



REVUE

NUMISMATIQUE

Collaborateurs dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856—1865).

MM.

ACY (Ernest d'), à Villers-aux-Érables (Somme).
ALLEN (E. A.), à Porto.
BARTHÉLEMY (Anat. de), à Chalons-sur-Marne.
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BLACAS D'AULPS (Le duc de), à Vérignon (Var).
BLANCARD (L.), à Marseille.
BOILLEAU (L.), à Tours.
BOMPOIS (Ferd.), à Marzy (Nièvre).
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Nancy.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE, à Montluçon.
CAMPANER (Alvaro), à Barcelone.
CARPENTIN (A.), à Marseille.
CAVEDONI (L'abbé C.), à Modène.
CHARVET (J.), à Paris.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
COMNOS (S.) à Athènes.
COURTOIS (Alfred de), à Vabres (Aveyron).
CRAZANNES (Le baron Chaudruc de), à Castel-Sarrazin.
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DEVILLE (Achille), à Paris.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
DUQUENELLE, à Reims.
EVANS (J.), à Londres.
FEUARDENT, à Montmartre.
GAILLARD (Joseph), à Cursan (Gironde).
GARRUCCI (R.), à Rome.
GAULTIER DU MOTTAY, à Plérin (Côtes-du-Nord).
GAYRAUD DE SAINT-BENOIT, à Saint-Benoît (Aude).
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
GILLET (M.), à Nancy.
HUCHER (Eugène), au Mans.
HUILLARD-BRÉHOLLES (A.), à Paris.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Paris.
KÖHNE (Le baron Bernard de), à Saint-Pétersbourg.
LAGOY (Le marquis de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LAPREVOTE, à Mirecourt (Vosges).
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LAURENT (Jules), à Épinal.
LELEWEL (Joachim), à Bruxelles.
LENORMANT (Charles), à Paris.
LENORMANT (François), à Paris.
LONGPÉRIER (Adrien de), à Paris.
LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred de), à Longpérier (Oise).
LUYNES (Le duc de), à Dampierre.
MALLET (Fernand), à Amiens.
MANTELLIER, à Orléans.
MASSAGLI (D.), à Lucques.
MAXE-WERLY (Léon), à Reims.
MILLER (Emmanuel), à Paris.
MORBIO (Carlo), à Milan.
MOREL FATIO (A.), à Lausanne.
MORIN-PONS (Henri), à Lyon.
MÜLLER (Louis), à Copenhague.
NAMUR, à Luxembourg.
PÉTIGNY (Jules de), à Clénor (Loir-et-Cher).
PFAFFENHOFFEN (Le baron Franz de), à Donaueschingen.
PICHON (Le baron Jérôme), à Paris.
POEY D'AVANT (F.), à Maillezais (Vendée).
PONTHIEUX (N.), à Beauvais.
PONTON D'AMÉCOURT (Gustave), à Trilport (Seine-et-Marne).
PORRO (Comte Jules), à Milan.
POYDENOT (H.), à Bayonne.
PROMIS (Chev. Dom.), à Turin.
PROKESCH-OSTEN (Baron de), à Constantinople
RAUCH (Adolphe de), à Berlin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), à Utrecht.
ROBERT (C.), à Paris.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
ROUCY (Albert de), à Compiègne.
ROUYER (J.), à Mézières.
SABATIER (Jean), à Batignolles.
SALINAS (Antonino), à Palerme.
SALIS (Comte J. F. G. de), à Londres.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
SAUVAGEOT (F.), à Paris.
SAUVAIRE (H.), à Alexandrie (Égypte).
SORET (F.), à Genève.
TEIXEIRA (M. N.), à Porto.
TONINI (Le P. Pellegrino), à Florence.
TOULMOUCHE (Dr), à Rennes.
VALLIER (Gustave), à Grenoble.
VASQUEZ-QUEIPO (V.), à Madrid.
VATTEMARE (Alexandre), à Paris.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), au Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourneville (Aisne).
WITTE (J. de), à Paris.
ZOBEL DE ZANGRONIZ (J.), à Madrid.

Paris — Imprimé par E. Thunot et Ce, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Institut et de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census.. Cujus est imago haec, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19-20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME DIXIÈME.



PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ MM. CAMILLE ROLLIN ET FEUARDENT

12, RUE VIVIENNE

1865

certaine modération; il parvint ainsi à retirer des mains des propriétaires quatre cent trente pièces, — c'est du moins le chiffre officiel qui m'a été donné, — qui furent envoyées à Constantinople. Le reste de la trouvaille fut vendu à des gens de Saïda et les seules monnaies qu'elle contenait en dehors des Alexandre sont les suivantes :

7 statères de Cius;
3 — de Rhodes;
2 — du roi Pnytagoras;
1 — de Panticapée.

« Les statères d'Alexandre comprenaient des pièces frappées en Macédoine, en Asie Mineure, en Syrie et dans les îles. Ceux qui sortent des ateliers monétaires de Sidon, de Tyr et d'Acé étaient en plus grand nombre que ceux des autres villes. La plupart de ces monnaies, à en juger par leur admirable conservation, n'ont pas dû entrer dans la circulation; il faut en excepter pourtant les doubles statères, dont un très-petit nombre était d'une belle conservation. Parmi les statères frappés en Syrie, ceux d'Aradus se distinguent par une grande supériorité de fabrique: en revanche ceux de Sidon, de Tyr et d'Acé sont généralement d'une dureté, d'une rudesse d'exécution qui ne fait guère l'éloge des graveurs de ces villes.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'à la suite de cette dernière trouvaille, tout le terrain du *Diuddar* a été remué de fond en comble par ses propriétaires, et que cette fois ils en ont été pour leur peine. »

L'intéressant récit qu'on vient de lire fait connaître tous les détails de la découverte du trésor de Saïda; il nous reste à en décrire les pièces les plus importantes et à déterminer la date de son enfouissement.

1° *Statères d'Alexandre.*

Je dois à l'obligeance de M. de Weckbecker, consul général d'Autriche à Beyrouth, une liste exacte de toutes les variétés qu'il a remarquées parmi les pièces d'Alexandre qui lui ont passé sous les yeux, au nombre de mille environ. Voici cette liste ; les n°s sont ceux de l'ouvrage de Müller.

a. Statères et doubles statères décrits par Müller :

N°s 1, 2, 5, 96, 104, 105, 134, 145, 182, 192, 193, 205, 293, 310, 377, 394, 500, 502, 529, 547, 583, 584, 590, 632, 639, 639 *b*, 640, 664, 759, 904, 1170, 1296, 1297, 1366, 1409, 1411, 1426, 1452, 1453 et Suppl., 11 *a*.

b. Statères dont Müller a trouvé les symboles sur des pièces d'argent :

Double statère du n° 760.

Statères des n°s 223, 301, 586, 667, 670, 806 et 998.

c. Variétés nouvelles.

Plusieurs variétés sans importance de Sidon avec la palme, Σ ou ΣΙ et une lettre phénicienne ou un monogramme (Cf. Müller, n° 1409).

Figure ithyphallique debout.

Main fermée.

Anneau.

Grain d'orge.

Jambe de cheval.

Grâce aux pièces frappées à Acé on peut déterminer l'époque où le trésor de Saïda fut confié à la terre ; car elles portent, on le sait, des dates inscrites en chiffres phéniciens. Les statères marqués des années 23 et 24 (Müller,

1452, 1453) étaient très-nombreux dans la trouvaille, au dire de M. de Weckbecker, et parfaitement conservés; d'un autre côté, cet antiquaire fait remarquer qu'il n'en a pas trouvé avec une date postérieure, ni une seule pièce de Philippe Aridée, de Ptolémée ou de Séleucus, tandis que dans la portion du trésor découverte en 1852, il y avait bon nombre de statères de Philippe II, et dans la dernière deux pièces du roi Pnytagoras. De ce rapprochement, M. de Weckbecker conclut avec raison que l'enfouissement a eu lieu peu de temps après l'année 24 de l'ère d'Acé, qui correspond, d'après les calculs de Müller, à l'année 311 ou 310 avant J.-C. En effet, le commencement de l'ère dont on trouve les années sur les monnaies d'Alexandre frappées à Acé et à Aradus, était placé par tous les auteurs à l'époque où le roi de Macédoine se rendit maître de l'Asie; mais on pouvait hésiter entre l'année 334, date de la bataille du Granique, et l'année 333, où fut remportée la victoire d'Issus; le savant danois a montré par des rapprochements ingénieux que c'est probablement la première de ces deux dates qu'il faut préférer (Müller, p. 81, 82).

L'absence complète de statères de Philippe Aridée dans le dépôt de Saïda est un fait curieux qu'il importe de signaler. Ce prince fut assassiné en 317, c'est-à-dire sept ans au moins avant l'enfouissement du trésor, et on s'explique difficilement comment il n'y avait pas un seul exemplaire de ses monnaies parmi tant de milliers de statères de son frère. Müller a prouvé que les monnaies de Philippe ont été frappées presque toutes en Macédoine et en Grèce, c'est-à-dire dans les pays gouvernés directement en son nom par sa femme Eurydice et par le régent Antipater; néanmoins le savant numismatiste attribue à l'atelier de Sidon, quelques pièces qui ne portent pas la palme, sym-

bole habituel de la ville, mais seulement quelques lettres qui peuvent s'expliquer de bien des manières. La composition du trésor de Saïda montre qu'on ne peut admettre un monnayage de Philippe Aridée en Syrie, et à Sidon moins que partout ailleurs ; elle confirme également un fait reconnu depuis longtemps, c'est que les successeurs d'Alexandre ne battirent guère de monnaie à leurs propres noms qu'après 306, année où ils ceignirent le diadème et prirent le titre de roi.

2° *Statères de Cius.*

Avant la trouvaille de Saïda, ces statères étaient inconnus des numismatistes ; les dix exemplaires qu'on en connaît maintenant proviennent tous des trouvailles de 1852 et de 1863. Voici la description des différentes variétés ; le poids est celui des statères d'Alexandre, et le travail accuse la plus belle époque de l'art hellénique.

1. Tête laurée d'Apollon à droite.

℟ IEPoKΛH[Σ]. Proue de vaisseau ornée d'une étoile.

(Pièce acquise par le Musée Britannique à la vente Huber et provenant de la trouvaille de 1852.)

2. Même tête.

℟ AΓNΩNIΔHΣ. Même type.

(De ma collection, trouvaille de 1863. — Pl. I, n° 1).

3. Même tête.

℟ AΓNΩNIΔHΣ. Au-dessus de la proue, il y a une massue, et devant, un aigle debout.

(Collection de Luynes ; trouvaille de 1852. Il y en avait quatre exemplaires dans le dépôt découvert en 1863. — Pl. I, n° 2.)

4. Même tête.

℞ ΠΡΟΞΕΝΟΣ. Même type, avec la massue et l'aigle.

(Collection de Luynes; probablement de la trouvaille de 1852. — Pl. I, n° 3.)

5. Même tête.

℞ ΑΓΑΣ[Ι]ΚΛΗΣ. Même type, avec la massue et l'aigle.

(De ma collection; trouvaille de 1863. — Pl. I, n° 4.)

Sur le dixième exemplaire, provenant de la trouvaille de 1863, le revers est endommagé et on ne peut y distinguer le nom du magistrat.

L'attribution de ces beaux statères à Cius, en Bithynie, n'est pas douteuse; car il existe de nombreuses monnaies d'argent, présentant précisément les mêmes types, avec la légende ΚΙ ou ΚΙΑ placée sous la tête d'Apollon. La drachme frappée par le magistrat Proxénos existe au Cabinet de France, et les lettres de la légende ont exactement la même forme que celles qui figurent sur le statère (Mionnet, *Bithynie*, n° 440).

Cius, aujourd'hui Ghemlik, était située au fond de la Propontide, et devait avoir une certaine importance commerciale, comme débouché des villes de la Phrygie et de la Bithynie; mais elle ne joua aucun rôle politique, et n'est guère mentionnée par les auteurs. Elle fut prise en 499 par le général persan Hyméas, fut ensuite tributaire des Athéniens, puis retomba sous la domination persane; en 319, Aridée, satrape de l'Hellespont, fuyant devant Antigone, s'y réfugia avec ses troupes; enfin, vers l'an 201, la ville fut prise et rasée par Philippe V de Macédoine, qui en abandonna les ruines à son allié Prusias, roi de Bithynie; ce dernier la releva et lui donna le nom de Prusias, mais sous l'empire romain les habitants revinrent à l'ancien nom de Cius. Le tribut de deux mille drachmes

seulement, que Cius payait aux Athéniens au v[e] siècle, indique ou bien que la ville était sans importance, ou bien que la proximité de Dascylium, résidence des satrapes persans, contraignait les Athéniens à se contenter d'une redevance minime (Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, II, p. 698). Si la numismatique ancienne ne fournissait pas nombre d'exemples analogues, on pourrait s'étonner à bon droit de voir une cité, en apparence aussi insignifiante, frapper d'aussi belles monnaies.

3° *Statères de Rhodes.*

La trouvaille de 1863 a mis au jour trois statères de Rhodes: ils sont tous pareils, et se trouvent maintenant dans ma collection et dans celles de M. Dupré et de M. de Prokesch. En voici la description :

Tête nue d'Apollon ou du Soleil de face, et un peu tournée à droite, les cheveux partagés sur le milieu du front et un peu en désordre.

℞ PoΔIoN. Fleur du balaustium; dans le champ, la lettre E; traces de carré creux; travail admirable. Statère attique. — Pl. I, n° 5.

Les pièces d'or de Rhodes ne sont pas très-rares, mais toutes celles qu'on connaissait jusqu'à présent sont d'une époque bien postérieure à Alexandre; elles appartiennent au second et au premier siècle avant notre ère, c'est-à-dire à la période du plus grand développement de la puissance rhodienne; elles se distinguent par une fabrique molle et négligée, la tête du Soleil est radiée, ce qui n'est jamais le cas sur les plus anciennes pièces de Rhodes, et le type du revers est gravé dans un carré creux plat; enfin elles portent toujours la légende PO et un nom de magistrat. Le

statère que nous publions aujourd'hui appartient au contraire à la plus belle époque de l'art grec, et la tête du Soleil rappelle les magnifiques tétradrachmes de Clazomènes, signés du graveur Théodote; les traces de carré creux qu'on aperçoit encore montrent qu'il a été frappé dans la première moitié du quatrième siècle. Je possède un tétradrachme de la même émission, entièrement semblable au statère, si ce n'est que la fabrique en est beaucoup moins belle.

4° *Statère de Panticapée.*

Tête de Pan, à gauche, cornue et barbue, avec de longs cheveux relevés sur le front et tombant jusque sur le dos.

℟ ΠΑΝ. Griffon debout à gauche, touchant de la patte droite un fer de lance qu'il tient dans sa gueule; au-dessous un épi. Poids, 9gr,10.

(De ma collection. — Pl. II, n° 1.)

Cette pièce a un peu plus circulé que la plupart des monnaies du trésor de Saïda; elle diffère des statères de Panticapée déjà publiés, en ce que la tête de Pan est nue, au lieu d'être ceinte de lierre; ici, comme à Rhodes, la tête de la divinité n'est ornée que sur les monnaies postérieures au siècle d'Alexandre. Au quatrième siècle, Panticapée était le centre d'un commerce considérable; c'est par son port que les produits des vastes pays, qui forment maintenant l'empire russe, trouvaient un débouché et allaient se répandre sur les rives de la Méditerranée. Les statères de Panticapée sont toujours d'un poids supérieur au statère attique.

5° *Statères de Pnytagoras.*

BA. Tête de Myrrha ou d'Adonis, ceinte d'un bandeau mince sur le front, et d'un diadème garni de petits ornements demi-circulaires; les cheveux sont arrangés en petites boucles sur le front, et tombent en longues tresses sur la joue et sur la nuque. Les oreilles sont ornées de pendants et le cou d'un collier; on voit le haut de la tunique.

℞ ΓN. Tête d'Aphrodite, ceinte d'un bandeau étroit et d'un diadème de tours, avec boucles d'oreille et collier; les cheveux sont enroulés sur le front, et tombent naturellement sur le cou; on voit le haut de la tunique. Très-beau travail.

Statère du poids des dariques d'or, pesant 8gr,30 à 8gr,35.

(Du cabinet de M. Dupré et de ma collection.—Pl. I, n° 6.)

Cette belle médaille n'est pas nouvelle; Borrell l'a publiée dans ses médailles des rois de Chypre (p. 55), d'après un exemplaire qui se trouve maintenant à la Banque d'Angleterre, et la collection de Luynes en renferme un autre. Mon exemplaire a un peu circulé, celui de M. Dupré est à fleur de coin.

Pnytagoras régna à Salamine depuis l'an 351 environ; il prit une part active au siége de Tyr en 332, et reçut en récompense d'Alexandre un accroissement de territoire. Il n'est plus question de lui depuis cette époque, et quelque temps après Nicocréon occupait le trône de Salamine.

6° *Statère de Philippi.*

Tête d'Hercule jeune, couverte de la peau de lion.

℞ ΦΙΛΙΓΓΩΝ. Trépied; dans le champ, une grappe de raisin.

Statère attique. Collection de Luynes, de la trouvaille de 1852. — Pl. I, n° 7.

Cette pièce, assez rare autrefois, l'est beaucoup moins maintenant, grâce à une trouvaille faite en Grèce il y a quelques années et publiée par M. Lampros dans le recueil d'Athènes *la Pandora*, 1855. — Cf. *Bull. arch. de l'Athenæum français*, 1855, p. 15.

7° *Statère de Pergame.*

Le statère suivant, qui fait partie de la collection de Luynes, a été envoyé de Beyrouth en 1854, et provient sans doute aussi de la trouvaille de 1852; mais on n'a aucun renseignement précis à ce sujet. C'est un statère du système attique, comme les autres, et il est de la même époque; en voici la description :

Tête imberbe d'Hercule, couverte de la peau de lion.

℞ Palladium ou figure archaïque de Pallas, debout et de face, le bras droit levé et prêt à frapper de la lance, le bras gauche couvert par l'égide, d'où pend une bandelette; dans le champ, à ses pieds, un casque à aigrette. — Pl. I, n° 8.

Bien que la pièce soit anépigraphe, son attribution à Pergame ne saurait être douteuse; car il existe dans toutes les collections de petites pièces d'argent. portant exactement les mêmes types et la légende ΠΕΡΓΑΜΗ. Au commencement du quatrième siècle, Pergame formait avec

Gambrium, Myrina et Grynium une petite principauté, à moitié indépendante, que les rois de Perse avaient donnée à l'Érétrien Gongylus, et qui était gouvernée alors par ses fils Gorgion et Gongylus (Xen. *Anab.* VII, 8, 8). L'histoire ne dit pas jusqu'à quelle époque Pergame resta soumise aux descendants de Gongylus; il faut descendre jusqu'au commencement du troisième siècle pour trouver une seconde mention de la ville; c'était alors une forteresse où Lysimaque déposait ses trésors sous la garde de l'eunuque Philétère, qui en 283 se déclara indépendant et devint le fondateur de la célèbre dynastie des rois de Pergame. Le statère que nous publions a dû être frappé, à en juger par la fabrique et le style, peu de temps avant la conquête d'Alexandre, et montre que Pergame était à cette époque, ou bien une ville d'une certaine importance, ou bien le centre d'une principauté de quelque étendue.

8° *Statère d'attribution incertaine.*

1. Tête jeune, imberbe et cornue, coiffée d'une peau d'éléphant, et tournée à droite.

℞ Proue de galère.

(Statère du poids attique. — Pl. II, n° 2).

Cette monnaie a été acquise, vers 1860, par M. Péretié d'un officier turc qui avait été longtemps en garnison à Saïda ; et il y a tout lieu de croire qu'elle provient de la trouvaille de 1852; elle fait partie maintenant de la collection du Cabinet des médailles.

Il est à regretter que cette belle pièce soit anépigraphe, car si elle avait porté quelque indication certaine de l'atelier d'où elle est sortie, elle aurait pu résoudre définitivement une question de numismatique, encore fort contro-

versée, et dont nous allons dire quelques mots; je veux parler des monnaies d'argent et de bronze qui portent le nom d'Alexandre et une tête semblable à celle de notre statère; en voici la description :

2. Tête d'Alexandre le Grand, avec la corne de bélier, et coiffée de la peau d'éléphant.

℞ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Jupiter aétophore assis à gauche; sous le siége, les lettres ΟΡ; dans le champ, un foudre.

Tétradrachme attique. L'exemplaire de cette rare médaille que j'ai fait graver (pl. II, n° 3) est celui du Musée Britannique, pièce d'une remarquable beauté; celui du Cabinet de France en diffère par le symbole accessoire et le monogramme (voyez Ch. Lenormant, *Iconogr. des rois grecs*, pl. XVII, 1, dans le *Trésor de numism. et de glyptique*); pour les autres variétés de cette monnaie, voyez Müller, *Numism. d'Alexandre*, p. 29.

3. Même tête et même coiffure.

℞ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Victoire debout tenant une couronne et l'armature d'un trophée; dans le champ, une ancre. Æ. 3.

(Cabinet de France. Müller, *Numism. d'Alexandre*, p. 32.)

4. Même tête, cornue, ceinte d'un diadème, et coiffée de la peau d'éléphant.

℞ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Pallas Promachos marchant à droite; dans le champ, un aigle sur un foudre, et un monogramme.

Tétradrachme pesant de 15gr,40 à 15gr,90, poids intermédiaire entre ceux des tétradrachmes attique et ptolémaïque. Cette pièce n'est pas rare et se trouve dans toutes les collections, ainsi que la drachme au même type. Voyez pl. II, n° 4.

Cette dernière pièce a été attribuée à Alexandre II, roi

d'Épire, par presque tous les numismatistes, notamment par Eckhel et Charles Lenormant (*Iconogr. des rois grecs*, p. 45). Borrell les donnait à Ptolémée IX Alexandre, roi d'Égypte (*Numism. Chron.* VII, p. 133). La première, au contraire, qui n'est connue que depuis l'ouvrage de Cadalvène (*Recueil de Médailles*, p. 259), a été attribuée par cet auteur ainsi que par Lenormant à Alexandre le Grand. Cousinéry le premier (*Voyage en Macédoine*, tom. I, p. 246 et pl. IV) émit l'opinion que toutes ces monnaies avaient été frappées en Égypte après la mort d'Alexandre. Plus tard, M. Pinder, le savant conservateur du musée de Berlin, fit faire un nouveau pas à la question ; d'accord avec Cousinéry sur l'époque de leur émission, il croit que ces monnaies furent frappées en Égypte par Ptolémée, mais au nom du jeune Alexandre Ægus, fils posthume d'Alexandre le Grand et de Roxane, qui exerça une souveraineté nominale pendant quelques années après la mort de Philippe Aridée (*Beiträge zur älteren Münzkunde*, 1851, p. 224). L'attribution proposée par M. Pinder nous paraissant la seule vraie, nous allons reproduire ici les arguments sur lesquels il s'appuie, et en ajouter quelques autres qui lui avaient échappé.

Et d'abord, si cette pièce a été frappée par Alexandre d'Épire, comment se fait-il qu'il ait omis d'y prendre le titre royal? Toutes les monnaies de son père, qui régna de 295 à 272, portent la légende Βασιλέως Πύρρου, et l'on ne voit aucune raison pour que le fils ait cessé de se conformer à l'usage adopté par son père, et suivi par tous les princes de son temps. L'on sait que c'est en 306, après la victoire navale de Salamis, remportée sur les généraux de Ptolémée Soter, qu'Antigone ceignit le diadème royal et prit le titre de roi, réservé jusque-là aux rois de Macédoine. Cet

exemple fut suivi non-seulement par les autres généraux successeurs d'Alexandre, comme Ptolémée, Séleucus et Lysimaque, mais aussi par Agathocle, tyran de Syracuse. Depuis cette époque tous les souverains grands et petits, qui ont régné sur les différentes parties du monde hellénique, ont inscrit sur leur monnaie le titre de roi; il y a bien peu d'exceptions à cette règle, et elles s'expliquent facilement par des circonstances particulières. Ainsi, si les rois de Pergame ne prennent pas le titre de roi sur leurs monnaies, bien qu'il leur soit constamment donné dans les inscriptions, c'est parce qu'ils y ont toujours maintenu le nom de Philétère, le fondateur de leur dynastie, se bornant à y ajouter une initiale ou un monogramme qui rappelât leurs propres noms; de même aussi sur les monnaies de Ptolémée I et d'Antiochus I, le titre de σωτήρ remplace quelquefois le titre royal, parce qu'il avait été décerné à ces princes dans des circonstances mémorables par des peuples reconnaissants; enfin si les rois de Syracuse ont souvent omis le titre royal sur leurs monnaies, cela tient sans doute au désir de ménager les sentiments démocratiques d'une population turbulente et toujours disposée à contester leur autorité. On peut donc poser en principe qu'une monnaie, portant le nom d'un roi sans addition du titre royal, est antérieure au troisième siècle avant l'ère chrétienne. Les monnaies de Pyrrhus sont conformes à cette règle; pourquoi celles de son fils s'en écarteraient-elles?

En second lieu, tous les collectionneurs qui ont vécu dans le Levant sont d'accord pour reconnaître que les médailles dont nous parlons se trouvent toujours en Égypte. Borrell, dont la longue expérience fait autorité en pareille matière, affirme que, dans l'espace de vingt-cinq ans en-

viron, cinquante exemplaires de ce type avaient, à sa connaissance, été trouvés en Égypte, tandis que jamais il n'en avait reçu un seul de Grèce ; aussi proposait-il, bien qu'avec hésitation, d'attribuer ces pièces à Ptolémée IX, surnommé Alexandre (*Numism. Chron.*, VII, p. 133). Plusieurs amateurs et marchands, que j'ai consultés, m'ont assuré que leur expérience était conforme à celle de Borrell. Enfin, M. Curt, rédacteur du catalogue de la collection Huber, formée en Égypte et vendue à Londres en 1862, m'écrit que, d'après une note manuscrite de M. Huber, les numéros 942 à 948, ainsi que le numéro 995 de ce catalogue, furent trouvés ensemble dans la Basse-Égypte, avec des tétradrachmes au nom de Ptolémée Soter et d'Alexandre le Grand. Ce dépôt contenait donc, outre les pièces communes de Ptolémée Soter et d'Alexandre : 1° deux exemplaires du rare tétradrachme, à la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant, et, au revers, de Jupiter assis; 2° cinq exemplaires du tétradrachme, au revers de Pallas; 3° un tétradrachme inédit d'Arsinoé, femme de Ptolémée Philadelphe. Cette dernière pièce est d'une parfaite conservation, et donne la date approximative de l'enfouissement du dépôt; il est regrettable toutefois que M. Huber n'ait pas conservé l'indication exacte des pièces de Ptolémée Soter, qui faisaient partie de la trouvaille, indication qui eût été précieuse pour la classification, encore fort incertaine, de ces pièces. Dans tous les cas, la composition de ce dépôt montre quelles étaient les monnaies d'argent en circulation en Égypte, sous le règne de Ptolémée Philadelphe, et elle écarte complétement l'attribution à Ptolémée Alexandre des tétradrachmes au type de Pallas; du reste, ces pièces sont bien supérieures par le poids, le métal et la fabrique, aux tétradrachmes des derniers rois d'Égypte,

et cette circonstance, que Borrell ne s'était pas dissimulée, ne permettrait pas de les assigner au règne de Ptolémée Alexandre.

Les considérations que nous venons de développer suffisent pour montrer que les médailles au type de Pallas ne peuvent être attribuées ni à Alexandre d'Épire, ni à Ptolémée Alexandre. Cousinéry (I, p. 247) pensait qu'elles avaient été frappées par Ptolémée Soter dans une occasion solennelle, lorsque le corps d'Alexandre fut transporté en Égypte ; et il les regarde comme des monnaies de consécration ou de commémoration. Mais cette explication, dont l'idée est empruntée à la numismatique des empereurs romains, n'est guère admissible à l'époque qui nous occupe ; l'idée de frapper une monnaie ou une médaille commémorative à l'occasion de tel ou tel événement n'existait pas chez les Grecs. Sans doute, les types monétaires se rapportent souvent aux événements contemporains, mais seulement en ce sens qu'ils constatent un accroissement de puissance, une alliance politique, un titre nouveau, ou l'importance plus grande accordée au culte de telle ou telle divinité ; mais on trouverait difficilement un exemple d'une monnaie grecque frappée pour perpétuer le souvenir de quelque événement passager et sans importance, comme il s'en trouve tant dans la numismatique romaine.

Nous arrivons maintenant à l'attribution proposée par M. Pinder ; mais, avant de la discuter, nous allons passer brièvement en revue les événements qui eurent lieu entre la mort d'Alexandre en 323, et l'an 306, époque à laquelle les généraux qui s'étaient partagé son empire prirent le titre de roi. A la mort d'Alexandre, son frère Philippe Aridée fut déclaré roi de Macédoine ; mais, peu de mois après, Roxane mit au monde un fils qui reçut le nom

d'Alexandre et fut associé à l'empire. En 322, Philippe épousa Eurydice, et alla ensuite s'établir en Macédoine ; Olympias, Roxane et son jeune fils durent se réfugier en Épire, et Philippe, ou plutôt Eurydice, régna pendant quelque temps sur la Macédoine. Mais bientôt, grâce au secours d'Æacidès, roi d'Épire, Olympias rentra en Macédoine, vainquit Philippe et le fit périr avec Eurydice. Ceci avait lieu en 317 ; mais, dès l'année suivante, Cassandre se rendait maître de la Macédoine, mettait à mort Olympias, et enferma dans une étroite prison Roxane et son fils ; ils y restèrent jusqu'en 311, époque à laquelle Cassandre dût reconnaître les droits du jeune Alexandre à la couronne de Macédoine. Les partisans du jeune prince demandaient qu'il fût mis en liberté et qu'il montât sur le trône ; mais Cassandre, pour se débarrasser d'un aussi dangereux rival, le fit assassiner dans sa prison avec sa mère.

On peut donc partager la période de 323 à 306 en trois époques distinctes. La première s'étend de la mort d'Alexandre à celle de Philippe Aridée, en 317 ; pendant ces quelques années, Philippe et Alexandre Ægus étaient reconnus comme rois de Macédoine, et héritiers de l'empire d'Alexandre ; Philippe régna réellement en Macédoine, tandis que son jeune collègue était relégué en Épire. La seconde époque comprend les années 317 à 311, pendant lesquelles Alexandre Ægus était le seul représentant du sang d'Alexandre et le seul héritier légitime de son empire. La troisième époque embrasse les années comprises entre le meurtre d'Alexandre Ægus et la victoire de Salamis, qui décida Antigone à prendre le titre de roi et à donner un exemple qui fut bientôt suivi par tous ses rivaux.

A ces trois époques historiques correspondent trois catégories de médailles. A la première appartiennent les nom-

breuses monnaies en or et en argent portant le nom de Philippe, avec ou sans le titre royal, et les types ordinaires d'Alexandre le Grand. D'après M. Müller, qui a consacré à ces pièces une étude approfondie, elles ont été frappées en Macédoine et en Grèce, dans le sud-est de l'Asie-Mineure, en Syrie et en Égypte (*Numismatique d'Alexandre*, p. 391); toutefois, en ce qui regarde la Syrie, j'ai déjà fait remarquer que le monnayage au nom de Philippe, dans les villes de cette province, est très-douteux. Pendant cette même période, on frappa aussi des monnaies aux mêmes types, avec le nom d'Alexandre; ce fut certainement le cas en Syrie, à Acé par exemple, où les dates inscrites sur les monnaies ne laissent aucun doute. On peut se demander toutefois si, en inscrivant le nom d'Alexandre sur ces monnaies, on voulut seulement continuer le monnayage du grand conquérant, ou bien reconnaître, dès le principe, les droits du jeune Alexandre Ægus à l'héritage de son père. L'histoire de cette époque orageuse ne nous est pas connue assez en détail pour que l'on puisse résoudre cette question; mais il est bon de se rappeler, lorsqu'on étudie la numismatique de cette époque, que, pendant les douze premières années qui suivirent la mort d'Alexandre, son jeune fils était, aux yeux des populations, le seul souverain légitime d'une partie du monde ancien, bien qu'il jouât un bien faible rôle dans les événements contemporains.

S'il est probable que ses droits étaient reconnus en Syrie et peut-être ailleurs, il est certain qu'ils l'étaient en Égypte. Ce fait est attesté par les monuments de ce pays, élevés par Ptolémée Soter, et où l'on voit Philippe Aridée et Alexandre Ægus représentés avec leurs noms et les insignes de la royauté (Rosellini, *Monum. storici*, t. II, p. 293, 310, t. IV, p. 259; cité par Pinder). De plus, les listes

chronologiques des dynasties, composées par le géographe Ptolémée, et connues sous le nom de canon royal, enregistrent les deux règnes, et comme cet ouvrage fut écrit à Alexandrie, il est décisif pour l'usage suivi en Égypte. Or le canon attribue à Philippe Aridée les sept premières années qui suivent la mort d'Alexandre le Grand, puis les douze suivantes à Alexandre Ægus, de sorte qu'il recule l'avénement de Ptolémée au trône d'Égypte jusqu'à l'année 304. Selon Eusèbe, qui suit l'historien Porphyrius, Ptolémée arrive en Égypte un an après la mort d'Alexandre, gouverne ce pays d'abord comme satrape pendant dix-sept ans, et ensuite vingt-trois ans comme roi (Euseb., *Chron.*, ed. Aucher, I, p. 113). Ainsi, selon Ptolémée et Porphyrius, Ptolémée Soter ne prit le titre de roi qu'en 305 ou 304, c'est-à-dire seulement un an ou deux ans après Antigone. Il résulte de ces différents témoignages que la suzeraineté de la race d'Alexandre fut reconnue et acceptée en Égypte plus longtemps peut-être que partout ailleurs; et ceci est d'accord avec la politique de Ptolémée Soter, prince plus prudent et d'une ambition plus réfléchie que la plupart de ses collègues, attaché d'ailleurs à Alexandre par les liens d'une véritable affection, et ayant tenu à honneur d'attirer à Alexandrie et d'y ensevelir magnifiquement les restes mortels de son roi. Je n'hésite donc pas à attribuer, avec M. Pinder, à Alexandre Ægus les trois médailles décrites plus haut, et à les croire frappées en Égypte. Les deux premières forment la transition entre les types propres à Alexandre le Grand et à Philippe Aridée, et celui qui distingue Alexandre Ægus; toutes les trois appartiennent à la seconde catégorie numismatique que nous avons indiquée.

M. Müller a fait remarquer (*Numism. d'Alexandre*, p. 29)

que l'aigle sur le foudre est l'emblème particulier de Ptolémée Soter, de même que la *protomé* de lion est la marque de Lysimaque et l'ancre celle de Séleucus. Or sur les tétradrachmes, au revers de Pallas, on trouve toujours comme symbole accessoire l'aigle sur le foudre, de même que sur de nombreux tétradrachmes au type ordinaire d'Alexandre, on trouve la protomé de lion et l'ancre. Toutes ces pièces ont donc été frappées par ces généraux avant qu'ils missent leurs propres noms sur les monnaies et probablement après la mort de Philippe Aridée; elles appartiennent par conséquent à la seconde catégorie que nous avons établie.

Quant à la troisième catégorie, elle comprend les monnaies frappées par Ptolémée et ses contemporains avec leurs propres noms, mais sans le titre de roi; nous n'avons pas à nous en occuper ici. Toutefois, avant de quitter cette portion de notre sujet, nous rappellerons qu'il existe une monnaie de bronze, frappée par Ptolémée Soter, qui établit clairement la transition entre le type d'Alexandre Ægus et celui des Ptolémées; c'est la suivante, qui se trouve dans toutes les grandes collections :

5 Tête d'Alexandre le Grand, ceinte d'un diadème et coiffée de la peau d'éléphant.

℟ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle éployé, posé sur un foudre. Æ 5.

Il nous reste enfin à rapprocher des monnaies que nous avons déjà décrites une dernière pièce qui s'y rattache étroitement, et par les types et par l'époque où elle a été frappée : c'est le beau statère du roi Agathocle, conservé au Cabinet impérial de Vienne.

6 Tête jeune, coiffée de la peau d'éléphant.

℟ ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ. Pallas, ailée comme la Victoire, lan-

çant un javelot de la main droite, et, de la gauche, se couvrant de son bouclier; à ses pieds, une chouette.

(Ch. Lenormant, *Iconogr. des rois grecs*, pl. XXIII, 8.)

Comme, sur cette pièce, Agathocle ne prend pas le titre de roi, ainsi qu'il le fit plus tard à l'imitation d'Antigone, elle a dû être frappée avant 306, et les numismatistes s'accordent à la rattacher à la campagne que fit ce prince en Afrique vers l'an 310. En effet, à cette époque, les tétradrachmes d'Alexandre Ægus étaient en pleine circulation en Égypte et en Cyrénaïque, et il est naturel que le conquérant syracusain ait voulu émettre une monnaie qui ressemblât suffisamment à celles qui circulaient dans le pays, pour être facilement acceptée des populations.

La tête qui est représentée sur cette belle monnaie n'est ni cornue ni diadémée; aussi les numismatistes la considèrent-ils comme une personnification de l'Afrique. Bien qu'il soit douteux qu'à une époque aussi ancienne on ait gravé sur la monnaie des têtes symboliques représentant une province, toujours est-il que sous les derniers Ptolémées et sous la domination romaine, la même tête est souvent employée pour personnifier tantôt l'Afrique, tantôt la ville d'Alexandrie (voyez Müller, *Numism. de l'Afrique*, I, p. 101; III, p. 44). Quoi qu'il en soit, l'imitation des monnaies d'Alexandre Ægus est évidente, et c'est là le point que nous voulons mettre en lumière. Quant à la tête des tétradrachmes décrits plus haut, elle est certainement celle d'Alexandre le Grand, divinisé en sa qualité de fils d'Ammon ; elle présente une ressemblance frappante avec celle que Lysimaque adopte pour type de sa monnaie d'argent, et qui, de l'aveu de tous les numismatistes, est celle d'Alexandre le Grand. L'opinion de M. Pinder, qui voudrait y voir le portrait d'Alexandre Ægus, n'est guère

admissible, ce prince ayant été mis à mort lorsqu'il n'était encore qu'un enfant, tandis que, sur la médaille, la tête est celle d'un homme, jeune il est vrai, mais nullement celle d'un enfant.

Mais il est temps de revenir au statère, qui a été le point de départ de cette longue digression. Ces développements étaient nécessaires pour montrer qu'il a été frappé à la même époque que les pièces d'Alexandre Ægus et d'Agathocle, et ce résultat est parfaitement d'accord avec la date de l'enfouissement du trésor de Saïda, qui eut lieu vers l'an 310. L'absence de légende sur la pièce est un fait singulier et insolite à cette époque, et nous empêche de déterminer l'atelier d'où elle est sortie ; tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle a été frappée, à l'imitation des pièces d'Alexandre Ægus, dans quelque ville maritime de l'Afrique ou de la Syrie méridionale.

Tels sont les enseignements numismatiques qu'on peut tirer de la composition du trésor de Saïda. En les présentant à nos lecteurs, nous avons surtout eu pour but de faire sentir à tous ceux qui recueillent les monnaies antiques, combien il est important pour l'avancement de la science d'enregistrer avec soin la composition des dépôts monétaires qui pourront tomber entre leurs mains.

II. Trouvaille de l'île de Marmara.

La seconde trouvaille que j'ai à signaler à l'attention des numismatistes est loin d'avoir la même importance que celle de Saïda; cependant elle n'est pas sans intérêt pour la science. Les renseignements que je publie sont dus à M. Frank Calvert, propriétaire aux Dardanelles, et archéologue aussi instruit que zélé.

Vers le commencement de l'année 1863, quelques paysans de l'île de Marmara, qui bêchaient dans une vigne, trouvèrent un petit vase de bronze contenant environ soixante-dix tétradrachmes. M. Calvert, averti de la découverte, réussit à recueillir vingt-six de ces pièces; le reste fut saisi par les autorités locales ou envoyé à Constantinople. Je n'ai reçu aucun renseignement sur ce qu'elles sont devenues. Le lot échu à M. Calvert se compose des tétradrachmes suivants :

Lysimaque	11	pièces.
Nicomède II	8	*id.*
Cyzique.	5	*id.*
Athènes.	1	*id.*
Cistophore de Pergame. . .	1	*id.*

Il n'y a rien à dire des pièces de Lysimaque, sinon qu'elles circulaient encore longtemps après la mort de ce prince; mais celles de Nicomède sont importantes, parce qu'elles sont datées et permettent de fixer au moins approximativement l'époque où ce petit trésor a été enfoui. Les dates relevées par M. Calvert sont 156, 157, 166, 171, 178 et 181; le tétradrachme portant la dernière de ces dates, et qui se trouve maintenant dans ma collection, n'a pas beaucoup circulé et doit avoir été frappé peu d'années avant d'être caché dans la terre. L'année 181 de l'ère de Bithynie correspond à l'an 116 avant J.-C., de sorte qu'en plaçant à l'année 100 l'enfouissement du trésor, on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité.

Les tétradrachmes de Cyzique forment la portion la plus intéressante de la trouvaille; ils présentent un type, sinon entièrement nouveau, du moins excessivement rare; car je n'en avais jamais vu qu'un seul exemplaire qui, de la

collection Devonshire, est passé dans les cartons du Musée Britannique. En voici la description :

Tête laurée d'Apollon à droite.

℟. ΚΥΞΙΚΗΝΩΝ. Une torche allumée et deux monogrammes, le tout dans une couronne de chêne.

(De ma collection. — Pl. II. n° 5.)

Les autres exemplaires ne diffèrent de celui-ci que par les monogrammes ; ils ont tous été plus ou moins en circulation. Voilà donc les pièces qu'on frappait à Cyzique au deuxième siècle ; elles remplissent la lacune qui existait dans la série numismatique de cette ville, entre les tétradrachmes à la tête de Proserpine, au revers d'Apollon assis sur l'omphalos, et les monnaies de bronze frappées sous Auguste et ses successeurs.

Le tétradrachme d'Athènes est une variété de la série décrite par M. Beulé (*Monnaies d'Athènes*, p. 102). Il porte les noms des magistrats ΑΝΔΡΕΑ[Σ], ΧΑΡΙΝΑΥΤΗΣ, ΑΜΥΝΟΜΑ[ΧΟΣ], la lettre d'amphore Γ et une marque d'atelier douteuse. L'époque à laquelle cette pièce a dû être enfouie exclut l'interprétation que M. Beulé propose pour le type accessoire qui y figure, interprétation qu'il ne présente du reste que comme une simple conjecture.

Le cistophore présente les types ordinaires ; au revers, on voit à gauche le monogramme de Pergame ; à droite, le bâton d'Esculape, et en haut les lettres ΑΣ. Il est remarquable qu'il y ait eu si peu de cistophores dans le trésor, et ce fait tend à confirmer la conjecture de Pinder sur l'époque de leur première émission. Ce savant a montré que l'ère à laquelle se rapportent les dates inscrites sur les cistophores d'Éphèse est celle de la province d'Asie, commençant en 133 avant J.-C. ; d'un autre côté, il n'y a rien dans la fabrique ou le style des cistophores en général qui

engage à en placer l'émission avant cette date, et on n'hésiterait pas à l'accepter comme point de départ de la nouvelle monnaie provinciale, si les textes ne soulevaient une objection très sérieuse. En effet, Tite-Live raconte que les différents généraux romains qui remportèrent des victoires sur Antiochus le Grand (190-188 av. J.-C.) firent porter dans leur procession triomphale plusieurs centaines de milliers de cistophores. Pinder soupçonne, peut-être avec raison, que Tite-Live a appliqué à la monnaie d'une époque antérieure une dénomination qui ne convenait qu'à la monnaie encore en usage de son temps; toujours est-il que Cicéron est le premier auteur contemporain qui parle de cistophores, et l'absence presque complète de ces pièces dans le trésor de Marmara confirme, dans une faible mesure, je l'avoue, la conjecture du savant numismatiste de Berlin (Voy. Pinder, *Beiträgen zur älteren Münzkunde*, p. 26, et *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1855, p. 553).

W.-H. WADDINGTON.

LETTRE A M. J. DE WITTE

SUR

LA NUMISMATIQUE JUDAÏQUE.

Deuxième article. — Voir *Revue num.*, 1864, p. 370 et suiv.

(Pl. XVI, 1864, nos 11, 12, 13.)

II.

Mon cher ami,

Dans ma précédente lettre j'ai, en m'occupant du beau livre de M. Madden, fait amende honorable à propos de certaines classifications proposées par moi, et qu'avec d'excellentes raisons MM. Cavedoni, Lévy et Madden m'ont forcé de reconnaître mal fondées. D'un autre côté, j'ai maintenu quelques autres de mes attributions que les critiques de ces savants ne me paraissent pas avoir ébranlées.

Je vais cette fois étudier avec vous, le groupe si nombreux des monnaies que j'avais attribuées sans exception à la révolte de Bar-Kaoukab. Je résumerai le moins mal que je le pourrai, tous les faits numismatiques qu'il importe d'examiner avec la plus scrupuleuse attention. Je dirai sans parti pris le pour et le contre et je laisserai à vous et aux lecteurs de notre chère *Revue*, le soin de formuler un jugement sur l'âge précis et l'origine de ces monnaies. Je ferai

en quelque sorte un résumé de président d'assises, devant un jury dont je serai le premier à accepter respectueusement le verdict.

Ai-je eu tort? Ai-je eu raison? La classification que j'ai proposée il y a quelques années, doit-elle être maintenue? Doit-elle être abandonnée? Je vous le répète, mon cher ami, j'entends être tout à fait circonspect sur ce point, et attendre le jugement du public des numismatistes expérimentés. Je commencerai par résumer l'état actuel de la question, telle qu'elle est devenue, grâce aux travaux récents de MM. Lévy et Madden, s'appuyant sur la belle découverte des monnaies d'Éléazar, déchiffrées pour la première fois par M. de Vogüé. Afin de pouvoir le faire commodément, il est convenable que je présente le tableau descriptif de toutes les monnaies aujourd'hui connues, qui se rattachent aux deux grandes révoltes des Juifs contre les Romains.

Le nombre des légendes qui se présentent sur ces curieuses monnaies est fort restreint, je vais les transcrire, en leur donnant à chacune un numéro d'ordre, ce qui simplifiera d'autant les descriptions qui suivront :

N° 1.	שנת אחת לגאלת ישראל.	Année 1re pour le (ou du) rachat d'Israël.
2.	לחרות ירושלם.	Pour (ou de) la liberté de Jérusalem.
3.	ש'ב' לחר(ות) ירושלם.	Année 2e pour la liberté de Jérusalem.
4.	ש'ב' לחר(ות) ישראל.	Année 2e pour la liberté d'Israël.
5.	ירושלם.	Jérusalem.
6.	חרות ציון.	Liberté de Sion.

Cela posé, je passe à l'énumération des monnaies connues.

GROUPE A.

Monnaies frappées au nom d'un Éléazar, prêtre.

1.	Æ. (sic)	אלעזר הכוהן.	Grappe de raisin.	℟ Lég. 1. Œnochoé et palme.
2.	P. B.	*Id.*	Grappe.	℟ Lég. 1. Palmier.

GROUPE *B.*

Monnaies frappées au nom d'un Siméon Nasi, ou président du Sanhédrin.

1.	G. B.	שמעון נשיא ישראל dans une couronne.		▸ Lég. 1. Vase.
2.	g[d] M. B.	*Id.*	Palme.	▸ Lég. 1. Lyre à corps arrondi.
3.	p[t] M. B.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 1. *id.*
4.	M. B.	*Id.*	Palmier.	▸ Lég. 1. Pampre.
5.	M. B.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 4. *id.*

GROUPE *C.*

Monnaies frappées au nom d'un Siméon, et souvent surfrappées sur des monnaies romaines descendant jusqu'au règne d'Hadrien.

						Surfrappes.
1.	Æ.	שמעון dans une couronne.		▸ Lég. 2.	Œnochoé et palme	(Vespasien).
2.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 2.	*Id.*	(flan neuf).
3.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 2.	Œnochoé ornée	(Titus).
4.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 2.	Lyre à corps allongé	(Domitien).
5.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 2.	Palme	(flan neuf).
6.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 4.	Palme	(méconnaissable).
7.	Æ.	שמעון.	Grappe.	▸ Lég. 2.	Lyre allongée	(Trajan).
8.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 2.	*id.*	(flan neuf).
9.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 2.	Deux trompettes	(Trajan).
10.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 2.	Palme	(méconnaissable).
11.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 4.	Palme	(flan neuf).
12.	M. B.	שמעון.	Lyre allongée.	▸ Lég. 2.	Palme	(flan neuf).
13.	M. B.	שמעון.	Palmier.	▸ Lég. 2.	Pampre	(Trajan).
14.	M. B.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 4	*id.*	(flan neuf).
15.	Tétradrachme. Æ.	שמעון.	Temple, étoile.	▸ Lég. 2.	Loulab et cédrat	(flan neuf).
16.	Tétradrachme. Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 4.	*id.*	(Vespasien).

GROUPE *D.*

Monnaies frappées au nom d'un Siméon, sans surfrappe connue.

1.	Æ.	שמע dans une couronne.		▸ Lég. 4. Lyre à corps rond.
2.	Æ.	*Id.*	*id.*	▸ Lég. 4 Œnochoé et palme.
3.	Æ.	שמעון.	Grappe.	▸ Lég. 3. *Id.*
4.	P. B.	שמעון.	Palmier.	▸ Lég. 2. Grappe.

GROUPE E.

Monnaies anonymes avec le nom ירושלם.

1. Tétradrachme. AR. Lég. 5. Temple. ℞ Lég. 1. Loulab et cédrat.
2. P. B. Lég. 5. Palmier. ℞ Lég. 2. Grappe.
3. P. B. Lég. 5. *Id.* ℞ Lég. 2. Grappe.

GROUPE F.

Monnaies anonymes avec la légende 6.

1. P. B. Lég. 6. Pampre. ℞ שנת שתים. Vase.
2. P. B. Lég. 6. *Id.* ℞ שנת שלוש. Vase fermé d'un couvercle.

Je citerai pour mémoire quatre monnaies décrites par M. Reichardt dans le *Numismatic Chronicle*, numéro de décembre 1862, p. 276, et dont, quant à présent, je ne puis parler avec assurance, n'en ayant pas vu les figures.

AR. ש'א' לחר' ישראל. Lyre à corps allongé (n° 20 de M. Reichardt).
℞ שנת אחת לג... ישׁ'. Grappe. Poids, 3gr,2.
AR. ש'ב' לחר' יש'. Deux trompettes ; entre elles un quadrilatère oblong (n° 22).
℞ שמע dans une guirlande. Poids, 3gr,00.
AR. ש'ב' לחר' ישראל, même type (n° 23).
℞ שמע dans une guirlande. Poids, 3gr,1.
AR. ש'ב' לחר' ישראל. Palme (n° 25).
℞ Le nom de Siméon illisible. Poids, 3gr,25.

Enfin je mentionnerai également pour mémoire la pièce d'argent certainement fausse que j'ai publiée le premier, et qui présente les types suivants :

AR. אלעזר הכוהן. Œnochoé et palme.
℞ שמעון dans une couronne.

Nous aurons à examiner plus loin ce qu'il faudrait conclure de l'existence de cette pièce, si l'on en découvrait un exemplaire authentique.

Toutes les monnaies que je viens d'énumérer, à l'exception des nos 1, 2 et 3 du groupe B, 1 et 2 du groupe D, 1 et 2

du groupe F, ont un air de famille qui saute aux yeux des numismatistes les moins exercés.

Pour en faire des monnaies de deux époques différentes séparées par un intervalle de 65 ans, il faut de toute nécessité admettre : ou qu'on a conservé, pour les utiliser de nouveau, les coins de la première époque ; ou qu'on les a copiés servilement, en copiant types, dessin, fabrique, style, tout enfin, à soixante-cinq ans d'intervalle. En ne se laissant effrayer ni par l'une ni par l'autre de ces deux hypothèses, M. Lévy d'abord et M. Madden ensuite sont arrivés à la classification suivante :

Pour eux, les monnaies au nom d'Éléazar appartiennent à l'Éléazar qui lors de la première révolte fut maître du temple; à ce personnage revient également le tétradrachme anonyme, n° 1 du groupe E.

Les monnaies de Siméon Nasi, appartiennent au Siméon fils de Gamaliel, qui fut nasi, ou président du Sanhédrin, pendant la première révolte.

A Siméon fils de Gioras, qui s'établit sur le mont Sion, dans la tour Phasaël, reviennent les pièces offrant le nom שמעון, et sur lesquelles on n'aperçoit pas trace de surfrappe.

M. Madden propose, en désespoir de cause, d'attribuer à Jean de Giscala, qui occupait la tour Antonia, et M. Lévy à Hanan fils de Hanan, grand-prêtre, un petit bronze au palmier et à la grappe, du Cabinet impérial des médailles.

Les deux pièces anonymes du groupe F, à la légende 6, que j'ai le premier attribuées à la première révolte des Juifs, sont admises comme bien classées ainsi, par tout le monde.

Enfin toutes les pièces surfrappées sur des monnaies impériales romaines jusqu'au règne d'Hadrien, sont attri-

buées, mais exclusivement, à la deuxième révolte, c'est-à-dire à celle de Bar-Kaoukab. Les pièces identiques de types, de style et de fabrique, sans surfrappes, sont reportées à Siméon fils de Gioras, c'est-à-dire à la première révolte.

Maintenant, mon cher ami, que j'ai analysé la classification proposée par MM. Cavedoni, Lévy et Madden, je vous demande la permission de continuer mon rôle de président d'assises qui résume les débats d'une affaire, et je vais vous présenter les arguments de la partie adverse.

Connaissez-vous un seul exemple d'une numismatique quelconque qui, après avoir subi une éclipse continue de soixante-cinq ans, se reproduit avec une identité telle, à tous les points de vue, sans en excepter un seul, qu'il soit *à priori* impossible de discerner les produits des deux fabrications que plus d'un demi-siècle sépare?

Connaissez-vous beaucoup de médailles antiques sorties des mêmes coins? N'est-il pas certain que dans l'antiquité les coins se détérioraient avec une rapidité telle, qu'il est évident qu'on n'a pu en conserver de la première révolte, terminée en 70 de notre ère, pour les utiliser de nouveau en 135? N'est-il pas évident pour vous que cette hypothèse doit être rejetée tout d'abord, quand ce ne serait que par la raison seule que, pour les numismatistes de métier, l'identité de coin de deux monnaies antiques, est une cause énorme de suspicion? Qui donc d'ailleurs, après le sac de Jérusalem par Titus, aurait eu l'idée de conserver précieusement les coins qui avaient servi aux chefs de l'insurrection, à ces hommes implacables dont les haines mutuelles servirent si bien les projets des Romains? En voilà assez sur l'hypothèse de la conservation matérielle des coins originaux; passons à la seconde hypothèse qui admet que les

types de la première révolte ont été, soixante cinq ans plus tard, reproduits avec une exactitude si évidente, que, je le répète, il est impossible *à priori* de discerner entre elles les pièces frappées par les coins originaux et les pièces frappées par les coins copiés. Si cette hypothèse est vraie, comment expliquer la dissemblance des types, du style, de la fabrique des monnaies séparées par un intervalle bien moins long, dans une série monétaire qui n'a pas subi d'interruption, comme par exemple dans la suite impériale romaine? Cette renaissance sous des formes identiques et indiscernables d'une œuvre humaine quelconque, à un demi-siècle d'intervalle, est-elle possible?

On objectera sans doute ici la fabrication des médailles fausses copiées par de très-habiles artistes, tels que les Padouans et Becker, dans le but criminel d'escroquer l'argent des amateurs de médailles antiques. Mais est-il si difficile, pour un numismatiste expérimenté, de reconnaître une Padouane ou un Becker, de l'original copié? Qui donc s'y laisse prendre, si ce n'est l'amateur qui n'a encore que le goût des médailles, sans en avoir la connaissance approfondie, que le temps seul et la pratique peuvent lui donner? La deuxième hypothèse invoquée est-elle plus facile à admettre que la première? C'est ce qui semble bien douteux.

Si donc nous sommes forcés de scinder cette classe nombreuse de monnaies en deux groupes, appartenant, l'un à la première révolte, l'autre à la deuxième révolte, c'est-à-dire à celle de Bar-Kaoukab, disons-le sans hésitation, nous sommes en présence d'un phénomène unique, en son genre, et qui n'a pas son pareil dans l'histoire numismatique tout entière.

Cependant comme le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, abordons les faits matériels que nous

présente l'étude de cette intéressante série de monuments.

Et d'abord commençons par nous rendre bien compte des légendes. Le mot *djalet* (גאלת) signifie à la lettre *rachat*, et au figuré *rédemption*, *libération*. Le mot *herout* (חרות) signifie *délivrance*, *liberté*. Il y a donc une nuance très-sensible entre ces deux expressions dont l'emploi n'a vraisemblablement été que successif. A ce compte, *djalet* a dû précéder, et *herout* a dû venir en second lieu. Et de fait qu'arrive-t-il? Toutes les fois qu'il est question de l'année Ire (שנת אחת), le mot *djalet* seul est employé, et il s'agit du rachat d'Israël, לגאלת ישראל, et non de Jérusalem. Est-ce une ère ainsi désignée et dont la première année serait notée sur les monnaies? Il est permis d'en douter; les mots *li djalet Israïl* signifient au propre « pour le rachat d'Israël; » il est vrai qu'ils pourraient aussi à la rigueur se traduire « du rachat d'Israël, » mais est-ce bien ici le cas d'adopter cette traduction? Et la formule isolée, לחרות ירושלם, qui ne peut pas se traduire autrement que « pour la délivrance de Jérusalem, » puisque cette fois rien absolument ne régit un génitif, cette formule, dis-je, ne nous conduit-elle pas forcément à attribuer la même valeur à la préposition ל, dans l'un et l'autre cas? J'ai dit tout à l'heure que l'expression *li djalet Israïl* est expressément propre à l'année *première*, elle ne se retrouve ni avec l'année II, ni avec l'année III.

La formule qui se présente ensuite, et d'abord sans désignation d'année, est לחרות ירושלם, «pour la délivrance de Jérusalem.» Est-ce cette fois une désignation d'ère que nous trouvons sous ces mots? Il est permis encore d'en douter, puisque si l'on rencontre la formule ש'ב' לחרות ישראל sur une seule pièce d'argent, au nom de Siméon, identique de

types et de fabrique avec la pièce d'argent d'Éléazar, et sur une petite pièce de cuivre avec le nom isolé ירושלם, et identique de types avec la pièce de cuivre d'Éléazar, ces deux exceptions restent seules dans la série, la formule constante de l'année II étant ש'ב' לחרות ישראל.

Enfin toutes les collections renferment les petits bronzes si communs et anonymes, sur lesquels on lit d'un côté חרות ציון, « liberté de Sion, » et de l'autre שנת שתים ou שנת שלוש, « l'an II ou l'an III. » Sur ces monnaies, on le voit, la préposition ל a disparu et son absence peut être invoquée en faveur de la disjonction de la date ש'ב', année II, et des formules לחרות ירושלם ou לחרות ישראל.

Trois monnaies seulement nous présentent le nom isolé ירושלם, ce sont celles qui constituent le groupe E.

M. Lévy a rassemblé tous les passages talmudiques qui parlent des monnaies hébraïques, et dans ces passages il est spécialement question de monnaies de Jérusalem et de Bar-Kaoukab (Bar-Kosiba). On est tenté de voir dans les espèces désignées sous le nom de monnaies de Jérusalem, les sicles et demi-sicles qui portent tous la légende ירושלם הקדשה, « Jérusalem la Sainte, » et peut-être le sicle au temple de la première année, avec la formule « pour le rachat d'Israël. »

La classe des monnaies de Bar-Kosiba comprendrait alors toutes les autres pièces judaïques d'argent connues, car il semble *à priori* peu naturel que ces passages talmudiques relatifs au payement de certaines redevances légales, puissent désigner de petites monnaies de cuivre [1].

[1] Nous devons aux savantes recherches de M. le docteur Lévy la connaissance d'un certain nombre de passages du Talmud relatifs à la monnaie judaïque. M. Madden ayant traduit intégralement le travail de M. Lévy sur ce sujet, je me dispenserai de le reproduire encore une fois, en renvoyant

Maintenant passons aux types, et comparons.

S'il est une monnaie qui puisse avec apparence de raison être revendiquée pour la première révolte, c'est celle

purement et simplement soit à l'un, soit à l'autre des deux ouvrages qui contiennent cette intéressante dissertation. Je dois me contenter d'examiner les désignations monétaires que contiennent les textes originaux rassemblés par M. Lévy, et c'est ce que je vais faire le plus brièvement qu'il me sera possible.

Dans le premier texte emprunté à la Thosiphta et relatif au payement du Maaser sheni, c'est-à-dire à la seconde dîme, nous trouvons mentionnées :

1° מטבע שמרוד, la monnaie de Révolte.
2° מעות כזביות, celle de Coziba, c'est-à-dire de Bar-Kaoukab.
3° מעות ירשלמיות, celle de Jérusalem.
4° מטבע היוצא משם מלכים הראשונים, celle qui avait cours au temps des anciens rois.

Dans le Talmud de Jérusalem, relativement encore à la seconde dîme, nous trouvons mentionnées de même :

1° מטבע שמרד, la monnaie de Révolte.
2° בן-כזיבא — « — celle de Ben-Koziba.
3° מעות של סכנה, celle de Danger.

Dans la Gémara de Babylone (Baba Kama), mentionnée dans la Thosiphte, nous trouvons :

1° מעות כזיביות, la monnaie de Cosiba.
2° ירשלימיות — « — celle de Jérusalem.
3° אר של מלכים הראשונים, ou celle des anciens rois.

Dans le Talmud de Jérusalem (Kethouba), il est dit que la dot d'une femme peut être payée valablement avec les espèces ci-après désignées :

1° סלעים סברוניות, deniers.....? (de סלע, nom d'une monnaie de la valeur d'un demi-sicle).
2° מהנינות, deniers.....?
3° ירשלמיות, deniers de Jérusalem.

Le docteur Lévy propose de corriger ainsi cette énumération :

סלעים נרוניות מהגמנות ירלשלמיות, « deniers néroniens des chefs de Jérusalem. » Il s'appuie sur ce qu'un autre passage du Talmud (Baba Mezia) mentionne סלע נרונית, « le denier néronien ou de Néron. » Ce

d'Éléazar (groupe A), sur laquelle paraissent (argent) une grappe de raisin et au revers une œnochoé et une palme, ou (bronze) une grappe et un palmier.

passage est trop évidemment altéré pour que nous essayions d'en tirer parti. Enfin le dernier passage talmudique recueilli par M. Lévy est le suivant :

בקשו לגנוז דינרא הדריינא טורויינא
שיפא מפני טבעו של ירושלם

Ce passage est tout à fait obscur. Il est certain tout d'abord qu'il faut y exécuter la transposition du *vav* du nom טרויינא, qui devient ainsi וטריינא. Il semble signifier : « on a cherché à rassembler les deniers d'Hadrien et de Trajan, à cause de leur type de Jérusalem. » Que signifie le mot שיפא ? Nous n'en savons rien. Quoi qu'il en soit, ce dernier passage semble désigner très-clairement les deniers romains des empereurs Trajan et Hadrien, surfrappés aux types judaïques, et que nous retrouvons dans les collections.

Venons maintenant aux différentes espèces monétaires juives désignées. Nous avons : 1° les monnaies de Révolte; 2° celles de Danger; 3° celles de Ben-Coziba ou de Coziba, c'est-à-dire de Bar-Kaoukab; 4° celles dites de Jérusalem; 5° enfin celles qui avaient cours au temps des anciens rois.

1° Commençons par les dernières indiquées. De quelles monnaies peut-il être question ? Nous ne connaissons de monnaies ayant eu cours au temps des anciens rois, ou des anciens rois, que les monnaies d'argent appelées sicles et demi-sicles et les monnaies de cuivre des rois asmonéens ou des Hérodes. Il faut donc que les anciens rois désignés par ce passage soient exclusivement ceux que je viens d'indiquer. Il ne viendra à l'idée de personne, j'imagine, d'admettre l'existence de monnaies ayant eu cours sous la dynastie de David, et avant la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor.

2° Que peuvent être les monnaies dites de Jérusalem ? Je suis bien tenté d'y voir les sicles et demi-sicles, puis les seules pièces plus récentes sur lesquelles se lit le nom ירושלים.

3° La mention plusieurs fois répétée des monnaies de Ben-Coziba, c'est-à-dire de Bar-Kaoukab, prouve, à tout le moins, *à priori*, l'existence d'une numismatique propre au temps de l'insurrection formidable dont Bar-Kaoukab fut le chef. Cette numismatique nous la connaissons en effet.

4° Restent enfin les monnaies de Révolte, מטבע שמרוד, et celles de Danger, מעות של סכנה. Sont-ce deux classes distinctes ? Nous l'ignorons. Ces deux noms peuvent parfaitement s'appliquer à la fois à l'une ou à l'autre des deux révoltes. Remarquons cependant que dans les écrits judaïques (Michna, Kethouba, 9, 9), la première révolte, terminée par le siége de Titus, est

Ces types, nous les retrouvons identiques, mais séparément sur les pièces 1, 2, 7, 8, 9, 10, 11 du groupe C qui présente des surfrappes descendant jusqu'au règne de Trajan. Tout ce groupe, je l'ai déjà dit, on l'attribue d'un accord unanime à la deuxième révolte, c'est-à-dire à celle de Bar-Kaoukab.

Nous retrouvons encore ces types, réunis cette fois sur les pièces 3 et 4 du groupe D, frappées au nom de Siméon, mais n'ayant pas jusqu'ici offert de surfrappes, le nombre des exemplaires connus de ce groupe étant extrêmement restreint.

Enfin nous les retrouvons encore sur les deux petits bronzes n[os] 2 et 3 du groupe E, présentant le nom isolé de Jérusalem et dont l'un a été trouvé à Beithar même, le dernier refuge de Bar-Kaoukab [1].

Prenez ces types sur les pièces de l'un ou de l'autre des groupes qui les offrent, et il vous sera impossible de discerner la moindre différence de style et de fabrique ; en un mot, ils se présentent toujours avec une identité telle, qu'il

spécialement désignée par le mot סכנה, « danger, » tandis que la révolte de Bar-Kaoukab est habituellement désignée par דור של שמד, « le temps de l'extermination, » ou שעת שמד. « l'instant de l'extermination. » En ce cas, les monnaies שמרוד et שלסכנה désignent les pièces frappées dans la révolte qui a précédé la destruction du second temple, tandis que les monnaies כזוביות désignent d'une manière suffisamment précise celles qui ont été frappées à l'époque de Bar-Kaoukab.

On voit donc que malgré l'existence des passages talmudiques trouvés et recueillis par le docteur Lévy, nous sommes réduits à de pures hypothèses, le seul fait positif qu'ils établissent étant qu'au moment où les écrits talmudiques furent rédigés, les monnaies de Bar-Kaoukab existaient en notable quantité entre les mains des Juifs.

[1] La position de Beithar a été retrouvée par mon ami M. Williams, et ce n'est pas un des documents les moins importants que nous devons à ce savant et consciencieux explorateur.

est bien difficile *à priori* d'admettre qu'ils aient été si fidèlement reproduits, sur des monnaies émises à soixante-cinq ans d'intervalle, après une ruine presque absolue de la nation qui les avait adoptés.

Remarquons d'ailleurs que les pièces au nom de Siméon présentant les types en question, et qu'une surfrappe ne force pas d'attribuer à Bar-Kaoukab, on les attribue à Siméon fils de Gioras. Or une objection très-forte se présente immédiatement. Ce n'est que dans la troisième année de la première révolte, que Siméon fils de Gioras est venu à Jérusalem prendre sa part d'autorité souveraine [1], et sur ces monnaies nous trouvons les légendes 2 et 3, c'est-à-dire לחרות ירושלם, légende constante du groupe revenant forcément à Bar-Kaoukab, et ש'ב' לחרות ירושלם, «l'année 2, pour la liberté de Jérusalem.» Que l'on explique ces dates comme on le voudra, il sera toujours impossible de les appliquer à un personnage comme Siméon fils de Gioras, qui n'est venu jouer un rôle capital à Jérusalem que dans la troisième année de la révolte, c'est-à-dire presque immédiatement avant le siége de Titus. Comment expliquer l'existence de deux années différentes sur les monnaies de Siméon fils de Gioras?

Un type très-intéressant est celui de la lyre à corps arrondi; nous ne le trouvons que sur les pièces de cuivre nos 2 et 3 du groupe B, comprenant les monnaies d'un Siméon portant le titre de nasi, et sur le no 1 du groupe D, attribué à Siméon fils de Gioras. Que ces différentes monnaies soient contemporaines, cela ne fait pas question; style et fabrique le prouvent, quand bien même les légendes

[1] Σίμων μὲν οὕτως ἐνιαυτῷ τρίτῳ τοῦ πολέμου Ξανθικῷ μηνὶ Ἱεροσολύμων ἐγκρατὴς ἐγένετο. (*Bell. Jud.*, IV, ix, 12)

ne le prouveraient pas. Mais nous devons ici remarquer que ces pièces à la lyre arrondie ont un style qui les distingue de toutes les autres monnaies juives des deux révoltes. Ce sont bien des graveurs contemporains qui ont fabriqué les coins de ces deux classes de monnaies, mais ce sont forcément des graveurs distincts. On reconnaît là, à première vue, une différence d'atelier monétaire, et, parmi ces pièces, les unes n'ont pas été frappées où ont été frappées les autres.

Voyons ce que nous apprennent les légendes : les monnaies de Siméon Nasi sont de l'année 1, שנת אחת לגאלת ישראל; la pièce d'argent au nom de Siméon, sans le titre de nasi, est de l'année 2, ש'ב' לחרות ישראל. Comment dès lors attribuer celle-ci à Siméon fils de Gioras, qui n'est venu s'établir à la tour Phasaël, sur le mont Sion, que dans la troisième année de la révolte?

M. Lévy, guidé par sa grande érudition, a fait une remarque des plus importantes : c'est qu'à l'époque dont nous nous occupons, le titre de nasi était inhérent aux fonctions de président du Sanhédrin. Or ces fonctions sont restées héréditaires dans la même famille pendant huit générations, depuis le fameux Hillel, qui était né à Babylone vers 75 avant J.-C., jusqu'à Gamaliel III, fils de Jehouda le Nasi, né vers le moment même de la révolte de Bar-Kaoukab.

Or, pendant la première révolte, Siméon fils de Gamaliel, fut Nasi d'Israël, et c'est à lui que M. Lévy attribue les monnaies offrant la légende שמעון נשיא ישראל. Remarquons toutefois que la descendance de Hillel nous donne la série suivante des Nasi d'Israël :

HILLEL LE GRAND, Nasi,

Né à Babylone vers 75 ans avant J.-C., mort à 120 ans. Sa mère était de la race de David.

SIMÉON Ier, Nasi.

GAMALIEL Ier, Nasi, l'Ancien.

Porte le premier le titre de Rabban, meurt 18 ans avant la destruction de Jérusalem, c'est-à-dire en 52.

N.

Mariée à Rabbi Siméon, fils de Nathaniel.

SIMÉON II, Nasi, le Martyr.

Né vers l'an 50 de J.-C., le premier des dix martyrs, tué par les Romains, à la prise de Jérusalem par Titus.

EMMA SALEM,

Mariée à Rabbi Éliézer, fils d'Hyrcan, professeur du fameux Rabbi-Akiba.

GAMALIEL II, Nasi,

De Iamnia, déposé et remplacé par Éléazar-Ben-Azariah. Gamaliel est réintégré, mais Éléazar conserve néanmoins sa dignité. Ils président tour à tour, Éléazar pendant trois semaines, et Gamaliel pendant deux. Il meurt avant la révolte de Bar-Kaoukab. A la prise de Jérusalem par Titus, il a la vie sauve à la prière de Rabbi Jonathan-Ben-Zekaï, ami de Vespasien et de Titus. Ce Jonathan est mort en 73, à l'âge de 120 ans; il était né en 47 av. J.-C. Gamaliel fut déposé par suite d'une discussion vive avec Rabbi-Josua, fils de Hanania, qui était ami de Trajan. C'est à la demande de Josua lui-même que Gamaliel fut réintégré. Josua lui survit et meurt avant le siége de Beithar.

SIMON III, Nasi.

A exercé la dignité de Nasi postérieurement à la mort d'Akiba et à la prise de Beithar.

JEHOUDA, Nasi.

Florissait dans la deuxième moitié du IIe siècle. Né vers le moment de la mort d'Akiba, c'est-à-dire vers 130 de J.-C.

GAMALIEL III, Nasi.

Vivait au commencement du IIIe siècle.

Siméon III, fils de Gamaliel II, était donc Nasi pendant la grande révolte de Bar-Kaoukab, et dès lors quelle raison avons-nous, quand le style, la fabrique et les types des monnaies nous arrêtent invinciblement, de prendre pour auteur de ces monnaies le Nasi Siméon II, plutôt que le Nasi Siméon III ?

Toute la classification, proposée avec tant de finesse et d'érudition historique par M. Lévy, est naturellement basée sur l'existence des monnaies frappées au nom d'un prêtre Éléazar, et qu'on est tout d'abord tenté d'attribuer au fameux Éléazar du siége de Titus, celui qui s'était établi dans le temple, dont il avait fait une véritable forteresse. Mais cette attribution est-elle aussi évidente qu'elle en a l'air au premier abord ? Là est la question.

Ne savons-nous pas, en effet, qu'un Éléazar a joué un grand rôle dans la révolte de Bar-Kaoukab ? Ne savons-nous pas qu'il fut mis à mort à Beithar, par l'ordre de Bar-Kaoukab lui-même, parce qu'il était soupçonné d'entretenir des relations secrètes avec les Romains [1] ? Et cet événement ne rend-il pas jusqu'à un certain point un compte satisfaisant de l'existence exclusive des monnaies d'un Éléazar, frappées pendant l'année 1. שנת אחת לגאלת ישראל ? S'il s'agit de l'Éléazar mis à mort par l'ordre de Bar-Kaoukab, le fait de l'émission de ses monnaies, pendant l'année 1 seulement,

[1] Je trouve dans l'excellent dictionnaire de Sander, au supplément contenant les noms propres mentionnés dans le *Traité d'Aboth*, par M. S. Ulmann, grand rabbin du consistoire central, l'article suivant :

« רבי אלעזר המודעי. Rabbi Éléazar Hamodaï, ou de Modin, fut disciple « de Johanan Ben-Zaccaï et contemporain de R. Gamaliel III. Il fut un des « grands *Darschanim* (interprètes des textes sacrés) de son temps. Enfermé « dans Beithar pendant le siége de cette ville par l'armée d'Adrien, ce pieux « docteur fut tué par Bar-Kocheba sur une dénonciation calomnieuse d'entre- « tenir des relations avec les Romains. »

s'explique facilement. S'il s'agit de l'Éléazar de la première révolte, il n'en est plus de même, et l'on ne comprend pas comment on ne trouve plus de monnaies frappées par son ordre, pendant l'année 2 et l'année 3.

Le type de la lyre allongée, à trois cordes, se présente à nous sur deux pièces d'un Siméon, surfrappées sur des deniers de Domitien et de Trajan ; pas de doute, par conséquent, sur l'époque où ce type a été employé : c'est pendant la révolte de Bar-Kaoukab. Donnerons-nous à Siméon fils de Gioras, le n° 8 du groupe dans lequel sont classées toutes les pièces surfrappées, parce que ce n° 8 a été frappé sur un flan neuf? Cela paraît inadmissible. D'ailleurs, la légende de cette pièce est לחרות ירושלם, qui ne peut convenir à Siméon fils de Gioras, venu à Jérusalem dans la troisième année seulement de la révolte.

Disons une fois pour toutes ce que le simple bon sens nous indique à propos des surfrappes. Tant qu'on a eu des flans neufs disponibles, c'est-à-dire des lingots d'argent à monnayer, on n'a probablement pas commencé la démonétisation et le surfrappage des deniers romains; c'est quand le métal a manqué qu'on a pris ce parti. Toute autre supposition semble bien hasardée.

Revenons au type de la lyre allongée à trois cordes. Nous le retrouvons sur un moyen bronze au nom : שמעון, offrant au revers une palme et la légende לחרות ירושלם, exclusivement propre au groupe C, c'est-à-dire à celui de Bar-Kaoukab.

Remarquons maintenant la similitude des types des pièces de cuivre de Siméon Nasi, avec la lyre à corps arrondi, avec ceux de la pièce que je viens de décrire et qu'il faut forcément attribuer à l'époque de la révolte de Bar-Kaoukab. J'ai dit similitude et non pas identité,

parce qu'ici se montre, dans toute sa force, la dissemblance de fabrique que j'ai signalée, entre les pièces à la lyre arrondie et les pièces appartenant incontestablement à la deuxième révolte. Mais qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le président du Sanhédrin ait fabriqué les monnaies émises par son autorité, dans un autre atelier monétaire et par la main d'autres graveurs de coins, que ceux qui fonctionnaient pour l'autorité militaire établie à côté de la sienne ?

Le type des deux trompettes se présente sur une pièce offrant au droit le nom שמעון et une grappe, et au revers la légende לחרות ירושלם. La présence de cette légende seule nous prouverait qu'elle appartient à la révolte de Bar-Kaoukab ; mais une autre preuve irréfragable est inhérente à la pièce elle-même ; elle est surfrappée sur un Trajan. M. Reichardt a donné la description, non accompagnée de figures, de deux médailles de sa collection (nos 22 et 23 du catalogue de monnaies juives inédites, publiées par lui dans le *Numism. Chron.*, numéro de décembre 1862), offrant le type des deux trompettes et la légende ש'ב' לחרות ישראל, et au revers le nom שמע, ainsi abrégé et enfermé dans une guirlande. Il paraît clair que ces deux pièces doivent s'intercaler dans le groupe C de Bar-Kaoukab, immédiatement après le n° 9, qui offre le même type des deux trompettes.

Remarquons que l'abréviation שמע, du nom de Siméon, dans une couronne, se rencontre sur les pièces d'argent 1 et 2 du groupe D, au revers de la lyre à corps arrondi et de l'œnochoé avec la palme. Ces deux pièces sont munies de la légende ש'ב' לחרות ישראל, propre aux pièces indubitables de la deuxième année de Bar-Kaoukab. La même abréviation se retrouve également sur des moyens

bronzes au palmier et au pampre, qui reviennent de plein droit à la révolte de Bar-Kaoukab. Ce rapprochement n'est pas sans importance.

Hâtons-nous maintenant de parler des moyens bronzes au palmier et au pampre. Si l'on ne se préoccupe pas des légendes de ces pièces, et si l'on n'en considère que la taille, le style, les types et la fabrique, il est de toute impossibilité de deviner quelles sont les plus anciennes et quelles sont les plus récentes. Elles ont un air de famille si évident, qu'il ne viendra à l'idée d'aucun numismatiste pratique que, dans ce groupe de monnaies, il y en a qui ont été frappées à soixante-cinq ans d'intervalle, après une éclipse totale de plus d'un demi-siècle de l'exercice du droit monétaire. Toutes ces pièces sont contemporaines; cela semble incontestable.

Si, après ce premier examen, on passe à l'appréciation des légendes, on est tout étonné de trouver des pièces à la légende שמעון נשיא ישראל, dont toutes les lettres sont bouleversées et mises au hasard dans le champ, comme sur les monnaies de cuivre d'Éléazar. Éléazar et Siméon Nasi ont donc frappé leurs monnaies en même temps, et nous trouvons effectivement, sur les unes et les autres, la formule שנת אחת לגאלת ישראל.

Mais à cette première année s'arrête le parallélisme; nous ne trouvons pas d'Éléazar d'une deuxième année, et je répète que ce fait s'expliquerait très-facilement en reconnaissant dans cet Éléazar le personnage mis à mort par l'ordre de Bar-Kaoukab, tandis qu'il devient difficile à expliquer s'il s'agit de l'Éléazar de la première révolte.

Si nous ne trouvons pas d'Éléazar de l'an 2, nous trouvons en revanche le moyen bronze de Siméon Nasi, avec la légende ש'ב לחרות ישראל. Peut-il se faire que cette légende

formulaire se retrouve à soixante-cinq ans d'intervalle, sur des monnaies identiques de types, de style et de fabrique, que l'on séparera par la seule raison que l'une est d'un Siméon Nasi, et l'autre d'un Siméon qui n'avait pas le titre de nasi? C'est plus que douteux. Et, si à l'époque de la deuxième révolte, c'est-à-dire de Bar Kaoukab, nous avons précisément, comme, pendant la première révolte, un Nasi du nom de Siméon, où est la difficulté de rapprocher des pièces que tant de circonstances matérielles réunissent invinciblement?

Les monnaies de moyen bronze, au palmier et au pampre, de la deuxième révolte, sont forcément classées par la connaissance que nous avons de l'une d'elles, qui a été surfrappée sur un Trajan. Les pièces les plus anciennes portent la legende לחרות ירושלם, adoptée par Bar-Kaoukab; les plus récentes portent la légende ש'ב' לחרות ישראל, ainsi que cela devait être, à en juger par toutes les séries de légendes appliquées aux mêmes types et que nous avons passées en revue jusqu'ici

L'un des types les plus intéressants de cette belle suite de monnaies judaïques est incontestablement celui des tétradrachmes au temple. Ils présentent deux espèces bien distinctes. La première, n° 1, du groupe E, des pièces anonymes portant le nom isolé ירושלם, nous offre la légende שנת אחת לגאלת ישראל, que nous retrouvons sur les pièces d'Éléazar le Cohen et de Siméon le Nasi. Toutes ces pièces ont donc été frappées en même temps; cela ne paraît pas douteux.

La présence du nom ירושלם nous conduit à attribuer à la même époque les pièces de petit bronze aux types d'Éléazar, mais aux légendes לחרות ירושלם et ש'ב' לחרות ירושלם. Nous ne retrouvons celle-ci, par exception unique, que sur la

pièce d'argent de Siméon, au type de la grappe, ayant au revers l'œnochoé et la palme, et ces types, nous les reconnaissons identiques sur les monnaies d'Éléazar et de Bar-Kaoukab (nos 1 du groupe A, 1, 2, 7, 8, 9, 10 et 11 du groupe C). Toutes ces pièces semblent donc contemporaines.

Les autres tétradrachmes connus, au type du temple, ont en outre une étoile, dans laquelle M. Cavedoni a reconnu, avec toute apparence de raison, une allusion au nom de Bar-Kaoukab, « le fils de l'Étoile ; » leurs légendes sont : לחרות ירושלם et ש'ב' לחרות ישראל, comme sur les monnaies bien déterminées de Bar-Kaoukab. De plus l'un de ces tétradrachmes est surfrappé sur un Vespasien d'Antioche. Il faut donc forcément réunir ces monnaies au groupe de Bar-Kaoukab. Comment dès lors supposer que le tétradrachme à la légende ירושלם est antérieur de soixante-cinq ans aux deux autres ? On voit que nous nous trouvons toujours en présence des mêmes impossibilités.

Restent enfin les petits bronzes, au vase et au pampre, de l'an 2 et de l'an 3, sans désignation aucune d'une ère fixée. Mais, ainsi que je l'ai déjà dit il y a longtemps, ces petites monnaies ont une telle analogie de fabrique et de taille avec les petits bronzes de Néron, frappés à Jérusalem, qu'il faut de toute nécessité les faire remonter à l'époque de la première révolte. Remarquons d'ailleurs que la légende חרות ציון leur est tout à fait spéciale. C'est Siméon fils de Gioras qui était maître de Sion, où il s'était établi dans la tour Phasaël, aujourd'hui connue sous le nom de tour de David. On peut donc, jusqu'à un certain point, attribuer ces petites monnaies à Siméon fils de Gioras ; mais, dans ce cas, l'an 2 de ces monnaies serait l'année 3 de la révolte, et l'ère adoptée serait celle de la liberté de Sion,

qui n'aurait éte accomplie que dans la deuxième année effective de la révolte. En ce cas, de plus, l'année 3 de ces monnaies serait précisément l'année du siége de Jérusalem, c'est-à-dire l'an 70 de l'ère chrétienne.

Remarquons que ces monnaies sont anonymes, et si nous pouvons les attribuer à Siméon fils de Gioras, on se demande pourquoi ce chef aurait négligé d'inscrire son nom sur les monnaies émises par son ordre, pendant qu'Éléazar aurait au contraire adopté la légende nominale?

Il est un fait que je ne puis me dispenser de signaler ici et qui a bien quelque importance.

Dans la première chambre du tombeau des rois, j'ai trouvé, pendant mon dernier séjour à Jérusalem (nov. 1863), un véritable charnier de guerre, contenant une foule de sépultures romaines à incinération, avec quelques corps en petit nombre, non incinérés, et appartenant à la race sémitique, à en juger par les caractères des crânes. Avec ces corps se sont retrouvés : un moyen bronze d'Hérode le Grand, au casque et au trépied; deux petits bronzes d'Agrippa I[er], au parasol et aux trois épis, de l'an 6 (L.Ϛ); un petit bronze de Tibère et de Julie, frappé par le procurateur Pontius Pilatus, l'an 16 de Tibère (29 de J.-C.); trois groupes de monnaies agglutinées, l'un de trois pièces petit bronze, au vase et au pampre, de l'an 2; le second, de deux pièces de la même espèce, et le troisième, de deux pièces semblables, dont l'une est de l'an 2 et l'autre de l'an 3; enfin, de deux pièces isolées de l'an 2. Pas une autre monnaie ne se trouvait enterrée avec ces cadavres judaïques. J'en ai conclu que cette inhumation datait du siége de Titus, et très-probablement de la sortie des Juifs contre Titus, lors de sa première reconnaissance de la place. Je persiste à croire que j'ai eu raison de penser ainsi; mais

j'ai cette fois une conclusion de plus à tirer de la composition de cet ensemble numismatique, extrait du charnier du tombeau des rois ; c'est qu'au moment où cette inhumation a eu lieu, les monnaies juives ayant cours à Jérusalem étaient les monnaies d'Hérode, celles d'Agrippa I[er] et celles de la révolte, des années 2 et 3 ; si la fabrication de ces dernières petites monnaies avait été précédée de celle de toutes les pièces que l'on a attribuées à Éléazar, à Siméon le Nasi, fils de Gamaliel, et à Siméon fils de Gioras, comment pas une de ces monnaies de la première révolte ne s'est-elle trouvée dans la poche de l'un des corps juifs enterrés dans le charnier? Je sais bien qu'il n'y a là qu'une preuve négative, mais elle n'en a pas moins, à mon avis, une certaine valeur qu'il n'est guère possible de méconnaître.

C'est ici le lieu d'examiner la valeur, comme document historique, de deux pièces assez étranges et dont jusqu'à présent je n'ai dit qu'un mot en passant.

La première décrite par M. Reichardt, sous le n° 20 de son catalogue de monnaies juives inédites, offre les singularités suivantes. Au droit on y lit autour de la lyre allongée à trois cordes, type qui appartient essentiellement à la deuxième révolte : ש' א' לחר' ישראל. Au revers paraît une grappe de raisin entourée de la formule שנת אחת לג...יש'. Le poids de cette pièce est de 3[gr],20.

Je n'hésite pas à déclarer que cette pièce m'est on ne peut plus suspecte, malgré son poids satisfaisant. D'abord si la légende du droit a été bien lue, elle se présente ici par exception unique ; car, à ma connaissance, il n'existe pas une seule monnaie authentique offrant cette formule nouvelle.

En second lieu le revers, encore par exception unique, présente la même date mais rédigée cette fois avec le

mot גאלת, au lieu du mot חרות employé sur la face opposée.

Pouvons-nous admettre l'existence d'une monnaie offrant sur ses deux faces l'expression d'une date caractérisée par deux formules différentes, et créée par la confusion fortuite de deux coins utilisés dans le même atelier monétaire? je ne le pense guère. Quant à dénoncer ici l'emploi de deux faces de monnaies différentes, accolées par un faussaire, nous ne le pouvons pas davantage, puisque nous ne connaissons pas séparément les deux types accolés de cette façon.

Qu'en conclure? évidemment sans avoir vu et manié la pièce dont il s'agit, on ne peut se permettre de trancher les diverses questions qu'elle fait naître. Tout ce qu'il est possible d'en dire, c'est qu'elle est *à priori* fort suspecte. Les faussaires, fabricants de monnaies juives, pullulent à Jérusalem ; et l'un d'eux, plus expérimenté que les autres, quant à la composition des types et des légendes, aura fort bien pu s'amuser à créer une singularité numismatique, propre, comme celle-ci, à exciter la convoitise des amateurs de médailles.

La dernière des pièces judaïques dont j'ai à m'occuper est celle que j'ai publiée le premier, sur un exemplaire manifestement coulé et qui offre les types suivants :

Æ. אלעזר הכוהן. OEnochoé et palme.
℞ שמעון dans une couronne.

Si cette monnaie existe réellement, ou elle a été frappée par deux personnages, nommés Éléazar et Siméon, s'associant pour émettre à profits communs des monnaies courantes; ou elle est le produit fortuit d'une confusion de types opérée dans un même atelier monétaire.

On a admis que ce pouvait être une monnaie émise par

Éléazar et Siméon fils de Gioras, au moment où, d'ennemis acharnés, ils étaient devenus alliés, parce qu'ils étaient animés de la même haine contre les Romains. Certainement cette hypothèse est séduisante; mais il faut en convenir elle ne l'est pas plus que la suivante : Bar-Kaoukab et le prêtre Éléazar, avant le meurtre de ce dernier, ont évidemment coopéré avec ardeur à l'insurrection juive. S'entendant à merveille, il était tout simple qu'ils fissent paraître leurs deux noms à la fois sur la monnaie des insurgés. Il me semble qu'il est plus rationnel qu'une monnaie d'association paraisse avant la rupture des deux personnages qui la font fabriquer, plutôt qu'après la réconciliation de deux ennemis ardents, qui consentent, en face d'un danger commun, à réunir leurs efforts, sans rien abjurer très-probablement de leurs sentiments de haine personnelle. M. de Vogüé m'affirme qu'il a vu un exemplaire bien authentique de cette monnaie d'association; espérons donc que les découvertes postérieures viendront éclaircir quelque jour ce fait numismatique.

Voilà, mon cher de Witte, la question présentée, je le crois, sous toutes ses faces. Chacun est libre maintenant de se faire une opinion en connaissance de cause.

Comme vous me reprocheriez sans doute de ne pas donner cette fois une preuve de ma franchise habituelle, je résume en quelques lignes mon opinion sur toutes les monnaies dont je viens de vous entretenir si longuement; mais bien entendu sans prétendre l'imposer à personne.

La lecture des rares monnaies frappées au nom d'un prêtre nommé Éléazar, m'avait séduit tout d'abord et j'y avais vu le renversement absolu de toute ma théorie première sur l'âge des monnaies attribuables aux deux révoltes des Juifs contre les Romains.

J'ai donc cru devoir étudier la question de nouveau, en tenant compte de tous les faits matériels et historiques; et en présence des impossibilités que je viens de signaler, je me suis vu forcé de revenir à la classification suivante :

1° Les pièces de petit bronze au vase et au pampre appartiennent incontestablement à la première révolte qui a précédé le siége de Titus.

2° Toutes les autres, sans exception, datent de la deuxième révolte, celle de Bar-Kaoukab.

3° Les monnaies d'Éléazar le Cohen ont été émises par l'Éléazar que Bar-Kaoukab fit mettre à mort, sous le prétexte qu'il entretenait des relations avec les Romains, mais beaucoup plus probablement parce qu'il voyait en lui un rival.

4° Les monnaies de Siméon le Nasi ont été émises par le président du Sanhédrin, Siméon III, fils de Gamaliel II, contemporain de Bar-Kaoukab qui n'osait traiter ce saint personnage comme il avait traité Éléazar.

5° Toutes les monnaies au nom de Siméon, sans le titre Nasi, appartiennent à Bar-Kaoukab dont elles nous révèlent le nom véritable, nom que les historiens ne nous ont pas transmis.

6° Quant aux pièces anonymes à la légende ירושלם, elles ont été probablement émises pour un usage exclusivement religieux et par le corps sacerdotal.

Au moyen de cette classification, je ne me mets en opposition avec aucun principe essentiel de la science numismatique, et je respecte les faits historiques.

Je profite de l'occasion, mon cher ami, pour vous faire connaître trois nouvelles variétés de monnaies impériales frappées dans la Colonia Ælia Capitolina.

La première est un Lucius Vérus de grand bronze, indi-

qué par M. Madden d'après Reichardt; comme la figure n'en a pas été publiée, je la donne d'après deux exemplaires en fort piteux état, que j'ai recueillis à Jérusalem. (Voir *Revue*, 1864, pl. XVI, n° 11.)

La deuxième est un beau moyen bronze de Caracalla, au revers de sa mère Julia Domna, avec les légendes IM.C. ANTONINUS PIVS AVG.GER.MAX. et IUL.AUG.M.AUG.ET CA. (*Julia Augusta mater Augusti et Castrorum* [1]). Les U arrondis de ces légendes sont fort remarquables.—Pl. XVI, n° 12.

La troisième enfin est un moyen bronze de Diaduménien, un peu différent de celui que j'ai publié jadis.

M.OP.DIADVMENIANVS C. Buste à droite. ℞ COL.AEL. CAP.COMM.P.F. Sérapis, la tête couronnée du modius, debout à gauche. — Pl. XVI, n° 13.

Mille amitiés de tout cœur, F. DE SAULCY.

[1] Le titre de *Mater castrorum* est donné sur les médailles et dans les inscriptions à plusieurs impératrices. On le trouve attribué pour la première fois à Faustine la Jeune. Eckhel, *D. N.*, VII, p. 79.—Orelli, *Inscript. lat. select.*, n° 866.— Cf. Jul. Capitol., *M. Aurel*, XXVI. — Julia Domna, Julia Mamæa et plusieurs autres princesses le reçurent. Eckhel, *D. N.*, VII, p. 196 et 288. — Les inscriptions donnent souvent ce titre à Julia Domna.

Ainsi sur l'arc de Septime Sévère, à Rome, on lit : IVLIAE AVG. MATRI AVG.N. ET CASTRORVM. Gruter, *Inscript.*, p. 265, 2. — Orelli, *Inscript. latinæ selectæ*, n° 913. — Cf. Gruter, p. 264, 5 ; p. 266, 7 ; p 267, 1. — Orelli, n°s 128, 361, 805, 923, 1243, 1951, 2325, 4945, 4966, 5077, 5314, 5331, 5496, 5498, 5505, 5506, 5507, 5508, 6082, 6752, 6914.

Le titre de *Mater castrorum* est donné dans d'autres inscriptions à Julia Mamæa (Orelli, n°s 953, 955, 5940, 6523, 6720), à Otacilia Severa (Orelli, n°s 981, 986, 2332), à Herennia Etruscilla (Orelli, n° 994), à Sévérine (Orelli, n° 5552), à Magnia Urbica (Orelli, n° 5057), etc. Trebellius Pollion (*de Lolliano*, *de Victorino*, *de Tetrico juniore*, *de Victoria*) donne le titre de *Mater castrorum* à Victorine, la mère de l'empereur Victorin.—Les médailles frappées à Alexandrie portent souvent le titre de MHT.ΣTP. (Μήτηρ τῶν στρατοπέδων).

SUR

L'EMPLACEMENT DE PHILIPPOPOLIS D'ARABIE

ET SUR

LES MÉDAILLES DE MARIN ET DE PACATIEN.

(Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 17 février 1865.)

Le règne de l'empereur Philippe est un de ceux dont le temps a le plus maltraité les annales; quelques lignes d'Aurelius Victor, une page de Zonaras, de Cedrenus et de Zosime, un paragraphe des chroniques d'Eusèbe et de Cassiodore, voilà tout ce qu'il en reste; on ne possède même pas la biographie de ce prince, qui faisait partie sans doute du recueil des écrivains de l'histoire Auguste, et qui a été perdue de bonne heure avec plusieurs autres de la même époque. Toutefois parmi le petit nombre de faits relatifs à Philippe, que l'histoire a conservés, il y en a un sur lequel tous les chroniqueurs sont à peu près d'accord, c'est qu'il était Arabe de naissance, et qu'il fonda dans sa patrie une ville à laquelle il donna le nom de Philippopolis. Le fait est attesté par Zonaras, Cedrenus et Victor; quant aux détails, ces auteurs diffèrent entre eux.

Selon Zonaras (*Annal.*, XII, 19), Philippe était originaire de Bostra, où il bâtit une ville qu'il nomma Philippopolis: ὥρμητο δ'ἐκ Βόστρων, ὅπου καὶ πόλιν βασιλεύσας ἐπώνυμον ἑαυτῷ ἐδομήσατο, Φιλιππούπολιν ὀνομάσας αὐτήν. Il y a ici une erreur évidente; longtemps avant Philippe, Bostra était une ville importante, la capitale de la province d'Arabie, la résidence du légat impérial, et le quartier général d'une légion romaine, la 3e cyrénaïque; Philippe aurait tout au plus pu l'agrandir ou l'embellir; il ne pouvait la fonder. Du reste, le mot ὅπου dont se sert Zonaras semble indiquer qu'il prenait Bostra pour un district et non pour une ville, et il est bien possible qu'il ait écrit le nom de la capitale au lieu de celui de la province; aussi le savant Eckhel qui avait aperçu la difficulté soulevée par ce passage, traduit-il : *natus in agro Bostreno*. Quant à Cedrenus, il fait mieux encore; il place Bostra en Europe : ὡρμᾶτο δὲ ἀπὸ Βοστρᾶς τῆς Εὐρώπης, ἔνθα καὶ πόλιν ᾠκοδόμησεν, ὀνομάσας αὐτὴν Φιλιππούπολιν (p. 451, édit. de Bonn). C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire à Constantinople au XIe et au XIIe siècle.

Cependant quelques écrivains modernes, se fondant sur ces passages, ont cherché à établir l'identité de Bostra et de Philippopolis. Mais les médailles de Bostra, dont il existe une nombreuse série depuis le règne d'Antonin jusqu'à celui de Trébonien Galle, prouvent que cette ville n'a jamais porté le nom de Philippopolis. Sous Sévère Alexandre, elle reçut une colonie romaine, et depuis lors elle prit sur les médailles le titre de COLONIA BOSTRA, auquel vient s'ajouter sous Philippe celui de METROPOLIS, qu'elle conserva sous Trajan Dèce. Or, comme Philippopolis fut fondée dès le commencement du règne de Philippe, ainsi que nous le verrons bientôt, et comme d'un autre côté il existe des médailles de Bostra à l'effigie de

Philippe père et fils, avec plusieurs revers différents, il est impossible d'admettre que ce nom de Philippopolis n'ait laissé aucune trace dans la numismatique de la ville. J'ajouterai qu'aucune des inscriptions de Bostra, dont le nombre dépasse soixante, ne contient la moindre allusion à ce changement de nom. Enfin les actes du concile de Chalcédoine, tenu en 451, nous fourniront un argument péremptoire contre l'identification de Bostra et de Philippopolis; car ils nomment les évêques des deux villes: il en est de même d'Hiéroclès, qui, dans son *Synecdemus* rédigé un peu plus tard, les cite toutes les deux parmi les villes de la province d'Arabie. Ainsi plus de doute possible, Bostra et Philippopolis sont deux villes différentes.

Nous avons écarté la difficulté soulevée par les passages de Zonaras et de Cedrenus; il nous faut encore signaler une erreur de Cassiodore, d'autant plus singulière, que cet auteur vivait à une époque bien plus rapprochée de Philippe, et avait certainement à sa disposition tous les documents nécessaires pour connaître la vérité. Dans sa chronique, à l'année 249, on trouve le passage suivant : « *Philippus urbem nominis sui in Thracia construxit* », (p. 643, édit. de Mommsen). Cette erreur peut s'expliquer de deux manières; ou bien Cassiodore ignorait que Philippopolis de Thrace existait longtemps avant Philippe, et il a cru que c'était bien de cette ville que parlaient les auteurs où il a puisé, ou bien le mot *Thracia* du texte est une corruption de *Trachonitide* qui se trouvait dans les biographies de Philippe. Il est probable, cependant, que l'erreur provient du fait même de l'auteur; car Jornandès qui écrivait un demi-siècle plus tard, et qui de son propre aveu n'était que l'abréviateur du même Cassiodore, Jornandès, dis-je, fait la même méprise et ajoute que l'an-

cien nom de Philippopolis était Pulpudena. (*De regn. successione*, p. 108, ed. 1648.)

Après avoir pour ainsi dire déblayé le terrain devant nous, et laissant enfin de côté tous ces témoignages suspects, passons à celui d'Aurelius Victor, qui est beaucoup plus satisfaisant. Voici le passage de cet auteur, qui écrivait environ un siècle après la mort de Philippe : « *Igitur M. Julius Philippus Arabs Trachonites, sumpto in consortium Philippo filio, rebus ad Orientem compositis, conditoque apud Arabiam Philippopoli oppido, Romam venit.* » (c. 28.) A ce passage il faut joindre le suivant, emprunté au second Aurelius Victor (c. 28) : « *Is Philippus humillimo ortus loco fuit, patre nobilissimo latronum ductore.* » Il résulte de ces passages ; 1° que Philippe était fils d'un chef de bande de la Trachonite, ou comme on dirait aujourd'hui, fils d'un cheikh arabe du Ledja; 2° que Philippopolis fut fondée dès le commencement de son règne, avant qu'il eût quitté la Syrie pour aller à Rome. Ces points établis, avant d'aller plus loin, nous allons étudier une autre face de la question.

Il existe des médailles de bronze, de fabrique asiatique et toutes de la même époque, qui portent au revers la légende ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑϹ, avec le type de Rome assise et les lettres S. C.; au droit, ces monnaies présentent, les unes l'effigie de Philippe ou d'Otacilia, les autres, le buste d'un personnage inconnu, entouré de la légende ΘЄΩ ΜΑΡΙΝΩ, « au dieu Marinus »: le buste est posé sur un aigle aux ailes éployées, ce qui indique qu'il s'agit d'une apothéose. Qui était ce Marinus? Il y a longtemps que cette question exerce la sagacité des numismatistes. Zosime et Zonaras mentionnent un certain Marinus, général romain qui commandait en Mœsie, et

qui se révolta contre Philippe en 249; et Eckhel, suivant en cela l'opinion de Hardouin et d'autres, supposait que les médailles en question offraient le portrait de ce prétendant à la pourpre impériale, et qu'elles avaient été frappées à Philippopolis de Thrace, ville peu éloignée de la Mœsie. Cependant cette supposition soulevait de graves objections; Marinus fut vaincu et tué du vivant même de Philippe, et on ne peut admettre qu'un prétendant ait reçu les honneurs de l'apothéose, pendant que l'empereur qu'il avait cherché à renverser était encore sur le trône; et si l'on admet avec Eckhel que les monnaies ont été frappées après la mort de Philippe, on se demande quel motif Trajan Dèce, une fois assis sur le trône, pouvait avoir pour laisser diviniser la mémoire d'un révolté qui ne tenait d'aucune façon à sa famille; car il faut se souvenir que l'apothéose ne pouvait avoir lieu que par décret du sénat; et en effet, les monnaies dont il s'agit portent les lettres S. C. Enfin, il y a une autre objection à la solution acceptée par Eckhel, c'est que dans la nombreuse série des monnaies impériales de Philippopolis de Thrace, il n'y en a pas une seule qui porte le titre de colonie, ni avant ni après Philippe. Vaillant, de son côté, attribuait les médailles à Philippopolis d'Arabie; mais il était impossible d'admettre qu'une ville qui venait d'être fondée par Philippe, et qui était sa patrie, ait mis sur ses monnaies le portrait de son rival et d'un rival malheureux.

Tel était l'état peu satisfaisant de la question, lorsque Tôchon d'Annecy en proposa une nouvelle solution; dans un mémoire qu'il publia en 1817[1], et où il fait preuve d'une excellente méthode critique, ce savant émit la conjecture

[1] *Mémoire sur les médailles de Marinus, frappées à Philippopolis*, in-4°.

que Marinus était le père de Philippe, et il faisait remarquer que son portrait offrait une notable ressemblance avec celui de l'empereur. Cette solution, appuyée d'ailleurs sur de solides raisonnements, avait l'avantage de ne se heurter contre aucun obstacle insurmontable, et elle a été généralement adoptée par les numismatistes. Grâce aux inscriptions que j'ai découvertes, la conjecture qui fait tant d'honneur à la sagacité de Tôchon d'Annecy est devenue une certitude.

Tous les voyageurs qui ont visité le Haourân ont signalé l'importance des ruines qui se trouvent au village de Chéhebé, situé à l'angle sud-est du Ledja, et résidence d'un des principaux chefs Druses de cette contrée. La ville ancienne avait la forme d'un carré ou d'un rectangle peu allongé, et couvrait un espace de terrain considérable, au milieu duquel se trouve le village actuel. Ici, comme dans tout le Haourân, les habitants modernes n'ont pas eu à se bâtir de nouvelles demeures; les maisons anciennes, les maisons particulières, étaient bâties avec une telle solidité, qu'il en reste encore debout plus qu'il n'en faut pour les besoins de la population actuelle; beaucoup d'entre elles sont d'une conservation surprenante, et lorsqu'on a bouché quelques trous, et enduit de boue quelques assises disjointes, on obtient des habitations très-supérieures aux cabanes de pisé qui forment la demeure habituelle du paysan arabe. La ville était entourée de murs épais, qui existent encore, et elle était coupée en croix par deux larges voies pavées, aboutissant à quatre grandes portes, disposition qui se retrouve dans toutes les villes syriennes rebâties sous l'empire romain. A l'intersection des deux voies, il y avait quatre grands piliers de maçonnerie qui paraissent avoir supporté une coupole et auprès de ce point

central se trouvent les principaux édifices de la ville, des portiques, des temples, un théâtre et des bains, auxquels un aqueduc grandiose apportait les eaux de la vallée voisine. Ce n'est pas ici le lieu de décrire ces monuments, qui du reste ne sont pas très-remarquables sous le rapport de l'art; je ne veux mettre en lumière qu'un seul point, c'est qu'ils sont presque tous de la même époque, conçus d'après un plan uniforme et marqués du même caractère architectonique. Évidemment cette ville a été bâtie d'un seul coup; on n'y a rien ajouté depuis, et il reste peu de traces de constructions antérieures. Sur les dix inscriptions que j'ai copiées à Chéhebé, il y en a une d'époque incertaine, une du règne de Marc Aurèle, une chrétienne, et les sept autres se rapportent toutes à la même époque et à la même famille, celle de l'empereur Philippe. Nous allons les passer en revue.

La première contient la dédicace de quelque édifice, par plusieurs sénateurs, parmi lesquels figure un certain Julius Sentius Malchus, ὑπὲρ σωτηρίας τῶν Κυρίων Μ. Ἰουλίων Φιλίππων σεβαστῶν, ἔτους πρώτου τῆς πόλεως. Elle montre que sous le règne de Philippe, la ville avait adopté une ère nouvelle, et que par conséquent elle avait reçu de ce prince soit un agrandissement notable, soit des priviléges importants.

La seconde inscription se trouve à sa place originaire à côté de la porte d'un grand édifice, sur une console qui portait autrefois une statue de Philippe, élevée par les habitants de Saccæa, ville dont les ruines existent à peu de distance de Chéhebé.

La troisième se trouve près de la porte d'un temple carré qui est auprès du théâtre; elle était gravée sur une base qui supportait les statues des deux Philippe, élevées par un certain Aurelius Antoninus.

La quatrième est à sa place originaire, sur une console, dans le mur du temple carré dont je viens de parler, du côté gauche de la porte.

ΘΕω
ΜΑΡΕΙΝω
...ΟCΥΠΑ

C'est une dédicace au dieu Marinus,; le nom du personnage qui a élevé la statue est en partie effacé; mais les lettres ΥΠΑ qui le suivent montrent qu'il était de rang consulaire, et probablement le légat de la province de Syrie. De l'autre côté de la porte, il y a une console semblable, qui porte la même inscription, moins bien conservée.

Enfin la cinquième inscription, trouvée à quelques pas des précédentes, a été gravée en l'honneur de Marinus, dieu et père de l'empereur, par le même Aurelius Antoninus, qui avait élevé des statues aux deux Philippe, et qui prend ici le titre de *ducenarius*.

........ΟΝΜΑΡΙ....
ΘΕΟΝΠΑΤΕΡΑ
ΑΥΡΗΛ·ΑΝΤω.....
ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟ..

L'inscription est mutilée d'un côté, mais les mots Μαρῖνον θεὸν πατέρα sont certains.

Maintenant, si on rapproche les cinq textes que je viens de citer des médailles de Philippe, d'Otacilia et du dieu Marinus, qui portent la légende ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑC, il saute aux yeux que médailles et inscriptions appartiennent à la même ville, et que cette ville s'appelait Philippopolis. J'ajouterai que Chéhebé est sur la lisière même de la Trachonite, et on se rappelle que,

d'après Aurelius Victor, Philippe était un Arabe de cette province.

Les deux autres inscriptions dont j'ai à parler sont consacrées à la mémoire du fils d'un préfet de Mésopotamie, mort à la fleur de l'âge; ce gouverneur se nomme Priscus, et son *nomen gentile*, dont il ne reste que les lettres IOC, pouvait être Julius; l'une des inscriptions a été gravée par les soins du sénateur Julius Malchus, qui figure déjà dans l'inscription en l'honneur de Philippe, datée de la première année de la ville; l'autre est due à la sollicitude d'un certain Cassius Timothéus. Il fallait de bonnes raisons pour que des fonctionnaires élevassent des statues à un jeune étranger. C'est que Priscus était le frère de l'empereur Philippe. Zosime, seul auteur qui mentionne ce fait, raconte que Philippe confia le commandement des troupes en Syrie à son frère Priscus, et que les exactions de ce dernier dans tout l'Orient furent la cause de la révolte qui y éclata, sous la conduite d'Iotapianus (I, 19-20). Sans doute, on ne peut établir rigoureusement que le Priscus de l'inscription, gouverneur de la Mésopotamie, est le même personnage que le frère de Philippe, commandant, selon Zosime, des forces romaines en Syrie; mais, si on tient compte de la date de l'inscription et de l'ensemble des observations que nous avons présentées, on reconnaîtra que cette hypothèse n'est pas sans fondements sérieux. Dans tous les cas, il ne peut être question de Statius Priscus, général célèbre sous Marc Aurèle, et légat de Cappadoce; car son *cursus honorum* a été conservé, et la préfecture de Mésopotamie n'y est pas mentionnée (Orelli, n° 5480). D'ailleurs ce gouvernement était une fonction équestre, et Statius Priscus avait suivi la carrière des fonctions sénatoriales.

Avant de quitter ce sujet, je ferai remarquer que l'attribution définitive des médailles de Philippopolis à Marinus, père de Philippe, confirme de la façon la plus satisfaisante une autre attribution, sur laquelle planait encore un léger doute. Il s'agit des médailles romaines frappées par un prince appelé Pacatianus, dont aucun auteur n'a parlé. Ces monnaies portent la légende : IMP. TI. CL. MAR. PACATIANVS AVG. Déjà Eckhel avait reconnu que les initiales MAR. devaient s'appliquer au général Marinus, qui se révolta en Mœsie, sous Philippe; il se fondait sur la fabrique de ces pièces, et surtout sur le fait qu'on en a trouvé plusieurs exemplaires dans les provinces danubiennes. Depuis, son opinion a reçu une éclatante confirmation, par la découverte de la précieuse médaille de Pacatien, conservée au Cabinet de France, et qui porte au revers la légende ROMAE AETERNAE, ANNO MILLESIMO ET PRIMO; or on sait que c'est précisément sous le règne de Philippe que tomba le millième anniversaire de la fondation de Rome, et qu'il fut célébré par ce prince avec une grande magnificence. Cette médaille suffisait déjà pour assurer à l'opinion d'Eckhel un haut degré de probabilité et presque la certitude; mais, tant que l'autre Marinus n'avait pas trouvé une place certaine dans l'histoire, la question n'était pas entièrement résolue. Maintenant il ne peut plus y avoir de doute; le dieu Marinus des médailles est le père de Philippe, et le général révolté en Mœsie, appelé seulement Marinus par les auteurs, se nommait en réalité Tiberius Claudius Marinus Pacatianus.

Après tout ce que nous venons d'exposer, il est presque inutile de réfuter l'opinion de Burckhardt, adoptée par tous les géographes modernes et par les auteurs du *Corpus Inscriptionum græcarum.* Le célèbre voyageur avait trouvé

au village d'Ormân, dans le sud-est du Haourân, une inscription d'où il résulte qu'un monument funéraire y avait été élevé par un personnage qui s'intitule Βουλευτὴς Φιλιπποπολίτης. Mais cette mention ne prouve aucunement que les ruines d'Ormân sont celles de Philippopolis; au contraire, lorsque l'auteur d'une inscription funéraire prend soin d'indiquer sa patrie, on peut généralement en conclure qu'il était étranger à la localité où se trouve l'inscription. J'ajouterai que j'ai trouvé dans deux autres localités du Haourân des inscriptions gravées par des personnages qui étaient sénateurs de Philippopolis; le nom antique d'une de ces localités est connu, et je n'ai pas besoin de dire que ce n'est pas Philippopolis.

Quant au nom que portait le village natal de Philippe, avant de devenir une ville et une colonie romaine, je n'ai pu le retrouver, malgré mes recherches. Serait-ce par hasard la Pulpudena de Jornandès? Il est possible que cet historien ne se soit trompé qu'en plaçant Philippopolis en Thrace, et qu'il ait trouvé le nom de Pulpudena dans les sources qu'il a consultées; mais il est si difficile de faire la part du vrai et du faux chez les auteurs de la décadence, que je ne voudrais pas insister sur cette conjecture.

W.-H. Waddington.

DENIER ÉPISCOPAL INÉDIT DE NOYON.

Il y a quelques mois, des ouvriers occupés à des terrassements qui s'exécutaient sur le territoire de la commune de Thourotte (Oise), aux abords d'un pont jeté sur le canal qui traverse cette commune, trouvèrent une cinquantaine de petites monnaies du moyen âge en argent et en billon. Grâce à l'avis et au concours obligeant de M. l'ingénieur Bonnet, mon compatriote, je pus en acquérir la presque totalité. L'une d'elles, unique malheureusement dans la trouvaille, frappa tout d'abord et particulièrement mon attention; à la première inspection, j'y vis un denier épiscopal, encore inédit, de Noyon, ville que mes liens de famille et mes souvenirs d'enfance me rendront toujours chère.

Un examen ultérieur et plus étudié de cette pièce me prouva, en effet, que je ne m'étais pas trompé.



Comme on le voit par le dessin fort exact que nous en donnons ici, elle présente au revers (dont nous sommes obligé de parler d'abord) la légende circulaire bien nette et bien certaine, NOVIOMVS, avec la croisette habituelle

entre l'initiale et la finale; au centre, une croix à branches égales, dont les sections horizontales, par un petit trait qui s'y rattache, semblent soutenir dans chacun des angles inférieurs un même signe ayant forme de fer à cheval, figures sur lesquelles je reviendrai.

Le droit offre une surface inégale qui a rendu son empreinte incomplète, défectueuse. Toutefois les caractères de très-grande dimension EPS s'y détachent distinctement dans le centre, ainsi que la lettre B dans la légende circulaire, avec les rudiments des lettres précédentes AD.

Or, tout en négligeant l'argument à tirer du lieu d'invention, qu'une distance de 15 kilomètres seulement sépare de Noyon, il est incontestable, d'après l'inscription NOVIOMVS du revers et l'abréviation bien connue EPS figurant au centre du droit, que notre monnaie est bien une monnaie de Noyon et, en même temps, une monnaie épiscopale. Reste à déterminer l'évêque auquel on doit l'attribuer.

Trois éléments principaux nous paraissent devoir concourir à faciliter et même à fixer cette attribution : 1° le style de la pièce ; 2° la composition du petit dépôt monétaire dont elle faisait partie ; 3° les indications fournies par les lettres ou rudiments de la légende circulaire de sa face antérieure.

En ce qui touche le style de la pièce, on ne saurait méconnaître qu'il appartient à une époque correspondante au XI[e] siècle : la forme des lettres indique cette époque plus qu'aucune autre, comme aussi l'indiquent les signes placés aux angles inférieurs de la croix centrale du revers. Ces signes, en effet, ne sont vraisemblablement que des *oméga* répétés par suite de l'ignorance ou de l'impéritie du graveur, mais destinés, sans aucun doute, à reproduire l'*alpha*

et l'*oméga*, d'un emploi très-fréquent alors, mais fort souvent altérés dans leur forme.

Quant au petit dépôt dont notre pièce faisait partie, indépendamment d'autres curieuses petites monnaies d'argent des Flandres et de l'Allemagne, que nous n'avons pu encore suffisamment étudier, il se composait des pièces suivantes :

1° Deniers d'Adalbéron, évêque de Laon, analogues à ceux publiés, en 1838, par M. Desains [1];

CORO

2° Denier de Saint-Quentin à la légende MARTIR (*Monnaies féodales*, de Poey d'Avant, t. III, pl. 156, n° 2);

SՈꓕVN

3° Denier attribué à Amiens, avec la légende centrale PAX (même ouvrage, t. III, pl. 149, n° 8);

4° Denier et obole de Philippe Ier frappés à Senlis (même ouvrage, t. Ier, pl. 1, nos 18 et 19);

5° Obole de Philippe Ier frappée à Orléans (au type du denier figuré dans le même ouvrage, t. Ier, pl. 2, n° 20);

6° Oboles municipales frappées à Orléans (même ouvrage, t. Ier, pl. 2, nos 18 et 19);

7° Denier de Thibaut Ier, comte de Champagne, avec les légendes PETVS IPICOPVS au droit, et TRECAS CIVI TEBO au revers (variété de celui publié par Poey d'Avant, *Monn. féod.*, t. III, pl. 138, n° 1);

8° Obole de Geoffroy II, comte d'Anjou (Poey d'Avant, *Monn. féod.*, t. Ier, pl. 28, n° 10).

Toutes ces pièces, on le sait, appartiennent pour la plupart à la seconde moitié du XIe siècle ou aux premières années du XIIe, et cette circonstance vient encore affirmer que

[1] *Recherches sur les monnaies de Laon*, in-4°.

notre denier épiscopal doit son émission à l'un des évêques qui ont tenu le siége de Noyon pendant cette période.

Or, de 1044 à 1113, trois évêques ont successivement occupé ce siége, concurremment avec celui de Tournai, dans l'ordre suivant : 1° Balduin ou Baudouin Ier, de 1044 à 1068 ; 2° Radbode II, de 1068 à 1098 ; 3° Balderic ou Baudry, de 1098 à 1112. Comme on le voit, l'occupation de Radbode a été de beaucoup la plus longue, et l'histoire de sa vie, écrite par le chanoine Levasseur, le signale comme étant de noble race, de grand savoir et comme ayant rempli sa charge avec beaucoup de mérite et de distinction. « Un volume entier, dit cet historien, ne suffirait pas pour en rapporter les louanges et merveilles. » Il assista au concile de Plaisance tenu en 1095 par le pape Urbain II, dont il obtint, pour son Église, la concession ou la confirmation de nombreux priviléges.

Il est donc fort à présumer qu'un prélat de cette importance, pendant son long exercice, a dû, plus qu'aucun autre, user du droit de monnayage, si, comme cela est incontestablement établi par l'existence de notre denier, ce droit appartenait alors aux évêques de Noyon. Mais il y a plus : si défectueuse et incomplète que soit la légende circulaire du droit de ce denier, on y trouve les traces indubitables du nom RADBODVS : en effet, on y aperçoit à droite les rudiments des lettres AD et à la suite la lettre B très-nettement tracée. N'y aurait-il que cette dernière lettre, que la place qu'elle occupe, au milieu de la légende, suffirait à lever tous les doutes à cet égard, car sa position est inconciliable avec une leçon qui préférerait BALDVINVS ou BALDERICVS.

Un autre argument en faveur du nom RADBODVS, c'est que la dimension du B, qui laisse supposer celle des

caractères mal venus, rend impossible une légende composée de plus de huit lettres ; il n'y aurait certainement pas eu place pour une neuvième, à plus forte raison pour une dixième, comme l'eût exigé une légende portant BALDVINVS ou BALDERICVS.

Les observations qui précèdent nous paraissent démontrer jusqu'à l'évidence que la pièce que nous publions est bien un denier de Radbode II, évêque de Noyon, et que son émission précède d'environ deux siècles celle des autres deniers épiscopaux déjà attribués à la même ville. C'est un jalon intéressant pour l'histoire du monnayage de cette antique cité, et nous le produisons avec l'espérance que d'ultérieures découvertes combleront la lacune numismatique qui sépare notre pièce de celles des évêques Renold et Étienne de Nemours.

ALBERT DE ROUCY.

Compiègne (Oise), 23 mars 1865.

MONNAIES INÉDITES DE DEZANA.

(Pl. III, IV, V et VI.)

INTRODUCTION.

Les monnaies des seigneurs de Dezana ont donné lieu à de nombreuses publications; nous devons en premier lieu à Muratori, Bellini, Argelati, Zanetti, etc., la description et la figure de plusieurs pièces, mais en faible quantité.

A une époque plus récente, en 1842, M. Costanzo Gazzera réunissant aux travaux de ses devanciers quelques monnaies nouvelles et une importante série de documents historiques et monétaires, publia la première monographie de l'atelier de Dezana; soixante-quatre pièces y sont décrites[1].

Dès lors des travaux partiels parurent successivement dans les revues consacrées à la numismatique, et pour ne citer que les principaux auteurs, je nommerai MM. Julius Friedländer[2], Cartier[3], Chabouillet[4], conservateur du Ca-

[1] Gazzera, *Memorie storiche dei Tizzoni, conti di Desana, e notizia delle loro monete*. Torino, 1842, in 4°.

[2] Julius Friedländer, *Numismata inedita*. Berlin, 1840, in-8°, p. 9-20.

[3] Cartier, *Monnaies frappées en Piémont*, etc. (*Rev. num.*, 1843, p. 198 et suiv.)

[4] A. Chabouillet, *Monnaies inéd. de Desana*. (*Rev. num.*, 1843, p. 454 et suiv.)

binet des médailles et antiques, à Paris, et R. Chalon [1], l'un des directeurs de *la Revue numismatique belge*.

Enfin et assez récemment, mon savant ami, M. le chevalier D. Promis [2], bibliothécaire du roi à Turin et conservateur de son médaillier, a fait paraître une nouvelle monographie qui renferme beaucoup de pièces inédites et porte à quatre-vingt-dix-sept le nombre des monnaies connues pour Dezana.

Cet excellent volume rectifie plusieurs attributions de Gazzera, classe la plupart des monnaies anonymes simplement indiquées par ce dernier, et livre au lecteur de précieux renseignements sur la fabrication et l'émission des monnaies.

Après tant de publications, après la dernière surtout, on pouvait croire le sujet épuisé; mais telle fut la fécondité de cet atelier monétaire que chaque jour encore on découvre de nouveaux monuments de son existence. Ce sont tantôt des légendes ou des types complétement inédits, tantôt ce sont de simples variantes qu'il ne faut pourtant pas négliger; car plus d'une renferme d'utiles indications et toutes viennent, pour le moins, attester l'activité et l'abondance de la fabrication.

Ma collection de monnaies italiennes contient plusieurs pièces complétement inédites de Dezana et bon nombre de variétés; ce sera, en grande partie, la base et le sujet principal de ce travail. J'y ajouterai la description de monnaies inédites ou variées empruntées à d'autres collections ou extraites de diverses publications numismatiques, de

[1] R. Chalon, *Un sol de Déciane*. (*Revue numism. belge*, 1852, II[e] série, t. II, p. 404 et suiv.)

[2] D. Promis, *Monete della Zecca di Dezana*. Torino, 1863, in-4°.

catalogues et principalement de placarts ou édits monétaires qui ont pu échapper à l'attention de mes devanciers.

L'industrie principale, on pourrait dire absolue, de la monnaie de Dezana a consisté pendant fort longtemps dans la contrefaçon des espèces étrangères. Peu de pays ont échappé à cette redoutable opération. Une grande partie de ces contrefaçons a eu pour but d'imiter la monnaie royale ou féodale française; aussi trouvons-nous de nombreuses ordonnances qui prohibent le cours de ces pièces frauduleuses, à bien des reprises, témoignant par là d'une circulation persistante et prolongée. Ma collection, formée principalement en France, abonde en exemplaires imités des gros de Nesle, douzains, liards et doubles tournois royaux. La principauté de Dombes, le royaume de Navarre, les villes de Metz et de Strasbourg y figurent aussi. La monnaie des papes, à Avignon, s'y montre également, c'est-à-dire que Dezana imite tous leurs types, ainsi qu'on le verra dans le cours de la description.

Deux ou trois pièces, que l'on n'avait jusqu'ici connues que par des dessins fautifs ou par des exemplaires incomplets, ont dû être dessinées de nouveau, d'après des originaux mieux conservés ou des empreintes plus fidèles.

Pour éviter des longueurs ou des répétitions inutiles, je me bornerai souvent à rappeler les numéros de l'ouvrage de M. Promis, surtout quand il ne sera question que de variantes d'un intérêt secondaire. Je renvoie aussi à son excellent texte pour la partie historique; loin de moi la pensée de faire un livre après celui de mon savant ami, je viens seulement glaner après sa riche moisson et ajouter quelques détails à un ensemble plein de mérite, à un modèle de saine critique et de remarquable fidélité dans la description des types qu'il passe en revue.

La présente publication serait, à mon avis, insuffisante, si elle se bornait à la description des monnaies de Dezana ; il faut y ajouter, comme complément indispensable, l'examen de deux autres ateliers monétaires de l'Italie supérieure, qui ont habituellement employé les mêmes ouvriers graveurs et monnayeurs : je veux parler de Frinco et de Passerano.

Je consacrerai un article spécial à chacune de ces deux localités, et alors, sans avoir absolument complété le dénombrement de leurs inépuisables productions, j'aurai, je crois, et pour le moment, poussé aussi loin que possible l'exposé de tout ce que l'on possède de monnaies de ces trois petits États.

J'ai l'intime conviction que les seigneurs de Dezana, Frinco et Passerano ne se sont pas bornés à l'imitation plus ou moins exacte des espèces étrangères, et il m'a souvent semblé reconnaître, parmi les monnaies françaises, par exemple, des pièces en apparence normales et légitimes, mais dont le style, le travail et, plus encore, l'aspect du métal, rappelaient les habitudes de ces trois fabriques italiennes. Il serait inutile de donner les dessins de ces diverses copies, en tout calquées sur les originaux ; cela n'apprendrait rien ; je me borne à signaler le fait.

La monnaie de Dezana a fonctionné pendant deux siècles environ, et durant cette longue période de fraudes quelquefois réprimées et toujours renaissantes, elle n'a cessé de mériter la grave accusation portée contre elle par Bertrand Guillod, général des monnaies du duc de Savoie, Charles II.

Dans une relation des plus intéressantes sur le fait de la monnaie, relation adressée, en 1532, au président de la Chambre des Comptes, Bertrand Guillod, passant en revue les divers ateliers monétaires qui fonctionnaient alors dans

le voisinage de la Savoie, termine son exposé par ces mots :

« Je ne compte point Dezana, Montanar, Crevacor, qui « sont ordonnées à la tromperie. »

Dezana, petit bourg situé à 8 kilomètres S.-O. de Verceil, en Piémont, appartint autrefois à l'évêque de cette dernière ville. Donné. en 1411, à Louis Tizzone, ce fief fut vendu au duc Victor-Amédée II, en 1693, et, par là, définitivement, réuni à la couronne de Savoie.

I.

MONNAIES INÉDITES DE DEZANA.

Louis II Tizzone (1483-1525).

Seigneur de Dezana en 1483, comte et vicaire de l'Empire en 1510. Dépouillé de ses états à plusieurs reprises, il rentre à Dezana en 1525 et meurt dans la même année.

Louis II est le premier qui ait fait frapper de la monnaie à Dezana. Je n'ai pas réussi à en découvrir de complétement inédites, et je dois me borner à quelques annotations sur les pièces déjà publiées par mes devanciers, ainsi qu'à la description de plusieurs variantes.

La monnaie la plus remarquable de ce seigneur est sans contredit le magnifique *double écu d'or* du Cabinet Impérial de France. M. A. Chabouillet, à qui nous en devons la première publication (*Rev. numism.*, 1843, pl. XX, n° 1), a oublié, dans son excellent article, d'en indiquer le poids et le titre. Il est utile de réparer cette omission. Ce double écu d'or pèse 6gr,90; le titre me paraît supérieur à 20 carats.

On connaît plusieurs pièces de Louis II, de l'espèce dite

Cornabò; les diverses variétés consistent principalement dans le blason de l'écu. Tantôt on y voit les *Tizzi* ou brandons. armes parlantes des Tizzoni, placés de différentes manières, en croix, en bande, etc. (D. Promis, pl. I, nos 7, 9 et 10), tantôt l'écu imite celui des marquis de Saluces, d'argent au chef d'azur (*ibid.*, pl. I, n° 8). Je citerai une autre variété de la même pièce; ma collection renferme un exemplaire dont l'écusson est complètement dépourvu de tout signe ou figure héraldique. Les légendes de ce *Cornabò* sont d'ailleurs identiques avec celles des nos 7 et 8 de M. Promis.

Notons, en passant, une légère variété du n° 8, également tirée de ma collection. La légende se lit : LVD. TICIO. DECI. C. V. IM.

Les placarts et ordonnances monétaires, qu'il faut soigneusement consulter quand on se livre à l'étude d'une monographie numismatique, m'ont fourni une variété du *Teston* figuré par Promis, pl. I, n° 3. Saint Pierre y est coiffé d'une tiare au lieu de la mitre, et il porte dans la main gauche la croix patriarchale en place de crosse. Cette double variante du teston donné par Promis, d'après le tarif de Toulouse de 1553, variante que je ne connais pas en nature, mais seulement par les placarts ou ordonnances, s'y trouve assez fréquemment répétée pour qu'on puisse y ajouter foi, sans l'attribuer à un simple caprice de graveur. (Conf. *Ord. d'Anvers*, in-folio étroit, 1633, p. 206, et le *Placart de Josse Lambert.* Gand, 1552, p. 110, verso.) Voir pl. III, n° 1..

Les monnaies d'or de Louis II sont d'une extrême rareté; le double écu d'or du Cabinet impérial de France est unique; quant aux monnaies d'argent, on les rencontre assez fréquemment.

Il faut noter que, dès l'ouverture de l'atelier de Dezana, l'imitation des monnaies voisines est flagrante. Sur les seules monnaies de Louis II, on pourra reconnaître les types de Masserano, des marquis de Montferrat, Saluces, etc. J'aurai plus d'une fois à revenir sur ce fait dans le courant de cette étude.

François de Mareuil. (1515.....)

François de Mareuil, baron de Montmoreau, gratifié par le roi de France, en 1515, de la terre de Dezana, récemment conquise à la suite de la bataille de Marignan, ne conserve pas longtemps ce fief.

Le peu de durée de cette possession explique la grande rareté des monnaies de François de Mareuil. On n'en connaît que de deux espèces : le *Teston* et le *Cornabò*. Je n'ai jamais eu la bonne fortune de rencontrer ni l'un ni l'autre; bien plus, il m'a été impossible de constater une seule variété dans les nombreux documents écrits ou imprimés que j'ai pris la peine de parcourir.

Pierre Bérard de la Facaudière (1516-1529).

Cet autre capitaine français achète Dezana du précédent possesseur François de Mareuil, et le garde de 1516 à 1529, non sans de notables interruptions causées, sans doute, par la fortune des armes, pendant les luttes des Français et des Impériaux.

Les monnaies de Pierre Bérard de la Facaudière, sans être communes, sont beaucoup moins rares que celles de son prédécesseur. Il est peu de collections importantes qui n'en

possèdent au moins quelqu'une. Les pièces d'or font exception et sont introuvables.

Je ne puis mentionner que deux variétés insignifiantes du *Teston* (Promis, pl. II, n° 3).

La première se trouve au Cabinet impérial de France et consiste dans la légende qui porte SANTVS, etc., au lieu de SANCTVS, etc.

Le catalogue de Reichel nous fournira la seconde dans le nom du saint qui y est écrit MAVRITIVS, etc. (*Catal.*, n° 2293.)

PHILIPPE TORNIELLI (.....1529).

Philippe Tornielli de Novare s'empare de Dezana, sur le comte Jean-Barthélemy Tizzone, bien que celui-ci appartienne, comme lui, au parti de l'Empire.

L'autorité de ce nouvel usurpateur, toujours contestée par P. Bérard de la Facaudière, s'éteint définitivement en 1529, et à partir de ce moment, le fief de Dezana rentre aux mains des Tizzoni, ses anciens possesseurs.

On ne connaît qu'une seule monnaie fabriquée par Philippe Tornielli, c'est un *teston* sur lequel il est à remarquer qu'il prend le titre modeste d'administrateur de Dezana.

Ce teston est d'une grande rareté; aussi ne manquerai-je pas de relater ici la variété suivante :

Légende PHILIP.TORN, etc., au lieu de PHI.TORNI, etc.

Je donne cette indication d'après un exemplaire vendu à vil prix (4 fr.), le 12 décembre 1849, à la vente Martin Rey, à Paris.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, cette monnaie était surmoulée, ce qui justifierait la tiédeur des enchères;

mais elle suffit à constater l'existence de l'original et en a tout l'intérêt au point de vue descriptif.

JEAN-BARTHÉLEMY TIZZONE (1525-1533).

Jean-Barthélemy, quatrième fils de Louis II, Tizzone hérite à la mort de celui-ci, en 1525; mais la possession du fief de Dezana, troublée jusqu'en 1529 par les compétitions de P. Bérard de la Facaudière et de Philippe Tornielli, ne devient paisible et régulière qu'à partir de cette époque.

Malgré la courte durée du règne effectif de ce comte, l'atelier monétaire de Dezana déploie une grande activité et produit de nombreuses monnaies. L'imitation des types voisins est toujours l'industrie dominante; aussi les fabrications d'espèces de bas aloi soulèvent de toutes parts les défenses, les décris et les prohibitions. C'est peut-être après avoir usé et abusé de cette contrefaçon à l'égard des localités limitrophes que l'on se hasarda à exploiter de la même manière un autre pays assez rapproché, la Suisse.

Là, une grande division de territoires, une foule de monnaies différentes (on comptait plus de vingt ateliers fonctionnant en Suisse à cette époque), tout se réunissait pour faciliter les émissions de ce genre.

Les monnayeurs du comte de Dezana n'eurent garde de négliger des circonstances aussi favorables, et cette exploitation des types suisses, commencée sous le comte Jean-Barthélemy, se poursuivit, malgré les défenses qui surgissaient de toutes parts dans les treize cantons jusque vers la fin du XVII[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'absorption de Dezana par la couronne de Savoie.

Le premier indice de cette importante industrie, qu'il

m'ait été donné de constater, consiste dans la monnaie suivante, qui n'est pas précisément inédite, mais qui, publiée par moi dans un recueil suisse (*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, etc. Zurich, 1862, p. 74 et suiv.), n'a pas été reproduite dans l'ouvrage de Promis et me semble devoir figurer dans le complément que j'en donne aujourd'hui.

REGINA.CELI.LETARE. La Vierge, à mi-corps, tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

R̸ + MONETA.NOVA.DECIANE. Croix cantonnée de deux aigles et deux *tizzi*. *Billon*. (Pl. III, n° 2.)

Ma collection.

Cette petite monnaie est frappée à l'imitation de celles de Lausanne, et, au revers, les armes des Tizzoni sont disposées de façon à imiter le blason des deux derniers évêques qui ont battu monnaie à Lausanne : je veux parler d'Aymon et de Sébastien de Montfaucon (1491 à 1517 et 1517 à 1536).

J'ai eu l'occasion de décrire (*Anzeiger*, etc., *loc. cit.*) deux autres pièces semblables, émises par les abbés de Saint-Benigne ; le même graveur a probablement fabriqué les coins pour Dezana et Montanaro. Promis et Gazzera ont signalé des faits analogues[1], et l'on peut presque ériger en principe que les ateliers de ces petites monnaieries, Dezana, Frinco, Passerano, Montanaro, etc., dirigés par les mêmes maîtres, ou tout au moins desservis par les mêmes graveurs, se communiquaient leurs coins, n'ayant plus qu'à modifier les légendes. C'est surtout quand j'arriverai à la description des monnaies de Frinco et de Passerano que ces exemples deviendront fréquents et palpables.

[1] Voy. aussi *Revue num.*, 1858, p. 479.

L'imitation flagrante de la monnaie de Lausanne, au temps des deux évêques du nom de Montfaucon, c'est-à-dire de 1491 à 1536, me porte à croire que la pièce décrite plus haut a dû être fabriquée à une époque contemporaine de leur épiscopat, et, par conséquent, par l'un des trois comtes de Dezana qui suivent :

Louis II, de 1483 à 1525;
Jean-Barthélemy, de 1525 à 1533;
Caïus César, de 1533 à ......,

ou par les divers capitaines français et italiens qui, à la faveur de la guerre, usurpèrent le gouvernement pendant les années 1515 à 1529.

Je ne crois pas devoir attribuer à l'un de ces seigneurs une monnaie anonyme; ils devaient avoir trop à cœur de constater leur conquête et leur autorité souveraine, de si fraîche date, pour omettre de placer leurs noms, armes et titres sur la monnaie de Dezana.

Cela posé, il me reste à chercher auquel des trois Tizzoni je dois attribuer la pièce qui nous occupe. Caïus César, qui succéda à Jean Barthélemy, ne nous a pas laissé de monnaies; restent Louis II et Jean Barthélemy, tous deux coutumiers de ces sortes de contrefaçons ; je donnerai sans hésiter la préférence à ce dernier, et voici pourquoi :

J'ai indiqué précédemment l'espèce de parallélisme qui existait entre la fabrication de Dezana et celle de quelques autres localités du nord de l'Italie, Montanaro entre autres, qui, avec Lombardore, fut l'atelier monétaire des abbés de Saint-Bénigne de Fruttuaria.

Or cette imitation de la basse monnaie de Lausanne se trouvant exister d'une manière identique (sauf les légendes) dans les séries monétaires de Dezana et de Montanaro, il

me paraît certain que cette double émission a dû être contemporaine et que déterminer l'âge de l'une ce sera préciser la date de l'autre.

Le plus ancien document que l'on possède sur la monnaie des abbés de Saint-Bénigne, est une ordonnance de 1529, par laquelle le duc Charles III de Savoie prohibe et décrie des monnaies de Montanaro et d'autres lieux.

A cette époque le siége abbatial de Saint-Bénigne était occupé par le cardinal Boniface Ferrero. C'est lui qui obtint pour l'abbaye le droit de battre monnaie et, bien que l'on n'ait pas retrouvé jusqu'ici le bref de la concession, on sait par une lettre de Philibert Ferrero Fieschi, comte de Masserano (neveu et héritier du cardinal Boniface), que l'abbaye de Saint-Bénigne reçut cette concession du pape Clément VII, et que ce fait a dû avoir lieu dans le courant de l'année 1525 au plus tôt.

En effet, c'est seulement vers 1524 ou 1525, que Boniface Ferrero fut élu abbé et qu'il put commencer ses démarches pour obtenir du pape le droit de faire de la monnaie. Or Louis II Tizzone mourait en août 1525, à peine rentré dans son fief. Je crois donc presque impossible de lui attribuer la petite monnaie fabriquée au type de Lausanne et décrite plus haut. Pour ne rien omettre, il est bon de dire que Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, ayant été chassé et dépouillé de son évêché en 1536, on ne dut pas, après cette époque, chercher à imiter une monnaie menacée d'une complète suppression ou tout au moins d'un imminent abaissement de tarif. L'émission de la petite monnaie au type lausannois se trouvant ainsi circonscrite entre les années 1525 et 1533 appartient sans conteste, à Jean Barthélemy.

Le n° 2, planche II de Promis, me paraît inexactement

figuré et je suis frappé de la ressemblance absolue de la figure qui doit représenter le comte Jean Barthélemy avec celle qui se trouve sur le *teston* de François de Mareuil (*ibid.*, pl. II, n° 1). Si la pièce originale a été fidèlement reproduite, il est évident pour moi que le graveur de la monnaie de Jean Barthélemy s'est servi d'un ancien coin de Francois de Mareuil. Ceci restera malheureusement à l'état d'hypothèse, le savant auteur de *la Zecca di Dezana*, m'écrivant qu'il a reproduit cette pièce d'après le dessin d'Argelati (t. III, Appendix, p. 73). Il y a erreur évidente, car le teston donné par Promis diffère essentiellement de celui d'Argelati dont je donne ici (Pl. III, n° 3) un dessin correct pris sur un excellent exemplaire de ma collection. Là on peut voir une notable différence avec le buste de François de Mareuil, le vêtement même est disposé tout autrement.

Jean Barthélemy a fabriqué aussi un *cavalotto* à l'instar de ceux du célèbre Jean Jacques Trivulce (Promis, pl. III, n° 3) et dont il reproduit, en apparence, jusqu'aux armoiries. Ce plagiat s'explique et se justifie aisément; si les Trivulce portent palé d'or et de sinople à six pièces, les comtes de Dezana peuvent aussi offrir un écusson analogue en choisissant parmi les quartiers de leur blason celui qui, ne différant que par les émaux, porte aussi palé à six pièces, mais d'or et de gueules [1].

Cette imitation si complète, destinée à tromper tous les yeux à l'époque où cette monnaie circulait, a égaré de nos jours l'estimable auteur du *Catalogue de Reichel.* Il place, en effet, une des variétés de ce *cavalotto* parmi les monnaies de Jean Jacques Trivulce (*Catal. de Reichel*, n° 2773).

[1] Tettoni e Saladini, *Teatro Araldico*, t. II, Tizzoni.

Cette pièce porte d'ailleurs, comme variante, la légende IO.BT.CO.D.DEX.VICA.IMPE.

Il en est encore une autre dans mes cartons qui porte GIO.BT.CO.D.DEX.VICA.IMP.

Le catalogue de Reichel nous fournit aussi, sous le n° 2292, une variété du *cornabò* représenté par Promis, pl. III, n° 7; la voici :

I.BART.TICIO.CO.DECI.VIC.IMP. Heaume couronné, timbré d'un vol d'aigle et placé sur un écusson incliné.

℟ SANCTVS ALEXANDER. Saint Alexandre à cheval; au dessous un annelet.

Cette pièce que l'auteur du catalogue appelle un *berlingozzi* nous offre saint Alexandre à cheval, au lieu du saint Georges ordinairement figuré dans cette posture. Ce fait n'est pas nouveau pour Dezana et se trouve déjà sur un *cornabò* de Louis II.

J'ai dit que Jean-Barthélemy, héritier de son père en 1525, n'avait joui paisiblement de ses États qu'à partir de 1529, mais il est certain toutefois qu'avant cette époque il fit acte d'autorité à Dezana, car on possède de lui des monnaies décriées dans l'ordonnance de Charles III de Savoie, de septembre 1529 (Promis., n°s 3, 4, 5 et 6), et ce n'est qu'au mois de novembre de la même année qu'il revint et remplaça P. Bérard de la Facaudière.

Ces quatre pièces sont donc de 1525 et fabriquées pendant le court espace de temps que Jean-Barthélemy passa alors à Dezana.

L'abondance de la fabrication monétaire fut grande sous le comte Jean-Barthélemy. Indépendamment des types connus jusqu'à ce jour par Gazzera, Promis et des deux que j'ajoute ici, il en est qui ne nous sont pas parvenus, et dans

ce nombre il faut compter les cinq monnaies désignées dans l'ordonnance du 24 octobre 1532.

CAÏUS-CÉSAR TIZZONE (1533).

Reçoit Dezana en 1533 et le cède à son cousin Gabriel Tizzone, en 1542, sans égard pour une précédente donation faite en faveur d'un autre cousin nommé Jean Marie.

On ne connaît pas de monnaies de ce comte qui était frère de son prédécesseur, Jean Barthélemy, mort sans enfants.

GABRIEL TIZZONE (1542-1546).

Chassé de Dezana par Ferdinand Gonzague, gouverneur de Milan.

N'a pas laissé de monnaies à son nom.

JEAN-MARIE TIZZONE (1546-1551).

Ce comte n'a pas laissé de monnaies.

GABRIEL TIZZONE (1552-1553).

Obtient de l'empereur l'investiture du fief de Dezana et y rentre pour peu de temps. Chassé de nouveau par Ferdinand Gonzague en 1553, il quitte Dezana et meurt en 1555 sans y être revenu, et après en avoir disposé en faveur de son frère Augustin.

JEAN-AUGUSTIN TIZZONE (1556-1581).

Le règne de ce tyran en miniature fut d'une longue durée; vingt-deux années de violences, de misère et

d'exactions se signalèrent. La frauduleuse industrie de la fausse monnaie ne devait pas être oubliée sous un règne pareil et elle ne le fut pas.

On ne connaît jusqu'ici que neuf monnaies différentes frappées à Dezana par Jean-Augustin, et l'on serait en droit de s'étonner de cette production restreinte pour un règne aussi prolongé, si l'on ne savait que l'atelier de Dezana cessa probablement de fonctionner pendant les treize années qui s'écoulèrent entre 1567 et 1580. Des falsifications de toute nature avaient provoqué l'indignation générale; banni des États de Savoie en 1567, condamné par contumace en 1569, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens par le sénat de Montferrat, Jean-Augustin dût renoncer à sa fabrication illicite et ne tenta de la reprendre que peu de temps avant son expulsion arrivée en 1581.

De plus, il faut ajouter qu'indépendamment des neuf monnaies connues de mes devanciers, il en est onze qui ne nous sont pas encore parvenues, mais dont on possède l'indication plus ou moins complète par un procès-verbal de 1567, et que l'on peut raisonnablement espérer de revoir un jour ou l'autre.

En attendant, voici une nouvelle pièce inédite qui me paraît appartenir aussi à Jean Augustin.

MONE.NOV.IMP.COM.DEC. Dans le champ, monogramme composé des lettres I.AV. (Johannes Augustinus), et surmonté d'une couronne.

℟ SIT.NOMEN.D.BENED. Croix aux bras tortillés, évidée et cantonnée de deux A et de deux I couronnés. *Billon* (Pl. III, n° 4).

Ma collection.

Imitation des liards de Navarre frappés sous le règne

d'Antoine de Bourbon et de Jeanne de Navarre (1555-1562).

Jean-Augustin, expulsé de Dezana, en 1581 mourut pe après. Il avait, en 1580, rouvert la monnaie fermée depuis longtemps. Roland Gastaldo, maître de la monnaie à cette époque, signe ses pièces des initiales R.G., ou seulement G., et imprime à l'imitation des diverses monnaies françaises une impulsion qui va s'accroître d'une façon prodigieuse dans les années suivantes.

DELFINO TIZZONE (1582-1598).

Delfino, fils de Jean-Marie Tizzone, prend possession de Dezana au commencement de 1582, reçoit l'investiture impériale l'année suivante, et, continuant Roland Gastaldo dans ses fonctions de maître de la monnaie, se livre à une fabrication considérable de pièces imitées de celles de France et d'Italie.

Ces dernières, destinées à une circulation italienne, ont été soigneusement recueillies et décrites par Promis; quant à moi, mieux placé pour retrouver les contrefaçons jadis introduites en France, j'ai eu l'avantage de pouvoir en rassembler un grand nombre; plusieurs sont inédites, beaucoup d'autres sont des variétés de pièces déjà connues.

Imitations de monnaies françaises.

Une étude attentive des ordonnances monétaires de l'époque m'a aussi fourni de précieuses indications, témoin la monnaie suivante :

DELFIN.TI.CO.DEC.VI.IMP.P. Dans le champ, un grand G couronné.

℞ + DEVS.PROTECTOR.MEVS.R.G. Croix fleurdelisée. *Billon.* (Pl. III, n° 5.)

Cette pièce, imitée d'une monnaie de Grégoire XIII, à Avignon (1572-1585), se trouve figurée dans une ordonnance de Henri III, du 10 mars 1588 [1].

Comme la légende du revers se termine par les lettres R.G, nous voyons que la pièce a été fabriquée par Roland Gastaldo, avant 1586. C'est sans doute un de ces *cavalotti con G*, qu'il fut tenu de frapper, d'après les termes de son contrat du 9 mars 1583, avec le comte Delfino. (Conf. Promis, p. 35.)

Je possède un autre *cavalotto* inédit, mentionné dans le même document; c'est le *cavalotto con H.*

+ DELFIN.TIC.COM.DEC.VIC.IMP.P. La lettre H couronnée, entre trois espèces de fleurs de lis, au pied fourché.

℞ DEVS.PROTECTOR.MEVS.R.G. Croix évidée et fleurdelisée. *Billon.* (Pl. III, n° 6)

Ma collection.

C'est l'imitation à peu près complète de la pièce de six blancs de Henri III.

On peut remarquer que ces deux monnaies diffèrent essentiellement du *cavalotto* donné par Promis, pl. IV, n° 2. Il semble que ce dernier appartienne à une autre émission qui aura pris la légende SIT.NOMEN.DOMINI, etc., comme type général, tandis que la première employait toujours les mots DEVS.PROTECTOR.MEVS.

Voici deux légères variantes du *cavalotto* donné par Promis :

[1] *Ordonn. du roy sur le descry des liardz faux et contrefaictz et autres espèces de billon.* Paris, Vve Nic. Roffet, 1588.

MONETA.NOVA.IMP.DE.COM.DEC, etc. (Conbrouse, *Monn. nation. de France*, p. 73, n° 986.)

MON.NOVA.IMPER.DEL.COM.DEC. (15)84.

Ma collection.

Delfin Tizzone ne se bornait pas à la reproduction du gros de Nesle; le douzain, le liard et le double tournois se fabriquèrent par quantités énormes à Dezana.

Promis a déjà publié (pl. IV, n° 1), sous le nom de *grosso*, un de ces douzains; mais cette pièce, dessinée d'après la médiocre gravure d'un édit monétaire (édit des commissaires de Grenoble, 18 mars 1584), me paraît mieux figurée dans l'ordonnance de Henri III, du 10 mars 1588, citée plus haut. Contrairement à l'opinion émise par le savant auteur de la *Zecca di Dezana*, je crois que le graveur de la monnaie n'a pas voulu, cette fois, placer les *tizzi* au lieu des fleurs de lis; il s'est contenté d'altérer ces dernières et de les remplacer par trois fleurs de lis au pied coupé. J'ignore si les Tizzoni avaient droit à ce blason ou si c'est chez le graveur des coins une pure invention, destinée à compléter l'imitation des douzains de Henri III, pour le Dauphiné; mais les gravures des monnaies rapportées par l'ordonnance du 10 mars 1588 étant très-soignées et finement exécutées, elles me paraissent mériter créance entière. Il s'ensuit, selon moi, que c'est simplement encore une des nombreuses variétés des contrefaçons émises par Delfin Tizzone.

La pièce étant ainsi restituée, je dirai qu'il faut aussi rapporter la légende du revers d'une manière différente et lire : ✠ DEVS.PROTECTOR.MEVS.D., ainsi que sur toutes les pièces de Delfin Tizzone, dont la légende commence à DEVS et non à PROTECTOR, etc. (Pl. III, n° 7.)

La lettre D, qui termine la légende et occupe une place

analogue à celle des initiales R. G. (Roland Gastaldo), doit représenter un autre maître des monnaies ; ce serait alors Dominique Derossi (1586 à 1590), ou bien un des graveurs de la monnaie. Dans cette dernière hypothèse, il s'agit évidemment de Giambattista Deveris, qui, de 1583 à 1585, et conjointement avec Thomas Blanchard, grava les coins de Dezana, Masserano, Frinco et Passerano.

Cette seconde supposition est la seule admissible, parce que j'ai rencontré, sur plusieurs monnaies, la lettre D jointe à la date 1583.

Je pourrais aussi rappeler que le douzain qui nous occupe et qui porte l'initiale en question est figuré dans l'édit de Grenoble de 1584 ; mais cette preuve ne serait pas, comme la précédente, sans réplique, et il ne faut pas oublier que, dans les placarts monétaires, dans les édits et ordonnances sur le fait des monnaies, etc., il paraissait fréquemment des éditions successives dans lesquelles on conservait d'anciens fragments réunis à des parties plus récentes. Il se pourrait, en un mot, que l'édition de 1584, rafraîchie plus tard, après 1586, eût été augmentée de plusieurs gravures et, entr'autres, de notre douzain, ou, pour mieux dire, de notre *grosso*. Ce n'est pas le cas, à mon avis, pour cette fois ; mais je n'ai pas voulu laisser échapper une occasion de prémunir le lecteur contre la principale erreur à laquelle on se trouve exposé dans l'emploi de ces utiles documents.

Ce qui précède n'est pas une vaine supposition de ma part, et je pourrais citer de nombreux exemples de ces inconséquences typographiques ; mais, pour ne pas m'éloigner de mon sujet, je me bornerai, en décrivant plus loin les monnaies du successeur de Delfino, à donner une preuve importante et certaine de mon dire à ce sujet.

Il existe une variété (Pl. III, n° 8) de ce *grosso*, avec : DELFIN.TICIO.C.DEC.VI.IMPE.P.

Ma collection.

Une autre porte DELFIN.TICIO.CO.DECI.VI IMPE.P.

Cette dernière offre aussi une différence dans le blason; les quartiers sont intervertis et les trois *tizzi* se trouvent placés aux 1 et 4; l'aigle est remplacé aux 2 et 3 par un dauphin. (Pl. III, n° 9.)

Ma collection.

Je passe maintenant à la description des différentes imitations du liard de France, soit royal, soit seigneurial. Ce type, fabriqué à Dezana sous le nom de *quarto*, est connu déjà par trois exemplaires variés. (Promis, pl. IV, n°s 8, 9 et 10.)

Le n° 8 de Promis comprend bon nombre de variétés, avec les dates 1583, 1585 et 1588; en voici le détail :

1. DELF.TI.CO.DE.VI.PER.IMP. H couronné et entouré de trois fleurs de lis.

℟ + SIT.NO.D.BENEDIC.T. 1583. Croix dite du Saint-Esprit. (Pl. III, n° 10.)

Ma collection.

2. + DELF.TI.CO.DE.VIC.P.IMP.

℟ + SIT.NO.D.BENEDIC. (15)83. Mêmes types. (Pl. IV, n° 11.)

Ma collection.

3. + DEL.TI.CO.......IMP.

℟ + SIT.NO.D BENEDIC. 1585. Mêmes types.

Ma collection.

4. + DELF.TI CO.DE.VIC.PER.IMP.

℟ + SIT.NO.DO.BENEDICT. 1585. Mêmes types.

Ma collection.

5. DELFI.TI.CO.DE.VI.PER.IMP.
℟ + SIT.NO.D.BENEDIC. 1583. Mêmes types.
Ma collection.
6. : DELFI.TI.CO.DE.VIC.PER.IMP.
℟ + SIT.NO.D.BENEDIC. (15)83. Mêmes types.
Ma collection.
7. ..... TI.CO.DE.PER.....
℟ +SIT.NO.D.BEN... 1588. Mêmes types. (Pl. IV, n° 12.)
Ma collection.

Sur la première de ces monnaies, il faut remarquer la lettre T, qui, nettement séparée du mot BENEDIC par un point et un léger intervalle, possède la valeur d'une initiale et désigne, soit Thomas Roglia, neveu de Roland Gastaldo, et chargé par celui-ci de diriger la monnaie sur la fin de son contrat, soit plutôt, à mon avis, Thomas Blanchard, graveur de la monnaie, et dont j'ai parlé précédemment.

La seconde pièce mérite d'être notée, à cause d'un point secret placé sous la troisième lettre. La destination de ce point n'est pas douteuse : il servait à désigner l'une de ces nombreuses émissions de liards.

Les autres variétés n'ont qu'un intérêt très-secondaire et servent seulement à attester l'activité de la fabrication sous le comte Delfino. J'en excepterai pourtant la dernière, qui offre en même temps une nouvelle forme de légende et une date que l'on voit pour la première fois, celle de 1588.

Le même type a été fabriqué avec une légende tout à fait différente. Ici on ne voit plus le nom de Delfino ; mais la date empêche toute incertitude quant à l'auteur de la monnaie.

Voici les diverses variantes que j'ai pu rencontrer jusqu'ici :

1. MON.NOV.IM.COM.DECI. 1587.

℟ + SIT.NOMEN.D.BEN.E. (Pl. IV, n° 13.)

(*Ord. du roy du* 10 *mars* 1588, *sur le descry des liardz faux*, etc.)

2. MONE.NOV.IM.COM.DEC.

℟ + SIT.NOMEN.D.BENED. : ✝ : (Pl. IV, n° 14.)

Ma collection.

3. MON.NOV.IM.COM.DEC.

℟ + Semblable au précédent. 1584. (Pl. IV, n° 15.)

Ma collection.

4. Semblable à la précédente, mais avec la date 1585.

Ma collection.

Le n° 1 nous livre une date moins fréquente que les autres, celle de l'année 1587, et cette indication n'est pas sans intérêt, si l'on se rappelle les fréquentes suspensions de la fabrication monétaire à Dezana.

Sur le n° 2, la légende se termine par .....DE.C.; faut-il lire DEC(iana), ou bien appliquer à la lettre C isolée la valeur d'un différent monétaire? Je l'ignore. On remarquera aussi, au revers de cette monnaie, l'espèce de trèfle placé entre quatre points. Cette marque monétaire est fréquente et paraît appartenir exclusivement à la fabrication des *quarti* de 1583 à 1585, alors que Roland Gastaldo était maître de la monnaie.

Il ne faut pas oublier de noter les points secrets qui se trouvent habituellement sous la plupart de ces pièces. Un jour peut-être on trouvera quelque document expliquant leur signification. Ils ne se trouvent que sur la monnaie de Delfin Tizzone.

Un autre *quarto* (Promis, pl. IV, n° 9) fournit les variétés qui suivent :

1. + DELF.TICIO.CO.DECIA. La lettre H couronnée.

℟ VIC.IMP.PERP. 1583. R.G. Croix fleurdelisée. (Pl. IV, nº 16.)

Ma collection.

Sur toutes ces monnaies, la couronne est ordinairement royale, c'est-à-dire fermée ; sur cette dernière, par exception, la couronne est ouverte.

2. + DELFIN.TIC.CO.DECIA. H couronné.

℟ + VIC.IMP.PERP. 1583. R.G. Croix fleurdelisée.

Ma collection.

3. : DELFIN.TIC.CO.DECIA : G.

℟ + VIC.IMP.PERP. 1583 : † : (Pl. IV, nº 17.)

Ma collection.

4. MON.NOV.IM.COM.DEC. 1584.

℟ + SIT.NOMEN.D.BENED. : † : (Pl. IV, nº 18.)

Ma collection.

5. .MON.NO.IM.COM.DECI. 1587.

℟ + SIT.NOMEN.D.BENED. (Pl. IV, nº 19.)

(*Ord. du roy*, 10 *mars* 1588, *sur le descry des liardz*, etc.)

Dans les quatre pièces décrites ci-après, la lettre H se distingue des précédentes par l'adjonction d'un annelet posé sur la barre transversale, et rappelle ainsi certains liards de Navarre.

1. DEL.TIC.CO.DECIA.

℟ + VIC.IMP.PERP. 1585. (Pl. IV, nº 20.)

Ma collection.

2. DEL.TI.CO.DECIAN.

℟ + VIC.IMP.PER. 1585.

Ma collection.

3. DEL.TI.CO.DECIA.

℟ + VIC.IMP.PER. 1583.

Ma collection.

4. DELFI.TI.CO.DECIAN.
℟ + VIC.IMP.PER. 1585.
Ma collection.

Voici encore quatre variétés de l'imitation des liards du Dauphiné, sous Henri III (Promis, pl. IV, nº 10) :

1. DELFI.TI.CO.DECIA. Dauphin couronné.
℟ VIC.IMP.PER. 1585. Croix fleurdelisée.
Ma collection.
2. DELFIN.TI.CO.DECIA.
℟ VIC.IMP.PERP. 1583. R.G. (Pl. IV, nº 21.)
Ma collection.
3. DELFI.TI.CO.DECIA.
℟ + SIT.NO.D.BENED. 1585.
Ma collection.
4. DELFI.TI.CO.DECIA.
℟ + SIT.NO.D.BENEIC (*sic*). 1585.
Ma collection.

Le *quarto* qui suit, complétement inconnu jusqu'à présent, est imité d'un liard de Louis II de Dombes (Voy. Mantellier, ***Monn. de Dombes***, p. 43, nº 26). Ce prince régna de 1560 à 1582, et l'atelier de Dezana, qui fabriquait ce *quarto* en 1583, ne dût pas en faire une grande émission; car, en principe, on cherchait de préférence à contrefaire les pièces courantes, plutôt que d'autres plus anciennes et déjà exposées à la démonétisation et au retrait :

+ DELF.TI.CO.DECIA. L couronné.
℟ +VIC.IMP.PERP. 1583. R.G. Croix fleurdelisée. (Pl. IV, nº 22.)
Ma collection.

Voici un type également emprunté à la France :

1. + MONE.NOV.IMP.COM.DEC. Monogramme couronné, et composé des lettres HM ; au-dessous, une vache.

℟ + SIT.NOMEN.D.BENED. Croix tortillée, cantonnée de quatre points. (Pl. IV, n° 23.)

Ma collection.

2. DEL.TIC.CO.DECIA.

℟ + VIC.IMP.PERP. 1583. Mêmes types. (Pl. IV, n° 24.)

Ma collection.

3. DELFI.TI.CO.DECIANÆ.

℟ + VIC.IMP.PERP....... Mêmes types.

Ma collection.

4. DELFIN.TI.CO.DECIANA.

℟ VIC.IMP.PER. 1585. Mêmes types.

Ma collection.

Ici l'on reconnaît aisément le dessin des liards de Navarre, fabriqués sous Henri III (IV de France), de 1572 à 1607. (Poey d'Avant, *Monn. féodales de France*, t. II, pl. LXXVI, n°s 4 et 5.)

Le n° 1, qui ne porte point de date, est remarquable par un signe monétaire placé à l'extrémité de la légende et qui affecte la forme d'un outil, d'un burin de graveur peut-être ou de quelque autre instrument analogue.

Les autres numéros donnent les dates 1583 et 1585 et nous indiquent l'époque précise de cette fabrication, qui eut lieu sous la direction de Roland Gastaldo. Si l'on se rappelle que ce maître de la monnaie remit à son neveu Tommaso Roglia la direction de l'atelier de Dezana, on sera peut-être, comme moi, tenté d'attribuer à celui-ci la fabrication du n° 1 en particulier, et de voir, dans le petit objet mentionné plus haut, une espèce d'allusion au nom de Roglia. Le mot Roglia veut dire, en effet, pierre dure à

polir ou brunissoir, et je le trouve pris, avec cette acception, dans le vieux dictionnaire de Veneroni. (*Dittionario imperiale*, édit. de Francfort, 1714.) Il existe aussi dans l'édition delphinale d'Amsterdam, 1695, in-4°, mais on ne le trouve pas, il est vrai, dans les dictionnaires modernes.

Le double tournois de France, malgré sa faible valeur, n'a pas échappé aux tentatives de Delfin Tizzone ; mais il est à croire que cette fabrication offrait moins de profit au contrefacteur et qu'elle se pratiqua sur une échelle beaucoup plus restreinte que celle des liards. On en conçoit aisément le motif. Cette monnaie de cuivre pesant presque deux fois autant que le *quarto* et n'en valant que la moitié, les frais de transport de Dezana jusqu'à l'intérieur de la France, où devait se faire l'émission, étaient déjà, par ce fait, quadruplés, sans parler des risques attachés à l'introduction de cette fausse monnaie, risques qui, on le comprend, devaient s'accroître en raison directe de l'augmentation de volume de la chose transportée.

J'estime donc qu'en raison de ce double inconvénient on a dû promptement renoncer à la fabrication de cette monnaie, dont voici la description :

* DECIVS. IMPERA(tor). DECIAN(ae). CON(ditor). Buste cuirassé à droite ; au-dessous, un point.

℞ + SIT.NOMEN.DOMINI.BEN. Trois fleurs de lis posées 2 et 1. *Cuivre.* (Pl. V, n° 25.)

Ma collection.

Un autre exemplaire, également tiré de ma collection, offre, au-dessous du buste, un croissant au lieu d'un point.

Ces pièces sont d'un joli travail ; elles imitent à s'y méprendre les *doubles tournois* de Henri III de France et sont d'une véritable rareté. Je ne connais jusqu'à présent que les deux exemplaires décrits ci-dessus.

Imitations des monnaies italiennes.

Delfin Tizzone a contrefait le *sesino* de Vespasien Gonzague de Sabionetta. (Voy. Promis, pl. V, n° 11.) En voici quelques exemplaires légèrement variés :

1. DELF.TI.CO.D.VC.IMP.PER. Buste à gauche; au-dessous, la lettre ou le chiffre .I.

℟ SANCTVS.NICOLAVS. Saint Nicolas en pied, tenant dans la main droite les trois boules d'or ; à ses pieds une mitre. *Billon.* (Pl. V, n° 26.)

Ma collection.

2. DELF.TI.CO.D.V.IMP.PER.

℟ SANCTVS.NICOLAVS. Mêmes types.

Ma collection.

3. Semblable à la précédente ; var. NICOLAV.

Ma collection.

Il existe aussi pour le *sesino* (Promis, pl. V, n° 12) deux variétés que voici :

1. DEL.TI.CO.D.VI.PER.IMP. Buste cuirassé, à gauche.

℟ SANCTVS.IVLIANVS. Saint Julien debout, tenant un oiseau sur le poing. *Billon.* (Pl. V, n° 27.)

Ma collection.

2. DEL.TI.CO.DE VI.PER.IMP.

℟ SANCTVS, etc. Mêmes types.

Ma collection.

Il reste encore à faire connaître une petite monnaie de billon extrêmement bas, fabriquée à Dezana, j'en ai la conviction.

— C et D surmontés d'une couronne et séparés par deux rosettes ; le tout dans un grènetis.

℟ Croix tréflée, dans un entourage à quatre lobes, cantonné de quatre points. *Billon*. (Pl. V, n° 28.)

Ma collection.

Cette monnaie est l'exacte représentation du *quarto de Savoie;* elle a été déjà publiée par M. F. Rabut [1], qui l'attribue, soit à Charles-Emmanuel II, soit à la duchesse Christine, sa mère et tutrice. Cette double attribution est évidemment inexacte, et quelques mots suffiront pour le démontrer.

Le *quarto di soldo*, fabriqué pour la première fois sous Emmanuel-Philibert, le 29 septembre 1561, et continué par son fils Charles-Emmanuel Ier, fut supprimé par ce dernier avant la fin du seizième siècle. (Conf. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*, tom. I, p. 218 et suiv.) On ne peut donc songer à aucun des successeurs de Charles-Emmanuel Ier pour la pièce en question, et les lettres CD, qui seules occupent le champ du *quarto*, ne pouvant s'appliquer ni à Emmanuel-Philibert ni à son fils, il est évident que c'est en dehors des princes de Savoie qu'il faut chercher l'attribution et que nous avons affaire à une contrefaçon. Or, parmi les contrefacteurs de cette époque, il n'en est qu'un seul à qui les lettres C D conviennent : c'est le *comes Decianæ* (le comte de Dezana).

Jean-Augustin Tizzone et Delfino ont gouverné Dezana pendant la courte période de la fabrication des *quarti;* c'est à l'un des deux qu'il faut donc attribuer la pièce en question, et il me paraît hors de doute que Delfino en est l'auteur.

J'ai déjà fait plusieurs fois allusion aux liens qui unissaient

[1] *Mém. de l'Acad. imp. de Savoie*, t. V, pl. I, n° 6. *Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*. Chambéry.

les ateliers monétaires de Dezana, Frinco, Passerano, etc.; et on a pu remarquer la fréquence avec laquelle ces diverses localités employaient en même temps les mêmes types. Il me suffira de dire que des *quarti* analogues ont été fabriqués dans tous ces endroits, et certainement vers la même époque, de rappeler que la monnaie de Frinco commence à peine à fonctionner en 1581, et que Jean-Augustin Tizzone fut dépossédé de Dezana dans la même année, pour rendre sinon impossible, du moins improbable, l'attribution de notre *quarto* à un autre qu'à Delfino (1582-1598). Les lettres C et D pourraient, de plus, avoir pour objet d'indiquer *comes Delfinus* aussi bien que *comes Decianæ.*

La contrefaçon de la monnaie de Savoie, et notamment celle des *quarti*, par les petits États voisins ou enclavés, prit d'immenses proportions sous le règne de Charles-Emmanuel Ier à l'époque précise où Delfino Tizzone gouvernait Dezana. On trouvera à ce sujet des renseignements étendus dans le magnifique ouvrage de Promis (*Mon. dei Reali di Savoia*, t. I, p. 243, 248, etc.). Je me bornerai à rappeler que dans la concession de la monnaie de Chambéry faite le 8 juillet 1591 à César Valgrandi, on imposa à ce maître l'obligation de retirer et fondre tous les *quarti faux et contrefaits à l'imitation de ceux de Savoie.*

Barthélemy Arnaud ou Arnaldo, successeur de César Valgrandi, devait fabriquer des *quarti* de Piémont et supprimer la frappe du *quarto* de Savoie. Au mépris de cette convention, il continua la fabrication de ces derniers jusqu'au 12 février 1594. Après plusieurs tentatives infructueuses et des édits dont l'exécution rencontrait des obstacles répétés, l'émission des *quarti* de Savoie s'arrêta enfin vers le milieu de 1595; mais le cours de cette monnaie paraît avoir encore duré quelque peu après, par suite de

l'impossibilité où l'on se trouva de remplacer tout d'un coup l'immense quantité des pièces en circulation.

Le lecteur trouvera peut-être un peu longue cette nomenclature des variétés de la monnaie de Delfin Tizzone ; mais, je l'ai dit, il m'a semblé que ce témoignage d'activité avait sa valeur et ne devait pas être passé sous silence.

Après avoir augmenté la série des pièces de Delfin Tizzone de toutes celles qui précèdent, je crois devoir, au contraire, en retrancher une qui lui a été attribuée par mon savant devancier sur la foi de Roland Gastaldo et d'après un passage de sa déposition de 1587.

Je veux parler de la *parpagliuola* figurée par Promis au n° 3 de la planche IV. On y lit :

MON.NO.ORD.A.DD.F, que l'auteur de la *Zecca di Dezana* traduit par *Moneta nova ordinata a Domino Decianæ facta* et que j'aime mieux interpréter ainsi : *Moneta nova ordinata a Dominis Fringi*, en restituant cette monnaie aux Mazzetti seigneurs de Frinco.

Il me semble que Dezana doit se contenter de la *parpagliuola* qui suit (Promis, pl. IV, n° 4), et dont la légende est MON.NO.ORD.A.D.D. Ici les deux D sont séparés par un point tandis que sur l'autre pièce ils sont réunis. Nous possédons d'ailleurs plusieurs pièces avec la légende *Moneta dd. Fringi* (*Anzeiger*, pl. II, n° 9.— Promis, pl. II, n° 1), ou *Consortium dd. Fringi* (*ibid.*, pl. II, n°s 2, 3, 4 et 6).

Que Roland Gastaldo, dans sa déposition de 1587, ait, en consultant ses souvenirs, affirmé que cette pièce avait été fabriquée pour Dezana, cela se peut, mais il a certainement confondu les divers ateliers de Dezana, Frinco, etc., qui vivaient dans une sorte de promiscuité, et son dire contient un grand nombre de détails parmi lesquels on a pu souvent constater des erreurs palpables.

Antoine-Marie Tizzone (1598-1641).

Succède à Delfino son père en 1598, à l'âge de trois ans, sous la tutelle de sa mère Camille Biandrate. Majeur en 1616, il obtient l'investiture en 1622 et meurt le 18 avril 1641.

La pièce de douze *grossi* ou *fiorino*, publiée par Promis, pl. VII, n° 20, d'après un exemplaire imparfait, porte dans l'exergue la date 1622 qui n'avait pas encore été lue et que je consigne ici (Pl. V, n° 29).

Ma collection.

Le *tallero* (Promis, pl. V, n° 5) a été figuré d'après un placart monétaire dont le dessin est inexact ; j'en donne la représentation prise sur un original (Pl. V, n° 30).

Ma collection.

Le catalogue de Reichel donne sous le n° 2295 une variété de légende pour le *tallero* (Promis, pl. V, n° 1) sur l'exemplaire de Reichel, la légende est terminée par COM.D^{a}.

La pièce figurée par Promis, Pl. V, n° 4, d'après M. Chabouillet (*Rev. num.*, 1843, pl. XX, n° 3), est bien une *doppia* du poids de 6^{gr},40 et non un *écu d'or*. L'espérance de Promis de posséder ainsi la série complète des monnaies à ce type se trouve donc déçue.

Suivant Promis et Gazzera, Antoine-Marie n'a pas dû faire fonctionner la monnaie avant sa majorité, c'est-à-dire avant 1616. Pourtant, et Promis lui-même la cite, une ordonnance du roi de France, publiée en février 1615[1],

[1] *Ordonn. du roy sur le faict et règlement général de ses monnoyes*. Paris, Vve Nic. Roffet, 1615. Ord. du 5 décembre 1614, publiée le 5 février 1615.

Une autre édition, sortie de chez le même libraire et portant la même date représente ce *tallero* à la page 88.

donne à la page 63 un *tallero* d'Antoine-Marie. C'est celui qui, dans la *Zecca di Dezana*, porte le n° 6, pl. VI.

Antoine Marie y est représenté très-jeune et imberbe.

L'atelier de Dezana aurait donc fonctionné sous un autre maître des monnaies qui nous serait inconnu, avant d'être confié en octobre 1617 à Francesco-Maria Greppo.

Cela semble irrécusable, mais je rappellerai ce que j'ai dit plus haut sur les placarts et ordonnances monétaires qui très-fréquemment ont été remaniés par les imprimeurs et peuvent induire en erreur.

L'avenir, peut-être, nous donnera une solution de cette difficulté.

Maintenant voici plusieurs pièces inédites appartenant à Antoine Marie.

DELPHINVS.PAT.ANT.MAR.TIT.BL.CO.DE. Buste cuirassé à droite.

℟ ET.SACRI.ROMANI.IMPER.VICARII.PE. Aigle de l'Empire à deux têtes, chargé d'un écusson. *Argent.* (Pl. V, n° 31.)

Ma collection.

Cette monnaie est un *testone* ou *quarto di tallero.* C'est sans doute une subdivision du *tallero* publiée par le savant conservateur du Cabinet impérial de France, M. Chabouillet (*Rev. numism.*, 1843, Pl. XX, n° 2).

— MON.ARGNTEA.(*sic*) COM.D.VIC.IMP. Fleur de lis.

℟ IN HOC SIGNO.VINCES. Croix. *Argent.* (Pl. V, n° 32).

Ma collection.

Cette monnaie est destinée à reproduire la pièce de douze kreutzers ou *dreibatzner* de la ville de Strasbourg. (Voir Berstett, *Münzgeschichte des Elsasses*, pl. IX, n° 212)

Une ordonnance monétaire du 29 juin 1629, publiée à

Strasbourg, prohibe le cours de cette contrefaçon et donne pour la légende cette variété qui n'est peut-être qu'une erreur de lecture :

MON.ARGENTEA.COM.VIC.IM.P.

Les ordonnances de ce genre suivaient en général de très-près l'émission de la monnaie interdite. C'est donc vers la fin de 1628 ou le commencement de 1629, qu'il faudrait placer la fabrication de cette pièce, que j'ai eu, le premier, la chance de rencontrer en nature.

Je pense pourtant que cette fois l'ordonnance de Strasbourg était fort en retard, à moins que ce ne fût une nouvelle publication de défenses antérieures, car tout porte à croire que c'est bien à ce *dreibatzner* que font allusion les registres de la monnaie de Dezana. Ils disent qu'en 1621 on envoya au graveur Porro, à Casal, entre autres coins monétaires, celui de la monnaie *con giglio e la croce.* Promis pense que ces coins étaient destinés à frapper des *sesini;* cela est peu probable.

— SANCTVS.LADISLAVS.REX. Buste couronné à droite.

℞. ANT.MAR.TIT.BLAN.COM.D.V.IMP. Deux écussons accolés surmontés d'une couronne; au-dessous le chiffre IIII. L'un des écussons porte un saint à cheval (saint Alexandre), l'autre contient trois *tizzi* en pal. *Argent.* (Pl. VI, n° 33).

Ma collection.

— Autre avec la variante + ANT.MA.TIT.BL, etc. Cette dernière que j'ai vue dans un médaillier en Suisse, et que j'ai malheureusement notée sans en indiquer la provenance, est de tout point semblable à la précédente pour tout le reste, légendes et types.

Il est facile de reconnaître dans ces deux exemplaires la pièce de 12 *grossi* mentionnée par Promis, page 49, et fa-

briquée par Giov. Battista Borgetto, maître de la monnaie de 1620 à 1626.

C'est la première fois qu'on la retrouve en nature. Promis ne la connaissait que par les *Memorie della zecca di Dezana* et la décrit en ces termes :

« *Pezzi da grossi* 12 *ossia soldi con S. Stanislao* (erreur, « il faut lire *Ladislao*) *Re da una parte e dall' altra due* « *scudetti, in uno de' quali un S. Alessandro a cavallo e* « *nell'altro le sbarre dei Tizzoni sormontate da una co-* « *rona, e nell' esergo quattro punti per indicare essere da* « *quattro cavallotti.* »

Mon exemplaire, au lieu des quatre *punti*, donne cette indication de la valeur en chiffres romains.

C'est une imitation de la pièce de *4 gros* ou *czworak* frappée par Sigismond Auguste, roi de Pologne, entre les années 1565 et 1569, pour le grand-duché de Lithuanie[1]. Contrairement à la coutume établie chez les imitateurs de monnaies étrangères, nous voyons ici Antoine Marie contrefaire un type abandonné depuis plus de cinquante ans. On sait que la plupart du temps ces émissions de l'atelier qui nous occupe avaient lieu sur la commande expresse de gens qui se chargeaient à leurs risques et périls de transporter, introduire et répandre la monnaie contrefaite. Or on se demande de quelle utilité pouvaient être à un spéculateur de ce genre des espèces qui, fabriquées jadis en Lithuanie pendant 5 années seulement, de 1565 à 1569, étaient depuis longtemps remplacées par d'autres types, et, suivant toute probabilité, avaient été déjà diminuées de valeur, peut-être même démonétisées.

[1] Voy. *Catalogue Nikocki*, Vienne, 1850, n[os] 596 à 610, et Ign. Zagorsky *Monety Dawnej Polski*, etc. Varsovie, 1845, t. I, p. 12, et pl. VI, n° 79.

Le graveur de la monnaie de Dezana a, pour copier les armoiries de l'original, placé un saint Alexandre à cheval au lieu du cavalier blanc de Lithuanie et remplacé l'écusson des Jagellons par celui des Tizzoni.

— + SANCTVS.LEONARDVS. Buste mitré, à droite; dans la main droite une sorte de crosse.

℞ + MON.NOV.COM.DEC. Petit écusson aux armes de Dezana, surmonté de l'aigle de l'Empire. *Argent* (Pl. VI, n[os] 34). (Hoffmann, *Müntz Schlüssel*, pl. 44, *Alte valvirte Sechsbätzner. Unbekannte*, 15[e] pièce de la planche.)

Cette pièce que je ne connais pas en nature, mais seulement par une gravure du *Müntz Schlüssel*, appartient à Antoine-Marie aussi bien que les quatre monnaies anonymes données à ce prince par Promis, pl. VIII, n[os] 32 à 35. Elle fait partie de ces nombreuses imitations de la monnaie suisse qui soulevaient à chaque instant les réclamations des treize cantons. Le mot LEONARDVS est placé ici pour imiter le S. LEODEGARIVS, patron de Lucerne, et le saint figuré sur cette monnaie porte une crosse, ou pour mieux dire une tarière, instrument traditionnel du martyre de saint Léger.

Dans la description de cette dernière pièce, on reconnaîtra sans peine la pièce de 3 *bianchi* ou *reali* citée par Promis, pages 47 et 48, à propos de l'émission de 1618.

J'ai découvert cette intéressante monnaie dans les nombreuses planches d'un ouvrage que l'on ne consulte pas assez souvent à mon avis; je veux parler du gros volume d'Hoffmann intitulé *Müntz Schlüssel*[1]. Il s'y trouve beau-

[1] Leonh. W. Hoffmann, *Alter und neuer Müntz Schlüssel*, Nürnberg, 1692 in-4°. Cet ouvrage est habituellement suivi de celui de C. L. Lucius, *Neuer Münz Tractat von approbirten und devalvirten Guldinern*, etc. Nürnberg, 1692, in-4°.

coup de monnaies indéterminées, et entre autres plusieurs monnaies de Dezana.

Longtemps avant de posséder la rarissime monnaie d'or qui suit, je l'avais notée d'après le *Müntz Schlüssel*.

+ MONETA.NOVA.AVREA. Aigle de l'Empire.

℟ + NON.EST.CONS.ADVERS.DNM. Écusson chargé du lion de Biandrate, heaume et lambrequins. *Or* (Pl, VI, n° 35).

Ma collection.

Cette monnaie, qui a échappé à l'attention de mes devanciers, est aussi figurée dans l'ordonnance d'Anvers de 1633, page 107, avec une importante variété et sous le nom de *florin d'or du comte de Déciane.* Voici la description de cette variante :

+ MONETA.NOVA.AVREA. Aigle de l'Empire.

℟ ✶ SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICT. Écusson chargé de l'aigle à une tête qui figure aux 1 et 4 dans les armes des Tizzoni. Heaume et lambrequins. (Pl. VI, n° 36.) — (*Ord. d'Anvers*, 1633, fol. 107.)

L'ordonnance précitée fait précéder la gravure de ce florin de cet avis destiné aux changeurs.

« Pour les ensuyvantes pièces d'or. sont tenuz de payer « à l'advenant de X car. j gr. »

Le *Müntz Schlüssel* d'Hoffmann donne sous le titre d'indéterminées (*unbekannte*) non-seulement la pièce d'or qui porte sur la planche VI le n° 34, mais encore d'autres monnaies que l'on pourrait aisément rattacher à la série de Dezana, bien qu'elles soient anonymes. Je ne citerai que les suivantes :

+ MONETA.NOVA.AVREA. Aigle éployé.

℟ SANCTVS.LAVRENTIVS. Saint Laurent debout tenant

dans la main droite le gril, son symbole habituel, et dans la gauche un livre. *Or* (Pl. VI, n° 37). — (Hoffmann, *Müntz Schlüssel*, cinquième planche en regard de la page 288.)

Cette pièce d'or paraît sortir de la même fabrique que le florin d'or au type de saint Laurent donné par Promis, pl. V, n° 14. Toutes deux cherchent à imiter les monnaies de Nuremberg.

Le même recueil contient sur la même planche une pièce d'or d'Antoine-Marie à un type tout nouveau.

SANCTA.CATERINA. Sainte Catherine assise tient à la main droite une palme, la gauche s'appuie sur une roue à dents, instrument de son martyre.

℟ ANT.MAR.TITI.COM.DEC.V.I P. Écusson couronné écartelé aux 1 et 4 d'un aigle éployé, aux 2 et 3 palé à 6 pièces. Sur le tout un petit écusson avec les *tizzi* en bande. *Or.* (Pl. VI, n° 38.) — (Hoffmann, *Müntz Schlüssel*, *ibid.*)

Il existe bien aussi sur la même planche, sous le même titre et à côté des monnaies d'or qui précèdent, une autre pièce, mais je ne trouve pas d'indices suffisants pour la rattacher avec certitude à la série de Dezana. La voici pourtant :

SANCTVS.LVDOVICVS. Saint Louis debout tenant un sceptre de la main droite.

℟ + SVB.VMBRA.ALARVM.TVARVM. Aigle de l'Empire. *Or.* (Pl. VI, n° 39.)

Cette monnaie, on le voit, ne contient rien qui puisse guider sûrement l'attribution. La légende du revers est fréquemment employée par les contrefacteurs italiens, et la figure du saint Louis ne donne guère plus de lumières ; pourtant elle me remet en mémoire une petite monnaie

sortie de l'atelier de Passerano vers la fin du XVI[e] siècle, et qui porte la légende : *Sanctus Ludivicus*[1]. Peut-être faut-il attribuer ce florin d'or à cette localité, à moins que l'on ne se rappelle la déposition du Prevostino dans le procès de 1585, où il dit avoir vu frapper des monnaies « *che avevano diverse effigie di re et imperatori*, etc. »

Si, un jour, j'ai l'occasion de rencontrer ce florin en nature, j'y trouverai peut-être quelque indice négligé par le graveur du *Müntz Schlüssel*; je pourrai alors proposer une attribution raisonnée, et, suivant toute probabilité, cette monnaie, si elle appartenait à Dezana, devra être reportée au temps de Delfin Tizzone. Jusque-là, il sera prudent de s'abstenir, et je n'aurais pas mentionné cette pièce, si je ne m'étais proposé, en commençant mon travail, de le rendre aussi complet que possible.

Le catalogue Welzl de Wellenheim donne, tome II, première partie, n° 2613, un *tallero* d'Antoine-Marie; il diffère de celui de Promis, pl. VIII, n° 30, par la légende, qui est :

ANT. MAR. TIT. COM., DEC. PRO. IMP., et, au revers, + ... ROMANORVM au lieu de ROMANOROM, etc.; de plus, dans l'exemplaire de Welzl de Wellenheim, le comte de Dezana tient un sceptre dans la main droite.

Le *tallero* de Promis, publié d'après la gravure de l'ordonnance d'Anvers, doit être imparfaitement rendu. Je n'ai pu découvrir en quelles mains se trouvait l'original vendu à Vienne; j'aurais voulu pouvoir en donner un dessin exact.

[1] Cf. *Anzeiger*, etc., Zurich, 1862, p. 75, pl. II, 10.

Charles-Joseph Tizzone (1641-1676).

Succède, en 1641, à Antoine-Marie, sous la tutelle de sa mère Constance Biandrate. Majeur en 1652, il meurt en 1676. Charles-Joseph avait pris, en 1667, le titre de marquis de Roddi.

J'ai peu de choses nouvelles à produire sur les monnaies de ce comte; pourtant, voici trois pièces qui n'ont pas encore été publiées :

1. CAR.IOS.TI.COM.D.... Buste à droite.

℞ Légende illisible. Armoiries. *Billon*. (Pl. VI, n° 40.)

Ma collection.

2. — CAROLVS.IO.COM.DE. Buste à droite.

℞ S.R.IMP.VIC.PERP. Croix. *Billon*. (Pl. VI, n° 41.)

Ma collection.

3. — CARLO.GIO.TIZ.BIA. Écusson chargé de sept étoiles et surmonté d'un aigle éployé.

℞ S.THEODOLVS. 1628. Croix. *Cuivre*. (Pl. VI, n° 42.)

Ma collection.

J'ai déjà publié cette curieuse monnaie dans une revue suisse, en faisant remarquer que Charles-Joseph, imitant une monnaie valaisanne frappée en 1628, avait copié non-seulement le type, mais encore cette date, bien qu'il n'eût commencé à gouverner Dezana qu'en 1641.

Je comprends à la rigueur cette contrefaçon d'une monnaie qui circulait encore au temps de Charles-Joseph; mais, ce qui est difficile à admettre, c'est qu'elle ait pu avoir accès en Valais; car, autant le demi-batz de 1628 est mince, autant notre imitation est épaisse. De plus, la première est de billon, tandis que l'autre est simplement en cuivre; la méprise a dû être impossible. L'extrême rareté

de cette monnaie vient sans doute de ce que ses auteurs, renonçant à une trop difficile émission, l'auront eux-mêmes détruite.

Les trois pièces qui précèdent indiquent clairement que l'atelier de Dezana n'avait pas changé ses habitudes de fabrication frauduleuse. Toutes trois sont des imitations de monnaies étrangères, et, si l'on jette un coup d'œil sur celles que l'on connaissait déjà, on verra que les imitations furent la règle générale de la fabrication de Dezana sous Charles-Joseph.

Il faut croire que les termes sévères et précis dans lesquels il interdisait à ses maîtres de monnaies, dans le contrat du 23 janvier 1658, d'imiter ou contrefaire les espèces étrangères, n'étaient que de vaines paroles, uniquement destinées à dégager au besoin sa propre responsabilité, et que la plus complète tolérance de sa part couvrait les opérations de son monnayage, en partie officiel, en partie clandestin.

Quoi qu'il en soit, les abus de la monnaie de Dezana, poussés à la dernière évidence, provoquèrent de nouvelles poursuites. Charles-Joseph mourut sur ces entrefaites en 1676, et avec lui finit l'histoire monétaire de cette petite localité, qui, surtout pendant les cent dernières années, avait inondé l'Europe de ses fabrications déloyales.

Charles-Joseph laissa trois filles, et Dezana, dévolu, après divers litiges et transactions, aux chefs des deux branches encore existantes de la famille Tizzoni, en 1683, fut enfin vendu, dix ans plus tard, à la maison de Savoie, pour n'en plus sortir.

Bien que le présent travail apporte un contingent considérable à la série des pièces connues pour Dezana, on est

loin pourtant d'avoir une série complète des émissions de ce fécond atelier. On peut s'en convaincre en lisant avec soin, dans Promis et Gazzera, la description d'une foule de pièces qui ne nous sont pas encore parvenues.

Cette description, tirée de procès verbaux, de dépositions, etc., surgis à l'occasion de poursuites engagées contre les monnayeurs de Dezana, n'embrasse que des périodes isolées et, dès lors, offre beaucoup de lacunes. J'avais compté, pour y suppléer, sur les archives d'un pays qui a eu très-particulièrement à souffrir de la contrefaçon italienne. Je veux parler des cantons suisses, qui, depuis la fin du XVI[e] siècle, essayant de lutter contre ce mal envahissant, contre les entraves surtout et la défiance qu'il apportait dans le commerce international, multipliaient les ordonnances à ce sujet, et d'une manière bien infructueuse, si l'on en juge par les préambules de la plupart de ces documents. J'avais compté, dis-je, sur les archives suisses; mais là j'ai éprouvé un profond mécompte, un véritable supplice de Tantale. En effet, les ordonnances sont en grand nombre, mais manuscrites et recueillies sur des registres, d'après les placarts originaux imprimés, et le texte, qui parle des monnaies contrefaites ou simplement décriées, ne contient aucune description et renvoie uniformément à un dessin qui n'existe presque jamais, et que le copiste n'a pas tenté de reproduire, même de la façon la plus élémentaire [1].

[1] Parmi les personnes qui ont bien voulu m'apporter le concours de leurs recherches à ce sujet, je dois nommer en première ligne M. K. L. de Steiger, directeur de la bibliothèque de Berne, et M. M. de Stürler, chancelier d'État, préposé aux archives de la même ville. A Lausanne, le conservateur des belles archives du canton, M. de Crousaz, m'a rendu les mêmes services, et je suis heureux de consigner ici l'expression de ma vive gratitude à l'égard de ces fonctionnaires éminents et dévoués à la science.

En conséquence, je n'ai réussi qu'à constater la fréquente apparition du nom de Dezana et de celui des Tizzoni ; j'ai recueilli la preuve de la lutte permanente engagée contre l'introduction de leur monnaie en Suisse, et il m'a fallu renoncer à l'espérance de trouver dans les riches archives de ce pays de nouveaux documents pour cette étude spéciale.

Depuis lors, j'ai entrepris le dépouillement systématique des registres de l'ancienne cour des monnaies de France, en ce qui concerne les fréquents démêlés au sujet de la contrefaçon étrangère ; mais ce travail est d'une trop grande étendue pour que j'aie voulu en attendre l'issue et remettre jusque-là la présente publication. Plus tard, si le succès couronne mes efforts, je communiquerai à mes lecteurs le résultat de ces nouvelles tentatives.

En attendant, je prie les amis de la numismatique de vouloir bien revoir avec soin les monnaies indéterminées qu'ils possèdent et de rechercher pour chacune s'il ne s'y trouve aucun point de contact avec Dezana, soit par la présence de quelque pièce du blason de ses princes, soit par l'existence des initiales ou marques de graveurs que j'ai eu l'occasion de mentionner dans le cours de cette étude.

A. Morel Fatio.

LETTRE A M. F. SORET

SUR QUELQUES DINARS THOULOUNIDES

DE LA COLLECTION DE M. MARIETTE BEY.

Cher correspondant et ami,

J'ai de nouveau recours à votre obligeant intermédiaire pour faire connaître aux amis de la numismatique orientale quelques dinars appartenant à une dynastie dont les représentants sont encore *fort rares* dans les collections [1] : je veux parler de la dynastie des Thoulounides dont l'au-

[1] Dans votre lettre à M. le conseiller d'État Fraehn (1851), vous décrivez un dinar frappé à Misr l'an 279, semblable pour le type à celui que le comte Castiglioni a donné dans la *Description des monnaies coufiques de Milan*, page 253, le seul dont il soit fait mention dans le catalogue de Moeller ; vous décrivez en outre, dans vos lettres à M. Lelewel et à M. B. Dorn, un *fels* d'*Ahmed* et un dinar frappé à *Er-rafiqa* de l'an 279 ; ce sont là, si je ne me trompe, les seuls exemplaires connus ou du moins publiés jusqu'à ce jour [*], sauf encore le dinar frappé par *Haroun* en 289, auquel la présence du mot تم au revers donne un prix tout particulier.

[*] Le Cabinet impérial, grâce au don de Sayd-Pacha, a vu sa série de Thoulounides augmentée de dix-sept dinars, parmi lesquels M. H. Lavoix, dans une fort intéressante notice publiée par *le Moniteur* du 8 juillet 1862, signale le premier monument connu de la monnaie de *Djeisch*; mais comme sa description n'a point encore vu le jour, les pièces du même prince, publiées par M. Sauvaire, peuvent être considérées comme entièrement inédites. (SORET.)

torité s'étendait des rives de l'Euphrate jusqu'à l'extrémité du Maghreb, et qui n'a compté que quatre princes : *Ahmed Ebn Thouloun*, *Khomaraoueih*, *Djeisch* et *Haroun*.

Je dois la communication de ces précieux dinars à notre savant égyptologue M. Mariette Bey, qui a bien voulu me permettre de faire passer dans ma collection quelques-uns des doubles de la sienne ; dans la description qui va suivre, j'ai marqué d'un astérisque les exemplaires que je dois à sa libéralité.

Tous ces dinars ont été frappés à Misr ; c'est aussi en Égypte qu'on les a découverts, ils appartiennent aux règnes des trois derniers princes, malheureusement on n'y rencontre aucun représentant du fondateur de la dynastie.

Khomaraoueih Ebn Ahmed.

1*. Dinar frappé à Misr l'an 275 (888 de l'ère chrétienne).

Droit. Dans le champ :

لا اله الا
الله وحده
لا سريك له [1]
المفوض الى الله

La légende circulaire intérieure porte :

بمصر سنة خمس وسبعين و مايتين

On sait qu'*el-Mofawedh-ila-allah* est le surnom que prit *Djafar*, fils d'*el-Motamed*, lorsque son père le désigna pour son successeur en 261, mais il ne parvint pas au khalifat ;

[1] Bien que dans la description je place les points diacritiques, il est entendu qu'ils n'existent sur les pièces que lorsque je les signale.

voir d'Herbelot, *Biblioth. or.*, p. 637, à l'article *Motamed-alla-alloh*[1].

Les légendes circulaires ne sont séparées par aucun cercle; un seul circonscrit la légende extérieure.

ℝ Au centre, dans un cercle :

لله
محمد
رسول
الله
المعتمد على الله
خمارويه بن احمد

En marge, la mission prophétique depuis محمد jusqu'à المشركون entourée d'un cercle extérieur.

2*. Même prince, Misr, an 277.

Entièrement semblable au précédent, sauf la date:

سنة سبع و سبعين و مايتين

Au revers, sous le trait du premier *lam* du mot الله, on distingue un point de repère [2].

[1] C'est pour la première fois, si je ne me trompe, qu'on voit paraître ce *surnom* de Djafar sur la monnaie. Sa présence au droit d un dinar thoulounide donne donc à cette pièce une grande valeur historique. La plupart des dirhems connus, émis sous le règne du khalife *el-Motamed*, ne portent que le nom de *Djafar*. (SORET.)

[2] Nous avons ici un nouvel exemple de ces points qui, suivant leur position au-dessous de certaines lettres, ont pu facilement être pris pour des points diacritiques par les premiers orientalistes qui les ont signalés. Les lettres du général Bartholomæi nous ont offert plus d'une fois l'occasion de relever cette erreur, et d'assimiler ces points aux points secrets des monnayeurs européens. Nous sommes heureux de trouver dans l'opinion de M. Sauvaire une confirmation de cette manière de voir. (SORET.)

DJEISCH-EBN-KHOMARAOUEIH.

3*. Dinar de Misr, 283 (896 de J. C.).

Droit. Dans le champ, le symbole en trois lignes, comme sur les pièces précédentes; mais on remarque, en outre, un point de repère placé au-dessous du ك, dans le mot سريك.

Légende interne :

بمصر سنة ثلث و ثمنين و مايتين

Légende externe: Sourate, XXX, 3, 4. Comme à l'ordinaire.

℞ Dans le champ, entouré d'un cercle.

La seconde partie du symbole comme au n° 1, en quatre lignes, et dessous :

المعتضد بالله
جيش بن خمارويه

Au-dessous du mot بن se trouve un petit ح couché horizontalement, peut-être est-ce l'abréviation du mot خير (*excellent*) ou bien جايز (*ayant cours*)?

En marge, la mission est entourée d'un cercle.

4 à 7. Même prince, même date.

Ut suprà, mais sur les trois derniers numéros les ر, qui dans les mots الدينر et شريك ne dépassent pas la ligne de jonction des lettres voisines sur les autres exemplaires, descendent ici au-dessous de cette ligne.

HAROUN-EBN-KHOMARAOUEIH.

8 et 9. Misr, an 284 (897 de J. C.).

Droit. Première partie du symbole *ut suprà* en trois lignes, sauf l'absence du point sous le mot شريك.

En marge, cercle interne:

سنة اربع و ثمنين و مايتين

ℜ Dans le champ, les cinq premières lignes comme sur la monnaie de *Djeisch*, et dessous :

هرون بن خمارويه

En marge, la mission, comme précédemment:

10* à 12. Même prince, *ibid.*, 285.

Semblable au précédent, sauf la date :

سنة خمس و ثمنين و مايتين

13* à 18. Même prince, *ibid.*, 287.

Semblables aux précédents, sauf l'année :

سنة سبع و ثمنين و مايتين

Au droit et au revers, on remarque au-dessous de la dernière ligne une lettre ainsi figurée ﺩ qui ne me paraît pas pouvoir être autre chose que le ث initial du mot ثم proposé par M. le professeur E. Meier, et dont la présence au revers de votre précieux dinar de l'an 289 fixe le sens d'une manière définitive.

Ce signe n'existe pas sur le n° 18. Le n° 17 n'est qu'un fragment sur lequel il reste la date et le nom du prince, mais celui de la localité a disparu.

19* à 24. Même prince, *ibid.*, 288.

Comme les précédents, mais d'une année plus récente :

سنة ثمان و ثمنين و مايتين

On observe aussi la présence de la lettre ث sur les deux faces.

En outre, on remarque les mêmes diversités de formes de la lettre ر observées précédemment, tantôt au niveau, tantôt se prolongeant au-dessous de la ligne de jonction ; ces légères divergences suffisent pour constater que plusieurs émissions différentes de la monnaie ont eu lieu pendant tout le cours de la même année.

25* à 27. Même prince, *ibid.*, an 289.

Droit, *ut suprà*, mais à la date il y a :

سنة تسع و ثمنين و مايتين

Au revers, le nom du khalife *el-Motadhed-billah* est remplacé par celui de son successeur المكتفى بالله *el-Moktafy-billah.*

Le reste comme sur les pièces précédentes, avec la sigle ر au droit et au revers.

28* à 31. Même prince, *ibid.*, 290.

Ut suprà, sauf l'année :

سنة تسعين و مايتين

Mêmes variations dans la forme des ر que celles signalées plus haut.

32* à 34. Même prince, *ibid.*, 291.

Semblables aux précédents, mais à la date :

سنة احدى و تسعين و مايتين

Ici la sigle ز a disparu; en revanche, on observe sous le ي du mot شريكك une nouvelle lettre ة (*hé*), serait-ce la finale du mot دباه, qu'on trouve dans les dictionnaires sous la forme redoublée دُبَاهْ دُبَاهْ, signifiant *courage*, et dont le corrélatif existe dans les mots بخ بخ, primitivement traduits par *euge?* ou bien faut-il y voir celle du mot نزه, *pur*, *libre de faiblesses*, *de défauts?* ou bien enfin celle de زدة, *fort*, *solide*, *ferme*, employé comme عال, *haut*, dans le mot غاية عال[1]? Ce n'est qu'avec la plus grande hésitation que je vous soumets ces trois interprétations; peut-être M. H. Lavoix, qui se propose de publier la riche collection rapportée de Damas par M. Waddington et celle offerte au Musée impérial par le vice-roi d'Égypte, nous donnera-t-il la clef de ces lettres encore un peu problématiques[2].

Ces derniers dinars semblent indiquer par une moins grande netteté dans la frappe une espèce de décadence,

[1] Sur une monnaie fathimide de l'an 525, on voit au centre, dans un cercle, deux groupes de caractères que M. de Sacy a lus عال غاية, « que ses étendards soient triomphants » (*Mém. d'hist. et de litt. orient.*, extr. des t. IX et X des *Mém. de l'Acad. des inscr.* Paris, 1832).

M. le baron de Slane préfère lire : عالَ غايَتُهُ, « qu'il (Dieu) exalte ses étendards. »

[2] La signification de la lettre ة, qui se présente quelquefois sur les dirhems abbassides et samanides, a été précisée par le professeur Stickel, dans la description du Musée de Iéna, que ne possède pas encore M. Sauvaire. Il y voit l'initiale du mot هزب, *pureté*, interprétation adoptée par M. le professeur E. Meier dans le savant mémoire qu'il vient de publier sur les indices de valeur des monnaies orientales, *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, dix-huitième volume. (SORET.)

avant-coureur de la fin prochaine du règne de Harouu ; il est à présumer qu'il n'eut pas le temps de faire battre monnaie l'année même de sa mort en 292, durant laquelle il ne régna que 49 jours ; ce qui semblerait confirmer cette conjecture, c'est la présence dans la même trouvaille de quelques dinars de cette date sur lesquels le nom du prince Thoulounide disparaît pour n'y laisser figurer que celui du khalife.

El-Moktafy-billah.

35*. Dinar frappé à Misr, 292 (904 de J. C.).

Droit. Première partie du symbole en trois lignes, *ut suprà*.

Légende marginale intérieure :

بسم الله ضرب هذا الدينر بمصر سنة اثنين و تسعين و مايتين

Légende extérieure, Sourate, XXX, 3, 4.

℟ Dans le champ :

لله
محمد
رسول
الله
المكتفي بالله

En marge, la mission prophétique entourée d'un cercle extérieur.

36. Même Khalife, même année.

Aussi frappé à Misr, mais le coin ayant remué au moment de la frappe, il en est résulté un ressaut au droit et la répétition des mots لا اله , placés horizontalement une fois, et l'autre sur une ligne inclinée de droite à gauche. Dans la légende circulaire intérieure, le mot الله, qui doit

suivre بسم, a disparu, et le commencement du mot تسعين est redoublé تس تسعين.

37*. Même Khalife, Misr, 294.

Semblable au n° 35, sauf la date.

سنة اربع و تسعين و مايتين

Ebn-Khallikan, dans son *Ketab el-wifayât*, donne la biographie d'*Ahmed* le Thoulounide, p. ٨١ (édition Slane), et celle de *Khomaraoueih*, p. ٢٥١. Il orthographie le nom de ce dernier prince comme suit :

Kha surmonté d'un point avec dhamma; *mim* avec fatha suivi d'un *alef*; *ra* avec fatha; *waw; yé* quiescent, et enfin *hé* quiescent.

On ne trouve pas la biographie de *Djeisch* dans cet auteur[1]. J'ignore si dans le deuxième volume de cet ouvrage que je n'ai pas en ma possession, il est question d'*Haroun;* mais voici ce que je trouve dans le كتاب حسن المحاضرة فى اخبار مصر و القاهرة, de Soyouthy :

« Il (*Haroun, fils de Khomaraoueih*) cessa de régner au mois de safar de l'année 292 ; ses deux oncles *Chayban* et *Ady*, fils d'*Ahmed Ebn Thouloun*, pénétrèrent dans son appartement pendant qu'il était ivre, et le tuèrent ; *Abou'l Maghânem Chayban* fut nommé gouverneur ; mais douze jours après avoir été investi du gouvernement, il dut résigner ses fonctions entre les mains de *Mohammed Ebn Soleïman el-Watheqy*, envoyé par *el-Moktafy ;* le nouveau gouverneur s'empara de la meilleure partie des richesses de la famille des Thoulounides, dont la dynastie disparut dès lors de l'Égypte :

[1] Les biographies d'Ahmed le Thoulounide et de son fils Khomaraoueih se trouvent dans la traduction de M. de Slane, intitulée : *Ibn Khallikan's biographical dictionary*, t. I, aux pages 158 et 498.

« *Mohammed Ebn Soleiman* résida pendant quatre ans en Égypte, et eut pour successeur *Ysa Ebn Mohammed en-Nawchery*, qui gouverna ce pays pendant cinq ans deux mois et demi, et mourut en 297. *El Moqtader* le remplaça par le garde du corps الخاصّة, *Abou-Mansour Tekia.* »

Dans un volume manuscrit attribué à *el-Ayny* et intitulé تاريخ دولة بنى العباس و الطولونيين و الفاطميين, se trouve un chapitre assez long sur la famille des Thoulounides, dont je renonce à donner la traduction dans la crainte de fatiguer mes lecteurs.

H. Sauvaire,

Drogman-chancelier.

Alexandrie, 15 octobre 1864.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Numismatisches Legenden-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit, par WILHELM RENTZMANN. 1 vol. in-8°. Berlin, 1865.

M. Wilhelm Rentzmann vient de publier à Berlin, sous le titre de *Numismatisches Legenden-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit*, un travail depuis longtemps désiré par toutes les personnes qui s'occupent de numismatique. Ce recueil, consacré à la reproduction des légendes inscrites sur les monnaies du moyen âge et des temps modernes, ne se compose jusqu'ici que d'un premier volume ou fascicule d'environ 200 pages, et qui contient, rangés dans un ordre alphabétique :

1° Les prénoms des princes et seigneurs qui ont frappé monnaie, avec l'indication de la localité où cette monnaie a été émise ;

2° Les noms de tous les saints qui figurent sur la monnaie, depuis les origines du moyen âge ;

L'auteur ne s'est pas borné à une simple mention de chacun de ces noms, il a cherché à en rappeler toutes les formes connues, y compris les abréviations et même les leçons fautives, résultant de la négligence et de l'impéritie des graveurs monétaires.

On conçoit aisément l'utilité d'un pareil travail pour le classement et l'attribution d'une foule de monnaies, pendant le moyen âge surtout, et nous n'aurions que des éloges à donner à M. W. Rentzmann si l'exécution de son entreprise était à la hauteur de l'intention ; malheureusement il n'en est pas ainsi, et, indépendamment des fautes d'impression ou d'incorrection

qui fourmillent dans ce court travail, où l'ordre alphabétique est fréquemment violé et entrave les recherches, nous sommes forcé de constater de nombreuses omissions et de graves erreurs.

Ainsi l'on chercherait en vain le prénom *Antoniotus*, qui est celui du doge *Adorno*, à Gênes (1384-1390), et pourtant ce nom peu commun est connu depuis longtemps par le bel écu d'or publié par Gandolfi (t. II, pl. III, n° 37). Ajoutons que M. W. Rentzmann, en expliquant la légende abrégée A—A, l'a traduit par *Antonius* au lieu d'*Antoniotus Adurnus*.

L'évêché de Lausanne est plus particulièrement maltraité; sur les sept évêques qui se sont succédés dans ce pays de 1375 à 1491, il en est six d'omis. Georges de Saluces figure seul pendant cette longue période, et pourtant chacun connaît les travaux de Haller sur la monnaie suisse en général, et ceux plus récents de M. F. Soret sur l'évêché de Lausanne en particulier.

Michel, prince et comte de Gruyères, manque également dans le *Legenden-Lexicon*. Son unique et rarissime monnaie, publiée par Haller, t. II, pag. 419, est pourtant de celles que l'on ne peut oublier, non plus que l'introuvable pièce de *Walther de Supersaxo*, évêque de Sion (1458-1482).

Parmi les monnaies italiennes, nous ne voyons pas celles qui portent les noms de *Waimar*, prince de Bénévent (*Revue de Saint-Pétersbourg*, 1851, pl. XII, n° 7), ni d'*Angilberge* (849) à Bénévent (*Rev. num.*, 1860, pag. 364).

A une époque plus basse, nous cherchons en vain *Carlo Giuseppe Tizzone*, comte de Dezana (Promis, pl. VIII, n°s 3 et 4, etc.). En revanche, M. Rentzmann nous donnera un comte de ce même Dezana, qu'il nomme *Delphinus Antonius Maria Titio*, sans s'apercevoir que le comte Delfino était père d'Anton Maria, ainsi que le dit la légende même de la monnaie: DELPHINVS.PATER.ANTO.MAR. etc. (Promis, pl. V, n° 1).

Nous voyons dans le *Legenden-Lexicon*, page 148, à la lettre U, les noms *Unibaldus Fliescus*, pour *Sunibaldus Fli*(scus) que

porte habituellement le rare et beau teston de Sinibaldo Fieschi à Borgo-Taro. Il se peut qu'on trouve, en effet, une pièce de Borgo-Taro avec cette légende fautive, mais alors l'auteur devrait prévenir que cette leçon est irrégulière, et surtout ne pas oublier le vrai nom *Sunibaldus* à la lettre S.

L'abréviation *Bas* pour Sébastien Ziani, doge de Venise (1173-1179), me paraît erronée ; j'ai toujours vu sur le *scodellato* de ce prince la légende SEB.DVX.

Le denier de l'évêque Erkenbald de Strasbourg porte *Erchnbold* et non *Erchanbal*. Tout au moins la première de ces deux formes, citée au Catalogue de Reichel, page 314, n° 1896, devrait être mentionnée dans le *Legenden-Lexicon*.

D'autres noms manquent encore : *Ardoinus*, *Albertus* ou *Adelbertus* rois d'Italie, *Odonus*, marquis de Cortemiglia, tous sont inscrits sur des monnaies assez précieuses pour qu'on ne les oublie jamais, non plus que les abréviations G.A — T.C — R.A — B.A — Y.C — P.C — P.A — L.C — P.C — B.C — qui désignent les noms des divers doges de Gênes, de 1413 à 1478 (Gandolfi, t. II, pages 103 et suiv.).

Enfin à côté du nom de *Manfred*, M. Rentzmann a mis *Carreto* comme indication de localité : c'est une erreur ; *Manfred del Carretto* est le nom du marquis ; le marquisat s'appelle *Cortemiglia*

Nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples d'inexactitudes et d'omissions, mais cette liste des princes connus par leurs monnaies, paraissant pour la première fois, nous n'insisterons pas davantage, espérant mieux de l'avenir. Nous serons plus exigeant pour la seconde partie du *Legenden-Lexicon*, c'est-à-dire pour la liste des saints, travail trois fois tenté déjà par M. de Longpérier en 1850, M. Fr. Soret en 1851, et Schweitzer en 1856 et 1859. Plusieurs noms donnés par ces auteurs sont omis par M. W. Rentzmann, qui oublie aussi :

S. Alodius, à Macagno ;

S. Cosimus, à Frinco ;

S. *Contardus*, à Modène;
S. *Celestinus*, à Mantoue;
S. *Ludivicus*, à Passerano;
S. *Leo*, à Guardiagrele;
S. *Mainnus* ou *Manh'*, à Civita Ducale;
S. *Theodolus*, à Dezana;

ou écrit S. *Corbianus* pour *Corbinianus*, donne à Ferrare un patron du nom d'*Aurelius* au lieu de *Maurelius*, et prend (page 15, *B*[eatus]) *Novolonus* pour un nom de prince.

Les descriptions ne sont pas davantage exemptes de reproche; ainsi saint Tryphon, à Cattaro, doit être représenté tenant une palme dans la main droite et une église dans la gauche, ou bien suivant un autre type, en buste, à mi-corps et les mains jointes. Nous nous contenterons de cet unique exemple; il serait trop facile d'en produire d'autres.

Les nombreuses remarques qui précèdent sont le résultat d'un examen très-sommaire de l'ouvrage de M. W. Rentzmann, et tout porte à croire qu'une recherche sérieuse et suivie dévoilerait encore une quantité d'autres lacunes ou erreurs.

Cela est regrettable, et nous espérons que l'auteur retouchera son œuvre et nous la donnera dans une seconde édition, dégagée des trop nombreux défauts que nous venons de signaler et qui la déparent.

Nous aurons alors un livre précieux pour l'étude de la numismatique du moyen âge; jusque-là nous estimons que le *Legendén-Lexicon* est un guide peu sûr et dont on ne doit se servir qu'avec précaution.

Le prix de l'ouvrage est d'ailleurs plus élevé qu'il ne convient pour un petit volume de moins de deux cents pages, à deux colonnes il est vrai, mais sans aucune planche. Cette exagération n'est pas de nature à contribuer au succès de la publication de M. W. Rentzmann.

A. M. F.

CHRONIQUE.

BONOSUS.

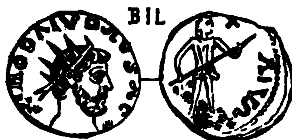
En 1859, j'ai publié dans cette *Revue* (p. 148) deux pièces de très-bas billon, épaisses et de fabrique barbare, que j'ai attribuées à un Auguste du nom de *Bonosus,* prince éphémère ou tyran, qui prit le titre d'empereur dans la Rhétie et la Gaule, vers l'an 280 de notre ère, sous le règne de Probus.

M. Cohen (*Description historique des monnaies de l'empire romain*, t. V, p. 315) a adopté mon attribution, et a fait graver (pl. IX) un des deux exemplaires aujourd'hui déposés dans le médaillier du Cabinet de France, où les savants et les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Les éléments, quoique confus, du nom de BONOSVS se retrouvent dans la légende du droit de l'une comme de l'autre de ces deux pièces. Les types gravés au revers montrent sur l'un la Paix, sur l'autre l'Équité ou la Monnaie.

Depuis six ans que j'ai publié dans la *Revue* ces deux rares médailles aucune pièce offrant les traits caractéristiques signalés en cette occasion n'a passé par mes mains, et cependant bien des amateurs désirant enrichir leur suite impériale romaine de l'effigie de Bonosus, m'ont communiqué des pièces de fabrique barbare en original ou en empreinte qui leur paraissaient avoir quelque analogie avec les deux médailles du Cabinet. Il y a quelques mois j'ai trouvé sur les cartons de

MM. Rollin et Feuardent la pièce épaisse de bas billon que je mets ici sous les yeux du lecteur.



INODMVOΩVS ΩC. Tête barbue et radiée, à droite.

℞ .... X AIVΩ. Diane lucifère (?) en tunique courte, tenant des deux mains une torche allumée. *Billon.*

L'effigie impériale offre exactement les mêmes traits que j'ai observés dans les deux exemplaires du Cabinet des médailles : nez aquilin, œil profondément enchâssé, lèvres entr'ouvertes, barbe courte et touffue. Quant à la légende, il est impossible de déchiffrer le nom de BONOSVS dans les caractères informes et confus du droit; mais on remarquera pourtant que la lettre ressemblant à un *oméga* se retrouve dans cette légende comme sur les deux pièces que j'ai publiées en 1859. Cette lettre, d'une forme toute particulière, qui occupe tantôt la place d'un N, tantôt celle de l'V, semble indiquer un atelier monétaire dans un pays barbare, fonctionnant à la hâte et pour la circonstance, où faute de savoir graver une légende intelligible et correcte, on se servait de caractères illisibles qu'on ne peut pas même appeler des caractères de convention.

J. DE WITTE.

CONTREFAÇONS DE POIDS.

M. Barry a signalé, il y a quelques mois, à l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse les falsifications dont les *poids* inscrits des villes du Midi com-

mencent à être l'objet et contre lesquelles les collectionneurs devront désormais se tenir en garde.

Cette coupable industrie, qui devait tôt ou tard atteindre la stathmétique, comme elle a successivement atteint la numismatique ancienne, celle du moyen âge et la sigillographie, s'exercerait même sur une assez large échelle, s'il faut en juger par un récent envoi que M. Barry a reçu d'une des grandes villes du Midi (Carcassonne), et qui ne contient pas moins de dix pièces fausses appartenant aux villes dont les poids sont fort rares : Rabastens (1289), Cordes (1280, 1283) et Gaillac (1281). Ce serait donc jusqu'à présent dans les limites de l'ancien Albigeois que se renfermeraient les contrefaçons; mais il n'y a pas de raison pour qu'elles n'essayassent pas d'en sortir bientôt, si ce premier essai leur réussissait, et pour qu'elles ne s'attaquassent de proche en proche aux provinces voisines, au Quercy, au Rouergue, au Languedoc proprement dit, très-riche aussi en monuments stathmétiques.

Ces poids, visiblement coulés sur des originaux anciens, et coulés ensemble, à ce qu'il paraît, semblent fabriqués avec le même cuivre et sont marqués extérieurement des mêmes caractères. Le champ en est grenu et sablé au droit et au revers. Au lieu de cette patine plus ou moins vive, dont la teinte et l'aspect varient d'exemplaire à exemplaire, ils ont tous la même robe, une robe d'un rouge sombre et mat, que le cuivre déchire de loin en loin en tons criards. Les tranches, dont le profil varie de série en série, sont ici uniformément plates. Les points de repère des deux légendes, régulièrement adossés, au XIII[e] siècle surtout, ne se correspondent plus d'une manière symétrique.

Enfin on reconnaît, en les pesant, que leur poids diffère notablement quelquefois de celui des poids anciens, ce qui doit tenir à des procédés de fonte hâtif et peu soignés, et probablement aussi à la qualité du cuivre, que l'on choisissait avec beaucoup d'attention, au beau temps de la stathmétique, dans la plupart des villes, à Rabastens notamment où les marques et

poids de la ville devaient être tous en bronze de Chypre ou du Levant. (*Marchas et pondera æris Levanti*, charte de 1288, chez M. Clément Compayre, *Étud. hist. sur l'Albigeois et le Castrais*, p. 150.)

M. Barry, qui a cru devoir donner ces indications charitables à ses confrères en stathmétique, tous les jours plus nombreux, rappelle en terminant aux amateurs sérieux qui possèdent des poids authentiques et rares, qu'il y a au moins imprudence de leur part à les confier au premier venu sans être certain de l'usage qu'on veut en faire. Quant aux amateurs et aux marchands inexpérimentés dont la bonne foi serait ainsi surprise, ils trouveront, à tous les degrés de juridiction, un recours assuré contre les faussaires dont ils auraient été les dupes.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

Seizième article. — Voir *Revue*, 1864, p. 249.

XX.

Monnaies des Andécaves et du chef Sedullus, cité par César.

Mon cher Adrien,

Dans la lettre que je t'ai adressée dernièrement au sujet de la magnifique monnaie de Tasgèce, le roi des Carnutes, je t'ai signalé une pièce très-intéressante sur le compte de laquelle je n'ai pas même essayé de te proposer une hypothèse. Je me crois en mesure aujourd'hui d'être plus explicite, et, si je ne suis pas sous l'empire d'une pure illusion, la solution du problème qui concerne cette curieuse médaille ne s'est pas trop longuement fait attendre.

Tu devines que je veux parler de la monnaie de cuivre à la légende ANDVGOVONI, légende sous laquelle je supposais que devait se cacher le nom d'un chef Andugo-

vonios, appartenant, par le style de la monnaie qu'il avait fait émettre, à l'ouest de la Gaule.



Notre excellent et savant ami Ch. Robert, à qui la numismatique gauloise est plus familière qu'à qui que ce soit, m'a fait remarquer que cette monnaie n'était qu'un second exemplaire plus complet, du côté de la tête, que celle qu'a décrite notre collaborateur M. Hucher, qui l'avait tirée de la collection de feu M. le comte de Clermont-Galerande. Cette pièce, publiée par lui dans la *Revue* (année 1863, p. 309 et pl. XVI, fig. 6), offre au revers un nom de chef qu'il faut lire CIILIICORIX (Celecorix). Du moment que ce nom d'homme paraissait au revers de la monnaie, il devenait fort vraisemblable que la seconde légende ANDVGOVONI représentait un nom de peuple.

Comparaison faite des deux pièces, car toutes les deux aujourd'hui reposent dans mes cartons, force m'a été de reconnaître que Robert avait parfaitement raison, et que les deux exemplaires se complétaient, le premier donnant le nom de la peuplade, le second le nom d'un chef de cette peuplade, et chacun d'eux isolé par suite d'accidents de frappe si fréquents sur les produits monétaires de nos aïeux.

Cela posé, le problème s'était singulièrement modifié, et j'ai immédiatement été conduit à voir sous la forme ANDVGOVONI le nom réel des Andegaves ou Andecaves. Rappelons d'abord les différentes formes sous lesquelles les écrivains de l'antiquité nous ont transmis ce nom de

peuple. César (lib. II, cap. III, 7) les appelle Andes, et Lucain (I, v. 438) Andi. Tacite (*Annales*, III, 41) les nomme Andecavi, et Pline (*Hist. nat.*, IV, 18, 32) Andegavi. Dans Ptolémée (II, 8) le nom est écrit ΩΝΔΙΚΑΟΥΑΙ et ΑΝΔΙΚΑΟΥΑΙ. Orose (VI, 8) écrit Andegavi. Dans Grégoire de Tours (VIII, 42) ils sont dénommés Andegavi comme dans Pline, et leur métropole, Angers, se nomme Andegavum (II, 18). La *Notitia dignitatum imperii* (*Lugdun. tertia*) mentionne la civitas Andicavorum. Enfin au moyen âge nous trouvons partout mention du pagus ou de l'ager Andegavensis. Cette peuplade c'est aujourd'hui celle des Angevins, et leur pays c'est l'Anjou.

Si maintenant nous remarquons que l'une de ces deux pièces a été certainement trouvée à Saumur, qui fait partie de l'Anjou, et l'autre très-probablement dans le Maine, puisque c'est à la Flèche que M. de Clermont-Galerande avait recueilli la plupart des monnaies qu'il avait fait entrer dans son médaillier, nous sommes presque autorisés à voir dans la légende ANDVGOVONI l'ethnique original des Andegaves. La forme de ce nom n'a rien qui doive nous arrêter. Ne voyons-nous pas, en effet, que les Sotiates et les Sequani de César, par exemple, sont désignés, sur leurs monnaies autonomes indubitables, par les mots SOTIOTA et SEQVANOIOTVO, qui certainement présentent des formes tout aussi étranges que la légende ANDVGOVONI, comparée aux noms Andegavi, Andecavi? Mais comment expliquer alors la forme beaucoup plus simple Andes ou Andi, employée par Lucain et par César? Véritablement je l'ignore.

On pourrait, il est vrai, arriver tant bien que mal à une explication de ce fait, en ayant recours à l'étymologie. En effet, *du* veut dire *noir*, *an du*, *non noir*, et *gwen*, *race*. *Andugwen*, qui est bien voisin de notre Andugovoni, si-

gnifierait donc *la race blanche*, et le mot *gwen* pourrait très-facilement être mis à l'écart, *Andu* signifiant toujours *les blancs*. Mais pourquoi cette appellation caractéristique? Tiendrait-elle à ce que les Andegaves sont réellement blonds, en comparaison des Armoricains purs, dont le type a la chevelure noire? C'est possible. En tout cas, je déclare que je n'attache pas la moindre importance à cette discussion de mots. J'ai en trop peu de respect le terrain étymologique, sur lequel il est facile de faire les excursions les plus insensées, pour ne pas m'en écarter le plus promptement possible. Regarde donc cette petite digression philologique comme ne valant guère plus que du verbiage, et pardonne-la-moi.

Quoi qu'il en soit, je n'en maintiens pas moins l'attribution aux Andegavi de la monnaie d'un chef Ellecorix ou Cellecorix, dont le nom est accompagné de l'ethnique Andugovoni.

Maintenant je veux te faire connaître une autre monnaie nominale dont la classification te paraîtra, je n'en doute pas, aussi importante qu'à moi-même.

M. de Lagoy a publié le premier une rare monnaie de cuivre offrant les types suivants : (*Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules*, p. 44, fig. 20. Aix, 1837.)

« EPILLOS. Tête imberbe diadémée, à droite.

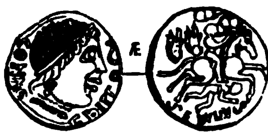
« ℞ Cavalier au galop à droite, armé d'une lance; au dessus et au-dessous, un ennemi renversé. — *Br.* 3 1/2, F. b.

« Cette médaille de bronze a été trouvée à Montpaon, « près d'Arles. La première idée du cavalier renversant des « ennemis semblerait avoir été fournie par quelque mé« daille consulaire; mais la manière dont le cavalier est « armé fait voir que ce n'est pas une imitation étrangère, « et que ce type est purement gaulois. Il représente pro-

« bablement quelque grand exploit militaire d'un chef, « dont la légende EPILLOS nous retrace le nom que l'his- « toire ne nous a pas transmis. Un nom à peu près sem- « blable, EPPILLVS, se lit sur une médaille d'or dont le « type n'a aucun rapport avec celui-ci. M. Mionnet la dé- « crit dans le premier volume de son Supplément, p. 154, « n° 27. »

Aujourd'hui je puis rectifier cette description incomplète, grâce à ce que deux exemplaires de cette monnaie sont dans mes cartons. L'un d'eux a été trouvé à Poitiers; l'autre, qui est beaucoup mieux conservé, porte au-dessous du guerrier abattu le mot SEDVLLVS. Il faudrait être plus que difficile pour ne pas reconnaître immédiatement dans ce mot le nom du Sedulius dont César ne nous parle malheureusement qu'en passant. Mais, avant tout, permets-moi de te faire remarquer la presque identité du type avec celui des beaux deniers de Litavicus. Or l'Éduen Litavicus s'est joint aux Gaulois insurgés après la malheureuse tentative de César contre Gergovia; aussi les deniers de Litavicus figurent-ils en grand nombre dans la belle collection de monnaies antiques que les fouilles de la plaine de Grésigny, au bas d'Alise Sainte-Reine, ont fait passer entre les mains de S. M. l'Empereur.

Maintenant venons aux monnaies de Sedullus, dont il importe, avant tout, de donner la description rectifiée.

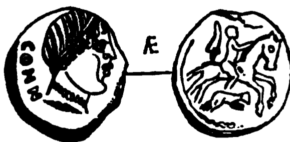


1° CONNO — EPILLOS? ce dernier mot se devine plutôt

qu'il ne se lit. Tête nue ornée d'un bandeau et d'un collier, à droite.

℞ Cavalier galopant à droite, portant devant lui un sanglier ; un second sanglier est placé au-dessus de sa tête, comme un cimier de casque; deux autres sangliers paraissent derrière ses épaules. Entre les jambes du cheval se voit un personnage renversé ; au-dessous, SEDVLLVS. — Æ.

Cette belle monnaie, qui a fait jadis partie de la collection de la Saussaye, et que celui-ci a eu la bonté de me céder par échange, est de provenance inconnue.

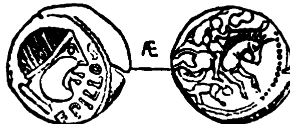


2° CONN......... Même type.

℞ Mêmes types, mais trop mutilés pour qu'on en puisse retrouver les détails. Je n'y aperçois pas trace de la légende SEDVLLVS. — Æ.

Trouvée à Poitiers.

Quant à la pièce qui a été publiée par feu le marquis de Lagoy, j'ai été la revoir et l'étudier avec soin au Cabinet des médailles, où elle se trouve aujourd'hui, grâce à la munificence de M. le duc de Luynes. En voici la description :



..NN....EPILLOS. Même type.

℞ Même type. Le cavalier embouche un carnyx bien

reconnaissable, que, sur le premier des exemplaires que j'ai décrits, on pourrait prendre pour la base sur laquelle porte le premier sanglier. Pas de trace du nom SEDVLLVS, qui n'a jamais été écrit sur la pièce, à en juger par ce qui reste du grènetis.

Tu vois, mon cher Adrien, que ces trois monuments n'en font, pour ainsi dire, qu'un et qu'ils se complètent. La rencontre, sur mon exemplaire, du nom SEDVLLVS placé audessous du cavalier est très-heureuse ; ce doit être le nom de ce personnage, comme LITA, ou LITAV, ou LITAVICOS est celui du cavalier des deniers d'argent de l'Éduen Litavicus. De plus, à en juger par la parfaite analogie du type, ces différentes pièces sont contemporaines. Or, ainsi que je te l'ai déjà rappelé plus haut, le rôle insurrectionnel de Litavicus a commencé pendant le siége de Gergovia, et bien peu de mois plus tard Sedulius (comme l'appelle le texte de César) périssait les armes à la main devant Alésia.

Voici en effet ce que nous lisons au VIIe livre des *Commentaires*, à propos de l'avant-dernier acte du grand drame qui s'appelle le siége d'Alésia.

Cap. LXXXVII. « ..... Accelerat Cæsar, ut prælio intersit. »

Cap. LXXXVIII. « Ejus adventu ex colore vestitus cognito (quo insigni in præliis uti consueverat), turmisque equitum et cohortibus visis quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia et devexa cernebantur, hostes prælium committunt. Utrimque clamore sublato, excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri, omissis pilis, gladiis rem gerunt. Repente post tergum equitatus cernitur : cohortes aliæ appropinquant : hostes terga vertunt : fugientibus equites occur-

« runt : fit magna cædes. Sedulius, dux et princeps Lemo-« vicum, occiditur : Vergasillaunus Arvernus vivus in fuga « comprehenditur : signa militaria LXXIV ad Cæsarem refe-« runtur : pauci ex tanto numero se incolumes in castra « recipiunt, » etc., etc.

Le lendemain de ce désastre, Vercingétorix, qui sut se montrer un héros jusqu'à la fin, forçait les siens de le livrer à César. Tu sais la tache indélébile qu'a imprimée sur le nom romain la captivité et la mort odieuse de Vercingétorix. Constatons avec orgueil que les descendants des vieux Gaulois ont été plus magnanimes envers le Vercingétorix de l'Algérie.

Tu penseras comme moi que voilà une belle conquête de plus pour notre numismatique nationale, conquête qui, de plus, nous donne le droit de corriger en SEDVLLVS la leçon SEDVLIVS de toutes les éditions des *Commentaires*.

Paris, 1er octobre 1864.

XXI.

Monnaies du chef rème Andecomborius.

Voici encore une énigme résolue, et je me hâte de t'en adresser le mot, bien assuré que je suis à l'avance que ta bonne amitié accueillera, comme d'ordinaire, l'annonce d'un fait historique nouveau conquis à travers les ténèbres naguère si épaisses de la numismatique gauloise.

Tu n'as certainement pas oublié la dissertation de Duchalais sur la trouvaille de Bazoches-en-Dunois (Eure-et-Loir) (*Revue numismatique*, année 1840, p. 165 et suiv.). Le trésor numismatique mis fortuitement au jour par

la charrue contenait un assez bon nombre de quinaires à la légende ANDECOM (30 exemplaires), que Duchalais complétait en y adjoignant des ornements de coiffure de l'effigie, de façon à lire ANDECOMBO. Je serais ravi, je te l'affirme, que cette leçon fût correcte ; mais malheureusement il n'en est rien. J'ai dans mes tiroirs cinq ou six beaux exemplaires de cette monnaie ; le Cabinet impérial en possède trois, et la collection de feu le marquis de Lagoy, devenue, grâce à M. le duc de Luynes, un des plus magnifiques ornements de ce cabinet, en contient quatre. Partout et toujours on ne lit, au droit comme au revers, que ANDECOM.

Je ne te parlerai pas des lectures de Mionnet, parce qu'elles avaient été tentées sur des légendes incomplètes. Il demeure donc désormais certain qu'on ne doit et ne peut lire que ANDECOM sur ces intéressantes monnaies.

Depuis que ces pièces sont connues on les a classées aux Andecavi, et je ne connais rien de plus candidement original que la dissertation philologique à l'aide de laquelle Duchalais prétendait établir que Andecombo et Andecavi c'était tout un. Cette attribution devait être abandonnée, et depuis longtemps je l'avais réformée pour mon compte, en cherchant à attribuer aux Andecamulenses la légende en question. Je te confesse humblement aujourd'hui qu'en faisant cela, j'étais aussi maladroit que mes devanciers.

Mettons donc sans regret au rebut tout ce qui a été dit jusqu'ici sur le compte de ces charmantes monnaies, et fixons leur véritable origine.

Il y a peu de jours, mes amis MM. le général Creuly et Bertrand publiaient leur premier volume de la traduction des *Commentaires*, accompagnée du texte épuré à l'aide

de la comparaison des meilleurs manuscrits ; dans ce texte, le nom d'un chef des Rèmes, altéré par les éditeurs modernes qui avaient changé Andecumborius en Antebrogius, reprenait sa véritable physionomie. Anatole de Barthélemy fut immédiatement frappé de l'importance de cette leçon, qui lui semblait pouvoir conduire à la classification des monnaies à la légende ANDECOM. Ces messieurs me communiquèrent leur découverte, en me demandant à quelle peuplade gauloise je classais les monnaies en question. et je n'hésitai pas à répondre : aux Bituriges peut-être, mais plus probablement aux Carnutes. Comme il s'agissait d'un chef des Rèmes, la chose au premier abord paraissait assez difficile à expliquer. Tu vas voir qu'heureusement la difficulté n'était qu'apparente.

Ouvrons donc les *Commentaires*, ce livre inappréciable qu'il n'est pas possible de n'avoir pas constamment sous la main, lorsque l'on s'occupe de numismatique gauloise. Voici quelques passages curieux qui concernent les Rèmes :

Liv. II, c. III. « Eo quum de improviso celeriusque « omni opinione venisset (Cæsar), Remi qui proximi Galliæ « ex Belgis sunt, ad eum legatos Iccium et Andecumbo- « rium, primos civitatis miserunt, qui dicerent se suaque « omnia in fidem atque in potestatem populi romani per- « mittere, » etc.

Tu vois qu'ici le nom imaginaire Antebrogius est remplacé par la forme constante Andecumborius que présentent presque unanimement les meilleurs manuscrits ; mais poursuivons nos extraits.

Liv. V, c. LIV. « ..... Ut, præter Hæduos et Remos « quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, alteros pro « vetere ac perpetua erga populum romanum fide, alteros

« pro recentibus gallici belli officiis, nulla fere civitas fuerit « non suspecta nobis. »

Liv. VI, c. IV. « Eodem Carnutes legatos obsidesque « mittunt (à l'assemblée de Lutèce), usi deprecatoribus « Remis, quorum erant in clientela. »

Liv. VI, c. XII. « In eorum (Sequanorum) locum Remi « successerant; quos quod adæquare apud Cæsarem gratia « intelligebatur, ii, qui propter veteres inimicitias nullo « modo Hæduis conjungi poterant, se Remis in clientela « dicabant. Hos illi diligenter tuebantur. Ita et novam et « repente collectam auctoritatem tenebant. Eo autem statu « res erat, ut longe principes haberentur Hædui, secun- « dum locum dignitatis Remi obtinerent. »

Liv. VII, c. LXIII. Vercingétorix fait appel à toutes les peuplades gauloises : « Ab hoc concilio Remi, Lingones, « Treveri abfuerunt. Illi quod amicitiam Romanorum se- « quebantur; Treveri quod aberant longius et ab Ger- « manis premebantur, » etc.

Liv. VII, c. XC. « C. Fabium legatum et L. Minucium « Basilum cum legionibus duabus in Remis collocat, ne « quam ab finitimis Bellovacis calamitatem accipiant. »

Liv. VIII, c. VI. « Ipse cum crebris legationibus Remo- « rum certior fieret Bellovacos, qui belli gloria Gallos omnes « Belgasque præstabant, finitimasque his civitates duce « Correo Bellovaco et Commio Atrebate exercitum com- « parare atque in unum locum cogere, ut omni multitudine « in fines Suessionum, qui Remis erant attributi, facerent « impressionem. »

Liv. VIII, c. XI. « Ipse equites in vicem Remorum et Lin- « gonum, reliquarumque civitatum, quorum magnum nu- « merum evocaverat, præsidio pabulationibus mittit, qui « subitas hostium incursiones sustinerent. »

Liv. VIII, c. XII. Vertiscus, chef des Rèmes auxiliaires, est tué par les Bellovaques, en protégeant les fourrageurs de César.

De l'ensemble de ces passages ressort pleinement le rôle important que les Rèmes ont joué dans les Gaules pendant toute la durée de la conquête romaine. Constamment dévoués à César, les Rèmes surent conquérir à ce prix une sorte de suprématie dans le pays dont ils avaient trahi la cause. Dès la deuxième campagne, les deux chefs des Rèmes, Iccius et Andecomborius, se montrèrent alliés fidèles, et, sans nul doute, cette conduite fut récompensée. La cité des Rèmes se vit *attribuer* des cités voisines, comme celle des Suessions, par exemple; d'autres cités devinrent ses clientes, et ce sont précisément les Carnutes à qui César, dans son livre, assigne cette sorte d'asservissement. Que devinrent Iccius et Andecomborius, les deux premiers amis de César, après l'Éduen Divitiac? Nous n'en saurions absolument rien, sans les monuments numismatiques. Iccius dut exercer une grande autorité dans son pays même, puisque nous avons plusieurs variétés des monnaies émises à son nom, et très-probablement dans son pays natal; car c'est toujours dans le nord de la France que ses monnaies se rencontrent (à Vandeuil Caply, fréquemment à Paris, dans la Seine, à Meaux, etc.).

Quant à Andecomborius, je crois fermement aujourd'hui qu'après l'achèvement de la conquête, l'autorité romaine le mit à la tête des Carnutes, clients des Rèmes, et dont les dernières rébellions avaient, pour ainsi dire, consommé la ruine. Nous lisons dans les *Commentaires*, liv. VIII, c. V : « Oppressi Carnutes, hyemis difficultate, terrore periculi, « cum tectis expulsi nullo loco diutius consistere auderent, « nec sylvarum præsidio tempestatibus durissimis tegi pos-

« sent, dispersi, magna parte amissa suorum, dissipantur in « finitimas civitates. » N'est-il pas assez naturel d'admettre que les restes de cette peuplade n'obtinrent du conquérant la liberté de rentrer dans leurs foyers dévastés et de les relever, qu'à la condition de recevoir pour chef un homme sur lequel César était, de longue date, habitué à compter? Déjà les Carnutes avaient été épargnés une fois à la prière des Rèmes; comment nous étonner qu'un chef rème ait été chargé de réorganiser leur malheureuse cité? Ce fut donc Andecomborius, les monnaies nous l'apprennent, qui reçut cette mission de confiance.

En résumé, les charmantes pièces à la légende ANDECOM me semblent les espèces frappées par le chef rème, ami de César, chargé de réorganiser et de maintenir dans le devoir la cité des Carnutes.

Voyons maintenant si la composition du trésor de Bazoches-en-Dunois, trésor déterré au milieu du pays des Carnutes, nous fournira quelque lumière de plus. On y comptait :

—	EPAD. (Epasnactus).	38 exemplaires.
	LITA (Litavicus).	1
	ARIVOS—SANTONO	6
	ANDECOM.	30
	ATEVLA—VLATOS au croissant.	16
	Id. à l'épi. . . .	5
	CALEDV au revers.	2
	Id. au droit.	15
	SENODON—CALEDV.	12
	SOLIMA.	23
—	TOGIRIX.	92
—	TOGIRIX. IVLIVS.	6

Les quinaires éduens de Togirix forment le fond du trésor. Six d'entre eux portent le nom IVLIVS. C'est donc postérieurement à la conquête que ces monnaies ont été confiées à la terre. L'espèce la plus nombreuse après les quinaires de Togirix est le quinaire romanisé d'Epasnactus, l'Arverne vendu aux Romains. Ces quinaires sont incontestablement postérieurs à la conquête, puisque les nombreuses monnaies du même chef déterrées à Alise, et perdues avant la défection d'Epasnactus, sont d'un tout autre type.

Un seul des quinaires de l'Éduen Litavicus, si fréquemment déterrés dans les lignes d'Alésia, se trouve dans le trésor de Bazoches ; ce fait nous donne une notion précieuse sur la rareté relative des monnaies de ce personnage.

Vingt-trois pièces bituriges à la légende SOLIMA et six du chef santon Arivos se trouvent dans le trésor, tandis qu'il s'y rencontre trente exemplaires, pour ainsi dire à fleur de coin, du chef Andecomborius.

Concluons-en que ces pièces qui, par leur nombre tiennent le troisième rang dans la trouvaille, sont bien des pièces frappées dans le pays, puisque celles qui se montrent en plus grande quantité qu'elles, sont des Éduens et des Arvernes.

Tout bien considéré donc, je maintiens sans aucune hésitation la nouvelle attribution qui m'a été suggérée et que je viens de m'efforcer de faire prévaloir.

Paris, 30 février 1865.

XXII.

Monnaies de Conétodumnus, chef des Carnutes. — Monnaies des Essui.

Il y a déjà plusieurs années qu'à propos des pièces de cuivre sur lesquelles on lit CONAT[1], et que j'ai attribuées avec raison, je crois, au Gaulois Conétodunus des *Commentaires*. je signalais à ton attention la rare pièce de cuivre du musée de Falaise, publiée par M. Édouard Lambert[2]. « Elle offre, « te disais-je, une tête toute semblable à celle qui se voit « sur les monnaies de l'autre prince carnute, Tasgèce, « mais accompagnée de la légende CONTII—V—O, dont je « suspecte fort la correction, et qui, bien loin de se devoir « lire VOCONTII, me semble cacher le véritable nom gau- « lois du Carnute Conétodun. Au revers, se trouve le san- « glier, type habituel des monnaies anépigraphes des « Carnutes et de celles des Aulerkes Éburovikes, leurs plus « proches voisins. »

M. Lambert, dans l'ouvrage précité, décrit ainsi la pièce en question (p. 40) :

« *Vocontii*, pl. X, 4. Cette pièce autonome des Vocontiens « est inédite; elle présente pour type le sanglier : elle a « été trouvée avec quelques autres monnaies gauloises, près « de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados). Il ne peut y avoir « aucune incertitude sur son attribution, puisqu'on lit du « côté de la tête : V—O—CONTII. »

Je n'avais pu partager la conviction du savant numisma-

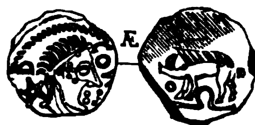
[1] Lettre IV, *Revue num.*, 1859, p. 401.

[2] *Essai sur la numismatique du nord-ouest de la France*, première partie, 1841, pl. X, fig. 4, p. 40 et 143.

tiste de Bayeux, parce que le style et la fabrique de la médaille ne me permettaient en aucune façon d'y voir une œuvre des Voconces : tous les indices la rapprochaient pour moi des belles monnaies de Tasgèce et de Pixtilos. Le temps et le hasard sont venus me donner raison.

J'ai acquis récemment un second exemplaire de la médaille décrite par M. Lambert, et j'ai tout lieu de croire qu'il est sorti du lit de la Seine pour venir reposer dans mes cartons. Je te laisse à penser s'il a été le bienvenu !

Si l'on ne se préoccupait pas de la légende, ou si cette légende manquait, je ne crois pas qu'il y eût un seul amateur de numismatique gauloise qui hésitât un moment à intercaler cette pièce parmi les Pixtilos. Du reste, tu en jugeras toi-même avec les lecteurs de la *Revue*, car voici l'image fidèle de ce charmant monument :



Si nous rapprochons cette figure de celle publiée par M. Lambert, afin de pouvoir reconstituer, par la pensée, le type complet de la médaille, nous obtenons bien vite la certitude que j'avais parfaitement raison de douter de la lecture VOCONTII. Le D final est tellement net sur mon exemplaire que le doute n'est plus possible : nous avons donc affaire à une monnaie du Conétodun des *Commentaires*.

Tu remarqueras que sur la pièce de M. Lambert on lit CONTII..; mais cette lecture n'est elle pas la conséquence de la préoccupation qui voulait trouver dans cette légende le nom des Voconces? Je suis bien tenté de le croire, et de

supposer que sur l'original il y a, en réalité, CONIIT, le double II, équivalent à notre E, précédant le T[1]. Je ne puis malheureusement tirer aucun éclaircissement à ce sujet de mon exemplaire, puisqu'au point où ces lettres devraient se lire, le métal a manqué sous le coin.

Le revers présente un sanglier, et je pense que l'ornement perlé dont nous voyons la trace dans la figure donnée par M. Lambert, est quelque chose d'analogue au rameau ou à l'arbre qui accompagne l'animal placé au revers de la belle médaille de Tasgèce, attribuée précédemment à Uzès.

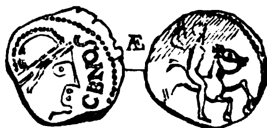
Sur mon exemplaire, cet ornement est empâté dans une plaque épaisse d'oxyde rouge qui ne laisse pas de possibilité de le dégager.

La forme Conetodunus du nom donné par les éditions des *Commentaires* est-elle la vraie forme de ce nom? D'instinct j'en doute un peu. La terminaison *dunus*, en effet, me paraît bien plutôt une forme géographique dont les noms de lieux gaulois présentent des exemples indéfiniment multipliés. En est-il de même dans les catalogues des noms d'hommes? J'en doute fort.

En revanche, nous connaissons une forme *dumnus*, ou mieux *dubnus*, qui se rencontre très-fréquemment dans la composition des noms de personnages gaulois, tels, par exemple, que Togodumnus, Segodumnus, Dumnacus, Dubnorix, Dubnovellaunus, Dubnocos, et beaucoup d'autres très probablement. Je soupçonne donc que la véritable dénomination de notre chef carnute était Conetodubnus.

[1] Je viens d'acquérir la fâcheuse certitude que l'exemplaire du musée de Falaise est aujourd'hui perdu. Espérons qu'on ne négligera aucun soin pour le retrouver : car on voit ici combien la conservation d'une monnaie importe à la science, alors même que cette pièce a été publiée.

A l'appui de cette hypothèse, mon cher Adrien, je mentionnerai une charmante monnaie de cuivre que j'ai eu le bonheur d'acquérir il y a très-peu de jours, et qui me paraît encore devoir être attribuée au même personnage. En voici la description :



.......OBNOS. Tête casquée à droite.

℞ Cavalier tout-à-fait semblable à celui qui se voit au revers de certaines monnaies bien connues de Pixtilos. Trouvé au camp d'Amboise.

Le style et la fabrique de cette précieuse monnaie ressemblent tout à fait à ceux des pièces de Pixtilos; elles sont donc contemporaines, et très-probablement émises dans la même contrée.

Je te ferai remarquer que le fragment de légende OBNOS qui se voit devant l'effigie est placé de façon qu'il y manque évidemment une lettre. Nous en aurions donc six de ce côté de la monnaie, et si nous complétions le nom, nous serions amenés à supposer que derrière la tête casquée on lisait CONETO, et devant, DOBNOS. Quelque jour, espérons-le, il surgira du sein de la terre un second exemplaire qui viendra ou me donner pleinement raison, ou renverser l'hypothèse que je viens de proposer.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux d'avoir profité de l'occasion pour te faire connaître un monument nouveau et très-intéressant de notre numismatique nationale. D'ailleurs, en le publiant tout incomplet qu'il est, je donnerai peut-être l'éveil, et réussirai à faire sortir de l'oubli quel-

que autre exemplaire de cette rare monnaie, enseveli parmi les incertaines d'un médaillier inconnu.

Je terminerai cette lettre, déjà bien longue, par la description d'une très-jolie pièce de cuivre, trouvée à Paris, dans le lit de la Seine, et qui me paraît très-justement attribuable aux Essui des *Commentaires*.



ΗCΟVΑΓЄΓΙ. Tête casquée à gauche.

℟ Cheval en course, à gauche, et entouré d'un cordon perlé auquel sont attachés des pampres.

Le style, la fabrique et les types de cette jolie monnaie la rapprochent à la fois de celles des Carnutes et de celles des Aulerkes-Éburovikes. Quant à la légende, dont la lecture ne paraît pas douteuse, elle nous reporte immédiatement aux Essui ou Sesuvii de César, peuplade qui habitait le territoire de l'ancien diocèse de Séez.

Voici les passages des *Commentaires* où il est question de ce peuple.

Lib. II, cap. XXXIV. « Eodem tempore a P. Crasso, quem « cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Osismios, « Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Rhedones, quæ sunt « maritimæ civitates Oceanumque attingunt, certior factus « est, omnes eas civitates in ditionem potestatemque po- « puli Romani esse redactas »

Au chapitre XXIV du livre V, où il est question des différents quartiers d'hiver assignés par César à ses légions, nous lisons : « Tertiam in Essuos L. Roscio. »

Plus loin (au chapitre LIV du même livre), il est question

du soulèvement des peuplades armoricaines qui se sont approchées jusqu'à huit mille pas du camp de la XIII[e] légion, commandée par Roscius, mais qui, à la nouvelle de la victoire de César, suivie de la délivrance de Cicéron assiégé dans son camp par les Nerviens, se sont dispersées et enfuies comme mises en déroute; dans ce dernier passage il n'est pas question des Essui ou Sesuvii.

Dans la *Notitia Provinciarum imperii*, nous trouvons mentionnés les Saii ou Sagii; un manuscrit porte « civitas Saisorum. » Enfin Hugues de Floriac (*Gall. christ.*, t. II, p. 675) mentionne la civitas Sagiensis. Or il n'est pas possible de méconnaître, sous ces diverses dénominations, le diocèse de Séez.

Nous aurions en quelque sorte lieu de nous étonner de la différence singulière des formes du nom de cette peuplade gauloise, si leur propre monnaie ne venait nous donner la clef de cette énigme. Ils s'appliquaient à eux-mêmes le nom d'Essouagegi, d'où découlent tout naturellement les formes corrompues :

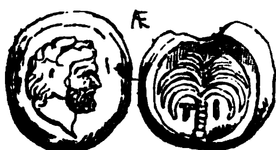
Essui,
Sesuvii,
Saii,
Saisi,
et enfin Sagii.

Je crois que c'est là encore une bonne acquisition pour l'histoire de notre numismatique nationale, et je maintiendrai cette attribution comme avérée, jusqu'au moment où l'on en aura proposé une meilleure.

Tout à toi de cœur, F. DE SAULCY.

30 avril 1865.

MÉDAILLES GRECQUES INÉDITES.



Tirynthe.

1. Tête barbue d'Hercule, couverte de la peau du lion, à gauche. — ℞ T—I. Palmier. Æ. 4.

2. Tête laurée d'Apollon, à droite. — ℞ I—T. Palmier. Æ. 2 1/2.

3. Autre. — ℞ T—IP. Æ. 2.

Les médailles que je décris aujourd'hui complètent, pour le moment du moins, la suite des monnaies portant le nom des Tirynthiens que la *Revue*[1] a récemment publiées.

Les pièces numérotées 2 et 3[2] étant, comme métal, module, fabrique, types et symboles, entièrement semblables aux pièces décrites et gravées l'année dernière (les unes et les autres proviennent de la même trouvaille), et les va-

[1] *Revue num.*, nouvelle série, 1864, t. IX, p. 178, pl. VII.

[2] Elles appartiennent depuis quelques mois seulement au Cabinet national des médailles d'Athènes, et les empreintes m'en ont été adressées par son conservateur, M. Achille Postolacca, avec une obligeance qui est chez lui comme une seconde nature. — Je possède un exemplaire du n° 3.

riantes des légendes ne donnant occasion à aucune difficulté d'interprétation, de nouveaux dessins seraient sans utilité, et je ne crois pas non plus nécessaire de revenir sur la question déjà traitée d'origine et de date.

Le numéro 1 demande un peu plus d'attention. Le type que l'on y voit est tout à fait sans précédent dans la série tirynthienne, dont les exemplaires connus jusqu'ici reproduisent uniformément l'image d'Apollon Lycien. La tête figurée au droit de la présente monnaie (voir la vignette ci-dessus) est évidemment celle d'Hercule. L'ensemble et le détail du visage, l'ampleur du cou, l'abondance et l'arrangement des cheveux me paraissent mettre hors de discussion le caractère de cette effigie, et le palmier, aussi bien que la légende T—I. du revers, ne permettent pas d'hésitation dans la classification à Tirynthe de cette pièce intéressante [1].

La présence de la tête d'Hercule ne saurait y surprendre; je m'étonnai, dans mon précédent travail, de ne l'avoir point rencontrée, de préférence à toute autre, sur les monnaies d'une ville qu'Hercule, suivant les mythographes, habita longtemps, et dont il avait été roi [2], selon certaines traditions.

Je retracerai aussi brièvement que possible la chronique fabuleuse des souverains de Tirynthe jusqu'à Hercule.

Persée (on n'ignore pas qu'il échangea le trône d'Argos contre celui de Tirynthe) laissa quatre fils, dont l'aîné,

[1] Elle fait partie de la collection de M. le baron de Prokesch-Osten, qui a bien voulu me communiquer l'empreinte de ce précieux joyau, dont le Cabinet d'Athènes lui envie la possession, et autoriser sa publication. Je lui en renouvelle ici toute ma reconnaissance.

[2] C'est ce qui résulte de la *Chronique d'Apollodore* citée par Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, p. 382.

Alcée, régna à Tirynthe, alors capitale de toute cette partie de l'Argolide. Il eut pour successeur Amphitryon, son fils; celui-ci, ayant tué par accident Électryon, roi de Midée et de Mycènes, dont il allait épouser la fille (Alcmène), fut contraint à l'exil, suivant la coutume de l'époque. Sthénélus (autre fils de Persée) profita de son absence pour s'emparer de Tirynthe, bientôt après de Midée et de Mycènes, et réunit ainsi sous son sceptre l'héritage entier de Persée. Sthénélus est le père d'Eurysthée, qui joue un rôle considérable dans l'histoire d'Hercule.

Amphitryon et Alcmène s'étaient réfugiés à Thèbes et s'y marièrent : c'est là qu'Hercule vint au monde et qu'il fut élevé. Sa valeur éclata de bonne heure. Mais Junon, jalouse de lui, le rendit furieux, et, dans un accès de cette maladie, il massacra ou jeta au feu les enfants qu'il avait eus de Mégare. Il s'éloigna de Thèbes, et la Pythie consultée lui ordonna d'aller habiter Tirynthe, d'y servir douze années Eurysthée, et d'exécuter les douze travaux qu'il lui commanderait. A ce récit des mythologues rapporté par Apollodore [1], s'en substitue un autre. Hercule, âgé de vingt-trois ans, et déjà célèbre, réclama, à la mort d'Amphitryon, et obtint sans conteste d'Eurysthée, le trône de Tirynthe, sous la condition toutefois de reconnaître la prééminence d'Eurysthée et de ne pas revendiquer celle à laquelle, comme chef de la branche aînée de la famille de Persée, il avait droit sur lui. Ainsi s'expliquerait naturellement la fameuse soumission d'Hercule à Eurysthée dont parle Homère [2].

D'une manière ou d'une autre, Hercule s'établit alors à Tirynthe avec sa famille, et c'est là qu'il entreprit pour

[1] Liv. II, ch. 4, § 11.
[2] *Iliad.*, liv. XIX, v. 95-133.

le compte d'Eurysthée, son *suzerain*, les diverses expéditions que les poëtes postérieurs à Alexandre ont symbolisées dans les douze travaux [1], et qui, selon le système de Clavier [2], auraient eu pour but de confirmer et d'étendre la domination de la race de Persée sur les autres États de la Grèce.

Les douze travaux terminés, Hercule retourna à Tirynthe, et c'est peu de temps après qu'il tua Iphitus, son hôte, le précipitant du haut des murs de la ville, dans un accès de fureur, dit l'indulgent Apollodore [3], ou simplement, raconte Homère, pour se dispenser de lui rendre les juments et les mulets qu'il lui avait volés ou fait voler [4]. Ce crime excita l'indignation générale, et Hercule, tout redoutable qu'il était, dût se soumettre à la loi commune de l'exil. Fut-il vendu comme esclave à Omphale, se retira-t-il, ainsi que le croient certains commentateurs modernes, à Calydon, auprès d'OEnée, son beau-père [5], puis chez Céyx, roi de Trachine, mourût-il trois ans après le meurtre, comme le calcule Clavier?... Quoi qu'il en soit, il était admis par les anciens qu'Hercule quitta Tirynthe à cette époque, et n'y revint plus.

Il y avait laissé, sous la tutelle d'Alcmène et d'Iolas,

[1] Il s'agit ici du cycle duodécimal; car les travaux d'Hercule se trouvent isolément représentés sur des vases peints de deux ou trois siècles antérieurs à Alexandre.

[2] *Histoire des premiers temps de la Grèce*, t. I, p. 187.

[3] Liv. II, ch. VI, § 2.

[4] Selon Apollodore, il s'agissait de bœufs, mais juments et mulets prévalent chez Homère (*Odyss.*, liv. XXI, v. 27), Phérécydes, cité par un des scholiastes d'Homère (*ad Odyss.*, *l. cit.*, 23), Sophocle (*Trachin.*, v. 270), et Diodore de Sicile (liv. XVIII, ch. XXXI). Aucun de ces auteurs n'indique la fureur comme la cause du meurtre.

[5] Père de Déjanire.

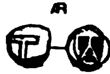
ses nombreux fils. A sa mort, Eurysthée s'empara de Tirynthe et en chassa la famille d'Hercule. On sait les tentatives longtemps infructueuses des Héraclides pour rentrer dans les États de leur père, jusqu'à ce que, sous le règne de Pisamène, fils d'Oreste, ils réussirent à conquérir le Péloponnèse. Téménus, en qualité d'aîné, eut pour sa part Argos et Mycènes, mais il n'est pas question de Tirynthe; le silence se fait déjà sur cette ville et ne sera rompu que beaucoup plus tard, pour mentionner, comme un fait secondaire, sa destruction par les Argiens.

Pour revenir à Hercule, qu'il ait ou non été roi de Tirynthe, il ne résulte pas moins de ce qui précède que son souvenir appartenait aux traditions de cette ville, et il est par conséquent, tout naturel de rencontrer son image sur les monnaies qu'elle a fait fabriquer (ou qui ont été frappées en son nom). Celle qui nous occupe, et que je crois unique, n'est pas seulement remarquable par sa rareté; le travail en est beau, et dénote un art relativement avancé. M. le baron de Prokesch-Osten, dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, ajoute à cette appréciation qu'une sorte de rouille qu'on n'a pas détachée en nettoyant la médaille, donne à la lettre I du revers une grosseur de courbure qu'elle n'a pas en réalité, et que notre vignette, exacte reproduction de l'empreinte, a dû conserver. Je n'ai pu être renseigné sur le lieu où cette médaille a été trouvée. Quant à sa date d'émission, le métal et le style rendent difficile de ne pas la placer au IV[e] siècle avant notre ère, c'est-à-dire à une époque où Tirynthe n'existait plus. Force m'est, cette fois encore, de m'en tenir à l'hypothèse (si peu satisfaisante, je le sais mieux que personne) de ma première étude, que les monnaies des Tirynthiens qui nous sont parvenues ont dû être frappées à

titre de simple souvenir historique. Aucun assurément n'était pour Tirynthe, la ville des temps héroïques, plus important et plus glorieux à évoquer — il était, en outre, personnel — que celui du héros par excellence des anciens âges de la Grèce.

ALFRED DE COURTOIS.

P. S. L'empreinte de la monnaie qui suit m'a été également transmise par M. de Prokesch :



T. — ℟ Carré creux ; au milieu, la lettre A ; au-dessus, deux petits carrés plus profonds. — *Argent* 1/2. Poids, 0gr.242.

C'est là évidemment une monnaie d'union d'Argos avec une ville dont le nom a un T pour lettre initiale. Mais ce T désigne-t-il Tirynthe, comme le croit M. de Prokesch, juge fort autorisé certainement en pareille matière ? Je dois avouer cependant n'avoir rien découvert dans l'histoire d'Argos ou dans la légende de Tirynthe ayant trait à une alliance entre les deux villes. Cette réserve faite, je reconnais volontiers que l'attribution proposée est, après tout, vraisemblable, et qu'il serait aussi malaisé de la combattre que peut-être de la défendre [1].

A. DE C.

[1] Voyez, au sujet des monnaies qui portent un T isolé, le mémoire de M. Louis Müller, intitulé : *Undersögelse af græske Mynter med Tegnet Tau til Typ*. Copenhague, 1859, in-8°, et les observations de M. de Longpérier sur ce travail, *Revue numism.*, 1862, p. 301.

MÉDAILLES GRECQUES INÉDITES.

(Pl. VII.)

Acarnania (incertus).

N° 1. Α. . . .ΣΟΣ (peut-être ΔΙΟΝΥΣΟΣ). Tête d'Achéloüs dans un cercle de grènetis.

℞ T entre deux feuilles de chêne avec leurs fruits[1]. — Argent. Poids, 1 gramme.

Cette monnaie provient de l'Acarnanie, et nos savants numismatistes, M. A. Postolacca, conservateur de notre cabinet des médailles, et M. Paul Lambros, négociant en médailles, à Athènes, n'hésitent pas à la rapporter à la même province. M. Jules Friedländer[2], conservateur du cabinet royal de Berlin, a publié deux médailles presque semblables à la mienne avec la lettre T au revers, et croit pouvoir les attribuer à Thyrreum de l'Acarnanie. La légende du droit et les feuilles de chêne du revers ne m'étant pas d'un grand secours pour pouvoir déterminer avec certitude à quelle ville de la province d'Acarnanie cette pièce appartient, je me suis décidé à la publier pour provoquer les recherches d'autres amateurs plus habiles que moi[3].

[1] Suivant notre savant botaniste M. de Heldreich.

[2] *Berliner Blätter für Münz-Siegel-und Wappenkunde*, 1864, p. 1, pl. XIII.

[3] Voir les monnaies décrites sous les n°s 1, 2, 8, 11, *Revue num.*, 1862, p. 301 et 302, et l'explication qu'en a donnée M. Ludw. Müller. — Cf. *Revue num.*, 1859, p. 32, pl. I.

Lebadea Bœotiæ.

N° 2. Tête casquée de Pallas, à gauche.

℞ AE au milieu d'une couronne de laurier. — Bronze.

J'ai acquis cette monnaie à Lébadée même, près de l'antre de Trophonius. Une vieille femme, qui m'avait frappé par sa parfaite ressemblance avec la tête gravée sur un tétradrachme athénien d'ancien style, possédait cette pièce, et pour me la donner elle demandait un livre de prières *in articulo mortis* pour elle et une promesse de mariage pour sa fille. J'ai donné le livre de prières à la vieille et une promesse de mariage *ad kalendas græcas* à la fille, et j'ai eu ainsi la monnaie.

Je la publie parce qu'elle diffère des monnaies connues de Lébadée; au lieu du bouclier béotien, nous y voyons pour la première fois la tête de Pallas.

Attica. Athenæ.

N° 3. Drachme. Partie antérieure d'un cheval, à gauche, dans un double filet.

℞ Carré creux divisé en quatre parties triangulaires profondes. — Argent. Poids, 3gr,79.

Cette pièce a été trouvée à Athènes, et m'a été cédée par M. Lambros. Elle est d'un grand intérêt en ce qu'elle sert à confirmer l'attribution que M. Beulé, dans son savant ouvrage sur la numismatique d'Athènes (p. 15), donne à cette classe des monnaies primitives de la ville de Minerve.

N° 4. Tétradrachme. Tête casquée de Pallas tournée à gauche, d'un style archaïque voisin de la barbarie.

℞ ΞΘΑ. Chouette tournée aussi à gauche; derrière, une branche d'olivier : le tout dans un carré creux profond. — Argent. Poids, 15gr,54.

Cette pièce, unique pour son archaïsme et la position des figures qui la fait sortir de la règle commune, je l'ai arrachée des mains de M. P. Lambros, qui l'avait apportée de son dernier voyage en Italie. M. Lambros m'assure avoir cédé à M. le baron de Prokesch-Osten un tétradrachme d'Alexandre avec la tête de ce héros tournée aussi à gauche, et c'était, comme mon tétradrachme, le seul exemplaire qu'il eût vu jusqu'à présent avec cette singularité. M. Beulé ne soupçonnait pas cette particularité; car, en parlant des tessères (p. 78) qui portent la tête de Minerve tournée à gauche, il assure que cela ne se voit jamais sur les monnaies d'Athènes.

Je ferai observer, de plus, que la tête de Pallas ressemble beaucoup à celle du guerrier Aristion, sculptée sur la stèle célèbre qui est conservée dans notre temple de Thésée [1]; que le travail de la chouette est plus fini que celui de la Pallas, et je considère mon tétradrachme comme unique jusqu'à présent [2].

Arcadia.

N° 5. Tête de Jupiter couronné de feuilles de laurier

[1] Voir A. R. Rangabé, *Antiquités helléniques*, 1842, t. I, pl. II. — Adolph Schöll, *Kupferheft zu den Archäologischen Mittheilungen aus Griechenland nach C. Otfr. Müller's hinterl. Papieren*, 1843, pl. I, et *Revue archéolog.*, 1844, t. I, pl. I.

[2] Cette monnaie peut n'avoir pas été fabriquée en Attique et appartenir à la classe des imitations. On connaît diverses pièces au type athénien qui ont été frappées sur d'autres points du littoral de la Méditerranée. (*Note des Éditeurs*.)

avec des baies[1], tournée à droite; entre les lettres P—A.

℞ Le jeune Arcas nu, assis par terre, tenant une feuille (?) de la main droite, et ayant le bras gauche appuyé à terre. A l'exergue, ΑΡΚΑΣ. Argent. Poids, 0gr,954.

Une femme d'une beauté ravissante m'a fait cadeau de ce petit bijou. En la contemplant, je pensais à cette belle femme qui aida, dit-on, à reconquérir son pouvoir ce Pisistrate qui fit tant de bien aux Athéniens. En même temps que je pensais à cela, je réfléchissais à l'insignifiance ennuyeuse des fêtes modernes; j'aurais voulu que ce fût cette femme qui m'a donné la monnaie arcadienne, et qui est aussi belle que les figures de l'immortel Parthénon, qui eût introduit notre roi George dans Athènes. Les Athéniens n'auraient pas manqué de croire que c'était l'Ἀθηνᾶ ou la Παναγία qui amenait un ange dans la ville de Thésée, et cela, par Phidias! les aurait plus touchés que l'accord des trois puissances.

Je publie cette remarquable monnaie comme unique. Elle se rattache au magnifique tétradrachme de Pheneus, sur lequel on voit Mercure portant le petit Arcas, accompagné de son nom, ΑΡΚΑΣ. Les Arcadiens aimaient à rappeler le héros éponyme de leur patrie[2].

Charisia Arcadiæ.

N° 6. Tête casquée de Pallas, à droite.

℞ XA en monogramme au milieu d'une couronne de laurier. — Bronze.

J'avais cru que cette monnaie devait appartenir à une

[1] Suivant notre savant botaniste M. de Heldreich.

[2] Médaillier de la Bibliothèque impériale. Voy. Pellerin, *Peuples et villes*, t. I, p. 141, pl. XXI, n° 18, et Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 296.

des villes de la ligue achéenne, et que cette ville était Corinthe, à cause du type de Minerve, et M. Lambros avait adopté cette opinion; mais M. A. Postolacca ayant élevé des doutes sur la fabrique et le monogramme que je lisais AX, m'a fait penser qu'au lieu de AX on pourrait lire XA, et dès lors je n'hésitais plus à attribuer cette pièce à Charisia d'Arcadie, d'autant plus que le style sévère de la tête rappelle celui des petites monnaies arcadiennes d'argent qui ont pour revers Jupiter Aëtophore. M. Postolacca n'éleva pas la moindre objection contre cette nouvelle attribution, et c'est ce qui m'engage à la publier [1].

Apollonia Cretæ.

N° 7. Tête d'Apollon couronné de feuilles de laurier, à droite.

℞ Trépied dans un champ circulaire creux. — Argent. Poids, 2gr,6.

N° 8. Tête de nymphe ou de Diane, à droite.

℞ Trépied. — Argent. Poids, 0gr,87.

Ces monnaies proviennent de l'île de Crète. et M. Postolacca, qui les vit le premier, n'hésita pas à les rapporter à la ville d'Apollonia de Crète. M. Lambros est du même avis, parce qu'il possède deux bronzes avec les mêmes types provenant aussi de l'île de Crète, et portant de plus les lettres A à droite du trépied et Π à gauche.

[1] M. P. Lambros, dans son dernier voyage en Italie, a trouvé à Ancône une pièce semblable à la mienne. M. Jules Schmidt, directeur de notre observatoire, l'ayant acquise, en a fait don à notre Cabinet national.

Cydonia Cretæ.

N° 9. Tête de Cérès couronnée d'épis, à droite.

℞ ΚΥΔΩ. Amphore avec grappe de raisin pendant des deux côtés. — Argent. Poids, 0gr,582.

Histiæa Eubϙæ.

N° 10. Tête d'Ariadne, à droite, avec boucles d'oreille et collier, couronnée de grappes de raisin.

℞ ΙΣΤΙΑΙΕΩΝ. Histiæa assise sur un navire, à droite, les cheveux relevés et retenus derrière la tête par un bandeau. Elle tient de la main gauche un mât avec voile et appuie la droite sur le navire; dans le champ, derrière la femme, ΙΣΤΙΑΙΑ (nom de la ville personnifiée) en petites lettres. — Argent. Poids, 5gr,75.

J'ai enlevé cette pièce magnifique à mon bon ami P. Lambros. Je la publie, 1° parce qu'elle enrichit la série des fractions monétaires de la ville d'Histiée; 2° parce que, comme la médaille d'Arcadie décrite au n° 5, elle nous explique, par la légende, d'une manière positive la figure représentée. Le savant Eckhel n'avait, du reste, pas attendu la découverte de cette pièce pour reconnaître Histiæa dans la femme assise sur un navire; et il avait bien compris que son action, qui consiste à faire flotter une voile (ἱστίον), constituait une allusion au nom de la ville (*Doctr. num.*, t. II, p. 325). Je saisis cette occasion pour mentionner un fait important que M. A. Postolacca a bien voulu me communiquer. Il a vu chez M. Lambros une médaille (didrachme) des Locriens Opuntiens ayant les types bien connus de la tête de Cérès et du guerrier nu et casqué, armé d'un glaive et d'un bouclier, avec la légende ΟΠΟΝ-

TIΩN, et entre les jambes du guerrier la légende AIAΣ en petites lettres. Or, d'après ce que nous avons dit de la médaille d'Arcadie, ainsi que de celle d'Histiée, nous devons conclure que la légende AIAΣ (Ajax) fournit le véritable nom du guerrier, et que c'est à tort qu'on l'a quelquefois pris pour Patrocle.

Il est fort à regretter que M. Lambros ne possède plus cette intéressante monnaie dont j'aurais désiré donner ici un dessin [1].

Bulle de plomb de Théodégius, évêque d'Athènes, au XI[e] siècle.

N° 11. MP—ΘV. Buste de la Vierge à mi-corps, de face.

R̂ ✠

+ ΘΕΟΔ

[Η]ΓΙωΜΗ

[Τ]ΡΟΠΟΛ

ΑΘΗΝ[ΑΙωΝ?] en quatre lignes.

L'évêque Théodégius est mort le 17 septembre 1007, suivant l'inscription que nous lisons sur la troisième colonne occidentale du péristyle du Parthénon : Ἐτελιώθη

[1] Nous partageons le regret de notre collaborateur; mais nous ferons remarquer que le médaillier de la Bibliothèque impériale renferme un beau *tétradrachme* des Opuntiens, acquis de Borrell il y a vingt-cinq ans, pièce sur laquelle on lit aussi le nom d'Ajax, AIAΣ. M. Prosper-Dupré possède un exemplaire de ce tétradrachme, qui se trouve cité par MM. Rollin et Feuardent dans une note au n° 2403 de leur *Catalogue* de 1862 (p. 223). Les noms des personnages représentés sur les monnaies et gravés près des figures ont été souvent étudiés par les archéologues. A ceux qu'Eckhel a rassemblés dans ses catalogues spéciaux (t. IV, p. 347 et 527), on peut encore en ajouter beaucoup d'autres, tels qu'ΑΛΕΓΑΣ, ΛΑΡΙΣΑ, ΙΜΕΡΑ, ΗΓΨΑΣ, ΚΑΜΑΡΙΝΑ, ΤΑΛΩΝ, ΙΠΠΟΦΟΡΑC, ΑΓΑΙΝΑΘΗΝΟΣ, ΑΙCΗΠΟC, ΣΕΛΕΥΚΟΣ, ΛΑΕΟΣ, ΑΓΧΙΑΛΟC, ΑΙΣΑΡΟΣ, ΤΕΡΙΝΑ, ΕΥΝΟΜΙΑ, ΓΟΡΓΟΣ, ΑΒΓΑΟΣ, ΚΥΜΕ, ΑΣΣΙΝΟΣ, ΠΑΝΑΙΝΑ, ΣΕΠΕΙΘΟΣ, etc., etc. (*Note des Éditeurs.*)

Θεοδήγιος ὁ ἁγιώτατος μητροπολίτης μηνὶ Σεπτεμβρίῳ ιζ ἰνδικτιῶνος ε. Ἔτους ͵ϛφιε. Voir Pittakis, *Éphémérides athéniennes*, 1856, nos 2934 et 2959. — *Corp. inscript. græc.*, n° 9363, t. IV, p. 485. Berolini, 1859.

Le même monument épigraphique, si précieux pour notre histoire ecclésiastique, nous montre que Théodégius avait eu pour prédécesseur sur le siége épiscopal d'Athènes Constantin, mort en 985, et que son successeur, nommé Michel, mourut en 1030.

N° 12. Terre cuite rouge sans vernis de forme circulaire, avec une inscription de chaque côté que je n'ai pu réussir à lire.

Cette pièce singulière est la seule de cette espèce que nous connaissions à Athènes, où l'on a recueilli cependant beaucoup de terres cuites de forme monétaire, et a été trouvée le long de l'Ilissus. Je la publie pour exercer la patience et la sagacité des paléographes.

S. Comnos.

Athènes, le 28 décembre 1864.

MÉDAILLES AUTONOMES ROMAINES

DE L'ÉPOQUE IMPÉRIALE.

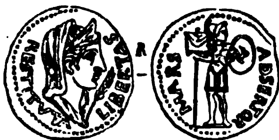
Lettre à M. le duc de Blacas.

Monsieur le duc,

Depuis la publication de votre mémoire sur les monnaies autonomes d'or et d'argent, avec des types républicains, frappées pendant l'interrègne qui suivit la mort de Néron (*Revue num.*, 1862, p. 197 et suiv.), plusieurs pièces nouvelles de cette curieuse série sont parvenues à ma connaissance. Vous-même vous avez ajouté à votre première publication (*Revue num.*, 1862, p. 387 et suiv.) deux variétés nouvelles. M. l'abbé Cavedoni (*ibid.*, p. 390 et suiv.), en adoptant votre classification, a apporté, de son côté, quelques bonnes remarques à l'appui de vos raisonnements. Vous aviez déjà signalé les rapports qui existent entre les types de ces pièces et ceux des deniers de la république; M. l'abbé Cavedoni insiste encore davantage sur ces rapports, et établit de la manière la plus évidente que cette série offre une imitation pour ainsi dire servile des têtes et des types des monnaies de la république. Enfin, en dernier lieu, MM. Rollin et Feuardent, dans le *Catalogue de la collection Gossellin* (Paris, 1864),

ont suivi votre classification, en séparant ces sortes de pièces des séries monétaires attribuées aux règnes d'Auguste, de Galba et de Vitellius.

Dans votre travail, vous avez décrit quelques pièces qui se trouvent gravées dans le recueil de Morell et qui ne sont connues que par ces gravures, mais dont, malgré vos recherches et les miennes, il avait été impossible de retrouver les originaux, soit dans les musées publics, soit dans les collections particulières. J'ai été assez heureux pour obtenir l'empreinte d'un denier publié par Morell (Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. I, p. 248, *Galba*, n° 259), décrit par vous sous le n° 18, *loc. cit.*, p. 206, et, grâce à l'obligeance de M. Asselin, de Cherbourg, qui en possède un exemplaire, j'ai l'honneur d'en mettre la gravure sous vos yeux.

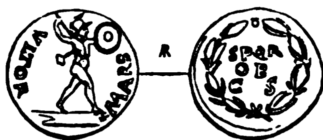


LIBERTAS RESTITVTA. Buste voilé et diadémé de la Liberté, à droite; devant, un épi.

℞ MARS ADSERTOR. Mars casqué, debout de face, la tête tournée à droite, tenant un vexillum (et non un trophée) et un bouclier. — Æ. Poids, 3gr,40. Collection de M. Asselin, à Cherbourg.

Un autre exemplaire de ce rare denier, pesant 3gr,22, est conservé dans la riche collection de M. le baron d'Ailly.

Dans la collection Gossellin (*Catal.*, n° 556) se trouvait la variété suivante de la pièce n° 58 (*Revue*, 1862, p. 216, et pl. X; n° 45) :



MARS VLTOR. Mars nu et casqué, armé d'une épée, d'un javelot et d'un bouclier, combattant, à droite.

℞ S.P.Q.R.OB C.S. dans une couronne de laurier. Æ. — Pièce fourrée.

Ce denier, acheté par vous, Monsieur le duc, à la vente Gossellin, est entré dans votre riche médaillier.

Mais la pièce la plus curieuse et la plus importante que je veux signaler à votre attention, est la monnaie d'or restituée par Trajan et conservée au musée du Vatican. J'en dois une empreinte à la bienveillance de M. le baron d'Ailly.



I.O.M. CAPITOLINVS. Buste diadémé de Jupiter Capitolin, à gauche. Devant, une palme ou une branche de laurier.

℞ IMP.CAES.TRAIAN.AVG.GER.DAC.P.P.REST. Vesta assise, à gauche, la tête voilée, tenant une patère et une torche allumée. — AV. Poids, 7gr,25. Musée du Vatican.

C'est le type du denier d'argent décrit par vous, Monsieur le duc, sous le n° 73 (*Revue*, 1862, p. 219, et pl. X, n° 58. — Cohen, *loc. cit.*, t. I, p. 268, *Vitellius*, n° 107).

Le denier montrant Vesta assise au revers du buste de Jupiter Capitolin est un des plus communs de cette série;

vous avez cité les exemplaires qui existent dans les collections publiques de France, de Vienne, de Londres, de Berlin et de Copenhague. Aux six exemplaires dont vous avez indiqué le poids, il faut joindre un septième exemplaire faisant partie de la collection de M. le baron d'Ailly. Poids. 3gr,48.

Dans votre mémoire sont décrites neuf pièces d'or de la série des autonomes romaines, donnant sept types différents (*Revue*, 1862, pl. VII, n° 1 ; pl. VIII, nos 15 et 16; pl. IX, nos 32 et 41 ; pl. X, nos 49 et 56). Mais jusqu'à ce jour on ne connaissait aucune pièce de la série à types républicains, restituée par un des Césars postérieurs à Néron. A ce titre, l'aureus du Vatican mérite déjà une attention particulière. Il est vrai qu'on possédait un aureus de Galba au type de la Liberté, restitué par Trajan.

GALBA IMPERATOR. Tête laurée, à droite.

℟ IMP.CAES.TRAIAN.AVG.GER.DAC.P.P.REST. La Liberté debout, à gauche, tenant un bonnet et un sceptre. — AV. (Cohen, *loc. cit.*, *Galba*, p. 246, n° 251.)

Le type de la Liberté se voit au revers de Galba, avec les légendes : LIBERTAS PVBLICA, LIBERTAS P.R., LIBERTAS RESTITVTA, LIBERTAS AVG ou AVGVSTA sur des pièces d'or, d'argent et de bronze. Cohen, *loc. cit.*, p. 223, nos 48-52, et p. 233 et 234, nos 134-156.

Quant aux pièces autonomes, sans parler de plusieurs qui ont des types variés avec les légendes LIBERTAS ou LIBERTATI, on y trouve, au droit, le buste de la Liberté, accompagné de la légende LIBERTAS ou LIBERTAS RESTITVTA. *Revue num.*, 1862, p. 209, nos 35 et 36; p. 215, nos 54 et 55, et pl. VIII, n° 26 ; pl. IX, nos 41 et 42.

De tous les empereurs romains, Trajan est, pour ainsi dire, le seul qui se soit plu à faire revivre les types de la

république [1]. On ne connaît qu'un denier de Marc-Antoine restitué par Marc-Aurèle et Lucius Vérus : c'est celui qui porte la mention de la sixième légion (Cohen, *Monnaies de la république*, pl. XLV, n° 20, et *Monnaies de l'empire*, t. I, p. 31, n° 84). On peut se demander pourquoi Trajan a cherché à restituer les monnaies de la république, et à rappeler les souvenirs d'un autre âge et d'une autre forme de gouvernement. Écoutons Tacite [2], qui vante les règnes de Nerva et de Trajan, « temps heureux et rares, dit l'his« torien, où il est permis de penser ce que l'on veut et de « dire ce que l'on pense. »

Rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet.

A ce passage, il faut joindre ce que le même historien dit dans la vie d'Agricola [3] : *Et quanquam, primo statim beatissimi sæculi ortu, Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuerit,* PRINCIPATUM *ac* LIBERTATEM, *augeatque quotidie felicitatem imperii Nerva Trajanus*, etc. « Au début même « de ce siècle heureux, Nerva César a concilié des choses « autrefois incompatibles, le principat et la liberté. Nerva « Trajan ajoute chaque jour au bonheur de l'empire. »

Pline le Jeune à son tour, non-seulement dans le panégyrique de Trajan, prononcé dans le sénat l'an 100 de l'ère vulgaire, la troisième année du règne de ce prince, mais encore dans ses lettres, fait plus d'une fois allusion à la liberté dont les citoyens romains pouvaient se vanter sous le règne paternel de Trajan.

[1] Eckhel, *D. N.*, V, p. 98. — Cohen, *Description des monnaies de la république romaine*, pl. XLV, et *Description hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. II, p. 87.

[2] *Hist.*, I, 1.

[3] Tacit., *Vit. Agricolæ*, 3.

Je cite quelques-uns de ces passages :

Panegyr. 2. *Quam sit indignum, si majus principibus præstemus obsequium qui servitute civium, quam qui* LIBERTATE *lætantur.*

Ibid. 8. *Qua* (adoptione) *tandem non servitus nostra, sed* LIBERTAS *et salus et securitas fundabatur.*

Ibid. 24. *Te fama, te gloria, te civium pietas, te* LIBERTAS *super ipsos principes vehunt.*

Ibid. 27. *Magnum quidem est educandi incitamentum, tollere liberos in spem alimentorum, in spem congiariorum; majus tamen in spem* LIBERTATIS, *in spem securitatis.*

Ibid. 36. *Eodem foro utuntur principatus et* LIBERTAS.

Ibid. 44. *Eadem quippe sub principe virtutibus præmia, quæ in* LIBERTATE.

Ibid. 66. *Illuxerat primus consulatus tui dies, quo tu curiam ingressus, nunc singulos, nunc universos adhortatus es resumere* LIBERTATEM.

Ibid. 67. *Tenebit ergo semper quod suaserit, scietque nos, quoties* LIBERTATEM *quam dedit experiemur, sibi parere.*

Ibid. 87. *Civile hoc erat et parenti publico convenientissimum, nihil cogere, semperque meminisse, nullam tantam potestatem cuiquam dari posse, ut non sit gratior potestate* LIBERTAS.

Epist. VIII, 14. *Itaque reducta* LIBERTAS *rudes nos ac imperitos deprehendit.*

De ces textes, il ressort d'une manière non équivoque que Trajan, loin de craindre les souvenirs de liberté à l'époque où Rome était gouvernée sous la forme républicaine, cherchait par système politique et pour flatter le peuple à concilier la liberté avec le pouvoir. J'ai déjà dit qu'on connaît un certain nombre de deniers de la république restitués par Trajan, et parmi ces deniers la

pièce, à coup sûr, la plus remarquable, parce qu'elle rappelle l'expulsion des rois, l'abolition du gouvernement monarchique et l'établissement de la république, est celle de la famille Junia, portant, d'un côté, la tête de la Liberté, à droite, accompagnée de la légende LIBERTAS, et, de l'autre, le consul Brutus, BRVTVS, escorté de ses licteurs (Cohen, *Description des monnaies de la république romaine*, pl. XLV, n° 4). Il fallait, chez le prince qui permettait le renouvellement de ces souvenirs républicains, une confiance bien grande dans la force de son gouvernement et dans la sagesse et l'affection du peuple, pour oser remettre sous les yeux des citoyens l'image de celui qui avait détruit la tyrannie de Tarquin et chassé les rois de Rome. Pline fait allusion à ces sentiments de confiance qui existaient entre le peuple romain et Trajan, quand il dit qu'il y a eu des temps où le bonheur et le malheur des citoyens ne se réglaient point sur celui du prince. «Maintenant, ajoute-t-il, tristesse et joie «tout est commun, et si vous ne pouvez être heureux «sans nous, nous ne pouvons l'être sans vous.» *Panegyr.* 72. *Fuit tempus, ac nimium diu fuit, quo alia adversa, alia secunda principi et nobis; nunc communia tibi nobiscum tam læta quam tristia; nec magis sine te nos esse felices, quam tu sine nobis potes.*

Dans un autre endroit, le panégyriste ne craint pas de rappeler le souvenir de Brutus et l'expulsion des rois, quand il dit que les statues élevées à Trajan sont faites de la même matière que celles des Brutus et des Camille : *Panegyr.* 55. *Visuntur eadem e materia Cæsaris statuæ, qua* BRUTORUM, *qua Camillorum : nec discrepat causa. Illi enim* REGES *hostemque victorem mœnibus* DEPULERUNT; *hic regnum ipsum, quæque alia captivitas gignit, arcet*

ac submovet, sedemque obtinet principis, ne sit domino locus.

L'expulsion des rois est de nouveau rappelée un peu plus loin : *Panegyr.* 58. *Sic* EXACTIS REGIBUS *cœpit liber annus.*

Dans un grand nombre de passages, Pline fait ressortir les bienfaits de Trajan en comparant les actes de ce prince avec les actes de ses prédécesseurs, surtout de Néron et de Domitien, dont il ne rappelle le souvenir odieux que pour mieux louer l'empereur.

Quant au choix des types figurés sur la médaille d'or du Vatican, on pourrait dire que Jupiter Capitolin et Vesta étant deux des grandes divinités protectrices de Rome. il est assez naturel que ces types aient mérité la préférence aux yeux de l'empereur, quand il restituait une médaille de l'interrègne à types républicains. Il ne faudrait peut-être pas chercher d'autre motif dans le choix des images de ces deux divinités. Mais Trajan pouvait-il oublier que c'était au Capitole qu'il avait eu le présage de la dignité impériale, que c'était dans le temple de Jupiter Capitolin, après la nouvelle d'une victoire, que Nerva l'avait solennellement adopté pour lui succéder à l'empire ? C'est encore dans le panégyrique de Trajan que nous trouvons ces précieux détails.

Panegyr. 1. *Non enim occulta potestate fatorum, sed ab* JOVE *ipso coram ac palam repertus est, electus quippe inter aras et altaria, eodemque loci, quem deus ille tam manifestus ac præsens, quam cœlum ac sidera, insedit.*

Ibid. 5. *Nam cæteros principes aut largus cruor hostiarum, aut sinister volatus avium consulentibus nunciavit; tibi ascendenti de more* CAPITOLIUM, *quanquam non id agentium, civium clamor, ut jam principi, occurrit. Si quidem*

omnis turba quæ limen insederat, ad ingressum tuum, foribus reclusis, illa quidem, ut tunc arbitrabatur, deum cæterum, ut docuit eventus, te consalutavit imperatorem; nec aliter a cunctis omen acceptum est [1] !

Ibid. 8. *Itaque non tua in cubiculo, sed in templo, nec ante genialem torum, sed ante pulvinar* JOVIS OPTIMI MAXIMI *adoptio peracta est.*

Ibid. 23. *Ubi vero cœpisti* CAPITOLIUM *ascendere, quam læta omnibus adoptionis tuæ recordatio* [2] !

Ibid. 47. *Non* CAPITOLIUM, *ipsaque illa adoptionis tuæ sedes, magis publica, magis omnium?*

M. l'abbé Cavedoni (*Revue*, 1862, p. 394) a rappelé que le triomphateur allait au Capitole poser une palme ou une branche de laurier sur les genoux de la statue de Jupiter. C'est précisément à ce rite sacré que Pline fait allusion, en parlant de l'adoption de Trajan par Nerva. A l'occasion d'une victoire remportée en Pannonie, Nerva monte au Capitole pour y consacrer la branche de laurier, et la déposer sur les genoux de Jupiter, et c'est dans cette occasion solennelle qu'il adopte Trajan et le proclame son successeur à l'empire.

Panegyr. 8. *Allata erat ex Pannonia laurea, id agentibus diis, ut invicti imperatoris exortum victoriæ insigne*

[1] L'adoption de Trajan par Nerva eut lieu pendant l'absence de Trajan qui gouvernait la Germanie inférieure. Dio Cass., *Hist.*, LXVIII, 3. — Cf. Eckhel, *D. N.*, VI, p. 406.—Le passage du panégyrique où il est question de Trajan montant au Capitole ne peut donc pas se rapporter à son adoption; c'est un fait qui doit avoir précédé la solennité dont il est question plus loin. — Au paragraphe 23 du panégyrique, Pline revient encore sur ces présages.

[2] Ceci doit s'entendre du retour de Trajan de Germanie, quand il arriva à Rome pour prendre possession de l'empire.

decoraret : hanc imperator Nerva in gremio Jovis *collocarat, quum repente solito major et augustior, advocata hominum concione deorumque, te filium sibi, hoc est, unicum auxilium fessis rebus assumpsit.*

Pline revient encore sur le même sujet, et rappelle ce souvenir triomphal dans un autre endroit.

Panegyr. 16. *Nec quia vel pater tibi triumphalis, vel adoptionis tuæ die dicata*, Capitolino Jovi *laurus, idcirco*, etc.

Et quand il termine le panégyrique, il implore Jupiter Capitolin d'exaucer les vœux qu'il forme pour Trajan, et il ajoute en s'adressant au dieu : « C'est vous qui, par la « bouche de l'empereur, l'avez déclaré son fils ; c'est vous « qui nous l'avez donné pour père, et qui l'avez choisi pour « votre grand pontife. » *Panegyr.* 94. *Tu voce imperatoris quid sentires locutus, filium illi, nobis parentem, tibi pontificem maximum elegisti.*

Je m'arrête : les allusions viennent en foule à l'esprit de l'orateur, et l'éloge le plus grand, le plus pompeux qu'il puisse faire de Trajan, c'est de rappeler à plusieurs reprises que son adoption par Nerva a eu lieu sous l'inspiration de la divinité.

Le buste de Jupiter Capitolin, tout en rappelant un type républicain de l'interrègne, ne pouvait être plus heureusement choisi par Trajan, car ce type faisait aussi allusion à son adoption par Nerva.

C'est le denier portant la légende LIBERTATI, et montrant au droit un citoyen romain en toge, coiffé du bonnet de la liberté et tenant une couronne dans sa main, qui d'abord a attiré votre attention, Monsieur le duc, et vous a fourni l'idée de restituer toute une série de médailles restée, jusque dans ces derniers temps, égarée parmi les im-

périales romaines. Les passages de Suétone [1] et de Tacite [2], rapprochés du type de ce denier, en donnent l'explication la plus satisfaisante, et témoignent de l'enthousiasme du peuple, de l'armée et du sénat pour une ère nouvelle qu'on saluait comme celle de la liberté. Les nombreuses citations empruntées au panégyrique de Trajan, en rappelant les souvenirs de liberté chers aux Romains, viennent donner une nouvelle confirmation aux idées développées dans votre savant mémoire et aux preuves que vous y avez accumulées.

Veuillez agréer, Monsieur le duc, l'assurance, etc.

J. DE WITTE.

[1] *Nero*, 57.
[2] *Hist.*, I, 4.

MONNAIE DE CHARLES VI FRAPPÉE A GÊNES.

En publiant, l'année dernière, deux monnaies génoises de sa collection, M. le baron J. Pichon manifestait quelques scrupules au sujet de la plus petite de ces pièces, qu'il attribue à Charles VII, à cause de la marque du monétaire A inscrite sur chaque face.

C'est en s'appuyant sur l'autorité de M. Luigi Franchini qu'il avait proposé cette classification, quoique le denier lui parut présenter un aspect bien plus gothique que celui du gros [1].

L'observation est juste sans doute; mais nous n'en devons pas moins, comme l'a fait M. Pichon, nous conformer aux obligeantes indications de M. Franchini, qui a pour l'appréciation des monnaies de son pays des documents dont nous sommes privés.

Gênes cessa d'appartenir à la France de 1409 à 1458, et pendant cet intervalle de quarante-neuf années le style des monnaies aurait dû, à ce qu'il semble, subir une modification bien sensible. Cependant on va voir qu'une monnaie dont la marque, toujours d'après M. Franchini, appartient au règne de Charles VI, offre la plus grande analogie avec la petite pièce publiée par M. J. Pichon.

Cette monnaie fait partie de la belle collection de notre

[1] *Revue num.*, 1861, p. 201.

savant collaborateur M. de Kœhne. Elle a pour types, d'un côté :

+ K:RЄX:F:D:IANVЄ:V (*Carolus rex Francorum dominus Janux*). Écu parti de France et du portail génois, avec un B en pointe.

De l'autre :

+ CONRADVS:RЄX:R:V (*rex romanorum*). Croix pattée.



Or la marque V—B est, ainsi que M—L, R—S et B, un indice de monnayeur, appartenant à la première occupation de Gênes par les Français (1396-1409). Replaçons ici la figure de la pièce déjà publiée par M. J. Pichon, afin de



faciliter la comparaison des deux types, et reconnaissons que la différence de dessin est bien peu considérable. Cependant l'aspect de la légende est un peu plus moderne dans l'exemplaire attribué à Charles VII. Les caractères y paraissent plus contournés. En Italie, les lettres les plus anciennes sont celles qui se rapprochent le plus du type romain.

Je dois dire que j'ai examiné avec un grand soin le denier appartenant à M. J. Pichon, et que je puis affirmer qu'il ne porte pas d'autre différent monétaire que l'A placé

à la fin de la légende, tant au droit qu'au revers. L'écu n'a jamais contenu aucun caractère, aussi la fleur de lis et le portail du *Commun* occupent-ils un espace plus considérable que sur le denier de Charles VI.

Un nouveau point de comparaison nous est fourni par un denier que M. Maggiora Vergano a récemment publié dans la *Rivista di numismatica*[1]. C'est une monnaie au nom de Charles d'Orléans, frappée à Asti pendant la première période du monnayage de ce prince, c'est-à-dire de 1408 à 1422. En voici la description :

+ Rose KAROLVS rose DVX, deux roses. Écu d'Orléans, aux trois fleurs de lis, chargé d'un lambel.

℟ + Rose AVRELIENSIS rose Z rose C' rose. Croix pattée. — Argent faible. Module, 17 millim.

Deux exemplaires de cette monnaie, que nous avons eus sous les yeux, grâce à l'obligeance de M. Maggiora Vergano, pèsent l'un 1gr,08, l'autre 0gr,95 ; ils ont un peu frayé.

Ce denier, bien qu'on n'y lise pas le nom d'Asti, ne saurait être attribué à la France, comme l'écu d'or que nous avons publié[2], dont il diffère notablement sous le rapport du style. La forme des S de la monnaie d'argent est tout à fait italienne ; la formule *et cætera* est encore un indice auquel nous devons accorder attention. Or le savant Promis a fait observer qu'Asti est la seule ville d'Italie dans laquelle les ducs d'Orléans aient battu monnaie[3].

Le denier de Charles d'Orléans (1408-1422) offre, quant au style, beaucoup d'analogie avec le denier génois de

[1] 1864, p. 191, pl. III, n° 6.
[2] *Revue num.*, 1861, p. 451.
[3] *Monete della zecca d'Asti.* Turin, 1853, p. 25.

Charles VI (1396-1409). Ce rapport a son utilité pour la classification des deux monnaies.

A propos du gros et du denier de Charles VII publiés par M. J. Pichon, on nous a demandé si la légende D.IANVE ne pourrait pas être transcrite par *Dux Janux;* mais il faut remarquer que les rois de France n'étaient pas des *doges* de Gênes. Le Blanc a déjà cité l'édit de Louis XII, en date de 1507, par lequel ce prince ordonne : « Que doresenavant la monnoye seroit marquée aux armes du Roy et du Commun, et que le nom du Roy y seroit avec le titre de *Seigneur de Gennes*[1]. »

Quant à Charles VI, la formule de ses actes était : « Karolus Dei gracia Francorum rex, *dominus* Januæ[2]. » Il ne peut donc subsister aucun doute à ce sujet.

ADR. DE LONGPÉRIER.

[1] *Traité hist. des monn.*, éd. de 1692, p. 262.

[2] *Historiæ patriæ monumenta.* Turin, 1857, t. II, col. 1265, etc. — Voir dans ce recueil, pour l'histoire de la domination de Charles VI à Gènes, les pièces 333 à 379 du *liber jurium Reipublicæ Genuensis.*

BULLE ET MONNAIES ECCLÉSIASTIQUES

DE PROVENCE.

(Pl. VIII.)

MANOSQUE.

Il y a quelques années, M. Adr. de Longpérier publiait[1], en l'attribuant à la petite ville de Manosque (Basses-Alpes), un denier dont je reproduis la vignette (pl. VIII, n° 2), afin de la rapprocher des documents qui vont suivre; cette monnaie porte d'un côté MONETA, de l'autre MANUE∴SCE (*moneta Manuescæ*). L'attribution a été contestée pour ce motif que ce denier offre une très-grande ressemblance avec un autre denier incertain que l'on classe au Puy parce qu'il porte MONETA SCE MARIAE, ce qui devrait peut-être le faire donner à Clermont, dont les deniers offrent SCA MARIA[2]. L'argument qui servait de base à cette appréciation, c'est que le nom de la ville est interrompu par trois points; mais la présence de points, de croix, au milieu des noms et des mots est un fait très-fréquent pendant le moyen âge. Il a été signalé bien des fois[3], et ce

[1] *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XX, p. 25.
[2] Poey d'Avant, *Monn. féodales*, t. I, p. 340.
[3] *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1850, t. XX, p. 27 et suiv. — *Bull. de*

n'est pas à cela que nous nous arrêterons; car pour ne parler que des monnaies portant une sorte de monogramme du Christ dégénéré en forme de rose, type qui est connu pour trois autres villes de Provence, on sait qu'il existe au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale un beau denier d'argent à ce type sur lequel on lit PODI.:.ЄNSIS.

Si, en raison des trois points qui coupent exactement de la même manière la légende MANUE:.:SCE, on voulait lire SCE MANUE, nous serions en droit d'exiger que sur le denier du Puy on lût ЄNSISPODI. Comme aussi, le denier au type de la rose frappé à Saint-Paul-Trois-Châteaux nous montrant encore une légende coupée par deux clefs croisées, TRICAS × TRINS, nous viendrions demander qu'on y lût TRINSTRICAS. On voit où ce système nous conduirait.

Que l'on remarque ceci, la monnaïe portant SCE MARIAE est d'attribution incertaine; elle peut appartenir à Clermont aussi bien qu'au Puy. Reste le type du monogramme à six bras qui paraît avoir donné naissance au type du Puy. Mais ce dernier type, assez semblable à une rose, se retrouve sur des monnaies qui ont été frappées beaucoup plus près de Manosque que du Puy, à Gap [1], à Orange [2], à

la Société des antiq. de France, 1859, p. 147. — *Revue num.*, 1839, p. 253; 1858, pl. XIX, n°s 5 et 6; 1860, p. 383.

[1] *Revue num.*, 1837, pl. XII, n° 5, et Poey d'Avant, *Monn. féod.*, pl. XCVI, n° 22.

[2] Duby, *Traité des monn.*, pl. XXVI, n° 11. — M. Poey d'Avant, qui paraît n'avoir pas lu l'article de M. Adr. de Longpérier (*Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XX, p. 28), a ignoré que le denier d'Orange (qui existe dans la collection d'un antiquaire de Clermont-Ferrand) porte exactement le même type que ceux de Gap et du Puy, et non le type altéré fourni par Duby, *Monn. des barons*, t. I, pl. XXVI, n° 11.

Saint-Paul-Trois-Châteaux [1]. Si les personnages qui ont frappé monnaie dans ces trois localités ont imité le type du Puy, pourquoi le seigneur de Manosque n'aurait-il pas copié le type de Clermont ou du Puy même?

Ne voit-on pas le type chartrain imité par les seigneurs de Brosse en Berry, de Charenton en Bourbonnais, de Porcien; les types des archevêques de Vienne et de Besançon n'ont-ils pas été copiés servilement en Bourbonnais; ne trouve-t-on pas des types de Flandre à Orange? Et à Orange aussi n'a t-on pas imité exactement le denier de Clermont qui a pour type la tête de face de la Vierge [2]?

Saint-Paul-Trois-Châteaux, Gap, Orange et Manosque forment les angles d'un quadrilatère, et c'est au point le plus rapproché du Puy, c'est-à-dire à Saint-Paul-Trois-Châteaux, que se trouve le type le moins exactement pareil à celui de la monnaie du Vélay, tandis qu'à Gap, relégué dans les montagnes, on remarque la légende BEATE MARIE-UAPIENSIS si semblable à celle du Puy : BEATE MARIE PODIENSIS. Le denier de Gap porte une légende rétrograde comme celui de Manosque.

La distance des localités n'est certainement pas un obstacle à la communauté des types. Ainsi donc l'existence des deniers avec la légende SCE MARIAE n'est pas du tout exclusive de celle des monnaies sur lesquelles nous voyons MANUESCE; elle en expliquerait, au contraire, s'il en était besoin, un détail, c'est-à-dire la forme Manuescæ pour Manuascæ [3].

[1] Poey d'Avant, *Monn. féod.*, pl. CII, n° 5.

[2] Voir Mader, *Krit. Beytr. zur Münzk.*, t. V, pl. II, n° 16. — *Revue num.*, 1839, pl. V, n° 1, et Poey d'Avant, *Monn. féod.*, pl. XLIX, n° 18, et pl. XCVII, n° 1.

[3] Bouche, dans son *Histoire de Provence*, et d'autres auteurs ont adopté la forme *Manuesca*. — Le P. Colombi (*Opusc. var.*) écrit *Manuasca*.

L'inscription du denier publié par M. de Longpérier était, pour moi, indubitable, et si j'avais le bonheur de posséder un exemplaire de cette pièce, je n'aurais pas hésité à le classer dans nos cartons de l'ancienne Provence. C'est donc avec une vive satisfaction que je peux le comparer à d'autres documents tous à l'appui de l'opinion contestée.

Dans son *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône*, M. Louis Blancard nous a donné la description et le dessin de deux bulles des hospitaliers de Manosque [1], l'une de l'an 1216 et l'autre de l'an 1267. Toutes deux sont inscrites IN DOMINATIONE MANVASCHE. L'une est relative à un compromis entre Bermond de Lusancion, commandeur et châtelain de Manosque, et Bertrand d'Avancion, commandeur de Calvet, au sujet de l'albergue Malefogasse qui est convertie en dix sols de cens au lieu de cinq bêtes à fournir annuellement (Manosque, la veille des nones de Mars 1216). La seconde constate un échange de terres sises sur le territoire de Manosque, entre Giraud, prêtre du palais, et Bérenger Monaco, précepteur de Saint-Jean de Manosque. Ces deux monuments métalliques sont encore aujourd'hui fixés à leurs chartes, et, par conséquent, ne peuvent donner lieu à aucune erreur. (Voy. pl. VIII, n° 1.)

Je ne reviendrai pas sur les donations faites par le comte de Provence et de Forcalquier aux hospitaliers de Manosque. Ce serait répéter ce que dit M. de Longpérier dans le XX° volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France* [2]. Mais ayant été assez heureux pour pouvoir classer

[1] *Iconographie des sceaux et bulles*, p. 244, pl. XCV, n° 8 et 9.
[2] Page 32.

récemment dans les cartons de nos bulles provençales un troisième exemplaire de celles décrites par mon ami M. Blancard, j'ai pensé que l'ouvrage de ce studieux archiviste n'étant malheureusement pas assez répandu, il serait agréable aux lecteurs de la *Revue* d'en avoir un dessin sous les yeux pour le rapprocher de la monnaie qui porte le même nom de lieu. On verra que ce nom est semblable à celui que présente le denier dont nous venons de discuter la classification ; car, en ce qui concerne la substitution de la lettre A à l'E, il n'y a pas à s'y arrêter. Je me range donc complétement à l'avis de M. de Longpérier sur l'attribution de cette pièce, et si elle m'était présentée en nature, je m'empresserais d'en faire l'acquisition comme monnaie provençale.

Le nom inscrit sur le sceau *Manuascha* est une variante de la forme que nous fournissent les chartes et les chroniques. C'est ainsi que dans les textes du moyen âge on trouve indifféremment *paschalis* et *pascalis*, *charitas* et *caritas*, etc. Pour comprendre la présence de la main sur cette bulle, il faut se rappeler l'usage des types parlants. *Manus* fait allusion à *Manuesca* et encore mieux à *Manosque*, qui existait bien certainement au XIII[e] siècle. Aujourd'hui encore la ville porte quatre mains dans ses armoiries. C'est ainsi que Bapaume porte de gueules à trois mains d'argent par allusion à la syllabe *paume*[1].

EMBRUN.

N° 3. R'ARCHIЄ — PISCOPVS, figure mitrée debout, tenant la crosse d'une main ; l'autre levée pour bénir. Les pieds coupent la légende.

[1] *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XX, p. 32.

℞ + ЄBRЄDVNЄNSIS. Croix fleuronnée.

Argent. Poids, 2gr,60 (pl. VIII, n° 3).

C'est avec plaisir que, dans la publication de cette pièce, je me rencontre encore avec les travaux antérieurs de M. de Longpérier qui a décrit en 1837[1] une monnaie de billon du plus haut intérêt de Pastor d'Aubenas, cinquante-sixième archevêque d'Embrun, de 1338 à 1350, pièce dont le type, dans son ensemble, se rapproche considérablement de celui de notre gros. C'est aussi, je crois, l'exemplaire reproduit par M. Poey d'Avant dans ses monnaies féodales[2], à l'article de Pasteur de Sarrats, nom donné également à ce prélat par les historiens.

Sous les deux numéros précédents, ce dernier auteur range deux *doubles* de billon appartenant à Raymond IV Rabaud, qui occupait le siége archiépiscopal d'Embrun de 1319 à 1323 (Duby, *Traité des monn. des barons*, pl. II, nos 1 et 2; suppl., pl. VI, n° 14).

La pièce que je décris aujourd'hui est d'argent pur, et cette circonstance est remarquable puisque celles connues jusqu'à ce jour sont d'un métal inférieur. Il s'agit maintenant de son attribution, car on a pu remarquer dès l'abord que, tout en étant au type du prélat bénissant de Pastor, c'est un véritable gros d'argent qui appartient à un Raymond : or les monnaies publiées à ce dernier nom n'existent que dans le format des deniers ordinaires et avec le buste mitré, tourné à gauche, ainsi qu'on peut le voir dans le traité de Duby ou sur la planche CIV de M. Poey d'Avant. Ces circonstances en font une pièce nouvelle, et il faut chercher si elle appartient à Raymond IV (1319 à 1323),

[1] *Revue num.*, 1837, p. 365.

[2] *Monnaies féodales de France*, n° 4749, pl. CIV, n° 16.

ou bien à Raymond V, de Salg (1361 à 1364), les deux archevêques de ce nom les plus rapprochés de Pastor qui fut revêtu de la dignité archiépiscopale de 1338 à 1350, entre le gouvernement de ces deux prélats.

Comme l'a très-judicieusement fait observer M. de Longpérier, la figure de la monnaie de Pastor offre la plus grande ressemblance avec celle du gros de Thierry V, de Metz, qui vivait presque à la même époque (1369 à 1383). Ce rapprochement parfaitement juste, qui s'applique aussi à l'exemplaire que je publie aujourd'hui, me fait incliner à l'attribuer à Raymond V dont l'épiscopat (1361-1364) se rapproche bien plus de Thierry que celui de Raymond IV. La circonstance que cette monnaie est en argent pur, c'est-à-dire du même métal que les pièces messines, tandis que celles d'Embrun, citées plus haut, ne sont qu'en billon, viendrait apporter une nouvelle induction en faveur de cette attribution. Il faut remarquer aussi que plusieurs des caractères employés dans la légende du gros de Raymond ont une forme plus moderne que celle des mêmes lettres gravées sur la monnaie de Pastor ; cela est bien important. Ce serait donc un type nouveau à partir de Pastor qui se serait prolongé au moins sous quelques-uns de ses successeurs. Espérons que de nouvelles découvertes de ces rarissimes monnaies viendront nous apporter des éclaircissements.

Quant au poids de mon exemplaire, il est légèrement supérieur à celui de la pièce de Pastor, décrite en 1837.

AVIGNON.

En 1839, un article très-détaillé du regrettable M. Car-

tier [1] faisait comprendre aux lecteurs de la *Revue* quelle était, pour la numismatique française, l'importance du monnayage avignonnais sous le gouvernement des papes. Cette classe de monnaies tient une large place dans l'histoire de nos monnaies provinciales et la beauté de certains types sur des quadruples d'or ainsi que sur de grands écus, vient ajouter un intérêt d'art à celui de l'archéologie monétaire. En nous donnant ce travail, M. Cartier y a joint quelques lignes historiques qui me dispensent d'entrer dans cette voie pour ne m'occuper seulement que de certaines variétés nouvelles qui n'ont pas été connues de M. Poey d'Avant lui-même lors de la publication encore récente de son ouvrage. Je comprends que quelques personnes puissent ne pas attacher à cette spécialité numismatique le même intérêt qu'aux monnaies des familles et des provinces purement françaises. Une souveraineté éligible et presque toujours de peu de durée individuelle, en raison de l'âge des pontifes lors de leur avénement, n'avait pas ce caractère qui, au moyen âge, reliait les populations avec leurs seigneurs, issus presque toujours de souches originaires du pays, à l'inverse des papes qui ne cessaient d'être étrangers qu'au moment de leur préconisation. Mais il n'en importe pas moins de rechercher avec soin tout ce qui se rattache à une série fondée sur notre sol, et qui, par l'apparition des monnaies des légats, pourrait peut-être présenter quelque analogie avec les espèces émises par les monétaires des Mérovingiens. C'est par suite de ces considérations que je suis heureux de pouvoir appeler l'attention sur les pièces suivantes.

[1] *Revue num.*, 1839, p. 257 et suiv., pl. XI et XII.

Jean XXII (*Jacques d'Euse*), 1316-1334.

N° 4. + IOS PAPA XXII (*Johannes*). Deux clefs posées en pal.

℞ + PRI'IN-BEN PE. Croix à bras égaux festonnés aux extrémités.

Bas billon. Poids 0gr,55. (Pl. VIII, n° 4.)

Si cette pièce n'était pas d'une aussi belle conservation, on pourrait croire qu'il y a erreur dans la reproduction ou dans la lecture des lettres de la légende du revers. C'est une petite pièce toute nouvelle qui n'a été connue ni de M. Poey d'Avant ni des auteurs qu'il a consultés. Elle n'a aucune analogie avec les quatre numéros que le catalogueur des monnaies féodales consacre à Jean XXII et elle nous apporte une véritable énigme à deviner. Peut-être pourrait-on lire, PRI *mus* IN BEN *edictione* PE *tri*.

J'avais communiqué le dessin de cette curieuse pièce à M. de Longpérier; mais avant de le faire paraître dans la *Revue*, le scrupuleux antiquaire, craignant une erreur de lecture, voulut bien me signaler deux deniers au même type décrits par Fioravanti dans son ouvrage sur la monnaie des papes, deniers sur lesquels on lit : IOES PAPA XXII — PATRM° DIV PE (*Patrimonium divi Petri*), et PP. BENEDITV' XII—PATRIM° S PETRI (*Patrimonium Sancti Petri*), et enfin une troisième pièce de Benoît XI, sur laquelle on lit : S. PETR PATRIMONVM [1], ce qui ne laisse pas de doute. Enfin le dernier bulletin périodique publié par M. Hoffmann nous apporte sous le n° 3 de sa planche un

[1] *Antiqui romanorum Pontificum denarii a Benedicto XI ad Paulum III*, etc. Roma, 1738, in-4°, tab. II, n° V, et p 60 — p. 45. Ces trois deniers ont pour type les deux clefs posées en pal.

autre denier anonyme offrant d'un côté PATRIMONV' et de l'autre BEATI PETRV' (*Petri*). En présence de cette légende répétée sous divers pontifes, M. de Longpérier, avec son obligeance ordinaire, m'engageait à revoir notre pièce avec grande attention. Mais il ne pouvait pas y avoir de doute sur la version qui est fidèlement reproduite dans notre dessin. L'excellent état de la pièce permet d'en lire la légende très-facilement et d'une manière indubitable à l'œil nu, et le grossissement d'une forte loupe n'a rien changé à l'aspect et à la forme des lettres nettes, bien gravées et bien venues à la frappe.

Reste donc l'interprétation de cette légende, au sujet de laquelle je ferai remarquer qu'elle peut être considérée, de la part de Jacques d'Euse, pape sous le nom de Jean XXII, comme l'expression d'une ambition satisfaite, et qu'elle peut se rapporter à deux époques diverses de ce pontificat si empreint d'activité et d'agitation. En effet, bien que quelques biographes aient repoussé l'opinion de l'historien Villani, Duchesne, dans son *Histoire des papes*[1], et l'abbé Vertot, dans celle des *Chevaliers de Malte*[2], ainsi que plusieurs autres écrivains, après avoir raconté avec des détails très-circonstanciés les troubles, les désordres et même les actes de violence qui signalèrent pendant deux années d'élection négative les réunions du conclave, nous disent que les cardinaux, ne pouvant se mettre d'accord sur leur choix, résolurent de s'en rapporter à Jacques d'Euse, alors archevêque d'Avignon, qui ne trouva rien de mieux que de s'élire lui-même en s'écriant : *Ego sum papa!*

Une seconde circonstance ne tarda pas à appeler, de la

[1] Édition in-fol., t. II, p. 237.

[2] Tome II, page 185, édition de 1755.

part de Jean XXII, des actions de grâces au prince des apôtres. Louis de Bavière, élu à l'empire, ayant rencontré de l'opposition de la part de ce pontife, lui opposa de son côté, pour se venger, Pierre de Corbière, cordelier, qu'il fit élire en 1328 sous le nom de Nicolas V. Mais cet antipape ayant été amené à Avignon l'année suivante, demanda pardon, fit amende honorable, et mourut peu après. Serait-ce dans l'une de ces deux circonstances que Jean XXII, seul maître enfin de la tiare, se serait écrié : Je suis donc enfin le premier, par la bénédiction de saint Pierre, *Primus in benedictione Petri?* Il faut observer que la légende de notre denier avait une assez grande ressemblance matérielle avec PATRM° DIV PE, et qu'elle convenait mieux à Avignon.

Innocent VI (*Étienne d'Albert*), 1352-1362.

N° 5. ...NNOCEN ...EXTVS (*Innocent VI*). Tiare accostée de chaque côté de deux clefs en sautoir ; au-dessous, PP.

℞ + : COHE... NESINI : (*comes Venesini*). Croix pattée, cantonnée aux quatre cantons de deux clefs en sautoir liées.

Billon à bon titre. Poids 1gr,35. Pl. VIII, n° 5.

M. Poey d'Avant reproduit sous le n° 4168, une pièce d'Innocent VI déjà décrite par M. Cartier[1] pour le siége vacant. L'ancien directeur de la *Revue* considérait cette monnaie comme très-rare et la regardait comme la première frappée pendant la vacance du siége papal à Avignon, vacance qui n'a duré que dix jours. Il pense, d'après Saverio Scilla, qu'on pourrait l'attribuer à Innocent VI. En effet, celle que nous donnons aujourd'hui a une certaine analogie

[1] *Revue num.*, 1839, p. 263, et pl. XI, n° 4.

avec l'exemplaire dessiné par M. Cartier, sauf que la nôtre porte le nom du pontife à la place de la légende *Sede vacante*. En outre, sur notre denier les tiares placées dans les cantons du revers de la pièce de mon savant et regrettable prédécesseur sont remplacées par des doubles clefs qui se voient également aux deux côtés de la grande tiare du droit. La précieuse monnaie du siége vacant, dont un exemplaire en très-bon état existe dans notre musée de Marseille, a été gravée dans l'ouvrage de M. Poey d'Avant, à la suite des monnaies de Grégoire XI, et d'après l'exemplaire incomplet donné par la *Revue numismatique*. L'auteur suit en cela une opinion proposée par M. Cartier sur laquelle il est difficile de se prononcer.

Bien que les caractères et le dessin soient parfaitement indiqués sur notre exemplaire de la monnaie d'Innocent VI, il doit avoir, par la circulation, considérablement perdu de son poids, et celui que j'indique est inférieur à celui qu'il devrait avoir.

Eugène IV (*Gabriel Condolmere*), 1431-1447.

N° 6. Deux clefs dans la légende : ЄVGЄNVS:PP:CARTVS. Tiare dans le champ surmontant les lettres PP séparées par un petit écu aux armes du pape (d'azur à la bande d'argent).

℟ + S...TVS PETR... Croix à bras terminés par des croissants, cantonnée aux 1er et 4e de deux clefs en sautoir; au 2e d'une tiare et au 3e des armes du pape.

Argent. Poids, 0^{gr},95. Pl. VIII, n° 6.

Ce type est celui adopté par Urbain V sur les monnaies qui font partie de la découverte de plus de six cents pièces

de ce pontife dont j'ai rendu compte dans cette *Revue*[1]. Mais cette monnaie d'Eugène IV est remarquable par le petit écu placé au-dessous de la tiare du droit et qui se reproduit dans un des cantons du revers. Ce pontife aimait à placer ses armes sur ses monnaies, sans doute pour faire compensation à l'obscurité de sa famille.

Comme la précédente, cette pièce a beaucoup perdu de son poids par l'usure.

Innocent VIII (*Jean-Baptiste Cibo*), 1484-1492.

N° 7. + INNOCEN..VS...TAVVS (*Innocentius octavus*). Deux clefs de forme gothique posées en pal.

℟ SANTVS:PETR... Croix à branches égales, cantonnée au premier de deux clefs en sautoir.

Bas billon. Poids, 0gr,50. Pl. VIII, n° 7.

Il est remarquable que les monnaies de dimension moyenne sont celles qui, d'habitude, se rencontrent le plus fréquemment; tandis que les grands écus, aux époques où ils ont été frappés, et les petites subdivisions, comme celle d'Innocent VIII que je donne aujourd'hui, sont devenus plus rares. La raison en est facile à déduire. Les pièces d'un fort volume métallique ont été absorbées les premières dans les refontes successives, et les autres ont disparu au milieu d'une circulation incessante, par l'usure et par tous les accidents inhérents à leur exiguïté.

La petite pièce dont nous nous occupons est une imitation, dans un format encore beaucoup plus petit, du denier de Jean XXIII donné par M. Cartier sous le n° 24 de sa dissertation[2], et qui figure au n° 11 de la pl. XI qui s'y rap-

[1] *Revue num.*, 1863, p. 405 et suiv.

[2] *Revue num.*, 1839, p. 267.

porte. Cette monnaie a aussi été reproduite par M. Poey d'Avant au n° 4225 [1].

La seule différence réelle qui existe, en dehors du nom, est dans le cantonnement au premier sur celle d'Innocent, tandis qu'il se trouve au deuxième sur celle de Jean XXIII. Je regrette de ne pas avoir cette dernière entre les mains, pour comparer avec la nôtre le poids qui n'est donné ni par l'un ni par l'autre des deux auteurs que j'ai cités.

Clément VIII (*Hippolyte Aldobrandini*), 1592-1605.

N° 8. CLEMENS... Écu aux armes de Clément VIII, surmonté de deux clefs en sautoir et de la tiare.

℟ ...DE BOVRBON CA...AVE (Carolus de Bourbon, Cardinalis legatus Avenionis). Croix évidée et fleurdelisée comme sur les douzains.

Billon. Poids, 2gr,70. Pl. VIII, n° 8.

Il ne peut y avoir de doute sur l'attribution ou plutôt sur la lecture de cette pièce ; car, par un hasard fort heureux, bien qu'elle soit mal venue dans plusieurs parties, le nom et les armoiries du pape Clément VIII et le nom du cardinal de Bourbon ont reçu à la frappe un relief exceptionnel qui les met à l'abri de toute suspicion.

Maintenant examinons si nous ne sommes pas, comme je le crois, en présence d'une pièce hybride. Le cardinal de Bourbon, arrêté peu de temps après l'assassinat du duc de Guise, se trouvait encore, et sans avoir repris sa liberté, sinon prisonnier dans toute l'acception du mot, du moins renfermé au château de Fontenay-le-Comte, et au pouvoir de son neveu Henri IV, lorsqu'il mourut le 9 mai 1590. Or

[1] *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 357, et pl. XCXIV, n° 17.

Clément VIII n'ayant été élu à la papauté qu'en 1592, Charles de Bourbon, mort depuis deux ans, ne pouvait pas être son légat. La légature de ce cardinal, succédant dans ce poste à Alexandre Farnèse, avait commencé sous le pontificat de Pie IV, puis avait continué sous Pie V, Grégoire XIII et le commencement du règne de Sixte V. Mais à partir de son incarcération sous Henri III et Catherine de Médicis, ces fonctions ont dû cesser et devenir ensuite incompatibles avec sa position, lorsque le courant politique qui voulait l'entraîner accola un vain titre à son nom et plaça sur sa tête une couronne illusoire.

Le Blanc nous dit que le 15 décembre qui suivit sa proclamation à une royauté fantastique, le cardinal de Bourbon, par ses lettres patentes données à Paris, ordonna qu'on cesserait la fabrication des francs, demi-francs, etc., sous le nom de Henri III, et qu'on fabriquerait au premier janvier prochain, sous son nom, des escus et demi-escus au soleil et autres pièces, le tout du poids, loy, cours, brassage et forme de ceux du règne précédent, excepté la légende, où il serait mis : *Karolus X*, *Dei gracia Francorum rex.* Il ajoute que le 12 janvier 1590 les poinçons de l'effigie de Charles X furent apportés au bureau de la cour des monnaies pour faire fabriquer à l'avenir les espèces sous son nom.

Cette dernière assertion est indubitable et les nombreuses pièces qui nous restent de ce prince dans tous les métaux font foi d'une fabrication énergique. Mais je n'en dirai pas autant des lettres patentes. Je comprends que le parti qui avait un intérêt majeur à mettre en avant ce fantôme royal se soit largement servi de tous les moyens de publicité en son pouvoir, et le monnayage en était un d'une haute importance, pour faire croire à une autorité réelle ; mais est-il

possible que Charles de Bourbon, en état bien caractérisé de détention, et au moment même où il déclarait reconnaître les droits de Henri IV au trône, ait pu rendre personnellement un édit quelconque ? Au reste, Le Blanc commet une erreur plus grave dans laquelle il a entraîné M. Conbrouse qui, se fiant à lui, n'a pas jugé à propos de vérifier les dates. Tous deux reculent la mort de ce prince jusqu'au 9 mai 1593, prolongeant ainsi son existence de trois ans, ce qui, à la rigueur et abstraction faite du changement de sa position, rendrait possible et explicable la pièce qui nous occupe aujourd'hui.

C'est sans doute aussi d'après les indications de Le Blanc que l'auteur du *Catalogue des monnaies nationales de France* indique que Paris a monnayé pour Charles X depuis janvier 1590 jusqu'au 22 mars 1594, jour de l'entrée de Henri IV dans cette ville. Deux quarts d'écus dessinés par le premier de ces auteurs indiqueraient encore que, malgré la mort du cardinal, on aurait continué à émettre des espèces à son nom à Limoges jusqu'en 1597, et à Nantes jusqu'en 1594. Mais on ne saurait admettre que c'est en vertu du même principe que la monnaie qui fait l'objet de cette dissertation aurait été frappée à Avignon avec le titre de légat. Ce qui était possible à un parti politique luttant contre Henri IV, devient inadmissible alors qu'il s'agit d'un monnayage papal, c'est-à-dire relevant d'un souverain qui, bien que possédant un territoire en France, n'en était pas moins un prince étranger gouvernant pour son compte. Les derniers ligueurs pouvaient accréditer cette fable que Charles de Bourbon n'était pas mort : personne ne l'avait vu, et il était, par cela même, possible de persuader à un certain nombre de partisans qu'il était encore enfermé à Fontenay. Mais jamais le légat résidant à Avignon n'aurait

consenti à faire abnégation de son individualité pour aider à un pareil subterfuge.

En définitive je crois que cette monnaie, frappée d'un côté avec le coin de Clément VIII, l'a été, pour le revers (soit inadvertance, soit étrange caprice), avec celui du douzain à la croix de Nesle en usage sous Sixte V. De nos jours on n'est pas à l'abri de cette sorte d'erreur, et je pourrais signaler telle chambre de commerce qui, pour ne pas faire les frais d'une nouvelle matrice, ayant frappé ses médailles sous Charles X à la date de 1828, les a continuées sous Louis-Philippe et Napoléon III avec le même millésime. Si ces monuments métalliques tombent, dans quelques siècles, entre les mains des numismatistes, ceux-ci auront grand'-peine à les classer exactement.

AD. CARPENTIN.

LES SEQUINS

FABRIQUÉS PAR LES PRINCES DE DOMBES A TRÉVOUX.

Un savant allemand, M. Julius Friedländer, a mentionné [1] en 1843 et attribué à François II, prince de Dombes (1582-1592), un sequin frappé à Trévoux et à l'imitation des sequins si connus de Venise.

Plus tard, en 1857, M. P. Mantellier, à qui nous devons un bon livre sur la monnaie de Dombes, publia la pièce avec le dessin que M. J. Friedländer n'avait pas donné, et, s'étayant de l'autorité de Boucher d'Argis, membre du conseil souverain de Dombes, énonça des doutes sur l'attribution au duc François II, et établit, par des considérations très-détaillées, qu'il fallait reporter ladite attribution au temps d'Anne-Marie-Louise, princesse de Dombes, de 1650 à 1693.

Je ne puis rapporter ici tous les arguments de M. P. Mantellier; les lecteurs de la *Revue numismatique* doivent se les rappeler; ils pourront d'ailleurs consulter le mémoire même de notre savant confrère et ami, à l'année 1857, p. 264 et suiv.

[1] J. Friedländer, *Die Münzen des Johanniter-Ordens auf Rhodus*. Berlin, 1843, in-4°, p. 35.

Des deux propositions principales qui s'y trouvent formulées, j'accepte sans hésitation la première, savoir que le sequin de Dombes cité plus haut ne peut appartenir à François II, malgré le mot FRANC, placé au commencement de la légende.

Quant à la seconde, qui consiste à regarder Anne-Marie-Louise comme l'auteur de cette monnaie, je ne puis m'y ranger.

On sait, à n'en pas douter, que, du temps de cette princesse, on a imité à Trévoux les sequins de Venise; mais il ne s'ensuit pas forcément que la pièce qui nous occupe soit un de ces sequins, et je pense qu'il faut remonter plus haut pour en trouver le véritable auteur, et que c'est à Gaston (1627-1650) qu'il faut l'attribuer.

Voici les raisons sur lesquelles je me fonde pour cette démonstration :

Le sequin actuel porte la légende : FRANC.PRINC.

C'est l'imitation évidente de FRANC.ERIZZO. L'allitération est presque complète et le *trompe-l'œil* aussi bien choisi que bien exécuté.

En faisant fabriquer des sequins à l'imitation de ceux de Venise, Anne-Marie-Louise, qui gouverna de 1650 à 1693, dut rechercher, non pas le type et les légendes de la monnaie ducale antérieure à son époque, mais bien ceux d'un doge contemporain; car le succès de la monnaie contrefaite, ses chances d'émission et de circulation reposent surtout sur une forte ressemblance avec la monnaie courante. L'aspect général de la légende doit faire illusion; les premières lettres ainsi que la terminaison doivent rappeler l'original, et il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'une monnaie d'or émise au XVII[e] siècle, c'est-à-dire d'une valeur assez élevée pour solliciter l'examen au moins superficiel de la part du

preneur, et cela à une époque où la lecture n'était déjà plus le privilége d'un très-petit nombre de gens.

Il me semble donc que, si l'avenir nous livre enfin des sequins appartenant sûrement à la princesse de Dombes, nous devrons les trouver fabriqués et formulés de manière que les types et légendes de Dombes imitent les types et légendes de l'un ou de plusieurs des dix doges qui se sont succédé à Venise de 1650 à 1693.

En cela, Anne Marie-Louise aura continué l'exemple donné par son prédécesseur Gaston (1627-1650) qui imitait la monnaie d'un doge contemporain, François Erizzo (1631-1646), en plaçant comme légende les mots FRANC(*iae*) PRINC(*eps*).DVX.

On pourrait, à la rigueur, m'objecter que, sous le règne d'Anne-Marie-Louise, la série des doges de Venise offre trois d'entre eux qui ont porté le prénom de François et dont les monnaies seraient conformes au type en vigueur depuis l'année 1625 jusqu'à la fin de la république.

Ces trois princes sont :

François Molino (1646-1655);

François Cornaro (1656);

François Morosini (1688-1694).

Un court examen suffira pour faire justice de cette triple hypothèse. En effet, le sequin de François Molino porte : FRANC.MOLINO; celui de François Cornaro : FRAN. CORNEL.; celui de François Morosini : FRAN.MAVROC.

Éliminons d'abord le second de ces doges, Cornaro, qui, élu le 16 mai 1656, survécut à peine vingt jours à son élection, et dont les monnaies sont d'une extrême rareté; nous resterons en présence de François Morosini, qui ne doit pas compter davantage, puisque longtemps avant son règne, en 1675, je crois, l'atelier de Trévoux avait cessé

de fonctionner, et enfin de François Molino, dont la dogature est contemporaine aussi bien d'Anne-Marie-Louise que de Gaston, mais dont le nom ne vaut pas, comme allitération avec FRANC.PRINC., celui d'Erizzo, dont nous avons fait précédemment remarquer l'étroite analogie.

J'ai dit plus haut qu'à l'exemple de M. P. Mantellier, je rejetais l'attribution à François II ; c'est par quelques remarques sur le type des sequins vénitiens, à diverses époques, que je suis arrivé à cette négation. Le sequin de Venise, tout immuable qu'il paraisse au premier abord, a subi des variations marquées et en quelque sorte méthodiques. Ainsi, de Pierre Gradenigo (1289-1310) à Jean Mocenigo (1478-1485) et peut-être un peu plus tard, on voit figurer sur les sequins, au revers, le Christ en pied, nimbé et accosté de neuf étoiles, quatre à gauche et cinq à droite.

Le nimbe affecte, à une seule exception près, je crois, une forme traditionnelle persistante pendant une période plus longue encore.

De Barthélemy Gradenigo (1339-1342) jusqu'à Jean Mocenigo (1478-1485) inclusivement, on remarque toujours un point placé entre les deux pieds du Christ.

Je n'ai pas de renseignements précis sur la progression du nombre des étoiles placées au revers, ma collection ne comprenant jusqu'ici que les sequins de quarante et un doges ; mais j'ai pu me convaincre que dès Jérôme Priolo (1559-1567) le sequin portait douze étoiles ; sous Nicolas de Ponti on en voit quatorze. Pascal Ciconia en 1585, en a dix-neuf ; en un mot, depuis le milieu du XVI[e] siècle, le nombre de ces étoiles est toujours très-supérieur aux neuf qui ornaient le type primitif.

Voici déjà une variation importante constatée pour le type du sequin ; mais je vais encore trouver mieux.

Jusque vers le commencemont du XVIIe siècle on ne voit pas une seule de ces étoiles surmonter le nimbe qui entoure la tête du Christ. Le premier exemple de ce fait nouveau me paraît se trouver sur les sequins de Jean Cornaro Ier (1624-1629). Depuis cette époque le type est persistant et se reproduit sans interruption jusque sur les sequins de Louis Manin, c'est-à-dire du dernier doge. Or, le sequin de Dombes étant fabriqué d'après ce dernier modèle, on ne saurait le faire remonter à François II, qui n'a pu deviner en 1592 le type inauguré vers 1625.

Au moyen de cette petite observation très-minutieuse assurément et bien longuement développée, on peut se convaincre une fois encore que François II n'est pas plus qu'Anne-Marie-Louise l'auteur du sequin de Dombes et que c'est à Gaston qu'il appartient.

On ne possède, il est vrai, aucun document qui établisse que la fabrication de ces sequins, comme pour Anne-Marie-Louise, ait eu lieu déjà sous Gaston ; à défaut d'un document écrit, je suis à même, dès aujourd'hui, de produire un petit monument monétaire tiré de ma collection et qui lèvera tous les doutes possibles à cet égard.

En voici la description :



S.M.TREVO.DVX.G.DOM. en légende circulaire. Le Christ remettant l'étendard à un personnage agenouillé ; le long de la hampe se trouve répété le mot DVX comme sur les sequins de Venise.

Cette pièce, frappée en cuivre et en parfait état de conservation, n'a malheureusement pas de revers. C'est sans doute un essai soumis par le graveur des coins à l'approbation du prince, et rejeté comme offrant une imitation imparfaitement combinée. Peut-être aussi cet essai a-t-il été admis et nous donne-t-il la chance de rencontrer un jour une véritable monnaie, un véritable sequin frappé à ce type.

Quoi qu'il en soit, cette légende ainsi composée et qu'il faut lire S(anctus) M(arcus) TREVO(lci) n'est guère heureuse comme imitation et ne rappelle le nom d'aucun doge. Je croirais volontiers qu'à la suite de cet essai maladroit, le graveur aura tenté un nouvel effort et produit le sequin publié par M. P. Mantellier.

Cela dit, je m'arrête et me résume en disant que nous possédons certainement deux sequins de Gaston, c'est-à-dire un sequin et une pièce d'essai :

Que François II n'en a probablement jamais fabriqué et enfin

Que ceux d'Anne-Marie-Louise, dont l'existence est incontestable. sont encore à trouver.

A. Morel Fatio.

DENIER DE WITÉKIND VI,

COMTE DE SWALENBERG.



A M. Adrien de Longpérier.

Mon cher ami,

Je m'empresse de vous communiquer le résultat de mes recherches sur les comtes de Swalenberg. Je crois avoir trouvé à quel prince appartient la jolie petite monnaie qui offre le nom d'un comte Witékind, et que je conserve dans le beau médaillier du prince de Fürstenberg.

Un Witékind paraît avoir été le premier qui porta le titre de comes de Swalenberg. De la maison de Swalenberg descendent les comtes de Waldeck et de Pyrmont. Dans un diplôme de Ruthmar, abbé de Corvey en Westphalie, acte de l'année 1043, concernant l'église de Saint-Magnus, à Horhausen, bâtie par lui et consacrée par Rotho, évêque de Paderborn, on trouve mentionné un comte Hermann qui était présent, et qui fit don à cette même église d'une ferme et d'autres dépendances, pour le bien de son âme et de celles de son père Witékind de sa

femme Bertha et de ses fils Bardo, Witékind et Henri. (Falke, *Trad. Corb.*, p. 210, 211.) Ce Witékind père est le premier de ce nom, seigneur de Swalenberg ; le fils du comte Hermann, cité dans ce même diplôme, est Witékind II, dont il est alors parlé pour la première fois.

Dans un autre diplôme de Witélo, évêque de Minden en 1098, il en est encore question. Le frère de ce Witékind II, qui mourut sans enfants, Henri I, laissa un fils, Witékind III, qui se voit cité dans une charte de son père: « Henricus comes ejusque filius Witekindus remiserunt be- « neficium,» etc. Witékind était avoué ou vidame, comme on disait en français (en allemand, *schirmvogt*), de Paderborn en 1120 et 1130, et *vice-advocatus* de l'abbaye de Corvey en 1120. Grupen (*Orig. Pyrm. et Swalenberg*, p. 167 et 169) et Falke (*Trad. Corb.*, p. 214, 215) citent la charte où il est dit : « Testibus Sigefrido comite et ad- « vocato, Witekindo vice-advocato, » etc. De même pour l'année 1126.

En 1128, Witékind III fonda l'abbaye de Marien-Münster. Il était dynaste de Swalenberg, se trouvait comme tel à Goslar en 1129, et en 1130 près de l'empereur Lothaire, et mourut en 1137, suivant le nécrologe de Marien-Münster. Sa femme se nommait Luthrude, et, selon toute probabilité était de la famille dynastique de Itter.

Witékind III laissa deux fils, Volkwin I qui lui succéda et Witékind IV, dynaste de Swalenberg en 1149, avoué de la ville de Höxter en 1152; il vivait encore en 1185 et laissa trois fils : Witékind le jeune, Volkwin et Godschalk. Il fut la souche des comtes de Pyrmont.

Le fils aîné de Volkwin I fut Witékind V, comte de Swalenberg, que l'on commença à appeler comte de Waldeck parce qu'il habita le premier le château qui porte ce nom.

Il est nommé comte de Swalenberg dans des actes de 1185 et de 1188, et comte de Waldeck dans d'autres de 1180 et 1189. Il fut le dernier avoué de Paderborn, et est mentionné en cette qualité en 1186. En 1189, il mit en gage, pour la somme de 300 marcs d'argent pur, cette advocatie ainsi que les terres qui en dépendaient afin de pouvoir accompagner l'empereur Frédéric à la croisade. Il mourut, sans avoir été marié, pendant cette croisade ou alors qu'il en revenait. Gobelinus Persona dit à la fin de son chapitre LX[1] : « Ludovicus Landgravius (Thuringiæ) et Witekindus de « Swalenberg in itinere mortui sunt. »

Après lui vint son frère Henri II, qui laissa quatre fils, à savoir : Volkwin III, Adolphe I, Henri, abbé de Paderborn, et Hermann, moine à Werden.

Ce Volkwin III, frère aîné du comte Adolphe, qui fonda la ligne de Waldeck, continua de porter le nom de Swalenberg, et fut le chef de la nouvelle branche de cette maison qui finit avec Henri, dernier comte de Swalenberg, vers 1362 ou 1363. La femme de Volkwin III se nommait Ermengarde; il vivait encore en 1249, et laissa cinq fils et trois filles.

Le fils aîné était Witékind VI qui figure comme témoin dans un diplôme donné par le roi des Romains nouvellement élu, Henri Raspo, landgrave de Thuringe, en faveur de l'abbaye de Corvey, le 25 mai 1256 (Falke, *Cod. Trad. Corbeiens.*, p. 403, 405), et donna avec ses frères Adolphe et Albert, la même année, son consentement à la fondation du couvent de Lilienthal par son père Volkwin. Il paraît encore, tantôt avec ses frères, tantôt avec sa mère, dans des

[1] Gobelinus Persona dec. Bilfeldensis et offic. Paderbornensis, *Cosmodromium, hoc est chronicon universale*, etc.

actes de 1252, 1255, 1262, 1263, 1264. Il était mort en 1265, car son frère Adolphe dit dans un diplôme, cité par Grupen (*Origines Germaniæ*, part. III, p, 114) : « Adol-« phus Dei gratia comes de Swalenberg, quod nos cum « consensu matris nostræ et fratruelis nostri Henrici, pro « remedio animæ fratris nostri beatæ memoriæ comitis « Wedekindi et parentum meorum..... Hujus rei testis, « frater noster præpositus Volqvinus. Datum Swalenberg, « A.D. MCCLXV sexto idus Maji. »

Tels sont les détails un peu arides que j'ai dû rapporter ici, tant pour faire comprendre l'attribution que je vais proposer que pour préparer la classification des autres monnaies de la famille de Swalenberg qui pourraient être retrouvées. Il était nécessaire de préciser les données généalogiques et chronologiques qui se rapportent d'ailleurs à une maison sur laquelle les historiens français fournissent bien peu de renseignements. C'est dans l'histoire des comtes de Waldeck, par Varnhagen, que j'ai puisé la plupart de ces indications [1]. J'arrive maintenant à la monnaie dont voici la description :

WIDЄKINDVS C' ✶ (comes). Tête de Witékind, couronnée, tournée à gauche, devant laquelle est placé un sceptre surmonté d'une croix.

℟ SVALЄNBRCH CI (Swalenbergensis ou Swalenberch civitas). Croix évidée et pommetée, cantonnée de quatre étoiles, et coupant la légende en quatre parties.

Argent. Poids, 1gr,02.

Ce qui frappe tout d'abord, alors qu'on examine cette rare monnaie, c'est qu'elle présente une imitation servile d'un *penny* écossais portant le nom d'Alexandre.

[1] *Grundriss der Waldeckischen Landes-und Regenten-Geschichte.*

On ne peut faire remonter ce *penny* au roi Alexandre I (1107-1124). On connaît bien les *pennies* de ce roi et ceux de ses successeurs David I, Malcolm IV et Guillaume I, et ces pièces n'ont aucun rapport avec le denier à la longue croix. Ce denier est attribué par Cardonnel[1] à Alexandre II (1214-1249), et par M. John Lindsay[2] au premier monnayage seulement d'Alexandre III (1249-1285), attribution préférable.

Witékind VI, ayant commencé à gouverner son comté en 1249 ou 1250, et étant mort en 1264 ou 1265, a parfaitement pu imiter les monnaies d'Alexandre III, et c'est bien à lui qu'appartient le denier que nous venons de faire connaître.

Comment la monnaie d'un roi écossais du XIIIe siècle a-t-elle été copiée si exactement au cœur de l'Allemagne? Quel intérêt a dirigé l'imitateur? Il y a là sans doute ample matière à recherches instructives.

A coup sûr, la loi du type local, si précieuse dans un très-grand nombre de cas, ne pourrait pas être appliquée dans celui-ci, et vous avez bien fait de plaider depuis tant d'années la cause de l'imitation des types, fait qui ne doit jamais être perdu de vue, sous peine de commettre de funestes erreurs.

Si l'on voulait, parce que le denier de Swalenberg porte un type écossais, lui chercher une origine en Grande-Bretagne, on serait condamné à ne jamais le classer. Mais le principe de l'imitation nous permet de comprendre comment le même type a été en usage dans deux ateliers extrêmement éloignés l'un de l'autre, et vient de nous fournir

[1] *Numismata Scotiæ or a series of the Scottish coinage.* Edinburg, 1786, p. 44, pl. I, nos 19 à 21.

[2] *A view of the coinage of Scotland.* Cork, 1845, p. 14, pl. III, nos 58 à 67.

une date pour une monnaie qui porte un nom commun à six princes de la même maison.

J'avais cru, en écrivant cette note, que cette jolie pièce inédite était la seule connue présentant le nom de Swalenberg; mais je trouve, encore heureusement avant de vous l'envoyer, que le baron Bernard de Köhne [1] en décrit une autre portant un nom de la même famille, monnaie conservée au musée Britannique.

On lit sur le droit : AL....RTVS. Le comte y est représenté assis de face, tenant de la main droite une courte et large épée, et de la gauche une étoile à sept rayons.

Sur le revers, SVALENBERCH CI. Au milieu, une étoile à huit rayons.

Cette pièce, qui n'est pas l'imitation d'une monnaie étrangère, puisqu'elle porte l'étoile des armes de la maison de Waldeck, a été frappée pour Albert de la branche cadette, fils de Volkwin III, et par conséquent frère de notre Witékind; Albert vivait en 1248—1315.

Tout à vous, F[s]. DE PFAFFENHOFFEN.

[1] *Zeitschrift für Münzkunde*. Berlin, 1844, t. IV, p. 232, taf. IV, n° 6.

CHRONIQUE.

— Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que la célèbre collection d'antiquités et de médailles, amassée pendant un si grand nombre d'années par la famille Santangelo, vient d'être acquise pour le Musée royal par la ville de Naples. On avait pu craindre depuis quelque temps que les précieux monuments qui la composent fussent dispersés ; mais dorénavant les travailleurs sauront où les trouver. Les séries des monnaies d'argent de la Grande-Grèce et de la Sicile que MM. de Santangelo ont formées sont extrêmement abondantes en variétés utiles à l'étude, et vont mettre le médaillier public napolitain à la hauteur des autres départements du Musée.

A. L.

—M. le baron d'Ailly a publié il y a peu de temps le premier volume de ses *Recherches sur la monnaie romaine depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste*, un volume in-4° orné de quarante-neuf planches gravées par M. L. Dardel. Voici que M. le duc de Blacas vient de nous donner le premier volume de sa traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine* de M. Théodore Mommsen ; volume in-8° accompagné de vingt belles planches dues au burin du même artiste. Ces deux ouvrages traitent de la même matière ; mais les doctrines des auteurs sont fort différentes, opposées même sur quelques points. Nous engageons les numismatistes à les lire comparativement. M. le duc de Blacas n'est pas un traducteur ordinaire ; loin d'altérer l'œuvre

qu'il fait passer dans notre langue, il y introduit la lumière et l'enrichit de notes excellentes. Nous reviendrons sur son travail qu'il importait de signaler dès son apparition. A. L.

—M. N. Milagro, éditeur à Madrid, a distribué récemment le prospectus d'un ouvrage de M. Aloïss Heiss, intitulé : *Descripcion general de las monedas Hispano-christianas desde la invasion de los Arabes.* C'est, comme on le voit, la description de toutes les monnaies frappées en Espagne par les chrétiens depuis l'époque de l'invasion arabe. Les monnaies des rois goths ne doivent donc pas y figurer. Le recueil se partage en neuf séries : 1° Léon et Castille ; 2° Aragon ; 3° Valence ; 4° îles Baléares ; 5° comtes de Barcelonne ; 6° villes et comtés de Catalogne ; 7° Navarre espagnole et française ; 8° Sicile, Naples, Milan, Montpellier ; 9° comté de Bourgogne, Franche-Comté, Pays-Bas.

Ces neuf séries comprendront plus de deux mille monnaies, et formeront trois volumes grand in-4° de 300 à 400 pages chacun.

L'ouvrage de M. Aloïss Heiss sera divisé en 100 livraisons, composées chacune de 2 planches et d'au moins 8 pages de texte. L'éditeur promet deux livraisons par mois. Le prix de l'ouvrage sera, pour Madrid, de 600 réaux (environ 158 fr.), et de 650 réaux pour les provinces d'Espagne. Autant que nous en pouvons juger par le spécimen joint au prospectus, — une planche composée de dix-huit monnaies de Ferdinand et Isabelle, — les gravures sont exécutées assez fidèlement ; mais nous ne saurions trop recommander à l'auteur et à l'artiste de faire tous leurs efforts pour nous donner le caractère exact des légendes. La numismatique espagnole présente de grandes difficultés de classification pour la solution desquelles la paléographie est un élément des plus importants. Il ne suffit pas de produire un effet pittoresque, il faut se pénétrer du style particulier de chaque époque et de chaque localité. La publication d'un travail si considérable sur la monnaie des Espagnols sera

certainement accueillie avec reconnaissance par les numismatistes de tous les pays. A. L.

— Le cabinet des médailles du Musée Britannique vient de recevoir encore un don précieux. On sait qu'en 1859 notre savant collaborateur M. de Salis avait fait présent à cet établissement de toute sa magnifique collection; maintenant c'est M. Edward Wigan qui enrichit le médaillier national de 295 pièces d'or romaines, toutes remarquables soit par leur extraordinaire rareté, soit par la beauté de leur conservation. M. Frédéric W. Madden en a commencé la description dans le *Numismatic Chronicle.* 117 de ces pièces ont appartenu à M. Prosper Dupré, et ne sont pas, à coup sûr, les moins intéressantes.

A propos de l'aureus d'Albin qui porte la légende SAECVLO FRVGIFERO, M. Fr. Madden rappelle l'excellente explication que Ch. Lenormant avait donnée du type de cette belle monnaie [1]. Remarquant qu'Albin était né à Hadrumète, l'éminent et regretté conservateur du cabinet des médailles voyait dans le vieillard barbu, couronné d'une tiare, assis entre deux sphinx, une divinité phénicienne adorée dans la ville africaine. J'ai déjà, à diverses reprises, fait observer [2], et je demande la permission de répéter ici encore une fois, que l'opinion de Ch. Lenormant se trouve tout à fait confirmée par l'existence de la monnaie de moyen bronze (Pellerin, *Villes et rois*, III, pl. LXXXVIII, n° 1. — Ludw. Müller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. II, p. 52) sur laquelle on voit, accompagné de la légende HADRVM, le buste d'un personnage barbu, coiffé d'une tiare ornée de plumes comme celles des taureaux assyriens de Khorsabad, et tenant deux épis. Voilà bien l'Æon (le *Sæculum*) qui, d'après Philon de Byblus, cité par M. Lenormant, avait le premier enseigné

[1] *Revue num.*, 1842, p. 91.

[2] *Annuaire de la Soc. des antiq. de France*, procès-verbal de la séance du 28 février 1853. — *Athenæum français*, 1853, n° 10, p. 223, col. 1. — *Revue archéol.*, 1864, p. 334.

aux hommes à cultiver les fruits. La sagacité du savant français lui avait fait deviner, à l'aide d'un rapprochement historique, la patrie d'une divinité sur l'identité de laquelle la monnaie africaine ne permet pas de conserver un doute. A. L.

— M. Fisk P. Brewer nous a fait l'honneur de nous adresser un catalogue des monnaies antiques entrées dans la collection de Yale College depuis le mois d'août 1863 jusqu'au mois de février 1865.

Yale College, à New Haven, dans l'État de Connecticut, est, comme on le sait, une des plus célèbres universités des États-Unis de l'Amérique du Nord. Un catalogue des monnaies que possède cet établissement a été publié en 1863, au moment où madame A. R. Street venait de donner près de 500 pièces, dont une grande partie est d'or ou d'argent. Cet exemple a imprimé une nouvelle impulsion au zèle numismatique; M. Henry Champion a fait un présent de plus de 1,200 monnaies. D'autres les ont imités dans cette excellente voie.

Le catalogue de M. Brewer comprend quelques douzaines de pièces grecques, presque toutes d'Asie Mineure ou de Syrie, et à peu près autant de médailles romaines. Nous n'y avons remarqué aucune variété nouvelle; mais nous croyons devoir dire un mot du système orthographique adopté par le rédacteur. Il a voulu conserver aux noms d'hommes et de lieux leur physionomie locale, et s'efforce de transcrire le grec le plus exactement possible. Ainsi il écrit *Sikilia, Thrakia, Makedonia, Kilikia, Philippos, Antiochos, Akragas;* mais il n'est pas toujours fidèle à son système, et nous trouvons dans sa liste *Athenæ, Korinth, Ægeæ*. Et puis, si l'on écrit les noms grecs en grec, on doit écrire les noms asiatiques comme les Orientaux les prononçaient, et il ne faut pas dire *Abgaros* et *Arsakes*, mais rendre la forme syrienne ou parthe de ces noms.

Nous faisons ces observations pour montrer qu'il est difficile d'adopter un procédé absolu; cependant nous avouons que nous préférons singulièrement la méthode appliquée par

M. Brewer à celle qui consiste à franciser sans pitié tous les noms antiques. Brute, Tite, Galle, Cornélie Supère, Crispe, Tétrique, Magne-Maxime, Arcade, Avite, Anthème et autres nous semblent affligeants comme tout ce qui est affecté.

On s'appuie, nous le savons, sur l'autorité de quelques grands écrivains du XVIIe siècle. Corneille a dit :

> Veuve du jeune Crasse et veuve de Pompée ;

mais ce n'est pas là ce qui l'a fait entrer à l'Académie française. Le théâtre d'ailleurs montrait alors César et le Cid en grande perruque, usage qui n'était pas précisément numismatique.

> Quand sur une personne on prétend se régler,
> C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

A. L.

A M. A. de Longpérier.

Mon cher ami,

Permettez-moi de vous demander une petite place dans la chronique de la *Revue* pour rectifier une erreur que j'ai commise faute de mémoire. Dans un travail que vous avez bien voulu insérer dans le volume de 1864 (p. 401 et suiv.), je propose de lire TAROANA CIV sur un denier de Pépin, là où longtemps on a cherché à déchiffrer le nom d'Arras. Je n'avais alors sous les yeux que des dessins assez peu exacts, empruntés à d'anciens auteurs. Je n'aurais pas fait une malencontreuse rectification d'une fausse lecture, si j'avais pensé à feuilleter le volume de la *Revue* 1857, dans lequel vous donnez un bon dessin de cette monnaie, sur laquelle il faut lire ARGRAT-CIV (*Argentoratensis civitas*). Voir pl. V, n° 1, p. 181, et 1858, p. 231. Tout à vous, ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Paris, 14 juin 1865.

— Par suite des travaux de reconstruction que l'on exécute à la Bibliothèque impériale, le Cabinet des médailles est en ce mo-

ment fermé, et les trésors scientifiques qu'il renferme vont être transportés dans un nouveau local.

Nous eussions désiré que l'architecte de talent qui restaure l'édifice le plus important de Paris (la source du travail intellectuel si heureusement placée au centre de la ville) eût utilisé, non-seulement les beaux médailliers qui nous seront conservés sans altération, mais encore les riches boiseries et les précieux tableaux de Boucher, de Vanloo, de Natoire et d'Ary Scheffer, qui décoraient le Cabinet des médailles et lui donnaient un aspect si grandiose.

Ce n'est pas, nous l'avouerons, sans une vive émotion que nous voyons disparaître ce salon magnifique, pendant plus d'un siècle sanctuaire de l'érudition. Qui pourrait oublier que c'est là que travaillèrent Cl. de Boze, J. J. Barthélemy, Millin, Gossellin, Letronne, Raoul-Rochette, Mionnet, Ch. Lenormant, et avec eux tous les illustres antiquaires dont l'Europe s'honore?

Nous autres, archéologues du temps présent, qui profitons des labeurs de ces hommes éminents, sans avoir la prétention de les égaler en mérite, nous éprouvions dans ce vénérable Cabinet des médailles un sentiment d'émulation respectueuse et d'encouragement à l'étude. Nos lecteurs nous pardonneront donc certainement, quelques-uns même nous sauront gré, d'avoir consigné ici des regrets qu'ils partagent. A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

ATTRIBUTION

DE

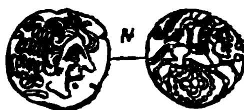
QUELQUES MONNAIES GAULOISES ANÉPIGRAPHES.

Parviendra-t-on jamais à classer, dans un ordre ethnographique satisfaisant, toutes les monnaies muettes de la Gaule, naguères réléguées parmi les imitations macédoniennes, pannoniennes, corinthiennes, d'Emporium, de Rhoda, etc., et de tant d'autres contrées qui ont eu le privilége d'émettre un numéraire qu'on pouvait, avec un peu de bonne volonté, regarder comme le père du numéraire gaulois?

Certes l'entreprise serait facile si nos collègues voulaient bien publier leurs observations à mesure qu'elles se produisent, sans attendre un surcroît de preuves qui souvent n'arrive pas ou arrive trop tard au gré des travailleurs pressés de tirer des conclusions.

Qu'il me soit permis d'entrer dans cette voie en exposant ici simplement les remarques auxquelles donnent lieu trois médailles d'or gauloises qui m'ont appartenu, et dont deux sont encore dans ma collection.

Je commencerai par celle qui y repose depuis le plus longtemps (1845).



C'est un quart de statère d'or jaune analogue au n° 21 de la pl. III de l'atlas du *Type gaulois* de Lelewel. Seulement mon exemplaire est beaucoup plus complet que celui qui a été vu et dessiné par l'illustre Polonais. Bien qu'il eût été trouvé, m'a-t-on dit, dans la Sarthe, comme son type et son style s'éloignent beaucoup de ceux des monnaies d'or qu'on déterre habituellement dans ce département, jamais je n'ai songé à l'attribuer aux Aulerces Cénomans; d'ailleurs je n'ai pas acquis personnellement la preuve de sa découverte dans notre contrée; je tiens cette jolie pièce de feu mon ami M. Charles Drouet, qui la possédait déjà depuis une dizaine d'années, et on avait pu, pour faire hausser son prix, le tromper sur l'origine de cette médaille.

Une circonstance toute récente est venue me donner les lumières qui me manquaient pour localiser avec quelque certitude ce curieux quart de statère dont Lelewel ignorait la provenance.

On vient d'en découvrir un autre exemplaire dans les alentours du théâtre antique de Jublains (Mayenne). C'est M. Barbe, zélé explorateur du sol de cette antique cité, qui m'a certifié le fait en m'apportant gracieusement son exemplaire.

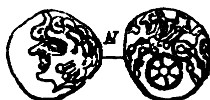
Il semble dès lors qu'on ne peut plus refuser cette pièce aux peuplades comprises dans le réseau des Diablintes ou

des Namnètes. C'est déjà un commencement de localisation confirmé d'ailleurs par la découverte, devenue moins douteuse, de mon exemplaire dans la partie du département de la Sarthe qui confine à la Mayenne.

Le revers de cette médaille qui offre seul de l'intérêt représente la Victoire gauloise au sein proéminent, à la longue chevelure, conduisant un cheval androcéphale; l'espace manque pour savoir si un tableau quadrilatère pendait devant la tête du cheval, à l'extrémité du rameau que porte habituellement la Victoire dans les monnaies cénomanes; l'exemplaire dessiné par Lelewel laisse aussi cette particularité indécise.

Mais ce que notre exemplaire caractérise très-visiblement, c'est le quatre feuille ponctué au centre, et entouré de perles qui est représenté sous le ventre du cheval; c'est là un emblème sur l'essence duquel nous nous garderons bien de disserter dans l'état actuel de nos connaissances; il nous suffit pour aujourd'hui d'établir que ces médailles se trouvent dans le pays des Diablintes ou tout auprès.

Voici maintenant un très-joli quart de statère d'or qui a été découvert non loin de mon habitation de la Renardière, à Alonnes, cette antique localité où l'on déterre depuis longtemps des médailles gauloises et romaines.

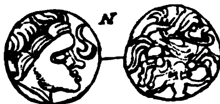


Rien qu'à voir le style, le travail et le métal rouge, cuivreux, de cette pièce, on peut déjà affirmer qu'elle appartient aux Aulerces Cénomans, et qu'elle fait partie de la série qui offre l'or allié à deux ou trois dixièmes de cuivre,

c'est-à-dire celle qui présente les derniers produits du monnayage de nos ancêtres; mais la découverte à Alonnes, situé à 4 kilomètres du Mans, des deux[1] seuls exemplaires connus jusqu'ici, ne permet pas, à mon avis, d'élever le moindre doute sur cette attribution.

Jusqu'à ce jour on ne connaissait pas de monnaies à la roue frappées par les Aulerces Cénomans; voici donc ce peuple plaçant sur son numéraire un emblème qui se rencontre habituellement sur les statères de billon des Rédones (Amanlis) ou des Abrincatui; il y a là ou l'indice de l'identification du génie ailé avec la roue[2], ou l'intention d'assimiler le numéraire circulant des Cénomans à celui des peuples voisins, afin de lui donner droit de cité chez eux. Ce serait alors une monnaie de fusion, un instrument de crédit interprovincial, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Une autre monnaie de fusion ou d'alliance au premier



chef est le rarissime quart de statère namnète, que j'ai trouvé dans le médaillier de feu M. le comte de Clermont Gallerande, et que j'ai acquis de sa succession pour avoir

[1] J'ai donné l'autre exemplaire à M. de Saulcy, et il se trouve aujourd'hui dans sa collection.

[2] Cette permutation du génie ailé et de la roue se rencontre encore dans la remarquable pièce d'or au rameau de *houx* ou de *chêne au naturel* que j'ai publiée (*Revue num.*, 1852, pl. VI, fig. 1re) et dans celle donnée par M. Parenteau, n° 4 de la pl. Ire de son *Essai des monnaies des Namnètes*. M. de Saulcy possède aussi cette dernière.

le plaisir d'en orner la splendide collection de notre cher maître M. de Saulcy.

Ici, c'est un peuple voisin qui a cherché à rapprocher le type de sa monnaie de celui des Cénomans; l'emprunt est flagrant [1]. Ainsi, d'ordinaire, sur les monnaies des Namnètes, un génie, vu de dos, soutient dans l'espace le cheval androcéphale, dont il tient une jambe de chaque main; mais le cheval n'est jamais ailé, tandis qu'ici il l'est expressément, à l'imitation servile de l'androcéphale cénoman.

M. Parenteau, de Nantes, qui a vu et réuni un grand nombre de monnaies namnètes, n'a pas connu ce type; nous le croyons donc fort rare.

Si nous attribuons ce quart de statère aux Namnètes, malgré les ailes de griffon [2] dont le cheval est pourvu, c'est que le style de cette pièce est clairement namnète, tandis que celui de la monnaie à la roue dont je viens de parler est aussi certainement cénoman.

C'est le privilége de notre époque, si pauvre d'ailleurs en créations originales, de posséder un diagnostic et des moyens de critique plus sûrs que ceux dont nos devanciers pouvaient faire usage. Aujourd'hui on classe et on déchiffre mieux une médaille que l'on ne le faisait sous François I[er] ou même sous Louis XIV; pourquoi est-on moins créateur,

[1] La tête, de style namnète, est copiée cependant sur les médailles cénomanes; elle n'a plus les cordons perlés des médailles namnètes, et l'on y retrouve la grosse mèche de cheveux qui se voit sur les pièces cénomanes. Voir *Revue num.*, 1850, pl. II, n[os] 3 à 11.

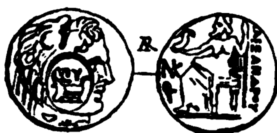
[2] Ce sont bien des ailes de griffon et non de Pégase que porte l'androcéphale cénoman, puisque le griffon ailé est empreint sur deux médailles de très-ancien style trouvées dans la Sarthe et sur les confins de la Touraine; toutes ces nuances seront clairement démontrées par l'examen des planches de l'ouvrage que je publie sur l'*Art gaulois*.

moins original dans toutes les œuvres d'art qui demandent des combinaisons multiples, telles que l'architecture, la peinture décorative, la sculpture ornementale, la gravure en médailles, la ferronnerie? Ne serait-ce pas que l'érudition est aujourd'hui comme retranchée dans les cabinets des savants, tandis qu'à ces époques elle régnait en souveraine dans les ateliers, à côté de l'étude de la nature. Qu'on revienne à la méthode mixte de nos pères, que la pratique et la science se donnent la main, et nous reverrons le génie français créateur comme aux plus beaux temps de la Renaissance.

E. HUCHER.

LA LETTRE *B*

SUR LES MONNAIES DE BYZANCE.



Tous les numismatistes connaissent ces médailles archaïques qui, après avoir été attribuées tantôt à Pylos de la Messénie, tantôt à la ville imaginaire de Pythopolis en Bithynie, ont enfin été restituées à Byzance, leur véritable patrie. Elles représentent un bœuf debout; au dessous est gravé un petit dauphin et au-dessus on lit les lettres ϡΥ; au revers on voit une aire en creux, divisée en quatre parties égales, à la surface granulée, et disposées en ailes de moulin. Ces pièces sont communes, les drachmes surtout. On connaît également les nombreuses monnaies de Chalcédon, frappées au même type, mais sur lesquelles le dauphin est remplacé par un épi, et les lettres ϡΥ par la légende ΚΑΛΧ.

La conformité des types et l'identité absolue de la fabrique suffiraient pour montrer que les deux séries de monnaies appartiennent à des villes voisines; et effectivement Byzance

et Chalcédon étaient situées à une lieue l'une de l'autre, au débouché du Bosphore, l'une sur la rive européenne, l'autre sur la rive asiatique. M. Pinder, qui le premier a fait valoir ces considérations, en ajoutait une plus décisive encore, c'est que, selon lui, le nom de Byzas s'écrivait aussi par un Π (*Annal. de l'Instit. archéol.*, 1834, p. 310). Cette assertion a été acceptée par les savants, et l'on s'est habitué à considérer la lettre ꟼ comme une forme du Π particulière aux habitants de Byzance, bien qu'il fût fort singulier de trouver une forme archaïque de cette lettre déjà si éloignée du type phénicien primitif. Une découverte récente nous fournira la solution de cette petite énigme.

Et d'abord, le passage du grammairien Chœroboscus, cité par M Pinder, est loin d'avoir la portée que le savant numismatiste lui attribue. Nous le reproduisons textuellement: Τὰ εἰς ας ἔχοντα πρὸ τοῦ α ἕν τι τῶν διπλῶν ἰσοσυλλάβως κλίνονται, οἷον Ἀρίζας Ἀρίζα, Ἐλίξας Ἐλίξα, Ἄψας Ἄψα. Τὰ δὲ περιττοσσυλλάβως κλίνονται, ἡνίκα εὑρεθῇ τὸ υ πρὸ τοῦ ζ, οἷον Βύζας Βύζαντος, Γύζας Γύζαντος, Πύζας Πύζαντος. «Les noms en ας, dont la terminaison est précédée d'une consonne double, se déclinent sans augmenter le nombre des syllabes, comme Ἀρίζας Ἀρίζα, Ἐλίξας Ἐλίξα, Ἄψας Ἄψα. Mais lorsque la consonne double ζ est précédée d'un υ, ils gagnent une syllabe dans la déclinaison, comme Βύζας Βύζαντος, Γύζας Γύζαντος, Πύζας Πύζαντος.» (Bekker, *Anecdota græca*, III, p. 1186). On le voit, rien dans le texte du grammairien n'autorise à affirmer que Pyzas était une autre forme de Byzas.

Le signe ꟼ ou ꟼ n'est pas un Π, mais une forme du B usitée dans l'ancien alphabet dorien, forme qu'on retrouve avec différentes modifications sur des vases archaïques de fabrique corinthienne où l'epsilon a la forme B. Dans un

article publié récemment, mon savant ami et confrère, M. le baron de Witte, a rassemblé tous les exemples connus de cet alphabet particulier à la race dorique (*Archäolog. Zeitung*, 1864 p. 155). Après avoir décrit un vase de sa collection, où le mot Βάλιος est écrit ᒣΛΓΣοΜ (pl. CLXXXIV), M. de Witte ajoute : «Cette écriture, en usage à une époque très-reculée chez les Doriens, est connue par un certain nombre de vases peints et par des inscriptions trouvées à Corcyre (1). ..... Le B a la forme ᒣ que l'on retrouve sur d'autres monuments sous les formes ᔕ ᒍ ᑢ (2). Sur le vase du départ d'Hector découvert à Caeré et aujourd'hui au musée Napoléon III au Louvre, les noms d'*Hécube* et de *Cébrionés* offrent la seconde forme, etc. »

Maintenant, si l'on se souvient que Byzance et Chalcédon étaient toutes les deux des colonies fondées au VII[e] siècle par la ville dorienne de Mégares, on ne s'étonnera pas de retrouver sur les rives du Bosphore l'alphabet en usage à l'isthme de Corinthe. Comme il arrive souvent, les formes archaïques se conservèrent plus longtemps dans la colonie que dans la métropole; la monnaie dessinée en tête de cette note en est la preuve; c'est une drachme d'Alexandre contremarquée par les Byzantins, probablement après avoir

[1] Voir entre autres *Annales de l'Institut arch.*, 1855, pl. XX. — *Annales*, 1862, pl. A et B, et surtout le vase connu sous le nom de vase Dodwell, Otto Jahn, *Beschreibung der Vasensammlung in der Pinakothek zu München*, n° 211. — *Corpus inscript. gr.*, n° 20. — *Arch. Zeitung*, 1846, pl. XLVIII. — Vischer, *Rheinisches Museum*, N. F. IX, p. 383 et suiv. — L. Ross, *Arch. Aufsätze, zweite Sammlung*, pl. XIX et XX.

[2] Des exemples de ces diverses formes ont été fournis par les monuments. Voir Otto Jahn, *loc. cit.*, p. CXLVII. — Th. Mommsen, *Unteritalische Dialecte*, p. 37. — Raoul Rochette, *Lettre à M. Schorn*, seconde édition. Paris, 1845, p. 6. — Voir surtout les noms de Fεχαбα, Κεбριονας, Αcοбας. *Ann. de l'Inst. arch.*, 1855, pl. XX. — *Arch. Zeitung*, 1863, pl. CLXXV.

longtemps circulé, c'est-à-dire vers la première moitié du IIIe siècle. Du reste, les Byzantins eux-mêmes finirent par oublier la signification véritable du signe ϒ, et semblent avoir admis qu'à une époque reculée on disait Pyzas au lieu de Byzas. En effet, sur leurs dernières monnaies autonomes la légende ϒ Y, qu'ils ne comprenaient plus, mais qu'ils ne voulaient pas abandonner complétement, fait place au monogramme ΠΥ, formé des lettres Π et Υ, et ce n'est que vers l'époque romaine qu'ils adoptèrent la légende ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ.

W. H. Waddington.

MONNAIES D'HÉRACLÉON,

ASSASSIN D'ANTIOCHUS VIII, ÉPIPHANES GRYPUS.

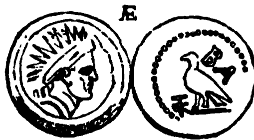
Lettre à M. W. H. Waddington.

Mon cher ami,

Permettez-moi de publier sous vos auspices deux jolies monnaies inédites de cuivre que j'ai recueillies à Jérusalem, pendant mon dernier séjour, et qui ont paru vous intéresser vivement, lorsque j'ai eu le plaisir de vous les communiquer. Si je ne me trompe, elles en étaient dignes, car elles viennent confirmer un fait historique sur lequel malheureusement nous n'avons que des notions fort vagues.

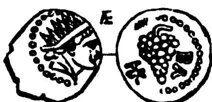
Avant tout, je vais décrire ces deux curieux monuments.

Æ



1° Tête radiée, à droite.

℟ Une colombe. A droite, BA (ΒΑΣΙΛΕΩΣ) ; à gauche, un monogramme. Æ. Poids, 3gr,20.



2° Même tête radiée à droite.

℟ Une grappe de raisin. A droite, BA; à gauche, le même monogramme. Æ. Module moitié moindre. Poids, 1gr,10.

Ces monnaies, vous le voyez, ont une très-grande analogie avec celles des rois de Syrie, Antiochus VI, Dionysius, Alexandre Zébina et Antiochus VIII, Grypus, qui présentent très-souvent l'effigie royale ornée de la même couronne radiée.

Le monogramme se décompose facilement en HPKA, lettres qui donnent le squelette d'un nom tel qu'HPAKAEΩN. La légende semble donc pouvoir se reconstituer ainsi : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΑΚΛΕΩΝΟΣ.

Maintenant quel est cet Héracléon?

L'historien Josèphe (*Ant. jud.*, XIII, XIII, 4) nous apprend que le roi Antiochus Grypus fut assassiné par un de ses favoris nommé Héracléon.

Ὑπὸ τὸν αὐτὸν δὲ τοῦτον καιρὸν καὶ Ἀντίοχος ὁ Γρυπὸς ἐπικληθεὶς ἀποθνήσκει ὑπὸ Ἡρακλέωνος ἐπιβουλευθείς, βιώσας μὲν ἔτη τεσσαράκοντα καὶ πέντε, βασιλεύσας δ' ἐννέα καὶ εἴκοσι.

Après avoir recueilli ce premier renseignement, j'ai consulté les *Annales compendiarii Regum et rerum Syriæ* de Frœlich (Vienne, 1754, in-folio); à la page 106 j'ai trouvé ceci à la date de l'année 216 de l'ère des Séleucides, 97 avant Jésus-Christ. « Antiochus VIII Epiphanes, vulgo Grypus occiditur (post initium æstatis hujus anni Juliani, nempe olympiadis CLXX, anno quarto, Porphyrio teste) insidiis Heracleonis, patria Berœi, qui

ab eodem Antiocho ad magnos honores promotus fuerat. » (Porphyr., *in Græcis* apud Scaliger. — Athenæus, lib. IV.).

Et plus bas :

« Heracleon Syriæ imperium affectat, sed rex non agnoscitur. » (Trogus, *Prologo*, lib. XXXIX [1].)

J'ai naturellement recouru aux sources citées par Frœlich, et voici ce que j'ai trouvé dans le livre IV de l'Athénée édité en 1802, par Schweighæuser (t. II, p. 97). Il s'agit d'un passage tiré de Posidonius d'Apamée (je fais grâce du texte grec, et me contente de reproduire la traduction latine de Schweighæuser) :

« Idem (Posidonius) ubi de Heracleone exponit Beroënse, qui cum ab Antiocho rege cui cognomen Grypus erat, ad dignitatem esset promotus, parum abfuit quin regno ejiceret benefactorem (ὃς ὑπὸ τοῦ Γρυποῦ... προαχθεὶς, μικροῦ δεῖν τῆς βασιλείας ἐξέβαλεν τὸν εὐεργέτην) hæc scribit historiarum quarto : « Cœnam exhibens militibus, discumbere eos humi « sub dio jussit, per millenos distributos. Erat autem cœna « panis magnus et caro; potus autem vinum quale- « cumque, frigida temperatum. Ministrabant autem viri « gladiis cincti, et silentium erat modestum [2]. »

Quant à Porphyre de Tyr, cité par Eusèbe dans sa *Chronique*, cet historien indique bien les dates du règne et de la mort d'Antiochus Grypus, mais Héracléon n'y est pas nommé [3].

[1] Vaillant (*Seleucidarum imperium*, Hagæ Comit., 1732, in-fol., p. 205), avait déjà recueilli les mêmes passages.

[2] *Fragmenta historicorum græcorum*, ed. C. Müller. Paris, Didot, 1849, t. III, p. 265.

[3] *Thesaurus temporum* de Scaliger, édit. d'Amsterdam, 1658. — Eusebii *Chronicorum canonum libri duo*, ed. A. Maio et J. Zohrabo. Milan, 1818. — *Fragmenta hist. gr.*, ed. C. Müller, t. III, p. 714.

Le prologne du livre XXXIX de Trogus Pompéius fournit un renseignement des plus précieux, puisqu'il nous apprend qu'Héracléon s'était emparé du trône de Syrie, après avoir fait périr Antiochus. Le texte de Trogus Pompéius est altéré, et la plupart des commentateurs se sont trompés en cherchant à le rétablir; rien de plus facile pourtant que de reconstituer le sens. Voici ce passage : « Ut in « Syria Heracleo, post mortem regis, occuparint (*lege* oc- « cupaverit) imperium. »

Grâces à ces textes, je ne crois pas qu'il y ait de difficulté sérieuse à attribuer les deux monnaies décrites plus haut à l'usurpateur Héracléon.

La colombe nous ramène à Ascalon, et la grappe de raisin à une localité de la Judée; ce serait donc en Palestine que les partisans d'Héracléon auraient essayé de faire passer sur sa tête la couronne du bienfaiteur qu'il avait assassiné. Cette tentative échoua promptement; aussi les monnaies émises pendant ce règne éphémère doivent-elles être d'une grande rareté.

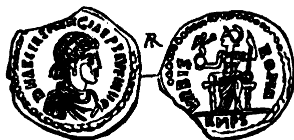
Vous en jugerez, mon cher ami, et en attendant je vous prie d'agréer l'assurance de mon amitié,

F. DE SAULCY.

Paris, 31 août 1864.

MÉDAILLE D'ARGENT D'EUPHÉMIA,

FEMME D'ANTHÉMIUS.



J'avais depuis longtemps au nombre des pièces que je mets à part comme illisibles, une monnaie d'argent oxydé, bien conservée du reste, mais dont la légende du côté de la tête m'offrait de grandes difficultés de lecture.

Pour le revers, pas d'hésitation, il représente Rome casquée, assise de face, la tête tournée à gauche, tenant une Victoire sur un globe et une haste renversée, avec la légende : VRBIS ROMA (pour VRBS ROMA). A l'exergue, les lettres : RMPS

Ce revers se voit sur les monnaies de Sévère III et d'Avitus; mais je ne pouvais arriver, quelque bonne volonté que j'y misse, à faire de la tète du droit un Sévère III ou un Avitus. La longueur de la légende aurait suffi pour m'éloigner de l'idée d'attribuer ma pièce à l'un ou à l'autre de ces empereurs, si déjà je n'avais eu de forts soupçons qu'au droit était représentée une tête de femme : je croyais y voir un diadème et un collier de perles, même des boucles d'oreille. Mais, d'un autre côté, il me semblait

que la légende finissait par les mots PIVS F.AVG. et dès lors je ne pouvais plus songer à une effigie de femme.

En comparant le type de la tête avec ceux qui sont gravés dans l'excellent ouvrage de M. Cohen, je trouvais des ressemblances avec les têtes de Magnus Maximus, de Valentinien Ier et de Victor, mais le revers restait un obstacle. Et revenant toujours à ma première impression que c'était une impératrice, je me mis de nouveau à comparer ma pièce avec les têtes de femmes gravées dans l'ouvrage de M. Cohen et je fus frappé de l'étonnante ressemblance, j'ajouterai même de l'identité parfaite, qui existait entre le type de ma pièce et celui d'Euphémie. Mais là surgissait une nouvelle difficulté; les deux seules pièces différentes connues d'Euphémie sont d'or; l'une appartient au cabinet de France, l'autre à M. le duc de Blacas. Toutes les deux ont pour revers une Victoire debout à gauche, tenant une longue croix et accompagnée de la légende VICTORIA AVGGG. Quant à la légende du droit, il est pour la première : D.N.AEL. (ou AEI) MARC.EVFIMIAE AVG, et pour la seconde : D.N.AEL.MARC.EVEEMIAE (*sic*) P.P.AVG.

La première de ces deux pièces est gravée dans l'ouvrage de M. Cohen, t. VI, pl. XIX. La seconde se trouve dans le recueil de Tanini [1] qui donne une assez bonne gravure du

[1] *Suppl. ad Bandurii num. imp. rom.*, Rome, 1791, in-fol., pl. IX, n° 6. — Grâce à l'obligeance de M. le duc de Blacas, nous pouvons mettre sous les yeux du lecteur la magnifique pièce d'or de son cabinet. La gravure est plus fidèle que celle que donne Tanini.



A l'exergue, on lit : CORMOB, tandis que la pièce du médaillier de la

sol d'or que Banduri avait, après Ducange, attribué à l'Euphémie de Justin Ier.

Je fis de nouveaux efforts pour déchiffrer ma légende et il me sembla pouvoir lire D.N. AELIAE MARCI, puis une marque, et plus loin à peu près EVEIMIAE. Mais cela était loin d'être assez net pour me donner une satisfaction complète. Aussi je résolus de faire connaître mes doutes à l'auteur de la *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, et je lui adressai la pièce elle-même avec mes observations.

Après l'avoir examinée, M. Cohen eut l'obligeance de me répondre qu'il me félicitait de ma trouvaille, que cette pièce était en effet d'Euphémie, *Ælia Marcia Euphemia*, fille de Marcien et femme d'Anthémius, proclamée Auguste en l'an 467 de l'ère vulgaire. Il ajoutait que ma pièce est un exemplaire unique jusqu'ici. Voici comment M. Cohen lit la légende du côté de la tête : D.N.AELIAE MARCIAE P.P. (AE P est confus) EVFIMIIE (ou IG). Dans ces deux endroits le coin a glissé ; il pourrait donc y avoir EVFIMI AVG. légende figurée d'une manière barbare et incorrecte, comme cela arrive sur beaucoup de médailles de cette époque où on lit AG pour AVG. Témoin l'aureus d'Olybrius, non décrit dans l'ouvrage de M. Cohen, et qui se trouvait dans le médaillier du baron de Schellersheim, pièce qui porte D.N. ANICIVS OLVBRIVS AC.

Pendant que les aureus des empereurs d'Orient nous montrent à l'exergue du revers CONOB, ceux des empereurs d'Occident offrent au même endroit COMOB. Quant

Bibliothèque impériale porte : COMOB. Ces deux variétés se trouvaient réunies dans la riche collection du baron de Schellersheim (*Num. curea antiqua indubitatæ fidei*, etc., 1800, p. 226).

(*Note des Éditeurs.*)

aux pièces d'argent, celles de Sévère III, d'Anthémius[1], de Glycerius portent RM; mon denier d'argent d'Euphémie RMPS marque d'atelier, qui peut-être se trouvait aussi sur la pièce de Julius Nepos, décrite par M. Cohen (T. VI, p. 530, n° 7). La marque CORMOB qui est commune à Anthémius et à Euphemia relie les monnaies de ces personnages. Ce fait n'a pas échappé à la sagacité d'Eckhel qui a approuvé la restitution de Tanini. Il est bon de remarquer encore que la double forme *Eufemia* et *Eufimia*, est toujours une transcription latine du grec Εὐφημία. La variante tient à la façon dont on prononçait l'H, une des lettres assimilées à l'I par ceux qui pratiquaient l'*iotacisme*.

HENRI POYDENOT.

[1] On peut voir un très-bel exemplaire de cette monnaie d'argent d'Anthémius gravé dans le *Supplément aux médailles des empereurs romains de Vaillant*, par le P. Joseph Khell. Vienne, 1767, p. 296.

MONNAIES D'OR SUÉVO-LUSITANIENNES.

(Pl. IX.)

L'étude de la numismatique a toujours été un peu cultivée en Portugal, quoique modestement et sans bruit, et il y a par conséquent toujours eu dans ce pays des collectionneurs plus ou moins passionnés qui sont parvenus à réunir d'assez importants cabinets de médailles, dont quelques-uns, au décès de leurs propriétaires, sont allés grossir les collections de l'étranger, tandis que d'autres devinrent le noyau de celles qui font partie des musées publics de Lisbonne, Coïmbre et Porto.

Parmi celles de Porto, nous nous bornerons à citer la riche collection de M. Magalhaës d'Avellar, évêque de cette ville, mort en 1833, collection qui fut en grande partie vendue en Angleterre, et celle de feu M. Jean Allen, dont parle M. Ferdinand Denis dans son ouvrage intitulé *le Portugal* (collection de *l'Univers* de Firmin Didot), laquelle appartient aujourd'hui à la ville de Porto, et fait partie de son Musée municipal.

L'accès donné au public dans ce Musée, il y a quelques années, a contribué à son tour à étendre et à développer le goût de l'archéologie; et il existe maintenant en voie de formation un bon nombre de cabinets d'amateurs, jeunes et vieux, dont les efforts réunis tendent à faire dé-

couvrir quelques raretés inédites, en même temps que l'on cherche à s'entourer des meilleures et des plus récentes publications étrangères, au moyen desquelles seulement on peut faire des études profitables, et se mettre bien au courant des progrès de la science.

Pourtant, malgré les acquisitions successives tant des établissements publics (bibliothèque et musée), que des particuliers dévoués à l'étude de la numismatique, il nous reste encore sous ce rapport beaucoup à obtenir, tant nous étions arriérés, et tel est le nombre des publications qui chez les nations les plus avancées voient annuellement le jour dans chaque branche des connaissances humaines.

Il nous est donc souvent difficile de reconnaître positivement ici si tel objet qui vient d'être rencontré est inédit ou non.

Nous avons aujourd'hui recours à la *Revue numismatique*, et nous mettons sous les yeux de ses lecteurs les dessins de quelques monnaies d'or qui nous paraissent semi-romaines, et que nous n'avons pas pu trouver décrites ni indiquées dans les ouvrages où il nous semble qu'elles auraient dû figurer si elles étaient déjà connues des archéologues. Nous avons donc quelque raison de les présumer inédites.

Il existe dans les collections de Porto neuf exemplaires de ces monnaies, savoir : quatre au Musée (voy. pl. IX, n[os] 2, 5, 8, et une autre qui n'a pas été figurée parce qu'elle est en mauvais état de conservation), et cinq autres dans différentes collections privées (dont une, notre n° 7, est répétée).

Ces pièces ont toutes une physionomie particulière qui en constitue comme une petite série. Dans toutes, le droit présente une imitation des bustes impériaux de l'époque

de Justinien ; et au revers de toutes l'on voit une croix *à branches égales*, contenue dans une couronne de laurier (ou autre plante), mais avec des modifications de détail ou de forme qui les distinguent de celles que l'on voit sur les monnaies purement romaines des temps voisins de la destruction de l'empire d'Occident : et quant aux légendes, ce sont des défigurations des légendes impériales de cette époque-là, plus ou moins brouillées et barbarisées, dans le genre de celles que portent les monnaies décrites par M. Joseph Gaillard, sous les n°ˢ 2529 et 2530 du Catalogue de la collection la Torre, quoique avec certains éléments nouveaux qui peuvent, à ce qu'il nous semble, jeter quelque jour sur l'attribution définitive des pièces en question, comme nous essayerons de le montrer plus bas. La modification de la couronne dont nous avons parlé, et que nous n'avons pu jusqu'ici trouver sur aucune autre pièce figurée dans les ouvrages que nous possédons ou qu'il nous a été permis de consulter, donne surtout à nos monnaies un caractère spécial et bien tranché.

La simple inspection de ces pièces ou des dessins qui les représentent suffit, selon nous, pour que l'on puisse tout d'abord affirmer :

1° Qu'elles appartiennent à l'un des peuples du Nord qui s'établirent dans l'Europe occidentale à la chute de l'Empire, et point du tout au monnayage régulier appartenant en propre aux Romains ;

2° Qu'elles ont été frappées par ce peuple septentrional pendant la première période de son établissement et avant qu'il eût eu le temps de se créer un système autonomique et normal de monnayage ; alors qu'il copiait encore en grande partie les types des empereurs dont il croyait dériver son autorité, et dont la garantie monétaire était

encore dans ces contrées plus respectée (moralement du moins) que celle des chefs envahisseurs;

3° Qu'elles ont donc été frappées entre 450 et 585 de notre ère, et sont à peu près comprises dans la période semi-romaine établie par Lelewel;

4° Que ce peuple était déjà converti au christianisme, quoique peut-être encore arien;

5° Que, quoique imitées des types romains, nos monnaies offrent cependant dans le type du revers et dans quelques-unes des légendes, des variantes remarquables ou même des innovations, qui méritent une étude particulière de la part des numismatistes;

6° Que le prototype du revers indiqué est celui de certains quinaires (nos pièces sont aussi des quinaires) des empereurs d'Occident[1], dont les revers ne contiennent pas

[1] Nous trouvons dans l'ouvrage de M. Cohen, si utile aux amateurs de la numismatique romaine, les revers suivants, qui sont dans le cas indiqué, savoir : Valentinien III, n° 28. — Honoria, n° 4. — Avitus, n° 4. — Majorianus, n°s 8, 9, 10, 11. — Severus III, n°s 12, 13, 14. — Anthemius, n°s 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23. — Olybrius, n° 4. — Glycerius, n°s 6, 7. — Jules Nepos, n°s 9, 10, 11, 12, 13, 14. — Romulus Augustulus, n°s 3, 4, 5, 6.

Ces empereurs, quoique n'ayant régné que peu d'années chacun, embrassent une période de près d'un quart de siècle (455 473), pendant laquelle s'est continué avec assez de fréquence ce type de la petite croix dans la couronne et sans légende autour pour les quinaires d'or. Ainsi ces monnaies pouvaient être assez connues dans l'Espagne pour fournir un modèle à l'imitation des Barbares. Une coïncidence singulière est que la plupart de ces monnaies furent ainsi frappées sous l'influence, à Rome, du Suève Ricimer.

Dans l'*Iconographie* de M. Sabatier, nous trouvons encore la même espèce de revers sur les quinaires de Galla Placidia (argent), *série byzantine*, pl. Ire, fig. 21; de Pulchérie (argent), pl. II, fig. 9, et Suppl, pl. II, fig. 24; de Zénon (or), pl. II, fig. 20, et Suppl., pl. III, fig. 4 et 5; du tyran Jean (Banduri, *Num. imp. rom.*, t. II, p. 564), etc., etc.

M. de Saulcy, dans son *Essai de classification des monnaies byzantines*, nous donne aussi des exemples d'un type analogue, témoins les monnaies

de légende, mais seulement une croix *à bras égaux* dans une couronne, et à l'exergue CONOB; quoique dans les nôtres cette couronne soit modifiée, toujours de la même façon (comme nous l'avons dit plus haut), par des espèces d'appendices superieurs et latéraux, que peut-être le graveur a ajoutés par un désir peu intelligent ou peu habile de symétrie. On y voit en effet, comme répétées à la partie supérieure de la couronne ou guirlande, les bandelettes d'attache que l'on voit toujours au bas de celle-ci, et ensuite des arcs de cercle latéraux et extérieurs qui unissent de chaque côté les extrémités des véritables attaches ou bandelettes avec leurs pendants factices d'en haut. C'était, on le voit, un bizarre genre d'embellissement, appartenant en propre au goût barbare de ces temps-là. Sur quelques-unes des pièces l'indice monétaire CONOB est défiguré, comme dans beaucoup de pièces connues, en CONOI, ONO, etc., etc.; mais ce que nous n'avons jamais rencontré nulle part, c'est ce que présentent les nos 5, 7 et 8, c'est-à-dire le CONOB placé en haut, au lieu d'être à l'exergue;

7° Enfin qu'il est probable que ces monnaies ont dû être frappées, pour la plupart, dans la région géographique où,

figurées sous le n° 3 de la pl. VI et sous le n° 3 de la pl. IX; mais ce sont des monnaies d'argent du petit module frappées par Héraclius et par Constant II.

Justin le Thrace et Justinien avaient aussi fait usage de la croix (mais chrismée) dans une couronne simple (pl. I, fig. 9), ou double (pl. II, fig. 5).

Selon Lelewel, on trouve aussi chez les premiers Mérovingiens un type semblable au nom de Théodebert (p. 29); et dans le *Glossaire* de Ducange (édit. Hoenschel), nous voyons un sou d'or de Maurice avec une croix entourée d'une double couronne.

Le type de la croix à bras égaux dans la couronne était certainement bien convenable par ses proportions pour les quinaires d'or, tandis que la croix haussée se trouvait plus à l'aise sur les sols entiers.

à notre connaissance, on les a seulement trouvées jusqu'à présent, c'est-à-dire dans le nord du Portugal[1].

Maintenant si de ces considérations générales et communes à tous les exemplaires dessinés nous descendons à l'analyse spéciale de chacun d'eux, nous trouvons ce qui suit :

1° La légende du droit de la monnaie n° 5, paraît être une imitation altérée des légendes d'Avitus (D.N.AVITVS P.F.AVG.); de même celles du n° 2, du n° 3 et du n° 4 ont l'air d'être des défigurations variées des légendes de Valentinien III; mais l'une de ces pièces (le n° 2) présente à la place de la sixième lettre (en comptant de droite à gauche, c'est-à-dire en rétrogradant) une espèce d'ornement curieux en forme de mitre, peut-être un monogramme, que nous ne savons pas expliquer.

Sur la pièce qui appartient au Musée (n° 6), la légende paraît aussi une copie défigurée, et, cette fois, des légendes de Justin.

2° La monnaie n° 8 porte la légende LATINA EMERI MVNITA. Le premier de ces mots nous semble être formé des trois dernières syllabes de l'adjectif monétaire PALATINA que l'on trouve dans la numismatique mérovingienne et carlovingienne, etc., qualifiant MONETA, c'est-à-dire distinguant les pièces fabriquées dans l'atelier du Palais. La géographie et l'histoire péninsulaires nous paraissent

[1] Puisque dans une collection aussi nombreuse que celle de la Torre, il n'existait aucune médaille identique aux nôtres, il paraîtrait que l'on n'en a jamais ramassé en Espagne. M. Gaillard cite les deux monnaies semi-romaines que nous avons mentionnées; mais celles-là n'ont point de croix ni de couronne, elles ont, au contraire, la Victoire ailée imitée du type de Justin et de Justinien, etc.

exclure la signification naturelle qu'on pourrait donner au mot LATINA.

Le dernier mot, MVNITA, vient confirmer aussi de son côté cette hypothèse, car c'est évidemment une corruption de ce même MONETA, par le changement de l'O en V et de l'E en I, qui s'explique facilement par la prononciation vicieuse et peu sonore des peuples du Nord, et dont on trouve, du reste, assez d'exemples ou d'analogues dans la numismatique de cette époque, par exemple VICTVRIA pour VICTORIA (Du Cange, *Glossaire*, tab. Ire, fig. 1re); et MONITA PLATI, GARIBERTVS MVNEA, VNDERICVS MVNITARIS, dans Conbrouse (*Recueil des Monétaires mérovingiens*, pl. XXXII, n° 15; pl. XXXIV, n° 7; pl. XLII, n° 2). — GRACVS MONITARIVS, RATVS MVNITARIVS, CAROLVS MONITA, VALIRINO MVNI, DOMARICVS MVNI, GVILINIVS MVNITARIVS, etc. (Cartier, *Tables des monn. mérov.*, nos 990, 994, 690, 556, 515, 156). Voyez encore dans le *Recueil d'Inscriptions* de Gruter, MVNIMENTVM pour *Monumentum* (704, 6; — 777, 6). La première de ces inscriptions vient de Villaviciosa en Portugal. Nos habitants actuels de la Péninsule changent encore volontiers en son d'U sourd presque tous les O brefs qu'ils rencontrent.

On pourrait objecter, il est vrai, que les syllabes MVNI peuvent tout aussi bien appartenir au mot MONETARIVS (ou MVNITARIVS) qu'au mot MONETA (ou MVNITA); mais comme ici le mot se trouve en entier MVNITA, nous pensons plus naturel de lire MVNITA PALATINA, ou, si l'on veut, MONETA PALATINA. Cette même finale TA exclut heureusement l'interprétation MVNI*cipium*, que l'on aurait pu d'ailleurs proposer pour les deux syllabes MVNI si elles eussent été seules.

Restent donc à interpréter sur cette pièce le groupe EMERI, qui a toute l'apparence d'être le commencement du mot EMERITAE. La légende ainsi expliquée sans grand effort donnerait le nom de la localité du monnayage, et indiquerait que la monnaie fut frappée dans l'atelier du Palais de Mérida (PALATINA EMERITAE MONETA), alors que cette ancienne métropole de la Lusitanie était momentanément devenue la cour ou la capitale de quelqu'un des chefs barbares qui s'établirent dans la Péninsule.

3° Sur la monnaie n° 9, ce qui reste de la légende nous donne encore LATINA CP..... NIMVNIT; où l'on voit que le premier et le dernier mots sont identiques à ceux que nous venons d'analyser dans le paragraphe précédent, mais où il manque malheureusement le mot intermédiaire, dont on ne peut lire ici que les deux premières lettres CP, si toutefois la seconde de ces lettres n'est pas le P de PALATINA, que le graveur a maladroitement transposé. Les lettres suivantes ont disparu, effacées par quelque coup que la pièce a supporté après son émission. L'A final de *Munita* a été omis, faute d'espace. Quant à ce même C qui suit LATINA, serait-ce l'initiale de CIVITAS ou du génitif CIVITATIS, suivi du nom propre de la localité aussi au génitif? car on croit l'apercevoir sur notre n° 5 avant le MVNITA final : et si notre lecture du revers de cette pièce est exacte, ce nom de localité ne serait autre que IMVNI.....

C'est en effet le revers de cette même monnaie, figurée sous le n° 9, qui en fait la pièce la plus intéressante de la série, parce qu'elle est la seule qui joigne au type particulier que nous avons décrit une légende quelconque autre que le simple CONOB ou ses équivalents.

Cette légende du revers est divisée en deux moitiés, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la couronne.

A la partie supérieure on lit très-distinctement IMV; à celle d'en bas nous ne sommes pas aussi certains de ce qu'il y a, mais cela pourrait bien être INI..

Cette légende serait donc un nom de localité monétaire, nom dans lequel nous sommes bien tentés de retrouver IMVNIVM (ou au cas oblique IMVNI), qui peut très-bien être une des variantes du nom d'AEMINIVM, ville de la Lusitanie, située entre le Mondego et le Douro, et qui correspondrait, suivant les uns, à la localité nommée aujourd'hui *Agueda*, grand bourg situé sur la petite rivière du même nom, affluent de la Vouga; suivant d'autres, à la ville de *Coïmbre*.

Cette interprétation des lettres IMVINI.. ne semblera pas trop forcée, quand on aura fait attention aux variantes orthographiques que les auteurs anciens, ainsi que la numismatique elle-même. nous fournissent pour un mot, naturellement assez vague dans ses éléments phonétiques, comme pouvait l'être AEMINIVM, surtout pour les oreilles étrangères des arrivants. Mais l'on n'a pas même besoin de recourir à cette considération, ni même à l'ignorance du graveur ou du copiste, pour expliquer la plupart de ces variantes. Il suffit de se rappeler que la diphthongue latine Æ représente la diphthongue grecque AI, et que la terminaison neutre VM du latin est l'analogue de l'ON grec : ce qui nous donne les formes équivalentes

AIMINION (de Ptolémée)
ÆMINIVM (de Pline et d'Antonin).

Les autres variantes AEMINIO et IMINIO (monnaies wisigothes de Florez et de Velasquez[1]), et EMINIO (conciles

[1] Voy. Velasquez, *Congeturas sobre las med. de los reyes Godos*. Malaga,

divers de Lugo, etc.), s'expliquent au contraire par ces variations phonétiques auxquelles sont sujettes les langues encore informes et sans littérature écrite. Cependant, même dans ces derniers exemples on pourrait ne voir dans l'O final que la forme ablative, qui est si commune sur les monnaies frappées dans les Gaules à l'époque des Francs et des Bourguignons.

Notre interprétation d'IMVINI.. pour IMINI ou AEMINI est enfin du moins bien moins forcée que celle que M. Boudard donne de la légende EMH, dont il fait EMEHA, et où il voit le nom d'AMANVM (aujourd'hui Bermeo), ou bien celui de ce même AEMINIVM (Voyez *Numism. ibér.*, p. 193); quoique sans doute au temps de la division de l'Empire les noms propres de lieux n'eussent plus une prononciation aussi flottante que du temps où le chaos ethnographique régnait en Espagne et n'avait pas encore subi l'effet de la grande amalgamation romaine.

4° La monnaie n° 7 offre la légende suivante :

LEIOIACOTIS MVNITA.

Les premières syllabes font penser un moment aux empereurs Léon I[er] et Léon II, et les syllabes ACOTIS pourraient résulter d'une défiguration barbare de AVGVSTVS, analogue à celle que les monnaies wisigothes nous offrent dans CEARACOTA pour CAESAR AVGVSTA; ce serait alors une espèce de contrefaçon maladroite des monnaies impériales de ces mêmes empereurs Léon, par les Barbares qui voulaient ainsi exprimer par cette légende : « Monnaie de *Léon Auguste.* » Mais cette explication n'entraîne pas notre

1759, p. 46, n° 31, monnaie de Reccarède portant AEMNIO IVSTVS, et p. 69, n° 71, monnaie de Sisebutus portant IMINIO PIVS.

conviction ; et on pourrait tout autant voir dans le groupe LEIOIACOTIS le nom d'un monétaire (comme celui de IACO, IACOTE, IACOTI des tiers de sou d'Orléans et de Châlon-sur-Saône); et dans MVNITA le commencement du mot MVNITARIVS (pour MONETARIVS), si ce n'était les légendes des deux paragraphes précédents, où MVNITA est employé évidemment pour MONETA (monnaie). Il ne nous resterait donc que de voir dans LEIOIACOTIS un nom de lieu, défiguré peut-être, et l'idée se présente aussitôt d'y lire LVCVS AVGVSTI.

5° Enfin on ne trouve de lettres isolées dans le champ du revers que sur les n°s 5 et 7; c'est sur les deux pièces un L, qui est probablement l'initiale du nom du *lieu monétaire*, comme l'A—R pour ARELATE, le M—A pour *Massilia*, l'L pour *Lugdunum*, etc., dans la série mérovingienne ; et encore comme le B—R pour *Bracchara* sans doute, sur la remarquable monnaie suève de Richiaire, publiée par Mionnet (*Rareté des méd. rom.*, t. II, p. 347), et reproduite dans notre pl. IX sous le n° 1, pièce qui n'est certainement pas sans rapport avec la petite série que nous décrivons dans cette notice.

Si nous cherchons dans la géographie hispanique de ces temps une ville assez importante pour battre monnaie et dont le nom commençait par la lettre L, nous serons presque réduits à ce même LVCVS AVGVSTI, aujourd'hui Lugo, en Galice, et alors chef-lieu de l'un des quatorze *Conventus juridiques* de l'Espagne entière.

Il ne manque pas d'exemples non plus à cette époque d'initiales du nom du roi dans le champ, ou même de ce nom en entier, témoin les monnaies de Baduela, Witiges, etc. (Mionnet, *Médailles rom.*, t. II, p. 409 et suiv.).

L'hypothèse qui verrait dans l'L en question un chiffre exprimant une valeur ne nous semble pas soutenable.

Les douze points qui précèdent, une fois bien établis, la conséquence serait que nos monnaies n'auront dû être fabriquées que par les Suèves, ou par les Alains, ou encore par les Wisigoths antérieurement à Leuvigild; à moins que de supposer qu'elles furent émises sous la domination éphémère de quelques prétendants romains qui ont un moment revêtu la pourpre impériale à Mérida, etc., comme par exemple le général Sebastianus, du temps d'Hermanric, ce qui ne paraît guère probable.

Pour ce qui est des Wisigoths encore, il faudrait nous restreindre à l'époque antérieure à Leuvigild, qui parvint à s'affranchir des types et légendes impériales, et inaugura cette intéressante série si bien caractérisée et si cohérente que Florez a décrite[1] dans le tome III de ses *Medallas de*

[1] On a trouvé dernièrement quelques pièces inédites à ajouter à la liste de Florez, en outre de celles que M. Lelewel rapporte dans son ouvrage et de celle de Witiza que M. Gaillard a décrite (*Revue num.*, 1864, p. 132 et 133).

Ainsi, en 1863, le directeur du musée de Porto a publié une brochure sur un trieus inédit de Reccarède frappé à Porto (Portucale), un autre de Leuvigild, aussi de Porto, etc. Sa Majesté le roi D. Luiz possède dans son magnifique cabinet des monnaies de l'un des Liuva (nous ne les avous pas vues, mais nous les croyons de Liuva II) frappées aussi à Porto.

L'année dernière, le même directeur a publié dans le journal *Commercio do Porto*, la notice d'une autre monnaie wisigothe inédite et bien plus importante de Witéric, frappée à Tuy (Tude) en Galice. Toutes ces monnaies et plusieurs autres inédites (de Braga, Mentesa, etc.) feront partie d'un catalogue des monnaies wisigothes répandues dans les collections du nord du Portugal, qui doit paraître prochainement. La plus remarquable de toutes est un *quinaire* de Reccarède, frappé à Tarragone, qui porte au revers une *croix à branches égales* (comme celle des monnaies qui forment le sujet de ce mémoire), mais n'ayant point de couronne, et ayant, au lieu de celle-ci, au contraire, une légende circulaire, TARACONAIVT28 (Tarracona Justus, sans doute), autour de cette croix.

España. Mais pourquoi alors n'aurait-on pas trouvé de monnaies comme les nôtres plutôt dans la Catalogne et dans la France méridionale, où les Wisigoths antérieurs à Leuvigild avaient établi leur domination?

Nous sommes donc finalement bien plus portés à attribuer nos médailles aux Suèves, qui eurent bientôt absorbé les Alains, et qui brillèrent pendant quelque temps d'un certain éclat. Mais, nous dira-t-on, les médailles attribuées aux Suèves et figurées par Velasquez[1] portent le type de la Victoire, et point celui de la croix. Soit, mais qui forçait les Suèves à faire toujours usage d'un même type? Ne voyons-nous pas les Wisigoths sous Leuvigild, et même sous Reccarède (comme nous l'avons rappelé plus haut), faire emploi tantôt de la croix, tantôt d'un autre type? Et, du reste, la monnaie de Richiaire, citée plus haut (pl. IX, n° 1), montre que ce type de la croix ne leur était pas entièrement étranger.

Maintenant, si ce sont les Suèves qui ont frappé les pièces que nous avons décrites, à quelle époque le firent-ils? Fut-ce lors de la splendeur de leur monarchie au temps d'Hermanric (409-441) et de ses deux successeurs immédiats, avant que la défaite d'Astorga fut venue faire avorter leur projet d'établissement d'un grand royaume hispanique, et préparer à leurs vainqueurs la réalisation d'un semblable projet, qui eut lieu un siècle plus tard; ou bien appartiennent-elles à la deuxième apparition des Suèves d'Espagne dans l'histoire, sous Carriaric et Théodmir (550? à 570)?

Nous avouons franchement que l'état confus des légendes ne permet guère de former là-dessus des conjec-

[1] *Congeturas*, p. 109, n°s 137, 138 et 139.

tures avec quelque degré de certitude[1]. Pourtant cet L qui se voit dans le champ des n[os] 5 et 7, à côté de la couronne, paraissant indiquer la localité de LVCVS AVGVSTI, par les raisons exposées plus haut, nous sommes conduits naturellement au temps où Lugo, jadis vicariat de Braga, était devenu non-seulement une métropole ecclésiastique (où se réunit un concile en l'an 562, et d'autres plus tard), mais encore, dans cette même dernière période suève, la résidence de l'un des deux rois qui se partageaient le gouvernement de l'État.

Si une partie de la légende LEIOIACOTIS est un nom de monnayeur, il y aurait là aussi un autre rapport synchronique avec la série mérovingienne, dans laquelle ce fut vers 550 de notre ère que les monnayeurs commencèrent à mettre leurs noms sur les pièces royales.

C'est encore avec cette dernière période suève que s'accorde par parallélisme l'introduction de la désignation PALATINA MONETA des Francs.

En résumé, il paraîtrait que les Suèves (entrés en Espagne en 409 avec les Alains et les Vandales, et bientôt établis en Galice et en Lusitanie jusqu'à leur défaite [mais non pas

[1] Le style de ces neuf pièces est très-inégal. Quelques-unes sont d'une fabrication extrêmement barbare (n[os] 5, 7, 9); d'autres (n[os] 3, 4, 8), au contraire, se rapprochent un peu plus des monnaies impériales des ateliers des deux capitales que le denier de Richiaire imite parfaitement; et ce dernier fait ne doit pas nous étonner, car le nord du Portugal, et surtout l'ancienne *Interamnensis* (l'Entre-Douro et Minho), a de tout temps été renommé chez nous pour ses habiles artisans (non moins que par l'abondance relative de son or natif). Du temps du roi Sébastien, un orfèvre de Guimaraẽs, que l'on surnomma l'*Engenhoso*, tenta, sous les auspices du gouvernement, une réforme de la gravure des monnaies. Actuellement M. Molarinho, notre plus habile graveur de coins, est, quoique établi à Porto depuis longtemps, aussi né à Guimaraẽs.

encore leur conquête] par les Wisigoths en 456) ont d'abord imité les types d'Honorius, mort, comme le remarquent les numismatistes, vingt-cinq ans avant l'avénement de Richiaire, tout en combinant quelquefois ces types avec la croix, témoin la monnaie d'argent gravée en tête de notre pl. IX; après cela, lors de leur réapparition dans l'histoire, c'est-à-dire de 560 jusqu'en 585, ou même dans l'intervalle, ils auraient imité d'autres légendes plus voisines d'eux; et auraient fini par introduire des indications de localité *in extenso*, à l'instar de ce qui se pratiquait en France à la même époque, et comme préludant à ce qui devait bientôt avoir lieu en Espagne sous les Wisigoths.

C'est en tenant compte de ces modifications, que nous avons rangé nos monnaies d'or dans l'ordre que nous croyons être l'ordre chronologique.

Nous rappelant la recommandation faite par M. de Barthélemy (p. 7 de son *Manuel de numismatique*) au sujet des *triens* inédits et à légendes insolites, nous avons cru rendre un petit service à la numismatique en communiquant au public ce qui précède, après l'avoir longtemps discuté ensemble, entre nous deux.

On reconnaît maintenant dans les collections les tiers de sou semi-romains appartenant à la Lombardie, à la Provence, au royaume de Bourgogne, à la Bretagne[1], et nous espérons que la série lusitanienne aura désormais sa place acquise.

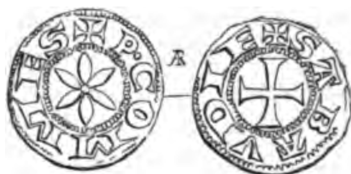
EDUARDO AUGUSTO ALLEN.
HENRIQUE NUNES TEIXEIRA.

Porto, le 10 mai 1865.

[1] L'initiative de ces classements est due à M. Ch. Lenormant, dans ses *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne*, 1848 1854.

MONNAIES DU MOYEN AGE

TROUVÉES A PALADRU, DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



A M. Adrien de Longpérier.

I.

Depuis longtemps privé de loisirs, j'avais laissé mais non oublié notre chère *Revue*, lorsque la découverte d'un petit trésor du moyen âge m'a rappelé à mes douces relations.

J'ai hâte de vous faire part de ces richesses, parmi lesquelles se trouvent quelques pièces indéterminées et une pièce inédite, ce qui sera le sujet des deux lettres que je vous adresse aujourd'hui.

Tout près du village de Paladru, arrondissement de la Tour du Pin, canton de Virieu (Isère), et sur un coteau qui domine un des plus beaux lacs de France, un cultivateur, occupé à déblayer son champ de matériaux provenant des ruines d'une vieille construction, a ramené au grand

jour une certaine quantité de monnaies qui m'ont été confiées.

Je les ai observées avec soin, et je commence ici le détail des variétés qu'elles m'ont présentées.

VIENNE. — ARCHEVÊQUES.

1. .+.S.M.VIЄNNA. Tête de saint Maurice tournée à gauche.

℞ MAXIMA.GALL; les deux L barrés. Croix dans un cercle, cantonnée de quatre points.

90 *deniers* du poids de 0gr,8.

VALENCE. — ÉVÊQUES.

2. + VRBS VALЄNTIAI. Aigle à deux têtes.

℞ + S.APOLLINARS. Croix dans un cercle, cantonnée d'un point.

7 *deniers* du poids de 0gr,8.

3. Même type, même légende.

1 *obole* du poids de 0gr,3.

LYON. — ARCHEVÊQUES.

4. + PRIMA SEDES. Dans le champ, un L barré obliquement, fabrique très-barbare.

℞ GALLIARV. Croix dans un cercle.

1 *denier* du poids de 0gr,995.

5. + PRIMA SЄDЄS. Dans le champ, grand L barré ayant complétement la forme d'une croix; jolie fabrique.

℞ + GALLIARVM. Croix dans un cercle.

30 *deniers* du poids de 1gr,2.

6. + PRIMA SЄDЄS. Grand L barré, d'une meilleure fabrique.

℟ + GALLIAR⁝VM. Croix dans un cercle.

7 *petits deniers* du poids de 0gr,7.

7. + PRIMA SЄDЄS. Un L barré.

℟ GALLIAR⁝V. Croix.

7 *petits deniers* du poids de 0gr,6.

8. + PRIMA.S. Grand L barré dans un cercle.

℟ G.A.L.I. Croix coupant un cercle et la légende.

9 *très-petites oboles* du poids de 0gr,3.

Clermont. — Évêques.

9. SCA.MARIA. Tête de face.

℟ + VRBS.ARVERNA. Croix cantonnée de trèfles, attachée au centre par des pédoncules.

32 *deniers* pesant 1gr,2.

Gap? — Évêques.

10. + Lettres illisibles autour d'une rosace à six pétales.

℟ Lettres illisibles autour d'une croix à branches arrondies.

30 *deniers* du poids de 0gr,7.

Viviers. — Évêques.

11. + EPISCOPVS. Crosse croisée.

℟ .VI.VA.RII. Croix à long pied coupant la légende.

3 *petits deniers* du poids de 0gr,6.

AVIGNON. — GRÉGOIRE IX? 1227-1241.

12. ✱ AVINIO : Clef et un point.

℟ NЄNSIS : Croix dont les branches sont surmontées d'un point.

2 *petits deniers* du poids de 0gr,6.

13. + AVINIO : Clef.

℟ : + : NЄ NS IS. Croix coupant la légende.

1 *denier* pesant 0gr,8.

BESANÇON. — ARCHEVÊQUES.

14. PTHO MARTYR. Main bénissant.

℟ + BISVNTIVM. Croix.

6 *deniers* du poids de 0gr,8.

LANGRES. — ÉVÊQUES, XIIe SIÈCLE.

15. + LVDOVICVS REX. Crosse accostée d'un croissant et d'une étoile.

℟ + VRBS LINGONIS. Croix cantonnée d'un *alpha* et d'une croisette.

1 *denier* pesant 0gr,8.

DIJON. — HUGUES IV, 1218-1272.

16. + VGO BVRGVNDIE. Quatre crosses adossées deux à deux avec une fasce portant le mot DVX.

℟ + DIVIONENSIS. Croix.

1 *denier* du poids de 0gr,8.

PROVENCE. — GUILLAUME DE FORCALQUIER, 1092 à 1208.

17. + VI.LЄL.MVS. Dans le champ, COME autour d'un point.

℞ + PROENCIE. Croix cantonnée d'un annelet au 2ᵉ.

4 *deniers* du poids de $0^{gr},7$.

PROVENCE. — ALFONSE D'ARAGON, 1196 à 1209.

18. + RЄX.ARA.GONЄ. Tête couronnée, à gauche.

℞ PO...VI...NC...IA... Croix coupant le grènetis et aboutissant aux points.

Deniers du poids de $0^{gr},8$.

14 fabrique commune.

3 meilleure fabrique.

LE MÊME.

19. Mêmes légendes.

3 *oboles* pesant $0^{gr},4$.

PROVENCE. — CHARLES Iᵉʳ D'ANJOU, 1246-1264.

20. + K.COMЄS.P.VINCIЄ. Tête nue, à gauche.

℞ MAS...SIL...IЄN...SIS. Croix coupant le grènetis et aboutissant aux trois points.

2 *deniers* du poids de $0^{gr},7$.

Ces pièces n'étaient pas renfermées dans un vase mais mêlées dans la terre avec des décombres. Les plus récentes, portant un nom de prince, ont été frappées de l'an 1253 à l'an 1268. Ce serait donc vers la moitié du

XII[e] siècle que le dépôt ou la perte du trésor se serait effectué.

La vue de ces monnaies et des ruines au milieu desquelles elles ont été trouvées nous transporte en pleine féodalité, alors que tous les grands États étaient démembrés.

Les provinces du royaume de Bourgogne, à la mort de Rodolphe III le Fainéant (1032), devinrent non-seulement de nouvelles principautés, mais quelques-unes furent partagées en diverses petites souverainetés. « La province viennoise, nous dit Chorier, fut étrangement déchirée. Les prélats se rendirent maîtres des villes, et la campagne fut le partage de la noblesse. »

Les prélats dominaient les comtes; ceux-ci étaient audessus des barons; puis venaient d'autres seigneurs dont les prérogatives étaient inférieures, bien que quelques-uns eussent de plus grands domaines que certains barons.

Parmi les puissants comtes qui établirent leurs souverainetés sur les ruines du royaume de Bourgogne, l'on peut ranger les comtes de Provence, les comtes de Bourgogne, les comtes de Maurienne, tige de la maison de Savoie, et les comtes d'Albon, tige des Dauphins.

D'autres comtés, moins connus parce qu'ils se démembrèrent plus vite, avaient cependant une certaine importance; tel fut celui de Salmorenc[1], où l'on comptait vingtdeux châteaux.

Au commencement du XII[e] siècle, Hugues, évêque de Grenoble, et l'archevêque de Vienne s'en disputant la possession, le pape Pascal II le partagea entre les deux prétendants. Les châteaux qui demeurèrent acquis à l'arche-

[1] Nous croyons que Salmorenc fut le nom du comté, mais non celui d'un bourg ou d'un château, et que la vieille église près de Voiron, qui porte encore ce nom, était la limite et non le centre de ce comté.

vêque de Vienne sont nommés dans la bulle de Pascal, et l'on y voit figurer le château de Paladru, *Castrum Paladrudis.*

Il y avait donc un château à Paladru.

Ce château ne dépendit pas toujours du même suzerain. Ainsi, en 1269, il était déjà, on ne sait depuis combien d'années, sous la dépendance du baron de la Tour-du-Pin, qui était lui-même vassal du comte de Savoie. Nous voyons en effet dans Guichenon que Pierre II, comte de Savoie, laissa à Béatrix de Savoie, sa fille, femme du dauphin de Vienne, l'hommage que lui devait Albert de la Tour-du-Pin; que par deux codicilles dictés plus tard à Pierre-Châtel, il révoqua ce legs fait à Béatrix pour en disposer en faveur de Philippe de Savoie, comte de Bourgogne, son frère, et qu'en 1269 « Philippe de Savoie (probablement à l'occasion de son avénement au comté) reçut l'hommage que lui fit Humbert de la Tour-du-Pin pour les châteaux de Bourgoin, de Maubec, de Chèseneuve, de *Paladru* et de Bornay en Daufiné. »

Il y eut de fréquentes et rudes querelles entre les barons et les comtes. Guichenon parle d'une « guerre qui eut lieu « en 1250 entre Pierre de Savoie et Albert, seigneur de la « Tour-du-Pin en Daufiné, pour l'apaisement de laquelle « intervinrent Guillaume, comte de Vienne, Ponce de « Grandson et Guillaume de Chabeuil, chevaliers. »

Le sujet ordinaire de ces guerres était la possession des châteaux et des terres, et elles amenèrent souvent la dévastation des terres et la ruine des châteaux.

Telle dut être la fin de celui de Paladru, dont le petit trésor monétaire est aujourd'hui la seule ruine parlante[1].

[1] Au milieu des décombres d'où l'on a retiré les monnaies, on a trouvé des

Ainsi que dans l'exercice de la souveraineté, il y avait, à cette triste époque, anarchie dans l'exercice du monnayage, l'un des titres les plus sensibles de la souveraineté.

Cependant ce fut vers 1167, époque de l'émission d'une partie de nos pièces, que l'empereur Frédéric Barberousse fit acte de souveraineté sur toutes les provinces du futur Dauphiné, en confirmant les évêques et les comtes dans la possession des villes et des pays qu'ils avaient usurpés sur la couronne de Bourgogne, et en leur concédant le droit de battre monnaie. Mais ce n'était encore qu'une souveraineté titulaire qui ménageait à l'Empire des droits pour l'avenir, ou plutôt de fréquents sujets de guerre. Elle n'établit aucune unité ni aucune régularité dans le monnayage.

Les monnaies qui avaient le plus de cours dans les pays de l'ancienne province viennoise vers les XIIe et XIIIe siècles, étaient celles des principautés du premier ordre, c'est-à-dire celles des prélats; telles étaient par ordre d'importance les monnaies des archevêques de Vienne; celles des archevêques de Lyon, puis des évêques de Valence, de Clermont, de Gap, de Viviers, etc.

Nous voyons en effet que les deniers frappés dans ces villes épiscopales figurent pour plus du 5/6e dans le trésor trouvé à Paladru. Elles sont toutes anonymes. Suivant la forme des lettres et le progrès observé dans le style, on peut les classer, celles de Lyon surtout, en trois époques, la première à la fin du XIe siècle; la seconde, au commen-

traces évidentes d'incendie et de destruction violente, telles que des amas de cendres et de charbon, du blé carbonisé dont le grain est parfaitement conservé, un bassin de casque en fer, deux haches, un fer de cheval, deux éperons, une étrille, une clef dont la forme est bien en rapport avec l'âge des médailles, des ossements humains et une bague dite chevalière en fer argenté, avec chaton et pierre précieuse, etc.

cement du XIIe, et la troisième à partir de la concession de l'empereur Frédéric Ier (1167).

La facilité de relations qui devaient exister entre des lieux rapprochés, nous engage à attribuer à l'évêché de Gap plutôt qu'à celui du Puy les deniers incertains avec monogramme du Christ dégénéré et lettres illisibles, dont le caractère général est le même que celui de la pièce décrite dans la *Revue* (1837, p. 367, et pl. XII, n° 7) et de celle qui est figurée dans le *Catalogue* de M. Poey d'Avant, 1853, pl. XXVI, n° 7.

Après les deniers épiscopaux, les monnaies les plus nombreuses de notre trésor sont les monnaies des comtes de Provence. Ces princes occupaient l'un des premiers rangs dans la hiérarchie des souverains laïques. Leurs États et leur domination féodale s'étendaient jusqu'au Dauphiné; ils possédaient en outre des villes et des ports de mer d'une importance assez considérable pour expliquer la grande émission de leurs monnaies et la quantité qui s'en rencontre dans presque toutes les découvertes monétaires du moyen âge qui se font dans le midi de la France.

Bien que faible encore le commerce avec l'Orient, qu'avaient fait naître les croisades, dût établir ses relations avec le Dauphiné et la Savoie par deux courants, l'un se dirigeant vers les côtes de Provence et l'autre vers les *Marches* de l'Adriatique. Aussi voyons-nous dans notre trésor figurer après les pièces de Provence un certain nombre de monnaies italiennes dont nous chercherons tout à l'heure les attributions.

Notre denier n° 16 me paraît devoir être classé à Hugues IV, duc de Bourgogne (1218-1272); lorsque l'on compare cette pièce avec celles qui sont attribuées à ce prince, on reconnaît que rien ne l'en sépare, ni le style, ni les lé-

gendes. Il n'y a pas d'apparence qu'un denier de Hugues V (1305-1315) se fût rencontré dans le dépôt que nous analysons.

Il ne suffit pas que notre denier, pour être classé à Hugues V, offre le mot DVX tracé horizontalement, comme on le voit aussi sur un denier du duc Eudes. Cette dernière monnaie montre en effet le style du XIVe siècle, et cela seul doit interdire un rapprochement qu'un examen plus approfondi n'eût pas laissé subsister.

Voici maintenant la liste des pièces italiennes qui figurent dans notre découverte :

Vérone.

21. VERONA. Croix coupant un cercle et la légende.
℟ Croix coupant un cercle et une légende illisible.
2 *oboles* du poids de 0gr,2.

Plaisance.

22. SECVNDI, suite de légende illisible. Dans le champ, CONRADI en trois lignes.
℟ + DE PLACEN. Dans le champ, C*IA*.
1 *obole* pesant 0gr,3.

Localité incertaine.

23. MAR∽AGONA. Dans le champ, —RE—O—FR.
℟ LO.IMPERATOR. Croix cantonnée de quatre annelets.
7 *deniers* du poids de 0gr,6.

La présence de monnaies italiennes dans le trésor de Paladru se rattache, comme nous l'avons dit, aux affaires

commerciales s'opérant entre la France et l'Italie par le Piémont et la Savoie, surtout à l'époque des croisades, qui est celle de nos monnaies.

La petite obole de Plaisance, n° 22, porte le nom de Conrad II (1027), mais elle peut être postérieure au règne de ce prince. On sait que quelques villes d'Italie perpétuèrent sur leur monnaie le nom de l'empereur qui leur avait concédé le droit de la fabriquer. Telles furent, comme chacun sait, les villes d'Asti et de Gênes.

Les deniers présentant la légende MARSAGONA se trouvent dans le même cas; mais le nom perpétué doit être celui de Lothaire II, premier empereur de la seconde maison de Saxe. Ces deniers ne sont pas jusqu'à présent classés définitivement.

On les avait d'abord donnés à la ville de Savone; en 1836 (*Revue num.*, t. I, p. 348), M. Domenico Promis, conservateur de la bibliothèque royale de Turin, proposa de les attribuer à Marsanne, dans le Valentinois. Cette classification n'a pas encore été ratifiée, les monnaies offrant un aspect plutôt italien que français.

Il existe deux variétés principales de ces deniers; l'une, décrite par Vernazza et l'abbé Gazzera [1], porte, au centre, un groupe de caractères, dans lequel on reconnaît le nom de Conrad; la seconde, publiée à diverses reprises depuis le XVI[e] siècle, offre à la même place les lettres RE FR (*Regis Frederici*). Cette dernière pièce, dont le trésor de Paladru contenait sept exemplaires, a dû être frappée dans une ville d'Italie d'une certaine importance, et sous le règne de Frédéric Barberousse, mais pas plus tard que 1162. On sait

[1] Voyez le mémoire intitulé *Delle zecche degli antichi marchesi di Ceva, d'Incisa et del Caretto.* Turin, 1833, p. 25.

que vers cette année la Lombardie se ligua contre l'empereur Frédéric, et l'on peut remarquer que les villes qui rentrèrent sous la dépendance directe des pontifes après le traité de Constance adoptèrent un nouveau type, dans lequel figure ordinairement le nom d'un saint évêque, patron de la localité.

Nous ferons remarquer, en passant, l'analogie de composition du trésor de Paladru et de celui de Coni, dans lequel se trouvaient des deniers à la légende MARSAGONA. M. D. Promis dit à propos de ce dernier dépôt : « Il faut observer que toutes les fois que j'ai pu rencontrer de pareilles trouvailles, je les ai toujours vues composées exclusivement de ces pièces, sans être mêlées avec des monnaies d'autres pays ou d'une date postérieure [1]. »

II.

Denier inédit de Pierre II, comte de Savoie.

Attribution d'un denier de Lyon à l'archevêque Philippe de Savoie.

Il me reste à décrire les pièces les plus intéressantes du trésor que j'ai entre les mains.

Savoie, comté. — Humbert II, 1080-1108.

24. + VMBЄRTVS. Croix cantonnée de deux annelets aux 1 et 2.

℞ + SЄGVSIA. Étoile cantonnée de deux annelets.

1 *denier* du poids de 0gr,8.

Promis, *Reali di Savoia*, pl. I, nos 1, 2, 3.

[1] *Revue numism.*, 1836, p. 351.

Savoie, comté. — Amédée III, 1108 à 1148.

25. O.AMEDEVS. Croix cantonnée de deux annelets au 1 et 2.

℟ O.SEGVꝏIA. Dans le champ, trois annelets sur la même ligne.

4 *deniers* du poids de 0gr,8.

Promis, *ibid.*, pl. I, nos 5, 6, 7.

Savoie, comté. — Humbert III, 1148-1188.

26. + VMBERTVS. Croix.

℟ + SEGVSIA. Étoile à six rayons détachés, avec un point au centre.

1 *denier* pesant 1 gramme.

Promis, *ibid.*, pl. I, no 9.

Le même.

27. Mêmes légendes et mêmes types.

3 *oboles* pesant 0gr,5.

Savoie, comté. — Pierre II dit le petit Charlemagne. 1253-1268.

28. + .P.COMMES. Étoile à six rayons détachés, avec un point au centre.

℟ + SABAVDIE. Croix.

1 *beau denier fort* argent pur du poids de 1gr,7.

PROVENCE. — CHARLES I[er] D'ANJOU, 1246 à 1264.

29. + COMЄS : PVINCIЄ. Tête nue tournée à gauche.

+ CIVITAS MASSIL (la lettre L barrée). Porte de ville surmontée d'une croix.

1 *beau denier* fort argent pur du poids de 1[gr],6.

Cette pièce a dû être émise avant 1264, année de la conquête du royaume de Sicile par Charles I[er].

LYON.—PHILIPPE DE SAVOIE? ARCHEVÊQUE DE 1245 à 1268.

30. PRIMA SЄDЀS. Dans le champ, grand L barré, accosté du Soleil et de la Lune.

℞ + GALLIARVM. Croix cantonnée du Soleil et de la Lune.

1 beau *denier fort* argent pur du poids de 1[gr],6.

Nous ne voyons figurer dans notre trésor aucune monnaie des Dauphins. On doit peu s'en étonner, le comté d'Albon n'était alors qu'une petite seigneurie. Le droit de frapper monnaie, concédé par l'empereur Frédéric I[er], remonte, il est vrai, au dauphin Guigues V (1155), mais ce n'est qu'à partir de Guigues VI que le Dauphiné commence à prendre une certaine importance. On sait, d'après Chorier, que vers l'an 1228 seulement ce dauphin s'attribua le titre de prince de la province de Grenoble, et que vers 1237 Guigues VII prit celui de prince et comte palatin de Vienne. Au reste, les monnaies connues des Dauphins ne remontent pas plus haut que la fin du XIII[e] siècle.

Si le Dauphiné eut une fortune rapide, elle ne fut pas de longue durée. Placé sur le penchant ouest des Alpes, et ouvert de tous les côtés à la France, il fut absorbé par elle sans secousses et comme par attraction.

La Savoie, contrée limitrophe, eut une autre destinée. La situation qu'elle occupe au milieu de grandes montagnes, entre la France et l'Italie, favorisa son extension des deux côtés, ainsi que l'indépendance de ses comtes; et cette indépendance contribua singulièrement à élever leur puissance et à développer leur ambition. La fortune sourit ordinairement à de semblables caractères et à de semblables situations. Aussi les comtes de Savoie, et, plus tard, les ducs, trouvèrent-ils constamment un appui et un encouragement à leur ambition tantôt auprès des souverains pontifes, tantôt auprès des empereurs et des rois.

De hautes missions et des alliances brillantes leur furent souvent ménagées. Il faut ajouter que l'intelligence et l'esprit chevaleresque furent héréditaires chez eux.

Les comtes et les ducs de Savoie se sont trouvés mêlés à toutes les grandes entreprises du moyen âge, et ils ont brillé partout. On ne doit pas s'étonner si pour les arts ils se sont aussi tenus au niveau des grands États.

La numismatique de ce pays, si récemment uni à la France, nous est trop peu connue, malgré la publication du superbe livre de M. le chevalier Domenico Promis; nous ne la considérons pas encore comme une numismatique nationale. Il nous semble que désormais elle doit nous intéresser au même titre que la numismatique de la Bretagne, de la Franche-Comté ou de l'Alsace. Cette nouvelle mine à exploiter nous promet de grandes richesses. Le perfectionnement de l'art monétaire fut précoce chez les souverains de la Savoie; ils ont même été en cela, à certaines époques, plus avancés que la monarchie française.

Les premières de leurs monnaies qui nous soient connues sont attribuées à Humbert II, cinquième comte de

Savoie, qui était déjà marquis de Suze et de Turin. Il s'en est trouvé une seule dans notre trésor de Paladru, décrite au n° 24. L'étoile qui paraît au revers est très-lourde et à rayons coniques : elle a été frappée à Suze, où fut primitivement établi l'atelier monétaire des comtes de Savoie. Dès le XI° siècle, des textes établissent que cet atelier était substitué à celui de Maurienne où les évêques frappaient déjà monnaie avant la souveraineté des comtes.

Le denier de Humbert II ressemble beaucoup pour la forme, le poids et le titre, aux monnaies épiscopales de Vienne. On possède un titre du XI° siècle dans lequel les archevêques de Vienne se plaignent des contrefaçons qui étaient commises dans les monnaies par les comtes de Savoie; mais il s'agissait surtout de la monnaie d'Aiguebelle.

Les deniers d'Amédée III, dont nous avons quatre exemplaires (n° 25), toujours frappés à Suze, diffèrent des premiers en ce que dans le champ du revers figurent trois besants sur la même ligne au lieu d'une étoile. Ce type ne reparaît pas après lui.

Les deniers et oboles de Humbert III, dont notre trésor offre quatre exemplaires (n°° 26 et 27), ont quelque rapport avec les deniers à étoile des comtes de Toulouse frappés en Provence. On sait que Humbert III avait épousé une fille d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. On voit reparaître l'étoile au revers; mais elle a les rayons en forme d'amande, aboutissant à un point central.

On ne connaît aucune monnaie du comte Thomas (1188 à 1233).

Il existe un denier d'argent pur d'Amédée IV décrit par M. Promis, où figurent d'un côté une croix pattée et de l'autre l'étoile à six rayons; au droit on lit :

+ A. M' : COMES (avec un point secret) et au revers + SABAVDIE. Poids, 12 grains.

M. François Rabut, professeur d'histoire à Chambéry, a donné la description d'une pièce semblable, mais d'une plus grande dimension (18 grains) [1]. Il dit que ce sont les plus anciennes monnaies où l'on rencontre le nom du comté de Savoie, et pense qu'elles ont été frappées à Chambéry. « Les documents connus jusqu'à ce jour, ajoute-t-il, ne « permettent pas de faire remonter d'une manière certaine « avant l'an 1263 l'existence d'un atelier monétaire de « cette ville [2].

« Mais la différence entre cette date et la mort d'Amé- « dée IV (1253) n'est pas assez grande pour que l'on ne « puisse avec un peu d'assurance, présumer que ce souve- « rain a déjà fait frapper en Savoie les espèces qui portent « le nom de cette province, et qu'elles ont été fabriquées « à Chambéry, ville à laquelle son père, le comte Thomas, « avait accordé de si belles franchises, où il avait lui-même « apposé son sceau. »

M. Promis décrit une monnaie semblable de l'archevêque Philippe, comte de Savoie (1268-1285), avec la légende au droit : Ph' COMES; au revers, SABAVDIE* dans le champ, l'étoile avec rayons en amande aboutissant à un point central. Mais jusqu'à ce jour on ne connaissait encore aucune monnaie de Pierre II, frère et prédécesseur de Philippe. Le trésor de Paladru me fournit l'heureuse occasion de combler cette lacune (n° 28) (voyez la vignette

[1] *Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, lue dans la séance du 3 juin 1856 de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, pl. I, n° 2.

[2] Compte du châtelain de Montmeillan, rapporté par Vernazza, *Della moneta Segusina*, p. 38.

placée en tête de cet article). On remarquera le point secret entre la croix et le P, marque probable de l'atelier de Chambéry, comme sur la pièce d'Amédée IV[1].

Guichenon avait bien publié deux monnaies de Pierre II, mais il a été reconnu que c'était une fausse attribution. L'une a le type du quart de gros d'Amédée VIII; l'autre, le type d'une monnaie de Frédéric III, roi de Sicile[2].

L'attribution de notre monnaie, qui appartient maintenant à la série française, ne peut être douteuse. Outre la mention de l'atelier de Chambéry dans un compte du châtelain de Montmeillan en 1263, Guichenon nous cite une charte de 1264 (preuves, p. 59) dans laquelle il est fait mention de deniers forts de Savoie égaux aux viennois.

Bien que dans son testament le comte Pierre ne fasse usage que des deniers viennois, on ne peut en conclure qu'il ne se frappait pas de deniers forts en Savoie, mais que l'usage en était moins commun, et la désignation des monnaies de Vienne plus généralement usitée dans les comptes.

Voici les titres illustres de Pierre de Savoie, d'après Guichenon :

Pierre de Savoie, comte de Romont et de Richemont; baron de Faucigny et de Vaud; seigneur d'Essex en Angleterre et de Berne; puis comte de Savoie; duc de Chablais

[1] Le titre COMMES paraît, au premier abord, assez extraordinaire. Je ne sais si la numismatique nous offre un second exemple de ce mot ainsi orthographié; mais on n'irait pas loin en archéologie si l'on s'en tenait à une seule classe de monuments, et si nous consultons les textes, nous voyons que les gens du XIIIe siècle affectionnaient le redoublement. Par exemple : « Explicit li *Rommans* de Fierabras d'Alixandre » (*Fierabras*, édit. Guessard, p. 188), ou encore : « Li dux *Rammont* » (roman de *Parise la duchesse*, édit. Guessard, p. 1), etc.

[2] Promis, *Monete dei reali di Savoia*, 1841, in-4°, t. I, p. 71.

et d'Aouste; prince de Piémont; marquis de Suze et d'Italie; vicaire général du Saint-Empire; surnommé le Petit Charlemagne.

Si les arts progressent avec la puissance et l'illustration des souverains, l'art monétaire dut laisser des traces de perfectionnement à l'époque de Pierre II, et il serait étrange que l'on ne trouvât aucune monnaie de ce prince.

Pierre II mérita le surnom de Petit Charlemagne, non-seulement pour ses qualités guerrières, qui lui firent agrandir ses États, mais encore pour sa prudence, ses connaissances et l'excellence de son jugement, qui le mirent si hautement en faveur à la cour de Henri III, roi d'Angleterre.

Le beau et précieux denier de Pierre II que nous avons reconnu dans le trésor de Paladru est à coup sûr contemporain du denier fort de Charles d'Anjou, comte de Provence et frère de saint Louis, pièce décrite sous le n° 29, et nous le croyons de plus contemporain du denier fort anonyme de l'archevêché de Lyon, portant le n° 30 dans notre liste.

L'identité de la forme des lettres, du titre, du poids et l'aspect général de ces trois pièces, les seules d'argent pur et de grande dimension qui se soient trouvées mêlées avec les autres, nous confirment dans cette opinion.

Dans ce cas, nous attribuons le denier épiscopal de Lyon à Philippe de Savoie, ce prince laïque qui fut évêque de Valence, puis archevêque de Lyon, pendant que son frère Pierre II était comte de Savoie.

R. GÉRY.

Voiron, 18 juillet 1865.

MONNAIES INÉDITES DE FRINCO [1].

(Pl. X et XI.)

II.

Frinco, petit fief impérial situé au territoire d'Asti, fut acheté en 1442, par la famille des Mazzetti. Le droit d'y frapper monnaie remonte, dit-on, à 1487, mais il ne fut mis en usage qu'un siècle après, vers 1581 [2].

Les maîtres de cette mince seigneurie, déjà nombreux au moment de l'acquisition, la firent administrer en commun, c'est au moins le régime qu'ils adoptèrent pour la monnaie; plusieurs des espèces émises par les Mazzetti en font foi et portent les légendes : *Consortium dominorum Fringi*, ou *Consortes domini Fringi*.

L'atelier de Frinco ouvert en 1581, ou peu avant (des lettres patentes du duc Charles Emmanuel Ier, en date du 13 mai 1581, parlent de *la monnaie de Frinco nouvellement ouverte*), fut exclusivement établi en vue d'imiter ou de contrefaire les monnaies étrangères. Les seize pièces connues jusqu'ici par l'intéressante publication de M. le

[1] Voir la première partie, *Monnaies inédites de Dezana*, dans la *Revue numismatique* de 1865, p. 72 et suiv.

[2] D. Promis, *Monete dei Radicati e dei Mazzetti*. Torino, 1960, in-4°.

chevalier D. Promis, sont toutes des imitations; celles plus nombreuses encore que je vais décrire ont le même caractère, et l'on peut ériger en principe que Frinco n'a jamais eu de type local et lui appartenant en propre; le bénéfice illicite des contrefaçons fut l'unique mobile de sa fabrication monétaire.

Cela est certain, car deux motifs seulement peuvent donner lieu à l'établissement d'une monnaie : l'utilité commerciale d'abord, et encore faut-il que ce soit pour les besoins d'une population assez nombreuse, ou, en second lieu, la simple vanité du prince jaloux de faire parade de son droit de monnaie. Or le territoire et la population de Frinco ne comportaient pas les fréquentes émissions que l'on connaît, et quant au souverain sa gloire avait peu à gagner à la fabrication aussitôt condamnée qu'émise de pièces souvent anonymes et toujours déguisées.

Un monnayage commencé sous de pareils auspices ne pouvait être de longue durée, et vingt années ne s'étaient pas écoulées depuis son installation, que le duc de Savoie mû par ses propres griefs (et sollicité sans doute par le doge Marino Grimani, dont les Mazzetti contrefaisaient la monnaie), ordonnait la fermeture de l'atelier de Frinco, la saisie du matériel et l'incarcération de tout le personnel [1].

A partir de cette catastrophe, du reste assez facile à prévoir, il ne paraît pas que l'on ait tenté de recommencer les opérations de la monnaie.

Hercule et Jules César Mazzetti, cités au tribunal de l'empire en 1609, furent enfin dépouillés de leur fief en 1611, par sentence de l'empereur Rodolphe II, et au profit d'un baron allemand du nom de Reineck.

[1] Ordonn. du 20 février 1601. Promis, *loc. cit.*

Celui-ci, peu désireux de conserver sa nouvelle seigneurie et le droit de monnaie qui y restait attaché, vendit le tout au duc de Savoie en 1614.

Plus tard, les Mazzetti recouvrèrent Frinco, mais cette fois sans le droit de monnaie.

En parlant précédemment de la monnaie des Tizzoni, j'ai indiqué que les maîtres graveurs et ouvriers avaient travaillé à la fois dans plusieurs autres localités, et dans le nombre j'ai nommé Frinco. J'aurai donc peu de choses à dire à ce sujet, et il suffira au lecteur de se reporter à la fabrication de Dezana pendant la période de 1581 à 1601, contemporaine des travaux monétaires des Mazzetti.

Ainsi, Roland Gastaldo, maître de la monnaie de Dezana et de Saint-Bénigne de Fruttuaria, a dû l'être aussi pour Frinco à ses débuts.

Il exerçait cette charge en raison d'une autorisation sollicitée par lui et obtenue d'Emmanuel Philibert en 1578. La concession est donnée en ces termes : « *Concediamo licenza et permissione al diletto nostro Rollando Gastaldo di andar servire fori de nostri stati et essercir l'arte di mastro di Zecha come si supplica.........* » G. Vernazza, *Vita di Giambatista di Savoia*, etc. Torino, 1813, in-4°, p. 43.

On peut croire que Roland Gastaldo a dirigé la monnaie de Frinco, mais pour être exact il convient de dire que c'est seulement une hypothèse, et qu'à Frinco aucune monnaie ne porte les initiales R. G., comme on les a vues à Dezana.

Il se peut aussi que Tomaso Roglia, maître de la monnaie de Passerano, neveu et associé de Roland Gastaldo, l'ait secondé dans la fabrication ou même l'ait remplacé. Je ne puis rien affirmer à cet égard et il faut attendre qu'une pièce signée et datée éclaircisse la chose.

Les armes des Mazzetti étaient « de sable à trois maillets « (*mazzette*) d'argent posés 2 et 1. »

Sur les monnaies, et notamment sur les imitations de la monnaie de Venise, l'agencement de ces armoiries est très-varié, on voit tantôt un, deux ou trois maillets. Il y avait, à cet égard, une complète licence, à Frinco comme chez tous les autres contrefacteurs de monnaies.

Description.

Les monnaies de Frinco peuvent se diviser en trois classes d'imitations bien distinctes.

1° Les imitations françaises.

2° « « suisses.

3° « « italiennes.

Je n'en connais pas d'autres, et c'est dans cet ordre que je vais décrire les monnaies inédites qui sont parvenues à ma connaissance.

Imitations françaises.

+ MONE.IMP.ORDIN.A.DD.FRIN.158... La lettre H couronnée et accostée de trois fleurs de lis.

℟ IN.HOC.SIGNVM.VINCES. Croix évidée et fleurdelisée. *Billon.* (Pl. X, n° 1.)

Ma collection.

Cette pièce est une imitation du gros de Nesle, la conservation en est bonne à l'exception de la fin de la légende. Cela est regrettable, car cette lacune porte justement sur la date, qui nous serait d'autant plus précieuse, que jusqu'ici on ne connaît pour Frinco qu'une seule monnaie datée.

Ce *cavalotto* est un type qui paraît pour la première fois dans la série de Frinco. Roland Gastaldo en fabriqua d'à peu près semblables pour Dezana. La date me semble devoir se lire 1584.

Les douzains de France imités à Frinco et émis sous le nom de *grossi*, ont été signalés par Promis. (Frinco. Pl. III, nos 7 et 9.)

En voici une variété.

.·. MONETA.CAMERA.IMPERIALIS. Écu aux armes des Mazzetti. accosté de deux C couronnés.

℟ CONSORT.MACET.FRINGI. Croix échancrée cantonnée de quatre couronnelles. *Billon*. (Pl. X, n° 2.)

Ma collection.

Ce douzain diffère au revers de celui de Promis (pl. III, n° 9), tant par le type que par la légende. Le savant conservateur de Turin a eu sous les yeux un exemplaire très-défectueux; sa lecture est-elle certaine? S'il a bien lu et si sa pièce porte réellement le fragment de légende ......ITIS.V....., je serai autorisé à produire comme variante une pièce identique, sauf la légende du revers qui se lit comme sur la précédente :

CONSORT.MACET.FRINGI.

Ma collection.

Ces douzains fabriqués en grand nombre à Frinco offrent, comme toujours, plusieurs variétés dans la disposition des armoiries, ainsi que dans le placement relatif des couronnes et des dauphins du revers. Je ne les note ici que pour mémoire.

Les lettres H et C qui accostent l'écu peuvent n'être placées là que pour copier servilement le douzain de France sous Henri III et Charles IX. On pourrait aussi y voir les initiales d'Hercule et de Claude Mazzetti.

La série des liards ou *quarti* n'est pas moins considérable. Ce type paraît aussi pour la première fois.

+ MONETA.DD.FRINGI. Dauphin couronné.

℟ IN.HOC.SIG.VINCES. Croix fleurdelisée. *Billon*. (Pl. X, n° 3.)

Ma collection.

Imitation du liard de Dauphiné. (Les variétés de coin sont nombreuses.)

+ MON.MACE.DD.FRI.... Dauphin.

℟ CRVS.SPES.MEA. Croix fleurdelisée. *Billon*. (Pl. X, n° 4.)

Ma collection.

+ HER.ET.CLA.III.D.(g.Dom.F.i.c). *Hercules et Claudius III Dei gratia domini Fringi in consortio*. Dauphin couronné.

℟ SIT.NOM.DNI.BE.... Croix fleurdelisée. *Billon*. (Pl. X, n° 5.)

Ma collection.

Cette petite monnaie est une des plus précieuses parmi les inédites que je fais connaître ici. Elle nous donne le nom de Claude Mazzetti, dont on ne possédait pas encore de monnaies. Jusqu'ici Hercule et Jules-César étaient seuls nommés.

+ HER.ET.CLA.III.D.(g.Dom.)F.I.(c). La lettre H couronnée.

℟ SIT NOM.DNI.BENE. Croix fleurdelisée. *Billon*. (Pl. X, n° 6).

Ma collection.

+ : MONETA.DD.FRINGI: H couronné.

℟ IN.HOC.SIG.VINCES. Croix fleurdelisée. *Billon*. (Pl. X, n° 7.)

Ma collection.

Cette variété offre un point secret placé entre les lettres M et O, au-dessous.

+ MONETA.DD.FRI .... H couronné, accosté de trois fleurs de lis.

℟ IN.HOC.SIG.VINCES. Croix du Saint-Esprit. *Billon.* (Pl. X, n° 8.)

Ma collection.

+ HER.ET.CLA.III.D.G.DO.F.I.C. H couronné et accosté de trois fleurs de lis. Un point secret sous la seconde lettre.

℟ + SIT.NOM.DNI.BE.... Croix du Saint-Esprit. Point secret sous la douzième lettre. *Billon.* (Pl. X, n° 9.)

Ma collection.

— Autre variété avec DOM.F.I.C.

Ma collection.

— Autre avec le point secret sous la cinquième lettre du revers.

Ma collection.

— Autre. Point secret sous la huitième lettre.

Ma collection.

Presque tous les exemplaires portent le point secret du droit sous la seconde lettre. Celui du revers donne de nombreuses variantes.

Toutes les monnaies qui portent le nom de Claude Mazzetti sont sans date, mais doivent être antérieures à 1584, Frinco ayant fini par appartenir en presque totalité aux deux cousins Hercule et Jules-César, depuis l'accord fait entre les divers membres de la famille Mazzetti, le 10 août 1584.

La pièce suivante, que je ne connais pas en nature, mais seulement par un dessin, me paraît devoir appartenir aussi à Frinco.

+ H(ercules) D(ei) G(ratia) F(ringi) PRI(nceps) 1587. H couronné et accosté de trois fleurs de lis.

℞ + SIT. N. DNI. BENEDICT. N. Croix du Saint-Esprit. *Billon.* (Pl. X, n° 10.)

Cette monnaie se trouve figurée à la page 13 de « *l'or-* « *donnance du roy* (Henri III) *sur le descry des liardz faux* « *et contrefaictz et autres espèces de billon. 15 mars* 1588. »

Signalée comme contrefaçon, je ne vois que Frinco qui puisse la revendiquer. Elle doit appartenir à Hercule seul; à ce titre elle est fort intéressante, aussi bien que par la date qui s'y trouve mentionnée. C'est le troisième et dernier exemple de monnaie datée que l'on connaisse pour la localité qui nous occupe.

On remarquera la formule ambitieuse du *Dei gratia princeps;* elle pourrait faire hésiter quant à l'attribution, si l'on n'avait mille autres exemples de hardiesses plus sérieuses encore.

Si la gravure de l'ordonnance de 1588 a fidèlement reproduit l'original, la lettre N qui termine la légende est difficile à interpréter. Il est plus vraisemblable de lire M et de supposer que la lettre V intermédiaire aura disparu. A l'article *Dezana*, pl. IV, n° 13, j'ai déjà donné un autre *quarto* avec la dernière lettre séparée des précédentes par un point. On ne peut rien affirmer à cet égard tant que l'on n'aura pas la pièce elle-même.

A ces imitations de la monnaie royale française, j'ajouterai les suivantes, dont les types sont encore empruntés à la France, mais à la série dite *baronale.*

+S.SILVESTER.PONT.MAX.P(rotector) DD(Dominorum) F(ringi).

Grand S surmonté d'une tiare accostée de deux étoiles.

℞ +IN.HOC.SIGNVM.VINCES. Croix évidée et fleurdelisée. *Billon.* (Pl. X, n° 11.)

Ma collection.

On reconnaît aisément ici l'imitation de la monnaie frappée à Avignon au nom du pape Sixte V, de 1585 à 1590. Ce *cavalotto* appartient donc à la dernière période monétaire de Frinco, c'est-à-dire à Hercule et Jules-César Mazzetti.

Le titre en est assez bon.

Il existe une variété de ce *cavalotto* au Cabinet impérial de France; la lettre S est surmontée d'une tiare différemment agencée.

℟ SIT. NOME. DOMINI. BENEDICTVM. Croix évidée et fleurdelisée. *Billon.* (Pl. X, n° 12.)

D. Promis donne, pl. III, n° 8, un *soldo* fabriqué au type des douzains de Clément VIII (1592-1605) à Avignon; il en existe deux variétés, l'une avec FRING au lieu de FRINGI. L'autre porte la variante de CORONAT au lieu de CORONA. *Billon.*

Ma collection.

Un dernier type, que j'ai déjà fait connaître pour Dezana, se retrouve à Frinco; c'est le suivant :

MONETA.DD.FRINGI. Monogramme composé des lettres HM et surmonté d'une couronne (*Hercules Marelus*) (?). Au-dessous, une petite vache.

℟ IN.HOC. SIG. VINCES. Croix tortillée cantonnée de quatre points. *Billon.* (Pl. XI, n° 13.)

Ma collection.

Imitation des liards de Navarre, fabriqués de 1572 à 1607.

HER.ET.CLA.III.D.G.DO.F.I.C. Même type que le précédent.

℟ +SIT.NOM.DNI.BENE. Même type. *Billon.* (Pl. XI, n° 14.)

Ma collection.

Comme pour Dezana, je fais encore mes réserves et je prétends que la série de Frinco comprend un nombre considérable de monnaies calquées servilement sur celles de France. Il existe de légers indices dans le travail, mais la certitude devient complète quand on examine la nature du métal. J'y reviendrai plus tard.

Imitations de la monnaie suisse.

+ MONETA.DD.FRINGI. Trèfle surmonté de deux étoiles.
℟ +IN.HOC.SIG.VINCES. Croix. *Billon.* (Pl. XI, n° 15.)
Ma collection.

Ce *quarto* est fabriqué sur le modèle d'un kreutzer du Valais. Le trèfle, surmonté de deux étoiles, appartient à la famille de Riedmatten, qui a donné plusieurs évêques à Sion.

Celui dont les Mazzetti ont imité la monnaie ne peut être qu'Hiltebrand, qui occupa le siége épiscopal de 1565 à 1604.

Jusqu'ici je n'ai pas trouvé d'autre monnaie frappée à un type suisse par les gens de Frinco. De plus, je dirai que j'ai vainement, à ce propos, parcouru le recueil des recés de la diète helvétique (*Amtliche Sammlung der Altern Eidgenossischen Abschiede*), où l'on voit plusieurs fois figurer le comte de Dezana pour ses contrefaçons. Ce recueil est muet quant aux Mazzetti.

Imitations de monnaies italiennes

Cette série, très-développée par M. le chevalier D. Promis et qui forme la presque totalité de son travail, n'aura pas la même étendue dans cette publication. Pourtant j'ap-

porterai encore le contingent de quelques pièces qui ne manquent pas d'intérêt.

.........MA...S. Personnage mitré assis et tourné vers la gauche, la dextre élevée pour donner la bénédiction, et tenant une crosse dans l'autre main.

℟ MONETA MACETIS. Écu heaumé entouré de lambrequins et chargé d'une croix potencée. *Billon*. (Pl. XI, n° 16.)

Ma collection.

Le nom du saint ne paraît pas en entier, mais il est certain que le graveur de la monnaie a voulu représenter saint Germain. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que l'atelier de Dezana a produit une monnaie identique (Gazzera, *Monete di Dezana*, pl. III, n° 6), à l'exception du mot DECIENSIS, remplacé ici par MACETIS, et de la croix de l'écu, qui, à Dezana, est formée de deux Tizzi. Sanctus Germanus est placé sur la pièce pour imiter le sanctus Geminianus de Modène.

FRIN en caractères gothiques, entre deux doubles filets horizontaux. A l'entour, la légende confuse ....O.E...

℟ + NON. N(obis...dom)INE. Croix de Saint-Maurice. *Billon*. (Pl. XI, n° 17.)

Ma collection.

Le mauvais état de la légende circulaire et l'imperfection de la frappe rendraient inintelligible cette curieuse monnaie; mais les lettre FRIN, très-lisibles, permettent une attribution certaine à Frinco. Un autre exemplaire, il faut l'espérer, nous donnera un jour ce qui manque au mien, jusqu'ici unique et inédit.

Cette monnaie est une copie du *quarto da sette al soldo* fabriqué à Chambéry de 1584 à 1586 (Promis, *Mon. dei Reali di Savoia*, p. 242, pl. XXIX, n° 15).

Les comtes de Correggio ont aussi fabriqué une imitation de ce quarto.

La lettre M couronnée. Au-dessous, une rosette (?).

℟ ....ETA .INGI. au-dessus d'un écu sur lequel on distingue une croix. Deux grènetis en forme de segment de cercle accostés de deux étoiles. *Billon.* (Pl. XI, n° 18.)

Cabinet impérial de France.

Ce petit *sesino*, cédé par moi au médaillier impérial il y a bientôt vingt ans, est le seul exemplaire connu. Sa rareté toute particulière tient sans doute à ce que l'activité des monnayeurs se sera de préférence portée sur la contrefaçon des monnaies françaises.

En publiant les monnaies inédites de Dezana, j'ai donné, pl. V, n° 28, un petit *quarto* fabriqué à l'imitation de ceux de Savoie pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle. Frinco n'a pas voulu rester en arrière, et voici le quarto sorti de son atelier.

C.D.F. (les lettres D et F réunies en monogramme) au-dessous d'une couronne. Entre les lettres, deux rosettes placées l'une sur l'autre.

℟ Croix tréflée dans un entourage à quatre lobes, cantonné de quatre points. *Billon.* (Pl. XI, n° 19.)

Ma collection.

Ce *quarto*, déjà publié, comme celui de Dezana, par M. F. Rabut, ancien conservateur des médailles de Chambéry (F. Rabut, 3[e] *Notice sur quelques monnaies inédites de Savoie*, pl. II, n° 5), a été de même attribué inexactement à la duchesse Christine de France, mère et tutrice de Charles-Emmanuel II. J'ai démontré [1] que cette attribution était inadmissible, je n'y reviendrai pas et me

[1] *Revue num.*, 1865 p. 100.

bornerai à dire que les lettres C. D. F. doivent se lire *Consortium Dominorum Fringi*. Nous retrouverons encore ce type à Passerano et ailleurs.

Ce *quarto* est une des pièces principalement mentionnées dans les lettres patentes de Charles Emmanuel I[er], et je serais porté à croire que la fabrication de cette petite mais profitable contrefaçon a été l'occasion précise et particulière de l'ouverture de la monnaie de Frinco.

Il y a pour moi comme une évidence que quelque monnayeur habile et entreprenant, Roland Gastaldo probablement ou son associé Thomas Roglia, trouvant des seigneurs nantis du droit de monnaie sans le pratiquer, aura fait luire à leurs yeux l'espoir de grands bénéfices à réaliser. Les Mazzetti auront d'abord fabriqué les quarti di soldo, puis, entravés peut-être dès le début par les lettres patentes de 1581, ils auront voulu utiliser leur matériel et leur personnel monétaire en se rejetant sur la fabrication des contrefaçons françaises.

De là l'amnistie de la part des ducs de Savoie; de là cette double investiture avec le droit de monnaie reconnu en 1585 à Hercule et Dominique Mazzetti, et en 1587 à Jules-César.

J'ai indiqué à l'article Dezana, page 102, qu'il fallait restituer à Frinco la *parpagliuola*, attribuée à tort, ce me semble, aux Tizzoni; je la figure ici pour mémoire.

Billon. (Pl. XI, n° 20.)

La contrefaçon de tant de monnaies différentes ne suffisait pas à l'activité de l'atelier de Frinco, ou bien ses émissions, contrariées par de fréquents édits, des défenses sévères et une surveillance soutenue, se trouvaient peut-être arrêtées ou fortement amoindries. Quoi qu'il en soit, les Mazzetti commirent la grave imprudence de s'attaquer à

la république de Venise; ils imitèrent, comme c'était leur habitude, non pas les espèces de haut prix, mais la petite monnaie, c'est-à-dire les *sesini* du doge Marino Grimani (1595 à 1606) (Promis, *Mazzetti*, p. 32). Ce fut le signal de leur perte et la dernière production de la monnaie de Frinco.

Les contrefaçons de la monnaie vénitienne durent être émises avec une abondance prodigieuse, si l'on en juge par la sévérité déployée contre les Mazzetti par le sénat de Venise. On s'en fera une juste idée en voyant Venise non-seulement mettre à prix la tête des faussaires, mais encore décréter la suppression du *sesino* et démonétiser sa propre monnaie (Promis, *Mazzetti*, p. 32 et suiv.).

Sur les seize pièces publiées par Promis, plus du tiers appartient à la catégorie de ces *sesini*. J'ai trouvé moyen d'augmenter ce nombre déjà respectable, et voici plusieurs variétés de cette fabrication, l'écueil fatal contre lequel vint se briser à tout jamais le monnayage de Frinco.

+ SANTVS. (Marc)ELVS. P(rotector) M(acetorum) ou M(eus). Lion de saint Marc tenant l'Évangile.

℟ MARIA.GRACIA.FRI(ngi). Croix à branches terminées par trois pointes ornées chacune d'un globule. La croix est de plus cantonnée de quatre autres globules. *Cuivre.* (Pl. XI, n° 21.)

Ma collection.

+SANTVS.MARCELLVS.P.M. Même type.

℟ SANTA.MARIA.FRING. Croix, etc.

Variété de la précédente. *Cuivre.*

Ma collection.

Variété : +MARCLVS.P.M.

Ma collection.

+MARCEL.P.M.

Ma collection.

+SANTVS.MARCVS.P.M. Lion, etc.

℟ SANTA.MARIA.FRING. Croix, etc.

Ma collection.

+SANTVS.MARCEL.P.M. Lion, etc.

℟ SANTA.MARIA.VENE(randa). *Cuivre*. (Pl. XI, n° 22.)

Ma collection.

On remarquera l'épithète *veneranda* disposée de manière à faire illusion avec le prototype, dont la légende est SANTVS.MARCVS.VENE(tus).

+SAN.MARI.PROT.FRINGI. Lion, etc. Sur le livre d'Évangile se trouvent deux *mazzette*.

℟ IN.TE.DOMINE.SPERAVI. Croix, etc. *Cuivre*. (Pl. XI, n° 23.)

Ma collection.

C'est une variété de la pièce publiée par Promis, pl. III, n° 14.

+SANT.MRC..... Lion tenant dans la patte droite une *mazzetta*.

℟ MARINVS.GRIMA..... Croix, etc. *Cuivre*. (Pl. XI, n° 24.)

Ma collection.

L'impudence de la contrefaçon dépasse ici toutes les bornes. Le faussaire ne se donne plus la peine d'altérer les légendes, et la pièce passerait inaperçue comme un véritable *sesino* de Marino Grimani sans la *mazzetta* que tient le lion.

+SANTA.MAR.PRO.FRINGI. Mêmes types. A la place de l'Évangile, le lion tient entre ses pattes un écu chargé des trois maillets posés 2 et 1.

℟ SANTVS.MARINVS. Croix, etc. *Cuivre*. (Pl. XI, n° 25.)

Ma collection.

+NOMINI.TVO.DA.GLORIAM. Lion, etc. Sur l'Évangile, les trois maillets.

℟ NON.NOBIS.DOMINE.SED. Croix, etc. *Cuivre*. (Pl. XI, n° 26.)

Ma collection.

Variété de la monnaie pnbliée par Promis (pl. III, n° 16). Sur cette monnaie, on le voit, la légende doit se lire en commençant par le revers.

Tous ces *sesini*, postérieurs à 1595, année de l'avénement du doge Marino Grimani, sont l'œuvre d'Hercule et de Jules-César Mazzetti. Cette fabrication fut probablement l'effort désespéré et en quelque sorte le *va tout* d'une contrefaçon aux abois. Nous avons vu que les Mazzetti succombèrent dans cette audacieuse entreprise. — Dénoncés, poursuivis, condamnés par contumace à la peine capitale, les deux cousins n'échappèrent à la mort que pour aller, quelques années plus tard, succomber devant la confiscation impériale.

Ici s'arrête l'histoire monétaire de Frinco. Je m'arrêterai aussi. Il importe peu au lecteur de savoir que les seigneurs furent graciés et leurs monnayeurs pendus; ce banal dénoûment n'apprendrait rien à personne.

A. MOREL FATIO.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRE A M. F. DE SAULCY

SUR

QUELQUES MONNAIES BYZANTINES.

(Pl. XII.)

Tu as ensemencé, mon cher ami, le champ fécond de la numismatique byzantine, permettant généreusement à chacun d'y venir moissonner. On a largement usé de cette permission, mais il reste toujours encore par-ci, par-là, quelques épis oubliés : je suis venu glaner dans ce champ, et je me trouve heureux de soumettre à ta critique le résultat de ma petite récolte.

C'est, comme d'habitude, dans le médaillier du prince de Fürstenberg que j'ai trouvé quelques pièces que je crois inédites, et que je présente aujourd'hui dans la *Revue* aux amis de la numismatique byzantine, m'abritant à l'ombre de ton nom, et de notre vieille amitié, vieille en date, mais toujours jeune encore.

Il est difficile de ne pas se tromper quelquefois quand on offre au public des pièces que l'on croit inédites ; car

avec la meilleure volonté possible, on ne peut jamais être sûr que telle ou telle monnaie n'a pas été déjà décrite quelque part, surtout quand on a été, comme moi, douze ou quinze ans sans pouvoir s'occuper de numismatique.

Quoi qu'il en soit, voilà les pièces que j'ai lieu de supposer inédites. Elles ne sont pas fort nombreuses à la vérité ; mais plusieurs d'entre elles m'ont paru très-remarquables.

1. Tibère V, Absimare. 698 à 705.

M. Sabatier ne donne le dessin d'aucune monnaie d'argent de Tibère Absimare, n'ayant jamais eu l'occasion d'en voir, dit-il ; il ajoute cependant que Tanini en mentionne une, et il en décrit lui-même une autre d'après Mionnet. La pièce cataloguée par Tanini dans son supplément à Banduri appartient au musée de Gotha, et a été gravée par Liebe (*Gotha numaria*, p. 268). Son type est tout à fait celui de la monnaie d'or. Elle diffère donc beaucoup de celle dont voici la description.

Droit. Buste diadémé de face, en costume militaire, tenant de la main droite la haste transversale devant sa poitrine, au bras gauche le bouclier au cavalier, le tout dans un cercle de grènetis, dont on ne voit plus que peu de traces. La pièce étant rognée, on n'aperçoit plus rien de l'inscription de gauche ; près de la tête, à droite, on voit les restes de ЧS, le PЄ est à peine visible, mais après la lance on lit fort bien AV. La légende complète serait D.TIBЄRI—ЧS PЄ—AV. entièrement pareille à la pièce d'or gravée dans la pl. XII (n° 6) de l'atlas de l'*Essai de classification;* sur le sol d'or donné par M. Sabatier (pl. XXXVII, n° 24), on ne voit à la fin de la légende que PЄ V.

Le revers représente une croix potencée, oblongue, sur

un globe, à l'entour, deux palmes. Demi-miliarésion, argent. Poids 3gr,32. (Pl. XII, n° 1.)

Ce revers offre la plus complète analogie avec celui des belles monnaies d'argent de Constant II et de Justinien Rhinotmète appartenant autrefois à M. Soleirol, et gravées dans l'atlas de l'*Essai de classification des suites monét. byzantines*, pl. IX n° 2, et pl. XII, n° 4.

2. Léon III et Constantin V. 741-775.

Droit. DLЄ—ON P. Buste de face de l'empereur diadémé, tenant de la main droite le globe crucigère, et de la gauche la mappa; dans le champ, Λ.

℟ DCO—NSTI. Buste comme sur le droit. Dans le champ, K. Style un peu barbare. Or pâle. Poids, 4 gr. (Pl. XII, n° 2.)

On voit que cette pièce porte dans le champ de chacune de ses faces, non point des lettres numérales, mais les initiales des deux princes Λ Léon, K Constantin, en sorte que la monnaie est bilingue. Ces deux caractères servaient à indiquer le nom des empereurs à ceux qui ne savaient lire que le grec.

Les deux empereurs me semblent tenir dans la main gauche, non pas un volumen, comme on le dit souvent, mais, de même que sur les diptyques, la *mappa* ou pièce d'étoffe à l'aide de laquelle on donnait le signal des jeux du cirque. Il suffit de lire l'histoire byzantine pour voir quelle place importante le cirque occupait dans la vie publique et politique.

3. Irène. 797-802.

M. Sabatier ne connaît et ne décrit qu'une pièce d'or de l'impératrice Irène, seule, celle-là même que tu avais publiée dans l'atlas de ton *Essai de classification*. J'en trouve une seconde qui en diffère tant par les figures que par les légendes. Malheureusement l'or sur laquelle elle est frappée était un peu plus petit que le coin même, ce qui fait que le côté gauche de l'une des empreintes est illisible.

Droit. Côté gauche illisible, à droite (gauche de l'impératrice) AΓOUST. Buste d'Irène de face, et diadémé, avec la robe à grands carreaux; elle tient de la main droite une croix potencée (et non un globe).

℟ ЄIPIN — AΓOUST. Buste diadémé de face, avec le manteau impérial; sur les épaules on voit très-fortement exprimées les deux fibules. Or. Poids, 3gr,93. (Pl. XII, n° 3.)

Le sou d'or connu qui représente deux fois Irène comme le nôtre a pour légende ЄIRINH BASILISSH. On lit IRINH AΓOYSTI (avec trois iotacismes) sur le magnifique sou d'or qui représente l'impératrice au revers de Constantin VI (Atlas de l'*Essai de classification*, pl. XV, n° 6). Notre pièce offre dans le nom d'Irène la diphthongue et le P grec.

4. Romain IV. Diogène. 1068-1070.

M. Sabatier n'a encore retrouvé aucune monnaie d'or de cet empereur avec son effigie seule, en buste; il ne lui attribue qu'une pièce anonyme. Je croyais être assez heureux pour combler le premier cette lacune : le médaillier du prince de Fürstenberg possède, en effet, une pièce d'or à

fleur de coin qui me paraissait convenir de tout point à Romain IV.

Droit. RωMAN—ΔЄCΠOT. Buste de face diadémé de l'empereur barbu, portant la robe à carreaux, tenant de la main droite le globe crucigère, et de la gauche le narthex.

℞ + ΘKЄ — BOHΘ. Entre MP et ΘV, le buste de la Vierge de face, portant un voile sur la tête, et tenant devant elle le Christ enfant, dont la tête est nimbée. Or. Poids, 4gr,04.

La ressemblance de ce revers avec celui du sou d'or qui représente à la fois Romain Diogène et Eudocie, revers que je remarque encore sur le sou de Michel VII[1], me permettait de croire que l'attribution proposée ici rencontrerait ton approbation, lorsqu'en faisant une dernière vérification, j'ai reconnu que la monnaie avait déjà été publiée en 1858 par M. Penon, dans une lettre adressée à M. J. Sabatier[2]. Puisque ce dernier ne s'en est pas souvenu, je crois qu'il est bon de rappeler ici un monument numismatique si précieux, ne fût-ce que pour éviter à nos confrères l'illusion dans laquelle je suis tombé un moment; mais je m'abstiens d'en donner la gravure.

5. Andronic Ier Comnène. 1182-1185.

M. Sabatier dit, dans sa *Description générale des monnaies byzantines*, « qu'on peut supposer avec quelque vraisem« blance que cet empereur a fait aussi frapper des sous « d'or. Néanmoins on n'en connaît pas un seul exemplaire

[1] Atlas de l'*Essai de classification*, pl. XXV, n° 2, et pl. XXVI, n° 3.

[2] *Revue numismatique belge*, IIIe sér., t. II, pl. IX, n° 14, p. 150.

« dans les collections qui existent aujourd'hui; je dois, à ce « sujet, faire observer que Mionnet, page 542, donne, d'a- « près Tanini, la description d'une monnaie d'or concave « d'Andronic, mais il ne mentionne pas le cabinet où se « trouve ce sou d'or unique[1]. »

Droit. ANΔPONIKOC—ΔЄCΠOTHC. L'empereur debout, tenant de la main droite un narthex, et portant sur la gauche un globe surmonté d'une croix; à sa gauche, le Christ debout qui le couronne.

℞ M̅P̅—Θ̅V̅. La Vierge, assise sur un grand trône, tenant devant elle le Christ enfant. Or. Poids, 4gr,40. (Pl. XII, nº 4.)

Je pourrais presque me féliciter de ce que M. Sabatier ne connaissait pas le cabinet du prince de Fürstenberg, car, sans cette circonstance, je n'aurais pas aujourd'hui la bonne chance de pouvoir confirmer l'assertion de Tanini et de Mionnet. Seulement je crois qu'au droit l'insigne qu'on avait pris pour un sceptre est un narthex, que, de plus, Tanini et ceux qui l'ont suivi ont oublié de dire qu'à côté de la tête du Christ nimbé il y avait I̅C̅—X̅C̅, et qu'enfin au revers, la Vierge n'a pas les mains sous son vêtement, comme on l'a cru, mais qu'elle tient, ainsi que je la dis dans ma description, son fils devant elle. La pièce est à fleur de coin, et c'est peut-être un des exemplaires indiqués par Tanini.

Le style de ce sou d'or le fait ranger à Andronic II; mais ainsi que tu l'as indiqué dans ton savant *Essai* qui nous sert de guide à tous, il faut s'appuyer encore ici sur la remarque du baron Marchant touchant la forme de la barbe

[1] Suivant le continuateur de Banduri, le sou d'or d'Andronic se trouvait dans les collections Pfeiffer et Gradenigo. *Suppl. ad Band. num. impp. rom.*, p. 435.

fourchue d'Andronic, si bien décrite par l'historien Nicétas[1].

6. Théodore II. 1225-1230.

Droit. En lettres rangées verticalement ..... ΔꞶ POC ΔЄCΠOTHC (le T et l'H liés). L'empereur diadémé, vu de face et jusqu'aux genoux, en manteau impérial, de la droite tenant le narthex et de la gauche la mappa.

℞ Dans un grènetis, une fleur de lis, accompagnée de quatre points. Type de Jean Ducas publié par M. Sabatier (*Num. byz.*, pl. LXIV, n° 4). Mais légende différente (ΘЄO)ΔꞶPOC — ΔЄCΠOTHC. Cuivre. Poids, 2gr,35. (Pl. XII, n° 5.)

Cette pièce me paraît appartenir à Théodore II (1225-1230) plutôt qu'à Théodore III (1255-1259), car elle me semble un peu meilleure de style que la pièce de Jean Ducas.

7. *Monnaie frappée sous Jean V Paléologue*, 1341-1391 (1371-1391).

Le droit représente une cité avec porte et tours, et le revers une croix entourée de la légende TO ΠOΛHTIKON, deux BB et deux étoiles entre les bras de la croix. Billon. Poids, 0gr,29. (Pl. XII, n° 6.)

Il faut lire τὸ πολιτικόν, il y a une faute d'orthographe, H pour I, produite par l'iotacisme, et qui se retrouve dans le même mot, sur une monnaie de Jean V et de Manuel II Paléologue (Sabatier, *Monn. byz.*, t. II, pl. LXIII, n° 4). Le même mot ΠOΛITIKON régulièrement écrit se voit sur

[1] *Essai de classific. des suites mon. byzant.*, p. 348.

une monnaie de Jean V, seul (Sabatier, *ibid.*, pl. LXII, n° 16). Ni l'une ni l'autre de ces deux monnaies ne porte l'article TO. On pouvait donc croire que c'est à la monnaie sous-entendue que s'applique cet adjectif, comme par exemple μιλιαρήσιον πολιτικόν, miliarésion de la ville, c'est-à-dire de Constantinople qui était la ville par excellence. Les monnaies citées, toutes deux de cuivre, portent au droit un nom et un type impérial. Mais la mienne, en billon, offre toute autre chose ; pas d'effigie impériale, pas de nom impérial, seulement le type de la cité. Au revers les deux B8 qui sont des pièces de l'écu des Paléologues, et la légende τὸ πολητικόν, le corps des citoyens.

Il est très-probable que la monnaie dont le style appartient bien à la fin du XIV° siècle a été frappée pendant les troubles du règne de Jean V, entre 1371 et 1391. On sait que ce faible et malheureux prince, après avoir été enfin délivré de son collègue Jean Cantacuzène, fut en proie aux mauvais traitements de son ambitieux fils Andronic, qui, non content du titre d'associé au pouvoir, fit enfermer son père pour gouverner seul. Le corps de ville ne sachant auquel des Paléologues se vouer, aura adopté un type qui n'exprimait pas de préférence.

La pièce me paraît fort curieuse. Je n'ose cependant proposer mon attribution que comme une hypothèse. Ce qu'il est bon encore de signaler, c'est ce type de la *cité*, ce flan de billon mince qui donnent à une pièce byzantine l'aspect d'un monument numismatique de l'Occident. On voit par là quelles traces profondes l'invasion des croisés avait laissées au cœur même de l'empire des Grecs.

8. *Monnaie de cuivre d'un des Paléologues.*

Sur chaque face, une petite croix potencée cantonnée de quatre points, et entourée de quatre B, dont deux sont maintenant presque complétement effacés. Sur l'une des faces, il existe en outre une étoile. Pièce très-mince. Cuivre. Poids, 0gr,88. (Pl. XII, n° 7).

Je suis porté à croire que cette monnaie est byzantine, car elle se rattache à la pièce de cuivre aux quatre B publiée par M. le baron de Kœhne, et reproduite par M. de Longpérier dans ses *Annotations* à la lettre dixième du baron Marchant[1]. Cette dernière pièce, que M. Sabatier n'a pas fait figurer dans son *Recueil des monnaies byzantines*, nous montre encore les caractères ...ΟΛΟΓ, restes du nom d'un Paléologue. On voit aussi les quatre B sur des monnaies d'un tout autre style appartenant aux Gattilusio, seigneurs de Lesbos et de Phocée[2]; mais je ne crois pas devoir attribuer à cette famille le petit cuivre dont je publie le dessin.

Voilà, mon cher ami, les pièces rares et singulières que je me hasarde à faire connaître; puissent-elles, sous ton patronage, être bien accueillies par les lecteurs de la *Revue!*

Tout à toi de cœur.

F. de Pfaffenhoffen.

Donaueschingen, ce 1er juillet 1865.

[1] *Zeitschr. für Münzk.*, 1846, pl. XI, n° 8, et nouvelle édition des *Lettres du baron Marchant*, 1851, pl. X, n° 11.

[2] Jul. Friedländer, *Beiträge zur älteren Münzkunde.* Berlin, 1851, p. 29, pl. III.

MONNAIES INÉDITES DES CROISADES.

Suite [1].

(Pl. XIII et XIV.)

En terminant mon précédent article, je disais qu'on ne connaissait pas de monnaies frappées par Catherine Cornaro après la mort de son fils Jacques III ; je me trompais : M. de Kœhne a publié à Saint-Pétersbourg [2] un besant blanc dont voici la description :

CATHERINE SEULE (1475-1489).

33. + CATERINA VENETA REGIAN. Reine assise de face, tenant un sceptre de la main droite et soutenant de la gauche, un globe crucigère ; dans le champ, P.

[1] Voir *Revue num.*, 1864, p. 275, pl. XIII et XIV.

[2] *Mémoires de la Soc. d'archéol. de Saint-Pétersbourg*, 1851, t. V, pl. XIII, n° 9. Dans le même article, le savant numismatiste a publié un scyphate d'or de Hugues I[er] et un denier d'Henri II pareils à ceux que nous avons donnés pl. XIII, n° 5, et pl. XIV, n° 4. — Un denier de Guy de Lusignan a aussi été publié par M. J. E. Fitzgerald dans le *Numismatic Chronicle*, VIII, p. 197 ; mais il présente quelques différences avec celui que nous avons donné plus haut (pl. XIII, n° 4) : en voici la description :

+ R€X GWIDO. Étoile à six rais avec des points entre les rais.

℟ + D€ CVPRO. Croix cantonnée d'un besant, de deux croissants et d'un fer de lance.

℟ + IERVSALEM CIPRI ET ARMENI E. Croix de Jérusalem. Argent. (Pl. XIII, n° 1.)

Cette rare pièce est la dernière imitation orientale des *Gigliati* de Provence et de Naples[1].

Domination vénitienne (1489-1571).

Maîtresse du royaume de Chypre à la suite de la cession consentie par Catherine Cornaro, la République de Venise battit monnaie au nom des doges. On trouve aujourd'hui dans l'île un grand nombre de deniers et d'oboles, imitations évidentes des monnaies analogues des anciens rois : le lion nimbé de Saint-Marc a remplacé le lion rampant de Lusignan, la croix de Jérusalem s'est transformée en une croix cantonnée d'olives, mais au premier aspect il n'y a rien de changé. J'ai rapporté un certain nombre de ces pièces au nom des doges : Marc-Antoine Trevisani (1553), François Venerio (1554), Laurent Prioli (1556), Jérôme Prioli (1559), Pierre Loredano (1567).

[1] Les espèces d'argent de Chypre furent imitées à leur tour. Ainsi les rois Roupéniens de la Petite Arménie que tant de liens unissaient aux princes croisés frappèrent des pièces d'argent et même de cuivre à l'imitation des besants de Lusignan. D'un côté, elles représentent le roi assis de face; de l'autre, une croix cantonnée d'objets divers qui rappelle la croix de Jérusalem. Voyez les planches de M. V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie*. Il m'est impossible d'accueillir sans réserves les attributions de l'auteur de ce livre. Nous avons vu plus haut que les plus anciens besants de Chypre imités des *carlins* et des *lis* dataient de Henri II (1285-1324), et très-probablement de l'an 1310, comment croire que ces pièces aient été imitées par les rois arméniens Léon II, Héthum I, Léon III, qui régnaient de 1185 à 1289? « Les *gillahs* de Sicile, dit M. Blancard (*Revue num.*, 1864, p. 304), n'ont paru que dans les dernières années de Charles II, » au XIV° siècle par conséquent.

Elles sont toutes pareilles, au nom près : je me contenterai donc de donner la figure d'une obole de Marc-Antoine Trevisani et d'un denier de Pierre Loredano.

34. + S.MARCVS.VENETVS. Lion rampant nimbé.

℟ + M.ANT.TRIVISA.DVX. Croix cantonnée d'olives. Obole. (Pl. XIII, nº 2.)

35. + SANCTVS MARCVS VENET. Lion nimbé rampant.

℟ + PETRVS.LAVREDA.DVX. Croix cantonnée de fuseaux. (Pl. XIII, nº 3.)

La République fit en outre frapper dans les dernières années de son occupation, des monnaies de nécessité en cuivre qui avaient le module et le nom des anciens *besants*, mais qui n'en avaient plus la valeur : ces pièces ont été décrites avec soin par M. Lazari : les dernières sont de l'année 1570. Quelques mois après (15 juin 1571), la prise de Famagouste faisait définitivement passer l'île sous la domination ottomane. J'ai ramassé dans les ruines mêmes de Famagouste plusieurs exemplaires de ces pièces de nécessité

Avant de quitter la numismatique des rois de Jérusalem, je veux dire quelques mots de la monnaie anonyme publiée par M. de Saulcy [1], mais que ce savant n'a accompagnée d'aucune explication, la pièce lui étant parvenue après l'impression de son volume. Depuis la publication de la première partie du présent travail, j'ai acquis un nouvel exemplaire de cette rare monnaie et je vais en hasarder l'explication.

[1] *Numismatique des croisades*, pl. XIX, nº 6.

En voici la description :

36. MONETA REGIS. Croix patriarcale à double traverse accostée d'un A et d'un ω.

℟ +REX IERLM. Croix pattée. Denier de billon. (Pl. XIII, n° 4.)

En l'absence de tout nom propre, les considérations tirées du style et de l'exécution, sont les seules qui puissent nous guider. Au premier abord, l'aspect du droit fait penser aux premières années du XIIe siècle : mais la comparaison du revers avec celui des deniers de Philippe-Auguste ne permet guère de faire remonter au delà du règne de ce prince la date de notre monnaie ; c'est du moins l'avis de M. de Longpérier dont chacun connaît l'autorité en pareille matière. Or quelles sont à la fin du XIIe siècle les circonstances historiques qui ont pu amener l'émission de monnaies anonymes ? Ce n'est pas la régence de Raymond II de Tripoli pendant la minorité de Baudouin V (1186), car nous savons que l'usage d'outre-mer était de mettre le nom des régents sur la monnaie ; il faut chercher ailleurs. Or voici ce que je trouve dans l'histoire de la troisième croisade.

Guy de Lusignan, devenu roi par suite de son mariage avec Sibylle, fille d'Amaury Ier et mère de Baudouin V (1186), avait rencontré une très-vive opposition. La mort de Sibylle (1190) en créant des droits sérieux au profit de sa sœur cadette Isabelle, vint donner de la force à ses ennemis. La reine-mère, remariée à Balian d'Ibelin, une partie du clergé et de la noblesse française, les Pisans auraient préféré voir la couronne sur la tête du vaillant marquis de Tyr, Conrad de Montferrat ; par leurs intrigues ils arrivèrent à faire rompre le mariage d'Isabelle et d'Humfroy de Thoron, et Conrad, devenu l'époux d'Isabelle, fut

regardé, par la moitié de la nation, comme le roi légitime de Jérusalem.

Il y eut alors deux royautés et deux cours, l'une dans les murs de Tyr, l'autre dans le camp devant Acre, seul territoire de Guy de Lusignan. Sur ces entrefaites arrivèrent Richard Cœur-de-lion et Philippe-Auguste, amenant deux armées au secours des chrétiens d'outre-mer. Guy s'empressa de les prendre pour juges du différend : sans se prononcer sur le fond même du débat, les rois alliés décidèrent que provisoirement aucun des deux compétiteurs ne jouirait des priviléges royaux, et que les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital seraient chargés de percevoir les revenus de la couronne[1]. Cet état de choses dura jusqu'à l'assemblée du 28 juillet 1191, tenue après la prise d'Acre, et qui confirma les droits du roi Guy. Mais la présence et les exploits de Richard Cœur-de-lion, la popularité croissante de Conrad, les querelles locales, ne permirent pas à Guy de jouir de son triomphe : quelques mois après l'assemblée d'Acre, une autre assemblée donnait la couronne à Montferrat, tandis que Lusignan se retirait dans l'île de Chypre, dont il avait acheté la souveraineté aux Templiers (1192). Le jour même où il recevait les députés de Richard, le roi Conrad de Montferrat fut assassiné, et la couronne passa à Henri de Champagne avec la main d'Isabelle.

Si nous considérons toute cette histoire au point de vue numismatique, nous voyons qu'il y a une période à laquelle peut appartenir la monnaie anonyme qui nous occupe, c'est la période pendant laquelle la royauté restant indécise entre Guy et Conrad, les droits régaliens furent officiellement exercés par les ordres militaires. Mettre le

[1] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, I, p. 27.

nom d'un des compétiteurs sur la monnaie, c'eut été trancher la question que les rois alliés voulaient laisser en suspens; mettre les deux noms eut été contraire au droit, car en droit il n'y avait qu'un roi de Jérusalem; il est naturel de penser que l'on frappa au nom de ce roi quel qu'il fût, en laissant à chacun le soin d'appliquer la légende suivant ses sympathies. Si cette conjecture est vraie, le type si insolite de notre pièce pourrait s'expliquer à son tour.

Les sceaux de l'ordre de l'Hôpital nous montrent le grand maître agenouillé devant une croix [1] : cette figure a servi de modèle aux monnaies frappées par l'ordre lorsqu'il devint souverain de l'île de Rhodes. La croix est à double traverse, et sur les plus anciens monuments, c'est-à-dire sur les sceaux des XII[e] et XIII[e] siècles et sur le gros de Foulques de Villaret, elle est accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*, et absolument semblable à celle qui se voit sur notre monnaie [2].

[1] Paoli, *Codice diplomat.*, pl. VIII.

[2] Nous avons cru utile d'ajouter ici le dessin du gros de Foulques de Villaret :



+ FR.FVLChO.D.VILLRTO.DI.GR., et dans l'intérieur : IRL.€. Foulques agenouillé devant un calvaire, accosté des lettres A et ω.

℟ + MRO.hOPITALI 9VET.SCI.IOhI :. + Seconde légende : + IhE. RIL'RODI. Croix. — Ꭿ.

Cette pièce est tirée des *Notices of remarkable mediæval coins mostly unpublished*, by John Linsay. Cork, 1849, in-4°, pl. III, n° 48.

Si donc la monnaie a été frappée au camp devant Acre, et dans les conditions que nous avons expliquées, le type de la croix serait la trace de la part provisoire prise par les Hospitaliers dans l'exercice des droits régaliens.

La ressemblance du revers avec les deniers de Philippe-Auguste s'expliquerait d'autant plus facilement que le roi pouvait avoir été suivi en Palestine par quelques-uns de ses monnayers. Enfin, il me paraît évident qu'une monnaierie a dû être installée dans le camp devant Acre : ce camp, entouré de palissades fortifiées, était une véritable ville; on y trouvait des églises de bois, des marchés; il s'y donnait des fêtes, des tournois; les vaisseaux de l'Europe y apportaient journellement des approvisionnements et des marchandises; là s'était réfugié ce qui restait de la société civile, religieuse et militaire de Jérusalem; c'était le royaume tout entier avec les débris de ses services publics. Le principal, pour ne pas dire le seul revenu de ce petit État provenait des droits de douane acquittés par les vaisseaux et leurs cargaisons, des tarifs et taxes des marchés; pour l'acquittement de ces droits et la possibilité des transactions il fallait un numéraire abondant, et nul doute que les ordres militaires aient été préposés au monnayage des espèces nécessaires, comme à la gestion des finances.

Pour toutes ces causes, il est permis de penser que le petit denier anonyme qui nous occupe a été frappé pendant l'année 1190-1191 dans le camp devant Saint-Jean d'Acre.

II.

Grands feudataires du royaume.

Le nombre des monnaies baronales ne s'est pas assez augmenté depuis la publication de M. de Saulcy pour qu'il soit nécessaire de passer en revue chacune des séries : je me contenterai donc de décrire isolément les monnaies inédites que j'ai rapportées de Syrie, et qui, pour la plupart, ont été recueillies par M. Pérétié.

BERTRAND, COMTE DE TRIPOLI (1109-1112).

+ BERTR.NDVS CO(*mes*). Croix.

℟ + TRIPOLIS CIVI. Dans le champ, les lettres TAS, fin du mot *civitas*, accompagnées de quatre points. Denier d'argent. (Pl. XIII, nº 5.)

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance de cette pièce, la plus ancienne monnaie d'argent des croisades qui soit parvenue jusqu'à nous. Elle prouve que les croisés transportèrent en Orient leurs habitudes monétaires, en même temps qu'ils transportaient les habitudes politiques et militaires de la société féodale. Le monnayage d'argent était le seul usité en Occident ; il fut continué en Orient, sans modification aucune, sans trace d'influence locale, tandis que le monnayage d'or et de cuivre restait conforme au système byzantin ou arabe. Le denier de Bertrand de

Tripoli est calqué sur les deniers de son comté de Toulouse[1].

Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, ne vint en Terre Sainte qu'en 1108 : son père, l'illustre vétéran de la première croisade, avait en vain essayé de se créer une principauté indépendante sur les côtes de Phénicie, il avait échoué devant Tripoli, et était mort (1105) en tombant du toit du château qu'il s'était fait construire en vue de la ville imprenable. Bertrand, amené par une flotte génoise, reprit l'œuvre paternelle ; il s'empara d'abord de Djebeïl (Byblos), puis avec l'aide de Baudouin, roi de Jérusalem, il assiégea et emporta Tripoli (1109) : un grand fief formé du riche territoire de la ville auquel on ajouta ceux des villes de Djebeïl, Archas, Tortose, lui fut donné par le roi ; il prit part à la prise de Beyrouth, de Sidon, à la défense de la principauté d'Antioche, et mourut en 1112, laissant son comté à son fils Raymond.

Boémond IV d'Antioche, comte de Tripoli (1209-1233).

+ BAMVND COMS. Croix cantonnée de besants au deuxième et au troisième cantons.

℟ + CIVITAS TRIPOL'. Étoile à huit rais cantonnée d'annelets. Billon. (Pl. XIII, n° 6.)

La descendance directe des comtes de Saint-Gilles s'éteignit en la personne de Raymond II, mort en 1187, peu après la fatale bataille de Tibériade. Le comte mourant avait désigné pour son successeur son filleul Raymond, fils

[1] Voyez particulièrement le denier de Bertrand publié dans cette *Revue* (1859, pl. XVI, 6) par M. Gayraud de Saint-Benoît ; tout est identique, jusqu'à la disposition en triangle des lettres complémentaires placées dans le champ.

de Boémond III, prince d'Antioche. Celui-ci gouverna le comté de Tripoli sous le nom de Raymond III jusqu'en 1200. Il mourut laissant un enfant mineur, Raymond Rupin, sous la tutelle de son frère aîné, Boémond IV, d'Antioche. Boémond ne songea qu'à se débarrasser de son pupille afin de réunir dans ses mains les deux fiefs d'Antioche et de Tripoli. Après une lutte qui dura dix-neuf ans avec des chances diverses, il parvint à ses fins. Je lui attribue la monnaie précédente qui est absolument identique aux monnaies de Raymond III (Saulcy, *Numismatique des croisades*, pl. VII, n[os] 13, 14, 15), avec cette seule différence que le nom *Ramundus* est remplacé par *Bamundus* ou plutôt *Bamund* en français.

A l'histoire de Tripoli se rattache un curieux passage de l'historien Raymond d'Agiles. Lorsque la grande armée des croisés, en marche vers Jérusalem, passa devant Tripoli, le 13 mai 1099, l'émir de cette ville acheta la neutralité au prix de présents magnifiques, parmi lesquels se trouvaient 15,000 pièces d'or sarrasines : le chroniqueur ajoute « que chaque pièce d'or valait 8 ou 9 *sous* de la monnaie des « chrétiens, et que les espèces en usage dans l'armée étaient « les monnaies du *Poitou*, de *Chartres*, du *Mans*, de *Lucques*, « de *Melgueil*, chaque pièce valant deux *pougeoises* [1]. » Le mot *solidus* désigne ici la monnaie de compte valant 12 deniers d'argent pesant environ 1[gr],00, ce qui donnerait environ 100 grammes d'argent pour la valeur du *dinar* arabe. Il s'agit des dinars frappés par les Fatimites, qui alors régnaient en Égypte et avaient dominé en Syrie pendant une grande partie du XI[e] siècle [2].

[1] Bongars, *Gesta dei per Francos*, p. 165.

[2] Le dinar des Fatimites du XI[e] siècle pèse de 4 grammes à 4[gr],40, or à bon

On trouve souvent en Syrie les deniers chartrains, les *pougeoises* de Lucques, laissés dans le pays par les premiers croisés ; j'en ai rapporté un assez grand nombre.

ROGER, RÉGENT D'ANTIOCHE (1112-1119).

+ RVGGVB... (*Rugerius Gubernator...*). Croix cantonnée de besants.

℟. + PRINCЄPS rétrograde. Fleur de lis cantonnée de besants ; denier de billon. (Pl. XIII, n° 7.)

Après le denier de Bertrand de Tripoli, celui-ci est le plus ancien denier des croisades que je connaisse : comme le précédent, il est frappé dans le système français.

Jusqu'à présent on n'avait de ce prince que les grossières monnaies de cuivre d'imitation byzantine : la plupart de ces pièces sont surfrappées sur des monnaies des empereurs d'Orient : j'en ai rapporté une (pl. XIII, n° 8) qui porte encore au revers la légende de Léon VI le Sage : + LЄON Є(ΠΘЄO) BASILЄVS ROMЄON [1], à peine effacée par le cavalier de Roger, et au droit un mélange des traces de la légende circulaire primitive LЄON BASILЄVS ROM[ЄON] et des lettres mal venues de la légende de Roger [P]OTZEP—Π]PIΓKIΠ—ANTI[OX]. Léon VI régnait de 886 à 912, c'est-à-dire deux siècles avant Roger. Ce fait prouve que les monnaies de cuivre byzantines avaient cours en Orient longtemps après leur émission.

Le denier de Roger jette un peu de lumière sur la nu-

titre (13 fr. à 14 fr. 30 c. de notre monnaie) ; 100 grammes d'argent vaudraient aujourd'hui 20 fr., mais il s'agissait alors de monnaies d'argent très-bas de titre.

[1] Saulcy, *Numismatique byzantine*, pl. XIX, n° 10. — Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. II, pl. XLV, n°s 13, 14.

mismatique de la principauté d'Antioche. Il nous permet de classer à la régence de ce prince et aux régences suivantes les pièces anonymes décrites par M. de Saulcy (*Num. des crois.*, pl. IV, n°s 7, 8, 9, 10), et surtout celle à la légende PRINCEPS rétrograde. Il nous permet ensuite de distinguer entre Boémond III et Boémond IV.

Je propose d'attribuer au premier de ces princes les deniers à la fleur de lis dont les types sont identiques à ceux du denier de Roger et qui ont pour légendes +BOAMVNDVS. ℟ +ANTIOCHIA (Saulcy, *ibid.*, pl. IV, n°s 3, 4, 5).

J'attribuerais alors à Boémond IV toutes les pièces qui portent au droit une tête de profil, soit nue, soit couverte d'un casque à nasal (Saulcy, *ibid.*, pl. III, n°s 11, 12, 13). Ces monnaies étaient frappées à Antioche pendant qu'à Tripoli l'usurpateur imitait les deniers raimondius. D'après ce système, il faudrait donner à Boémond III la pièce inédite suivante :

+ BOAMVNDV, entre deux grènetis; au centre, B.

℟ + AN(TIOCHIE)?, entre deux grènetis. Croix. Denier de billon. (Pl. XIII, n° 9.)

JAFFA.

℟ +•IOPPENSIS•. Édifice dans le genre de la porte Génoise.

+ •DENARIVS•. Croix. Denier de billon. (Pl. XIII, n° 10.)

Cette curieuse monnaie appartient par le style à la fin du XII° siècle ou au commencement du XIII°.

Le comté de Jaffa relevait du royaume proprement dit ou domaine réservé au roi de Jérusalem : il fut donné vers 1115 par Baudouin du Bourg à Hugues de Puyset, «le plus grand

brigand et pillard de son temps,» dit Suger, chassé de France à la suite de ses démêlés avec Louis le Gros et de l'assassinat d'Anseau de Garlande. A la mort de Hugues, le comté fut occupé quelques années par Albert, frère du comte de Namur, puis le roi Foulques d'Anjou le rendit à Hugues II, fils de Hugues de Puyset (1131). On peut lire dans Guillaume de Tyr (XIV, 15) la tragique histoire du comte de Jaffa, accusé de relations coupables avec la reine Mélissende, appelé en combat singulier par son beau-fils Gauthier de Césarée, perdant la tête et allant demander aux Musulmans d'Ascalon secours contre le roi de Jérusalem, puis après une année de luttes criminelles, assassiné par un soldat breton et allant mourir en Sicile.

En 1178, le roi Amaury Ier donna le comté de Jaffa à sa fille Sibylle, qui l'apporta successivement à ses deux maris, Guillaume de Montferrat et Guy de Lusignan. Prise par Saladin en 1187, reprise par Richard Cœur-de-Lion en 1192, la ville fut donnée au frère du roi, Geoffroy de Lusignan, qui la céda à son frère Amaury (1191), lequel à son tour l'abandonna au roi Henri de Champagne (1194) pour monter sur le trône de Chypre. Trois ans après, la ville de Jaffa fut reprise par Malek-Adhel, qui la rendit aux chrétiens en 1205. Jean de Brienne, devenu roi de Jérusalem par son mariage avec Marie de Lusignan, fille d'Amaury II, donna le comté de Jaffa à son neveu Gauthier IV de Brienne dit le Grand : celui-ci épousa, en 1233, Marie de Lusignan, fille de Hugues Ier, roi de Chypre; il fut fait prisonnier par les Kharismiens à la bataille de Gaza (1244) : mis en croix devant sa propre ville, il refusa d'engager les habitants à se rendre et alla mourir au Caire.

Le roi de Chypre, Henri Ier, donna alors le comté de Jaffa à Jean II d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, connu par la

rédaction qu'il fit des *Assises de Jérusalem*. Il mourut en 1264. Deux ans après, la ville de Jaffa tombait entre les mains du féroce Bibars, et était définitivement perdue pour les chrétiens.

Le denier de Jaffa que nous venons de décrire doit avoir été frappé sous Henri de Champagne ou sous Jean de Brienne.

Beyrouth.

M. de Kœhne a le premier fait connaître le denier frappé à Beyrouth par Jean I d'Ibelin [1]. J'en ai trouvé depuis des exemplaires mieux conservés dont la légende est complète.

+IOhANNES. Croix cantonnée d'un annelet aux deuxième et troisième cantons.

℟ +D9 BERITI (*Dominus Beriti*). Porte crènelée.

La Bibliothèque impériale en possède un bel exemplaire.

Voici de nouvelles pièces de Beyrouth :

+ [DE B]ERITO, entre deux grènetis. Porte crènelée.

℟ Pas de légende. Sorte d'ornement natté dans le goût arabe. Denier de cuivre presque pur. (Pl. XIII, n° 11.)

+ [DE BA]RVTh. Mêmes types, seulement la légende est en français comme sur un grand nombre de pièces des croisades. (Pl. XIII, n° 12.)

Ces deniers anonymes ont été frappés pendant le XIIIe siècle.

La seigneurie de Beyrouth, reprise aux Sarrasins en 1198, fut donnée par le roi Amaury II de Lusignan à Jean d'Ibelin, son beau-frère utérin [2], connu sous le nom du *vieux sire de*

[1] *Blatter für Münzkunde*, 1846, t. I, pl. I, n° 2.

[2] Il était fils de Marie Comnène, veuve du roi Amaury Ier, et de Balian d'Ibelin, et par conséquent frère utérin de la reine Isabelle.

Beyrouth, bailli ou régent du royaume à la mort du roi : véritable type du chevalier chrétien, brave comme son épée, *beau parleur*, dévoué jusqu'à la mort à la maison de Lusignan pour laquelle il donna son sang et celui de ses enfants, la défendant, de concert avec son frère Philippe, contre les Sarrasins, contre les prétentions rivales de Frédéric II, contre les insurrections des barons, et contribuant plus que tout autre à l'établir sur le trône de Chypre : il mourut en 1236.

Balian d'Ibelin, l'aîné de ses cinq fils, connétable du royaume, lui succéda dans la seigneurie de Beyrouth : il acheva l'œuvre de son père en expulsant complétement les Impériaux, et mourut sans enfants en 1247.

La seigneurie passa alors à son cousin germain Jean II, le *jurisconsulte*, fils de Philippe, déjà comte de Jaffa ; celui-ci mourut en 1264 ne laissant que deux filles ; l'aînée Isabelle, dame de Beyrouth, sut conserver son fief en le mettant sous la protection de Bibars, elle mourut vers 1280 sans avoir eu d'enfants de ses quatre maris[1] ; sa sœur Eschive d'Ibelin, héritière de ses droits, les apporta à son mari Humfroy I de Montfort, seigneur de Tyr et de Thoron, qui fut, je crois, le dernier seigneur français de Beyrouth.

Il est difficile de dire quel est celui de tous ces princes qui fit frapper les deux pièces dont nous donnons ici la gravure, mais il est certain qu'elles appartiennent à la famille d'Ibelin, la plus illustre, après les maisons souveraines, de toutes celles qui honorèrent le nom français pendant la période des croisades.

[1] 1° Le roi Hugues II de Lusignan ; 2° Edmond l'Étranger, seigneur anglais ; 3° Nicolas l'Aleman, seigneur de Césarée ; 4° Barlas.

III.

Grands maîtres de Rhodes.

M. de Longpérier terminant dans la *Revue* de 1859 un intéressant article dans lequel il décrivait les monnaies inédites de l'ordre de Saint-Jean recueillies par M. Lampros, disait : « Il ne manque plus à cette série que les pièces « frappées par Robert de Juilly, Philibert de Naillac, Pierre « Raimond Zacosta, et Guy de Blanchefort. » Sur ces quatre lacunes nous pouvons en remplir trois, et donner en outre quelques variétés nouvelles de grands maîtres déjà connus.

ROBERT DE JUILLY (1374-1376).

+ F.ROBERTVS.D:GVL..CO DGRA M. Robert agenouillé devant un calvaire. Dans le champ, écu aux armes de Juilly, qui sont d'argent, à la croix fleurdelisée de gueules, chargé en chef d'un lambel de cinq pendants (la médaille ne porte que trois pendants).

℞ +OSPITAL.S IOhS.IRLM.QTS.ROD'. Croix fleuronnée terminée par les écus de la religion (de gueules à la croix d'argent). Gigliato. Poids, 3^{gr},85. (Pl. XIV, n° 13.)

Dans l'article précité, M. de Longpérier a démontré que le nom de ce grand maître était *Juilly* et non *Julliac*, comme on l'écrit ordinairement. Il était seigneur de Juilly et de Claye, près de Meaux, ainsi qu'il résulte des termes d'une charte française dont le savant académicien a publié la teneur.

Le British Museum possède un très-bel exemplaire de cette rare monnaie : le nom du grand maître est entier. La légende complète est donc : ***F. Robertus de Guliaco, Dei gratia Magister Ospitalis S. Iohannis Ierosolymitani conventus Rodi.***

JEAN-FERNANDEZ DE HEREDIA (1376-1399).

+F IOhES:FERANDI DEI GRA.MA. Le grand maître agenouillé, etc. Dans le champ un G, et au-dessus une tour, emblème emprunté à l'écu d'Herédia, qui est chargé de cinq tours, tel qu'on peut le voir sculpté au-dessus d une des portes de la ville de Rhodes.

℟ +OSPITAL.SIOHS...ORODII. Croix fleuronnée, etc. Poids, 1gr,25. Argent. (Pl. XIV, n° 14.)

Cette pièce est une division du gigliato.

Les beaux gigliati bien conservés pèsent, en moyenne, 3gr,75 : c'est donc le tiers.

Sur toutes les monnaies de ce grand maître parvenues à notre connaissance, le nom est toujours écrit Johannes Ferandi ; de même que l'on voit sur la monnaie de Raymond Bérenger Raymundus Berengarii [1]. On sait que Fernandez est un génitif de Fernando, comme Velazquez de Velasco, Rodriguez de Rodrigo [2]. On sait aussi que Fernande est une ancienne forme très-usitée de Fernando, aussi bien que Ferran :

Ferran Gonzalez a Pero Bermuez el escudo l' pasó [3].

Il en résulte que Ferandi est la traduction latine très-

[1] Voir *Revue num.*, 1859, p. 213.

[2] Voy. la remarque faite à ce sujet *Revue num.*, 1858, p. 95, note 1.

[3] *Poema del Cid*, éd. de Damas-Hinard, in-4°, 1858, p. 240, vers 3638.

exacte de Fernandez. C'est un nom patronymique formé à l'aide du génitif d'un prénom, comme tant d'autres noms de France, d'Espagne ou d'Italie.

Je n'ai pas à rappeler ici la brillante carrière de Jean Fernandez de Heredia, longtemps gouverneur d'Avignon, dont il fit construire les célèbres fortifications; mêlé à toutes les affaires diplomatiques ou militaires de l'époque, tantôt sauvant le roi de France à la bataille de Crécy, tantôt ramenant dans Rome le pape Grégoire XI, ou enlevant Patras d'assaut; prisonnier des Turcs, racheté par sa famille qu'il avait enrichie, grand maître aussi austère, aussi désintéressé et aussi habile qu'il avait été grand prieur insoumis, cupide et ambitieux.

Philibert de Naillac (1399-1421).

Gigliato. Types ordinaires.
+ F.PhIB.D.. LACO. MGI.
℞ hOSPITA.S.IOAN.....RII.
Poids, 3gr,65 (Pl. XIV, n° 15.)

Le grand maître est reconnaissable non-seulement aux traces de son nom, mais à ses armoiries placées dans le champ du droit : un écu chargé de deux lions passants.

Le Cabinet de France possède un exemplaire assez mal conservé de cette pièce.

Philibert de Naillac était Français, comme la plupart des grands maîtres de Rhodes; d'une maison de Languedoc, il avait été grand prieur d'Aquitaine avant d'être élevé à la dignité suprême de l'ordre. Son magistère fut un des plus longs et des plus prospères. Philibert assista en personne à la bataille de Nicopolis, aux courses heureuses que

les chevaliers firent sur les côtes de Phénicie, fonda le château d'Halicarnasse, bâtit la célèbre tour qui dominait encore il y a quelques années l'entrée du port de Rhodes, rétablit la paix et la concorde entre les diverses fractions de l'ordre. Il obtint du soudan d'Égypte quelques concessions relatives aux saints lieux, telles que le droit de faire réparer le saint Sépulcre et d'entretenir dix chevaliers à Jérusalem pour la protection et la réception des pèlerins catholiques; mais avant de mourir, il put voir le progrès de la puissance ottomane, et mesurer les dangers qu'elle préparait à ses successeurs.

Jacques de Milly (1454-1461).

Au sequin déjà connu de ce grand maître, je viens ajouter un aspre de ma collection.

+ [F.IACOBV]S.DЄ.MILI.DG..... Le grand maître agenouillé. Dans le champ, un B.

℟ OSPITALIS...... Saint Jean en buste de face nimbé, tenant dans la main gauche un *agnus dei* et un drapeau. Poids, 1gr,90. (Pl. XIV, n° 16.)

Cette pièce est semblable aux aspres de Jean de Lastic, prédécesseur de Jacques de Milly. Le type de saint Jean adopté alors s'est perpétué avec des modifications diverses jusqu'à la chute de l'ordre.

Guy de Blanchefort (1512-1513).

+GVY:DЄ:BLANCHEFORT. Écu écartelé des armes de la religion et de celles du grand maître; deux léopards passants.

℟ + IN HOC SIGNO : VINCES. Écu de l'ordre de saint Jean. Cuivre.

Cabinet de France. (Pl. XIV, n° 17.)

Cette petite monnaie est la seule qui soit parvenue jusqu'à nous : il est probable que l'émission des monnaies pendant le court magistère de Blanchefort fut très-restreinte, et que ses pièces resteront toujours très-rares.

L'usage d'écarteler les armes du grand maître de celles de la religion commence avec Pierre d'Aubusson (1476-1503). A la même époque, les commandeurs chargèrent leur écu en chef de la croix de l'ordre : on trouve sur les maisons de la ville de Rhodes de nombreux exemples datés de ces deux usages. C'est à la présence de cette croix sur la monnaie que fait allusion la légende : *In hoc signo vinces*.

Guy de Blanchefort était en Italie quand, à la mort d'Émery d'Amboise, il fut élevé à la dignité de grand maître. Retenu quelque temps à Rome par le pape Jules II, il ne put se rendre à son poste ; il mourut en route à Zante avant d'avoir atteint Rhodes : mais il avait longtemps séjourné dans l'île, et y avait rendu d'éclatants services. Neveu de Pierre d'Aubusson, il avait pris une part active aux combats et à l'administration du célèbre grand maître. J'ai retrouvé la maison qu'il habitait alors dans la ville des chevaliers, non loin de l'arsenal : on lit au-dessus de la porte cette inscription :

Ce au barones le g. priors. Frs. Guys de Blanchefort. 1497, et à côté le léopard héraldique des armes du chevalier ; il était alors grand prieur d'Auvergne.

IV.

Les deux sceaux de plomb gravés sur nos planches à la suite des monnaies se rattachent indirectement à la numismatique des croisades, et auront, j'espère, quelque intérêt pour le lecteur : ils proviennent l'un et l'autre de la côte de Syrie.

Le premier a appartenu à l'archevêque latin de Nazareth Léthard, qui occupa le siége épiscopal de 1158 à 1190, après avoir été prieur des chanoines prémontrés qui desservaient la cathédrale : « Homme doux, affable et bon, » dit Guillaume de Tyr (XVIII, 22), il ne joua pas de rôle politique et mourut au camp devant Acre.

+ LЄTHARD' NAZARHET ARCHEP'. Buste de Léthard, mitré, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la main gauche.

℟ + AVE MARIA GR. PLЄN. DOMINVS TЄCV̄. Salutation angélique : la Sainte Vierge debout, les mains étendues comme une *orante;* l'ange Gabriel tenant à la main une branche (de lis)? Plomb. (Pl. XIV, n° 18.)

Voici la description de la seconde bulle. (Pl. XIV, n° 19.)

+ S SCЄ MARIE MONTISGAVDII. Buste de la Sainte Vierge.

℟ + DЄ IЄRVSALЄM DЄ ꝯFRIB ЄNSIS. Épée posée en pal, la pointe en bas.

Sigillum Sanctæ Mariæ Montisgaudii de Jerusalem de Confratribus Ensis.

Mons Gaudii, le Montjoie est une colline assez haute, située à trois lieues environ au nord-ouest de Jérusalem, et du sommet de laquelle les pèlerins apercevaient pour la

première fois les murs de la ville sainte ; la tradition place en ce lieu le tombeau du prophète Samuel. Vers 1150, les Prémontrés y bâtirent un couvent nommé « Saint-Samuel du Montjoie, » et dont les ruines portent aujourd'hui le nom de *Neby-Samouil*[1]. Notre bulle nous apprend qu'il y avait en outre sur la même colline une *confrérie de l'Épée*, sous l'invocation de la Sainte Vierge. Cette confrérie donna sans doute naissance à l'ordre militaire du *Montjoie*, sur lequel les historiens nous ont transmis quelques rares renseignements. Suivant Mennenius[2] et le P. Hélyot[3], il fut fondé, à l'imitation des Templiers, pour la protection des pèlerins, et confirmé par une bulle d'Alexandre III, en 1180. Les chevaliers portaient un habit blanc, avec une étoile rouge à cinq rais (d'autres disent une croix de Templier). Chassés de Palestine en 1187, ils se réfugièrent en Espagne où Alphonse IX, roi de Castille, leur donna le château de Montfrac ; mais l'ordre déclina rapidement et fut incorporé, en 1221, par Ferdinand-le-Saint dans l'ordre de Calatrava.

Il n'est question de l'ordre du Montjoie dans aucun historien ou voyageur contemporain de sa courte existence ; devant ce silence notre bulle acquiert une certaine importance : elle nous donne le véritable nom des chevaliers ou *confrères de l'Épée* : peut-être leur souvenir s'est-il conservé dans le nom de l'ordre chypriote *de l'Épée* ou *du Silence*, fondé, dit-on, par Guy de Lusignan[4], et dans le titre de *Ensiferi* ou *Porteglaives* que prirent les chevaliers Teutoniques lorsque, chassés, eux aussi, de Palestine, ils

[1] Voy. nos *Églises de la terre sainte*, p. 339, 416.
[2] *Deliciæ equestr. ord.*, 86.
[3] *Hist. des ordres religieux*, I, XXXVII.
[4] Hélyot, *id.*, XXXVI.

transportèrent sur les rives de la Baltique les traditions de la terre sainte.

M. DE VOGÜÉ.

Note additionnelle.

Dans la première partie de ce travail (n° 14), je disais ne pas savoir où se trouvait le besant de Chypre au lion frappé par Amaury l'usurpateur de Tyr. Je l'ai depuis retrouvé dans les cartons du Cabinet de France. La légende est très-mal conservée, néanmoins j'ai cru y reconnaître, comme je l'avais annoncé, la formule AMALRICVS REGIS IRLM FILIVS. Cette qualification était celle qu'Amaury, pour justifier son usurpation, avait officiellement adoptée. Le titre complet, tel qu'il se trouve en tête des chartes, est ainsi conçu :

Amalricus olim Regis Jherusalem et Cipri filius, Tyrensis Dominus, ac regni Cipri Gubernator et rector (L. de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, p. 679 et 680).

MONNAIE DE SIDON

AU XII[e] SIÈCLE.

Le rare denier de Renaud de Sidon a été décrit et figuré à diverses reprises. Les antiquaires qui se sont occupés de sa classification n'ont pas, je le crois, cherché à expliquer son type. Autrement, il est bien probable qu'ils auraient facilement trouvé le sens qu'il faut lui donner, et que je vais proposer ici.

On sait que cette pièce porte d'un côté un petit château, autour duquel on lit RENALDVS, et de l'autre une *flèche* avec la légende SIDONIA [1]. Sidonia est un adjectif qui s'applique à la contrée dont Sidon était la capitale; c'est ainsi que Justin a pu dire : « Insignis præter cæteros fuit « Abdolonymus, rex ab Alexandro *Sidoniæ* constitutus [2]. » C'est de cette forme, vraisemblablement, plutôt que de Sidon qu'est venu le nom français employé au XIII[e] siècle. Par exemple, dans la chronique attribuée à Baudouin d'Avesnes nous lisons : « Or dirons dou roi Loeys de Franche qui estoit demorés outre mer. Il fist grant despens en refremer

[1] Cousinéry, Dissertation insérée à la fin du tome V de l'*Histoire des croisades* de Michaud, éd. de 1822, pl. III, n° 7. — Lelewel, *Num. du moyen âge*, t. II, p. 29, pl. XVI, n° 23. — Saulcy, *Num. des croisades*, p. 71, pl. VIII, n° 10.

[2] Justini *Histor. philipp.*, lib. XI, 10, 8.

Acre, Kayfas, Yaffé et Sydoine[1]. » Ou encore dans la *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite : « Et aussy fist fermer une cité qui a non Jopen et Sydoine. » ...... « El tens de son premier passage en la cité de Sydoyne[2]. »

Cela est tout simple : Sidonia avait produit *Sydoine*, comme Babylonia donnait *Babyloine* et Antonius *Antoine*.

Mais les Arabes, lors de la conquête de la Syrie et de la Palestine, avaient fait du nom antique de Sidon (צידון) *Saïda*. Les Français des croisades, suivant leur habitude, altérèrent cette dernière forme, qui devint simultanément Saete, Séete, Saiete, Sayette et Sagette, avec cette orthographe flottante dont le moyen âge nous fournit tant d'exemples.

1° « Si vos dironz de Salahadin qui estoit devant Sur..... Si ala asseger une cité qui estoit à XV milles de Sur et a nom *Saete*. [3]»

« Quand Balian de *Saete* et le cuens Tomaz furent venus à Naples[4]. »

2° « Icestui Balian seignor de *Séete*, il fut fis de la fille Balian[5]. »

« Et quant (li rois) fut venu en Acre, Madame de *Séete* qui était cousine germaine dudit Messire Gautier, etc.[6]. »

3° « Il dona au Seignor de *Saiete* une bone ville à quatre mille de Sur[7]. »

[1] *Rec. des hist. de France*, t. XXI, p. 170.

[2] *Ibid.*, t. XX, p. 68, 81, 99.

[3] *Rec. des hist. des croisades*, t. II. *Estoire de Eracles*, p. 71.

[4] *Ibid.*, p. 372.

[5] *Ibid.*, p. 111, col. 2.

[6] Joinville, *Hist. de saint Louis*, éd. Ducange, 1668, p. 88. (Il faut lire *Séete* au lieu de Secte, faute d'impression.)

Rec. des hist. des croisades, t. II, p. 199, note 4.

« Un chastel que l'en apele Biaufort qui avoit esté le Seigneur de *Saiete*. Quant li Soudanz de Damas envoia sa gent pour randre le chastel au Seigneur de *Saiete*[1]. »

« Et fut fait évesque de *Saiete* Adam de Romecy qui estoit baillis du patriarche et deens de cele meismes yglise de *Saiete*[2]. »

« Vers les Tartarinz que l'en disoit qu'il estoient verz *Saiete*[3]. »

4° « Ensi fu li rois en la tiere de Surie, et fist fremer Cesarié, et *Saiette*, et Mont-Musart, etc.[4]. »

« Laquelle dame de *Soiette* prist les os au conte Gautier[5]. »

5° « Il oirent dire que le roy fesoit fermer la cité de *Sayete*[6]. »

« Aavant qu'il alast à *Sayete*[7]. »

« Quant ces nouvelles vindrent en l'ost de *Sayette*[8]. »

6° « Qui de forz murs ot fait parfaire
Acre, Cayphas, et Cesaire
Japhet, *Sagette* la cité, etc[9]. »

J'ajoute que pour la forme Séete, nous avons non-seulement l'autorité des textes, mais encore une monnaie

[1] *Recueil des hist. des croisades. Cont. de la chron. de Guill. de Tyr*, p. 552.

[2] *Ibid.*, *Estoire de Eracles*, p. 466.

[3] *Ibid.*, p. 638.

[4] *Rec. des hist. de France*, fragm. d'une chron. dite de Reims, t. XXII, p. 315.

[5] *Ibid.*, t. XX, Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 261.

[6] *Ibid.*, p. 273.

[7] *Ibid.*, p. 276.

[8] *Ibid.*, p. 274.

[9] *Rec. des hist. de France*, t. XXII. *La Branche des royaux lingnages*, p. 192, v. 10295.

qu'il ne faut pas oublier de mentionner. Cette monnaie, publiée par M. de Saulcy, a pour types :

D'un côté : + DENIER. Croix.

De l'autre : + DE SEETE. Château.

Le *denier de Sëete* est une pièce du XIIe siècle [1].

Or nous savons que les Français ont surtout altéré les noms qui offraient quelque ressemblance avec des mots de leur langue, et qu'ils procédaient en comblant sans scrupule la distance qui séparait le mot du nom. Cela est si connu qu'il devient tout à fait inutile d'en citer ici des exemples.

Le mot français qui avait bien certainement amené les premiers croisés à défigurer le nom de Saïda, c'est le dérivé de *Sagitta*. On disait *Saete*, *Seete*, *Saiete*, *Saiette*, et l'on a dit aussi *Sagette*.

1° « Il le fereit d'une *saete* et le tuerait [2]. »

2° « Qui dars et *séete* portoient [3]. »

« Quant lenfant ot levée une des *séetes* [4]. »

3° « Et à traire *saietes* et quarriaux que pluie ne gresil ne peust pas faire greigneur oscurité [5]. »

« Quant li Turc qui tenoient les arz turquoiz orent trait grand planté de *saietes* [6]. »

« Là veissiez un riche pongneis
Le conte Huon trestorner et guenchir,
Voler *Saietes*, à la terre chaïr [7]. »

[1] Saulcy, *Num. des croisades*, pl. XIX, n° 8.

[2] *Rec. des hist. des croisades*, t. II. *Estoire de Eracles*, p. 20.

[3] *Roman de Perceval*. — Roquefort, *Gloss. de la langue romane*, t. II, p. 530.

[4] *Rec. des hist. de France*, t. XX. *Histoire de saint Louis*, par Joinville, p. 263.

[5] *Estoire de Eracles*, p. 544.

[6] *Ibid.*, p. 545.

[7] *Li Romans de Garin le Loherain*, éd. de Paulin Paris, 1833, t. Ier, p. 175.

« Mais le dieu d'Amours m'a suivi.....
Me regardant et espiant,
Come le veneur fait la beste
Pour me férir de sa *saiete* [1]. »

Ainsi donc un point essentiel demeure bien établi, les Français donnaient le même nom à la ville de Saïda et à l'arme de trait qu'aujourd'hui nous appelons exclusivement *flèche*. Dès lors, en tenant compte de la coutume qu'ils avaient de peindre sur leurs écus des armes parlantes, et de placer aussi assez souvent sur leurs monnaies des types parlants, hésitera-t-on à reconnaître l'origine d'une image dont la présence sur une monnaie française est si insolite, et qui s'explique néanmoins tout naturellement par le rapprochement que j'indique ?

Ici nous n'avons pas seulement une de ces allusions par voie d'allitération si estimées des gens des XII[e] et XIII[e] siècles, et qui sont encore chères aux Orientaux ; car elles forment, pour ainsi dire, la base de la poésie persane et arabe. Nous rencontrons un type composé d'un objet qui portait exactement le nom de la ville sur la monnaie de laquelle il figure.

Les croisés avaient altéré le nom de *Saïda*, parce qu'il leur rappelait *saete*, l'arme qu'ils maniaient continuellement. Voilà l'effort d'imagination dont nous pourrions nous étonner ; mais le fait est constant. Une fois ce pas franchi, le choix du type monétaire semble tout tracé, et ce serait faire tort aux beaux esprits de Sidon que de supposer qu'ils ont laissé échapper une si bonne occasion de s'exercer.

AD. DE LONGPÉRIER.

[1] *Roman de la Rose*. — Roquefort, *Gloss. de la langue romane*, t. II, p. 507.

BAIL DE LA MONNAIE

DES TERRES SOUVERAINES DE CHATEAU-REGNAULT

(1625).

Château-Regnault est une commune assez importante du département des Ardennes (1,213 habitants); elle fait aujourd'hui partie du canton de Monthermé, arrondissement de Mézières.

La terre de Château-Regnault était comprise dans celle d'Arches qui fut achetée, de Jacques de Monchalons, au mois de septembre 1293, par Louis de Flandre, comte de Nevers et de Réthel.

Cette terre d'Arches faisait alors partie du diocèse de Liége, sur les limites duquel elle était située, et était contiguë au comté de Réthel auquel elle fut réunie par les seigneurs de ce lieu; et cette réunion l'incorpora, pour ainsi dire, à la France, puisque c'était le même seigneur français qui la possédait en même temps que son comté de Réthel.

Elle fut soustraite, par ce fait, à l'autorité de l'évêque de Liége qui était seigneur temporel de son diocèse. Mais comme l'évêché de Liége était compris dans l'empire d'Allemagne, les comtes de Nevers et de Réthel, à cause du

petit démembrement de la terre d'Arches qui en avait fait jadis partie, s'intitulaient princes du saint empire romain et se prétendaient indépendants de tout autre pouvoir pour cette principauté.

Cette terre entra dans la famille de Guise par le mariage de Henry de Lorraine, duc de Guise (dit le Balafré), contracté en 1570, avec Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croï, prince de Porcien.

Catherine de Clèves avait hérité de cette terre, qui fut démembrée du comté de Réthel, de son père François I de Clèves, premier duc de Nevers, gouverneur de Champagne et comte de Réthel.

Henry de Lorraine (le Balafré) fit rendre (par son conseil), le 12 avril 1575, une sentence générale des terres de Château-Regnault[1] dont nous extrayons les dispositions suivantes :

I. « Nous disons qu'à mondit seigneur, à cause de sa principauté et seigneurie souveraine de Château-Regnault, compète et appartient les dignités, prééminences, autorités et puissances, droits et domaines : à savoir de se pourvoir dire et nommer roi ou empereur desdites terres, y ayant autorité d'y porter couronne d'or ou d'acier ; reconnaissant icelle tenir de Dieu seul, et non d'hommes ou supérieurs quelconques. — III. Appartient aussi à mondit seigneur seul, en sesdites terres souveraines, droit, puissance et autorités, de faire édits, règlemens, lois, ordonnances, homologuer et approuver coutume, d'établir ou instituer gouverneur, lieutenans généraux, chancelier, maistres des requêtes, président, conseiller, etc., par toutes sesdites

[1] Charleville, de Gamaches, 1739, in-4°, p. 17.

terres, sans que lesdits officiers puissent exercer leurs charges, office, état, que préalablement ils n'ayent fait et prêté le serment en tel cas requis et accoutumé, à monseigneur, ou à autres à ce députés. — IV. A droit aussi mondit seigneur de convoquer et faire convoquer les gentilshommes et autres hommes de fief des pays de sa souveraineté, à ban et arrière-ban, pour les employer selon que la nécessité et sûreté publique peuvent le requérir. — V. Peut mondit seigneur seul, en sesdits pays et terres souveraines, faire bâtir villes, châteaux et forteresses, *et forger monnaie au coin de ses armes*, faire lever gens de guerre, ordonner tailles, subsides, emprunt, impôt, etc. — VII. Semblablement, mondit seigneur a seul droit, en sadite souveraineté, de décerner toutes lettres patentes, octroyer grâce, rémission, pardon...... lettres de sauvegarde, de sauf-conduit, de passeport et de neutralité, anoblissement, légitimation, affranchissement d'exemption de tailles et subsides, de priviléges et dispenses d'âge, etc. »

Cette sentence, par laquelle le duc de Guise s'attribuait les droits régaliens sur sa terre de Châteault-Regnault, fut probablement l'origine de l'établissement d'un hôtel des monnaies.

Henri de Lorraine fut assassiné au château de Blois par l'ordre du roi, Henri III, le 23 décembre 1588.

Sa fille, Louise-Marguerite de Lorraine, héritière de la souveraineté de Château-Regnault, naquit l'année même où périt son père; elle fut élevée par sa mère et par son aïeule maternelle, Anne de Ferrare, duchesse de Nemours.

Henri IV, dans un but de conciliation politique, voulant allier la maison de Bourbon avec celle de Lorraine, maria

la fille du Balafré à François de Bourbon, prince de Conti, son cousin germain; la cérémonie de ce mariage se fit au château de Meudon, le 24 juillet 1605.

Cette princesse n'eut qu'un enfant qui mourut en 1610, quelques jours après sa naissance. Le prince de Conti mourut le 3 avril 1614. Restée libre, Marguerite de Lorraine se livra à la culture des lettres, et fut un des beaux esprits du temps; elle encouragea les poëtes, et Malherbe, qui avait été comblé de ses bienfaits, lui en témoigna sa reconnaissance dans un sonnet où il débutait de cette façon :

Race de mille rois, adorable princesse,
Dont le puissant appui de grâces m'a comblé,
Si faut-il qu'à la fin j'acquitte ma promesse,
Et m'allége du faix dont je suis accablé.

Elle a écrit plusieurs ouvrages dont le principal est l'histoire des amours de Henri IV, sous ce titre: *les Amours du grand Alcandre*. Ce livre peut être considéré comme une satire de la vie privée du roi, que Marguerite de Lorraine eut la prétention d'épouser.

La princesse fut exilée à Eu en février 1631, pour avoir intrigué contre le cardinal de Richelieu, et y mourut le 30 avril suivant.

On a quelques raisons de croire qu'elle s'était remariée au maréchal de Bassompierre et qu'elle serait morte de chagrin de son emprisonnement [1].

Le bail que nous faisons connaître a été passé au profit d'un sieur André de Altuna se disant escuier et seigneur de Pfoortin. On ne peut en comprendre les dispositions qu'en

[1] La plupart de ces détails biographiques sont extraits de la *Biographie ardennaise*, de l'abbé Boulliot.

y joignant une autre pièce intitulée: « Articles que Son Altesse madame la princesse de Conty..... accordera s'il lui plait au maistre entrepreneur de ses monnoies. »

Ce document est une énumération des conditions qu'il serait agréable à l'entrepreneur d'obtenir, et il est probablement l'œuvre du sieur André de Altuna.— La princesse, en marge de la pièce, a accepté beaucoup de ces conditions et en a modifié d'autres.

Plusieurs de ces conditions sont si singulières, pour ne pas dire plus, que les notaires se sont bornés, dans la rédaction du bail, à renvoyer à la pièce qui les contient, au lieu de les énumérer textuellement dans les stipulations.

Nous donnons, ci-après, le texte de cette pièce annexe et nous le faisons suivre du texte du bail. Ces documents, ainsi que la cession du bail au profit d'un sieur Lesecq de Prévair, seigneur du Plessis, font partie des archives du département des Ardennes.

Pièce annexe du bail de la monnaie des terres souveraines de Château-Regnault.

« Articles que Son Altesse madame la princesse de Conty, princesse du sang de France, souveraine de Château-Regnault, Linchamp, la Tour-à-Glaire, Macaucourt, Mohon. Montcy-Nostre-Dame et autres lieux d'outre et deça les rivières de Meuse et de Semoy qui en dépendent, accordera, s'il lui plait, au maistre entrepreneur de ses monnoies en sesdites souverainetés, ainsi que s'ensuit :

I. « Que le dit maistre entrepreneur au moïen du bail de la dite monnoie, bien qu'il ne soit par exprès contenu en

icelui comme fait seulement pour seureté du pris de la redebvance annuelle qui sera rendue et paiée à Son Altesse par chacun an selon le pris qui sera convenu. Il sera loisible au dit maistre entrepreneur de faire battre, forger et fabricquer toutes sortes d'espèces de monnoies d'or et d'argent, cuivre et alliages des dites espèces telles et semblables et de pareil tiltre et pois qu'il s'en pouroit faire et fabricquer ez royaumes, souverainetez, païs et républiques voisines ou estrangères, aux effigies, armes et devises qui ensuyvent. (*Accordé*[1].) »

II. « Assavoir les monnoies au tiltre et poids des monnoies de France et souverainetez Dombes, aux croix, effigies, armes et devises de Son Altesse et *de feu monseigneur le prince de Conty* de très-heureuse mémoire, prynce du sang roial de France, expoux de Son Altesse *conjoinctement et séparément*, en tout ou en partie selon la proposition des espèces et pièces des dites monnoies. (*Accordé* pour les douzains et doubles tournois seulement.) »

III. « Et pour la monnoie particulière de Son Altesse en ses dites terres souveraines, le dit maistre de ses dites monnoies poura faire forger et fabriquer des pièces d'argent, lesquelles s'appelleront du nom et pièces souveraines aux effigies et armes tant de Son Altesse que de feu mon dit seigneur, conjointement ou séparément, dont la moindre s'appellera pièce de quinze sous, laquelle sera au tiltre du franc et au poids du teston de France, la double et la quadruple pièce à l'équipolent, et pour douzains aux dites effigies et armes, aux tiltre et poids des douzains faits du

[1] Chaque apostille de la princesse est parafée par elle sur la pièce originale.

temps de feu roy Henry le Grand au dit royaume de France. (*Accordé* aux armes et effigie mi-partis et non aultrement.) »

IV. « Comme aussy le maistre entrepreneur des dites monnoies de Son Altesse poura faire forger et fabriquer toutes espèces de monnoies d'or, d'argent, cuivre, ou alliage des dits métaux telles et semblables qu'il s'en fait ou pourra être faits, tant en Lorraine, Metz, Toul, Verdun, Maginés [1], duchez, éveschez, archeveschez, souverainetez, empire, royaumes, païs et républiques voisines, estranges et loingtaines, aux mêmes titres et poids des monnoyes qui y sont faites et permises et qui s'y pouront faire et permettre, aux effigies, armes et devises de Son Altesse, en tout ou en partie d'une part d'icelles, et de l'autre part une image des saints et saintes du nom de Son Altesse ou autres, une aigle, paon, ou un lion armé portant ou tenant un escusson des armes particulières des dites terres, d'un château ou deux [2], ou bien une croix de Lorraine simple ou double et façonnée ainsi qu'en telles et semblables pièces et de pareil poids et tiltre il se fait ailleurs pour la meilleure commodité et facilité du débit et allouement d'icelles et sans que en toutes les dites espèces et monnoies susdites, soit au poids et tiltre de France, souverainetez Dombes, du païs permises de Son Altesse, ny autres en ses dites souverainetez puissent estre contraints ou astraints en prendre, sinon pour tel pris qu'ils trouveront et jugeront les pouvoirs mettre et allouer et de gré à gré seulement pour la facilité du commerce et trafique entre eux. (*Accordé.*) »

[1] Mangiennes (Meuse).

[2] Un mot illisible; on pourrait peut-être lire « cimiers. »

V. « Que pendant le bail de la dite monnoie, il ne sera permis par aucun bail précédent qui pouroit avoir été fait, ou aultres quelconque es dites terres souveraines de Son Altesse, ny en aucun lieu d'icelles de faire faire ni fabriquer aucunes espèces de monnoyes, ny semblablement aucuns jettons, médalles d'or, d'argent, laiton, cuivre rouge ou blanc, ains au dit maistre seulement, lequel oultre les dites monnoies poura faire faire et fabriquer toutes telles sortes de jettons et médalles des dits métaulx, à toutes sortes d'effigies, armes et devises que bon lui semblera et qu'il s'en fait tant en France, en l'empire, roiaumes, souverainetez, paîs, républicques, segneuries et villes voisines ou estrangères et de telles sortes poids et vallues que le dit maistre trouvera bon estre pour son meilleur proffit et entretien de ses ouvriers et d'autant que le dit maistre entrepreneur des dites monnoies de Son Altesse en ses dites terres souveraines ne peut sans grands frais (outre le revenu ordinaire envers Son Altesse) les establir, avoir et entretenir les ouvriers qu'il convient en tels cas et que les dites monnoies n'ont cours sinon de grez à grez et pour tel pris qu'ils se mettront entre les marchans ez paîs soit voisins ou estrangers. Son Altesse permet au dit maistre des dites monnoies le double des remèdes ordinaires des aultres monnoies et selon les espèces et qualités d'icelles selon les carats et l'argent au marq et au prorata. (*Accordé.*) »

VI. « D'autant aussi que le dit maistre des dites monnoies de Son Altesse ne pourroit avoir débit d'icelles *sans grandes correspondances et associations en toutes autres sortes de trafiques*, qu'il sera permis et loisible au dit maistre de s'associer d'une ou deux personnes en dedans les dites terres et souvainetez de Son Altesse pour y avoir demeure

telle que bon luy semblera tout ainsy que le dit maistre et avec pareil pouvoir et autorité d'icelui et à lui attribuée par les présens articles. (*Accordé.*) »

VII. « Et que si le dit maistre était contraint pour favoriser le débit et trafique des dites monnoies de s'associer avec des personnes ou avoir des ouvriers de *contraire religion* à la catholique apostolique et romaine, qu'il lui sera permis de ce faire jusques à un associé et jusques à cinq ou six ouvriers seulement, sans qu'ils soient aultres que de ceux qui sont de la confession d'Ausbourg et celle tolérée en France et à la charge d'observer les ordonnances. (Le dit septième article accordé moyennant qu'il ne soit fait aucun exercice de la relligion prétendue et que les ministres d'icelle ny autres ne viennent es dites terres souveraines pour le fait de la dite relligion.) »

VIII. « Que le dit maistre pourra exercer, forger, fabriquer par lui, ses associez et ouvriers les dites monnoies es dites terres souveraines de Son Altesse, soit à Chateau-Regnault, Monthermé, Braux, La Tour-à-Glaire, et à deux des dits lieux ensemblement, s'il trouve pour la commodité des marchands et son proffit qu'il le puisse faire, et lequel maistre, associez et marchans Son Altesse favorisera pour l'allouement et permission du passage d'icelles sans aultrement en estre tenue et pourvu qu'elles soient faites de la qualité requise et spécifiée sans fraude. (*Accordé* le 8ᵉ et le 9ᵉ article à condition de païer les gages du controleur.) »

IX. « Aussy qu'attendu la redebvance annuelle et certaine que le dit maistre sera tenu rendre à Son Altesse par chacun an, il ne sera tenu ny ses associez à aucuns gages

d'officiers quelconques d'autres que ceux qu'il aura et poura prendre et choisir pour la dite monnoie pour son meilleur proffit, son maistre graveur, essaïeur, ou aultres, attendu qu'oultre le pris certain de la redebvance envers Son Altesse, il ny a aucuns pris imposez par aucune contrainte sur les dites monnoies permises, estant ainsi faites et fabriquées, sinon pour tel pris et valeur et bonté que les marchans trouveront les pouvoir mettre en leur traficq ez païz voisins et estrangers, où ordinairement le pris et value des monnoies se change de tems en tems, sans que jamais il y ait pris permis par certitude du tems à icelles. »

X. « Son Altesse prendra en sa sauvegarde, les dits maistre, associez et ouvriers, en telle sorte que si allencontre d'iceux, il estoit entrepris directement ou indirectement contre leurs personnes, maisons et lieux des dites monnoies et outils d'icelles, les infracteurs seront punis de mort sans espérance de pardon ou rémission ou abolition quelconque, et ne seront lesdits maistre, associez et ouvriers pour les différens qu'ils pourront avoir à cause d'icelles et travail des dites monnoies entre eux en cas qu'il et qu'ils pouroront par débats et querelles commettre en icelles hors le guetapend de mort ou plaies ouvertes, mutilations et rupture de membres, de respondre en première instance, sinon par devant le prevost qui sera commis par le dit Maistre ou associez, avec pouvoir de le déposer et en commettre aultre, ainsi que bon luy semblera et verra bon estre et lequel jugera toutes causes et interests sommairement et sans appel jusques à vingt cinq livres et au pardessus l'appel ressortira au balliage et justice des dites terres souveraines, où ils seront jugez en dernier ressort sans appel suivant les édits. (*Accordé* de prendre provision de Madame de la charge de

Prévost à la nomination dudit d'Altune, comme aussi les vingt cinq livres des causes en matière civile seront restraintes à dix livres.) »

XI. « Les dits Maistre, associez et ouvriers au nombre de dix seulement pourront avoir et porter toutes sortes d'armes à feux et autres deffensives pour leurs personnes et de pouvoir tirer et chasser au gibier de terre et rivières reservé le cerf, la biche et gelinotte de bois, ensemble pescher ez rivières, fleuves et ruisseaux des dites terres souveraines de Son Altesse, avec toutes sortes d'engins et filets que bon leur semblera pour leur débit et usage seulement, sans en pouvoir trafiquer et sans abus. (*Accordé* pour la chasse du gibier et bestes fauves qui ne sont deffendues par ordonnance et pour la pesche pourveu que les fermiers n'y aillent pas trop comme aussi à la dite chasse.) »

XII. « Son Altesse estant assurée de beaucoup d'utilitez que la fabrication et trafique que les dites monnoies apporteront en ses dites terres, et moyennant la redebvance ordinaire et certaine qui luy sera rendue par les dits maistre et associez déclarera s'il lui plaît le dit maistre, associez et ouvriers travaillans assiduellement à icelles, exempts de toutes *gardes*, *courvées*, *contributions* et guets et autres servitudes imposées et à imposer par Son Altesse ou ses officiers en ses dites terres, *ports de vivres* de places ou ailleurs et toutes autres choses, sinon l'ancienne bourgeoisie pour ceux qui tiendront mesnages hors les lieux de la dite monnoie qui en seront du tout exempts. (*Accordé*.) »

XIII. « Aussi que le dit maistre et associez pourront faire vendre vin, bière et toute autre boisson en destail aux dits

ouvriers des dites monnoies et dedans icelles, sans pour ce être tenus d'aucuns droits d'afforages, huitièmes ny autres droits quelconques, sans en abuser ny en vendre à aultres personnes que ce puisse estre. (*Accordé.*) »

XIV. « Que le dit maitre et associez ne seront tenus d'aucuns droits d'entrée ou sortie ny d'aucuns autres droits quelconques pour les estoffes qui leur seront nécessaires de faire entrer pour les dites monnoies et sorties d'icelles estant faites et fabriquées soit en gros ou en détail et menu, par le dit maitre, associez ou marchans avec lesquels ils s'accomoderont en leur trafique de la dite monnoie seulement, et non pour les autres marchandises pour lesquelles ils paieront les droits introduits par les pancartes de Son Altesse. (*Accordé.*) »

XV. « Le dit maitre et associez seront tenus de païer le pris convenu pour la dicte monnoie pendant dix années du bail qui en sera fait et passé par Son Altesse par chacun an, commencant au jour Saint Jehan, *excepté la première année* qu'ils paieront seulement moitié, le tout par quartiers et de trois mois en trois mois et à la charge, attendu que Son Altesse *n'a aucuns bastiments désignés pour la dite monnoie ny outils en déppendans*. que le dit Maitre et associez, en fin du dit bail, pouront disposer tant des bastiments qu'ils pouront acquérir et faire faire, ensemble de tous les outils et meubles d'icelles, ainsy que bon leur semblera, et le dit Maitre et associez pouront acquérir par évaluation ou de grez à grez les bastiments et lieux qui leur seront propres pour les dites monnoies, sans pour ce estre tenus *païer aucuns droits de vente* et en fin des années du bail de la dite monnoie les revendre sans qu'iceux ou les acquéreurs à qui ils en pouroient faire *revente soient*

tenus d'aucuns droits de vente envers Son Altesse pour la dite acquisition première et revente qu'ils en pouront faire seulement et au cas qu'avant le dit jour Saint Jehan prochain le dit bail soit passé et que le dit Maitre puisse auparavant icellui faire travailler ; il le pourra faire sans estre pour ce tenu païer aucune chose à Son Altesse. (Paiera suivant le bail et pour le regard des droits de vente en cas de revente sera deub seullement et païable par l'acquéreur et le surplus accordé et ne paiera que les deux tiers de la première année à cause des frais qu'il lui convient faire à son establissement.) »

XVI. « Et au cas qu'il arrive guerre, que Dieu ne veuille entre les Majestez très chrétienne et catholique, au moyen desquelles ou pour autres inconvéniens semblables le débit et trafique de la dite monnoye soit empesché ou interrompu le dit Maitre entrepreneur demoura deschargé du dit bail, en païant au rata du temps jusqu'à la signification qu'il fera au procureur de Son Altesse. (Le dernier article accordé en cas seulement de guerre, aux dites terres souveraines.) »

« ANDRES DE ALTUNA. »

« Le 25 febvrier 1625. »

Bail de la monnoie des terres souveraines de Chateau-Regnault.

« Furent présens en leurs personnes très haute, très excellante et puissante princesse madame Louise Marguerite de Lorraine, princesse de Conty et princesse du sang, souveraine de Chateau-Regnault, Linchant, Mouhon, La Tour-à-Glaire et autres lieux estant au dela et deça les

rivières de Meuse et Semoy, veufve de très haut, très excellant et puissant prince Monseigneur François de Bourbon, vivant prince de Conty, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses païs de haut et bas Auvergne, demeurant en son hostel sciz à Paris, rue d'Autouche, dite du Louvre, paroisse Saint Germain de Lauxerrois, d'une part, et Maistre Emery Courboullay, bourgeois de Paris, demourant ez faulxbourgs Saint Germain des prez lez Paris, rue de Bussy, paroisse Saint Sulpice, au nom et comme procureur de honoré Seigneur Andreas d'Altuna escuier, seigneur de Pfoortin, de luy fondé de procuration passée par devant Vaillant et Lhoste, notaires à Charleville, le vingt quatrième jour de febvrier dernier, transcrit en fin des présentes et après le dict transcript attaché à la minutte des présentes et par lequel sieur d'Althune, le dit Courboulay promet au dict nom faire ratifier et avoir pour agréable vallablement et par effet le présent contract et tout le contenu en icelluy et en ce faisant l'entretennement d'iceluy, de faire obliger avec tous ses biens présens et à venir et de la dite rattification en fournir les obligatoires à ma dite dame en ceste ville de Paris dans le mois d'avril prochain venant, aultrement et à faute de ce faire ces présentes demeureront nulles, d'autre part, lesquels ont fait et accordé entre eulx les promesses, obligations et communautés qui ensuivent. C'est assavoir que ma dite dame princesse a promis et promet au dit sieur d'Altune, de faire et fabriquer en qualité de Maistre de la monnoie de ses dites terres souveraines toutes espèces et pièces d'or, argent et cuivre selon et ainsy et aux usages et conditions à plain mentionnées par les *articles* et ce fait et accordez entre ma dite dame et le dit sieur d'Althune et par le dit Courboulay, procureur, présentez à ma dite dame, signez du dit André

d'Altune le vingt cinquième jour du dit mois de febvrier dernier, le tout conformément aux appostilz mis et apposez en marge de chascun des dits articles qui sont demeurez ez mains de ma dite dame, du consentement du dit Courboulay, procureur, pour y avoir recours quand besoing sera et qui ont esté ensemble lus, appostillez, paraphez de ma dite dame, du dit Courboulay, procureur suss. et des notaires soubs-signez ne varietur, contenant deux feuilletz et demi de papier escriptz pour conformément et suivant iceulx jouir par le dit sieur d'Altune de la dite monnoie durant *dix années entières* et consécutives, commencant la première au jour fête Saint Jehan Baptiste prochain, et ce *moyennant* le prix et somme de trois mil livres tournois pour et par chascune des dites années, monnoie de France que le dit sieur d'Altune sera tenu bailler et payer à ma dite dame princesse par chascune d'icelles années aux quatre termes d'icelles et par esgalles portions dont le premier terme de payement eschera au jour Saint Remy aussi prochain venant payable au tablier de la recette ou ferme générale du dit Chateau Regnault au dit lieu et a coutumier de la en avant pour chascune des dites dix années et payer les ditz trois mil livres tournois aux quatre termes esgallement et à faulte de faire le dit payement ainsi que dit est un mois après chascun terme eschu sera loisible et permis à ma dite dame de disposer sy bon luy semble de la dite monnoie fermé à tiller aux personnes qu'il luy plaira sans prétendre par le dit sieur d'Altune à l'encontre d'elle aucuns despans dommages ne interests, ains sera tenu et contraint payer ce qu'il pourroit debvoir lors de la dite disposition et ce comme pour deniers souverains invoquant ma dite dame comme contractz et baulx qu'elle peult avoir cy devant faitz de la dite monnoie à autres personnes qui de-

meureront de nul effet et valleur, et pour l'exécution des présentes circonstances et deppandances d'icelles ma dite dame princesse et Gourboulaye procureur susdit ont eslu et eslizent leurs domiciles yrrévocables au dit Chateau Regnault, scavoir ma dite dame en la maison de son procureur fiscal au dit lieu, et le dit Courboulay pour le dit sieur d'Altune en la maison de l'establissement et exercice de la dite monnoie aux dites terres souveraines, auxquels lieux ils veulent, consentent et accordent que tous les exploits et actes de justice qui y seront faitz pour cause de ce, soyent de telle effet, fors et vertu comme sy faitz estoient parlant à leurs propres personnes et vrais domicilles, car ainsy promettans et obligeans, chascun en droit, soit le dit sieur d'Altune pour le payement des trois mil livres tournois, comme pour deniers souverains, fait et passé en place du Louvre, l'an mil six cent vingt cinq, le sixième jour de mars, avant midy, ainsi signé Louise M. de Lorrayne Guise, Courboulay, Caron et Legay. »

« Ensuit la teneur de la dite procuration : « fut présent en sa personne honoré seigneur Andréas d'Altune, escuier, seigneur de Pfoortin, estant présentement à Charleville, par devant nous, notaire du dit lieu, lequel pour luy et en son nom a fait et constitué son procureur général et spécial la personne de M. Emery Courboulay, bourgeois de Paris, auquel il a donné pouvoir de comparoître par devant les notaires que besoing sera pour et au nom d'eux constituant obliger tous et chascun ses meubles et immeubles partout où ils sont et seront trouvés estre scituez et assiz au payement de la dite somme de trois mil livres tournois par chascun an pour neuf ou dix années de bail qu'il a plu à Son Altesse Madame la princesse de Conty, accorder au dit constituant de la monnoie en ses terres souveraines de

Chateau Regnault, aux usages, clauses et conditions des articles signez du dit constituant mis ez mains du dit sieur procureur, promettant le dit sieur constituant satisfaire au paiement de la dite redebvance ainsy et conformément aux dits articles cy comme sur peyne obligeant, consentant, renoncant. Fait et passé à Charleville, ce matin le vingt quatrième jour de fébvrier, l'an mil six cent vingt cinq. par devant nous, notaire en la souveraineté d'Arches soubsignez et a le dit sieur constituant signé la présente ainsy signé. Andréas de Altune, Vaillant et Lhoste.

« Collation de la présente copie a été faite par les dits notaires garde nottes du roy nostre Sire en son chastelet de Paris, soubssignez à sa minutte originale, demeurant vers le dit Legay l'un d'iceux étant en papier le cinquième jour de juillet mil six cent vingt cinq. »

« CAPITAIN. LEGAY. »

Le sieur André d'Altune ne conserva pas longtemps la jouissance de son bail, car dans l'année même qu'il l'avait passé, il le céda, du consentement de la princesse de Conti, à un nommé Jacques Lesecq de Prévair, sieur Duplessis.

On remarque dans l'acte de cession que le sieur d'Altune avait fixé son domicile à La Tour-à-Glaire, l'un des deux lieux où il avait été autorisé à établir un hôtel des monnaies. Faut-il conclure de cette circonstance que les monnaies frappées au nom du prince de Conti, ou aux noms réunis des deux époux, ou à celui de Louise-Marguerite de Lorraine seulement, sont toutes sorties de l'atelier de La Tour-à-Glaire, et qu'il n'en aurait pas été frappé à Château-Regnault? Il nous serait difficile de l'admettre, et nous essayerons de démontrer plus loin que les deux ateliers de

Château-Regnault et de La Tour-à-Glaire ont ouvré concurremment.

Nous donnons ci-après le texte de l'acte de cession.

« Par devant nous, Jacques de Maignien, conseiller de Son Altesse, intendant de sa justice en ses terres souveraines, et lieutenant général civil et criminel au baillage de Chateau-Regnault, et Estienne Bouchet, aussi conseiller de Son Altesse, lieutenant particulier au dit baillage, est apparu le sieur Andréas d'Altuna, fermier général des monnoies de sa dite Altesse, demeurant à La Tour-à-Glaire, estant de présent en cette ville de Chateau Regnault, lequel a volontairement déclaré que soubs le bon plaisir de Son Altesse, il se démettoit de son dit bail, comme de faict il s'en est démis, pour et au profict de Jacques Lesecq de Prévair, sieur Duplessis et non d'autres, ny autrement, et ce moyennant que le dit sieur Duplessis s'obligera envers la dite Altesse de lui païer par chacun an et par advance, la somme de trois mil livres, le tout aux closes et conditions du dit bail, la grosse duquel ensemble les articles accordés entre sa dite Altesse et le dit de Altune, seront par lui remis ès mains du dit sieur Duplessis, en rapportant pour luy quittance de sa dite Altesse du payement de la présente année et ratification d'icelle comme elle aura aggréé la présente démission dont le dit de Altuna, à ce requérant, a été faict le présent acte en la présence du recepveur général de sa dite Altesse, qui ont signé avec nous cejourdhuy neufviesme de décembre 1625. »

« ANDRES DE ALTUNE. »
« DEMAIGNEN. »
« PHILIPPOT. »

Nous avons vu à l'article III de la pièce annexe que l'en-

trepreneur demande, en 1625, la faculté de frapper rétrospectivement des monnaies au nom du prince de Conti, lequel était mort en 1614, et que Louise-Marguerite de Lorraine lui accorda ce droit, mais à condition que les armes des deux époux y figureront mi parties.

On serait donc fondé à penser que le prince de Conti serait resté étranger à l'établissement d'hôtels de monnaies dans la principauté de Château-Regnault, car les pièces qui portent son nom et sur lesquelles figure un millésime, ont pour date la plus ancienne, l'année 1613, c'est-à-dire celle justement qui a précédé sa mort, et d'un autre côté, le *Traité des monnaies des barons*, de Duby, et l'ouvrage de M. Pocy d'Avant, intitulé *Monnaies féodales de France*, ne donnent de monnaies portant simplement ses armes, qui sont de France au bâton péri en bande, que des doubles liards des années 1613 et 1614, des douzains et des doubles tournois sans date; toutes les autres monnaies connues rappellent les armes des deux époux et nous voyons justement à l'article II de la pièce annexe du bail, que la princesse n'a permis la représentation des armes seules de son mari que sur les tournois et les douzains. Il faut surtout remarquer le passage de l'article XV de la requête où il est dit que la princesse ne possédait aucuns bâtiments pour la fabrication des monnaies ni outils en dépendants, ce qui semble exclure l'idée d'une émission antérieure.

Il paraît donc probable que les ateliers monétaires établis sur la terre de Château-Regnault avec l'approbation de Louise-Marguerite de Lorraine, et sur les sollicitations de véritables chevaliers d'industrie, n'ont pas fonctionné longtemps (quatre années à peine), de 1625, date du bail, à 1629, époque à laquelle la princesse céda, par voie

d'échange, la principauté de Château-Regnault au roi Louis XIII.

L'article III de la pièce annexe donne au sieur André de Altuna le droit d'adopter le titre et le poids des douzains du roi de France Henri IV, mort quinze ans auparavant. Quant à ce qui est dit des pièces de 15 sous qui seront au titre du *franc* et au poids du *teston* de France, il faut se rappeler qu'il s'agit du *quart d'écu* (l'écu valant 60 sous); que par l'ordonnance du 31 mai 1575 le *franc* avait été institué à 10 deniers d'argent fin, tandis que le quart d'écu royal était à 11 deniers. D'un autre côté, le quart d'écu étant taillé à 25 1/5 au marc, tandis que le teston était taillé à 5 1/22, le teston pesait 2 grains 59/63 de moins que le quart d'écu. Le sieur André de Altuna cherchait donc tous les petits moyens de faire des bénéfices, en choisissant le plus faible titre et le plus faible poids.

L'article IV, accepté aussi par Louise-Marguerite de Lorraine, accorde encore à son fermier l'autorisation d'imiter toute espèce de monnaies d'or, d'argent, de cuivre ou d'alliage qui se font ou pourront se faire, tant en Lorraine qu'à Metz, Toul, Verdun, Magines[1], duchés, évêchés, archevêchés, souverainetés, empire, royaumes, républiques voisines, étrangères ou lointaines.

Le sieur André de Altuna et son successeur, le sieur Lesecq, seigneur Du Plessis, ne se sont pas fait faute d'user de cette faculté, car en parcourant les ouvrages de Duby et de M. Poey d'Avant[2], on y remarque l'imitation des doubles tournois, des douzains et des quarts d'écu de Henri IV,

[1] Mangiennes (Meuse), atelier monétaire créé en 1619 par Charles de Lorraine, évêque de Verdun.

[2] *Traité des monnaies des barons*, t. I, pl. XXIV et XLVIII; t. II, Suppl., pl. IV, n° 10. — *Monn. féod.*, t. III, pl. CXLIV et CXLV.

des doubles liards de Réthel et de Sedan, des gros et du florin d'or des ducs de Lorraine, du briquet de Bourgogne, du thaler aux effigies conjuguées, des escalins et des demi-escalins frappés dans les Pays-Bas espagnols.

Chaque jour, du reste, de nouvelles découvertes nous font connaître d'autres monnaies qui démontrent l'activité incessante d'imitation qui distinguait les exploitants des ateliers monétaires des terres souveraines de Château-Regnault.

Dans une ordonnance du roi d'Espagne Philippe IV, datée du 30 avril 1627 [1], l'atelier de La Tour-à-Glaire est cité conjointement avec celui de Château-Regnault, comme produisant des imitations frauduleuses de la monnaie royale frappée à son coin.

Le village de La Tour-à-Glaire dépendait de la souveraineté de Château-Regnault, et ce lieu est spécifié dans la pièce annexe, à l'article VIII, comme l'un des deux où le sieur André d'Altuna était autorisé à établir un atelier monétaire dont les produits pouvaient facilement s'écouler dans la ville de Sedan, distante d'une lieue seulement.

Sedan avait servi de refuge à de nombreux habitants, qui s'étaient enfuis des Pays-Bas espagnols, où ils étaient persécutés pour cause de religion; ils y avaient trouvé une protection sûre de la part des seigneurs de cette souveraineté qui professaient la religion protestante.

Les émigrés avaient apporté avec eux le secret de la fabrication du drap, et ils avaient conservé avec leur ancienne patrie des relations commerciales qui leur permettaient d'écouler les produits frauduleux de l'atelier de La Tour-à-Glaire.

[1] *Revue numism.*, 1852, p. 49.

Les lieux des terres souveraines où le fermier pouvait frapper monnaie étaient, d'après l'article VIII de la pièce annexe, Château-Regnault, Monthermé, Braux et La Tour-à-Glaire, mais il ne pouvait établir d'atelier que dans deux des quatre cités; l'un des ateliers, celui de La Tour-à-Glaire, est certain, l'autre paraît être celui de Château-Regnault; sans doute que le motif que beaucoup de monnaies portent la mention de cet atelier monétaire serait peu probant avec des entrepreneurs d'une semblable industrie, mais une antre raison, analogue à celle qui a fait choisir La Tour-à-Glaire, a dû décider l'entrepreneur.

En effet, Château-Regnault n'est éloigné que de 6 kilomètres de la ville de Charleville, que le duc de Nevers venait de fonder, et où il avait appelé des contrées voisines des habitants pour la peupler, en leur donnant, outre diverses franchises, avantages et immunités, des lettres de rémission pour les crimes qu'ils avaient pu commettre [1].

De nouveaux habitants des Pays-Bas espagnols s'y réfugiaient aussi; ils conservèrent, comme à Sedan, des relations commerciales, facilitées par la voie fluviale de la Meuse, et ils trouvaient à Château-Regnault la monnaie qui pouvait servir à leurs échanges.

L'article VIII de la pièce annexe donnait d'autant plus de facilité à ces réfugiés de se procurer un signe monétaire à bon marché, que le prix des monnaies contrefaites n'était pas fixé, et qu'il se réglait selon la commodité des marchands et le profit de l'entrepreneur; et si nous rapprochons ce passage de l'article V, où nous voyons qu'il

[1] *Heritier de Charleville*, par M. Hubert, p. 59 et suiv.

est accordé à l'entrepreneur le double des *remèdes ordinaires et selon les espèces et qualités d'icelles selon les carats et l'argent en marcq et au prorata*, nous pouvons conclure que le bail de la monnaie de Château-Regnault est bien suspect, et que c'est une œuvre qui peut lutter avec les combinaisons les plus hardies, enfantées par l'esprit d'entreprises véreuses qu'on peut reprocher à notre époque.

Mais lorsque la princesse Louise-Marguerite de Lorraine consentit ce bail, la décentralisation que Richelieu finit par anéantir était encore dans toute sa vigueur, et très-souvent les seigneurs ne s'occupaient que du petit cercle où s'agitaient leurs intérêts, peu soucieux des ruines que de pareilles combinaisons pouvaient occasionner dans les États voisins.

Bretagne.

Nancy, le 12 août 1865.

Nous avons laissé Jacques Lesecq de Prévair, sieur Du Plessis, au moment où il remplace André de Altuna ; il est curieux de savoir ce que devint son entreprise, et nous croyons, en conséquence, devoir placer ici le renseignement que nous fournit sur ce sujet une découverte faite par M. Alexandre Pinchart.

Extrait d'un dossier conservé aux Archives du Royaume de Belgique (*fonds Roose*).

Au mois de mai 1628, quatre individus porteurs de fausses monnaies qu'ils se proposaient d'aller débiter en France, furent arrêtés sur le territoire de la prévôté d'Orchimont, dépendance de l'ancien duché de Luxembourg.

L'instruction commencée par Nicolas Wauthier, prévôt de la localité et continuée par le grand conseil de Luxembourg, dévoila à la justice une foule de faits qui jusqu'alors lui avaient été celés. On sut par les interrogatoires de ces prisonniers qu'un atelier de fausses monnaies existait depuis plusieurs années à la Tour-à-Glaire, village situé sur la Meuse, dans la principauté de Sedan, à peu de distance de cette ville. Le métal que l'on employait arrivait par bateaux de Dinant; trois cents livres de cuivre suffisaient à peine pour alimenter chaque jour les six presses qui fonctionnaient continuellement. Les ouvriers, au nombre de plus de quinze, reconnaissaient pour chef un certain Du Plessis qui avait remplacé dans cette charge le nommé Manlick; ce dernier était venu de Liége, où il avait subi, ainsi qu'à Sedan, plusieurs condamnations pour crime de fausse monnaie. Du Plessis s'occupait surtout de l'émission qui se faisait principalement à Paris, à Liége et à Soissons. Outre ce nombre considérable d'ouvriers subalternes en quelque sorte, il y en avait plusieurs autres qui ne travaillaient que l'or et l'argent; de plus, un essayeur et deux graveurs, les frères Warins ou Varin, de Liége, étaient attachés à l'établissement. Enfin d'autres encore n'étaient employés qu'à exporter la monnaie et à accompagner à cheval leur chef Du Plessis. Chaque expédition se composait de six ou sept personnes bien armées, et un trompette qui servait de vigie et sonnait l'alarme en cas de danger.

On fabriqua à la Tour-à-Glaire des patagons, des pièces de trois florins, des pièces de trois, de six, de douze et de vingt-quatre sols, aux armes des archiducs Albert et Isabelle; des pièces d'or de douze et de quatorze florins à la croix de Portugal; des doublons d'Italie; des pièces de vingt-cinq sols de Liége; des testons de Lorraine; des pièces

de six sols de France avec le millésime de 1625, et des florins d'or de plusieurs espèces.

Outre ces monnaies, il paraît encore que l'on y frappa des faux doublons tournois semblables à ceux que François de Bourbon, prince de Conti, avait fait battre à Château-Regnault, en sa qualité de seigneur de ce lieu. Il est toutefois à remarquer que la barre qui indique la branche cadette de Bourbon est placée en sens inverse sur les fausses pièces.

A. PINCHART.

(*Revue de la numism. belge*, Ire série, t. IV, 1848, p. 46.)

MONNAIES INÉDITES DE PASSERANO[1].

(Pl. XV, XVI et XVII.)

III.

Les Radicati, comtes de Cocconato en Piémont, furent aussi en possession du droit de battre monnaie; seulement, ce droit que l'on a tenté de faire remonter à une époque très-reculée, n'apparaît avec certitude qu'en 1530, dans une investiture accordée par l'empereur Charles-Quint.

On ne possède pas de documents qui indiquent d'une manière précise l'époque à laquelle commença la fabrication de la monnaie; l'atelier établi à Passerano, petite localité qui servait de résidence au recteur et capitaine des Radicati, dut, à mon avis, fonctionner pour la première fois vers le commencement de l'année 1581; voici sur quoi je fonde cette opinion.

Les plus anciennes monnaies datées (et elles sont aussi nombreuses à Passerano que nous les avons vues rares à Frinco) ne sont pas antérieures à la date précitée. En second lieu je ferai remarquer que le duc de Savoie, pour

[1] Voir les deux premières parties, *Monnaies inédites de Dezana*, dans la *Revue numism.*, 1865, p. 72 et suiv., et *Monnaies inédites de Frinco*, p. 269 et suiv.

réprimer les contrefaçons de sa propre monnaie, fit paraître en 1581, trois ordonnances dans l'ordre suivant :

Le 28 janvier, contre les abus de la monnaie de Montferrat, Messerano, Guastalla et Castiglione delle Stiviere ;

Le 13 mai, contre la monnaie *nouvellement ouverte* de Frinco ;

Et enfin le 28 juillet, contre les ateliers de Passerano, Dezana et Saint-Bénigne de Fruttuaria.

Or, il me semble résulter de là que le 28 janvier, au moment de la première de ces ordonnances, la monnaie de Frinco, passée sous silence, n'existait pas, et que par une raison analogue le 13 mai celle de Passerano, dont on ne parle pas encore, ne devait pas être ouverte.

Les travaux de ce nouvel atelier, exclusivement consacré à la contrefaçon, furent dirigés par les maîtres que nous avons déjà vus à Frinco et à Dezana. Cela me dispensera d'entrer encore dans de plus amples détails, et je me bornerai à la description des monnaies émises par les Radicati, monnaies assez nombreuses si l'on considère le peu de durée de cette fabrication. L'atelier ouvert en 1581 fermait en 1598, non pas après de violents orages comme ceux qui signalèrent la fin du monnayage de Frinco, mais par une simple vente volontairement consentie par les chefs des *terzieri* des Radicati en faveur du duc de Savoie. La monnaie fut aliénée pour une rente annuelle de 300 écus d'or, chiffre qui donne une mince idée de son importance, ou qui indique peut-être qu'au moment de la vente la fabrication avait cessé déjà, et qu'il n'était plus question que d'une pure théorie.

Parmi les noms des vendeurs, j'en ai remarqué deux qui sont assez sonores, ceux d'Alexandre et de Pompée. M. le chevalier Promis, à qui j'emprunte la meilleure

partie de ces renseignements [1], a fait connaître Perceval et Ptolémée (j'en passe d'autres), et l'on pourrait à ce dénombrement joindre encore celui du malheureux Annibal, comte de Cocconato, ou comme on dit en France Coconas, l'ami de La Mole. Décapité en 1574, Annibal ne put voir les grandeurs monétaires de sa maison, et je ne serais pas fondé à le faire paraître dans ce recueil tout spécial, si des aventures chevaleresques, une réputation de bravoure et de beauté ainsi qu'une fin tragique, n'avaient fait de ce gentilhomme piémontais une véritable figure historique.

Les Radicati, dont les armes se sont modifiées depuis lors, écartelaient à l'époque dont je viens de parler :

« Au 1 et 4 de sable à l'aigle d'or à une tête, éployé et « couronné du même, et au 2 et 3 d'or à un châtaignier « de sable arraché de....?

Description.

On compte à Passerano trois classes de monnaies comme à Frinco, savoir : les imitations de diverses monnaies françaises, suisses ou italiennes.

IMITATIONS DE MONNAIES FRANÇAISES.

✠ HER.ET.CONCOM.RAD. (*el*).PASSA.1585. Grand H couronné et accosté de trois fleurs de lis.

℞ SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. Croix évidée et fleurdelisée; au commencement de la légende, un signe semblable à un S barré diagonalement. *Billon*. (Pl. XV, n° 1.)

[1] D. Promis, *Mon. dei Radicati*. Torino, 1860, in-4°.

Ma collection.

Ce *cavalotto*, imité du gros de Nesle, se distingue de ceux de Dezana et de Frinco par le signe que je viens de décrire. On le voit surtout sur les monnaies de Passerano, et il s'y trouve avec une grande fréquence.

Une variété publiée par Fauris de Saint-Vincens (*Monn.*, etc., *de Provence*) porte un point secret au droit et au revers sous la première lettre de la légende.

Autre avec les légendes HER.ET.CONCO(*mites*) RAD(*icati*). ET.PASSERANI.1585, et au revers .SIT.NOMEN.DOMINI. BENEDICTVM. L'S barré ne précède pas la légende du revers, et on remarque un gros annelet sous la cinquième lettre du droit et la quatrième du revers. *Billon*. (Pl. XVII, n° 25.)

Musée de Lyon (ancienne coll. H. Morin-Pons).

+ HE....II. D. G. PR. ET. COCONA. R. Écusson couronné écartelé de France et de Dauphiné entre deux H.

℟ SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDI... Croix échancrée écartelée de deux couronnelles et de deux dauphins. *Billon*. (Pl. XV, n° 2.)

Ma collection.

Cette pièce, d'un titre extrêmement bas, est fabriquée avec peu de soin; le graveur de la monnaie a surchargé une partie de la légende, ce qui attesterait une grande précipitation, résultat sans doute de l'activité des émissions.

+ HE.IIII.D.G.PR.ET.COCONA.R. Écusson couronné aux trois lis de France et accosté de deux H.

℟ SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDI...B. Croix cantonnée de quatre couronnelles. *Billon*. (Pl. XV, n° 3.)

Ma collection.

Imitation du douzain de France. La lettre B qui se trouve au revers, à la fin de la légende, semble indiquer que cette

monnaie a été fabriquée par le maître de monnaie Lucas-Antoine Bosio, de Milan.

+HE.IIII.D.G....R.ET.RADICATI. Écusson et type du n° 2.

℟ SIT. NOMEN. DOMIN. BENEDITVM. Croix échancrée cantonnée de quatre couronnelles. Au commencement de la légende, un S barré. *Billon*. (Pl. XV, n° 4.)

Ma collection.

+....... ET. RADICAT. Type du n° 3; au-dessous de l'écusson, la lettre D.

℟ ... IT.NOMEN.DOMINI.BE. Croix échancrée couronnée de deux couronnelles et de deux lis. *Billon*. (Pl. XV, n° 5.)

Ma collection.

Cette dernière imitation des douzains de France porte la lettre D, qui en France est le différent de Lyon : sur notre pièce cette lettre désigne sans doute le nom du maître de la monnaie de Passerano Giov.-Domenico Derossi, qui dirigea l'atelier de Dezana de 1586 à 1589, et probablement aussi celui des Radicati.

Les cinq pièces qui précèdent, et qui appartiennent incontestablement à Passerano, portent des légendes dont la lecture offre quelques difficultés.

Toutes commencent par l'abréviation HER ou HE.IIII., ce qui, au premier abord, pourrait ressembler à l'indication d'un seigneur nommé Hercule ou Henri. Mais a-t-il existé pendant la période monétaire, c'est-à-dire de 1581 à 1598 (et M. le chevalier D. Promis paraît ne pas le croire, page 15), un Radicati dont le nom commençait de la sorte? Je l'ignore, et quant à chercher une autre explication, mon embarras est grand.

Pour le *cavalotto*, on pourrait y voir HEREDES ET CONCOMITES... PASSERANI ; mais pour les autres, s'il ne s'agit pas

d'un nom propre, cela est moins facile. Faut-il lire **Heredum quatuor Dei gratia princeps** (ou **primus**) **et coconatorum rector?**

Cela ne me satisfait guère, et je ne donne ces explications qu'en attendant mieux. En présence de ces doutes, j'ai cru devoir donner le dessin de toutes ces variétés, pour en faciliter l'étude.

Autre imitation du douzain .... ET. COCONA. R.... Même type qu'au nº 3. Seulement l'écu est accosté de deux C.

℟ + SIT.NOMEN, etc. Croix cantonnée de deux lis et de deux couronnes. *Billon.* (Pl. XVII, nº 26.)

Musée de Lyon (anc. coll. H. Morin-Pons).

+COM.RADICATE.COCO. L couronné.

℟ +IN.DEO.VIRTVTEM. 81. Les lettres T.R. en monogramme. Croix fleuronnée terminée par quatre petites croisettes. *Billon.* (Pl. XV, nº 6.)

Ma collection.

M. le chevalier D. Promis ayant décrit ce *quarto* d'après un exemplaire un peu différent et surtout incomplet en ce qu'il ne donne ni la date ni les initiales T. R. de Thomas Roglia, il m'a semblé utile de produire cette variante avec un dessin de la pièce.

+ COM. RADICATE. CO. Même type que sur la précédente.

℟ IN.DEO.VIRTVTEM.83. Croix feuillue. *Billon.* (Pl. XV, nº 7.)

Ma collection.

+COM.RADICATE.COCO. H couronné.

℟ + IN. DEO. VIRTVS.P. 1581. TR. en monogramme. Croix feuillue. *Billon.* (Pl. XV, nº 8.)

Ma collection.

Variété de Promis, pl. I, n° 6. La lettre P, qui se trouve au revers avant la date, signifie sans doute Passerano.

Autre, semblable à la précédente.

Même légende. Croix terminée à chaque branche par un cœur surmonté d'une croix. *Billon.* (Pl. XV, n° 9.)

Ma collection.

Autre avec un point secret sous l'O, cinquième lettre du revers. Cette pièce porte la date 81. *Billon.*

Ma collection.

+MO.N....IM.CO.DE.C ...PASS..... (*Moneta nova impe-*[illegible] *Comitum de Coconato et Passerano*). La lettre H couronnée.

℟ +SIT.NOMEN.D.BENED. Croix fleuronnée. *Billon.* (Pl. XV, n° 10.)

Ma collection.

On retrouve à l'extrémité de la légende le trèfle placé entre quatre points et que j'ai déjà signalé à Dezana et à Frinco; c'est peut-être une marque monétaire. Ce signe existe aussi sur des liards de France, et c'est pour en compléter l'imitation qu'on l'a mis sur la monnaie de Passerano.

·MONETA.EX.COM.RAD.C.1583. H couronné.

℟ +IN.NOMINE.DOMINI.AM. Croix fleuronnée. *Billon.* (Pl. XV, n° 11.)

Ma collection.

Il existe pour cette monnaie plusieurs variétés consistant dans différentes positions des points secrets.

·MONETA.NOVA.EX.C.RAD.84. La lettre H couronnée et accostée de trois fleurs de lis.

+IN.NOMINE.DOMINI.AM. Croix du Saint-Esprit. *Billon.* (Pl. XVI, n° 12.)

Ma collection.

— Autre avec MONETA.EX.COM., etc. Mêmes types. *Billon*.

Ma collection.

Les trois monnaies qui précèdent ne sont pas très-claires. Que veut dire EX.? Est-ce une préposition, faut-il lire *ex comitatu Radicale?* Je ne le crois guère. Faut-il considérer EX comme une abréviation et le prendre dans le sens d'*exterior* ou *externa*, ce qui signifierait monnaie extérieure ou par extension destinée à l'extérieur, allusion à l'exportation à laquelle ces pièces étaient toujours destinées?

Cette dernière hypothèse me paraît de tout point préférable aux autres.

COM.COCO.RADIC.1587. ⁘ H couronné entre trois fleurs de lis.

℟ + SIT.NOMEN.D.BENED. Croix du Saint-Esprit. Point secret sous la neuvième lettre (D). *Billon*. (Pl. XVI, n° 13.)

Ma collection.

— Autre, avec la date 1588. *Billon*.

Ma collection.

Tous ces *quarti*, répétition un peu monotone de ce que l'on a vu à l'occasion de Dezana et de Frinco, n'offrent qu'un faible intérêt. Le seul fait nouveau qui résulte pourtant de cette description, c'est la présence de quelques dates inédites qui jettent un certain jour sur la permanence de la fabrication de Passerano, et font voir que l'émission des *quarti* n'a pas cessé depuis 1582.

Cette dernière date était, avec 1581 et 1594, tout ce que l'on possédait de Passerano. Je viens d'y ajouter 1583, 1584, 1585, 1587, 1588, sans compter quelques monnaies qui ne portent pas précisément l'indication de l'année, mais dont certains documents donneront l'âge assez exact.

Presque toutes les monnaies décrites jusqu'ici, et aux-

quelles j'ai donné la qualification un peu flattée de billon, auraient plus de droits à porter le nom de cuivre. On serait à coup sûr plus près de la vérité.

IMITATIONS DE MONNAIES SUISSES.

SANCT(*us* LVDIVI(*cus*. Saint Louis debout mitré, tenant dans la main gauche une crosse, et dans la droite une tarière.

℞ MONETA.PACERNENSIS. Écusson surmonté d'un aigle à une tête, et accosté des lettres L et V. *Billon*. (Pl. XVI, nº 14.)

Ma collection.

Imitation des anciens *schillings* de Lucerne. Sanctus Ludivicus, est destiné à rappeler le patron de cette dernière ville, Sanctus Leodegarius. La tarière complète la ressemblance, on la trouve sur les monnaies de Lucerne et de l'abbaye de Murbach; je ne crois pas que saint Louis ait les mêmes droits que saint Léger à ce symbole, mais le graveur des monnaies de Passerano ne s'inquiétait pas de si peu.

La forme latine régulière pour exprimer Passerano devrait être Passeranensis, le graveur a préféré forger le mot *Pacernensis* pour augmenter la ressemblance et reproduire la désinence de *Lucernensis*. Les lettres L V qui accostent l'écusson sont peut-être les initiales de *Ludivicus*, peut-être aussi celles d'un des Radicati; en tous cas elles complètent la contrefaçon, car les monnaies de Lucerne aussi portent ces deux lettres.

Ce faux *schilling* est sans date et par conséquent antérieur à 1596, époque à laquelle on les a datés pour la première fois. Un document que l'on trouvera dans les notes

qui terminent ce travail me permet de donner une date plus précise et place la fabrication de la pièce entre les années 1591 et 1592.

J'ai déjà publié cette monnaie dans un recueil suisse [1], mais je n'avais pas encore connaissance du document auquel je viens de faire allusion, et qui aujourd'hui même est inédit : il m'a paru que je ne devais pas l'omettre dans cette espèce de monographie supplémentaire.

L'auteur de *l'Armorial Genevois*, M. Blavignac, entre autres renseignements sur la monnaie de Genève, cite plusieurs pièces frappées au type de cette ville par des contrefacteurs étrangers. Celle qui suit appartient à notre sujet.

......N.E.M.N.D.C.RA.C.1586. Écusson de Genève surmonté de l'aigle d'empire.

℟ POST.TENEBRAS.LVX.C. Croix caractéristique des sols de Genève. *Billon*. (Pl. XVII, n° 27.)

Collection de M. Aug. Serre, de Genève.

Cette légende, assez confuse au commencement, doit se rétablir ainsi : MONETA.N(*ova*) D(*e*) C(*omitatu* ou *Comitibus*) RA(*dicati*) C(*oconato*), et la date qui suit permet d'attribuer cette monnaie à Percivale II, Pallavicino de Passerano, recteur et capitaine de l'association (*consortile*) des Radicati. En effet, nous savons (Promis, *Mon. dei Radicati*, etc., pag. 19) qu'en 1586, date de notre pièce, Percivale traitait en cette qualité de recteur et capitaine au nom de tous les Radicati avec le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier.

D'autres imitations de diverses monnaies suisses ont dû sortir de l'atelier de Passerano, mais jusqu'ici ce sont les seules qu'il m'ait été donné de rencontrer.

[1] *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, etc. Zurich, 1862, pl. II, n° 10.

IMITATIONS DE MONNAIES ITALIENNES.

+COMITES. RADICATI. COCON. Écusson à la croix de Savoie dans un entourage à trois lobes; au-dessous, une étoile.

℞ SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDI. Croix de saint Maurice et de saint Lazare placées l'une sur l'autre. *Billon*. (Pl. XVI, n° 15.)

Ma collection.

Imitation complète de la *parpagliuola* de Charles-Emmanuel Ier, frappée à Chambéry de 1584 à 1586 (Promis, *Mon. dei Reali di Savoia*, pl. XXIX, n° 17). Cette monnaie et la suivante ont été trouvées à Lausanne, en démolissant une partie de l'ancienne enceinte de la ville.

*COMITES.RADICATE.COCON. Même type que sur la pièce précédente, mais sans la croix de Savoie.

℞ SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDI. Croix feuillue dans un entourage formé de quatre demi-cercles. De leurs intersections quatre trèfles retombent dans les cantons de la croix. *Billon*. (Pl. XVI, n° 16.)

Cabinet impérial de France.

Cette imitation, moins hardie que la précédente, puisqu'elle n'offre qu'un écusson lisse et sans la croix de Savoie, est, comme la précédente, d'un titre moins mauvais que la plupart des pièces de Passerano. Son prototype est la *parpagliuola* de Charles-Emmanuel Ier, frappée à Bourg de 1580 à 1583 (Promis, *ibid.*, pl. XXIX, n° 18).

Le *Catalogue* de Reichel mentionne une pièce qui, je crois, est la même (nos 2285 et 2286); le module doit y être inexactement indiqué. Les légendes y sont incomplètes, et la description du type laisse à désirer.

— Les lettres C et P (*Coconati Passerano* ou *Comites Passerani*) sous une couronne, et séparées par deux rosettes posées l'une au-dessus de l'autre.

℟ Croix de saint Maurice dans un double grènetis à quatre lobes. *Billon*. (Pl. XVI, n° 17.)

Ma collection.

— Les lettres C. C séparées par deux rosettes ; au-dessus, une couronne.

℟ Comme la précédente. *Billon*. (Pl. XVI, n° 18.)

Musée de Chambéry.

Cette monnaie, déjà publiée par M. le professeur Fr. Rabut (*Deuxième Notice*, pl. III, n° 2) et aussi attribuée sans succès à Christine de France, rentre évidemment dans la catégorie des quarts de sou dont l'émission criminelle inonda la Savoie vers la fin du XVIe siècle.

La pièce précédente ne peut appartenir qu'aux comtes de Passerano ; les lettres C et P ne sauraient s'appliquer à personne d'autre. Quant à la seconde monnaie, je l'eusse plus volontiers attribuée aux comtes de Correggio, qui ont aussi pris leur part dans l'imitation de la monnaie d'autrui ; mais je dois dire que mon savant ami M. D. Promis n'a pas adopté ma manière de voir à ce sujet, et qu'il préfère l'attribution des deux pièces aux Radicati.

On peut remarquer que ces quarts de sol, ainsi que les analogues décrits précédemment pour Dezana et Frinco, sont privés de lettre ou différent monétaire, alors que ceux des ducs de Savoie en sont généralement munis[1]. Il m'a semblé que l'on pouvait dès lors mettre en suspicion tous

[1] On trouve sur ces monnaies la lettre A pour Aoste ; G pour Grobert, à Chambéry ; C pour Cornaglia, *id.* ; C pour Costa, à Turin ; R pour Roatta à Aoste, etc.

les quarts de sol dépourvus de différent, lettre ou signe. Cette opinion n'a pas eu non plus l'assentiment de M. le chevalier Promis, qui pense que cette absence de différent existe, à n'en pas douter, sur plusieurs quarts de sol incontestables d'Emmanuel-Philibert et de Charles-Emmanuel Ier.

Je ne sais s'il existe des documents à l'appui de cette affirmation ; mais telle est l'autorité du savant conservateur de Turin sur ces matières, que je n'aurai garde d'insister sur la théorie générale que j'avais mise en avant. Je me rabattrai donc sur ces exceptions, c'est-à-dire sur quelques monnaies portant les initiales que je viens d'indiquer dépourvues de différent monétaire, et dont le titre me paraît si faible qu'il se trouve évidemment en dehors des ordonnances de fabrication. Pour ces monnaies-là j'estime qu'il y a lieu au moins de douter, et quand à la place d'un titre très-affaibli je ne trouverai plus que le cuivre pur, je croirai plus volontiers à une contrefaçon qu'à une émission légitime, et je n'aurai garde d'oublier les *sesini* de cuivre des Mazzetti, sur lesquels on lit en toutes lettres : *Sanctus Marcus Venetus*, *Marinus Grimanus Dux*, et qui n'en sont pas moins fabriqués à Frinco.

Voici, du reste, les ordonnances relatives à la fabrication des quarts de sol depuis la création jusqu'à leur suppression (je ne parle, bien entendu, que du type qui nous occupe en ce moment) :

			AU MARC.		TITRE.
EMMANUEL-PHILIBERT,	1561	29 septembre....	248	pièces.	1,12
—	1564	14 avril......	252	—	1,12
—	1577	29 juin.......	240	—	1,2
CHARLES-EMMANUEL I,	1581	5 juillet.....	240	—	1,2

Que les premiers quarts de sol émis sous Emmanuel-Philibert n'aient pas été distingués par des signes ou

lettres, par des marques de monnayeurs ou par des indications de lieu, cela se peut comprendre; mais qu'une fois cette habitude prise elle ne se soit pas continuée alors que mille exemples de contrefaçons en rendaient l'usage salutaire et même indispensable, voilà ce que je ne saurais admettre.

J'ai réuni un grand nombre d'exemplaires portant les initiales E. P. ou C. E, et qui n'ont pas le différent monétaire; peu d'entre eux sont à l'abri du doute tant par l'aspect du métal et le poids que par un certain air de fabrique. Un jour je reviendrai sur ce sujet.

+IN.DEO.VIRTVTEM...... F couronné entre deux étoiles.

℟ (*Com. Rad*)ICATE.COCO. Armoiries des Radicati. *Billon*. (Pl. XVI, n° 19.)

Ma collection.

Sesino copié sur ceux de Philippe II, pour Milan.

Il existe pour cette pièce et pour bon nombre des précédentes plusieurs variantes, que j'ai dû passer sous silence, pour ne pas allonger outre mesure cette description.

MONETA.PASERAN. Écusson couronné, écartelé de l'aigle et du châtaignier; ce dernier est disposé de manière à imiter la *biscia* ou guivre de Milan.

℟ (I)ACOB...RAD.PASERANO. Croix fleuronnée. *Billon*. (Pl. XVII, n° 22.)

Collection N. Papadopoli, à Venise.

Imitation du *soldo* milanais frappé sous Philippe II. Ce numéraire, très-répandu, a donné lieu à de nombreuses contrefaçons. Nous en retrouverons ailleurs d'autres exemples jusqu'en 1623.

Cette pièce est la troisième qui mentionne le nom de Jacques Radicati; il est probable que sa fabrication est

contemporaine du rarissime écu frappé par ce seigneur en 1594. (Cf. Promis, *Mon. dei Radicati*, pl. II, n° 13.)

De même que les Mazzetti à Frinco, les Radicati ne craignirent pas de s'attaquer à la monnaie de Venise, mais, il faut le croire, avec moins d'activité; car les trois pièces suivantes sont les seules que l'on ait pu constater jusqu'à présent dans cette série d'imitations vénitiennes, tandis que pour Frinco j'ai décrit une grande quantité d'exemplaires variés, sans parler de ceux qu'une tardive communication me force de reporter à la fin de cet article.

— SANCTVS.MARCVS.VENET. Lion de Saint-Marc.

℟ PAS.C.CONA.RAD.VENEC (un autre exemplaire porte VENECI). Croix. *Cuivre*. (Pl. XVII, n° 23)

Collection N. Papadopoli, à Venise.

La légende du revers est disposée ici de manière à rappeler les *sesini* du doge Pascal Cicogna (1585-1595). Il semble, au premier abord, que l'on y retrouve les mots PAS(*serano*) RAD(*icati*) COCONNATO; mais VENECI placé à la fin ne peut se rapporter qu'à Venise, et trahit la contrefaçon.

J'ai eu quelque peine à me rendre maître du sens de cette phrase, déguisée sous toutes ces abréviations équivoques; mais enfin j'y suis parvenu, et je crois pouvoir proposer la lecture suivante :

PAS(*serani*) C(*astanea*) CONA(*tur*) RAD(*icari*) VENEC(*iis*), c'est-à-dire le châtaignier de Passerano cherche à pousser ses racines jusque dans Venise. On pourrait aussi lire :

PAS(*serani*) C(*omites*) CONA(*ntur*) RAD(*ere*) VENEC(*iam*), mais ce serait par trop ambitieux de la part d'un seigneur de Passerano, et je m'en tiendrai de préférence à la pre-

mière interprétation, bien que *radicari Veneciis* ne soit pas d'une latinité irréprochable.

La collection de M. le comte Nicolas Papadopoli, à Venise, renferme encore deux imitations du *sesino* vénitien; mais ce sont, à mon avis, des pièces ornées de légendes de fantaisie et à peu près indéchiffrables. Je me borne à les citer ici.

SCINNANVS.MAILDV.COCONATVS. Lion.

℞ SIT.NOMEN.DOMI.BENEDIT. Croix. *Cuivre.* (Pl. XVII, n° 24.)

Le mot final COCONATVS détermine sans équivoque le lieu d'origine de la pièce, mais tout le reste de la légende est inintelligible. On voit seulement que le graveur a voulu imiter les monnaies de Marino Grimani; si j'avais l'original sous les yeux, je pourrais peut-être en tirer quelque chose; mais malgré sa perfection, le dessin que M. le comte N. Papadopoli a eu l'obligeance de me communiquer ne me suggère aucune explication.

Le second exemplaire donne les variantes COCONAT et BENEDICT. *Cuivre.*

La modération relative des Radicati dans l'émission de cette fausse monnaie, ne les mit pas à l'abri des mesures énergiques de Venise. Ils furent poursuivis comme les Mazzetti, condamnés à mort, exécutés peut-être en effigie. Mais que le lecteur se rassure, là encore tout finit bien, et aucune tragédie ne vint interrompre la succession de l'antique maison des Radicati.

Voici plusieurs monnaies qui ne portent pas le nom de Passerano, mais qui, probablement, appartiennent à cette localité. A défaut de Passerano, Dezana et Frinco pourraient les revendiquer.

+HEN.NVM.C.VAL...ADEC.VFIC.EX.1585. Type du gros de Nesle.

℞ SIT.NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. Croix évidée et fleurdelisée. S barré diagonalement au commencement de la légende. *Billon*. (Pl. XVI, n° 20.)

Ma collection.

Cette monnaie, qu'au premier abord j'avais cru devoir attribuer à Dezana en raison de la légende où je lisais *Henrici nummus cujus valor. ... a decianense vficio expressus*, me semble avoir trop de rapports avec le *cavalotto* de Passerano, décrit sous le n° 1 pour ne pas appartenir au même atelier.

L'S barré qui se voit au revers et qui est une caractéristique de Passerano, me confirme dans cette idée. Il faut aussi, sur ce *cavalotto*, remarquer le mot EX que nous avons déjà rencontré dans le *quarto* à la légende MONETA. EX.COM.RAD., etc., pl. XV et XVI, n°s 11 et 12.

Là mes efforts d'interprétation ont encore échoué, bien que la plupart des abréviations puissent se compléter. Cette mystérieuse légende me paraît contenir une allusion à la contrefaçon des monnaies d'Henri III, roi de France. On pourrait lire *Henrici nummus cum valore..... a decreto uficii*, etc. La lacune contenant l'indication de cette valeur me paraît renfermer le chiffre I, mais je ne puis l'affirmer.

Une autre leçon que l'on trouverait à proposer serait *Henricianus nummus cupreus valoris I* (?) *a decreto*, etc., ou *a deciana uficina expositus*. Mais, je le répète, je préfère Passerano à Dezana, à cause de l'S barré

Si l'on accorde enfin au mot EX le sens que j'ai préféré lui attacher en décrivant les n°s 11 et 12, la légende se terminerait par les mots VFICIO EXTERIORE, et impli-

querait encore que cette monnaie a été fabriquée pour le service ou à l'usage du dehors.

Un autre exemplaire dont la légende est malheureusement aussi incomplète, se trouve au musée de Lyon, et provient de la magnifique collection de M. H. Morin-Pons. Il offre cette particularité que le millésime, grossièrement retouché, donne la date 1586.

+LECRECHETADO.... H couronné accosté de trois fleurs de lis.

℟ : SIT.NOMEN.DOMI(*ni ben*)E. Croix du Saint-Esprit. L'S de SIT est barré. *Billon.* (Pl. XVI, n° 21.)

Ma collection.

Si la précédente monnaie renferme quelques obscurités, celle-ci est complétement inintelligible. Je me borne à la reproduire en faisant remarquer que le *rébus* du droit doit être prémédité, car tout le reste de la pièce, type et légendes, est d'une correction parfaite.

L'S barré n'existe pas cette fois, séparé de la légende, mais seulement sur la première lettre. L'indice n'est pas suffisant pour une attribution à Passerano, car il existe bon nombre de monnaies de divers pays où l'S se trouve ainsi figuré.

L'ouvrage de Conbrouse (*Monnaies nationales de France*) contient une description qui a piqué ma curiosité. C'est encore une imitation du gros de Nesle, et probablement elle a vu le jour dans l'un de nos trois ateliers. Malgré tous mes efforts, il m'a été impossible de la découvrir et d'en donner le dessin. Conbrouse la note comme se trouvant dans les cartons de MM. Norblin, Buquet, etc. La première de ces collections est dispersée, et M. Buquet, qui avait eu l'obligeance de faire de sérieuses recherches, m'a affirmé que cette monnaie n'était plus en sa possession. Les

légendes sont évidemment rendues d'une manière inexacte ; je ne saurais les expliquer.

A défaut du dessin, en voici la description.

+HENR.PR.IMP.MA.B.EO.FER. 1585. Type du gros de Nesle.

℟ SIT.NOMEN., etc. *Billon.*

Conbrouse, *Monn. nat. de France*, pag. 73, n° 965.

Collections Norblin, Buquet, etc.

Dans le courant de cette étude, j'ai montré les ateliers de Frinco et Passerano copiant exactement les *sesini* de Marino Grimani ; j'ai indiqué la prodigieuse quantité de types français imités par les contrefacteurs, et surtout, à plusieurs reprises, j'ai dit que là ne s'arrêtaient pas les contrefaçons de ces ateliers Les plus graves, les plus dangereuses pour les pays étrangers ont dû être celles qui reproduisaient sans aucune variante la monnaie véritable. Bientôt je donnerai la liste des monnaies françaises qui me paraissent fabriquées de la sorte, avec l'indication des motifs qui me portent à les condamner, malgré leur aspect régulier.

Ces remarques qui, sur plusieurs points, sont arrivées chez moi à l'état de certitude, m'autorisent à présenter une explication de la pièce très-connue de la série d'Avignon, qui porte d'un côté le nom d'Henri III et de l'autre celui d'un cardinal légat (conf. *Revue numismatique*, 1839, pag. 275, pl. XII, n° 6, et Poey d'Avant, *Monn. féod.*, t II, n° 4318).

Ce bizarre assemblage, que ne justifie aucune donnée historique et que condamnent les habitudes monétaires, a reçu le jour dans l'un de ces ateliers italiens voués à la contrefaçon. Là seulement on a pu accoupler deux coins si complétement étrangers l'un à l'autre. Il n'est pas d'autre explication possible, et. je le crois, en parcourant avec soin

toute la série numismatique française, on trouverait encore à éliminer bien des monnaies anormales dont les attributions ont été jusqu'ici plus pittoresques que réfléchies.

Si, guidé par les notions que je viens de développer, on procède à un examen attentif de toutes ces pièces irrégulières dont on a affublé royaux et ligueurs, protestants et catholiques, je suis certain qu'à l'air et à l'accent on ne pourra manquer de reconnaître une bonne quantité d'étrangères équivoques. Il sera facile dès lors de les réintégrer dans leur lieu d'origine, par delà les monts, et un nouveau supplément nous parlera encore de Dezana, Frinco et Passerano.

A. Morel Fatio.

NOTES ET ADDITIONS.

Les princes italiens qui se livraient à la contrefaçon des monnaies étrangères eurent de fréquents démêlés avec les pays qu'ils mettaient à contribution et en particulier avec la Suisse, où ils trouvaient facilement à émettre les espèces falsifiées Aussi, dans un grand nombre de diètes, les cantons suisses se plaignirent-ils du dommage qui leur était causé. Le comte de Dezana est celui de tous qui accumula le plus de griefs; on le voit fréquemment nommé dans la collection des Recès de la Confédération (*Amtliche Sammlung der aeltern Eidgenössischen Abschiede*), mais je suis fondé à croire qu'on a attribué aux Tizzoni plusieurs méfaits commis par d'autres, et que les gens de Frinco et de Passerano pourraient revendiquer une bonne part des plaintes adressées à tant de reprises à l'Empereur au sujet de la fausse monnaie.

Il m'a paru intéressant de mettre sous les yeux du lecteur quelques-uns de ces documents. Il en est de précieux qui fixent la date de certaines monnaies dont l'âge précis était encore incertain : d'autres attestent l'existence de contrefaçons jusqu'ici inconnues.

Le volume des *Abschiede*, qui contiendra les Recès suivants, n'a pas encore paru. C'est au zèle obligeant de l'archiviste fédéral Krütli que je dois la communication des documents inédits.

« 1586, 9 mars. Les envoyés de Berne déposent quelques » monnaies bernoises fausses qui, à ce qu'on dit, ont été » frappées dans la vallée d'Aoste.

» 1591, 30 juin. Zurich déclare que quelques colporteurs » ont mis en circulation pour près de 400 florins de faux » kreutzers du Valais et de Berne; une enquête ordonnée » à ce sujet a fait connaître qu'un monnoyeur s'est enfui » emportant un coin monétaire, et que maintenant un comte » en Piémont fait frapper ces fausses monnaies. Là-dessus » on convient d'écrire au duc de Savoie.

» 1592, 2 février. On écrira à l'Empereur pour qu'il fasse » défense aux comtes de Dezana et de Castion (Castiglione) » de frapper de fausses monnaies (faux kreutzers du Va- » lais), parce que cela cause un grand préjudice, non-seu- » lement à l'évêque du Valais, mais encore aux trois Etats » de Berne, Fribourg et Soleure.

» 1592, 28 juin. A la demande de Lucerne, on devra » écrire de nouveau à l'Empereur afin que celui-ci défende » au comte de Dezana de frapper de fausses monnaies de » Lucerne et de Berne, etc,

» 1593, 24 juin. Soleure se plaint de ce que de faux » schillings et kreutzers aux coins et armes de quelques » cantons confédérés aient été frappés par le comte de De-

» zana, résidant près de Verceil. Il résulte d'une enquête à » ce sujet que ce comte, aussi bien que celui de Massara » (Messerano), qui ont fait fabriquer de faux Lions (*Leuen*[1]), » ne relèvent que de l'Empire.

» 1594. 29 mars. D'après la déclaration des envoyés de » Fribourg que des kreutzers de Fribourg ont été frappés » à Verceil par le comte de Dezana et que le coin a été » loué pour de l'argent, on écrit encore une fois à l'Em» pereur pour qu'il y remédie. »

De ces documents, on peut tirer plusieurs renseignements utiles :

1° La contrefaçon des petites monnaies suisses, schillings et kreutzers, doit être restituée à Delfin Tizzone plutôt qu'à son successeur, Antoine-Marie, qui ne gouverne qu'à partir de 1598. J'aurais dû le remarquer plus tôt, car les schillings de Lucerne, par exemple, sont datés depuis 1596, et parmi les imitations, celles de Lucerne sont les plus nombreuses et toutes sans dates.

2° Les imitations de monnaies bernoises dont il est parlé dans la réclamation de Berne à la diète, en date du 9 mars 1586, sont encore à trouver.

Le texte des *Abschiede* dit qu'elles ont été fabriquées dans la vallée d'Aoste, mais on sait ce qu'étaient ces désignations jadis. Tout porte à croire qu'il s'agit surtout de Dezana et autres lieux voués à la contrefaçon.

3° Les kreutzers de Berne contrefaits et indiqués par Zürich (30 juin 1591) manquent également. Quant à ceux du Valais, j'estime qu'il y a peut-être une erreur dans l'attribution de Zürich, qui les impute, comme toujours, à Dezana. Il s'agit, sans doute, du faux kreutzer d'Hiltebrand

[1] Probablement contrefaits d'après la monnaie de Bologne.

de Riedmatten que j'ai décrit à l'article Frinco (pag. 278, pl. XI, n° 15). Dezana, Frinco et Passerano s'étant mutuellement communiqué leurs coins, ce que l'on dit pour l'un peut s'appliquer aux autres; dans ce cas nous devrions trouver un jour les exemplaires fabriqués par Dezana et Passerano.

Ce qu'il y a de plus important dans cette déclaration de Zürich, datée de 1591 et renouvelée en 1592 (conf. Abschiede, 2 février 1592, lettre E), c'est qu'elle nous donne la date précise de l'émission du kreutzer du Valais, que nous placerons désormais entre ces deux années.

Les kreutzers de Soleure, imités à Dezana, ne nous sont pas parvenus encore.

Au moment de terminer cet écrit, je reçois deux communications du plus haut intérêt pour les ateliers de Dezana, Frinco et Passerano. M. le comte Nicolas Papadopoli, de Venise, possesseur d'une riche collection numismatique et acquéreur de la collection particulière du regrettable V. Lazari, me fait parvenir trente-deux dessins de monnaies dont la majeure partie est inédite, et se compose en général d'imitations des *sesini* de Venise sous les doges Pascal Cicogna et Marino Grimani. Les pièces de Passerano ont déjà pu être inscrites à leur rang dans les pages qui précèdent. Quant aux autres, on les trouvera plus loin.

Rien ne me recommandait auprès de M. le comte N. Papadopoli pour cette communication aussi intéressante par le fond que gracieuse dans la forme; j'en suis d'autant plus reconnaissant, et je le prie de recevoir ici le témoignage bien sincère de ma gratitude pour une aussi utile coopération.

Un de mes bons amis, que le monde numismatique connaît de longue date par ses belles publications, M. H. Morin-Pons, m'a aussi remis une note fort précieuse sur plusieurs pièces qui ont jadis fait partie de sa collection et que possède depuis peu le musée de Lyon. Quelques-unes d'entre elles vont aussi grossir ce supplément; le reste complétera plus tard l'étude de plusieurs autres ateliers monétaires de l'Italie supérieure, dont je prépare en ce moment la publication.

M. le conservateur du musée de Lyon, M. Martin-Daussigny, a droit aussi à mes remercîments pour la nombreuse série d'empreintes qu'il a bien voulu m'envoyer.

Dezana.

J'ai peu de choses à ajouter à ce chapitre. Je noterai pourtant, d'après les indications de M. le comte Papadopoli, les détails suivants :

Louis II. — Variété du *cornabò* de Promis, pl. I, n° 9, où on lit IMPE au lieu de IMP.

Jean Barthélemy.—Variété du n° 5 de la pl. III. Sur ce teston l'épée est nue, sans l'accompagnement des traits transversaux, que l'on retrouve habituellement sur les autres exemplaires.

Antoine Marie. —Variété du *soldo* figuré sous les n°s 33 et 34. Elle consiste dans la réunion du droit de ce dernier numéro et du revers du précédent.

Deux autres collections m'ont fourni les pièces suivantes :

Delfino. — Variété du n° 8 de ma pl. III. L'écusson est accosté de deux C à la place des deux H. *Billon.*

Musée de Lyon (ancienne collection H. Morin-Pons).

S. PET....(p)ROT.C....DECIANE. Écusson portant deux clefs en sautoir et surmonté d'une tiare.

DELFI.(ti)CO.C DEC.VIC.IMP.D. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux dauphins. *Billon.* (Pl. XVII, n° 28.)

Musée de Lyon (anc. coll. H. Morin-Pons).

Cette monnaie. assez curieuse en ce qu'elle offre d'un côté le type avignonais et de l'autre celui du Dauphiné, est à mes yeux un argument des plus décisifs en faveur de l'opinion que j'ai émise plus haut (p. 365) à l'occasion de la monnaie hybride d'Henri III, au revers du cardinal-légat Charles de Bourbon (Poey d'Avant, *Monn. féodales*, t. II, p. 367).

Ces pièces ont une origine analogue, toutes deux sortent d'un atelier de contrefaçon.

L'auteur de *l'Armorial genevois* (Genève, 1849, in-8°) donne à la page 364 de cet estimable ouvrage, la description d'une monnaie imitée du sol genevois de la fin du XVIe siècle. Bien qu'il ne produise pas le dessin de cette monnaie, il est facile de reconnaître par la simple indication de M. Blavignac qu'elle émane de l'atelier de Dezana.

D'un côté se trouve l'écu ordinaire de Genève avec la légende .....TENEBRIS.LVCET. Seulement au lieu de la clef, le graveur de Dezana a placé le tison ardent des Tizzoni.

Le revers se compose de la croix évidée et fourchue, type régulier du sol genevois au XVIe siècle, avec les mots ....SALV.NOS.C.....

Cette monnaie est sans date, du moins M. G. A. de Luc, à qui elle a appartenu et qui nous en a laissé la description, ne nous l'indique pas; mais tout porte à croire qu'elle émane de Delfino Tizzone, comte de Dezana, de 1582 à

1598. Les légendes sont faciles à restituer; il faut lire LVX.E.TENEBRIS.LVCET, et au revers rétablir ainsi le texte : C(*rux*) (*Christi*), SALV(*a*). NOS. On trouve assez fréquemment cette formule sur plusieurs pièces de l'époque.

Cette monnaie a disparu, et mes recherches pour la retrouver ont été malheureusement sans résultat.

FRINCO.

J'ai donné à l'article Frinco, pl. XI, n° 16, une monnaie qui porte au revers une croix en apparence potencée. Un autre exemplaire provenant de la collection Papadopoli me fait apercevoir que cette croix est formée par les quatre marteaux des Mazzetti. De plus, cet exemplaire donne la variante MACETORVM au lieu de MACETIS.

Le n° 24, pl. XI, doit se lire SANTVS. MARCVS VENET, et au revers MARINVS.GRIMANO DVX.

La collection N. Papadopoli renferme les variétés suivantes du type, pl. XI, n° 25 (trois maillets sur un écusson).

SANC.MARI.PRO.FRINGI.

℟ MARINVS.GRIMANO.DVX. (Pl. XVII, n° 29.)

— Autre.

℟ IN.TE.DOMINE.SPERAV. (Pl. XVII, n° 30.)

— Autre, SAN.MARI.PROT.FRINGI.

℟ IN.TE., etc.

— Autre, SANC.MARI., etc.

℟ IN.TE., etc.

— Autre SAN.MARI.PROT., etc.

℟ SANCTVS.MARIVS.F(?)

Pour le type qui nous montre le lion tenant l'Évangile entr'ouvert, les variétés sont plus nombreuses encore.

SANTVS.MARCVS.VENET.

℟ SANTVS.GRINVXO.DVX. (Pl. XVII, n° 31.)

—Autre. ℟ SANTVS.MA...MANO.DVX. (Pl. XVII, n° 32.)

Ces deux pièces, on le voit, sont d'une haute fantaisie, et ce serait peine perdue que de chercher à y découvrir un sens. Le graveur ne pouvait probablement pas suffire à une incessante émission, et se faisait aider par quelque apprenti peu lettré.

SANT.MARIA.FRI.

℟ SANCTVS.MARCELVS.

Autre avec SANTA.MARI., etc.

SANTVS.MARCELVS.P.M.

℟ SANTA.MARIA.FRIN.

— Autre avec MARCEL.

℟ FRING.

SANTVS.MARCVS.P.M.

℟ SANTVS.MARCLVS.P.M.

SANTVS. MARCLVS.P.M. des deux côtés.

SANTVS.MARCVS.VENET.

℟ SANTA.MARIA.VENET.

Pour terminer je donnerai les deux pièces suivantes, dont les originaux sont au musée de Lyon (anc. coll. H. Morin-Pons). La mauvaise conservation ne permet guère d'en tirer parti. Sur la première on lit :

+MON......DD.FRIN.SSS. Type du gros de Nesle. Les trois S sont barrés; je n'en devine pas le sens et la valeur.

℟ IN.HOC.SIGNVM.VINCES. Croix évidée, etc. *Billon.* (Pl. XVII, n° 33.)

La seconde porte :

MONETA (?)....DD.FRI.ISS IIII. La fin de cette légende est encore inintelligible pour moi. Le revers est semblable à celui du numéro précédent. (Pl. XVII, n° 34.)

Passerano a fabriqué une monnaie analogue aux deux précédentes. C'est toujours une imitation du gros de Nesle. Les légendes seules diffèrent ; les voici :

HER.COMITE.COCO.RADICA.ISS.

SIT.NOM.DOMINI.BENEDITVM. *Billon.*

Coll. H. Morin-Pons.

A. M. F.

CHRONIQUE.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES,

A SIGNY-L'ABBAYE (ARDENNES).

En mars 1865, un habitant du hameau la Saboterie, écart de Signy-l'Abbaye, en creusant un fossé, a rencontré à une profondeur d'environ 20 centimètres du sol un vase en terre rouge qui fut brisé par la pioche. Ce vase contenait 9^{kil},500 de monnaies d'argent et de billon. Prévenu par M. Beuret, adjoint au maire de la commune, qui, en venant à Reims, m'en avait apporté quelques-unes comme échantillon, j'ai pu acquérir la totalité de la trouvaille, moins 30 pièces environ qui ont été données dans le pays. Après avoir, non sans quelques difficultés, débarrassé ces monnaies de l'épaisse couche d'oxyde de cuivre qui les recouvrait, j'en ai fait le classement qui m'a donné le résultat suivant :

	NOMBRE de variétés.	NOMBRE de pièces.
Commode.	1	1
Albin.	1	1
Septime Sévère.	46	115
Julia Domna.	22	48
Caracalla.	65	135
Plautille.	3	9
Géta.	18	54
Macrin.	8	9
Élagabale.	35	62
Julia Paula.	2	4
Soemias.	3	7
	204	445

	NOMBRE de variétés.	NOMBRE de pièces.
	204	445
Mæsa.	5	20
Sévère Alexandre.	40	78
Mamæa.	9	19
Maximin Ier.	8	44
Pauline.	1	1
Maxime César.	1	1
Balbin..	3	6
Pupien.	3	3
Gordien III.	60	686
Philippe père.	38	486
Otacilia.	7	99
Philippe fils.	13	89
Trajan Dèce.	12	224
Étruscille.	5	81
Herennius.	6	42
Hostilien..	4	13
Trébonien Galle..	13	82
Volusien.	12	54
Émilien.	2	2
Valérien père.	9	15
Mariniana.	1	1
Gallien.	10	24
Salonine.	2	6
Salonin.	2	4
Restitutions attribuées à Gallien. .	7	8
Pièces frustes non classées.	»	80
35 têtes variées. Total des revers.	477	Total 2613

Comme on peut le voir par le tableau ci-dessus, cette découverte numismatique est curieuse par le nombre de têtes et surtout des variétés de revers, et quoique je n'aie pas rencontré de ces monnaies rares qui ont une si grande valeur commerciale, j'ai cru bien faire en rédigeant un catalogue détaillé qui est à l'impression, et que je serais heureux d'adresser aux souscripteurs de la *Revue*, car je pense qu'il y a un intérêt réel au point de vue historique et topographique à consigner les découvertes de monnaies anciennes. DUQUENELLE.

Reims, 12 juillet 1865.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

SUR DIVERS MÉDAILLONS D'ARGENT

ATTRIBUÉS

SOIT A CARTHAGE, SOIT A PANORME OU AUX ARMÉES PUNIQUES EN SICILE.

De 1860 à 1862 inclusivement, M. Ludwig Müller, de Copenhague, fit paraître en trois parties, et écrit en français, un ouvrage extrêmement intéressant sur la *Numismatique de l'ancienne Afrique*[1]. J'avais fait pour la Société archéologique de Cherchell, en Algérie, un examen très-détaillé de la partie de cet ouvrage qui concerne des pièces à légendes puniques ou néo-puniques. La Compagnie dont il s'agit n'ayant pu, malgré ses efforts, arriver encore à commencer les publications qu'elle avait projetées, je me détermine à extraire de mon mémoire, fort étendu, la partie qui concerne les médailles portant, les unes la légende punique, valant בארצת, BORTsT, les autres les légendes,

[1] Copenhague, 1860-1862, 3 vol. in-4°,

tantôt séparées, tantôt associées, valant קרת חדשת, QRT H'DS'T, et מחנת, MH'NT, עם מחנת, ÂM MH'NT, עם המחנת. ÂM HMH'NT, ou שעם מחנת, S'ÂM MH'NT. Ce travail est long encore, et j'appréhenderais de le soumettre aux lecteurs de la *Revue numismatique* si je n'espérais que le sujet obtiendra leur patiente attention par la prépondérance qui lui est justement acquise dans la numismatique punique. Je l'ai déjà traité dans le présent recueil (Nouv. série, t. I) et dans la *Revue archéologique* (16ᵉ année, 11ᵉ livr., p. 647 et suiv.). J'ai attribué les pièces pourvues de la première légende à Panorme, les autres à Carthage. M. Müller, dans son second volume, professe et développe l'opinion diamétralement inverse. Ses arguments, quoique m'ayant ébranlé, ne m'ont cependant point convaincu. Aussi, nonobstant le regret que j'éprouve à persévérer dans une telle divergence à l'égard d'un contradicteur si éclairé et si prudent, en même temps que d'une urbanité si exquise, je n'hésite pas à lui présenter cordialement à lui-même les motifs de ma persistance.

D'anciens témoignages apprennent que, dans la forme originale, le nom *Carthage* signifiait *Ville neuve*. Les auteurs nous en ont transmis trois formes : *Karkhêdôn*, *Carthago*, *Carthada*. Aucune ne répond entièrement à l'indication. Cependant, dans les deux dernières, *Cartha*, *Carth* signifient réellement *ville;* dans la première, le même sens peut être affecté à *kar*, comme abréviation de *karth*. En outre, dans la dernière leçon, la terminaison *ada* paraît, à n'en pas douter, une abréviation d'*adasa*, que l'on trouve isolé comme nom d'une ville dans le livre des *Maccabées* (V, 40, 45), ville que l'on croit être la même que חדשה, *Adacha*, *Hadacha* ou *Kadacha* de la tribu de Juda dans *Josué* (XV, 37), et dont le nom, dans tous les

cas, est expliqué par ce mot hébreu signifiant *neuve*. Dans *Cartha-go*, l'abréviation est plus considérable encore, puisque le second composant est réduit à la première syllabe, le *khet* ou H' initial étant transcrit par G, ainsi qu'on le voit dans d'autres cas, par exemple dans *Galbanum*. Enfin, dans *Kar-khêdôn*, cette aspirée est rendue par *khi*, ce qui a souvent lieu dans la version grecque de l'Ancien Testament; exemples : *Noakhos*, *Kham*, etc., et le N final étant une terminaison grecque, *khêdô* équivaut à *ada* de *Carth-ada;* il représente *Khêdôsa* comme *ada* représente *adasa*. Ces variantes d'un nom si fameux fournissent une preuve frappante des altérations que les appellations puniques ont subies chez les Grecs et les Latins; il en résulte suffisamment néanmoins que l'orthographe originale était conforme à la seconde des légendes rapportées ci dessus, QRT H'DST, laquelle se montre sur deux variantes de tétradrachmes ayant pour types, l'une un buste de cheval et un palmier, l'autre une tête de Cérès et un cheval marchant devant un palmier. Mais, sur d'autres tétradrachmes aux types de la première variante, se présente, avec cette légende, le groupe valant MH'NT. Puis ce groupe, précédé de ÀM (*Am Mahanot*), de ÀM et de l'article (*Am hammahanot*), enfin de SÀM (*Sam Mahanot*), se reproduit, sans la première légende, sur d'autres tétradrachmes dont les types sont une tête de Cérès ou de Proserpine, ou une tête d'Hercule et un buste de cheval à côté d'un palmier, ou une tête de femme à coiffure phrygienne et un lion marchant devant un palmier. Cette confusion a jeté dans les esprits un trouble fâcheux, car sans elle on aurait vraisemblablement été d'accord pour voir dans la première légende le nom authentique de Carthage. Au lieu de cela, on a pris M'HNT dans le sens de *camp militaire*, et après divers tâtonne-

ments, on a traduit ÂM MH'NT ou ÂM HMH'NT par *troupe du camp*, SÂM MH'NT par *de la troupe du camp*. Alors deux opinions se sont élevées ayant cela de commun qu'elles ont regardé les monnaies dont il s'agit comme ayant été frappées en Sicile. Cette première idée a été suggérée par la fréquence des trouvailles dans cette île par la similitude de plusieurs types avec ceux des pièces grecques de la même contrée, par le style et la beauté du travail, enfin par l'identité du système de poids avec celui des pièces grecques de Sicile, savoir le système attique. La dissidence se borne à l'origine expresse ou à la destination spéciale de ces monnaies. Dans l'une des deux opinions, on les considère comme ayant dû être frappées pour une ville en particulier, et l'on n'a trouvé que Panorme à qui elles convinssent. Cette attribution a paru confirmée par la circonstance qu'un quartier de cette cité portait le nom de *Ville neuve*, en grec *Néapolis ;* on y a appliqué la première légende, et les variantes de l'autre légende ont été prises pour des désignations d'un quartier différent, celui probablement où logeait la garnison. M. W. S. W. Vaux, dans le *Numismatic Chronicle* (Nouv. sér., vol. III, p. 85), avance qu'on ne peut mettre en question que *Makhanat* signifie *forteresse* ou *château*, et il exprime l'avis que dans le cas présent, ce mot désigne la citadelle ou la principale forteresse de Panorme. Dans la seconde opinion, QRT H'DST est le nom de Carthage, et les variantes de l'autre légende indiquent l'armée; en d'autres termes, ces monnaies ont été battues en Sicile au nom de Carthage pour le service de l'armée que cette cité entretenait dans l'île. Quant à moi, j'ai depuis longtemps professé la conviction que les deux légendes caractérisent des monnaies de la métropole africaine. Pour apprécier exactement cette déclaration, il faut se rendre

un compte rigoureux de la signification des termes MH'NT et QRT H'DST; je vais m'efforcer de remplir cette condition.

MH'NT signifie d'une manière générale *station d'une troupe d'hommes*, *campement*, et en particulier, tantôt, il est vrai, *campement de militaires*, *armée*, mais tantôt aussi *campement de nomades*, enfin *ville dans une plaine et non fortifiée*, contrairement à ce que M. Vaux a avancé. La racine veut dire simplement *résider*, *poser sa tente*, *habiter*, *séjourner*.

On a pensé que la qualification *Ville neuve* avait été, dès le premier abord, donnée à la totalité de la fondation tyrienne, parce que dans le voisinage existait déjà une autre ville d'origine phénicienne, *Utique*, dont, par corrélation, on croyait que le nom signifiait *ancienne*. Double erreur. Le nom d'Utique, à mon avis, est écrit sur des médailles autrement que le mot qui, en hébreu, veut dire *antique*, *ancien*, et, en tout état de cause, le nom *Qarta Hadasat* ne s'implanta que consécutivement, lorsque l'agglomération de plus en plus croissante d'une population en majeure partie indigène eut formé, auprès d'un noyau primitif, une seconde et grande ville. Le noyau était une forteresse établie sur un plateau, une acropole, comme dit Strabon, portant le nom qui, en phénicien ainsi qu'en hébreu, correspondait à cette situation, *Bosra*, devenu, sous la transposition grecque *Byrsa*, l'origine d'une fable ridicule. Lorsque la désignation *Qarta Hadasat* ou *Ville neuve* fut adoptée pour la population concentrée autour de cette forteresse, celle-ci, par opposition, reçut le titre *Qadmée*, c'est-à-dire *Ancienne*, qui nous a été transmis par Étienne de Byzance.

La partie en dehors de la forteresse eut, outre *Qarta*

Hadasat, un autre nom; les auteurs anciens l'ont écrit de diverses manières, savoir : *Magalia*, *Megara*, *Magara*, au pluriel neutre. Ces variantes ne doivent être que des nuances de prononciation et d'écriture d'un même thème; il est notoire, en effet, que les liquides L et R permutent souvent dans la plupart des langues. La véritable leçon doit sortir de l'étymologie; mais, sous ce rapport, rien de satisfaisant n'a été produit. C'est sur cette étymologie, mieux entendue, qu'on me permette de le dire, qu'est fondée l'application que je fais de MH'NT, concurremment avec QRT H'DST, à la ville développée au dehors et autour de *Bosra*. Le nom transcrit *Magalia* par les Latins était antérieur à celui de Carthage. Servius, en effet, en commentant le vers 372 du premier livre de l'*Énéide*, dit, d'après Cornelius Nepos : « *Carthago antea speciem habuit duplicis oppidi, quasi aliud alterum amplecteretur, cujus interior pars Byrsa dicebatur, exterior Magalia.* » Le même fait, sur une moindre échelle, s'est passé en plusieurs endroits lors de notre première installation en Algérie; lorsque nous nous étions fixés et fortifiés sur un point, la plupart des Arabes des environs qui s'associaient à notre cause venaient pour se mettre sous notre protection, planter leurs tentes autour de notre résidence, et l'on appelait cet emplacement *le Camp*. Nul doute pour moi qu'une circonstance semblable n'ait amené de la part des Phéniciens établis dans Bosra une appellation équivalente, laquelle ne peut être que MH'NT. Et cette appellation a pu être conservée lorsque l'agglomération, accrue progressivement par les motifs indiqués dans Justin (XVIII, 5), eut acquis les conditions d'une ville, car elle était encore l'expression propre par opposition à Bosra, celle d'une ville basse, point ou peu fortifiée, comparée à une ville haute et forte,

ainsi qu'on le voit dans les *Nombres* (XIII, 19), lorsque Moïse, en envoyant reconnaître la Terre promise, fait aux explorateurs, entre autres recommandations, celle-ci : « Examinez si les habitants du pays résident ou dans des villes basses et peu fortifiées, MH'NIM, ou dans des villes élevées et fortes, MBSRIM. » Ainsi le latin *Magalia* me paraît une altération du punique *Mahanat* ou *Mahanot*. D'abord les auteurs anciens donnent de *Magalia* et de *Mapalia*, qui en est une autre forme [1], des définitions qui s'accordent parfaitement avec cette dérivation ; ainsi Charisius dit : « Magalia, Καλύβαι Ἀφρῶν (*Cabanes des Africains*) ; » Salluste (*Jugurtha*, XVIII, 8) : « *Ceterum adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ Mapalia illi vocant...* ; » saint Jérôme (*in Amosum*) : « *Agrestes casas et furnorum similes Afri vocant Mapalia.* » C'est la partie prise pour le tout, c'est-à-dire pour la réunion de semblables cabanes ou cases et de tentes pour le campement des Numides, et cela s'explique d'autant mieux qu'en effet, dépouillé du M préfixe ou servile indiquant un lieu caractérisé par cette réunion, le thème H'NT signifiait *Fornix, cella, taberna* [2]. D'un autre côté, linguistiquement, la dérivation s'explique d'une manière très-naturelle. Nous avons déjà vu le *khet* ou H' transcrit par G dans *Carthago*, soit *Maganat* ou *Ma-*

[1] Cf. Gesenius, *Monumenta*, etc., p. 392, ad verbum *Magalia*.

[2] Ce mot vit encore en berber sous la forme apocopée au singulier EHÉ, *tente, hutte*, mais qui reprend le *noun* ou N radical au pluriel IHEN-AN. On le retrouve mieux dans AGENEN, *expédition militaire, guerre*, pl. IGHANIN (Barth), composé du verbe EG, *faire*, etc., et de notre substantif HEN, AHEN, *tente* ; c'est ainsi qu'en hébreu חנה a, pour l'une de ses acceptions : *Castra hostiliter locavit contra aliquem, contra urbem*. Le substantif, ainsi que l'a fait remarquer l'illustre voyageur que je viens de nommer, a été employé par Ibn-Haucal pour désigner des campements berbers dans les environs de Barca.

ganot. La mutation de N en L n'ajoute aucune difficulté, car l'affinité et la fréquente permutation de ces liquides est un des faits les plus notoires de la philologie; on en trouve d'assez fréquents exemples, entre autres, en hébreu, et le changement de N en L, dans l'adoption de certains noms étrangers, paraît avoir été particulièrement familière aux Latins, ainsi les surnoms *Messalus* pour *Messanus*, *Hispalus* pour *Hispanus*. Rien donc de plus simple que la mutation de *Maganat* ou *Maganot* en *Magalat* ou *Magalot*, puis, par un changement indifférent de terminaison, *Magalia*.

Perez Bayer, ainsi que je l'avais déjà fait remarquer dans la *Revue numismatique* (1856), avait aussi attribué les médailles en question à Carthage, mais en adoptant la leçon *Megera* et parce qu'il lisait, non MH'NT, ainsi que le dit M. Müller, mais à tort MH'RT. Il n'y a qu'un rapport fortuit entre cette opinion, basée sur une erreur de fait, et la mienne; il n'en résulte pas moins en ma faveur cette conséquence que le savant et judicieux Espagnol regardait aussi le G comme pouvant répondre au *khet* punique.

Dans le discours préliminaire sur la marine, la navigation, le commerce et les expéditions de la république de Carthage qui précède son *Illustration du Périple d'Hannon*, Campomanès, qui tire toutes ses étymologies puniques de l'arabe, s'exprime ainsi au sujet de *Megalia* ou *Magalia* : « A l'entour de Byrsa se forma avec le temps une population extrêmement nombreuse qui constitua la grande banlieue de Carthage, et cette population cerna de tous côtés la forteresse de Byrsa... Cette seconde partie se nomma diversement : MEGALIA pour les uns, du mot grec qui signifie *Grande;* MEGARA ou MEGARIA selon les autres... Quant à nous, nous croyons qu'on doit lire *Mehalat*, qui veut dire

lieu de séjour en punique comme en arabe, parce que là se fixèrent beaucoup d'Africains, naturels du pays, mêlés aux Carthaginois ainsi qu'aux autres peuplades adventices qui se livraient au commerce sous la protection, les lois et en adoptant la langue de Carthage. » On saisit de suite le rapport qui lie, pour le fond, cette opinion à la mienne, et la concordance est pour moi d'autant plus précieuse que Campomanès n'a exclusivement en vue que l'interprétation de *Magalia*, sans aucune préoccupation des médailles que nous étudions, lesquelles probablement lui étaient inconnues. La connaissance et une exacte intelligence de ces médailles l'auraient sans doute conduit à l'étymologie réelle, dont il s'est tant approché, et le mot arabe lui aurait encore été fort utile comme fournissant, non l'origine directe, mais la confirmation de la mutation de N en L. En effet, la signification complète de ce mot est *diversorium, mansio; vicus urbis; castra;* elle est donc absolument semblable à celle du phénicien *Mahanot* ou *Maganot*. On rattache *Mahallat* à une racine, *Halla*, qui aurait eu des acceptions hétérogènes, telles que *solvit*, *exsolvit*, *dissolvit* et *descendit ex itinere, diversatus fuit*, *substitit*, *quievit* (*in loco*). Pour moi, ces sens divers remontent à deux racines phéniciennes ou hébraïques, H'LL, *solvit*, etc., et H'NH, *resedit*, *habitavit*, *tentorium posuit*, par la mutation de N en L, en sorte que l'arabe *Mahallat* équivaut réellement au phénicien *Mahanat;* il corrobore donc à la vérité, mais seulement d'une manière indirecte et secondaire, l'étymologie de *Magalia*, et par suite, le rapport que j'établis entre ce mot et la légende punique MH'NT.

Un argument plus convaincant peut-être encore ressort d'un passage de Fl. Josèphe (*Ant. jud.*, VII, 1), où, en fai-

sant allusion à MH'NIM, *Mahanaim* ou *Makhanojim*, nom de ville (II *Samuël*, II, 8), l'auteur juif dit : « Abner assigna à Isboseth pour résidence royale le lieu nommé en langue du pays *Manalis* et en grec *Parembolai* (camps). » Je n'entends pas revenir en tous points sur ce que j'ai dit au sujet de la forme *Manalis*, peut-être *Magalis*, dans la *Revue numismatique*, 1856 ; je me borne à insister sur la preuve positive du remplacement du N de MH'NIM par L, comme celui de MH'NT dans *Magalia*.

Ainsi, au point de vue linguistique, l'assimilation me paraît surabondamment justifiée. Il en résulte que nous trouvons sur les médailles comme dans les auteurs deux noms pour la partie de la ville située en dehors de la citadelle, et ces deux noms sont en parfait parallèle avec les deux noms aussi qui nous ont été transmis pour cette citadelle, savoir :

BSRT, Bosra, *Byrsa*, l'Acropole (Strabon), la partie la plus fortifiée (Appien).	MH'NT, Mahanot ou Maganot, *Magalia*, *Magara*, le camp, la partie basse et moins fortifiée.
QDMT, Kadmeia, la vieille, la partie ancienne, Arkhaia (Diodore).	QRT H'DST, Qarta Hadasat, *Karthada*, *Karkhêdôn*, *Karthago*, la ville neuve, Néapolis (Diodore).

Avec le temps, la Ville neuve devint la partie la plus considérable ; c'était la résidence des magistrats, des négociants, de toute ou de presque toute la population civile, le centre du mouvement politique et commercial. Aussi le nom *Qarta Hadasat* finit-il par représenter la cité entière. On ne doit donc point être surpris de le lire à ce titre sur plusieurs médailles.

Mais diverses villes portaient le même nom dans les possessions puniques; ainsi dès le temps de l'émission de nos monnaies, existait au nord-est de l'Espagne une *Carthago* qui prit le surnom contradictoire de *Vetus* quand eut été fondée plus au sud l'autre *Carthago*, qui reçut de son côté le surnom pléonastique de *Nova;* dans la Zeugitane même et non loin de Carthage la Grande, Scylax cite déjà une *Neapolis* dont le nom original devait être aussi *Qarta Hadasat.* Il était donc nécessaire d'établir une distinction, ainsi que le faisaient en général les villes qui portaient en commun une même dénomination, *Nyssa Scythopolis*, *Mazaca Eusebeia* et *Mazaca Cæsarea*, etc., sans parler des exemples plus directs encore qui abondent dans la Bible. On associa donc au nom *Qarta Hadasat* l'autre nom, le nom primitif et fondamental *Mahanat* ou *Mahanot.* Cette explication, indépendamment de la base linguistique sur laquelle elle repose, me paraît, au point de vue purement rationnel, beaucoup plus vraisemblable que celle qui, attribuant les médailles à Panorme, suppose qu'elles ont été battues par deux quartiers de cette ville, chacun sous leur nom, tantôt séparément et tantôt en commun. Je me réfère en effet, pour cette dernière opinion, à la solide réfutation de M. Müller.

Cependant, je l'avoue, une sérieuse difficulté se présente; elle résulte de l'emploi de MH'NT seul sur les pièces à la légende ÂM MH'NT, etc. C'est de là, je pense, qu'on peut tirer l'argument le plus spécieux contre mon opinion et le plus favorable à l'acception *camp militaire, armée.* Il importe donc à ma thèse que ce point soit le plus possible approfondi. Avant de l'attaquer directement toutefois, je dois me débarrasser complétement, si je puis, de l'attribution à Panorme.

J'ai déjà présenté une objection de raisonnement qui me paraît d'un grand poids; je me crois en mesure d'en ajouter une de fait qui, si je ne me trompe, est péremptoire, bien qu'elle ait été combattue aussi par M. Müller. Je pense avoir trouvé la désignation positive de Panorme, sous la forme punique, dans la légende qui caractérise plusieurs médailles, en particulier le grand médaillon d'argent à la tête de Cérès et au Pégase, légende que j'ai citée la première au commencement de ce mémoire. Elle a été transcrite et expliquée de diverses manières. Perez Bayer, dont j'ai déjà loué la science et la sagacité, lisait BIRST, prenant la quatrième lettre pour un *tsadé*, et il y voyait l'original du grec et du latin *Byrsa*, nom de la citadelle de Carthage, comme nous l'avons vu. Mais, chose singulière, il figurait cette quatrième lettre tout à fait comme la seconde, c'est-à-dire comme un *aleph*. Depuis et jusqu'à M. Müller exclusivement tout le monde, à l'exception de Bellermann, a affirmé cette identité et l'on a généralement lu BARAT, en admettant la variabilité de son des deux voyelles. M. Ugdulena, dans son mémoire sur les monnaies punico-siciliennes, publié en 1857 [1], soutient la similitude. Il était difficile d'échapper à ce concert, surtout lorsqu'on y trouve des autorités telles que celles de Barthélemy et de Gesenius; aussi j'en ai, pour mon compte, subi l'influence; j'ai lu BORET et je l'ai expliqué par B-ORET, en latin *Ad Orethum*, c'est-à-dire *sur l'Orethus*, fleuve à l'embouchure duquel la ville de Panorme était bâtie. Mais, avec son esprit prudemment froid et à l'aide de onze exemplaires qu'il a eus à sa disposition, M. Müller a soumis la question à une révision rigoureuse; il a constaté une différence réelle

[1] *Memoria sulle monete punico-sicule*. Palermo, 1857, in-4°.

entre la seconde lettre et la quatrième, celle-là restant un *aleph*, celle-ci étant un *tsadé* ou T*s*, comme Perez Bayer l'avait dit. M. Lévy de Breslau s'est déclaré du même avis. M. Vaux fait de même au sujet de deux exemplaires du Musée Britannique qui ont dû, d'ailleurs, entrer parmi les éléments d'appréciation de l'habile numismatiste danois. De mon côté, j'ai constaté l'exactitude de cette appréciation au Cabinet de notre Bibliothèque impériale, ainsi que sur deux exemplaires de la collection de M. le duc de Luynes, sur l'un desquels surtout la légende est d'une netteté remarquable. Je n'hésite donc pas à adopter la rectification. Mais elle ne contredit nullement mon opinion; au contraire, elle me paraît la confirmer. En effet, d'ORST ou ORTT (*Oretsath*) a pu très-naturellement se former en grec *Orethos*, en latin *Orethus*, et en le dérivant de רוץ = ROuT*s*, *être emporté, courir, se précipiter*, avec l'*aleph* prosthétique qu'on rencontre souvent en hébreu, particulièrement à la tête de noms de fleuves, en signe de continuité, de pérennité, ce mot convient parfaitement à la situation. La préposition B (*Be*) qui précède marque souvent en hébreu aussi la proximité, le voisinage, en latin *ad*, *apud*, en grec *épi*, et dans ce sens, elle est, entre autres exemples, placée devant des noms de cours d'eau, ainsi (I *Sam.*, XXIX, 1) : B-AIN, *ad fontem*, (I R., XVII, 3, 5) : B-NHL KRIT, *ad torrentem kherith*, (*Ez.*, X, 15) : B-NHR KBR, *ad fluvium Khaboram*. Un curieux commentaire de notre légende dans cette acception semble donné sur une obole où l'on voit au revers Neptune assis et le nom punique de *Ségeste* en sens rétrograde, au droit une figure virile nue, assise sur un taureau à face humaine dont elle tient une corne de la main gauche, et en lettres grecques le nom PANORMOS. Ce taureau à face humaine est l'image symbolique d'un fleuve,

de l'Orethos par conséquent, de sorte que le type est parlant; c'est l'emblème du nom punique de la ville, B-ORTST, *sur le fleuve, sur l'Orethos.*

Ce nom *Orethos* est l'adoucissement d'une autre forme grecque qui était restée concurremment pour désigner une localité voisine de Panorme, illustrée par la longue résistance d'Amilcar Barcas. Elle est appelée par Polybe *Eircte* (*Hist.*, lib. I, 56, 3); par Diodore de Sicile, tantôt au singulier, *Ercté* (XXIII, 20); tantôt au pluriel, *Erctæ* (XXII, 17). Le premier de ces auteurs, en disant que le général carthaginois occupa un plateau au haut de la montagne, qualifie ce site ainsi : Τὸν ἐπὶ τῆς Εἱρκτῆς τόπον, *le lieu sur l'Eirecté.* Comme les mots grecs rapportés ci-dessus signifient *prison*, on en a conclu que les termes de Polybe veulent dire le *lieu au-dessus de la prison;* puis, aucune trace de prison n'apparaissant dans la montagne, que cette expression est une figure pour désigner la route qui descend vers la mer, route encaissée, emprisonnée, en quelque sorte, dans une vallée profonde aux parois escarpées. L'explication me paraît fort hasardée. Je suis beaucoup plus porté à croire que les Grecs, suivant leur coutume, ont approprié à leur langue le nom primitif, barbare, comme ils disaient, d'autant plus que, dans l'orthographe originale, ce nom était pour eux d'une prononciation très-difficile, et la leçon de Polybe (*le lieu*), ἐπὶ τῆς Εἱρκτῆς, me semble rendre précisément le phénicien בארצת. L'avant-dernière lettre de ce mot est, ainsi que je l'ai fait remarquer, un *tsadé* ou *tzadé*, lettre d'une prononciation spéciale, complexe, si incompatible avec l'organe délicat des Grecs qu'ils l'ont exclue de leur alphabet en recevant le précieux don de Cadmus; ils la rendaient quelquefois par *st*, comme dans *Bostra*, nom d'une ville semblable en phénicien à celui de la

citadelle de Carthage; le plus souvent ils la décomposaient, soit en *s*, comme dans *Bosra*, variante du nom que je viens de citer, et dans *Sidon;* soit en *t*, comme dans *Tyr*. Le nom phénicien ארצת a donc pu être prononcé *Aretot* ou *Oretot*, d'où est venu facilement Oretos. Mais, dans le dialecte dorien, auquel appartenait le langage de la Sicile, le *tau* ou *t* était souvent changé en *cappa* ou *k*, exemple : πόκα pour ποτέ, etc., ארצת transcrit ARTT, ERTT ou ORTT, a donc pu très-naturellement devenir ORKT, ERKT, ARKT, formes parmi lesquelles les Grecs ont choisi celle qui s'accommodait à leur langue en y trouvant une signification, sans s'arrêter à la question de savoir si cette signification convenait à la localité. Nous avons dans notre langue de nombreux exemples d'altérations de noms de lieux aussi inconséquentes. Mais, à un point de vue plus général, Gesenius, dans son Lexique (*Addenda*, page 1072), signale une singulière affinité du *tsadé* avec les gutturales, et il cite, entre autres preuves, un mot grec tiré de l'hébreu où cette lettre est transcrite par un *cappa*, KANTHAROS, *canal*, de צנתר, TsNTR. Nouveau motif donc pour admettre le rapport que je propose entre le nom de la localité dont il s'agit et ארצת, nom préexistant du fleuve. On sait que les Phéniciens, dans leurs installations successives sur des côtes maritimes, recherchaient surtout des anses avoisinées d'une hauteur, et qu'ils se fixaient d'abord sur cette hauteur : ainsi firent-ils, en Afrique, à Carthage, comme nous l'avons vu, en Sicile, probablement à Agrigente, car il est vraisemblable que la réelle fondation de cette ville leur appartenait. On est donc autorisé à conjecturer que de même, à Panorme, ils se sont, dans le principe, établis sur le plateau indiqué par Polybe, et qu'ils lui ont donné pour appellation בארצת, *sur l'Oretsot*, c'est-à-dire sur le fleuve *Oretsot*, appellation

traduite en grec par ἐπὶ τῆς Εἰρκτῆς, pour les raisons indiquées ci-dessus. Puis lorsque, entre le fleuve et la montagne, autour du port si bien choisi, se furent agglomérés en nombre prépondérant, comme en Afrique auprès de Bosra, de nouveaux habitants, qu'un mouvement commercial se fut là fixé, cette partie devint une ville, pour les Grecs d'abord NÉAPOLIS, *la Ville neuve*, et quand elle eut acquis cette extension qui la faisait appeler par Polybe *la cité la plus importante des Carthaginois en Sicile*, *Néapolis* n'en fut plus qu'un quartier; les Grecs qui, probablement, avaient surtout concouru à son agrandissement, lui décernèrent le nom de *Panormos;* pour la race phénicienne ou dominante, elle conserva celui de בארצת. Quant au fleuve, les Grecs en adoucirent d'une autre manière le nom en substituant celui d'*Orethos*, de même qu'en Épire le fleuve *Arachthos* devint *Aretho* et *Arethon*.

Je le répète donc, la rectification de la légende numismatique בארצת, loin de me déconcerter, me sollicite davantage au contraire à attribuer à Panorme les monnaies qui la portent.

Cependant, indépendamment de l'explication de la légende, M. Müller pense que ces pièces ne peuvent avoir été frappées en Sicile parce qu'elles diffèrent des médailles siciliennes à l'égard du style, de l'écriture et du poids, tandis que, sous les mêmes rapports, elles se rapprochent des monnaies africaines.

« C'est, continue-t il, le style carthaginois bien prononcé que nous offre le travail..., » et il entre avec sagacité dans divers détails qui prouvent la justesse de l'observation. Mais ce caractère se manifeste sur d'autres médailles certainement frappées en Sicile, par exemple parmi celles

d'Héraclée[1], et d'une manière plus remarquable, sur un tétradrachme à la légende AJA, celui que M. Ugdulena[2] a reproduit, mais sans exactitude parfaite, au n° 21 de sa pl. I ; on reconnaît surtout sur l'original le type carthaginois au nez busqué de la tête de déesse qui orne l'une des faces de cette belle pièce. Au surplus, le décagramme et l'octodrachme dont nous nous occupons sont loin de manquer d'élégance ; ils ont été cités pour leur beauté par plusieurs auteurs. La majeure partie de la population de Panorme était phénicienne, et surtout, sans doute, à l'époque dont il s'agit, carthaginoise. Il n'est donc point, à mon avis, extraordinaire que, dans une ville si florissante, la souche punique ait fourni des artistes émules des graveurs siciliens qu'ils admiraient auprès d'eux, et que ces artistes, en exécutant les coins monétaires, aient eu la prétention de conserver un style national.

Pour l'écriture, la question porte sur deux lettres, celles dont nous avons déjà parlé d'une manière spéciale, savoir : la seconde ou *aleph*, et l'avant-dernière ou *tsadé*. Au sujet de l'*aleph*, M. Müller fait observer que, sur les médailles

[1] Voy. le P. Giuseppe Romano, *Sopra alcune monete scoverte in Sicilia*, etc., 1862, in-4°, pl. n° 2.

[2] *Sulle monete punico-sicule*. En 1856, dans le présent recueil, nouvelle série, t. I, j'ai attribué à Agrigente la remarquable série de médailles à laquelle celle-ci appartient. En 1857, M. Ugdulena l'a rattachée à Himère. J'ai combattu cette opinion et appuyé la mienne en 1860, dans la *Revue archéol.*, 16e année, 11e livraison. Enfin M. Salinas, sans connaître probablement mon attribution, a soutenu celle de son savant compatriote dans la *Revue numismatique*, mars et avril 1864, en signalant deux pièces portant la même légende et, sur l'une de leurs faces, un type d'Agrigente. Comme les arguments présentés en faveur de l'attribution à Himère sont loin de me paraître concluants, je prends acte de la présence de ce type pour insister sur ma désignation, et je me propose de reprendre, dans une autre occasion, le developpement de cette question.

de deux villes siciliennes dont la légende contient cette lettre, KFRA et AJA, elle revêt une forme différente de celle de l'*aleph* sur les pièces dont nous nous occupons. Cela est vrai, et l'on peut y ajouter l'exemple de Motya. Mais il y a plus : dans ces légendes mêmes, la forme varie sensiblement entre AJA et les deux autres ; bien plus encore : dans le nom AJA, où l'*aleph* est répété, le tracé en varie quelquefois, non-seulement d'une pièce à une autre, mais aussi dans la même légende : on ne peut donc prétendre que Panorme, de son côté, n'ait pu, à un moment donné, avoir dans son alphabet un *aleph* d'une autre forme. Si les monnaies vulgairement attribuées à Gaulos ont été émises par une ville de Sicile, ce dont M. Müller paraît admettre la possibilité dans la note 9 au bas de la page 123 du deuxième volume, l'*aleph* y est semblable à celui de nos pièces. A la vérité, la similitude se montre aussi sur des médailles d'Afrique, mais ces médailles ne sont point, en majeure partie, du moins par M. Müller, attribuées à Carthage ; quelques-unes d'ailleurs présentent un *aleph* d'une autre figure, tel que celui que l'auteur regarde comme exclusivement sicilien ; celui-ci se montre aussi sur des pièces de Numidie et de Mauritanie ; enfin, dans les inscriptions lapidaires de Carthage, on voit les deux formes. Quant au *tsadé*, il est en réalité tracé dans les mêmes inscriptions comme sur ces médailles, tandis que, en Sicile, dans l'inscription de Marsala, il offre un dessin différent. Ici l'objection est plus précise. Mais l'exemple ne peut prouver qu'une forme différente n'ait pas été adoptée à Panorme, de même que nous avons vu l'*aleph* se produire sous diverses variantes. Pour démontrer l'impossibilité de tirer de pareils faits une conclusion telle que celle dont il s'agirait ici, il suffit, je pense, de signaler les deux va-

riantes du *chin* ou S dans la légende ORT H'DST, variantes dont l'une est insolite sur les monuments de l'Afrique ou de la Sicile, et paraît propre à l'écriture punico-sarde.

Mais le poids fournit un argument assurément sérieux. M. Müller sur ce point s'exprime ainsi : « Quant au poids « enfin, ces monnaies ne rentrent pas dans le système « attique auquel appartiennent les monnaies carthagi- « noises qu'on peut avec certitude attribuer à la Sicile, « mais elles s'adaptent parfaitement à deux systèmes dans « lesquels sont frappées d'autres monnaies africaines ; la « pièce d'or est un distatère d'après le système éginétique, « les monnaies d'argent sont des pièces de dix drachmes « et de huit drachmes du système phénicien, et forment, « avec une pièce de douze drachmes et une autre de six « drachmes, toutes de même style, une série bien cohé- « rente de division de ce système. Il est donc de toute « probabilité que ces monnaies sont sorties de l'atelier de « Carthage. »

J'admets l'ensemble systématique dont il vient d'être parlé ; mais dans mon opinion, il en résulte simplement que la série entière appartient à Panorme. Nous soutenons chacun le contre-pied l'un de l'autre. Il s'agit donc de savoir si Panorme, ville sicilienne, a pu avoir, pour le poids, un système monétaire différent de celui qui était généralement suivi en Sicile, lequel était le système attique, tandis que Carthage, ville africaine, aurait émis une grande quantité de monnaies dans ce système. J'abandonne pour le moment la question des pièces qui seraient, dans ce cas, attribuées à Carthage, et qui sont celles à la légende MH'NT, etc. ; je me borne à examiner le problème au point de vue de Panorme exclusivement.

L'étude des systèmes monétaires de l'antiquité sous le

rapport du pesage a acquis dans ces derniers temps une grande importance en numismatique. Il ne m'appartiendrait pas d'en discuter les résultats. Néanmoins, en lisant le sixième paragraphe du premier volume de M. Müller, on ne peut s'empêcher de remarquer et la confusion qui règne encore à cet égard parmi les auteurs et l'élasticité des bases sur lesquelles ils s'appuient. Quoi qu'il en soit, je me soumets, je le répète, au jugement d'un savant aussi expert et aussi réservé que M. Müller. Le Père G. Romano, dans son intéressant mémoire sur quelques médailles découvertes en Sicile qui rappellent l'expédition d'Agathocle en Afrique, a fait aussi ressortir, à la page 44, la différence de système métrique entre les médaillons à la légende BORST ou BORTT (pour lui BARAT) et les pièces généralement usitées en Sicile; toutefois, se fondant sur la rareté des exemplaires, il regarde le fait comme une exception, comme une tentative de courte durée. Mais la circonstance qui a directement occasionné l'émission me paraît lui avoir échappé. Cependant il fournit lui-même les données qui la révèlent, si je ne me trompe.

L'une des particularités qui caractérisent la série en question, c'est la présence du Pégase sur le décadrachme et l'octodrachme. MM. Müller et Vaux estiment que ce type, sur des monnaies qu'ils regardent comme frappées à Carthage, n'a rien d'extraordinaire, puisque, dans la mythologie grecque, l'origine de Pégase est libyenne. Mais l'explication me paraît tirée de trop loin et M. Müller l'a senti, puisqu'il ajoute que, du reste, il est assez probable que la représentation du Pégase sur les monnaies siciliennes a contribué au choix de ce type. Il était en effet très-répandu dans le monnayage de la Sicile, et il paraît sur d'autres pièces à légende punique frappées certaine-

ment dans cette île. Le Père Romano en attribue l'introduction en partie à Timoléon, mais en partie aussi à Dion lorsque ce grand homme, rentré triomphant à Syracuse, y fut placé à la tête des affaires. Le savant religieux fait à cette occasion observer que la mauvaise situation dans laquelle se trouvait le trésor public força vraisemblablement Dion à abaisser la valeur intrinsèque de la monnaie en conservant la valeur nominale. N'est-ce pas à ce moment que Panorme fit battre la monnaie dont nous nous occupons? Le merveilleux éclat du retour du banni libérateur jeta l'enthousiasme dans toute la Sicile; les Carthaginois établis dans l'île n'échappèrent point sans doute à l'élan général, car ils paraissent avoir été favorables au héros qui, débarqué dans une de leurs villes, Héraclée, y avait trouvé dans le gouverneur un ami dont les secours contribuèrent à son succès. Ce ne put être, il me semble, que sous cette influence, et non sous celle de Timoléon, que le nouveau type fut adopté dans leurs ateliers; mais, en l'adoptant, il fallait, pour n'être point en perte dans les relations commerciales avec Syracuse, se conformer à l'abaissement du poids des monnaies. Au surplus, dans le remarquable ouvrage de M. Queipo, l'on voit que si, dans les villes grecques de la Sicile, le système attique a été en effet généralement suivi, comme je l'ai dit, il y a cependant de fréquentes exceptions. et à Syracuse même l'auteur cite un décadrachme de 38^{gr},40, taille à laquelle se rapportent nos décadrachmes à légende punique dont le poids oscille de 38^{gr},65 à 35^{gr},08. Ainsi, à raison de cette conformité, le système pondéral de nos médailles, loin d'infirmer mon opinion, la corrobore. Panorme, en sa qualité de chef-lieu des possessions carthaginoises en Sicile, me paraît avoir voulu surtout rivaliser avec Syracuse, la brillante capitale des cités grecques;

nous la voyons en effet donner au fleuve à l'embouchure duquel elle est assise le nom de la célèbre fontaine *Aréthuse*, écrit *Aréthosa* sur de magnifiques médaillons de Syracuse; nous la voyons adopter, entre autres, le type du Pégase; nous ne devons donc pas être surpris qu'elle ait aussi emprunté le module extraordinaire de ces médaillons d'argent si admirés parmi les numismatistes.

En conséquence, pris en eux-mêmes, les arguments opposés à mon opinion me paraissent impuissants à la renverser; leur insuffisance, si je ne me trompe, éclate davantage encore lorsque l'on considère en outre la difficulté de tirer de la légende une interprétation applicable à une origine carthaginoise, tandis qu'elle s'accommode si naturellement à la situation de Panorme. En effet, dans la croyance à une émission carthaginoise, M. Müller se montre d'abord disposé à prendre la légende pour le nom de la citadelle, soit par une altération de BSRT, soit par une combinaison de ce mot avec le chaldaïque BIRTA, ou pour B¯ARTsT = l'hébreu B¯ARTs, *dans le pays*, c'est-à-dire dans le continent africain, par opposition aux médailles siciliennes avec la légende AJA, qui peut, dit notre auteur, signifier *l'île*, c'est à savoir la grande île, la Sicile; ou enfin subsidiairement pour le nom de l'un des deux suffètes qui étaient à la tête du gouvernement. Les deux premières hypothèses, je prie M. Müller de me permettre de le lui dire sincèrement, me paraissent tout à fait inadmissibles; BTsRT existait régulièrement en phénicien, il n'a pu, selon moi, subir à Carthage une si énorme altération; on ne voit rien d'analogue dans les textes lapidaires; ce serait une anomalie isolée, sans nulle racine. D'ailleurs aucun document historique n'autorise à penser que le nom particulier de la citadelle, restée circonscrite, ait pu

devenir l'appellation commune de la cité. La troisième hypothèse, celle de la désignation du continent africain par opposition à la Sicile, est repoussée avec raison, je crois, par M. Lévy. Elle l'avait été déjà, par anticipation, dans Fabricy (*De phœniciæ litteraturæ fontibus*, p. 587), en ces termes qui semblent une prévision de la note de M. Müller : « Mitto quod fortasse erunt, qui quoque animadvertant τὸ בארצת nempe *in terris*, proprie significare. » J'ajouterai pour mon compte que l'opposition tirée de la légende AJA n'est point recevable, à mon avis du moins, parce qu'elle est écrite sur des oboles qui ont au revers un taureau ou un protome de taureau à face humaine, type qui indique une situation circonscrite, une position près d'un fleuve, d'un fleuve déterminé, ce qui ne peut convenir à la Sicile en général. La quatrième hypothèse, celle d'un nom de suffète, se prêterait, en principe, beaucoup mieux à la circonstance. M. Müller invoque à l'appui d'abord un tétradrachme qu'il juge frappé en Sicile et qui porte le nom BTVÂL ou, selon une rectification proposée par M. Lévy, BTKÂL, puis d'autres monnaies frappées à Carthage qui présentent des noms abrégés. Je ne conteste pas la possibilité que, dans les exemples dont il s'agit, on ne lise réellement des noms d'hommes ; j'ajouterai même que dans le premier, transcrit comme l'a fait M. Müller, c'est-à-dire *Bityal* ou *Bithyal*, on peut admettre l'original du nom d'homme prononcé par les Grecs *Bithyas*, par Virgile *Bitias*, comme on écrivait *Annibas* pour *Annibal*, *Asdrubas* pour *Asdrubal*, etc. Cependant je ne suis pas éloigné de croire que, pour ce cas même, on puisse trouver une autre explication. Quoi qu'il en soit, même en admettant ici et surtout pour les légendes abrégées, des noms de magistrats, on ne saurait, je pense, en déduire un solide

argument en faveur d'une conclusion analogue pour la légende BARTsT ou BORTsT, qui ne se rattache à aucun nom d'homme connu, ne se prête, à ce point de vue, à aucune signification appellative, n'entre point dans la manière ordinaire de former en punique les noms d'homme, et, au contraire, fournit, ainsi que j'espère l'avoir démontré, une application expressément exacte à la situation de Panorme.

Cette solution repousse corrélativement l'attribution de la légende MH'NT à la même ville. Il me reste, en conséquence, à discuter l'opinion appuyée par M. Müller, qui regarde la présence de ce dernier mot comme indiquant des médailles frappées en Sicile pour l'armée.

A. JUDAS.

(*La suite à un autre numéro.*)

OBSERVATIONS

SUR TROIS MÉDAILLONS ROMAINS DE BRONZE.

(Pl. XVIII.)

C'est à l'obligeance inépuisable de MM. C. Rollin et Feuardent que je dois d'avoir pu examiner et faire dessiner les trois belles pièces sur lesquelles il m'a semblé qu'il était possible de dire quelques mots, quoique leur type n'offre pas des sujets extraordinaires.

La première provient d'Italie, et c'est un des beaux échantillons de l'art à l'époque des Antonins. Elle nous montre, au droit, les bustes de Marc Aurèle lauré et de Commode imberbe, aussi lauré, tous deux avec le paludamentum. La légende, coupée en deux parties égales, est : M. AVREL. ANTONINVS AVG.—L. AVREL. COMMODVS AVG. Au revers, Mars marchant vers la droite, portant de la main droite une lance, et de la gauche tenant l'armature d'un trophée qui repose sur son épaule.

Cette figure nous est familière; nous la voyons sur des grands bronzes de Vitellius et de Titus, toujours sans légende. Elle se trouve aussi sur un médaillon de Septime-Sévère accompagnée du nom MARS PATER. Plus tard, ce Mars au trophée, avec la légende VIRTVS AVG., forme encore le type des petits bronzes de Claude le Gothique,

d'Aurélien, de Florien, de Probus. Il reparaît enfin sur les moyens bronzes de Maximin Daza, avec VIRTVS EXERCITVS et VIRTVS AVGG ET CAESS NN.

Je suis porté à croire que le dieu en marche indique une expédition militaire. Mars avait pour surnom *Gradivus*, et le mouvement exprimé sur les médailles qui viennent d'être citées s'accorde bien avec le rôle d'une divinité qui protége le départ des troupes.

En l'an 930 de Rome (177 de J.-C.), Marc-Aurèle avait donné le titre d'Auguste à son fils Commode, qui venait d'être nommé consul.

L'année suivante (178 de J.-C.), Commode, âgé de dix-sept ans, partit avec son père pour la Germanie, et c'est, je crois, à cette occasion que le médaillon aux deux bustes fut frappé. Le jeune prince y est représenté avec la tête laurée en qualité d'Auguste et en raison aussi du triomphe qu'il avait partagé avec Marc-Aurèle en 177, ainsi que le démontre le précieux médaillon décrit par Eckhel (*Doctrina*, t. VI, p. 64) et par M. H. Cohen (*Descript. hist. des monn. impér.*, t. II, p. 504, n° 369). On remarquera que le médaillon récemment apporté en France a été certainement exécuté par le graveur qui a fait la pièce de mariage de Commode et de Crispine, pièce au revers de laquelle on lit VOTA PVBLICA, et qu'Eckhel classe à l'an 177 [1].

La seconde pièce est encore plus remarquable. Quoiqu'elle appartienne à une époque de décadence, elle a cependant conservé les grandes qualités de style qui distinguent l'art romain des beaux temps.

Au droit, ce médaillon porte le buste de Dioclétien, lauré, tourné à gauche, avec manteau impérial, et tenant

[1] *Doctrina num.*, t. VII, p. 107.

un sceptre surmonté d'un aigle. La légende est : IMP C G VAL DIOCLETIANVS P F AVG.

Au revers : VOTIS FELICIBVS. Dioclétien, debout, au pied d'un phare, sacrifie sur un trépied ou autel portatif, près duquel se tient un prêtre ou plutôt un *camillus*. La victime offerte à Neptune, un taureau, est étendue sur le rivage. Des vaisseaux entrent dans le port accompagnés d'embarcations dont l'une porte deux enseignes militaires. A l'exergue, SIS (Siscia).

Ce type est bien connu sur les médaillons de Commode qu'Alessandro Maffei, Haym, Eckhel et d'autres ont décrits, et auxquels M. Anatole Chabouillet a consacré une intéressante notice, insérée dans la *Revue numismatique* de 1841. Ce dernier numismatiste pense que les médaillons représentent, non pas comme on l'avait cru, la flotte Africaine apportant l'*annona*, mais l'arrivée dans un des ports voisins de Rome des navires chargés des simulacres de Sérapis et d'Isis. Il est évident, en effet, que le plus grand des vaisseaux gravés sur le médaillon de Commode porte une figure de Sérapis assise à la barre, ce qui avait fait dire à Maffei : « Ma perche nel medaglione si vede figurato sovra la nave il Dio Serapide, mi è venuto in pensiero, che compiacendosi sommamente Commodo, como dissi, delle superstizioni di Egitto, avesse giudicato a proposito servirsi dell' immagine di questo dio straniero, in vece di quella di Nettuno, riputando che tanto l'uno, che l'altro fossero una medesima deità[1]. » M. Chabouillet fait d'ailleurs observer, avec raison, que sur plusieurs médailles de la série impé-

[1] Aless. Maffei, *Gemme antiche figurate*, Roma, 1709, t. IV, p. 163, dans un chapitre intitulé : *Ragionamento sovra un medaglione di Commodo imperadore, steso in una lettera al signor Antonio Magliabecchi.*

riale alexandrine on trouve Sérapis à la poupe d'un navire, et qu'i est certain que là il remplit le rôle assigné à Neptune dans la mythologie. M. J. de Witte a décrit une lampe de terre cuite en forme de barque sur laquelle est représenté Sérapis tenant le gouvernail. L'inscription ΛΑΒΕ ΜΕ ΤΟΝ ΗΛΙΟϹЄΡΑΠΙΝ ne laisse pas de doute sur l'identité du dieu[1].

Lampride dit, en parlant de Commode : « Classem africanam instituit quæ subsidio esset si forte Alexandrina frumenta cessassent. Ridicule etiam Carthaginem, *Alexandriam*, *Commodam togatam* appellavit : quum classem quoque africanam *Commodianam Herculeam* appellasset (*Commod.*, XVII). » Ce passage doit être lu tout entier; il en résulte que la flotte établie pour rapporter du blé de Carthage, chef-lieu de la province d'Afrique, était destinée à pourvoir Rome pour le cas où les grains d'Alexandrie viendraient à manquer Mais l'inscription VOTIS FELICIBVS montre que les prières adressées au dieu de la mer avaient été exaucées[2]; la flotte était arrivée à bon port; cette flotte était celle d'Alexandrie que protégeait Sérapis, personnage un peu trop oublié par les antiquaires du dernier siècle et sur lequel M. Chabouillet a bien fait de rappeler l'attention des numismatistes. Je ne sais pourquoi M. H. Cohen a rejeté ce détail important dont la mention se trouve aussi dans l'*Iconographie romaine* du *Trésor de numismatique*, p. 72.

Dans sa *Description historique*, le même auteur indiquait

[1] *Descript. des antiq. du Cab. Durand*, 1836, p. 389, n° 1777. — Voy. la figure de ce monument sur le frontispice de la thèse de Ch. Lenormant : *Cur Plato Aristophanem in convivium induxerit*, 1838, in-4°.

[2] Il est inutile de répéter ici, après Eckhel, tout ce qui a été dit sur le taureau sacrifié à Neptune. Voy. *Doctr. num.*, t. VII, p. 129.

deux pâtres au bord de la mer (t. III, p. 123), et dans ses *errata* il y substitue Septime-Sévère accompagné d'une autre figure (t. VI, p. 618). Ce n'est là sans doute qu'une seconde faute d'impression, quoique Septime-Sévère ait prétendu se faire passer pour un fils de Marc-Aurèle.

Le médaillon de Dioclétien diffère bien peu de ceux de Commode; car sur ceux-là aussi la petite embarcation placée devant le grand vaisseau porte deux enseignes militaires qu'on paraît n'avoir pas remarquées[1]. Cependant le médaillon frappé à Siscia de Pannonie ne nous montre pas la figure de Sérapis. La scène n'en demeure pas moins complétement la même, ce qui nous prouve qu'il y faut reconnaître, suivant la rédaction adoptée en dernier lieu par M. Lenormant dans le *Trésor de numismatique*, la flotte alexandrine. Cela deviendrait plus évident encore si l'on découvrait des médailles d'autres empereurs offrant le même revers. C'est une bonne fortune que l'apparition si inattendue du beau bronze de Dioclétien peut nous faire espérer.

Au moment où nous livrons nos observations à l'imprimerie, nous apprenons avec une vive satisfaction que ce médaillon si précieux vient d'être acquis pour le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

MM. Rollin et Feuardent ont obtenu de M. Prosper Dupré un médaillon contorniate de Salluste au sujet duquel il ne sera pas déplacé, je le pense, de consigner quelques opinions nouvelles.

SALVSTIVS AVTOR. Buste *barbu* de Salluste, tourné à droite, avec paludamentum. Dans le champ, EP en monogramme.

[1] Elles sont très bien accusées sur un bel exemplaire du médaillon de Commode qui a appartenu à M. Prosper Dupré.

℞ NVSMAGCONMONIMVS. Personnage lauré, vêtu d'une courte tunique et d'un paludamentum, chaussé de bottines, assis sur un tertre. Il appuie sa tête sur sa main gauche; son attitude est celle de la méditation (Pl. XVIII, n° 3).

On connaît des médaillons contorniates de Térence, d'Apulée, d'Horace; ces écrivains, pas plus qu'Homère et Démosthène, n'ont reçu aucune épithète. Pourquoi Salluste seul est-il intitulé AVTOR? C'est apparemment qu'il importait de le distinguer d'un autre Salluste, au moment où le médaillon a été frappé.

Un contemporain de Pompée et de César est représenté barbu; n'y a-t-il pas là de quoi nous étonner? Notre étonnement ne sera-t-il pas le même, soit qu'on suppose que le portrait a été gravé d'après un buste contemporain de l'historien, soit qu'on admette que son image a été inventée sous le règne d'empereurs du Bas-Empire qui, comme Honorius et Valentinien III, étaient rasés.

Mais si nous examinons bien attentivement les médaillons de Salluste, particulièrement un exemplaire appartenant au Cabinet des médailles, pièce dont l'état de conservation est parfait, nous reconnaîtrons facilement qu'ils ont été fabriqués au temps de Julien, alors qu'à l'exemple de l'Empereur, beaucoup de personnages considérables portaient la barbe.

Or Julien comptait au nombre de ses amis Sallustius Secundus, qu'il s'associa dans le consulat en l'an 363 (1116 de Rome). C'était, dit Ammien Marcellin, le seul exemple de l'association d'un particulier à l'Empereur, qu'on pût citer depuis le règne de Dioclétien.

« Julianus vero jam ter consul adscito in collegium trabeæ Sallustio præfecto per Gallias, quater ipse amplissimum inierat magistratum : et videbatur novum, adjunc-

tum esse Augusto privatum, quod post Diocletianum et Aristobulum nullus meminerat gestum [1]. »

Un membre de la famille Sallustia, ami de l'Empereur et consul, pouvait être réellement, mais dans tous les cas devait paraître nécessairement un descendant de l'illustre écrivain partisan de César.

C'était faire un acte de courtoisie délicate que de donner au Salluste antique quelque trait de ressemblance avec le Salluste vivant. C'est ainsi que dans les médailles de restitution le visage de tous les empereurs passés offre une analogie très-évidente avec celui du prince qui fait reproduire d'anciens types.

Le revers a, je le pense, après un examen attentif, été gravé en même temps que la tête de Salluste. Ce revers a été associé aussi au portrait d'Alexandre et à celui d'un hiéronique, ainsi que cela s'est pratiqué souvent pour les médaillons contorniates. C'est même à cet usage de combiner des revers avec des têtes pour lesquelles ils n'avaient pas été faits, qu'il faut attribuer la naissance des cercles tracés en creux ou *contorni*. Ces cercles avaient pour effet, lorsque le droit et le revers n'avaient pas exactement le même diamètre, de meubler le champ supplémentaire d'un côté, et de restreindre de l'autre le flan trop grand.

La légende de ce revers a presque toujours été mal lue; mais elle a été quelquefois bien gravée, par exemple dans le recueil de lord Pembroke [2]. Voici ce qu'en dit Sigebert Havercamp :

« Aversæ partis obscuram et ignotam mihi fateor interpretationem. Summis scopulis insidet figura virilis, tan-

[1] Amm. Marcell. *Rer. gest.*, XXIII, 1.
[2] *Numismata antiqua*, 1746, part. III, pl. 98, n° 2.

quam contra frigus hybernum vestibus bene munitus; digitum ad lævam aurem ita erigit, quasi vel ipse auscultans, vel alios ad similem attentionem admonens. Inscriptio satis mira et pariter ignota est MACCOMMO. [1] »

Dans la description du musée Tiepolo, nous trouvons la légende deux fois reproduite ainsi : NYSMAC CONMONIMVS, ce qui, à certain égard, était assez satisfaisant [2].

Eckhel, sans tenir compte de la gravure du cabinet Pembroke, réunit tous les caractères de cette légende en une seule ligne. Il s'exprime ainsi :

NVSMACCONMONIMVS. Vir rupi insidens et respiciens. Incertus est epigraphes et typi sensus, etsi hæc aversa obvia, et, ut per intervalla vidimus, juncta cum variis anticis, in quibus vel Alexander Magnus, vel Sallustius auctor, vel Desiderius auriga proponuntur..... Cannegieterus in insolentem hanc epigraphen commentatus operose conjecit, vocabulum MACCO designare *stultum*, nomine in fabulis Atellanis usitato. At enim omnes in hac pugna eruditionis suæ vires in ventum effudit [3].

Ainsi Eckhel condamnait, avec raison, l'opinion de Cannegieter, qui avait pensé retrouver sur les contorniates le nom du bouffon nommé Maccus dans les Atellanes ou comédies osques.

M. Sabatier a cru devoir établir, à l'aide d'un point qui n'existe pas sur la pièce, une nouvelle coupure de la légende qu'il transcrit NVSMACCON.MONIMVS, en y joignant la variante refaite NAXIMACO.EVMONIMVS; il ajoute :

« Ces noms de *Nusmaccon-Monimus* et de *Naximaco-Eumonimus* sont totalement inconnus. Havercamp men-

[1] *Dissert. de Alex. M. numism. et de nummis contorn*, 1722, p. 147, n° 72.

[2] *Mus. Theup. num. antiq.*, 1736, p. 825, 826.

[3] *D. N.*, t. VIII, p. 309.

tionne aussi un exemplaire de ce médaillon, mais avec le mot MACCOMMO seulement, ce qui nous fait croire que cette légende a été mal lue. De son côté, Cannegieter a cru que le mot MACCO, formé des initiales de cette légende incorrecte et tronquée, désignait une personne insensée, parce que l'expression *maccus* a été quelquefois employée dans ce sens par quelques auteurs latins; mais elle s'applique plutôt à un bouffon ou espèce de polichinelle romain [1]. »

M. Henry Cohen, dans le tome VI de sa *Description des médailles romaines*, donne aux pages 557 et 587 la légende NVSMACCON MONIMVS, en conservant la division de M. Sabatier. Mais à la page 553, il imprime NVSMACON MONIMVS avec cette remarque :

« Cette légende est la seule bonne, et l'homme assis doit avoir la tête tournée à droite (lisez à gauche). Mais ce revers a souvent été refait au burin, et alors on voit NAXIMACO EVMONIMVS ou d'autres altérations de la vraie légende, qui est incompréhensible pour nous, et l'homme assis ayant la tête tournée à gauche (lisez à droite). »

Il semble donc que depuis un siècle et demi, la question, loin de se simplifier, tende à se compliquer d'éléments contraires à une bonne solution.

Commençons donc par établir un point fort important. Le sixième caractère de la légende du revers, est positivement sur tous les exemplaires du médaillon que j'ai pu regarder non pas un C, mais bien un G comme l'avait vu le graveur de lord Pembroke, comme l'a vu aussi M. Léon Dardel en dessinant la planche XVI de M. Sabatier.

[1] *Descript. génér. des méd. contorn.*, 1860, p. 103.

Ce G, qui ne peut se relier au C qui le suit, montre tout de suite qu'il y a là une coupure, et par conséquent un mot abrégé, car il n'existe pas de mot latin terminé en G.

On comprend encore très-facilement que NVS et MAG ne sauraient former un seul groupe. Il faut donc les séparer, et lire NVS MAG, après quoi il nous reste CONMONIMVS, mot dans lequel on ne refusera pas de reconnaître le verbe *commoneo* (archaïquement *conmoneo*) à la première personne du pluriel du prétérit.

J'obtiens donc NVS MAG CONMONIMVS, c'est-à-dire : *Nos magna commonuimus* (nous avons retracé de grandes choses).

Ici, il n'est pas inutile de rappeler la remarque du grammairien Agrœtius dans son traité *De orthographia* : « commonemus præterita, admonemus præsentia, præmonemus futura[1] ».

A coup sûr une pareille phrase conviendrait merveilleusement à Salluste, et l'orthographe archaïque de la légende répondrait encore au goût bien connu de l'illustre historien de Catilina et de Jugurtha pour les vieilles formes latines.

Mais le costume militaire du personnage assis sur un tertre, la couronne de laurier qui ceint sa tête, son visage tourné vers le ciel, manière d'exprimer l'apothéose au temps du bas empire : tout en un mot nous indique un autre grand écrivain, Jules César, l'ami du premier Salluste, comme Julien était l'ami du dernier.

On objectera que César a été chauve et que quelque petite que soit la figure gravée au revers du médaillon con-

[1] H. Putsch, *Gramm. lat. auct. antiq.*, col. 2271, lign. 24.

torniate on distingue des cheveux sur son front au-dessous de la couronne de laurier. Mais sur les deux beaux aureus du Cabinet des médailles nous retrouvons ce même détail, plus apparent encore dans les têtes que nous montrent d'excellents bronzes de Corinthe dont on ne tient pas assez compte lorsqu'on recherche les portraits de César [1].

On pourrait préférer *commonemus* à *commonuimus* à cause de l'échange très-fréquent des caractères E et I, aussi bien dans les temps fort anciens qu'aux époques basses. Les recueils d'inscriptions nous en fournissent de nombreux exemples que chacun connaît. Toutefois, il me semble qu'en raison du long espace de temps qui s'était écoulé depuis la mort de César et celle de Salluste jusqu'au moment où le médaillon a été fabriqué, le prétérit est plus probable. On aura écrit *commonimus* comme on écrivait *monimentum*, *contibernalis*, *etriscus*. Cependant, je le reconnais, *commonemus* peut être défendu.

J'en ai dit assez dans un précédent article [2] pour bien établir que les lettres V et O se remplaçaient réciproquement. Je renvoie à ce travail, me bornant à rappeler le passage du grammairien Cassiodore : « Nec mirum est veteres V littera pro O usos, nam et O pro V usi sunt. » Dans les inscriptions, on trouve cet échange très-fréquemment. C'est AGRV pour *agro*, VNV LOCV pour *uno loco*, consubrinus, suboles, epistula, sacerdus, Deusduna, octuber, NVMEN pour *nomen*, RVMA pour *Roma*, CVSTVS pour *custos*, etc., etc.

Puisqu'on écrivait *custus* et *sacerdus*, on a pu repré-

[1] Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 171. — T. IV, Suppl., p. 54.

[2] *Revue num.*, 1863, p. 160 et suiv.

senter le pronom *nos* par le mot NVS. Je crois que ceux de nos lecteurs qui ont vu beaucoup de latin dans les textes originaux, inscriptions ou manuscrits, ne me querelleront pas sur ce point.

La légende en apparence inexplicable NVSMAGCONMO-NIMVS se résout par une phrase très-claire : *Nos magna commonuimus*, de même que le mot OLEXIVS tracé sur un autre médaillon contorniate se lit *Ulysseus*, par suite de l'échange des lettres congénères.

M. Sabatier a dit : « Le nom d'*Olexius* est tout à fait inconnu ; il est difficile de savoir à qui il se rapporte[1], » et cependant il avait fort bien démêlé que la médaille a pour type Ulysse se cachant sous le ventre d'un bélier pour échapper à Polyphème.

La numismatique ne saurait se passer de la philologie, qui, à son tour, doit s'appuyer sur l'étude des médailles. Un exemple de plus ne saurait nuire.

Sous le consulat de Julien et de Salluste (an 363), époque à laquelle je place l'émission de notre médaillon, un Romain nommé Pacatianus consacrait à sa mère Eleutheria une inscription, conservée aujourd'hui au musée de Latran. Cette inscription, publiée autrefois dans les recueils de Fabretti et de Muratori, a été récemment rééditée avec le plus grand soin par M. J. B. de Rossi[2]. Elle est incomplète ; une fracture du marbre a enlevé le commencement de toutes les lignes ; mais à la fin des neuf premières, on remarque une série de signes dont je vais donner l'indication.

[1] *Descr. gén. des méd. contorn.*, pl. XIII, n° 17, p. 88. — Cf. *Revue num.*, 1840, p. 91, et 1861, p. 246, les remarques de M. l'abbé Greppo et de M. J. de Witte.

[2] *Inscript. christ. Urbis Rom. VII° sæc. antiquiores*, 1861, vol. I, p. 88.

1re ligne. Palme verticale sur une rosace.
2e — Couronne de feuillage.
3e — Monogramme du Christ.
4e — Monogramme composé des lettres EP (⳨).
5e — Palme inclinée.
6e — Croix à bras coudés en équerre, 卐.
7e — Trépied.
8e — Oméga.
9e — Υ.

Voici ce que M. de Rossi dit au sujet de ces signes :

« Signa, sive symbola, notæ ac Græcæ litteræ, quæ ad « calcem uniuscujusque versus sunt adscriptæ, facile, ut « reor, possent explicari, si integra foret inscriptio; capita « enim versuum paribus signis distincta fuisse non dubito. « Nunc, quæ illorum propria heic et certa significatio sit, « res obscura est, de qua suus erit alibi disputandi locus[1]. »

Assurément, lorsque nous voyons à la fin de la huitième ligne un *oméga*, nous sommes tout naturellement portés à supposer qu'au commencement de cette même ligne il y avait un *alpha*. Si cela est admis, il en découlera cette conséquence que chacune des autres lignes devait avoir son symbole initial. Mais leur disparition doit-elle nous enlever tout espoir d'expliquer ce qui nous reste? Je ne le pense pas. Je remarque que sur les sept premiers signes, six sont tous imprimés dans le champ des médaillons contorniates; que le troisième, un monogramme du Christ, figure au revers d'un monument de la même classe.

1. Palme verticale sur une rosace. — Médaillon dans

[1] *Ibid.*, p. 89.

Havercamp, *De nummis contorniatis*, 1722, p. 147, n° 72.

2. Couronne. — *Ibid.*, n° 37. — Sabatier, *Contorn.*, pl. I, n° 7.

3. Monogramme du Christ. — *Revue numism.*, 1857, pl. VIII, n° 4.

4. Monogramme composé des lettres EP. — Voy. Havercamp, *loc. laud.* — Eckhel, *Doct. num.*, t. VIII, p. 280. — Sabatier, *l. cit.* passim. C'est le signe le plus commun sur les contorniates.

5. Palme inclinée. — Même observation.

6. Croix à bras coudés. — Havercamp, n° 47.

7. Trépied. — H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VI, p. 576, n° 65.

On remarque encore tracés en creux ou incrustés dans le champ des médaillons contorniates une épée, une pique, un cheval, divers animaux féroces; il est donc bien évident que ces symboles avaient rapport au genre de lutte et à la victoire que les médaillons étaient destinés à rappeler et à récompenser. Les couronnes et les nombreuses palmes que nous avons indiquées donnent bien le sens qu'il faut attribuer à ces représentations [1]. Au monogramme du Christ s'attache l'idée exprimée par ces mots celèbres: *Hoc signo victor eris.* Le trépied est aussi un symbole de victoire, parce qu'il était décerné en prix dans les jeux [2].

[1] Il en est de même d'une petite figure de la Victoire signalée par Eckhel, *Doctr. num.*, t. VIII, p. 279.

[2] Voy. les peintures de vases, *Mon. de l'Inst. arch.*, vol. IV, 1848, pl. LIV. — Panofka, *Mus. Blacas*, pl. I. — Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. VI. — Stackelberg, *Die Gräber der Hellenen*, pl. XVII. — Ch. Lenormant et J. de Witte, *Élite des monum. céram.*, t. I, pl. XCI, XCVII. — Éd. Gerhard, *Auserl. Vasenbilder*, t. IV, pl. CCXLVII, CCLVI, CCLVII, n°° 1 et 2.

Munera principio ante oculos circoque locantur
In medio : sacri tripodes, viridesque coronæ,
Et palmæ, pretium victoribus [1].

Des vases peints nous montrent la croix à bras coudés figurée sur le disque d'un athlète vainqueur [2]. Tout cela s'accorde bien avec le sens de l'épitaphe d'Eleutheria :

[Hæc tibi æte]rna domus in qua nunc ipsa secuta quiescis,
[Corpore namque tuu]s spiritus a carne recedens
[Est sociatus] sanctis pro meritis et opera tanta,
[Quæque Deu]m metuisti semper quiescis secura.

Son fils Pacatianus s'est plu à la montrer récompensée comme un athlète, un aurige, sorti victorieux de la lutte. Les symboles complétaient le texte, et n'avaient rien de trop ouvertement chrétien.

Le monogramme composé des caractères EP, si fréquent sur les médaillons contorniates, doit encore être une marque de triomphe. On le trouve gravé, ainsi que l'a déjà fait remarquer Eckhel, sur une petite lame de bronze, accompagné d'une palme et du monogramme du Christ [3].

« Quare cum hæ literæ EP. vel PE. in hoc monumento « jungantur cum palmæ ramo, in multis vero contorniatis « in hujus rami vices succedant, conjici potest eas aliquid « ad victoriam pertinens significare [4].

Très-vivement impressionné par cette réflexion du célèbre numismatiste viennois, j'ai cherché si le mono-

[1] *Æneid.*, V, v. 109.
[2] Gerhard, *Auserl. Vasenbild.*, t. IV, pl. CCLIX. — J. de Witte, *Notice sur quelques vases peints de la collection Castellani*, 1866, p. 31, n° 48.
[3] Laur. Pignorii, *De servis*, 1694, p. 32.
[4] *Doctr. num.*, t. VIII, p. 280.

gramme ne pouvait pas se lire IEP, en prenant la haste verticale commune aux deux lettres pour un *iota*, auquel cas nous aurions eu le commencement d'ἱερονίκης, vainqueur dans les jeux sacrés (on nommait ainsi les Olympiques, les Pythiens, les Néméens, les Isthmiques). Les hiéroniques étaient les vainqueurs par excellence; mais, dans le monogramme, on ne voit jamais de prolongement de la haste, soit en haut, soit en bas, qui dénonce la présence de l'*iota*. Il existait d'ailleurs dans la collection Renesse un médaillon contorniate dans le champ duquel on voit un E retourné près du buste d'un aurige, armé d'un fouet et accompagné de son cheval (Sabatier, *Contorn.*, pl. VI, n° 10). Cet E pourrait être, il est vrai, la lettre initiale du nom de l'aurige; mais il semble se rattacher étroitement au monogramme EP. Dès lors on est ramené vers ce passage de Pline : « Eporedias Galli bonos equorum domitores « vocant [1]. » Les Romains se servaient de mots gaulois, comme nous employons des mots anglais pour tout ce qui concerne les courses et les chemins de fer. Ils nommaient un char *rheda*, un cocher *rhedarius*, des rênes *epirhedium*. On peut admettre qu'ils accordèrent le surnom *eporedia* à ceux qui s'étaient montrés assez habiles à manier leurs chevaux pour triompher de leurs concurrents. Les mots *rheda* et *rhedarius* furent en usage dès le temps de la meilleure latinité et subsistaient au Bas-Empire [2].

Si nous trouvions quelque jour la confirmation de l'explication que je propose ici à titre d'hypothèse et pour fomenter les recherches, le monogramme EP deviendrait

[1] *Hist. nat.*, III, 17.

[2] Cicer., *Mil.* 10. — *Attic.* VI, 1. — Varro, *Ling. lat.*, III. — Cæsar, *Bell. gall.*, I, 51. — Sueton., *Cæs.*, 57. — Martial, *Epigr.* X, 13. — *Cod. Theod.*, tit. V, leg. 8.

un équivalent de la palme, de la couronne, du trépied, un signe de victoire. En conséquence, on ne s'étonnerait pas de le rencontrer à la place qu'il occupe dans l'épitaphe d'Eleutheria, et faisant pendant à une palme près du monogramme du Christ, entouré d'une couronne, qui se voit sur la plaque d'esclave publiée par Lorenzo Pignoria. Dans tous les cas, ces deux derniers monuments nous paraissent inséparables des contorniates. Les épigraphistes et les numismatistes sont appelés à se prêter sur ce terrain un mutuel secours.

AD. DE LONGPÉRIER.

ESTERLINGS DE SANCERRE.

Le Cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale possède un esterling de Sancerre que Poey d'Avant a publié, pl. XVIII, 15, du tome premier de ses *Monnaies féodales de France*, et qu'il a décrit comme suit à la page 286 du même volume :

+ : DOMINVS CЄSAR. Tête de face couronnée.

℞ + SACRVM CESARI. Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.

Cette lecture n'est pas conforme au dessin de sa planche, lequel porte :

+ DOMINNVS et non DOMINVS.

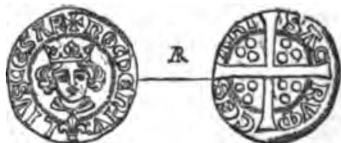
Mais ni le texte ni le dessin de Poey d'Avant ne sont exacts. La pièce du Cabinet, très-bien conservée, porte en caractères parfaitement lisibles :

. NOM : IVLIVS CЄSAR.

℞ SAC LVM CЄSARI.

Saclum pour *sacellum*.

Je possède un autre esterling de Sancerre :



+ NOMЄN IV (*fleur de lis*) LIVS CЄSAR. Tête de face couronnée.

℟ SA CRVm CЄS ARI. Croix mordant sur la légende cantonnée de douze besants, trois par trois.

Cette pièce diffère de celle du Cabinet en ce qu'elle porte *nomen* au lieu de *nom*, une fleur de lis qui sépare en deux le mot *Julius*, *sacrum* au lieu de *saclum* [1].

De toutes les monnaies étrangères qui circulaient en France aux XIII[e] et XIV[e] siècles, l'esterling d'Angleterre et le florin de Florence étaient les mieux famées et les plus répandues. Ces deux monnaies y avaient non-seulement un cours de fait, mais encore un cours légal; on les exceptait des décris, et l'on voit par une mention insérée en 1313 aux registres de la chambre des comptes qu'une évaluation officielle leur était donnée, de même qu'aux espèces françaises [2].

Une telle renommée les désignait à l'attention des imitateurs, si nombreux alors, et il n'y a pas à s'étonner de ce que l'atelier monétaire de Sancerre, l'un des ateliers monétaires seigneuriaux qui furent cités dans l'ordonnance de Lagny [3], ait emprunté pour ses deniers les types de l'esterling.

On pourrait penser tout d'abord que c'était de l'Aquitaine que cette forme monétaire anglaise avait pénétré dans le Berri et était venue s'offrir au poinçon plagiaire des monnayers de Sancerre; mais les types que nous offrent

[1] Au XII[e] siècle, le nom de *Sancerra* avait été transformé en celui de *Sacrum Cæsaris*, sur la tradition que la ville de Sancerre avait eu Jules César pour fondateur. A la même tradition il faut attribuer l'introduction du nom même de César dans la légende de la monnaie baronnale de Sancerre.

[2] Leblanc, p. 193 et 194. — Voyez, sur l'introduction et l'exposition des monnaies étrangères en France, le travail que j'ai publié au tome I[er] des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, avec le titre de : *Un atelier de faux monnayeurs au XVI[e] siècle.*

[3] Louis le Hutin, 1315.

la pièce du Cabinet et celle que je publie ici ne sont pas les types des esterlings frappés en Guienne, ce sont les types des esterlings frappés en Angleterre. Ce n'est pas dès lors par le voisinage de l'Aquitaine que sa présence en Berri s'explique, et il faut chercher ailleurs la route qu'elle a suivie pour gagner Sancerre.

C'est par la Flandre que l'esterling d'Angleterre avait principalement pris passage pour se répandre sur le continent; il affluait à Bruges, à Anvers, à Gand par suite des rapports commerciaux que ces grandes cités industrielles entretenaient avec Londres. Il y afflua surtout dans les dernières années du XIII[e] siècle lorsque se forma contre Philippe le Bel une ligue des princes impériaux, lorrains et flamands, que l'Angleterre soudoyait : les esterlings à ce moment inondèrent les places et les marchés flamands.

Or une monnaie si jolie, de si bon aloi, d'une taille si favorable aux transactions, si recherchée par ces raisons, ne pouvait manquer d'être copiée par les barons monnayeurs de la contrée. Ceux-ci voyant la faveur dont elle jouissait, n'avaient pas tardé à s'emparer de ses types, à transformer leurs monnaies locales en esterlings contrefaits aux esterlings d'Angleterre avec cette habileté de demi-faussaires qui consistait à donner à la pièce contrefaite les apparences de la pièce imitée sans qu'elle fût cependant une copie mathématiquement conforme.

Le comte de Flandre, le premier, émit une monnaie à la tête de face couronnée, au revers de la croix cantonnée de douze besants qui sont les types de l'esterling d'Édouard I[er], n'introduisant de changements que dans la légende où le nom du comte monnayeur reste écrit, mais en trompe l'œil et de manière à simuler le plus possible le mot *Edwardus*

de la légende anglaise. C'est ainsi que sur une pièce du comte Robert (1305-1322) le mot *Robertus* est précédé des trois lettres *Edl* et devient *Edlrobertus* [1].

Cet exemple fut aussitôt suivi, ou pour mieux dire la contrefaçon se produisit simultanément en Champagne, dans le Hainaut, le Barrois; aux esterlings de Guy et de Robert, comtes de Flandre (1280-1322) [2], font cortége ceux :

De Jean, comte de Hainaut (1280-1304) [3];

De Waleran Ier ou Waleran II de Luxembourg, seigneurs de Ligny (1288-1353) [4];

De Louis, comte de Rhétel (1303-1322) [5];

De Gauthier II de Châtillon, comte de Porcien (1303-1329) [6].

Si bien que l'esterling devint une monnaie flamande et champenoise autant qu'anglaise.

Comment de la Flandre passa-t-elle en Berri?

L'explication en est très-simple. Philippe le Bel, pour dissoudre la ligue dont je viens de parler à l'instant, ne se contenta pas d'opposer son or à l'or de l'Angleterre; il leva une armée contre Guy de Dampierre, comte de Flandre, envahit ses états et vint de sa personne en prendre possession (1299). Les villes flamandes firent au roi une réception enthousiaste à laquelle succédèrent bientôt la désaffection, la haine et de sanglantes révoltes. Il fallut envoyer de France une seconde armée, qui fut taillée en pièces à Cour-

[1] Duby, pl. LXXIX, 10.
[2] Duby, pl. LXXIX, 6 à 10.
[3] Duby, pl. LXXXIV, 1 à 3.
[4] Duby, pl. CI, 4 à 7.
[5] Desains, *Revue num.*, 1842, p. 130, pl. V, 3.
[6] Duby, pl. CIII, 3 à 6.

trai (1302); la bataille de Mons en Puelle rétablit les affaires de Philippe le Bel et consolida l'occupation française, qui ne cessa qu'en 1305, le comté de Flandre ayant été rendu en cette année à Robert, fils de Guy de Dampierre.

Parmi les feudataires de la couronne de France, Étienne II, comte de Sancerre, avait été des premiers à se ranger sous la bannière royale. Échappé au désastre de Courtrai, il s'était jeté dans Lille, où il avait tenu quelque temps, et pendant toute la durée de l'occupation il avait continué à servir en Flandre.

Ce séjour prolongé avait fourni à Étienne l'occasion de voir l'esterling circulant de main en main, d'user lui-même de cette monnaie recherchée et de se rendre compte de sa popularité; il n'en fallait pas davantage pour que la pensée lui vînt de se l'approprier comme l'avaient fait les princes flamands et d'en transporter les types sur la monnaie blanche qu'il battait, et avait le droit de battre dans sa ville de Sancerre.

J'ai dit que cette pensée lui vint, je me reprends; je croirais plus volontiers qu'elle lui fut suggérée par quelque Juif ou Lombard, voire même par quelque Flamand capitaliste et entrepreneur de monnayages.

Il suffit de réfléchir un instant à la prodigieuse activité d'imitation monétaire qui se manifesta dans les temps féodaux pour découvrir sous cette activité une impulsion industrielle qui ne pouvait être du fait, encore moins de l'initiative des barons monnayeurs. C'étaient les spéculateurs en métaux précieux et monnayés, les coureurs d'affaires de l'époque qui d'eux-mêmes dépistaient les seigneurs possesseurs de droits monétaires et venaient leur proposer des opérations d'émissions d'espèces aux types de telle ou telle monnaie étrangère qu'il leur était possible

de faire siens sans les dénaturer. Cette assimilation à laquelle on arrivait en mêlant aux types de la monnaie imitée des lettres, des emblèmes appartenant au nom ou à l'écu du baron imitateur, quelquefois des signes de fantaisie, constituaient un art, une industrie spéciale; certains graveurs devaient s'y appliquer particulièrement et se tenir à la disposition des financiers agioteurs et des barons monnayeurs qui s'associaient pour de telles entreprises. Ceux-là se constituaient fermiers du monnayage, fournissaient les fonds, couraient les risques et dirigeaient l'émission; ceux-ci permettaient l'usage de leur nom et la fabrication sur leur terre pour un temps déterminé; leur bénéfice dans l'opération se couvrait du nom de droit de seigneuriage. Le pacte conclu, le taux du seigneuriage fixé, on enrôlait des monnayers du serment de l'Empire ou du serment de France, et l'œuvre de contrefaçon commençait.

Dans le Brabant et les Flandres, où se tenait le grand marché du change européen, il n'était pas une ville qui ne renfermât de ces agioteurs prêts à éclairer le comte de Sancerre sur les moyens fructueux que lui donnait son privilége monétaire d'émettre des esterlings en France, et à lui en proposer l'exploitation de compte à demi.

Quoi qu'il en soit, que le comte de Sancerre soit venu chercher le contrefacteur ou le contrefacteur le comte, il arriva qu'ils s'entendirent, et bientôt on vit apparaître de l'autre côté de la Loire, au milieu des deniers aux types nivernais, berrichon, chartrain, blésois, giennois, des esterlings fabriqués à Sancerre, mais de telle façon qu'ils se confondaient avec les esterlings venant d'Angleterre.

Ils se confondaient plus encore avec les esterlings flamands, ou, pour parler plus exactement, avec les contrefaçons flamandes de l'esterling d'Angleterre.

Les esterlings anglais portaient en légende *Edwardus Rex*. Les contrefaçons flamandes et champenoises portaient à l'entour des types anglais, servilement copiés, la légende :

GALCS(*Galcerius*)COMES POR. Porcien.

IOhS COMES hANONIE. Hainaut.

G ou ROB COMES FLAND. Flandre.

G DOMYNVS DE LYNY. Ligny.

LVDOVICVS COMES. Rhétel.

A Sancerre on copia servilement, comme en Flandre, les types anglais; à la tête de profil du denier sancerrois on substitua la tête de face d'Édouard, à la croix française pattée et alaisée, la croix anglaise mordant sur la légende et cantonnée de douze besants.

Les types audacieusement volés, il fallait de toute nécessité que les légendes conservassent quelque chose de sancerrois, car autrement la pièce n'aurait pas été une imitation, mais une contrefaçon complète, c'est-à-dire une monnaie fausse. On conserva donc les légendes IVLIVS CESAR—SACRVM CESARIS, en plaçant toutefois devant le nom *Julius Cesar* le mot NOMEN (ma pièce) ou l'abréviation NOM (pièce du Cabinet des antiques), qui avait pour objet de rappeler les mots *comes* ou *dominus* des monnaies flamandes. Ces mots ne pouvant prendre textuellement place devant *Julius Cesar*, où ils auraient donné la légende inadmissible *comte* ou *seigneur Jules César*, on les avait changés en *nom* ou *nomen*.

Cette intention d'imitation flamande donne la date de l'importation de l'esterling en Berri, et la rattache indubitablement au séjour que le comte Étienne II avait fait sur les bords de la Lys et de l'Escaut, de 1302 à 1305. Peut-être même les premiers coins fabriqués en Flandre sous

ses yeux furent ils de là envoyés ou rapportés par lui à Sancerre.

Sur la pièce que je publie ici, les deux parties IV et LIVS du mot IVLIVS sont séparés par une fleur de lis.

La fleur de lis qui fut adoptée comme emblème d'abord par plusieurs villes où la Vierge Marie était particulièrement honorée, Senlis, Reims, Strasbourg, et plus tard par les rois de France en témoignage de la même dévotion [1], se rencontre, dès le XII[e] siècle, sur la monnaie de Lille. Faut-il chercher dans cette circonstance l'explication de son introduction sur l'esterling dont les coins avaient été apportés de Flandre à Sancerre par le comte Étienne II? Je ne saurais le penser : la monnaie de Lille à la fleur de lis n'étant pas l'esterling qu'on avait intérêt à imiter, mais un denier de date beaucoup plus ancienne.

Lorsque parut, au XIV[e] siècle, l'esterling de Sancerre, le signe de la fleur de lis avait pris place sur la monnaie royale et sur la plupart des monnaies baronnales de France, sur les deniers de Chartres, de Vendôme, de Châteaudun, de Château-du-Loir, de Blois, de Déols, de Romorantin, d'Issoudun, de Nevers, de Souvigny, et enfin sur des deniers de Sancerre. Il était devenu par là un emblème essentiellement français, un emblème de l'atelier monétaire de Sancerre; son maintien sur l'esterling que fabriqua le même atelier fut, à mon sens, une application intentionnelle de type local, une manière de s'approprier et de légitimer la contrefaçon à laquelle on se livrait, de l'esterling anglo-flamand.

La présence de cet emblème français et local sur l'esterling de Sancerre diminuait ses chances d'être confondu avec

[1] Adr. de Longpérier, *Revue num.*, 1857, p. 340, note 2.

des esterlings de Flandre; or il existe sur la pièce que je publie, et non sur la pièce du Cabinet des médailles. Je me suis demandé si de cette différence il serait permis d'induire que les deux pièces n'avaient pas la même destination; que la première, pièce à la fleur de lis, était destinée à être exposée en France, c'est en effet à Olivet, près Orléans, que mon exemplaire a été trouvé; tandis que la seconde, pièce sans fleur de lis, était destinée à être exportée en Flandre pour s'y répandre en concurrence avec les esterlings de la contrée.

J'ai fait toucher, avec une même pierre, ma pièce, un esterling de Londres et un esterling de Cantorbéry : l'épreuve n'a donné aucune différence. Ceci prouverait que l'atelier de Sancerre se contenta du bénéfice de la concurrence avec l'Angleterre et les contrefacteurs flamands, sans chercher à l'augmenter par un abaissement dans le titre des contrefaçons qu'il exposa lui-même. Il y eut bien pour les populations françaises, au milieu desquelles l'esterling sancerrois circula, préjudice en ce sens qu'on leur livrait comme monnaie étrangère ayant cours légal au royaume une monnaie dépourvue de caractère officiel, une monnaie de caprice que les caisses publiques étaient autorisées à refuser; mais tout au moins n'y avait-il pas tromperie dans la valeur intrinsèque de cette monnaie, qui était bien au titre indiqué par sa forme et son apparence d'esterling anglais.

P. Mantellier.

NUMISMATIQUE PROVENÇALE.

MONNAIES

AYANT EU OFFICIELLEMENT COURS EN PROVENCE, DE 1177 A LA MORT DE RAYMOND BÉRENGER V.

§ 1er. — La Provence, en 1177, appartenait par droit héréditaire et en vertu de traités de partage[1], aux trois maisons de Provence, de Forcalquier et de Toulouse[2].

Les souverains de la maison de Barcelone, issus de Raymond Bérenger Ier et de Doulce de Provence, possédaient, sous les titres de *marquis et comtes de Provence*, le pays en deçà de la Durance, des Alpes au Rhône et à la mer.

Les souverains de la maison d'Urgel, issus d'Hermengaud d'Urgel et d'Adélaïde de Provence, possédaient, sous

[1] Le traité de 1125 entre les comtes de Toulouse et de Provence est fort connu. Celui de 1195 entre les comtes de Toulouse et de Forcalquier contient la mention d'un ancien partage entre les ancêtres des contractants.

[2] Tous les historiens, sans aucune exception, croient à la communauté d'origine des trois maisons de Toulouse, Provence et Forcalquier, et leur donnent pour auteur Boson, fils de Rothbold. — J'ai lieu de penser que c'est une erreur. — Ce comte bénéficiaire eut un collègue qui n'était point son parent et qui forma souche. C'est Guillaume Ier. — Boson est certainement l'aïeul d'Emma, comtesse de Toulouse; mais les branches de Forcalquier et de Provence descendent de Guillaume Ier. — Arles fut longtemps la résidence de ces deux comtes et de leurs familles.

le titre de *comtes de Forcalquier*, le pays sis au delà de la Durance, entre les Alpes et une ligne politique qui, partant du mont de Vergues, *mons Alvernicus* (au sud-est d'Avignon), se dirigeait vers le nord-est, et s'arrêtant au col de Cabre [1], fléchissait vers l'est et gagnait le mont Genèvre en passant un peu au nord de Saint-Bonnet-en-Champsaur (arrondissement de Gap).

Les souverains de Provence de la maison de Toulouse, issus de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et d'Emma de Provence, possédaient, sous le titre de *marquis de Provence*, le pays sis entre la ligne politique qui les séparait des comtes de Forcalquier, et le Rhône, la Durance et l'Isère.

Toutes les villes situées en Provence ne faisaient point partie intégrante de l'un ou de l'autre des domaines comtaux. Les plus puissantes savaient de temps en temps se soustraire à l'autorité directe des comtes et se maintenir en républiques. Telles furent les villes de Marseille, Arles, Nice, Grasse et Avignon.

Enfin, parmi ces villes libres, les unes, telles que Marseille, aspiraient et atteignaient parfois à une indépendance complète; les autres, telles que celle d'Arles, ne cessaient pas de reconnaître la suzeraineté des empereurs d'Allemagne.

Ceux-ci considéraient la Provence comme un fief de l'Empire, et les villes, les barons, les comtes, les marquis de ce fief, comme leurs vassaux.

Aussi villes, comtes et marquis de Provence n'étaient réellement sûrs, les unes de leurs franchises et priviléges,

[1] Entre les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, sur la route de Valence à Sisteron.

et les autres de leur souveraineté, qu'après en avoir reçu l'investiture impériale.

Je considérerai donc comme monnaies ayant eu cours officiel en Provence de 1177 à 1245, toutes celles qui ont été frappées en vertu de lettres patentes impériales ou d'ordonnances des comtes et marquis reconnus par les Empereurs, et avec la clause exprimée ou sous-entendue d'un cours obligatoire, soit pour toute la Provence, soit pour une de ses trois divisions politiques.

§ 2. — *Énumération des monnaies officielles et effectives de Provence.*

Elles étaient de billon et d'argent.

I. ***Monnaies de billon, ou deniers, oboles et pites.*** — En voici l'énumération :

1° ***Royaux à la mitre;***
2° ***Royaux coronats;***
3° ***Menus marseillais royaux;***
4° ***Royaux de Raymond Bérenger V;***
5° ***Guillelmins;***
6° ***Raimondins;***
7° ***Avignonais.***

II. *Monnaies d'argent.* — Les seules connues sont les gros marseillais de Raymond Bérenger V, qui pourraient être appelés *gros royaux.*

§ 3. — *Description de ces monnaies. — De leurs types et de leurs légendes.*

1° *Royal à la mitre.*



Je donne ce nom à une petite monnaie d'Ildefonse, roi d'Aragon et marquis de Provence, au droit de laquelle Fauris de Saint-Vincens, Duby et Poey d'Avant avaient cru voir une tête informe. M. Laugier, conservateur des médailles du cabinet de Marseille, s'est le premier aperçu de la fausseté de cette description en remarquant la ressemblance de cette prétendue tête avec les casques ou bonnets de fer du XIVe siècle, et il a ainsi rétabli dans son véritable sens un type que les précédents numismatistes avaient constamment observé à rebours.

Mais voici, à mon avis, comment cette monnaie doit être décrite :

Au droit, *une mitre ornée de perles*[1], *avec fanons, vue de face*, et autour, entre deux torsades :

REX ARAGONE.

Au revers, une croix pattée mesurant tout le champ, et coupant en quatre parties le mot PRO VI NC IA.

La légende prouve que cette monnaie était d'émission

[1] Fauris de Saint-Vincens, Duby, Poey d'Avant, etc., avaient tous cru voir ici au lieu de la mitre une tête informe, et, en conséquence, ils avaient fait dessiner ces pièces à contre-sens de leur hauteur. — Voir Fauris de Saint-Vincens, dans l'*Hist. de Provence*, de Papon, pl. I, n° 4. — Duby, *Traité*, pl. XCIII, n° 4. — Poey d'Avant, *Monn. féod.*, pl. LXXXVIII, nos 1 et 2.

royale; — la mitre, qu'un prélat était intéressé dans l'entreprise de fabrication. Ce prélat était Raymond de Bollène, archevêque d'Arles, et je prouverai ce fait au paragraphe suivant (n° 1).

2° *Royal coronat.*

Au droit, la tête couronnée du roi Ildefonse, vue de profil et tournée à gauche, et entre grènetis, la légende +. REX ARA GONE.; au revers, la légende PRO VI NC IA coupée par une croix pattée, ayant trois perles à l'extrémité de chaque bras, ou, en d'autres termes, *une croix pattée et pommetée.*

Le royal à la mitre et le royal coronat abondent en deniers et oboles dans tous les cabinets de numismatique provençale.

3° *Royal marseillais.*

Au revers toujours : MAS SIL IEN SIS, coupé par une croix pattée et pommetée.

Il existait au moins deux variétés pour le droit : l'une, qui a valu à cette monnaie le nom de *royal marseillais*, était au type et à la légende du royal coronat; l'autre était à la tête nue, vue de profil et tournée à gauche, du comte Raymond Bérenger V et à la légende : R. B. COMES PVINCIE (*Raymundus Berengarius comes Provincie*). C'est ce que je prouverait au paragraphe suivant (n° 3).

Ces deux variétés du royal marseillais sont encore à découvrir. Je les signale en conséquence aux recherches des collectionneurs [1].

[1] Il peut avoir existé une troisième variété de royal marseillais. Le type en aurait été celui des royaux marseillais de Raymond Bérenger V, et la légende celle ci : I. COMES PVINCIE (*Ildefonsus, comes Provincie*). Mais il est encore douteux qu'Ildefonse II ait fait frapper monnaie à son nom.

4° *Royal de Raymond Bérenger V.*

Le droit est aux armes d'Aragon et à la légende, entre deux cordons, de + R. BE. CO. MES. Au revers, le mot P VI N CI E est bizarrement coupé par une croix pattée et pommetée.

On ne connaît que l'obole de cette monnaie, encore est-elle fort rare. — J'expliquerai au n° 4 du paragraphe suivant pourquoi je donne à cette monnaie le nom de royale.

5° *Guillelmins.*

Au droit, dans le champ, les quatre lettres C O M E, formant chacune une branche d'une croix dont un point est le centre, et autour, entre grènetis : + WILELMVS. Au revers, dans le champ, une croix pattée et pour légende, entre grènetis : + PROENCIE.

Cette légende indiquerait clairement, à défaut de texte, que le comté de Forcalquier n'était qu'un démembrement de la Provence, et que les premiers comtes de ce pays étaient les petits-fils des comtes de Provence, et croyaient avoir autant de droits que ces derniers à cette qualification.

Les sceaux du même Guillaume sont le plus souvent à la légende *Comes Provincie*, et j'ai édité un sceau très-ancien que je crois être de Guillaume I[er], sur lequel ce prince se qualifie de même[1].

Il me paraît hors de doute qu'Adélaïde, qui avait toujours porté le titre de comtesse de Provence, ne prit celui de Forcalquier, en 1110[2], — qu'au moment où elle aban-

[1] *Iconogr. des sceaux des archives départem. des Bouches-du-Rhône*, p. 11, pl. VI, n° 4.

[2] Depuis lors elle prit aussi celui de comtesse d'Avignon. Dans un acte de 1129, cité par Ruffi (*Dissertations sur l'origine des comtes de Provence, de Venaissin et de Forcalquier*, p. 70), Adélaïde est qualifiée de *Avennicensis atque Forcalqueriensis comitissa.* A cette époque, peut-être les droits des comtes dits de Forcalquier et ceux de Toulouse étaient ils définis, mais ils

donna à son fils majeur la direction des affaires et la souveraineté du pays, et où elle se retira elle-même à Forcalquier, non loin de la capitale du comté, qui était Sisteron. Cette dernière ville, du reste, n'a cessé de jouir de cette prérogative qu'à la réunion du comté de Forcalquier à celui de Provence, en 1209.

Dans ce même acte de 1110, Guillaume Ier laissant à la douairière, sa mère, le titre de comtesse de Forcalquier, n'hésite pas à s'intituler marquis de Provence [1].

Depuis, la qualification personnelle à Adélaïde, veuve et retirée en son château de Forcalquier, est devenue parfois (mais non toujours comme le prouvent les textes, les sceaux et les monnaies), celle des comtes de cette partie de la Provence.

C'est cette désignation qu'a consacrée l'histoire.

Je reviens aux *guillelmins*. Ces monnaies ne sont pas rares; les nombreux exemplaires connus se ressemblent tous, à la forme près de quelques lettres, ce qui est insignifiant [2].

ne l'étaient pas encore en 1105-1112, et les deux maisons possédaient par indivis la Provence sise au delà de la Durance, comme le prouve une charte inédite de cette date, de la tour du trésor d'Aix (R. 18). C'est un hommage à Adélaïde par Ermessinde, femme de Roustan Bérenger (probablement vicomte d'Avignon), pour trois parties des châteaux de Manes ou de Manosque, « *Manoa*, » et de Forcalquier et Avignon, la quatrième partie de ces châteaux appartenant par droit héréditaire à Bertrand, comte de Toulouse, fils de Raimond de Saint-Gilles. On sait que cette indivision s'est continuée pour Avignon, entre les comtes de Provence et de Forcalquier et les successeurs des comtes de Toulouse, jusqu'en 1290.

[1] Ruffi, *Dissertations sur l'origine des comtes de Provence, de Venaissin et de Forcalquier*, p. 70.

[2] Les *guillelmins* dont je parle sont ceux de Guillaume II (*vulgo* Guil. IV). Mais Bertrand II, le frère de ce prince, que l'histoire nous montre toujours sur un second plan, et qui n'avait pas reçu personnellement l'investiture impériale du comté de Forcalquier, fit frapper des monnaies particulières que leur

6° *Raimondins.*

On connaît deux variétés de raimondins, l'une de Raymond VI, l'autre de Raymond VII, tous les deux comtes de Venaissin, ou plutôt marquis de Provence.

La première, contemporaine des *royaux coronats* ci-dessus décrits, porte, comme ceux-ci, au revers une croix pattée et pommetée de trois perles à chaque bras; elle est de plus évidée. — Cette croix est cantonnée d'un segment de cercle et d'une lettre, le tout entouré d'un grènetis. — Les quatre lettres forment la légende DVX M (*Marchio*).

Au droit, dans le champ, est un astre à six rais et un croissant. — La légende, entre deux cordons, est : + R. COMES (*Raimundus comes*).

La deuxième variété porte, au droit, la croix cléchée vidée et pommetée, et pour légende entre grènetis : + R : COMES⁝PALATII, — et au revers : un astre à huit rais et un croissant, et pour légende : + DVX MARCHIO PV. (*Provincie.*)

On trouve facilement ces derniers raimondins, tant en oboles qu'en deniers, et plus difficilement les premiers dont je ne connais pas l'obole.

La croix cléchée, vidée et pommetée se retrouve simultanément sur les monnaies et les sceaux des comtes de Toulouse et sur les sceaux des comtes de Forcalquier.

C'est ce qui a porté un historien provençal, Ruffi, à croire

• poids et leur titre pourraient rattacher aux *guillelmins*. En voici la description : au droit, une croix pattée, et entre grènetis, BЄRTRAND'; au revers : une étoile à huit rais, et pour légende : COMЄS ЄD'NЄ, c'est-à-dire, *à mon avis*, COMES E*bre*DUNE*nsis*. — Voir, sur cette monnaie, *Rev. numism.*, 1841, p. 373; 1844, p. 124; 1850, p. 28.—*Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. V, 6e liv. — *Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XX, p. 35. — Poey d'Avant, *Monn. féod.*, t II, p. 413, etc., etc.

que les comtes de Toulouse l'avaient empruntée à ceux de Forcalquier, et un historien languedocien, dom Vaissette, à prétendre que ces derniers l'avaient empruntée aux comtes de Toulouse.

Il faut avouer qu'on la rencontre d'abord sur les sceaux des successeurs de Guillaume Taillefer, et dom Vaissette donne dans ses *Preuves*[1] le texte d'un acte de 1088, au bas duquel pend la bulle de plomb de Raymond de Saint-Gilles à la croix cléchée, vidée et pommetée[2].

Un fait qui me frappe, c'est que cet acte ainsi scellé, l'a été en pleine Provence, à Avignon.

Un autre fait significatif, c'est que dans la légende qui entoure cette croix, on lit sur les bulles de Raymond VII S. (*Sigillum*) VENAISSINI.

Je conclus de ces faits qu'il est probable que les comtes de Toulouse ont commencé à porter la croix vidée et pommetée, non comme seigneurs du Languedoc, mais comme marquis de Provence, en entrant dans la famille des descendants de Boson, comte d'Arles.

C'est à ce titre aussi que les comtes de Forcalquier de la maison d'Urgel ont pris et porté les mêmes armes.

Cette croix, soit simplement pattée et pommetée comme on la voit sur les monnaies d'Ildefonse, marquis de Provence, soit pattée, vidée et pommetée, comme nous la montrent les deniers de Raymond VI et un sceau de Raymond VII édité dans l'*Histoire générale du Languedoc*, soit enfin cléchée, vidée et pommetée telle qu'elle apparaît sur les monnaies et plusieurs sceaux de Raymond VII et sur

[1] *Histoire générale du Languedoc*, nouvelle édition, t. III, p. 592 et 604.

[2] Dom Vaissette parle d'un acte du même prince fait à la date de 1096, et qu'il dit avoir été scellé; mais il ne donne pas d'explication sur le type de ce sceau. *Hist. génér. du Languedoc*, nouvelle édition, t. IX, p. 687.

ceux de Forcalquier, est, à mon avis, l'ancienne croix des comtes de Provence ou d'Arles.

Ainsi s'expliquerait, par la communauté du lieu d'origine, la ressemblance des armes des trois maisons de Provence, Toulouse, et Forcalquier.

Ducange fait remarquer la similitude de cette croix avec celle que Codin vit lui-même sur diverses places de Constantinople, et auxquelles le peuple et la tradition avaient donné le nom de croix Constantiniennes[1].

Cette tradition a sa raison d'être, si l'on considère que la croix au X, assez commune sous les premiers successeurs de Constantin, demande, si nous l'ornons de perles, les mêmes lignes et dessin que la croix cléchée, vidée et pommetée.

Celle-ci est donc plus réellement constantinienne qu'elle ne paraît à première vue et, son adoption par les descendants des divers comtes d'Arles, tant de Provence que de Toulouse et de Forcalquier, pourrait avec quelque rai-

[1] « D'un côté est une croix de Tolose, vuidée, cléchée et pommetée aux « extremitez, telle que fut celle que le grand Constantin éleva dans le marche « de Constantinople, qui estoit garnie de petites pommes aux extrémités, « ainsi que nous apprenons de Codin, aux *Origines de Constantinople.* » (Ducange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louys*, n° 14.)

Voici le texte de Codin : « Περὶ τὸ βόρειον μέρος τοῦ φόρου ἵσταται σταυρὸς ὡς « εἶδεν αὐτὸν ὁ μέγας Κωνσταντῖνος ἐν τῷ οὐρανῷ χρυσέμπλαστον· καὶ ἐν τοῖς « ἀκρωτηριακοῖς μέρεσι στρογγύλοις, μήλοις. » (Corpus Hist. Byz. G. Cod., *De Orig. Constantin.*, Venet., 1729, t. XVII, p. 14, § 1.) —Voir aussi et conférer les passages du même auteur, p. 20, § 3 ; p. 21, § 4 ; p. 29, § 2.

Codin, qui vivait aux XIV[e] et XV[e] siècles, constate en les rapportant, les traditions de son époque, traditions trop accréditées pour n'avoir pas déjà plusieurs siècles d'existence. A mon tour, je constate ce fait qu'aux XV[e] et XIV[e] siècles, de très-anciennes traditions attribuaient à Constantin toutes les vieilles croix des places publiques de Constantinople. De pareilles traditions n'auraient-elles pu se développer à Arles ? Le contraire m'étonnerait.

son, m'autoriser à croire que la tradition de cette croix ne se développa point seulement sur les places de Constantinople, mais encore dans la ville d'Arles où elle put inspirer aux comtes de cette ville le choix de leurs armes.

Sur les monnaies de Raymond VI et de Raymond VII, on remarque en outre un croissant et un astre.

Ces emblèmes paraissent également sur des monnaies de Jean sans Terre. On les trouve sur les sceaux de Richard Cœur de Lion, sur ceux de son neveu Henri III, roi d'Angleterre, de son beau-père Sanche VI[1]. et de Sanche VII, rois de Navarre. On les voit aussi sur les sceaux de l'Empereur Othon IV, petit-fils d'Henri II Plantagenet[2], mais on ne les remarqué ni sur les monnaies ni sur les sceaux des prédécesseurs et des successeurs d'Othon IV et des Sanche.

Singulière coïncidence d'armes ou d'emblèmes sur des sceaux et sur des monnaies de princes unis par les liens du sang! Ne pense-t-on pas avec moi que cette coïncidence n'est pas due au hasard et que ces liens du sang pourraient en être la cause?

En effet, si les Sanche et Othon IV étaient alliés à la maison d'Angleterre, il en était de même des Raymond de Toulouse; la mère d'Othon IV et la mère de Raymond VII, Jeanne et Mathilde d'Angleterre étaient sœurs, leur père était Henri II.

[1] Même au siècle suivant, où un plus grand ordre régnait en ces matières, on trouve des exemples de pareils abus. J'en citerai un :

Barral des Baux, fils de Hugues des Baux et de Barrale, vicomtesse de Marseille, eut de Béatrix d'Anduze, sa femme, une fille, Cécile, qu'il maria, en 1244, à Amé VI, comte de Savoie et marquis d'Italie. Dès ce jour il porta lui-même les armes de son beau-fils, c'est-à-dire de Savoie, et *omit souvent d'y ajouter les siennes.*

[2] Heineccius. *De veteribus Germanorum sigillis*, tab. viij, n°s 5 et 6.

Faut-il en conclure :

1° Que le croissant et l'astre étaient les armes ou emblèmes distinctifs de la maison des Plantagenets?

2° Que cette maison s'en servait accessoirement, à un titre quelconque?

3° Que ses alliés du sang les lui avaient empruntés, selon les usages du temps?

Ces dernières propositions me paraissent vraies, mais la première est certainement fausse, car les Plantagenets, en arrivant sur le trône d'Angleterre, y apportèrent leurs armes aux lions léopardés.

Mais il est peu probable, car cela eût été contraire à la mode de ce temps-là, qu'ils n'aient jamais étalé à côté de leurs propres armes celles de leurs prédécesseurs [1].

Or quelles étaient celles-ci? quels étaient les emblèmes des derniers princes de la maison disparue?

Précisément le croissant et l'astre, comme on le voit par le sceau de Constance de France, femme d'Eustache, fils d'Étienne, roi d'Angleterre [2]. Cette princesse conserva ces armes illustres pendant son second mariage, et Raymond VI les reçut autant de sa mère que de sa femme.

Des types des *Raimondins*, je passe à leur légende, je ne dirai qu'un mot à ce sujet.

La qualification de *Comes palatinus* se lit en toutes lettres sur les monnaies de Raymond VI, frappées en Venaissin. — On ne la rencontre jamais sur les monnaies de ce prince et de ses prédécesseurs frappées en Languedoc. — Je suis

[1] Quoi de plus naturel et de plus en usage aux XII[e] et XIII[e], et même au XIV[e] siècle! Je ne citerai qu'une preuve convaincante de ce fait : Charles I[er] et Charles II d'Anjou, comtes de Provence, conservèrent toujours sur certains de leurs sceaux les armes d'Aragon.

[2] *Collection des sceaux de l'empire*, t. I, n° 741.

en conséquence porté à croire que les comtes de Toulouse tenaient ce titre de quelque investiture ou privilége, conféré soit à eux personnellement, soit à quelqu'une des parties venues en leur possession de l'ancien royaume de Provence.

Ce qui me confirme en cette opinion, c'est que leurs limitrophes, les dauphins, s'intitulent sur leurs sceaux comtes Palatins de Vienne [1] et plus tard comtes Palatins de Gap et d'Embrun [2], quand ils eurent adopté le titre de dauphins du Viennois.

Je sais que saint Guillaume, comte bénéficiaire de Toulouse, s'intitulait comte du palais; et en effet il était comte du palais des rois d'Aquitaine.

Mais cette dignité n'avait rien d'héréditaire. Ses successeurs n'en ont pas porté le titre, et le premier comte de Toulouse qui, deux cents ans après la mort de saint Guillaume, s'est intitulé *comte Palatin*, est Pons, fils de Guillaume Taillefer, marquis de Provence [3]. Des découvertes historiques, je l'espère, confirmeront un jour mon opinion que le titre de *comte Palatin* appartenait, non pas aux comtes de Toulouse, mais aux marquis de Provence, et qu'il était non d'institution royale, mais impériale.

[1] Voir les sceaux de Guigues VI et VII, dans Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. I.

[2] Voir Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives de l'empire*, t. I, n° 603 (sceau d'Humbert II).

[3] Dom Vaissette croit « que si on ne trouve aucun des comtes de Toulouse « qui se soit qualifié *comte palatin* depuis saint Guillaume jusqu'à Pons et à « ses successeurs, c'est sans doute parce qu'ils prirent le titre de *duc* supé- « rieur à celui de comte. » (*Histoire générale du Languedoc*, liv. XIV, ch. III.) A cela je répondrai que la même raison devait empêcher Pons et ses successeurs de se qualifier ainsi, puisqu'ils étaient non-seulement ducs, mais, de plus, marquis, et le titre de *marquis*, en ces temps et ces pays. était supérieur à celui de *duc*.

7° *Avignonais.*

Serait-ce cette monnaie publiée par M. Cartier dans la *Revue* de 1839 (p. 250 pl. XI. n° 1), et reproduite par M. Poey d'Avant, dont le type est composé d'une clef au droit, d'une croix au revers et dont la légende est le seul mot + *avinio* : + *nensis* : *avignonais*, se déroulant par moitié sur chaque face de la médaille? C'est mon avis, car cette pièce me paraît tout à fait républicaine et municipale.

Je ne partage donc ni l'opinion de M. Cartier, qui l'attribue aux papes, ni celle de Duby et de M. Poey d'Avant, qui la donnent aux évêques d'Avignon[1]. La clef aurait, selon moi, la signification symbolique du château fortifié ou de la porte de ville.

Si l'on n'admet pas cette opinion et si l'on persiste à croire cette monnaie ecclésiastique plutôt que municipale, — *les avignonais sont encore à découvrir*, et voici quels en peuvent être les types et les légendes :

Au droit, les armes impériales de la ville, qui ont d'autant mieux leur place ici que la concession monétaire émane de l'Empereur.

Ces armes sont une aigle ou un gerfaut éployé, et la légende serait, dans un cas : AQVILA, et dans l'autre : GIRFALCVS.

On trouve ces types et ces deux légendes sur les sceaux de la commune d'Avignon de ce temps-là[2].

Au revers, une croix ou une ville fortifiée, telle qu'on la voit sur les mêmes sceaux et sur les gros marseillais de

[1] Voir Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t II, p. 347.

[2] Voir mon *Iconographie*, p. 79 et 80, pl. XXXVI, n° 8, et pl. XXXVII, n°s 1, 3, 4, 5 et 6.

Charles Ier. — La légende serait et ne pourrait être que *Avinionensis.*

Avignon consentait bien à recevoir les faveurs impériales, mais elle connaissait trop bien ses intérêts politiques pour inscrire sur ses monnaies le nom d'un souverain, et pour s'engager si ostensiblement vis-à-vis de lui, fût-il même l'empereur Frédéric II [1].

En cela elle n'imitait pas, et avec raison, ses voisins les princes d'Orange.

LOUIS BLANCARD.

[1] En 1241, elle était déjà alliée au pape et au comte de Provence. — *Tour du trésor*, 8e liasse, lettre P, Archives des Bouches-du-Rhône.

MONNAIES SCANDINAVES

TROUVÉES A VEVEY, EN SUISSE.

(Pl. XIX.)

En avril 1861, pendant que l'administration du chemin de fer faisait exécuter la profonde tranchée qui sépare aujourd'hui la ville de Vevey de son ancienne église de Saint-Martin, des enfants trouvèrent parmi les terres fraîchement remuées et à l'endroit dit « *les Trois Marronniers*, » une boîte ou coffret contenant un nombre assez considérable de monnaies.

Le coffret était de bois, sans doute (personne n'a pu me renseigner à cet égard), et dans un tel état de délabrement et d'altération, vu son long séjour sous terre, que les auteurs de la découverte achevèrent de le détruire, ou tout au moins l'abandonnèrent sur la place. Quant au contenu, c'est-à-dire le petit trésor que je vais décrire, il paraît qu'il ne parla guère plus vivement à l'imagination de ses nouveaux propriétaires, car, après avoir circulé comme jouets sans valeur dans leurs jeunes mains, les pièces qui le composaient allèrent se perdre ou s'éparpiller chez quelques habitants de la ville.

Au milieu de cette complète indifférence, deux ou trois

personnes curieuses des choses du passé, mais pour qui la numismatique était encore lettre close, eurent l'heureuse idée de recueillir quelques-uns des fragiles exemplaires de la trouvaille.

Ces monnaies, pour la plupart dépourvues de légendes, au moins en apparence, mal frappées et dont en général l'empreinte était visible d'un seul côté, défièrent tous les efforts d'interprétation, et je me souviens que moi-même, consulté dans le temps par le conservateur des médailles de Lausanne, par correspondance il est vrai, et au moyen de dessins informes, je dus m'avouer incapable de donner une explication satisfaisante.

Plusieurs années s'écoulèrent depuis lors, pendant lesquelles il ne me fut pas possible de voir les pièces en nature; mais l'année dernière, appelé aux fonctions de conservateur du médaillier cantonnal à Lausanne, je pus étudier quatre des monnaies provenant de la trouvaille de Vevey. Un examen patient et prolongé, un instant égaré par une singulière similitude de ces monuments monétaires avec ceux que frappa l'évêché de Bâle aux XIe et XIIe siècles, me mit sur la trace de la vérité.

A partir de ce moment, et sûr de ma direction désormais, je n'eus plus qu'une pensée, c'était de réunir le plus grand nombre possible d'exemplaires afin de corroborer ma conviction sur le lieu de leur émission, et de déterminer avec exactitude leur âge et même la date de l'enfouissement.

Secondé dans cette recherche par M. Jules Cuénod de Vevey, qui possède cinq de ces monnaies, et dans ce nombre la plus précieuse assurément puisqu'elle est munie d'une légende complète, je fus bientôt mis en rapport avec M. le professeur H. O. Wirz, conservateur du musée de cette der-

nière ville, et par lui je pus étudier les neuf pièces de sa collection, ainsi que six autres appartenant au musée. Plus tard j'obtenais encore de MM. Blanchet fils, héritiers de mon prédécesseur au musée cantonal, la communication de dix-sept monnaies, ce qui, avec les quatre examinées en premier lieu, mit à ma disposition un total de quarante et une pièces pour la plupart variées, et qui provenaient avec certitude de la trouvaille de Vevey.

Toutes ces monnaies sont d'argent et d'une extrême ténuité, leur poids se rapproche assez régulièrement de $0^{gr},25$, c'est-à-dire d'un quart de gramme. Cette parité dans le poids de tant de pièces mérite d'être notée, surtout si l'on prend garde à la prodigieuse dissemblance des pesées relatées dans l'ouvrage de C. L. Schive, dont il sera parlé plus loin. Le flan, préparé au marteau avant la frappe, laisse voir de longs sillons dont la crête seule recevait, pour la plupart du temps, l'empreinte du coin monétaire[1]. Ce caractère, si habituel aux monnaies épiscopales

[1] Ce martelage, destiné à élargir le flan, se pratiquait d'une manière uniforme et assez régulière. D'après le grand nombre de pièces ainsi travaillées que j'ai pu examiner, il résulte pour moi l'assurance que l'ouvrier préposé à cette besogne étirait le métal par des séries de coups de marteau parallèles dirigées successivement dans quatre directions opposées. Le centre du flan, échappant ordinairement à ce travail, demeurait un peu plus épais que le reste de la pièce, et conservait assez bien l'empreinte du coin, tandis que les bords, amincis à l'excès, ne laissaient plus voir que des espèces d'encadrements rectangulaires produits par le marteau.

Indépendamment du tort que cette inutile opération apporte à la numismatique, en annihilant la majeure partie de l'empreinte des pièces soumises à son action, elle avait encore le double inconvénient de compliquer la fabrication. On se fera une juste idée de la lenteur qui en résultait pour le monnayage quand j'aurai dit que chaque flan ainsi manipulé exigeait de la part de l'ouvrier jusqu'à vingt ou trente coups de marteau pour arriver à l'extension requise.

de Bâle dès le milieu du XI[e] siècle et sur lequel j'ai particulièrement insisté dans une de mes publications antérieures (*Monn. suisses de la trouvaille de Saint-Paul*, etc., *Rev. num.*, 1849), me fit un instant penser que les pièces découvertes à Saint-Martin de Vevey appartenaient au nord de la Suisse. Le poids de 0[gr],25 s'accordait avec celui des oboles de Bâle et de Zurich, et le type du droit de plusieurs des pièces était plein d'analogie avec celui des bractéates bâloises, fabriquées un peu plus tard il est vrai.

Cette erreur ne fut pas de longue durée, car à côté de ces similitudes fortuites, l'ensemble de la découverte de Saint-Martin offrait des éléments plus précis encore et plus décisifs. Ma première et rapide hypothèse, ébranlée par l'inspection des revers, qui sont ornés de croix très-caractéristiques, céda complétement à la vue de la curieuse pièce possédée par M. J. Cuénod. Ici la légende et le type parlaient clairement, il devenait évident que le trésor de Saint-Martin n'était pas d'origine suisse, et que c'était loin, bien loin de ce pays qu'il fallait aller chercher l'attribution de ces pièces.

En un mot, il m'était démontré que les quarante et une pièces en question étaient de provenance scandinave!

Quant à la date de leur émission, il était aisé à première vue, et sur ce point je n'avais pas eu un moment d'hésitation, de la placer vers la première moitié du XII[e] siècle.

Quelques-unes des monnaies trouvées à Vevey sont déjà connues, soit par divers opuscules publiés dans les pays du nord, soit par le récent et bel ouvrage de M. C. L. Schive[1], et j'aurais pu me dispenser de les reproduire ici;

[1] C. L. Schive, *Norges Mynter i middelalderer*, etc. (Monnaies de Norwége au moyen âge, etc.). Christiania, 1865, in-folio.

mais tous ces travaux parviennent rarement à notre connaissance : le sujet qu'ils traitent et la langue, peu connue chez nous, dans laquelle ils sont écrits, semblent les bannir de nos principales bibliothèques publiques ; c'est bien en vain qu'on les y chercherait. De plus, il m'a toujours paru regrettable de scinder la description d'une découverte monétaire ; les attributions déjà consacrées peuvent se confirmer ou se modifier par l'inspection de l'ensemble, et, ce qui est plus important encore, les pièces indéterminées, par le seul fait de leur réunion à d'autres mieux connues, trouvent plus aisément une patrie ou tout au moins une date approximative. Bref, il y a tout à gagner en multipliant les rapprochements et les points de comparaison ; en conséquence, je vais décrire toutes les pièces qui me sont parvenues, ayant soin seulement d'indiquer celles qui sont inédites ou qui offrent des variantes appréciables.

Description.

Croix chargée d'un rectangle, au milieu duquel se trouve un point. Æ. 0gr,25. (Pl. XIX, n° 1.)

Musée cantonal de Vaud.

L'autre côté, c'est-à-dire le droit de cette monnaie, n'est pas visible. Il doit exister sur des exemplaires mieux conservés, et il est permis de l'affirmer quand on compare cette monnaie aux analogues publiées par C. L. Schive (pl. V, nos 64 à 68). Celles-ci offrent une tête royale, tantôt de face, tantôt de profil.

Dans un grènetis et tourné vers la droite, un quadrupède ailé, à tête d'oiseau ; la queue se termine par un dard.

Le revers est indéchiffrable. Æ. 0gr,25. (Pl. XIX, n° 2.)

Musée cantonal.

Ce type, qu'au premier abord je rapprochais du basilic placé sur certaines bractéates de Bâle (conf. H. Meyer, *Bractéates de la Suisse*, pl. II, nos 143, 144), n'est pas figuré par C. L. Schive. Pourtant je dois dire qu'il rappelle beaucoup les deux bractéates que cet auteur donne pl. VIII, sous les nos 57 et 58, et place entre les années 1205 et 1263.

Notre pièce doit être fort antérieure à celles-ci, et l'animal fabuleux qui se voit sur les unes et les autres est peut-être l'arme parlante ou le type traditionnel de quelque localité norwégienne. Il n'y aurait rien d'insolite dans cette persistance à peu près séculaire.

Un autre exemplaire retrouvé tout récemment à Vevey, et qui me paraît émané d'un coin identique, nous donne le revers sur lequel on distingue une large croix. Æ. (Pl. XIX, n° 3.)

Collection H. O. Wirz.

Oiseau tourné vers la droite, et entouré d'un grènetis. Æ. 0gr,25. (Pl XIX, n° 4.)

Musée cantonal.

Le revers n'est pas visible, mais il a dû exister, si j'en juge par l'exemplaire suivant, qui offre quelque analogie.

Oiseau tourné vers la droite, dans un grènetis.

℟ Croix cantonnée de quatre traits, et dont les branches se terminent par un demi-cercle orné de globules. Æ. 0gr,25. (Pl. XIX, n° 5.)

Collection J. Cuénod.

— H. O. Wirz.

Le type de cette monnaie est nouveau, il diffère essen-

tiellement de celui de la précédente en ce que l'oiseau montre ici l'aile gauche déployée. On pourrait rapprocher cette monnaie du n° 2 de la pl. IV de Schive, qui, suivant cet auteur, appartient au temps de Sigurd Ier, Eystein Ier et Olaf IV, c'est-à-dire à la première moitié du XIIe siècle.

Le n° 66 de la pl. VIII se rapporterait plutôt à la monnaie précédente, mais toujours en tenant compte de la différence d'âge, comme je l'ai fait voir plus haut pour le n° 2 de ma description.

Le revers, déjà connu, figure dans le *Norges Mynter*, pl. V, n° 26, où il est qualifié bractéate. A mon avis, cette prétendue bractéate, ainsi que beaucoup d'autres données par le recueil de M. C. L. Schive, ne serait autre chose qu'une monnaie ordinaire à deux faces que l'imperfection de la frappe et le peu d'épaisseur du flan auraient privée de l'empreinte sur l'un des côtés.

Édifice surmonté d'une espèce de tourelle ; au bas, les vestiges d'une légende illisible. Æ. 0gr,26. (Pl. XIX, n° 6.)

Collection Blanchet fils.

On ne peut méconnaître les rapports qui existent entre notre pièce et la bractéate grossière de M. Schive, pl. V, n° 34. Sur la même planche, les nos 44 à 46 (lettre *b*, monnaies indéterminées) se rattachent aussi à ce type.

Tête nue dont la chevelure semble former deux boucles ; à l'entour, un grènetis.

℟ Croix dont l'extrémité de chaque branche se termine par un demi-cercle enfermant un globule. Dans chaque canton, un trait partant du centre s'appuie sur un autre demi-cercle pareil aux précédents. Æ. 0gr,25. (Pl. XIX, n° 7 *a*.)

Musée cantonal.

Les exemplaires suivants ne donnent que le côté de la tête, qui cette fois est mieux frappée. Le revers est absolument effacé.

— Autre. Æ. $0^{gr},25$. (Pl. XIX, n° 7 *b*.)
Collection Blanchet fils.

— Autre. Æ. $0^{gr},15$ (incomplète). (Pl. XIX, n° 7 *c*.)
Collection Blanchet fils.

— Autre. Æ. $0^{gr},25$. (Pl. XIX, n° 7 *d*.)
Musée cantonal.

— Autre. Æ. $0^{gr},26$. (Pl. XIX, n° 7 *e*.)
Collection H. O. Wirz.

Le martelage est fortement accusé sur ces monnaies, et notamment sur les deux dernières, ce qui empêche de distinguer si la tête n'est pas surmontée d'une mitre ou d'une couronne. Les exemplaires *d*, *e* paraissent être le n° 28, pl. IV de Schive; *a*, *b* et *c* sont figurés même planche, sous les n°s 65 et 66.

L'analogie des pièces qui suivent est certaine, si l'on tient compte du revers, absolument identique de part et d'autre.

Buste de face, mitré et accosté de deux croisettes.
℞ Semblable à celui du n° 7. Æ. $0^{gr},24$. (Pl. XIX, n° 8 *a*, *b*, *c*, *d*.)
Collection Blanchet fils.
— Musée cantonal.
— H. O. Wirz.

Buste de face mitré et accosté de deux croisettes formées par cinq globules.
℞ Croix cantonnée de quatre traits Æ. $0^{gr},26$. (Pl. XIX, n° 9 *a*.)
Collection H. O. Wirz.

— Autre avec la mitre, ornée de chaque côté d'une espèce de nœud formé par trois points.

℟ Illisible. Æ. 0^{gr},25. (Pl. XIX, n° 9 *b*.)

Collection Blanchet fils.

— Autre. Un seul point de chaque côté de la mitre. Æ. 0^{gr},25. (Pl. XIX, n° 10.)

Musée cantonal.

Les n°s 8, 9 et 10 que je viens de décrire constituent le type le plus fréquent parmi les monnaies de la trouvaille de Vevey, leur caractère est vraisemblablement épiscopal.

Ma collection renferme un autre exemplaire du n° 9 *b*. Il ne fait pas partie du trésor de Vevey, et n'aurait aucun titre à figurer ici si sa provenance n'était pas d'une certaine importance, ainsi qu'on le verra plus loin. Je l'ai acquis à Étroubles, localité située sur le versant méridional du Saint-Bernard. Cette monnaie, trouvée dans une fouille quelques jours avant mon passage à Étroubles, était accompagnée de plusieurs autres, m'a-t-on dit, mais que je n'ai pu ni acheter, ni même voir.

Buste mitré, de face. De chaque côté de la tête pendent des bandelettes. Le vêtement est orné de la même façon que celui des n°s 8, 9 et 10. Æ. 0^{gr},24. (Pl. XIX, n° 11 *a*.)

Musée de Vevey.

— Autre. Æ. 0^{gr},25. (Pl. XIX, n° 11 *b*.)

Musée de Vevey.

— Autre. Æ. 0^{gr},26. (Pl. XIX, n° 11 *c*,)

Musée de Vevey.

Ces trois pièces ont beaucoup d'analogie avec plusieurs numéros de la pl. IV du *Norges Mynter*, sans être absolument identiques. Le poids de ces derniers offre beaucoup

de différences, ce qui me paraît difficile à expliquer en présence de la régulière égalité des nôtres.

Un exemplaire du nº 11 *b* fait partie de ma collection, il a été trouvé il y a environ trois ans à Avenches avec quelques monnaies allemandes appartenant au milieu du XIIe siècle.

Buste diadémé, de face; deux bandelettes tombent de chaque côté de la tête. Æ. 0gr,23. (Pl. XIX, nº 12.)

Musée de Vevey.

Le *Norges Mynter* ne donne pas ce type, mais la comparaison de la pièce avec celles qui sont figurées sur les pl. IV et V lui assure la même date que pour les précédentes.

Buste de face, couronné et entouré de grènetis; à droite, dans le champ, la lettre Z? Æ. 0gr,24. (Pl. XIX, nº 13.)

Collection H. O. Wirz.

La lettre Z est fort douteuse, et ce signe se confond tellement avec le vêtement, qu'il se pourrait qu'il en fît partie et que ce ne fût qu'un pli. Pourtant l'extrémité supérieure de ce que je regarde comme une lettre est travaillée et se termine de façon à attirer l'attention.

Buste couronné, de face.

℞ + IIO.....O. Croix cantonnée de quatre annelets. Æ. Cette pièce un peu fragmentée pèse, dans son état actuel, environ 0gr,23. (Pl. XIX, nº 14.)

Musée de Vevey.

Autre dont on ne voit que le revers composé d'une croix cantonnée de quatre croissants, avec un reste de légende ....DIO.... Æ. (Pl. XIX, nº 15.)

Collection Blanchet fils.

Ces deux monnaies me paraissent un peu plus anciennes que les autres, et à peine postérieures au règne de Harald III, le Sévère (1047-1066).

Les quatre pièces qui suivent ne sont lisibles que du côté du revers.

....OI.... Croix cantonnée d'un point et d'un annelet; la légende, réduite aux deux lettres ci-dessus, ne donne aucun renseignement. Æ. 0gr,25. (Pl. XIX, n° 16.)

Collection J. Cuénod.

C'est peut-être la pièce figurée par Schive pl. IV, n° 25?

Croix cantonnée de quatre demi-cercles traversés par un trait. Æ. 0gr,30. (Pl. XIX, n° 17.)

Collection J. Cuénod.

Le travail de cette monnaie est plus barbare que celui des autres.

Croix cantonnée de trois globules dans chaque canton. Æ. 0gr,20, usée. (Pl. XIX, n° 18.)

Collection J. Cuénod.

Cette pièce, plus fatiguée que les précédentes, est d'un poids moindre. Les nos 16, 17 et 18 sont aussi de ceux qui semblent se rapprocher du règne de Harald III, fils de Sigurd. Conf. Schive, pl. II, nos 18 à 26, et B. de Köhne, *Zeitschrift f. Münz, Siegel und Wappenkunde*, tom. VI, pl. III, n° 5.

La monnaie la plus curieuse de toute la trouvaille est assurément la suivante. On ne voit que le revers, très-bien conservé d'ailleurs, et orné d'une légende que voici :

+ mO + IΞI. + OVI + OIIΞ. Croix semblable à celle du n° 5. Æ. 0gr,30. (Pl. XIX, n° 19.)

Collection J. Cuénod.

Cette jolie pièce qui, comme les quatre précédentes,

doit appartenir à la fin du XIe ou tout au plus au commencement du XIIe siècle, est par malheur inintelligible.

Le type du revers est exactement semblable à la bractéate donnée par Schive, pl. V, n° 26, moins la légende, bien entendu.

Buste de profil tourné vers la droite; au devant de la tête, une croix à longue hampe. Une série de signes ou lettres sans valeur remplace la légende. Le revers est illisible. Æ. 0^{gr},25. (Pl. XIX, n° 20.)

Collection H. O Wirz.

Cette monnaie s'éloigne sensiblement de l'aspect des autres, et rappelle plusieurs des pièces incertaines et attribuées à Harald III par Schive (conf. pl. III). Mais vu l'extrême dégénérescence de la légende et la barbarie du type, je pense que si cette monnaie appartient à la Norwége ou au Danemark, elle a dû être frappée peu de temps après la mort d'Harald III, c'est-à-dire dans le dernier tiers du XIe siècle.

Il est encore une dernière monnaie que je voudrais indiquer ici, mais telle est la confusion produite par le trefflage pendant la frappe que je me vois forcé de renoncer à la dessiner, et à plus forte raison dans l'impossibilité de la décrire. Le champ est couvert de lettres et de signes tellement entremêlés, que je recule devant ces complications inabordables. Le hasard seul, en fournissant un nouvel exemplaire mieux conservé, peut donner la chance d'une lecture convenable.

L'examen détaillé auquel je viens de me livrer, nous a fait voir que l'ensemble de la découverte de Vevey se composait de monnaies norwégiennes, et nous a révélé quelques types nouveaux.

Nous avons vu que l'émission de la majeure partie remontait au milieu du XII[e] siècle, peut-être même au commencement, car, à plusieurs reprises, j'ai signalé à l'attention du lecteur des pièces encore imprégnées du style des deniers de Magnus I[er] et de Harald III, qui régnèrent sur la Norwége de 1036 à 1066. Il me reste à parler des circonstances qui ont dû présider à l'enfouissement de toutes ces monnaies.

Quelles ont été ces circonstances, quel motif amenait en Suisse, au XII[e] siècle, ces gens du Nord? Ce n'était pas la guerre, l'histoire ne serait pas muette sur une irruption à main armée; ce n'était pas non plus le commerce, c'était un mobile d'un ordre supérieur, la foi religieuse qui entraînait vers Rome et la Terre Sainte ces peuples au christianisme récent et à la ferveur encore enthousiaste.

Voilà le véritable motif du passage des Norwégiens à travers la Suisse, le simple raisonnement me l'avait déjà dit et j'entrevoyais dans cette unique monnaie trouvée à Avenches, dans le petit trésor de Vevey, et aussi dans cette pièce provenant d'Étroubles, au delà du Saint-Bernard, comme une série de témoignages, de traces d'une route parcourue du Nord à Rome, et dont les trois localités que je viens de nommer avaient dû être autant d'étapes. J'en étais là, quand j'eus connaissance d'un livre qui m'apportait toutes les preuves à l'appui de cette hypothèse[1].

[1] Paul Riant, *Les Scandinaves en Terre Sainte*. Paris, 1865, in-8°. Ce beau volume tout récemment publié, et que la modestie de l'auteur n'a malheureusement communiqué qu'à un petit nombre d'élus, est une œuvre de haute valeur et d'un attrait saisissant. M. P. Riant possède des notions étendues sur tout ce qui a trait aux peuples du Nord; j'ai obtenu de lui d'utiles renseignements, et il a bien voulu me faciliter cette étude, en mettant à ma disposition sa riche bibliothèque scandinave, et en particulier l'Itinéraire de Nicolas Saemundarson où j'ai largement puisé.

Dans cet excellent travail, dû à la plume consciencieuse et érudite d'un auteur chez qui le talent a devancé l'âge, je trouvai dès les premières pages, un exposé des mobiles qui offraient Rome, Byzance et Jérusalem comme autant de points lumineux à l'imagination, à la poésie légendaire des gens du Nord.

Plus loin c'était l'indication des trois itinéraires habituellement suivis par les peuples scandinaves pour atteindre ces divers lieux, buts de leurs pèlerinages. La route de l'Est, d'abord (que les Sagas appellent *Austrvegr*), à travers la Russie; puis la route Occidentale (*Vestrvegr*), pénible trajet par mer le long des côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée; enfin la route du Midi ou route de terre et aussi de Rome (*Sudrvegr*, *Thiodvegr*, *Romavegr*), qui suivait le Rhin, traversait la Suisse, le Saint-Bernard et l'Italie.

Cette dernière mention réalisait toutes mes espérances, et ce fut avec un véritable bonheur qu'au sortir de cette lutte pénible contre l'obscurité d'une numismatique muette, aux types confus et incertains, je sentis le terrain, jusque-là si mouvant, s'affermir sous mes pas. Ce fut bien mieux encore, et la lumière devint complète pour moi en parcourant le précieux itinéraire de l'abbé Nicolas Saemundarson [1]. Dans ce récit je retrouvais les détails les

[1] Nicolas Saemundarson, abbé du monastère bénédictin de Thingeyrar en Islande, alla en Terre Sainte de 1151 à 1154. On a de lui un itinéraire publié par Verlauff, dans l'ouvrage intitulé : *Symbola ad geogr. medii ævi.* Copenhague, 1821, in-4°.

Voici un extrait de la partie qui se rapporte le plus spécialement à mon sujet :

« Inde tridui iter ad Basileam, *Boslaraborg*. Inde, Rheno relicto, diei iter « ad Soludurum, *Solatra*. Inde diei iter ad Vivilsburgum, *Vivilsborgar* (Aven- « ches), urbem olim magnam, jam vero, postquam Lodbrokidæ eam everte-

plus circonstanciés sur le trajet des pèlerins à travers la Suisse; chaque journée de marche y est tracée; Avenches, Vevey, Étroubles y figurent comme étapes, avec leurs noms écrits en langue norraine (*Vivilsborgar*, *Fivizuborgar*, *Thraelatorp*) et très-reconnaissables.

Je pouvais enfin affirmer ce que j'avais jusque-là seulement pressenti, c'est que l'enfouissement des monnaies scandinaves de Vevey n'était pas dû à un fait isolé, mais qu'au contraire il répondait, ainsi que le montrent les pièces d'Avenches et d'Étroubles, au fréquent passage des pèlerins de Rome et de Terre Sainte.

« runt, exiguam. Inde iter diei ad Viviacum, *Fivizuborgar* (Vevey) ad lacum « Martini. Hi junguntur viæ, quibus Alpes transituri Romam petunt variarum « gentium peregrinantes, scilicet : Franci, Flæmingi, Galli, Angli, Saxones « et Scandinavi. Inde diei iter ad urbem Mauritii, *Mauriciusborgar* (Saint-« Maurice en Valais), ubi ille cum exercitu suo, sex millibus, sexcentis, « sexaginta et sex hominibus conditus est. Ibi est castellum Petri, *Petrskastali*. « Ab urbe Mauritii iter bidui ad hospitium Bernhardi, *Biarnshards spitala* in « monte situm, ducit. Est quoque in Alpibus hospitium Petri, *Petrsspitali* ubi « circa festum S. Olavi æstivum, sæpe saxa nive et aqua glacie obducta « conspiciuntur. Alpibus ab austro extat oppidum Thraelatorp (Etroubles). « Tum Augusta (Prætoria). Urbs bona, ubi sedes episcopalis ad ecclesiam « S. Ursi ibidem conditi...... »

Cet itinéraire demande quelques éclaircissements, et tout d'abord il faut bien se garder de prendre au pied de la lettre les expressions *iter diei*, *bidui*, etc.; car le trajet d'Avenches taxé à une journée n'est pas réalisable aujourd'hui dans cet espace de temps, et l'était moins encore à l'époque du pèlerinage de l'abbé Nicolas.

L'expression *lacum Martini*, le lac de Saint-Martin, est bien singulière de la part d'un voyageur aussi éclairé que l'était l'auteur de l'Itinéraire. Je ne crois pas que l'on puisse admettre une semblable appellation pour désigner le lac Léman. Les pèlerins qui s'informaient du nom des villes ne devaient pas négliger celui d'un bassin aussi important. Il y a là quelque omission de copiste qui aura supprimé une partie du texte.

Si l'on s'attachait au sens propre de la phrase *ibi est castellum Petri*, on devrait admettre qu'il s'agit d'un château existant à Saint Maurice même; mais

L'ouvrage de M. P. Riant nous apprend que les pèlerins ne se contentaient pas de traverser rapidement les divers pays placés sur leur passage. Loin de là, ils savaient fréquemment s'écarter de la route directe pour aller visiter quelque sanctuaire célèbre et révéré. Ainsi nous les voyons en grand nombre quitter Bâle pour se rendre à l'abbaye de Reichenau, près de Constance (*loc. cit.*, pag. 82).

Dans ces longs voyages, dont la durée totale se comptait par années, la fatigue et la maladie durent souvent séparer bon nombre de pèlerins du reste de leurs compagnons de route. Chez d'autres l'appréhension du voyage

ici la traduction latine, et le mot *ibi* en particulier, ne rendent pas le sens du texte norrain, qui est moins absolu et donne à entendre que le Petrakastali se trouve sur la route à parcourir et non loin de là.

Enfin, après avoir nommé l'hospice du Saint-Bernard, le narrateur parle de l'hospitium Petri, *Petrsspitali*, qui est, à mon avis, le bourg Saint-Pierre, situé au pied et sur le versant nord du Monjoux ou Saint-Bernard, et non pas ainsi qu'on pourrait le croire d'après la glose de Werlauff, sur la pente méridionale. Je me fonde en ceci sur ce que l'Itinéraire dit expressément, en parlant de la localité suivante, Etroubles : *Alpibus ab austro extat oppidum Thraelatorp.*

Ab austro est ici placé par opposition à l'emplacement du bourg Saint-Pierre que l'abbé Nicolas, revenant sur ses pas, nomme après le Saint-Bernard.

Quant au Petrakastali, je ne suis pas disposé à le confondre avec le Petrsspitali, l'Itinéraire n'eût pas employé deux noms différents pour la même localité, encore qu'elle renfermât à cette époque château, enceinte fortifiée et hospice pour les pèlerins.

Ne s'agirait-il pas plutôt d'un point intermédiaire, et ne faudrait-il pas appliquer le premier de ces noms, le *Petrskastali*, à Martigny par exemple, l'ancien Octodurum, ou plutôt au château connu sous le nom de la Batia? Ce dernier, construit, en 1260, par Pierre de Savoie, serait postérieur d'un siècle environ au pèlerinage de l'abbé Nicolas; mais comme cette position était d'une grande importance militaire, il est à croire qu'elle dût être fortifiée dès les temps les plus anciens, et que Pierre de Savoie ne fit que relever les ruines d'un château précédemment détruit.

et l'attiédissement de la première ardeur produisit le même effet; enfin les dissentiments qui se manifestent toujours plus ou moins dans les réunions d'une certaine durée, éloignèrent encore quantité de pèlerins du voyage en commun. Je veux bien croire qu'en allant vers Rome et la Terre Sainte, ces défections formaient un chiffre peu important; mais au retour il dut en être autrement, et beaucoup de pèlerins, partis pauvres de chez eux, préférèrent le séjour de pays plus cléments, avec l'espoir d'une existence facile, à l'idée de retourner dans une patrie où ils avaient en perspective une misère connue et des besoins de tout genre, sans compter le long voyage à accomplir encore pour regagner les pays scandinaves.

Ces défections ne furent pas seulement individuelles, mais plus d'une fois ce durent être des bandes entières ou des fractions importantes qui abandonnèrent le pèlerinage.

Ne pourrait-on pas entrevoir dans ce fait, probablement répété d'année en année, une des origines de l'introduction d'éléments scandinaves parmi les peuples situés sur le parcours des pèlerinages du Nord, et notamment en Suisse, où il existe des traditions de ce genre?

Les monnaies norwégiennes que j'ai décrites plus haut ne sont pas les seules traces de cette grande route qui mettait le nord et l'ouest de l'Europe en communication avec l'Orient. Il y a plus de quarante ans, on trouva au-dessous de cette même église de Saint-Martin et tout près de l'endroit où furent découvertes plus tard nos monnaies scandinaves, un certain nombre de monnaies byzantines en cuivre.

Toutes ces pièces, fort communes d'ailleurs, appartenaient aux règnes de Romain II, 959-963 (conf. Sabatier, *Monn. Byzant.*, pl. XLVII, n° 5), Jean Zimiscés, 969 976

(*ibid.*, pl. XLVIII, n[os] 2, 3 et 5), et Constantin XI Porphyrogenètes, 1025-1028 (*ibid.*, pl. XLIX, n° 1). Il est infiniment rare de trouver des monnaies de cette nature en Suisse, et leur présence à Vevey ne peut s'expliquer que par un fait analogue à celui de l'enfouissement des monnaies norwégiennes. Seulement l'âge de ces diverses monnaies byzantines indique qu'elles ont dû être apportées d'Orient à une époque très-antérieure.

Pour en finir avec tous les monuments monétaires trouvés à Vevey, je ne puis omettre de parler de certaines monnaies relatées dans le Dictionnaire du canton de Vaud, et au sujet desquelles l'auteur a commis une grave erreur d'attribution qu'il importe de rectifier. Voici le passage en question.

« En 1756 on découvrit entre Vevey et la Tour plusieurs « anciennes tombes formées de pierres plates, dans les« quelles se trouvèrent des squelettes d'environ six pieds « de longueur; la plupart avaient entre les dents des « monnaies de cuivre doré de différentes grandeurs; et la « plus grande de celles que je possède est octogone et « taillée en biseau, pour avoir la facilité de l'insinuer « entre les dents serrées des cadavres; elles portaient « d'un côté l'empreinte d'une croix, semblable à celle de « Savoie, de l'autre un écusson avec des armoiries, et au« tour TI.VIPTVM.P, qu'on pourrait expliquer par *Tribu« tum Petri.* » (L. Levade, *Dict. du canton de Vaud*, p. 334, in-8°, 1824.)

Je fais grâce au lecteur des réflexions qui suivent cette singulière description de pièces chargées d'armoiries et attribuées aux commencements du christianisme; je me bornerai à dire que ces monnaies, qui ont passé, avec toute la collection Levade, dans le médaillier cantonal de

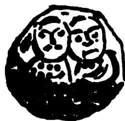
Vaud, ne sont autre chose que des falsifications en cuivre doré des monnaies d'or espagnoles connues sous le nom de *monnaies des galions*, parce qu'on les frappait pendant la longue traversée d'Amérique en Europe. Les bords en biseau sont dus à la lime de l'ajusteur qui avant la frappe enlevait ce qu'il pouvait y avoir d'excès dans le poids du flan, et témoignent uniquement du peu de soin apporté dans la fabrication.

Quant aux squelettes d'environ six pieds dans la bouche desquels on a trouvé ces pièces fausses [1], cela nous indique que c'étaient de *grands* faussaires et voilà tout!

Il va sans dire que la prétendue légende *Tributum Petri* n'a jamais existé que dans l'imagination de l'auteur du Dictionnaire, et qu'on retrouve à la place quelques vestiges fort reconnaissables de la légende habituelle des doublons d'Espagne.

Au moment de mettre sous presse les lignes qui précèdent, je reçois de M. le professeur Wirz, mon infatigable chercheur, une autre monnaie dont le type diffère essentiellement de toutes celles que j'ai décrites plus haut, et qui n'a pas d'analogues dans la publication de M. Schive. Elle représente deux bustes de face au lieu d'un seul.

AR



A. Morel Fatio.

[1] C'était un usage consacré dans les condamnations de ce genre; j'en ai relevé plusieurs exemples.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Numismatisches Legenden-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit, par WILHELM RENTZMANN. Deuxième partie. Berlin, 1866, in-8°.

Nous avons rendu compte de la première partie de cet ouvrage vers le milieu de cette année (*Revue numism.*, t. X, p. 125), et, en signalant de graves et de trop fréquentes erreurs, nous exprimions le vœu que l'auteur, mieux avisé, apportât dans la suite de son travail les soins et la correction qui avaient manqué au début.

Notre espoir, nous le disons avec regret, a été complétement déçu, et cette seconde partie est peut-être encore inférieure à la première. On y retrouve le même défaut de méthode, et, ce qui n'est pas moins regrettable dans un recueil de ce genre, une trop grande négligence de l'ordre alphabétique.

La plupart des omissions signalées précédemment s'y reproduisent de nouveau, alors qu'il était si facile et si naturel d'y remédier.

Cette seconde partie du *Legenden-Lexicon* est subdivisée en deux séries distinctes; la première se propose de donner le complément des abréviations contenues dans les légendes monétaires; l'autre annonce une liste alphabétique de tous les noms de villes et de pays inscrits sur les monnaies du moyen âge et des temps modernes.

Je l'ai dit, ce travail laisse fort à désirer.

Ainsi BLAN.COM.DIC., etc., est traduit par *Blan. comes Di-*

ciae (voilà un lecteur bien avancé!), tandis qu'il faut lire *Blandratæ comes Decianæ.* Cette terminaison fort connue appartient à Dezana; Gazzera, Promis, ainsi que bien d'autres, l'ont produite et développée.

NVM.BERNAE.HELVETICVS est une leçon inexacte d'une pièce trop capitale pour être ignorée (cf. C. Lohner, *Münzen der Republ. Bern.*, p. 40, n° 172). Ce remarquable thaler de 1540 est ainsi libellé : NVM.BERNAE HELVET(*iorum*) CVSVS. 1540, ce qui est bien différent.

DVX.APVL est mal traduit par *Ducatus Apuliæ.*

COMITIA.OCCITANIA (*sic*) ne veut pas dire *Languedoc*, mais bien *États du Languedoc*, pas plus que ANSERNA.DE.SCT. LAVRENCO ne signifie *Saint-Laurent-lès-Châlons.* M. W. Rentzmann fera bien de s'édifier sur la valeur particulière du mot ANSERNA ou ANCERNA, qui n'est pas un nom de ville, mais bien celui de la monnaie elle-même. Le Pirée n'est pas un nom d'homme!

ÆMILIA ne signifie pas *Reggio* au moyen âge, mais figure quelquefois à côté de ce nom; les pièces portent dans ce cas REGIVM OLIM ÆMILIA (voy. les monnaies de Léon X frappées dans cette ville, Bellini, 3e *dissert.* p. 86).

Au lieu de BRIXELLVM, *Bersello*, il fallait dire *Brescello*, et ne pas omettre la forme plus fréquente BRIXILLVM.

A—Q—I—L n'existe pas, que je sache, sur les monnaies d'Aquila, mais si, par hasard, cette leçon anormale se rencontre sur un exemplaire, il ne faut pas, pour cela, négliger la forme habituelle qui est A—Q—L—A.

Le nom d'ARQVATA ne change pas dans la traduction et ne donne pas *Arqua*, du moins en italien; RONCHIVM fait *Ronco* et non *Ronci.*

Z — O donnés pour *Soleure* appartiennent surtout à *Zofingen* (cf. H. Meyer, *Bracteaten der Schweiz*, Zurich, 1845 et 1858).

GAIETA n'est pas nommé, mais, en revanche, le lexique

indique CAJETA, qui, j'en suis sûr, ne se rencontre sur aucune monnaie.

M. W. Rentzmann manque aussi parfois de clarté, et quand il explique les lettres P.V. par 12 *Pfennige* (*Münsterstadt*), ne faudrait-il pas un nouvel interprète pour éclaircir l'explication?

Où l'auteur a-t-il trouvé NOVIONVS pour *Nion*, qui d'ailleurs s'écrit *Nyon*, est-ce aux mêmes sources qui lui ont fait traduire TVREGVM par *Thurgau* au lieu de *Zurich?*

COMES.MAC.I.C.R, etc., *Comes Macagni* I.C....R... Il faut d'abord restituer la véritable orthographe et dire *Machanei*. Quant aux trois lettres qui suivent j'en ai indiqué le sens, il y a deux ans, et cette interprétation a été reproduite dans les *Berliner Blätter fur Münz Siegel und Wappen Kunde*, t. I, p. 364, ainsi que dans la *Rivista della numismatica italiana*, Asti, 1864.

Dans cette dernière publication, qui sans doute comme la précédente a échappé à M. W. Rentzmann, on trouve la mention *Adriana civitas, Atri*, pl. I, n° 5; ailleurs, Lazari, *Mon. degli Abruzzi*, fournit S.M.P.E, *Sulmona, Guardiagrele, Civita Ducale*, etc., dont j'ai signalé l'omission à propos de la première partie, et qu'il fallait au moins indiquer dans la seconde.

CAROLVS ANCONI. Cette dernière abréviation, complétée sous la forme *Anconius*, est une faute. Il s'agit ici du cardinal Charles Conti, Anconi (*tanus episcopus*), prolégat à Avignon et évêque d'Ancône.

En voilà assez, et puisque je suis en train d'indiquer à l'auteur du *Legenden-Lexicon* une certaine quantité d'ouvrages qu'il aurait pu consulter avec fruit, je lui recommanderai encore le suivant :

Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, par M. A. de Barthélemy. Paris, 1865, in-8°.

Dans ce recueil, que l'on peut considérer comme le plus exact et le plus récent de tous ceux qui ont rapport aux légendes mérovingiennes, M. W. Rentzmann pourra faire d'utiles acquisitions; il n'oubliera plus, après l'avoir consulté, de men-

tionner des localités de l'importance d'ANICIVM, *Le Puy*, et AVENTECVM, *Avenches*, et si je ne me trompe, la lettre A de son lexique verra du coup son étendue portée au double.

Après avoir fait ressortir si vivement les trop nombreuses imperfections de l'œuvre de M. W. Rentzmann, il y aurait, par contre, injustice à ne pas dire qu'elle contient d'utiles renseignements. S'il n'a pas toujours pris ce qu'il y avait de bon dans un de ses devanciers, Schlickeysen (*Erklärung der Abkürzungen auf Münzen*, etc., Berlin, 1855, in-8°), on peut dire qu'il y a beaucoup ajouté de son chef, et que si le *Legenden-Lexicon* est encore à faire, du moins ces deux auteurs auront toujours l'insigne mérite d'avoir commencé le travail et réuni un grand nombre de matériaux.

A. M. F.

CHRONIQUE.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Dans sa séance publique annuelle du 28 août, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut a décerné le prix de numismatique fondé par Allier de Hauteroche à M. John Evans, de Hemmel Hampstead, pour son ouvrage intitulé : *The Coins of ancient Britons arranged and described*, 1864, in-8°, 26 planches gravées.

NÉCROLOGIE.

Au nombre des pertes que la science a faites dans le cours de l'année 1865, nous avons à regretter le docteur Voillemier à Senlis, Migliarini à Florence, Thomsen à Copenhague, Celestino Cavedoni à Modène, Frédéric Soret à Genève, pertes auxquelles il faut ajouter celle de Franz Streber, mort à Munich vers la fin de 1864.

Nous nous proposons de consacrer des notices biographiques à la mémoire de ces savants numismatistes, dont plusieurs ont enrichi de leurs articles la *Revue*. Nous voudrions surtout donner une liste aussi complète que possible des nombreux

ouvrages numismatiques de l'illustre savant de Modène, qui laisse un vide immense dans nos études.

— MM. Carlo Gonzalès et Ph. Gargallo Grimaldi ont eu l'heureuse idée de réunir en un corps d'ouvrage tous les écrits archéologiques inédits de feu Celestino Cavedoni. Ils font appel à tous les correspondants du célèbre antiquaire et leur demandent copie ou extrait des lettres et manuscrits dont la publication pourrait intéresser le monde savant. Nous nous empressons de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* un projet dont il est vivement à souhaiter que le gouvernement italien encourage la réalisation.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1865.

NOUVELLE SÉRIE. TOME DIXIÈME.



NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles romaines et byzantines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

SECONDE RACE.

TROISIÈME RACE.

Monnaies provinciales.

Monnaies étrangères.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

1865.

Page 126, ligne 9, l'a traduit, *lisez* la traduit.

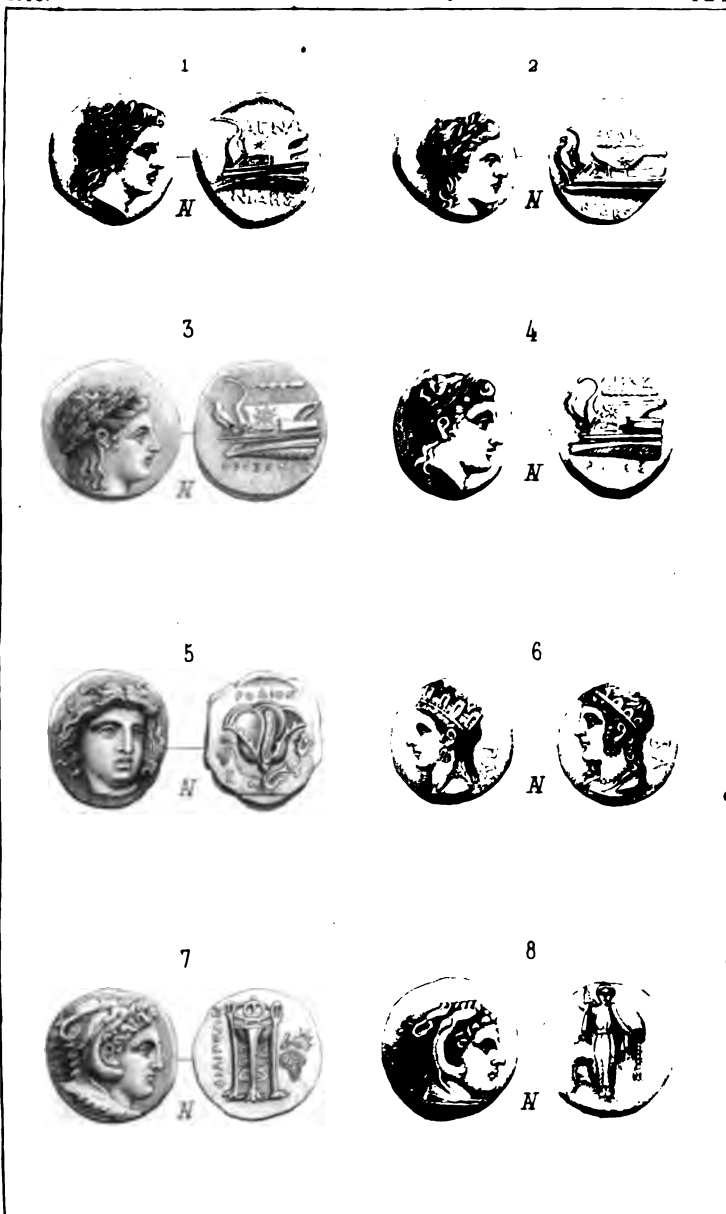
— 250. Le graveur a oublié d'indiquer le point qui se trouve entre la croix et le P, sur le denier de Pierre II, comte de Savoie : +.P. (*sic*). Ce point serait le point secret de l'atelier de Chambéry, comme sur la pièce d'Amédée IV.

— 255, ligne 1, XII[e] siècle, *lisez* XIII[e] siècle.

— 316, *supprimez* toute la note additionnelle.

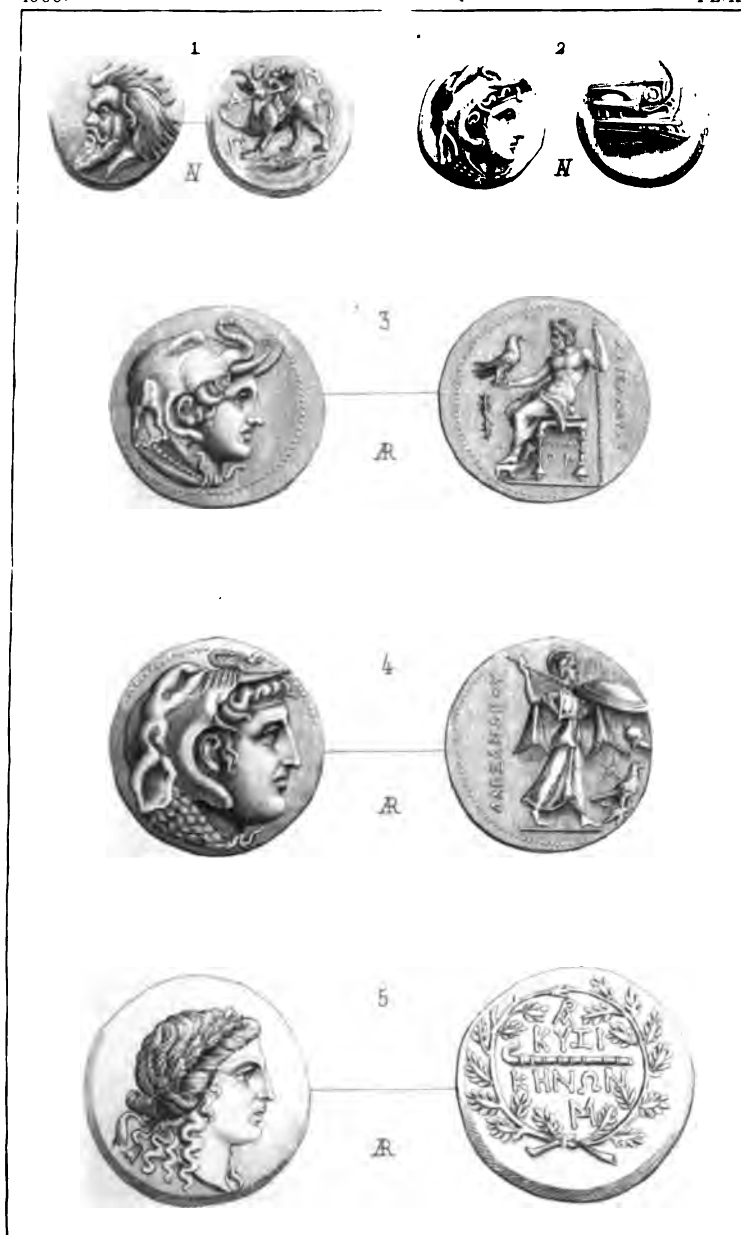
— 352, ligne 12, le renvoi à la pl. XVII, n° 26, doit être reporté à l'avant-dernière ligne de la page 370.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C[e], rue Racine, 26.



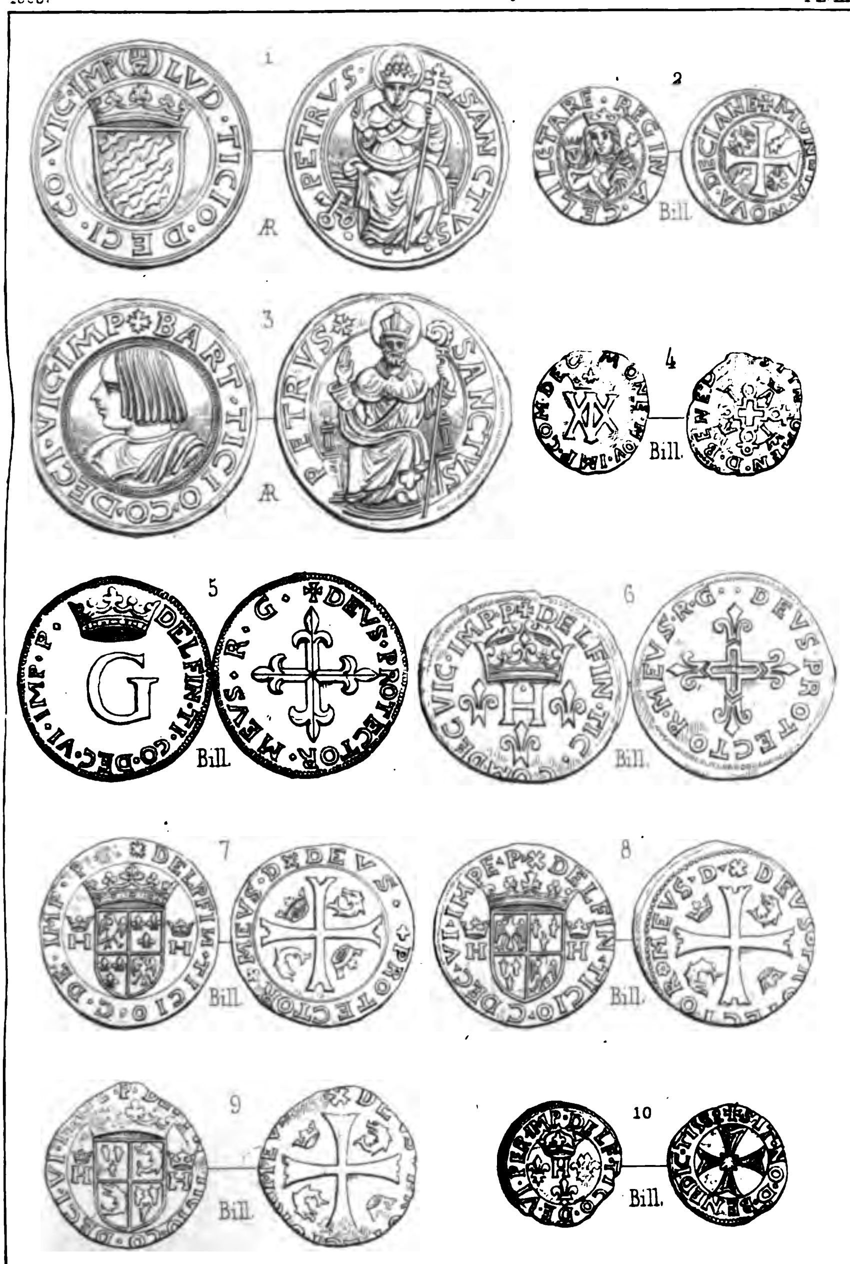
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé

TROUVAILLE DE SAÏDA



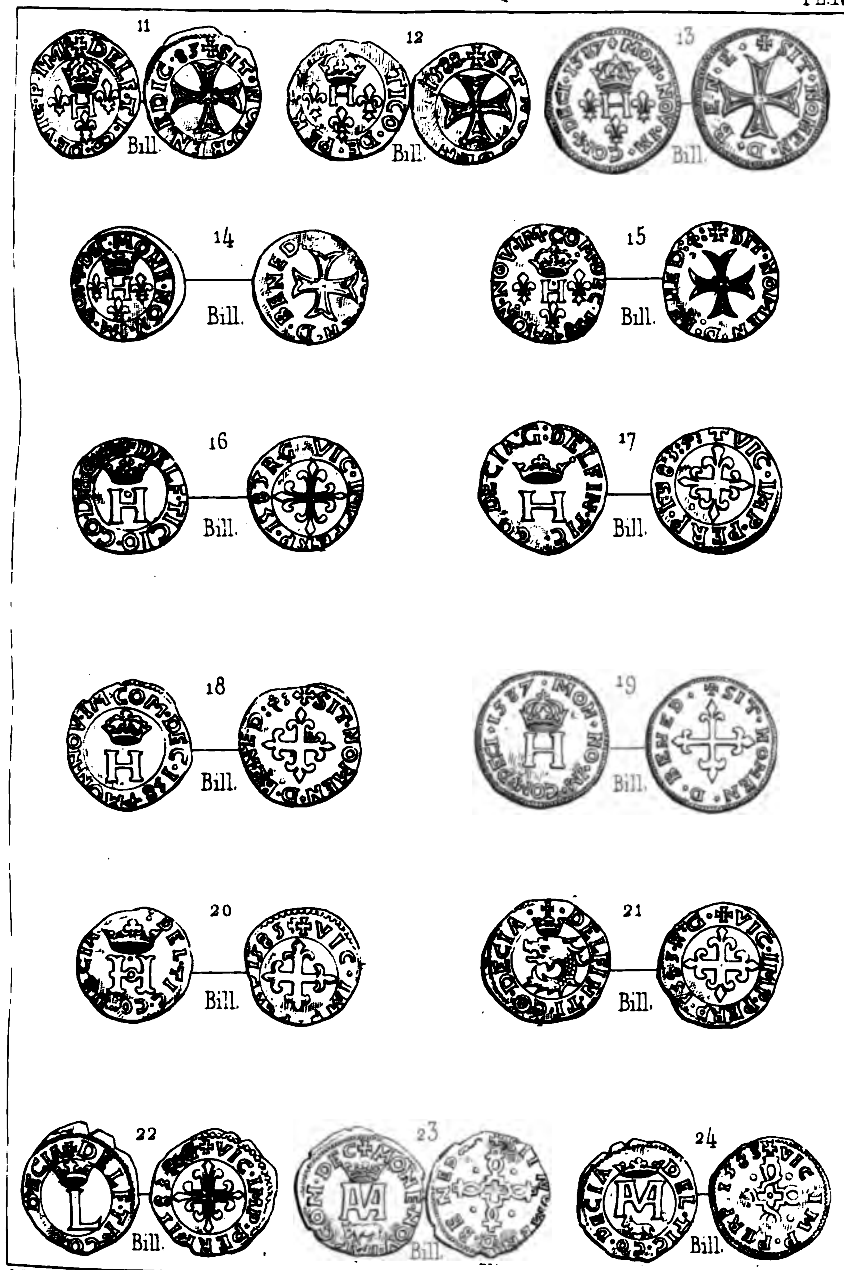
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

TROUVAILLES DE SAÏDA ET DE MARMARA



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

DEZANA



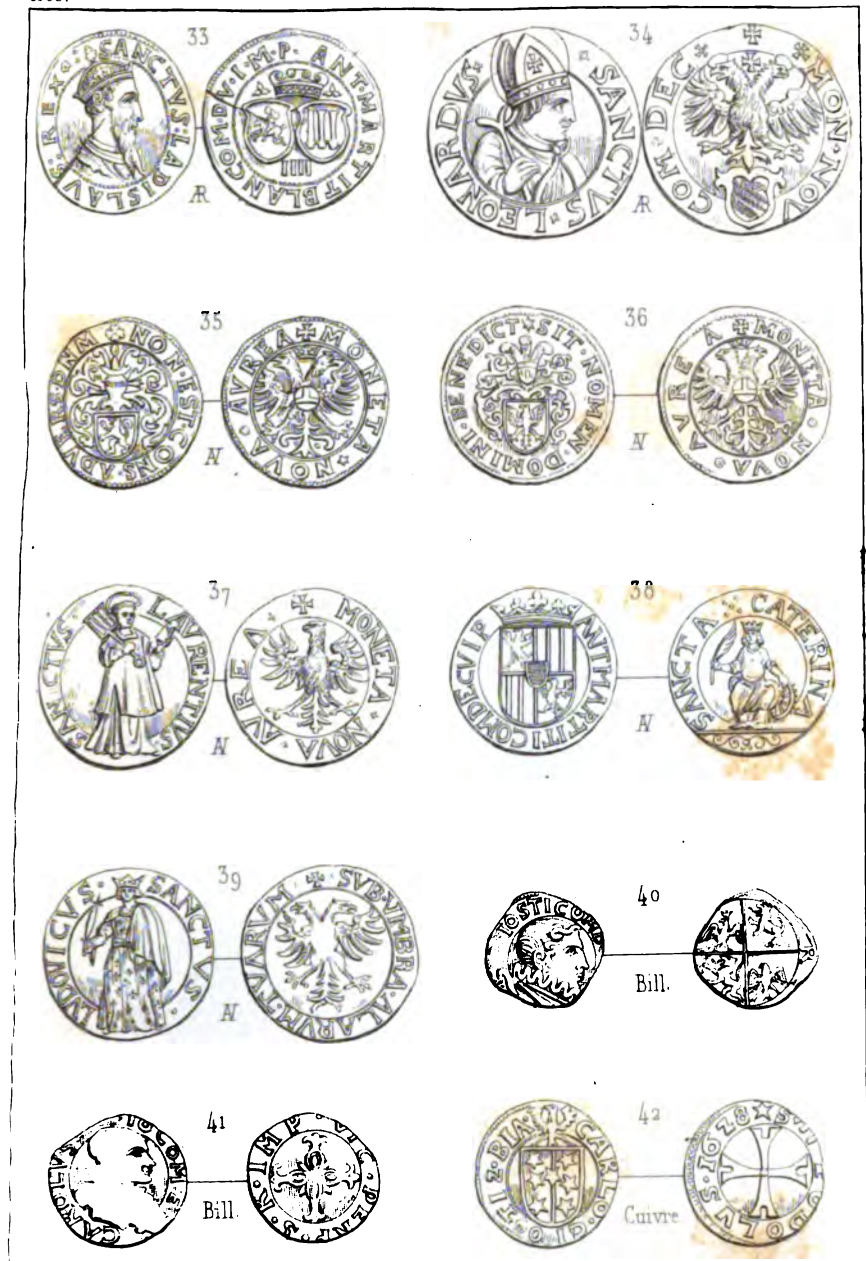
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

DEZANA



L. Bardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

DEZANA



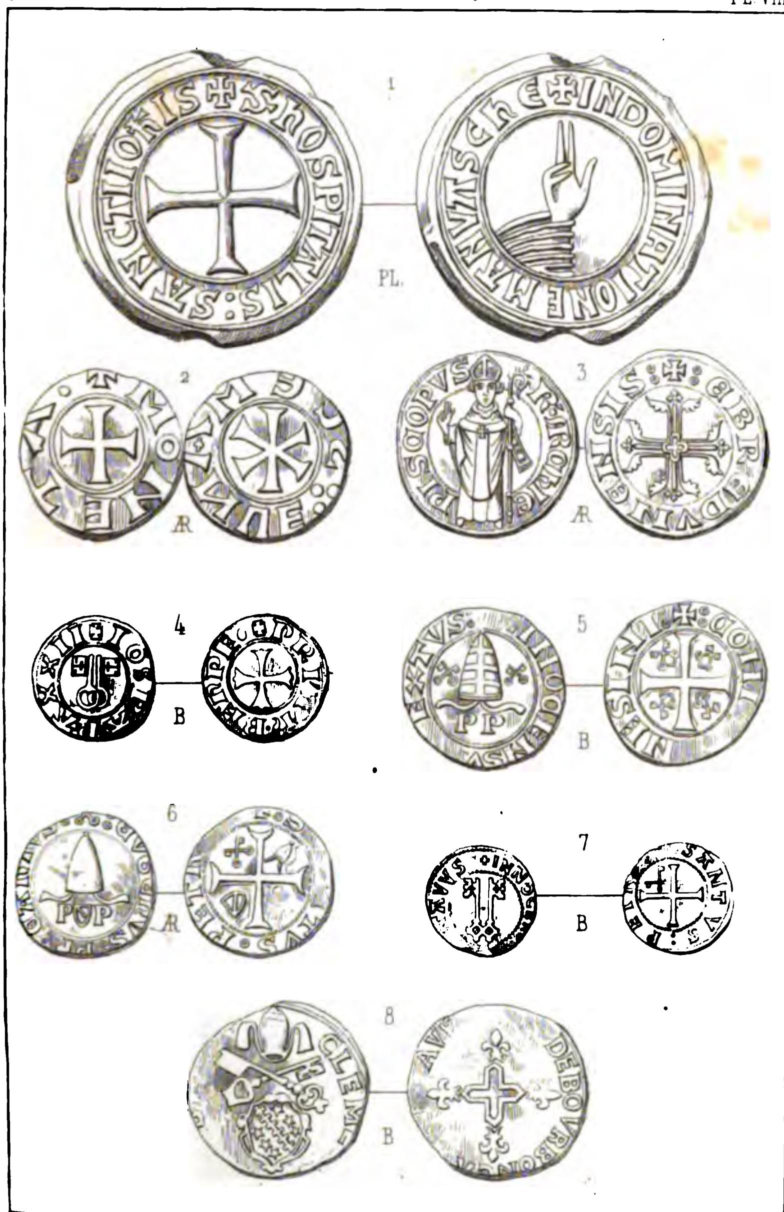
J. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

DEZANA



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

GRÈCE



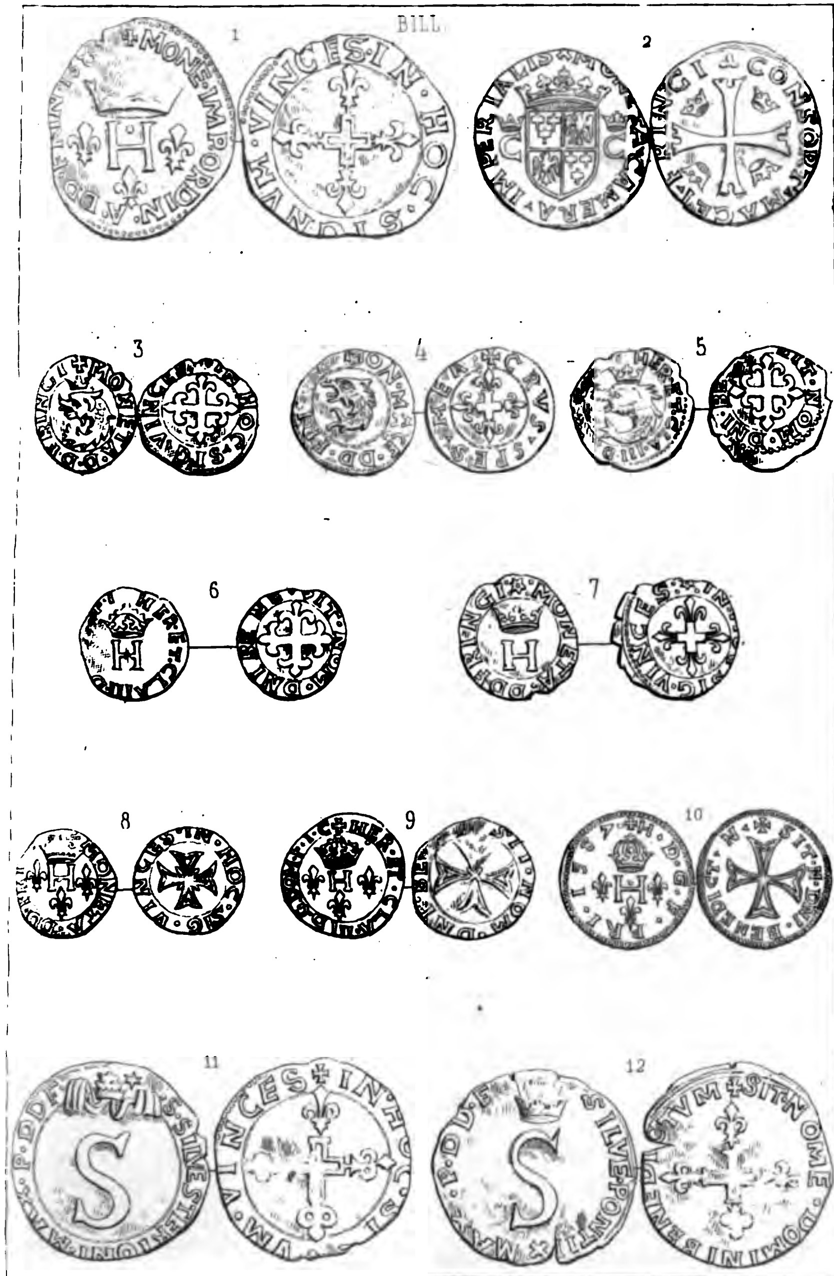
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

PROVENCE



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

SUÉVO-LVSITANIENNES



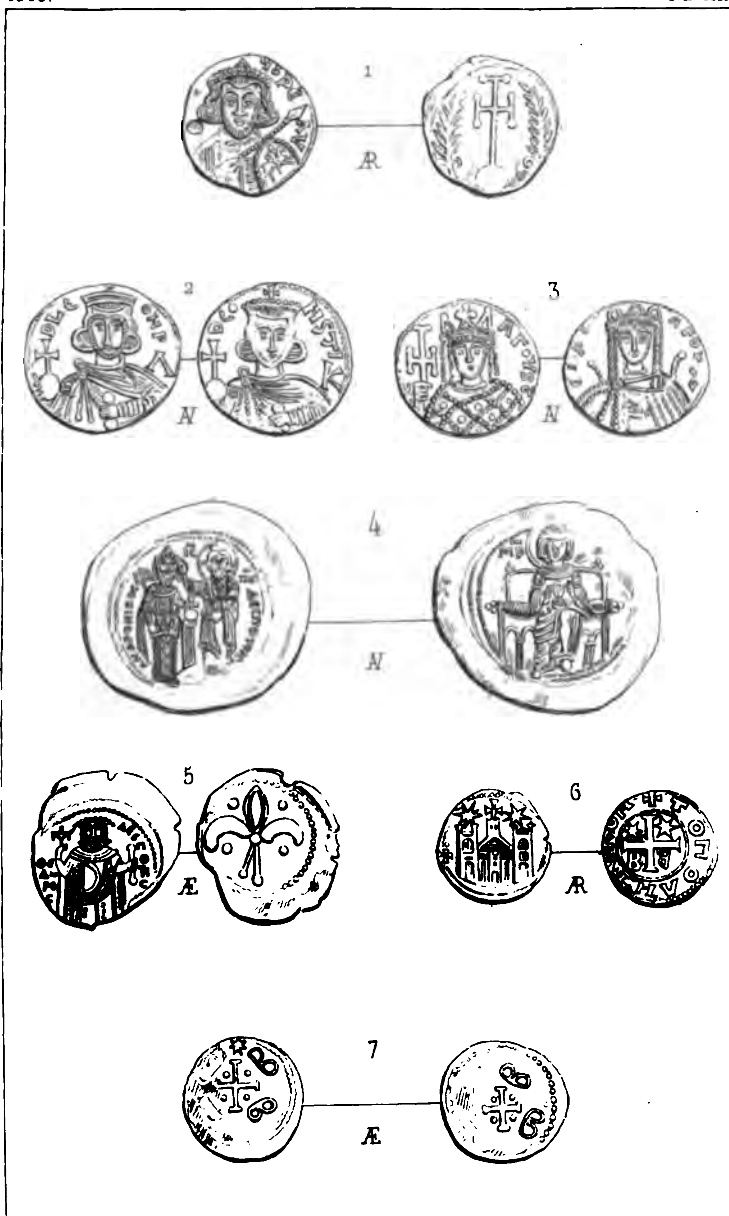
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé

FRINCO



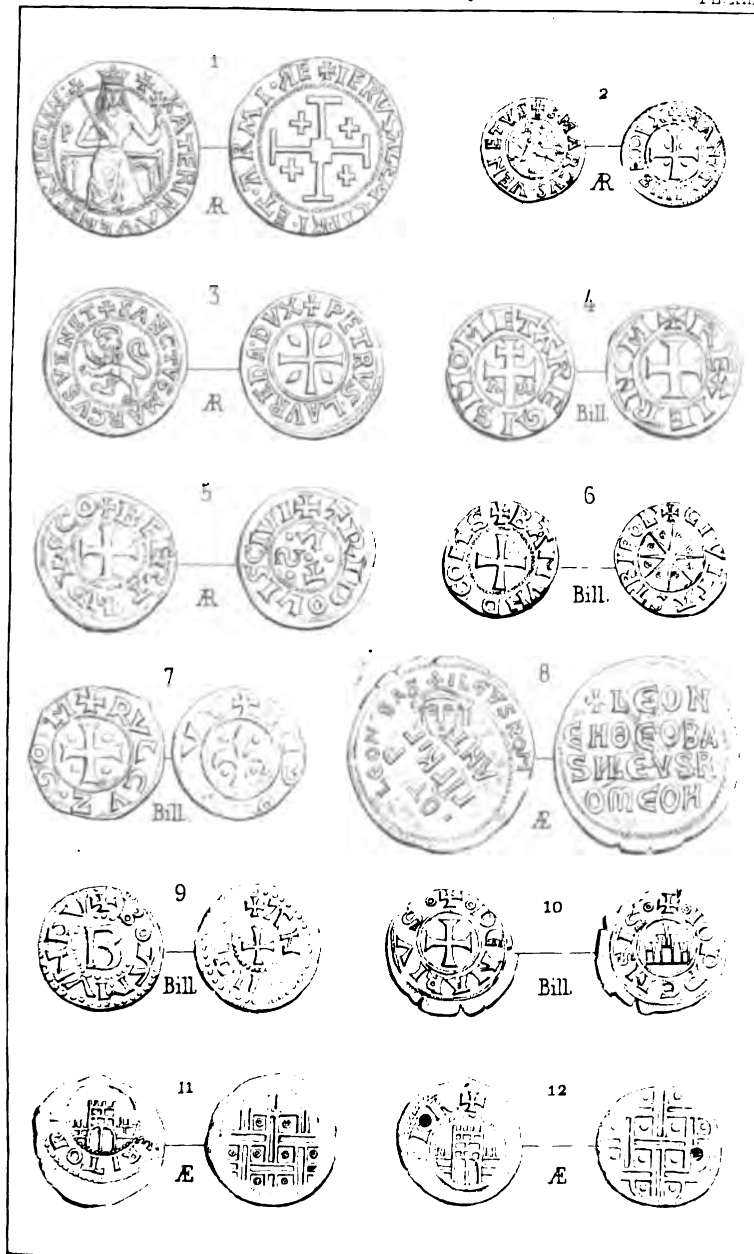
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

FRINCO



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

BYZANTINES



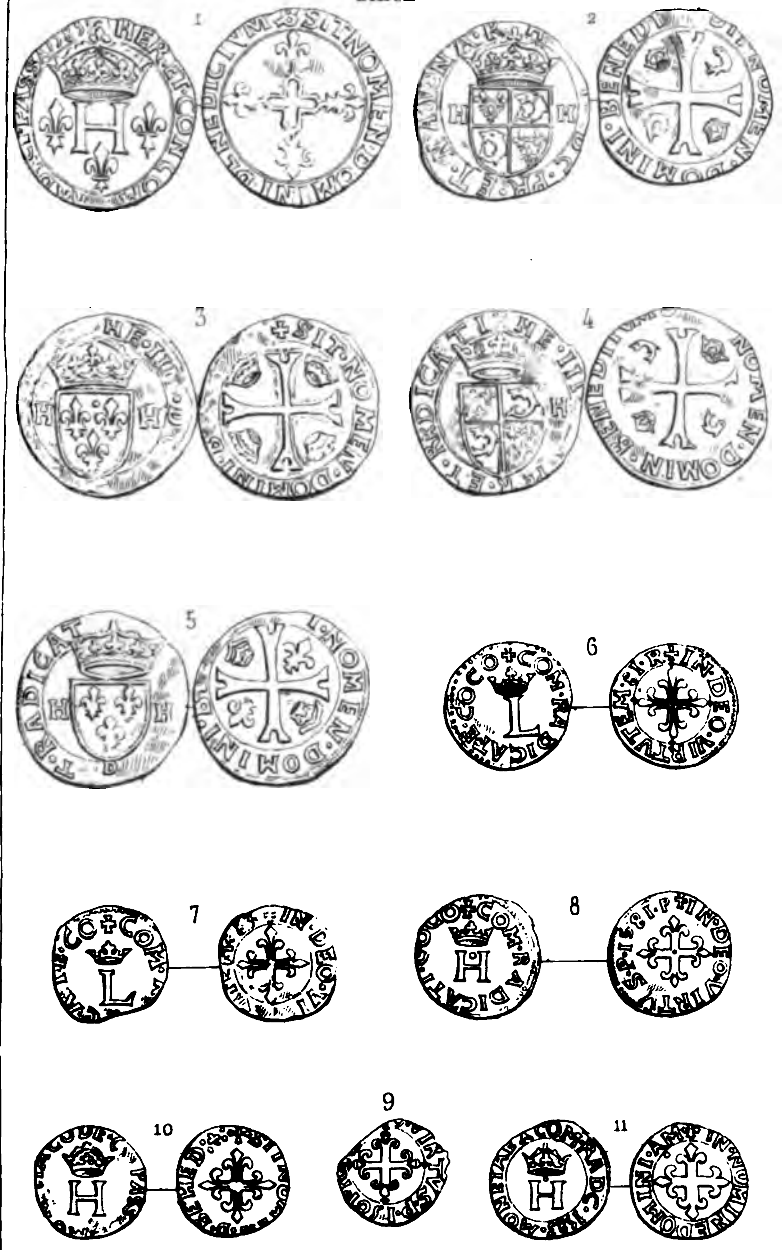
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

FRANCS D'ORIENT



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

FRANCS D'ORIENT

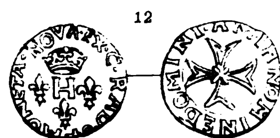


I. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

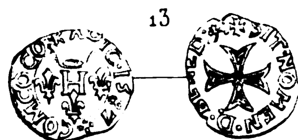
PASSERANO

Billon

12



13



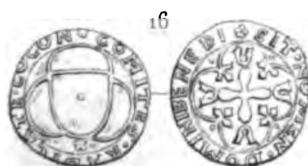
14



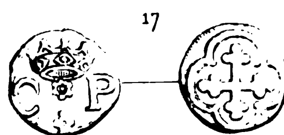
15



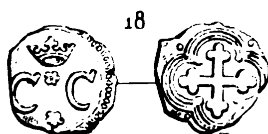
16



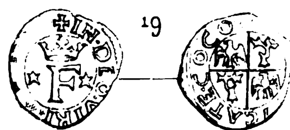
17



18



19



20

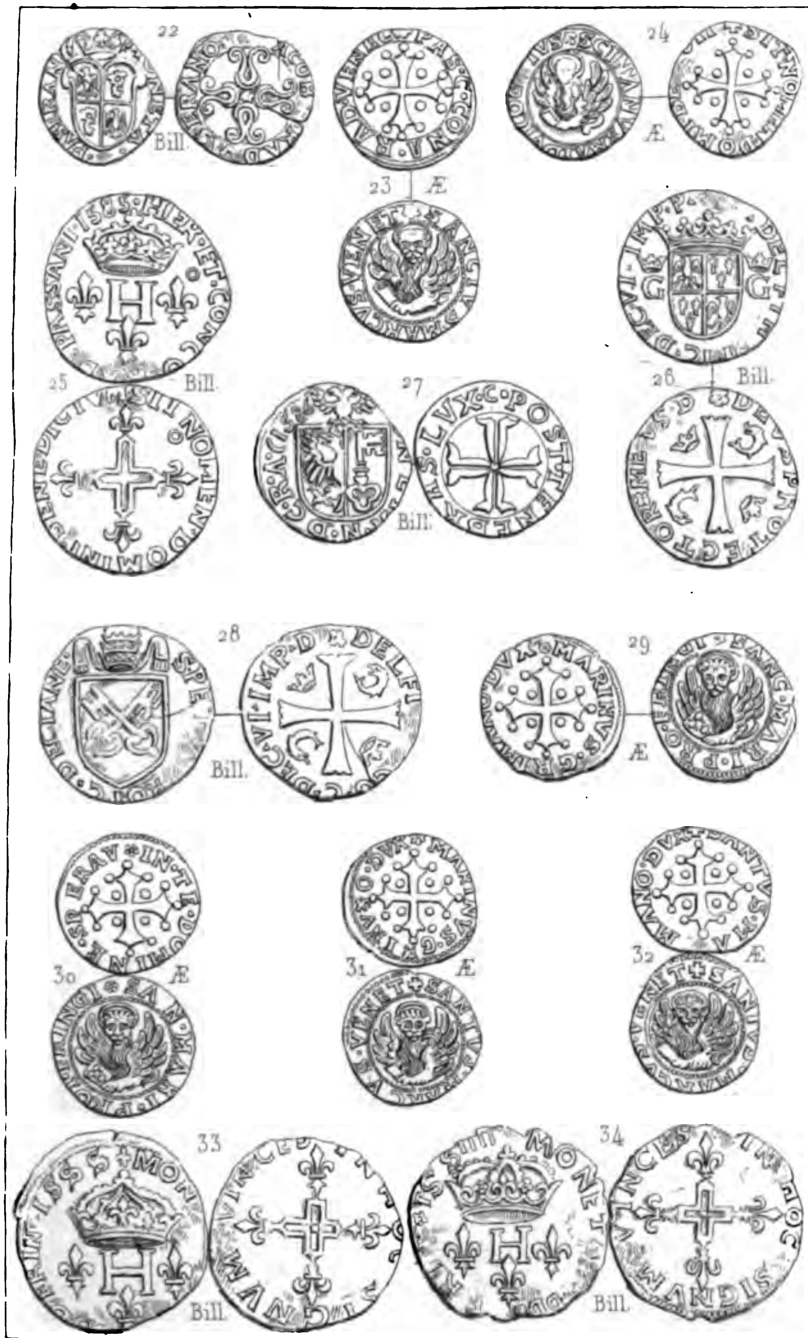


21



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

PASSERANO



Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné

PASSERANO &

Æ

1



2

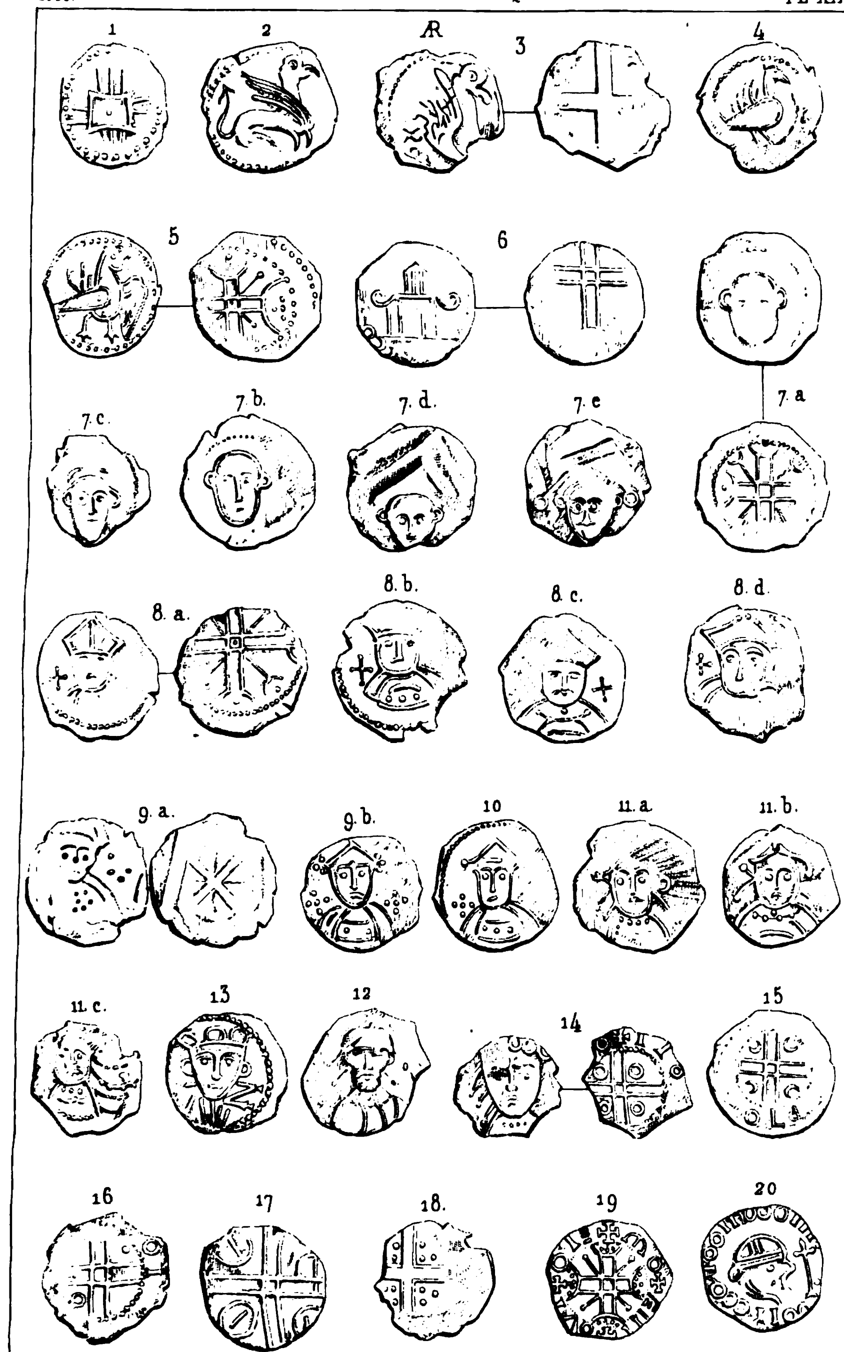


3



L. Dardel sc. Imp Ch. Chardon aîné.

MÉDAILLONS ROMAINS



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

MONNAIES SCANDINAVES TROUVÉES À VEVEY

REVUE

NUMISMATIQUE

Collaborateurs dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856—1865).

MM.

ACY (Ernest d'), à Villers-aux-Érables (Somme).
ALLEN (E. A.), à Porto.
BARTHÉLEMY (Anat. de), à Chalons-sur-Marne.
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BLACAS D'AULPS (Le duc de), à Vérignon (Var).
BLANCARD (L.), à Marseille.
BOILLEAU (L.), à Tours.
BOMPOIS (Ferd.), à Marzy (Nièvre).
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Nancy.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE, à Montluçon.
CAMPANÉR (Alvaro), à Barcelone.
CARPENTIN (A.), à Marseille.
CAVEDONI (L'abbé C.), à Modène.
CHARVET (J.), à Paris.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
COMNOS (S.) à Athènes.
COURTOIS (Alfred de), à Vabres (Aveyron).
CRAZANNES (Le baron Chaudruc de), à Castel-Sarrazin.
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DEVILLE (Achille), à Paris.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
DUQUENELLE, à Reims.
EVANS (J.), à Londres.
FEUARDENT, à Montmartre.
GAILLARD (J.), à Cursan (Gironde).
GARRUCCI (R.), à Rome.
GAULTIER DU MOTTAY, à Plérin (Côtes-du-Nord).
GAYRAUD DE SAINT-BENOIT, à Saint-Benoît (Aude).
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
GILLET (M.), à Nancy.
HUCHER (Eugène), au Mans.
HUILLARD-BRÉHOLLES (A.), à Paris.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Paris.
KŒHNE (Le baron Bernard de), à Saint-Pétersbourg.
LAGOY (Le marquis de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LAMBROS (P.), à Athènes.
LAPREVOTE, à Mirecourt (Vosges).
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LAURENT (Jules), à Épinal.
LEFEBVRE (A.), à Meaux.

MM.

LELEWEL (Joachim), à Bruxelles.
LENORMANT (Charles), à Paris.
LENORMANT (François), à Paris.
LONGPÉRIER (Adrien de), à Paris.
LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred de), à Longpérier (Oise).
LUYNES (Le duc de), à Dampierre.
MALLET (Fernand), à Amiens.
MANTELLIER, à Orléans.
MASSAGLI (D.), à Lucques.
MAXE-WERLY (Léon), à Reims.
MILLER (Emmanuel), à Paris.
MORBIO (Carlo), à Milan.
MOREL FATIO (A.), à Lausanne.
MORIN-PONS (Henri), à Lyon.
MÜLLER (Louis), à Copenhague.
NAMUR, à Luxembourg.
PÉTIGNY (Jules de), à Clénor (Loir-et-Cher).
PFAFFENHOFFEN (Le baron Franz de), à Donaueschingen.
PICHON (Le baron Jérôme), à Paris.
POEY D'AVANT (F.), à Maillezais (Vendée).
PONTHIEUX (N.), à Beauvais.
PONTON D'AMÉCOURT (Gustave), à Trilport (Seine-et-Marne).
PORRO (Comte Jules), à Milan.
POYDENOT (H.), à Bayonne.
PROMIS (Chev. Dom.), à Turin.
PROKESCH-OSTEN (Baron de), à Constantinople.
RAUCH (Adolphe de), à Berlin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), à Utrecht.
ROBERT (C.), à Paris.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
ROUCY (Albert de), à Compiègne.
ROUYER (J.), à Mézières.
SABATIER (Jean), à Batignolles.
SALINAS (Antonino), à Palerme.
SALIS (Comte J. F. G. de), à Londres.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
SAUVAGEOT (F.), à Paris.
SAUVAIRE (H.), à Alexandrie (Égypte).
SORET (F.), à Genève.
TEIXEIRA (H. N.), à Porto.
TONINI (Le P. Pelegrino), à Florence.
TOULMOUCHE (D^r), à Rennes.
VALLIER (Gustave), à Grenoble.
VASQUEZ-QUEIPO (V.), à Madrid.
VATTEMARE (Alexandre), à Paris.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), au Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourneville (Aisne).
WITTE (J. de), à Paris.
ZOBEL DE ZANGRONIZ (J.), à Madrid.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Institut et de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique,
Correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

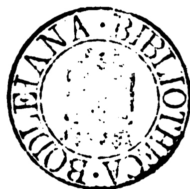
ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH., XXII, 19–20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME ONZIÈME.





AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ MM. CAMILLE ROLLIN ET FEUARDENT

PARIS — 12, RUE VIVIENNE | LONDRES — 27, HAYMARKET

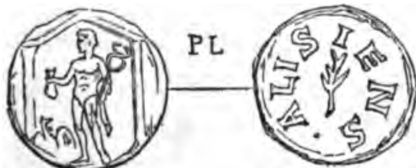
1866

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MONNAIES DE PLOMB DE MEDIOLANUM

TROUVÉES AU MONT-BERNY (OISE).

Il y a près de cinq ans, j'ai publié dans cette *Revue* l'empreinte d'une monnaie de plomb trouvée à Alise-Sainte-Reine, et portant le nom des habitants de cette antique localité, ALISIENS[*ium*].

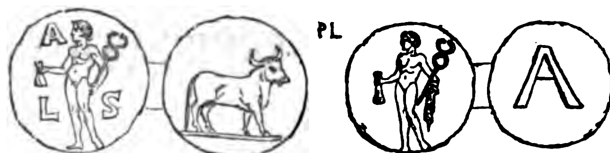


Un peu plus tard, un second exemplaire de la même monnaie, retrouvé dans une collection particulière, a été donné par l'Empereur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

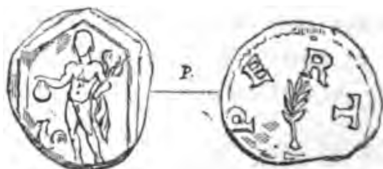
Ces monnaies ont pour type, comme on le voit dans le dessin ci-dessus, d'un côté, Mercure dans un édicule, et de l'autre un petit rameau autour duquel la légende est tracée.

J'avais cru pouvoir me permettre de rapprocher de cette pièce, en raison de la ressemblance du type, deux autres plombs, édités autrefois par Ficoroni, sur lesquels on voit

ALS et A. Je considérais ALS comme une abréviation, une contraction d'Alisiensium.



La publication de la monnaie d'Alise nous valut bientôt la connaissance d'un plomb absolument semblable quant aux types, mais offrant la légende PERTE[*nsium*] et trouvé à Perthes, village situé entre Vitry-le-Français et Saint-Dizier. M. Gustave d'Amécourt, à qui cette pièce appartient, a reconnu très-exactement qu'elle avait été fabriquée pour le pays même où elle a été recueillie.



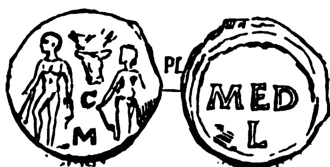
On a été généralement frappé de ce fait : deux monnaies portant un type commun ont été découvertes dans deux localités aujourd'hui sans importance, et elles offrent précisément le nom des habitants de ces localités.

Plus tard encore, en examinant, avec la permission de l'Empereur, le musée d'antiquités nationales fondé au château de Compiègne par Sa Majesté, musée dans lequel se trouvent maintenant rassemblées des séries extrêmement remarquables de monuments de toutes les époques provenant de la forêt ou des environs, j'ai remarqué deux monnaies de plomb trouvées au Mont-Berny, en 1861 et en 1863, par M. Albert de Roucy, et qui n'avaient point été classées.

L'une de ces monnaies a pour type un rameau entouré d'un nom de peuple, MEDIOL(*anensium*), comme les pièces d'Alise et de Perthes ; mais, au lieu du Mercure, elle offre, au droit, deux divinités, Jupiter et Vénus céleste.



La seconde, de plus petit module, présente, au droit, Hercule et la Fortune, accompagnés d'une tête de taureau et des lettres CM ; au revers, l'inscription MED — L en deux lignes.



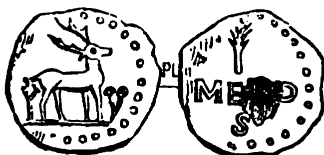
Les caractères de la pièce au rameau (MEDIOL) sont identiques pour les dimensions et le style à ceux des légendes ALISIENS et PERTE.

La légende MED — L de la petite pièce, qui me paraît être une division de la grande, m'a semblé être aussi une abréviation du nom des *Mediolanenses*.

Ainsi donc les monnaies du Mont-Berny, trouvées dans un même lieu, mais non à la même place et à deux ans d'intervalle, nous offrent, avec des modules différents, les inscriptions MEDIOL et MED — L. Ne peut-on pas, sans trop de témérité, supposer qu'elles ont la même origine, et que la légende abrégée indique encore cette fois une division monétaire ? On sait que depuis longtemps M. le duc de Luynes a établi que dans la numismatique grecque la di-

vision des types (un cheval, un demi-cheval, une tête de cheval par exemple) correspond aux fractions monétaires, aux diverses valeurs dont elle est un indice matériel facile à distinguer.

Ce n'est pas tout ; en continuant les fouilles entreprises dans la forêt de Compiègne, M. Albert de Roucy a découvert au Mont-Berny, vers la fin de 1864, un nouveau plomb qui a pour types, au droit, un cerf entre deux plantes ; au revers, le petit rameau au-dessous duquel on lit ME··O—S en deux lignes. Malheureusement une exfoliation du métal a détruit une partie de la légende.



Mais le trou qu'elle a produit a précisément la largeur nécessaire pour contenir les caractères DI ; en sorte qu'on pourrait restituer la légende sans beaucoup de hardiesse, et y voir ME[DI]O, surtout alors que le petit rameau relie la pièce qui porte cette légende à celle qui a été décrite plus haut, et qui nous a fourni le mot indubitable MEDIOL.

La lettre S qui se voit dans le champ de la dernière monnaie, à la seconde ligne, est difficile à rattacher au nom des Mediolanenses ; c'est peut-être la marque d'un *semis*. La série des découvertes n'est sans doute pas épuisée, et il vaut mieux attendre la venue de quelque nouvelle monnaie que d'insister sur une explication qui laisse des doutes dans l'esprit.

Il nous reste à chercher à quel Mediolanum appartiennent les trois plombs du musée particulier de Compiègne.

Mediolanum est un nom gaulois commun à un certain nombre de lieux. On connaît, outre le Mediolanum de la Gaule transpadane, aujourd'hui Milan, Mediolanum Santonum (Saintes), Mediolanum Aulercorum (Evreux), Mediolanum entre Rodumna (Roanne) et Forum (Feurs), Mediolanum entre Argenton et Néris (Château-Meillan), Mediolanum entre Eclaron et Saint-Dizier (Moëlain), Mediolanum Ordovicum en Grande-Bretagne, etc.

Est-ce à l'un de ces Mediolanum qu'il faut attribuer les monnaies que nous étudions? cela me paraît extrêmement douteux.

On sait que les espèces de valeur infime ont une circulation très-restreinte. De savants voyageurs, entre autres MM. Waddington et de Saulcy, ont remarqué que sur le site des villes antiques on ne rencontre guère, en fait de monnaies de cuivre, que des pièces frappées dans ces villes même. J'incline donc à penser que les pièces déterrées en trois fois au Mont-Berny sont originaires du pays où elles avaient été enfouies, c'est-à-dire d'un Mediolanum situé sur la lisière de la forêt de Compiègne.

Le Mont-Berny, comme le camp de Saint-Pierre, se trouve à la pointe orientale de cette forêt, sur la voie antique qui conduit à Champlieu. Toute cette partie du pays, dans une longueur d'environ huit mille mètres, présente de distance en distance des ruines antiques d'un grand intérêt.

Un théâtre, un beau temple dont les restes dénotent une grande recherche dans l'ornementation, des bains et de nombreuses habitations indiquent que là vivait une population assez considérable.

Parmi les ruines, on a exhumé des outils de toute sorte, des monnaies d'argent en grand nombre, des bijoux, des armes, des inscriptions. Des coquilles marines recueillies

en certaine quantité montrent que les habitants aimaient le luxe de la table, ce que confirme encore l'élégance des ustensiles domestiques.

A coup sûr la localité où se retrouvent toutes ces choses, accumulées maintenant dans le musée de l'Empereur, a porté un nom. La *Garenne du roi*, la *Carrière du roi*, la *Queue-Saint-Étienne*, et d'autres appellations analogues ne peuvent pas avoir une bien grande ancienneté, et indiquent toute autre chose que des lieux habités.

Je me suis donc permis de faire part à l'Académie des inscriptions et belles lettres du fait dont j'entrevois l'existence. Le lieu anonyme qui a laissé subsister tant de vestiges considérables à l'Orient et au Sud de la forêt de Compiègne se nommait *Mediolanum*. Plus ce nom est commun dans les Gaules, et plus il me paraît permis de l'attribuer aux ruines parmi lesquelles ont été déterrées les trois monnaies de plomb que j'ai décrites. Je dis *monnaies*, comme je l'avais déjà fait en 1861, parce que depuis cette époque, j'ai publié des pièces de plomb recueillies par Mariette-Bey au Sérapeum de Memphis, pièces sur l'une desquelles se voit la marque de valeur non équivoque B OBOΛOI [1].

Notre savant collaborateur M. Huillard-Bréholles, frappé de l'intérêt qu'offre pour l'histoire de nos *Pagi*, la collection des pièces de plomb qui tend à s'accroître, a bien voulu faire, de son côté, quelques recherches dont il a eu l'obligeance de me communiquer le résultat.

« Dans la carte de Cassini (nº 44), paraît un Ru Melaine (Rue Melaine dans la carte de l'état major, nº 33), indiqué comme un lieu habité entre Pierrefonds et l'écart de Fontenoy.

[1] *Revue numism.*, 1861, p. 407, pl. XVIII, nº 1.

« J'ai vainement cherché, ajoute mon confrère, dans les titres de la Chatellenie de Pierrefonds la mention de cette localité; je crois que le nom de Melaine s'applique plutôt au ruisseau qui sort de l'étang de Pierrefonds, passe à Fontenoy au pied du Mont-Berny, alimente ensuite les étangs de Saint-Lazare, Batigny et Vieux-Moulin, et va se jeter dans l'Aisne au pont de Berne où il prend le nom de Ru de Berne. Dans une charte du pape Alexandre III, un *Mediolanum* est mentionné comme appartenant à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et placé à côté de noms de lieux du comitatus de Beauvais [1] » .

Il est très-évident que si nous avions à traduire en latin Ru-Melaine, la première expression que la déduction philologique nous conseillerait serait *Rivus Mediolani.* La chute des consonnes dentales à l'intérieur des mots étant une des conséquences les plus habituelles de la durée de ces mots chez nous, il est certain que *Melaine* est bien plus voisin *Mediolani* que Milan et Moëlain de *Mediolanum*. Le rapprochement établi par M. Huillard-Bréholles est donc fort séduisant. Toutefois, je ne puis m'empêcher de remarquer que nous ignorons encore si le nom de Ru-Melaine a quelque

[1] *Mém. de l'Acad. d'Arras*, t. XXI, 2[e] partie, *Recherches sur l'abbaye de Saint-Vaast*, par M. Tuillier.

Page 351. Privilége de Charles, empereur, vers 877 : « In pago Vermandensi « Mediolanas, Valles, Puteas-aquas. »

Page 359. Privilége du roi Eudes, 891 : « In pago Belvacensi Mediolanas, « Puteas-aquas, Angili curtem, Valles. »

Page 366. Année 1024, privilége de Benoît VIII : « Vals, Puteas-aquas, « Mediolanum, Breni, Senous. in pago Batunno, » etc.

Page 394. Année 1169, privilége d'Alexandre III : « Puteas-aquas, Anl- « linum, Buhircurt *Berny*, Meurchin, *Moylens* (qui paraît bien identique avec « Mediolanum), Valles super summam pluvium, » etc.

Il est aussi question, en 1115, des moulins de Meaullens.

(*Note de M. Huillard-Bréholles.*)

antiquité, s'il ne tire pas son origine de quelque nom d'homme apporté de loin. Cela, sans doute, est peu probable; mais l'abus des *lieux-dits* m'épouvante. Et je préfère, dans une certaine mesure, suspendre mon jugement sur une question présentée avec la plus grande réserve par un savant plein de critique, que de me jeter sur le terrain des *lieux-dits* si fertile en extravagances. Les bonnes preuves d'ailleurs nous viendront peut-être à l'appui d'une proposition qui est très-ingénieuse.

Je dois faire observer que la pièce découverte en 1864 a pour type un cerf entre deux plantes ou arbrisseaux, sujet qui convient parfaitement à une localité sise sur la lisière d'une forêt. Le petit rameau tracé au revers est identique à celui qu'entoure la légende MEDIOL.

J'insiste encore sur un point : Les pièces de plomb trouvées au Mont-Berny se rattachent étroitement à celles qui proviennent d'Alise et de Perthes, et nous montrent comme plus certaine encore l'existence d'un monnayage particulier dans la Gaule, à une époque assez avancée de l'empire que nous indique la forme des caractères, très-semblables à ceux des monnaies romaines du IIIe siècle. Cette époque s'accorderait fort bien avec le style du temple de Champlieu.

Déjà au temps de Galba la Gaule avait émis des monnaies autonomes [1]. Les troubles qui survinrent en Italie depuis le règne de Septime Sévère jusqu'à celui d'Aurélien ont laissé plus d'une fois aux provinces l'occasion de manifester leur indépendance.

ADR. DE LONGPÉRIER.

[1] *Revue numism.*, 1862, pl. VII, n° 4.

HÉRACLÉE DE LYNCESTIDE.

UN PRÉTENDU ROI QUI EST UNE VILLE.

(Pl. I.)

Les Lyncestes, Λυγκησταί, étaient un peuple qui habitait à l'ouest et au nord-ouest du royaume de Macédoine tel qu'il demeura jusqu'à Philippe, père d'Alexandre; possédant la contrée à l'est du mont Lingon, ils confinaient aux Péoniens[1]. La Lyncestide forma pendant plusieurs siècles un État indépendant, et ses souverains sont mentionnés plusieurs fois par l'histoire à l'époque de la guerre du Péloponnèse.

Lorsque éclata cette guerre, Perdiccas, fils d'Alexandre Ier, de la famille des Teménides d'Argos, régnait sur la Macédoine proprement dite. Il avait été jusque-là dans les termes d'une étroite amitié avec les Athéniens. Mais ceux-ci ayant reçu dans leur alliance Philippe son frère, qui avait des prétentions sur le trône de Macédoine, Perdiccas se jeta dans le parti des Corinthiens et souleva contre la suprématie d'Athènes les villes grecques de la Chalcidique et de la Bottiée. Les Athéniens envoyèrent des forces contre le roi de Macédoine et ses alliés; mais bientôt, pressés par

[1] Strab., VII, p. 326. — Tit.-Liv., XLV, 30.

les Corinthiens et ne voulant pas avoir trop d'ennemis à la fois sur les bras, ils conclurent une paix avec Perdiccas de manière à pouvoir tourner tous leurs efforts dans la région thraco-macédonienne contre les cités de la Chalcidique, unies entre elles par un lien fédéral. Ce traité, il est vrai, ne fut pas longtemps observé, et dans le cours de la même année l'inconstant roi de Macédoine reprit les armes contre Athènes et se fit battre devant Potidée [1].

Quelques mois après, nouveau changement de front de la part de Perdiccas. Les Athéniens ayant conclu alliance avec Sitalcès, roi des Thraces Odryses, il attira dans leur parti le prince macédonien, qui marcha avec eux contre les Chalcidiens, ses alliés de la veille [2]. Mais cette ligue fut encore de bien peu de durée. Perdiccas s'étant montré peu exact à remplir les engagements qu'il avait pris envers Sitalcès, celui-ci, dans la troisième année de la guerre, se porta contre lui avec des forces très-supérieures, en proclamant qu'il venait placer sur le trône de Macédoine Amyntas, fils de Philippe et neveu de Perdiccas, qui en effet l'accompagnait. Les Athéniens avaient promis à Sitalcès des secours en hommes et en argent; ils n'en firent rien, et le roi des Odryses, voyant qu'il n'était pas soutenu, se laissa détourner de ses projets par un de ses parents, qu'avait gagné l'or de Perdiccas, et évacua le territoire macédonien après une campagne d'un mois seulement [3]. Stratonice, sœur de Perdiccas, fut le gage de la réconciliation, et se vit donnée en mariage au neveu de Sitalcès, Seuthès, qui lui succéda plus tard.

[1] Thucyd., I, 57-66.
[2] Thucyd., II, 29.
[3] Thucyd., II, 89-101.

Les succès des Athéniens dans le Péloponnèse tinrent pendant quelque temps en respect les mauvaises dispositions du roi de Macédoine et des villes grecques de la Thrace. Sans se ranger à leur parti, Perdiccas s'abstint de tout acte d'hostilité contre eux. Mais tant de prospérités finirent par lui faire ombrage, et dans la huitième année de la guerre (424 av. J.-C.) il fut le principal instigateur de l'expédition de Brasidas, qui eut pour résultat le soulèvement définitif de toutes les cités de la Chalcidique et de la région voisine contre Athènes. Lui-même se joignit à l'armée lacédémonienne dans sa campagne contre Amphipolis[1].

Mais en appelant Brasidas, le roi de Macédoine avait compté tirer un parti direct de la présence de ce général et faire servir ses propres intérêts par les Lacédémoniens. Il y avait de vieilles inimitiés entre les Macédoniens et les Lyncestes, et surtout entre Perdiccas et le roi de Lyncestide, que Thucydide appelle Arrhibæus. Perdiccas voulut entraîner ses auxiliaires dans une campagne contre ce prince; mais Brasidas refusa d'abord de le suivre, et craignant de se faire un ennemi puissant au centre même du théâtre de ses opérations, traita directement avec Arrhibæus[2]. Ce fut un premier germe de défiance et de division entre les alliés. Cependant, l'année suivante, pendant un intervalle de trêve entre les partisans d'Athènes et les Lacédémoniens, Brasidas consentit à marcher contre les Lyncestes de concert avec Perdiccas et ses Macédoniens. Arrhibæus fut vaincu. Mais soit que les troupes de Perdiccas eussent été saisies de terreur en se voyant privées du concours des Illyriens, sur lequel elles comptaient[3], soit que

[1] Thucyd., IV, 79.
[2] Thucyd., IV, 83.
[3] Thucyd., IV, 124.

ce prince astucieux eût cru le moment opportun pour se rapprocher des Athéniens, alors victorieux, il abandonna tout à coup Brasidas et opéra sa retraite de manière à laisser les Lacédémoniens seuls et exposés aux plus grands dangers. Ils parvinrent cependant, malgré cette défection, à se tirer heureusement de la position difficile où ils se trouvaient au milieu des États d'un ennemi supérieur en nombre, et dans leur mécontentement ils se vengèrent sur les sujets de Perdiccas, qu'ils accablèrent des plus mauvais traitements [1].

Perdiccas, exaspéré, se tourna vers les Athéniens et chercha à opérer un rapprochement avec eux. Une escadre, conduite par Nicias, fils de Nicérate, et Nicostrate, fils de Diitréphès, unie aux forces de Méthone de Piérie [2], ville demeurée constamment fidèle à la cause d'Athènes, opérait alors contre Mendé et Scioné dans la Chalcidique [3]. Le quartier général en était à Posidium. C'est là que Perdiccas envoya des ambassadeurs et conclut un nouveau traité de paix et d'alliance avec les Athéniens [4].

On a trouvé à Athènes, en déblayant les Propylées, les fragments d'une grande table de marbre où était gravé le texte de tous les actes arrêtés en cette occasion. Le début en est intact [5]. C'est un décret relatif aux habitants de Méthone, dans lequel le peuple athénien fixe les avantages qui leur seront faits pour les récompenser de leur fidélité, et décide l'envoi de négociateurs pour s'entendre avec Perdiccas au sujet de la paix entre lui et Athènes et Mé-

[1] Thucyd., IV, 84-88.
[2] Thucyd., IV, 129.
[3] *Ibid.*
[4] Thucyd., IV, 128 et 132.
[5] Rhangabé, *Antiquités helléniques*, n° 250.

thone, d'autre part. Le second fragment[1], malheureusement très-mutilé, appartient au traité avec Perdiccas. On y voit figurer parmi les négociateurs, du côté du roi de Macédoine, Archélaüs, fils de Perdiccas, qui lui succéda, et Alcétas, fils d'Alexandre, frère de Perdiccas, dont l'esclave Simiché donna le jour à Archélaüs et que celui-ci mit traîtreusement à mort pour s'emparer du trône[2]; du côté des Athéniens, Néarque, fils de Callimaque, et Aminiade, fils de Philémon, que Thucydide[3] nous montre, quelques années auparavant, envoyés en ambassade auprès de Sitalcès, roi des Odryses. La réconciliation de Perdiccas avec le roi des Lyncestes, appelé dans ce monument Arrhabæus, est au nombre des conditions du traité : Ποιεῖν καὶ Ἀρραβαίῳ φι[λίαν,

ΓΟΙΕΝΚΑΙΑΡΡΑΒΑΙΟΙΦΙ

Le troisième fragment[4] contient quelques restes du début d'un autre acte, d'un décret émané directement du peuple athénien, où il était question des frontières d'Arrhabæus,

ΗΟΡΙΟΝΑΡΡΑΒΑΙ

ὅρων Ἀρραβαί[ου. Enfin, dans un quatrième fragment[5], le nom de ce prince reparaît encore, et il semble qu'il y avait une stipulation d'oubli des torts passés entre lui et Perdiccas,

ΦΙLΟΙΕΣΟΜΕ
ΑΔΟLΟΣΚΑΙ

φίλοι ἐσόμε[νοι, εἶναι δὲ καὶ τὰς σπονδὰς] ἀδόλους καὶ [ἀβλαβεῖς, et un peu plus loin :

[1] Rhangabé, *ibid.*, n° 251.
[2] Plat., *Gorg.*, p. 471. — Athen., V, p. 217. — Ælian., *Var. hist.*, XII, 43.
[3] II, 67.
[4] Rhangabé, *Antiq. hellén.*, n° 252.
[5] *Ibid.*, n° 253.

ΒΑΙΟΝΟΥΤΕΧ
ΥΔΕΜΝΕΣΙΚ

Ἀρρα]βαῖον οὔτε χ[αλεπαίνειν ἐπὶ Περδίκκαν, ο]ὐδὲ μνησικ[ακεῖν.

Il n'est plus question des Lyncestes ni de leur roi dans les récits de la suite de la guerre du Péloponnèse; mais un peu plus tard, vers 408, l'histoire mentionne de nouveaux démêlés entre eux et les Macédoniens. Un second Arrhabæus, fils du premier, régnait alors, associé à son frère Sirrhas. Un double mariage termina la guerre. Archélaüs donna sa fille à Arrhabæus, et Amyntas, neveu du roi de Macédoine, qui monta lui-même plus tard sur le trône et fut le père de Philippe, épousa la fille de Sirrhas [1].

A dater de cette époque il cesse absolument d'être fait mention des Lyncestes comme d'un peuple indépendant, et sous les successeurs d'Alexandre nous croyons que leur pays n'était plus qu'une province de la Macédoine. Il est probable que ce fut Philippe qui tint la Lyncestide en héritage de sa mère et la réunit à son royaume.

La capitale de cette contrée est appelée Lyncus par Thucydide [2], Tite-Live [3] et Étienne de Byzance [4], Héraclée par Strabon [5] et Ptolémée [6].

Eckhel a le premier fait connaître une rare monnaie d'argent du Cabinet de Florence, dont voici la description :

Tête d'Apollon laurée, à droite.

℟ ΛΥΚΚΕΙΟΥ. Hercule assis à terre, à gauche, étouffant

[1] Aristot., *Polit.*, V, 8, 11. — Strab., VII, p. 326.
[2] IV, 83.
[3] XXVI, 25.
[4] V° Λύγκος.
[5] VII, p. 323.
[6] III, 10.

le lion de Némée avec son bras gauche et le frappant de son poing droit. Au-dessous, arc et carquois. AR. 6.—Pl. I, n° 1.

Eckhel, *Sylloge nummorum veterum*, pl. XIII, n° 5. — Mionnet, *Supplément*, t. II, p. 560, n° 7. — Cadalvène, *Médailles inédites*, pl. I, n° 19. — Ch. Lenormant, *Numismatique des rois grecs*, pl. VII, n° 15.

L'exemplaire gravé ici sous le n° 1 fait partie de la magnifique collection de M. le duc de Luynes, aujourd'hui au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. Un troisième existe au Musée Britannique, provenant de la banque d'Angleterre.

Frappé de l'étroite analogie du style, de la fabrique et du module de cette pièce avec les monnaies des rois de Péonie, Patraüs et Audoléon, l'illustre numismatiste viennois l'attribua à un roi inconnu de ce pays, qu'il nomma Lyccius. C'est cette classification qui est encore aujourd'hui généralement admise.

Cependant un précieux décret athénien gravé sur marbre[1] est venu, joignant son témoignage à ceux de Diodore de Sicile[2], Plutarque[3], Polyen[4] et Tzetzès[5], permettre de reconstituer d'une manière certaine et sans aucune lacune la série des rois de Péonie pendant toute l'époque à laquelle il faudrait nécessairement, d'après son style, rapporter la médaille publiée par Eckhel[6]. Or, on n'y trouve aucun Lyccius, et il est de toute impossibilité d'y intercaler à aucune place un prince de ce nom.

[1] Rhangabé, *Antiq. hellén.*, n° 447.
[2] XVI, 4, et XX, 19.
[3] *Pyrrh.*, 9.
[4] *Stratagem.*, IV, 12, 3.
[5] *Chiliad.*, VI, 472.
[6] Voy. Ch. Lenormant, *Numism. des rois grecs*, p. 12.

En présence de cette impossibilité, mon père, qui ne connaissait alors la pièce du Cabinet de Florence que par les dessins d'Eckhel et de Cadalvène, émit[1] la conjecture que ΛΥΚΚΕΙΟΥ était peut-être une lecture erronnée, et que la légende sur l'original avait pu être ΛΥΚΚΕΙΟΝ. Il supposait ce dernier mot écrit pour ΛΥΓΚΕΙΟΝ, orthographe archaïque du génitif pluriel Λυγκείων, et il attribuait la monnaie à Lyncus. Mais ayant vu le monument lui-même dans un voyage à Florence, il y reconnut l'exactitude de la lecture ΛΥΚΚΕΙΟΥ, et il revint, quoique à regret, à l'opinion générale[2].

Tel est donc l'état actuel du problème. Il peut se ramener à trois termes :

1° La pièce publiée par Eckhel ne peut appartenir qu'à la Péonie ou aux provinces les plus immédiatement voisines.

2° Sa légende est certainement ΛΥΚΚΕΙΟΥ, forme qui semble au premier abord révéler un nom propre d'homme.

3° Il est impossible d'admettre un Lyccius, roi de Péonie, à l'époque à laquelle appartient cette monnaie.

Heureusement nous sommes à même d'apporter de nouveaux éléments dans ce problème, et peut-être nous aideront-ils puissamment à en trouver la solution. Ce sont quatre petites pièces d'argent inédites du Cabinet de France, qui portent la même légende que la médaille du Cabinet de Florence.

Nous en donnerons d'abord la description :

1. Tête d'Apollon à droite, ceinte d'une couronne de laurier.

℞ ΛΥΚΚΕΙΟ. Lynx courant à droite. AR. 3. — Poids,

[1] *Numism. des rois gr.*, p. 12.
[2] *Ibid.*, p. 49.

3gr,09. L'exemplaire est percé d'un trou. — Pl. I, n° 2.

2. Même tête.

℞ ΛΥΚΚΕΙΟΥ. Même type. Æ. 3. — Poids, 3gr,1. — Pl. I, n° 3.

3. Même tête.

℞ ΛΥΚΚΕΙΟΥ. Lynx debout à droite. Le dernier caractère de la légende est placé entre les jambes de l'animal. Æ. 3. — Poids, 2gr,95. — Pl. I, n° 4.

4. Tête de l'Apollon Macédonien, aux cheveux courts ceints d'une bandelette, à droite.

℞ ΛΥΚΚΕΙΟΥ. Cheval paissant à droite. Æ. 3. — Poids, 2gr,07. — Pl. I, n° 5.

La supposition d'un roi inconnu du nom de Lyccius n'est plus admissible en présence de ces quatre nouvelles pièces. Elles offrent entre elles et avec la monnaie publiée par Eckhel des variations trop fortes dans le style et la fabrication pour qu'on puisse les considérer comme frappées dans le cours d'un même règne. Les légendes offrent aussi des variations du même genre, car sur l'une de ces pièces nous trouvons le génitif dorien et archaïque ΛΥΚΚΕΙΟ, et sur les autres le génitif en ου, d'une date plus récente en Macédoine et dans les contrées voisines, ΛΥΚΚΕΙΟΥ. Nous avons donc affaire, comme le supposait mon père, à des monnaies de ville et non à des monnaies royales.

La forme de la légende ΛΥΚΚΕΙΟΥ ne s'oppose pas, du reste, d'une manière absolue à cette manière de voir et ne caractérise pas de toute nécessité un nom propre d'homme. Si le plus souvent, dans les inscriptions monétaires, l'adjectif ethnique est mis au génitif pluriel, il arrive aussi quelquefois qu'on le rencontre au génitif singulier, ce qui

suppose le mot δήμου sous-entendu. L'exemple le plus connu de cette forme est la légende des monnaies d'Arpi d'Apulie, où on lit très-fréquemment ΑΡΠΑΝΟΥ[1]. Mais elle n'était pas exclusivement propre à la Grande-Grèce et elle s'employait aussi en Macédoine, car une précieuse monnaie du Cabinet de France, dont l'attribution à Berga, ville située sur la rive gauche du Strymon non loin d'Amphipolis[2], ne saurait être douteuse, nous offre la légende ΒΕΡΓΑΙΟΥ[3]. Cette dernière inscription n'est-elle pas le pendant exact du ΛΥΚΚΕΙΟΥ des pièces dont nous nous occupons et ne fournit-elle pas la clef du problème soulevé par ces pièces? Si ΒΕΡΓΑΙΟΥ, sous-entendu δήμου, désigne à n'en pas douter la monnaie de Berga, ΛΥΚΚΕΙΟΥ, sous-entendu également δήμου, doit désigner de même la monnaie de Lyncus, capitale de la Lyncestide.

Λόγκιος ou Λύγκειος est en effet l'adjectif ethnique qu'Étienne de Byzance[4] donne comme forme du nom de cette ville. Quant à l'orthographe Λύκκειος pour Λύγκειος et à la substitution de κκ à γκ, c'est une particularité qui ne saurait arrêter un seul instant. Les inscriptions grecques en offrent de très-nombreux exemples, et cette orthographe paraît avoir été surtout admise dans le dialecte dorien, qui était celui de la Macédoine.

Je n'hésite donc pas à proposer, comme l'avait fait mon père à une autre époque, mais en m'appuyant sur d'autres arguments que lui et sur des arguments qui me paraissent décisifs, de rayer définitivement le prétendu Lyccius de la

[1] Mionnet, t. I, p. 130.
[2] Ptol., II, 13, 31. — Steph. Byz., v° Βέργη.
[3] *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, t. I, pl. B, n° 13.—Voir notre pl. I, n° 6.
[4] V° Λύγκος.

liste des rois grecs et de ranger les pièces qu'on lui attribuait jusqu'à présent sous la rubrique de la cité de Lyncus ou Héraclée de Lyncestide.

Tout me paraît confirmer cette manière de voir.

La Lyncestide était avec la Péonie la seule contrée de ces régions qui, au temps où nous reporte la pièce du Cabinet de Florence, fût demeurée indépendante du sceptre des rois de Macédoine, et qui pût, en conséquence, avoir ses monnaies propres.

C'était la province la plus étroitement limitrophe de la Péonie. Les rapports si nombreux qui existent entre la monnaie et la légende ΛΥΚΚΕΙΟΥ publiée par Eckhel et les pièces des rois péoniens Audoléon et Patraüs, conviennent donc d'une manière toute spéciale au monnayage de la capitale de la Lyncestide. Il est aussi tout naturel de voir exactement la même tête d'Apollon figurer sur les grosses médailles de Patraüs et sur la pièce du Cabinet de Florence, ainsi que sur les nos 1, 2 et 3 des pièces du Cabinet de France que nous publions aujourd'hui pour la première fois.

Enfin les types des revers sur la plupart des monnaies à la légende ΛΥΚΚΕΙΟ ou ΛΥΚΚΕΙΟΥ s'accordent d'une manière parfaite avec notre attribution et achèvent de lui donner les caractères de la certitude. Sur la pièce anciennement connue nous voyons Hercule et le lion de Némée; c'est le type qu'on retrouve sur les espèces monétaires d'Héraclée de Lucanie. Sur celles de la capitale de la Lyncestide il fait également allusion au nom et au culte de la ville, puisque nous avons vu qu'on l'appelait Héraclée aussi souvent que Lyncus. Quant à ce dernier nom, qui est aussi celui du peuple, le type des nos 1, 2 et 3 du Cabinet de France y contient une allusion qui n'est ni moins directe

ni moins claire. L'animal de race féline qu'on y voit, et qui pourrait au premier abord être pris pour un lion mal figuré, n'est autre (un examen attentif le révèle) que le lynx ou loup-cervier, en grec λύγξ, λυγκός, qu'il était fort naturel de choisir comme symbole parlant de la ville de Λύγκος et du peuple des Λυγκησταί.

Ne rions pas trop, nous autres numismatistes, de la fable du singe qui prit le Pirée pour un nom d'homme. Semblable erreur peut nous arriver quelquefois. Les plus grands maîtres y sont tombés. Aussi, lorsqu'il nous arrive d'avoir à corriger chez eux quelque faute de ce genre, ne devons-nous le faire qu'avec un profond respect et en songeant combien, puisqu'ils ont pu se tromper, nous chétifs nous courons souvent le danger de le faire.

François Lenormant.

SUR

DIVERS MÉDAILLONS D'ARGENT

ATTRIBUÉS

SOIT A CARTHAGE, SOIT A PANORME OU AUX ARMÉES PUNIQUES EN SICILE.

(Voir *Revue numismatique*, 1865, p. 377.)

M. l'abbé Ugdulena, dans son très-intéressant mémoire, pages 17, 18, dit à ce sujet : « Je crois pareillement insou-« tenable la conjecture que les monnaies ainsi marquées « peuvent être des monnaies *castrenses*, telles que plus « tard il en a été battu par d'autres peuples. En effet, « les armées carthaginoises, composées en grande partie « d'une agglomération de nations diverses, de merce-« naires et d'esclaves, ne peuvent avoir eu politique-« ment une si grande importance qu'on ait frappé en leur « nom ou pour leur usage exclusif les belles médailles dont « nous nous occupons. » Je partage entièrement cet avis. Ainsi tourne précisément en faveur de mon opinion l'un des arguments invoqués contre elle, celui qui est tiré de ce que les médailles en question portent à un haut degré le cachet de l'art sicilien. On est d'accord pour penser que les Carthaginois ont emprunté aux Siciliens l'art de battre monnaie ; M. Müller dit avec raison qu'au commencement ils se servirent de graveurs grecs ; ils ne durent les quitter que lorsqu'ils eurent eux-mêmes des artistes formés aux leçons

de ceux-ci et les imitant avec une suffisante habileté; il est même probable qu'ils employèrent souvent encore les grands artistes de Syracuse, dont le Père Romano dit, avec Raoul-Rochette, qu'ils prêtaient leur talent à diverses cités. Les Carthaginois devaient d'autant plus tenir à égaler, sous ce rapport, le monnayage de la Sicile, que cette île si riche, où ils eurent longtemps des possessions plus ou moins étendues, était pour eux un marché très-important; ils devaient s'attacher à ce que, autant que possible, leur valeur d'échange n'y fût, sous aucun rapport, inférieure à celle du pays et pût y circuler sur le même pied[1].

C'est ce motif aussi qui leur fit adopter pour métrique monétaire le système attique, généralement usité en Sicile. M. Müller se fonde encore sur cette ressemblance pour nier l'émission à Carthage et soutenir l'indubitable nécessité de la fabrication en Sicile. Cependant il est notoire que plusieurs grandes villes, dans l'antiquité, pratiquèrent en même temps divers systèmes de monnayage afin de faciliter leurs transactions à l'extérieur. M. Müller, en exposant le système monétaire de Carthage, dit lui-même : « On « trouvera que les divisions ne se rapportent pas à une « unité d'un seul et même poids, mais qu'elles appar- « tiennent à des systèmes différents, c'est-à-dire à ceux « mêmes qui étaient en usage dans les autres pays; il a « été suffisamment constaté que, dans l'ancien monde, sur-

[1] C'est à tort, du reste, que, sur la foi de Winckelmann, on est peut-être généralement disposé à penser que les beaux-arts n'ont point fleuri à Carthage. Dureau de la Malle, dans sa *Topographie de Carthage*, a réfuté cette prévention. Aux considérations qu'il a présentées, on peut ajouter que les Carthaginois avaient des vases artistement fabriqués qu'ils portaient même à la guerre. Il y avait à Lilybée une aiguière d'un admirable travail, due à Boëthus, artiste carthaginois; des vases de cette espèce étaient, dit-on, très-répandus à Carthage.

« tout dans les grandes villes commerçantes, le gouverne-« ment faisait souvent frapper des monnaies d'après plu-« sieurs systèmes. » Or, à ce point de vue très-réel, quel pays étranger plus que la Sicile réclamait l'assimilation de la part de Carthage? Comment donc exclure de son monnayage propre une série de monnaies précisément parce qu'elles offrent cet indispensable caractère? Le savant sicilien, Père Romano, s'exprime ainsi à cet égard : « En « Sicile, au temps dont il s'agit, toute la monnaie était « réglée d'après le système attique : par conséquent celle « des Carthaginois, dans leur commerce avec les Siciliens, « n'aurait eu cours et n'aurait point été reçue si elle n'eût « été conforme pour le poids et la valeur à celle qui était « en usage parmi nous. » M. Müller reconnaît comme incontestablement propres à Carthage les monnaies d'or. Cependant le Père Romano a encore écrit à ce sujet, après avoir signalé la courte tentative faite en sens contraire pour les médailles portant la légende BARST ou BARTT : « Cette différence ne se montre pas pour les pièces d'or « qui correspondaient presque exactement, quant au poids, « au système longtemps suivi à Syracuse pour ce métal. » Si cette identité ne fait pas exclure les pièces d'or, pourquoi ferait-elle exclure la série des pièces d'argent dont nous nous occupons? Le Père Romano reconnaît que plusieurs de ces médailles ont pu être frappées en Afrique. Toutefois, égaré, selon moi, par l'interprétation donnée aux légendes, il pense que la plupart ont été émises, d'après la plus grande probabilité, en Sicile, et il ajoute : « Nous les regardons comme destinées à cet usage de main-« tenir le trafic avec les Siciliens aux époques où les ar-« mées carthaginoises séjournaient ou faisaient la guerre « dans l'île. » Mais il me semble que ce n'était guère le

moment à choisir et que c'était au contraire particulièrement dans les intervalles de paix qu'on devait s'efforcer d'entretenir et d'étendre les relations commerciales, entre autres moyens, par la conformité du monnayage.

Enfin M. Müller fait remarquer que, sur les pièces ayant pour légende la variante ÂM HMH'NT, la figure qui correspond au *hé* ou H et qui marque l'article est semblable à celle de la même lettre sur diverses pièces certainement frappées en Sicile, tandis qu'à Carthage, sur une pièce d'or portant à l'exergue deux groupes bilittères séparés par un point, elle est identique au R latin tourné en sens inverse. Mais, à la page 126, il ne reproduit la légende qu'en disant : « Autant qu'il est possible d'en discerner les caractères qui sont très-minces.... » En fait, il est certain que si cette forme existe, c'est une anomalie pour Carthage, dont les textes lapidaires, lorsqu'ils contiennent un *hé*, le montrent toujours semblable à celui de nos médailles; ce serait une anomalie, au point de vue chronologique, même pour l'écriture phénicienne employée alors en Afrique hors de Carthage, car sur des monnaies frappées plus tard aux noms de Syphax et de Vermina [1], on

[1] Je serais désolé qu'on me crût capable de persister dans une erreur démontrée. Je saisis donc l'occasion de déclarer, au sujet des légendes qui contiennent deux mots, dont le second est הממלכת, que les exemples nouveaux cités par M. Müller m'ont convaincu que le premier de ces mots est non pas un nom de ville, comme j'avais été porté à l'avancer en dernier lieu, mais un nom de roi, ainsi qu'on le pensait généralement à la suite de Swinton. Déjà, à la date du 12 octobre 1861, j'avais été amené à revenir à cette opinion par l'examen d'une médaille du musée d'Alger que le conservateur si distingué de ce musée, M. Berbrugger, avait eu la complaisance de me faire connaître; c'est un exemplaire semblable à celui qui est reproduit dans le t. III de M. Müller, p. 48, n° 59, mais plus complet. en cela qu'au droit, outre le nom propre inscrit au-dessus de la tête imberbe, on lit au-dessous de cette tête הממלכת. Peu de jours après la date précitée, j'ai répondu à

voit encore la forme normale comme sur nos pièces. Aussi je ne crains pas de le dire, l'objection me paraît tout à fait nulle.

Ici donc encore je trouve que les faits relevés contre mon opinion lui sont favorables, et si l'on ajoute à cette conclusion la remarque de la facilité d'appliquer le mot MH'NT à l'une des dénominations de la grande cité africaine, de même que, par contre, BORTsT s'adapte à la situation de Panorme, ma thèse, je crois, apparaîtra avec un grand degré de vraisemblance.

Cependant j'ai franchement avoué que la présence de ce mot MH'NT seul, avec les accessoires préposés ÂM et ÂSM, sur une série de pièces pour désigner la ville illustre généralement connue à l'extérieur sous le nom de Carthage, offre au premier aperçu matière à une sérieuse hésitation, et c'est pour arriver définitivement, dégagé de toute autre difficulté, à l'examen de ce problème que j'ai passé, en négligeant avec intention plusieurs détails, par le détour déjà fort long que je viens de suivre. La solution que je vais proposer devra paraître d'abord extraordinaire. Néanmoins, après mûre réflexion et après m'en être représenté

M. Berbrugger, en lui donnant, pour le premier mot, une explication identique à celle de M. Müller, et en avouant que cette lecture d'un nom de roi était de nature à me faire renoncer à mon explication antérieure des légendes analogues. De même, pour *Vermina*, que je lis sur la médaille représentée dans le même tome, p. 88, j'ai été, par la nécessité de trouver un nom de prince, par la netteté de la copie de M. Müller, et par l'analogie avec la médaille où je reconnaissais définitivement le nom de Syphax, j'ai été, dis-je, conduit à adopter ce nom dès que je me suis occupé du travail destiné à la Société archéologique de Cherchel. M. Lévy, de Breslau, arrivait en même temps à un résultat semblable, et, mieux favorisé par les circonstance, il a publié il y a au moins un an déjà cette intéressante attribution. — *Zur phönizischen Münzkunde Mauritaniens. Münzen von Syphax, Vermina und Bochus*, dans le *Zeitschrift der deutsch. morg. Gesellschaft*, 1863, t. XVIII, p. 573.

à moi-même la hardiesse, je la crois la plus rationnelle : je la soumets au jugement des lecteurs.

Le Père Romano, que je me plais à citer parce que j'ai beaucoup profité à la lecture de son mémoire, regarde l'émission des pièces dont il s'agit comme appartenant à l'époque de l'expédition d'Agathocle en Afrique. Il y a à faire, à cet égard, une observation de détail, c'est que les variantes grammaticales ÂM HMH'NT, ÂM MH'NT, SÀM MH'NT paraissent indiquer des temps séparés. Ces modifications dans le langage ont-elles pu s'introduire dans l'espace de quatre années de séjour de l'armée sicilienne en Afrique? Je ne puis le décider; mais je pense qu'en effet une partie au moins de ces monnaies a été frappée dans les circonstances énoncées. Le savant Père ajoute, au sujet de celles de ces pièces en particulier qui portent la tête d'Hercule : « Il est facile de reconnaître au droit l'Hercule « tyrien à qui les Carthaginois avaient coutume d'envoyer « chaque année des dons considérables et même de sacri- « fier des victimes humaines, offrandes et abominables « sacrifices qui furent, au temps de la guerre d'Agathocle, « renouvelés avec plus de dévotion que d'habitude, après « que la pratique en avait été à ce temps interrompue pen- « dant de nombreuses années : c'est pour cela que les « Carthaginois attribuèrent au courroux de ce dieu les dés- « astres qui les accablèrent alors, et qu'ils s'efforcèrent « d'apaiser son indignation par ces témoignages de repentir « et de soumission. Or puisque, parmi les dons faits en « cette occasion, on compte une grande somme d'argent, il « est croyable qu'ils l'avaient fait à dessein frapper au « nom de l'armée et à l'effigie de cette divinité. » Que le savant Père me pardonne ma sincérité : cette conclusion étroite, d'une émission au nom exclusif de l'armée et, pour

laisser l'auteur d'accord avec lui-même, d'une armée agissant en Sicile, me paraît de toute invraisemblance. C'est à Carthage que le danger existait; c'est la population entière qui y était exposée et qui était frappée de terreur; c'est la population entière qui s'accusa de négligence envers le dieu; c'est au nom de la cité entière que la réparation fut effectuée. Cette rectification faite, je pense qu'en effet les médailles dont il s'agit ont dû leur émission à la conjoncture indiquée, et c'est là ce qui explique à mes yeux la légende.

Dans l'antiquité, était généralement, sinon universellement, répandue la croyance que les villes subsistaient sous la tutelle spéciale d'une ou de plusieurs divinités, les Pénates publics, et qu'en cas d'attaque elles pouvaient être arrachées à cette protection par l'efficacité de certaines évocations de la part des assiégeants. Les Phéniciens en particulier étaient imbus de cette superstition au point que, au rapport de Quinte-Curce[1], lorsqu'Alexandre le Grand assiégeait Tyr, un des habitants ayant déclaré qu'il avait vu Apollon, l'un de leurs dieux tutélaires, abandonner la ville et passer dans le camp ennemi, les Tyriens ajoutèrent foi à cette narration, et ils crurent empêcher ou au moins retarder la ruine qu'elle leur annonçait en liant par une chaîne d'or la statue d'Apollon à celle de leur archégète Hercule. Les Carthaginois, eux-mêmes très-superstitieux, devaient donc partager la croyance de leur métropole. Aussi lorsqu'ils eurent vu Agathocle porter sur leur territoire et bientôt sous leurs murs son attaque si imprévue et si hardie; lorsqu'ils eurent appris qu'à peine débarqué, il avait offert à Cérès et à Proserpine un sacrifice solennel;

[1] IV, 3, 21 et 22.

lorsqu'ils furent consternés par les succès rapides de l'armée syracusaine qui menaçait leur ville même, ils durent croire que l'heureux assaillant avait efficacement évoqué leurs dieux tutélaires, et ils durent s'efforcer d'arrêter les effets de cette évocation. De là les offrandes et les sacrifices dont il a été parlé ci-dessus. Mais, si je ne me trompe, ils allèrent plus loin ; ils cherchèrent dans la forme même des évocations un expédient pour neutraliser celle qu'ils redoutaient, ou qu'ils avaient peut-être appris de quelques prisonniers ou de quelques transfuges avoir été faite. Pour découvrir cet expédient, il faut se pénétrer de l'esprit dans lequel était formulée la prière d'évocation. Or Macrobe, dans les *Saturnales* (III, 9), nous a transmis le texte d'une évocation proférée par les Romains précisément contre Carthage, et, comme la puissance de ces actes résidait dans les termes, je reproduirai en entier le texte latin : « Si « deus, si dea est, cui popolus civitasque Carthaginiensis « est in tutela, teque maxime ille qui urbis hujus popo- « lique tutelam recepisti, precor, venerorque, veniamque a « vobis peto ut vos popolum civitatemque carthaginien- « sem deseratis, loca, templa, sacra, urbemque eorum « relinquatis, absque his abeatis, eique popolo civitatique « metum, formidinem, oblivionem injiciatis, proditique « Romam, ad me, meosque veniatis, nostraque vobis loca, « templa, sacra, urbs acceptior probabiliorque sit, mihi- « que popoloque romano, militibusque meis præpositi « sitis ! Ut sciamus intelligamusque si ita feceritis, voveo « vobis templa ludosque facturum. » Dans la théologie ancienne, les noms avaient, dans leur forme matérielle et par leur prononciation exacte, une vertu intrinsèque exclusive ; aussi les Romains, pour éviter la réussite d'un acte pareil à celui-ci, tenaient-ils rigoureusement caché le

nom de leur divinité tutélaire, et avaient-ils pour leur ville, outre le nom exotérique *Roma*, un nom secret sur lequel on ne fait encore que des conjectures. Or on doit remarquer, dans le texte ci-dessus, l'affectation avec laquelle sont répétés ces mots : *Le peuple et la ville de Carthage;* c'était pour se conformer à la doctrine thaumaturgique. Agathocle avait dû procéder de même; c'était l'indispensable condition de l'efficacité de sa demande. Dans ce cas, les assiégés, pour paralyser directement cette efficacité, pour infirmer l'évocation dans sa condition essentielle, n'avaient qu'un moyen, c'était de qualifier autrement et le peuple et la ville ; ils prirent donc pour celle-ci le nom primitif, alors peut-être inconnu, ou pour le moins inusité ou mal prononcé par les étrangers, *Mahanat* ou *Mahanot*, et comme dans l'évocation le peuple était constamment associé à la ville, ils eurent soin, dans l'acte de contre-évocation, et par suite dans la légende des médailles frappées à cette occasion, de substituer, d'opposer aux termes *le peuple et la ville de Carthage*, les termes également compréhensifs *le peuple de Mahanot*, comme on lit ÂM T*s*oR, *le peuple de Tyr*, dans l'inscription d'Oum-el-Awamid si habilement interprétée par M. Renan, à qui nous la devons. Les médailles dont je viens de parler et qui ont probablement servi à composer la somme envoyée à Tyr doivent être celles à tête d'Hercule qui contiennent dans la légende, entre ÂM, *le peuple*, et MH'NT, nom de la ville, l'article représenté par H, soit ÂM H*am*M*a*H'*a*NoT, *le peuple de Mahanot*. On peut aussi rapporter à la même conjoncture, mais à une émission un peu postérieure, les pièces qui, avec les mêmes types, n'ont plus l'article dans la légende; voire celles qui, avec la même légende, ont pour type au droit une tête de Proserpine; car, bien qu'il

paraisse difficile que, au milieu de circonstances si critiques, on ait gravé et frappé divers types de monnaies, cependant il importait tant aux Carthaginois de conserver la faveur de Cérès et de Proserpine à qui Agathocle avait offert son sacrifice d'inauguration agressive, qu'on ne doit pas absolument, ce me semble, répugner à admettre cette opinion. Mais, quant aux pièces avec le même type et aux deux variantes qui portent une tête de femme coiffée d'un bonnet phrygien, les unes et les autres avec la légende SÂM MH'NT, il me paraît peu croyable que l'émission en ait été comprise dans le même laps de temps, d'autant moins qu'en adoptant le motif du Père Romano, il faudrait encore envelopper dans le même système les tétradrachmes à tête de Proserpine ayant deux *mem* ou M à l'exergue du revers, puisque des exemplaires, d'une parfaite conservation, faisaient aussi partie de la trouvaille sur laquelle se fonde le docte sicilien. Toutefois, je ne suis pas éloigné de penser que ces exemplaires, qui n'offrent pas la particularité d'une grave modification dans la légende et qui présentent devant la tête de la déesse un caducée, symbole de paix, appartiennent à la fin de cette guerre, à la convention des Carthaginois avec les restes abandonnés de l'armée d'Agathocle, convention en vertu de laquelle ceux-ci, moyennant 300 talents, livreraient les villes dont ils restaient en possession et seraient reconduits en Sicile aux frais de Carthage. Cet accommodement a pu être conclu sous les auspices de Cérès et de Proserpine, dont le culte était alors commun aux deux nations; les lettres seraient les initiales de deux noms de magistrats, et je ne vois pas ce que, sans cela, elles pourraient signifier. A partir de ce moment, tout nom de ville fut supprimé sur les monnaies de Carthage, si ce n'est probablement pendant un danger

semblable à celui auquel nous venons de la voir échapper, savoir pendant l'une des attaques des Romains, peut-être pendant celle à laquelle se rapporte l'évocation reproduite ci-dessus; alors nous voyons reparaître la légende ÀM MH'NT avec un *sin* ou S préfixe, signe du cas oblique, sur deux catégories de pièces, l'une offrant encore l'effigie de Cérès ou de Proserpine, déesses que les habitants pensèrent peut-être leur avoir été particulièrement propices dans la première épreuve, l'autre avec deux variantes de l'effigie de leur fondatrice, l'héroïne Didon, qu'il est si naturel de voir intervenir en cette occasion, ou avec les effigies de Didon et de sa sœur Anna, associées ici comme dans cette allocution que Silius Italicus (livre VIII) met dans la bouche du grand Annibal un peu avant la bataille de Cannes :

« Nympha, decus generis, quo non sacratius ullum
« Numen, ait, nobis, felix oblata secundis :
« Ast ego te compos pugnæ Carthaginis arce
« Marmoreis sistam templis juxtaque dicabo
« Æquantem gemino simulacri numine Dido. »

Plusieurs personnes sans doute, je ne le présume que trop, trouveront au moins subtile ma manière d'expliquer l'emploi de *Mahanat* ou *Mahanot* seul, comme nom de la ville, sur les monnaies dont nous venons de nous occuper. Je dois donc insister encore sur ce point en faisant observer que le changement de nom était une pratique usitée dans l'antiquité, particulièrement en Orient, pour entraîner un changement de destinée. J. Buxtorf, dans la *Synagoga judaica* (4e éd., p. 696), dit que de son temps encore les Juifs, lorsque quelqu'un des leurs était dangereusement malade, avaient soin de changer son nom en faisant une prière dont je rapporterai, d'après l'auteur précité, les principaux passages : « Misereatur Deus super N. N., vitæ-

« que ac valetudini pristinæ eum restituat, voceturque « nomen ejus in posterum N., lætetur in nomine hoc suo « et confirmetur illud in eo, etc. Sit quæso beneplacitum « tuum, o Deus, ut mutatio nominis ipsius faciat ad abo- « lendum ab eo omnia decreta dura et mala, et ad laceran- « dam sententiam contra ipsum latam; si mors decreta est « super N (nomen prius), non tamen decreta est super N « (nomen posterius et novum), si decretum malum factum « est contra N, En, hac hora, est quasi vir novus, sicut « creatura nova, et sicut parvulus recenter natus ad vitam « bonam et longitudinem dierum, etc. » Il ne me paraît pas douteux que cette coutume ne soit le résultat d'une longue tradition. Or la comparaison d'un être collectif, tel qu'un peuple, à un individu, d'une ville en danger d'être prise et ruinée par l'ennemi à un malade dont la vie est en péril, cette comparaison, dis-je, est si naturelle, que l'on conçoit sans peine le recours, dans un cas comme dans l'autre, à des pratiques religieuses semblables ou analogues. Il est donc, à mon avis, permis de penser qu'à une évocation pareille à celle que j'ai citée plus haut, on opposait une invocation dont la substance devait avoir de la similitude avec la conjuration que je viens de reproduire aussi.

SIT VENIA VERBIS.

A. JUDAS.

FRAGMENT INÉDIT DE NICÉTAS CHONIATE

RELATIF A UN FAIT NUMISMATIQUE.

A M. Adrien de Longpérier.

Mon cher ami,

Permettez-moi de vous rappeler les premiers mots d'une communication que je faisais récemment à notre Académie. Je disais : « Plus je lis, plus je regrette les lectures de ma jeunesse, lectures faites trop rapidement et avec une ardeur irréfléchie. Les manuscrits grecs et latins, les premiers surtout, avaient pour moi un charme irrésistible. Rien ne me rebutait, ni les abréviations, ni l'auteur, ni le sujet, ni l'époque, et je dévorais tout ce que j'avais sous la main. Dans mon inexpérience, je négligeais des renseignements qui plus tard eussent trouvé leur application. » En m'exprimant ainsi, j'étais loin de me douter que, peu de jours après, l'événement viendrait justifier mes paroles. Vous vous souvenez sans doute aussi que dans une de nos dernières séances, on me remit officiellement un manuscrit grec de la bibliothèque Laurentienne de Florence, manuscrit que j'avais fait demander pour notre édition des His-

toriens grecs des croisades. Ce manuscrit est un magnifique volume in-folio, en papier de coton et admirablement écrit au XIII[e] siècle. Il contient le *Trésor d'orthodoxie*, Θησαυρὸς ὀρθοδοξίας, de Nicétas Choniate, à la suite duquel se trouve un grand fragment de l'*Histoire* composée par le même écrivain. C'est ce dernier fragment que je comptais collationner. Mais je ne suis pas homme à tenir un manuscrit grec entre les mains et à ne pas l'examiner, sinon le lire d'un bout à l'autre, surtout quand il renferme, comme celui-ci, un ouvrage inédit. On sait que le texte grec du *Trésor* de Nicétas n'a jamais été imprimé; P. Morel a publié seulement une traduction latine des cinq premiers livres. J'avais lu autrefois l'ouvrage original dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, le n° 1234 grec, de la même époque, et dans certaines parties, comme on serait tenté de le croire, de la même main que celui de Florence. Mais la copie de Paris est moins bien conservée, et l'humidité a rendu illisibles un certain nombre de passages. Je ne résistai donc pas à la tentation, et j'entrepris de nouveau la lecture de ce *Trésor d'orthodoxie*, d'une manière plus attentive et naturellement plus fructueuse que la première fois.

Parmi les renseignements que j'ai recueillis dans cette nouvelle lecture, il en est un qui me paraît ne pas manquer d'intérêt au double point de vue de l'histoire de l'art byzantin et de la numismatique. C'est à ce dernier titre que je m'empresse de vous le communiquer pour votre *Revue*, si toutefois vous le jugez digne d'y être inséré.

Reportons-nous historiquement à l'année 1082, c'est-à-dire au moment où Robert Guiscard venait de défaire l'armée grecque et de s'emparer de Dyrrachium. Alexis Com-

nène ne songeait qu'à réparer sa défaite. Le trésor se trouvait épuisé. Il eut d'abord recours aux membres de sa famille et à ses amis qui, chacun suivant ses moyens, concoururent au sacrifice commun. Mais cela fut insuffisant pour apaiser les murmures des troupes menaçant d'abandonner le service, si on ne leur payait pas ce qui leur était dû. Dans cette extrémité on eut recours à un autre moyen, ce fut de convertir en monnaies l'or et l'argent des églises les moins fréquentées. On invoquait l'autorité des canons ecclésiastiques qui permettaient d'employer l'argent des églises et de fondre même les vases sacrés pour le rachat des captifs; et il y avait alors une foule de chrétiens dans les fers des Turcs. Après cette décision le sébastocrator, frère d'Alexis Comnène, se transporte à Sainte-Sophie, fait assembler le clergé, expose le besoin pressant de l'État et la nécessité où l'on est d'avoir recours à l'Église. Comme ses paroles produisaient peu d'effet sur les assistants, « L'empereur, dit-il, se trouve donc forcé lui-même d'user envers vous d'une contrainte qui ne l'afflige pas moins que vous; c'est son devoir de vous sauver malgré vous mêmes. » Et on se hâta de mettre à exécution le projet en question.

Cette opération toutefois ne se fit pas sans de très-vives réclamations de la part de quelques membres du clergé. Un des plus violents fut l'évêque de Chalcédoine, nommé Léon. Voyant un jour qu'on détachait les lames d'or et d'argent des portes de l'église de Notre-Dame de Chalcopratia, ce dernier fit tous ses efforts pour s'y opposer, sans tenir compte des canons ecclésiastiques au nom desquels on agissait, et ne craignant pas même d'injurier l'empereur. Dans cette affaire, qui engageait aussi la question des images, Léon assurait que le culte qu'on leur rend

s'applique uniquement à ces images et ne se rapporte point à ce qu'elles représentent.

Tel est le récit d'Anne Comnène ; voyons maintenant celui de Nicétas Choniate.

Son ouvrage est divisé en vingt-six parties, qu'il appelle Τόμοι. La vingt-troisième est intitulée : Σύνοψις τῶν δογμάτων τῶν κινηθέντων ἐπὶ τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ. Καὶ ταῦτα τοῦ Χωνιάτου, c'est-à-dire « Tableau des dogmes qui se sont produits sous le règne d'Alexis Comnène. Cette partie est aussi de Choniate. » J'omets les détails concernant les erreurs de Jean l'Italien, erreurs partagées par Eustrate, patriarche de Constantinople, et j'arrive de suite au passage qui nous intéresse ; le voici textuellement :

Ἐπὶ δὲ τούτῳ καὶ τὰ κατὰ τὸν Χαλκηδόνος Λέοντα ἐπ' ἐκκλησίας καὶ τῶν ἀρχειῶν αὐτῶν διακεκωδώνισται, καὶ οὐκ ὀλίγον ἀπέτεκον καὶ αὐτὰ (ταῦτα Cod. Par.) τάραχον. Ὁ γὰρ βασιλεὺς Ἀλέξιος χρημάτων σπανίζων καὶ μὴ ἔχων ὅθεν τὰς τῶν στρατιωτῶν δαπάνας πορίσαιτο, καὶ ἄλλων μὲν ναῶν ἱερὰ ἐκσπάσας (ἀποσπάσας Cod. Par.), τῇ χωνείᾳ παρέδωκε καὶ εἰς νόμισμα (νόνισμα Cod. Fl.) κέκοφε· πρὸς δὲ τοῖς ἄλλοις καὶ τὰς τοῦ νεὼ τῶν Χαλκοπρατείων καθελὼν πύλας ἀργύρῳ διτ,-λειμμένας (leg. διειλημμένας) τυποῦντι τὰς δώδεκα Δεσποτικὰς ἑορτὰς, τοῖς χοανευταῖς παρέδωκε, στείλας ἐς τὰ Χρυσοπλύσια. Ὅπερ ἰδὼν ὁ τῆς Χαλκηδόνος πρόεδρος Λέων, ἀνὴρ τῶν μὲν λογικῶν παιδεύσεων οὐκ ἐραστὴς ἀκρότατος, ἀρετῆς δὲ ἁπάσης κανὼν ἀκριβέστατος καὶ ζήλου τοῦ κατὰ Θεὸν ἔμπλεως, εἰκονομαχίαν πρόδηλον τὸ γεγονὸς κατωνόμαζεν, ἀποχρώμενος εἰς τοῦτο καὶ ῥήμασι τῶν ἐπ' εὐσεβείᾳ διαλαμψάντων καὶ κατὰ τῶν εἰκονομάχων ἀγωνισαμένων λαμπρότατα, τοῦ τε πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως Νικηφόρου καὶ τοῦ Στουδίτου Θεοδώρου, κτλ.

« Sous ce dernier (Eustrate) il y eut beaucoup de troubles occasionnés par Léon, évêque de Chalcédoine, à cause des trésors de l'Église. L'empereur Alexis Comnène man-

quant d'argent et n'ayant pas les moyens de payer les troupes, enleva les objets sacrés des églises et les fit fondre pour en fabriquer des monnaies. Il arracha entre autres les plaques d'argent qui recouvraient les portes de l'église de la Vierge Chalcopratienne, plaques sur lesquelles se trouvaient représentées les douze fêtes Dominicales; et il les envoya, pour être livrées aux fondeurs, dans l'établissement où l'on prépare les métaux. A cette vue, Léon, évêque de Chalcédoine, homme de peu d'érudition, mais vertueux et rempli du zèle divin, taxa cette action de véritable iconomachie, employant les expressions mêmes des plus éloquents adversaires des iconomaques, tels que Nicéphore de Constantinople, Théodore Studite, etc. »

Examinons maintenant ce récit. Je laisse d'abord de côté l'église de la Vierge Chalcopratienne, à propos de laquelle je me contenterai de renvoyer le lecteur aux savantes recherches de Ducange[1]. On sait bien que les portes de cette église étaient recouvertes de bandes d'or et d'argent, mais Nicétas Choniate, seul, nous apprend le sujet qui y était représenté. C'étaient les douze fêtes Dominicales. On appelait ainsi les fêtes du Christ et de la Vierge. Le nombre en a varié suivant les époques. Dans l'origine elles étaient au nombre de sept : la Nativité, l'Épiphanie, la Passion, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte et le jour de la Résurrection des morts. Plus tard elles furent modifiées et portées à onze : l'Annonciation, la Nativité, la Purification, le Baptême, la Transfiguration, la Résurrection de Lazare, les Rameaux, le Crucifiement, la Résurrection, l'Ascension, la Descente du Saint-Esprit. Une douzième fête a été ensuite ajoutée : l'Assomption de la Vierge. Ce nombre de douze

[1] *Constantinop. Chr.*, p. 85, et *Not. in Ann. Comn.*, p. 293.

qui existait déjà du temps d'Alexis Comnène, comme le prouve le fragment de Nicétas, s'est maintenu dans les siècles suivants, et nous le retrouvons sous le règne des Andronic, avec cette modification que la Descente du Saint-Esprit et l'Assomption y sont remplacées par la Descente de croix, Ἀποκαθήλωσις, et par la Pentecôte, comme on le voit par les *Tétrastiques* qui commencent le recueil des poésies de Manuel Philé. Il semble même que l'ordre et la désignation des fêtes Dominicales qui formaient cette dodécade étaient assez incertains; c'est du moins ce que prouverait une petite pièce inédite de Nicéphore Xanthopule, le contemporain de Philé. Voici cette pièce d'après le manuscrit grec de la Bibliothèque impériale de Paris, nº 343, fol. 111, recto :

Εἰς τὰς δώδεκα ἑορτὰς τὰς Δεσποτικὰς στίχοι ϛ τοῦ Ξανθοπούλου.

Εὐαγγελισμὸν καὶ Θεοῦ γένναν ὅρα,
τὴν ὑπαπαντὴν καὶ τὸ βάπτισμα πάλιν,
ὄρος τὸ Θαβὼρ καὶ Λάζαρον ἐξ ᾅδου,
τὰ τῆς νίκης σύσσημα καὶ σταυροῦ ξύλον·
Ἀνάστασιν σκόπει δὲ καὶ λῆψιν ἄνω
χύσιν τε τοῦ Πνεύματος, ἔξοδον κόρης.

Ces fêtes ont été représentées par des artistes byzantins, toujours d'après le même type traditionnel, et plusieurs poëtes grecs du moyen âge ont composé de petites pièces de vers sur ces diverses productions de l'iconographie chrétienne. Indépendamment de Nicéphore Xanthopule et de Manuel Philé, je nommerai Jean [1], évêque d'Euchaïtes, qui avait traité le même sujet.

[1] P. 72. La Porte Dutheil a publié la même pièce sous le nom de Théodore Prodrome. Voy. les *Notices et Extr. des manuscrits*, vol. VIII, p. 193.

Les églises étaient pleines de ces représentations faites, soit sur les murs, soit sur de petits tableaux de bois, soit sur des diptyques et des triptyques. J'ai vu plusieurs de ces derniers entre les mains de mon illustre maître et ami, M. Hase, et nous nous amusions ensemble à déchiffrer les petites inscriptions qui accompagnaient chaque sujet. Les poésies de Manuel Philé, que j'ai eu la douloureuse patience de publier en deux volumes in-8, sont remplies de descriptions curieuses au point de vue de l'art byzantin. Il est regrettable seulement qu'il donne peu de détails sur l'œuvre elle-même, et qu'il se contente la plupart du temps d'en exprimer le sentiment mystique. Une de ces pièces est consacrée à une mosaïque qui représentait les douze fêtes[1] en question (t. I, p. 9) :

Εἰς εἰκόνα μουσείου, ἔχουσαν τὰς δώδεκα ἑορτάς.

Cette pièce se termine ainsi :

Γένοιτό σοι γοῦν εὐπρεπὴς[2] ἤδη κλίμαξ
ἡ τῶν ἑορτῶν δωδεκὰς τῶν ἐνθέων,
ψηφῖσι λεπταῖς εὐφυῶς πεπηγμένη,
ὡς ἂν δι' αὐτῆς μυστικῶς ἀναδράμῃς
πρὸς τὸν δι' ἡμᾶς συγκαταβεβηκότα·
οὓς γὰρ θεωρεῖς εἰκονισμένους πέριξ
συνηγόρους τίθημι τῆς σωτηρίας.

« Puisse-tu avoir toute prête l'échelle, c'est-à-dire les douze fêtes divines habilement fixées avec de petits cailloux, afin que par son moyen tu puisses monter mystique-

[1] Voy. aussi t. II, p. 389 et 420.

[2] Je dis en note : « Fortasse εὐπρεπής, parata. » C'est une faute d'impression, il faut lire εὐτρεπής.

ment jusqu'à celui qui est descendu pour nous ! car ce que tu vois représenté tout autour milite en faveur de notre salut. »

Parlons maintenant des Χρυσοπλύσια mentionnés par Nicétas Choniate. Strabon est, avec ce dernier, le seul écrivain chez lequel on trouve des exemples de ce mot, mais dans le sens de *lieu où on lave le minerai pour en extraire l'or*. Ce géographe dit, en décrivant la Turdétanie (lib. III, p. 146) : « On creuse aussi des puits, et l'on a imaginé divers autres moyens pour séparer l'or d'avec le sable par des lotions, de manière qu'il existe aujourd'hui dans le pays plus d'établissements destinés au lavage de l'or (χρυσοπλύσια) que de mines. » Et ailleurs (lib. V, p. 214) : « Il y a dans ce canton des mines d'or et de fer faciles à exploiter. » Cette traduction ne répond pas aux mots grecs χρυσιοπλύσια (que Coraï corrige en χρυσοπλύσια) εὐφυῆ καὶ σιδηρουργεῖα, qui signifient *auri lavacra et secturas ferri*. C'était dans le même sens qu'on employait les mots χρυσῶνες et χρυσεῖον, le premier désignait les *aurarii monetarii*, et le second *ergasterium et officina aurariorum*. De même les χρυσοχόοι étaient les fondeurs d'or, et leur atelier s'appelait χρυσοχοεῖον. Quant aux Χρυσοπλύσια de Constantinople, ils formaient un établissement d'une destination plus étendue. C'était là qu'on déposait et qu'on préparait les métaux pour la fonte des monnaies. On a lieu de s'étonner que Ducange n'en parle pas, car Nicétas nous apprend que cet établissement se trouvait dans le palais impérial. Ce dernier dit, en effet, à la fin du règne d'Andronic Comnène, au moment où Isaac l'Ange se fait proclamer empereur pour la seconde fois : « Comme il n'y avait personne pour garder le palais, le peuple y entra en foule, et y pilla non-seulement tout l'argent qui se trouvait en réserve dans les Χρυσοπλύσια, mais

même la portion non monnayée, consistant en 1,200 livres d'or, 3,000 d'argent et 20,000 de cuivre. »

Un dernier mot sur les monnaies qui provinrent du fait reproché à Alexis Comnène par Léon de Chalcédoine. A toutes les époques, la numismatique a vécu aux dépens de l'art dont les productions diverses sont allées bien souvent disparaître dans les creusets des fondeurs officiels ou clandestins. Les collections de médailles, celle de Paris entre autres, contiennent peut-être, parmi les monnaies d'Alexis Comnène, des fragments des plaques d'argent qui recouvraient les portes de l'église de la Vierge Chalcopratienne. Et on devrait s'attendre à trouver dans les légendes une allusion au fait en question. Suivant l'usage byzantin, un côté des médailles représentait la tête de l'empereur, comme dit Amphilochius en parlant des pièces fausses :

> ὥσπερ παράσημα καὶ νόθα νομίσματα,
> ἃ βασιλέως μὲν τὴν ἐπιγραφὴν ἔχει,
> κίβδηλα δ' ἐστὶ ταῖς ὕλαις δηλούμενα.

L'autre côté contenait une prière, une invocation avec le portrait de la Vierge ou du Christ. on même quelquefois des deux ensemble. Parmi les médailles d'Alexis Comnène, il en est une sur laquelle je me permettrai d'appeler votre attention. Elle est citée par M. de Saulcy [1], avec cette indication : « Au droit, on lit C̄ER (Σωτερ) CΥΝΕΡΓΕΙ bACIΛEI ΑΛΕΧΙω. — Et au revers on voit une croix cantonnée des syllabes ĪC X̄C NI KĀ. «C'est, ajoute notre savant confrère, une monnaie de nécessité, frappée, soit à Édesse, soit à Antioche, ou dans quelque autre ville, pendant que les croisés en faisaient le siége. ». N'y aurait-il pas là,

[1] *Essai de classific.*, p. 323.

dans les mots συνέργει βασιλεῖ Ἀλεξίῳ, une allusion à la position difficile dans laquelle se trouvait l'empereur à l'époque dont nous parlions, et ne cherchait-il pas, par cette prière, à se faire pardonner ce qui était considéré comme un sacrilége par le clergé constantinopolitain ?

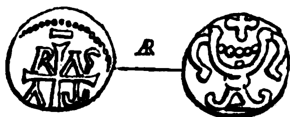
Telles sont, mon cher ami, les observations que j'ai cru devoir joindre au petit fragment inédit de Nicétas Choniate. Vous en ferez l'usage que vous voudrez.

Tout à vous, E. Miller.

ATTRIBUTION A RAGENFRID,

MAIRE DU PALAIS SOUS DAGOBERT III ET CHILPÉRIC II,

D'UN DENIER MÉROVINGIEN D'ARGENT.



A M. Adrien de Longpérier.

Mon cher ami,

Vous êtes le premier qui, dans votre *Notice des monnaies françaises du cabinet Rousseau*, fîtes connaître un denier d'argent d'Ébroïn, maire du palais. Après l'historique et la description de la pièce, vous ajoutez : « On retrouvera « sans doute des monnaies frappées au nom d'autres « maires du palais ; il est probable que de même que « celle-ci elles seront d'argent. » Votre conjecture s'est vérifiée. Le petit denier dont je propose l'attribution au fougueux antagoniste de Charles-Martel, au maire du palais Ragenfrid ou Ragenfroi (715 - 731), est effective-

ment d'argent; son type convient parfaitement à l'époque; il indique la fin du règne des Mérovingiens.

Le droit nous présente une croix un peu élargie vers les bouts; dans les angles du haut, R—AS (Ragenfridus); dans ceux du bas, l'*alpha* et l'*oméga;* au-dessus de la croix, une petite barre : le tout dans un grènetis. Le revers nous montre un calice à deux anses surmonté d'une croisette. Le poids est de 1gr,300. M. Conbrouse, dans son *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, 1839, décrit cette petite pièce sous le n° 914, *b*, page 67, parmi les monétaires d'attribution incertaine.

Maintenant, à l'aide de l'*Art de vérifier les dates* et de l'*Histoire des maires du palais*, par Pertz [1], seuls livres que je puisse dans ce moment consulter, voyons les faits à l'appui de mon attribution.

En 711, Dagobert III, fils de Childebert III, lui succède à l'âge de douze ans. Pépin de Héristal, malade à Jopila sur la Meuse, et sentant sa fin approcher, mande auprès de lui, en 714, son fils Grimoald, probablement pour lui remettre les rênes du gouvernement. Grimoald est assassiné par un Frison, Rantgar, dans l'église de Saint-Laurent, où il était en prière, laissant un fils en bas âge, Théodoald, que Pépin fit alors nommer maire du palais. Voilà donc le maire du palais (premier ministre) plus jeune que son roi-enfant. Vous voyez qu'il s'était opéré un grand changement depuis les temps de Dagobert; l'emploi de maire du palais était devenu une dignité héréditaire, indépendante du choix et de la volonté royale. Comme le fils héritait des biens de son père, il héritait aussi des titres et

[1] G. H. Pertz, *Die Geschichte der merowingischen Hausmeier*. Hannover, 1819, in-8°, p. 69 73.

de la puissance, et Pépin, après avoir effectivement régné plus de trente-quatre ans, crut assurer par ce choix l'hérédité dans sa famille; mais Pépin mourut peu après, et avant que l'autorité de son petit-fils ait pu être reconnue et affermie, avant qu'une tutelle ou une régence fût constituée. Les conséquences de cet état de choses ne se firent pas attendre. Plectrude, femme bien aimée de Pépin, s'empare du gouvernement, et l'exerce avec l'enfant Théodoald, c'est-à-dire seule. Charles, fils de Pépin, mais d'une autre mère de moindre qualité, croit alors pouvoir réaliser des espérances contraires à l'ambition de Plectrude; mais Plectrude le fait arrêter et emprisonner, et vient habiter Cologne, qui était à peu près le centre de l'empire, puis envoie, sous l'escorte des meilleures troupes de son père et de son grand-père, Théodoald avec le roi Dagobert en Neustrie; et commence à diriger, au nom de ce dernier, toutes les affaires du gouvernement. Mais les Francs, impatients du joug d'une femme et d'un enfant, se soulèvent, attaquent dans la forêt de Guise, et mettent en complète déroute leur maire du palais et sa troupe. Théodoald parvient à se sauver à Cologne. mais Dagobert est fait prisonnier. Les insurgés renversent toutes les institutions de Pépin. poursuivent ses partisans, et nomment le fier et entreprenant Ragenfrid maire du palais, pour gouverner sous le nom du roi prisonnier, qui meurt la même année. Ragenfrid s'empresse de faire alliance avec Radbod, le chef des Frisons, retire d'un couvent, où il vivait sous l'habit clérical, Chilpéric II, fils de Childéric II, et le place sur le trône comme successeur de Dagobert III.

Pendant ce temps, Charles s'était échappé de prison, et les Austrasiens, retrouvant en lui la prestance, le courage et la sagesse de Pépin, leur héros favori, l'avaient

nommé leur chef et duc d'Austrasie. Charles attaque Radbod pour empêcher sa jonction devant Cologne avec Ragenfrid ; la bataille fut acharnée, dura toute la journée, et quoique la victoire fût à peu près indécise, affaibli par une grande perte, il ne put empêcher Radbod de rejoindre Ragenfrid. En 716, Charles surprend à Amblef, dans le pays de Cologne, l'armée de Chilpéric, la met en fuite et pille le camp. Mais trop faible encore pour profiter de cette victoire, réduit presque à l'impuissance, il ne peut s'occuper pendant toute une année qu'à s'affermir petit à petit, recrutant des partisans, jusqu'à ce qu'en 717, il se crut assez fort pour reprendre l'offensive. Alors il attaque à Vinci ou *Vinciac*, dans le Cambrésis, Chilpéric et Ragenfrid, les défait, les poursuit jusqu'auprès de Paris, puis revient à Cologne s'emparer des trésors de son père, et faire un nouveau roi, Chlotaire, dont on ignore l'origine. Ragenfrid, toujours turbulent, s'était allié à Eudes, depuis la bataille de Tethi, duc indépendant de l'Aquitaine, et espérait encore les secours de Radbod. Mais Charles, toujours actif et entreprenant, marche à sa rencontre, défait les Aquitains et les Neustriens dans une sanglante bataille à Soissons, prend Paris, s'avance victorieux jusque sur les bords de la Loire, et se fait remettre Chilpéric et ses trésors. Ragenfrid est confiné à Angers, Charles lui en donne le comté sa vie durant, et emmène son fils en otage. Ragenfrid mourut en 731.

Vous voyez que Ragenfrid, tout vaincu qu'il fût par Charles-Martel, n'en était pas moins un bien puissant seigneur, et que c'est avec grande probabilité que je propose de lui attribuer le denier dont le dessin est en tête de cet article.

Si vous êtes de mon avis, mon cher ami, faites insérer

cette lettre dans la *Revue;* si vous ne partagez pas mon opinion, déchirez-la.

Je n'ai jamais voulu croire que le denier bien connu de Charlemagne portant la légende BIN—GIAC en deux lignes appartînt à Bingen [1]; j'avais beau chercher tous les anciens noms de Bingen depuis Tacite et l'Itinéraire d'Antonin, j'avais beau feuilleter les chroniques et les anciennes chartes, je ne trouvais que Bingium, Vingium, Vincum, Vicum, Castrum Bingense, Bingen, Pingiu; nulle part je ne trouvais Bingiacum : donc je ne croyais pas à Bingen pour Bingiacum, mais aussi je ne trouvais pas non plus la localité à laquelle Bingiacum pouvait appartenir. En écrivant l'article précédent sur le denier de Ragenfrid, je trouvai Vinci, Vinciacum, et me souvenant qu'au moyen âge, et même encore de nos jours, le B et le V se ressemblaient dans la prononciation, et dans certaines contrées se mettaient souvent l'un pour l'autre, comme le prouvent les différents noms de Bingen lui-même dans les chartes diverses, je cherchai, et je trouvai, dans la traduction allemande du dictionnaire de géographie de Bruzen de la Martinière, sur la carte géographique de Sprunner, *l'Europe sous Charlemagne*, et dans la Notice d'Adrien de Valois, que l'endroit nommé Vinciacum sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, était bien le même où Charles-Martel remporta sa victoire, en 717, dans le Cambrésis, et que cette localité se nommait maintenant Crèvecœur, ou du moins

[1] G. Conbrouse, *Catalogue raisonné des monn. nationales de France*, 1839, *Carloving.*, n° 119.

était voisine de ce bourg [1]. La monnaie en question ayant d'ailleurs tout à fait le type des pièces carlovingiennes frappées en Belgique ou dans l'ancien royaume de Lorraine, j'en conclus que BINGIAC est une ancienne forme de Vinciacum, et que ce denier doit être classé à Crèvecœur (département du Nord). C'est là une restitution dont je propose l'adoption.

Tout à vous de cœur, F. DE PFAFFENHOFFEN.

Donaueschingen, 27 février 1866.

[1] Voici ce que dit Valois : « In Appendice chronici Fredogarii et in Gestis Francorum, ac in veterrimis nostris Annalibus *Vinciacum*, alias *Vinciagum* et *Vinciecum* locus est in Pago Cameracensi, Caroli Martelli de rege Chilperico et de præfecto palatii Ragenfredo victoria, anno DCCXVII kalendas aprilis relata, nobilis; vulgo la *Cense de Vinci* hodieque dictus viculus : uti Aubertus Miræus scribit : qui addit villulam nunc esse propinquam oppido Crepacordio (Crèvecœur) ad Cameracense monasterium sancti Autberti pertinentem. » *Notitia*, p. 609.

BELLINZONA.

TESTON ANONYME FRAPPE DANS CETTE LOCALITÉ

PAR LES CANTONS D'URI, SCHWYTZ ET UNDERWALD AU XVI[e] SIÈCLE.



Parmi les monnaies qui composaient la collection Troubetzkoy [1], vendue il y a quelques années, on a pu remarquer un teston de belle apparence et d'une conservation parfaite, décrit sous le n° 26 en ces termes :

Soulèvement des barons napolitains contre le roi d'Aragon (1461-1463). Tête de saint Pierre. SANCTVS PETRVS.

℞ Enfant à cheval tenant un globe dans la main droite, une feuille de palmier dans la gauche : IN. LIBERTATE. SVMVS.

Teston d'argent de Naples.

[1] *Catalogue des monnaies du moyen âge, etc., composant la collection du prince Alexandre Troubetzkoy.* Paris, 1860, in-8°.

Cette attribution, évidemment erronée quant à la date, n'est pas la seule que l'on ait proposée. Déjà Vergara, dans un livre qui traite de la monnaie de Naples[1], avait revendiqué pour ce pays le teston dont il s'agit. Seulement, et c'est une divergence notable, il en plaçait l'émission vers le milieu du XVI[e] siècle, l'estimant frappé lors des démêlés survenus entre Philippe II et le pape Paul IV. On se rappelle qu'en cette occasion Henri II, roi de France, offrit à ce dernier de se liguer avec lui moyennant divers avantages stipulés en sa faveur et qu'un certain nombre de seigneurs napolitains alors exilés promit son concours à cette combinaison.

D'après Vergara, la légende « *In libertate sumus* » serait le cri de ralliement de ces barons napolitains et en quelque sorte le programme de leur insurrection contre Philippe II.

Ces événements eurent lieu sous le court pontificat de Paul IV (1555-1559), c'est-à-dire cent ans plus tard que ceux auxquels le catalogue Troubetzkoy fait allusion. Ces deux estimations de l'âge de notre teston, à en juger par le style et l'aspect de la pièce, s'éloignent également de la probabilité, et à mon avis, c'est à une époque exactement intermédiaire qu'il conviendrait mieux de se reporter.

En indiquant l'exemplaire unique qu'il avait sous les yeux, Vergara dit que cette pièce est peut-être la seule que l'on ait fabriquée et que c'est sans doute un essai (*una mostra*). De plus, sa description diffère de la précédente en ce qu'il met dans la main du petit cavalier un cœur et un trait au lieu du globe et de la branche de palmier.

A une époque beaucoup plus récente, un autre auteur

[1] Vergara, *Mon. del regno di Napoli*, etc. Roma, 1715, in-4°, p. 127, pl. XLI. n° 1.

napolitain, G. M. Fusco[1], rejetant l'opinion de Vergara, fait de notre teston une monnaie romaine frappée sous Clément VII après le départ des Impériaux. A son avis, la légende *In libertate sumus* fait allusion à la délivrance du pape et de Rome après le sac de cette malheureuse ville.

Enfin Fusco trouve à la pièce un caractère éminemment romain, mais il termine en confessant qu'il n'a pas vu la monnaie en nature.

Cette dernière attribution, qui pour l'âge serait déjà plus admissible que les deux autres, n'offre aucune vraisemblance quant au lieu d'origine. Un moment de réflexion le prouve aisément. Ce n'est pas, en effet, au sortir de la captivité que le pape Clément VII, qui a d'ailleurs toujours mis son nom sur ses monnaies, a pu frapper notre teston anonyme. C'eût été un contre-sens et une faute au point de vue de la politique; car il fallait en ce moment faire acte d'existence et d'autorité, et l'une des manifestations les plus probantes du pouvoir, c'est assurément l'émission de la monnaie aux noms et armes du souverain. D'ailleurs est-il à supposer que, dans de pareils moments, le saint-père n'ait trouvé à placer au revers de sa monnaie qu'un sujet profane comme celui du teston que nous étudions et une légende toute mondaine? Non, certes; nous pensons tout le contraire, et si l'on veut savoir dans quels termes le pape exprimait sur la monnaie ses sentiments de reconnaissance pour la divine intervention à laquelle il reportait sa délivrance et celle de son peuple, on n'a qu'à consulter un autre teston romain bien connu où d'un côté se trouvent les noms, titres et portrait de Clément VII, et de l'autre un sujet re-

[1] G. M. Fusco, *Di una inedita moneta battuta in Roma l'anno 1528, etc.*, Napoli, 1848, in-4°, pl. n° 4.

ligieux vraiment en rapport avec la nouvelle situation du souverain pontife.

La composition représentée sur cette monnaie est la délivrance de saint Pierre et la légende qui s'y rapporte se lit ainsi : *Misit Dominus angelum suum et liberavit me* [1].

Ces considérations auraient dû, ce me semble, frapper Fusco et le faire changer d'avis ; mais encore une fois il ne connaissait notre teston que par un dessin insuffisant, et partant de la fausse idée qu'il était de fabrique romaine, son unique préoccupation a été de le relier à quelque événement de l'histoire pontificale.

Je passe rapidement sur d'autres attributions qui n'ont pas plus pour elles l'apparence du vraisemblable, et j'arrive à celle qui jusqu'ici a le plus approché de la vérité : je veux parler de l'opinion de mon docte ami le chevalier D. Promis [2], qui avec cette sûreté de coup d'œil que donne une longue pratique, écrit que la monnaie n'appartient ni à Rome ni à Naples, mais qu'il faut l'attribuer au nord de l'Italie. De plus, sans préciser exactement la date de son émission, il rappelle, ce qui est de la plus haute importance, que notre teston figure dans un décri du duc Charles II de Savoie, portant la date de 1529, et parmi des monnaies appartenant pour la plupart au nord de l'Italie et à la Suisse.

Le dire du savant conservateur de Turin est amplement confirmé par un autre et très-précieux exemplaire qui se trouve relaté au catalogue de Reichel [3] sous le nº 2493, et qui porte en contremarque la tête de saint Ambroise patron de Milan, comme on le sait. Je n'irai pas, comme l'au-

[1] Cinagli, *Monete dei Papi*, p. 97, nº 34.

[2] D. Promis, *Monete della Zecca di Desana*. Torino, 1863, in-4º, p. 26.

[3] *Die Reichelsche Münzsammlung in St-Petersburg*, t. IX, 1843, p. 369.

teur de ce recueil, jusqu'à en conclure que notre teston appartient à la série milanaise, mais j'y trouverai l'indice certain d'une circulation reconnue et autorisée à Milan par cette estampille. Ce sera une probabilité nouvelle, presque une certitude en faveur de l'opinion qui attribue la pièce au nord de l'Italie ou à ses confins, et, poussant un peu plus loin l'appréciation du chevalier Promis, je tâcherai, par une étude intime de notre monnaie anonyme, de remonter avec sûreté à son origine et à sa date absolue.

Le type principal, d'accord avec la légende *in libertate sumus*, représente un cheval sans frein monté par un petit cavalier qui doit être assurément le génie de la liberté, si l'on s'en rapporte aux deux symboles, bien transparents à mon avis, la pomme et la flèche. Ces symboles sont, disons-le, incontestables; l'exemplaire de la collection Troubetzkoy qui fait aujourd'hui partie de mon médaillier, montre une pomme dans la main droite de l'enfant; quant à la prétendue branche de palmier indiquée par le catalogue, ce n'est autre chose qu'une flèche altérée dans sa partie supérieure par un léger tréflage du coin.

Or à quel peuple voisin de l'Italie septentrionale, à quel récit légendaire est-on naturellement ramené par l'ensemble du sujet si ce n'est à la Suisse et à son libérateur Guillaume Tell? Parmi les peuples suisses, quels sont ceux chez qui la tradition devait être la plus vivace et pour ainsi dire monopolisée, si ce n'est les trois cantons primitifs d'Uri, de Schwytz et d'Underwald?

Si donc nous partons de cette base et que nous cherchions à nous rendre compte des circonstances politiques dans lesquelles se trouvaient, au commencement du XVI[e] siècle, ces trois États précédemment nommés, nous de-

vons rencontrer des arguments à l'appui de cette hypothèse.

Dans cet examen nous verrons que les Suisses, après avoir aidé Louis XII à conquérir le Milanais en 1499, élevèrent bien vite de nombreuses et vaines réclamations tant pour leur solde que pour diverses promesses qui leur avaient été faites avant la guerre. Bon nombre d'entre eux abandonnèrent la partie, d'autres même passèrent au service de Ludovic Sforce. Dans cette conjoncture, le maréchal Trivulce demanda de nouveaux renforts à la Suisse. Il obtint l'année suivante (1500) une levée de 24,000 hommes et les contingents d'Uri, de Schwytz et d'Underwald notamment, traversèrent le Saint-Gothard pour se rendre à Milan. Sur leur passage se trouvait la ville de Bellinzona, jadis possédée par les Suisses pendant quelques années, mais qui depuis 1426 était rentrée sous la domination des ducs de Milan, et qui par conséquent se trouvait être avec tout le Milanais la propriété de Louis XII, par le fait de la conquête de 1499. Les habitants de Bellinzona, attachés peut-être à leurs anciens ducs, peut-être seulement irrités contre les exactions des Français, profitèrent du passage des Suisses sur leur territoire pour solliciter leurs chefs de les recevoir sous leur protection et, chose singulière, difficile à comprendre même par ces temps de violence, ceux-ci ne tardèrent pas à accéder à cette demande, et l'on put voir des troupes enrôlées pour le roi de France s'approprier une parcelle de ses états.

Bellinzona fut occupé par les soldats des trois cantons qui prétendirent d'abord vouloir le garder comme nantissement de ce qui leur était dû par la France. Louis XII, obligé en ce moment de ménager les Suisses à cause de ses entreprises sur Naples, dissimula son mécontentement, fit de

vains efforts diplomatiques, et après la conférence infructueuse de Lucerne en 1502, finit par consentir, l'année suivante, à la cession totale et perpétuelle de la ville et du comté de Bellinzona.

Confirmés dans leur conquête, les Suisses établirent sans retard dans les trois châteaux forts de la ville des garnisons distinctes fournies par chacun des trois cantons, et cela fait, gouvernant indivisément, ils exercèrent tous les droits de la souveraineté absolue et en particulier celui de fabriquer la monnaie. On possède un grand nombre de pièces portant soit les noms réunis des trois cantons, soit seulement ceux de deux d'entre eux, Uri et Underwald.

Parmi les monnaies de la première catégorie, il est un teston dont l'aspect m'a paru offrir une frappante analogie avec celui qui fait l'objet de cette notice. Le revers représente un cheval en liberté, et bien qu'on n'y trouve ni le petit cavalier ni les deux symboles dont j'ai parlé plus haut, il est impossible de méconnaître la parenté qui unit ces deux testons : le travail est absolument le même et la beauté des types est égale de part et d'autre.



Si à ce qui précède on veut bien ajouter que l'église collégiale de Bellinzona est placée sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Étienne, il me semble que le buste du teston anonyme et la légende *Sanctus Petrus* pourront être con-

sidérés comme une preuve irréfutable de l'attribution nouvelle que je propose aujourd'hui et qu'il sera permis désormais de classer à Bellinzona cette pièce si longtemps et si souvent rejetée de place en place.

Quant à l'objection que l'on pourrait en dernier lieu soulever au sujet de l'anonymat, n'est-il pas vraisemblable que les nouveaux maîtres de Bellinzona ont pu ne pas mettre leurs noms et armes sur la monnaie pendant le court espace de temps où leur conquête était contestée? En admettant cette hypothèse qui me paraît de tout point acceptable, le teston à la légende *In libertate sumus* appartiendrait à la période comprise entre la conquête des Suisses et la cession par Louis XII, c'est-à-dire entre 1500 et 1503, et les autres monnaies seraient toutes postérieures à cette dernière date. Il ne faut pas perdre de vue que les troupes des trois cantons entrées à Bellinzona sur la demande de ses habitants y jouèrent d'abord le rôle de libérateurs. Rien ne convient mieux à cette époque que le type du teston anonyme orné du buste d'un patron local; plus tard, quand les protecteurs furent devenus des maîtres, ce saint fut naturellement remplacé par saint Martin, le patron par excellence des Suisses, et les écussons des conquérants imprimèrent à la monnaie de Bellinzona le sceau définitif de leur énergique souveraineté.

Un mot encore, et j'aurai fini. Un numismatiste éminent à qui j'ai fait part de mes suppositions m'a représenté comme principale objection que l'excellent travail et l'élévation du titre du teston anonyme ne permettaient pas de le mettre en parallèle avec la pauvreté des autres pièces de Bellinzona. Un coup d'œil jeté sur les produits de cet atelier suffit pour témoigner du contraire: les ducats et écus d'or sont d'une grande beauté, les testons même les surpassent, à mon avis.

Je citerai particulièrement les pièces d'or d'Uri et Underwald aux revers *Salve Crux Sancta et Benedicta*, *Moneta nova Bellizone*, celle des trois cantons avec *Gloria soli Deo*, et parmi les pièces d'argent le magnifique teston au cheval[1] en liberté dont j'ai parlé précédemment. Ces monnaies sont vraiment remarquables tant par l'élévation du titre que par la perfection toute italienne de la gravure.

A. MOREL FATIO.

[1] Cette monnaie, qui fait partie du Cabinet impérial de France, se trouve décrite par Haller, *Description des monnaies suisses*, t. I, p. 438, sous le n° 1175.

FLORIN D'OR DE ROBERT D'ANJOU,

PRINCE D'ACHAIE.



Les florins de Florence au type de saint Jean-Baptiste jouissaient d'une si bonne réputation, qu'ils ont été imités par presque tous les princes de l'Europe ; aussi les recueils de Duby et de Poey d'Avant en décrivent-ils un grand nombre, et quelques-uns présentent une énigme difficile à résoudre. En effet, dans presque tous les cas c'est une initiale, ou le signe tenu par le saint, ou placé auprès de sa tête qui peuvent en donner la clef.

Jusqu'ici l'émission de ces florins n'avait jamais été signalée de l'autre côté de la Méditerranée; je suis le premier, je crois, qui ai été assez heureux pour enrichir ma collection d'un florin des contrées de l'Orient au type de saint Jean-Baptiste.

J'ai acquis cette monnaie pendant le séjour de plusieurs années que j'ai fait au Puy (Haute-Loire). Cette ville est célèbre par un pèlerinage d'une origine fort ancienne, et qui semble avoir succédé dans les mêmes lieux au culte d'une divinité topique. En effet, l'abside de l'église, ac-

tuellement consacrée à la Vierge, dont le style est une dégénérescence de l'architecture romane, parait dater de l'époque où le christianisme fut autorisé dans les Gaules, et cette abside est encore couverte extérieurement de bas-reliefs d'une haute antiquité représentant une chasse, qui antérieurement décoraient la frise d'un temple.

Le pèlerinage du Puy avait donné lieu à l'établissement de foires considérables pour la vente des mules, dont l'élevage est une des ressources du pays, et ces deux circonstances attiraient des contrées éloignées les pèlerins et les marchands.

Cette affluence considérable de pèlerins de tous pays et de toute classe occasionnait une grande importation de pièces étrangères au Velay. J'ai pu voir par moi-même, lors de la découverte de plusieurs trésors enfouis, quelle extrême variété de numéraire ces pèlerinages et ces foires avaient mis en circulation dans la ville du Puy.

Je passe à la description de mon florin d'or.

S IOHANNES.B.R. Saint Jean-Baptiste debout.

℟ R.CLARENTIA. Lis épanoui. — Poids, 3gr,60.

L'indication du lieu d'émission ne présente aucune difficulté, c'est *Clarentia* (Chiarenza), capitale de la principauté d'Achaïe; en effet, les monnaies signées de cet atelier sont trop nombreuses pour qu'il puisse y avoir incertitude à ce sujet.

Reste à déterminer le prince au nom duquel a été frappé ce florin. Ce problème est également facile à résoudre; l'initiale R qui précède le nom du lieu *Clarentia* et la même initiale répétée après celle du surnom de saint Jean ne laissent non plus aucune incertitude.

C'est à Robert d'Anjou (1333-1364) qu'il faut l'attribuer; il était fils et successeur de Philippe de Tarente,

et il n'y a eu aucun autre seigneur de la principauté d'Achaïe dont le nom commence par la lettre R.

M. de Saulcy, dans son savant ouvrage sur la numismatique des croisades, n'a trouvé à décrire que deux monnaies de Robert d'Anjou : ce sont des deniers imités des tournois, qui appartiennent à la riche collection du prince de Fürstenberg (*Num. des croisades*, pl. XVI, nos 9 et 10).

Certainement la construction de la légende est singulière, puisque la lettre initiale du nom de Robert n'est suivie d'aucun titre, et que le nom de la ville vient sans aucune liaison après cette initiale; mais il ne faut pas oublier que la monnaie a été frappée à l'époque de la grande ferveur imitative. R.CLARENTIA approchait autant que possible de FLORENTIA; le but était atteint.

Est-il nécessaire d'ajouter que le besoin d'un signe d'échange, très-répandu en Italie et en France, devait se faire sentir dans les provinces de la Grèce, gouvernées alors par des princes d'origine française ou italienne qui n'avaient pas cessé d'entretenir des relations très-suivies avec leur ancienne patrie?

Guicheron a publié un florin d'or anonyme d'un prince d'Achaïe, pièce qui porte d'un côté les armes de Savoie et qu'il attribuait à Philippe, fils de Thomas III; mais M. Dominique Promis a restitué cette pièce à Amédée, fils de Jacques de Piémont (1367-1402), qui avait hérité des prétentions de son père sur l'Achaïe. M. Promis pense que cette monnaie a été frappée à Turin [1].

BRETAGNE.

[1] *Monete dei reali di Savoia*, 1841, t. I, p. 367, pl. suppl. I.

CHRONIQUE.

ENCORE QUELQUES MOTS SUR LES LETTRES *OB* [1].



M. Cohen dit dans son excellent ouvrage sur les médailles impériales romaines (t. VI, p. 112, note) : « Quant à la mé-« daille de Valentinien I qui porte dans le champ du revers OB, « qu'on a regardé comme étant le chiffre 72 en lettres numé-« rales grecques, cette interprétation me paraît peu probable ; « je dirai plus : il me semble positif même qu'il ne faut point « considérer OB comme lettres numérales grecques. Que l'on « consulte toutes les médailles des rois de Syrie, toutes celles « des rois de Bithynie, des rois du Bosphore, toutes les mé-« dailles d'Antioche, de Sidon, de n'importe quelle ville enfin « où une ère quelconque est énoncée, et l'on verra toujours les « nombres qui forment le chiffre total réunis, mais jamais on « ne les trouve épars à gauche et à droite du champ. »

[1] Extrait des *Berliner Blätter für Münzkunde*, t. I, p. 209.

On peut répondre à ceci qu'un coup d'œil jeté sur les médailles impériales frappées à Alexandrie suffit pour prouver que souvent les lettres numérales formant un nombre total sont séparées par le type principal et éparses à droite et à gauche du champ. Par exemple, l'année XVIIIe d'un règne est indiquée de la manière suivante : L I ‖ H, c'est-à-dire que le type gravé au revers sépare les deux lettres numérales I et H, absolument comme les lettres O et B sont séparées par le type de la Victoire assise sur la médaille de Valentinien [1]. Et *quant à l'époque* où ces médailles d'Alexandrie ont été fabriquées, elle est beaucoup plus rapprochée de celle des médailles de Valentinien et de Valens que le temps où furent frappées les médailles des rois grecs citées par M. Cohen.

J'avais dit en cherchant à m'expliquer le sens des lettres OB : Comme les lettres numérales OB se trouvent ici dans le champ, de même le chiffre LXXII se trouve également dans le champ au revers de certaines médailles d'or de Constantin le Grand et de ses fils. M. Cohen fait la remarque suivante : « Puisque « LXXII, qui est composé de cinq lettres, se trouve gravé du « même côté du champ, pourquoi OB, qui n'en contient que « deux, aurait-il été séparé en deux ?»

Je pourrais répondre que la manière d'écrire ce chiffre, soit séparé en deux, soit réuni, n'est pas d'une importance majeure. Mais ne suffit-il pas de jeter un coup d'œil sur les pièces qui portent le chiffre LXXII pour se convaincre que le graveur monétaire n'a pas pu séparer ce chiffre en deux, par la raison qu'à la droite de la figure assise il y a le chiffre LXXII et à la gauche

[1] Il y a aussi une médaille analogue à l'effigie de Valens, dont un exemplaire se trouve dans le Cabinet royal de Berlin. M. Cohen, en donnant la description de l'exemplaire de Londres (*Valens*, n° 46), a omis de mentionner la lettre O qui est gravée dans le champ du revers en pendant avec la lettre B.

le monogramme du Christ ou une étoile : ⳩ || LXXII? Il n'était donc pas possible de tracer le chiffre LXXII séparé en deux, l'espace et la symétrie s'y opposant également.

En jetant, sans parti pris d'avance, un regard sur la série suivante de chiffres :

⳩ ‖ LXXII	O ‖ B	‖	R ‖ V	⊥
SMAN	CONS	CONOB	COB	OB XX

peut-on douter encore que LXXII et OB ont la même signification?

M. Cohen continue : « Ne pourrait-on pas voir dans les lettres « OB les initiales syllabiques de quelque ville que l'on reconnaitra plus tard ? »

Les observations qui précèdent me dispensent, je crois, de réfuter cette dernière hypothèse.

JULIUS FRIEDLAENDER.

MONNAIES DE CHATEAU-REGNAULT.

Sous le titre de *Bail de la monnaie des terres souveraines de Château-Regnault*, M. Bretagne a donné dans cette *Revue*, 1865, p. 322 à 344, le texte de deux des documents les plus curieux qui nous restent, touchant le droit de monnaie jadis exercé par les petits princes souverains répandus dans les Ardennes, et dont les domaines, situés tout à la fois sur les frontières de la France et des Pays-Bas, se prêtaient tout particulièrement aux différents

genres de commerce plus ou moins licites qui pouvaient découler de ce même droit.

Les documents publiés par M. Bretagne et les intéressantes observations dont il les a accompagnés ont jeté un jour tout nouveau sur les produits de l'atelier monétaire de la souveraineté de Château-Regnault, dans la période de 1625 à 1629. On comprend maintenant comment il a pu se faire que des monnaies au double nom de François de Bourbon, prince de Conti, et de sa femme Louise-Marguerite de Lorraine, qui était de son propre chef dame de Château-Regnault, et, ce qu'il y a de plus singulier encore, d'autres monnaies au nom seul et à la seule effigie de ce même François de Bourbon, aient été frappées, non pas accidentellement, mais en très-grande quantité, plus de dix ans après la mort de ce seigneur, arrivée en 1614.

Il s'agit maintenant de savoir si, comme notre savant confrère dit que *l'on serait fondé à le penser*, d'après certaines dispositions des conventions préliminaires, antérieures de quelques jours au bail même du 6 mars 1625, « *le prince de Conti serait resté étranger à l'établissement d'hôtels de monnaies dans la principauté de Château-Regnault;* » en d'autres termes, si les monnaies au nom de François de Bourbon datées de 1613 et de 1614 portent, ou non, un millésime faux, ne rappelant nullement l'année de leur émission, et s'il n'avait pas été établi d'atelier monétaire à Château-Regnault avant le bail dont il vient déjà d'être question, consenti en 1625 entre la dame du lieu, Louise-Marguerite de Lorraine, veuve dudit prince de Conti, et le maître entrepreneur, André d'Altuna.

Sur ce point, il ne saurait aujourd'hui subsister aucun doute, et c'est ce qui nous décide à écrire ces lignes.

Nous avons sous les yeux des lettres patentes de Louis XIII, datées de Paris, du 5 décembre 1614, portant règlement sur le fait des monnaies [1]. Ces lettres sont suivies d'une ordonnance

[1] *Ordonnance du Roy sur le faict et reglement general de ses monnoyes.* A Paris,

de la Cour des monnaies, du 4 février 1615, dans laquelle est indiqué le prix que les maîtres des monnaies et les changeurs étaient tenus de donner au public des pièces décriées par la même ordonnance. On y voit, p. 96, que les « liars d'Avignon, « ensemble les liars, doubles et petis deniers de cuivre fabri- « quez à *Chasteau-Renaus*, Charleville et Sedan, et autres, » devaient être payés cinq sols le marc.

Voilà donc la preuve de l'existence de l'atelier de Château-Regnault, non plus à partir de 1625 seulement, mais aussi près que possible de l'époque où vivait François de Bourbon. Ainsi n'est-il plus besoin d'aucune supposition pour expliquer, outre la date de 1614 qui figure sur l'écu d'argent aux bustes affrontés du prince et de sa femme, cette même date et celle de 1613 que l'on retrouve sur les liards de cuivre à l'effigie et au nom de François de Bourbon, liards si semblables d'ailleurs de taille et de façon à ceux que faisaient battre dans les mêmes années Henri de la Tour, à Sedan, et Charles de Gonzague, à Charleville.

Quant aux *doubles tournois*, si communs encore aujourd'hui, au nom et avec le buste de François de Bourbon, il n'est pas douteux qu'ils aient presque tous été frappés après sa mort, et nous n'admettons même d'exception que pour les exemplaires portant une date de nature à nous fixer sur leur âge. Il en existe un, notamment, au millésime de 1613, dans la collection, si riche en monnaies ardennaises, de M. Charles Delahaut, à Charleville, et c'est, du reste, le seul que nous ayons vu avec ce millésime. Nous n'en rencontrons plus ensuite d'autres portant des dates que ceux de 1629, à peu près aussi rares que le premier, et que l'on dirait avoir été faits comme pour marquer le terme extrême du monnayage dans la principauté de Château-

chez la veufue Nicolas Roffet, sur le pont Saint-Michel, à la roze blanche, 1615; petit in-8° de 96 pages.

Regnault, cédée à Louis XIII en cette même année par Louise-Marguerite de Lorraine.

J. Roumer.

NÉCROLOGIE.

LE DUC DE BLACAS.

La mort vient d'enlever d'une manière cruelle et presque subite un de nos plus zélés collaborateurs, un véritable ami de la science, un des protecteurs de nos études. M. le duc de Blacas d'Aulps a succombé à Venise, le samedi 10 février, à une maladie que les soins les plus intelligents n'ont pu conjurer.

Louis-Charles-Pierre-Casimir de Blacas d'Aulps était le fils aîné du duc de Blacas, l'ami particulier de Louis XVIII, et de Félicie, Henriette de Sourches de Montsoreau. Il était né à Londres, le 15 avril 1815, pendant les Cent jours. Les événements politiques de 1830 l'éloignèrent de France; sa jeunesse se passa en Allemagne, et ce ne fut qu'en 1844, plusieurs années après la mort de son père, qu'il revint habiter Paris.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire du duc de Blacas, c'est qu'héritier des nobles goûts de son père pour la science archéologique, il avait compris que la distinction de la naissance n'était pas un motif pour se livrer à l'oisiveté. Bien au contraire, il avait senti le besoin de cultiver son esprit, et par un travail assidu et opiniâtre, chose rare parmi ceux qui sont favorisés des dons de la fortune, il était parvenu à acquérir une instruction variée et des connaissances solides qui lui permet-

taient de sonder les secrets de la science. Non-seulement il aimait et il cultivait la numismatique et l'archéologie avec passion, mais encore, à l'exemple de son père, il se plaisait à encourager les savants, à protéger les artistes, et à mettre les inappréciables richesses de ses collections à la disposition de ceux qui savaient en tirer parti. Ce fut dans le cabinet du ministre de Louis XVIII que Champollion fit ses premières découvertes dans l'écriture hiéroglyphique. C'est au duc de Blacas que revient l'honneur, sous le gouvernement de la Restauration, d'avoir fait entrer dans les collections de l'État un grand nombre de monuments antiques d'une haute importance. C'est grâce à lui que M. Reinaud aborda l'étude de l'archéologie musulmane, science nouvelle et inconnue jusqu'alors, que Théodore Panofka publia en France ses grands travaux, qui eurent une si heureuse influence sur les progrès de la science de l'antiquité figurée.

Son fils suivait ces nobles exemples. Ses qualités aimables, son affabilité, la simplicité de ses manières, sa modestie, lui avaient acquis de nombreuses sympathies. Mais il fallait le connaître dans l'intimité pour apprécier la bonté de son cœur, l'élévation et la délicatesse de ses sentiments. Aussi laisse-t-il des regrets amers, non-seulement à sa famille, mais encore à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Et quant à nous, on comprendra l'étendue et la vivacité de nos regrets quand on saura que depuis plus de vingt ans la communauté de goûts et d'études avait resserré des liens et des relations que la mort seule a pu rompre : et cela au moment où, plein de force et de vie, le duc mettait, pour ainsi dire, la dernière main à des travaux d'une grande valeur scientifique.

Nos lecteurs se rappellent le beau mémoire du duc de Blacas sur les monnaies autonomes romaines de l'époque impériale (*Revue numism.*, 1862, p. 197 et suiv.), et son article sur un quincussis quadrilatère de sa collection (*Revue numism.*, 1864, p. 264). Il aurait pu enrichir notre recueil de bien d'autres articles, mais son inépuisable bienveillance, sa libéralité, sa

grande modestie, l'entraînaient, comme à son insu, à livrer les richesses de ses collections à tous ceux qui voulaient en profiter. Que de rares médailles de sa suite impériale, souvent des exemplaires uniques, se trouvent décrites dans les six volumes de M. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, et dans l'ouvrage non encore publié auquel je travaille depuis plusieurs années sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au troisième siècle de notre ère! Et dans cette *Revue*, n'avons-nous pas publié plusieurs pièces d'or des plus précieuses de la famille de Trajan [1], un magnifique médaillon d'or à l'effigie de Dioclétien [2], un denier d'argent de la famille Allia, un autre denier de Marc-Antoine, avec l'indication de la première légion : LEG.PRI., un très-bel aureus de Probus [3], et enfin le rare aureus d'Euphémia, femme d'Anthémius [4] ? Toutes ces pièces font partie du précieux médaillier du duc de Blacas.

Connaissant la langue allemande comme sa propre langue, il avait entrepris de traduire l'ouvrage de M. Théodore Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, travail long et hérissé de nombreuses difficultés; mais rien ne pouvait arrêter son ardeur pour l'étude et son zèle pour la numismatique. Le premier volume de cette traduction a pu être achevé; il a paru il y a à peine un an [5]. Des planches étaient destinées à donner une idee de l'art monétaire chez les Romains à chacune des époques de l'histoire, et à faciliter de cette manière l'intelligence des explications contenues dans le texte. Il comptait enrichir de notes nombreuses et d'additions importantes le second et le troisième volume, dans lesquels on aurait traité du système

[1] *Revue numism.*, 1859, pl. IV, n[os] 1, 2, 8, 11, et p. 146, note.

[2] *Revue numism.*, 1859, pl. XII, n° 2, et p. 295.

[3] *Revue numism.*, 1860, pl. XVI, n[os] 1, 2, 7, et p. 359 et suiv.

[4] *Revue numism.*, 1865, p. 232.

[5] *Revue numism.*, 1865, p. 211.

monétaire des Romains depuis l'émission du denier d'argent jusqu'à César et depuis César jusqu'au règne d'Héraclius; mais la mort est venue arrêter incontinent ce travail, qui aurait mérité à l'auteur, ses nombreux amis en nourrissaient l'espoir, une place à l'Institut.

La Société des antiquaires de France l'avait élu membre le 5 février 1862, en remplacement de M. Chabaille, passé correspondant à Vincennes. Et il fallait voir avec quel zèle et quelle exactitude il remplissait les fonctions de secrétaire pendant les années 1864 et 1865. La Société venait, au renouvellement de l'année, de le nommer second vice-président.

Outre la traduction de l'ouvrage de M. Mommsen, le duc de Blacas préparait bien d'autres publications auxquelles il travaillait en silence depuis de longues années. Il avait le dessein de faire connaître au monde savant les trésors archéologiques rassemblés par son père et par lui; car il avait augmenté par de nouvelles acquisitions plusieurs des séries de sa magnifique collection, qui peut être considérée comme un véritable musée. Il préparait des descriptions et des catalogues raisonnés de tous les monuments antiques de son cabinet, et, à cet effet, il avait fait graver avec le plus grand soin un nombre considérable de ces monuments choisis dans les diverses séries, terres cuites, vases peints, peintures murales, marbres, bronzes, vases et figurines d'argent, camées et intailles, bijoux d'or, médailles, etc.

Il paraît que pendant son dernier séjour à Venise, il s'occupait de rassembler des documents curieux sur les monnaies des Doges, travail qu'il se proposait d'envoyer à la *Revue numismatique*. Le jeudi 8 février, deux jours avant sa mort, il s'entretenait de ces recherches avec M. Nicolo Barozzi, le savant conservateur du musée Correr.

Comme je l'ai dit au commencement de cette notice, c'est à Venise, au palais Cavalli, demeure de M. le comte de Chambord, qu'est mort, après vingt heures de souffrances aiguës,

avec un calme et une résignation toute chrétienne, l'excellent duc de Blacas, qui laisse à ses enfants un nom illustre et justement honoré, la mémoire d'un homme de bien et de nobles exemples à suivre. Son père avait été l'ami de Louis XVIII, comme lui il avait voué une fidélité inaltérable à la famille des Bourbons.

Le 1er mars ont eu lieu à Aups (Var) les obsèques du duc de Blacas, au milieu d'un immense concours des populations environnantes qui étaient accourues et s'étaient réunies aux membres de la famille et aux amis du défunt pour rendre les derniers devoirs à celui qu'ils pleuraient comme leur bienfaiteur.

J. DE WITTE.

LE DOCTEUR VOILLEMIER.

Le 5 avril 1865, le docteur Voillemier (Jean-Baptiste-Marie-Joseph) mourait à Senlis, son pays d'adoption, après y avoir résidé pendant près d'un demi-siècle. Comme médecin, comme homme privé, M. Voillemier était aimé et vénéré de toutes les personnes qui l'approchaient. Nous n'avons à nous occuper ici que des services rendus par lui aux études numismatiques.

Pendant quarante ans environ, M. Voillemier forma avec zèle et intelligence une collection de monnaies antiques et de monnaies du moyen âge qui constitue aujourd'hui un ensemble important; on y remarque certaines pièces qui manquent dans les plus riches cabinets.

Non content de réunir des monnaies, quelquefois au prix de véritables sacrifices, M. Voillemier y cherchait des matériaux pour l'histoire; il ne se contentait pas d'être collectionneur, la

science elle-même avait pour lui un charme particulier. Doué d'un rare talent de dessin, il savait reproduire les types monétaires avec une habileté et une finesse remarquables; il ne se contentait pas de dessiner : lorsqu'il voulait s'occuper de monographies spéciales, il ne reculait devant aucun labeur pour épuiser les sujets qu'il s'était imposés. Ses travaux se font remarquer par un soin méticuleux à réunir tous les renseignements possibles, et sa patience n'était égalée que par sa modestie et sa conscience. Jamais M. Voillemier ne s'est attribué les opinions d'autrui; jamais il n'a profité d'un avis donné, même verbalement, sans indiquer les personnes auxquelles il les avait demandés. C'est que le fond du caractère de notre regretté collaborateur était à la fois une grande bienveillance unie à une exquise courtoisie.

Cette courtoisie se révélait dans l'obligeance avec laquelle il communiquait ses richesses. Bien différent de certains numismatistes qui gardent leurs collections pour eux-mêmes, M. Voillemier laissait librement prendre des notes et des dessins. Il n'y a peut-être pas en France un archéologue qui n'ait eu recours au cabinet de M. Voillemier, et qui n'ait trouvé auprès de lui l'accueil le plus cordial.

Voici la liste des travaux numismatiques publiés par notre collaborateur; il s'occupait à recueillir des notes sur les monnaies de Senlis lorsque la mort est venue le surprendre :

*Des monnaies mérovingiennes, et principalement de celles de Théodebert I*er (*Rev. num.*, 1re série, VI, p. 91).

Notice sur un sou d'or mérovingien (*id.*, *id.*, V, p. 29).

Notice relative aux triens de Choe (*id.*, *id.*, XI, p. 90).

Letttre sur les monnaies de Choe (*id.*, *id.*, XV, p. 327).

Notice sur une monnaie de Navarre du roi René dit le Bon (*id.*, *id.*, V, p. 344).

Note sur une monnaie inédite de l'un des comtes de Nevers (*id.*, *id.*, X, p. 142).

Essai sur les monnaies de Beauvais depuis la période gauloise jusqu'à nos jours. Beauvais, 1858, in-8°.

Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes. Amiens, 1863, in-8°.

Restitution d'un denier de Charles II (*le Chauve*) *à la ville de Huy* (*Rev. num. belg.*, 2e série, t. I, p. 99 et suiv.).

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

VÉNUS ARMÉE

SUR LES MONNAIES DE CORINTHE.

Qui ne connaît le type des didrachmes de Corinthe, servilement imité à Syracuse et dans un grand nombre de villes du nord-ouest de la Grèce?

Au droit est Pégase, symbole constant de la numismatique de cette cité, où l'on racontait que le cheval divin avait été dompté par Bellérophon, et avait d'un coup de pied fait jaillir la source Hippocrène. C'est ce type qui avait fait donner aux pièces de Corinthe, si nombreuses dans la circulation du monde hellénique, le nom populaire de *poulains*, πῶλοι[1]; c'est également à ce type que faisait allusion Euripide dans les vers charmants de son drame satyrique de *Sciron* sur les courtisanes de Corinthe, cités par Pollux[2] :

[1] Pollux, IX, 76.
[2] IX, 75.

Καὶ τὰς μὲν ἄξει, πῶλον ἣν διδῷς ἕνα,
Τὰς δὲ ξυνωρίδ', αἱ δὲ κἀπὶ τεσσάρων
Φοιτῶσιν ἵππων ἀργυρῶν.....

« Les unes tu en deviendras maître en donnant un poulain, « d'autres pour un double attelage ; il en est d'autres enfin « qui ne se laissent fréquenter que pour quatre chevaux « d'argent. »

Au revers, — car, bien que la règle presque constante dans le monnayage antique soit que la face qui porte une tête doive être tenue pour la principale, il faut s'en écarter lorsqu'on décrit les pièces de Corinthe, puisque la tête s'y montre d'abord dans le carré creux caractéristique du revers ; — au revers, dis-je, apparaît une tête de déesse casquée. Tous les écrivains numismatiques depuis le XVIe siècle ont considéré cette tête comme celle de Minerve, et moi-même, dans mon *Catalogue Behr*, j'ai suivi sur ce point la désignation commune. En effet, une tête de déesse casquée, dans les habitudes ordinaires de l'art antique, doit être appelée Minerve, et l'effigie de la fille de Jupiter se trouvait dans un rapport assez naturel avec l'image de Pégase : la mythologie faisait de cette déesse la conseillère de Bellérophon. Le temple dont les ruines se voient encore dans la basse ville de Corinthe était dédié à Athéné Chalinitis[1], ainsi nommée pour avoir imposé la bride (χάλινον) au coursier ailé.

Cependant Minerve ne jouait qu'un rôle secondaire dans la religion de Corinthe. La grande déesse de la ville, sa protectrice spéciale, celle dont le culte y attirait un im-

[1] Pausan., II, 4, 1.

mense concours de pélerins, chacun le sait, était Vénus. Il serait étrange et contraire aux habitudes numismatiques des Grecs que les Corinthiens eussent choisi, pour la placer sur leurs espèces monétaires, la tête d'une déesse qui ne venait chez eux qu'au second plan, au détriment de la divinité principale de leur culte. C'était, en effet, toujours cette divinité principale dont on mettait la tête sur les monnaies, Minerve à Athènes, Jupiter chez les Éléens, Junon à Argos, Apollon à Milet, le Soleil à Rhodes, etc. D'après les règles ordinaires et constantes, ce serait Aphrodite dont la tête devrait se trouver sur les didrachmes de Corinthe.

Et en effet, sur les tétroboles et les dioboles de la même ville (qui représentent la division duodécimale par trois et par six des grosses pièces), tandis que le Pégase se maintient au droit, nous voyons au revers la tête casquée des didrachmes remplacée par une tête de femme aux cheveux ceints du strophium, qui est caractérisée de la manière la plus positive comme celle de Vénus par la couronne de myrte qu'elle porte sur un très-grand nombre d'exemplaires.

Comment dès lors ne pas se souvenir de ce que dit Pausanias[1] au sujet du principal sanctuaire de Vénus à Corinthe, du sanctuaire auquel les fameuses courtisanes de cette ville étaient attachées comme hiérodules?

« Arrivé sur l'Acrocorinthe on trouve le temple d'Aphro-
« dite; il contient, en fait de statues, *celle de la déesse elle-*
« *même armée*, puis celle d'Hélios et d'Éros tenant l'arc, »
ἀνελθοῦσι δὲ ἐς τὸν Ἀκροκόρινθον, ναός ἐστιν Ἀφροδίτης· ἀγάλματα δὲ αὐτή τε ὡπλισμένη, καὶ Ἥλιος, καὶ Ἔρως ἔχων τόξον.

[1] II, 4, 7.

Cette Vénus armée, adorée dans le temple le plus important de la ville, est bien positivement la déesse dont la tête casquée se voit sur les monnaies et s'y échange avec celle de Vénus sans armes. Il me semble qu'aucun doute ne peut s'élever sur cette rectification, et que c'est désormais ainsi que devra être désignée la tête du revers des didrachmes de Corinthe.

La Vénus armée était également l'objet du culte à Sparte[1] et à Cythère[2]. Sa représentation était presque exactement semblable à celle de Minerve. Un précieux vase peint de la collection Rogers, actuellement au Musée Britannique[3], montre la Vénus armée de Corinthe, désignée par son nom, ΑΦΡΟ[δ]ΙΤΕS, montée dans un char avec le grand dieu de l'Isthme, Neptune, ΓΟSΕΙΔΟΝΟS[4]. Elle y porte l'égide, comme la déesse du Parthénon, et la manière dont elle retient la bride des chevaux rappelle le surnom de Χαλινῖτις donné à Athéné, comme nous venons de le voir, dans le culte de Corinthe, ainsi que l'épithète de Χρυσάνιος, « déesse aux rênes d'or, » que Sophocle[5] applique à Aphrodite. Cette identité de représentations correspond à une identité

[1] Pausan., III, 15, 8. — Plutarch., *De Fort. Roman.*, t VII, p. 260, ed. Reiske.

[2] Pausan., III, 23, 1.

[3] Brœndsted, *A brief description of thirty two greek vases*, n° XXIX. — Ch. Lenormant et J. de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. III, pl. XV.

[4] Il faut comparer la description que donne Pausanias (II, 1, 8) du quadrige d'or et d'ivoire renfermant Neptune et Amphitrite que l'on voyait dans le temple de l'Isthme. Les rapports intimes d'Aphrodite et des divinités marines sont bien connus. Cf. J. de Witte, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. I. p. 75-101. — Ch. Lenormant et J. de Witte, *Élite des monuments céramogr.*, t. III, p. 46-48.

[5] *Œdip. Col.*, v. 693.

de conceptions; les savants qui se sont occupés avec le plus de succès des études mythologiques n'ont pas eu de peine à montrer que la Vénus armée était au fond précisément la même que Minerve, et que ces deux déesses tiraient leur origine d'un seul personnage des religions de l'Asie[1].

FRANÇOIS LENORMANT.

[1] Voy. Ch. Lenormant, *Nouvelle galerie mythologique*, p. 54 et 103. — Ch. Lenormant et de J. Witte, *Élite des mon. céramogr.*, t. III, p. 48; t. IV, p. 12 et suiv.

DES SIGNES DE CHRISTIANISME

QUI SE TROUVENT SUR LES MONNAIES DE CONSTANTIN ET DE SES FILS,

AVANT ET APRÈS LA MORT DE LICINIUS.

(Pl. II et III.)

Le 6 des calendes de novembre, c'est-à-dire le 27 octobre 312, tous les historiens sont d'accord sur ce point [1], Constantin armé de la croix venait de défaire Maxence près du pont Milvius et entrait victorieux dans Rome où il se faisait représenter avec ce signe triomphal à la main. Dès ce moment aucun doute ne peut exister sur sa profession publique de croyance aux dogmes du christianisme. Nul obstacle ne devait donc s'opposer à ce que l'on gravât sur les monnaies et sur les armes mêmes de l'empereur des croix ou des monogrammes. On ne peut supposer que l'association à l'empire de Licinius qui était païen dût le détourner de cette manifestation ; car dans ce moment les deux princes

[1] Lactant., *De Morte persecutorum*, 44. — Euseb., *Hist. eccl.*, IX, 9; cf. *Vitam Constantini*, I, 22. — Artemius *ap.* S. Gregor. Nazian., *in Julian. Orat.*, II. — Gelas Cyzic., *Acta concilii Nicæni*, 4. — Prudentius, *Contra Symm.*, I, 482-496. — Philostorg., *Hist. eccl.*, I, 6, etc.

étaient d'accord pour protéger les chrétiens[1] ; ils approuvaient leur religion et donnaient des ordres pour qu'on la leur laissât professer librement et publiquement. De cette disposition il résultait naturellement qu'ils voulussent encore donner une sanction aux symboles d'une religion légalement reconnue par eux, pour que le Dieu tout-puissant dont ils reconnaissaient l'empire et la victoire ne s'irritât pas contre eux, mais continuât au contraire à les protéger et à les favoriser. C'est dans le premier sens que Constantin écrivait à Élaphius : *Commoveri possit summa divinitas in me ipsum, cujus curæ nutu suo cœlesti terrena omnia moderanda commisit*[2]. Licinius s'adressait dans le second sens au gouverneur de la Bithynie : *Ut divinus juxta nos favor quem in tantis sumus rebus experti per omne tempus prospere successibus nostris cum beatitudine publica perseveret*, et peu auparavant il avait dit : *Ut possit nobis summa divinitas..... in omnibus solitum favorem suum benevolentiamque præstare.* Nous savons encore qu'ayant vaincu Maximin en 313, il avait rendu grâces à Dieu dont il reconnaissait avoir reçu la victoire : *Licinius..... Nicomediam ingressus gratiam Deo, cujus auxilio vicerat, retulit.* De même dans l'inscription placée sur l'arc de triomphe, Constantin déclare avoir été excité par Dieu afin de délivrer le sénat et le peuple romain du tyran et de ses complices : *Quod instinctu divinitatis..... tam de tyranno quam de omni ejus factione uno tempore justis rem publicam ultus est*

[1] Euseb., *Hist. eccl.*, IX, 9 ; X, 5. — Lactant., *De Morte persecutorum*, 48. — On peut rappeler ici les paroles du proconsul Elianus (*Gesta purg. Felicis*) : *Constantinus Maximus semper Augustus et Licinius Cæsares ita pietatem christianis exhibere dignantur, ut disciplinam corrumpi nolint, sed potius observari religionem istam et coli velint.*

[2] Cf. Euseb., *Hist. eccl.*, IX, 9.

armis. Que le Dieu dont il s'agit soit le vrai Dieu des chrétiens ou bien au contraire la divinité invoquée par les païens, ceci ne fait absolument rien à la question ; car dans l'un comme dans l'autre cas, les symboles chrétiens qui représentaient la divinité étaient également protégés, et cela par les deux Augustes. Quant à Constantin, un motif particulier le rendait favorable à ces idées, c'était sa conversion au christianisme, conversion qui avait été préparée par la vision mystérieuse, confirmée par la croix qu'il avait prise pour drapeau, au moyen de laquelle il triompha et que le sénat même, au dire de Prudence [1] adora :

> *... Tunc ille senatus*
> *Militiæ ultricis titulum Christique verendum*
> *Nomen adoravit quod collucebat in armis.*

D'ailleurs il me semble que le fait de l'intervention de la divinité admise par l'empereur pour célébrer sa victoire n'est pas une chose indifférente, que c'est un fait insolite dans les inscriptions honorifiques gravées avant son règne. Car ce sont ordinairement les empereurs et non la divinité qui s'y trouvent glorifiés, c'est à eux qu'on attribue les victoires, tandis qu'ici la gloire en est reportée à Dieu qui a guidé, excité et dirigé l'empereur. C'est une affirmation toute chrétienne et de la même teneur que celle que Constantin fit exprimer dans les inscriptions gravées sur la base de sa statue [2]. Lactance [3], contemporain de ces faits, exprime les mêmes idées, quand il appelle ce triomphe et cette victoire, le triomphe et la victoire de Dieu : *Celebremus igitur triumphum Dei cum*

[1] *Contra Symm.*, I, 494-496.
[2] Euseb., *Hist. eccl.*, IX, 9.
[3] *De Morte persecutorum*, 52.

exultatione, victoriam Domini cum laudibus frequentemus. Et plus haut, il avait dit déjà : *Excitavit enim Deus principes qui tyrannorum nefaria et cruenta imperia resciderunt, humano generi providerunt* [1].

Après avoir donné ces prémisses qui rendent compte des dispositions des deux princes, Constantin et Licinius, je passe à la description des monnaies à leur effigie et à celles de leurs fils, sur lesquelles on trouve des signes de christianisme.

I. IMP. CONSTANTINVS AVG. Buste revêtu de la cuirasse, la tête couverte d'un casque au milieu duquel est une large bande sur laquelle paraît en relief le monogramme ☧ entre deux étoiles; sur l'épaule droite la haste; au bras gauche le bouclier sur lequel est figuré un cavalier qui frappe d'un coup de lance un barbare renversé à ses pieds.

Revers. VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires qui soutiennent un bouclier placé sur un piédestal; sur le bouclier VOT. PR.; sur le piédestal I; à l'exergue B SIS.

Cette médaille a été publiée pour la première fois par Angelo Breventano [2], qui la possédait. Ensuite elle passa dans les mains de Fulvius Ursinus, chez lequel Baronius l'ayant vue, il la fit dessiner dans ses *Annales ecclésiastiques* [3]. Un exemplaire semblable a été inséré par Sada dans ses *Dialoghi dell' Agostini*, p. 17, Roma 1592. Tanini en possédait un troisième dans son médaillier [4] et un quatrième se trouvait sous les yeux de Caronni qui en donne la description et l'a fait graver dans le musée d'He-

[1] *Ibid.*, 1.
[2] Macarius, *Hagioglypta*, 1856, p. 159.
[3] Ad ann. 312, p. 510.
[4] *Suppl. ad Bandurii Numism. imp. rom.*, p. 275.

dervar, nos 3996, 3971. Ces auteurs sont d'accord quant au dessin et à la description, si ce n'est que Sada omet IMP. et imprime PRINCI., que Caronni oublie VOT.; mais quant au monogramme entre les deux étoiles, il n'y a aucune différence ni dans la description, ni dans le dessin. Toutefois on peut croire que le monogramme n'est pas composé du X et du P, mais plutôt du X et de l'I avec un petit globule à côté ou à l'extrémité I (*sic*), signe que les auteurs modernes aussi bien que leurs devanciers ont l'habitude de figurer sous la forme de la lettre équivalente P. Je n'ai cité ici que les seuls témoignages des auteurs qui ont eu la médaille sous les yeux, laissant de côté ceux qui la décrivent d'après eux.

Moins rare est la monnaie portant des types à peu près semblables, mais différant en ceci : c'est que le monogramme est gravé sur la partie bombée du casque, tandis que sur la bande du milieu on voit le croissant de la lune, accompagné de quelques globules ou seulement des globules posés les uns au-dessus des autres. Le monogramme est représenté par les anciens numismatistes aussi bien que par les modernes sous la forme de ☧, ce qui n'est pas exact.

Voici la description des deux exemplaires les mieux conservés qui sont venus à ma connaissance.

2. IMP. CONSTANTINVS AVG. Buste armé de la cuirasse, du bouclier décoré du cavalier qui terrasse un barbare, de la haste appuyée sur l'épaule et du casque avec double monogramme ☧ sur la partie bombée, le croissant de la lune et un globule sur la bande du milieu.

Revers. VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires qui soutiennent un bouclier placé au-dessus d'un piédestal; sur le bouclier la légende VOT. PR.; sur le pié-

destal la lettre X en relief; à l'exergue, B SIS. Paris, Cabinet des médailles [1].

Sur un second exemplaire frappé dans une autre officine, le buste de l'empereur est vêtu du paludamentum, et au revers le piédestal est orné d'un feston; à l'exergue on lit TT. Ici le monogramme est mieux figuré. — Pl. II, n° 1.

Sur un autre coin de la même officine portant ST. à l'exergue du revers, on peut distinguer d'une manière claire et évidente le monogramme ⳩ de l'étoile ✳.

Eusèbe [2] assure que Constantin avait l'habitude de porter le monogramme gravé sur son casque, et la médaille que nous avons sous les yeux vient confirmer et mettre hors de doute ce que dit l'historien. Aucun autre empereur, nous le savons, n'a jamais porté de casque décoré de cette manière.

Aux monnaies de Constantin ayant au revers les deux Victoires et les légendes VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. et VOT. PR., font suite les monnaies tant de lui que de ses deux fils, Crispus et Constantin le Jeune, portant le même type et ayant une croix à quatre branches égales gravée sur le piédestal du revers. En voici la description :

3. CONSTANTINVS MAX. AVG. Tête à droite, couverte d'un casque orné d'une couronne de laurier.

Revers. VICTORIAI LAITAI (*sic*) PRINC. PERP. Les deux Victoires, etc. Sur le piédestal une croix à quatre branches égales; à l'exergue, ST. Chez M. L. Depoletti, marchand d'antiquités à Rome. — Pl. II, n° 2.

[1] Voy. Feuardent, *Revue numism.*, 1856, pl. VII, n° 9. — Tristan, *Comment. hist.*, t. III, p. 543. L'un et l'autre décrivent le monogramme comme étant formé du X et du P, ⳩.

[2] *Vita Constantini*, I, 31.

La croix s'élargit aux quatre extrémités ✚, comme sur l'exemplaire du Musée de Bologne. Sur un autre exemplaire décrit par le Père Hardouin[1], au lieu de ST., on lit PT. De cette pièce diffère encore l'exemplaire de Muselli[2], qui porte à l'exergue TT. Le Père Hardouin en donne encore deux autres, le premier de l'atelier d'Arles P ARL., le second de l'atelier de Londres (?) P LN. Sur ce denier manque au droit le mot IMP. Un autre exemplaire portant au droit un buste différent a été décrit par Tanini, p. 267; on y lit CONSTANTINVS AVG., et l'empereur y paraît armé de la cuirasse, de la haste et du bouclier; au revers on lit PR. sur le bouclier, et à l'exergue ST.

4. D. N. CRISPO NOB. CAES. Tête à droite.

Revers. VICTORIAE LAETAE PRINC.PERP. Deux Victoires qui soutiennent le bouclier portant VOT.PR. au-dessus d'un piédestal sur lequel est gravée une croix à quatre branches égales. Tanini, p. 283.

5. FL.CL.CONSTANTINVS IVN.N.C. Buste radié à droite, avec le paludamentum.

Revers. Même type. A l'exergue, P LN. Tanini, p. 289.

M. l'abbé Cavedoni[3] pense que ce type est antérieur à l'année 330, et probablement aussi à l'année 326, puisqu'on le trouve sur beaucoup de pièces à l'effigie de Crispus. Plus tard le même savant est tombé d'accord avec moi pour le reporter même avant 323, attendu l'absence d'un type semblable dans le monnayage de Constance César[4], parti-

[1] *Opera select.*, p. 478.

[2] *Num. ant.*, II, t. CCXLVII et III, p. 309.

[3] *Ricerche critiche*, Modena, 1858. Estr. dal t. III degli *Opusc. di relig. litter. e moral.*, p. 16.

[4] *Appendice alle Ricerche*, 6. Estr. dal t. V degli *Opuscoli predetti.*

cularité que j'avais déjà signalée dans ma *Numismatique de Constantin*[1].

Les pièces de la série suivante sont presque toutes inédites, n'ayant fait graver que la seule monnaie de Constantin le Grand et n'ayant donné que la description de celles de ses deux fils Crispus et Constantin, dont j'ajoute ici les dessins, et en plus ceux des monnaies analogues des deux Licinius père et fils, tout à fait inconnues jusqu'à ce jour.

6. CONSTANTINVS AVG. Buste à droite, armé de la cuirasse et du casque.

Revers. VIRTVS EXERCIT. Deux captifs au pied d'une enseigne sur laquelle on lit VOT. XX; à gauche le monogramme avec un globule à la partie supérieure de la barre verticale; à l'exergue, A SIS[2]. Musée Kircher. — Pl. II, n° 3.

7. IMP.LICINIVS.AVG. Buste légèrement barbu à droite, armé de la cuirasse et du casque.

Revers. VIRTVS EXERCIT. Enseigne portant les mots VOT. XX; de chaque côté un captif dans une pose différente; à gauche, le monogramme; à l'exergue, T. S. A. Paris, Cabinet des médailles. — Pl. II, n° 4.

8. LICINIVS IVN. NOB. C. Buste lauré à gauche, tenant dans la main droite une Victoire posée sur un globe.

Revers. VIRTVS EXERCIT. Enseigne portant les mots VOT. XX; au pied deux captifs; à gauche le monogramme, comme au n° 6; à l'exergue, T.T. Chez M. Depoletti. — Pl. II, n° 5.

9. CRISPVS NOB.CAES. Buste lauré, vu de dos, à gauche, avec le bouclier et la haste.

[1] *Numismatica Costantiniana*, n°s 12-22.

[2] Cf. Wiltheim, *Acta Sanctorum Maii*, V, 23.

Revers. VIRTVS EXERCIT. Enseigne avec les mots VOT.XX entre deux captifs; à gauche le monogramme, comme au n° 6; à l'exergue, AQ T. Paris, Cabinet des médailles[1]. — Pl. II, n° 6.

10. CONSTANTINVS IVN. NOB. C. Buste lauré à gauche, avec la cuirasse et le paludamentum et tenant dans la main droite une Victoire posée sur un globe, et dans les deux doigts de la main gauche peut-être une pierre précieuse.

Revers. VIRTVS EXERCIT. Enseigne avec les mots VOT.XX et les deux captifs; à gauche le monogramme, comme au n° 6; à l'exergue, S T. Collection de M. Lovatti. — Pl. II, n° 7.

Sur un autre exemplaire presque semblable de la collection Firrao, on lit à l'exergue T SB. Cf. Muselli (tab. CCL, 5), qui cite à tort Beger et Hardouin, lesquels ni l'un ni l'autre n'ont décrit aucune pièce de Constantin le Jeune, portant le monogramme.

Ce type est antérieur à l'année 323, puisque les deux Licinius s'en sont servis, et qu'il manque dans toute la série monétaire de Constance César[2].

A ces monnaies il faut joindre quatre autres types.

11. CONSTANTINVS P. F. AVG. Buste lauré avec la cuirasse.

Revers. MARTI CONSERVATORI. Même buste armé de la cuirasse à droite, avec le casque orné du monogramme. Tanini, p. 271.

[1] Cf. Cohen, *Descript. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. VI, p. 204, n° 132, qui, par erreur, a lu CAE.

[2] C'est à l'année 317, époque où les deux empereurs Constantin et Licinius donnèrent le titre de César à leurs fils Crispus, Constantin le Jeune et Licinius le Jeune, qu'on devrait placer l'émission des monnaies au type de l'enseigne ou labarum. — Cf. J. de Witte, *Revue numism.*, 1859, p. 156.

12. IMP. CONSTANTINVS P.F.AVG. Buste lauré à droite.

Revers. MARTI CONSERVATORI. Mars nu debout, armé de la haste et du bouclier. A droite, dans le champ, une croix à quatre branches égales; à gauche, une étoile; à l'exergue P T. (Caronni, *Ragguaglio di Viaggio compendioso di un dilettante antiquario condotto in Barberia*, t. II, p. 189), où par erreur on a gravé au droit PP, qu'il transcrit dans le texte P.F. [1]. Le Père Hardouin [2] donne comme légende au droit : IMP.C. CONSTANTINVS P.F.AVG.

13. IMP.CONSTANTINVS P.F.AVG. Tête laurée à gauche.

Revers. MARTI PATRI CONSERVATORI. Mars nu debout armé du casque, de la haste, et appuyé sur un bouclier orné du monogramme comme au nº 6; dans le champ, à droite, A; à gauche, S; à l'exergue, PTR. Tanini, p. 269. Mais l'auteur a confondu ici deux pièces distinctes.

14. IMP.C.CONSTANTINVS P.F.AVG. Tête laurée à droite.

Revers. SOLI INVICTO COMITI. Figure nue couronnée de rayons, avec la chlamyde attachée sur l'épaule droite et roulée autour du bras gauche, les regards dirigés en haut, la main droite levée et un globe dans la gauche; dans le champ, à gauche, le monogramme ⋇; à l'exergue, RP. Collection de M. Lovatti. — Pl. III, nº 8.

15. IMP. CONSTANTINVS P.F.AVG. Buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludamentum.

Revers. SOLI INVICTO COMITI. Figure nue couronnée de rayons, avec le pallium roulé autour du bras, un globe dans la main gauche et la droite levée et tournée vers l'Orient; dans le champ, à gauche, une croix s'élargissant

[1] Cf. *Mus. Hedervar.*, nº 3956. — Cohen, t. VI, p. 146, nº 372.

[2] *Opera select.*, p. 468.

aux extrémités; à droite, une étoile; à l'exergue, TT. En ma possession[1]. — Pl. III, nº 9.

Quelquefois la croix est placée dans une couronne de laurier, et à l'exergue on lit Q Q[2]. Un exemplaire que je possède porte P T à l'exergue[3].

Si ces monnaies, d'une part, sont postérieures à l'année 312, de l'autre elles doivent être antérieures à l'année 323; car il n'y en a pas de Constance César. Quant au type du Soleil invincible, comme il ne se trouve pas au revers de Licinius le Jeune, on doit croire qu'il a été reproduit plusieurs fois à cette époque : la première fois pour les deux Augustes Constantin et Licinius, la seconde pour la seule famille de Constantin. Ce dernier doit avoir fait frapper les pièces au type du Soleil après l'année 319, quand la division eut éclaté entre les deux familles, division qui bientôt aboutit à une guerre ouverte.

Maintenant je voudrais dire quelques mots des symboles qui m'ont passé sous les yeux, en décrivant les monnaies de Constantin le Grand, de Licinius et des trois Césars Crispus, Constantin et Licinius le Jeune, symboles que nous rencontrerons encore sur d'autres pièces. Je commencerai par reconnaître que quoique ces symboles, quant à leur forme matérielle, n'ont pas été inventés par les chrétiens, néanmoins ils reçurent pour lors une signification toute nouvelle et qui leur devint propre; et tout le monde est d'accord pour leur accorder cette signification particulière dans la numismatique constantinienne. On connaît, en effet,

[1] Cf. Tanini, p. 274.— Caronni, *Mus. Hedervar.*, nº 3989.

[2] *Nummi veteres coll. Turnon. Soc. Jesu*, p. 189. Peut-être doit-on lire OQ, *officina quarta?*

[3] Banduri (II, p. 286) donne les mêmes lettres à l'exergue. — Cf. Cavedoni, *Ricerche*, p. 19.

les monnaies des Ptolémées avec le monogramme ⚹[1] et celles d'Hérode le Grand, frappées quarante ans avant l'ère vulgaire avec cet antre monogramme ⚹[2]. De même le monogramme composé d'un I et d'un X est figuré sur un denier de L. Lentulus, flamine de Mars, à l'effigie de Jules César, où il représente l'étoile de Vénus, *Julium sidus* ⚹[3], et un astre ⚹ est figuré de la même manière sur quelques médailles des rois du Bosphore Cimmérien, par exemple sur celles de Sauromate[4], de Rhescuporis[5], de Sauromate III et d'Ininthimeyus, ⚹, quoique l'astre ou étoile soit ordinairement figurée comme la sigle ⚹ qui chez les Romains servait à indiquer le denier ou *denarius*[6].

Le *chi* X, traversé par une ligne ou barre verticale terminée à sa partie supérieure par un cercle ⚹ ou par un petit point ⚹, peut être comparé au monogramme ⚹ qui désigne, à ce que l'on croit, le commandant de mille hommes, χιλίαρχος[7], et qui, traversé par une barre

[1] Mionnet, t. VI, p. 42, n° 366, et p. 43, n° 383, monogramme n° 1182. — Sestini, *Mus. Hedervar.*, p. III, p 9, n° 10, monogramme 179.

[2] Saulcy, *Numism. judaïque*, pl. VI, n° 1.

[3] Cohen, *Médailles de la république romaine*, pl. XV, n° 30. — Sueton, *Cæs.*, LXXXVIII. *Simulacro ejus in vertice additur stella.* — Cf. Dion. Cass., XLV, p. 273.

[4] Baron de Kœhne, *Description du musée du prince Kotschoubey*, pl. XV et XVI, 64, 75.

[5] *Idem.*, *ibid.*, pl. XVII, 90, 92, 93.

[6] Le monogramme ⚹ se trouve aussi sur les monnaies de Tigrane, roi d'Arménie. Mionnet, t. V, p. 108, n° 939, monogramme n° 1151, et t. VIII, *Suppl.*, monogramme n° 937.

Le monogramme ⚹ est gravé au revers de quelques médailles à l'effigie d'*Alexandre* Bala, roi de Syrie, frappées en l'an 166 de l'ère des Séleucides (146 av. J.-C.). Mionnet, t. VIII, Suppl., p. 36, n° 187, monogramme n° 783. J. W.

[7] Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. 1, p. 433. — *Corpus inscrip. gr.*, n° 4843.

horizontale ✳, paraît sur les monnaies des Ptolémées [1].

Quant à la croix à quatre branches égales, l'exemple le plus ancien et en même temps la figure qui s'en rapproche le plus nous est fourni par une statue du Musée Britannique, trouvée à Ninive, et qui porte ce signe ✠ pendu sur la poitrine; postérieurement on retrouve des croix formées de simples lignes + [2] et quelquefois accompagnées de globules ou de points ✢ sur les vases peints, symboles qui peut-être ont pour point de départ le signe 卐, souvent employé dans toute l'antiquité comme signe de salut [3]. Quelquefois ces espèces de croix ne sont autre chose que des étoiles, par exemple sur toute une série de monnaies d'Eugubium, où elles sont accompagnées du croissant de la lune [4], et au-dessus de la tête des Dioscures sur un miroir

[1] Mionnet, t. IX, *Suppl.*, p. 22, n° 122, monogramme n° 966.

[2] Ce signe est suspendu au cou de la Victoire sur un vase peint publié dans l'*Élite des monuments céramographiques*, t. I, pl. XCIII. J. W.

[3] Cf. Minervini, *Bull. arch. napol.*, n. ser., II, 1854, tav. X, p. 178. — Klaproth (*Journal asiatique*, 1828, p. 415) fait remarquer que le caractère sacré 卐 se voit souvent sur la poitrine des *bod' hissattua* et des *young dhoung* ou *djoung* des Bouddistes. — Cf. Adr. de Longpérier, *Revue numism.*, 1865, p. 413 et suiv.

[4] Une intention analogue se retrouve sur une monnaie de Cossutius Maridianus, monétaire de Jules César, qui écrit son nom en forme de croix, pour faire allusion, à ce qu'il paraît, à l'étoile de Vénus, *Julium sidus*. On peut rapporter également à des étoiles ou signes de salut les noms tracés en forme de croix sur des vases de terre. Gamurrini, *Inscrizioni di vasi fittili*, p. 18, n° 33; p. 58, n° 361.

L. TI
SE
SOTER CRVSANTVS
ST TI

Sempronius Héron qui travaillait pour la vingt-deuxième légion, cantonnée

étrusque[1]. De ce signe se rapproche enfin la lettre tau de l'alphabet araméen, lettre à laquelle on comparait déjà la croix du temps d'Origène[2].

Malgré la connaissance qu'ont eue les anciens de ces formes diverses de croix employées, soit comme groupes de lettres, soit comme symboles, on regarde cependant généralement comme signes chrétiens, je l'ai dit plus haut, les monogrammes et les croix qui paraissent sur les monnaies de Constantin. La manière de figurer les astres ou étoiles sur toutes les monnaies de cette époque est toute différente, que ces étoiles soient placées à côté des mono-

dans la Germanie supérieure, n'avait pas d'autre intention quand il imprimait sur les briques fabriquées par lui une inscription en forme de croix :

ERON
LEG XXII PF
SEMP

Et l'on a eu tort de vouloir chercher dans ces inscriptions ainsi disposées un indice du christianisme professé par toute la légion (*Acta sanctorum mensis oct.*, t. VIII, p. 33), assertion contredite par des monuments païens élevés par les soldats de cette légion. On a voulu interpréter l'inscription : LEG. XXII P P F. (*Legio XXII primigenia pia fidelis*) par *Legio vigesima secunda primitiva fidelis* (LEG. XXII PR F.), en changeant les sigles PPF en PRF. Mais ces sigles, pas plus que le dauphin sur lequel elles sont imprimées, ne doivent être regardées comme des signes de religion.

Je ne prétends pas nier pourtant qu'aux premiers âges du christianisme, on ne signait pas quelquefois son nom en forme de croix, et pour preuve je puis citer un cachet carré de bronze récemment trouvé à Terracine, où on lit : *Furco vivas.*

S
FV RCO VI
VA

[1] Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. CCLV, A.

[2] *Comment. in Ezechiel*, IX, 4, vol. III, p. 424, éd. de 1740.

grammes ou à côté des croix, et les exemples que nous en offrons ici sur nos planches II et III suffisent pour en fournir la preuve. Quant aux exemples tirés des monnaies frappées par les rois du Bosphore, ils ne peuvent guère modifier cette manière de voir; ce ne sont que des cas isolés évidemment dus au hasard ou à la négligence des graveurs de coins; ordinairement les étoiles qu'on y voit ont la ligne transversale tracée horizontalement ou obliquement ⋇, ✳, tandis que dans les monogrammes du Christ cette ligne est verticale ✳. Il résulte de cette disposition constante des lignes dans les monogrammes sur les monnaies de l'époque de Constantin que l'on peut raisonnablement tirer la conséquence que c'est avec intention qu'on a ainsi disposé les lignes, et non pour figurer des étoiles qui se voient sur ces mêmes monnaies tracées d'après la forme qui leur était ordinairement attribuée.

Dès qu'on admet que ces signes ou symboles sont des signes de christianisme, il en résulte que nous devons également reconnaître comme croix et comme monogramme du Christ les mêmes symboles joints aux types de Mars conservateur et du Soleil invincible, quoique ceci paraisse à Tanini une confusion monstrueuse, et qu'Eckhel y trouve une preuve du peu d'éloignement que Constantin avait pour les idées païennes[1]. Je ne veux pas entreprendre de cher-

[1] Dans ma *Numismatique constantinienne*, p. 100, j'ai cherché à démontrer que les figures de Jupiter et d'Hercule sont antérieures à l'époque où Constantin embrassa le christianisme, parce que sur aucune des monnaies où paraissent ces divinités païennes on ne lit le titre de *Maximus* qui lui fut décerné par le sénat en 315, la dixième année de son règne. Et quant aux monnaies de ses fils Crispus et Constantin portant les mêmes types, j'ai également cherché à prouver (*ibid.*, p. 101) qu'il ne faut pas les attribuer à leur père, parce qu'elles ont été frappées dans les ateliers monétaires de l'Orient, c'est-à-dire dans les provinces qui obéissaient à Licinius. Restent donc les seules pièces

cher des excuses en faveur de ce prince, mais il me paraît que ces sortes de types sont une preuve de vanité plutôt que de superstition. En effet, il n'y a pas de doute que ce Mars ne soit l'empereur lui-même, parce que Constantin avait fait substituer son propre portrait à la tête du dieu Mars[1], que c'est encore lui qu'on doit reconnaître dans le Soleil, Zonare rapportant qu'à la statue d'Apollon transportée d'Ilium[2] dans la nouvelle capitale de l'empire, il changea le nom en y substituant le sien. On comprend par ce passage le sens de la légende : SOLI INVICTO AETERNO AVG[*usto*] tracée autour du quadrige du Soleil sur une de ses médailles[3]. C'est pourquoi quelques-unes de ses monnaies le mettent en relation avec le Soleil qui reçoit le titre de compagnon de l'empereur, *Comes Augusti*. Ses panégyristes le comparent également au Soleil, et particulièrement Publius Optatianus Porphyrius, qui dit dans son quatrième livre : *Constantine decus mundi, lux aurea sæcli*, et dans le dix-septième, lui donne l'épithète de : *Lux aurea*

avec les représentations de Mars et du Soleil, qui évidemment sont postérieures à la victoire du pont Milvius, parce qu'on y trouve le titre de *Maximus*, ou qu'elles portent la mention du quatrième consulat de Constantin ou bien encore qu'on y voit des signes chrétiens.

[1] Voir Banduri, II, p. 263. — Tristan, III, p. 532.

[2] Les manuscrits donnent la leçon ἰλίου, mais Lambecius corrige Ἡλίου, parce que dans la chronique de Julius Pollux on lit : Ὅπερ χαλκούργημα ἤγαγεν ἐκ τῆς Ἡλίου πόλεως οὔσης τῆς Φρυγίας. Cf. Du Cange *ad* Zonar., *Annales*, XIII, 3, p. 30. Par suite de cette correction, Du Cange dit (*Const. christ.*, I, 24, 6) : *Zonaras et alii Apollinis statuam fuisse scribunt quam Heliopoli urbe Phrygiæ in urbem allatam in suum nomen transfudit Constantinus, qui Apollinis ipsius habitu radiatus in nummis aliquot visitur cum hac inscriptione* : CLARITAS REIPUBLICAE. Mais cette ville d'Hélius ou Héliopolis est inconnue en Phrygie ; d'où il est permis de conclure que, dans le passage de Pollux, c'est par l'identité de son attribuée aux lettres ι et η qu'on a écrit Ἡλίου pour Ἰλίου.

[3] Cohen, t. VI, p. 108, nº 100.

mundi, dans le seizième : *Lux pia terrarum*, et dans le huitième : *Lux unica mundi.*

C'est de la même manière qu'Eusèbe[1] compare Constantin au Soleil : Κωνσταντῖνος, ἅμα Ἡλίῳ ἀνίσχοντι τῶν βασιλικῶν οἴκων προφαινόμενος, ὡσανεὶ συνανατέλλων τῷ κατ' οὐρανὸν φωστῆρι τοῖς..... τῆς οἰκείας ἐξέλαμπε καλοκἀγαθίας[2]. — Lactance[3], de son côté, compare aussi Constantin au Soleil en disant : *Discusso transacti temporis nubilo..... optata lux refulsit.* Une inscription de Cirta, dédiée à Constantin par un gouverneur de la Numidie, répète cette même allégorie : QVI LIBERTATEM TENEBRIS SERVITVTIS OPPRESSAM (nova) LVCE INLVMINAVIT[4].

De ces témoignages, joints aux exemples tirés des médailles, il est permis de conclure que Constantin aimait à se faire appeler soleil et lumière du monde, qu'il se complaisait dans ces appellations, mais non qu'il rendait un culte au Soleil.

M. l'abbé Cavedoni[5], donne son approbation à ce que j'ai dit par rapport aux types païens de Jupiter et d'Hercule, auxquels il faut ajouter celui de Mars qui ne doit pas en être séparé, parce qu'on connaît une pièce portant ce type

[1] *Vita Constantini*, I, 43.

[2] Cf. II, 19. — *Hist. eccl.*, X, 9. Ἦν δὲ φωτὸς ἔμπλεα πάντα.

[3] *De morte persecutorum*, 1.

[4] Léon Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n° 1846. — La statue que Théodoret (*Hist. eccl.*, I, 17) et Philostorgius (II, 17) désignent sous le nom de Constantin, et au-dessous de laquelle, selon le témoignage de Cedrenus (vol. I, p. 295, éd. de Bonn), on lisait l'inscription Κωνσταντῖνος, resplendissait comme le Soleil, au dire d'Hésychius de Milet (p. 72, ed. Orell.) : Ἀκτῖνα ἡλίου προλάμποντα τοῖς πολίταις. — Cf. Cedren., *loc. cit.* — Ann. Comn., XII, p. 356. — Codin., *Orig. Constantinop.*, p. 15. — *Antiq. Constantinop.*, I, p. 14, ed. Banduri.

[5] Voir l'*Appendice*, p 11.

et sur laquelle Constantin prend le titre de MAX*imus*[1], et que sur quelques autres exemplaires on trouve des symboles chrétiens. Mais ces exceptions ne viennent pas détruire ce que j'ai dit sur le christianisme que professait Constantin, car ce n'est pas la divinité païenne qui se trouve représentée sur ces pièces, mais bien l'empereur avec ses traits connus substitués au dieu Mars. Je ne veux pas excuser, je condamne au contraire la légende : MARTI CONSERVATORI, et, à mon avis, il fit mieux quand il substitua plus tard à cette légende celle de VIRTVS qui accompagne aussi le type de Mars, figurant la valeur militaire et qui se perpétua non-seulement sur ses monnaies[2] et sur celles de ses fils Césars[3], mais encore sur celles de Constantin II Auguste[4]. Mais je dois protester contre un acte dont a été accusé Constantin par quelques écrivains.

En effet Guattani, en 1789, écrivait, p. XCIV de ses *Monumenti antichi di Roma*, et ensuite dans sa *Roma descritta*, 1805, p. 42, au sujet de l'inscription de l'arc de triomphe dédié à Constantin, seulement en 315, ces mots : *Nota che nell' iscrizione ove si legge* INSTINCTU DIVINITATIS *il marmo è più basso, ed i forami delle lettere confusi indicano esservi state altre parole ; si vuole che vi stesse scritto* DIIS FAVENTIBUS, *espressione che più si accorda col politeismo de' Romani.* On a dit aussi avec la même franchise qu'on y trou-

[1] Tanini, p. 273. — Cohen, t. VI, p 145, n° 361.

[2] Cohen, t. VI, p. 96, n° 31 ; p. 116, n°s 145, 148, 149 ; p. 167, n°s 528, 529.

[3] Crispus avec la légende VICTOR (Cohen, *loc. cit.*, p. 189, n° 17) et avec la légende PRINCIPI (Cohen, p. 199, n° 96). — Constantin (p. 214, n° 10 ; p. 221, n° 52). — Constant (p. 258, n° 86). — Constance (p. 300, n° 147 et p. 309, n° 202).

[4] Cohen, *loc. cit.*, p. 221, n° 53.

vait des vestiges évidents d'une inscription antérieure qui aurait été de la teneur suivante : NVTV I. O. M. Mais aujourd'hui il n'est plus permis de s'arrêter à des inventions pareilles depuis que nous avons vu de près cette partie de l'inscription moulée en plâtre à ma demande par les soins de M. le chevalier Pietro Rosa, et depuis qu'on a écrit longuement à ce sujet[1]. Du reste, en 1856, après mon retour de Paris, j'avais déjà pu m'assurer, par la simple inspection du monument, que le marbre n'était pas plus entamé et creusé à cet endroit qu'ailleurs, ni les trous des lettres disposés d'une manière confuse, comme le dit Guattani, et qu'il ne s'y trouvait aucune trace de lettres gravées antérieurement.

Maintenant, pour reprendre mon sujet, je dirai que quelque coupable que fût Constantin en permettant qu'on le représentât sous la figure de Mars et du Soleil et qu'on lui donnât les épithètes de Soleil et de lumière du monde, il est impossible de ne pas reconnaître de véritables croix et de véritables monogrammes du Christ gravés sur les monnaies décrites plus haut; ces symboles chrétiens paraissent déjà sur les monnaies avant qu'il se fût débarrassé de son collègue, et pour cette série on n'a qu'à rappeler l'argument mentionné déjà, c'est que ces types manquent absolument dans la série de Constance César.

Après les monnaies frappées avant l'année 323, série que je viens de reconstituer contre l'opinion des numismatistes anciens et modernes et qui remonte aux premières années de la conversion de Constantin, je vais décrire celles qui sont postérieures à l'année 323, c'est-à-dire celles qui ont été frappées après la mort de Licinius.

[1] Cf. *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1863, p. 183 et suiv.; 1864, p. 156.

16. CONSTANTINVS MAX. AVG. Buste lauré à droite, avec le paludamentum.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats casqués debout, armés de la haste et du bouclier; deux enseignes militaires et au milieu la croix; à l'exergue AQP. et quelquefois AQS. Banduri, p. 242, 272. —Gaillard, *Description des monnaies de don J. Garcia de la Torre*, Madrid, 1852, in-8°, p. 305, n° 4954.—Caronni, *Mus. Hedervar.*, n° 3929. — J'ai vu au Musée de Bologne, dans la collection de M. Lovatti et chez Depoletti, des exemplaires sur lesquels la croix a la forme suivante +. — Pl. III, n° 10.

17. CONSTANTINVS IVN. NOB. C. Buste lauré à droite, avec la cuirasse.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Le même type des deux soldats, des deux enseignes et de la croix au milieu; à l'exergue AQP. Deux exemplaires en ma possession; sur l'un, la partie supérieure de la croix est arrondie †, sur l'autre, elle est carrée †; quelques exemplaires portent AQS. — Banduri, II, p. 223 et 339. — Eckhel, *Catal. Mus. Cæs.*, p. 486, n° 26. — Borghesi, cité par Cavedoni, *Nuove ricerche critiche*, p. 2. — Pl. III, n° 11.

18. FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C. Buste lauré à droite, avec le paludamentum.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Le même type des deux soldats, des deux enseignes avec la croix au milieu; à l'exergue AQP. ou AQS. Banduri, II, p. 389. — Eckhel, *Catal. Mus. Cæs.*, p. 492, n° 10. — Tanini, p. 302 — Et aussi avec la croix arrondie à la partie supérieure. Borghesi, cité par Cavedoni, *loc. cit.*, p. 2.

19. CONSTANTINVS MAX. AVG. Buste à droite, avec le diadème enrichi de pierreries et le paludamentum.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Soldat debout, de face,

regardant à droite, armé de la haste et du bouclier; dans le champ, à droite, une croix à quatre branches égales.—AV. Tanini, p. 264 de sa collection. — M. Cohen (p. 139, n° 321) décrit un petit bronze avec un type semblable, mais où manque la croix.

20. FL. IVL. HELENA AVG. Tête à droite, avec les cheveux formant couronne.

Revers. PAX PVBLICA. La Paix debout, tenant une branche de laurier et un sceptre; dans le champ, à gauche, une croix à quatre branches égales; à l'exergue TRS. Wiltheim, *Acta Sanctorum Maii.*, V, p. 23. — Le baron Marchant (*Lettres sur la numismatique et l'histoire*, p. 219, éd. Leleux, Paris, 1851) décrit une pièce portant la légende au datif, HELENAE. — Cf. Eckhel, *D. N.*, VIII, p. 144.

21. CONSTANTINVS MAX. AVG. Buste à droite, avec un diadème enrichi de pierreries et le paludamentum sur l'épaule.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats casqués debout, armés de la haste et du bouclier; deux enseignes militaires, et au milieu, dans le champ, le monogramme ☧; à l'exergue P. CONST. Musée Kircher et Musée Britannique.

22. CONSTANTINVS IVN. NOB. C. Tête laurée à droite.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Le même type des deux soldats et des deux enseignes; dans le champ le monogramme ☧, et à l'exergue P CONS. Banduri, t. II, p. 339.

23. FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C. Tête laurée à droite, avec le paludamentum sur l'épaule.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Le même type, avec le monogramme ☧ dans le champ; à l'exergue S CONST. Feuardent, *Revue num.*, 1856, pl. VII, n° 7.

24. CONSTANTINVS MAX. AVG. Tête à droite, avec un diadème enrichi de pierreries.

Revers. VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire portant un trophée dans la main droite et une palme dans la gauche ; dans le champ à gauche le monogramme ☧, à droite le chiffre LXXII ; à l'exergue, SMAN.— AV.

Aureus est eximiæ cælaturæ in thesauro regio, écrivait le Père Hardouin (*Opera select.*, p. 481). Mais au lieu des lettres numérales LXXII, le Père Hardouin met XXII, ce qui est inexact [1]. Après Hardouin, on trouve cet aureus décrit par Du Cange, *Fam. Byzant.*, p. 18, par Banduri, t. II, p. 250, par l'auteur du *Catalogue du Musée d'Ennery*, p. 234, n° 471. Il est gravé aussi de la main du comte de Caylus dans le recueil intitulé : *Médailles d'or du Cabinet du Roi*, n° 1091.

25. FL. IVL. CONSTANS NOB. C. Buste lauré à droite avec le paludamentum.

Revers. VICTORIA CAESAR. NN. Victoire portant un trophée dans la main droite et une palme dans la gauche ; dans le champ à gauche le monogramme ☧ et à droite les lettres numérales LXXII ; à l'exergue, SMAN. Chabouillet, *Revue numism.*, 1849, p. 10.

26. Tête diadémée de Constantin à droite.

Revers. CONSTANTINVS AVG. L'empereur debout tenant d'une main le sceptre et de l'autre le labarum terminé à la partie supérieure par une boule et sur lequel est brodé le monogramme ☧ ; à l'exergue, RP. Médaillon d'argent du poids de deux aureus. Caronni, *Mus. Hedervar.*, t. II en vignette, *parti secundæ additio*, p. 1, 3.

[1] Voir les *Annotations* aux *Lettres du baron Marchant*, p. 423, éd. de Leleux, 1851.

27. CONSTANTINOPOLIS. Tête de la ville coiffée d'un casque avec *crista* à gauche.

Revers. Victoire à gauche ; dans le champ à gauche une croix à branches égales + ; à l'exergue, CONST. Tanini, p. 278 de sa collection.

28. CONSTANTINOPOLIS. Buste de la ville à gauche avec un casque orné d'une guirlande de laurier et un sceptre dans la main gauche.

Revers. Victoire à gauche debout sur un navire, tenant un sceptre dans la main droite et s'appuyant de la gauche sur un bouclier sur lequel on voit cinq globules rangés en quinconce ; à gauche dans le champ, le monogramme ☧. A l'exergue, S CONST. Musée royal de Turin. — Arneth, *Synopsis*, p. 197 du Cabinet de Vienne.— Feuardent, *Rev. num.*, 1856, pl. VII, nº 3. — Pl. III, nº 12.

29. VRBS ROMA. Buste de la ville avec un casque à *crista* à gauche.

Revers. La louve et les deux jumeaux ; au-dessus le monogramme ☧ entre deux étoiles ; à l'exergue, P CONS. ou S CONS. (pl. III, nº 13). Gaillard, *Description des monnaies de don J. Garcia de la Torre*, p. 307, nº 5008. Sur un autre exemplaire appartenant à M. l'avocat Lovatti, on lit d'une manière assez distincte le mot ROMA, précédé et suivi de lettres incertaines. Sur l'exemplaire décrit par Eckhel (*Cat. Mus. Cæs.*, p. 480, nº 288), on lit à l'exergue M. OST., et sur celui décrit par Tanini (p. 280), il n'y a pas de lettres à l'exergue.

30. CONSTANTINVS MAX. AVG. Buste lauré à droite.

Revers. SPES PVBLICA. Labarum sur lequel sont brodés trois globules ; au sommet, au-dessus de la traverse à laquelle est suspendu le morceau d'étoffe, le monogramme ☧ ; au-dessous, un serpent percé par la pointe de la haste, et

à l'exergue CONS. Baronius, *Ann.*, 325, n° CCVI.—Grætser, *de Cruce*, III, et V.—Sada, *Append. ai dialoghi dell' Agostini*. —Du Cange, *Fam. Byzant.*, p. 113.—Banduri, II, p. 300. —Eckhel, *D. N.*, VIII, p. 88, du cabinet du prince de Waldeck. — Tanini, p. 275 de sa collection. — Un quatrième exemplaire est gravé dans le catalogue de M. Gaillard, *Description des monnaies de don J. Garcia de la Torre*, pl. X, n° 5, et p. 304, n° 4929. Cette dernière pièce porte au droit la légende CONSTANTINVS AVG. [1].

31. CONSTANTINVS MAX. AVG. Tête à droite, ceinte d'une couronne de laurier enrichie de pierreries.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats armés de la haste et du bouclier; au milieu le labarum sur lequel est brodé le monogramme ☧; à l'exergue, P CONST. Banduri, II, p. 242, 273.—Feuardent, *Rev. num.*, 1856, pl. VII, n° 1. — En ma possession et au Musée Britannique. — Avec les différents monétaires Δ SIS. Є SIS. Caronni, *Mus. Hedervar.*, t. II, n° 3927. — La même pièce avec la marque de l'atelier de Lyon, SLC. Feuardent, *Rev. num.*, 1856, pl. VII, n° 2.—Deux pièces frappées à Siscia, A SIS. T SIS., l'une décrite par Tanini, p. 276, l'autre vue par moi dans la collection de M. Ch. Gonzalès. — P SIS. Hardouin, *Opera select.*, p. 473. — Γ SIS. avec la légende IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. *Nummi Coll. Turnon.*, p. 186. — Є SIS. Chez Depoletti et au Musée Britannique. — PT. SMTS. Hardouin, *loc. cit.*, p. 473. — Sans indication d'atelier. Goez, *Mus. Goez*, p. 166. — Deux autres exemplaires vus par moi au Musée Britannique.—Cf. Cavedoni, *Ricerche*, p. 11. n° 6.

32. CONSTANTINVS IVN. N. C. Tête laurée à droite.

[1] Cf. Cohen, t. VI, p. 160, n° 483.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats armés de la haste et du bouclier; au milieu, le labarum avec le monogramme brodé; à l'exergue, P CONST. Tanini, p. 288. — Feuardent, *Rev. num.*, 1856, pl. VII, n° 4.

33. FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C. Tête laurée à droite.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Même type des deux soldats; au milieu, le labarum avec le monogramme ☧ brodé; à l'exergue, S CONST. ou CONS. Hardouin, p. 475.—Banduri, p, 388. — Caronni, *Mus. Hedervar.*, n° 4162. — Feuardent, *Revue num.*, 1856, pl. VII, n° 6.

34. FL. IVL. CONSTANS NOB. C. Tête laurée à droite.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Même type des deux soldats; au milieu, le labarum avec le monogramme ☧; à l'exergue S CONS. Mus. Kircher — ou C CONS Γ. Caronni, *Mus. Hedervar.*, n° 4135 — ou P CONST. Feuardent, *Rev. num.*, 1856, pl. VII, n° 5.—Arneth, *Synopsis*, p. 198, où l'indication de l'atelier a été oubliée.—AQP. Banduri, II, p. 361. — A SIS. Collect. de M. Lovatti. — A SIS. B SIS. ꓶ SIS. Γ SIS. Banduri, p. 361 — Cohen, t. VI, p. 266, n° 132.

35. FL. DELMATIVS NOB. C. Tête laurée.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Même type des deux soldats et du labarum avec le monogramme ☧; à l'exergue, P CONS. Banduri, II, p. 327. — P CONST. Caronni, *Mus. Hedervar.*, n° 4090.— S CONST. Gaillard, *Description des monnaies de don J. Garcia de la Torre*, p. 313, n° 5196. — CONS. sur un exemplaire que j'ai vu chez le chanoine Moià à Gerace.— S MKΓ. et CAES. au lieu de C., puis SMN☧. SMALΔ. SMISE, R☧Q. Banduri, p. 327.

36. DIVO CONSTANTINO. Tête voilée à droite.

Revers. AETRNA PIETAS. L'empereur en habit militaire

debout, appuyé sur la haste et tenant dans la main droite le globe, au-dessus duquel est placé le monogramme ⳩ (*sic*); à l'exergue quelquefois CON. Hardouin, *Opera select.*, p. 483. — Cohen, t. VI, p. 123, n° 189 — Ou AETERNA PIETAS. Beger, *Thes. Brand.* II, p. 805.— Cf. Banduri, II, p. 267. — Bimard de la Bastie, *Mémoires de l'Académie des inscript. et belles lettres*, t. XV, p. 104.

37. DIVO CONSTANTINO. Tête voilée à gauche.

Revers. AETRNA PIETAS. Le même type et dans le champ, à droite, une croix ✝; à l'exergue, P L C. Banduri, II, p. 268 de la collection Baudelot — Avec la légende DIVO CONSTANTINO P. au droit, et la croix ✝ dans le champ à droite au revers; à l'exergue, P. CONS. Tanini, p. 276 de sa collection.

38. CONSTANTINVS MAX. AVG. Tête jeune à droite avec des cheveux longs et ondulés, ceinte d'une couronne de laurier enrichie de pierreries, avec le paludamentum.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats; au milieu, le labarum avec le monogramme ☧ brodé; à l'exergue, A SIS. De ma collection.— Є SIS. Au Musée Britannique— Є SIS. et un croissant. De la collection de M. Lovatti.—T SIS. De la collection de M. Ch. Gonzalès. — Pl. III, n° 14.

39. CONSTANTIVS P. F. AVG. Tête à droite ceinte d'une couronne de laurier enrichie de pierreries.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Le même type à l'exergue Γ SIS. Tanini, p. 303 de sa collection.

40. CONSTANS P. F. AVG. Tête à droite ceinte d'une couronne de laurier enrichie de pierreries, avec le paludamentum.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Le même type, à l'exergue, A SIS. B SIS. De ma collection, — A SIS. Tanini, p. 294. — S M SIS Feuardent, *Revue num.*, 1856, pl. VII, n° 8.—

AQS. Tanini, *loc. cit.* — AQP. De la collection de M. Lovatti. —B. CONST. P LO. Tanini *loc. cit.*—SMNA. Gaillard, *Descr. des monnaies de don J. Garcia de la Torre*, p. 316, n° 5254.

Le type des deux soldats et des deux enseignes militaires avec la légende GLORIA EXERCITVS, ne fut adopté qu'après la mort de Crispus ; il fut maintenu pendant les onze années que vécut encore Constantin et même on s'en servit encore après sa mort. A ce type sont joints la croix, non plus à branches égales, mais en forme de *thau* ┼, et le monogramme ☧ placé tantôt dans le champ, tantôt sur l'étoffe même du labarum. On doit supposer que cette espèce de croix a été introduite sur la monnaie entre les années 326 et 333, parce qu'elle ne paraît pas sur les pièces semblables de Constant; on pourrait cependant croire que l'introduction de cette forme de croix a précédé l'année 330, puisqu'on ne trouve aucune monnaie de Constantinople avec ce signe; mais cet argument manque de solidité, parce qu'il paraît que c'est le seul atelier d'Aquilée qui a adopté le signe de salut. La seconde série, celle qui a le monogramme ☧ dans le champ, est certainement antérieure à l'année 333, parce qu'on ne trouve pas de pièces semblables à l'effigie de Constant, mais seulement aux effigies de Constantin le père et de ses deux fils, Constantin et Constance. Ainsi, il faut mettre après l'année 330 les pièces qui ont le monogramme, du moins celles qui portent la marque de l'atelier de Constantinople.

La troisième série montre le labarum avec le monogramme ☧ brodé sur l'étoffe. Cette série a été frappée avant la mort de Constantin, mais ces pièces ne sont pas antérieures à l'année 335, puisqu'on trouve le même type avec l'effigie de Delmatius, qui fut créé César en cette année, et survécut très-peu de temps à son oncle. Les fils

de Constantin, devenus Augustes, reprirent le même type, comme en font foi les médailles décrites sous les nos 38, 39, 40.

Nous trouvons encore d'autres types avec des signes chrétiens frappés par plusieurs ateliers dans le cours de ces années, et d'abord le petit bronze à l'effigie de sainte Hélène, mère de Constantin. On sait qu'Hélène dut renoncer à la vie privée par ordre de Constantin, et je crois certain qu'avant de donner à sa mère le titre d'Auguste, on frappa des monnaies en son honneur ainsi qu'en l'honneur de Fausta, femme de l'empereur, laquelle reçut également plus tard le titre d'Auguste. Ceci se trouve démontré quand on compare les types des monnaies qui au droit portent la légende HELENA N. F. (Cohen, t. V, pl. XV, n° 8) FAVSTA N. F. (Idem, t. VI, pl. IV, n° 16), et au revers une couronne de laurier avec une étoile au milieu. On croit que la monnaie qui au type de la Paix joint la légende PAX PVBLICA et dans le champ la croix à quatre branches égales, a été frappée à l'occasion de la découverte du bois sacré de la croix par l'impératrice; mais si la présence de la croix fait présumer cette date, je dois avouer que ceci n'est pas un argument solide, puisque la croix figure déjà avant ce temps-là sur les monnaies de Constantin.

De même on ne peut pas fixer l'époque à laquelle a été frappé l'aureus de la collection de Tanini, décrit sous le n° 19, ni le petit médaillon d'argent, n° 26, qui montre la statue de Constantin.

Il est plus facile de déterminer, ce me semble, l'année dans laquelle ont été émises les deux monnaies décrites sous les nos 24 et 25, parce que la pièce à l'effigie de Constantin ne peut être antérieure à l'année 333, par le motif qu'on possède une pièce semblable à l'effigie de

Constant César, et l'époque de cette émission peut être fixée très-probablement à l'année 335, à cause des légendes VICTORIA CONSTANTINI AVG. VICTORIA CAESAR. NN., acclamation qui avait lieu tous les cinq ans en l'honneur des empereurs et de leur famille; le septième lustre tombe à peu près dans l'année 335.

Il n'est pas nécessaire de parler des pièces qui, portant la marque de l'officine monétaire de Constantinople, ont nécessairement été frappées après l'année 330. De même il est évident que la pièce n° 36, frappée en l'honneur de Constantin après sa mort, a été émise par ordre de ses fils, probablement en l'année 337, ou au plus tard en l'an-l'année 338, époque à laquelle les trois frères ayant pris le titre d'Auguste et l'aîné celui de Maximus, ils firent frapper de nouveau des pièces avec la légende GLORIA EXERCITVS portant le type des deux soldats, déjà émises deux fois en 330 et 335.

Il résulte de la longue liste ci-dessus que j'y ai fait entrer toutes les monnaies décrites dans ma *Numismatique de Constantin*, si l'on en excepte seulement celles qui montrent le labarum terminé à sa partie supérieure par une croix, l'aureus de Constantin César qui porte la croix à quatre branches égales, et enfin un autre aureus de Constantin le Grand avec le monogramme ☧ placé entre l'A et l'ω. J'ai pris le parti de séparer les choses certaines de celles qui peuvent, à notre époque, donner lieu à des controverses. Mais s'il m'a semblé utile de faire cette distinction, je ne veux pas pour cela garder le silence sur ces pièces.

Les monnaies qui montrent des enseignes terminées en forme de croix ont été admises par M. l'abbé Cavedoni[1]

[1] *Ricerche*, p. 9.

parmi les monnaies qui portent des signes chrétiens. Plus tard, j'ai ajouté quelques nouvelles pièces à cette série dans ma *Numismatique Constantinienne.* Cependant le même savant se refuse maintenant à croire à ces sortes de pièces[1], oubliant qu'il a décrit lui-même une médaille d'or à l'effigie de Constantin le Jeune, où l'on voit une enseigne terminée en forme de croix[2]. La raison alléguée par M. l'abbé Cavedoni pour refuser l'admission de ces sortes de pièces au nombre de celles qui portent des signes chrétiens, c'est qu'en les comparant avec d'autres il s'est assuré que ce n'est pas réellement une croix qu'on y a figurée, mais seulement une apparence de croix. Or, si un tel argument devait avoir quelque valeur, une grande partie des monnaies décrites plus haut et portant des croix et des monogrammes courraient risque d'être rejetées, parce que l'on possède une quantité considérable de pièces portant les mêmes types, mais sans croix et sans monogrammes, comme il est facile de s'en assurer. En attendant, il est bon de dire ici que j'ai vu un vexillum terminé en croix sur une monnaie de Licinius de la collection de M. Lovatti; j'en donne le dessin sur la pl. III, n° 15. Cet exemplaire porte la marque de l'atelier d'Aquilée, AQS. En publiant cette pièce il semble permis de conclure que ceux qui ont décrit des pièces semblables comme ayant passé sous leurs yeux ne se faisaient pas illusion, quoique ni Borghesi ni moi nous n'en eussions jusqu'alors rencontré aucun exemple. Du reste, j'ai cru utile et prudent d'écarter ces quatre monnaies du nombre de celles qui portent des signes indubitables de christianisme. Je dis

[1] *Appendice*, p. 3.

[2] *Ricerche*, n° 4, p. 9. *Con labaro nella d. insignito di una laurea e finiente in croce.*

quatre et non neuf, parce que j'en excepte les médailles des deux Licinius et des deux Constantin père et fils, qui montrent dans le champ le monogramme ☧, auxquelles il faut joindre une pièce à l'effigie de Crispus et la médaille de Licinius le père portant le vexillum terminé en croix dont je viens de parler. Et quoique sur ces pièces le monogramme ne soit pas dessiné sous la forme habituelle ☧, comme le représentent les anciens graveurs, ni la croix telle qu'on la trouve décrite, néanmoins l'une et l'autre figure est faite de telle sorte qu'il est facile de la ramener aux formes connues et correctes; et il est impossible de voir dans ce monogramme une étoile, comme le voulait M. l'abbé Cavedoni [1].

Quant à l'aureus de Constantin César [2], il est rejeté aussi par l'illustre numismatiste de Modène comme pièce étrange (*strano nummo*) à cause non-seulement de l'abréviation vicieuse IV. au lieu de l'usitée IVN., mais encore par rapport au type du revers qu'on ne retrouve pas, je crois, dans toute la nombreuse suite des monnaies de Constantin [3]. Mais la première objection n'a pas de valeur, car tout le monde sait qu'on rencontre souvent des erreurs commises par les graveurs monétaires [4]. D'ailleurs la pièce en question n'est pas la seule à l'effigie de Constantin César qui porte l'abréviation IV. ; M. Cohen [5] en décrit une autre sur laquelle on lit IV. NOB. C. au lieu de IVN. NOB. C. La seconde raison

[1] *Ricerche*, p. 19.

[2] *Numism. Costantiniana*, n° 10. — Cf. Tristan, III, p. 594.

[3] Cavedoni, *Ricerche*, p. 4.

[4] Parmi les mille exemples qu'on pourrait citer, je mentionne seulement ici une pièce de Constance, CONSTANTIVS NOB.C., qui porte au revers PROVIENTIA CAS. pour *Providentia Cæs.*

[5] T. VI, p. 218, n° 37.

alléguée par M. l'abbé Cavedoni pour rejeter l'aureus de Constantin César, c'est-à-dire la nouveauté du type, ne me semble guère plus fondée, parce que dans ce cas nous devrions avoir des doutes à l'égard de tous les types singuliers, ce qui est inadmissible. Du reste, le type qui se voit au revers de l'aureus de Constantin César n'est pas aussi nouveau que le pense M. l'abbé Cavedoni; la femme assise tenant une petite Victoire dans la main droite et un sceptre dans la gauche et accompagnée de la légende VICTORIA AVGG. est un type qui se trouve déjà décrit par Mezzabarba[1] au nombre des revers des monnaies de Constantin. Quoi qu'il en soit, malgré les arguments que je viens d'exposer, je n'ai pas voulu admettre cet aureus au nombre des médailles qui portent la croix à quatre branches égales, afin de ne pas introduire des pièces douteuses dans la série, et pour ne pas donner lieu à de nouvelles discussions.

Tanini (p. 265 de son Supplément à l'ouvrage de Banduri) accepte au nombre des médailles authentiques l'aureus gravé dans l'ouvrage de Jacques de Bie[2] et sur lequel a écrit le chanoine Hemelarius[3], pièce qui au droit porte la tête laurée de Constantin le Grand à droite, accompagnée de la légende CONSTANTINVS P. F. AVG., et au revers le monogramme A☧ω, autour duquel est tracée la légende VICTORIA MAXVMA. J'ai inséré cette pièce dans ma *Numismatique Constantinienne*, n° 65, de même qu'un petit bronze, n° 66, portant un type semblable et décrit par Vettori dans le Catalogue manuscrit du Musée chrétien du Vatican. Voici ce qu'en dit Vettori : *Nummus ex ære parvi moduli in quo*

[1] P. 477, ed. Argelati, Mediolan., 1730, in fol.

[2] *Numismata aurea*, tab. LI. Antverpiæ, 1615, in-4°.

[3] *Imperatorum Romanorum numismata aurea*. Antverp., 1627.

Constantini caput et litteræ partim deperditæ. In aversa parte monogramma Christi decussatum litteris utrinque Α *et* ω *et litteræ in gyro detritæ.* Quoique ce petit bronze, rapproché de l'aureus, en confirme l'authenticité, j'ai jugé à propos de le laisser de côté, en attendant une nouvelle confirmation.

J'ai rejeté de mon Catalogue le monogramme ☧ gravé sur le casque de Constantin[1] et le monogramme ✻ tracé en creux sur le piédestal qui soutient le bouclier portant les mots VOT. PR.[2], parce que je regarde comme de fabrique moderne les signes tracés sur ces deux médailles. Sur un autre exemplaire, que j'ai vu, le piédestal porte le monogramme ⳨ gravé en creux de la même manière et probablement par la même main. L'étoile à huit rayons ✳ qui se trouve au revers de la pièce décrite sous le n° 31 de la *Numismatique Constantinienne* ne peut pas être un monogramme; c'est un véritable astre qui rappelle la vision de Constantin, comme le pont de bois au revers d'une monnaie semblable rappelle la défaite de Maxence. Cet astre figurerait le soleil qui apparut à Constantin dans la célèbre vision en même temps que le signe du Christ (*signum Christi*), et qui depuis ce temps devint, à ce qu'il paraît, un symbole particulier à Rome et un emblème de l'empereur.

R. Garrucci.

[1] *Numismatica Costantiniana*, n° 13.

[2] *Ibid.*, n° 16

MÉLANGES DE NUMISMATIQUE.

I.

Trouvaille de monnaies d'or du Bas-Empire.

Un trésor de médailles romaines d'or des règnes de Valentinien Ier, Valens, Gratien, Valentinien II et Arcadius, a été découvert en 1865 dans le Poitou et acquis par MM. Rollin et Feuardent. Il se composait de 28 sous et de 2 médaillons d'or.

Les sous d'or présentaient les variétés ci-après :

VALENTINIEN Ier (364-375).

1. VICTORIA AVGVSTORVM. Victoire inscrivant sur un bouclier VOT. V MVLTIS X. Dans le champ, OB ; à l'exergue, CONS ✶.

2. RESTITVTOR REIPVBLICAE. L'empereur debout, à droite ; à l'exergue, S.M.AQ.

3. Même pièce. ℞ ✶ S.M.KA
4. Autre. — S.M.LVG.
5. Autre. — R.P. Palme.
6. Autre. — T.P.

7. VICTORIA AVGG. Les deux empereurs assis. A l'exergue, A.SISC.

8. Autre. S.M.TES.
9. Autre. ✳ TES ✳.
10. Autre. TR OB. — 2 exemplaires.

Valens (364-379).

11. D. N. VALENS P. F AVG. Buste de Valens à gauche. ℟ SALVS REIP. L'empereur debout, à ses pieds un captif; à l'exergue, S.M.SISC.

12. RESTITVTOR REIPVBLICAE. L'empereur debout, de face; dans le champ, une croix; à l'exergue, ✳ ANTI ✳.

13. Autre sans la croix. S.M.AQ.

14. Autre. CONS. Couronne.

15. Autre. KONST V.

16. Autre. MED.

17. Autre. S M. NA.

18. Autre. S M. NI.

19. VICTORIA AVGG. Les deux empereurs assis. A l'exergue, A. SISC.

20. TR OB. — 3 exemplaires.

Gratien (375-383).

21. VICTORIA AVGG. Les deux empereurs assis. TR OB. — Deux pièces.

Valentinien II (383-392).

22. VICTORIA AVGG. Deux empereurs assis. TR OB T.

23. Autre. AQ OB F.

ARCADIUS (395-408).

24. CONCORDI AVGGG B. Figure casquée assise tenant un bouclier sur lequel on lit: VOT V. MVL X. A l'exergue, CONOB.

Les deux médaillons, beaucoup plus intéressants, sont passés dans ma collection. En voici la description :

VALENTINIEN Ier (364-375).

D. N. VALENTINIANVS P. F. AVG. Buste de l'empereur à droite, la tête ceinte d'un bandeau élégant; une agrafe retient le *paludamentum* sur l'épaule droite.

℟ GLORIA ROMANORVM. Rome casquée et Constantinople tourrelée assises, la première à gauche, la seconde à droite, mais regardant à gauche. Rome est de face, tenant d'une main un globe surmonté d'une Victoire, et de l'autre une haste. La figure qui personnifie la seconde capitale de l'empire, est placée de profil; elle porte aussi d'une main un globe surmonté d'une Victoire, mais de l'autre elle tient une corne d'abondance; elle pose le pied droit sur une proue de navire.

A l'exergue, TROBS.

Ce médaillon d'or a été frappé à Trèves; il pèse 8gm,93.



Les médaillons d'or de Valentinien Ier sont fort rares.

M. H. Cohen n'en a placé que quatre dans son vaste répertoire[1]. Le n° 3 de cet auteur ne diffère de celui qui précède que par l'exergue du revers, qui porte TROB au lieu de TROBS; mais comme l'original en a disparu lors du vol commis au Cabinet de France, en 1831, et n'a pu par conséquent être gravé, j'ai cru devoir reproduire mon specimen, d'autant plus que la conservation en est irréprochable et le style remarquablement bon, surtout du côté de la tête.

Le même type de revers se retrouve sur des médaillons d'or appartenant à des empereurs dont l'autorité ne s'est exercée qu'en Occident, tels que Gratien et Eugène, et qui résidaient, comme Valentinien I[er], à Trèves[2]. On sait que le principe de l'unité du monde romain a longtemps survécu au morcellement de l'empire, et que, depuis Constantin, les Augustes d'Occident aimaient à rapprocher dans leurs monnaies l'image de la nouvelle capitale de celle de la ville éternelle, et à associer dans leurs actes à leurs propres noms ceux de l'Auguste d'Orient. Plus tard, lorsque les fils de Théodose eurent fait de sa succession un partage définitif, et dans lequel l'Orient échut à l'aîné, l'empereur d'Arles, de Ravenne ou de Rome, et les Barbares qui vinrent après lui, ne se crurent légitimes qu'après avoir reçu l'assentiment de la cour de Byzance.

VALENS (364-378).

D. N. VALENS P.F.AVG. L'empereur en buste à gauche, la tête casquée, l'épaule couverte d'un bouclier, tient une lance, le fer à la hauteur de son visage. Le casque, bas de

[1] *Descript. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. VI, p. 395.
[2] *Descript. hist.*, t. VI, pl. XV, fig. 2, et pl. XVI, fig. 7.

forme, est entouré à sa base d'un bandeau perlé, et orné d'une crinière qui se termine au sommet par une triple aigrette. Le bouclier présente une scène de chasse : c'est un cavalier au galop poursuivant un animal dont on ne voit pas la tête, mais que, aux ondulations de son cou, on peut prendre pour un lion.

℞ VICTORIA D.N. AVGVSTI. Victoire ailée debout à droite, le pied gauche sur un globe, tenant de la main gauche un bouclier, sur lequel elle vient d'écrire : VOT V MVLT X. Un génie ailé, les bras étendus, supporte de l'autre côté le bouclier.

A l'exergue, TESOB. Poids, 9gr,01.



Ce médaillon d'or, à fleur de coin, est inédit. La composition et les grandes lignes en sont médiocres, comme dans les œuvres d'art de cette époque, mais les détails sont soignés et assez habilement exécutés.

Il a été frappé à Thessalonique.

Les médaillons d'or de Valens se recontrent un peu plus fréquemment que ceux de Valentinien. M. H. Cohen n'en a cependant décrit que neuf [1], appartenant presque tous au musée de Vienne.

Les Romains, qui ont peuplé tout l'empire de monu-

[1] *Descript. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. VI, p. 408 et suiv.

ments dus au ciseau des artistes de l'Italie, de la Grèce et des provinces, ont aussi multiplié les représentations en bas-relief, au moyen de coins gravés au burin ou au touret. Ce dernier groupe d'objets d'art est fécond en sujets historiques auxquels se prête surtout le large flan des pièces de grand module, en or, en argent et en bronze, connues aujourd'hui sous le nom de *médaillons*. L'usage des médaillons s'est développé pendant l'époque constantinienne, à laquelle appartiennent ceux dits *contorniates*, qui se distinguent autant à leur peu de relief qu'au cercle tracé à la rouanne qui règne sur leur bord.

Les médaillons de bronze de tous les temps, et particulièrement les contorniates, ont été fabriqués dans les conditions où se fabriquent aujourd'hui ce qu'on appelle les médailles[1], c'est-à-dire que les uns, destinés à une récompense officielle ou à la consécration d'un événement public, ont été forgés dans les ateliers du gouvernement, tandis que les autres ont été fabriqués par l'initiative et aux frais des corporations ou des particuliers.

Si les médaillons d'or et d'argent ont également rempli le rôle réservé aujourd'hui à ce que nous appelons *médailles*, il en est cependant qui ont dû servir de signes d'échange, et qui représentent ces multiples de l'étalon dont parle Lampride[2]. Malheureusement il est difficile de reconnaître à première vue un médaillon d'une monnaie. Les monnaies dans l'antiquité avaient un haut relief et n'étaient pas destinées à s'empiler comme celles de nos jours; il n'y avait donc aucun motif pour les fabriquer sous ce rapport autrement que les pièces destinées à être dis-

[1] Cf. Adrien de Longpérier, *Revue numism.*, 1865, p. 405 et suiv.

[2] *Alexand. Sev.*, 39.

tribuées comme récompenses, ou attachées aux enseignes militaires, etc.

En ce qui concerne l'or, métal des deux médaillons qui nous occupent, la proportion de l'unité monétaire à l'unité pondérale, c'est-à-dire de l'*aureus* et plus tard du sou d'or à la livre, a souvent varié. De quarante à la livre sous le second César, l'étalon d'or n'était plus que de quarante-cinq à la livre sous Néron et de cinquante sous Caracalla. Il tomba ensuite à soixante sous Dioclétien et à soixante-douze sous Constantin. M. H. Cohen[1], après avoir ainsi planté les jalons de cette décroissance, se demande, frappé des résultats imprévus des pesées de certaines séries de monnaies, si d'autres tailles n'auraient pas été édictées par l'administration romaine à des époques intermédiaires. L'imperfection des procédés employés pour découper les lingots, la difficulté de l'affinage et la présence de fausses monnaies dans les dépôts, suffisent à expliquer bien des anomalies. Le même auteur pense que la taille de l'unité monétaire à raison de soixante-douze à la livre d'or, a été dans tous les cas la seule légale, non-seulement sous les seconds Flaviens, mais sous les princes qui se rattachent à la période constantinienne, tels que Flavius Valentinianus en Occident et son frère Flavius Valens en Orient. Mommsen, au contraire, signale les écarts considérables du poids de la monnaie d'or pendant cette période, et dit qu'on en était venu à ne plus tenir à l'exactitude du poids du signe représentatif, parce qu'on avait l'habitude de peser toutes les pièces reçues en payement[2].

Je n'ai pas à examiner ici ce qu'ont été en réalité les

[1] *Descript. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, introd., p. xv.

[2] Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, traduction du duc de Blacas, préface, p. xxxvij.

variations du sou d'or pendant le Bas-Empire, ni quelle part il faut faire dans ces variations aux changements de taille, à l'imperfection des procédés et à la présence de pièces fausses dans les trouvailles. Qu'il me suffise de constater que les sous d'or de Valentinien Ier et de Valens, sortis, comme nos médaillons, des ateliers de Trèves et de Thessalonique, présentent entre eux une uniformité de poids qui fait honneur aux procurateurs de la monnaie, et qui les lave du reproche que leur fait Mommsen[1], et ne diffèrent pas sensiblement du poids de l'étalon, c'est-à-dire du poids que l'on peut assigner par le calcul à la soixante-douzième partie de la livre d'or. En effet, les cinq sous du Cabinet des médailles qui portent à la fois le nom de Valentinien et la marque de l'atelier de Trèves, pèsent 4.55, 4.50, 4.50, 4.49 et 4.48 ; en moyenne, $4^{gr},50$. Le seul sou forgé pour Valens[2] dans le chef-lieu du diocèse de Macédoine, que possède le Cabinet des médailles, pèse $4^{gr},51$. D'un autre côté, la livre, si on l'évalue, avec Dureau de Lamalle et Letronne, à 6144 de nos grains de Paris, soit $326^{gr},33$, donne pour sa soixante-douzième partie $4^{gr},53$, et, à raison de 6,165 de nos grains ou $327^{gr},45$, suivant le système de Bœckh[3], $4^{gr},54$; résultats qui, en tenant compte

[1] La Notice des dignités de l'empire, document du commencement du ve siècle, place les procurateurs de la monnaie dans le département du *vir illuster comes sacrarum largitionum*, qui avait aussi à sa disposition des agents d'un ordre plus élevé, tels que le *comes auri* en Occident, le *comes metallorum* dans la préfecture d'Illyrie, etc. On attachait en ces temps beaucoup d'importance à la fabrication de la monnaie : *Liberalitatem nostram alio decoras obsequio, ut figura vultus nostri metalli usualibus imprimatur; monetamque facis de nostris temporibus futura sæcula commonere.* Cassiodor., *Variar.*, VI, 7.

[2] Ce sou présente au revers les deux empereurs assis; entre eux une Victoire. En légende : VICTORIA AVGG. A l'exergue, TES.

[3] *Metrologische Untersuchungen*, XI, p. 165.

du frai et de la tolérance légale, s'accorde parfaitement avec ceux des pesées. Or nous avons vu tout à l'heure que le médaillon de Valentinien pèse 8gm,93 et celui de Valens, 9gm,01, c'est-à-dire très-sensiblement le double du poids précédent[1].

Je pense donc que nos deux médaillons étaient bien des monnaies, des signes d'échange, et qu'il faut y reconnaître le double sou d'or.

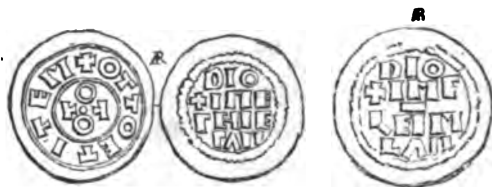
Est-ce à dire pour cela que tous les médaillons d'alors fussent des monnaies? Non, assurément; de tout temps on a frappé pour les usages indiqués plus haut, des pièces qui, obtenues dans les ateliers monétaires par les mêmes procédés que le signe d'échange, en ont eu l'apparence : témoin, par exemple, les médailles frappées de nos jours dans les hôtels des monnaies pour la visite des princes. On ne peut considérer comme monnaies que les médaillons dont le poids est sensiblement un multiple ou un sous-multiple de l'étalon.

CHARLES ROBERT.

[1] Quelques médaillons du IVe siècle sont déjà signalés dans les ouvrages de numismatique comme ayant à peu près le double du poids du sou d'or. Nous citerons, par exemple, un Gratien et un Eugène présentant également Rome et Constantinople, avec la légende GLORIA ROMANORVM, que M. H. Cohen nous indique comme pesant 8gm,90 et 8gm,80. Mais d'autres médaillons du même module pèseraient beaucoup plus ou beaucoup moins suivant cet auteur. C'est une question qui mériterait d'être étudiée dans son ensemble sur des pesées sérieuses et nombreuses

DENIERS FRAPPÉS A MILAN

AU NOM DES EMPEREURS OTTON I[er] ET OTTON II.



A M. Adrien de Longpérier.

Mon cher ami, il y a quelque temps un savant numismatiste de Berlin, M. Dannenberg, me demandait si je connaissais un denier de Milan portant la légende OTTO ET ITEM OTTO dont il possède un exemplaire. Je m'empressai de lui répondre que le médaillier du prince de Fürstenberg recélait depuis bien des années dans ses cartons une pièce pareille, et même que c'était une de celles marquées par moi comme inédites, et destinées à paraître un jour dans la *Revue*.

M. Dannenberg voulut bien m'écrire que puisque j'avais l'intention de faire connaître cette monnaie, il n'en parlerait pas dans son journal.

Cette amabilité ne me permet pas de retarder plus longtemps la publication de ce denier, qui ne peut manquer d'intéresser par sa singularité les lecteurs de votre recueil.

Le voici donc, et j'y joins le dessin de celui qui appar-

tient à M. Dannenberg, car je trouve dans le revers de cette seconde pièce quelques petites variantes qui sont bonnes à étudier.

Au droit des deux pièces, on voit en légende circulaire : + OTTO ET ITEM, et au centre, dans un grènetis, OTTO, disposé en croix.

Au revers, on lit en quatre lignes entourées d'un gros grènetis : DIO — + IME — ΓIME — LAN.

Sur l'exemplaire de M. Dannenberg, je trouve, comme différence, une petite barre entre la troisième et la quatrième ligne.

La première lettre de la troisième ligne a cette forme ʎ ; tandis que sur le denier du médaillier du prince de Fürstenberg il y a Γ. — Et aussi, la première lettre de la quatrième ligne est un L bien formé, pendant que sur l'autre ce caractère est renversé Γ.

Dans ce groupe, on dégage aisément le nom de Milan, MEDIOLAN, disposé suivant la manière du temps, c'est-à-dire de façon à ce qu'on lût la première ligne après la seconde (.RA— CON—DI pour CONRADI). L'I qui précède le nom de la ville doit avoir la valeur de IN.

Quant à la troisième ligne, ΓEIME, surmontée d'une barre d'abréviation sur l'exemplaire de M. Dannenberg, il faudrait pouvoir comparer encore plusieurs autres monnaies pour en décider la lecture ; peut-être cette ligne contient-elle IMPE. Au reste, cela ne changerait rien à l'attribution des deniers.

Ces deniers sont un peu concaves et ont une très-grande ressemblance avec d'autres deniers bien connus d'Otton I[er] frappant à Milan avec son nom seul, pièces qui portent au droit : + IMPERATOR, dans le champ, OTTO, disposé en croix. Le revers donne en quatre lignes AVG — + MED —

IOLA—NIV. On a aussi des deniers pareils frappés par les Beranger, ces grands antagonistes d'Otton.

Maintenant, à qui faut-il attribuer notre monnaie portant OTTO ET ITEM OTTO, et à quelle occasion fut-elle fabriquée?

Je n'hésite pas un instant à la classer à Otton Ier, après qu'il se fut associé son fils Otton II. On sait qu'eux seuls donnent, dans la suite des empereurs d'Allemagne, l'exemple de deux souverains père et fils revêtus simultanément du titre d'empereur, et régnant en même temps.

Pour mieux faire comprendre pourquoi je ne doute pas de cette attribution et sur quoi je la fonde, il est nécessaire de présenter un court aperçu des faits historiques sur lesquels elle se base.

En 965, le pape Léon VIII étant mort, les Romains, d'accord avec l'empereur Otton Ier, élurent pape l'évêque Jean de Narni, qui monta sur le siége pontifical le 1er octobre sous le nom de Jean XIII. La même année, en décembre, une faction, aidée d'une partie de la noblesse et du bas peuple, s'empara de la personne du pape et l'incarcéra dans une place forte, suivant le continuateur de Réginon (suivant d'autres, il fut exilé dans la Campanie). Bientôt une autre faction renversa la première, et le pape, parvenu à s'échapper, se réfugia à Capoue chez le prince Pandulfe.

En apprenant ces faits, l'empereur Otton, irrité, passa pour la troisième fois les Alpes et marcha sur Rome à la tête de forces considérables. Quand il s'en approcha, le pape y était déjà rentré comme souverain, en novembre 966. L'empereur n'en sévit pas moins contre les coupables, et institua de nouvelles autorités. Il passa à Rome les fêtes de Noël, fit alliance avec le prince longbard Pandulfe, au-

quel il donna en fief les Marches de Spolète et de Camerino; puis, en 967, il se rendit à Ravenne pendant les fêtes de Pâques. Là il obtint du pape la promesse qu'il nommerait et couronnerait son fils empereur. Ce fils était alors en Allemagne. L'empereur le fit venir pendant l'automne; il arriva à Vérone le 25 octobre, et fut reçu magnifiquement par l'empereur son père, par le roi Conrad de Bourgogne et par la majeure partie des grands de l'Italie qui se trouvèrent réunis dans cette ville. L'empereur et son fils partirent bientôt pour Rome, dont ils approchèrent le 21 décembre. La noblesse vint à leur rencontre à une lieue de la ville, le pape les reçut aux portes de Saint-Pierre, et couronna empereur le jeune Otton II, le jour de Noël 967.

Au commencement de 972, Théophano, fille de l'empereur byzantin Romain II, que Jean Zimiscès avait accordée à Otton Ier pour son fils, débarqua avec une suite brillante en Apulie. Otton l'avait envoyé chercher à Constantinople par l'archevêque Gero de Cologne, frère du margrave Thuitmar de Saxe, à la tête d'une riche et nombreuse ambassade. La princesse se rendit à Bénévent, où elle trouva une seconde ambassade, avec l'évêque Thierry de Metz, parent de la famille impériale, personnage par qui elle fut conduite à Rome, où les deux empereurs la reçurent le 14 avril. Elle fut aussitôt fiancée à Otton II et couronnée par le pape. Trois jours après, les noces furent célébrées avec une grande pompe, presque tous les princes d'Allemagne étant venus assister aux fêtes qui furent données à cette occasion.

La famille impériale resta à Rome jusqu'au commencement de mai, puis se rendit à Ravenne, et dans les derniers jours de juillet, les deux empereurs tinrent leur cour à

Milan. Nous avons une charte datée du 20 juillet 972, donnée à Milan par ces deux souverains[1].

De Milan, les empereurs se rendirent à Pavie, où ils étaient encore le 1er août. Bientôt après ils passèrent les Alpes. Cette fois Otton Ier était demeuré près de six années en Italie.

C'est donc pendant le séjour des deux empereurs à Milan, au mois de juillet 972, que furent bien vraisemblablement frappés les curieux deniers qui nous occupent.

F. DE PFAFFENHOFFEN.

[1] 20 juillet 972. Böhmer, *Regesta imperii* : Mediolani (in monasterio Sancti-Ambrosii) placitum, en présence des deux empereurs, relatif à des biens des chanoines de Bergame. Lupus, *Cod. diplom. civ. et eccl. Bergamatis*, II, 303.

MONNAIES DE CHYPRE ET DE SALONA.

(Pl. IV.)

A M. François Lenormant.

Cher monsieur,

J'ai lu avec un grand intérêt les savantes dissertations de M. le comte de Vogüé sur diverses monnaies des croisades, publiées dans la *Revue numismatique* de 1864 et 1865. Des pièces de Chypre qu'il fait connaître, cinq seulement manquent à ma collection, qui comprend beaucoup d'autres monnaies inédites, très-dignes de voir le jour pour compléter cette intéressante série. Leur publication est une tâche que j'entreprendrai, avec des remarques sur l'attribution de certaines pièces de Chypre, lorsque j'aurai terminé la monographie de la numismatique des grands maîtres de Rhodes, à laquelle, comme vous savez, je travaille en ce moment.

Mais la lecture du beau travail de M. de Vogüé m'a suggéré une observation que je veux vous faire connaître.

Le savant auteur, publiant la monnaie d'argent d'Amauri (dont, soit dit en passant, je possède trois exemplaires de coin différent), remarque que sa pièce n'est pas exactement semblable à celle qu'a publiée M. de Saulcy, et ajoute que M. de Rozière, n'ayant eu entre les mains qu'une empreinte

en mauvais état de cette pièce, a cru y lire le nom de Henri. M. de Vogüé termine en disant qu'il n'a jamais vu l'original, mais que sans doute la monnaie portait REGIS IRLM E CIPRI FILIVS, comme celle qu'il publie; le mot FILIVS lui paraît reconnaissable, même dans le dessin de M. Cartier. Enfin, dans une *Note additionnelle* à la suite de son travail, il ajoute qu'il ne sait où existait d'abord la pièce publiée par M. de Saulcy, mais qu'il l'a retrouvée au Cabinet des médailles de Paris, qu'elle est mal conservée, que cependant on y discerne la légende AMALRICVS REGIS IRLM FILIVS[1].

Pour l'éclaircissement de cette question, je dois remonter à la première source. M. de Saulcy, publiant la médaille sur laquelle porte le débat, la donne comme appartenant à M. Borell de Smyrne. En fait, elle était à Chypre dans la collection de M. Piéridis, qui l'avait seulement communiquée à M. Borell afin de savoir ce qu'il en pensait. Lorsqu'en 1855 j'ai acquis la collection de M. Piéridis, la pièce a passé dans mes mains. Elle était alors unique, mais depuis je suis devenu possesseur de deux autres exemplaires d'une admirable conservation, et j'ai cédé celui qu'avait publié M. de Saulcy à M. le commandeur Promis, de Turin, pour le Cabinet des médailles de S. M. le roi d'Italie.

Voici l'exacte description de cette monnaie.

+ AMALRIC' GVB'NATOR CIPRI. Lion debout.

℞ + HENRIC' IRH'M E CIPRI REX. Croix potencée de Jérusalem, cantonnée de quatre autres petites croix. (Pl. IV, n° 1.)

[1] M. de Vogüé, dans les *errata* du volume de la *Revue* de 1865, a indiqué cette *Note additionnelle* comme devant être supprimée. Il avait donc reconnu déjà lui-même la nécessité de la rectification indiquée ici par M. Lambros. (*Note des Éditeurs.*)

Les deux exemplaires que je possède sont de coin différent, mais leurs légendes sont absolument semblables, si ce n'est que l'un montre après le H du mot IRHM une apostrophe qui manque dans l'autre. Ce besant a été indubitablement frappé par l'usurpateur Amauri dans la première année où il priva du pouvoir son frère, le Roi Henri II. Il y a bien fait graver son nom avec le simple titre de gouverneur de Chypre, mais sans oser encore supprimer celui du roi. Quand il eut complétement usurpé le trône, il fit fabriquer les besants pareils à celui qu'a publié M. de Vogüé, avec la légende AMALRIC' TIRENSIS DOMINVS CIPRI GVB'NATO' E RETOR. ℞ + IRL'M ET CIPRI REGIS FILIVS, titres pareils à ceux qu'il prend en tête de ses diplômes.

De ce dernier type, je connais encore un demi-besant conservé au Cabinet des médailles de Turin :

Légende extérieure : + AMALRIC' TIRESI' DOMINI. — Légende intérieure : CIPRI GVBNAT E RET. Lion debout.

℞ + IRLM E CIPRI REGI' FILIS. Écu parti de Jérusalem et de Lusignan. (Pl. IV, nº 2.)

Quant à ce qui est des besants et du demi-besant de Henri II publiés par M. de Vogüé sous les nºs 15 et 16 de son mémoire, je pense, contrairement à l'opinion de ce savant, qu'ils ont été battus par Henri avant l'usurpation de son trône par Amauri, et j'en vois une preuve décisive dans ce fait que le premier besant d'Amauri, frappé avant 1306, est une imitation de ces pièces de Henri. Pour moi, les monnaies de Henri II postérieures à 1310, époque où il rentra en possession de son trône, sont celles qui ont pour type le roi assis sur son trône, et au revers la croix de Jérusalem.

Voici maintenant des monnaies de Jacques Iᵉʳ et de Charlotte qui vous intéresseront sans nul doute, car elles

comblent deux lacunes dans la série du royaume de Chypre.

JACQUES Ier (1382-1398).

1. IAQVЄ — ROI D. Le roi assis sur un trône, tenant de la main droite le sceptre et de la gauche le globe crucigère.

℟ IERVZALEM E DE HIPRE. Croix cantonnée de Jérusalem.

Besant d'argent. (Pl. IV, n° 3.)

2. IAQV — E ROI A. Même type.

℟ + GE IERVZALE.... Croix de Jérusalem.

Besant.

3. IAQ—E+RO. Même type.

℟ + D IERVZALEM DE C. Croix de Jérusalem.

Demi-besant d'argent. (Pl. IV, n° 4.)

4. + IAQVE ROI DE IE. Lion debout.

℟ + EROZALAM D. Croix.

Denier de billon. (Pl. IV, n° 5.)

5. + IAQVE ROI DE. Lion debout.

℟ IERVZALM CH. Croix.

Denier de billon.

6. + IAQVE ROI DEI. Lion debout.

℟ + EIERVZALEM. Croix.

Denier de billon.

Toutes ces pièces font partie de ma collection.

CHARLOTTE (1458-1464).

+ CARLOTA DI GRA REGNA. Écu écartelé de Jérusalem et de Lusignan.

℟ + IERVZALEM:E....RI. Croix cantonnée de Jérusalem.

Æ. De ma collection. (Pl. IV, n° 6.)

Le type de cette monnaie a été conservé par Catherine Cornaro, qui, du vivant de son fils Jacques III, fit frapper des pièces portant au droit + KATERIN:D:G:R:IRM:CP:... et au revers + IACOBS:D:G:R:IRM:CIP:A.I. Mais après la mort de son fils, les monnaies qu'elle battit ont d'un côté + KATERIN:D:G:R:IRM:C...AR et de l'autre + R:IERVS: CIPRI:ETARMIA:

Les pièces de Catherine à ce type sont antérieures à celles publiée par M. de Kœhne, avec l'image de la reine assise sur son trône. De cette dernière pièce je possède un nouvel exemplaire, différent de celui qu'a fait connaître M. de Kœhne.

Laissez-moi maintenant, cher monsieur, appeler votre attention sur des monnaies qui n'appartiennent plus à l'île de Chypre, mais au continent grec, celles des comtes de Salona ou de la Sola, vassaux d'abord des princes d'Achaïe, puis des ducs d'Athènes. Fondé, vous le savez, lors de l'établissement de la principauté d'Achaïe, le comté de Salona subsista jusqu'à l'invasion de la Grande Compagnie Catalane, et fut successivement gouverné par trois princes du nom de Thomas.

Au temps de Thomas Ier, les princes d'Achaïe eux-mêmes, suzerains des comtes de Salona, n'avaient pas encore commencé à battre monnaie. En effet, selon la Chronique de Morée, c'est seulement Geoffroy II de Villehardouin qui acquit le droit de monnayage en épousant Agnès, sœur de Baudoin II de Courtenai, empereur latin de Constantinople :

Πρῶτον τὸν δίδει ὁ βασιλεὺς διὰ δωρεὰν καὶ προῖκα
Ὅλην τὴν δωδεκάννησον νὰ τὴν κρατῇ ἀπ' αὗτον,
Δεύτερον τὸν ἐτίμησε πρίγκιπα νὰ τὸν λέγουν,

Τρίτον Μέγαν Δομέστικον ὅλης τῆς Ῥωμανίας,
Καὶ τέταρτον νὰ πωλεμῆ εἰς τὸν τόπον τὸν ἐκράτει.
Τὸ χαραγειὸν τῶν τουρνεσιῶν μεὰ τῶν δηναρίων·
Τὸν τόπον, τὸν αὐθέντευε, νὰ τὸν κρατῇ ἀπ' αὐτον.

Thomas Ier de Salona ayant été tué avant l'avénement de Geoffroy II, n'a donc pas pu frapper de monnaies. Par conséquent, c'est à Thomas II que j'attribue la pièce suivante :

+:ThOMAS: Croix.

℞ +:DELLASOLA. Écu chargé d'une fasce.

Denier de billon. (Pl. IV, n° 7.)

Lorsque cette monnaie fut fabriquée, le système des deniers tournois de France n'avait pas encore été introduit dans la principauté d'Achaïe. C'est pour cela que nous y voyons l'écu au lieu du chastel, qui plus tard figure sur toutes les pièces des princes d'Achaïe et des ducs d'Athènes. Le type des deniers tournois frappés à Clarenza, Lépante et Thèbes, est une exacte reproduction des monnaies de billon de saint Louis portant la légende TVRONVS CIVIS autour du chastel. Dans l'histoire inédite de Romanie de Marino Sanudo (fol. 2), nous rencontrons un renseignement fort important qui permet de fixer l'époque où les premiers tournois furent fabriqués en Achaïe. Sanudo dit qu'en 1249, lorsque Guillaume II de Villehardouin accompagna Louis IX dans son expédition d'Égypte, *il Re li fece grazia che'l potesse battere torneselli della lega del Re, mettendo in una libbra tre onze e mezza d'argento.* Guillaume retourna en Achaïe vers 1250. La fabrication des deniers tournois dans ses états ne put donc commencer qu'alors.

De ceci je conclus qu'une monnaie des comtes de Salona au type tournois ne peut être que de Thomas III. Aussi est-ce à lui que je crois devoir rapporter un denier de billon, de ma collection, dont voici la description exacte.

+:ThOMAS: Croix.

℞ +:DEL: LA SOLA. Chastel. (Pl. IV, nº 8.)

Vers la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe, les deniers tournois circulaient de préférence à toute autre monnaie, non-seulement en Grèce, mais dans toutes les autres contrées qui avaient des relations commerciales avec Glarenza, alors à l'apogée de la prospérité. Par suite, ces monnaies étaient frappées en grandes quantités par les divers ateliers de la Grèce. C'est ainsi que, non-seulement les princes d'Achaïe et les ducs d'Athènes, mais nombre de petits seigneurs imitèrent le type des deniers tournois.

J'ai en ce genre dans ma collection les pièces de :

Hélène, dame de Carytène ;

George Ier ou II Ghisi, seigneur de Tino ;

Jean, despote d'Arta ;

Martin Zaccaria, seigneur de Chio,

que je compte publier plus tard. Il faut ajouter à cette liste Thomas III de Salona.

Francesco Balducci Pegolotti dit au sujet des deniers tournois, dans son importante *Pratica della mercatura*, écrite en 1335 et publiée dans le tome III de la collection : *Della decima e delle altre gravezze importe dal Commune di Firenze*, imprimée par Pagnini en 1745 :

« In Chiarenza e per tutta la Morea vanno a perpero sterlini 20. E gli sterlini non vi si vendono nè si vi viaggiono, ma spendonoisi torneselli piccioli che sono di liga d'once 2 1/2 di argento fino per libbra, ed entrano per la libbra soldi 33, denari 4 a conto. E ogni denari 4 de' detti tornesi piccioli si contano per un sterlino ; e gli 3 sterlini un grosso veneziano di zecca di Venezia, e gli 7 grosso un pipero. La moneta di Chiarenza chiamasi tornesella picciola. »

L'alliage des premiers tournois d'Achaïe devait être, comme dit Sanudo, de 3 onces et demie d'argent fin par livre, tandis qu'au temps de Pegolotti il n'était plus que de 2 onces et demie. En quatre-vingts ans les deniers tournois avaient subi un abaissement de taux de près d'un tiers.

La fabrication des deniers tournois dans l'atelier de Clarenza continua sans interruption de Guillaume de Villehardouin à Robert d'Anjou, qui gouverna de 1332 à 1364, et avec lequel la principauté d'Achaïe cessa réellement d'exister. Cependant les monnaies de Robert sont rares, d'où il faut conclure qu'elles ne furent pas frappées dans tout le cours de son règne, long de trente ans. Remarquons que les Vénitiens, ayant reconnu les grands profits que l'on pouvait tirer de la circulation des deniers tournois, se mirent à en fabriquer pour leur commerce avec l'Orient. Le plus ancien tournois vénitien porte le nom du doge André Dandolo, qui gouverna de 1343 à 1354. J'en conclus que la fabrication des deniers tournois à Clarenza dut cesser devant la concurrence vénitienne, fait que je place aux environs de 1350.

Pour donner une idée de la quantité de deniers tournois frappés par les princes d'Achaïe et les ducs d'Athènes, il me suffira de dire qu'il en a jusqu'à présent passé par mes mains plus de 18,000, trouvés en Grèce à diverses époques. Mais sur ce nombre je n'en ai rencontré que deux de Salona, quatre d'Hélène, dame de Carytène, cinq de George Ghisi, une vingtaine de Jean, despote d'Arta, quatre de Martin Zaccaria et un seul de Damala, avec la légende CASTE DAMALA répétée sur les deux faces.

Agréez, etc. P. LAMBROS.

Athènes, 25 avril 1866.

MÉREAUX DE CUIVRE ET DE PLOMB.

JETONS INÉDITS DE LA VILLE DE MEAUX.

(Pl. V et VI.)

Depuis que M. de Longpérier a publié dans la *Revue numismatique* de 1840, les monnaies et méreaux de la ville de Meaux, j'ai eu l'occasion de réunir et j'ai mis par ordre de date dans cette notice quelques pièces qui n'étaient pas connues de ce savant; entre autres un certain nombre de méreaux et de plombs trouvés depuis l'impression de son mémoire. J'y ai ajouté les jetons frappés pour notre ville; il faut espérer que ce petit travail fera sortir nos jetons de leur obscurité, et déterminera les antiquaires à nous faire connaître des faits plus intéressants que ceux que j'ai pu trouver.

Méreaux.

M. de Longpérier a déjà publié un méreau de l'église Saint-Étienne avec la légende AVE MARIA GRATIA, buste de la Vierge voilée, couronnée et nimbée, tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Voici deux variétés de ce méreau; l'un d'eux porte la date 1562.

1. AVE MARIA : GRATIA PLENA DO. Même type que ci-dessus.

℟ + S : STEPHANVS : MELDENSIS. Dans le champ, AVE. Au-dessous, 1562, date divisée en deux par une rose. Au-dessus, une rose entre deux annelets. — Cuivre. (Pl. V, n° 1.) Ce méreau était distribué à l'*Ave regina.*

2. Vierge nimbée portant l'enfant Jésus à gauche et non à droite. Elle est accostée de deux crosses. Au-dessus de celle de droite, une rose. Autour, au lieu de légende, roses et feuillages.

℟ S. STEPHANVS MELD.... Roses et feuillages. Au milieu, AVE ; rose dessus et dessous. (Pl. V, n° 2.)

3. + S. STEPHANVS MELDENSIS. Dans le champ, l'indice de valeur II, accosté de trois points en forme de losange, entre deux barres. Rose dessus et dessous.

℟ Saint-Étienne debout, vu de face, la tête nimbée. Il tient de la main droite la palme, et de la gauche, un livre. Dans le champ, un flambeau et une fleur de lis, accompagnés de cinq petites croix et d'une étoile ; trois à droite, deux à gauche. (Pl. V, n° 3.) Le flambeau et la fleur de lis étaient des pièces appartenant aux armoiries du chapitre.

4. + S. STEPH : MELDEN. Au milieu, entre deux grènetis horizontaux, COMP. Au-dessus, cinq points. Dans le bas, une fleur de lis, accostée de six points.

℟ Type semblable à celui du n° 3. (Pl. V, n° 4.)

Plomb que l'on distribuait à Complies.

5. M majuscule couronné.

℟ L'indice II. — Plomb. (Pl. V, n° 5.)

6. Fleur de lis dans le champ.

℟ L'indice II. — Cuivre. Trouvé à Meaux. (Pl. V, n° 6.)

7. Fleur de lis dans le champ, entourée de hachures.

℟ Croix cantonnée de deux doubles cercles et de deux points; autour, des ornements en forme de chevrons.— Plomb trouvé à Meaux. (Pl. V, n° 7.)

Nous possédons beaucoup de plombs bien plus petits et tous variés que l'on recueille journellement dans les fouilles occasionnées par les travaux qui se font dans la ville. Quelques-uns portent des figures. Je laisse au lecteur à décider si les trois plombs n°s 5, 6 et 7 appartiennent bien positivement à la ville de Meaux, ainsi que leur provenance nous autorise à le croire; car des pièces de cette nature n'avaient pas une circulation fort étendue; et là où on les rencontre, il semble très-probable qu'elles ont été fabriquées.

8. M gothique dans le champ, et autour, entre deux cercles, des ornements en forme de chevrons.

℟ Croix et même entourage.—Plomb. Collection de M. A. Duleau. (Pl. V, n°s 8 et 9.)

9. Fleur de lis sous une couronne, entre deux étoiles et deux besants. Sans légende.

℟ Entre deux cercles, huit besants. Dans le champ, croix fleurdelisée. Sans légende. — Plomb. Collection de M. A. Duleau. (Pl. V, n° 10.)

10. Voici une variété du méreau publié par M. de Longpérier (sous le n° 9 de la pl. XI, *Rev. num.*, 1840). Deux rameaux avec fleurs remplacent les deux étoiles, qui se trouvent au revers de la pièce déjà connue. Même collection. — Cuivre. (Pl. V, n° 11.)

11. Qu'ils représentent un profil ou une tête vue de face, les méreaux que restitue notre sol appartenaient sans doute aux nombreuses paroisses qui existaient à Meaux[1].

[1] Il y avait encore au XVIII[e] siècle huit paroisses, six abbayes d'hommes et autant de couvents de femmes.

En voici deux variétés que nous croyons pouvoir attribuer, mais avec la plus grande réserve, à Saint-Faron, riche abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, fondée vers le milieu du VIIe siècle par saint Faron, dix-neuvième évêque, sous le nom de Sainte-Croix. Ce ne fut que plus tard qu'elle prit le nom de son fondateur.

12. Un écu chargé d'une croix dans un cercle entouré de hachures.

℟ Croix également entourée de hachures, et cantonnée de quatre doubles cercles. — Plomb. (Voyez Arthur Forgeais, *Collect. de plombs histor.*, Ve série, 1866, p. 50 et 51.)

13. Dans un cercle entouré de hachures, portail surmonté d'une croix.

℟ Croix dont chaque bras est terminé par trois points. Autour, bandeau de hachures. (Arthur Forgeais, *ibid.*, p. 80.)

Saint-Saintin.

L'église de Saint-Saintin fut d'abord un simple oratoire élevé sur le tombeau de saint Saintin (Sanctinus), premier évêque de Meaux vers le milieu du IVe siècle. Cet oratoire se trouva plus tard en possession de revenus assez considérables. On en forma une petite abbaye qui fut donnée, vers le milieu du IXe siècle, à un personnage nommé Vandelmar par Hubert Ier, trente-quatrième évêque de Meaux. Ce n'était déjà plus au Xe siècle qu'une église paroissiale. Au XVIIe, son chapitre se composait de douze chanoines titulaires et de sept chanoines honoraires. Ce chapitre nommait à ces douze prébendes, dont une était attachée à la cure.

Les chanoines de Saint-Saintin chantaient à cette époque une messe propre à leur patron dans laquelle il se trouvait, dit dom Toussaint Duplessis, bien des choses contraires à la majesté de l'office divin[1]. Le chapitre de la cathédrale, par délibération du 21 août 1673, leur fit défense de continuer à faire usage de cet office.

L'église Saint-Saintin, comme celle de Saint-Étienne, avait ses méreaux particuliers. Nous en possédons cinq, tous en plomb.

14. Buste de saint Saintin mitré, tenant de la main droite une crosse; de la gauche, un flambeau, comme ayant sans doute apporté la lumière au peuple en lui prêchant le premier l'Évangile. Il est accosté de la lettre S et du chiffre 6, ce qui signifie peut-être que l'on donnait ces plombs à *Sexte*, et qu'ils valaient 6 deniers.

℟ Crosse accompagnée des caractères S.S.MD (*Sanctus Sanctinus Meldensis*). (Pl. V, n° 12.)

15. D'un côté AVE, de l'autre REGĪĀ, c'est-à-dire *regina*. Sur chaque face, S.S.M (*Sanctus Sanctinus Meldensis*). (Pl. V, n° 13.)

Méreau qui se distribuait à l'*Ave regina*.

16. Dans le haut, deux S. Au bas, un M. Au centre, entre deux barres horizontales, II.D. (Deux deniers.)

℟ Même type. (Pl. V, n° 14.)

17. Autre, avec l'indice III D (trois deniers).

℟ Même type. Deux pièces légèrement variées. (Pl. V, n° 15.)

18. Autre. Mêmes types, sauf l'indice IIII D (quatre deniers). (Pl. V, n° 16.)

[1] *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, p. 6.

Jetons.

L'entrée de nos rois Henri II, Charles IX, Henri IV, ainsi que celle des évêques et gouverneurs de Brie et de Champagne, a toujours donné lieu dans notre ville à de brillantes fêtes et à de très-belles réceptions. Nous allons citer, d'après les mémoires manuscrits du curé Pierre Janvier, le récit de l'entrée de Henri II, solennité à l'occasion de laquelle on frappa un jeton dont nous donnons la description.

« Lorsque Henri II fit son entrée à Meaux, le 16 mai « 1552, les citoyens le reçurent avec ces sentiments de « respect et d'amour qui les ont toujours distingués auprès « de leurs souverains. Les places publiques étaient décorées « avec autant de goût que de magnificence. Le roi, arrivé « à la herse Saint-Remi, s'arrêta sous un dais de velours « porté par les échevins. Balthazar de Rothelaye, lieutenant « d'Antoine de Buz, bailli et gouverneur de Meaux (en l'ab- « sence du bailli), présenta les clefs de la ville à Sa Ma- « jesté. Philippe Rumet, lieutenant-général du baillage, fit « une harangue ; le roi marcha sous le dais jusqu'à l'église « cathédrale, au bruit des cloches et de l'artillerie.

« Dès que le roi fut arrivé devant la cathédrale, les va- « lets s'emparèrent du dais ; ils s'empressaient d'en faire « autant de la robe des échevins, qui était d'un drap fin. « Mais ceux-ci prouvèrent que leur robe n'avait point été « payée des deniers de la ville comme le dais, et qu'ils les « avaient fait faire à leurs dépens.

« Le *Te Deum* fut chanté par la musique de Sa Majesté, « qui alla ensuite au palais épiscopal, où elle logea. Les

« échevins eurent l'honneur de présenter au roi deux « aiguières en argent de chacune deux pieds de hau« teur.

« Sur la place Saint-Étienne était un nombreux orchestre. « Entre l'église et l'auberge de l'Épée royale, se présentait « un arc de triomphe en charpente et en menuiserie garni « de lierre, d'une hauteur prodigieuse. Il était orné d'ar« moiries et de devises. On remarquait entre autres une « ruche de mouches à miel pour signifier la ville de Meaux, « et au bas on lisait *mel dans*, qui donne du miel. Ne serait« ce pas la véritable étymologie de Meaux, à cause de la « fertilité de son pays? »

L'almanach de Meaux pour 1779 place cette même entrée de Henri II en 1557. Mais il n'est pas probable que ce prince ne soit pas venu à Meaux avant 1557; car dès 1547 Catherine de Médicis avait fait commencer la construction du château de Montceaux, où l'on ne se rendait de Paris qu'en traversant notre ville, et qu'elle habita quelques années après. Au reste, c'est à l'entrée de Henri II que paraît se rapporter le jeton dont le revers présente une si grande ressemblance avec les monnaies royales de l'époque. Voici ce qu'en dit le curé Pierre Janvier au tome IV (p. 218) de son manuscrit.

« En 1552, le roi Henri II fit son entrée à Meaux. Les « échevins firent faire des jetons où ils firent mettre un M « couronné, et pour devise MEAVLX MIEL DOVX SANS « FIEL 1552, et au revers une croix fleurdelisée et trois « croissants couronnés, devise du roi, et autour : FERTILLE « LIEV DES BIENS DE DIEV 1552. » Nous donnons ici le dessin de cette pièce (pl. VI, n° 1), qui en effet a probablement été frappée pour perpétuer le souvenir des franchises accordées à la ville en cette occasion, franchises qui

sont consignées dans le manuscrit de Janvier (t. Ier, p. 68 et suiv., Bibliothèque de la ville de Meaux).

Une autre note du même auteur nous a paru mériter d'être reproduite; elle est ainsi conçue (t. III, p. 146) :

« En 1578, les échevins firent fabriquer un jeton où « étaient les armes de France, et au-dessous un M cou« ronné; autour HERBARVM VIRES MVLTIS PROSVNT; « de l'autre côté : A DOMINO FACTVM EST ISTVD, et « un M couronné. En la même année, ce fut un médecin « qui était échevin qui en fit faire un. Ces gens-là, en ce « temps, étaient fort curieux; ils aimaient le comte de « Meaux, frère du roi[1]. Il y avait dessus une tour qui était « celle de justice du donjon de la porte dite Saint-Remy; « par devant, une femme couronnée qui tenait une palme, « avec la devise : MELDEN CIVITAS PALMAFERT; pour « revers, dans un cartouche couronné, les armes du duc « d'Anjou, et autour HERBARVM VIRES MVLTIS PROSVNT « 1578. »

Nous avons conservé la forme un peu incohérente du texte de Janvier; mais nous ajouterons que nous pensons que les échevins ont fait frapper les deux jetons dont nous reproduisons le dessin (pl. VI, nos 2 et 3), à l'occasion de l'établissement d'un marché franc fondé en 1578 pour tous les premiers samedis de chaque mois. Il est assez probable que l'on eut recours à l'appui du duc d'Alençon, comte de Meaux, en cette circonstance, et ceci expliquerait pourquoi les armes de ce prince se trouvent sur nos jetons.

[1] Le duc d'Alençon reçut comme appanage, en 1574, le comté de Meaux, qui appartenait depuis 1559 à sa mère, la reine Catherine de Médicis. Ce prince mourut en 1584, à Château-Thierry, et la reine mère rentra dans la jouissance du comté. Dom Toussaint du Plessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. I, p. 252.

Les lettres patentes de Henri III données à Paris au mois de juin 1578 accordent franchise et exemption de toutes impositions, droits, tributs, subsides et permissions à tous marchands de Meaux et autres lieux d'y amener (au marché) pour troquer et changer toute espèce de marchandises, le jour de samedi, sans être tenus à aucuns droits, subsides et autres impositions quelconques, ni que les fermiers ni officiers ne puissent les contraindre à payer aucune registrée à la cour des aydes ou au bureau des finances et à l'élection de Meaux.

Ces lettres furent vérifiées en la cour des aydes le 13 juin 1578, et par MM. les trésoriers de France le 19 dudit mois. On les publia au bailliage le 5 juillet, et au siége de l'élection le 12 du même mois.

C'était un événement fort important pour le commerce et pour la prospérité de la ville, et il n'est pas étonnant qu'on l'ait rappelé par des monuments numismatiques.

Aux deux jetons connus par Janvier, je rattache une autre pièce de ma collection sur laquelle on voit le type de l'M couronné accompagné de la légende A DOMINO FACTVM EST ISTVD, associé à la devise de Henri III qui a pour corps deux petites couronnes (celles de France et de Pologne) et une grande couronne placée au milieu d'un ciel indiqué par des nuages et des étoiles, et pour légende MANET VLTIMA COELO (la troisième l'attend dans le ciel). (Pl. VI, n° 4.)

Il est à remarquer que la médaille bien connue de Henri III sur laquelle on voit la même devise au revers du buste royal, porte précisément la date 1578, c'est-à-dire qu'elle est contemporaine des jetons qui nous montrent les armes de François d'Alençon, devenu duc d'Anjou depuis l'avénement de son frère.

La nouvelle variété de jeton que je fais connaître ici, quoiqu'elle ne présente pas de date, se range donc très-naturellement, par suite de l'examen de ses types, à l'année 1578. C'est encore un souvenir des lettres patentes données au mois de juin. La lettre M couronnée ne laisse pas de doute sur son attribution à la ville de Meaux. Ce qui est positif, c'est que pour frapper le jeton de Henri III et celui du duc d'Anjou, on s'est servi du même coin portant A DOMINO FACTVM EST ISTVD; cela se reconnaît à première vue.

On s'était aussi servi d'un même coin à la légende HERBARVM VIRES pour frapper les deux jetons qui sont gravés dans notre pl. VI, n°s 2 et 3.

Nous croyons encore que d'autres jetons ont été frappés à l'occasion des franchises accordées par Louis XIII.

Ce prince, par lettres patentes du mois de juillet 1613 et 1627, qui furent enregistrées à la cour des aydes, donna confirmation des priviléges accordés pour les samedis francs, qui consistaient tant de la part des habitants que de celle des étrangers à jouir de l'exemption de l'ancien droit de sou pour livre sur le vin, bois, poisson de mer, frais et salé qui se vendent lesdits jours de marché; le pied fourchu sur les bœufs, vaches, veaux, moutons et porcs qui se vendent sur la place du marché.

Nous possédons trois jetons de Meaux frappés sous Louis XIII; l'un est d'argent, les deux autres sont de cuivre. En voici la description :

LVDOVICVS XIII D. G. FRANC ET NAVAR REX. Écu de France entouré des colliers des ordres.

℟ HIC MEL APIS INGENIOSA CAPIT. Dans le champ, M gothique surmonté d'une couronne; dessous, 1625. — Argent. (Pl. VI, n° 5.)

Autre avec les mêmes types et la date de 1627. — Cuivre.

Autre à la date de 1642 ; le nom du roi est remplacé par la légende NIL NISI CONSILIO. — Cuivre. Nous en connaissons un exemplaire avec la date 1632, mais il est inutile de donner ici la figure de ces variétés.

On voit que dans les légendes de ces pièces le miel fait encore allusion à la première syllabe de *Meldæ*.

Il a été frappé sous Louis XV, à l'occasion d'un prix donné par les arquebusiers, un jeton, nous dirions presque une médaille, qui porte pour légendes :

LVD. XV. D. G. FR. ET. NAV. REX. Buste du roi Louis XV enfant.

℞ PRIX GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MEAUX. 1717. Dans un cartouche, armes de Meaux composées d'un M gothique avec le chef de France ; le tout surmonté d'une couronne de comte. (Pl. VI, n° 6.)

On trouve des exemplaires de cette pièce, soit de cuivre, soit d'argent ; quelques-uns avec une bélière. C'était sans doute la marque distinctive donnée aux officiers et aux chevaliers de l'arquebuse.

Les arquebusiers qui avaient établi leur tir sur une portion des remparts plantée d'une belle avenue de marronniers, qui fut détruite il y a peu d'années, firent encore frapper des médailles de prix en 1730 et en 1778.

Nous avons aussi un jeton frappé sous Louis XVI pour le bailliage de Meaux ; il en existe encore dans notre ville des exemplaires anciens qui servent pour le jeu. Mais les coins sont conservés à l'hôtel des Monnaies de Paris, et il y a quelques années, par les soins de M. Frédéric Lagrénée, il en fut tiré un certain nombre d'épreuves.

LUD. XVI. REX. CHRISTIANISS. Buste du roi tourné à droite. Au-dessous, DUVIV. Signature du graveur Duvivier.

℟ ERUDIMINI QVI JUDICATIS TERRAM. Armes de Meaux. A l'exergue, BAILLAGE PRESIDIAL 1778. — Argent. (Pl. VI, n° 7.)

Après avoir recueilli les empreintes des jetons de Meaux, qu'il me soit permis de dire quelques mots de pièces moins officielles qui se rattachent encore, plus ou moins indirectement, à notre pays, ainsi qu'on va le voir.

La première est un jeton de Pierre Bureau, chevalier, seigneur de Montglat, trésorier de France sous Charles VIII, capitaine de la ville et marché de Meaux, qui hérita du château de Beauté-sur-Marne, près Vincennes, en 1464, du château des Tournelles, en 1474, et devint possesseur de Monglat en 1482[1].

Pierre était fils du célèbre Jean Bureau, grand maître de l'artillerie de Charles VII, et qui fut aussi capitaine de la ville et marché de Meaux. Il faut savoir, pour comprendre le sens de ce titre, que le *marché* est un quartier de la ville en forme de presqu'île contournée par la Marne, et constituant une véritable forteresse. Jean Bureau avait puissamment contribué avec son artillerie à la reprise de Meaux sur les Anglais, qui en étaient restés maîtres pendant dix-sept ans[2].

Sur notre jeton on voit :

PIERRE:BVREAV:CHLR: (chevalier) SEIGNEVR. Écu portant d'azur au chevron potencé et contre-potencé d'or rempli de sable, accompagné de trois buires d'or, deux et une.

℟ DE MOTGLAT : TRESORIER : DE : FRANCE. Au centre,

[1] P. Anselme, *Hist. généa. de la maison de France*, au chapitre des *Maîtres de l'artillerie*, t. VIII, p. 137.

[2] Voir la *Notice sur Jean Bureau*, par M. l'abbé Denis, dans le *Journal de Seine-et-Marne*, 1er décembre 1849.

dans un champ semé d'hermines, un K couronné, initiale du nom de Charles VIII. — Cuivre. (Pl. VI, n° 8.)

On voit que la légende du revers est la continuation de celle du droit. Les hermines indiquent que le jeton n'a été frappé qu'après le mariage du roi avec Anne de Bretagne, qui eut lieu le 6 décembre 1491.

Le château de Monglat était situé dans la commune de Cerneux, canton de Villers-Saint-Georges, département de Seine-et-Marne. Il était autrefois fortifié, et l'on sait qu'il a appartenu à madame de Monglat, gouvernante des enfants de France au temps de Henri IV. Le peu qui en subsiste appartient aujourd'hui à M. de Wailly.

La seconde pièce, dont je crois pouvoir dire un mot, est un jeton satirique qui a été publié déjà par M. de Fontenay, mais sans explication (*Nouvelle étude de jetons*, 1850, p. 28. — *Manuel de l'amateur de jetons*, 1854, p. 56). Or parmi les nombreuses notes recueillies par le curé Pierre Janvier, nous trouvons, au tome IV de son manuscrit, p. 413, un passage qui concerne ce jeton.

« En 1660, je fis un almanach qu'on appela *Lustucru;* c'était un forgeron qui raccommodait les têtes de femme. Il eut grande vogue; on en fit des jetons, où d'un côté était écrit VNICVS EST SPECIE, deux forgerons frappant sur l'enclume une tête de femme; de l'autre côté un âne chargé de têtes de femme, sur le bât un singe; autour était écrit : OMNE FERENS MALVM.

« Les ânes et ignorans de Meaux m'en voulurent pour cette affaire, ainsi que les flatteurs auprès des évêques, gens ignorans qui me promettaient beaucoup et m'ont manqué de parole. »

Le jeton tel qu'il a été gravé dans les ouvrages précités de M. de Fontenay et tel qu'il existe dans les collections de

divers antiquaires, correspond tout à fait à la description qu'en donne Janvier.

On y voit en effet, avec la date de 1660, un âne portant dans ses paniers des têtes de femme, et conduit par un singe, symbole de malice. Puis des forgerons frappant sur une tête féminine, qui a la dureté du fer. Cette allégorie peu galante dont Janvier réclame l'invention, est digne de ses écrits, qui sont remplis d'attaques contre tous ceux qui n'avaient pas le don de lui plaire.

A. Lefebvre.

CHRONIQUE.

COLLECTION DE MÉDAILLES ANTIQUES DE BERLIN.

Nous recevons de Berlin une note sur le Cabinet des médailles de cette capitale, note qui nous est adressée par le savant et habile conservateur de cette collection, M. Julius Friedlænder; elle donne des détails intéressants sur les accroissements de cette collection, et nous nous empressons de la communiquer à nos lecteurs.

« La collection royale de Berlin possède aujourd'hui, sans compter les pièces doubles, plus de 56,000 *médailles antiques* dont 1,760 d'or. Il y a 28,000 médailles grecques (380 d'or) et 28,000 médailles romaines et byzantines (1,380 d'or).

« Ce n'est que depuis une cinquantaine d'années que cette collection a pris des développements considérables. Elle doit son origine à l'intérêt que l'électeur Frédéric-Guillaume le Grand et son fils, le premier roi de Prusse, prenaient aux études historiques. Leur goût pour la recherche des médailles fut secondé par des savants célèbres, tels que Spanheim et Beger. Et quoique sous le rapport numérique la collection fût peu considérable à cette époque, elle renfermait déjà un grand nombre des pièces les plus rares et les plus précieuses qu'on y admire aujourd'hui. Dans les cent cinquante années qui suivirent la mort du premier roi, la collection n'était arrivée qu'au chiffre de 14,000 pièces, dont 3,000 grecques. Mais dans les vingt-cinq années qui s'écoulèrent de 1815 à 1840 le nombre des médailles

était doublé, et dans ces dernières années les accroissements ont été encore plus rapides : c'est ainsi que le nombre des médailles grecques, qui n'était que de 8,000 pièces en 1840, s'est élevé à 28,000 en 1866. A plusieurs reprises on a acheté des collections entières formées par des particuliers, telles que la collection de M. de Rauch, qui à elle seule renfermait plus de 4,000 médailles grecques, celle de feu M. B. Friedlænder composée de 6,000 médailles antiques et de 12,000 pièces du moyen âge; enfin 1,200 médailles grecques ayant appartenu à M. Dannenberg sont également entrées dans la collection du roi. Plus de 4,000 monnaies grecques ont été recueillies pendant un séjour de plusieurs années fait en Italie et en Sicile par le conservateur actuel du cabinet, M. Julius Friedlænder. Enfin les envois considérables de médailles adressés par les agents diplomatiques de Prusse en Orient, surtout par un numismatiste distingué, feu M. le docteur Sperling, qui résidait à Constantinople, ont notablement contribué à enrichir la collection de Berlin. »

J. W.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LES MAGISTRATS MONÉTAIRES DE CORCYRE.

Le monnayage des villes grecques sous les empereurs romains, dans les longues légendes inscrites alors sur le revers des pièces, fournit un grand nombre de renseignements sur les autorités qui y présidaient. Nous voyons par les monuments numismatiques de cette série que la surveillance monétaire n'était pas attribuée uniformément dans toutes les villes au même magistrat. Ici, comme dans un grand nombre de cités de Lydie et de Phrygie, à Chios et à Mélos, c'était l'archonte[1]; en Ionie, en Éolie, en Mysie, à Lesbos, le stratége[2]; à Rhodes, le questeur[3]; à Attuda, à Cymé, le prytane[4]; dans plusieurs villes de l'Ionie, de Lydie et Phrygie, le secrétaire public ou γραμματεύς[5]; à Lacédémone enfin, l'un des éphores[6].

Mais pour ce qui est de l'époque purement autonome,

1 Voy. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. IV, p. 192.
2 *Ibid.*, p. 193.
3 *Ibid.*, p. 202.
4 *Ibid.*, p. 200.
5 *Ibid.*, p. 194.
6 *Ibid.*, p. 199.

rien n'est plus rare que de pouvoir déterminer avec certitude la nature des magistrats dont les noms sont inscrits sur les monnaies des cités grecques et qui, par conséquent, étaient chargés de veiller à leur fabrication en y donnant la garantie officielle.

Quelquefois, comme à Athènes, c'étaient des fonctionnaires spéciaux, dont il est assez difficile de préciser le titre, mais qui certainement occupaient un rang secondaire dans la hiérarchie, comme les triumvirs monétaires de Rome, et ne peuvent en aucune façon être confondus avec les chefs de la cité.

Ailleurs, au contraire, c'étaient les premiers magistrats de la république qui avaient la surveillance des monnaies et qui y plaçaient leurs noms.

Dans la plupart des cités de l'Asie Mineure, au temps des successeurs d'Alexandre, ces magistrats suprêmes étaient les prytanes. Une célèbre pièce d'or de Smyrne, frappée à cette époque, porte la légende ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΥΤΑΝΕΙΣ[1], et les tétradrachmes d'argent de la même ville offrent aux regards un monogramme qui contient les éléments du nom des prytanes[2]. Sur les cistophores frappés à Pergame, on lit aussi la mention des mêmes magistrats dans un monogramme composé des lettres ΠΡΥΤ[3].

A Naples, mon père et M. de Witte ont reconnu[4] dans le ΧΑΡΙΛΕΩΣ mentionné sur plusieurs monnaies d'argent[5], le Charilaüs qui, étant le premier magistrat de la ville, la

[1] Mionnet, t. III, p. 190, n° 909.

[2] Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 537-539.

[3] Pinder, *Ueber die Cistophoren*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1855, p. 544.

[4] *Élite des monuments céramogr.*, t. I, introduct., p. XLVII, et *Revue num.*, 1844, p. 251. — *Études sur les vases peints*, 1865, p. 103.

[5] Mionnet, *Suppl.*, t. I, p. 242, n° 300, et p. 243, n° 302.

livra aux Romains[1]. On doit conclure de ce rapprochement presque incontestable qu'à Naples le nom inscrit sur la monnaie était celui du principal magistrat, appelé *démarque*[2].

Corcyre doit être à son tour enregistrée au nombre des villes où régnait cet usage, et le nom qui se lit sur ses pièces de bronze est celui du premier magistrat de la cité. C'est ce que nous voulons établir aujourd'hui et ce dont il ne nous sera pas difficile de fournir la démonstration.

Nous connaissons avec certitude, par les monuments épigraphiques, comment était organisé le gouvernement de Corcyre. Il était calqué sur celui de Corinthe[3], sa métropole. Le pouvoir suprême appartenait à cinq prytanes annuels, dont le premier était éponyme, c'est-à-dire donnait son nom à l'année pendant laquelle il exerçait ses fonctions[4].

Diverses catégories de monuments nous fournissent les noms des prytanes éponymes de Corcyre. Ce sont d'abord les inscriptions contenant des actes officiels de quelque nature que ce soit, inscriptions où la date est toujours indiquée par la prytanie[5]. Viennent ensuite les estampilles des briques[6]. De même que, dans les édifices de Rome, les briques portent souvent la marque du consulat sous lequel elles ont été fabriquées; de même, la plupart de celles que fournissent les ruines de Corcyre présentent, estampé dans la terre encore fraîche, le nom du premier prytane en fonc-

[1] Tit.-Liv., VIII, 25.

[2] Franz, *Corp. inscr. græc.*, t. III, p. 717.

[3] Pausan., IV, 4, 4.

[4] Voy. Franz, *Corp. inscr. græc.*, t. II, p. 23.

[5] *Corp. inscr. græc.* n[os] 1845, 1847, 1848, 1849. — Vischer, *Epigraphische und archæologische Beiträge aus Griechenland*, n° 22.

[6] *Corp. inscr. græc.*, n[os] 1851-1864. — Vischer, n[os] 5-20.

tions au moment où elles furent faites. On a trouvé également des marques du même genre sur des poteries de diverses sortes[1]. Enfin des noms de prytanes sont encore inscrits sur la plupart des olives de plomb destinées à être lancées avec la fronde que l'on a découvertes à Corcyre[2].

De tous ces monuments on peut extraire une liste de trente-huit noms de prytanes éponymes, que nous plaçons, — classée par ordre alphabétique, car on ne possède malheureusement aucune donnée sur leur succession chronologique, — en parallèle avec celle des noms de magistrats jusqu'à présent relevés sur les monnaies de bronze de la colonie de Corinthe.

PRYTANES.	MAGISTRATS DES MONNAIES.
Ἀγήσανδρος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1851.	
Αἰσχυλίσκος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1852.	
Ἀλεξικίσκος. Vischer, n° 12.	
Ἀλκαῖος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1853.	ΑΛΚΑ. Mionnet, *Suppl.*, n° 72.
	ΑΛΛΑΣ. Mionnet, n° 34; *Suppl*, n°s 70 et 71.
Αμώμητος. Vischer, n° 5.	
Ἀνδρών. *Corp. inscr. græc.*, n° 1854.	
Ἀπολλόδωρος Ἀπολλοδότου. *Corp. inscr. græc.*. n°s 1847 et 1855.	
Ἀπολλώνιος. Estampille de brique inédite, copiée par nous au Musée de l'Université de Corfou. Elle est ainsi conçue : ΕΠΙΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ.	ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ. Mionnet, *Suppl.* n° 51.
	ΑΡΙΣΤΕΑΣ ΑΡΙΣΤΩΝος. Mionnet, n° 44; *Suppl.*, n°s 122 et 123. — ΑΡΙΣΤΕΑΣ. Mionnet, *Suppl.*, n°s 101 et 102.
Αριστοκλῆς. *Corp. inscr. græc.*, n° 1856.	
Αριστομένης. *Corp. inscr. græc.*, n° 1845.	ΑΡΙΣΤΟΜένης ΑΡΙΣΤΟΛΑΐδα. Montfaucon, *Diar. ital.*, p. 421.

[1] *Ibid.*, n° 1868.
[2] *Ibid.*, n°s 1865-1867.

PRYTANES.	MAGISTRATS DES MONNAIES.
Ἀρχίας. Vischer, n° 15.	
Ἀσκληπιόδωρος. *Corp. inscr. græc.*, n°s 1857 et 1865.	
Βοίσκος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1858.	
Βούπαλος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1859.	
Δαμόστρατος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1860.	ΔΑΜΟϹΤΡΑΤΟϹ. Mionnet, *Suppl.*, n°s 117 et 119.
Δάμων. *Corp. inscr. græc.*, n° 1861.	
	ΔΙΔΥΜΟΥ. Mionnet, *Suppl.*, n° 74.
Ἐρίμναστος. Vischer, n° 6.	
	ΕΥΚΛΕ Mionnet, n° 36; *Suppl.*, n°s 76, 77, 78 et 81.
	ΗΡΩΔΗϹ. Mionnet, *Suppl.*, n° 104.
Καλλίστρατος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1866.	ΚΑΛΛΙϹΤΡΑΤΟϹ. Mionnet, n° 45.
	ΚΕΛΑ. Mionnet, *Suppl.*, n° 55.
Κλέανδρος. *Corp. inscr. græc*, n° 1868 *a*.	ΚΛΕΑΝΔΡΟΣ. Mionnet, n° 43.
Κωδ.... Vischer, n° 7.	
Λεοτίδας Πανάμου. Vischer, n° 20.	
Μένανδρος, Estampille de brique encore inédite, copiée par moi au Musée de l'Université de Corfou. Elle est ainsi conçue : ΕΠΙ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ.	ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ. Mionnet, n° 46 ; *Suppl*, n°s 103 et 115.
Μενέστρατος. Vischer, n° 8.	
Ναυσικράτης. *Corp. inscr. græc.*, n° 1862.	
Νείκανδρος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1868 *b*.	
	ΝΙΚΑΝΩΡ. Mionnet, n° 47 ; *Suppl.* n°s 69, 84, 105, 107, 109-114, 124 et 125.
Νικομήδης. Vischer, n° 16.	
Παυ.... *Corp. inscr. græc.*, n° 1867.	
Προμ.... Vischer, n° 9.	
Σθένιος. Vischer, n° 10.	
Σκύλαξ. Vischer, n° 17.	
Στράτων. Vischer, n°s 18 et 22.	
Σώσανδρος. Vischer, n° 19.	ΣΩ. Mionnet, n° 27 ; *Suppl.*, n° 10.
Τιμοκλῆς. Vischer, n° 11.	ΤΙ. Mionnet, *Suppl.*, n° 83.
Φαλακρός. *Corp. inscr. græc.*, n° 1863.	ΦΑΛΑΚΡΟΣ, Mionnet, *Suppl.*, n° 120.
Φιλόξενος Αἰσχρωνος. *Corp. inscr. græc.*, n° 1849.	
	ΦΙΛΩΝ. Mionnet, n° 48 ; *Suppl.*, n° 121.

PRYTANES.	MAGISTRATS DES MONNAIES.
Φιλωνίδας. *Corp. inscr. græc.*, n° 1864.	ΦΙΛΩΝΙΔΑΣ. Mionnet, n° 49; *Suppl.*, n° 35.
	ΦΙΛΩΤΑΣ. Mionnet, n° 51; *Suppl.*, n°s 65 et 66.
...όξενος Μολώτα. *Corp. inscr. græc.*, n° 1848.	

On le voit par ce parallèle, sur vingt noms jusqu'à présent relevés sur les monnaies de bronze de Corcyre, onze sont connus comme ceux de prytanes éponymes mentionnés dans les inscriptions. De plus, deux des personnages dont les noms sont écrits sur les monnaies, Nicanor et Philotas, si nous ne possédons pas de monuments épigraphiques de leur éponymat, sont mentionnés dans une inscription[1] comme prytanes σύναρχοι. Or, il est naturel de supposer, par analogie avec ce qui se passait partout ailleurs, qu'avant d'arriver à occuper la première prytanie on devait remplir quelqu'une de celles de rang inférieur.

Des rapprochements aussi multipliés et aussi frappants ne peuvent être uniquement fortuits. Aussi, après le parallèle que nous venons de faire, nous croyons-nous en droit d'affirmer qu'à Corcyre le fonctionnaire dont le nom se plaçait sur la monnaie était le prytane éponyme, premier magistrat de la cité correspondant assez exactement à ce qu'était à Athènes l'archonte éponyme.

Parmi les personnages que nous avons énumérés d'après les inscriptions et les monnaies, un seul est connu d'ailleurs et par conséquent d'une époque certaine. C'est Philotas. Il fut en effet père de Philiscus de Corcyre, prêtre de Bacchus et poëte tragique de la Pléiade[2]. L'époque de Philotas en-

[1] *Corp. inscr. græc.*, n° 1847.

[2] Suid. v° Φιλίσκος. — Cf. Franz, *Corp. inscr. græc.*, t. II, p. 26.

traîne celle d'Apollodore, sous l'éponymat duquel l'inscription n° 1847 du *Corpus* nous apprend qu'il tenait une des prytanies inférieures, et celle de Nicanor, qui figure à ses côtés comme σύναρχος dans la même inscription.

Quant aux autres, la seule chose positive qu'on puisse en dire est que toutes les inscriptions jusqu'à présent connues qui fournissent des noms de prytanes éponymes de Corcyre, appartiennent à l'intervalle d'un peu plus d'un siècle qui s'étend depuis l'époque de Philippe et d'Alexandre jusqu'à la conquête de Corcyre par les Romains en 229 avant notre ère. C'est précisément aussi l'âge auquel les indications les plus caractéristiques du style et de la fabrique prouvent qu'il faut rapporter les pièces de bronze portant les noms de magistrats que nous en avons rapprochés.

François Lenormant.

RECHERCHES SUR LES ATELIERS MONÉTAIRES.

DIOCLÉTIEN ET LA TÉTRARCHIE.

On est encore loin d'avoir étudié d'une façon complète les marques placées à l'exergue du revers des monnaies romaines frappées pendant les IIIe et IVe siècles de notre ère.

M. le marquis de Lagoy nous a, à la vérité, fourni dès 1838 une clef méthodique qui pouvait singulièrement avancer la question. Mais son excellente explication se trouvait consignée sous forme de lettre dans l'ouvrage d'un autre archéologue où personne n'allait la chercher, et nous avons cru devoir la reproduire dans cette *Revue*[1].

Autrefois, les PP. Banduri et Tanini ont donné une place considérable dans leurs catalogues aux marques monétaires. Cependant, n'étant dirigés par aucune méthode, ils se trouvaient sans défense contre les mauvaises lectures. Ils ont accepté de bonne foi tout ce que leur fournissaient leurs devanciers; et dans les descriptions qu'ils ont faites de monnaies existant sous leurs yeux, on sent qu'ils procédaient (en ce qui concerne ces marques) au hasard, s'en rapportant au premier coup d'œil, qui peut si souvent

[1] 1860, p. 80.

égarer. L'incohérence apparente des marques monétaires rebutait l'attention des numismatistes. Les lexiques, comme ceux de Gusseme et de Rasche, par exemple, enregistrant tout ce que les catalogues fournissent, propageaient l'erreur au lieu de la restreindre.

Il en est résulté que peu à peu les amateurs de médailles n'ont plus attaché d'importance aux marques monétaires. Mionnet et M. H. Cohen ne leur accordent qu'une place insuffisante; et ce dernier, en les isolant de la description des revers dans son ouvrage sur les monnaies impériales, si utile d'ailleurs, semble avoir désespéré du profit qu'on pouvait en retirer.

En effet, l'explication des marques d'atelier n'a de solidité qu'autant qu'elle se trouve d'accord avec l'ensemble des types et légendes des monnaies qui les portent; et d'autre part, ces marques, considérées isolément, ne pourraient offrir aucun intérêt historique. Quelque pénible que puisse paraître pour les rédacteurs de catalogues le système adopté par Banduri, c'est encore, sauf quelques modifications qu'il est facile d'y apporter, celui qui nous procure les documents les plus efficaces.

Nous en parlons après expérience faite; car nous avons plus d'une fois regretté, dans le cours des recherches qui nous occupent ici, de n'avoir pas obtenu des livres modernes les secours qu'ils semblaient devoir nous prêter. Mais venons au sujet que nous voulons exposer.

Il importe d'écarter d'abord toute mauvaise leçon. La tâche offre bien quelque difficulté. Comment décider que tel ou tel rédacteur de catalogue ancien s'est trompé dans sa lecture, alors qu'il transcrivait les marques empreintes sur des monnaies dont les mêmes exemplaires ne sont pas sous nos yeux? En s'appuyant sur le sens général des

groupes ? Mais si ces groupes comportent dans leur formation un certain nombre d'éléments empruntés aux auteurs qu'il s'agit de contrôler, on risque de tomber dans un cercle vicieux.

Il faut donc recourir à la plus grande somme possible de monuments originaux, et ensuite se rendre compte des chances d'erreurs de nos devanciers. Pour les apprécier, il est presque indispensable d'avoir soi-même copié des textes antiques de diverses langues, ce qui permet de poser ce principe : « On ne copie exactement que ce qu'on lit, et on ne lit que ce que l'on comprend. »

Il s'ensuit que la copie de caractères sur le sens desquels le transcripteur n'a pas eu d'idée précise, n'offre aucune garantie. Mais d'un autre côté, comme toute règle a ses exceptions, le hasard peut l'avoir conduit plus d'une fois et comme malgré lui à lire juste.

C'est là-dessus que doivent se fonder nos scrupules.

Il est à remarquer qu'à l'époque où furent fabriquées les monnaies dont nous allons parler, c'est-à-dire celles de Dioclétien et de ses associés, les caractères de l'alphabet latin avaient des formes qui peuvent faire naître bien des confusions. L'V ressemble à l'A et à l'N ; l'R est en même temps très-voisin de l'A et du B. Le Δ, l'A, l'H et l'M se confondent dans leurs altérations ; sans compter qu'il existe dans les exergues, entre les caractères alphabétiques, des symboles que parfois on a pris pour des lettres. Les petites gerçures du cuivre occasionnées par la fabrication et par le temps attaquent souvent la forme de ces lettres de l'exergue, au point de les rendre méconnaissables. Avant donc de faire entrer dans nos listes une marque monétaire empruntée à Banduri, Tanini, Rasche, il faut se demander si elle se rattache à une série. Si elle s'en écarte en un point,

on doit avoir recours à la monnaie originale. C'est ce que nous avons fait autant que nous l'avons pu, et les monnaies ont toujours répondu à notre attente.

Pour montrer le parti qu'on peut espérer de l'étude des marques d'atelier, nous nous attacherons aujourd'hui à une classe très-restreinte, bien délimitée, qui nous permettra de soumettre aux archéologues des résultats clairs, peu nombreux, mais par cela même plus facilement saisissables.

Nous voulons parler des moyens bronzes de la tétrarchie, qui sont, à ne consulter que leur légende circulaire, incontestablement frappés à Rome, dans l'Urbs par excellence.

La légende du revers se présente avec les variétés que voici :

SACRA	MON	VRB	AVGG	ET	CAESS	NN
SAC	MONET	VRB	AVGG	ET	CAESS	NN
SAC	MON	VRB	AVGG	ET	CAESS	NN
SAC	M	VRB	AVGG	ET	CAESS	NN
S.	M.	VRB	AVGG	ET	CAESS	NN

De la combinaison de ces variantes, il résulte une lecture parfaitement déterminée : *Sacra moneta Urbis Augustorum et Cæsarum nostrorum.*

Donc, les marques placées à l'exergue ne peuvent se rapporter qu'à Rome, et par conséquent aux diverses officines qui existaient dans la ville éternelle.

Dans chacune de ces officines, frappait-on simultanément des monnaies au nom des deux augustes et des deux césars? Nous ne le croyons pas.

Il est facile de remarquer, en étudiant une autre série appartenant à la même époque, celle des moyens bronzes de Carthage à la légende *Salvis augustis et cæsaribus felix*

Karthago, que les notes numérales grecques placées à l'exergue s'accordent avec le rang que chacun des princes occupait dans l'État :

Augg.	Dioclétien.	A
	Maximien Herculius.	B
Cæss.	Constance-Chlore.	Γ
	Maximien-Galère.	Δ

Il y avait donc à Carthage une officine affectée à chacun des membres de la tétrarchie.

Ceci posé, il n'est pas fort malaisé de voir qu'en classant les moyens bronzes de Rome dans l'ordre hiérarchique des princes, on obtient un résultat identique :

Diocl. aug.	R.P.	P, foudre.	. . . . . .	R, croissant, P.
Maxim. aug.	R.S.	S, foudre.	S, massue.	R, croissant, S.
Chlorus cæs.	R.T.	T, foudre.	T, massue.	R, croissant, T.
Galère cæs.	R.Q.	Q, foudre.	. . . . . .	R, croissant, Q.

Première série : Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta. — Un soleil dans le champ de la médaille.

Deuxième série : Prima, secunda, tertia, quarta, avec le foudre qui se rapporte au surnom de Dioclétien *Jovius*.

Troisième série : Secunda, tertia, avec la massue qui se rapporte au surnom de Maximien et de Constance, l'un et l'autre *Herculius*[1].

[1] Il existe un aureus de Constance Chlore avec la légende *Virtus Herculi Cæsaris*, au sujet duquel Eckhel a cité un passage du panégyrique d'Eumène et le texte de Lactance déjà rapporté par Spanheim (*De præst. num.*, 1717, t. II, p. 495 et s.). Dans une inscription publiée par Montfaucon (*Ant. expl.*, t. II, Suppl., p. 121), Constance s'intitule *Herculius junior*.— Cf. l'inscription de Sirmium où sont nommés les *Jovii* et les *Herculii* (Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5560 *a*).

Quatrième série : Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta, avec un croissant.

Ce sont là, à ce qu'il nous semble, les monnaies frappées depuis l'an 1045 de Rome (292 de J.-C.) jusqu'en 1058 (305 de J.-C.), c'est-à-dire pendant un laps de treize années.

Mais à partir du 1er mai 305 et jusqu'au 25 juillet 306 de Jésus-Christ, Dioclétien et Herculius sont remplacés comme augustes par Constance Chlore et par Galère; Sévère et Maximin Daza deviennent césars. Voici le tableau de la monnaie de Rome telle qu'elle se présente alors :

Chlore aug. . . .	R.P.	Soleil dans le champ.
Galère aug. . . .	R.	Couronne, S.
Sévère cæs. . . .	R.T.	Soleil dans le champ.
Daza cæs. . . .	R.Q.	Soleil dans le champ.

Une seule série : Romana prima, Romana secunda, pour les deux nouveaux empereurs; Romana tertia, Romana quarta, pour les deux césars. La pièce de Galère avec couronne entre les caractères R.S. appartient très-probablement à la série de l'an 307, et nous ne la laissons ici provisoirement qu'en attendant l'arrivée du moyen bronze avec la note R.S. qui ne peut manquer de se produire [1].

Nous sommes, il convient de le dire, encore guidé et autorisé par la connaissance des monnaies de Carthage à la légende *Salvis augustis et cæsaribus*, qui, pour cette année 305-306, nous offrent des marques numérales d'une clarté parfaite, et dont voici le relevé :

[1] Il importe de faire bien exactement le départ entre les monnaies de Maximien Herculius et celles de Galère, auguste. Dans les plus grandes collections, on trouve parfois des pièces de ces empereurs qui n'ont pas été correctement classées. Avec un peu d'attention on peut cependant les replacer dans leur ordre véritable.

Chloré aug. . . . . A.
Galère aug. . . . . B.
Sévère cæs. . . . . Γ.
Daza cæs. . . . . Δ.

Il y a là, on en conviendra, des faits palpables, concordants, et bien autrement éloquents que la plus longue dissertation.

Le 25 juillet 1059 (306 de J.-C.), Constance Chlore meurt. Nous n'avons aucun document qui nous montre si la première officine demeura fermée pendant quelque temps, ou si Galère y fit frapper monnaie avec la marque R.P., en qualité de doyen survivant des augustes. Mais après le 28 octobre, Maxence ayant déterminé son père Herculius à reprendre les fonctions impériales auxquelles il avait renoncé, ce dernier vit travailler pour lui la première officine. La tétrarchie se trouva transformée pour quelques mois en une pentarchie composée de trois augustes et de deux césars, sans compter Maxence, en lutte avec ses collègues, et dont jusqu'à présent on n'a pas retrouvé la monnaie au type qui nous occupe. Voici le tableau monétaire qui correspond à cette époque :

Max. Herc. aug. . . . . R, couronne, P.
Galère aug. . . . . . . R, couronne, S.
Sévère aug. . . . . . . R, couronne, T.
Daza cæs. . . . . R.Q.
Constantin cæs. . . . . R, couronne, Q.

La position de Constantin depuis l'an 306 était assez singulière. Proclamé auguste à York, il fut forcé par Galère de revenir au titre de césar. Créé auguste par Herculius au mois de mars 307, il ne fut reconnu en cette

qualité par Galère qu'un an plus tard, en 308. Mais l'atelier de Rome devait procéder avec une certaine légalité et suivre les décisions du sénat [1].

Après avril 1060 (307 de J.-C.), le nombre des gouvernants est ramené à quatre, par suite de la mort de Sévère, Maxence restant à part. A ce moment, la *Sacra moneta urbis* est divisée de la manière suivante :

Max. Herc. aug.	R, couronne, P.
Galère aug..	R, couronne, S.
Daza cæs.	R, couronne, T.
Constantin cæs.	R, couronne, Q.

On pourrait croire qu'à partir du mois de novembre 306, Maxence ne laissa pas frapper monnaie dans Rome au nom de Galère et de Sévère, ses ennemis ; mais son autorité n'était pas encore affermie, et ses antagonistes menaçaient de s'emparer de la ville éternelle. Il est bon aussi de noter qu'en 311, lorsque Galère mourut, son gendre Maxence lui consacra une médaille portant la légende IMP MAXENTIVS DIVO MAXIMIANO SOCERO. Malgré les

[1] Il est à remarquer que dans les légendes *Sacra moneta urbis augg. et cæss. nn.* et *Salvis augg. et cæss. felix Karthago*, le nombre des lettres qui marquent le pluriel est toujours de deux, même lorsqu'il s'agit des N qui se rapportent à quatre personnages. C'était pour la monnaie une formule arrêtée, quel que fut, pendant le gouvernement tétrarchique, le nombre effectif des augustes et des césars. Les inscriptions nous fournissent divers exemples de l'emploi des caractères DD.NN. (*Domini nostri*) devant des séries de quatre et de six noms (Gruter, 178, 7.—Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5573, et p. 110, n° 1056). — Dans une inscription de Sirmium déjà citée plus haut, on lit *DD.NN Joviorum et Herculiorum augg. NN.* (Henzen, *loc. laud.*, n° 5560 *a*), ce qui n'implique pas moins de quatre personnes. Par contre, deux bornes milliaires de Mileto en Calabre présentent un luxe de pluriels très-notable : *DDD.NNN Crispo, Liciniano et Constantino NNNOOOBBB.CAESSS.* (Mommsen, *Inscr. regn. Neap.*, 6281).

dissentions les plus violentes entre les membres de la famille, la fiction gouvernementale conservait son influence.

C'est à la fin de 307 que disparaît le type de la *Sacra moneta Urbis;* on ne l'a point rencontré sur des monnaies de Daza et de Constantin avec le titre d'auguste, ni sur celles de Licinius.

Après cette époque, Herculius, Maxence et Constantin frappèrent des moyens bronzes de petit module, qui se font remarquer par leur aspect commun, leur similitude.

Cet aspect est chose à considérer, et ce n'est pas seulement à partir de la restriction du module qu'on doit en tenir compte. Pendant le cours des études dont nous venons d'exposer les résultats, nous nous sommes appuyé sur l'examen du type. C'est, par exemple, ce qui nous a porté à dire que le moyen bronze de Galère avec une couronne entre les lettres R. S devait être classé plutôt à l'année 306-307 qu'à l'année 305-306.

En effet, tout numismatiste qui voudra accorder quelques heures à la constatation des faits que nous mettons en évidence, distinguera bien facilement le style de fabrication de chaque série, et même sans lire les légendes, ne pourra confondre le modelé saillant du temps de Dioclétien avec celui des figures planes et écrasées que les graveurs exécutaient quand Galère fut devenu auguste. L'espace de temps est bien court; cependant la marche de la décadence est certaine.

Nous n'en avons pas fini avec la numismatique de la tétrarchie; mais il ne faut pas fatiguer le lecteur, et nous nous bornons aujourd'hui à lui soumettre un travail qu'il pourra sans grand'peine contrôler à l'aide des monuments originaux; car c'est la garantie que nous invoquons.

ADR. DE LONGPÉRIER.

MÉLANGES DE NUMISMATIQUE.

II.

MONNAIES DE TRÈVES, DE METZ ET DE VERDUN.

(Pl. VII.)

Trèves.

N° 1. TZVENTIBOEC RE, entre deux grènetis perlés; au centre, une croix pattée, avec un petit globe dans chaque canton. Ce type est habituel au royaume de Lorraine [1].

℟ + TREVERIS CIVITAS. Champ uni. Argent d'un bon titre; reliefs prononcés; fleur de coin. (Pl. VII, fig. 1.)

Ce curieux denier du roi de Lorraine Zuentibold (895-900), fait partie de la collection formée au dernier siècle par l'abbé de Jobal et passée depuis, par succession, à M. le comte de Lambertye. Déjà, en 1863, il m'a été donné de le publier dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.* On ne connaissait jusque-là de Zuentibold qu'un denier aujourd'hui perdu, sorti de l'atelier de Cambrai, autre ville du royaume de Lorraine [2].

[1] Cf. mes *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, pl. XVI, n°° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12; pl. XVII, n°° 1 et 2; pl. XVIII, n° 1.

[2] Cf. ma *Numismatique de Cambrai*, p. 55, et pl. II, fig. 2.

Le premier T du nom du prince a été ajouté par le graveur gallo-romain qui, ne se rendant pas bien compte de la valeur du Z en allemand, aura cru nécessaire de rendre par TZ le son qui frappait ses oreilles; quant à la terminaison BOEC, elle se retrouve à peu près dans le texte des Annales de Metz[1].

N° 2. + CAROLVS REX, entre deux grènetis; au centre, une croix pattée, cantonnée de petits globes.

℟ TRE ERIS. Dans le champ, un temple. Denier d'argent bas pesant 1gr,32; ma collection (pl. VII, fig. 2). Ce denier, sauf la légende du droit, est identique à celui d'Otton Ier (936-973), gravé dans la première planche de J. J. Bohl[2]; il rappelle en même temps le type de Charlemagne. On sait combien le monnayage de restitution et la reproduction des coins anciens furent habituels aux ateliers du royaume de Lorraine; aussi je n'hésite pas à voir ici, non une monnaie frappée dans les derniers temps de la période carlovingienne par Charles le Simple, compétiteur du royaume de Lorraine, mais une pièce d'une époque déjà éloignée de la restauration monétaire qui paraît avoir eu lieu sous Arnould et sous les chefs de la dynastie saxonne : la mollesse de son exécution, l'abaissement de son titre et la forme de ses lettres, en font en effet un produit monétaire appartenant à une époque encore plus voisine de nous.

N° 3. + HLVDOVVICVS REX, entre deux grènetis; au centre, une croix pattée et des globes comme au numéro précédent.

℟ TREVERIS. Temple au centre. Argent, pesant 1gr,61; ma collection. (Pl. VII, fig. 3.)

[1] « Inter Zuentibolch et primores regni inexpiabilis oritur dissentio. » *Ann. metten.*, 900.

[2] *Die Trierischen Münzen*. Coblenz, 1823.

Cette pièce, d'un dispositif plus régulier au revers, paraît, par la forme des lettres du droit, plus moderne encore ; bien que pouvant appartenir par ses légendes à Louis l'Enfant, successeur de Zuentibold dans le royaume de Lorraine, en 900, et empereur en 908 ; ou à Louis d'Outre-Mer, qui guerroya en Lorraine en 938 et en 940, et fut reconnu par plusieurs évêques. Elle est sans doute postérieure à Otton le Grand.

N° 4. + OTTO REX, entre deux grènetis ; au centre, la croix pattée, cantonnée de petits globes.

℟ TREVE.... en une ligne horizontale ; au dessus, un *B* traversé par une barre, forme le commencement du mot *Beata* écrit verticalement.

Cette monnaie, où se lit le titre de roi, pourrait appartenir à la première période du règne d'Otton le Grand (936-962), mais l'aspect général de la pièce me porte à la croire moins ancienne.

Argent, pesant 1gr,02 ; empreintes en partie effacées ; ma collection. (Pl. VII, fig. 4.)

M. de Kœhne décrit un denier semblable, mais dont il ne donne pas la figure et qu'il attribue à Otton III (983-996-1002) [1].

N° 5. POPPO EPS. Personnage en buste à gauche, la tête nue, tenant devant lui une crosse tournée en dehors

℟ Édifice partagé en trois corps de bâtiment, surmontés chacun d'un pignon aigu.

Denier de bon argent, trouvé sur les bords de la Baltique ; dessin communiqué par M. Arnold Morel Fatio. (Pl. VII, fig. 5).

[1] *Ueber die im russischen Reiche gefundenen abendländischen Munzen*, 1850, in-8°, p. 120, n° 279.

Cette belle pièce est de l'archevêque Poppon (1016-1047), fils du margrave d'Autriche; le type de l'édifice placé au revers, fréquent dans les provinces rhénanes et notamment à Cologne[1], ne se rencontre guère, dans la Lorraine romane, que sur les monnaies des évêques de Toul.

On doit toutefois faire observer ici que les particularités architecturales de l'édifice gravé sur la monnaie de Poppon, paraissent bien indiquer une construction réelle et non un type symbolique de cité. Personne n'hésite à reconnaître sur la monnaie de l'archevêque Ludolf une des portes de la ville, accompagnée de son nom PORTA ALBA[2]. M. de Longpérier, en publiant un médaillon d'or de Constantin frappé à Trèves, a montré que cette belle pièce représente la porte Mosellane, nommée *Porta Inclyta*[3]. Notre édifice se rapproche bien plus de la *Porta Nigra* qui existe encore; seulement nous ne voyons pas sur le denier l'arcade géminée qui forme le centre de la porte antique.

Je crois cette pièce inédite. Bohl[4], après avoir rappelé les priviléges monétaires accordés ou confirmés par les empereurs au siége archiépiscopal de Trèves, en 1018 et en 1045, pendant que Poppon l'occupait, cite, d'après Hontheim, mais sans en donner le dessin, la seule monnaie alors retrouvée de ce prélat. C'est un denier au type mystique des clefs dont le panneton, façonné en forme de lettres, prend place dans les mots S. PETRVS, qui composent la légende. En 1837 le même auteur, publiant le

[1] H. P. Cappe, *Beschreibung der Cölnischen Münzen*, 1853, in-8°, pl. III, n° 52, pl. IV, n°s 66, 67, 68, 69.

[2] Bohl, *Die Trierischen Münzen*, pl. I.

[3] *Revue numism.*, 1864, p. 112.

[4] *Die Trierischen Münzen*. Coblenz. 1823, S. 12.

complément de son ouvrage, n'avait pas retrouvé d'autre denier de Poppon.

N° 6. Le petit denier suivant appartient à l'archevêque Brunon, comte de Lauffen (1102-1124); je le crois inédit : du moins n'est-il reproduit dans aucun ouvrage venu à ma connaissance.

BRVNO ARCHEPS. L'évêque en buste à gauche, la tête nue; devant lui, une crosse tournée en dehors.

℟ S PETRS....I. La seconde et la troisième lettres sont formées par la tête de deux clefs soutenues par une main, qui occupe le centre de la pièce. (Pl. VII, fig. 6.)— 0gm,89.

Le revers reproduit le type des deniers d'Éberhard (1047-1066), l'un des prédécesseurs de Brunon [1] et d'Égilbert (1078-1101), à qui il avait immédiatement succédé. La légende est difficile à restituer; on peut peut-être y lire S. PETRVS EL CI, mots que Bohl interprète, en sous-entendant PATRO, par *Sanctus Petrus electus civitatis.*

Ce denier, par son style, son titre et son poids, rappelle les monnaies contemporaines d'Étienne, évêque de Metz, trouvé, il y a peu d'années, en Lorraine.

Metz.

.HLVDOVVICVS REX. Croix pattée, cantonnée de petits globes.

℟ + METTIS CIVITAS, entre deux grènetis; au centre, un temple, sur la façade duquel on voit un M.

Bon argent; belle exécution; lettres de forme régulière; ancienne collection de l'abbé de Jobal; communiqué par M. de Lambertye. (Pl. VII, fig. 7.)

[1] Bohl, *loc. cit.*, p. 14 et 18, pl. I, nos 8, 9 et 12.

Cette belle pièce, que j'ai fait connaître dans le même recueil que le denier de Zuentibold, appartient incontestablement à Louis l'Enfant.

Le temple est identique à celui du denier de Henri l'Oiseleur, également frappé à Metz[1] quelques années plus tard.

Louis l'Enfant a succédé à Zuentibold, en 900, dans le royaume de Lorraine; il est mort en 911. Il est probable que sa monnaie, frappée à Metz, appartient à la période de 900 à 908. Henri l'Oiseleur, lorsqu'il fut devenu maître paisible de la Lorraine, en 923, conserva à Metz le type monétaire de Louis l'Enfant; seulement ses deniers sont inférieurs au prototype, tant pour le style que pour l'exécution, tout en demeurant encore bien supérieurs aux deniers trévirois au nom de Charles et à celui de Louis, qui ont été décrits tout à l'heure.

Verdun.

Les cinq deniers suivants m'ont été communiqués par M. Anatole de Barthélemy; d'après les renseignements qui lui ont été fournis, ils auraient été exhumés ensemble, et cependant ils paraissent, par leur style et la forme de leurs lettres, marquer les divers degrés d'un monnayage d'imitation d'un art en décadence.

N° 1. + IMPERATOR AGVST, entre deux grènetis; au centre, le monogramme carlovingien.

℟ + VIRDVNI CIVITAS, entre deux grènetis; au centre, la croix pattée cantonnée de points. (Pl. VII, fig. 8.)

J'ai déjà décrit une monnaie analogue à celle-ci, mais

[1] Cf. mes *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, p. 226.

d'un style plus ancien et frappée à Metz, pièce que j'ai attribuée à Charles le Gros[1]; je crois, avec M. de Barthélemy, qu'il faut considérer ce nouveau *specimen* comme frappé après la mort de cet empereur.

N° 2. + GRATIA DI RIX. Même monogramme qu'au n° 1.

℟ + VIRDVN CIVITAS. Croix pattée, avec petits globes dans le champ.

Argent. 1gr,40. (Pl. VII, fig. 9.)

Ce denier est encore, comme le précédent, d'une assez bonne exécution, mais la forme de ses lettres le place à une époque postérieure au règne de Charles le Gros.

Les trois numéros suivants sont des copies du n° 2; les deux derniers, assez barbares, paraissent postérieurs aux premiers produits du monnayage épiscopal, et au temps des Otton.

Voici la reproduction de leurs légendes :

N° 3. + GRATIA DIIE.

℟ + VIRDVN CIVITAS. (Pl. VII, fig. 10.)

N° 4. + GRATIAD..RX.

℟ + VIRDVNI CIVI. (Pl. VII, fig. 11.)

N° 5. + IVIVIV.RVX.

℟ + CIVGIVICVI. (Pl. VII, fig. 12.)

Comme on le voit, la dernière pièce n'est plus qu'une imitation inintelligente du type ancien.

CHARLES ROBERT.

[1] Cf. *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, p. 209, vignette.

SUPPLÉMENT A L'ESSAI

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE DES COMTES DE FLANDRE DE LA MAISON DE BOURGOGNE.

(Pl. VIII et IX.)

Lorsque je publiai dans ce recueil mon ***Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne***[1], je négligeai à dessein les monnaies noires, pensant que le savant travail de M. Rouyer complétait, mieux que je n'aurais pu le faire, cette lacune, et je laissai de côté les pièces en question, qui sont bien moins séduisantes que celles d'or et d'argent que j'avais à décrire. Depuis l'apparition de mon travail, on m'a fait plusieurs fois observer que j'avais eu tort de ne pas comprendre aussi les monnaies noires pour compléter la monographie. Tout le monde n'a pas en effet à sa disposition la première série de la ***Revue numismatique***, où ont paru les recherches de M. Rouyer, ce recueil étant devenu fort rare. Quant aux exemplaires du mémoire tirés à part, ils sont en très-petit nombre et à peu près introuvables; d'ailleurs ils n'ont pas été mis dans le commerce. Pour obtempérer donc aux vœux

[1] *Rev. num.*, 1861, p. 106, 211, 458; 1862, p. 117, 351 et 460.

flatteurs qui m'étaient exprimés, je me suis décidé à donner en supplément à mon *Essai* les monnaies noires des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne. J'en profiterai pour décrire deux pièces d'argent de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, qui m'étaient inconnues lors de mes premières recherches, ainsi que pour publier quelques documents monétaires retrouvés depuis aux archives de la chambre des comptes de Lille. Je dois d'ailleurs remercier les directeurs de la *Revue* d'avoir bien voulu donner asile à ce Supplément, bien qu'il fasse en quelque sorte double emploi avec l'excellent travail dont j'ai parlé [1].

PHILIPPE LE HARDI (1384-1404).

Indépendamment des monnaies frappées en vertu de la convention faite avec la duchesse de Brabant, j'ai dit dans mon *Essai* que Philippe le Hardi s'était décidé, par le conseil qui lui en avait été donné, à fabriquer dans l'atelier de Gand des monnaies à son nom seul, aux mêmes titre et aloi que son prédécesseur. L'instruction monétaire, en date du 18 avril 1385, avant Pâques [2], contient l'indication qu'il sera frappé des deniers noirs appelés doubles mites, dont douze devaient valoir 1 gros, à 16 grains d'aloi, ar-

[1] Voy. *Recherches sur la numismatique du comté de Flandre considérée dans les monnaies noires, pendant la suzeraineté française*, dans la *Revue numismatique*, année 1847, p. 437 et suiv.; année 1848, p. 404 et suiv.; année 1849, p. 131 et suiv.

Je profite de l'occasion pour adresser de nouveaux remercîments à M. Dewismes, qui a continué à mettre gracieusement à ma disposition sa belle collection de monnaies flamandes, où j'ai pu choisir les pièces qui m'ont servi en grande partie à faire mes dessins.

[2] Je donne à la suite de cet article, pièce cotée A, cette instruction que je ne connaissais pas lors de mon premier travail, et qui a été retrouvée depuis.

gent le roi, et de 17 sous 6 deniers de taille au marc de Troyes. Chaque denier devait donc peser en moyenne 22 grains forts. Il est hors de doute que la pièce de billon représentée sous le n° 2 (pl. VIII) est bien celle dont il est question dans l'instruction précédente. Indépendamment du poids qui s'en rapproche beaucoup (21 grains 2/3), la ressemblance de ces pièces avec celles de Louis de Mâle, dont elles ne diffèrent que par le nom et par la croix du revers partageant la légende, vient confirmer cette attribution. C'est d'ailleurs aussi l'opinion de M. Rouyer[1]. Mais, contrairement à cet auteur, je ne puis admettre que l'on ait continué ce type, ou plutôt qu'on l'ait repris plus tard sous le même prince. D'abord, il est un fait que mes études sur les monnaies de Flandre ont souvent confirmé, et qui le serait aussi certainement pour d'autres pays, c'est que généralement, à leur avénement, les princes ont adopté le type des dernières monnaies de leur prédécesseur immédiat, et cela est surtout vrai pour les monnaies d'une valeur inférieure, celles à l'usage du peuple, afin de ne pas causer une trop grande perturbation dans les habitudes commerciales par l'adoption d'un type nouveau et inconnu. Ce n'est que plus tard qu'ils l'ont modifié; et rarement (je dirais même jamais) ils sont revenus dans le cours de leur règne au type primitif. Comme à chaque nouvelle ordonnance monétaire l'aloi et la taille changeaient, il était de toute nécessité que cette différence fût signalée par un changement de type. Cela était encore plus indispensable pour les pièces de faible valeur, et taillées, du reste, fort inégalement. D'ailleurs, il suffit d'examiner avec soin les monnaies n°s 11, 12, 13, pl. XXI (année 1847 de la *Revue*

[1] *Rev. num.*, 1847, p. 468 et suiv.

numismatique), pour être convaincu qu'elles n'ont été émises qu'un laps de temps assez long après celle qui nous occupe; la forme des lettres plus contournées, accuse une époque postérieure. Et puis, l'inscription d'un lion dans un des cantons de la croix du revers, en même temps que la fleur de lis dans un autre canton, indique une complication d'armoiries qui ne convient pas à Philippe le Hardi, lequel affecta toujours de conserver les siennes sans mélange, ajoutant, quand il y avait lieu, l'écu de Flandre à côté du sien propre, mais les tenant toujours séparés. Aussi j'ai pensé que ces dernières devaient être plutôt reportées à Philippe le Bon. D'autres motifs, que je donnerai à l'article de ce prince, viennent encore confirmer la proposition que je mets en avant.

L'imitation des monnaies de son prédécesseur par Philippe le Hardi ne fut pas de longue durée. Il émit bientôt des pièces à un type entièrement nouveau[1]. Plusieurs instructions successives nous les font connaître. Je ne rappellerai ici que ce qui concerne les monnaies noires.

D'après l'instruction du 29 octobre 1386, ces monnaies, qui devaient être comme les autres de la même émission, fabriquées pendant un an dans l'atelier de Gand, étaient : 1° la double mite à 16 grains d'aloi, argent le roi, et de 17 s. 6 d. de taille au marc de Troyes, chaque pièce valant 1/12e du gros, et pesant moyennement 22 grains; 2° la mite valant la vingt-quatrième partie du gros, forgée à 10 grains d'aloi, argent le roi, et de 26 s. de taille (et il y par erreur 16 s. dans la copie de la chambre des comptes) au marc de Troyes, et pesant par conséquent 14 grains 3/4.

[1] *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, année 1861.

Une seconde instruction, du 3 avril 1386 (avant Pâques), prescrit seulement la fabrication de doubles mites, qui doivent être à 13 grains d'aloi, argent le roi, et de 17 s. 6 d. de taille au marc de Troyes. Il n'est nullement fait mention de simples mites. Le nombre de pièces à tailler dans un marc d'alliage étant le même que dans le cas précédent, le poids de la double mite est également de 22 grains. Seulement il faut remarquer que la quantité d'argent qu'elles contenaient devait être moindre, ce dont le peuple, pour lequel ces monnaies étaient faites, ne pouvait s'apercevoir que difficilement. Il est vrai d'ajouter, à la décharge de Philippe le Hardi, qu'il se trouvait obligé de payer aux marchands le marc d'argent plus cher dans le second cas que dans le premier. Ainsi, d'après l'instruction du 29 octobre, le prix accordé aux marchands était 17 s. 8 d. de gros, et d'après celle du 3 avril, il devait donner 20 s. 9 d. de gros. Et cependant il sacrifiait encore une partie de ses droits de seigneurage, puisque dans le premier cas il prenait 18 gros pour ce droit, et seulement 8 gros dans le second.

L'instruction du 1er octobre 1388, qui ordonnait pour la première fois l'émission des *nobles* de Flandre, concurremment avec celle des anges d'or, ne mentionne en aucune manière les monnaies noires. Cette instruction et l'ordonnance qui la précède disent que le duc ordonne que la fabrication de ces monnaies sera faite en son *chastel à Gand ou ailleurs ou mielx lui plaira*, ce qui fait voir qu'il se réservait d'ouvrir un autre atelier que celui en activité à Gand. En effet, le 20 décembre 1389 paraît une nouvelle instruction destinée aux ateliers de Gand et de Malines, dans lesquels on devait forger des monnaies semblables à celles émises précédemment dans le même atelier, sauf les

anges d'or, dont il n'est plus question [1]. Dans celle-ci il est fait mention de mites valant la vingt-quatrième partie du gros; elles doivent être à 9 grains d'aloi, argent le roi, et de 22 s. 10 d. ob. de poids au marc de Troyes, c'est-à-dire que le nombre de pièces taillées dans un marc d'alliage était 274, et chacune pesait moyennement à peu près 17 grains. Il y a donc, comme on le voit, une différence de poids assez grande avec les mites des précédentes émissions. Il n'est d'ailleurs pas question de doubles mites. Cependant le duc de Bourgogne avait ordonné, le 22 janvier 1390 (v. st.), la réouverture de l'atelier de Bruges. Je considère une instruction sans date, que je donne à la suite de cet article [2], comme étant celle formant la conséquence de cette décision de Philippe le Hardi. L'intitulé dit qu'elle est destinée à permettre la fabrication dans « sa

[1] Je donne la copie de cette pièce, cotée B, à la suite de cet article. Je ne la connaissais pas lors de mon premier travail. Il y a des différences assez notables dans les prix du marc de métal alloué aux marchands. Pour l'or, ce prix est plus élevé, et la différence est prise aux dépens du droit de seigneurage. Quant à l'argent, la différence n'est peut-être qu'apparente. Dans l'instruction de 1389, il est question du marc *d'argent aloyé*, tandis que dans celle de 1388 je pense qu'il s'agit du marc d'argent pur.

[2] Voy. pièce cotée C. Elle a été retrouvée depuis la rédaction de mon *Essai*. En la lisant, on peut remarquer que le poids des monnaies d'argent résultant de la nouvelle taille du marc de métal se rapproche davantage du poids des pièces ayant pour type un lion assis, portant au cou un mantelet aux armes du duc de Bourgogne. L'impossibilité d'avoir aujourd'hui les poids exacts des monnaies par suite du frai résultant de la circulation, empêche d'affirmer que celles dont nous venons de parler doivent être attribuées uniquement aux ateliers nouvellement réouverts, tandis que les monnaies à l'aigle étaient émises par l'atelier de Gand. Tout au plus pourrait-on admettre que cela eut lieu momentanément, en s'appuyant sur ce fait que, le 24 janvier 1390, le duc ordonna que l'on frapperait tant en Flandre qu'à Malines des doubles gros ayant d'un côté une longue croix, et de l'autre un aigle tenant deux écus, ce qui semblerait prouver qu'alors le type n'était pas le même pour les deux ateliers.

bonne ville de Bruges et en sa ville de Malines se mestier est. » Et en effet, deux jours après le 24 janvier de la même année, paraissait une ordonnance relative aux monnaies qui étaient fabriquées dans cette dernière ville. En vertu de l'instruction qui nous occupe, on devait forger à Bruges des doubles mites et des mites. Les premières sont à 12 grains d'aloi, argent le roi, et de 15 s. 3 d. de poids au marc de Troyes, c'est-à-dire que chaque pièce devait peser moyennement 25 grains un tiers. Le poids est notablement plus fort que celui de l'instruction de 1386, mais la quantité d'argent étant moindre, il est probable que l'augmentation de poids était destinée à compenser la moins-value résultant de cette circonstance. Quant aux mites, elles étaient au même aloi et du même poids que celles émises en vertu de l'instruction du 1er octobre 1388.

En même temps que Philippe le Hardi ordonnait l'émission par l'atelier de Malines de doubles gros à l'aigle tenant deux écus, il prescrivait de fabriquer aussi dans cet atelier, ainsi que dans celui de Flandre, des deniers noirs appelés *doubles*, vraisemblablement des doubles mites. Ce fait démontre qu'on ne fabriquait pas constamment des monnaies de valeur inférieure, et que l'on attendait pour cela que le besoin s'en fît sentir. Au reste, de même que pour les monnaies d'or et d'argent, nous ne voyons plus, jusqu'à la mort de ce prince, de nouvelle ordonnance indiquant une modification des monnaies noires fabriquées en Flandre. Il est vraisemblable que l'on continua l'émission des pièces aux mêmes types, et que l'on se contenta de renouveler les baux en vigueur avec les maîtres particuliers, sans y apporter aucun changement.

Les monnaies noires que j'attribue à Philippe le Hardi sont les suivantes :

1. + PHILIPP.DVX.BVRG'. Dans le champ, FL.

℟ + MO—NET—A.FL—AND. Croix coupant la légende.

Poids, 21 grains 2/3 (grammes, 1,15). (Pl. VIII, n° 2.)

Denier noir fait à l'imitation de ceux de Louis de Mâle.

M. Rouyer donne pour les poids de deux exemplaires, 19 et 20 grains.

2. + PHILIPP.DVX.BVRG'. Écu aux armes de Philippe le Hardi, écartelé aux 1er et 4e, de France à la bordure componée, aux 2e et 3e de Bourgogne ancien.

℟ + MONETA FLANDRES. Croix renfermée dans le champ.

Poids, 26 grains 1/3 (grammes, 1,40). (Pl. VIII, n° 3.)

Double mite.

M. Rouyer donne pour le poids de trois exemplaires bien conservés, 25, 21 et 18 grains.

Les instructions du 29 octobre 1380 et du 3 avril 1386, avant Pâques (1387), indiquent 22 grains pour le poids légal de cette monnaie, tandis que l'instruction sans date, que je crois être du 22 janvier 1390 (1391), porte ce poids à 25 grains 1/3. On serait donc tenté de faire un partage des pièces à ce type d'après les poids, et de les attribuer ainsi à telle ou telle émission. Mais l'examen attentif des monnaies noires du comté de Flandre fait reconnaître qu'elles sont taillées tellement irrégulièrement, que le partage que l'on pourrait faire serait réellement illusoire. Il est sage, suivant moi, d'y renoncer.

3. Variété de la même double mite, avec MONETA FLANDES[1].

M. Rouyer décrit aussi une autre variété dans laquelle les quartiers 1 et 4 de l'écu n'ont pas la bordure com-

[1] Voy. Rouyer, *loc. cit.*

ponée. Je n'ai pas eu sous les yeux d'exemplaires de ce genre; mais je crois que, vu l'imperfection de la frappe, c'est simplement une pièce forgée avec un coin où la bordure n'aura été gravée qu'imparfaitement [1].

4. + PHILIPP'.DVX.BVRG. Écu comme au n° 2.

℟ + MO—NET—A. FL—AND. Croix coupant la légende.

Mite. Poids, 18 grains 4/5 (grammes, 1,00). (Pl. VIII, n° 4.)

M. Rouyer donne pour le poids de trois exemplaires bien conservés, 16, 15 et 12 grains. Le poids indiqué par l'ordonnance sans date dont j'ai déjà parlé, est de 16 grains 4/5.

Le même auteur mentionne pour la mite, la même variété que pour la double mite, celle où les 1[er] et 4[e] quartiers ont la bordure unie.

5. + MONETA:BRABANT. Dans le champ, $\frac{\text{IO'H}}{\text{PHS}}$.

℟ MONETA:FLANDRE. Croix enfermée dans le champ.

Poids, 23 grains (grammes, 1,22). (Pl. VIII, n° 5.)

De même que M. Rouyer, je crois que cette pièce, frappée en vertu de l'accord monétaire de Philippe et de Jeanne de Brabant, a été émise à Louvain pour le duché de Brabant. Néanmoins, j'ai cru devoir également la reproduire.

6. La dernière pièce qui me reste à décrire, figurée n° 1, pl. VIII, n'est plus une monnaie noire. C'est le demi-gros à l'aigle tenant deux écus, frappé en vertu de l'instruction

[1] J'ai entre les mains une double mite du cabinet de M. Dewismes, portant d'un côté la légende PHS.D.B.COM.FLAN., et ayant au revers la croix cantonnée d'un lion et d'une fleur de lis. L'écu du droit semble être celui de Philippe le Hardi. Mais un examen attentif m'a fait reconnaître que le flan étant très-mince, la croix du revers avait marqué sur le droit, et enlevé le petit écu qui se trouvait en cœur, dont on aperçoit néanmoins les linéaments du contour. J'ai donc renvoyé cette pièce à Philippe le Bon, à qui elle appartient.

de 1386, et postérieurement. Le poids réglementaire de ces pièces devait être 22 grains 3/4. Notre exemplaire, assez usé, pèse 19 grains forts. En voici la description.

PHILIPP':DEI:G:D:B:Z:COM:FLAND'. Aigle éployé tenant deux écus, celui de droite aux armes de Bourgogne moderne, et celui de gauche au lion de Flandre.

R̸ + SIT:N—OM':DNI—BENED—ICTVM. Grande croix partageant la légende, cantonnée des quatre lettres FLAD[1].

Jean sans-Peur (1405-1419).

J'avais dit dans mon *Essai* que je ne connaissais aucune pièce relative à la fabrication des monnaies de Jean sans-Peur antérieurement à l'année 1407. Je n'ai jusqu'à présent retrouvé rien concernant cette première période. Mais j'ai été assez heureux pour rencontrer l'instruction donnée en suite de l'ordonnance de 1406, qui prescrivait la fabrication des doubles écus d'or, ainsi que des demis et quarts d'écus, ce qui me confirme dans l'hypothèse que j'avais avancée, que le document que je donnais comme étant l'instruction résultant de cette ordonnance, n'était qu'un projet, une véritable minute. La nouvelle instruction, dont je parle, est du 30 avril 1407. Elle prescrit en effet l'émission de doubles écus d'or, de nobles de Flandre, de demis et de quarts des deux systèmes, ainsi que des doubles gros et autres pièces d'argent. En voici les passages relatifs à la fabrication des monnaies :

« Premièrement mondit seigneur veult et ordonne estre « fait deniers d'or appellez doubles escus de Flandres à « XXIII karas III quars de loy de XLII de pois au marc de

[1] Cette pièce appartient à M. Dewismes.

« Troyes, qui auront cours pour quatre solz de groz la « pièce de nouvelle monnoye qui font pour marc d'or « VIII livres VIII s. de gros; en donnant à tous changeurs « et marchans pour marc d'or VIII l. III s.; monseigneur « pour son seignourage II s. VIII d. gros et le maistre de « l'ouvrage faire II s. III d. gros, et seront ouvrez iceulx « deniers à ung huittiesme de quarat de remède au géné- « ral recours à III fors et III foibles et ung fellin en pois, « ou cas que la délivrance revenroit de tant escharse, « laquelle escharseté tant en pois comme en loy tournera « au prouffit de monseigneur ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers d'or appellez nobles de Flandres d'aussi « bon or et pois comme les nobles que monseigneur son « père, que Dieu pardoint, fist faire à XXIII quaras III quars « d'aloy de XXXI et II tiers de pois au marc de Troyes, qui « auront cours pour V s. III d. de groz, des groz dessus diz « qui font pour marc d'or huit livres VI s. III d. groz, en « donnant à tous changeurs et marchans XXXI nobles qui « valent VIII l. II s. IX d. de gros; monseigneur pour son « seignourage XIIII gros, et le maistre pour l'ouvrage faire « II s. IIII d. de gros. Et seront iceulx deniers ouvréz à ung « huittiesme de quarat de remède, au général recours à « III fors et III foibles, et ung fellin en pois, au cas que la « délivrance revenroit de tant escharse, laquelle eschar- « seté, tant en pois comme en loy, tournera au prouffit de « monseigneur, au cas qu'elle y escherra. »

« Et parmi ce compte faisant, le maistre sera tenu de « faire faire et (ouvrer) tant des doubles escuz dessus « diz, comme des nobles, des demis et quars, toutes les « fois que besoing en sera et que ledit maistre sommé en « sera par la garde. »

« *Item* deniers d'argent appelléz doubles gros de Flan-

« dres qui auront cours pour II gros la pièce, à VI deniers « d'aloy argent le roy, de IIII s. V d. de pois au marc de « Troyes, qui font II marcs d'euvre, valent pour marc « d'argent, XVII s. VIII deniers de gros; en donnant à tous « changeurs et marchans pour marc d'argent XV s. IX d. « gros, monseigneur pour son seignourage, IX gros, et le « maistre pour l'ouvrage faire faire, XIIII gros; et seront « ouvréz iceulx deniers à II grains d'aloy de remède au « général recours à III fors et III foibles, et demi denier en « pois ou cas que la délivrance revenra de tant escharse, « laquelle escharseté, tant en pois comme en loy, tournera « au prouffit de monseigneur ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers d'argent appelléz gros de Flandres, qui « auront cours pour I gros de Flandres la pièce des gros « dessus diz, à V d. d'aloy argent le roy, de IIII s. IIII d. ob. « de pois au marc de Troyes, qui font II marcs III onces « IIII estellins d'euvre, valent pour marc d'argent XVII s. « VIII d. ob. de gros; en donnant à tous changeurs et mar- « chans pour marc d'argent XV s. IX d. de gros, monsei- « gneur pour son seignourage VIII gros et le maistre pour « l'ouvrage faire XVI gros et demi[1]. Et seront ouvrez « iceulx deniers à II grains d'aloy de remède au général « recours à VI fors et à VI foibles et un denier en pois, ou « cas que la délivrance revenroit de tant escharse, laquelle « escharseté, tant en pois comme en loy, tournera au « prouffit de monseigneur ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers d'argent appelléz demi gros de Flandres « des gros dessus diz, à IIII deniers d'aloy argent le roy « de XII s. de pois au marc de Troyes qui font trois marcs

[1] Il y a ici une erreur dans la copie de la chambre des comptes, car le prix donné aux marchands, celui de la main-d'œuvre et le droit de seigneurage, font plus que le prix auquel est estimé le marc d'argent.

« d'euvre, valent pour marc d'argent XVIII s. de gros; en « donnant à tous marchans XV s. IX d. de gros, monseigneur « pour son seignourage IX gros, et le maistre pour l'ou- « vrage faire faire XVIII gros. Et seront ouvréz iceulx de- « niers à II grains d'aloy de remède au général recours à « VIII fors et VIII foibles et II d. en pois, ou cas que la déli- « vrance revenroit de tant escharse, laquelle escharseté « tant en pois comme en loy, tournera au prouffit de mon- « seigneur ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers d'argent appelléz quart de gros et vaul- « dront les quatre un des gros dessusdiz et les deux un « demi gros des gros dessusdiz, à IIII deniers d'aloy argent « le roy, de XXIIII s. de pois au marc de Troyes, qui font « trois marcs d'euvre, vallant pour marc d'argent XVIII s. de « gros en donnant à tous changeurs et marchans pour marc « d'argent XV s. IX d. de gros, monseigneur pour son sei- « gneurage IX gros, et le maistre particulier pour l'ouvrage « faire XVIII gros, et seront ouvréz iceulx deniers à II grains « d'aloy de remède, au général recours à XII fors et à XII « foibles, et IIII d. en pois ou cas que la délivrance-reven- « roit de tant escharse, laquelle escharseté, tant en pois « comme en loy, tournera au prouffit de monseigneur ou « cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers noirs appellez doubles mittes de Flandres « qui auront cours pour II mittes la pièce à XII grains « d'aloy argent le roy, de XII s. de pois au marc de Troyes, « qui font XXIIII marcs d'euvre, vallent pour marc d'argent « XXVI s. de gros; en donnant à tous changeurs et mar- « chans pour marc d'argent XV s. IX d., monseigneur pour « son seignourage II gros, et le maistre pour l'ouvrage « faire faire, X s. gros; et seront ouvréz yceulx deniers à « I grain d'aloy de remède et VI d. en pois, ou cas que la

« délivrance revenroit de tant escharse, laquelle eschar-
« seté, tant en pois comme en loy, tournera au prouffit de
« monseigneur ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers noirs appellez mittes de Flandres, dont
« les XXIIII vauldront un des gros dessus diz et les XLVIII
« ung des doubles gros dessus diz, à VIII grains d'aloy
« argent le roy, de XX s. X d. de pois au marc de Troyes
« qui font XXXVI marcs d'euvre, valent pour marc d'argent
« XXXI s. III d. de gros, en donnant à tous marchans XV s.
« IX d. de groz, monseigneur pour son seignourage II
« gros[1] et le maistre pour l'ouvrage faire faire XV s. III d.
« groz ; et seront ouvrez iceulx deniers à I grain d'aloy de
« remède, à VIII d. en pois ou cas que la délivrance reven-
« roit de tant escharse, laquelle escharseté, tant en pois
« comme en loy, tournera au prouffit de monseigneur, s'elle
« y eschiet[2]. »

Y eut-il des monnaies émises en vertu de cette instruction ? Il n'est guère possible de le savoir. L'excellent titre du métal employé, et le poids élevé des pièces, dut les faire disparaître bien vite de la circulation. Peut-être que ce fut là le motif qui porta le duc de Bourgogne à la modifier très-peu de temps après. En effet, nous trouvons à la date du 7 juillet de la même année 1407, une nouvelle instruction dans laquelle il n'est plus parlé du noble de Flandre, et où le titre étant le même, le poids de chaque pièce est moindre que dans la précédente. Et cependant, dans son envoi pour l'enregistrement à la chambre des comptes de

[1] Il y a encore erreur ici dans la transcription faite à la chambre des comptes.

[2] Cette instruction est délivrée à Regnault de Goudry, maître particulier de la monnaie de Bruges, pour forger les monnaies dont il est parlé dans l'atelier de cette ville et ailleurs.

Lille, Jean sans-Peur ne fait aucune allusion à ce qui a pu amener ces modifications assez importantes d'ailleurs; il dit exactement comme dans la précédente que c'est « pour « le bien public et l'avancement de la marchandise, » qu'il envoie la nouvelle instruction. Voici au reste les passages de celle-ci qui concernent la fabrication des monnaies[1]:

« Premièrement mondit seigneur veult et ordonne estre « faits deniers d'or appelés doubles escus de Flandres à « vint trois quaras et trois quars d'aloy de quarante huit de « pois ou marc de Troyes, qui auront cours pour quatre « solz de groz la pièce de nouvelle monnoye qui font pour « marc d'or neuf livres douze solz de groz, en donnant à « tous changeurs et marchans pour marc d'or, IX livres « VI solz huit deniers gros, monseigneur pour son sei- « gnourage deux solz six deniers gros, et le maistre pour « l'ouvrage faire faire deux solz dix deniers groz, et seront « ouvréz iceulx deniers à un huitième de quarat de remède « au général recours à trois fors et à trois foibles, et un « fellin en pois ou cas que la délivrance revenroit de tant « escharse, laquelle escharseté tant en pois comme en aloy « tournera au proufit de monseigneur ou cas qu'elle y « escherra. »

« Et parmi ce compte faisant, ledit maistre particulier « sera tenu de faire forgier et ouvrer des demiz escus et « quars d'escus d'or toutes les fois que besoing en sera et « qu'il en sera sommé par la garde des dictes monnoyes. »

« *Item* deniers d'argent appelléz doubles gros de Flan- « dres qui auront cours pour deux groz la pièce, à six de- « niers d'aloy argent le roy et de quatre solz neuf deniers

[1] Le maître particulier est le même, mais il est ici désigné comme maître de la monnaie de Flandre, sans indication d'atelier spécial.

« de pois au marc de Troyes qui font deux marcs d'euvre, « valent pour marc d'argent dix et neufs solz de groz; en « donnant à tous marchans dix et sept solz six deniers « groz, monseigneur pour son seignourage quatre gros, et « le maistre pour l'ouvrage faire faire quatorze groz. Et « seront ouvréz iceulx deniers à deux grains d'aloy de « remède au général recours à trois fors et à trois foibles « et demi denier en pois ou cas que la délivrance revenroit « de tant escharse, laquelle escharseté tant en pois comme « en aloy tournera au proufit de monseigneur ou cas qu'elle « i escherra. »

« *Item* deniers d'argent appelléz groz de Flandres qui « auront cours pour un gros de Flandres la pièce des groz « dessus dix, à cinq deniers d'aloy argent le roy, de huit « solz de pois au marc de Troyes qui font deux mars trois « onces quatre estellins d'euvre, valent pour marc d'argent « dix et neuf solz deux deniers groz neuf mittes; en don- « nant à tous marchans pour marc d'argent dix et sept « solz six deniers groz, monseigneur pour son seignouraige « quatre groz et le maistre pour l'ouvraige faire faire, sèse « groz neuf mittes. Et seront ouvréz iceulx deniers à deux « grains d'aloy de remède, au général recours à six fors « et à six foibles, et un denier en pois, ou cas que la déli- « vrance revenroit de tant escharse laquelle escharseté, « tant en pois comme en aloy, tournera au proufit de mon- « seigneur ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers d'argent appellez demis gros de Flandres « des gros dessusdiz à cinq deniers d'aloy argent le roy, « de sèse solz de pois au marc de Troyes qui sont deux « marcs III onces quatre estellins d'euvre valent pour marc « d'argent dix et neuf solz deux deniers groz neuf mittes, « en donnant à tous marchans pour marc d'argent dix et

« sept solz dix deniers groz, monseigneur pour son sei-
« gnouraige quatre groz, et le maistre pour l'ouvrage faire
« faire, sèse groz neuf mittes; et seront ouvréz à deux
« grains d'aloy de remède au général recours à huit fors
« et à huit foibles, et deux deniers en pois ou cas que la
« délivrance revenroit de tant escharse, laquele escharseté,
« tant en pois comme en aloy, tournera au proufit de mon-
« seigneur ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers d'argent appelléz quars de groz qui auront
« cours les quatre pour un des groz dessus diz, à quatre
« deniers d'aloy argent le roy, de XXVI solz de pois au marc
« de Troyes qui font trois mars d'euvre, valent pour marc
« d'argent dix neuf solz six deniers de groz en donnant à
« tous marchans, pour marc d'argent dix et sept solz six
« deniers groz, monseigneur pour son seignouraige quatre
« groz, et le maistre pour le faire faire vint groz. Et seront
« iceulx deniers ouvréz à deux grains d'aloy de remède
« au général recours à douze fors et à XII foibles, et quatre
« deniers en pois, ou cas que la délivrance revenroit de
« tant escharse, laquele escharseté, tant en pois comme
« en aloy tournera au proufit de monseigneur ou cas qu'elle
« y escherra. »

« *Item* deniers noirs appelléz doubles mittes de Flandres
« qui auront cours pour deux mittes la pièce, à douze
« grains d'aloy argent le roy et de quinze solz quatre de-
« niers de pois au marc de Troyes qui font vint quatre
« mars d'euvre, valent pour marc d'argent trente solz six
« deniers groz en donnant à tous marchans pour marc
« d'argent dix et sept sols six deniers gros, monseigneur
« pour son seignouraige, deux gros, et le maistre, pour
« l'ouvrage faire faire, douze solz X deniers groz. Et seront
« ouvréz iceulx deniers à un grain d'aloy de remède et six

« deniers en pois fors ou foibles ou cas que la délivrance « revenroit de tant escharse, laquele escharseté, tant en « poys comme en aloy, tournera au proufit de monseigneur « ou cas qu'elle y escherra. »

« *Item* deniers noirs appellez mittes de Flandres dont « les vint quatre vauldront un des groz dessus diz et les « quarante huit un des doubles groz dessus diz à neuf « grains d'aloy argent le roy de XXII solz six deniers de « pois au marc de Troyes qui font trente deux mars d'eu- « vre, valent pour marc d'argent trente trois solz six de- « niers groz, en donnant à tous marchans pour marc d'ar- « gent dix sept solz six deniers groz, monseigneur pour son « seignouraige deux groz, et le maistre pour l'ouvraige « faire faire douze sols dix deniers gros. Et seront ouvréz « à un grain d'aloy de remède, et huit deniers en pois, « fors ou foibles, ou cas que la délivrance revenroit de « tant escharse, laquele escharseté, tant en pois comme « en aloy, tournera au proufit de monseigneur, ou cas « qu'elle y escherra. »

En comparant cette instruction avec la précédente, on remarque, indépendamment de la diminution du poids des monnaies, l'évaluation plus forte donnée au marc de métal, ce qui permettait d'en donner un prix plus élevé aux marchands, afin de les engager à apporter aux hôtels de monnaies leurs métaux précieux. De plus, le duc diminue presque partout la part qui lui revient comme droit de seigneurage. Quant au maître particulier, il y a bien peu de variation dans son salaire.

Je n'ai pu encore retrouver les monnaies d'or frappées en vertu de l'instruction que je viens de rapporter; mais l'examen de celle-ci confirme l'hypothèse que j'avais émise que les trois pièces d'argent figurées sous les n°s 22, 23,

24, pl. X de la *Revue* (année 1861), faisaient partie de celles qui y sont énumérées. Il est probable que les doubles écus et leurs divisions portaient un type se rapprochant aussi de ceux de Louis de Mâle. Il paraît donc rationnel de supposer que puisque Jean sans-Peur avait ressuscité ces types, pour l'or et l'argent, il en aura été de même pour les monnaies noires, et que l'on aura vu reparaître le type du denier noir de ce comte avec les lettres FL au milieu. C'est en effet à cette émission que je rapporte ces pièces dont M. Rouyer ne connaissait pas l'existence en nature, et qu'il n'avait décrites que d'après le catalogue du cabinet du prince de Ligne, par M. Serrure[1], toutefois encore avec le signe de doute. On peut voir sur nos planches, n° 7, le dessin d'une pièce semblable, que j'ai reproduite d'après un exemplaire existant dans le cabinet de M. Dewismes, et qui lève toutes les incertitudes quant à son attribution. C'est bien une pièce frappée au nom du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et non une imitation des doubles mites de Philippe le Hardi par Jean de Bunde[2].

Les autres textes que nous connaissons, relatifs à la fabrication de la monnaie noire sous Jean sans-Peur, ne sont pas nombreux. Nous avons d'abord l'instruction du 17 août 1409, en vertu de laquelle on devait faire des

[1] *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne*, Gand, 1847.

[2] Jean sans Peur fait ici une exception au principe que j'avais posé plus haut, sur ce qui concerne l'imitation des types de son prédécesseur, par le prince régnant, au moment de son avénement. Peut-être est-elle due à ce que Jean ne succéda pas immédiatement à son père dans le gouvernement du comté de Flandre, qui resta entre les mains de la veuve de Philippe le Hardi du 27 avril 1404 au 20 mars 1405 (v. st.). Alors on pourrait voir dans la *résurrection* des types de Louis de Mâle, le désir de Jean sans Peur d'affirmer son droit comme véritable comte de Flandre; ce qu'il faisait, en outre, en introduisant dans son écu le lion de ce comté, contrairement aux habitudes de son père.

doubles mites et des mites. Les premières sont à douze grains d'aloi, argent le roi; le marc d'alliage contenait 168 pièces dont chacune devait peser en moyenne 27 grains et demi, forts. Les remèdes sont d'un grain d'aloi, et de six deniers en poids pour marc d'œuvre. Les mites, au nombre de 264 au marc, sont à 7 grains d'aloi. Elles doivent peser moyennement 17 grains 1/2. Le remède en aloi est le même que pour les doubles mites; mais en poids, il est de huit deniers par marc d'œuvre.

L'ordonnance du 23 décembre 1410, qui prescrit l'émission des écus d'or, dits *escus de Jehan*, parle aussi de doubles mites et de mites; mais comme l'instruction qui a dû être donnée en conséquence n'a pas été retrouvée, nous ne pouvons savoir quel était leur poids.

L'instruction du 6 décembre 1416 ne parle pas du tout de monnaies noires. Il est probable qu'il y en avait encore suffisamment dans la circulation pour les besoins du commerce. Ce n'étaient point en effet sur ces sortes de monnaies de minime valeur que pouvait s'exercer fructueusement l'industrie des billonneurs. Ceux-ci s'attaquaient aux monnaies d'or ou d'argent qui étaient à cette époque en Flandre, ainsi que je l'ai fait remarquer, d'un aloi infiniment supérieur à celui des espèces semblables dans les pays voisins, et notamment en France. On comprend donc que si la pénurie du numéraire se faisait sentir, ainsi que le duc de Bourgogne le dit dans son ordonnance, il y eut cependant une suffisante quantité de monnaies inférieures pour que le besoin d'en émettre de nouvelles ne fût pas impérieux.

Nous trouvons de nouveau mention de la monnaie noire dans l'instruction du 21 juin 1418, émanant du comte de Charolais, en l'absence de son père, en conformité de son

ordonnance du 14 avril précédent. D'après cette instruction, il devait y avoir par marc de métal, 180 doubles mites pesant en moyenne un peu plus de 25 grains, et 270 mites dont le poids dépassait légèrement 14 grains. La même décroissance de poids et d'aloi se remarque dans ces pièces aussi bien que dans la monnaie d'argent.

Le nombre des monnaies noires de Jean sans-Peur, qui nous sont parvenues, est très-restreint. Elles se bornent à deux types différents.

1. + IOHS. D..... COM':FLAD. Dans le champ, FL.

℟ Croix renfermée dans le grènetis, entourée de la légende + MONETA......NDRIE.

Double mite. Poids, 41 grains 1/2 (grammes, 2,20). (Pl. VIII, n° 7.)

Cette monnaie, frappée sur un flan très-épais, est un exemple de l'inégalité de taille des monnaies inférieures. Le poids légal devait être 25 grains 1/6 environ. La pièce appartenant au cabinet du prince de Ligne, se rapprochait davantage de ce poids légal, puisqu'elle pesait 25 grains 1/3 (grammes, 1,45).

La mite de cette émission m'est inconnue.

Il est impossible d'affirmer si le même type fut adopté pour les émissions faites en vertu de l'instruction de 1409. Cependant je serais assez porté à croire qu'il ne fut créé de nouveau type que lors de l'adoption de ceux employés pour les autres métaux, c'est-à-dire à la suite de l'ordonnance de 1418.

2. + IOH'S.D.B.COM'.FLAND.' Écu aux armes de Bourgogne moderne portant en cœur l'écu au lion de Flandre.

℟ + MONETA:FLANDRIE. Croix renfermée dans le grènetis cantonnée au 2e canton d'un lion, et au 3e d'une fleur de lis.

Double mite. Poids, 18gr 4/5 (grammes, 1.22). (Pl VIII, n° 8.)

La pièce que j'ai pesée était très-mince, ce qui influe sur son poids qui devait se rapprocher de 25 grains. M. Rouyer a trouvé pour le poids de trois exemplaires bien conservés, 28, 24 et 21 grains.

3. Variété avec la fleur de lis au 2e canton et le lion au 3e. (Rouyer, *loc. cit.*)

4. + IOHS.D.B. COM.FLAN. Écu comme au n° 2.

℟ + MO—NET—A:FL—AND. Croix partageant la légende, accompagnée d'une fleur de lis au 2e canton, et d'un lion au 3e.

Mite. Poids de deux exemplaires 16gr et 11gr 13/20 (grammes, 0,85 et 0,62). (Pl. VIII, n° 9.)

Les poids donnés par M. Rouyer sont 18, 16 et 13 grains.

5. Variété avec le lion au 2e canton et la fleur de lis au 3e. (V. M. Rouyer, *loc. cit.*)

6. Autre dont les mots de la légende du revers sont séparés par un annelet. (Idem, *ibid.*)

7. Enfin j'ai reproduit également sur mes planches, sous le n° 6 le demi-gros Kromstaert de Jean sans-Peur que je ne connaissais pas lors de la rédaction de mon premier travail. En voici la description :

+ IOHS DVX : BVRG : Z : COMES : FLAD'. Lion debout à gauche portant sur le flanc un écu à cinq quartiers.

℟ + MONE—TA ⁝ COM—ITIS : F—LAND. Grande croix partageant la légende et cantonnée des quatre lettres FLĀD [1].

Argent. Poids, 19 grains fort (grammes, 1,01). (Pl. VIII, n° 6.)

[1] Cette monnaie appartient aussi à M. Dewismes.

Philippe le Bon (1419-1467).

J'ai dit précédemment que Philippe le Bon, lors de son avénement au comté de Flandre, se montra fidèle aux engagements qu'il avait pris au nom de son père, devant les États du pays, de ne pas changer le pied de la monnaie durant quinze années. La première instruction monétaire qui émane de ce prince, et qui date du 7 novembre 1419, n'est autre que la reproduction de celle du 21 juin 1418 donnée par lui, en l'absence de Jean sans-Peur. Les monnaies qui y sont désignées sont au même titre et du même poids. Les monnaies noires ne font pas exception, aussi est-il facile de distinguer les mites et les doubles mites émises pour la première fois au nom de Philippe. Comme les dernières de son prédécesseur, elles ont pour type l'écu à cinq quartiers entouré du nom du prince, et au revers une croix cantonnée d'un lion et d'une fleur de lis, avec la légende MONETA FLAND.

Mais, de même que pour l'or et l'argent Philippe crut pouvoir, sans cependant décrier les monnaies ayant cours en vertu des ordonnances précédentes, créer des types différents et émettre de nouvelles pièces telles que les nobles et les klinkaerts, il me paraît certain qu'il en usa de même à l'égard de la monnaie noire. Le type nouveau pour celle-ci ne serait autre, suivant moi, que celui employé par Philippe le Hardi dans le commencement de son règne. J'ai dit, à l'article de ce prince, pour quels motifs je croyais ne pas devoir lui donner certaines mites et doubles mites portant au centre FL entourées de la légende PHS.D.B. COM.FLAND : c'est ici le lieu de déduire ce qui vient encore appuyer mon opinion.

L'instruction du 7 novembre 1428 prescrit que toutes les monnaies dont la fabrication y est mentionnée, auront tous les A de leurs légendes, barrés, pour les distinguer des monnaies semblables faites précédemment. Cette distinction était d'autant plus nécessaire que l'aloi était différent, la taille restant la même. Ainsi, pour la double mite, l'instruction du 24 septembre 1427 indiquait que ces pièces seraient à neuf grains d'aloi argent le roi, tandis que dans celle de 1428, le titre n'était plus qu'à huit grains d'aloi, et cependant la taille dans les deux cas était de quinze sous au marc de Troyes. Ces deux instructions mentionnant les mêmes monnaies d'or, il est probable que les types des espèces inférieures devaient aussi être semblables, sans cela il n'eût pas été nécessaire de différencier d'une autre manière les deux émissions. Or nous trouvons précisément une double mite, au type précité, dont tous les A sont barrés, tandis que sur les autres ils ne le sont pas. De plus, il y a en outre cette coïncidence que la mite avec les A barrés ne se retrouve pas, ce qui concorde avec ce fait qu'il n'est pas fait mention de cette division dans l'instruction de 1428. J'en conclus que les mites et doubles mites au premier type de Philippe le Hardi, dont j'ai parlé ci-dessus, doivent faire partie des émissions de 1427 et 1428.

De 1428 à 1433, les ateliers de monnaies de Flandre n'émirent aucun type nouveau. A partir de cette dernière époque jusqu'à la fin du règne de Philippe le Bon, nous n'en connaissons plus qu'un seul, celui du *vierlander*, portant les armoiries pleines du duc, à sept quartiers, occupant tout le champ de la monnaie noire. La double mite dont la fabrication était ordonnée par l'instruction du 21 octobre 1433, devait être à douze grains d'aloi argent le roi, et taillée à raison de dix-huit sous au marc de Troyes, ce qui

donnait pour le poids moyen de chaque pièce 21 grains 5/12. La mite était prescrite à huit grains d'aloi argent le roi, et de vingt et un sous de taille au marc de Troyes, c'est-à-dire qu'elle devait peser moyennement 18 grains 5/14.

Le peu de différence qui existait entre le poids des doubles mites et des mites, était de nature à les faire confondre à moins d'un sérieux examen ; car l'aloi de ces pièces ne pouvait évidemment se distinguer, à moins de les essayer. Aussi, au renouvellement du bail avec le maître de la monnaie de Flandre, par son instruction du 6 février 1436 (v. st.), le duc ordonnait que la double mite restant du même poids que précédemment, la mite serait au contraire diminuée; qu'on en taillerait 25 sous ou 300 par marc d'alliage, en sorte que le poids moyen ne serait plus que de 15 grains 2/5 environ, l'aloi devant être le même qu'auparavant.

L'aloi et la taille des monnaies noires restèrent bien longtemps les mêmes, et ne furent changés qu'au moment où l'on vit apparaître le florin dans le système monétaire de la Flandre. On trouve en effet, dans l'instruction du 23 mai 1466, que la double mite, ou *courte*, nom que le peuple lui avait donné, et qui se trouve ainsi adopté officiellement, sera à 10 grains d'aloi, argent le roi, et de 16 s. 10 d. de taille au marc de Troyes, et que la mite serait à 6 grains d'aloi, argent le roi, et de 21 s. de taille audit marc de Troyes. Ainsi, diminution de la quantité d'argent; on tendait de plus à supprimer ce métal dans les monnaies noires et à arriver insensiblement à la monnaie de cuivre pur, mais aussi augmentation de poids. Les doubles mites, ou courtes, devaient peser 22 grains 9/10, et la mite, 18 grains 1/3 environ. C'était presque une compensation.

Les monnaies noires de Philippe le Bon qui nous sont parvenues sont les suivantes :

1. + PHS.D.B.COM.FLAN. Écu à cinq quartiers.

℟ Croix pattée cantonnée au deuxième canton d'une fleur de lis, et au troisième d'un lion, entouré de la légende + MONETA.FLANDRIE.

Double mite. Poids, 33 grains 9/10 (grammes, 1,80). (Pl. IX, n° 13.)

J'ai entre les mains un exemplaire de cette double mite, qui ne pèse que 17 grains 22/25. Elle est frappée sur un flan très-mince, et la croix du revers marque en creux sur la face.

2. Identique au précédent, à l'exception qu'au revers c'est le premier canton qui porte une fleur de lis, et le quatrième un lion.

Poids, 23 grains (grammes, 1,22). (Pl. IX, n° 14.) Pièce très-mince.

3. Il existe une variété de la double mite, n° 1, avec la légende MONETA:FLAND[1].

4. Écu comme ci-dessus, avec la légende + PHS.D.B. COM.FL.

℟ Croix longue traversant la légende + MO-NE-TA-FL. La croix est cantonnée comme au n° 1.

Mite. Poids, 7 grains (grammes, 0,37). (Pl. IX, n° 15.)[2]

Les monnaies que je viens de décrire font partie de celles frappées en vertu de l'instruction du 7 novembre 1419.

[1] Voy. Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne*, p. 242, n° 96.

[2] La mite qui m'a servi à faire mon dessin est fort usée. Cette pièce doit être très-rare, car je n'ai pu m'en procurer un second exemplaire. C'est également l'avis de M. Rouyer, qui ne la connaissait pas et n'a pu la reproduire dans son intéressante monographie.

Voici maintenant celles que j'attribue à l'émission faite à la suite de l'instruction du 24 septembre 1427.

5 + PHS.D.B.COM.FLAND. Dans le champ, FL.

℟ Croix pattée, cantonné au deuxième canton d'une fleur de lis, et au troisième d'un lion, entourée de la légende + MONETA⁝FLANDRIE.

Double mite. Poids de deux exemplaires, 22 grains 22/55 et 19 grains 3/4 (grammes, 1,20 et 1,05). (Pl. VIII, n° 10.)

6. + PHS.D.B.COM.FLAD. Même type que le précédent.

℟ Croix longue partageant la légende + MO—NETA—AFL—AND.

Mite. Poids, 16 à 12 grains (grammes, 0,85 à 0,64). (Pl. VIII, n° 11.)[1]

Les revers de ces monnaies sont identiques à ceux des n°s 1 et 4, à l'exception que la croix de la mite n'est pas cantonnée. La légende du droit est aussi la même; il n'y aurait donc que le type qui pourrait les faire attribuer à Philippe le Hardi. Mais, ainsi que je le disais précédemment, que l'on compare les pièces actuelles avec celles qui appartiennent certainement à ce prince, et l'on sera frappé de la différence de style et de dessin, qui est plus lâché dans les dernières que dans les premières. Tout tend à me confirmer dans l'attribution que je propose.

7. Pièce identique au n° 5, sauf les signes d'abréviation aux mots PH'S et FLAND'. La principale différence consiste en ce que tous les A des légendes sont barrés. C'est donc la double mite indiquée dans l'instruction du 7 novembre 1428.

Poids, 21 grains 13/20 (grammes, 1,15). (Pl. IX, n° 12.)

[1] Le dessin de cette mite, que je n'ai pas eue en nature entre les mains, a été copié sur le n° 12, pl. XXI, de la *Revue numismatique*, année 1847, planche qui fait partie du travail de M. Rouyer.

Les monnaies noires de Philippe le Bon qui nous restent à examiner maintenant, sont celles frappées à partir de l'instruction du 21 octobre 1433, au type connu sous le nom de *vierlander*.

8. +PHS.D.G.D.B.Z.COM'.FLAD' (vel D.B.COM'.FLAD'). Armoiries du duc de Bourgogne occupant tout le champ.

℟ Croix évidée portant en cœur une fleur de lis, entourée de la légende +MONETA.NA.COM.FLAD.

Double mite. Poids, 17 grains 9/10 (grammes, 0,95). (Pl. IX, n° 16.)

9. +PHS:DEI:GRA:DVX:BVRG:BR. Armoiries comme au précédent.

℟ Croix comme au n° 8. Légende : +MONET:NOV'.COM'.FL'D'.

Double mite. Poids, 23 grains 1/2 (grammes, 1,25). (Pl. IX, n° 18.)

Cette double mite est remarquable en ce que du côté du droit Philippe ne prend pas le titre de comte de Flandre, mais de duc de Brabant, et cependant le revers prouve qu'elle a été frappée incontestablement pour la Flandre. C'est peut-être, du reste, le résultat d'une confusion de coins.

10. +PHS:DI:GRA:DVX:BG:CO':FLA'. Type du n° 8.

℟ Croix longue partageant la légende, et portant en cœur une fleur de lis +MON—ETA:N—OA:CO:—FLAD'.

Mite. Poids, 11 grains (grammes, 0,58). (Pl. IX, n° 19.)

11. Variété avec la légende +PHS:DEI:GRA:DVX:BVR:C:FLA. Le revers étant comme le précédent.

12. Autre avec +PHS:DI:G:DVX:BVRG:COM:FL.

℟ +MON—ETA:—NOVA—C:FL.

13. Autre avec +PHS:DEI:GRA:DVX:BVRG:

℟ +MON—ETA:I—OVA:C—O:FL.

Ces trois variétés sont tirées de l'ouvrage de M. Rouyer[1].

Cet auteur a donné encore la description d'une autre mite assez singulière, en ce sens que les légendes n'indiquent plus, comme les précédentes, que c'est une monnaie de Flandre, mais cependant avec cette circonstance qu'elle porte la marque monétaire de l'atelier de Bruges, la fleur de lis. Voici cette monnaie.

14. + PHS:DEI:GRA:BVRG:Z:BRABA'.

℟ MONE—TA:NO—VA:CO—M:HA.

Types des numéros précédents, de 9 à 13.

Cette singulière monnaie pourrait bien être le résultat d'une de ces nombreuses contrefaçons auxquelles étaient sujettes les monnaies des comtes de Flandre, analogues à celles que nous allons maintenant examiner, et qui furent si souvent décriées par les ordonnances de ces princes.

Dans son excellent travail sur les monnaies noires de Flandre, M. Rouyer a publié *in extenso*[2] une pièce intitulée : *Remissio pro Martino Machacle* que je vais analyser.

Le susdit Martin Machacle, mercier à Boulogne-sur-Mer, dans une requête adressée au roi de France, Charles VII, exposait les faits suivants : Depuis longtemps le duc de Bourgogne faisait courir en Boulonnais des *monnaies noires de son coing, de petite valeur, que aucuns appellent frelucques*, qui avaient été données, suivant le temps, 8, 12 et 16 pour un denier. En 1458 ces monnaies furent décriées, et ledit duc en fit fabriquer d'autres nommées *mailles ou mittes, dont les deux mailles ou quatre mittes se alouoient pour ung denier*. Comme la rareté de cette même monnaie rendait le commerce difficile, les habitants du pays envoyè-

[1] *Revue numism.*, année 1848, p. 418.
[2] *Ibid., id.*, p. 423 et suiv.

rent chercher aux hôtels de monnaies des pièces nouvelles en certaine quantité. Or, en ce moment vint à Boulogne un individu qui se disait être du Brabant, et être muni d'une grande quantité de monnaies noires, qu'il assurait avoir prises aux ateliers du comte de Flandre, et *de prime face apparoient estre telles, et n'y estoit apparu aucune différence.* Martin Machacle et d'autres habitants profitèrent de l'occasion qui se présentait, et achetèrent desdites monnaies noires. Mais les officiers de justice de Boulogne ayant eu vent de ce trafic, firent arrêter le Brabançon et comparer ses monnaies avec celles venant certainement des forges du duc. Cependant, comme après examen attentif il leur parut qu'elles étaient entièrement semblables, tant en aloi que par le type, ils le relâchèrent à condition qu'il rapporterait un certificat constatant qu'il avait réellement acheté lesdites monnaies aux ateliers de Flandre. Quand il sortit de sa prison, ledit Brabançon s'empressa, avant de partir, de se débarrasser des monnaies qu'il avait apportées, en les vendant à plusieurs personnes au nombre desquelles était Martin Machacle. Peu de temps après il revint encore à Boulogne, apportant de nouvelles monnaies noires pour lesquelles il affirmait avoir apporté un certificat constatant qu'*elles estoient du coing et qu'elles procédoient des forges et monnoyes* que le duc de Bourgogne *avoit en la ville de Gand.* Martin Machacle et d'autres, y compris l'abbé de Notre-Dame-de-Boulogne lui en achetèrent. Il quitta ensuite cette ville, et ne tarda pas à être arrêté à Montreuil par les officiers du roi de France, sous l'inculpation d'avoir vendu et distribué des monnaies contrefaites. Ce fut à cette occasion que Martin Machacle, craignant d'être compromis et poursuivi comme complice dans l'affaire, s'adressa à Charles VII, faisant valoir sa bonne foi, et

le priant de lui pardonner; ce que le roi lui accorda par ses lettres du mois de septembre 1459.

Il me semble résulter de cette pièce, ou que les officiers de justice de Boulogne furent trompés en examinant les premières monnaies noires qu'avait apportées le Brabançon, puisqu'ils le relâchèrent, ou que les monnaies contrefaites étaient tellement bien fabriquées qu'on pouvait les confondre avec les véritables. Quoi qu'il en soit, assuré ainsi de l'impunité, notre homme eut l'audace de revenir, mais cette fois muni de véritables monnaies contrefaites; la preuve en est qu'il fut arrêté par les officiers du roi à Montreuil. Mais quelles étaient ces monnaies contrefaites? Je crois les avoir rencontrées. Je vais d'abord les décrire, puis je donnerai les motifs de mes attributions.

15. Type et légende du n° 8.

℟ Croix pattée portant en cœur une fleur de lis. Légende : + MONETA.NOVA.SIVITA.

Double mite. Poids, 17 grains 9/10 (grammes, 1,04). (Pl. IX, n° 17.)[1]

16. + PHS:DEI:GRA:COM:FLAN. Armoiries à sept quarts occupant tout le champ.

℟ Croix longue, portant en cœur une fleur de lis, et partageant la légende + MO—NET:—NON:—FLA'.

Mite. Poids, 16 grains (grammes, 0,85). (Pl. IX, n° 20.)

17. Même type et même légende.

℟ Même type. Légende : + MO—NET.—NOA—DE.G.

Mite. Poids, 17 grains (grammes, 0,90). (Pl. IX, n° 21.)

18. Variété avec + MON—ETA—NOA—DE:G. (Voyez M. Rouyer, *loc. cit.*)

[1] Je n'ai pas eu cette monnaie en nature entre les mains, je l'ai reproduite d'après les dessins de M. Rouyer. Voy. *Revue numism.*, année 1847, pl. XXII, n° 10.

19. Autre avec + MOI—ETA—NOVA—DE:GI. (Idem, *ibid.*)

20. Autre avec MON—ETAN—OVAD—E:GEI.

Poids, 13 grains 1/2 (grammes, 0,72). (Pl. IX, n° 22.)

Voilà bien des monnaies ayant toute l'apparence de celles de Philippe le Bon, dont elles portent le nom, avec l'indication de l'atelier monétaire de Bruges. L'analyse pourrait seule dire si l'aloi exigé par les instructions monétaires de ce prince s'y trouve, ce qui est douteux vu leur apparence. Il n'est pas probable que les officiers de justice de Boulogne dont il est parlé dans la pièce analysée ci-dessus, aient poussé la vérification jusqu'à ce point; c'était une opération très-délicate pour laquelle il fallait avoir des personnes parfaitement au courant de la manière de procéder. Il est plutôt vraisemblable qu'ils se seront contentés de l'inspection des légendes et des types. De plus, on leur montrait que des mites, comme les n°ˢ 17 et 18, portaient l'indication *Moneta nova de G.*, que l'on pouvait traduire à la rigueur par *Monnaie nouvelle de Gand*, et comme à cette époque, 1459, l'atelier de Gand avait été réouvert par ordre du duc de Bourgogne, il était tout simple de considérer ces mites comme le produit de cet atelier, et cela équivalait à un certificat d'origine. Il est donc très-rationnel, suivant moi, d'admettre que les officiers de Boulogne se sont laissé duper par le Brabançon, qui me paraît s'être conduit très-habilement dans cette affaire; mais que les officiers du roi de France à Montreuil furent plus fins que lui, et qu'ils découvrirent aisément que notre homme mettait en circulation de la fausse monnaie, soit qu'ils l'aient fait essayer, soit par tout autre moyen. Il y avait cependant une circonstance qui devait tenir en éveil, du moins en ce qui regarde les mites, c'était l'absence dans la légende du

droit des mots DVX.BVRG ou D.B. Philippe le Bon et tous les comtes de Flandre de cette maison tenaient excessivement à leur titre de duc de Bourgogne, et jamais ne l'omettaient sur leurs monnaies. De plus, il devait paraître au moins singulier de voir apparaître la formule *Dei gratia* avec le seul titre de *comte de Flandre*. Les ducs de Bourgogne n'étaient pas comtes de Flandre *par la grâce de Dieu*, et ils n'introduisirent cette formule dans les légendes de leurs monnaies que lorsque, devenus possesseurs du duché de Brabant, ils purent le faire en vertu de cette possession, les ducs de Brabant leurs prédécesseurs l'ayant prise[1]. Tout puissants que fussent les ducs de Bourgogne, ils étaient vassaux des rois de France; et, à cette époque, c'eût été plus qu'une anomalie de voir un prince prendre un titre auquel il n'avait aucun droit. Au reste, Philippe le Bon savait tellement bien qu'il ne pouvait se servir de la formule *Dei gratia* que depuis sa prise de possession du duché de Brabant, qu'il le reconnut par ses lettres patentes de 1445, dans lesquelles il ajoutait qu'il ne prétendait pas par là augmenter ses droits dans les pays et seigneuries qu'il tenait au royaume de France. A ces conditions, Charles VII lui octroya des lettres dans lesquelles il légitimait l'empiétement du duc de Bourgogne, défendant expressément de le troubler à l'avenir dans la possession du *Dei gratia*[2]. On peut juger d'après cela si Charles VII eût toléré l'emploi de cette formule avec le simple titre de comte de Flandre. C'est peut-

[1] Il faut en excepter Philippe le Hardi qui avait pris le *Dei gratia* sur ses monnaies d'or et d'argent. Peut-être s'y croyait-il autorisé par sa qualité de fils et de frère de roi de France.

[2] Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. III, Ire partie, p. 166, cité par M. Rouyer, dans son travail sur les monnaies noires de Flandre.

être même cette circonstance qui éveilla l'attention des officiers de Montreuil.

Tout concourt donc à prouver que les monnaies que je viens de décrire sont dues à une contrefaçon. Mais par qui a été faite cette contrefaçon? C'est ce qu'il n'est pas facile à déterminer. Je vais pourtant l'essayer.

Il existe une monnaie de cuivre jaune [1], ayant l'apparence d'une mite et dont voici la description :

21. Armoiries semblables aux n[os] 15 à 20, occupant tout le champ, entourées de la légende + IOHAN....... DE : GERIG [2].

℟ + MON—ETAN—.......—IVITA. Croix longue partageant la légende, et portant en cœur une fleur de lis.

Poids, 16 grains (grammes, 0,80). (Pl. IX, n° 23.)

Si l'on rapproche cette monnaie de celles publiées par M. Hucher dans la *Revue numismatique*, 1846, pl. X, n[os] 1, 2 et 3, et spécialement de la dernière, on sera frappé de l'identité presque complète des légendes : seulement la pièce dessinée par cet auteur est une imitation exacte des monnaies de Charles VII et de Louis XI, tandis que celle-ci ressemble aux mites de Flandre. Je ne crois donc pas être dans l'erreur en attribuant aussi aux seigneurs de Wesemael la fabrication de celle qui nous occupe. Jeanne de Wesemael, qui vivait à cette époque, a fait de nombreuses contrefaçons des monnaies émises par les princes voisins. Une double mite frappée à Rummen, reproduite par M. Serrure [3], porte pour armoiries, écartelé, aux 1[er] et 4[e] cantons, d'un lis, aux 2[e] et 3[e] d'un lion, avec

[1] Cette pièce, assez fruste, existe dans mes cartons.

[2] L'avant-dernière lettre de la légende pourrait être un D, son état de conservation laissant beaucoup à désirer.

[3] *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1839.

un écu au lion sur le tout. Il n'y avait qu'un pas à faire pour prendre les armoiries complètes de Philippe le Bon, en introduisant dans les précédentes le quartier à trois bandes, imitation des armes de Bourgogne, auxquelles Jeanne avait peut-être droit, en vertu d'une alliance quelconque. C'est en effet ce qui a eu lieu, et la mite n° 21 nous paraît le résultat de cette combinaison.

Cela posé, voici comment je pense qu'il a été procédé. Après l'émission du n° 21, Jeanne de Wesemael s'apercevant, peut-être un peu tard, que Jean sans-Peur n'avait pas émis de monnaies au type du vierlander, et que l'existence de son nom pourrait empêcher la circulation facile des pièces sortant de son atelier, fit peut-être frapper les mites décrites ci-dessus sous les n°s 17 à 20 où le nom de Philippe le Bon est audacieusement conservé au droit, et qui portaient seulement au revers l'indication de la seigneurie qui les avait émises, indication que l'on pouvait faire passer pour celle de l'atelier de Gand; puis peut être aussi simultanément les n°s 15 et 16. Quant à la légende du revers des n°s 15 et 21, *moneta nova...sivita*, je ne me charge pas de l'expliquer. Cette légende a paru également une énigme à M. Hucher [1], qui l'avait rencontrée sur une des contrefaçons des monnaies de France qu'il a reproduites.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE (1467-1477).

Les documents monétaires sont peu nombreux sous le règne de Charles le Téméraire. Nous avons seulement deux instructions. Dans la première, en date du 13 octobre 1467, il est stipulé qu'on fabriquera un denier noir nommé *courte*

[1] Voy. *Revue numism.*, année 1846, p. 172.

ou double mite, à dix grains d'aloi, argent le roi, et de dix-sept sols de taille au marc de Troyes. Chaque pièce devait donc peser moyennement 22 grains 7/10 environ. Les mites étaient à six grains d'aloi, et taillées au nombre de 22 sols au marc de Troyes, ce qui donne pour le poids 17 grains et demi à peu près.

La seconde instruction, qui est du 8 mars 1474, ne contient pas l'indication que des monnaies noires dussent être frappées. Il est au contraire stipulé d'une manière spéciale qu'on n'en émettra pas, si ce n'est dans le cas où il viendrait à la monnaie du bas billon en quantité suffisante.

Il résulte de là que nous ne devons avoir de monnaies noires de Charles le Téméraire que d'un seul type; et comme ce prince avait adopté pour les monnaies d'or et d'argent les types de son prédécesseur, il paraît rationnel d'admettre que les monnaies de valeur inférieure devaient aussi ressembler à celles de Philippe le Bon. En effet, la double mite ou courte que nous connaissons, en a toutes les apparences. En voici la description :

1. + KAROL.D'.G.D'.BG.CO'.FLA. Armoiries à sept quarts occupant tout le champ.

℟ + MONETA.N'A.COM'.FLAD'. Croix pattée portant en cœur une fleur de lis.

Poids de deux exemplaires, 20 grains 2/3 et 19 grains 1/5 (grammes, 1,10 et 1,02). (Pl. IX, nº 24[1].)

2. Variété avec CO'.F dans la légende du droit.

Poids, 29 grains 1/5 environ (grammes, 1,55.)

M. Rouyer donne pour les poids de trois exemplaires bien conservés, 22, 19 et 16 grains.

[1] Le dessin que je donne de cette double mite a été pris sur un magnifique piedfort de cuivre appartenant à M. Dewismes.

Je n'ai pas été plus heureux que cet auteur au sujet de la simple mite, que je n'ai pu rencontrer non plus pour la Flandre. Espérons qu'une découverte ultérieure viendra combler cette lacune.

MARIE (1477-1481).

Je n'ai retrouvé aucun nouveau document monétaire concernant le règne si court de Marie de Bourgogne. Deux variétés des monnaies noires de cette princesse ont été reproduites sous les nos 77 et 78 des planches de notre premier travail[1]. Depuis cette époque il m'est survenu un exemplaire de la seconde présentant une légère variété; en voici la description :

(Fleur de lis) IN: NOMINE: DOMINI : A. Dans le champ, grand M gothique.

℟ Croix très-simple entourée de la légende (fleur de lis) : MARIA : COMIT : FLAN. Cuivre jaune. Poids, 18 grains 1/2 (grammes, 0,98)

Pièce très-mal conservée qui a été fortement frottée.

Rappelons ici aussi la variété mentionnée par M. Rouyer, et relative au premier type n° 77. Voici en quoi elle consiste :

Droit : MARIA:COMIT:FLAD.

℟ IN:NOMINE:DOMIN'A.

Les types restant les mêmes.

L. DESCHAMPS DE PAS.

[1] *Rev. num.*, 1862, pl. XVII.

APPENDICE.

A

Instruction de l'année 1385, 18 *avril avant Pâques.*

C'est l'instruccion ordenance et pié de monnoie faiz et ordenez par monseigneur par délibéracion de son conseil de la monnoie que mondit seigneur entend présentement faire faire en son chastel de Gand.

Premièrement, par mondit seigneur et son conseil est ordoné estre faiz deniers blans d'argent appelléz doubles gros qui auront cours pour deux gros la pièce, à six deniers de loy argent le roy de IIII s. IIII d. de pois au marc de Trois qui font II mars d'euvre, valent pour marc d'argent IX s. IIII d. de doubles gros qui XVIII s. VIII d. de gros, en donnant à touz changeurs et marchans XVII s. IIII d. de gros, monseigneur pour son seigneurage et pour faire faire l'ouvrage XVI gros; et seront ouvrez les diz deniers à trois grains de loy de remède, au général recours, à trois fors et à trois foibles. Est ordené que la garde de la monnoie passera toutes délivrances à demi denier desdiz doubles gros pour marc d'euvre pour faute de pois s'il eschiet que la délivrance venist de tant escharsse, laquel faute tournera au prouffit de monseigneur.

Item est ordené estre fait deniers blans appelléz gros, à V deniers VIII grains de loy argent le roy, de VIII s. VI deniers de pois au marc de Trois, qui font II m. II° d'euvre, valent pour marc d'argent XIX s. I d. et demi de gros, en donnant à touz marchans XVII s. IIII d., monseigneur pour son seigneurage et pour l'ouvrage faire faire, XXI gros et

demi ; et seront ouvréz à III grains de remède pour marc et I gros en pois en cas que la délivrance revenroit de tant escharsse laquelle faute tournera au prouffit monseigneur[1].

Item est ordonné estre fait deniers noirs appellez doubles mittes, dont les XII vaudront 1 gros des gros dessusdiz à XVI grains de loy argent le roy, de XVII s. VI d. de pois au marc de Trois qui font XVIII mars d'euvre, valent pour marc d'argent XXVI s. III d. gros, en donnant à tous marchans XVII s. IIII d. de gros, monseigneur pour son seigneurage et l'ouvrage faire faire, VIII s. XI d. gros ; et seront ouvréz iseulx deniers noirs à 1 grain de loy de remède et à VI deniers d'iceulx deniers en pois de remède pour marc ou cas que la délivrance revenroit de tant escharsse, laquele faute tournera au prouffit monseigneur.

Item l'en fera deniers d'or à XXIII quaraz et demi de loy de LX de pois au marc de Trois qui auront cours pour XL gros la pièce des gros dessusdiz valent lesdiz LX deniers d'or X livres de gros, et donra len à touz marchans pour marc d'or, IX livres XV sous, monseigneur pour son seigneurage et pour faire faire l'ouvrage V s. de gros, et seront ouvréz à un VIIIe quarat de remède, au général recours à trois fors et à trois foibles, et passera la garde toutes délivrances d'or, à une maille pour faute de pois, quant il escheira, laquelle faute tournera au prouffit monseigneur, ou cas qu'elle y escheira ; et vaudront les XXXVI gros dessusdiz un franc de France et les XL gros d'iceux gros un escu des escus couronnez qui de présent se font en France, et le double gros

[1] J'ai donné, sous le n° 7 de mes planches (voy. *Revue numism.*, 1861), le double gros émis en vertu de cette instruction. Le gros n'a pas encore été retrouvé ; mais nous voyons qu'il ne faut pas s'attendre à rencontrer de divisions inférieures au gros, puisque l'instruction n'en parle pas.

appellé *vateron* qui de présent court vaudra v estellins et le petit gros qui de présent court, pour 1 gros, vaudra xx mittes, et toutes autres monnoies d'or et d'argent perdront leur cours.

Item est ordené que le maistre particulier sera tenu de prandre tout or de Flandres pour fin, c'est assavoir lyons rampans, mantelez, escuz viez faiz à Gand, piètres, doubles moutons, florins d'Allemaigne et frans s'il ne sont contrefaiz, florins dont on rabat en France III oboles, et tout or de France, qui a esté fait, comme moutons, chaières et tout or viez et touz telz deniers, et par ainsi sera tenu le maistre particulier de païer toute la faute de loy au dessoulz de XXIII quaraz et demi, et au dessus non.

Philippe filz de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel, seigneur de Malines, à noz améz et féaulx les gens de nostre conseil et des comptes ordenéz à Lille, salut. Nous voulons et vous mandons que par la fourme et manière contenue et déclairée en l'ordenance et instruction dessusdicte, vous bailliez ou faites baillier à faire ouvrer et forgier noz dictes monnaies en nostre dicte ville de Gand à aucun maistre particulier, preudomme souffisant et respondant de ce faire que pour le maindre pris le voudra emprandre, en prenant de ce bonne, seure, et souffisante caucion, en retenant devers vous ces présentes et en baillant copie, soubz seel autentique à celi à qui vous aurez baillées nosdites monnoies et ycelles faites ouvrer et garder fermément par la manière dessusdicte, et dès maintenant pour lors, avons agréable le bail que vous en arez ainsi fait et ferez, et nous plest que celi à qui bailliez les aurez comme dit est, vous en bailliez et faites vos lettres, lesqueles nous voulons estre de autel

vertu et valeur que se elles fussent données de nous, et les confermerons se mestier est.

Donné à Paris, le XVIII[e] jour d'avril l'an de grâce mil CCCIIII[xx] et cinq avant Pâques.

Par monseigneur le duc, signé: L. THORONDE.

Orig. en parch. non scellé. (Archives de la chambre des comptes de Lille [1].)

B

Instruction du 20 décembre 1389.

Instruccion et ordonnance du pié de la monnoye que monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, par la délibération de son conseil a ordonné estre faite en son pays de Flandres, ou chastel de Gand et en sa ville de Malines, en la manière qui s'ensuit :

Premiers mon dit seigneur a ordonné d'estre faiz deniers blans d'argent appeléz doubles groz qui auront cours pour deux groz la pièce à six deniers d'aloy argent le roy, de quatre solz neuf deniers de poix au marc de Troyes, qui font deux mars d'euvre, valent pour marc d'argent IX s. VI d. de doubles groz qui font XIX s. de Flandres; et donra on à touz changeurs et marchans pour marc d'argent aloyé à VI deniers XVII soulz de groz, et monseigneur

[1] Cette instruction est l'original formant cahier des charges sur lequel avait lieu l'adjudication du bail de la monnaie. Les maîtres particuliers indiquaient dans leur soumission ce qu'ils entendaient donner au duc pour son droit de seigneurage, et le partage qui en résultait de la somme réservée par marc de métal entre le duc et lui, était spécifié dans la copie qui était remise audit maître particulier.

prenra pour son seignourage IIII groz le maistre particulier pour l'ouvrage faire faire XX groz; et seront ouvréz yceulx deniers à deux grains d'aloy de remède, au général recours à troiz fors et à trois foibles, et demi denier en pois pour marc, ou cas que la délivrance revenroit de tant escharse, laquele escharseté, tant de poix comme d'aloy, tournera au proufit de mondit seigneur se elle y eschiet.

Item a ordonné mondit seigneur d'estre faiz deniers blans d'argent appeléz groz de Flandres qui auront cours pour un groz la pièce, à V deniers d'aloy argent le roy, de VIII soulz de poix au marc de Troyes qui font II mars, III onces, IIII esterlins d'euvre; valent pour marc d'argent XIX soulz II deniers de groz et IX mittes et demie, et donra on à touz changeurs et marchans pour marc d'argent aloyé à V deniers, XVII soulz de groz, et monseigneur prenra pour son seignourage IIII groz pour marc d'argent, le maistre particulier pour l'ouvrage faire faire, XXII groz IX mittes et demie; et seront ouvréz yceulx deniers à II grains d'aloy de remède, au général recours à VI fors et à VI foibles, et un denier en poix ou cas que la délivrance revenroit de tant escharsse, laquele escharseté tant de poix comme d'aloy tournera au prouffit de mondit seigneur se elle y eschiet.

Item a ordonné d'estre faiz deniers blans d'argent appeléz demi groz, à V deniers d'aloy argent le roi de XVI s. de poix au marc de Troyes qui sont II mars, III onces, IIII esterlins d'euvre ; valent pour marc d'argent XIX soulz deux deniers de groz et IX mittes et demie ; et donra on à touz marchans XVII s. de groz, et monseigneur prenra pour son seignourage IIII groz, le maistre particulier pour l'ouvrage faire faire, XXII groz IX mittes et demie ; et seront

ouvréz iceulz deniers à deux grains d'aloy de remède, au général recours à VIII fors et à VIII foibles et deux deniers en poix ou cas que la délivrance revenroit de tant esscharse laquele escharsseté tant de poix comme d'aloy s'elle y eschiet tournera au prouffit de mondit seigneur.

Item est ordoné d'estre faiz deniers noirs appeléz mittes de Flandres dont les XXIIII auront cours pour un des groz dessusdiz, à IX grains d'aloy argent le roy, de XXII solz X deniers ob. de poix au marc de Troyes, qui font XXXII mars d'euvre, valent pour marc d'argent XXX s. VI deniers de gros de Flandres, et donra on à tous marchans XVII s. de groz, et monseigneur pour son seignourage II groz, le maistre particulier V groz [1] pour marc d'euvre, tant pour cuivre comme pour tous autres fraiz; et seront ouvréz yceulx deniers à ung grain d'aloy de remède, et VIII deniers en poix fors ou foibles, laquele force ou foiblesse tournera au prouffit de monseigneur.

Item mondit seigneur veult et ordonne que esdiz lieux du chastel de Gand et de Malines, les deniers d'or appeléz nobles, les demiz et quars de nobles soient faiz et ouvréz sur le pié qui autrefoiz en a été baillié et par la manière que l'on les a faiz et ouvréz jusques à ores, en donnant à touz marchans XXX nobles et deux tiers pour marc d'or à l'aloy dessusdit, et monseigneur prenra pour son seignourage demi noble et le maistre particulier pour l'ouvrage faire faire, demi noble.

Philippe, filz de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rhetel et seigneur de Malines, à noz

[1] Il y a ici erreur évidente, car la somme payée aux marchands, le droit de seigneurage et la façon ne font pas XXX s. VI d. de gros. De plus, la somme de V gros pour la main d'œuvre et le cuivre paraît bien faible.

améz et féaulz, les gens de noz comptes à Lille, salut et dilection : nous, par la délibération de notre conseil, avons ordonnéz estre faiz en nos monnoyes ou chastel de Gand et en nostre ville de Malines deniers d'or, d'argent, et aussi noire monnoye, sur le pié et la fourme, et manière contenue en l'instruction dessus déclairié ; si voulons et vous mandons que de cy en avant vous faites par les maistres particuliers de nos dictes monnoyes faire et ouvrer lesdiz deniers d'or, d'argent, et noire monnoye et les délivrances faire aux marchans selon le contenu de ladite instruction, ainsi qu'il appartiendra. Donné à Gand le xxe jour de décembre l'an de grâce mil troiz cens quatre vins et neuf.

Par monseigneur le duc, signé : GHERBODE.

Orig. en parch. scellé du petit scel du duc. (Archives de la chambre des comptes de Lille.)

C

Instruction sans date, probablement postérieure à l'ordonnance du 22 *janvier* 1390 (v. st.).

Instruction et ordonnance du pié des monnoyes que monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, par la délibération de son conseil, a ordonné, et de présent ordonne d'estre faites en son pays de Flandres, c'est assavoir en sa bonne ville de Bruges et en sa ville de Malines se mestier est en la manière qui s'ensiet :

Premièrement mondit seigneur a ordonné estre fais deniers d'or appelléz nobles de Flandres, à tele enseigne comme paravant fais ont esté jusques acy de XXXI et II tiers

de pois au marc de Troies en donnant à tous marchans xxxi nobles pour marc d'or monseigneur pour son seigneurage xii gros pour marc d'or, le maistre, trois sols pour faire l'ouvrage[1]; et seront ouvrez yceulx deniers d'or à xxiii quaras et iii quars d'aloy, à un viiie de quarat de remède et i fellin en poix pour marc au prouffit du maistre, ou cas que la boiste revenroit de tant escharsse, et se plus estoit escharsse, le maistre sera tenu le paier à mondit seigneur.

Item sera tenus ledit maistre de faire demi nobles et quars de nobles en la manière dessusdite, toutefois que mestier en sera, et qu'il en sera sommé par la garde desdites monnoyes.

Et parmi ce le maistre de la monnoye sera tenus de recevoir de tous marchans sanz faire aucune empirence ou rabat, tous florins dont on rabat en France et en Flandres i d. et ob. de la pièce, tous frans à cheval et à pié dont on rabat en France et en Flandres i d. et ob. de la pièce, et ii d. de la pièce des escus viez faiz à Gand, rampans, doubles moutons de Brabant, pieters et doubles escus fais à Malines et à Louvain dont on rabat en France et en Flandres ii d., iiii d., vi d. de la pièce.

Item on fera deniers blans d'argent appelléz doubles gros à tele enseigne comme fais ont esté jusques acy, à vi d. d'aloy argent le roy, de iiii s. ix d. de poix au marc de Troies, qui font ii mars d'euvre; valent pour marc d'argent xix s. de gros en donnant à tous marchans xvii s.

[1] Il doit y avoir erreur dans ce compte, car le noble valant 8 s. 6 d. de gros, soit 102 gros; comme après avoir payé le marchand, il devait rester deux tiers de noble, soit 64 gros, cette somme devait être répartie entre le duc et le maître particulier, cependant les deux parts réunies ne forment que 48 gros.

VI d. de gros; monseigneur pour son seignourage IIII gros pour marc d'argent, le maistre XIIII gros pour faire l'ouvrage[1]; et seront ouvréz iceulx deniers à II grains d'aloy de remède et demi denier en poix pour marc d'euvre au prouffit du maistre ou cas que la boiste revendroit de tant escharsse, et se plus estoit escharsse, le maistre sera tenu le paier à mondit seigneur.

Item on fera deniers blans d'argent appelléz gros de Flandres qui auront cours pour ung gros la pièce, comme paravant fais ont esté jusques acy, à V d. d'aloy argent le roy, de VIII s. de poix au marc de Troies, qui font II mars III onces, IIII esterlins d'euvre; valent pour marc d'argent XIX s. II d. de gros et IX mittes et demie, en donnant à tous marchans pour marc d'argent XVII s. VI d. de gros, monseigneur pour son seignourage, IIII gros, et le maistre le surplus pour l'ouvrage faire; et seront ouvréz iceulx deniers à II grains d'aloy de remède et I d. en poix, pour marc d'euvre au prouffit du maistre, ou cas que la boiste revenroit de tant escharsse et se plus étoit escharsse, le maistre sera tenus de payer à mondit seigneur.

Item on fera deniers blans d'argent appelléz demis gros, dont les deux demi gros vaudront ung des gros dessusdiz, à V d. d'aloy, argent le roy, de XVI s. de poix au marc de Troies, qui font deux mars III onces IIII esterlins d'euvre; valent pour marc d'argent XIX s. II d. de gros et IX mites et demi; en donnant à tous marchans XVII s. VI de gros, monseigneur pour son seignourage IIII gros pour marc d'argent, le maistre, le surplus pour faire l'ouvrage; et seront ouvréz iceulx deniers à II grains d'aloy de remède,

[1] Il y a ici encore erreur; il manque, pour faire le compte, 6 gros, qui doivent être probablement ajoutés au salaire du maître particulier.

et II. d. en poix pour marc d'euvre au prouffit du maistre ou cas que la boiste revenroit de tant escharsse, et se plus estoit escharsse, le maistre sera tenus le paier à mondit seigneur.

Item on fera deniers noirs appelléz doubles mites dont les XXIIII vauront I double gros et les XII vauront I des groz dessusdiz à XII grains d'aloy argent le roy de XV s. III d. de poix au marc de Troies qui feront XXIV mars d'euvre; valent pour marc d'argent XXX s. VI d. de gros en donnant à tous marchans XVII s. VI d. de gros, monseigneur pour son seignourage II gros pour marc d'argent, le maistre, le surplus pour faire l'ouvrage; et seront ouvréz iceulx deniers à I grain d'aloy de remède et VI d. en poix pour marc d'euvre au prouffit du maistre ou cas que la boiste revenroit de tant escharsse, et se plus estoit escharse, le maistre sera tenus le paier à mondit seigneur.

Item on fera deniers noirs appelléz mites de Flandres, dont les XLVIII vaudront I double gros et les XXIIII vauront I des groz dessusdiz, à IX grains d'aloy argent le roy, de XXII s. X d. ob. de pois au marc de Troies qui font XXXII mars d'euvre, valent pour marc d'argent XXX s. VI d. de gros, en donnant à tous marchans XVII s. VI d. de gros pour marc d'argent, monseigneur pour son seignourage II groz, par marc d'argent, le maistre le surplus pour faire l'ouvrage; et seront ouvréz iceulx deniers à II grains d'aloy de remède et VIII d. en poix, pour marc d'euvre au prouffit du maistre; ou cas que la boiste revenroit de tant escharsse, et se plus estoit escharsse le maistre sera tenus de paier à mondit seigneur.

Philippe, etc., à nostre bien amé le maistre et gouverneur de noz monnoies de nostre bonne ville de Bruges, et nostre ville de Malines, salut. Nous, par la délibération de

nostre conseil, avons ordonné estre fais en noz dites monnoyes ès dessusdites noz villes de Bruges et de Malines, deniers d'or et d'argent et aussi noire monnoye sur le pié et en la fourme et manière contenue en l'instruction dessus déclairé et voulons et vous mandons que de cy en avant vous faites faire et ouvrer lesdiz deniers d'or et d'argent et noire monnoye et faictes les délivrances aux marchands par la manière contenue en ladite instruction, selon laquelle délivrance que vous en aurez faite par la certification de la garde d'icelles monnoyes, nous voulons que vous passez en vos comptes ainsi qu'il appartiendra. Donné, etc.

Minute du temps en papier. (Archives de la chambre des comptes de Lille.)

CHRONIQUE.

MONNAIE D'ŒSYMÉ DE THRACE.

M. Léon Heuzey, ancien élève de l'École d'Athènes, vient de publier les premières livraisons de l'ouvrage dans lequel il rend compte des résultats de son intéressante mission en Macédoine et en Thrace. La numismatique occupe une bien petite place dans ce travail; mais cependant à la page 31, nous trouvons la description de deux monnaies inédites achetées à Kavala, et nous croyons utile de faire connaître ici l'opinion émise par le savant voyageur.

La première pièce est d'argent. Le carré creux qu'elle porte au revers montre qu'elle est de fabrique ancienne. Il offre la disposition particulière que l'on nomme *ailes de moulin*. Au droit, on voit un *couple de cygnes*, avec une feuille de lierre dans le champ, le tout entouré d'un cercle de points sans aucune légende. L'exécution de ce motif très-simple, dans ses proportions presque microscopiques, est d'une étonnante perfection. Cette pièce se trouvait dans un même lot avec d'autres monnaies également de très-petit module, portant une oie près d'un lézard et un carré creux au revers, pièces qui sont attribuées à Héraclea Sintica.

La seconde médaille est beaucoup moins bien conservée, elle est de cuivre. Elle représente une tête de Pallas casquée et, au revers, un Hercule agenouillé tirant de l'arc, semblable au type qui est figuré sur les grandes monnaies d'argent de Thasos. La légende, quoique un peu effacée, laisse voir clairement les caractères ΣΥΜ; avec un peu d'attention on lit même ..ΣΥΜΑΙΩΝ,

et il reste au commencement la place de deux lettres. M. Heuzey pense, avec raison, qu'il faut lire ΟΙΣΥΜΑΙΩΝ, nom qui ne figure pas encore dans nos catalogues numismatiques. Œsymé, appelée par Homère Æsymé, était une des anciennes colonies des Thasiens sur le continent, il est naturel qu'elle ait placé sur ses monnaies un des types de sa métropole. Athénée, à propos du vin appelé *biblinos*, cite un certain Arménidas qui prétend que *Biblia* était un territoire de la Thrace appelé aussi Œsymé et Tisaré. Or Tisaré, d'après Étienne de Byzance, n'est autre chose qu'Antisara, l'ancienne échelle de Daton, voisine de Néapolis. D'un autre côté, le scoliaste de Ptolémée prétend qu'Œsymé répond à la ville byzantine Anactoropolis que Cantacuzène donne comme une place maritime, voisine de Christopolis et de Thásos, en l'identifiant avec Eïon. Si Anactoropolis, conformément à l'opinion de Tafel, ne fait qu'un avec Alectryopolis et Eleftbérioupolis, qui figurent dans deux listes différentes des évêchés de la métropole de Philippes, et si ces formes diverses en apparence, ajoute M. Heuzey, ne sont que des corruptions successives d'un même nom, on ne doit point hésiter à placer l'antique Œsymé dans la baie de Lefthéro, près du château byzantin d'Eski-Kavala. Antisara devait être située dans les mêmes parages, mais plus près de Néapolis. A. L.

Romulus, fils de Maxence.[1]

Notre savant confrère de Hemel Hempstead, M. John Evans, vient de signaler dans le *Numismatic Chronicle* (1866, n° 22), au sujet des monnaies de Romulus, fils de Maxence, une inscription antique qui se rapporte en effet directement à la légende si souvent discutée. (V. *Rev. num.*, 1866, p. 31 et 36.)

Cette inscription, trouvée sur l'emplacement de la ville de Troesmis, dans la Mœsie inférieure, par un ingénieur français, M. Engelhardt, a été publiée d'abord par M. Mommsen (*Bull. de l'Inst. arch. de Rome*, 1864, p. 261), puis par M. Léon Re-

nier (*Bull. de l'Acad. des Inscr. et belles-lettres*, août 1865, p. 271. — *Revue archéol.*, décembre 1865, p. 405). Elle est ainsi conçue :

TIB.CL POM
PEIANO C.V
BIS CONSVLI
C.VAL.FIRMVS
>.LEG.Ī.ITAL

Ce Tiberius Claudius Pompeianus, gendre de Marc-Aurèle, car il épousa Lucilla après la mort de Lucius Verus, fut consul pour la seconde fois en l'an 173 de notre ère. Borghesi a consacré à ce personnage un mémoire imprimé dans le *Bulletin archéologique de Naples*, 2e série, 1855, t. III, p. 126 et suiv.

Maxence en dédiant une monnaie à son fils y faisait inscrire:

DIVO ROMVLO N.V.BIS CONS
Divo Romulo nobilissimo viro bis consuli.

Le centurion Caius Valerius Firmus de la première légion italique, en élévant un monument à son ancien général, emploie la même formule :

TIB.CL.POMPEIANO C.V.BIS CONSVLI
Tiberio Claudio Pompeiano clarissimo viro bis consuli.

Ainsi l'expression *bis consuli* se trouve parfaitement justifiée par un texte qui appartient à une époque plus ancienne (et par conséquent de meilleure latinité) que celle à laquelle vivait Maxence. On avait déjà le passage de Jules Capitolin (*M. Aurel.*, cap. XX) relatif précisément à Pompeianus : *Filiam suam grandævo Pompeiano.... quem postea bis consulem fecit*. La formule *bis consul* s'applique à l'homme qui fut deux fois consul. *Consul iterum*, au contraire, indique celui qui est consul pour la seconde fois, et qui peut le devenir encore.

Entre les formules NVBISCONS et CVBISCONSVLI, il n'y a de différence que la lettre initiale de l'épithète appartenant à chacun des deux personnages en vertu de son rang. Un consul

était *clarissimus vir;* un prince impérial, *nobilissinus vir*. Il y a là une hiérarchie d'expressions analogue à celle que nous montrent de nos jours *excellence* et *altesse*.

Ainsi donc, comme le fait très-bien observer M. Evans, s'il avait pu subsister le moindre doute sur l'interprétation de la légende NVBISCONS, l'inscription de Troesmis serait de nature à le dissiper. Mais je m'empresse d'ajouter que c'est à Borghesi que revient tout le mérite de l'explication qui a définitivement tranché une question trop longtemps controversée. Ce savant homme connaissait à fond l'organisation et le langage de la société romaine, et il ne se trompait pas plus en développant une formule abrégée, qu'un Anglais qui aurait à compléter les notes M.A.— F.R.S. — F.S.A. — F.G.S. — M.P. — K.G., qui suivent les noms de ses compatriotes.

Ce n'est pas avec l'imagination, ni à coups de dictionnaire qu'on peut commenter les monuments de l'antiquité; on n'y parvient que par une étude intime des époques qui les ont produits. Les gens spéciaux comme Borghesi possèdent à cet égard des lumières dont la valeur échappe quelquefois à l'appréciation des personnes moins heureusement préparées.

Une grande trouvaille de monnaies gauloises d'argent vient d'être faite à la Villeneuve au Roi (arrondissement de Chaumont, Haute-Marne). Plusieurs habitants du pays ont remarqué près d'un chemin rural les fragments d'un vase de terre rouge que les pluies avaient mis à découvert et que les roues des charrettes avaient brisé. En cherchant sur ce point, ils ont recueilli environ 12,000 pièces d'argent, pesant assez régulièrement chacune un peu plus de 2 grammes. Le préfet du département a fait porter ces pièces à la mairie pour être vendues au profit des ayants droit, conformément à l'article 715 du Code Napoléon.

Malheureusement tout ce que l'on nous dit de cette trou-

vaille et une vingtaine de pièces qui nous ont été montrées comme échantillon, tendent à nous faire penser qu'elle n'offre pas de types importants par leur nouveauté. Les légendes TOGIRIX, Q.DOCI.SAM.F. et SEQVANOIOTVOS sont en grande majorité. Toutefois l'intérêt qui s'attache à un ensemble considérable de monnaies recueillies dans le même lieu doit ressortir d'un examen plus complet, et nous reparlerons de cette découverte.

— La collection de M. le vicomte Hippolyte de Janzé, qui a été vendue, à Paris, les 20, 21 et 23 avril, comprenait 692 médailles ou médaillons des xve, xvie et xviie siècles. On y remarquait de fort belles pièces, très-intéressantes pour l'art, à côté desquelles cependant les yeux exercés reconnaissaient un assez grand nombre d'épreuves modernes. Ces épreuves, qu'elles soient faites par la fonte ou par la galvanoplastie, offrent l'intérêt qui s'attache à des empreintes, mais elles ne sauraient être payées comme des monuments originaux. Cependant la vente a produit plus de 16,500 francs, ou en moyenne près de 24 francs par médaille, ce qui montre que les amateurs ne manquent pas.

Voici les prix qu'ont atteints les pièces les plus recherchées :

Numéros.		fr.	c.
7.	Marie Tudor. Tête à gauche. ℞ CESIS VISVS TIMIDIS QVIES. Module, 6 centimètres. Argent.	190	»
20.	Charles-Quint. Tête à droite. ℞ PHIL.AVST.CARO.V. CAES F. Mod., 10 cent.	170	»
32.	Le même. Tête à droite. Sans revers. Mod., 11 cent. .	89	»
89 et 90.	Philippe de Montmorency, comte de Horne (1565). Tête à droite. Sans revers. 6 cent. — Tête à gauche, gravée en creux. Sans revers. 6 cent. Ensemble. . .	220	»
96.	Louis XI. Tête à gauche. Sans revers. 8 cent.	62	»
97.	Le même. Tête à droite. Sans revers. 7 cent.	101	»
98.	Louis XII et Anne (1499). Méd. de Lyon. 11 cent. . .	90	»
119.	Charles IX (1573). Tête à gauche, avec toque. 12 cent.	98	»

Nnméros.		fr.	c.
129.	Catherine de Médicis. Tête de trois quarts à gauche. Sans revers. 16 cent.	92	»
139.	Henri IV. Tête à droite. ℟ Marie de Médicis. Tête à gauche (1601). Par Dupré. 4 cent.	45	»
145.	Le même. Tête à droite. ℟ MAIESTAS MAIOR AB. IGNE, 1604. Argent. 5 cent. 1/2.	76	»
182.	René d'Anjou et Jeanne de Laval (1462), OPVS PETRI DE MEDIOLANO. 10 cent. 1/2.	45	»
187.	René de Birague. ANNO AETATIS SVAE LXX. Sans revers. 16 cent.	102	»
193.	Thomas Bohier (1503). Tête à droite. ℟ S'IL VIENT A POINT. 6 cent.	75	»
199.	Henri de la Tour d'Auvergne. Tête à gauche. Sans revers. 9 cent.	96	»
201.	Robert Briçonnet, archevêque de Reims. Tête à droite. ℟ MARCET SINE ADVERSARIO VIRTVS. 6 cent.	85	»
208.	Charles le Téméraire. Tête à droite. ℟ IE L'AI EMPREINS BIEN EN AVEINGNE. 4 cent.	30	»
227.	Claire de Gonzague, duchesse de Montpensier. Sans revers. 6 cent.	102	»
245.	Pierre Jeannin (1618). Tête à droite. Sans revers. Par Dupré. 19 cent.	80	»
249.	Marin Lepigny (1631). Tête à gauche. Sans revers. 10 c.	82	»
254.	Anne de Montmorency. Tête à gauche. ℟ PROVIDENTIA DVCIS FORTIS AC FELICISS. 5 cent.	51	»
261.	Diane de Poitiers. Tête à gauche. ℟ OMNIVM VICTORVM VICI. 5 cent.	120	»
270.	Anne de Rohan (1638) Tête à droite. ℟ SPES DVRAT AVORVM. Par Warin. 5 cent. 1/3.	66	»
275.	Jean de Talaru. Tête à droite. 1518. ℟ ACCELERA VT ERVAS ME. 5 cent.	80	»
281.	Louise de Valois, comtesse d'Agoulême. ℟ Marguerite de Valois. 7 cent.	199	»
286.	Alphonse V, roi d'Aragon (1449). ℟ LIBERALITAS AVGVSTA. Méd. du Pisan. 11 cent.	301	»
288.	Henri IV, roi de Castille. Le roi assis sur son trône. ℟ Écu aux armes de Castille et Léon. 9 cent.	131	»

Numéros.		fr.	c
300.	Ferdinand, duc d'Albe, Tête à gauche. ℞ Deux génies portant des couronnes. Argent. 5 cent.	90	»
303.	Don Inigo Lopez de Mendoza. Buste à droite. Sans revers. 11 cent.	170	»
307.	Béatrice de Rojas. Tête à gauche. Sans revers. 5 cent. 1/2.	105	»
327.	Alexandre VI (Borgia) (1500). ℞ Le pape murant une porte. Jubilé. 4 cent.	50	»
329.	Jules II. Tête à droite de Julien de la Rovère, évêque d'Ostie, et au revers tête à droite de Clément de la Rovère, évêque de Mende. 6 cent.	121	»
379.	Galeaz Sforza, duc de Milan. Médaille oblongue sans revers. 6 cent.	57	»
381.	Camille Sforza. Tête à gauche de trois quarts. ℞ SIC ITVR AD ASTRA. 8 cent.	60	»
382.	Constance Sforza (1480). ℞ Château de Pezaro. 8 cent.	57	»
383.	Octavien Sforza, seigneur de Forli. ℞ Cavalier l'épée à la main. 7 cent.	91	»
390.	Christine de France, duchesse de Savoie (1635). Tête à droite. ℞ PLVS DE FERMETÉ QVE D'ÉCLAT. Par Dupré. 6 cent.	51	»
407.	Isote de Rimini (1446). Tête à droite, avec chevelure pendante. ℞ Éléphant. 8 cent.	150	»
408.	La même (1446). Tête à droite, avec voile. ℞ Éléphant.	129	»
410.	Jean-Jacques Trivulce, maréchal de France. Tête à gauche. ℞ EXPVGNATA ALEXANDRIA. Méd. carrée et dorée. 5 cent.	99	»
412.	Jean-François Trivulce, marquis de Vigevano. Tête à droite. ℞ FVI SVM ET ERO. 6 cent.	60	»
419.	Louis III de Gonzague. Tête à gauche. ℞ Cavalier, soleil, héliotrope. OPVS PISANI PICTORIS. 10 cent.	140	»
420.	Le même. Tête à gauche. ℞ Amour et porc-épic. OPVS PETRI DOMO FANI.	60	»
436.	Lionel d'Este (1444). Tête à gauche. ℞ Génie, lion, aigle. OPVS PISANI PICTORIS. 10 cent.	127	»
437.	Le même. Tête à droite. ℞ Quadruple tête. *Opus Pisani pictoris*. 7 cent.	55	»

Numéros.		fr.	c.
440.	Alphonse Ier d'Este (1491). Tête à droite. ℞ Char triomphal. Par Nicolas de Florence. 7 cent..	180	»
450.	Côme de Médicis. Tête à gauche. ℞ PAX. LIBERTASQVE PVBLICA FLORENTIA. 7 cent.	69	»
453.	Julien de Médicis. Tête casquée à gauche. Sans revers. 9 cent.	67	»
458.	Alexandre de Médicis. Tête à gauche. ℞ Génie avec un cygne sur Pégase. HERMES FLAVIVS APOLLINI SVO CONSECRAVIT. 12 cent.	365	»
477.	Jeanne, archiduchesse d'Autriche, grand-duché de Toscane. Tête à gauche. ℞ AD ETHERA. 8 cent. .	11	50
478.	La même. Tête à droite. Sans revers. 5 cent.	60	»
483.	Élisabeth de Gonzague, duchesse d'Urbin. Tête à droite. ℞ HOC FVGIENTI FORTVNAE DICATIS. 8 cent.	51	»
485.	Boniface de Montferrat. Tête à gauche. ℞ VITIORVM DOMITOR. 11 cent..	50	»
495.	Jeanne Albizzi. Tête à droite. ℞ *Gerens virginis arma, virginis os habitumque*. 7 cent. 1/2.	51	»
518.	Lucrèce Borgia. Tête à gauche. ℞ *Virtuti ac formæ pudicitiæ præciosissimum*. 6 cent.	27	»
519.	La même. Tête à gauche. ℞ Alphonse d'Este. Tête à gauche. 6 cent.	10	»
519 *bis*.	La même. Sans revers. 6 cent.	49	»
521.	Jean Boldu (1408). ℞ Deux génies. OPVS JOANNIS BOLDV. 8 cent.	101	»
530.	Pierre-Nicolas Castellani. Tête à gauche. ℞ MERCVRIVS, PALLAS, APOLLO. 7 cent.	51	»
535.	Barthélemy Capoleone. Tête à gauche. ℞ IVSTITIA AVGVSTA OPVS GVIDIZANI. 8 cent.	162	»
539.	Pierre Candido. Tête à droite. ℞ Livre ouvert. OPVS PISANI PICTORIS. 8 cent.	82	»
542.	Bianca Capello (1571). Tête à gauche. Sans revers. . .	16	»
551 et 552.	Vittoria Colonna. Tête à gauche, l'une sans revers, 5 cent.; l'autre avec soleil et aigle. 4 cent. Ensemble.	61	»
555.	Théodorine Cibo, fille d'Innocent VIII. Tête à gauche. Sans revers. 5 cent. 1/2.	50	»

Numéros. fr. c.

565. Dante Alighieri. Tête à gauche. ℞ Dante debout, le ciel, le purgatoire et l'enfer. 5 cent. . . . . 23 »

573. Charles Grati, capitaine de Bologne. Tête à gauche. ℞ *Salve recordatus misericordie sue.* 10 cent. 1/2. . 71 »

602. François Niconizzi. Tête à gauche. ℞ Mercure montrant un palmier. 11 cent. . . . . 61 »

622. Élisabeth Quirini. Tête à gauche. ℞ Les trois grâces. 4 cent. . . . . 50 »

637. Antoine Sarzanella. Tête à droite. ℞ Femme entre deux chiens. OPVS SPERANDEI. 7 cent. . . . . 50 »

642. Claude de Seyssel. Tête à gauche (1522). ℞ Femme assise sur une cuirasse. 7 cent. . . . . 65 »

644. Jérôme Savonarole. Buste à gauche. ℞ GLADIVS DOMINI, etc. 8 cent. . . . . 60 »

650. Thaddée. Tête à gauche. *Diva hoc in rutilo celata est ere Thadea.* 8 cent. . . . . 84 »

654. Louise Tornabuoni. Tête à gauche. ℞ Lionne couchée. 100 »

664. Jean de Lavalette, grand maître de Malte (1568). Tête à droite. ℞ Vue de l'île. 5 cent. . . . . 70 »

665. Le même. Tête à droite. ℞ DAVID ET GOLIATH VNVS X MILLIA. 9 cent. . . . . 100 »

666. Hugues de Verdalle, grand maître. Tête à gauche. ℞ Neptune calmant les flots. 6 cent. . . . . 40 »

667. Alof de Wignacourt, grand maître. Tête de trois quarts à gauche. Sans revers. 6 cent. . . . . 100 »

668. Jean-Paul Lascaris (1643), grand maître. Tête à droite. ℞ Écu. 4 cent. . . . . 50 »

675. Mahomet II (1481). Tête à gauche. ℞ Le sultan à cheval. OPVS CONSTANTII. 8 cent. . . . . 105 »

Outre les prix que nous venons d'indiquer, les acquéreurs ont encore eu à payer un droit de 5 pour 100, dont il faut tenir compte pour connaître complétement la valeur attribuée à chaque médaille.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Dix-septième article. — Voir *Revue*, 1865, p. 133.)

XXIII.

Trouvaille de La Villeneuve-au-Roi (*Haute-Marne*).

Mon cher Adrien,

Il me semble qu'il y a un siècle que je n'ai causé avec toi de notre chère numismatique gauloise. Si temps perdu il y a, tu vas voir que je tiens à le rattraper.

Le 26 du mois de juillet dernier, tu me remettais à l'Académie, une petite note que ta bonne amitié t'avait fait prendre à mon intention dans une lettre adressée par M. de Fleury, archiviste du département de la Haute-Marne, à notre savant confrère M. Delisle; cette note me signalait la découverte toute récente d'une grande quantité de monnaies gauloises d'argent. Je ne perdis pas un jour, j'écrivis

à M. de Fleury dont la réponse m'arriva courrier pour courrier, avec une série d'empreintes en plâtre d'un certain nombre des pièces en question qu'il avait eues à sa disposition pendant quelques heures. M. Grachet, préfet de la Haute-Marne, le chargeait de la manière la plus gracieuse de m'offrir l'hospitalité de la préfecture, et je me mis aussitôt en route pour Chaumont.

Le train qui m'emportait dans cette ville prit au passage le maire et le conseil municipal du village sur le terrain communal duquel la découverte avait eu lieu, et à peine étais-je arrivé que je me mettais au travail. Secondé avec le plus aimable empressement par M. le préfet lui-même, par ses conseillers, MM. de Vernisy et Trancart, auxquels s'étaient joints MM. de Fleury et de Mas-Latrie fils, nous entamions bravement le triage de plus de 13.000 pièces très-bien conservées et parmi lesquelles j'espérais découvrir par-ci par-là quelque importante nouveauté. Cet espoir a été déçu malheureusement ; mais on n'examine pas un semblable trésor sans en tirer quelque fruit pour la science, et je viens sans tarder te faire part des résultats de mon examen rapide de ce formidable amas de monnaies gauloises.

Avant d'entrer en matière, permets-moi de te raconter l'histoire assez curieuse de la trouvaille. A 21 kilomètres de Chaumont et un peu au nord de la voie antique qui reliait Andematunum (Langres) avec Catalaunum (Châlons-sur-Marne) et Durocortorum (Reims) se trouve dans une assez riche vallée le village de La Villeneuve-au-Roi, ancienne dépendance de l'abbaye de Cîteaux. A 1,500 mètres environ au N. O. de ce village, s'étend un rideau de collines boisées dans lesquelles s'enfoncent quelques petits vallons en cul-de-sac, dont l'un porte de toute ancienneté, parmi les ha-

bitants du pays, le nom de *Queu-p'du* (en patois, Cou ou Coup-Perdu, comme on voudra). De toute ancienneté aussi, les habitants de La Villeneuve répètent de père en fils que la fortune de leur village est dans le val de *Queu-p'du*. Il s'agissait de l'y trouver, et c'est une humble charrette qui s'est chargée de ce soin.

Un terrain en friche dont une petite partie était cultivée en vigne, il y a une vingtaine d'années, forme le flanc gauche d'une sorte de promontoire peu élevé qui sépare le val du Coup-Perdu, d'un autre petit vallon formé par ce même promontoire et par une côte couverte de vignobles, que l'on nomme le *Grand-Côté*. Sur le terrain en friche que je viens de te signaler et qui appartient à la commune, passe une espèce de chemin toléré servant à l'exploitation des quelques cents hectares de forêts qui sont la propriété de La Villeneuve. C'est sur ce chemin et dans une des ornières qui le trace qu'a été trouvé le trésor dont j'ai à t'entretenir.

Ainsi que je te le disais il n'y a qu'un instant, la roue d'une petite charrette brisa en passant un vase de terre rougeâtre assez fine, déchaussé par les pluies. Une fois le vase écrasé, les pièces qu'il contenait remplirent immédiatement l'ornière, sans que le conducteur de la voiture s'en aperçût. Cela avait lieu le 19 juillet dernier.

Quelques moments après un habitant de La Villeneuve passait par là avec deux enfants; tous trois allaient chercher des champignons dans les bois. Ils aperçurent dans l'ornière un tas de petits boutons en métal qu'ils prirent pour du plomb, et le bonhomme en ramassa machinalement une ou deux poignées qu'il mit dans son panier; puis la chasse aux champignons commença, et à mesure

qu'elle se continuait, les pièces recueillies s'écoulaient par les interstices du panier, et se perdaient une à une dans les broussailles de la forêt. Quand les braves chercheurs de champignons repassèrent au point où gisait le trésor, il ne restait plus une pièce dans leur panier ; mais les champignons l'avaient rempli, ce qui faisait bien mieux leur affaire. Par acquit de conscience toutefois, notre campagnard renouvela sa provision de petits boutons ; il en sema bien encore un certain nombre par le chemin ; mais la route n'était plus longue, et une fois de retour à La Villeneuve, il se mit à laver à la fontaine du village les pièces qu'il avait ramassées. Sa femme et quelques habitants du lieu vinrent voir ce qu'il lavait avec attention, et tous s'écrièrent d'une voix unanime que *c'était peut-être* de l'argent. Tout le monde alors de courir au gîte du trésor, avec la ferme intention de remplir ses poches. En un clin d'œil, le maire et l'instituteur étaient prévenus. Le premier pouvait croire que la trouvaille avait été faite sur son terrain, et il n'en était que plus pressé d'arriver sur place. Une fois là, il reconnut qu'il s'en fallait de six mètres qu'il n'eût raison, mais que le vase brisé avait été enfoui sur un terrain communal. En sa qualité de maire, il devait veiller aux intérêts de ses administrés. En conséquence, il saisit tout ce qu'il put, sauf à partager la trouvaille entre l'inventeur et la commune, propriétaire du sol. Mais il était trop tard, et il évalue lui-même à environ 2,000 pièces celles qui ont été soustraites à la mesure administrative que son devoir lui avait commandée. Que sont devenues ces pièces? Chacun à La Villeneuve-au-Roi en a dans sa poche ou dans son escarcelle, qui plus, qui moins, et il n'est pas probable qu'on les verra reparaître immédiatement. Quelques poignées déjà sont arrivées à Paris, où, tôt ou tard, les retarda-

taires viendront se montrer chez les marchands de médailles et d'antiquités.

Aussitôt sa saisie conservatrice opérée, M. le maire de La Villeneuve-au-Roi courut à Chaumont prévenir M. le préfet de la Haute-Marne de la découverte qui venait de se faire, et tu comprends maintenant comment la plus grosse partie du trésor put être apportée à la préfecture, et soumise à mon examen.

Le dimanche 5 août, j'ai été visiter le lieu de la découverte avec M. le préfet et MM. Trancart et de Mas-Latrie ; je conserverai longtemps le souvenir de la charmante promenade qu'il m'a été donné de faire en si aimable compagnie. A la lettre, le lieu où gisait naguère le trésor avait été si bien tourné et retourné, qu'il n'y avait plus l'ombre d'espoir d'en retrouver quelque bribe abandonnée. L'instituteur néanmoins eut l'œil assez fin pour apercevoir une de ces petites pièces qu'il ramassa et qu'il m'offrit le plus gracieusement du monde. C'est un denier bien connu des Éduens à la légende KAA, portant sous le ventre du cheval une rouelle à quatre rayons. Nous retrouvâmes encore sur le terrain une parcelle du vase qui avait contenu le trésor, vase dont quelques fragments me furent ensuite offerts au village par M. le curé et M. l'instituteur. Je conserve précieusement ces échantillons pour ainsi dire datés de la céramique de nos bons ancêtres.

Encore un mot avant de procéder à l'étude numismatique du trésor de La Villeneuve-au-Roi. Entre le gisement du vase et le village, et à 260 mètres environ du premier point, se voit un *murger* considérable (amas de pierraille) de forme oblongue, et sous lequel encore la tradition locale place une cachette contenant une grande quantité d'armes de cuivre. Il y a là peut-être le souvenir oblitéré de quelque

trouvaille d'armes en bronze extraites d'un tumulus que recouvre probablement notre *murger;* peut-être y aurait-il une fouille intéressante à y faire. Nous y songerons plus tard [1].

[1] La trouvaille de La Villeneuve-au-Roi était signalée dans le journal de Chaumont, *l'Union de la Haute-Marne*, du samedi 21 juillet. Voici en quels termes :

« Une importante et précieuse découverte vient d'être faite sur le territoire de La Villeneuve-au-Roi, près Juzennecourt. Des individus, se rendant au bois, remarquèrent sur le bord d'un chemin quelques pièces mêlées à la terre, et qu'ils prirent pour du plomb. L'un d'eux revint, en trouva encore, et eut l'idée d'aller chercher une pioche pour fouiller. Les premiers coups mirent à nu un vase qui fut brisé, et une quantité considérable des mêmes monnaies s'échappa. On évalue le nombre de ces pièces, toutes romaines, à 12,500, et leur poids à 25 kilogrammes, argent pur. Ce véritable trésor se trouvait dans un terrain communal; le sol, en glissant de lui-même, a fait descendre, on le suppose, le vase que le passage des voitures, plus fréquent cette année, a tout à fait découvert.

« On annonce que M. le préfet doit se rendre sur les lieux dimanche prochain. »

Quelle est la vraie version, celle que l'on m'a contée sur place ou celle du journal ? Je l'ignore, mais peu importe. Le mercredi 25 juillet, le même journal contenait l'article suivant, auquel je serais désolé de rien enlever de sa saveur :

« La Villeneuve-au-Roi, le 23 juillet 1866.

« Monsieur le rédacteur,

« Dimanche dernier, c'était fête à La Villeneuve-au-Roi, fête joyeuse, vraie fête de famille; on célébrait la visite du premier magistrat du département. M. le préfet de la Haute-Marne venait juger par lui-même de l'importance du trésor découvert sur le territoire de notre commune.

« Depuis quelques jours, cette découverte mettait en émoi toute la population.

« Vers les trois heures de l'après-midi, M. le préfet, accompagné de M. de Vernisy, conseiller de préfecture, arrivait à La Villeneuve-au-Roi. On ne s'attendait plus à sa visite, car ce magistrat était malade. La veille, il avait fait connaître à M. le maire qu'il ne viendrait pas. Ce bruit : « M. le préfet est ar« rivé, » se répandit dans le village comme une étincelle électrique. M. le maire, accompagné de son adjoint, faisait alors fouiller soigneusement l'emplacement du vase trouvé le 19. Ils arrivent à pas de course, et à l'instant pompiers et habitants sont réunis devant la maison commune où se trouvait M. le préfet. On apporte le trésor, dont le poids est de 26 kilog. environ.

« M. le préfet et son conseiller forment une collection de types les mieux

Passons maintenant, si tu le veux bien, à l'étude du trésor numismatique que j'ai eu le bonheur d'examiner pièce à pièce.

frappés, en reconnaissant que les pièces trouvées sont d'origine gauloise, car sur plusieurs on lit ce mot : *Vertocirex* ou *Sequana*, etc.

« A la sortie de la maison commune, M. le maire fit cette adresse à M. le préfet :

« Monsieur le préfet,

« Une bonne fortune en amène ordinairement une autre.

« C'est aujourd'hui *surtout* que nous sentons la justesse de cette maxime, « puisque la découverte d'un petit trésor nous procure le précieux avantage de « posséder quelques instants, dans l'enceinte de notre modeste village, le pre- « mier magistrat du département.

« Permettez-moi, en cette circonstance, M. le préfet, de vous signaler l'em- « pressement que mes administrés ont mis à rapporter, selon votre désir, les « différentes portions du petit trésor recueillies par chacun d'eux.

« Et, si une collection de ces pièces pouvait intéresser la noble et intelli- « gente curiosité de celui qui préside, avec tant de sagesse et de gloire, aux « destinées de la France, je ne crois pas trop présumer de la respectueuse vo- « lonté de nos habitants, en publiant *hautement* que nous serions *tous* heu- « reux de les lui offrir par l'organe de son digne représentant.

« Agréez, M. le préfet, l'assurance que nous conserverons longtemps, avec « une légitime fierté, le souvenir de cette belle journée. »

« M. le préfet répondit par les paroles les plus gracieuses, suivies d'acclamations enthousiastes : Vive l'empereur!... Vive M. le préfet!...

« Ensuite, M. le préfet passa en revue la subdivision de sapeurs-pompiers, les félicitant tous de leur belle tenue. Pendant ce temps, la jeune fanfare de La Villeneuve exécutait avec beaucoup d'ensemble des morceaux de musique.

« Ce fut dans ce moment que M. le maire présenta à M. le préfet un des rares débris de nos armées du premier empire : le sieur Mugnerot, neveu et domestique du brave capitaine d'artillerie Mugnerot, décédé commandant de place à Langres. M. le préfet écouta avec beaucoup d'intérêt l'exposé de la position malheureuse de cet ancien soldat.

« Ce magistrat, malgré son état maladif, voulut se rendre au lieu où le trésor avait été découvert; le trajet, de 3,500 mètres au moins (aller et retour), se fit partie à pied, partie en voiture. Là un des petits garçons qui l'avaient suivi avec la foule, trouva une pièce; il l'offrit à M. le préfet, qui l'accepta avec reconnaissance. Une autre pièce, trouvée en même temps par l'instituteur, fut offerte par lui à M. de Vernisy.

« A son retour, après avoir visité l'église, le cimetière, le presbytère, la classe et le logement de l'instituteur, M. le préfet accepta une modeste colla-

Les monnaies éduennes dominent et forment pour ainsi dire la masse du trésor.

En voici l'énumération sommaire :

NUMÉROS.	ANÉPIGRAPHES.	NOMBRE D'EXEMPLAIRES.
1.	Tête casquée de style grossier ℞ Cheval galopant à gauche. Au-dessus et au-dessous, un annelet centré ; devant le poitrail et relié à celui-ci, un annelet semblable. Flan large et mince.	2,032
2.	Pièces semblables, sauf que devant la face du droit on voit un annelet centré ou un annelet simple.	41
3.	Tête à grandes boucles de cheveux. ℞ Lyre sous le cheval. Pièces usées et ayant couru longtemps.	6
4.	Pièce de même style. La tête semble porter des moustaches. Pas de lyre sous le cheval.	1
	MONNAIES AVEC LÉGENDES.	
5	ANORBOS — DVBNORIX.	1,174
6.	Deniers attribués par moi à Convictolitavis, mais fort probablement à tort.	2
7.	ΚΑΛЄΤ — ЄΔΟΥ.	11
8.	Tête casquée des deniers romains ; derrière, X. ℞ La légende ....AΞ rétrograde.	1
9.	Tête casquée ; devant, les signes ε S. ℞ Croix au-dessus du cheval ; dessous, une roue à quatre rayons, surmontant le signe ⌒. Inédite.	9
10.	Mêmes pièces, mais sans les deux signes au droit.	6
11	Derrière la tête, une rose. ℞ ΚΑΛ ; sous le cheval, la roue à quatre rayons.	110
	A reporter.	3,393

tion à la maison commune, où assistaient M. le curé, M. l'agent-voyer cantonal et le corps municipal.

« A son départ, M. le préfet fut reconduit par la subdivision des sapeurs-pompiers et par toute la commune. A cinq cents mètres du village, il s'arrêta, remercia une seconde fois l'administration municipale et les pompiers ; puis étant monté en voiture, il partit aux nouvelles acclamations prolongées de vive l'empereur !... vive M. le préfet !...

« Cette belle journée fut couronnée par un banquet improvisé de cinquante-deux couverts offert aux sapeurs-pompiers et aux musiciens.

« Agréez, M. le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération,

« Un de vos abonnés, X.... »

NUMÉROS.		NOMBRE D'EXEMPLAIRES.
	Report.	3,393
12.	Tête casquée. ℟ Rouelle et C renversé sous le cheval.	329
13.	*Id.* Derrière, une croix.	3
14.	*Id.* *id.*	2
15.	*Id.* ℟ Une croix au-dessus; une roue à quatre rayons au-dessous du cheval.	13
16.	*Id.* ℟ Sous le cheval, rouelle accostée de deux S. . .	3
17.	*Id.* ℟ ΚΑΛ. Sous le cheval, Δ/ω	319
18.	*Id.* ℟ ΚΑΛ ЄΔΟΥ; le Δ retourné sous le cheval ainsi ∇, l'O entre les deux jambes de devant. . . .	286
19.	*Id.* Derrière la tête, un annelet surmonté de trois points disposés en triangle.	2
20.	*Id.* ℟ ΚΑΛ. Roue à quatre rayons sous le cheval. .	3
21.	*Id.* ℟ Croix au-dessus; rouelle et C renversé au-dessous du cheval.	5
22.	*Id.* ℟ ΚΑΛ ЄΔΟΥ. ℟ Demi-rouelle et Δ sous le cheval..	13
23.	*Id.* ℟ ΣΑΛ.	12
24.	*Id.* Style des anépigraphes. ℟ O au-dessus du cheval, ∇ au-dessous et Є devant..	10
	SÉQUANES.	
25.	SEQVANOIOTVOS.	1,598
26.	Q.DOCI.SAM.F.	2,970
27.	TOGIRIX.	2,911
	BITURIGES.	
28.	SOLIMA — COAIMA.	36
	ORIGINE ENCORE INDÉTERMINÉE.	
29.	DIASVLOS.	416
30.	Même fabrique; sous le cheval, [symbole] Ω	431
31.	*Id.* *id.* [symbole] O.	163
32.	*Id.* *id.* [symbole] [symbole].	123
33.	*Id.* au-dessus du cheval, ƆINO.	2
34.	*Id.* mal frappées et indéterminables (dont 6 sans traces de types reconnaissables)	105
	Flans aplatis à coups de marteau pour reconnaître la nature du métal.	5
	Total.	13,153

Telle est l'énumération sommaire des pièces apportées à la préfecture de la Haute-Marne.

Pendant ma course à La Villeneuve-au-Roi, j'ai pu examiner les pièces suivantes, appartenant à diverses personnes :

Diasulos	3
Togirix	9
Éduenne. ϵ S devant la tête	1
Sequanoiotuos	7
(*Nota.* L'une d'elles porte un S derrière la tête.)	
Q.DOCI SAM.F	5
Éduennes anépigraphes	3
Id. avec O sur et ∇ sous le cheval	1
Id. KAΔ. Sous le cheval, rouelle et C renversé.	2
(L'une a été trouvée en ma présence.)	
Id. KAΔ ЄΔOΓ	1
Indéterminées; style du DIASVLOS.	
Sous le cheval, ⊿ Δ	1
Id. ⊿ ∩	1
Id. ∠ o Δ	1
Id. Indéterminable	1
	36

Une pièce de l'espèce n° 33 est venue à Paris, et m'a été signalée comme ayant été coupée pour en faire l'essai.

C'est donc en tout 13,190 pièces que j'ai pu examiner.

Voyons maintenant quelles sont les poids des différentes espèces :

NUMÉROS.	GRAMMES.
1	1,90
2	1,92
3	(N'ont pas été pesées.)
4	(N'ont pas été pesées.)
5	1,9371 (poids moyen de la masse des variétés).
6	(N'ont pas été pesées.)
7	1,84
8	(N'ont pas été pesées.)

NUMÉROS.	GRAMMES.
9.	1,88
10.	1,86
11.	1,90
12.	1,88
13.	1,90
14.	1,85
15.	1,86
16.	1,90
17.	1,92
18.	1,90
19.	1,80
20.	1,90
21.	1,94
22.	1,80
23.	1,91
24.	1,88
25.	1,92
26.	1,93
27.	1,95
28.	1,919
29.	1,94
30.	1,90
31.	1,90
32.	1,90
33.	1,85
34.	(Non pesées.)

Il nous est très-facile maintenant de profiter du tableau précédent pour en construire un autre qui nous donne très-approximativement l'âge relatif des monnaies contenues dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi. Je dis approximativement, parce que malheureusement rien ne prouve qu'il n'y ait pas eu, à un moment donné, quelque abaissement du poids réglementaire des deniers gaulois. Si nous faisons abstraction de cette cause d'erreur, il serait tout à fait admissible que les monnaies dont le poids est le plus faible fussent les plus anciennes, et qu'elles dussent au frai, c'est-à-dire à l'usure, occasionné par un cours plus prolongé, la différence

de poids que l'on remarque entre le leur et celui des plus pesantes. Cela posé, formons notre tableau par ordre de poids :

POIDS.	NUMÉROS.	DÉSIGNATION DES PIÈCES.
1,80	19.	Éduenne. Tête casquée. KAA. Derrière la tête, O surmonté de trois points, disposés en triangle.
1,80	22.	KAA ЄΔOΥ. Sous le cheval, demi-rouelle et Δ.
1,84	7.	KAAЄT ЄΔOΥ.
1,85	14.	KAA. Derrière la tête, croix au-dessus d'un ∪.
1,85	33.	Pièces du style des Diasulos. ƆINO.
1,86	10.	Éduenne semblable à celle qui porte les signes $^{\text{E}}_{\text{S}}$, mais sans ces signes.
1,86	15.	Tête casquée. + au-dessus du cheval ; rouelle dessous.
1,88	9.	Pièce avec les signes $^{\text{E}}_{\text{S}}$ devant la tête.
1,88	12	KAA. ℞ Rouelle et C renversé sous le cheval.
1,88	24.	Style grossier. ℞ O au-dessus du cheval, Δ dessous, Є devant.
1,90	1.	Éduennes grossières anépigraphes.
1,90	11.	Tête casquée ; derrière la tête, une rose.
1,90	13.	*Id.* derrière la tête, une croix.
1,90	16.	*Id.* sous le cheval, rouelle entre deux S.
1,90	18.	KAA ЄΔOΥ. ∇ sous le cheval ; O entre les deux jambes de devant.
1,90	20.	KAA. Rouelle sous le cheval.
1,90	30.	Style des Diasulos. ⊿ ∩ .
1,90	31.	*Id.* △ O.
1,90	32.	*Id.* ⊿ Δ.
1,91	23.	Tête casquée. ΣAA.
1,919	28.	SOLIMA.
1,92	2.	Éduenne anépigraphe. Annelet devant la figure.
1,92	17.	KAA. Sous le cheval, $^{\Delta}_{\text{m}}$.
1,92	25.	Sequanoiotuos.
1,93	26.	Q.DOCI.SAM.F.
1,9371	5.	ANORBOS-DVBNORIX.
1,94	21.	Tête casquée. + au-dessus du cheval ; rouelle et C renversé dessous.
1,94	29.	DIASVLOS.
1,95	27.	TOGIRIX.

Nota. Les nos 3, 4, 6, 8 et 34 n'ont pas été pesés.

De ce tableau ressortent déjà quelques faits intéressants que je vais te signaler :

1° Jusqu'ici j'avais regardé les pièces éduennes anépigraphes, au flan large et de style grossier, comme antérieures à celles qui portent la légende ΚΑΛЄΤ ЄΔΟΥ ou ΚΑΛ, ou ΚΑΛ ЄΔΟΥ. C'était une erreur palpable. Les monnaies éduennes anépigraphes sont certainement plus récentes, car il est parfaitement invraisemblable que les Éduens aient augmenté avec le temps le poids réglementaire de leurs monnaies; des milliers d'exemples démontrent que d'ordinaire c'est le contraire qui a lieu, et d'ailleurs le tableau que nous venons de construire prouve que nous avons affaire à un poids réglementaire de 1gr,95, dont le frai aura enlevé jusqu'à 0gr,15 aux pièces les plus anciennes.

2° Les pièces gauloises d'argent, dont la fabrique toute spéciale est bien caractérisée par les deniers fort connus à la légende DIASVLOS, doivent être réparties ainsi par ordre d'ancienneté :

1° Pièces à la légende ƆINO au-dessus du cheval.
2° Pièces variées avec ⌂ ∩, △ ○ ou ⌂ Ձ. (Toutes celles-ci contemporaines.)
3° Pièces à la légende DIASVLOS, qui sont les plus récentes.

3° Les pièces bituriges à la légende SOLIMA sont toutes d'une conservation parfaite et d'un style éminemment supérieur à toutes les pièces analogues que l'on rencontre d'ordinaire dans les collections; elles sont absolument contemporaines des pièces du style des Diasulos avec les signes ⌂ ∩, △ ○ ou ⌂ Ձ, et de celles des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS, seulement elles ont perdu 1 centigramme en venant de leur pays d'émission jusque sur le territoire des Lingons où elles ont été déterrées [1].

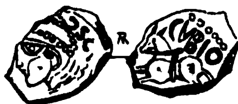
[1] Je possède un magnifique denier inédit des Bituriges-Cubes, qui est entré

4° Aux monnaies nationales des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS ont succédé les pièces du chef Q. DOCI(*rix*) SAM(*otalis*) F(*ilius*). Celles-ci sont exactement contemporaines des monnaies éduennes de Dubnorix avec le nom ANORBOS.

5° Les monnaies du chef séquane Togirix sont incontestablement les plus récentes de toutes celles que contenait le trésor de La Villeneuve-au-Roi, ou mieux celles qui ont le moins couru.

6° Les monnaies à la légende DIASVLOS sont exactement contemporaines des monnaies de Togirix; mais elles ont perdu 1 centigramme par le frai, elles ont donc eu à parcourir ou un certain laps de temps ou un certain chemin pour venir chez les Séquanes, mais un chemin

tout récemment dans mon médaillier, et je profite de l'occasion qui se présente pour te le communiquer. En voici la description et la figure :



Tête coiffée d'un casque perlé, et le cou orné d'un torques. Sous le menton, un annelet. Traces de légende ...SC....

℟ Cheval galopant à gauche. La bride et le surfait du cheval sont reliés par un nœud. Au-dessus du cheval, la légende CVBIO, dans laquelle il serait difficile de pas reconnaître l'ethnique national des Bituriges-Cubes.

Poids, 2gr,05. Ce poids est sensiblement plus fort que le poids moyen de la trouvaille des monnaies de La Villeneuve.

Je crois cette rare monnaie antérieure aux SOLIMA ; dès lors il faut admettre que chez les Bituriges il y a eu un abaissement très-marqué du poids légal des monnaies, pour les mettre à l'unisson des monnaies émises par les peuplades voisines.

évidemment moindre que celui qu'ont parcouru les monnaies bituriges à la légende SOLIMA.

Voilà, mon cher Adrien, les faits qui sautent aux yeux à l'inspection pure et simple du tableau progressif des poids de nos monnaies. Mais ce n'est pas tout, et maintenant nous avons à examiner ensemble chacun des trente-quatre groupes dans lesquels se subdivise la magnifique trouvaille de La Villeneuve-au-Roi : c'est ce que nous allons faire.

Groupes 1 et 2. — *Éduennes anépigraphes.*

Les deniers de ces deux espèces pèsent 1gr,90 et 1gr,92, et ces chiffres (comme tous les autres d'ailleurs) sont des moyennes prises sur des masses de pièces semblables.

Dans le trésor de Chantenay [1], les mêmes espèces ne pesaient que 1gr,8 et 1gr,85 ; elles avaient donc couru depuis un assez grand nombre d'années déjà, et l'enfouissement du trésor de Chantenay (qui se rapporte à l'an 36 av. J.-C) n'eut certainement lieu que lorsque depuis longtemps déjà le trésor de La Villeneuve-au-Roi était confié à la terre.

Les 2,032 exemplaires du groupe n° 1 présentent très-certainement une très-grande variété de coins et plusieurs variétés de peu d'importance ; je n'ai pas eu le temps d'en tenir compte, car il faudrait des semaines et des mois peut-être pour ne négliger aucun petit détail de type sur une pareille masse de pièces.

[1] *Revue numism.*, 1862, p. 1 et 89.

GROUPES 3 ET 4.

Le premier de ces deux groupes ne comporte que 6 exemplaires, et le second qu'un seul. J'ai toujours regardé ces pièces comme appartenant au premier monnayage des Éduens. Ce qui est certain, c'est qu'elles faisaient tache, par leur état de détestable conservation, au milieu des deniers généralement si bien conservés du trésor de La Villeneuve-au-Roi.

On a bien raison de dire qu'on ne recueille jamais du premier coup tous les renseignements dont on a besoin. Hélas! je n'ai pas manqué de commettre cette faute; car j'ai négligé de prendre le poids des sept pièces dont je viens de m'occuper, et aujourd'hui je le regrette vivement. Mais qu'y faire? Il est trop tard [1].

GROUPE 5. — *Anorbos-Dubnorix.*

Nous voici en présence de monnaies qui jusqu'ici avaient été, à bon droit, considérées comme rares, et j'en ai pu d'un coup manier 1,174 exemplaires. Il est vrai que dans cette masse il y a un très-grand nombre de variétés, dont je vais énumérer les principales le plus brièvement possible.

Mais notons, avant tout, que le poids moyen pris sur 219 pièces est de 1gr,9371.

[1] Depuis la rédaction de ce travail, j'ai reçu, grâce à l'obligeance de M. René de Mas-Latrie, les deux renseignements suivants :

Les deniers éduens à la lyre pèsent 2 grammes.

Les deniers attribués à Convictolitavis un peu moins de 2 grammes.

Voici maintenant la liste des variétés :

NOMBRE des pièces examinées une à une.	POIDS moyen.		
17	1,941	ANOR.	℞ ИƎVD. sous le cheval; au dessus, un annelet. La légende du revers est le mot DVBN rétrograde.
23	1,947	ANOR.	℞ DAB (pour DVB), annelet centré au-dessus du cheval.
57	1,94	ANOR.	℞ DVBNORX. Annelet centré au-dessus du cheval. Les lettres RX au-dessus des jambes de devant du cheval.
11	1,937	ANORB.	℞ DVBN.
1	1,94	ANORB.	℞ DVBNOR. Annelet centré au-dessus et au-dessous du cheval. L'R rejeté au-dessus des jambes de devant du cheval.
33	1,94	ANORB.	℞ DABNO (*sic*). Annelet centré au-dessus du cheval. L'O rejeté au-dessus des jambes de devant du cheval.
1	1,94	ANORB.	℞ DVB.
86	1,94	ANRDB	(pour ANORB). ℞ DVBNOR.
222	1,94	ANORBO.	℞ DVBNO. Annelet centré au-dessus du cheval. L'O rejeté au-dessus des jambes de devant du cheval.
1	1,94	ANORBO.	℞ DVB. Annelet centré au-dessus du cheval.
19	1,916	ANORBO.	℞ DVBNORI.
143	1,94	ANORBO.	℞ DVBNO.
21	1,947	. NORBOS.	℞ Annelet centré et C renversé sous le cheval.
14	1,923	. . . RBOS.	℞ DVBNO au-dessus du cheval. Peut-être la même que la précédente.
"	"	. . . . BOS.	℞ DVBNO. L'O au-dessus des jambes de devant du cheval.

Tu vois, mon cher Adrien, que je n'ai pas tenu compte du nombre d'exemplaires ni du poids moyen de toutes les variétés. Ainsi il y en a quatre dont je n'ai pesé qu'un seul exemplaire. Le poids moyen général est 1gr,9371. Mais le tableau précédent nous prouve que le poids régulier était d'un peu plus de 1gr,94.

Nous trouvons cette fois le nom entier ANORBOS, que nous n'avions pas encore rencontré jusqu'ici.

Tu te rappelles que la trouvaille de Chantenay contenait un certain nombre de spécimens de cette jolie monnaie, si peu connue jusqu'à ce jour.

La variété ANORBO-DVBNO n'y pesait que $1^{gr},87$, tandis qu'ici elle pèse $1^{gr},94$.

Il en est de même des autres qui variaient entre $1^{gr},85$, $1^{gr},87$, $1^{gr},89$ et $1^{gr},90$. Nous en pouvons conclure que les pièces de la trouvaille de La Villeneuve-au-Roi étaient monnayées de fraîche date, tandis que celles de Chantenay avaient déjà couru de façon à perdre près d'un décigramme.

En étudiant les poids relatifs des monnaies du trésor de Chantenay, j'avais été conduit à supposer que les Dubnorix-Dubnocou à l'étendart étaient plus anciens que les Dubnorix-Anorbos. C'était une très-grosse erreur, puisque le trésor de La Villeneuve-au-Roi contient 1174 pièces à la légende ANORBOS, tandis qu'il ne s'y en trouve pas une seule à la légende DVBNOCOV. Voilà un fait incontestable et bien acquis désormais à la science numismatique.

Au reste, j'avais admis à la suite de mon étude du trésor de Chantenay le tableau d'ancienneté relative suivant :

Éduennes larges et anépigraphes.
Dubnorix-Dubnocou, à l'étendart.
Dubnorix-Anorbo.
KAΛ et variétés de ce type.
Dubnorix-Dubnocou, à la tête coupée.

Aujourd'hui il n'est plus possible de méconnaître que ce tableau est parfaitement faux, et il reste hors de doute qu'il doit être modifié ainsi :

KΛΛ et variétés.
Éduennes anépigraphes, larges et de style grossier.
Dubnorix-Anorbos.
Dubnorix-Dubnocou, à l'étendart.
Dubnorix-Dubnocou, à la tête coupée.

Si Dubnocos a été le père de Dubnorix l'Éduen, que faire de l'Anorbos, dont le nom se trouve exclusivement sur toutes les pièces émises par Dubnorix, lorsque pour la première fois il a frappé monnaie à son nom? Je l'ignore; et il y a là un problème historique qui restera probablement fort difficile à résoudre. Anorbos fut-il un héros illustre comptant parmi les ancêtres de Dubnorix et de Divitiac, son frère? Cela expliquerait tout; mais ce serait une hypothèse si commode, que j'aime bien mieux ne pas la hasarder.

Nous avons vu que le trésor de La Villeneuve-au-Roi ne contient pas une seule pièce de Dubnorix, autre que celles où son nom se trouve associé à celui d'Anorbos. Il ne s'y trouve pas non plus une seule pièce portant le nom de l'helvétien Orgetirix. Il est tout naturel de conclure de là que l'alliance de Dubnorix et d'Orgetirix n'était pas encore conclue lorsque fut émis le numéraire dont le trésor de La Villeneuve nous offre un si large échantillon.

Groupe 6. — *Éduennes à la légende rétrograde* CONVIC.

Tu te rappelles, cher Adrien, que j'ai cru de très-bonne foi que nous avions dans ces jolies petites monnaies des monuments du vergobret Convictolitavis. Il n'est plus possible aujourd'hui de conserver cette illusion.

Ces pièces se rattachent si étroitement au monnayage éduen à la légende KΛΛ ЄΔΟΥ, bien antérieur au Dubno-

rix-Anorbos, qu'il faut forcément les faire remonter aussi à une époque notablement antérieure à l'émission des monnaies de Dubnorix et d'Orgetirix, c'est-à-dire à la première campagne de César dans les Gaules. Dès lors le vergobret Convictolitavis n'a plus aucun droit sur ces jolies monnaies.

Nous savons par l'exemple des Époredirix que chez les Éduens des personnages appartenant à trois générations successives ont porté le même nom. Peut-être le Convictolitavis, nommé vergobret par l'influence directe de César, avant son échec de Gergovie, eut-il un père du même nom que lui, et qui aurait été magistrat suprême des Éduens. Mais voilà encore une hypothèse beaucoup trop commode pour que j'y tienne. Tu en jugeras.

J'ai le regret de n'avoir pas recueilli le poids des deux seuls exemplaires de cette rare monnaie, contenus dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi[1].

GROUPES 7 ET 8. — *A la légende* ΚΑΛЄΤ ЄΔΟΥ.

Le premier de ces deux groupes contient onze pièces pesant en moyenne 1gr,84, et le second ne contient qu'une seule pièce dont je n'ai pas pris le poids.

Toutes sont usées, frottées et évidemment fort anciennes. La monnaie du groupe 8 offre une tête casquée, identique avec celle des deniers de la république romaine, et derrière cette tête on aperçoit l'indice du denier X, bien que le poids de la monnaie ne puisse évidemment se comparer à celui du denier romain. Quant à la légende du revers, elle est rétrograde.

[1] Ainsi que je l'ai dit plus haut, ces deniers, pesés par M. René de Mas-Latrie, donnent 2 grammes à très peu près.

Groupes 9 et 10.

Nous rencontrons cette fois de jolies petites monnaies éduennes de variété tout à fait inconnue.

La tête casquée est d'un style tout particulier, et le cou est terminé par de grosses perles. Devant la face paraissent les signes énigmatiques $\frac{\text{€}}{\text{S}}$. Au revers on voit une croix au-dessus du cheval, et au-dessous une roue à quatre rayons surmontant un C renversé.

Dans le groupe 10, les signes du droit manquent, mais à cela près, le style et la fabrique des deux groupes 9 et 10 sont identiques.

Les poids moyens 1gr,88 et 1gr,86 de ces jolis deniers nous montrent qu'ils sont relativement fort anciens.

Groupe 11. — *Éduennes à la légende* KAΛ *et à la rose derrière la tête.*

Cette jolie monnaie, dont le trésor de La Villeneuve contenait plus de cent exemplaires, n'était représentée que par un seul spécimen dans la trouvaille de Chantenay. Le poids de celui-ci n'était que de 1gr,85, tandis que le poids moyen qui nous est donné cette fois est de 1gr,90. Ces cinq décigrammes de différence nous prouvent qu'un grand nombre d'années s'est écoulé entre l'enfouissement des deux trésors.

Groupe 12. — *Éduennes avec la rouelle et le* C *renversé sous le cheval.*

Cette monnaie fort commune fait aussi partie du trésor de Chantenay, où elle ne pesait en moyenne que 1gr,833.

Les pièces de La Villeneuve pèsent 1gr,88. Je les crois postérieures à celles du groupe 11, mais de très-peu d'années, sans aucun doute.

GROUPES 13 ET 14. — *Une croix derrière la tête casquée, ou une croix surmontant un arc de cercle.*

Les trois exemplaires qui composent le groupe 13 pèsent en moyenne 1gr,90. Les deux exemplaires du groupe 14 ne pèsent que 1gr,85. Il est donc à présumer que des deux espèces, la dernière est la plus ancienne.

GROUPE 15. — *Croix au-dessus du cheval; roue à quatre rayons au-dessous.*

Ces jolies petites pièces, où la légende KAA manque, pèsent en moyenne 1gr,86. Elles doivent donc, suivant toute apparence, s'intercaler après celles du groupe 14 et avant celles du groupe 13.

GROUPE 16. — *Sous le cheval roue à quatre rayons surmontant deux* S *adossées.*

Cette variété inédite n'est représentée que par un fort petit nombre de spécimens dans la masse des monnaies éduennes de La Villeneuve-au-Roi. Elle pèse 1gr,90, et vient donc naturellement après le groupe 13, ou tout au moins dans son voisinage immédiat.

GROUPE 17. — KAA. *Sous le cheval,* Δ et ന.

Plus de trois cents exemplaires de cette monnaie très-commune se trouvent dans le trésor de La Villeneuve. Ils

pèsent en moyenne 1gr,92, tandis que les analogues du trésor de Chantenay étaient des pièces très-usées et ne pesant plus que 1gr,84. La même cause nous rend toujours raison de cette différence de poids.

GROUPE 18. — ΚΑΛ ΕΔΟΥ. *Le* Δ *renversé sous le cheval et l'*O *entre les deux jambes de devant.*

Cette fois encore près de trois cents spécimens de cette variété font partie du trésor de La Villeneuve, et ils pèsent en moyenne 1gr,90. Il est donc probable que la variété en question est antérieure à celle du groupe 17. A Chantenay, les analogues ne pesaient plus que 1gr,85.

GROUPE 19. — *Annelet surmonté de trois points derrière la tête casquée, au revers* ΚΑΛ *et sous le cheval, rouelle et* C *renversé.*

Le poids moyen des deux exemplaires de cette variété inédite n'est que 1gr,80. Ce poids me semble bien faible; peut-être ai-je commis cette fois une erreur d'un décigramme. Quant au nombre 2 des spécimens, j'ai tout lieu de croire qu'un examen attentif du groupe 12 en ferait retrouver une certaine quantité.

GROUPE 20. — ΚΑΛ. *Rouelle à quatre rayons sous le cheval.*

Je n'ai remarqué que trois spécimens de cette variété; ils pesaient en moyenne 1gr,90. Probablement le nombre en est plus grand, et on en retrouverait d'autres exemplaires par un examen attentif des groupes analogues.

GROUPE 21. — *Croix au-dessus du cheval; rouelle et C renversé au-dessous.*

La variété de ce groupe, tout à fait voisine de celle du groupe 15, pèse en moyenne 1gr,94. Comment y a-t-il une différence de près d'un décigramme entre ces deux pièces, évidemment contemporaines? Je ne me charge pas de l'expliquer; mais ce fait nous prouve que ce n'est qu'avec une extrême réserve qu'il faut admettre les conséquences tirées de la comparaison des poids. Il est bon de noter que le trésor de Chantenay contenait la même pièce, dont le poids était de 1gr,95. Cette variété aurait-elle donc été taillée à un poids plus considérable que les autres? Franchement, c'est bien peu vraisemblable.

GROUPE 22. — ΚΑΛ ЄΔΟΥ. *Au revers, demi-rouelle et delta sous le cheval.*

C'est là encore une variété connue depuis longtemps, mais qui ne faisait pas partie du trésor de Chantenay.

Les exemplaires de La Villeneuve pèsent en moyenne 1gr,80 seulement? Il est donc très-probable que cette variété est très-ancienne.

GROUPE 23. — ΓΔΛ.

Le K de la légende est remplacé sur cette variété par un Γ carré à branches évasées. Une douzaine d'exemplaires de cette variété inédite me sont passés par les mains dans l'examen du trésor de La Villeneuve: ils pèsent en moyenne 1gr,91.

GROUPE 24.

Ce groupe contient des monnaies du même style que les éduennes anépigraphes. Au revers on voit un annelet au-dessus du cheval; un V renversé au-dessous, et un Є devant le poitrail. Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces trois signes le nom des Éduens. Le poids moyen de ces pièces est de 1gr,88 seulement. Elles paraissent donc antérieures aux anépigraphes à flan large et plat.

GROUPE 25.—*Séquanes, à la légende* SEQVANOIOTVOS.

Voilà encore une monnaie qui jusqu'ici avait été considérée à bon droit comme peu commune. Il est clair que les 1,598 exemplaires du trésor de La Villeneuve-au-Roi vont faire évanouir cette rareté relative.

Le poids moyen de ces jolies monnaies est de 1gr,92.

A Chantenay il s'en trouvait 20 exemplaires très-usés dont le poids n'était que de 1gr,865.

Il y a ici une remarque importante à faire : c'est que la masse des deniers des Séquanes comporte des flans épais, irréguliers et de petite dimension, tandis qu'il s'en rencontre un certain nombre d'autres qui ont été frappés sur des flans très-larges et très-plats. L'un de ceux-ci, que j'ai vu entre les mains de M. Terrasse, instituteur de La Villeneuve, offrait très-clairement un S derrière l'effigie du droit.

J'ai pesé à part 11 de ces pièces à flan large, et elles m'ont donné 21 grammes, soit une moyenne de 1gr,91 seulement, c'est-à-dire un peu moins que les pièces épaisses,

et cela malgré leur excellent état de conservation relative. Cette fois donc l'état des pièces montre que les grandes et larges sont les plus récentes, tandis que la comparaison des poids semblerait prouver le contraire. Y-a-t-il eu chez les Séquanes, à un moment donné, un léger abaissement du poids des monnaies? J'en doute très-fort, et j'aime bien mieux dire sans scrupule qu'il y a là un fait que je ne saurais expliquer.

Groupe 26. — Q.DOCI.SAM.F.

Le trésor de La Villeneuve contenait certainement 3,000 exemplaires de cette monnaie déjà si commune, et l'on remarque dans la masse quelques petites variétés provenant de simples différences de coin. Ainsi quelques pièces ne présentent pas au revers la légende ordinaire Q.DOCI., mais bien DOCI. seulement. Sur d'autres la portion de légende SAM.F est ainsi disposée : l'S est rejetée au-dessus des jambes du cheval, et l'F est couchée horizontalement sous la ligature, ainsi : ΛΛ / ⅂⅂.

Le poids moyen de ces deniers est de 1gr,93. Ils sont donc bien postérieurs à tous les deniers éduens à la légende ΚΑΛ ЄΔΟΥ, et postérieurs également aux deniers des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS.

Le trésor de Chantenay contenait toutes les variétés que nous retrouvons dans celui de La Villeneuve-au-Roi. Les pièces ordinaires, au nombre de 36, ne pesaient en moyenne que 1gr,875 ; elles étaient très-usées. La variété où l'on ne lit que DOCI. était représentée par deux spécimens très-usés du poids moyen de 1gr,88.

Enfin la variété à l'S initial, rejeté au dessus des

jambes du cheval, comptait aussi deux spécimens du poids moyen de 1gr,825.

L'étude du trésor de Chantenay m'avait conduit à considérer les pièces de Q. Docirix comme postérieures à celles de Togirix, aux éduennes à la légende KAΛ, aussi bien qu'aux Dubnorix-Anorbos et aux monnaies des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS. Il est parfaitement certain aujourd'hui, grâce à l'examen du trésor de La Villeneuve-au-Roi, qui contient les mêmes monnaies par centaines, parfois même par milliers d'exemplaires, et qui offre des pièces presque toujours en excellent état de conservation, que les déductions sur l'ancienneté relative des espèces, formulées dans ma lettre sur le trésor de Chantenay, doivent être entièrement modifiées.

Ainsi nous allons avoir la preuve manifeste que les Togirix sont postérieurs aux Q. Docirix. Disons de suite que ceux-ci sont postérieurs aux deniers à la légende SEQVANOIOTVOS., lesquels d'un autre côté sont un peu plus anciens que les Anorbos-Dubnorix. Au reste, les tableaux comparatifs que j'ai dressés chemin faisant suffisent amplement aujourd'hui pour nous faire connaître l'ancienneté relative des espèces contenues dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi.

Par suite de quelles relations avec les Romains, avant la venue de César dans les Gaules, Docirix avait-il adopté le surnom latin Quintus? C'est ce que nous ne saurons jamais, puisque l'histoire est absolument muette sur le compte de ce personnage.

Passons aux monnaies de Togirix.

GROUPE 27. — *Togirix.*

Les deniers de Togirix sont tous semblables, et le trésor de La Villeneuve en contenait certainement 3,000. Notons tout d'abord que sur ces 3,000 spécimens, il n'y en a pas un seul offrant le nom Julius que Togirix n'adopta dès lors que postérieurement à l'enfouissement du trésor dont nous nous occupons. Il y a plus, parmi les monnaies retrouvées dans la plaine de Gresigny, près Alise-Sainte-Reine, où elles furent perdues lors de la dernière bataille qui décida la chute d'Alesia et la ruine de Vercingétorix, les deniers de Togirix abondent. Pas un seul cette fois encore ne porte le surnom Julius. C'est donc postérieurement au siége d'Alesia que Togirix, comme Duratius, comme Votomapatis, s'est affilié à la gens Julia.

Le poids moyen des deniers de Togirix provenant de La Villeneuve est 1gr,95. Celui des Q. Docirix n'est que de 1gr,93. Il est donc bien certain que les monnaies de Togirix ont suivi, mais de très-près, celles de Q. Docirix.

Le trésor de Chantenay contenait 22 exemplaires des monnaies de Togirix, pesant en moyenne 1gr,881. Mais de plus il offrait un denier de ce personnage avec le surnom Julius; ce denier étant un peu frotté, ne pesait plus que 1gr,80. Cette fois donc encore nous nous trouvons en face de faits qui, s'il ne s'était pas trouvé à Chantenay un seul denier de la république romaine, suffiraient à eux seuls pour démontrer que les enfouissements de Chantenay et de La Villeneuve-au-Roi ont été séparés par un assez long intervalle de temps.

Je vais, mon cher Adrien, te soumettre, à propos de

Docirix et de Togirix, une idée qui va peut-être te sembler monstrueuse; mais n'importe, je la risque!

Que dirais-tu, toi qui as si longtemps et si patiemment étudié les noms gaulois, de la pensée de faire de Q. Doci-(rix) et de Q. Julius Togirix un seul et même individu? Si cette identité pouvait être admise, elle éclaircirait bien des choses! Je ne te tiens pas quitte, je t'en avertis, de la réponse à cette question tant soit peu hardie.

Groupe 28. — *Solima.*

Les monnaies à la légende bilingue SOLIMA—COΛIMA, sont bituriges; je ne crois pas que cela fasse doute aujourd'hui.

36 exemplaires seulement de cette monnaie s'étaient glissés dans le trésor de La Villeneuve; ils venaient donc d'assez loin. Ils étaient très-bien conservés, très-peu frottés; ils étaient donc émis de fraîche date, lorsqu'ils ont été renfermés dans le vase de La Villeneuve.

Leur poids moyen est de 1^{gr},919, soit 1^{gr},92.

Le trésor de Chantenay en contenait deux exemplaires du poids de 1^{gr},90. J'avais conclu alors de leur présence que ces monnaies avaient été frappées vers l'année où ont eu lieu les siéges de Gergovia et d'Alesia. Je me trompais assurément, et ces pièces sont antérieures d'une huitaine d'années au moins à ces grands événements.

Groupes 29 (DIASVLOS), 30, 31, 32, 33.

Le trésor de Chantenay, qui contenait 21 exemplaires de cette intéressante monnaie, pesant en moyenne 1^{gr},8614,

m'avait déjà permis de rectifier la lecture et l'attribution aux Diablintes proposée par Pellerin, d'après un exemplaire sur lequel l'S, placé devant la tête du cheval, n'était pas visible.

J'ai pu manier 416 exemplaires de cette monnaie en parfait état de conservation, provenant de La Villeneuve. Leur poids moyen est de 1gr,94. Ces pièces sont donc incontestablement à classer parmi les plus récentes contenues dans le trésor.

A la monnaie à la légende DIASVLOS se rattache très-étroitement tout un groupe de pièces parfaitement analogues de style et de types, et qui n'en diffèrent véritablement que par la teneur de la légende du revers. Nous devons donc examiner ensemble toutes les variantes de ces singulières légendes.

Pour le moment, je te rappellerai, mon cher Adrien, que dans mon travail sur la trouvaille de Chantenay, je disais: « Je crois que toutes ces petites pièces sont des Arvernes ou mieux de quelque peuplade voisine[1]. »

Un peu plus loin[2], je disais que les pièces à la légende DIASVLOS me semblaient contemporaines du Caïus Julius Votomapatis, et que leur présence en nombre dans le trésor de Chantenay m'y faisait voir des monnaies bituriges.

Tous ces raisonnements portent à faux aujourd'hui, et il faut chercher et trouver mieux, si c'est possible.

Commençons par faire le tableau de toutes les variantes des légendes autres que DIASVLOS :

[1] *Revue numism.*, 1862, p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 97.

NUMÉROS.	OBSERVATIONS.	AU-DESSOUS DU CHEVAL.	AU-DESSUS DU CHEVAL.	POIDS.
1.	Le cheval n'est pas entier.	ꓤYoλ	?	1,80
2.	*Id.*	◿∩	iNO	1,90
3.	*Id.*	*Id.*	PNO	1,90
4.	*Id.*	..ꓤ	NDO	1,93
5.	Le cheval est entier.	⊀∩ Q.	?	1,94
6.	Le cheval n'est pas entier.	⩓λ o⩓	NO	1,96
7.	Le cheval est entier.	⊀ oY	BNO	1,95
8.	*Id.*	?	BNO	1,95
9.	Le cheval n'est pas entier.	◿ ꓤ	OINO	1,95
10.	*Id.*	?	OVVO	1,95
11.	Le cheval est entier.	⋀ o∇, devant le poitrail, S	BNO	1,96
12.	Le cheval n'est pas entier.	?	OMO	2,00
13.	*Id.*	?	ꟼN O	1,90
14.	Le cheval est entier.	ΔO	?	1,96
15.	Le cheval n'est pas entier.	◿ ꓤ	NO	1,95
16.	*Id.*	⊀ Q	NO	1,95
17.	Le cheval est entier.	◿ O	NO	1,95
18.	*Id.*	△ O; autre, ⌒ O	NO, NO	1,95

Je commencerai, mon cher Adrien, par t'avouer que jamais la leçon DIASVLOS n'a eu le don de me satisfaire pleinement. Il y a là un A ainsi fait ⩚, qui ne me plaît guère. Ce signe m'a bien l'air d'être plus exactement une ligature. Comment la lire, alors ?

L'S placé devant le poitrail du cheval est-il une lettre? En vérité je n'ose l'affirmer.

Que de doutes encore sur la véritable signification de cette légende !

Passons aux autres.

Les n°s 6, 7, 8 et 11 me paraissent nous fournir le mot de l'énigme. Prends le n° 6, par exemple. En lisant la légende par le bas et en commençant par la droite, puisque

cette partie est manifestement rétrograde, nous avons le mot ΔOVB que la partie supérieure NO complète pour former le nom ΔOVBNO du personnage éduen dont nous avons déjà étudié tant de monnaies.

Dès lors, toutes les variantes dont j'ai formé le tableau se rattachent, celle-ci facilement, celle-là plus difficilement, à la même légende, c'est-à-dire que toutes sont des formes plus ou moins altérées du même nom Dubnorix ! Pour les nos 6, 7, 8 et 11, la chose n'est pas douteuse; peut-elle l'être pour toutes les autres? En vérité je ne le pense pas.

Nous nous trouvons donc encore une fois en présence de monnaies éduennes frappées vraisemblablement en dehors de Bibracte, la métropole, par l'ambitieux frère de Divitiac. Le nom des Ambarres, ces clients-nés des Éduens, ne te vient-il pas de suite à la pensée?

Cela posé, si l'on pouvait lire DIVI, le premier groupe de lettres de la légende DIASVLOS, nous pourrions être tentés de voir dans ces intéressantes monnaies des espèces émises, au nom de Divitiac, lorsqu'il fut vergobret de sa nation.

Voilà sans doute bien des hypothèses un peu hardies; mais la découverte du nom certain ΔOVBNO, sur ces monnaies de style tout particulier, me paraît rendre ces hypothèses moins impossibles à admettre. Il y a dans la classification de ces monnaies un problème intéressant à résoudre, et je ne crains pas de l'affirmer, la lecture du nom ΔOVBNO a fait faire un grand pas vers la solution à trouver.

GROUPE 34.

Je n'ai pas à m'occuper des monnaies contenues dans ce dernier groupe, puisque toutes sont ou indéchiffrables, ou

assez incomplètes pour ne pouvoir être reportées avec certitude dans aucun des groupes précédents.

La trouvaille de Chantenay contenant une très-grande proportion de deniers de la république romaine, il a été facile de déterminer l'époque probable de son enfouissement. Or cette époque tombe sur l'an 718 de Rome, en d'autres termes, c'est quinze ans à peu près après la huitième et dernière campagne de César dans les Gaules, que le propriétaire du petit trésor de Chantenay l'a confié à la terre.

A La Villeneuve-au-Roi, il n'y a pas une seule pièce romaine. Les deniers de la république n'étaient donc pas encore admis dans les transactions entre Gaulois, et c'est sur des considérations tout intrinsèques que nous devons nous appuyer pour déterminer d'une manière satisfaisante l'époque de cet important enfouissement monétaire.

Et d'abord un simple particulier pouvait-il avoir à sa disposition 15,000 pièces d'argent? C'est fort douteux, je ne crains pas de le dire. Une somme semblable ne peut guère passer que pour la caisse d'une troupe d'hommes, même considérable.

Voyons maintenant de quoi se compose le trésor de La Villeneuve. Exclusivement de monnaies des Séquanes et des Éduens, sauf 36 deniers bituriges qui se sont égarés dans cette masse de numéraire. Pas une pièce du midi de la Gaule, pas une pièce du nord; toutes sont de l'est et du centre exclusivement.

Y a-t-il dans le trésor de La Villeneuve une seule pièce postérieure à la venue de César dans les Gaules? Non, pas une, puisque nous n'y rencontrons pas une seule monnaie

d'Orgetirix; toutes sont ou antérieures ou contemporaines tout au plus de la première campagne du conquérant.

Dès lors nous tenons, je crois, le fil qui doit nous conduire pour nous amener à reconnaître la nature et l'origine de ce trésor, véritablement énorme pour l'époque à laquelle il fut amassé.

Reportons-nous à la narration si intéressante que nous trouvons dans le premier livre des *Commentaires*, sur la désastreuse tentative d'émigration des Helvétiens; qu'y trouvons-nous?

Après avoir franchi avec de grandes difficultés le Pas de la Cluse, les Helvétiens pénètrent chez les Allobroges d'outre-Rhône, puis chez les Ambarres, clients consanguins des Éduens, puis chez les Séquanes. Ils traversent ensuite la Saône, et envahissent le territoire éduen proprement dit. Partout ils pillent sans pitié les gens qui leur ont accordé l'entrée sur leurs terres. Au passage de la Saône, l'un des *pagi* émigrés, le *pagus Tigurinus*, est écrasé par César; les Romains, à leur tour, passent la Saône, et se mettent à la poursuite du gros de la nation helvétique, qui continue son chemin, en se livrant aux mêmes déprédations. A quelques milles de Bibracte, une grande bataille est livrée, dans laquelle les Helvétiens sont battus à plate couture; ils fuient vers le territoire des Lingons, sur lequel ils pénètrent tout d'une haleine, et en courant jour et nuit devant eux, pendant plus de quarante-huit heures. César les rejoint, leur fait mettre bas les armes, et leur impose les conditions qu'il lui plaît d'exiger des vaincus.

Pendant la nuit qui suit la soumission de ces malheureux, six mille d'entr'eux fuient en hâte vers la Germanie, pour se soustraire à l'humiliation de leur défaite. César les

fait poursuivre par les Lingons, auxquels il enjoint de les lui ramener, sous peine d'encourir eux-mêmes le châtiment qu'il réserve aux fuyards. Les six mille fugitifs sont arrêtés, saisis et mis à mort, et le reste de la nation helvétique est forcé de regagner son pays, et d'aller relever ses villages incendiés.

Voilà, à très-larges traits, l'histoire de cette tentative désastreuse, et du premier acte de ce drame sanglant que l'on appelle les campagnes de César dans les Gaules.

A Chaumont, comme à La Villeneuve-au-Roi, nous sommes au cœur du pays des Lingons, et à une distance convenable pour utiliser une course effrénée de plus de deux fois vingt-quatre heures, effectuée par des gens que la terreur aiguillonne; n'est-il pas au moins vraisemblable que le trésor de La Villeneuve-au-Roi fut caché en toute hâte par des Helvétiens, que des circonstances fatales empêchèrent d'aller le reprendre? La composition de ce trésor ne semble-t-elle pas justifier pleinement cette hypothèse? Qu'y trouvons-nous, en effet, sinon le produit du pillage de tous les territoires à travers lesquels l'émigration helvétique a cheminé? Remarquons-le bien encore, sur 15,000 monnaies d'argent, il ne se rencontre pas un denier romain. La présence des légions de la république romaine n'avait donc pas encore fait arriver dans cette partie des Gaules ces belles monnaies dites consulaires, qui, moins de vingt-cinq ans plus tard, formaient en quelque sorte la masse du trésor de Chantenay; pas une pièce de La Villeneuve ne peut être attribuée à une époque postérieure à la première des huit campagnes de César. En revanche, toutes sont des Séquanes, des Éduens, et probablement des Ambarres, à la réserve de 36 spécimens du monnayage des Bituriges; nous n'y trouvons pas une seule

pièce attribuable aux Lingons. A quoi cela tient-il? A ce que les Helvétiens ne songeaient plus à piller, mais bien à fuir sans perdre une minute.

Toutes ces considérations, mon cher Adrien, ne me laissent pas, à moi, le moindre doute sur l'origine du trésor de La Villeneuve-au-Roi, et j'espère presque que tu partageras sur ce point ma conviction.

Tout à toi de cœur, F. DE SAULCY.

16 août 1866.

MONNAIE INCUSE DE RHÉGIUM.



Peu de temps avant sa mort, M. Prosper Dupré avait acheté la monnaie dont nous reproduisons ici le dessin. Son premier projet avait été de la publier dans notre Revue, et de nous donner encore une fois une preuve de son amitié et de cette activité précieuse qu'il avait conservée malgré son âge presque séculaire. Mais quelques semaines plus tard, il nous envoyait l'empreinte de ce monument unique qu'il nous chargeait de décrire à sa place, ajoutant ces mots : « En vous promettant une notice sur mon médaillon inédit de Rhégium, j'ai trop présumé de mes forces et de ma santé; je n'ose plus me confier à ma mémoire ; si le hasard me faisait reproduire une opinion déjà émise, je passerais pour un plagiaire. »

Assurément cette idée ne serait venue à l'esprit d'aucun de nos contemporains. La loyauté de notre vénérable doyen était aussi connue que son aimable caractère ; mais M. Dupré pensait à l'avenir. En nous acquittant de la mission qu'il nous a confiée alors, nous ne pouvons nous empêcher

d'exprimer le regret que nous éprouvons de nous trouver privés des aperçus ingénieux qu'auraient inspirés à ce savant homme sa longue expérience et son amour de l'antiquité.

Les plus anciennes monnaies de Rhégium qui fussent jusqu'à présent connues sont : 1° la drachme portant une face de lion et un carré creux au revers, pièce du Musée de Glasgow, publiée par Ch. Combe [1], admise par l'abbé Barthélemy et par Mionnet; mais dont Millingen ne parle pas dans ses Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie, ce qui ne laisse pas que de nous inquiéter.

2° Les pièces au type samien (face de lion et tête de bœuf), émises des deux côtés du détroit, et qu'on trouve avec les légendes RECINON et MESSENION [2].

3° Les tétradrachmes représentant un personnage barbu conduisant un char, tantôt tiré par un seul cheval (non pas une mule), tantôt par deux chevaux ; offrant en outre au revers un lièvre courant avec la légende RECINON, de droite à gauche [3] et correspondant au tétradrachme de Messine avec les mêmes types et la légende MESSENION de droite à gauche [4]. Plus les divisions.

[1] *Num. vet. Musei Hunter*, 1782, p. 243, pl. XLIV, n° 15. — Reproduit par l'abbé Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XLVII, pl. III, n° 30.

[2] Magnan, *Brutt. num.*, pl. XXIV, n° 2. — Nous ne renvoyons pas au recueil de Carelli, édité en 1850, à Leipsig, par Cavedoni, parce que les planches de cet ouvrage ne permettent pas de se rendre compte du style des monnaies. — Torremuzza, *Sicil. vet. num.*, 1781, pl. XLV, n°s 7, 8.

[3] Et non pas *rétrograde*, comme on le dit quelquefois, à tort lorsqu'il s'agit d'une époque où la marche de droite à gauche était normale.

[4] Taylor Combe, *Vet. pop. num. Mus. Brit.*, 1814, pl. III, n° 27. — *Mus. Hederv. num. ant.*, Vienne, 1814, in-4°, pl. III, n° 57. — Pellerin, *Rec. peupl. et villes*, III, pl. CXI, n° 53 — Torremuzza, *loc. laud.*, pl. XLVII, n°s 5, 8. — Ch. Combe, *Mus. Hunt.*, pl. XXXVII, n° 4. — Mionnet, *Rec. de planches*, pl. LXI, n° 5.

Les Samiens et d'autres Ioniens vinrent en Italie l'année de la prise de Milet par les Perses, c'est-à-dire en 494 avant notre ère. Voilà pour la limite supérieure du type composé d'un lion et d'un bœuf.

Mais on ne connaît pas de monnaie portant ce type avec la légende DANKLE. Les pièces siciliennes au type samien offrent la légende MESSENION, ce qui prouve qu'elles ont été frappées après qu'Anaxilas, aidé des Messéniens, expulsa les colons venus d'Ionie (vers 490 av. J.-C.). Si l'on admet que les monnaies de Rhégium au type samien furent fabriquées avant cet événement considérable, il ne faudrait pas dire qu'elles ont été imitées de celles de Messine.

Les tétradrachmes représentant le char et le lièvre doivent leur type au tyran Anaxilas qui mourut en 475 avant Jésus-Christ. Ces pièces sont rares. Eckhel a cité à ce sujet le passage de Julius Pollux qui nous apprend qu'Anaxilas, après avoir importé les lièvres en Sicile et gagné le prix de la course à Olympie, avait rappelé ces faits sur la monnaie des Rhégiens [1]. C'est encore Messine qui paraît avoir emprunté à Rhégium un type qui se conserva fort longtemps en Sicile et s'y altéra même sensiblement.

Il est facile de reconnaître que la monnaie de M. Dupré prend place avant toutes celles que nous venons d'énumérer. La forme des caractères qui composent sa légende RECINON indique le VIe siècle. Son type la rattache à la série des didrachmes à figures en creux, frappées par les villes de la Lucanie, du Bruttium et de la Calabre, en un mot dans toute cette extrémité méridionale de l'Italie qu'on peut déterminer exactement en traçant une ligne horizon-

[1] *Onomasticon*, lib. V, cap. XII, § 75. — Cf. *Doct. num.*, t. I, p. 177.

tale de Posidonia à Tarente [1]. On est véritablement en droit de dire que Rhégium manquait à la liste de ces villes dont M. le duc de Luynes a autrefois décrit le numéraire avec tant de soin.

Le taureau à face humaine que nous voyons ici admirablement modelé et placé sur une belle ligne d'oves, représente peut-être Achéloüs, le fleuve par excellence, dans l'attitude du combat; peut-être aussi, et plus probablement, le *fleuve* de Rhégium. Les géographes anciens ne parlent pas de ce dernier, et cependant on l'aperçoit au midi de la ville, quand on arrive de Catane. C'est un petit torrent qui descend de la montagne profondément ravinée sur toute la côte. Les minces cours d'eau que l'antiquité grecque a célébrés sous le nom de fleuves n'ont aucune ressemblance avec le Rhône, la Loire ou la Seine. Il faut cependant tenir compte de la crue rapide des torrents, de leur effrayante impétuosité; on comprendra l'impression qu'ils ont produite et l'idée qu'ont eue les anciens de les comparer à un taureau. Nous dirons plus loin quelques mots encore sur le fleuve de Rhégium.

Un numismatiste de mérite a reproduit, il y a peu de temps, au sujet du taureau androcéphale, une opinion émise par Eckhel à une époque où l'archéologie était encore à peu près privée du secours de la céramographie [2].

[1] Le Cabinet des médailles possède un didrachme du même style que ceux de Siris, mais offrant la légende AMI écrite de droite à gauche, pièce qui provient de la collection de M. le duc de Luynes, et est attribuée à Amiternum. Il nous paraît impossible d'admettre que cette pièce incuse ait été frappée dans le pays des Sabins, à environ cent lieues au nord-ouest de Tarente.

[2] L. Sambon, *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, Naples, 1863, p. 29. — Voy. la dissertation d'Eckhel, *Doct. num.*, t. I, p. 129.

M. L. Sambon nous permettra de résumer ici ses arguments avant d'y faire une courte réponse, preuve de notre attention et de notre estime.

1° Les nombreuses recherches faites au sujet du type mystérieux, celui du dieu inconnu que les anciens représentaient sous la forme symbolique du taureau à face humaine, n'ont abouti qu'à des conjectures.

2° S'il résulte de témoignages irrécusables que le type du taureau à face humaine se retrouve sur divers monuments de l'Asie qui remontent à la plus haute antiquité, c'est nécessairement dans les traditions religieuses de cette région et non pas dans les mythes postérieurs de la Grèce qu'il faut chercher la première idée dont ce type est l'expression.

3° Comment appliquer au fleuve Achéloüs vaincu par Hercule l'idée complexe de force et d'intelligence indiquée par le type du taureau à face humaine?

4° Comment expliquer l'étoile qui, sur les plus anciens bronzes de Naples, se voit sur l'épaule du taureau, et qui figure au-dessus de ce même animal sur des monnaies moins anciennes? L'étoile indique des rapports avec la sphère céleste. Comment justifier ces rapports à propos de l'Achéloüs?

Suivent des considérations sur le rapport de Bacchus avec Osiris qui était adoré sous la forme du bœuf Apis. Mais nous ferons remarquer tout de suite que l'assimilation de Bacchus et d'Osiris ne s'appuie que sur l'opinion de quelques Grecs, et qu'elle ne ressort en aucune façon de l'étude des monuments émanés directement des Égyptiens ; que ceux-ci n'ont jamais représenté Apis sous la forme d'un bœuf à tête humaine ; qu'il faut donc, dans cette question, laisser l'Égypte de côté.

Voici maintenant ce que nous avons à répondre :

1° Si l'on s'en tenait aux travaux d'Avellino [1] et de Streber [2], on pourrait, jusqu'à un certain point, parler de conjectures. Mais quand on a lu les *Monnaies incuses de la Grande Grèce* de M. le duc de Luynes [3], les observations de Millingen [4], la note de M. de Witte sur le vase n° 92 de la collection du prince de Canino [5], l'article de M. L. Urlichs [6], celui de M. Minervini [7], et enfin le mémoire de M. Éd. Gerhard, publié en 1862 [8], on peut, sans courir aucun risque, affirmer qu'on est en présence de faits positifs.

2° Le taureau à face humaine, *ailé*, coiffé d'une tiare, a été retrouvé en Assyrie et en Perse, où il paraît représenter le roi, comme en Égypte le lion couché à tête masculine iconique, qu'on a grand tort de confondre avec le sphinx. Nous demanderons à notre tour si les Perses et les Assy-

[1] *Osservazioni sul tipo del bue a volto umano, ovvio nelle medaglie della Italia e della Sicilia*, dans les *Atti della Società Pontaniana*, t. I, p. 320 ; réimpr. dans le *Giornale numismatico*, Naples, 1811, t. II, p. 10; édition augmentée sous le titre : *Osserv. sul toro a volto umano*, dans les *Opuscoli diversi*, Naples, 1826, t. I, p. 81.

[2] *Ueber den Stier mit dem Menschengesichte auf den Münzen von Unteritalien und Sicilien*, Munich, 1836, in-4°. Dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*, t. II, p. 453.

[3] *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, Paris, 1837, t. I, p. 372, pl. XII.

[4] *Rec. de quelques médailles grecques*, Rome, 1812, in-4°, p. 7.—*Transactions of the R. Soc. of literat.*, 1825, t. I, p. 142.—*On a fictile vase repres. the contest betw. Herc. and the Achel.*, 1830, *ibid.*, t. II, p. 95.

[5] *Descr. d'une collect. de vases peints provenant des fouilles de l'Étrurie*, 1837, p. 48.

[6] *Ercole ed Acheloo*, dans les *Annal. de l'Inst. arch.*, 1839, t. XI, p. 265, tav. d'agg. Q. — Otto Jahn, *Beschr. der Vasensamml. in der Pinak. zu München*, 1854, p. 74, n° 251.

[7] *Bullet. arch. Napol.*, nouv sér., t. VI, 1858, p. 57.

[8] *Arch. Zeit. Denkm. und Forsch.*, décembre 1862, p. 313, pl. CLXVII et CLXVIII. — Voy. aussi le *Rapporto volcente. Ann. de l'Inst. arch.*, 1831, p. 47.

riens ont jamais eu l'intention de représenter Bacchus à la porte de leurs palais. L'étude de leurs religions (si différentes), telle que les monuments permettent de la faire aujourd'hui, autoriserait à répondre négativement. Quant au taureau androcéphale figuré debout sur ses pieds de derrière dans les compositions qui décorent certains cylindres babyloniens, son rôle est considéré par quelques antiquaires comme sacerdotal. Il est bien important de ne pas assimiler arbitrairement des images royales, des grades d'initiés, avec des figures de dieux. Quel rapport le roi Sargon et le roi Xerxès, personnages parfaitement historiques (le second contemporain d'Anaxilas), peuvent-ils avoir avec l'Hébon ou Bacchus infernal des Grecs d'Italie et de Sicile?

3° Il est le plus souvent assez difficile de retrouver l'origine du symbolisme grec, mais on peut quelquefois savoir ce que les Grecs eux-mêmes en pensaient.

Ici c'est le cas : Strabon, citant les paroles si connues de Déjanire dans les *Trachiniennes* de Sophocle[1], ajoute qu'on aura pu dire que l'Achéloüs se montrait sous la forme d'un taureau, tant à raison du bruit mugissant de ses eaux que de ses détours appelés cornes[2]. Strabon ne dit pas qu'Achéloüs fût androcéphale; mais les monuments les plus authentiques l'ont dit bien des siècles avant lui. Mentionnons deux vases de très-ancien style conservés au Musée Britannique[3], deux amphores bachiques du Musée de Berlin[4], la belle amphore qui a fait partie de la galerie

[1] *Trach.*, vers 9 à 14.

[2] *Geogr.*, éd. de Casaub., 1587, lib. X, p. 315. — Trad. de la Porte du Theil, in-4°, 1814, t. IV, p. 58.

[3] Birch et Newton, *A catal. of the greek and etrusc. vases in the Brit. Mus.*, 1851, p. 45, n° 452, et p. 96, n° 536.

[4] Gerhard, *Berlin's antike Bildw.*, 1835, p. 213, n° 661, et p. 215, n° 669.—

de M. le duc de Blacas, et qui orne aujourd'hui le cabinet de notre ami J. de Witte[1]. Les compositions mêmes qui décorent ces vases, dans lesquelles nous voyons le taureau androcéphale en lutte avec Hercule, ne laisseraient pas de doutes sur le nom qu'il faut donner à la figure mise en discussion. Mais qu'opposer à l'évidence de ces deux précieuses amphores du Musée de Munich et du Musée du Louvre, sur lesquelles le taureau à face humaine attaqué par Hercule est accompagné de son nom : AXELOOΣ,— AXEL[2] ? Donc, quelles que soient les raisons qui ont déterminé les Grecs à représenter Achéloüs sous la forme d'un taureau androcéphale, il ne nous reste qu'un parti à prendre, c'est d'accepter le témoignage des monuments, parfaitement d'accord avec le texte de Sophocle, texte antérieur de neuf siècles aux écrits de Nonnus, qu'on a tenté de mettre en parallèle[3].

4° Quant à l'étoile ou plutôt à l'astre en rapport avec la figure du fleuve Sébéthus sur des monnaies de Naples, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à la dissertation spéciale publiée par M. J. de Witte, tous les éléments de la question étant réunis dans ce travail[4].

Avellino, dans le mémoire où il essaye de démontrer que le taureau à face humaine ne représente pas un fleuve, cite en faveur de son opinion notre célèbre E. Q. Visconti. Il est vrai que ce grand antiquaire avait été impressionné par l'avis d'Eckhel, en qui il plaçait avec raison une grande

Cf. Konrad Levezow, *Verz. der ant. Denkm. im Antiqu. d. K. Mus. zu Berlin*, 1834, p. 128, n° 661, et p. 130, n° 669.

[1] Gerhard, *Arch. Zeit.*, 1862, pl. CLXVIII.

[2] Publiés par L. Urlichs, *ubi supra*, et par Gerhard, *Arch. Zeit.*, 1862, pl. CLXVII.

[3] V. le mémoire d'Avellino, *Opusc. div.*, loc. laud.

[4] *Le taureau à face humaine*, *Revue numism.*, 1840, t. V, p. 397.

confiance. Mais Avellino n'avait probablement pas lu Visconti jusqu'au bout, car il eût remarqué cette phrase : « Non ardirei per altro negare che i fiumi non fosser talvolta effigiati anch' essi nella medesima forma (di toro), nè altra e forse la causa della favola d'Acheloo [1]. » Qu'aurait dit Visconti, lui qui connaissait si bien les monuments, s'il eut vécu à l'époque des grandes découvertes de Vulci?

Du moins nous savons ce que pensait Ottfried Müller : « Sur un vase de Girgenti, dit-il, Achéloüs est représenté sous la forme d'un taureau avec un visage humain. Il est à peine possible de ne pas reconnaître dans une figure identique du prétendu Hébon qui se voit sur les monnaies de la Campanie et de la Sicile, un dieu fleuve, tel par exemple que le Gélas sur les monnaies de Géla [2]. »

Ce n'était certainement pas sans dessein que l'illustre archéologue de Gœttingen avait choisi cet exemple; car sur les monnaies de la ville de Géla, le Gélas, qu'il soit androcéphale ou sous la forme d'un taureau ordinaire, est désigné par son nom ΓΕΛΑΣ, qui ne saurait être confondu avec celui de la localité, Γέλα. Or si le Gélas est, comme il est impossible de le contester, représenté sous la forme de taureau androcéphale, pourquoi le Chydas d'Aluntium, le Sébéthus de Naples, le Laüs n'auraient-ils pas été symbolisés de la même manière? Si Eckhel avait fait cette remarque, s'il avait pu connaître les peintures de vases accompagnées d'inscriptions, sa logique habituelle ne lui eût pas permis d'hésiter.

Revenons à notre médaillon. On est frappé de la ressemblance de son type avec celui de certains tétradrachmes

[1] *Mus. Pio Clem.*, t. V, p. 17 et 18, particulièrement la note *f*.

[2] *Handbuch der Archäol. der Kunst*, 1830, p. 549 ; 1848, p. 658.

de Catane, très-beaux de style, mais bien plus modernes[1]. Sur ces derniers, le fleuve tauriforme Aménanus est accompagné de poissons, ou d'un satyre qui rappelle la figure gravée près de celle du fleuve Numicus sur la curieuse ciste prénestine où se voit Ænée chez Latinus[2].

Si l'on s'en tenait aux témoignages de seconde main, ce qu'il ne faut jamais faire, on pourrait attribuer la similitude des types de Rhégium et de Catane à une cause plus directe encore que des relations de voisinage. Cellarius, en effet, dans sa *Notitia orbis antiqui*, interprétant quelques vers de Scymnus de Chio, attribués de son temps à Marcien d'Héraclée, en avait conclu que Catane avait reçu une colonie de Rhégium[3]. Mais lorsqu'on se reporte au texte original, non tronqué,

Μετὰ ταῦτα δ' ἀπὸ Νάξου Λεοντῖνοί τε, καὶ
ἡ τὴν θέσιν τ' ἔχουσα Ῥηγίου πέραν,
ἐπὶ τοῦδε πορθμοῦ κειμένη τοῦ Σικελικοῦ,
Ζάγκλη, Κατάνη, Καλλίπολις ἔσχ' ἀποικίαν[4],

on reconnaît que les villes siciliennes établies dans le détroit, en face de Rhégium et sur la côte plus méridionale, avaient été en réalité colonisées par les Chalcidiens dont il est question quelques vers plus haut, fait rappelé de nouveau dans le vers 289.

Nous avons dit que les géographes anciens ne parlent

[1] Torremuzza, *Sic. vet. num.*, pl. XXI, n[os] 5 et 7. Un dessin meilleur dan le mémoire de Streber cité plus haut, *Ueber den Stier*, etc.

[2] *Monum. dell' Inst. arch.*, vol., VII, tav. VII. — « Il panciuto Sileno frequentissimo sulle ciste prenestine come demone delle fontane. » H. Brunn *Annal. de l'Inst. arch.*, t. XXXVI, 1864, p. 362.

[3] Cambridge, in-4°, 1703, p. 651. — Leipsig. in-4°, 1731, t. I, p. 814.

[4] J. F. Gail, *Geogr. græc. min.*, 1828, t. II, p. 278, vs. 282, sq.

pas du fleuve de Rhégium. Cependant Abraham Ortelius dans sa carte d'Italie, datée de 1595, le nomme le Taurocinium[1]. Gabriel Barrio, dans son ouvrage sur la Calabre, cite le Taurocinum[2]. Ferrari[3], Baudrand[4], Mentelle[5] enregistrent dans leurs dictionnaires le même nom, tantôt au masculin, tantôt au neutre. Cela s'appuie sur un passage des fragments du livre des *Origines* de Caton. Mais si l'on examine ce passage dans les manuscrits, on reconnaît à quel point le nom même du fleuve reste douteux[6]. D'après Barrio et tous ceux qui l'ont copié, y compris Cluvier[7], Romanelli[8] et Zuccagni-Orlandini[9], le nom actuel du torrent de Reggio serait *Calopinaco*. Toutefois l'abbé Pacichelli n'a pas adopté cette appellation[10]; il se contente de marquer sur le plan de la ville un *fiume* anonyme.

Pour en finir avec les diverses questions que ce type de

[1] *Theatri orbis terrarum parerg.*, edit. noviss., 1624.

[2] *De antiq. et situ Calabr.*, Roma, 1737, lib. III, cap. II, p. 211 et 290.

[3] *Nov. Lexic. geogr.*, Eisenach, 1677, in-fol.

[4] *Dict. géogr. univ.*, Amsterdam, 1701, in-4°, p. 248, v° *Calopinaco*.

[5] *Géogr. ancienne*, dans l'*Encycl. méthod.*, 1792, in-4°, t. III, p. 293.

[6] Voir l'édition des fragments donnée par M. Heinrich Iordan, *M. Catonis præter librum de Re rustica quæ extant*, Leipsig, 1860, in-8°, p. IX, XLV-XLVII et 15. — Probus, dans son commentaire sur les *Bucoliques* de Virgile, a cité le passage de Caton. Egnazio a publié ce commentaire en 1507, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu. Or c'est dans ce texte imprimé que se trouvent les mots *Regini Taurocini* qui ne se lisent pas dans les manuscrits du Vatican et de Paris que M. Iordan a collationnés, lesquels donnent *Thelunti Tauriani* et *Thesennti Tauriani*. L'inscription d'Ortelius, le témoignage de Barrio que chacun cite sans vérification, ne reposent donc que sur la lecture (peut-être une émendation) d'Egnazio.

[7] *Ital. ant.*, Leyde, 1624, t. II, p. 1296.

[8] *Antica topografia ist. del regn. di Nap.*, Naples, 1815, in-4°, t. II, p. 89.

[9] Attilio Zuccagni-Orlandini, *Corografia dell' Italia*, Florence, 1844, in-8°, atlas pl. I.

[10] *Il regno di Napoli in prospettiva*, Naples, 1703, in-4°, t. I, p. 70.

la monnaie incuse de Rhégium nous a conduit à discuter ici, nous dirons qu'il ressort de l'étude des monuments et des textes appartenant à une antiquité respectable que les fleuves ont été représentés :

1° Sous la forme d'un taureau, comme sur les monnaies de Siris, de Pyxus, de Sybaris, de Pandosia, de Géla, etc., Sophocle dit qu'Achéloüs empruntait la forme de cet animal. Ælien rapporte que c'était sous la figure d'un bœuf que les Stymphaliens représentaient l'Érasine et la Métope, les Lacédémoniens l'Eurotas, les Sicyoniens et les Phliasiens l'Asopus, les Argiens le Céphise[1].

2° Comme un taureau androcéphale. A l'Achéloüs des vases peints, il faut comparer les monnaies de Laüs, de Rhégium, de Géla, de Catane, de Sélinonte, d'Agyrium, d'Antella, d'Aluntium, d'Himera, de Naples, de Nola, d'Æsernium, de Teanum, de Cales, etc.

3° Sous la forme d'un homme taurocéphale, tel que nous le montrent les précieuses monnaies de Métaponte dont une variété offre la légende ΑΧΕΛΟΙΟ ΑΘΛΟΝ, type en accord aussi avec le texte de Sophocle.

4° En buste cornu terminé par une queue de dragon; ainsi peint sur un beau vase de Pamphæus conservé au Musée Britannique. Ce fleuve est désigné par son nom AXELOIOS[2]. C'est l'αἰόλος δράκων ἑλικτός de Sophocle. Ainsi les monuments nous offrent l'Achéloüs sous les trois aspects indiqués par le poëte.

5° Sous la forme d'un éphèbe tauroceros, c'est-à-dire

[1] *Hist. div.*, lib. II, c. 33.

[2] Birch, *Transact. of the R. Soc. of lit.*, in-8°, 1843, t. I, p. 100. — Gerhard, *Auserl. Vasenbild.*, 1843, t. II, pl. CXV. — Birch et Newton, *A catal. of greek vases in the Brit. Mus*, 1851, p. 234, n° 789.

muni de cornes; tel nous apparaissent l'Hypsas des monnaies de Sélinonte, le Sébéthus de Naples, le Gélas, l'Amenanus de Catane, l'Hipparis de Camarina, etc.

Il est bien facile de voir que l'anthropomorphisme progresse à mesure qu'on s'éloigne des temps primitifs. A la belle époque de Sophocle, comme six siècles plus tard, lorsque Ælien écrivait, c'est la figure du taureau qui est placée en tête de la série.

Le médaillon de Rhégium est donc postérieur à ces pièces incuses de Siris et de Sybaris qui remontent au VII[e] siècle; mais il n'en appartient pas moins, comme nous l'avons dit en commençant, à une époque dont les monuments nous inspirent toujours un vif intérêt.

ADR. DE LONGPÉRIER.

MÉDAILLES DE MÉLÉAGRE,

ROI DE MACÉDOINE.

NOTICE SUIVIE D'OBSERVATIONS SUR LE TYPE COMMUNÉMENT APPELÉ BOUCLIER MACÉDONIEN.

(Pl. X.)

L'intervalle qui sépare la mort de Cassandre (296 av. J.-C.) de l'avénement au trône du premier Antigone (277 av. J.-C.) nous présente, dans ce cadre relativement très-resserré de vingt années ou à peu près, le triste et affligeant tableau de la décadence rapide où, presque sans transition, était déjà tombée la monarchie macédonienne sous des princes dépourvus de toute moralité, plus avides du pouvoir que vraiment dignes de l'exercer. Un tel état nous fait pressentir ce que cette monarchie serait infailliblement devenue, si, par bonheur pour le pays, il ne se fût rencontré un roi tel que le fils de Démétrius, doué d'un caractère assez énergique, d'une volonté et d'une intelligence assez persévérantes pour l'arrêter dans sa chute, et pour lui rendre, au moins momentanément, un peu de sa splendeur passée. Il fallut un demi-siècle aux Antigonides pour cicatriser les nombreuses plaies causées par ces vingt années d'anarchie, et bien qu'aucun des princes de cette dynastie n'ait été absolument incapable, et que même quel-

ques-uns aient déployé une véritable habileté, on peut dire cependant que jamais la Macédoine ne recouvra la prospérité dont elle avait joui.

La fin de cette période pleine de troubles, de meurtres, de dissensions intestines, une de celles dont les anciens historiens se sont le moins préoccupés, et sur laquelle, sauf un petit nombre de passages épars dans les vies de Plutarque, dans Pausanias, dans Justin, etc., on ne possède que des documents fort écourtés, souvent même contradictoires; cette période, qui s'ouvre par la défaite et la mort de Lysimaque dans un lieu nommé Κόρου πεδίον par Porphyre de Tyr, cité par Eusèbe [1] (281 av. J.-C.), est marquée principalement à la fois par la première invasion gauloise et par les règnes successifs de quatre personnages dont, à la vérité, nous connaissons les noms et la filiation chronologique, mais dont tout le reste, leurs actions aussi bien que l'enchaînement régulier des divers événements auxquels ils furent mêlés, nous échappe complétement. Ces quatre personnages sont : Ptolémée Céraunus, Méléagre, Antipater II [2] et Sosthènes.

Ch. Lenormant (*Numism. des rois grecs*, p. 36) y ajoute un autre Ptolémée, un autre Alexandre et de nouveau Pyrrhus; mais si par les deux premiers il n'a pas voulu spécialement désigner ces deux fils illégitimes que Lysimaque eut d'une femme Odrysienne, lesquels peuvent bien, à la rigueur, avoir un moment prétendu au trône de leur père, nous avouerons franchement ne nous faire aucune

[1] Carol. Müller, *Fragmenta hist. græc.* Paris, 1849, t. III, p. 698.

[2] Il ne faut pas confondre cet Antipater avec l'infâme fils de Cassandre, l'assassin de sa mère; celui dont nous parlons était fils d'un frère de ce dernier, et par conséquent cousin germain du premier Antipater. Son règne ne fut que de quarante-cinq jours.

idée nette de ces deux nouvelles figures, ni comprendre dans quel ordre précis il conviendrait de les intercaller ; et si nous les mentionnons ici, c'est uniquement pour nous conformer à l'opinion d'un homme considérable qui n'a pu certainement l'émettre sans motif [1].

De tous ces princes, personne n'avait jusqu'à présent signalé de monnaies qui leur fussent applicables, car on ne saurait tenir compte sérieusement ni parler autrement que pour mémoire, des pièces d'or et d'argent données par Goltzius à Méléagre et à Sosthènes ; médailles reproduites (avec figures) par le docte Frœlich [2], qui, tout en disant *alibi non inventa*, n'en a pas moins la faiblesse de les enregistrer de confiance, pas plus qu'il ne saurait être question de celles que Cary [3], le même Frœlich et d'autres attribuaient jadis à Ptolémée Céraunus. Toutes ces pièces ont été depuis longtemps jugées : les unes sont apocryphes et dues à l'imagination seule de Goltzius ; les autres, de l'aveu unanime de tous les connaisseurs, appartiennent à

[1] Nous ferons remarquer à ce propos, que ce Ptolémée et cet Alexandre pourraient bien n'être au fonds qu'un seul et même personnage qu'on aurait désigné sous deux noms différents ; car si l'on s'en réfère aux prologues ou arguments des livres de Trogue Pompée (*Prolog.*, lib. XXIV et XXVII), un seul des fils de Lysimaque aurait survécu à son père, lequel fils est constamment appelé Alexandre et non Ptolémée par Pausanias (*Attic.*, cap. X), par Polyen (lib. VI, cap. 12) et par Appien d'Alexandrie (*Syr.*, §. 64). Nous ajouterons qu'on trouve un peu avant la bataille de Κόρου πεδίον et réfugié à la cour de Séleucus un prince du nom d'Alexandre qualifié fils de Lysimaque, mais qu'il n'est nullement question d'un Ptolémée. Quant à ceux que ce roi eut de sa dernière femme, Arsinoé, et qui furent, encore enfants, assassinés par Céraunus, ils s'appelaient l'un Lysimaque, l'autre Philippe.

[2] Er. Frœlich, *Notit. Element. Numism. Antiq.* Viennæ, 1758, p. 141, tab. VII, fig. IV et V.

[3] Cary, *Hist. des rois de Thrace*, p. 44. pl. I, n° 7 —Frœlich, *loc. cit.*, tab. X, fig. II.

la Cyrénaïque, où elles ont été fabriquées au nom et avec le portrait de Ptolémée Soter par Magas, son beau-fils[1]. Aussi, le manque absolu de monuments numismatiques a-t-il pu jusqu'à un certain point autoriser quelques antiquaires à conclure qu'aucun de ces rois éphémères n'avait dû être en position de battre monnaie pour son propre compte, soit parce que leur trop court passage sur le trône, joint à la perturbation occasionnée par la désastreuse invasion des Gaulois ne leur en avait pas laissé le temps, soit parce qu'ayant à leur disposition une masse énorme de numéraire en tous métaux émis par leurs prédécesseurs, ce numéraire avait dû provisoirement suffire à leurs besoins, soit même pour toute autre cause très-plausible peut-être dans le moment, mais que nous n'avons pas le moyen d'apprécier aujourd'hui, à une distance de plus de vingt siècles. Cette opinion, tout à fait inadmissible en ce qu'elle ne repose que sur un ensemble de conjectures toutes plus improbables les unes que les autres et que nous ne rappelerions certes pas si nous n'avions eu plusieurs fois l'occasion de l'entendre discuter et soutenir par des numismatistes autorisés; cette opinion devra être abandonnée aussitôt qu'on aura pris connaissance des médailles qui font l'objet de cette notice; et ceux-là qui la professent seront malgré eux amenés à tirer cette logique conséquence : que du moment où il existe des monnaies cer-

[1] A la fin du siècle dernier, Pellerin (*Rois*, p. 41 et 54) et Eckhel (*Doctr.*, IV, p. 11) s'étaient déjà prononcés en faveur de la Cyrénaïque. Seulement ils y voyaient le portrait de Ptolémée Philadelphe. M. L. Müller (*Numism. de l'anc. Afrique*, t. I, p. 145), Ch. Lenormant (*Numism. des rois grecs*, p. 162), Leake (*Numismata hellenica*, *Kings*, p. 58) et Mionnet (VI, p. 8, 9) sont d'avis que cette tête est celle de Ptolémée Soter, et tout porte à croire qu'ils ont raison.

taines de Méléagre, un de ceux qui parmi les quatre a régné le moins longtemps, il est plus que probable que les trois autres en ont émis pareillement. Subsidiairement, on admettra le second corollaire qu'on pourrait presque ériger en principe tant il semble d'ordre naturel, à savoir : que du fait seul qu'un roi a exercé le pouvoir, quelle qu'ait été d'ailleurs la durée plus ou moins longue de son règne, soit qu'il ait obtenu ce pouvoir du libre consentement de la nation, soit même qu'il l'ait usurpé ; de ce fait seul résulte la preuve morale la plus convaincante, que lui ou ses sujets ont dû frapper des monnaies à son nom. Et, de ce qu'on n'en posséderait point à l'heure présente, ce ne serait pas du tout une raison pour douter de leur existence antérieure. C'est pourquoi nous avons la ferme et intime conviction qu'il a dû nécessairement en être fabriqué pour Ptolémée Céraunus, pour Antipater II, pour Sosthènes[1] tout comme pour Méléagre, et que si par fortune toutes n'ont pas été détruites, la terre, qui restitue lentement, saura bien tôt ou tard nous les rendre.

Personne n'ignore, car chacun a pu l'expérimenter par lui-même, qu'il est, en général, extrêmement difficile d'assurer qu'une médaille est inédite ou non. Cependant, en

[1] A la vérité Ch. Lenormant est d'avis (*loc. cit.*) que Sosthènes n'a point pris le titre de roi ; mais malgré une autorité aussi imposante, nous ne saurions partager cette manière de voir qu'aucun texte historique ne justifie, et nous ne pouvons nous résoudre à croire, qu'après avoir été investi du pouvoir suprême, Sosthènes se serait contenté de l'exercer pendant deux ans comme simple général, sans oser prendre, à l'exemple de ses devanciers, la qualification qui le consacre. C'eût été de sa part, il faut l'avouer, un excès de modestie et d'abnégation bien peu en rapport avec les habitudes connues des princes de cette époque. D'ailleurs n'est-ce point à lui seul, comme au vrai souverain de la Macédoine, que Ptolémée Philadelphe envoya une ambassade à l'effet de négocier le retour de sa sœur Arsinoé, réfugiée, après le meurtre de ses enfants, et depuis lors détenue dans l'île sacrée de Samothrace ?

inscrivant sur la liste généalogique des rois de Macédoine un nom qui jusqu'à ce jour n'avait encore paru dans aucun catalogue, et que tout indiquait par conséquent devoir être nouveau, quel autre, à notre place, ne se fût cru de bonne foi suffisamment autorisé à réclamer pour lui le bénéfice inoffensif de la priorité? Cependant, d'après un renseignement qui nous a été communiqué par M. H. Cohen, nous apprenons[1] que l'on conserve (depuis plusieurs années déjà) au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, une petite monnaie de bronze classée sous la rubrique de Méléagre, que cette rare petite monnaie est un don généreux de M. de Saulcy, de même que son attribution émane exclusivement de cet excellent et très-savant homme. On doit présumer que M. de Saulcy (car il n'est pas de ceux qui tiennent la lumière sous le boisseau) se proposait, lorsqu'il s'est privé de sa médaille pour l'offrir à la Bibliothèque impériale, d'en faire l'objet d'une de ces bonnes et substantielles notices dont il a le secret. Malheureusement, la médaille repose encore dans les cartons telle qu'elle y est entrée : déterminée et classée, mais non gravée et décrite, c'est du moins ce qui résulte des recherches auxquelles nous nous sommes livré pour en découvrir la trace dans les diverses publications les plus récentes, et c'est aussi ce qui expliquerait pourquoi, sauf peut-être un

[1] Nous devons déclarer ici, ne fût-ce que pour répondre d'avance au reproche de plagiat qu'on pourrait inconsidérément nous adresser, que nous ne connaissions ni la médaille, ni l'attribution de M. de Saulcy, lorsque la pensée nous est venue de publier la nôtre, et que l'obligeante communication de M. Cohen, toute utile et précieuse qu'elle soit maintenant pour nous, n'a absolument rien changé à notre manière de voir. Nos idées étaient depuis longtemps fixées à cet égard, et notre article, sinon rédigé, du moins entièrement préparé. Cette conformité de vues avec un homme aussi considérable que le savant académicien, n'est certes pas ce qui nous flatte le moins.

petit nombre d'érudits, familiers habituels du Cabinet impérial, la plupart des numismatistes n'en soupçonnaient pas l'existence.

Quoi qu'il en soit, comme d'une part, l'attribution que lui a donnée M. de Saulcy, en même temps qu'elle aidera puissamment à justifier notre manière de voir, se trouvera à son tour confirmée par elle ; que d'autre part, les légendes et les types de ces deux médailles, bien que sensiblement différents pour les détails n'en conservent pas moins entre eux (relativement à l'ensemble) une étroite connexité ; nous avons pensé qu'il était nécessaire de donner d'abord la description de la précieuse monnaie de M. de Saulcy, en sorte qu'elle puisse servir de point de départ et en même temps, si l'on peut dire ainsi, de passe-port à la nôtre. Puis au moyen de ces deux médailles, dûment interprétées, nous essayerons de rechercher quand, comment et par qui, le type, communément désigné sous le nom de *bouclier macédonien*, a été pour la première fois introduit dans le pays : sujet intéressant qui n'a été jusqu'ici traité par personne, et qui cependant mérite bien d'être éclairci.

I.

Nous allons commencer par dégager de la question tout ce qui regarde le côté historique proprement dit, pour n'avoir plus à nous occuper que de la partie purement numismatique ; en d'autres termes, tâcher de résumer aussi brièvement que possible les quelques détails biographiques qui nous restent sur le roi Méléagre et que nous sommes parvenu, non sans peine, à réunir. Vu la rareté des matériaux à consulter, ce n'est guère que par déduction et à

l'aide de rapprochements, le plus souvent même par conjecture qu'on peut espérer voir jour dans ces ténèbres[1]. Il est vrai que ces détails se réduisent à bien peu de chose, mais si peu qu'ils soient encore est-il bon qu'on les connaisse, et quand on parle d'un homme qu'on sache au préalable qui il a été.

Méléagre était le second des quatre enfants que Ptolémée Soter avait eus d'Eurydice, fille d'Antipater, princesse que son mari répudia plus tard pour épouser Bérénice, dont les charmes autant que l'esprit l'avaient su captiver. Les trois autres étaient Ptolémée Céraunus (ὁ Κεραυνός, le foudre), l'aîné de tous, Ptolémaïs, femme de Démétrius Poliorcétès, et Lysandra, mariée d'abord à Alexandre IV, fils de Cassandre, puis, après la mort de ce dernier, à Agathoclès, le fils de Lysimaque, destiné à lui succéder.

Il y a grande apparence que ce nom de Méléagre, lequel n'est guère plus commun dans l'histoire[2] que dans la nu-

[1] Hieronymus de Cardia avait composé une histoire des événéments accomplis depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'à celle de Pyrrhus, le dernier qu'il servit et auquel il survécut ; elle est perdue. On doit d'autant plus la regretter que cette histoire nous aurait fourni une foule de renseignements précieux sur cette époque peu connue, puisqu'on sait que cet écrivain, d'abord secrétaire de Philippe de Macédoine, suivit plus tard son fils Alexandre en Asie ; qu'après sa mort il s'attacha à la fortune de son compatriote Eumène, et qu'ensuite il fut employé successivement par Antigone le Cyclope, par Démétrius et enfin par Pyrrhus, son dernier protecteur.

L'abbé Sévin a publié au XIII[e] tome du Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une dissertation sur la vie et les ouvrages de Hieronymus, plus communément appelé Jérôme de Cardia.

[2] Quoiqu'il soit d'une excellente forme grecque et qu'il ait pu conséquemment être usité partout ailleurs aussi bien qu'en Macédoine, cependant nous avons de fortes raisons pour penser qu'il est essentiellement propre à cette contrée. Voici pourquoi : parmi les quatre ou cinq personnages *historiques* qui l'ont porté et dont les auteurs anciens font mention, trois sont pour sûr Macédoniens, savoir : 1° le Méléagre, père de cette Arsinoé que Philippe II fit épouser

mismatique, lui fut donné par son père, non pas ainsi qu'on serait peut-être tenté de le penser, en souvenir de son ancien compagnon d'armes, le général de l'infanterie macédonienne, auquel Philippe Aridée dut son élévation, et qui périt par les artifices du régent Perdiccas (Quint. Curt., lib. X), mais bien plutôt parce que ce nom avait été celui de l'aïeul maternel de Soter, personnage issu, disait-on, du sang royal des Héraclides, et auquel ce premier Ptolémée aimait à reporter sa véritable origine, car il lui répugnait d'avouer la paternité putative de Lagus.

On ne possède pas de documents qui indiquent d'une manière même approximative, soit la date, soit le lieu de naissance de Méléagre, pas plus qu'on n'a de lumières sur les premières années de sa jeunesse, jusqu'au moment où sa vie se mêle et se confond pour ainsi dire avec celle de son frère Ptolémée Céraunus, dont il paraît avoir de bonne heure subi l'ascendant et dont on a tout lieu de supposer qu'il suivit depuis lors constamment la fortune, et servit fidèlement les intérêts. Aussi ne saurait-on parler de l'un sans en même temps toucher à l'histoire de l'autre. Pourtant, qu'on se rassure; notre intention n'est pas d'entrer à

à Lagus, un de ses gardes; 2° le Méléagre, lieutenant d'Alexandre dont Quinte-Curce raconte avec détails les intrigues et la mort; 3° celui qui nous occupe. Quant aux deux autres, ce sont : 1° un magistrat monétaire qui figure sur une médaille de Pitane de Mysie (Mionnet, t. II, p. 626, n° 715) : c'est la seule fois que la numismatique enregistre ce nom, et dans son immense répertoire Mionnet n'a pu en relever aucun autre exemple; 2° enfin le poëte Méléagre, né à Gadara de la Cœlésyrie, qui n'a rien, il est vrai, à faire ici, mais que nous rappelons uniquement pour compléter la liste, laquelle, comme on voit, n'est pas longue. Si les trois premiers sont sûrement Macédoniens, rien ne prouve que la famille des deux autres n'ait pas été originaire de cette contrée et ne soit pas venue s'établir, l'une en Mysie, l'autre en Cœlésyrie, à la suite des armées d'Alexandre ou de quelqu'un de ses successeurs.

cet égard dans des détails qui auraient l'inconvénient d'allonger inutilement notre travail ; nous nous bornerons à en indiquer à grands traits les points qui seront de nature à nous éclairer.

On sait que Ptolémée Soter, justement alarmé par le caractère violent, emporté et perfide, par les instincts malfaisants qu'annonçait déjà Céraunus, et redoutant, non sans raison, les malheurs qui ne pouvaient manquer d'en résulter pour l'avenir de sa naissante dynastie, se décida, contrairement aux avis de Démétrius de Phalère, à l'éloigner du trône ; que non-seulement il légua sa couronne au fils de Bérénice, Ptolémée Philadelphe, mais qu'il alla même jusqu'à la lui faire partager de son vivant. C'est à ce moment que Méléagre paraît sur la scène ; toutefois avec un rôle extrêmement effacé, et à peu près entièrement subordonné à celui de son frère. Fils d'Eurydice comme Céraunus, et à ce titre enveloppé comme lui et le reste de la famille dans la même exclusion, l'irritation qu'il en conçut eut pour effet, en avivant sa haine contre Philadelphe, de l'unir plus étroitement à son aîné et de le déterminer immédiatement à adopter ses projets, dont ils s'attachèrent à poursuivre de concert l'exécution. N'ayant pu mettre obstacle à l'élévation de Philadelphe, ne voulant pas non plus être sujets, les deux frères s'échappent furtivement de l'Égypte, où sans doute aussi leurs sourdes menées devaient avoir quelque peu transpiré, et vont chercher un asile à la cour de Lysimaque. C'est là qu'ils retrouvent leur sœur Lysandra, femme ardente et passionnée, laquelle animée d'une haine également implacable contre les enfants de Bérénice, était alors en lutte ouverte avec Arsinoé. L'arrivée des deux frères fut le signal des crimes atroces qui troublèrent bientôt cette cour. Après la mort d'Agathoclès (dont, à tort ou à raison,

quelques auteurs anciens, notamment Memnon[1] accusent Céraunus), sa veuve, suivie de celui-ci et de Méléagre, quitte précipitamment la Thrace, emmenant avec ses enfants un fils de Lysimaque et de la reine Amastris, nommé Alexandre, et tous trois se réfugient chez Séleucus. roi de Syrie, qui non-seulement les accueille avec bonté, leur fait rendre les honneurs dus à leur rang, mais encore leur promet de les rétablir un jour dans tous leurs droits paternels. A Babylone, les intrigues recommencent. La guerre, allumée sur leurs instances entre Séleucus et Lysimaque, se termine, comme on sait, dans les plaines de la Phrygie par la défaite et la mort de ce dernier[2]. Céraunus et Méléagre, sur le champ même où ils venaient de combattre, réclament à Séleucus l'exécution de sa promesse; mais celui-ci, plus pressé sans doute de revoir son pays natal où il n'était jamais rentré depuis son départ avec Alexandre, et qui d'ailleurs ne songeait qu'à prendre possession des États du vaincu, oppose à leurs sollicitations des réponses évasives. Frustrés dans leur espoir et ne respirant que vengeance, les deux frères prennent alors en commun l'horrible résolution de se défaire de leur bienfaiteur à la première occasion. Dans ce dessein, ils le devancent, et à peine Séleucus a-t-il mis le pied sur le territoire de la Chersonèse, qu'il tombe assassiné.

Méléagre fut-il complice de cet assassinat dans la rigoureuse acception du mot? L'histoire ne le dit pas; mais il est bien difficile de ne pas lui attribuer une participation

[1] *Excerpt. apud* Phot., cap. 9. — Il est probable que cet écrivain se trompe, car il est sur ce point en opposition avec Pausanias, qui paraît avoir puisé à de meilleures sources.

[2] Justin, lib. XVII. — Pausanias, *Attic.*, cap X, 15. — Appian, *Syr.*, § 62. — Polyæn., *Stratagm.*, IV, 6. — Oros., III, 23. — *Memnonis excerpt.*, c. 9.

morale à un crime qui devait personnellement lui profiter, quand surtout on se rappelle de quelle façon dévouée il avait toujours secondé les ambitieuses visées de son frère, et quelle part active il n'avait cessé de prendre à ses ténébreuses machinations.

Quoi qu'il en soit, une fois maître de la Macédoine, tout porte à croire que Céraunus, moins peut-être pour récompenser les services rendus que par l'appréhension secrète et instinctive de se créer dès l'abord un rival redoutable et capable dans l'occasion d'ébranler son trône encore mal affermi, dut s'attacher avant tout à pourvoir Méléagre d'une position digne de sa haute naissance et compatible avec ses prétentions, soit en l'associant directement à la puissance royale, soit en lui laissant (sous condition d'hommage et de vassalité) gouverner pour son propre compte un district séparé, suivant en cette circonstance une coutume qui s'était depuis longtemps introduite, celle d'affecter aux princes de race royale des domaines particuliers, coutume qu'il avait eu maintes fois l'occasion de voir pratiquer par quelques-uns de ses devanciers ou de ses contemporains. Au reste, ces exemples d'association au pouvoir suprême étaient tout à fait dans les habitudes des princes de cette époque, lesquels, par suite de l'extension rapide de leurs nouvelles possessions, se trouvaient souvent dans la nécessité de diviser les charges pesantes de l'autorité et d'y faire participer leurs proches. Car, sans parler autrement de Démétrius Poliorcétès, de Ptolémée Philadelphe, d'Antiochus Soter, lesquels avaient porté le diadème du vivant de leurs pères respectifs et du libre consentement de ceux-ci, nous en pourrions citer plusieurs qui, bien que frères seulement comme Méléagre et Céraunus, n'en avaient pas moins été appelés à partager tous les honneurs et toutes les préro-

gatives de la royauté. Ainsi, Derdas, frère de Perdiccas II, qui avait gouverné en son nom seul les Élimiotes; Philippe II, père d'Alexandre le Grand, auquel son frère Perdiccas III, à l'instigation de Platon (Grote, *Hist. of Greece*, XI, p. 294), avait donné à conduire une province de la Macédoine, entièrement distincte; Menelaüs, frère de Ptolémée Soter, qui non-seulement avait administré l'île de Cypre en souverain, mais de plus y avait fait frapper monnaie à son nom; Dionysius à Héraclée de Bithynie, conjointement avec Timothéus; enfin Philétère, qui agit plus tard de la même façon avec ses neveux Eumène et Attale. Si cette supposition, qui n'a rien après tout d'invraisemblable, était admise, il s'ensuivrait que Méléagre aurait commencé à régner sur une partie quelconque de la Macédoine en même temps que Céraunus, et qu'il aurait pu, dès ce moment, se trouver parfaitement en position de battre monnaie pour son propre compte.

Quoi qu'il en soit, Céraunus ne tarda pas à recevoir la juste punition due à son forfait. Une année s'était à peine écoulée que les Gaulois, partis sans doute de l'Illyrie ou de l'Italie septentrionale, se répandirent sur la Grèce par une formidable invasion, pillant, saccageant, ne s'arrêtant que devant les villes murées. Divisés en trois corps sous les ordres de Ceretrius, de Brennus [1] et Acichorius, de Bolg ou Belgius, ils couvrirent en peu de temps la Thrace et la Macédoine : l'épouvante était générale; ce fut un véritable tumulte. Seul Céraunus apprit sans trouble une si terrible

[1] Pausanias, *Phoc.*, XIX, 4. — Diod., Sicul., I, 22. — Justin, lib. XXIV. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce Brennus n'est pas le même que celui qui, un siècle plus tôt, c'est-à-dire en 390 av. J.-C., défit l'armée romaine sur les bords de l'Allia. Au reste, ce nom de Brennus paraît avoir été assez fréquemment usité chez les Gaulois Sénonais.

irruption et osa l'affronter. (*Solus rex Macedoniæ Ptolemæus, adventum Gallorum intrepidus audivit.* Justin, lib. XXIV.) Mais, commandant à des soldats mal disciplinés et rassemblés à la hâte, il fut vaincu, pris, et sa tête mise par dérision au bout d'une pique, acheva la déroute de l'armée.

Dans le désordre qui suivit, les Macédoniens, réduits à la dernière extrémité, privés de leurs principaux chefs, tous tués ou prisonniers, n'eurent d'autre ressource que de se jeter, sans plus délibérer, dans les bras de Méléagre. Mis très-probablement par son frère à la tête de quelques troupes détachées et destinées, soit à servir de corps de réserve, soit à opérer sur un autre point également menacé, celui-ci n'avait point assisté à la bataille, et se trouvait par conséquent le seul, dans des conjonctures aussi critiques, en état d'opposer une certaine résistance à l'ennemi, et de donner ainsi aux débris dispersés de l'armée le temps de se rallier. Il fut reconnu roi, mais il ne put se maintenir. Au bout de deux mois, les Macédoniens mécontents le chassèrent, ayant perdu toute confiance en lui et le jugeant incapable de rétablir les affaires[1]. Quelques auteurs disent qu'il fut tué bientôt après dans un engagement partiel

[1] Dexippe, cité par le Syncelle (*Chronogr.*, p. 266 D) dit que Méléagre régna un petit nombre de jours : Μελέαγρος ἀδελφὸς Πτολεμαίου τοῦ Λάγου πρὸς ὀλίγας ἡμέρας δυναστεύσας. — Mais on aurait tort de prendre cette expression (ὀλίγας ἡμέρας) trop au pied de la lettre, car, d'un autre côté, Eusèbe et Porphyre (apud Scalig., *Thes. temp.*, p. 64) attribuent deux mois de règne à ce prince (μεθ' ὃν ἐβασίλευσε Μελέαγρος μῆνας β'), et c'est cette dernière opinion qui semble avoir prévalu chez la plupart des chronologistes modernes (voy. H. Clinton, *Fasti Hellen.*, append., p. 236, ed. Krüg). C'est aussi celle que nous adoptons, parce que nous trouvons qu'elle se concilie mieux que la première avec le temps matériel supposé nécessaire pour frapper monnaie.

avec les troupes de Belgius : c'est sûrement une erreur, attendu que l'on trouve vers le même temps dans l'île de Cypre un Méléagre, lequel qualifié de frère du roi, ne saurait être autre que celui qui nous occupe. C'est immédiatement après son expulsion de la Macédoine qu'il dut se réfugier dans cette île où, malgré ses répugnances, il aurait sans doute vécu en paix s'il eût su maîtriser ses passions ambitieuses et mettre un frein à son esprit d'intrigues. Mais ayant voulu fomenter une sédition et cherché à soulever la population dans le dessein avoué de s'emparer de l'île, il succomba dans la lutte. Vaincu et pris par les soldats de Philadelphe envoyés contre lui, il fut amené la tête voilée devant ce prince, qui, refusant de voir ce suppliant, donna l'ordre de le mettre à mort. Ici se termine ce que nous avions à dire sur ce personnage : passons maintenant à nos médailles.

Voici d'abord celle de M. de Saulcy. La description qu'on en va lire est prise sur une excellente empreinte qu'a bien voulu nous envoyer M. H. Cohen :

Bouclier macédonien offrant dans le milieu une sorte de rosace formée de six petits croissants.

℟ BA.ME. (les deux lettres M E sont liées). Massue; au-dessous, monogramme assez compliqué, trident figuré horizontalement, et la lettre Φ. — Æ. 3 1/2. Cabinet impérial de France. (Pl. X, n° 1.)

Cette attribution à Méléagre nous paraît tellement rationnelle, tellement indubitable, que nous serions fort embarrassé de dire sur quoi l'on se fonderait pour l'attaquer, ni ce qu'on pourrait sérieusement lui opposer. De fait, les deux lettres M E précédées de la syllabe qualificative BA. doivent lever toute difficulté, car, outre qu'elles sont parfaitement intelligibles, elles renferment encore, au cas où

l'on ne les trouverait pas suffisamment explicites, les deux autres lettres Λ, E, qui donnent le mot ΜΕΛΕ; le *lambda* Λ étant censé compris dans une des brisures du M, et l'*epsilon* E pouvant être lu deux fois, on est donc en présence de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΛΕΑΓΡΟΥ, abrégée suivant un usage bien connu.

C'est ainsi que sur d'autres monnaies on lit :

ΒΑ. ΔΗ. (Βασιλέως Δημητρίου[1]), ΒΑ. ΑΝ ou ΑΝΤ (Βασιλέως Ἀντιγόνου[2]), ΒΑ.Φ ou ΦΙ (Βασιλέως Φιλίππου[3]), ΒΑ. ΠΕ (Βασιλέως Περσέως[4]), ΒΑ. ΣΕ (Βασιλέως Σελεύκου[5]).

Nous n'insisterons pas davantage, quant à présent, sur cette médaille : nous aurons l'occasion d'y revenir avec plus de détails lorsque nous en serons à discuter l'origine du type qu'elle offre. Voici maintenant la nôtre :

Bouclier macédonien portant un grand monogramme qui en occupe tout le centre.

℟ Casque en forme de piléus, vu de profil ; il est muni de jugulaires et sans aigrettes ; à droite, dans le champ, la lettre Φ. — Æ. 3 1/2. Ma collection. (Pl. X, n° 2.)

Cette médaille, comme on le voit, diffère essentiellement de la précédente, autant par la composition générale du sujet que par la façon toute particulière dont la légende est construite. Néanmoins, malgré cette dissemblance et bien que la dernière n'offre pas pour aider à son explication la ressource si précieuse du mot BA (ΒΑΣΙΛΕΩΣ),

[1] Mionnet, t. V, p. 62, n°s 545, 546.

[2] Idem, t. I, p. 581, n°s 854-863; p. 582, n°s 864-875; t. III, Suppl., p. 246, n°s 597, 598; p. 247, n°s 599-601; n°s 603-607; p. 248, n°s 608-617, etc.

[3] Idem, t. I, p. 569, n° 723; p. 575, n° 807; p. 585, n° 902; p. 586, n°s 907, 908, 914; p. 587, n°s 915, 916, 920; t. III, Suppl., p. 253, n°s 649-655; p. 254, n°s 656, 658-666, etc.

[4] Idem, t. III, Suppl., p. 259, n° 702.

[5] Idem, t. V, p. 4, n° 28; p. 6 et 7, n°s 51, 52.

nous avons la conviction qu'elle appartient également à Méléagre, et c'est une opinion qu'on ne tardera pas à partager, nous l'espérons.

On ne peut nier d'abord que la fabrique de cette pièce ne soit exclusivement macédonienne : c'est un point qui ressort de lui-même aux yeux de tout numismatiste exercé. Inutile donc de s'y arrêter; ce serait chercher à démontrer ce que personne, à coup sûr, n'aura l'envie de contester.

En second lieu, parmi toutes les autres monnaies de même espèce (c'est-à-dire à grand monogramme) connues actuellement dans les collections et dont le nombre est extrêmement considérable, il n'en existe pas une seule sur laquelle ce monogramme affecte une disposition pareille à celle que présente notre petit bronze. Or, comme il est généralement admis que ces monogrammes, occupant dans l'ensemble de la composition une place prépondérante indiquent, non pas des noms de villes ou même de magistrats monétaires (lesquels toujours de plus petite proportion sont invariablement distribués sur le revers), mais les noms de certains rois ; que ces noms ont été depuis longtemps déterminés et acceptés; qu'on sait qui ils désignent, il s'ensuit que notre monogramme, ne ressemblant en rien à ceux-là, doit inévitablement se rapporter à un personnage totalement différent, et qui resterait à trouver. Pour nous c'est Méléagre, et nous ne voyons pas trop à quel autre mieux qu'à lui ce monogramme pourrait convenir.

Bien que la manière de résoudre un groupe de ce genre comporte une très-grande latitude, qu'elle soit difficilement soumise à des règles, cependant celui qui est gravé sur notre monnaie est si clair et si heureusement combiné, qu'il n'y a pas, à notre avis, deux façons de le décomposer pour en tirer un sens raisonnable. Dans tous les cas, on ne

parviendra pas à en faire sortir un nom semblable à ceux déjà connus, savoir : ANT[ιγόνου] ou ANT[ιπάτρου], ΔΗΜΗ[τρίου] pas plus que ΠΥΡ[ρου]. Il ne faut pas longtemps pour s'apercevoir que la structure de ce monogramme repose principalement sur les deux lettres liées ME; que c'est par là qu'il en faut commencer le déchiffrement; en un mot que c'est à ces deux lettres fondamentales que viennent aboutir et se souder, chacune dans leur ordre, toutes celles qui concourent à former le nom de Méléagre. Et quand nous disons toutes, nous n'en exceptons aucune, à la condition, bien entendu, qu'on fera fonctionner deux fois l'*epsilon*, ce qui n'est pas défendu.

Ceci nous mène tout naturellement à parler de trois médailles de la même espèce que la précédente, publiées autrefois par Sestini et par Mionnet, lesquelles trois médailles, identiques entre elles de types et de fabrique, ont été (malgré cette similitude qui devait cependant donner à réfléchir) attribuées par ces antiquaires, l'une au roi Cassandre, les autres à la Macédoine (*in Genere*).

Portant sur des monuments qui n'offrent point de différence, voilà, il en faut convenir, deux opinions assez difficiles à concilier. Il est clair que de ces deux attributions, si l'une est bonne, l'autre doit-être nécessairement fautive, car il va de soi que ces pièces ne sauraient convenir en même temps et à Cassandre et à la Macédoine (*in Genere*). Où se trouve le vrai et qui a raison? Est-ce Sestini, est-ce Mionnet? Nous oserons répondre : ni l'un ni l'autre; et on va voir par leur description que ces médailles offrent avec la nôtre une si parfaite ressemblance, un air de famille si complet, qu'il est impossible de ne s'en pas autoriser pour conclure qu'elles sortent des mêmes ateliers et qu'elles appartiennent également à Méléagre :

1° Monogr. inter scuta Macedonica.

℞ Galea inter ΠΡ, ΔΗ, ΙΩ, Φ (en monogr.). — Æ. 3. (Voy. *Descriptio num. veter.*, p. 84, n° 6. Macedonia in Genere.)

Nous avons tout lieu de croire que le dernier signe ne doit pas être pris pour un quatrième monogramme, mais bien plutôt pour le Φ qui figure sur la médaille suivante et qui paraît également sur celle de M. de Saulcy et sur la nôtre.

2° MAKE, (monogr. n° 73) in medio Clypei Macedonici.

℞ Galea (monogr. 63) et Φ.— Æ. 3. (C.M.H. n° 319, sub Demetrio II.)

Voy. *Descrizione delle Med. Ant. del Museo Hedervariano.* Parte Europæa. Macedonia in Genere, p. 92, n° 5. Firenze M.D.CCC.XXX.

3° Bouclier macédonien; au milieu, le monogr. (199 du suppl.)

℞ Casque entre les lettres K et B. — Æ. 4. (Mionnet (Cassandre), suppl., t. III, p. 241, n° 560.)

Nous l'avons dit et nous le répétons, c'est dans le monogramme seul que réside évidemment tout le secret de l'énigme : le chercher ailleurs serait faire fausse route. On a donc lieu de s'étonner qu'avec une expérience pratique aussi grande que la sienne, Mionnet n'y ait pas attaché plus d'importance, qu'il se soit contenté de l'enregistrer sans commentaire ni sans chercher à le résoudre, et qu'il ait préféré pour établir son attribution prendre un point d'appui fictif sur deux lettres isolées du revers (K et B); qu'en suite de cette donnée, il a supposé devoir signifier Κ[ασσάνδρου] Β[ασιλέως]. Une pareille manière de traduire ne nous semble pas admissible. Outre qu'en employant cette tournure Κασσάνδρου Βασιλέως au lieu de Βασιλέως Κασσάνδρου, on s'ex-

pose, sans y être autorisé, à sortir de l'usage constamment adopté, lequel veut que toujours sur les monnaies royales, quand la légende est abrégée, la qualification précède le nom et jamais ne le suive; que de plus il est sans exemple que le titre de roi soit réduit à la seule lettre B[1]. La meilleure preuve que le K n'a avec le nom de Cassandre qu'un rapport fortuit et purement accidentel, c'est que cette lettre K varie fréquemment et qu'elle devient sur d'autres médailles semblables, tantôt N seul[2], NK liés, tantôt TE liés ou Δ, tantôt M, MI, MO liés[3], ΣΕΙ, etc.; enfin Φ sur celles de Sestini, de M. de Saulcy, de la nôtre, voire même sur plusieurs attribuées à Antigone Gonatas[4] et à Demetrius II. Il est donc impossible, quelque complaisance qu'on y mette, en présence surtout d'un monogramme aussi capital, de voir autre chose dans ces lettres isolées du revers que la marque particulière de divers magistrats monétaires.

Bien que l'explication de Sestini soit infiniment plus logique et moins sujette à objection que celle de Mionnet, puisqu'en définitive elle porte tout entière sur l'interprétation du monogramme, cependant la solution qu'il donne n'en est pas pour cela plus acceptable. On peut, de prime abord, la tenir pour assez plausible, mais à mesure qu'on

[1] L. Müller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, p. 24, note 20. — Il y a toutefois une exception à admettre pour les rois de Cybira Moagète, Amyntas et Chotès. Mais comme ces pièces sont d'une époque bien postérieure à celle de Méléagre, on ne saurait, dans de telles conditions, s'autoriser de cet exemple unique pour infirmer une règle constamment suivie auparavant dans les autres États de la Grèce.

[2] Mionnet, t. I, p. 553, n° 563-569. — Ma collection.

[3] Feuardent, *Catal. de médailles*, p 201 et 202, n°s 3046, 3047, 3048. — Ma collection.

[4] Sestini, *loc. cit.*, p. 138, n° 18, et p. 139, n° 1.

la soumet à une critique réfléchie, on s'aperçoit qu'elle laisse beaucoup à désirer et qu'à le bien prendre elle n'a pour elle que l'apparence. Nous déclarons, pour notre part, qu'elle ne nous satisfait pas, et nous osons la rejeter.

En premier lieu, il n'existe pas, que nous sachions, dans toute la Macédoine, soit une ville, soit un peuple qui ait signé sa monnaie au moyen d'un monogramme analogue à celui-là, c'est-à-dire tenant lieu de sujet principal. Tous ceux de ce genre que l'on connaît sont, ainsi que nous l'avons dit plus haut, reconnus par tout le monde pour désigner des noms de rois. Or s'il est avéré qu'aucune ville, aucun peuple n'ont jugé à propos d'employer le monogramme pour leur compte séparé, il serait bien extraordinaire que, réunis en communauté, ils se soient avisés d'agir différemment, et que surtout il soit si peu resté d'exemplaires d'une monnaie destinée à l'usage général, et dont, pour ce motif, on doit supposer qu'il avait été émis une quantité considérable. En second lieu, on remarquera sur le premier dessin de Sestini, un petit trait horizontal qui se détache en dehors du jambage gauche de la lettre M et qui ne peut être qu'un *gamma* retourné Ɪ[1]. Sestini n'a fait et ne pouvait faire évidemment aucun usage de ce *gamma*, puisqu'il n'entre pas dans la construction du mot ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, mais nous dont le point de départ est diamétralement opposé au sien, il nous est permis d'en user et de puiser dans la présence de ce trait caractéristique la confirmation de nos vues, attendu que si cette lettre n'entre pas dans le mot Μακεδόνων, elle entre dans le mot Μελεάγρου.

[1] Le gamma ne figure pas dans les autres monogrammes, lesquels, disons-le en passant, ont tous été très-incorrectement rendus.

A notre avis, l'erreur de Sestini provient de ce que très-probablement, travaillant sur des médailles un peu usées, il aura pris pour un K ce qui, en réalité, n'est autre chose qu'un Γ, au bas duquel se trouve accolé le *lambda* (=ㅈ et non K). En conséquence de quoi il aura lu tout naturellement MKE, dont il aura fait MAKE en insérant la voyelle complémentaire A, quand au contraire il aurait fallu lire ΜΕΛΓ, d'où ΜΕΛΕΑΓ en comblant les vides : comme d'ailleurs on sera à même de le vérifier sur notre exemplaire (pl. X, n° 2), lequel, ne laissant absolument rien à désirer sous le rapport de la conservation, permet de distinguer le trait horizontal de ce Γ et le trait oblique du Λ qui s'en détache, tous les deux indiqués de manière à convaincre les plus incrédules. Au reste, il faut croire que Mionnet lui-même, ou ne connaissait pas la[1] première leçon de Sestini lorsqu'il écrivit son livre (chose peu probable), ou que la jugeant par trop conjecturale, il ne lui accordait pas une bien grande confiance, puisqu'il n'en dit pas un mot.

En résumé, si l'on accorde quelque valeur à ces observations, il semble qu'on ne pourra guère, à moins de parti pris, se refuser à rendre ces trois dernières médailles au roi Méléagre.

Qu'on nous permette une réflexion : Parmi les cinq petites monnaies dont la description vient de passer sous les yeux du lecteur, on a dû remarquer que quatre de ces pièces étaient entre elles parfaitement identiques, et qu'une seule, celle de M. de Saulcy (pl. X, n° 1), offrait une différence très-marquée tant pour le type que pour l'in-

[1] Nous disons : la première leçon de Sestini, seulement, parce que sa seconde attribution est postérieure à la publication de Mionnet.

scription. Cette différence, qui dénote évidemment une double émission, a sa cause qu'il n'est pas sans utilité de rechercher.

On se demande comment il se fait qu'un prince, dont le règne de deux mois au plus s'est écoulé tout entier au milieu des agitations d'une guerre continuelle et dans un pays que la subite irruption des Gaulois devait avoir à peu près complétement désorganisé, ait eu, pendant une aussi courte période, non-seulement le temps matériel nécessaire, mais la pensée de créer successivement ou même simultanément deux coins différents pour sa monnaie, quand un seul suffisait amplement aux besoins du moment; double opération qui suppose, pour être accomplie convenablement, certaines conditions de calme tout au moins relatif.

En réponse à cette question, deux hypothèses se présentent, toutes deux, à ce qu'il semble, également soutenables :

Ou bien l'un de ces types aura précédé l'autre d'un intervalle plus ou moins long, mais que nous n'avons aucun moyen d'apprécier, ou bien les deux émissions auront été simultanées. Dans le premier cas, on peut admettre (nous l'avons insinué plus haut) que Méléagre aurait déjà commencé à battre monnaie pendant les dix-sept mois de règne de Ptolémée Céraunus; n'étant pour lors que simple auxiliaire du roi de fait, ou si l'on veut gouverneur au nom de son frère d'une province séparée, mais où vraisemblablement il devait jouir d'un pouvoir à peu près souverain, il se serait contenté d'y apposer son chiffre sans oser y ajouter un titre, imitant en ceci la conduite tenue avant lui en Cypre par son oncle Menelaüs, lequel, ayant aussi battu monnaie à son nom, n'y avait pourtant mis que ses ini-

tiales MEN[1]. Il s'en suivrait que les pièces au monogramme seraient les plus anciennes et que celle de M. de Saulcy, par le seul fait de l'adjonction de la syllabe BA, n'aurait pu être émise qu'au moment où, reconnu officiellement comme roi, Méléagre n'avait plus aucun scrupule à conserver, le droit de se parer de ce titre suprême lui étant dès lors incontestablement acquis.

Si au contraire les deux types ont été émis en même temps, c'est-à-dire pendant les deux mois du règne effectif de Méléagre, comme la médaille de M. de Saulcy porte seule la marque du trident, symbole accepté d'Amphipolis[2],

[1] Voy. H. P. Borrell, *Notice sur quelques méd. des rois de Chypre*, p. 59, pl. n° 11.

[2] M. L. Müller (*Numism. d'Alex. le Grand*, p. 133) attribue le symbole du trident à l'atelier monétaire d'Amphipolis ou d'Eïon en tant que port d'Amphipolis, et jusqu'à présent sa manière de voir paraît avoir été généralement adoptée. Pour notre part et sans vouloir absolument la rejeter, nous avouerons que ses motifs ne nous semblent pas suffisamment convaincants, car ils ne reposent en somme que sur deux monnaies de bronze d'une époque comparativement assez basse et qu'on doit plutôt considérer comme une exception, une sorte d'accident dans la numismatique de cette ville, que comme un de ses types habituels. L'opinion de M. Fr. Lenormant (*Catal. Behr*, p. 23), qui propose d'y voir la marque de Potidée, nous semble préférable. Cependant, et bien qu'elle soit appuyée par des raisons et surtout par des exemples infiniment meilleurs, cette opinion laisse encore beaucoup d'incertitude et est en outre, si l'on tient compte des textes, sujette à une très-grave objection, savoir : la destruction totale de Potidée par Philippe II. M. Fr. Lenormant assure que non, et que loin que cette ville eût été renversée de fond en comble, Philippe II y établit au contraire un atelier monétaire; nous voulons le croire, mais encore faudrait-il le prouver. Le seul moyen logique, suivant nous, de lever ou plutôt de tourner la difficulté, ce serait d'admettre que le *trident*, après avoir fonctionné sous Philippe II comme symbole de Potidée, serait devenu, par substitution ou tout naturellement par souvenir, celui de Cassandrea, ville construite, comme on sait, par Cassandre sur l'emplacement de la première, et peuplée en grande partie avec les descendants de ses anciens habitants (Diod. Sicul., lib. XIX, 52). On n'a point, il est vrai, de monnaies autonomes de Cassandrea, mais rien ne prouve qu'elle n'en ait jamais frappé; et

et que les autres sont dépourvues de tout signe semblable ou analogue, il faut en conclure que les pièces au monogramme auraient sans doute été frappées dans l'atelier royal sous l'œil et l'autorité directe du souverain ou de son préposé, tandis que celle de M. de Saulcy l'aurait été sous l'autorité et la responsabilité particulières de la magistrature municipale, chaque atelier fonctionnant séparément et indépendamment l'un de l'autre. De cette façon, on pourrait considérer le mot BA, placé seulement sur cette dernière, comme la preuve non équivoque que la ville d'Amphipolis faisait acte d'adhésion ouverte et officielle à l'élection du nouveau roi.

Nous laissons à chacun le soin de décider et de choisir entre les deux hypothèses.

BERD. BOMPOIS.

(*La suite à un autre numéro.*)

d'ailleurs, quand bien même il serait avéré que cette ville n'a pas joui complétement des droits autonomiques, il ne s'ensuivrait pas pour cela qu'au nombre des priviléges concédés par son fondateur, n'aurait pas été comprise la faveur spéciale de posséder au moins un atelier monétaire royal. Au reste, nous ne proposons cette hypothèse qu'avec une extrême réserve et sans nous dissimuler le genre de difficultés qu'elle comporte.

NUMISMATIQUE ET CHRONOLOGIE

DES ROIS DE LA CHARACÈNE.

(Pl. XI et XII.)

Le royaume de la Mésène et de la Characène occupait la partie inférieure de la vallée du Tigre et une partie des côtes du golfe Persique. Sans avoir jamais joué aucun rôle dans l'histoire générale, cette petite principauté conserva assez longtemps une existence indépendante durant les siècles qui ont précédé et suivi l'ère chrétienne. Les rois de la Characène ont tous battu monnaie, et plusieurs d'entre eux ne sont connus que par leurs monuments numismatiques; grâce à la louable habitude qu'ils avaient de faire inscrire sur leurs monnaies les années de l'ère des Séleucides, ces pièces ont une valeur historique que d'autres séries infiniment plus nombreuses et plus importantes ne possèdent pas au même degré. Si les rois de la Bactriane et de l'Inde avaient daigné imiter en cela leurs humbles contemporains de la Characène, leur numismatique, d'ailleurs si riche et si intéressante, aurait pour l'histoire une tout autre importance, et permettrait presque de reconstituer à grands traits les annales de la haute Asie.

Visconti est le premier auteur qui ait abordé la numis-

matique des rois de Characène ; dans le troisième volume de son *Iconographie grecque*, ainsi que dans le supplément de cet ouvrage, il rassembla toutes celles de leurs médailles qui étaient connues de son temps ; la série, quoique fort incomplète, montrait déjà que tous les princes de la dynastie avaient dû battre monnaie, et l'on pouvait dès lors espérer qu'avec le temps et quelques découvertes heureuses il serait possible un jour de la rétablir dans son intégrité. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous approchons du but, ainsi qu'on le verra dans le cours de cet article ; encore deux ou trois trouvailles, et l'on connaîtra toute la liste des rois de Characène. Depuis le travail de Visconti, reproduit et en partie corrigé par Mionnet, la numismatique de la Characène a été un peu négligée par les numismatistes ; toutefois, M. Victor Langlois l'a comprise dans sa *Numismatique des Arabes avant l'islamisme*, mais sans y faire d'addition notable, et en commettant quelques erreurs, qu'un examen plus attentif des monuments originaux lui aurait épargnées. Dans ces dernières années, plusieurs médailles nouvelles de la Characène sont venues enrichir les collections publiques et particulières, notamment celle du Musée Britannique et celle de M. le baron de Prokesch-Osten, internonce d'Autriche à Constantinople. Je dois à l'obligeance de mon ami M. Poole les empreintes des médailles conservées au Musée Britannique, et M. de Prokesch, avec une libéralité dont je suis heureux de lui témoigner ici ma reconnaissance, a bien voulu m'envoyer et me permettre de publier toutes les pièces de la Characène qui font partie de sa collection. Enfin, parmi les médailles connues et publiées depuis longtemps, il en est plusieurs qui avaient été mal lues, et dont j'espère avoir retrouvé la véritable légende.

I. HYSPAOSINÈS.

Tête diadémée du roi à droite, dans un cercle de perles et d'oves.

℞ [B]ΑΣΙΛΕΩΣ ΥΣΠΑοΣΙΝοΥ. Hercule assis sur un rocher à gauche, et tenant de la main droite sa massue, dont l'extrémité est appuyée sur son genou. Dans le champ, un monogramme; à l'exergue, la date ΗΠΡ.—Tétradrachme du cabinet de M. de Prokesch. Poids, 16gr,02. (Pl. XI, n° 2.)

Une photographie de cette importante médaille a été communiquée à l'Académie des Inscriptions à la séance du 16 février dernier; en la présentant à ses confrères, M. Reinaud a lu une savante note de M. de Prokesch, qui avait parfaitement apprécié la valeur scientifique du trésor qu'il venait d'acquérir; cette note, dont nous reproduisons ici la substance, a été publiée intégralement dans les *Comptes rendus de l'Académie* (1866, p. 40).

La date inscrite sur le tétradrachme d'Hyspaosinès, 188 de l'ère des Séleucides, ou 124 avant Jésus-Christ, a une véritable importance historique, parce qu'elle permet de fixer définitivement l'époque où la Characène devint un royaume indépendant, et qu'elle résout une question longtemps débattue entre les savants qui se sont occupés de ce coin obscur du monde ancien. Les uns, comme Visconti (*Iconogr. grecque*, III, p. 180, et *Supplément*, p. 29), et après lui M. Charles Müller (*Geographi græci minores*, I, p. LXXXIV), ont placé l'origine du royaume de Characène vers l'an 250, sous le règne d'Antiochus II Deus. Les autres, comme Saint-Martin (*Rech. sur la Mésène et la Characène*,

p. 154), dont M. Reinaud (*Mém. sur la Mésène et la Kharacène*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscrip.*, t. XXIV, 2ᵉ part.), a adopté le système, fixent cet événement à l'année 129, après la mort d'Antiochus VII Sidétès. Nous ne suivrons pas Saint-Martin dans la longue et savante discussion au moyen de laquelle il a établi cette date; la médaille d'Hyspaosinès, tout en lui donnant raison, rend son argumentation superflue. Nous retournerons la question, et nous examinerons à la lumière des nouveaux documents que nous fournit la numismatique le petit nombre de passages des auteurs anciens qui se rapportent à l'histoire de la Characène, et à celle de sa capitale, appelée tantôt Charax, tantôt Spasinou-Charax, du nom de son fondateur, pour la distinguer d'autres villes du même nom.

Lucien nous apprend que Hyspaosinès, roi de Charax et des lieux voisins de la mer Érythrée, mourut de maladie à l'âge de quatre-vingt-cinq ans (*Macrobii*, cap. 16). Sa médaille prouve qu'il régnait en l'an 124 avant Jésus-Christ, et celle de son successeur Apodacus, qu'il était déjà mort en l'an 109. Voilà les seuls renseignements précis que l'on possède sur son compte. Examinons maintenant le passage de Pline, relatif à la fondation de Charax. « La ville de Charax, dit-il, fut d'abord fondée par Alexandre le Grand, et reçut le nom d'Alexandrie; mais elle fut détruite par les eaux du Tigre et de l'Eulæus. Elle fut restaurée par Antiochus, cinquième des rois, qui lui donna le nom d'Antioche; mais les eaux l'ayant ruinée une seconde fois, elle fut rebâtie par Spasinès, fils de Saggonadacus, et roi des Arabes du voisinage, que Juba dit à tort avoir été un satrape d'Antiochus; Spasinès entoura la ville de digues et lui donna son nom. » (*Hist. Nat.*, VI, §§ 138-139.)

L'expression de Pline, *Antiochus quintus regum*, a fort

exercé la sagacité des commentateurs, et il est effectivement assez difficile de savoir lequel des Séleucides l'auteur latin a voulu désigner. On a cru généralement, et tel est l'avis de M. Reinaud, que le passage se rapporte à Antiochus II Deus, troisième prince de la famille des Séleucides; Pline aurait alors voulu dire que cet Antiochus était le cinquième roi grec de Syrie; mais dans ce système, on ne comprend pas comment il comptait, et pour placer Antiochus au cinquième rang dans la liste, il ne faudrait compter avant Séleucus Nicator qu'Alexandre le Grand et Antigone, ce qui est historiquement inexact. L'interprétation proposée par Saint-Martin me paraît plus vraisemblable; ce savant pense que Pline a voulu parler d'Antiochus III le Grand, sixième roi de la race des Séleucides, et qu'il n'a pas tenu compte du règne de son frère aîné, Séleucus III Céraunus, qui n'occupa le trône que pendant trois ans; Antiochus III fit une expédition en Arabie et dans le golfe Persique vers l'an 205, et c'est à cet événement que Saint-Martin rattache la restauration de la ville de Charax. Quoi qu'il en soit de ce point, qui reste encore assez obscur, les recherches de Saint-Martin et de M. Reinaud ont démontré que les pays situés autour de l'embouchure du Tigre ne cessèrent pas de faire partie de l'empire des Séleucides jusqu'au règne de Mithridate I, roi des Parthes.

Ce prince, qui monta sur le trône en l'an 143, conquit d'abord la Perse et tout ce que les Séleucides possédaient encore à l'est du Tigre; il franchit ensuite le fleuve et s'empara de la Babylonie, puis il parcourut l'Élymaïs, dont il pilla les deux temples célèbres dédiés à Bélus et à Anaïtis. Les rois de Syrie s'opposèrent en vain aux envahissements du conquérant parthe; malgré quelques succès momentanés, ils ne purent reconquérir la Babylonie; Démétrius Ni-

cator fut fait prisonnier par Mithridate, et son frère et successeur Antiochus VII perdit la vie dans un combat. A partir de cet événement, qui eut lieu vers le commencement de l'an 126 (Clinton, *Fasti Hellen.*, III, p. 334), l'empire des Séleucides ne dépassa plus l'Euphrate.

Pline (*H. N.*, VI, § 152) mentionne un certain Numénius qui gouvernait la Mésène sous un des Antiochus, et qui vainquit les Perses le même jour sur terre et sur mer, vers l'entrée du golfe Persique. Saint Martin (*Recherches sur la Mésène*, p. 134), qui le premier a signalé ce passage, cherche à établir que le prince nommé par Pline ne peut être qu'Antiochus VII, et M. Reinaud se range à son opinion. « En effet, dit le savant académicien, cet événement ne peut être placé avant le règne d'Antiochus VII, parce qu'avant les conquêtes de Mithridate dans les provinces méridionales de la Perse, les Parthes ne pouvaient avoir de marine, et il ne peut être reporté à une époque postérieure, parce qu'à partir de ce moment les rois de Syrie n'eurent plus d'intérêts à défendre sur les bords du golfe Persique. » Je ferai remarquer toutefois que la double victoire de Numénius pourrait bien avoir été remportée pendant la guerre d'Antiochus le Grand contre Alexandre, le satrape révolté de Perse; car Pline ne parle pas des Parthes, mais des Perses, ce qui n'est point la même chose. Quoi qu'il en soit de ce détail, il est certain qu'on ne trouve dans l'histoire aucune trace de l'affaiblissement de la domination séleucide dans ces contrées avant les conquêtes de Mithridate, c'est-à-dire avant l'an 140 environ. Il est difficile peut-être de préciser exactement le moment où la Characène devint indépendante; mais on peut affirmer avec certitude que ce changement s'accomplit entre les années 143 et 126, date de l'avénement de Mithridate et de la mort d'Antiochus VII.

Suivant le témoignage de Juba, Hyspaosinès était satrape du roi Antiochus; selon Pline, qui révoque en doute la circonstance rapportée par Juba, il était roi des Arabes répandus dans le voisinage de Charax. Pline et Juba doivent avoir raison tous les deux; Hyspaosinès était chef héréditaire des Arabes du bas Tigre, et il était sans doute en même temps tributaire et vassal des Séleucides, de sorte que Juba a parfaitement pu le qualifier de satrape. En effet, dans les monarchies asiatiques, et surtout sur la lisière des déserts et dans les pays montagneux, il y eut de tout temps un grand nombre de ces positions mixtes, royautés vassales ou satrapies héréditaires; et plusieurs siècles après Hyspaosinès, les Ghassanides du Haourân et de Hira occupaient exactement la même position vis-à-vis de leurs suzerains, les empereurs de Byzance et les rois de Perse. Juba ne dit pas de quel Antiochus Hyspaosinès était satrape; comme il mourut avant l'an 109 et qu'il était âgé de quatre-vingt-cinq ans à l'époque de sa mort, il peut à la rigueur avoir été vassal d'Antiochus IV Épiphane (175-164) aussi bien que d'Antiochus VII Sidétès (138-126); mais il est beaucoup plus probable que c'est du dernier de ces princes que Juba a voulu parler, et cette circonstance paraît devoir fixer définitivement à la mort d'Antiochus VII le commencement officiel du royaume de la Characène. De la sorte la médaille que nous avons décrite aurait été frappée pendant la troisième année du règne d'Hyspaosinès, en comptant à partir du moment où il devint maître de Charax et des autres villes du littoral, où il pouvait y avoir une population plus ou moins hellénisée.

Outre son importance historique, la médaille d'Hyspaosinès est intéressante en ce qu'elle donne la vraie forme du nom de ce prince. Dans le texte de Lucien il est écrit

ὑσπασίνης, et cette orthographe doit être celle que l'auteur avait employée, la lettre O ayant dû être omise de bonne heure dans la prononciation grecque du mot; la forme adoptée par Lucien se rapproche donc autant que possible de la forme indigène, et cette circonstance ajoute encore à l'autorité déjà considérable de l'écrivain de Samosate, qui puisait ses renseignements à de bonnes sources; c'est probablement à l'historien Isidore de Charax qu'il avait emprunté le fait relatif à Hyspaosinès. Pline paraît avoir eu sous les yeux un texte où le nom était écrit *Spaosines;* en effet, les variantes données par Sillig sont : *Pasines*, *Spationis*, *Spasiones*, *Spatio*, *Spacio*, *Spasines*. Sillig et Ian, les deux derniers éditeurs de Pline, ont conservé la leçon Pasines, la moins bonne de toutes; les prochains éditeurs devront écrire : *Spaosines* ou *Spasines*. Quant au nom de la ville, tous les auteurs s'accordent à l'écrire *Spasinou-Charax* (Steph. Byz. *in v.*), et il n'y a pas lieu de modifier cette leçon; car il est probable que telle était la prononciation habituelle; on laissa tomber de bonne heure la voyelle initiale, ainsi que l'*o*, et l'on s'habitua à dire *Spasinou-Charax* et non *Hyspaosinou-Charax*.

Le portrait du roi est celui d'un homme âgé, et effectivement Hyspaosinès devait avoir au moins soixante-dix ans en l'an 124. La fabrique de la médaille ressemble à celle des tétradrachmes contemporains des Séleucides; on y remarque le cercle de perles et d'oves, qui figure sur la plupart de ces pièces depuis le règne d'Antiochus III, et dans laquelle Cavedoni a reconnu une bandelette sacrée, comme celles qui forment le filet dont est recouvert l'omphalos de Delphes (*Spicileg. Numism.*, p. 260). La forme singulière des Π de la légende mérite aussi d'être signalée; ils sont figurés comme des T auxquels on aurait ajouté à gauche

une seconde haste plus courte que la haste médiale; je n'ai pas remarqué cette particularité ailleurs.

Le type des tétradrachmes de la Characène, ainsi que des grandes pièces de potin et de cuivre qui les remplacèrent plus tard, est toujours le même depuis le commencement jusqu'à la fin de la dynastie; c'est toujours Hercule assis sur un rocher et tenant sa massue appuyée sur son genou droit. Antiochus II Deus est le seul prince séleucide qui ait employé ce type sur sa monnaie, et encore la représentation n'est-elle pas tout à fait la même; car Hercule tient sa massue debout devant lui et non sur son genou. Le type introduit par Antiochus II fut copié par Euthydème, deuxième roi de la Bactriane, mais ce prince en employa aussi la forme modifiée, particulière à la Characène (voyez Pl. XI, n° 1), et je n'en connais point d'autre exemple dans la numismatique de l'Asie à cette époque. Aussi, au lieu de considérer le type des monnaies de la Characène comme emprunté aux pièces d'Antiochus II, serais-je plutôt d'avis d'y reconnaître une imitation des tétradrachmes d'Euthydème; car ces pièces ont été frappées en grand nombre, à en juger par leur abondance dans les collections, et il est probable qu'elles circulaient dans les échelles du golfe Persique, précisément pendant le demi-siècle qui précéda la fondation du royaume de la Characène.

II. Apodacus.

Tête diadémée du roi à droite, dans un cercle de perles et d'oves.

℟ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΠοΔΑΚοΥ. Hercule assis. Dans le champ, un monogramme; à l'exergue, la date ΓΣ.—Tétradrachme d'argent du Musée Britannique. (Pl. XI, n° 3.)

Cette pièce a été publiée par M. Vaux dans le *Numismatic Chronicle* (XVIII, p. 139) et par Leake (*Numism. Hellenica, Kings*, p. 66).

Le roi Apodacus n'est mentionné par aucun auteur, et son existence n'est connue que depuis la découverte de la médaille que nous venons de décrire. Elle porte une date postérieure de quinze ans seulement à celle de la médaille d'Hyspaosinès, d'où il résulte qu'Apodacus dut être le successeur d'Hyspaosinès et probablement son fils. Cependant, comme Hyspaosinès mourut à quatre-vingt-cinq ans, et que la tête d'Apodacus est encore jeune, il est possible qu'il ait été son petit-fils.

Dans les anciennes éditions de Pline, le nom du père d'Hyspaosinès est écrit *Sogdonacus;* mais Sillig et Ian ont rétabli, d'après les meilleurs manuscrits et sans connaître notre médaille, la véritable leçon, qui est *Saggonadacus.* Le nom d'Apodacus, formé de la même manière, montre la justesse de la correction introduite par les derniers éditeurs de Pline.

III

Visconti a décrit et fait graver dans le supplément du troisième volume de son *Iconographie grecque* (Pl. A, n° 14) le tétradrachme, dont voici la description :

Tête diadémée du roi à droite.

℞ ΒΑCΙΛ... ΑΡΤΑΠΑ... ΣΩΤΗ... Hercule assis. A l'exergue, la date ΣΝ.

Selon Visconti, le prince dont le nom figure sur cette monnaie serait l'Artabaze de Lucien, le septième successeur de Tiræus et le dernier roi de la Characène, dont cet

auteur fasse mention. Mais, maintenant que l'on connaît la véritable date de la fondation du royaume de Characène, cette opinion n'est plus admissible. Toutefois, si la légende de la médaille a été bien lue, rien n'empêcherait d'admettre l'existence d'un prince, appelé Artapanus ou Artapadate, et qui aurait régné entre Apodacus et Tiræus. Malheureusement l'exactitude de la lecture adoptée par Visconti est fort douteuse. Ce savant ne paraît pas avoir vu la médaille lui-même ; d'après une note qui se trouve dans son ouvrage (tome III, Suppl., p. 17), il semble croire que la pièce est au Cabinet de France, mais elle n'est jamais entrée dans cette collection. Après avoir appartenu à M. d'Hermand, elle passa entre les mains de Millingen, et depuis la mort de ce numismatiste on ne sait ce qu'elle est devenue (Voyez Saint-Martin, *Characène*, p. 225, note). Je serais assez porté à croire que c'est une pièce d'Attambélus I mal conservée et dont la légende ainsi que la date ont été mal lues. Néanmoins, en attendant qu'on ait retrouvé l'original, il serait téméraire de vouloir prononcer un jugement définitif. Dans tous les cas, puisque selon Lucien Tiræus fut le troisième roi après Hyspaosinès, il est certain qu'il y a une lacune dans la série entre Apodacus et Tiræus, et la date ΣΝ (250) convient au règne qui nous manque.

IV. Tiræus.

1. Tête diadémée du roi à droite, dans un grènetis.

℟ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΡΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ [ΚΑ]Ι ΕΥΕΡΓ[Ε-ΤΟΥ]. Hercule assis. Dans le champ, un monogramme; à l'exergue, la date ΑΞΣ ou ΔΞΣ. — Tétradrachme d'argent du Musée Britannique. (Pl. XI, n° 4.)

2. Même tête.

℞ ΒΑΣΙΛΕ[ΩΣ] ΤΙΡΑΙΟ[Υ]. Victoire marchant à gauche et tenant une palme et une couronne. Dans le champ, un monogramme. — Æ. 3. Cabinet de France. (Pl. XI, n° 5.)

Le roi Tiræus n'est mentionné que par Lucien (*Macrob.*, 16); cet auteur nous apprend qu'il était le troisième successeur d'Hyspaosinès et qu'il mourut de maladie à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Les deux pièces que nous venons de décrire sont toutes les deux uniques; la première est connue depuis assez longtemps, mais elle n'avait pas été soumise à un examen attentif, et la date inscrite à l'exergue n'avait pas encore été lue. Sur le plâtre que j'ai devant les yeux, on voit clairement le Σ; à la place du chiffre des dizaines, on voit une barre sans appendices verticaux, qui ne peut être que le trait supérieur d'un Ξ; enfin il reste de l'espace pour le chiffre des unités. Mon ami M. Poole, que j'ai consulté à ce sujet, m'écrit que les lettres ΞΣ sont certaines, et que la troisième est une lettre à sommet triangulaire, c'est-à-dire un Α ou un Δ. La date est donc 261 ou 264 de l'ère des Séleucides, 51 ou 48 av. J.-C. La fixation de cette date est un point important pour la chronologie de la dynastie, et on voit qu'elle s'accorde parfaitement avec la donnée de Lucien, que Tiræus était le troisième roi après Hyspaosinès.

Le portrait de Tiræus est celui d'un homme déjà âgé; toutefois il peut avoir régné encore longtemps, puisqu'il ne mourut qu'à quatre-vingt-douze ans, et que la plus ancienne monnaie du prince suivant ne porte que la date 283 ou 285.

Tiræus est le premier roi de la Characène qui ait pris les titres de *Soter* et d'*Évergète*, titres qui continuèrent à être

portés par les princes de la dynastie. Le titre d'Évergète était porté par presque tous les rois parthes depuis Mithridate Ier, et c'est évidemment à leur exemple que Tiræus l'adopta; quant à celui de Soter, je crois qu'il fut emprunté, non aux rois de Syrie ou d'Égypte, mais aux princes indo-bactriens, Ménandre et Apollodote, qui régnèrent environ un demi-siècle avant Tiræus, et dont les monnaies eurent une très-grande circulation dans les échelles de l'océan Indien (*Peripl. Maris Erythr.*, 47).

V. Attambélus Ier.

1. Tête diadémée du roi à droite.

℞ [B]ΑΣΙΛΕΩ[Σ] ΑΤΤΑΜΒΗΛ[□Υ] ΣΩΤΗΡ□Σ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕ[Τ□Υ]. Hercule assis. Dans le champ, un monogramme; à l'exergue, la date ΓΠΣ, ou ΕΠΣ.

Tétradrachme d'argent du cabinet de M. le baron de Prokesch. (Pl. XI, n° 7.)

2. Même tête et même légende un peu moins complète; à l'exergue, la date ΗϘΣ.

Tétradrachme de potin du Cabinet de France. (Pl. XI, n° 8.)

3. Autre, avec la date Τ. —Cabinet de France.

4. Autre, avec la date ΓΙΤ. — Musée Britannique. (Pl. XI, n° 9.)

5. Autre, avec la date ΞΙΤ. — Musée Britannique.

6. Même tête.

℞ ....ΑΤΤΑΜΒΗΛ□[Υ]. Victoire debout. Æ. 3.

Cabinet de France. (Pl. XI, n° 6.) Cette pièce a été mal lue par M. Langlois (*Numism. des Arabes*, p. 61).

Jusqu'à présent le nom de ce roi a toujours été écrit Ἀττάμβιλος par les numismatistes; et effectivement sur presque toutes les médailles où il se trouve, les dernières lettres de la légende manquent, parce que le flan était trop petit pour le coin. Mais le tétradrachme de M. de Prokesch, que j'ai sous les yeux, et le petit bronze du Cabinet des médailles ne laissent aucun doute sur la véritable forme de ce nom propre, qui devra s'écrire désormais *Attambêlus*. Dans les manuscrits de Dion Cassius (LXVIII, 28), seul auteur qui ait mentionné un prince de ce nom, on trouve les formes Ἀθάμβιλος et Σάμβηλος, toutes les deux fautives.

Le tétradrachme de M. de Prokesch montre qu'Attambélus régnait déjà en 283 ou 285 des Séleucides (29 ou 27 av. J.-C.), et ceux du Musée Britannique, que son règne se prolongea au moins jusqu'en 317 de la même ère (5 ap. J.-C.); il dut mourir bientôt après, car son successeur était déjà sur le trône en 321. Il y a tout lieu de croire qu'Attambélus I[er] fut le successeur de Tiræus; il y a cependant encore entre les deux règnes une lacune d'une vingtaine d'années dans la série des dates connues.

L'étymologie du nom Attambélus a donné lieu à différentes conjectures. M. Langlois, qui lisait Attambilus, y reconnaissait la forme arabe عظام بالله. Voici ce que m'écrit à ce sujet mon confrère M. Renan, qui a fait une étude particulière de l'onomastique des Sémites, et qui possède en ces matières une incontestable autorité : « Votre lecture supprime jusqu'à la possibilité de l'explication de Victor Langlois, qui, avec Ἀττάμβιλος, pouvait offrir un mirage assez séduisant. Le second composant du mot est sûrement le nom du dieu *Bel*. Mais que veut dire ATTAM? M. Quatremère (*Journal des Savants*, oct. 1857, p. 622) l'explique par « don; » mais le savant orientaliste s'est dispensé d'une

analyse rigoureuse. Si la forme pleine était מתן־בל, on ne s'expliquerait pas la chute de l'*m* initial. A défaut de meilleure explication, voici celle que je propose. Supposons une forme נתנבל, analogue à נתניה, נתנאל. Le prétérit du verbe araméen étant monosyllabique (*ktal* pour *katal*), la transcription de נתנבל serait *ntanbel.* Les deux consonnes initiales entraînant un *aleph* prosthétique (cette loi s'applique même au verbe araméen; exemple : ܐܬܩܛܠ.), on obtient *Antanbel;* puis, par la loi de l'assimilation, *Attanbel* (comparez אִתַּן pour אֶנְתַּן); puis, par l'attraction du *b* et de l'*m*, *Attambel.* »

On se rappellera que l'un des deux sanctuaires les plus importants de l'Élymaïs, pays limitrophe de la Characène, était celui de Bélus.

VI. Abinerglus.

Tête diadémée du roi à droite.

℞ [B]ΑΣΙΛΕ[ΩΣ] ΑΒΙΝΗΡΓΛΟ[Υ Σ]ΩΤΗΡ[ΟΣ]. Hercule assis. Dans le champ, un monogramme; à l'exergue, la date AKT. — Tétradrachme de potin du Musée Britannique. (Pl. XII, n° 10.)

Cette médaille inédite nous présente pour la première fois le portrait du roi de la Characène, que Josèphe appelle Abennérigus ou Abinnérigus. Établissons d'abord l'orthographe du nom royal que la forme négligée d'une des lettres et l'usure de la médaille rendent un peu incertaine. On ne voit sur la médaille que le jambage de droite de l'A; du B, on n'aperçoit que la boucle inférieure, mais elle est certaine, et cette lettre ne peut en aucun cas être un Δ, comme on aurait pu le supposer; les trois lettres suivantes sont

parfaitement nettes et bien formées; quant au P, la boucle en est peu développée et on pourrait la prendre pour un I, si le P du mot ΣΩΤΗΡΟΣ n'était formé absolument de la même manière; les trois dernières lettres sont très-claires. Ainsi la légende est bien ΑΒΙΝΗΡΓΑΟ, et il ne faut pas confondre ce nom avec celui du prince suivant, malgré la grande ressemblance qui existe entre eux; d'ailleurs les deux portraits diffèrent sensiblement, surtout par la forme du nez, qui est droit chez Abinerglus, arqué chez son successeur.

La date inscrite sur la médaille d'Abinerglus, 321 de l'ère des Séleucides ou 9 ap. J.-C., est importante parce qu'elle permet de contrôler la chronologie de Josèphe et de déterminer plus exactement l'époque du règne d'Izatès, ce roi d'Adiabène qui avec sa mère Hélène se convertit au judaïsme. Voici le récit de Josèphe (*Ant. Jud.*, XX, 2, 1) : « Monobaze, roi d'Adiabène, envoya le jeune Izatès avec de riches présents auprès d'Abinnérigus, le roi de Spasinou-Charax, remettant entre les mains de ce prince le salut de son enfant. Abinnérigus reçut le jeune homme avec faveur, le prit en amitié, lui donna en mariage sa fille Symacho, et lui concéda un district dont il pouvait tirer des revenus considérables. » A la mort de Monobaze, Izatès monta sur le trône d'Adiabène, et d'après le récit de Josèphe, il envoya, peu de temps après son avènement, quelques-uns de ses frères en ôtage à l'empereur Claude, et les autres à son voisin Artaban, roi des Parthes (*ibid.*, XX, 2, 3-4). Après un règne de vingt-quatre ans, sur lequel Josèphe a conservé de nombreux détails, il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans (*ibid.*, XX, 4, 3). Ainsi l'historien juif place le commencement du règne d'Izatès après l'avénement de Claude, qui eut lieu en 41; il ne le dit pas

formellement, mais la lecture de son récit laisse certainement cette impression dans l'esprit du lecteur; quant à l'époque de sa mort, il n'en donne pas la date, et les synchronismes qu'on pourrait établir entre le règne d'Izatès et ceux des rois Arsacides ses contemporains ne donnent aucun résultat certain, à cause de l'obscurité qui enveloppe la chronologie des rois parthes à cette époque. Toutefois il paraît être mort, toujours selon Josèphe, pendant le règne de Vologèse Ier, qui dura de l'an 50 à l'an 55 environ, d'après les savantes recherches de M. de Longpérier. Tacite mentionne Izatès une seule fois à l'année 49 (*Ann.*, XII, 14), ce qui est d'accord avec Josèphe; mais selon l'historien romain, en 62 le trône d'Adiabène était occupé par Monobaze II, frère et successeur d'Izatès, et rien dans le récit ne prouve qu'il ne fût pas déjà sur le trône depuis quelque temps (*Ann.*, XV, 1). Il y a donc contradiction entre Josèphe et Tacite; en effet, si Izatès commença à régner après l'avénement de Claude en 41, son règne dut se prolonger jusqu'en l'an 65 au moins. La numismatique nous permet, sinon de résoudre la question, du moins de l'éclaircir.

La dernière monnaie d'Attambélus Ier est de l'année 317 des Séleucides, celle d'Abinerglus est de l'an 321, et celle de son successeur de 333; par conséquent le règne d'Abinerglus est renfermé entre les années 317 et 333, c'est-à-dire 5 et 21 ap. J.-C. Puisque Izatès avait cinquante-cinq ans à l'époque de sa mort, s'il mourut en 65, il devait être né en l'an 11; mais à l'époque où son père Monobaze le confia à la protection d'Abinnérigus, il n'était déjà plus un enfant; il entrait dans l'adolescence (νεανίσκος, νεανίας, Joseph., *loc. cit.*), et peu de temps après il épousait la fille de son protecteur, auprès de qui il paraît avoir séjourné

au moins quelques années. Il est impossible de concilier ces faits avec les données de la numismatique et de les resserrer dans le court espace de dix ans, compris entre l'année présumée de la naissance d'Izatès et l'année 21, où Abinnérigus avait déjà cédé la place à son successeur. Izatès avait donc au moins dix ans lorsqu'il fut envoyé en Characène, il était né à peu près au commencement de l'ère chrétienne, il commença à régner entre les années 31 et 36, et il dut mourir entre les années 55 et 60. Aussi la chronologie du récit de Tacite est la seule digne de foi, et la contradiction qui se montre dans celui de Josèphe, et qui est plutôt impliquée qu'explicite, doit être attribuée à une négligence dans l'ordonnance de la narration plutôt qu'à une erreur matérielle, qu'il eût difficilement pu commettre. Espérons que de nouvelles découvertes nous donneront un jour les moyens de déterminer plus exactement le commencement et la fin du règne d'Abinerglus. Nous parlerons au paragraphe suivant de l'étymologie de ce nom singulier.

VII. Adinnerglus.

Tête diadémée du roi à droite.

℞ [B]ΑΣΙΛΕΩ[Ϲ] ΑΔΙΝΝΡΓΛ□[Υ] ϹΩΤΗΡ□Ϲ. Hercule assis. Dans le champ, un monogramme; sous le bras d'Hercule, une lettre ou un petit monogramme; à l'exergue, la date ΤΛΓ. — Tétradrachme de potin du Cabinet de France. (Pl. XII, n° 11.)

Cette médaille a déjà été l'objet de nombreux commentaires; après avoir été attribuée par Corsini à un certain Minnisarus, roi d'Arménie, Eckhel et d'autres numisma-

tistes ont reconnu que cette attribution reposait sur une mauvaise lecture de la légende, et tout le monde est finalement tombé d'accord pour y lire ΑΔΙΝΝΙΓΑΟ et y voir la monnaie d'un prince de la Characène, nommé Adinnigaüs, qui n'est mentionné par aucun auteur. L'attribution à la Characène n'est pas douteuse, mais la lecture du nom royal ne me paraît pas admissible, et j'y reconnais un nom formé de la même manière que celui d'Abinerglus. La médaille est très-bien conservée, et les lettres sont parfaitement lisibles. Les cinq premières lettres sont certainement ΑΔΙΝΝ et non ΑΔΙΝΗ; la sixième a la même forme que le P sur la monnaie d'Abinerglus, et se retrouve dans le mot CΩTHP◻C; il n'y a donc aucune raison pour ne pas lui donner la valeur du P, comme dans ce dernier mot, bien que la boucle soit peu développée; les deux dernières lettres sont certainement Λ◻, et le Λ ne présente pas plus de trace de barre que le Λ de la date à l'exergue. Il faut donc lire ΑΔΙΝΝΡΓΛΟ et supposer que selon l'usage oriental la voyelle entre les lettres N et P a été omise, et le nom royal serait Adin-nerglus, formé comme Abi-nerglus. J'avais cru autrefois, avec Visconti, que le roi Adinnigaüs des numismatistes était l'Abinnérigus de Josèphe; mais depuis que j'ai retrouvé la monnaie d'Abinerglus, il a bien fallu renoncer à cette opinion, assez plausible en soi. On remarquera d'ailleurs que les portraits des deux princes sont complétement différents; chez l'un le nez est droit, tandis que chez l'autre il est très-arqué.

Frappé de l'analogie qui existe entre les noms de ces deux rois de la Characène, celui du roi assyrien Nériglissar, et celui de Nergal, la divinité des Cuthéens, je me suis adressé à mon savant ami et confrère M. Renan, pour appeler son attention sur ce point intéressant et lui demander son avis.

Avec son obligeance habituelle, il m'a répondu par la lettre suivante, que je suis heureux de mettre sous les yeux de mes lecteurs :

« Plus je réfléchis à la communication que vous avez bien voulu me faire sur la série des médailles de la Characène, plus je la trouve intéressante et féconde en conséquences. Une chose évidente au premier coup-d'œil est que les deux mots ΑΒΙΝΗΡΓΑΟΣ, ΑΔΙΝΝΡΓΑΟΣ, ont le même composant principal, et que ce composant est le nom du dieu Nergal, connu par le deuxième livre des Rois (XVII, 30) [1] comme l'idole des Cuthéens, et qui se retrouve, ainsi que vous l'avez très-bien vu, dans נרגל־שראצר, Nergal-Sarézer, Nériglissar.

« Remarquez en passant, que les deux lectures que vous avez établies apportent un argument considérable dans la question obscure de l'origine de ces Cuthéens, que Salmanasar transporta en Samarie pour la repeupler après la destruction du royaume d'Israël. L'opinion la plus probable place le pays primitif de ces Cuthéens dans l'Irak; bien d'autres hypothèses cependant ont été formées. Or, le passage précité du second livre des Rois donnant Nergal comme le dieu propre des Cuthéens, et vos médailles nous montrant le nom de ce même Nergal comme celui d'une divinité nationale en Characène, il en résulte une forte induction qui fait passer l'opinion susdite de la vraisemblance à la probabilité, et même à une forte probabilité.

« Si nous prenons maintenant ces deux noms de rois l'un après l'autre, le premier ne nous offrira aucune difficulté.

[1] Dans le texte hébraïque, il y a נרגל, *Nergal;* mais dans le texte des Septante, par une erreur singulière, l'original est rendu comme suit : Καὶ οἱ ἄνδρες Χοὺθ ἐποίησαν τὴν Ἐργέλ. W.

C'est sûrement אבינרגל, *Abinergal*. Ce mot rentre dans la catégorie nombreuse des noms propres sémitiques composés de אבי et d'un nom de dieu. Exemples : *Abi-yah*, « celui dont Yah est le père, » ou, ce qui revient au même : « Yah est mon père; » *Abi-el*, « celui dont Dieu est le père, » ou, « Dieu est mon père ; » *Abi-hou*, « celui dont Il est le père, » etc. Un nom dont le rapprochement dans la circonstance présente est encore plus frappant, est celui d'*Abibal*, puisqu'il appartient à une religion plus rapprochée que celle des Hébreux des cultes de la Babylonie.

« *Abinergal* signifie donc : « celui dont Nergal est le père, » ou « Nergal est mon père. » Dans les noms de ce genre, il ne faut pas traduire : « le père de Nergal, » « le père de Yah, » etc., comme l'état construit du premier mot semble inviter à le faire. Le tour est ici le même que dans les mots *Eli-yah*, « celui dont Yah est le dieu, » ou « Yah est mon dieu ; » *Azriel*, « celui dont Dieu est le secours, » ou « Dieu est mon secours. »

« Remarquez que pour tirer de *Abinergal* la forme Ἀβιννέριγος de Josèphe, vous n'êtes pas obligé de supposer une faute qui aurait fait tomber le Λ. Chez les Sabiens, en effet, ou Mendaïtes ou chrétiens de Saint-Jean, qui habitent près de Bassora, nous trouvons encore Nergal vénéré sous le nom de نيريك, Nérig (Norberg, *Onomasticon du Livre d'Adam*, p. 105 et suiv.; Winer, *Bibl. Realwörterbuch*, au mot Nergal). Ce mot paraît venir de نيزك, « hache » ou « lance. » Nergal était, ce semble, un Mars brandissant un javelot.

« Le premier composant d'ΑΔΙΝΝΡΓΛΟΣ n'est pas aussi facile à déterminer. M. Quatremère (*Journal des Savants*, oct. 1857, p. 622) l'explique dans le sens de « don, » ce

qui paraît vraisemblable, mais ce qui ne ressort pas d'une analyse rigoureuse. Car, certainement, AΔIN ne vient pas de מַתָּן, comme M. Quatremère le laisserait croire volontiers, et n'a rien de commun avec ATTAM, dont nous avons déjà parlé. Une hypothèse qui serait soutenable, ce serait de tirer AΔIN de la racine דין, « juger. » La forme דין, en effet, paraît un hiphil écourté de la racine דון (הדין, en araméen אדין). C'est l'hypothèse de Gesenius (*Thesaurus*, p. 335). *Adin-nergal* voudrait dire alors « celui que Nergal juge, » c'est-à-dire : « celui dont Nergal prend la cause entre ses mains, » analogue exact de שפטיה, *Schephat-Yah*, « celui que Yah juge. »

« On a en phénicien le nom אדנבל (Lévy, *Phön. Wörterbuch*, p. 3), qui peut paraître analogue à *Adin-nergal*. Il n'en est rien. La lecture de אדנבל est sûrement *Adonibel*, « celui dont Bel est le seigneur, » parallèle à *Adoni-yah*, « celui dont Yah est le seigneur. » Or, je répugne tout à fait à voir dans *Adin* le mot *Adoni*. Il y aurait un *o* à la deuxième syllabe. D'ailleurs le mot *Adon*, « seigneur, » n'est pas araméen.

« En tout cas, votre découverte a de l'intérêt à un autre point de vue. Une question controversée est la réalité du dieu *Nego*, qu'on ne connaît que par le nom propre *Ebed-nego* dans le livre de Daniel. Ce nom est suspect pour bien des raisons. La lecture AΔINNIΓAO fournissait un fort argument en faveur de la présence du dieu *Nego* dans le panthéon babylonien. En écartant cette lecture, vous enlevez à ce faux dieu son meilleur titre à la réalité. »

Telle est l'intéressante communication de M. Renan. Après l'avoir lue, il me sembla qu'il restait encore un point un peu obscur, et que l'étymologie du mot AΔIN n'était pas entièrement satisfaisante, et je me mis à chercher une autre

solution. Une particularité des noms characéniens me parut de nature à ouvrir une voie nouvelle aux recherches. Je remarquai que la réduplication de la lettre N paraissait facultative dans ces noms. En effet, la médaille donne la forme ABINHPΓΛΟΣ, tandis que Josèphe écrit Ἀβιννήριγος; les médaille de Théonésès donnent les deux formes ΘЄΟΝΝΗϹΟΥ et ΘЄΟΝΗϹΟΥ; ne pouvait-il pas en être de même pour ΑΔΙΝΝΡΓΛΟΣ, et ne pouvait-on pas supposer une forme ΑΔΙΝΗΡΓΛΟΣ, qui permettrait de chercher une autre étymologie? Je m'adressai de nouveau à mon savant confrère, en lui faisant part de ces observations. Voici sa réponse :

« Votre observation très-juste sur l'orthographe possible ΑΔΙΝΡΓΛΟΣ ou ΑΔΙΝΗΡΓΛΟΣ, sans réduplication du N, ouvre la porte à de nouvelles conjectures, dont aucune encore, selon moi, n'atteint la certitude.

« On peut supposer que ΑΔΙΝΡΓΛΟΣ serait la transcription de עדינרגל, *Adinergal*. On connaît, en effet, les deux noms propres hébreux עדיה et עדיאל (Gesenius, *Thesaurus*, p. 993), qui seraient les parallèles exacts de עדינרגל. On ponctue d'ordinaire ces deux mots עֲדָיָה et עֲדִיאֵל, et l'on traduit le premier par « *ille quem Jehova ornavit*, » le second par « *Ornatus Dei*, » Peut-être vaudrait-il mieux ponctuer עֵדָיָה et עֵדִיאֵל, et traduire « celui dont Jéhovah est le témoin, » ou « celui dont Dieu est le témoin, » c'est à-dire le garant, en rapport avec *Job*, XVI, 19.

« Ce qui empêche de proposer résolûment une de ces deux explications pour *Adi-nergal*, c'est que עֵד « témoin » n'est pas un mot araméen. La remarque en est expressément faite *Gen*. XXXI, 47. La racine עדה n'a pas non plus le sens d'« orner » en araméen. Il est vrai que ces noms

propres de la Characène paraissent plus conformes aux analogies de l'hébreu qu'à celles de l'araméen. »

Je n'ai rien à ajouter à ces savantes remarques, qui, pour le moment, épuisent la question.

Il y a une lacune de trente ans entre la date de la médaille d'Adinnerglus et la première date du règne suivant; comme le portrait d'Adinnerglus est celui d'un homme âgé, et qu'au contraire celui d'Attambélus II est celui d'un tout jeune homme, il y a tout lieu de croire qu'il manque entre les deux un prince de la dynastie characénienne.

VIII. Attambélus II.

1. Tête imberbe diadémée du roi à droite; sur le cou, un monogramme en contremarque.

℞ ....ATTAM.....CωTHP.....ЄΥЄ.... Hercule assis. Dans le champ, un monogramme; sous le bras d'Hercule, une lettre ou un signe isolé. A l'exergue, une date, probablement TΞΓ; mais on ne voit que la barre supérieure des deux dernières lettres. — Æ. Musée Britannique. (Pl. XII, n° 12.)

2. Même tête imberbe, sans contremarque.

℞ ......TTAMB....CωTHP..... Même type; à l'exergue, la date TΞЄ. — Æ. Musée Britannique.

3. Même tête, un peu plus âgée; sur le cou, un monogramme en contremarque.

℞ .ACIAЄ... ATTAMBH... ωTH... Hercule assis. A l'exergue, la date TΞΘ. — Æ. Musée de l'Université d'Athènes. (Pl. XII, n° 13.) Il y a un autre exemplaire de cette pièce dans la collection de M. de Prokesch.

4. Même tête, légèrement barbue; devant, une massue, ou quelque objet analogue.

℞ Même légende; à l'exergue, la date TO. — Æ. Cabinet de M. de Prokesch.

5. Même tête.

℞ Même légende; à l'exergue, la date TOA. — Æ. Musée Britannique. C'est la pièce qui a été publiée par M. François Lenormant dans cette *Revue* (1864, p. 191), et qui de la collection Woodhouse a passé dans celle du Musée Britannique.

6. Même tête.

℞ Même légende; à l'exergue, la date TOB. — Æ. De ma collection.

C'est M. Postolaccas, conservateur du Cabinet des médailles d'Athènes, qui le premier a fait connaître le roi Attambélus II, en publiant la médaille que nous avons décrite sous le n° 3, et dont il a bien voulu nous donner un soufre (*Ann. de l'Inst. arch.*, 1861, p. 355). Les différentes pièces que nous publions ici montrent que ce prince a régné au moins de l'an 363 à l'an 372 (51 à 60 ap. J.-C.), et qu'il était fort jeune en montant sur le trône.

IX. Attambélus III.

Tête barbue diadémée à droite; devant, une étoile.

℞ ....ATTAMBH... CωTHPO.. KAI ЄYЄ... Hercule assis. A l'exergue, la date YIB. — Æ. Musée Britannique. (Pl. XII, n° 14.)

Le Cabinet de France possède un exemplaire de cette pièce, sur lequel la date n'est pas lisible.

Il y a un intervalle de quarante ans entre la date de cette médaille et la dernière date d'Attambélus II. On aurait pu supposer que ce nouvel Attambélus était le même que le précédent, parvenu à un âge avancé; mais la tête n'est pas assez âgée pour un personnage qui aurait eu environ soixante-dix ans, et il faut admettre un nouveau prince dans la série des rois de la Characène. Je crois même qu'entre le deuxième et le troisième Attambélus il nous manque encore deux rois, l'un, dont le nom est inconnu; l'autre, cet Artabaze qui, selon Lucien, fut le septième successeur de Tiræus, et dont le règne dut être fort court, puisqu'il ne monta sur le trône qu'à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il est difficile de trouver une autre place pour Artabaze; car après Attambélus III, il y a encore au moins deux rois qui se suivent d'assez près, et si on place Artabaze après eux, il serait le huitième ou le neuvième successeur de Tiræus, et non le septième.

L'année 412 des Séleucides correspond à l'an 100 après Jésus-Christ, et tombe dans le commencement du règne de Trajan.

X. Théonnésès.

1. Tête diadémée du roi à droite

℞ [B]ACIΛ[ЄωC] ΘЄONNHC[OΥ] CωTHPOC [K]AI ЄΥЄP... Hercule assis. A l'exergue, la date YKA. — Æ. Cabinet de France. (Pl. XII, n° 15.)

2. Même tête; devant, une palme.

℞ ......ЄONHCO[Υ] CωTHPO[C]. Hercule assis. Dans le champ, un monogramme, composé des lettres ATB. Sous le bras d'Hercule, une lettre ou un signe isolé. A

l'exergue, la date [Υ]ΚΓ. — Æ. Cabinet de M. de Prokesch. Cette pièce est moulée sur un original différent des deux autres, mais que je n'ai pu retrouver nulle part.

3. Même tête; devant une massue; sur le cou, un monogramme en contremarque, composé des lettres ATB.

℞ BACI[ΛЄωC] ΘЄONHC[OΥ] CωTHPO[C]. Hercule assis. Dans le champ, même monogramme que sur la pièce précédente. A l'exergue, la date ΥΛΑ ou ΥΛΔ. — Æ. Musée de la Compagnie des Indes, à Londres. (Pl. XII, nº 16.)

Le véritable nom de ce roi, qu'on appelait autrefois Monnésès, a été rétabli par M. de Longpérier, d'après la médaille du Musée de la Compagnie des Indes, qu'il avait signalée le premier (*Revue num.*, 1863, p. 340, note). Je dois dire toutefois que sur l'empreinte qui m'a été envoyée, et qui est fort bien faite, on ne peut distinguer la barre du Θ; néanmoins je crois qu'on doit admettre la forme Θεοννήσης, plus vraisemblable que Όεοννήσης.

Les années 421 et 423 des Séleucides correspondent aux années 109 et 111 de notre ère, et appartiennent au règne de Trajan, mais elles sont antérieures à l'expédition de ce prince contre les Parthes. L'année 431 ou 434, c'est-à-dire 119 ou 122 de l'ère chrétienne, est une des premières du règne d'Hadrien. La lecture de la date ΥΛΑ ou ΥΛΔ n'est peut-être pas tout à fait certaine; mais sur l'empreinte que j'ai sous les yeux le Λ est clair, on voit la moitié de l'Υ, et la troisième lettre est une lettre à sommet triangulaire. M. le général Cuningham, numismatiste distingué, consulté par moi, a bien voulu examiner avec soin l'original, et m'a répondu qu'il ne pouvait lire autrement que ΥΛΑ ou ΥΛΔ. Il y a ici une difficulté chronologique; car d'après Dion

Cassius, la Characène était gouvernée en l'an 116 par un Attambélus. Il faut donc admettre, ou bien qu'il y eut deux Théonnésès, ou bien que le prince de ce nom fut chassé par Attambélus, et remonta ensuite sur le trône par suite d'événements que nous ne connaissons pas; la seconde hypothèse est la plus probable, à cause de la parfaite identité des portraits sur les trois médailles au nom de Théonnésès. Dans tous les cas, ce prince dut être le successeur d'Attambélus III.

On remarquera que sur deux des pièces de Théonnésès le monogramme peut représenter le mot Attambélus, et que ce même monogramme a été frappé en contremarque sur la médaille de l'année 431.

XI. Attambélus IV.

Ce prince, dont on n'a pas retrouvé de médailles, gouvernait la Mésène et la Characène en 116, pendant la guerre de Trajan contre les Parthes. Dion Cassius (LXVIII, 28; *Excerpta Valesiana*, p. 713) raconte que Trajan descendit le Tigre jusqu'au golfe Persique, qu'il soumit sans peine l'île de Messène, dont Athambilus ou Sambélus était roi, et que les habitants de Spasinou-Charax, qui étaient également sujets d'Athambilus, le reçurent amicalement. Il ajoute que ce prince, bien que forcé de payer un tribut à Trajan, lui demeura fidèle. Le règne d'Attambélus IV ne fut pas long, et il est compris entre les années 111 et 119 ou 122, époque à laquelle le trône était occupé par Théonnésès. Il est fort possible qu'à la mort de Trajan, lorsque Hadrien abandonna toutes les conquêtes que son prédécesseur avait faites au delà de l'Euphrate, une révolution

éclata dans la Characène, et qu'Attambélus IV, l'ami et le vassal de Trajan, y perdit sa couronne.

XII. Attambélus V.

Tête imberbe diadémée du roi à droite.

℟ BAΣ....ATTAMB...ωTH... Hercule assis. Dans le champ, un symbole inconnu. A l'exergue, une date illisible. — Æ. Cabinet de France. (Pl. XII, n° 17.)

Cette médaille, dont le revers est d'un travail barbare, est celle que Visconti a attribuée à Artaban ; cependant la légende est parfaitement claire et on ne peut y lire que ATTAMB, bien que les deux T aient été réunis de manière à former un Π. La décadence de l'élément grec dans la Characène se fait sentir sur cette pièce, et on voit que le graveur du coin n'avait pas l'habitude des lettres grecques ; aussi cette monnaie doit-elle être une des dernières de la série grecque de la Characène. Il est fâcheux qu'il ne reste que de faibles traces de la date à l'exergue ; on pourrait peut-être y voir les restes des lettres ΥΜΓ, mais c'est très-douteux.

C'est avec Attambélus V qu'il faut clore pour le moment la liste des rois de la Characène qui ont fait frapper des monnaies à légendes grecques. Je dois ajouter cependant que parmi les bronzes de la Characène, au type d'Hercule assis, qui m'ont été envoyés par M. le baron de Prokesch, il s'en trouve qui appartiennent à un ou peut-être à deux rois nouveaux ; ces pièces sont de la plus basse époque de l'art grec, les légendes sont confuses et les lettres mal faites, et il vaut mieux attendre la découverte de nouveaux exemplaires mieux frappés et mieux conservés, que de présenter

dès à présent des conjectures sans aucune valeur. Quant aux bronzes à légendes sémitiques qui succédèrent dans la Characène aux pièces que nous venons d'étudier, ils feront plus tard, je l'espère, le sujet d'un autre article.

XIII. Artabaze.

Il nous reste à parler d'Artabaze, roi de la Characène, mentionné par Lucien (*Macrob.*, 16), mais dont on n'a pas encore retrouvé de médailles. « Artabaze, dit cet auteur, le septième roi de Charax après Tiræus, régna, après avoir été rappelé de chez les Parthes, à l'âge de quatre-vingt-six ans. » Il est évident que son règne dut être fort court, et il n'est pas étonnant que ses monnaies n'aient pas encore été découvertes. Il est probable qu'il occupa le trône vers l'époque d'Attambélus III, à la fin du premier siècle de notre ère; il paraît avoir été favorisé par les Parthes, qui à cette époque exerçaient effectivement une grande influence sur les affaires de l'Asie. Les trois premiers successeurs de Tiræus furent Attambélus Ier, Abinerglus et Adinnerglus; vient ensuite une lacune de trente ans, qui doit représenter au moins un règne; le cinquième successeur est Attambélus II, puis vient une autre lacune de quarante ans, vers la fin de laquelle on peut placer le règne d'Artabaze, qui serait ainsi le septième successeur de Tiræus. Mais nous n'insistons pas sur ces conjectures, qui ont peu de valeur, surtout pour un règne aussi court que celui d'Artabaze.

Nous terminerons par le tableau suivant des princes de la Characène, tel qu'il résulte de l'état actuel de nos connaissances.

1. Hyspaosinès, fils de Saggonadacus.	A. S. 188 = 124 av. J.-C.
2. Apodacus.	A. S. 203 = 109.
3. Lacune certaine d'un règne.	
4. Tiræus, troisième successeur d'Hyspaosinès. . . .	A. S. 261 ou 264 = 51 ou 48.
5. Attambélus Ier.	A. S. 283 à 317 = 29 av. J-C. à 5 ap. J.-C.
6. Abinerglus ou Abinnérigus.	A. S. 321 = 9 ap. J.-C.
7. Adinnerglus.	A. S. 333 = 21.
8 Lacune probable d'un règne.	
9. Attambélus II.	A. S. 363 à 372 = 51 à 60.
10. Lacune probable d'un règne.	
11. Artabaze, septième successeur de Tiræus.	
12. Attambélus III.	A. S. 412 = 100.
13. Théonnésès.	A. S. 421 à 423 = 109 à 111.
14. Attambélus IV, mentionné par Dion Cassius à l'année	116.
15. Théonnésès remonte sur le trône?	A. S. 431 ou 434 = 119 ou 122.
16. Attambélus V.	date incertaine.

W. H. WADDINGTON.

QUELQUES MONNAIES

NOUVELLEMENT ENTRÉES DANS LE MÉDAILLIER DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE.

(Pl. XIII.)

N° 1. Tête nue, à droite, sans légende.

℞ Taureau cornupète, conforme au type marseillais. Au-dessus, KPIZZ. — Bronze. (Pl. XIII, n° 1.)

Cette petite monnaie de bronze a été trouvée au mois de juin 1863, dans les tranchées exécutées lors du percement de la rue Impériale à Marseille. A la première lecture, et malgré son bon état de conservation, j'avais pris la première lettre pour un E, et dès lors je lui cherchai une attribution qui eut été matériellement fausse, lorsque j'ai eu la bonne inspiration de consulter M. de Longpérier. La réponse de mon obligeant ami ne se fit pas attendre, et il m'apprit qu'au moment où je lui écrivais, M. de Saulcy préparait pour être publiée dans la *Revue*[1], une notice sur un petit bronze analogue. Afin de redresser mon erreur, il m'engageait en même temps à revoir ma pièce avec d'autant plus d'attention que l'exemplaire de son confrère de l'In-

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1863, t. VIII, p. 158.

stitut n'étant pas très-bien conservé, il s'agissait d'abord d'établir la véritable lecture.

Peu de temps après cette communication, la livraison de la *Revue* m'est parvenue, et j'y ai trouvé l'article annoncé avec un dessin [1] pris évidemment sur une pièce dont l'état laisse à désirer, comme le regrette le savant numismatiste qui la publie.

M. de Saulcy nous apprend que deux autres exemplaires bien conservés, existent entre les mains de M. Ricard, à Montpellier, et que, d'après ce qui lui a été dit, ils ont été trouvés à Murviel, près Saint-Georges (Hérault). Quant à celui qu'il possède personnellement, il provient des environs de Bollène (Vaucluse). Le nôtre, ainsi que je l'ai dit, a été trouvé en plein cœur du vieux Marseille.

La provenance de Murviel, en admettant qu'elle soit exacte, paraîtrait s'éloigner un peu de nos contrées, si elle ne se trouvait dans la direction de Marseille à Agde, et par conséquent sur une route commerciale entre la métropole et sa colonie. D'un autre côté, si Bollène, où a été rencontré l'exemplaire de M. de Saulcy, appartient à un point du département de Vaucluse peu rapproché de nous, je ne pense pas que cette circonstance soit un obstacle à l'attribution que je vais proposer. En effet, depuis peu d'années, un nombre considérable de tétroboles et de drachmes de Marseille, dont j'ai pu faire acheter plusieurs kilogrammes par un marchand de Paris, a été trouvé dans ce département. En outre, Bollène, qui possède encore des ruines romaines, est placé près d'Orange, sur la route de Marseille à Lyon, et les relations commerciales de ces deux grandes cités étaient assez fréquentes pour nécessiter entre elles un

[1] *Revue numism.*, *l. cit.*, pl. VI, n° 4.

échange continuel de numéraire. Il n'est donc pas étonnant que des monnaies de l'une de ces villes se rencontrent dans l'autre, et réciproquement, ainsi que sur le parcours.

Cette courte dissertation se rapporte à l'attribution proposée, avec un certain doute il est vrai, par M. de Saulcy [1] pour la petite pièce qui nous occupe. Cet érudit numismatiste, si riche en monnaies gauloises, pensait, sauf meilleur avis, comme il le dit lui-même, qu'on peut lire dans les lettres ΚΡΙΣΣ, le commencement du mot ΚΡΙΣΣΟΤΩΝ, et il attribue la monnaie à Crest, dans le département de la Drôme. Et d'abord, que M. de Saulcy me permette à mon tour de rectifier sa lecture, qui ne provient évidemment que de la mauvaise conformation des deux dernières lettres sur son exemplaire, ainsi que l'indique le dessin. Cette circonstance lui fait regretter avec raison de n'avoir pas sous les yeux les empreintes qui lui avaient été promises par M. Ricard. Ce ne sont pas des ΣΣ, mais bien des ZZ qui se trouvent sur cette monnaie. Il ne saurait y avoir de doute à cet égard, et ces caractères sont trop nettement tracés pour laisser place à une lecture différente. Le dessin rectificatif que je donne aujourd'hui est fait avec la scrupuleuse exactitude si connue de M. Laugier, et, au moment où j'écris, j'ai la pièce sous les yeux. C'est donc bien KPIZZ qu'il faut lire et non ΚΡΙΣΣ.

Maintenant l'attribution à Crest, ville située dans le département de la Drôme, entre Montélimart et Valence, pourrait-elle être maintenue? Détruite déjà par la nouvelle lecture, ne semble-t-elle pas aussi s'accorder mal avec la position de cette localité? En effet, nous sommes en pré-

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1863, p. 158.

sence d'un exemplaire au type exact de certains petits bronzes de Marseille, c'est-à-dire d'une monnaie qui semble ne devoir son émission qu'à une colonie de ce centre puissant du commerce de la Méditerranée gauloise, ou tout au moins comme une imitation faite en raison de rapports directs et fréquents, exigeant une sorte de similitude dans les espèces. Or, je le répète, Crest, par son éloignement dans l'intérieur des terres, à près de soixante lieues de Marseille et en même temps à une assez grande distance relative de la rive gauche du Rhône que côtoyait la route, est-il dans ces conditions? Je ne le crois pas.

D'un autre côté, nous avons dans la partie du département des Basses-Alpes, limitrophe de celui des Bouches-du-Rhône, presque au confluent du Verdon et de la Durance, à très-peu de distance de Cadenet, où ont été rencontrées récemment des quantités considérables de monnaies massaliotes, une ville qui, selon moi, peut revendiquer l'émission de la pièce que nous discutons. C'est Gréoulx, autrefois *Griselum* ou *Griselæ*[1], située à douze lieues d'Aix et dans la direction de la route des Alpes. Voisine de Marseille, cette localité avait acquis, pour ses eaux minérales, une grande célébrité qu'elle a, de nos jours, conservée encore en partie. L'établissement thermal garde aujourd'hui auprès de ses sources, une pierre votive malheureusement mutilée, consacrée *Nymphis Griselicis*, aux nymphes de la fontaine salutaire de Gréoulx, par l'épouse de Titus Vitrasius Pollion, consul pour la seconde fois avec Afer en l'an 176 de notre ère, qui fut proconsul d'Asie et probablement proconsul de la Gaule Narbonnaise.

[1] D'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, p. 362. La terminaison du nom actuel paraît indiquer qu'il provient d'un ablatif pluriel *Griselis*, comme Meaux qui vient de *Meldæ*, *Meldis*.

Cette inscription, citée d'abord par Honoré Bouche [1] et par Spon [2], d'après les papiers de Peiresc, a été donnée *in extenso* par Millin, qui l'a copiée à l'époque où Gréoulx faisait partie du département du Var [3]. Elle est ainsi conçue :

....
FIL FAVSTINA
T VITRASI POLL
IONIS COS II PRAE
..I:I.IMP PONTI
ƆS ASIAE
VXOR
NYMPHIS
GRISELICIS

L'épouse de Pollion, Annia Faustina, était cousine germaine de Marc-Aurèle. C'était une fort grande dame que la renommée des Aquæ Griselicæ avait attirée et qui avait laissé près de la source bienfaisante un témoignage de sa gratitude.

Revenons à notre légende.

Le changement du K en G dans les temps plus modernes [4]

[1] *Chorographie de Provence*, 1664, t. I, liv. 4, p. 283.

[2] *Miscell. erud. ant.*, 1685, p. 94, n° 49.

[3] *Magas. encycl.*, 1811, t. V, p. 59. Voir, sur ce texte, les observations d'Orelli, *Inscr. lat. sel.*, n° 3421. — M. Henry, dans ses *Recherches sur la géographie anc. et les antiq. du dép. des Basses-Alpes*, 1842, a publié de cette inscription une copie (p. 164) et une gravure (pl. IV, n° 7) qui ne sont pas conformes ; mais dans la gravure la dernière lettre de la première ligne est un A, ce qui nous donne le nom de Faustina. Ce nom résulte d'ailleurs de la grande inscription romaine consacrée à T. Vitrasius Pollion, et commentée par Borghesi (*Giornale Arcadico*, 1829) et par M. Henzen (*Inscr. lat. sel. suppl.*, t. III, 1856, p. 89, n° 5477).

[4] Il s'est écoulé certainement plus de deux siècles entre le moment où notre petit bronze a été frappé et l'époque de la consécration du monument épigraphique de Gréoulx.

n'est pas un fait qui doive nous étonner. Ces deux caractères qui offrent une grande analogie dans la prononciation appartiennent à la même classe, et leur permutation a été étudiée par les philologues. Le double Z remplacé plus tard par un S dans l'orthographe latine, ne nous paraît pas non plus un obstacle à l'assimilation de KPIZZ avec l'ethnique de Griselum ou Griselæ. La langue grecque s'arrange assez bien du redoublement des consonnes; ainsi, κρίζω s'écrit doriquement κρίδδω, et le nom propre Κρίσων devient parfois Κρίσσων.

Le fait dominant à nos yeux, c'est le type qui appartient à la région voisine de Marseille, dont M. de Saulcy a, dans l'article précité, enrichi la numismatique de plusieurs pièces fort intéressantes.

Je propose donc la restitution de notre monnaie à Gréoulx, et je la soumets avec confiance au savant auteur des *Lettres sur la numismatique gauloise* qui cherche la vérité avec autant de bonne foi que d'ardeur.

N° 2. CHLOTARIVS RI. — Buste diadémé à droite.

℞ ELGIVS MOMITA. — Croix haussée sur un globe, accostée des lettres M A, le tout dans une couronne avec nœud en forme d'Ω. Au bas, le chiffre VII.

Or. Tiers de sou. Poids, 1gr. (Pl. XIII, n° 2.)

On trouve ici le nom d'Éloi comme monétaire sur une pièce d'or mérovingienne frappée à Marseille. Ce nom, rapproché de celui du roi, donne notre monnaie à Clotaire III, et par conséquent elle doit avoir été frappée de l'année 656, date de l'avénement de ce prince, à l'année 659, époque de la mort d'Éloi. C'est donc une pièce toute nouvelle qui prend rang dans la numismatique déjà si riche de la première race. Il y aurait sans doute bien des observations à faire au sujet de cette pièce qui se rapporte à une

des époques les plus obscures de notre histoire ; et l'on nous contestera peut-être l'assimilation que nous établissons entre le monétaire Elgius et le saint évêque, argentier des rois Dagobert I, Clovis II et Clotaire III, à cause de la qualification inscrite sur notre tiers de sou. Mais le type marseillais exigeait une légende toute différente de celle qui était usitée dans le Parisis ; d'ailleurs, nous ne connaissons pas assez la hiérarchie des monétaires pour décider qu'un personnage de haut rang n'a pas pu y avoir une place très-considérable.

M. Ponton d'Amécourt possède une monnaie de Marseille sur laquelle on lit DAGOBERTVS — ELEGIVS MONE avec l'indice MA. Cette pièce frappée sous Dagobert I, alors que saint Éloi n'était pas encore évêque, a pu servir de modèle dans notre atelier, où le nom du prélat se sera conservé avec son premier titre.

N° 3. Tête barbue ? à droite ; devant, H.

℟ + ANSЄD... en légende autour d'un grand M qui occupe le champ de la pièce.

Argent. Poids, 1gr,08. (Pl. XIII, n° 3.)

Voilà encore un nom nouveau sur une pièce évidemment patricienne frappée à Marseille. Seulement est-ce *Ansedeus* ou *Ansedius?*

Le flan irrégulier de cet exemplaire ne permet pas de le dire positivement ; l'espace resté libre après la dernière lettre semble indiquer la seconde de ces deux formes.

Mais le nom d'Ansedeus nous est connu, par exemple, dans le Polyptique de l'abbé Irminon, où nous le voyons figurer plusieurs fois. C'est Ansedeus colon de Villemeux, Ansedeus fils d'Agedeus colon de Marville, Ansedeus colon

de Combres[1]. Ajoutons même encore Ansedeus signant comme témoin une charte écrite vers l'an 1076[2].

Ce nom appartient par sa terminaison à la même famille que Alsedeus, Gisledeus, Acledeus, etc.

Ansedius ne serait qu'une légère variante produite par l'échange très-fréquemment observé de l'E et de l'I.

Quant au personnage auquel la légende inscrite sur notre denier marseillais pourrait se rapporter, je ne suis point parvenu jusqu'à ce jour, malgré mes recherches, à le rencontrer dans l'histoire, et par conséquent à lui assurer son rang chronologique.

J'espère avoir été plus heureux en ce qui concerne le denier décrit par le marquis de Lagoy dans ses *Mélanges numismatiques*[3] sous le nom de ...ERTAROS. Ainsi que chacun a pu le vérifier sur le dessin, la première lettre n'a pas été reproduite ; mais elle ne saurait être qu'un B; et la pièce appartient nécessairement à un Berthaire. J'ai hésité jusqu'à ce jour avec raison sur son attribution; mais voici ce que je lis dans la chronique d'Adon, archevêque de Vienne, *anno Christi* 686 :

« Post Waratonem, *Bertharium*, *majorem domus* statura « et sapientia pusillum, Franci constituunt. Pippinus, cum » Theodorico et *Berthario* bellum iniit et vicit[4]. »

Je trouve encore dans la chronique de Sigebert de Gem-

[1] Guérard, *Pol. de l'abbé Irminon*, 1844, t. II, p. 78, col. B, n° 15; p. 85, col. A, n° 53; p. 147, col. A, n° 88.

[2] Ibid., *Appendix*, p. 363, pièce XXV.

[3] Aix, 1845, in-4°, p. 31 et pl. I, n° 14. — Voir aussi sur cette monnaie, *Revue numism.*, nouvelle série, 1864, t. IX, p. 123.

[4] Dom Bouquet, *Histor. de France*, t. II, p. 670 c, anno 686.

bloux, anno 683 : « *Bertarius* gener Warathonis fit major domus sub rege Theodorico[1]. »

Thierry était roi de Neustrie et de Bourgogne, comme Chlotaire III son prédécesseur immédiat, dont nous connaissons maintenant la monnaie marseillaise. Il n'est donc pas impossible que son majordome Bertaire ait fait inscrire son nom sur des deniers de notre ville, avant la victoire qui donna une si grande prépondérance à Pépin de Héristel, et une trentaine d'années avant l'élévation du maire Ragenfroi, dont M. de Pfaffenhoffen vient de retrouver la monnaie[2].

La charte de l'abbaye de Saint-Victor, déjà citée au sujet des monnaies des patrices Anténor, Nymphidius, Metrano et Abbo, datée de l'an 780[3], s'exprime ainsi en parlant de Nymphidius, ***Patricius quondam.*** Nécessairement cette locution implique une magistrature antérieure au moins de quelques années, avec d'autant plus de raison que ce monument incontestable emploie la même expression au sujet du patrice Abbo, dont le testament remonte à l'an 739. Or si, en même temps qu'on tient compte de l'analogie des pièces, on veut rapprocher les dates, on doit en conclure que le Berthaire de l'an 686, cité par Adon et les ***patricii quondam*** du Cartulaire, ont tous vécu dans un laps d'années qui ne saurait excéder un demi-siècle. Aussi je crois aujourd'hui qu'il n'y a plus à hésiter sur l'attribution de la monnaie au nom de Berthaire, et qu'elle appartient au contemporain du père de Charles Martel.

Il est bon de remarquer que le denier à la légende MASSILIA—BERTAROS se classe, par suite de son type,

[1] *Ibid.*, t. III, p. 344 *e*. D'après les historiens, Bertaire, nommé maire du palais en 686, fut mis à mort en 688.

[2] *Revue numism.*, nouvelle série, 1866, t. XI, p. 43.

[3] *Revue numism.*, nouvelle série, 1864, t. IX, p. 121.

avant même notre première monnaie d'Anténor (*Rev. num.* 1864. Pl. V, n° 3), car il est d'une meilleure fabrique. Cela correspond au rang que Bertaire doit occuper parmi nos patrices.

Nous voilà donc encore une fois en présence d'un monument monétaire qui vient de nouveau donner raison à l'opinion de M. de Longpérier, dont la sagacité avait prévu, il y a vingt ans, que les monnaies d'Ébroïn ne pouvaient pas être isolées, et qu'on devait en retrouver au nom d'autres maires du Palais, et que même, ajoutait-il, elles seraient d'argent. Nos découvertes récentes ont prouvé la justesse de ces prévisions, ainsi que je l'ai déjà rappelé dans un article sur les patrices de Marseille en 1865, ce qui se trouve encore corroboré aujourd'hui.

N° 4. Lorsque j'ai publié, en 1860[1], quelques-unes des monnaies d'or frappées à Naples par Charles I d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, à l'imitation de celles émises par les rois normands et allemands qui l'avaient précédé, j'avais pu donner, sous le n° 5 de cet article[2], la description d'une petite pièce de la plus grande rareté. C'est celle qui, appartenant à la collection Tafuri et publiée par le prince San Giorgio, représente la partie antérieure d'un cheval dont la housse est fleurdelisée et permet de soupçonner le cavalier qui le monte. J'étais bien loin alors d'espérer que j'aurais un jour dans les mains un multiple de cette pièce, dont le type ne laisse aucun doute sur son attribution, en venant justifier l'opinion du savant numismatiste italien lorsqu'il émettait l'avis que ces pièces ne pouvaient appartenir à d'autres que Charles I.

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1860, t. V, p. 214.
[2] *Ibid.*, pl. X, n° 5.

Voici la description de notre monnaie, classée aujourd'hui dans les cartons de la Bibliothèque de Marseille :

+ K.DEI.G (ratia). Cavalier armé, portant l'épée et le bouclier, monté sur un cheval courant à droite et dont les caparaçons sont fleurdelisés.

℞ + R [ex Sic] ILIЄ. Croix haussée, accostée de deux Ω et séparant verticalement les mots IC XC—NI KA (Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ).

Or. Poids, 4gr,92. (Pl. XIII, n° 4.)

Comme on le voit, notre précieux exemplaire vient faire connaître la légende circulaire qui manque à toutes les pièces de cette série au type grec, publiées jusqu'à ce jour, et dont une seule, celle sous le n° 2 de la planche X de 1860, que nous possédons aussi, conservait quelque trace. En outre, son poids supérieur de beaucoup au taro n° 1, publié en 1860, qui ne pèse que 4gr,00, comparé à la fraction de la collection Tafuri, dont je n'ai pas connu le poids en grammes [1], nous montre par son module que ce type appartient à un monnayage complet avec toutes ses subdivisions. Car les trois exemplaires que j'ai sous les yeux, tout en conservant la grande épaisseur des monnaies frappées dans ce système, non seulement varient dans leur taille, mais encore considérablement dans leur valeur, et pèsent 4gr,92, 4gr,00 et 1gr,75. L'exemplaire Tafuri, reproduit sous le n° 5 de la planche X, de la *Revue* de 1860, à laquelle nous renvoyons le lecteur, pesant seulement

[1] Dans sa table des pesées, feu le prince de San Giorgio indique en poids napolitains les valeurs que voici :

Revue numism.,	1860, pl. X,	n° 1.	Poids,	45 grani.
Id.	*id.*	3.		30
Id.	*id.*	5.		17
Id.	*id.*	7.		22

17 grani napolitains, doit représenter environ le tiers de la pièce de grand module.

En cherchant à compléter la série des produits de ce système monétaire, la collection de Marseille s'enorgueillit de pouvoir déjà offrir aux études des numismatistes une suite de trois tari ou fractions du taro, de la réale et enfin de l'augustale de Charles Ier d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile.

J'ajouterai ici le dessin et la description d'une seconde pièce de grand module publiée à Naples par M. Carlo Bonucci, dans un recueil bien peu connu des antiquaires français[1].

KAI....GRA REX... Cavalier armé d'une longue épée, galopant vers la droite sur un cheval dont le caparaçon est fleurdelisé.

℞ ......LIE.PRC.CAP. Croix haussée, accostée de deux Ω et coupant verticalement la légende IC XC NIKA.AM.

Or. Collection Santangelo. (Pl. XIII, n° 5.)

M. Bonucci a supposé que les caractères AM sont la marque de l'atelier de Messine indiqué par un M sur une pièce d'or de Mainfroy offrant le même revers. Mais il nous paraît beaucoup plus probable que ces lettres AM désignent Amalfi.

Sur cette seconde monnaie Charles porte le titre de PRC.CAP. (*Princeps Capuæ*), il est naturel qu'elle ait été rappée dans une ville du continent, aux environs de Naples.

M. Bonucci, malheureusement, ne nous a pas fait connaître le poids de ce précieux monument.

[1] *Annali di numismatica*, Naples, 1853, t. I, p. 19, pl. II, n°. 9.

N° 5. + RO....T IЄRL ЄT SCIL' en légende ; dans le champ, RЄX sous une grande couronne dont les fleurons coupent le grènetis et la légende. (*Robertus Ierusalem et Sicilie rex.*)

℞ + COM PЄDЄMONTIS. Croix égale à bras fleurdelisés dans un grènetis.

Petit couronnat. Billon. Poids, 0gr,92. (Pl. XIII, n° 7.)

Les monnaies frappées par les comtes de Provence au titre du Piémont, sont excessivement rares. Déjà, dans des articles précédents[1], j'en ai signalé deux à l'attention des lecteurs de la *Revue* : l'une, demi-gillat ou carlin au lis de Jeanne, et l'autre, aussi demi gillat, pour Robert.

Dans une note qu'il a bien voulu amicalement ajouter à l'article relatif à la première de ces pièces, M. de Longpérier nous a fait connaître, d'après M. Giulio di San Quintino, dans quelles circonstances Charles II choisit l'atelier monétaire qu'il établit à Cunéo pour l'émission de ces monnaies.

Le gros d'argent qui, d'après la charte, a dû être fabriqué n'est pas encore retrouvé, que je sache ; quant au demi-gros de Charles II avec la légende COMЄS PЄDЄMONTIS autour des armes d'Anjou, dont M. di San Quintino était assez heureux pour posséder deux exemplaires, il n'existe malheureusement pas à la Bibliothèque de Marseille. En revanche, nous possédons, avec la même légende, un denier couronnat de ce prince qui nous est arrivé récemment, mais dans un si mauvais état, que je renonce à le décrire, quoiqu'il soit indubitable. Nous le conservons, en attendant mieux, comme preuve authen-

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1860, t. V, p. 217, pl. X, n° 9, et 1861, t. VI, p. 49, pl. III, n° 5.

tique de son existence d'autant plus utile à constater que cette monnaie est au nombre de celles que le savant antiquaire italien n'a pas pu retrouver, malgré ses actives recherches.

C'est donc une grande bonne fortune pour nous aujourd'hui que de pouvoir produire une pièce entièrement nouvelle dans cette série, et qu'il est bon de rapprocher de celle de Réné, frappée aussi pour le Piémont [1].

N° 6. + LVDOVICVS DEI GRA IERLE SICL REX. Le prince assis sur un siége orné de deux têtes de lion, tenant le sceptre de la main droite et le globe crucigère de la gauche.

℞ hONOR REGIS IVDICIV DILIGIT. Croix feuillue et cantonnée de quatre lis. Type ordinaire des gillats de Provence.

Argent.— Poids, 3gr,80. (Pl. XIII, n° 6.)

Voilà une pièce d'autant plus intéressante qu'elle vient non-seulement combler une lacune, mais encore révéler indubitablement la succession non-interrompue du type qu'elle représente.

Charles Ier d'Anjou, comte de Provence, après ses succès en Italie et sa promotion au titre de Sénateur de Rome en 1264, avait fait frapper, en vertu de cette dignité, et à l'imitation du sénateur Brancaleone (vers 1253), des monnaies sur lesquelles la ville de Rome personnifiée, est représentée assise sur un trône d'abord de forme byzantine. Ce trône prend sous les sénateurs successeurs de Charles, à partir de Pandolfo Savelli (1291), la forme d'un pliant décoré de têtes de lion [2].

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1863, t. VIII, p. 268, pl. XIII, n° 8.

[2] Voy. la série des pièces des sénateurs, y compris les différentes variétés

Sur les gros d'argent du sénateur de Rome, la ville éternelle tient une palme et un globe ; elle est voilée et couronnée. Sa présence est indiquée par la légende ROMA CAPVT MVNDI ou CAPVD MVNDI.

Au revers, on voit un lion tout seul sur les pièces émises par Brancaleone, et auquel on a ajouté, pour Charles d'Anjou, d'abord un écu fleurdelisé avec la légende : KAROLVS S.P.Q.R ; puis ensuite une simple fleur de lis avec les légendes : CAROLVS REX. S.P.Q.R—CAROLVS REX SENATOR VRBIS.

Telle est, selon moi, l'origine du type des *gillats* ou *carlins de majestés*, dont des émissions nombreuses ont eu lieu à partir des dernières années du règne de Charles II, et sous Robert, monnaies qui comportaient bon nombre de variétés.

J'ai publié dans la *Revue*, en 1860, un demi-gillat de Jeanne au titre du Piémont [1]. Cette pièce, presque inconnue alors, et dont nous possédons deux beaux exemplaires, représente la reine assise sur son trône, comme ses prédécesseurs.

Postérieurement, en 1861 [2], j'en ai fait connaître une autre de Robert, aussi pour le Piémont.

Ces deux pièces, ainsi que les gillats ordinaires évidemment frappés en Italie, nous montrent donc ce type adopté

de celles qui offrent le nom de Charles I, dans Fioravanti, *Antiqui romanorum pontificum denarii a Benedicto XI ad Paulum III*, Rome, 1738, pl. I à VI. — Vettori, *Il fiorino d'oro antico illustrato*, Florence, 1738, p. 118, 119 et 135. — Muratori, *De monet. ital.*, dans Argelati, 1750, t. I, pl. VI et XXVIII. — —Les diverses variétés de monnaies sénatoriales de Charles I sont déjà gravées dans Vergara, *Monete del regno di Napoli*, 1715, in-4°, pl. IX.— Quelques pièces des sénateurs avaient été gravées dans la *Dissertation historique* de Le Blanc, 1692, p. 74.

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1860, t. V, p. 217, pl. X, n° 9.

[2] *Ibid.*, 1861, t. VI, p. 49, pl. III, n° 5.

également pour les possessions subalpines, aussi bien que pour le royaume de Naples, et, en dehors des monnaies sénatoriales de Charles I[er], nous offrent une suite qui a commencé en Provence, sous Charles II, prince auquel les *carlins* doivent leur nom, puis a été continuée sous Robert et sous Jeanne.

Le président de Saint-Vincens avait dessiné, sous le n° 12 de sa planche IX, d'après la planche XXXI de Muratori (*de monetis*), ou d'après la planche XIX de Vergara, un gillat au nom de René, et depuis, cette pièce n'avait pas été retrouvée en nature par les amateurs français. M. Poey d'Avant lui-même, quelque récent que soit son ouvrage, n'a pas été heureux à cet égard; il s'est contenté de décrire et de faire graver très-médiocrement la pièce empruntée par Duby à ses prédécesseurs[1]. Je suis à même de faire savoir ici que deux exemplaires variés de cette pièce, acquis par M. Henri Morin, sont aujourd'hui dans les cartons du Musée numismatique de Lyon, et l'un d'eux offre cette particularité que le buste du prince est accosté à droite d'un petit aigle éployé.

Ainsi donc, à l'exception de Charles III, dont le numéraire est si incomplet, nous trouvions jusqu'ici les noms de tous les souverains de la Provence sur des pièces à ce type, sauf celui de Louis. C'est cette lacune que notre pièce vient combler aujourd'hui. Il subsiste bien, à la vérité, quelque incertitude sur la question de savoir auquel des princes de ce nom qui ont gouverné la Provence, il convient de l'attribuer. Cependant, après un examen attentif des caractères et de la fabrication, nous croyons qu'elle doit appartenir à Louis II (1384-1417), à qui nous l'avons classée.

[1] *Monnaies féodales*, t. II, p. 334, n° 4069, pl. XCII, n° 3.

N° 7. KAROLVS ANDECAVI...... ILIE REX. (Karolus Andecaviæ, Hierosolymæ et Siciliæ rex). Armes de Hongrie, Jérusalem, Anjou, Bar et sur le tout d'Aragon, surmontées d'une couronne.

℟ IN HOC SIGNO VINCES. Croix de Lorraine accostée d'un K et d'un lis.

Argent pur. Poids, 1gr,60. (Pl. XIII, n° 8.)

Duby, d'après M. de Boze, donne, comme étant d'*argent* [1], le dessin et la description d'une monnaie de Charles III de Provence, qui, au premier aspect, semblerait être celle que nous reproduisons ici. Cette pièce en *argent* existait-elle dans le cabinet de M. de Boullongne que notre auteur cite également? Ce n'est pas probable, car si elle eût été dessinée *de visu*, sa reproduction ne présenterait pas les différences notables qui existent entre elle et la nôtre. Tout porte donc à croire que Duby n'a pu consulter que des billons ordinaires, peu rares, dans ce dernier métal, pour Charles III.

De son côté, le président Saint-Vincens (pl. X, n° 3) donne un dessin identique à celui de l'auteur du Traité des monnaies des prélats et barons, avec la sigle Æ, pour en indiquer le métal. C'est la pièce que Duby a copiée jusque dans cette indication, comme le font encore malheureusement même de nos jours quelques écrivains, sans se rendre compte des dangers qu'il y a de procéder ainsi, et des erreurs graves dans lesquelles ils peuvent entraîner leurs lecteurs. Mais il est remarquable que ce dernier auteur, dans le corps de son dernier ouvrage, ne se préoccupe en rien du métal qu'il s'est borné à signaler sur sa planche, tandis que Saint-Vincens, après avoir indiqué une seconde

[1] Duby, *Traité des monn. bar.*, t. II, p. 111, et pl. XCIX, n° 8.

fois cette monnaie sous le n° 2 de Charles III (dans la pl. XIII jointe à l'histoire de Provence du père Papon), fait, dans le texte, cette restriction : « La seconde est à un titre assez bas, et pèse 1 denier, 3 grains[1]. »

Ni l'un, ni l'autre, je le crois, n'a donc réellement vu en nature la monnaie d'*argent*; car si l'un d'eux l'eût rencontrée, il en aurait fait connaître le module et n'aurait pas oublié surtout le K et la fleur de lis caractéristiques qui accostent la croix du revers. Ne l'ayant pas rencontrée, ils ont tous deux donné ce titre métallique à une pièce de billon. Je ne dis rien de Poey-d'Avant, qui ne cite même pas le n° 8 de Duby.

Pour ce qui est de notre exemplaire, on s'aperçoit facilement au premier examen que si le flan en était entier, et n'avait pas été rogné, il serait d'un module beaucoup plus grand que les dessins donnés jusqu'à ce jour; en outre le poids, 1 denier 3 grains (environ 1gr,10), pris sur une pièce complète, ne saurait coïncider avec la nôtre qui, dans son état d'usure, pèse encore 1gr,60.

Enfin il ne faut pas non plus perdre de vue que, dans la table contenant le nom, le titre et le poids des monnaies des comtes de Provence, dressée par Saint-Vincens[2], la pièce dont il parle est mentionnée sous le nom de *denier*, avec son poids seulement, et sans qu'il soit question de son titre métallique. Or, à cette époque, le mot denier impliquait une monnaie de billon, tandis que nous sommes aujourd'hui en présence d'une pièce d'argent pour à laquelle ne saurait s'appliquer cette désignation. Tout porte donc à croire qu'il ne s'est agi, jusqu'à présent, que du monnayage d'un mé-

[1] Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, p. 622.
[2] Aix, an IX, p. 12.

tal inférieur, et que la véritable monnaie d'argent de Charles III, plus rare peut-être encore que celle d'or, connue à si peu d'exemplaires sous le nom de Magdalin, n'avait pas encore été retrouvée.

Une dernière particularité décisive se présente. Sur les dessins de Duby et de Saint-Vincens, comme sur les exemplaires de billon que nous possédons, la croix de Lorraine du revers n'est accompagnée d'aucun signe, ce qui dénote le billon, composition pour laquelle en général on se montrait assez sobre d'ornements; tandis que le K et la fleur de lis, que nous voyons sur notre monnaie, non-seulement indiquent un métal supérieur, mais encore révèlent trois degrés bien marqués dans la série monétaire de Charles III, sans doute pour prévenir toute confusion en cas d'altération extérieure. Le billon, croix toute seule dans le champ; l'argent, portant en plus le K et le lis simple, sans signes héraldiques, et l'or, avec croix accostée du K couronné et d'un lis au lambel.

Ces observations m'ont paru essentielles pour distinguer, avec un caractère certain, l'argent d'avec le billon, quel que soit le titre de l'un ou de l'autre.

N° 8. + S.h.EPISCOPVS. Tête à gauche à l'instar des deniers de Saint-Maurice de Vienne.

℟ + VAPINCENSIS. Croix cantonnée de quatre points. Haut billon. Denier. Poids, $0^{gr},80$. (Pl. XIII, n° 9.)

Personne n'ignore l'extrême rareté des monnaies des évêques de Gap. Aussi, bien que celle-ci ait déjà été publiée deux fois, je n'hésite pas à en reproduire aujourd'hui un exemplaire meilleur, et à profiter de l'occasion pour en donner une explication.

En 1838, M. de Longpérier qui, l'année précédente,

avait publié dans la *Revue numismatique* un beau denier d'argent de Gap, donna à la *Revue du Dauphiné*[1] deux autres pièces de la même ville qu'il avait dessinées chez M. Champollion Figeac. L'une de ces pièces est conforme à celle que nous venons de décrire; seulement le caractère h, qui occupe le second rang dans la légende du droit, a la haste un peu plus courte, et M. de Longpérier, hésitant entre un h et un ᥒ, ne parvint pas à trouver le sens de la légende : « Je ne puis, dit-il, interpréter les lettres S. N (H ou N) de la première de ces pièces. »

Quant à M. Poey d'Avant, qui n'a connu l'article et la planche de la *Revue du Dauphiné* que par un compte rendu de M. Cartier dans la *Revue numismatique*, 1838, t. III, p. 234, il a confondu les pièces appartenant à M. Champollion avec celles qui de la collection de M. de Pina étaient passées dans le médaillier de la Bibliothèque impériale. D'une part, il prend pour une fausse lecture la variante VAPITENSIS très-clairement inscrite sur le denier de M. Champollion, qu'il n'a pas vu; d'autre part, au lieu de reproduire le dessin portant au droit les caractères S.h.EPISCOPVS, il en a fait graver un d'après une pièce mal conservée sur laquelle il ne distinguait que S. I au commencement de la légende[2].

Mais sur notre exemplaire le caractère h est parfaitement venu à la frappe. Je suis persuadé que le denier publié par M. Poey d'Avant offrait ce même caractère; et en effet, il existe entre l'I que ce numismatiste a lu et le mot EPISCOPVS qui le suit, un espace vide qui serait fort singulier, s'il n'avait pas contenu la partie courbe de l'h aujourd'hui effacée.

[1] Tome III, 14e livraison.

[2] *Monnaies féodales*, t. III, pl. CIV, n° 18, p. 24.

Au reste, je le répète, l'exemplaire du cabinet de Marseille est entier et nous avons eu la bonne chance de l'acquérir au moment où nous venions de nous procurer un autre denier de la même localité, portant la rosace à six pétales parfaitement complet aussi, et par conséquent bien supérieur à celui qui est dessiné sous le n° 20 de la pl. CIV des *Monnaies féodales*.

Puisque je viens de parler de cette planche, j'avoue qu'il m'est impossible, malgré tous mes efforts, de lire au revers du denier n° 21 le mot EPISCOPVS en légende rétrograde. De qui provient l'erreur? Est-ce celle du texte, ou celle du dessinateur? Il est fâcheux que notre exemplaire n'ait pas servi de modèle.

Encore une dernière remarque. Dans le mot *Vapincensis* du n° 18 de Poey d'Avant, la lettre E est lunaire dans le texte et carrée sur le dessin. Notre exemplaire porte la lettre carrée.

Et maintenant à qui attribuer notre denier à la légende S.h.EPISCOPVS? Est-ce une pièce anonyme, ou bien la lettre h est-elle une initiale? C'est à la seconde alternative que je m'arrête.

A l'exemple de M. de Longpérier, lorsqu'il étudiait la gravure d'un denier de Gap publiée par M. de Pina[1], j'avais vainement cherché si, au moyen âge, le chef-lieu des Hautes-Alpes n'avait pas eu un patron ou un évêque dont le nom pût convenir à la lettre initiale que j'ai sous les yeux. Mais je n'avais pas réussi de ce côté-là. Enfin, en désespoir de cause, je tentais de rattacher cette monnaie à l'épiscopat de Hugues (1215-1217). Toutefois, la lettre S placée au commencement de la légende me semblait diffi-

[1] *Revue numism.*, 1837, p. 367.

cile à interpréter. Dans cette conjoncture, je fis part de mon idée à un de mes amis, qui l'adopta avec empressement, et me communiqua à son tour un complément d'explication. Suivant lui, mon attribution serait excellente; S.h.EPISCOPVS désigne saint Hugues, évêque de Grenoble (1080; mort le 1er avril 1132); l'évêque Hugues de Gap le reconnaissait probablement comme patron, et il inscrivit son nom sur la monnaie afin de se procurer l'S initial nécessaire à l'imitation des deniers viennois qui offrent le nom de saint Maurice; pièces qui, comme on sait, ont été copiées à Genève, à Aiguebelle, à Saint-Jean-de-Maurienne, à Grenoble et jusqu'à Bourbon et à Charenton.

Prendre l'image et le nom d'un saint pour arriver à parfaire une imitation monétaire était, au moyen âge, un procédé admis. Qui ne connaît ce curieux franc à cheval d'un archevêque de Cambray sur lequel le prélat, qui se nommait Pierre et qui voulait imiter une monnaie du roi Jean, a fait graver autour d'un cavalier fleurdelisé le nom des quatre Évangelistes, en commençant par saint Jean, ce qui n'est pas tout à fait conforme à la chronologie reçue, et en supprimant le titre du saint, ce qui n'était pas fort respectueux [1]?

Je m'en tiens à ces arguments, qui pourraient être facilement étendus; et je crois pouvoir avec quelque certitude classer au commencement du XIIIe siècle notre précieux denier, dont il n'était pas, comme on le voit, inutile de parler une fois de plus.

AD. CARPENTIN.

[1] Ch. Robert, *Numismatique de Cambray*, 1861, in 4°, pl. XIV, nos 5 et 6.

NEUCHATEL EN SUISSE.

MONNAIES INÉDITES D'ANNE GENEVIÈVE DE BOURBON

(DUCHESSE DE LONGUEVILLE)

ET DE SON FILS CHARLES-PARIS.

L'histoire monétaire du comté de Neuchâtel attend encore un écrivain. Personne jusqu'ici n'a traité ce sujet dans son ensemble, ou pour mieux dire Gottlieb Emmanuel de Haller, le seul qui ait tenté de le faire, ne s'en est acquitté que d'une manière incomplète [1].

Son livre sur la numismatique suisse [2] consacre à peine trente pages à la description des monnaies et médailles de Neuchâtel. Dans cet espace évidemment trop restreint,

[1] Je dois dire, pour ne rien omettre, qu'un auteur anonyme a aussi publié en deux articles consécutifs, dans le *Journal numismatique de Weissensée* (année 1863, p. 145-156), un travail sur la monnaie de Neuchâtel ; mais cette monographie n'est qu'une compilation abrégée, sans critique et quelquefois fautive, de Haller et des Catalogues de Wellenheim, Maretich de Riv-Alpon, Appel, Ampach, Arnim, Wambolt, etc. Cet écrit, rédigé par ouï-dire et en dehors de la connaissance pratique des pièces qu'il décrit, contient d'ailleurs de graves erreurs. Ainsi la première monnaie citée par l'auteur comme appartenant probablement au comte Ulrich III de Neuchâtel (1195), n'est autre chose que le petit denier si connu de Ferri III de Lorraine, frappé à Neuf-Château avec la légende NOVOCASTRO.

[2] G. E. de Haller, *Schweizerische Münz und Medaillen Kabinet*. Bern., 1781, 2 vol. in-8°.

l'auteur ne fait connaître qu'un petit nombre de pièces appartenant, les unes à la famille d'Orléans-Longueville, et les autres à la dynastie prussienne qui succéda à partir de 1707.

La première de ces séries présente de notables omissions et en particulier celle de toutes les basses monnaies que l'auteur a rarement jugées dignes d'une mention, comme si la numismatique et l'histoire tiraient leur intérêt de la valeur intrinsèque des monnaies ou médailles. Quant à la seconde série, elle s'arrête naturellement à 1781, époque de la publication de l'ouvrage de Haller, et elle demande aujourd'hui un supplément assez étendu qui embrasse les trente-sept années suivantes, la fabrication monétaire ne s'étant arrêtée à Neuchâtel qu'après l'émission des kreutzers de 1818.

Ce n'est pas tout, et si la fin de l'œuvre est ainsi tronquée, ce qui devrait en constituer le commencement fait complètement défaut. Aussi le futur historien de la numismatique neuchâteloise (et si je suis bien renseigné il ne tardera pas à se produire) devra non-seulement nous donner la description des monnaies fabriquées par l'autorité prussienne jusqu'à 1806 et depuis la restauration de 1814, ainsi que celles du court règne de Berthier, mais encore profitant des divers travaux qui ont paru isolément depuis Haller jusqu'à nos jours, il remontera autant que possible aux origines monétaires de Neuchâtel. Son livre ne manquera pas de rappeler l'inestimable denier du comte Louis (1347 à 1373) publié il y a bientôt trente ans par M. de Pina [1], et que l'auteur anonyme du Journal de Weissensée est coupable de n'avoir pas connu.

[1] De Pina, *Monnaies frappées sur les bords du Léman* dans la *Revue numismatique*, année 1838, p. 122.

Les bractéates, dont on doit la connaissance à M. H. Meyer de Zurich [1] viendront ensuite, sans omettre les variétés nouvelles que ce savant a signalées postérieurement à son grand ouvrage et qui proviennent de la récente trouvaille de Wolfwil, près Soleure, en 1863 [2].

Réunir tous ces documents épars, les distribuer dans un ordre convenable, voilà désormais, en y ajoutant l'examen préalable et minutieux des collections numismatiques les plus importantes, l'œuvre facile réservée au futur historien de l'atelier neuchâtelois. Je n'ai pas le dessein d'entreprendre ici cette tâche dans toute son étendue, je veux seulement, la laissant aux mains qui l'ont entreprise déjà, lui apporter le contingent de mes recherches personnelles, c'est-à-dire deux pièces inédites d'une importance manifeste, puisqu'elles émanent de souverains dont la monnaie nous était jusqu'ici restée inconnue.

Ces pièces, appartenant toutes deux à la famille d'Orléans-Longueville, le lecteur me saura gré de faire précéder leur description de quelques lignes touchant l'histoire des princes de cette noble maison qui ont successivement gouverné Neuchâtel.

Jeanne de Hochberg, héritière du comté, l'apporta en mariage à Louis d'Orléans, en 1504.

François, petit-fils des précédents, succéda à Jeanne qui avait survécu jusqu'en 1543 à son époux, et mourut sans postérité en 1551.

Vint ensuite Léonor d'Orléans, qui ne posséda, pendant plusieurs années, qu'une partie de l'héritage de François son cousin. Léonor mourut en 1573.

[1] H. Meyer, *Die Bracteaten der Schweiz*. Zurich, 1845 et 1858, in-4°.

[2] H. Meyer. *Bracteatenfund von Wolfwil, Kanton Solothurn. Numismat. Zeitung*. Weissensée, 1863, p. 123.

·n des princes que je viens de nommer n'a laissé de
on connaît d'eux un petit nombre de médailles
encore ont-elles été frappées hors de Neuchâtel,
oute apparence.

i Ier, fils de Léonor et de Marie de Bourbon, succéda on père, mais, à cause de son extrême jeunesse, il fut placé sous la curatelle et régence de sa mère. Celle-ci, princesse habile et d'une grande sagesse, mais trop avide de gouverner, ne chercha pas à lutter contre l'indifférence d'Henri pour les affaires publiques. Quand il eut atteint sa majorité, loin de lui remettre le pouvoir, elle ne pensa qu'à perpétuer sa régence. Si nous en croyons les curieux mémoires du chancelier de Montmollin [1], Marie de Bourbon fut singulièrement aidée dans cette circonstance par le goût de son fils pour les « passe-temps et les mousquetades. »

Le chancelier blâme fort l'irrégularité de cette manière d'agir [2], mais en même temps il n'est sorte d'éloges qu'il ne donne à l'habile administration de la princesse. « Cette femme pensait à tout, » dit-il quelque part dans ses Mémoires.

Entre autres choses, Marie de Bourbon *pensa* à la monnaie depuis longtemps tombée en désuétude à Neuchâtel. Remarquant le tort qu'apportaient à son peuple les mauvaises monnaies étrangères de Savoie, Genève, Besançon, Montbeliard, etc., elle prit le parti d'abolir toute cette vieille monnaie et d'en faire fabriquer de la nouvelle au poids et aloi des trois villes confédérées, Berne, Fribourg

[1] G. de Montmollin, *Mém. sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, t. I, p. 140.

[2] « Or on peut dire que notre prince Henri Ier, seul et légitime souverain, « sain de corps et d'esprit, majeur depuis plusieurs années, mourut sans avoir « régné par lui-même, et sans avoir fait, pour ainsi dire, un seul acte de sou- « veraineté. » *Ibid.*, p. 140.

et Soleure. Après plusieurs essais, plusieurs incertitudes dont témoignent de nombreuses conférences avec les cantons suisses et particulièrement la diète monétaire tenue à Payerne en 1592, la monnaie neuchâteloise se trouve enfin constituée.

Les espèces fabriquées par l'ordre de Marie de Bourbon portèrent le nom du souverain légitime, Henri Ier, jusqu'à la mort de celui-ci, en 1595. La plus ancienne date que l'on y rencontre est celle de 1589.

Henri II, fils du précédent, venait à peine de naître, quand son père mourut. Cette fois encore, Marie de Bourbon conserva la régence au mépris de la coutume du pays, et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1601. Henri II finit sa carrière en 1663, laissant une mémoire chérie parmi ses sujets qu'il avait trop rarement visités. Marié deux fois, il avait eu de sa seconde femme, Anne-Geneviève de Bourbon, plus connue sous le nom de Madame la duchesse de Longueville, deux fils, Jean-Louis-Charles et Charles-Paris.

L'aîné de ces deux princes, faible d'esprit et de corps, était à peine âgé de dix-sept ans lorsqu'il succéda à son père sous la curatelle de la duchesse Anne-Geneviève. Incapable de gouverner et d'ailleurs depuis longtemps porté à embrasser l'état ecclésiastique, il se décida, au bout de cinq années d'un semblant de règne, à abdiquer en faveur de son frère puîné, Charles-Paris, qui, destiné dès son enfance à l'Église, se trouvait, par un contraste bizarre, fort éloigné de cette vocation.

Charles-Paris, comte de Saint-Pol, beau, bien fait, vif, aimable et spirituel, ainsi qu'en témoigne un auteur contemporain[1], reçut, le 13 mars 1668, la souveraineté de

[1] De Montmollin, *Mém. sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, t. I, p. 178.

Neuchâtel des mains de son frère, qui se retira immédiatement après à Lyon, et prit le titre d'abbé d'Orléans.

Neuchâtel était décidément voué à de perpétuelles régences! Le nouveau souverain, abandonnant le soin du gouvernement à sa mère et poussé par le goût des aventures lointaines et guerrières, se distingua dans les guerres de Flandre, en Franche-Comté et même jusqu'à Candie, et périt inutilement en 1672, au passage du Rhin.

On n'a pas connu jusqu'ici de monnaies frappées par Charles-Paris; Haller rapporte seulement (t. II, p. 268) une convention faite en 1670 avec un nommé Nicolas Wittnauer pour fabriquer diverses espèces de monnaies, mais il ajoute que cette convention resta inexécutée. Plus heureux que cet auteur, je puis indiquer les monnaies suivantes:



OCVLI.DO.ET.PAX.SVP.IVSTOS. Buste tourné vers la droite.

℟ + CAROL.PARI.AVR.D.G.PRI.NOVICASTRI. Écu couronné parti de Longueville et de Neuchâtel et accosté de la date 16—68. *Argent.*

Musée de Neuchâtel.

Cette pièce de 10 kreutzers cherche évidemment et sans succès à imiter les pièces de même valeur fabriquées sous Henri II de Longueville. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus barbare que le dessin du buste du prince; le

revers est d'un travail meilleur et d'une autre main, je crois.

Si je ne me trompe, cette monnaie aura été gravée avec une extrême précipitation, attestée encore par la distraction qui a fait intervertir l'arrangement des légendes. La phrase OCVLI, etc., qui devrait, suivant l'habitude, se trouver au revers, y est remplacée par la légende du droit : CAROL. PARI., etc.

Un historien neuchâtelois, Boyve [1], raconte que le 13 mars 1668, jour où Charles Paris fut reconnu prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, « il fit couler la fontaine de la « rue de la Pommière en bon vin rouge, dont il coula « 2,500 pots, et qu'il fit aussi jeter à la population 800 fr. « de monnaies et de *pièces* d'argent. »

Il est vraisemblable que ces *pièces d'argent*, que l'auteur distingue avec soin des francs en monnaies employés aux mêmes libéralités, ne sont autre chose qu'un certain nombre d'exemplaires de notre pièce de 10 kreutzers. On les aura rapidement fabriquées dans cette première quinzaine de mars 1668, et la différence de burin que j'ai signalée entre la face et le revers s'expliquerait alors aisément. On aura, pour abréger, utilisé quelque ancien coin d'une pièce de 10 kreutzers d'Henri II de Longueville, en modifiant la légende. Celle-ci, ajoutons-le, offre toute l'imperfection de l'autre côté de la monnaie.

Le dessin que je donne ici de la monnaie de Charles-Paris de Longueville est pris sur l'exemplaire offert au Musée de Neuchâtel par la famille de Merveilleux. Le même Musée possède encore un coin de cette pièce, mais je me suis con-

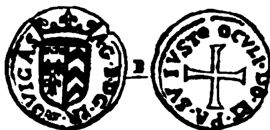
[1] Jonas Boyve, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et de Valengin*, etc. Berne et Neuchâtel, 1854-1859, in-4°. Cf. t. IV p. 152.

vaincu, par un examen attentif, qu'il présentait des différences sensibles. Ainsi, la première lettre du mot OCVLI y est omise. Malgré cette imperfection qui aurait dû le faire rebuter, le coin d'ailleurs mal trempé, et par conséquent trop mou, porte la trace d'un usage prolongé et d'une fabrication opérée en toute hâte pour la distribution faite impromptu le 13 mars.

L'exemplaire du musée de Neuchâtel n'est pas unique, il doit s'en trouver un autre dans la collection de feu M. Duleau, qui m'a affirmé le posséder et se disposait à m'en donner connaissance quand la mort est venue le surprendre et l'enlever si rapidement à ses amis et à ses nouvelles fonctions.

En cédant la souveraineté à Charles-Paris, son frère aîné avait stipulé la condition qu'elle lui ferait retour dans le cas de prédécès. Le fait s'étant réalisé, Jean-Louis-Charles rentra en possession du comté de Neuchâtel, mais comme il était déjà depuis deux ans tombé dans une complète démence et tout récemment interdit, la duchesse Anne-Geneviève sa mère, qui lui avait été donnée dès ce moment pour tutrice et curatrice, prit les rênes du gouvernement et fut reconnue dans cette double qualité le 17 octobre de la même année, malgré les prétentions contraires de Marie de Nemours, sa belle-fille.

On ignorait que la duchesse de Longueville eût jamais frappé monnaie à son nom comme souveraine de Neuchâtel. La pièce suivante, que j'ai tout récemment découverte, comblera cette lacune.



A.G.B.D.G.PR.NOVICAS, *Anna Genovefa Borbonia dei gratia princeps Novicastri*. Écu aux armes de Longueville et de Neuchâtel.

℞ OCVLI.DO.ET.PA.SV.IVSTO. Croix. — ***Billon***. Demi-kreutzer.

Ma collection.

L'attribution de cette modeste et infiniment précieuse monnaie n'offre aucune difficulté, car les initiales sous lesquelles le nom de la duchesse de Longueville se dérobe ne sauraient s'appliquer à aucune autre souveraine de Neuchâtel.

Les demi-kreutzers de Neuchâtel sont généralement rares, celui-ci apparaît pour la première fois.

Cette pièce ne portant pas de date, on peut hésiter quant au moment de sa fabrication. Appartient-elle au premier règne de Jean-Louis-Charles, c'est-à-dire aux années 1663 à 1668, ou bien a-t-elle été frappée pendant la partie du second, qui se trouve compris entre 1672 et 1679, époque de la mort d'Anne Geneviève? Cela est difficile à décider, à moins que les archives neuchâteloises ne nous le révèlent. Une courte inspection des documents monétaires conservés dans cette ville ne m'a rien fourni; je laisserai donc au lecteur le soin de résoudre la question en lui soumettant les diverses raisons qui militent pour l'une et pour l'autre supposition.

Haller (tome II, p. 271) cite, parmi les monnaies parve-

nues jusqu'à lui, un demi-kreutzer à la date de 1666. Mais comme il se contente de cette simple mention, nous ne pouvons savoir à quel nom il a été frappé et s'il émane de Jean-Louis-Charles ou déjà d'Anne-Geneviève.

En tout cas, cette pièce, aujourd'hui disparue, n'est pas la même que celle que j'ai décrite plus haut, puisque l'une est datée et que la seconde ne l'est pas.

L'hypothèse qui reporterait la fabrication de notre demi-kreutzer au second règne de Jean-Louis-Charles me paraît préférable. En effet, après avoir vu Marie de Bourbon, si avide pourtant du pouvoir et de l'autorité, mettre le nom d'Henri I[er] sur les monnaies qu'elle ordonnait, il serait singulier qu'Anne-Geneviève, qui agissait avec la même qualité, c'est-à-dire comme curatrice et régente, eût osé mettre son propre nom sur la monnaie de Neuchâtel, alors que le véritable souverain était son fils, et que son état mental n'avait pas encore été l'objet d'une constatation juridique. La chose devient plus admissible après 1672, quand l'imbécillité du prince se trouve établie, et par qui? par le roi Louis XIV en personne, et que l'interdiction du prince est prononcée.

Il ne faut pas oublier non plus qu'à la mort de Charles-Paris, la duchesse de Longueville, en butte aux attaques violentes et aux entreprises de Marie de Nemours, qui prétendait l'évincer, dût chercher tous les moyens d'affirmer ses droits et le fait de sa souveraineté. Or, battre monnaie à ses noms et armes n'était-ce pas le premier et le plus officiel de ces moyens?

Les collectionneurs qui ont examiné avec attention les diverses monnaies émises par la famille de Longueville à Neuchâtel, n'ont pu manquer de faire une remarque au sujet de la légende qui orne habituellement le revers de la

plupart des pièces. Depuis l'origine, c'est-à-dire 1589, jusqu'en 1640, cette légende est ainsi conçue : OCVLI DOMINI SVPER JVSTOS. En 1646, peut-être même avant (je n'ai pas connaissance de pièces d'une date intermédiaire), une légère modification s'introduit, et la légende porte désormais : OCVLI DOMINI ET PAX SVPER JVSTOS.

J'ai vainement cherché jusqu'à présent un document officiel qui établisse les motifs de cette altération d'un texte emprunté, comme on sait, au psaume 34. Faut-il regarder ces deux mots intercalés comme une allusion à la paix de Westphalie? Elle ne fut signée qu'en 1648, il est vrai, mais Henri II de Longueville, envoyé à Münster comme plénipotentiaire du roi de France pour traiter de cette paix si longuement débattue, s'y trouvait déjà depuis près de trois ans, et il se peut, à la rigueur, que les mots ET PAX aient été ajoutés sur la monnaie du prince dès les commencements de la haute mission qui venait de lui être confiée et afin d'en perpétuer le souvenir honorable.

A. Morel Fatio.

NIQUE.

—OLOGIE.

ESTINO CAVEDONI [1].

i naquit à Levizzano, dans le du-
. Dès l'âge de douze ans, d'après
gard des enfants qui se vouent à
l'habit. On raconte qu'étant au
ayant ouvert par hasard une
t un goût décidé pour l'étude de
nertes, cette lettre morte avaient
charme qui décidèrent de son
l'envoya à l'université de Bologne,
grande renommée en Italie, et en
seurs qui enseignaient à cette uni-
urs savants d'une haute distinction
oni, Schiassi, Mezzofanti, le célèbre
années qu'il passa à l'université de
ne grande application et beaucoup
multiplicité des devoirs, l'aridité

[1] La principale source à laquelle j'ai eu recours pour rédiger cette notice est la publication préparée par MM. Pietro Bortolotti, Antonio Masinelli, Antonio Dondi et Luigi Della Valle, sous le titre de *Notizie intorno alla vita ed alle opere di Monsig. Celestino Cavedoni, con appendice di sue lettere ed altre cose inedite*, Modena, tip. dell' Immacolata, 1866.—J'ai également mis à profit ma correspondance avec M. Pietro Bortolotti et avec M. Carlo Gonzalès.

des études, loin de l'effrayer, ne faisaient qu'exciter son zèle et son ardeur pour le travail et ne le rendaient que plus avide de s'instruire. Il cherchait à se perfectionner dans la connaissance des langues hébraïqué et grecque, langues qu'il avait déjà beaucoup étudiées pendant qu'il était au séminaire de Modène. Mais il brillait surtout quand il s'agissait d'expliquer les auteurs classiques grecs et latins.

Bientôt le jeune ecclésiastique ne fut plus regardé comme un simple étudiant; il devint l'ami et le confident de ses maîtres. Il occupait une chambre qui était contiguë à celle de Mezzofanti, dont il écoutait les avis et les conseils avec la révérence la plus grande, et en même temps avec la docilité d'un enfant. Et telle était son admiration pour cet homme célèbre qu'il citait et rappelait à tout propos à ses amis et à ses condisciples les sentences de Mezzofanti, dont plus d'une sont imprimées dans les ouvrages du savant de Modène. C'est encore à l'université de Bologne, où existe un riche médaillier, qu'il commença à prendre du goût pour la numismatique; ces premières études se faisaient sous la direction de Mezzofanti, qui l'introduisait aussi dans un grand nombre de bibliothèques, et c'est là qu'il puisa ces éléments de critique solide qu'il apporta plus tard dans ses travaux.

Le 20 décembre 1817, il avait été ordonné prêtre par l'évêque de Modène, Tiburzio Cortese. Pendant toute sa vie, il remplit les devoirs difficiles du sacerdoce avec un zèle et une dignité exemplaires, et il édifia constamment les fidèles par sa conduite et par ses vertus. Et malgré ses nombreuses occupations, quand plus tard il eut été appelé à de hautes et importantes fonctions, il ne manquait jamais d'accomplir les règles prescrites par les devoirs de son état.

C'est pendant son séjour à Bologne qu'il travailla, conjointement avec plusieurs autres jeunes savants, au nombre desquels se trouvaient Michele et L. C. Ferrucci et le chanoine Fabiani, et sous la direction du professeur Schiassi, au grand lexique

d'épigraphie de Morcelli (*Lexicon epigraphicum Morcellianum*, Bononiæ, 1835-1843, 4 vol. in-4°).

Vers la fin de 1820, le duc de Modène, François IV, le nomma conservateur adjoint à la Bibliothèque palatine et directeur du musée d'Este, à Modène.

Dès lors, renfermé constamment dans la bibliothèque ducale, Cavedoni ne vivait pour ainsi dire que de science et s'occupait peu des affaires du dehors. Il considérait la place qu'il remplissait comme la seconde station de son apprentissage. L'étude et les recherches scientifiques, à vrai dire, n'ont d'autres limites que le terme même de la vie. Mais il n'y a que ceux qui ont goûté le charme du travail intellectuel qui savent combien il faut, quand on est jeune, de persévérance, de ténacité même, d'abnégation, de renoncement aux plaisirs, pour obtenir dans la suite des résultats féconds et durables.

Cavedoni entretint une correspondance suivie avec le cardinal Mezzofanti pendant vingt ans, et avec Bartolomeo Borghesi pendant environ quarante. C'est Cavedoni lui-même[1] qui raconte comment il entra en relations avec le célèbre épigraphiste de San Marino.

Borghesi regrettait de ne pouvoir consulter la dissertation, rare en Italie, de John Swinton, *De quinario gentis Metiliæ*, Oxon., 1750. Cavedoni avait entre les mains un exemplaire de cette dissertation; il en fit un extrait et l'envoya à Borghesi, accompagnant sa lettre d'envoi de quelques questions numismatiques. C'était au commencement de 1823. De cette époque datent les relations des deux savants, qui continuèrent jusqu'à l'époque de la mort de Borghesi, en 1860.

Le 21 avril 1838, Cavedoni reçut le titre de sous-bibliothécaire, chargé spécialement de la section des médailles et de l'archéologie. Enfin, le 30 septembre 1847, il fut nommé préfet

[1] *Cenni autentici intorno alla vita ed agli studi del conte Bartolomeo Borghesi*, dans les *Opuscoli religiosi, letterarii e morali* de Modène, sér. I, vol. IX, et dans l'extrait, p. 4.

ou bibliothécaire en chef, conservant dans ses attributions la direction du cabinet des médailles.

Dès 1830, il avait été nommé professeur des saintes Écritures et de langue hébraïque à l'université de Modène. En 1849, il reçut le titre de président de la Faculté de théologie.

Au mois de juillet 1857, le pape Pie IX étant venu visiter Modène, Cavedoni fut nommé camérier secret de Sa Sainteté, fonction honorifique à laquelle est attaché le titre de monseigneur.

En 1860, il fut nommé président de la commission ayant pour titre *Deputazione di storia patria*, et l'année suivante membre de la commission instituée pour la publication des œuvres de Borghesi, publication ordonnée par S. M. l'empereur Napoléon III.

Rien n'échappait aux patientes recherches du digne successeur des Muratori et des Tiraboschi, qui, à une autre époque, avaient été chargés de la direction de la Bibliothèque palatine, les manuscrits, les inscriptions, les vieilles chroniques, mais surtout les médailles. Placé à la tête d'un des plus riches médailliers de l'Italie (voir son article sur le musée d'Este, n. 89), et entouré d'une collection choisie de livres anciens et modernes sur la science numismatique, il s'adonna à l'étude avec une telle ardeur qu'en peu d'années il surmonta les plus grandes difficultés et devint bientôt un des plus éminents numismatistes de ce siècle. Méditant et étudiant sans cesse l'immortel ouvrage d'Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, base de la science, il recherchait avec soin les catalogues de médailles les plus importants et les planches les mieux gravées, et les comparait avec les monnaies conservées dans le médaillier de Modène; et pendant qu'il se livrait à l'examen des types et qu'il cherchait à se rendre compte des moindres symboles, il notait les doutes et les hésitations du célèbre numismatiste viennois. Certes, parmi les nombreux et doctes travaux de Cavedoni, son exemplaire chargé de notes et de corrections du *Doc-*

trina numorum veterum n'est pas ce qu'il a laissé de moins curieux ni de moins instructif[1].

Je ne citerai ici aucun des ouvrages de Cavedoni qui traitent de l'épigraphie, de l'archéologie ou de quelque autre matière; qu'il me suffise de dire que le nombre total de ses écrits s'élève au chiffre presque incroyable d'environ 1,000, en y comprenant ce qu'il a écrit sur les matières religieuses et sur la littérature italienne. Rien n'était plus difficile que de réunir les titres des nombreux opuscules de Cavedoni; il n'en existe nulle part une collection complète, ni dans les bibliothèques publiques ni dans aucune bibliothèque particulière. A Modène même, on ne possède pas tout ce qu'a écrit le savant archéologue. On avait à chercher les titres de ses ouvrages dans une quantité de livres et de brochures; souvent ce ne sont que des feuilles volantes. Mais c'était surtout dans une foule de journaux et de recueils périodiques publiés en Italie et hors de l'Italie que cet homme infatigable a fait imprimer, pendant plus de quarante ans, les articles sortis de sa plume. Recueillir les titres de ces opuscules, en dresser un catalogue méthodique était une tâche laborieuse et pénible, et l'on ne saurait assez remercier un savant de Modène, M. Pietro Bortolotti, d'avoir entrepris ce travail; M. Pietro Bortolotti promet de donner au monde savant un catalogue complet des œuvres de Cavedoni[2], et c'est là un véritable service qu'il rend aux études classiques. « L'éloge « le plus sincère et le plus vrai que l'on puisse faire d'un « savant, est de publier la liste de ses ouvrages. (*Le opere « di uno scrittore sono fonte presso che unico della schietta*

[1] Une grande partie de ces observations sur l'ouvrage d'Eckhel a été imprimée dans les *Annales de l'Institut archéologique* et dans le *Bulletin archéologique de Naples*. (Voir nn. 121, 129, 141, 165, 170, 172, 184, 191, 242, 251.)

[2] Voici comment sont classés les ouvrages de Cavedoni dans la liste de M. P. Bortolotti : *Numismatique*, nn. 1-293 *bis*. — *Épigraphie*, nn. 294-446. — *Archéologie*, nn. 447-606. — *Études religieuses*, nn. 607-699. — *Littérature et sujets divers*, nn. 700-819. — *Inscriptions latines*, nn. 820-962.

e verace lode di esso.)» Ce sont les paroles dont Cavedoni se sert dans la biographie qu'il a écrite de l'abbé Zannoni[1]. Aussi pour faire connaître ce qu'un homme sérieusement voué aux études scientifiques peut produire dans une carrière longue et laborieuse, ai-je voulu donner à la suite de cette notice la liste aussi complète que possible de ses ouvrages sur la numismatique. D'ailleurs, tout en rendant ainsi hommage à la mémoire d'un savant illustre, on rend en même temps un grand service à la science en indiquant aux personnes qui désirent se livrer à des recherches utiles les ouvrages de ceux qui nous ont précédés et auxquels ils doivent leur réputation.

Les travaux de Cavedoni sur les monnaies de la république romaine, connues sous le nom de médailles consulaires ou des familles, sont à coup sûr ce qu'il a écrit de plus remarquable. Son *Essai* (*Saggio di osservazioni sulle medaglie di famiglie romane*, n. 4) fixèrent l'attention des savants et placèrent Cavedoni, dès l'année 1829, au rang des numismatistes les plus distingués et les plus habiles. Des suppléments à cet *Essai* parurent en 1831, 1832 et 1834 (nn. 6, 7, 11, 12), et en 1854, il publia un nouveau travail sur ces médailles, sous le titre de *Ragguaglio de' precipui ripostigli antichi di medaglie consolari e di famiglie romane d'argento* (n. 148). C'est un discours de Schiassi sur un dépôt de médailles déterré en 1810 à Cadriano, près de Bologne, qui donna à Cavedoni l'idée d'étudier les questions qui se rattachent aux monnaies enfouies dans la terre par les anciens. Sentant l'important service que l'étude des dépôts de monnaies antiques pouvait rendre à la science, il examina plusieurs de ces dépôts, trouvés dans le territoire de Modène, et c'est ainsi qu'il parvint à fixer l'âge des deniers de la république et à les classer dans un ordre chronologique. On peut dire en toute assurance que ce sont les travaux de Borghesi

[1] *Memorie di religione, di morale e di letteratura*, Modena, ser. II, vol. IV, p. 104-198, et dans l'extrait, p. 11.

et de Cavedoni qui ont jeté le plus de lumières sur cette partie de la numismatique et ont fourni les éléments nécessaires pour en déterminer la chronologie[1]. Outre ces classifications de dépôts, Cavedoni a écrit plusieurs articles sur les noms des monétaires que portent les deniers romains.

Il faut aussi citer un travail très-remarquable sur l'*Æs grave*, ou la monnaie primitive de l'ancienne Italie (n. 44).

Le *Spicilége numismatique* (n. 35), publié en 1838, est peut-être l'ouvrage le plus savant que Cavedoni a laissé. Il est dédié au cardinal Mezzofanti, et dans ce petit volume de 304 pages sont passées en revue les monnaies grecques des peuples, villes et rois, et expliqués avec une érudition merveilleuse les types parlants, les allusions, les symboles et jusqu'aux moindres signes monétaires. En parcourant cet ouvrage, on est étonné de la prodigieuse mémoire du savant et des rapprochements ingénieux qu'il propose; cependant, il faut le dire, il y a des cas où le désir de pénétrer le sens caché des plus petits symboles l'entraîne au delà des bornes qu'il est toujours prudent d'apporter dans ces sortes de recherches. On assure que dans un âge plus avancé, Cavedoni jugeait lui-même, avec trop de sévérité peut-être, les résultats auxquels il était arrivé en traitant des symboles monétaires.

Un des grands ouvrages de numismatique de Cavedoni est sa description des planches de Carelli (n. 119), dans lesquelles sont gravées par ordre géographique les médailles de l'ancienne Italie, en commençant par l'Étrurie et en finissant par le Bruttium.

« La position de Cavedoni était difficile, et pour qu'il l'acceptât, il fallait tout son dévouement à la science, » a dit feu M. Ch. Lenormant dans le *Rapport fait au nom de la commission du prix de numismatique sur le concours de* 1851[2]. Le sa-

[1] Voir *Bull. arch. Nap.*, N. S., anno II, p. 157 et suiv.

[2] *Revue numism.*, 1851, p. 294.

vant académicien signale en effet l'imperfection des planches préparées par Carelli et qui remontent à une époque où l'art de graver les médailles était pour ainsi dire dans son enfance, et puis il fait observer qu'un recueil comme celui de Carelli, où l'*æs grave* se trouve mêlé aux autres monnaies et où les diverses séries en sont indistinctement confondues, ne peut donner aux personnes peu exercées qu'une idée très-fausse de l'état de la science. Malgré ces critiques, cet ouvrage fut couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1].

On doit admirer la prodigieuse quantité de dissertations de Cavedoni, imprimées dans une foule de recueils périodiques; mais c'était surtout aux *Memorie di religione, di morale e di letteratura*, recueil imprimé à Modène[2] et aux *Opuscoli religiosi, letterarii e morali*[3] qui font suite à ce recueil, aux *Annales* et au *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*[4] et au *Bullettino archeologico Napoletano*[5] qu'il envoyait de préférence ses articles.

Nos lecteurs se rappellent ceux de l'éminent numismatiste de Modène, publiés dans cette *Revue* (nn. 108, 173, 187, 194, 230, 257).

Enfin il faut mentionner aussi ses travaux sur la *Numismatique biblique* (nn. 115, 120, 158, 162, 178, 205, 258, 284), qui donnèrent lieu à d'importantes discussions scientifiques, et dont

[1] *Revue numism.*, 1851, p. 372.

[2] Trois séries de XVIII volumes chacune, Modène, Soliani, 1822-1856, in-8°.

[3] Il en a paru XIX volumes; XII volumes forment une série, Modène, Soliani, 1857-1866, in-8°.

[4] Recueil publié à Rome, Paris, Berlin et Leipzig, de 1829 à 1866.

[5] Recueil publié à Naples, d'abord par F. Avellino, de 1843 à 1848, puis de 1853 à 1862 par le Père R. Garrucci et M. Jules Minervini (la première année seulement, les autres années sous la direction de M. Minervini seul). A partir de 1861, cet intéressant recueil a paru sous le titre de *Bullettino archeologico Italiano*. La publication en est malheureusement suspendue, au grand regret de tous ceux qui s'intéressent à l'étude de l'antiquité.

une grande partie a été traduite en allemand par M. A. von Werlhof. La *Numismatique biblique* partagea, en 1851, l'honneur d'être couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. « Le texte des planches de Carelli, et surtout la « *Numismatique biblique*, ajoutait le savant rapporteur, ne peu- « vent qu'accroître la reconnaissance que tous les numisma- « tistes ont vouée au savant de Modène. En couronnant ces deux « ouvrages, l'Académie regrettera de n'avoir à sa disposition « qu'une récompense disproportionnée à tant de services et à « des talents aussi distingués[1]. »

Cavedoni aimait par-dessus toutes choses les études bibliques; il était très-versé dans la connaissance des saintes Écritures, et sa doctrine était que toutes les connaissances humaines doivent avoir pour but d'éclaircir et de corroborer ce qui est rapporté dans les livres saints. Il avait pour principe qu'on doit préferer à tous égards, à l'amour de la patrie et même de la vie, l'honneur et la sainteté de la religion. « *Il debito che tutti abbiamo di « anteporre ad ogni riguardo e ben anche all' amore della patria « e della vita stessa l'onore e la santità della religione*[2]. »

Cavedoni est mort à Modène le 26 novembre 1865, dans la soixante et onzième année de son âge.

Cette perte laisse un vide immense dans les études archéologiques et surtout dans la numismatique. Rien n'échappait à l'attention de ce savant; ses nombreux écrits en font foi; il était en correspondance avec tous les hommes qui, en Europe, s'occupent d'études numismatiques, épigraphiques et archéologiques. Aussi l'on peut dire que les regrets occasionnés par sa perte ont été universels. De longtemps on ne rencontrera un homme dont la science et le labeur répondent au savoir et à l'activité prodigieuse de Celestino Cavedoni.

[1] *Revue numism.*, 1851, p. 377-378.

[2] *Osservazioni su la storia della scultura del conte Leopoldo Cicognara*, p. 2 de l'extrait. Voir *Memorie di religione*, ser. I, vol. XII et XIII (1827 et 1828).

L'éminent numismatiste était membre ou correspondant de presque toutes les académies et sociétés savantes de l'Italie; Rome, Naples, Turin, Milan, Cortone, Modène, Padoue et bien d'autres villes encore s'étaient fait un honneur de l'admettre au nombre des membres de leurs sociétés savantes, et parmi les académies les plus célèbres de l'Europe qui s'étaient plu à lui accorder le titre de correspondant, nous trouvons l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres (1842) et l'Académie royale des sciences de Berlin (1845)[1].

Cet homme infatigable, qui connaissait si bien les médailles et les inscriptions, qui avait une mémoire et une érudition merveilleuses, n'avait pas voyagé; il n'avait jamais franchi les Alpes et n'avait visité ni Rome, ni Naples, ni même Florence. Dans sa jeunesse, les moyens lui avaient manqué pour entreprendre des voyages; dans un âge plus avancé, c'était sa santé délicate qui l'avait constamment retenu à Modène. Il n'avait fait dans sa vie qu'un seul voyage un peu considérable; il avait parcouru l'Italie du Nord, et entre autres villes il avait visité Padoue et Venise; mais jamais il n'avait voyagé sur les chemins de fer.

Cavedoni a légué à la Bibliothèque de Modène, non-seulement l'exemplaire chargé de notes écrites de sa main du *Doctrina numorum veterum* d'Eckhel, mais aussi un grand nombre de ses propres ouvrages, auxquels il avait ajouté des notes manuscrites, et sa correspondance archéologique et littéraire, c'est-à-dire environ quatre mille lettres, au nombre desquelles s'en trouvent une quantité de Mezzofanti, de Borghesi, de Labus et d'autres savants illustres d'Italie et de tous les pays.

Il a laissé très-peu de manuscrits inédits.

Je n'ai pas eu l'avantage de connaître personnellement l'é-

[1] Décorations : 1842, médaille d'or d'Autriche.
1856, chevalier de l'ordre royal de l'Aigle d'Este.
1860, chevalier de l'ordre civil de Savoie.
1861, chevalier de la Légion d'honneur.
1862, officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

minent archéologue de Modène, avec lequel j'ai entretenu une correspondance scientifique pendant un grand nombre d'années; ceux qui, plus heureux que moi, ont eu le bonheur de l'approcher et de le connaître, disent que son extérieur ne répondait guère à l'idée qu'on pouvait se former d'un homme doué d'un aussi vaste savoir. Je traduis ici quelques lignes écrites par un de mes amis, le savant et habile épigraphiste romain, M. le chevalier de Rossi : « C'était en 1853, je me trou-« vais à Modène, j'eus occasion de faire la connaissance de Ca « vedoni. Habitué à correspondre avec lui par lettres et à lire « ses doctes écrits, je m'étais formé une idée toute différente « de l'homme tel que je le voyais devant moi. Je le croyais « plein d'éloquence, rompu aux usages, doué d'un extérieur « que relevaient les dons de l'esprit et de l'intelligence; je le « trouvai peu habile, peu familiarisé avec le langage facile et « spirituel qui certes ne lui faisait pas défaut quand il écrivait; « de manières polies, mais simples, de nulle apparence exté-« rieure. Mais une fois qu'il entrait dans les questions de science, « et en particulier quand il était mis sur le terrain de la numis-« matique, peu à peu il s'animait et il finissait par parler avec « beaucoup de facilité et de savoir, mais non cependant avec « cette abondance et cette richesse d'élocution qu'on était en « droit d'attendre d'un tel homme. Il est évident qu'il concen-« trait beaucoup de choses en lui-même et que c'était à l'étude « qu'il employait les forces de son intelligence et de sa science « merveilleuse. Mais je crois aussi qu'il faut attribuer à la mo-« destie chrétienne du pieux ecclésiastique cette habitude et « cette manière de converser que je viens de décrire[1]. »

J. DE WITTE.

[1] *Io conobbi di persona il Cavedoni in Modena nel* 1853. *Uso a corrispondere con lui per lettere ed a leggerne i dotti scritti, dalle prime e da' secondi m' era immaginato in mente una forma dell' uomo, che trovai diversissima dalla verità. Lo credeva eloquente, forbito, ricco di doti esteriori rilevanti le richezze dello*

Ouvrages et articles sur la numismatique publiés par Celestino Cavedoni[1].

1 (1823). Alcune osservazioni sulle tavole incise e sulle loro spiegazioni, aggiunte all' Istoria dell' Italia del cav. Bossi[2]. —*Memorie di religione, di morale e di letteratura di Modena*, I, III, p. 275-283.

spirito : lo trovai poco abile e poco uso alla parola libera ed ingegnosa, di che nello scrivere egli non avea difetto; di modi urbani, ma simplici, di niuna apparenza esteriore. Pure messo ne' discorsi di scienza ed in particolare di numismatica a poco a poco si animò e finì per conversare con molta facilità e dottrina, non pero con quella richezza di discorso, che da un tal uomo mi sarei aspettato. È evidente, che egli concentrava molto dentro di sè e nello studio le forze del suo intelletto e della sua scienza maravigliosa. Ma credo, che la modestia cristiana del piissimo sacerdote abbia avuto la sua parte nel formargli quell' abito di conversare che ne ho descritto. —Voir *Elogio funebre di Monsign. Cavedoni*, par M. Antonio Masinelli, dans l'ouvrage de M. P. Bortolotti et ses amis, p. 40.

[1] Les ouvrages de Cavedoni sont rangés par ordre chronologique dans cette liste, faite avec le plus grand soin par M. Pietro Bortolotti. Grâce à la rare obligeance de ce savant, il m'est permis de donner dans la *Revue* une liste aussi complète que possible des nombreux opuscules numismatiques de l'éminent archéologue de Modène. — Dans la liste de M. P. Bortolotti, on indique aussi tous les articles qui ont été tirés à part et tous ceux que l'auteur a annotés de sa main. — J'ai eu soin de conserver les numéros d'ordre adoptés par M. P. Bortolotti, pour établir la plus grande harmonie possible entre la liste donnée dans la *Revue* et la liste dressée par le savant italien.

[2] Cet article est un article anonyme, mais M. P. Bertolotti a retrouvé dans les archives d'une imprimerie de Modène le manuscrit original de Cavedoni.— On y traite de plusieurs questions archéologiques, mais spécialement de numismatique ancienne. Autant qu'il a été possible de le savoir, ce seraient là les premières observations numismatiques que Cavedoni aurait livrées à l'impression.

Il est vrai, ajoute M. Bortolotti, que dans le *Messager de Modène* (*Messaggere Modenese*, 1822, n. 28), on trouve la mention d'un mémoire lu par Cavedoni à l'Académie des sciences, lettres et arts de Modène, dans la séance du 26 mars de cette année, 1822. Dans ce mémoire il était question : 1° du masque de la Gorgone sur les monnaies d'Abydos de la Troade ; — 2° d'un prétendu nom

2 (1825). Delle monete antiche in oro un tempo del Museo Estense descritte da Celio Calcagnini intorno all' anno MDXL, memoria dell' abate D. Celestino Cavedoni. — Modena, 1825, in-4° [1].

3 (1828). Cenni sul vantaggio che si trae dalla numismatica per le scienze sacre, e sopra un' opera nuovamente pubblicata dal ch. Domenico Sestini [2]. — *Memorie di religione di Modena*, I, XIII, p. 485-494.

4 (1829). Saggio di osservazioni sulle medaglie di famiglie ro-

de magistrat sur une monnaie de Phæstus de Crète ; — 3° de la belle médaille d'Argos du Cabinet de Florence, dont le type, suivant l'auteur, dit être expliqué d'une autre manière que ne l'a proposé Eckhel. — M. Bortolotti n'avait pu rencontrer aucune trace de ce mémoire ; cependant il a fini par retrouver le manuscrit, qui porte pour titre : *Riflessioni critiche alle illustrazioni di alcune monete greche date dall' abate Eckhel.*

Cavedoni donna lecture à la même Académie, le 24 février 1823, de quelques observations sur la tête converte d'un casque orné de deux plumes qu'on voit sur les deniers de quelques familles de la république romaine (*Osservazioni sopra la testa con elmo adorno di due penne che si vide ne' denarii di alcune famiglie romane*). Le manuscrit a été retrouvé. Ces observations ont pour but de confirmer une opinion émise par Borghesi. (Voir *Messaggere Modenese*, 1823, n. 18.) L'année suivante, 1824, il lut, le 28 mai, à l'Académie, un autre mémoire sur le sphinx, type des monnaies de l'île de Chios, et qui se rattache au culte de Bacchus, et sur une monnaie d'Arcadie. (Voir *Messagg. Modenese*, 1824, n. 46.) Mais de ce dernier mémoire numismatique il ne reste pas d'autre trace.

[1] Ce mémoire, dans lequel environ neuf cents médailles de l'ancienne collection d'Este se trouvent décrites, a été lu par l'auteur à l'Académie de Modène le 13 mai 1825. (Voir *Messagg. Modenese*, 1825, n. 43.) On y démontre que les médailles antiques qui portent en contre-marque une aigle d'argent incrustée dans les temps modernes, et qui se trouvent aujourd'hui dispersées dans toutes les collections de l'Europe, ont appartenu à ce musée.

Ce mémoire n'a paru qu'en 1858 dans le premier volume, partie III, p. 77-112, des *Memorie della reale Accademia di scienze, lettere ed arti di Modena.*

[2] L'ouvrage de Sestini, dont il est ici question, est le premier volume de la *Descrizione di molte medaglie antiche greche esistenti in più Musei*, Firenze, 1828, in-4°.

mane ritrovate in tre antichi ripostigli dell' agro Modenese negli anni 1812, 1815 e 1828[1]. (*Cf. nn.* 6, 12.)—*Memorie di religione di Modena*, I, xv, p. 35-110; p. 337-456.

5 (1830). Lettera al ch. signor profess. Domenico Sestini, decano meritissimo dei numismatici[2]. — *Ibid.*, I, xvi, p. 513-537.

6 (1831). Appendice al Saggio di osservazioni sulle medaglie di famiglie romane. (*Cf. nn.* 4, 7, 11, 12.)— *Ibid.*, I, xviii, p. 163-266.

7 (1832). Continuazione dell' Appendice al Saggio di osservazioni sulle medaglie di famiglie romane. (*Cf. nn.* 4, 6, 11, 12.) — *Ibid.*, II, i, p. 101-132.

8. Scavo Modenese[3]. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1832, p. 14.

9 (1833). Cenno di alcune osservazioni su le monete antiche

[1] Ce travail, auquel se trouvent réunis les opuscules indiqués sous les nn. 6, 7, 11 et 12, a été publié séparément en un volume in-8°; il est précédé d'une lettre dédicatoire adressée au professeur G. Bianconi.

[2] La lettre porte la date du 21 mars 1830; mais elle avait été lue déjà à l'Académie de Modène dans la séance du 11 mars. L'auteur approuve l'attribution à Sicyone, proposée par Sestini, des monnaies ayant pour types la chimère et la colombe, avec la légende ΣΕ ou ΣΙ.

Dans la même séance du 11 mars 1830, Cavedoni donna communication d'une autre lettre adressée à Borghesi, lettre dans laquelle il cherche à montrer que l'oiseau figuré sur les deniers de C. Fabius, fils de Caius, est l'espèce de héron nommé par les Latins *butio* ou *buteo* (le butor), et non un épervier. Voir *Messagg. Modenese*, 1830, n. 26.— Cf. *Appendice al Saggio*, p. 95, et *Revue num.*, 1857, p. 355.

[3] Cet article donne la liste des monnaies du dépôt de Santa Anna dans le Modénais, dont il est question dans l'*Appendice al Saggio*, n. 6.

Le *Messager de Modène* (1832, n. 20) fait mention d'une lecture faite par Cavedoni, le 27 février 1832, à l'Académie de Modène, sous le titre suivant: *Alcune osservazioni sopra varie monete di Vespasiano e di Tito, le quali sembrano accennare al Vaticinio de' Libri Santi riguardanti il Messia, che fu per indegni modi applicato ai suddetti due Augusti da Giuseppe Flavio, da Tacito e da Suetonio.*

Cette note du *Messager de Modène* paraît avoir été rédigée par Cavedoni lui-même.

di Creta e segnatamente su quelle della città di Festo. (*Cf. n.* 15.) — *Messaggere Modenese*, 1833, n. 28.

10. *Bibl.*[1] Delle zecche e di alcune rare monete degli antichi Marchesi di Ceva, d'Incisa e del Carretto, discorsi quattro del prof. Costanto Gazzera, Torino, 1833. — *Memorie di religione di Modena*, II, II, p. 206-208.

11 (1834). Continuazione e fine dell' Appendice al Saggio di osservazioni sopra le medaglie di famiglie romane. (*Cf. nn.* 4, 7, 12.) — *Ibid.*, II, IV, p. 241-302.

12. Correzioni di alcuni errori occorsi nell' Appendice al Saggio di osservazioni sopra le medaglie di famiglie romane. (*Cf. n.* 6). — *Ibid.*, II, IV, p. 477-480.

13. Scavi di Reggio negli stati estensi[2].—*Bull. de l'Inst. arch.*, 1834, p. 65-68.

14. Scavi di Modena[3]. — *Ibid.*, p. 199-200.

14 *bis*. Scavi di Modena (*Cf. n.* 19 *bis*[4]) — *Ibid.*, p. 231-232.

15 (1835). Monete antiche di Festo. (*Cf. nn.* 9, 62 *bis.*).—*Annales de l'Inst arch.*, 1835, p. 154-166.

16. Monete vetuste di Coo rappresentanti probabilmente un

[1] Les comptes rendus d'ouvrages et les notices bibliographiques sont indiqués dans cette liste par le mot abrégé *Bibl.*

[2] Il est question dans cet article d'une trouvaille de plus de trois cents monnaies impériales de petit bronze de Gallien, Salonine, Claude le Gothique, Quintille et Aurélien, dans un terrain appartenant à l'hôpital de Reggio.

[3] Il est question dans cet article de huit monnaies antiques trouvées dans un terrain appartenant à la famille Boschetti.

[4] *Épigraphie*, n. 298, dans la liste de M P. Bortolotti. — Monnaies impériales et tessère de gladiateur.— J'ai indiqué plus haut, p. 371, note 2, les divisions de la liste de M. P. Bortolotti. Pour n'omettre aucun article qui se rapporte de près ou de loin à la numismatique, j'ai cru utile de prendre dans les divisions de l'*Épigraphie* et de l'*Archéologie* plusieurs titres de dissertations et de comptes rendus où il est question, mais d'une manière subsidiaire, de numismatique. De là, pour ne rien changer à l'ordre numérique adopté par M. P. Bortolotti, est résultée la nécessité d'indiquer par *bis* et par *ter* les articles ajoutés.

eroe discobolo. (Mionnet, *Suppl.*, t. VI, pl. VIII, 2). — *Ibid.*, p. 259-265.

17. Monomachia dell' éroe Pergamo con altro eroe rappresentata su le monete antiche di Pergamo. — *Ibid.*, p. 269-274.

18. Dichiarazione di un' antica moneta di Salamina dell' Attica. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1835, p. 186-188.

19. Illustrazione di una moneta d' Iotape di Cilicia. — *Ibid.*, p. 188-189.

19 *bis.* Sulla tessera gladiatoria scoperta a Soliera. (*Cf. n.* 14 *bis.*) — *Ibid.*, p. 205-206 [1].

20. Congetture sopra alcune monete antiche della città di Taranto della Calabria, aventi tipi allusivi al nome Taras. — *Giornale scientifico letterario di Perugia*, gennaio, 1835, p. 45-63.

21. Lettera numismatica intorno ad alcune monete antiche dell' Isola di Creta, all' eruditissimo sign. Roberto Pashley, Esq. profess. nel collegio della santissima Trinità a Cambridge. — *Ibid.*, fasc. 31, 1835, p. 40-79.

21 *bis.* Osservazioni su l' antica stela scritta di Rodi e su d' alcune monete antiche di Rodi medesima [2]. — *Ibid.* giugno-agosto, 1835, p. 163-209.

22 (1836). Osservazioni sopra le antiche monete di Atene. (*Cf. nn.* 31, 40, 218, 219.) — *Memorie di religione di Modena*, II, v, p. 321-356.

23. Osservazioni sul tipo rappresentante gli orti di Alcinoo nelle monete di Corcira e sue colonie. — *Memorie della Reale Accademia delle scienze di Torino*, t. XXXIX, 1836, p. 139-155, in-4°.

24. *Bibl.* Numismata antiqua inedita, commentariis ac tabulis illustravit M. Pinder, Berolini, MDCCCXXXIV. — *Bull. de l'Inst. arch*, 1836, p. 93-95.

[1] *Epigraphie*, n. 300, dans la liste de M. P. Bortolotti.

[2] Article mis au nombre des écrits épigraphiques (n. 301) dans la liste de M. P. Bortolotti.

25. Lettera dell' ab. Celestino Cavedoni al ch. nob. sign. cav. G. G. Orti, sopra una moneta rara di Massimiliano I, imperatore, coniata in Modena intorno al 1511. — *Il Poligrafo, giornale di scienze, lettere ed arti*, Verona, 1835, vol. I, p. 22-26.

26 (1837). *Bibl.* Quadro di Geografia numismatica da servire alla classificazione geografica delle collezioni ec., per Carlo Strozzi, Firenze, 1836. (*Cf. n.* 33.)— *L'Amico della Gioventù, giornale di amena letteratura*, Modena, 1837, vol. I, p. 63-64.

27. Scavi di Modena[1].—*Bull. dell'Inst. arch.*, 1837, p. 23-24.

28. Dichiarazione di alcuni tipi singolari delle antiche monete di Magnesia d'Ionia. — *Ibid.*, p. 37-42.

29. Di alcune monete antiche che si riferiscono a vittorie olimpiche. — *Ibid.*, p. 154-158.

30. Monete antiche italiche impresse per la Guerra Sociale. (*Cf. nn.* 41, 51.)— *Ibid.*, p. 199-202.

31. Magistrati delle monete di Atene. (*Cf. n.* 40.) — *Ibid.*, p. 202-203.

32. Osservazioni sopra i principali tipi delle monete de' Tolomei e di altre d' Egitto. — *Giornale scientifico letterario di Perugia*, marzo e aprile 1837, p. 172-187 et p. 207-218.

33. *Bibl.* Quadro di Geografia numismatica da servire di classificazione geografica delle collezioni ec., per Carlo Strozzi, Firenze, 1836[2]. (*Cf. n.* 26.) — *Ibid.* aprile 1837, p. 246-247.

33 *bis*. Osservazioni sopra il decreto degli Ateniesi in onore di Audoleonte, re di Peonia e sopra le monete dei re di Peonia[3]. — *Ibid.* luglio-settembre, 1837, p. 102-110, 129-140.

[1] Notice sur une urne de terre et sur cinquante-quatre monnaies impériales de bronze trouvées près de Cittanova.

[2] C'est un second article différent du premier indiqué sous le n° 26.

[3] Article mis au nombre des écrits épigraphiques (n. 305) dans la liste de M. P. Bortolotti.

34. Sopra un codice contenente disegni di medaglie romane delineate dal sacerdote Giuseppe Bossi intorno all' anno 1750. — *Il Poligrafo*, Verona, 1837, vol. V, p. 87-91.

35 (1838). Spicilegio numismatico o sia osservazioni sopra le monete antiche di città, popoli e re.—Modena, Soliani, 1838, in-8°[1].

36. Caronte ritratto in una moneta di Carre. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1838, p. 57-58.

37. Moneta di Elia Capitolina. — *Ibid.*, p. 137.

38. *Bibl.* Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta quotquot supersunt edita et inedita, etc., illustravit G. Gesenius, Lips., 1837, in-4°. (*Cf. n.* 43.) — *Ibid.*, p. 158 160.

39. Di un denario della famiglia Postumia. — *Ibid.*, p. 161-163.

40. Magistrati delle monete di Atene (*Cf. n.* 31.) — *Ibid.*, p. 185-187.

41. Osservazioni sopra la simiglianza di alquante monete italiche impresse al tempo della Guerra Sociale, con alcuni denarii consolari e di famiglie romane. (*Cf. nn.* 30, 51.) — *Giornale scientifico letterario di Perugia*, febbraio 1838, p. 92-105.

42. Moneta di Orosio imperatore di Romania e di Servia. — *Ibid.* ottobre 1838, p. 195-197.

43 (1839). *Bibl.* Osservazioni sopra gli antichi monumenti fenicii recentemente illustrati da Gulielmo Gesenius (*Cf. n.* 38.) — *Memorie di religione di Modena*, II, VII, p. 209-236.

44. *Bibl.* L'Æs grave del Museo Kircheriano ovvero le monete primitive de' popoli dell' Italia media ordinate e descritte, aggiuntovi un ragionamento per tentarne l' illustrazione, Roma, 1839, in-4°. (*Cf. n.* 285.) — *Ibid.*, II, VIII, p. 118-140.

45. Dell' insigne tesoro di antiche monete d'oro trovate nell' agro Brescellese l'anno 1714. — *Giornale letterario scientifico Modenese*, 1839, vol. I, p. 227-229.

[1] Ce volume est dédié au cardinal Mezzofanti.

46. Dichiarazione di alcuni tipi di medaglie di famiglie romane. (*Cf. nn.* 77, 86, 116.) — *Annales de l'Inst. arch.*, 1839, p. 292-321.
47. Sulle monete di Nuceria della Campania. (*Cf. n.* 57.) — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1839, p. 138-139.
48. Forma del globo terrestre presso i Romani[1]. — *Ibid.*, p. 156-158.
49. Tipi dei vittoriati romani. — *Ibid.*, p. 185-186.
50. Moneta di Alessandro Magno impressa in Mesembria della Tracia. — *Ibid.*, p. 186-187.
51. Congetture intorno alle monete antiche impresse al tempo della Guerra Italica da alcune città fedeli a Roma. (*Cf. nn.* 30, 41.) — *Giornale Arcadico*, Roma, 1839, vol. LXXIX, p. 218-229.
52. Di un ripostiglio di monete romane scoperto in Cingoli. — *Giornale scientifico letterario di Perugia,* aprile 1839, p. 177-179.
53 (1840). Di un tipo singolare in monete di Cuma. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1840, p. 9-11.
54. Numero delle battaglie campali di Giulio Cesare espresso in tre monete di lui. (*Cf. nn.* 267, 274.) — *Ibid.*, p. 39-43.
55. Di Giove Imperatore e di alcune monete di Amasia. — *Ibid.*, p. 69-71.
56. Il serpente di Glicone in monete di Nicomedia. — *Ibid.*, p. 107 109.
57. Giunta intorno alle monete di Nuceria della Campania. (*Cf. n.* 47.) — *Ibid.*, p. 142.
58. Conghietture sopra le monete di Ti. Veturio Barro. — *Ibid.*, p. 167-169.
59. Cerva torquata in monete di Caulonia.—*Ibid.*, p. 169-171.
60 (1841). *Bibl.* Dissertazione epistolare del Padre Giampietro

[1] Il s'agit dans cet article de la forme du globe terrestre tel qu'il est figuré sur les monnaies.

Secchi della C. di G. sopra un antico piombo imperiale rappresentante Teodora Augusta moglie di Michele VIII Paleologo, Vienna, 1840. — *Memorie di religione di Modena*, II, xi, p. 472-477.

61. Congetture sopra una moneta attribuita a Minturna. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1841, p. 26-27.— Cf. *Revue numism.*, 1844, p. 308-310.

62. Singolarità del Pegaso delle antiche monete di Emporio nella Spagna. — *Ibid.*, p. 79-80.—Cf. *Revue numism.*, 1844, p. 311-313.

62 *bis*. *Bibl.* Giove ΣΕΛΧΑΝΟΣ e l' oracolo suo nell' antro ideo, l' uno e l' altro riconosciuti nella leggenda e nel tipo d' alcune monete di Festo città cretese, dissertazione del P. Giampietro Secchi d. C. d. G., Roma, 1840, in-4°[1]. (*Cf. nn.* 9, 15.) —*Ibid.*, p. 174-176.—Cf. *Revue numism.*, 1844, p. 313-314.

63. Monete antiche dell' Illirio.—*Ibid.*, p. 188-190.— Cf. *Revue numism.*, 1844, p. 314 315.

64 (1842). Aggiunta a una lettera del P. Nisiteo sopra le medaglie del re Ballæus. — *Annales de l'Inst. arch.*, 1842, p. 128.

65. Scavi di Reggio di Lombardia[2]. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1842, p. 15-16.

66. *Bibl.* Mémoires de numismatique et d'antiquité, par Raoul Rochette, Paris, 1840, in-4°. — *Ibid.*, p. 90-95.

67. *Bibl.* Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie, par James Millingen, Florence, 1841, in-8°. (*Cf. n.* 82.) — *Ibid.*, p. 109-112.

68. Monete di Fiesole. — *Ibid.*, p. 156-157. — Cf. *Revue numism.*, 1845, p. 239-240.

68 *bis* (1843). *Bibl.* Bullettino archeologico Napoletano[3].

[1] *Archéologie*, n. 485 dans la liste de M. P. Bortolotti.

[2] Il est question dans cet article d'un dépôt de monnaies trouvées à Mozzatella, dans le territoire de Reggio.

[3] Cet article est inséré dans la liste de M. P. Bortolotti sous le n. 494, parmi

— *Memorie di religione di Modena*, II, xv, p. 98-107.

69. Osservazioni sopra le monete antiche della Cirenaica. (*Cf. nn.* 73, 78, 80, 81.) — *Ibid*, II, xvi, p. 251-332.

70. Monete impresse dai Pompejani per la guerra d'Africa. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1843, p. 6-13. — Cf. *Revue numism.*, 1849, p. 157-162.

71. Monete greche illustrate col riscontro d'iscrizioni analoghe. — *Ibid.*, p. 107-108. — Cf. *Revue numism.*, 1856, p. 202-204.

72. Giove allattato dalla capra Olenia, in moneta antica di Egio dell' Acaja. — *Ibid.*, p. 108-110. — Cf. *Revue numism.*, 1856, p. 204-205.

73. Monete arcaiche di Cirene e di Barca. (*Cf. nn.* 69, 78, 80, 81.) — *Ibid.*, p. 113-118. — Cf. *Revue numism.*, 1856, p. 205-206.

Postilla. — *Ibid.*, p. 199-200.

74. Monete di Licia con tipi di quelle di Rodi. — *Ibid.*, p. 118-119. — Cf. *Revue numism.*, 1856, p. 207.

75. *Bibl.* Synopsis numorum romanorum qui in Museo Cæsareo Vindobonensi adservantur, digessit Josephus Arneth, Vindob., 1842, in-4°. — *Ibid.*, p. 143-144.

75 *bis*. Lettera all' editore del Bullettino Napoletano intorno ad alcuni monumenti pubblicati nel Bullettino medesimo[1]. — *Bull. arch. Nap.*. 1843, n. ix, p. 71-72; n. xi, p. 81.

76. Lettera all' editore del Bullettino Napoletano intorno alcune medaglie di Lavino, di Taranto e de' Brettii. — *Ibid.*, n. xiii, p. 97-98.

77 (1844). *Bibl.* Le monete delle antiche famiglie di Roma

les opuscules archéologiques. C'est un compte rendu des cinq premiers numéros du *Bulletin archéologique de Naples*, publiés en 1842 et 1843. Il y est question d'une monnaie inédite de Capoue et d'une médaille d'argent de Posidonia.

[1] *Archéologie*, n. 502, dans la liste de M. P. Bortolotti. — Monnaies de Capoue et de Posidonia avec les noms des fleuves.

fino allo imperatore Augusto disposte ed illustrate dal giudice Gennaro Riccio. Seconda edizione, Napoli, 1843, in-4°. (*Cf. nn.* 46, 86, 116.) — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1844, p. 21-29.

Postilla. — *Ibid.*, p. 186-187.

78. Di alcune monete attribuite ai re di Cipro. (*Cf. nn.* 69, 73, 80, 81.)[1] — *Ibid.*, p. 46-48.

79. *Bibl.* Rubastinorum numorum Catalogus, edidit Fr. M. Avellinus, Neapoli, 1844, in-4°. — *Ibid.*, p. 96.

80. Giunta alle monete dei re di Cipro, da lettera al sign. dott. Braun. (*Cf. n.* 78.) — *Ibid.*, p. 124.

81. Moneta arcaica di Cirene col tipo dell' orto delle Esperidi. (*Cf. n.* 69.) — *Ibid.*, p. 153-154.

82. *Bibl.* Supplément aux considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie, par James Millingen, Florence, 1844, in-8°. (*Cf. n.* 67.) — *Ibid.*, p. 156-159.

82 *bis*. *Bibl.* Osservazioni sopra alcuni de' monumenti antichi editi o descritti nell' anno I del Bullettino archeologico Napoletano[2]. — *Bull. arch. Nap*, 1844, n. XXIV, p. 49-56.

83. Osservazioni sopra alcune delle monete di città greche di recente pubblicate dal sign. G. Fiorelli. — *Ibid.*, n. XXX, p. 102-104; n. XXXII, p. 116-120; n. XXXIII, p. 124-126.

(*La suite et fin au prochain numéro.*)

[1] Cet article est destiné à rectifier en quelques points les observations de l'auteur sur les monnaies de la Cyrénaïque (n. 69), où, par erreur, se trouvaient mêlées des monnaies des rois de Cypre. Dans le *Numismatic Chronicle*, t. VIII, p. 128-129, on a donné un abrégé de ce travail.

[2] *Archéologie*, n. 512, dans la liste de M. P. Bortolotti. — Il y est question, p. 54-55, de médailles inédites ou rares de Cælium, de Gnatia, de Tarente, etc.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MONNAIES ANÉPIGRAPHES

DES VOLCES-TECTOSAGES.

(Pl. XIV, XV, XVI et XVII.)

Lorsque nous avons publié notre livre sur la numismatique de la Gaule Narbonnaise, nous n'avons pas voulu y faire entrer les monnaies dont les planches qui accompagnent ce mémoire offrent les principales variétés. Nous désirions alors que nos attributions fussent toujours rigoureusement démontrées à l'aide de légendes, et ici ce secours nous manquait. Toutefois, nos monnaies *à la roue* ou *à la croix*, comme on les a désignées souvent, se trouvent en si grand nombre sur le territoire des Volces-Tectosages et à *Vieille-Toulouse*, emplacement de leur capitale[1], que déjà leur attribution a été acceptée par presque tous les numis-

[1] « Pour se former une juste idée de la quantité de médailles que fournit « Vieille-Toulouse, il suffit de savoir que les paysans s'offraient, il n'y a pas « longtemps, à y travailler pour rien ; les médailles d'argent qu'ils trouvaient « à coup sûr les dédommageaient amplement de leur salaire » (Audibert, *Dissertations sur les origines de Toulouse*, 1764, p. 8).

matistes[1]. Nous croyons donc pouvoir ajouter aujourd'hui ce chapitre à ceux que nous avons consacrés à la numismatique des populations de la Gaule Narbonnaise.

Comme la plupart des monnaies de fabrique purement gauloise, celles-ci n'offrent point de types particuliers à la religion ou à l'histoire du peuple qui les a frappées. Ils sont tout simplement empruntés à la monnaie d'un autre peuple plus avancé dans les arts de la civilisation. Les Volces-Tectosages ont trouvé le prototype de leurs monnaies anépigraphes sur celles des cités ibéro-grecques de Rhoda et d'Emporium, dont le voisinage avait dû favoriser, de bonne heure, des relations commerciales entre eux et les populations de la péninsule ibérique.

Le grand nombre de ces monnaies n'a pas lieu de surprendre ; c'est un indice de l'importance et de la richesse de la puissante tribu des Volces-Tectosages, si célèbre par sa valeur, par ses conquêtes dans la Grèce asiatique, et dont le territoire, sur le sol gaulois, comprenait toute l'étendue occupée par les anciens diocèses de Toulouse, Narbonne, Béziers, Agde, Lodève, Carcassonne, Elne ou Perpignan.

Pendant longtemps, on prit leurs médailles anépigraphes pour la monnaie des évêques de Maguelonne frappée au château de Melgueil, et on leur donnait le nom de *sols melgoriens*. En Espagne, on les croyait sarrasines et frappées par les Maures; on voulait même y lire le nom de Mahomet. Fauris de Saint-Vincens et Duby, d'après dom Vais-

[1] Cf. Adr. de Longpérier, *Rev. num.*, 1838, p. 443, note 7. — Baron de Crazannes, *Dissertation sur les monn. gauloises au type de la croix ou de la roue*, dans la *Rev. num.*, 1839, p. 161. — Lambert, *Essai sur la numismatique gaul. du N.-O. de la France*, 1844, p. 31 et 59. — Marquis de Lagoy, *Mélanges de numismatique*, etc., 1845, p. 9.

sette et Papon[1], les ont rangées parmi les monnaies de Maguelonne et les ont prises pour ces pièces à légendes musulmanes incriminées par le pape Clément IV.

Barthélemy, le premier, les reconnut pour des médailles antiques et les attribua aux Volces-Tectosages[2]; Dumège adopta cette opinion[3]. Sestini[4] et le marquis de Lagoy[5] ont entrevu, dans leurs types, l'imitation de la monnaie de Rhoda d'Espagne; mais ils se sont trompés en les attribuant à Rhoda ou Rhodanusia, colonie des Phocéens de Marseille, trop peu importante et trop promptement détruite pour avoir émis une si grande quantité de numéraire, et sur le territoire de laquelle rien n'est plus rare que la découverte d'un exemplaire de ces monnaies. Pline parle de Rhodanusia comme d'une ville qui n'existait plus depuis longtemps[6]. Le baron de Crazannes, dans un travail spécial, réfuta cette attribution[7]; mais nous regrettâmes de le voir méconnaître l'origine rhodienne du type monétaire. Préoccupé de celui de la roue à quatre rayons des monnaies massaliotes et aussi des opinions un peu hasardées émises au sujet des *rouelles* monétaires, il regarda la roue comme un type national que les Massaliotes et les Rhodiens trouvèrent établi sur les monnaies de la Gaule et qu'ils adoptèrent, ce qui reporterait, pour le dire en passant, l'origine de la monnaie gauloise à une antiquité un peu reculée et que rien ne justifie. Ce fut

[1] *Monn. des prélats barons*, t. I, pl. XIV, n[os] 2 et 3.

[2] Lettre écrite, en 1764, à l'abbé Audibert (*Origines de Toulouse*, p. 115).

[3] *Monum. relig. des Volces-Tectosages*, p. 39.

[4] *Medaglie ispane*, 1818, p. 180, pl. VIII, n[os] 3 à 7.

[5] *Notice sur l'attrib. de quelques méd. des Gaules*, 1837, p. 4.

[6] *Hist. nat.*, lib. III, c. 4.

[7] *Dissertation sur les monn. gaul. au type de la croix ou de la roue*, Toulouse, 1839, in-4°.

le contraire précisément qui arriva; les Gaulois imitèrent les Grecs d'abord, avec lesquels eurent lieu leurs premières relations, les Romains ensuite, après leur établissement dans la Narbonnaise. C'est une opinion que nous avons plus d'une fois avancée dans ce recueil, et que le grand ouvrage préparé par notre savant ami et confrère, M. de Saulcy, démontrera surabondamment, nous le pensons.

Ces imitations étaient plus ou moins grossières, selon qu'elles étaient faites d'après les originaux eux-mêmes, ou d'après les copies qui, en se succédant les unes aux autres, arrivaient à une défiguration complète des types monétaires. Le mémoire que nous publiions naguère sur les monnaies des Éduens [1] est une justification des plus frappantes de notre système; la numismatique des Volces-Tectosages en continuera la démonstration.

En effet, outre l'imitation déjà signalée de la monnaie de Rhoda d'Espagne dont un des types, celui du revers, apparaît constamment au revers des médailles de notre première série, le droit a emprunté quelquefois à Emporium la tête de Cérès, ou plutôt de la nymphe locale honorée dans ce comptoir célèbre fondé par les Massaliotes.



Nous allons passer successivement en revue les séries que nous avons rangées d'après ces deux principales indications, en commençant par celle dont le type obtint la préférence de la part des imitateurs.

Sur le n° 1, la tête n'est pas d'un mauvais travail; mais

[1] *Rev. num.*, nouv. série, t. V, 1860, p. 98-112, et pl. IV.

la rose épanouie du revers n'offre, au premier coup d'œil, que l'aspect d'une croix cantonnée de quatre croissants. Comme l'a très-bien remarqué M. de Longpérier, ce sont les prétendus croissants qui auront favorisé l'attribution de ces monnaies aux Maures d'Espagne, d'après l'opinion si accréditée que le croissant est le symbole particulier de l'islamisme. « Et ce symbole si souvent opposé à la « croix par les poëtes modernes, dit M. de Longpérier, « est encore à trouver sur la monnaie arabe [1]. N'oublions pas de dire que pour ceux des numismatistes qui veulent toujours chercher des thèmes célestes dans les types des médailles gauloises, les croissants ont naturellement passé pour le symbole des phases lunaires [2]. En comparant le revers de notre monnaie et celui de la monnaie de Rhoda,



on reconnaîtra bien facilement, dans les branches de la croix, la disposition régulière de la nervure des pétales de la fleur de l'églantier et, dans les croissants à pointes obtuses, l'extrémité supérieure de ces pétales repliée sur elle-même. Cette représentation de la rose est plus distincte sur la monnaie de fabrique barbare, n° 31.

Bientôt, après plusieurs copies de copies, les artistes gaulois, perdant de vue complétement l'objet qu'il s'agissait de représenter, le sommet des pétales se creuse, les angles s'apointissent : ce sont de véritables croissants, ac-

[1] *Rev. num.*, 1838, p. 443, note 7.
[2] Cf. la *Dissertation* du baron de Crazannes.

compagnés de globules qui répondent aux étamines de la fleur. Mais tous ces objets ayant perdu leur signification primitive, ne sont plus, aux yeux du graveur, que des symboles de convention, auxquels il en ajoute, parfois, d'autres qui peuvent être des espèces de différents monétaires dont quelques-uns sont particulièrement remarquables. Ainsi, sur les monnaies nos 3 et 4, l'intention d'imiter des yeux et des oreilles semble assez évidente pour supposer qu'on a voulu donner à ces symboles une signification mystique; les regarder, par exemple, comme des attributs de la Divinité.

Quant aux ornements variés qui décorent les cantons de la croix sur les numéros des pl. XIV-XVII, nous sommes tenté de les regarder comme de pure fantaisie, et nous n'attacherons d'importance qu'à un symbole qui, à partir du n° 9, ne va plus abandonner le champ de nos médailles, la hache, arme de guerre, que nous regarderions volontiers, avec MM. Dumège et Barthélemy [1], comme un emblème particulier de la nation des Volces-Tectosages.

Dans la pl. XV, la tête des monnaies d'Emporium est imitée assez heureusement sur les nos 15, 17 et 27. Sur ce dernier, les deux poissons placés vis-à-vis de la bouche de la divinité sont devenus, pour le burin du graveur gaulois, un petit rameau à deux feuilles que tient à la bouche la nymphe représentée sur le droit de la médaille.

La dégénérescence de ce symbole va toujours en augmentant sur les nos 16, 25, 28-33 et 37, et a donné lieu à de mauvaises interprétations, faute d'avoir reconnu le point de départ.

Le n° 26 est un plomb, de fabrique très-barbare, du Ca-

[1] Cités par le baron de Crazannes.

binet des médailles, c'est, nous le pensons, l'âme d'un faux tétradrachme, ce qui le rend fort curieux, car aucune monnaie de ce module n'est venue jusqu'à nous. Mais, chose singulière, c'est la pièce où le symbole des poissons est le plus reconnaissable.

Pour les espèces de globules ovales placés sous les croissants de plusieurs de ces pièces, nous n'osons pas les regarder, avec le baron de Crazannes, comme le fruit de l'olivier consacré à Minerve, et assimiler cette déesse à la ville de Toulouse, appelée *Palladium* par Martial et Ausone. C'est tout simplement, nous le croyons, ce qu'est devenu le prolongement inférieur des pétales, prolongement que l'on voit plus clairement indiqué au revers du n° 31.

La disposition particulière du croissant et du globule ovoïde, l'état fruste de la médaille, et peut-être aussi un dessin peu exact, ont porté encore feu notre honorable confrère et ami à lire les initiales SOS ou SOT, désignation des Sotiates. Nous y reconnaissons deux de ces globules surmontés du croissant et séparés par l'annelet. C'est avec ces mêmes symboles que le baron de Crazannes a formé les lettres VO...T, VT, initiales de *Volcæ-Tectosages*. Plus loin, le symbole, dégénérescence, soit de l'œil de profil, soit de la hache, devient la sigle du même ethnique [1]. C'est sous toutes réserves, nous nous hâtons de le dire, que sont présentées ces diverses interprétations que nous ne saurions admettre. M. de Saulcy a déjà émis une opinion semblable à la nôtre dans son compte rendu du mémoire du baron de Crazannes. Quant au mot TEK, cité encore dans ce Mémoire, d'après Dumège, comme se trouvant sur des

[1] Voir sur la planche du Mémoire du baron de Crazannes, les n°s 4, 7 et 12.

médailles de Vieille-Toulouse, M. de Saulcy regrettait que le dessin de cette pièce n'eût pas figuré sur les planches qui accompagnent la dissertation [1]; nous pouvons y suppléer aujourd'hui, en donnant la copie de la gravure de M. Dumège et son explication. « Cette médaille que nous croyons « inédite, dit-il, provient du Cabinet du savant abbé Ber- « trand, mort en 1809 à Toulouse, et qui a cultivé avec « succès la science numismatique. Ce petit monument est « en argent; il pèse un demi-gros 28 grains. Il en existe à « Toulouse et ailleurs plusieurs exemplaires. [2] » L'orthographe TEK, pour TEC, offre trop la forme très-moderne donnée au nom des *Tektosages*, pour ne pas redouter l'œuvre d'un faussaire, si, toutefois, la médaille existe [3].

Le symbole qui a succédé aux poissons de la monnaie prototype ne se voit pas sur le n° 15 de la pl. XV; mais il est aisé de voir, à la manière dont les cheveux sont massés sur la tête du droit de cette pièce et de la suivante, qu'elles doivent, de préférence à plusieurs autres, se rapprocher de la monnaie d'Emporium.

Le n° 34, pl. XVI, offre un intérêt tout particulier, par le symbole de la fleur de lis, affectant tout à fait la forme héraldique. On sait que cette représentation du glayeul se retrouve sur beaucoup d'autres médailles de la Gaule. La *Revue* en a publié un assez grand nombre de spécimens [4].

Pl. XVI. Le n° 29, placé en tête de la planche, est tout à fait de la même fabrique, et de la même époque, par

[1] Cf. *Rev. num.*, 1840, p. 454.

[2] Dumége, *Hist. du Languedoc*, t. I, p. 625, pl. IV *bis*.

[3] Il paraît malheureusement probable qu'il faut ranger cette pièce à la suite du médaillon de Néra Pivesuvia, femme de Tétricus, publié par le même auteur, mais dont personne n'a jamais pu voir l'original.

[4] Cf. *Rev. num.*, 1837, pl. I, p. 15.

conséquent, que les premiers numéros de la planche précédente; mais nous l'avons conservé pour ouvrir la série de la planche, en raison du type de son revers qui est devenu, comme on voit, le générateur de tous ceux des monnaies de cette série. Sur les dernières pièces, les types sont arrivés, d'imitations en imitations, et sous l'influence de la décadence de l'art qui dut suivre celle de la puissance chez les Volces-Tectosages, au dernier degré de barbarie. On peut toutefois supposer, comme nous l'avons déjà fait à l'occasion des médailles barbares aux types massaliotes, que celles-ci sont également le produit du monnayage de quelques peuplades voisines des Volces, moins avancées qu'eux en civilisation [1].

Nous avons réuni sur la pl. XVII diverses médailles dont les types et la fabrique ont plus ou moins de rapport avec les médailles attribuées aux Volces-Tectosages; mais qui s'écartent assez de la plupart d'entre elles pour n'avoir pu entrer dans les différentes séries que nous avons formées d'après une similitude plus complète de types et de symboles. Les n[os] 48 et 53 méritent une mention particulière.

Ces deux monnaies ont été publiées par M. de Longpérier, dans la *Revue numismatique* de 1840, p. 413, 414, et figurées pl. XXIII, n[os] 5 et 6. Nous souscrivons entièrement à l'explication ingénieuse qu'il en a donnée, et nous voyons avec lui, sur l'une d'elles, l'imitation assez exacte du Cabire de la monnaie des îles Baléares, en la rapprochant du petit bronze publié par le marquis de Lagoy dans sa *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules*, n° 14. Et à ce sujet, notre confrère rappelle la découverte

[1] Cf. *Numismatique de la Gaule Narbon.*, p. 85.

mentionnée dans le *Catalogue d'Ennery* (p. 113), faite à Vieille-Toulouse, à la fin du dernier siècle, de monnaies de bronze, au type du Cabire, avec une légende phénicienne : « Si la monnaie des îles Baléares avait cours dans le Languedoc, dit judicieusement M. de Longpérier, il n'est « pas étonnant que les anciens peuples de cette province « l'aient imitée en partie. » La suivante présente d'un côté une rose à trois pétales, et de l'autre la même fleur, à quatre pétales, déformée et réduite à l'état de croix. Le revers de la première offre une croix cantonnée de croissants et de globules, comme sur les nos 5 à 8 de la pl. XIV. On peut reconnaître sur la seconde l'intention de figurer une hache sur le troisième canton. Toutes les deux faisaient partie, du reste, de la trouvaille faite à l'Ile de Noë, près Condom, par M. le marquis Léon d'Hervey [1], et dont les principales variétés sont représentées sur nos planches.

Le n° 52 présente la circonstance unique d'une légende empruntée à l'alphabet celtibérien. Le baron de Crazannes, en le publiant, et M. de Saulcy, en expliquant la légende, l'ont regardé comme appartenant aux Volces-Tectosages. A ce double titre, nous lui avons donné place sur notre planche, bien que nous préférions le regarder comme une imitation de la monnaie rhodienne par un peuple voisin de Rhoda, les *Vascones*, par exemple, dont M. de Saulcy reconnaît le nom, écrit d'une manière incorrecte par le graveur du coin : ϷΛ̄Μ Ψ̇Ч, pour ϷΛ̄Μ ѰΜ̈ΖΝ, légende d'une autre monnaie authentique de ce peuple.

Nous n'osons pas proposer l'attribution à Bazas, *Cossio Vasatum*, qui se trouverait ainsi doté de deux systèmes de monnaies. L'un serait antérieur à la domination romaine,

[1] *Rev. num.*, anc. série, t. VI, 1841, p. 155-157, et pl. VI et VII.

empruntant son type à la monnaie de Rhoda d'Espagne et offrant une légende en caractères d'un dialecte ibérique qui se parlait dans l'Aquitaine; l'autre serait contemporain des Romains et imité de la monnaie consulaire [1].

Le n° 54 nous avait été communiqué par feu M. Guillemot, de la Rochelle, qui en ignorait la provenance. Le flan, convexe d'un côté et concave de l'autre, bombé et sans type, au droit, et présentant, au revers, l'imitation très-reconnaissable de celui des monnaies de Rhoda, peut lui faire assigner une haute antiquité et le faire regarder comme un des premiers essais d'imitation d'une peuplade voisine des Rhodiens d'Espagne.

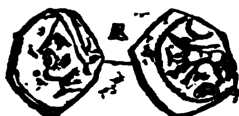
Sur les n°s 57 et 58, de fabrique très-ancienne, le symbole du droit, pourrait être regardé comme enseigne militaire.

Le n° 59, où se révèle une sorte d'imitation de la Diane des drachmes de Massalia et de la roue du revers de ses oboles, doit-il être rapporté aux populations gallo-ibériques?

Malgré la différence totale des types, nous avons dû admettre sur nos planches le n° 55 dont la fabrique, la taille, l'affinage et la couleur métallique sont tout à fait semblables à ceux des n°s 11, 12, 16 et 19 trouvés, avec beaucoup d'autres médailles à la croix, dans la Provence, et déposés par feu M. Requien au Musée Calvet, dont il était à la fois le directeur et le bienfaiteur. C'est une pièce de plus, au type du sanglier, à joindre à la planche des monnaies de la Narbonnaise qui accompagne notre *Mémoire sur le véritable symbole de la nation gauloise* [2].

[1] Cf. *Rev. num.*, 1839, p. 401; 1842, p. 370; 1847, p. 255, 262; 1851, p. 61.
[2] *Rev. numism.*, 1840, p. 245 et suiv,

Nous ajoutons ici le dessin d'une de ces monnaies, arrivée dans notre médaillier depuis la gravure des planches de ce mémoire ; le type du sanglier y est plus complet et, par conséquent, plus reconnaissable que sur le n° 55. Outre



les circonstances de leur fabrique et de leur présence, en grand nombre, dans un dépôt de médailles des Volces, remarquons le symbole du croissant, répété deux fois dans le champ du revers, symbole qui rappelle un des signes caractéristiques de la monnaie tectosage.

A l'exception des deux pièces, nos 26 et 35, l'une du module de tétradrachme, l'autre de celui d'obole, le poids moyen de toutes ces pièces est de 3gr,30. C'est celui du système drachmal. Les pièces d'argent bien conservées d'Emporium et de Rhoda d'Espagne pèsent en moyenne, les premières 4gr,60, les secondes 4gr,80.

On remarquera la forme irrégulière des flans destinés à recevoir les coins ; ils sont rarement arrondis, et soit que l'ajustage ait été fait avant ou après la frappe, la coupure du métal est exécutée au hasard et sans s'occuper de conserver au flan la forme ronde usitée pour la monnaie. Des pièces presque carrées, fort étroites, telles que les nos 11, 13, 19, pèsent autant que les mieux arrondies.

La haute antiquité de la puissance des Volces-Tectosages et de leur apparition dans l'histoire permet de croire que l'émission de leur monnaie suivit de près celle des deux peuples auxquels ils ont emprunté leur système et leurs types monétaires. Deux faits dignes de remarque; c'est que les Tectosages, en copiant parfois assez fidèlement

les types de la monnaie grecque, restèrent fidèles à l'usage gaulois qui interdisait l'emploi de l'écriture. Et notons, en passant, que c'est là ordinairement un indice de l'antiquité du monnayage. Plus on étudiera les monnaies de la Gaule, plus on reconnaîtra que ce fut seulement par le contact avec les Romains de la Narbonnaise, et surtout pendant les campagnes de César, que la Gaule, forcée d'adopter les usages du peuple contre lequel elle combattait, fut obligée de suivre son système monétaire, y compris les légendes, pour assurer le cours du numéraire gaulois. Sur les monnaies frappées dans le système grec, hors du comptoir et des colonies de Marseille, il ne faut pas s'attendre à rencontrer des légendes. Il n'est encore apparu aucune de ces pièces avec un nom de chef antérieur à César.

A l'imitation des colonies grecques, les Tectosages ne frappèrent point de monnaies d'or, du moins à leurs types particuliers, quoiqu'ils eussent rapporté dans leur patrie, comme on sait, des trésors considérables provenant du pillage des temples de la Grèce. Il ne faut pas croire cependant que tout le numéraire fût jeté dans les lacs sacrés. Des offrandes considérables leur furent faites, sans doute ; mais les expéditions des Volces-Tectosages furent un des principaux courants qui amenèrent les statères macédoniens dans la Gaule, où ils furent imités de tous côtés, et peut-être chez les Tectosages eux-mêmes, avec un degré plus ou moins grand d'imperfection, selon l'état de civilisation plus ou moins avancé des différentes tribus gauloises.

L. de La Saussaye.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Dix-huitième article. — Voir plus haut, p. 229.)

XXIV.

Monnaies des Petrocorii, d'Apta Julia, de Nemausus, et diverses incertaines.

Mon cher Adrien,

C'est encore moi ! décidément je ne veux pas cesser de te poursuivre de mes lettres, et si je finis par te fatiguer, ne t'en prends qu'à ta bonne amitié qui depuis des années m'a laissé la bride sur le cou. Il va sans dire qu'une fois de plus nous allons causer de nos chères monnaies gauloises. Ne t'ai-je pas promis que tôt ou tard la lumière se ferait sur ce sujet naguère si obscur? Je crois encore avoir éclairci quelques petits points du tableau, et je t'en fais juge, comme d'habitude.

C'est une revue de pièces prises un peu partout, sur le territoire des Gaules, que nous allons passer ensemble, sans

nous préoccuper exclusivement d'une série bien définie; c'est pourtant par une suite de ce genre que nous commencerons, si tu le veux bien.

Tu connais à merveille les monnaies d'or, d'electrum et d'argent des Pétrocoriens, et c'est à la provenance constante des deniers et des oboles déterrées en grand nombre à Ecornebœuf, ancien oppidum de cette peuplade, que nous devons d'avoir pu classer avec certitude et le statère de bon style au sanglier, que notre cher La Saussaye a publié jadis [1], et les deux statères au même type et de travail plus que barbare, qui reposent dans mes cartons. Tu te rappelles que sur les monnaies d'argent on voit le sanglier se vautrant dans sa bauge qui est garnie d'une grosse touffe d'herbes. Sur les statères, le sanglier est debout, mais derrière lui s'élève une haute tige de fougère.

Si cette attribution est légitime, comme je n'en doute pas, tu vas voir qu'elle nous donne la clef de la véritable classification de tout un ensemble de charmantes monnaies d'argent et de cuivre dont on n'a guère su que faire jusqu'à ce jour.

Tu devines, j'en suis sûr, qu'il s'agit des pièces que l'on a tant bien que mal proposé d'attribuer aux Santons, et cela faute de mieux. Énumérons-les, en les classant par ordre chronologique, grâce à l'étude toute matérielle de la fabrique et des types. Voici l'ordre que je te propose parce que je le crois rigoureusement établi.

1° Tête nue à droite. CONTOVTOS.

℞. Sanglier des deniers d'argent provenant ordinairement d'Ecornebœuf, oppidum si voisin de Périgueux. Au-dessous des pattes de devant de l'animal, une tête de bœuf de face.

[1] *Revue numism.*, 1840, p. 248, et pl. XV, n° 1.

Derrière le sanglier, une haute touffe d'herbe. Le type du revers, sauf la présence de la tête de bœuf, étant tout à fait semblable à celui des deniers d'argent qui appartiennent bien et dûment aux Pétrocoriens, détermine la classification de ces charmantes petites monnaies. Rien que de très-naturel à ce qu'on en ait trouvé beaucoup d'exemplaires isolés à Saintes, car de Saintes à Périgueux il n'y a pas loin. J'en possède des spécimens provenant du lac de Grandlieu, en Poitou, et de Niort, et comme on en trouve un peu partout dans cette région de la France, rien absolument ne s'oppose à ce que nous adoptions l'attribution que le type nous impose irrésistiblement. Qui sait si les numismatistes du Périgord ne nous diront pas immédiatement que j'ai raison, et que les monnaies à la légende CONTOVTOS se trouvent dans leur pays plus fréquemment qu'ailleurs?

2° Tête nue à gauche, de style médiocre. ANNICOIOS ou ANNICOIO.

℟. Sanglier debout. Au-dessus, une espèce de triskèle; au-dessous, une plante à trois feuilles.

Je possède un exemplaire provenant du lac de Grandlieu, et il est à ma connaissance qu'on y en a trouvé un autre. On en a cité qui avaient été déterrées à Saintes; j'espère qu'on en citera bientôt beaucoup d'autres provenant de Périgueux ou des environs.

3° Tête laurée à droite, tout à fait semblable à celle d'Auguste. LVCCIO.

℟. Sanglier debout à droite. Au-dessus, pentagramme; au-dessous, la même plante à trois feuilles qui se voit sur la monnaie précédente.

Cette pièce, qui est d'un style charmant, a été décrite

pour la première fois par La Saussaye, d'après un exemplaire, unique alors, que je lui avais cédé.

Un spécimen de cette rare monnaie a été trouvé à Ecornebœuf. Je n'hésite pas à réunir à cette pièce le denier d'argent que j'ai publié en décrivant la trouvaille de Chantenay, et sur lequel on lit deux fois le nom LVCIOS. Quant aux types, tu n'as pas oublié qu'ils sont identiques à ceux des deniers du chef Vérotal, sur lesquels on voit ce personnage en armes et debout.

Nous avons d'excellentes raisons pour regarder le Lucios de ces monnaies comme contemporain des dernières campagnes de César dans les Gaules, puisqu'à Alise Sainte-Reine (fouilles de Grésigny) on a trouvé séparément dix deniers de Vérotal, de ceux exactement copiés par le Pétrocorien Lucios. A Chantenay, il n'y avait de Vérotal que des deniers au lion, dont un seul s'est rencontré à Grésigny. Nous pouvons donc admettre avec toute certitude :

1° Que les Vérotal au guerrier debout sont antérieurs, mais de très-peu de temps, au siége d'Alesia.

2° Que les Vérotal au lion sont de l'année même de ce siége, et ont pu encore être monnayés plus tard.

3° Que les deniers de Lucios, copiés sur le Vérotal au guerrier debout, sont postérieurs aux deux monnaies précédentes.

Notre excellent ami M. Hucher a publié des pièces de cuivre du chef Vérotal, sur lesquelles le cheval du revers est placé au-dessous d'un petit édicule semblable à celui qui se voit sur les deniers de Duratius, le Picton. Mais comme, d'un autre côté, il y a de jolies monnaies de cuivre à la légende SANTONOS sur lesquelles paraît le même édicule, nous ne sommes guère en droit de faire de Vérotal un chef Picton plutôt que Santon. Aujourd'hui que je suis

conduit à voir dans Lucios un chef Pétrocorien, je penche à voir dans Vérotal un chef des Santons. La proximité des deux métropoles, Périgueux et Saintes, me paraît en effet rendre plus facilement compte de l'identité des types monétaires adoptés par Vérotal et par Lucios.

Maintenant poursuivons notre énumération, par ordre chronologique, des monnaies de cuivre que j'attribue aujourd'hui aux Pétrocoriens.

4° Tête nue à droite. ATECTORI.

℟ Taureau passant à droite, avec une guirlande autour des reins; au-dessus, une couronne ou un cercle de perles. Au-dessous de la ligne ponctuée représentant le terrain, c'est-à-dire à l'exergue, une touffe d'herbe à cinq feuilles.

Tu vois que le type essentiellement Pétrocorien du sanglier a disparu pour faire place au taureau. Cette observation me conduit à te proposer, sans le moindre scrupule, de classer également aux Pétrocoriens la monnaie de cuivre suivante :

5° Tête à droite. Devant : SEX. F.; derrière, un fleuron et non pas un S., comme on l'a cru à tort.

℟ Taureau. Au-dessus, T. POM.; rien à l'exergue.

Parmi les exemplaires que je possède, il y en a un qui provient de Barry, près Bolène (Vaucluse), et un autre de Gergovia.

Remarque, je t'en prie, que la fabrique et les types de cette jolie monnaie la rattachent très-étroitement à celle qui porte la légende ATECTORI.

L'attribution que je me permets de formuler nettement aujourd'hui, tu la donnais en germe, mon cher Adrien, il y a plus de six ans, lorsque tu écrivais ceci (*Rev. num.*, 1860,

p. 178, note 2) : « On sait combien les noms de la famille « Pompeia s'étaient multipliés chez les Petrocorii. Ce fait, « mal compris, a même donné lieu à une espèce de roman « qui a pour sujet la famille du grand Pompée dans les « Gaules. »

Cette note était amenée par la phrase suivante :

« Dès lors, plus de difficulté; Orgetirix Atepili filius « donne un sens complet auquel nous sommes préparés « par la légende Q. DOCI—SAM. F. que portent d'autres « monnaies d'argent autrefois attribuées aux Santons, aussi « bien que les légendes T. POM.—SEX. F. inscrites sur un « petit bronze de travail gaulois. »

En vérité, si tu n'as pas écrit nettement que cette dernière pièce est des Pétrocoriens, c'est que tu ne l'as pas voulu; car il est évident que tu le pensais. Permets-moi donc de te faire honneur d'une attribution qu'il ne tenait qu'à toi de formuler en termes plus précis. Quant à l'attribution à Sextantio felix proposée jadis par La Saussaye en désespoir de cause, je suis bien convaincu qu'elle ne l'a jamais plus satisfait lui-même, qu'elle ne nous a satisfaits, toi et moi [1].

Maintenant passons à d'autres monnaies gauloises. En me signalant, à ma prière, la note dans laquelle tu avais parlé des Pompées de Périgueux, tu m'écris ceci :

« A propos du travail dans lequel figure cette note, je « dois dire que M. Eug. Hucher m'a écrit qu'il avait encore « trouvé un exemplaire de la monnaie de Germanus sur

[1] Ai-je besoin de déclarer que je n'accepte en aucune façon l'attribution aux Pétrocoriens du denier de la ligue alpine sur lequel on a lu, ou plutôt cru lire, le nom de cette peuplade. Duchalais affirmait qu'il n'y voyait que PERRVCORI. Il pourrait bien se faire qu'il ait eu raison, et que sous cette légende bizarre le nom du Vercors se soit caché. — Voir le dessin de cette monnaie unique, *Revue numism.*, 1851, pl. XV.

« lequel on voit clairement INDVTILLI.I[1]. Le caractère L « qui se voit sur d'autres exemplaires n'est qu'une alté- « ration de cet F. Indutilli filius est un nom excellent, et « la terminaison *llil* ou le *libertus* seraient très-difficiles à « expliquer. »

Je désirais très-vivement rencontrer aussi un de ces exemplaires où l'I serait seulement séparé par un point de la lettre finale quelle qu'elle fût, F. ou L. Jusqu'ici j'avais manié bien des dizaines d'exemplaires de cette pièce si commune, et je n'avais pas encore eu la chance d'en trouver une seule qui me permît de lire autre chose que INDVTILLIL. Je viens d'être servi à souhait, et j'ai acquis tout récemment deux exemplaires sur lesquels on lit, à n'en pouvoir douter, INDVTILLI.L. Le nom Indutillus est désormais certain pour moi. Alors que signifie l'L isolé? Je n'en sais rien encore, mais à coup sûr je déclare avec toi l'étrangeté de cette légende qui ne comporte pas INDVTILLI.F. pour FILIVS[2]. Quant à lire *libertus*, c'est tellement impossible, qu'il n'y a pas à s'en occuper un seul instant; serait-ce par hasard le singulier *liber* inusité du pluriel *liberi* si fréquemment employé dans la bonne lati-

[1] Eugène Hucher, *l'Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 1865, pl. L, n° 2.

[2] Il faut cependant se rappeler que, dans des inscriptions de la Gaule et de la Grande-Bretagne, on trouve des caractères renversés la tête en bas (*Revue numism.*, 1864, p. 347). Muratori, dans son recueil d'inscriptions, nous a donné le texte suivant, recueilli in Vico Ambitarino *agri Treverensis* :

CATTIO CARO
ET IVISVAVSIAE
VXORI ATOPARNO
ATAFIANAE LILIVS

La lettre F en forme de *gamma* Γ se lit sur divers monuments, et l'L pourrait fort bien n'en être qu'une variante produite par le renversement.

nité? Pour un Gaulois, cette locution serait peut-être excusable. Quoi qu'il en soit, je soupçonne cet Indutillus d'être bien proche parent du Trévire Indus cité par Tacite, comme ayant combattu pour les Romains contre son compatriote Florus qu'il défit (sous Tibère, an 21 de l'ère chrétienne), lors de la grande révolte de l'Éduen Sacrovir. Germanus était-il son fils? Je ne le croirais que difficilement, car la pièce de Germanus, fils d'Indutillus, a été frappée très-probablement chez les Trévires, avant la suppression de l'autonomie gauloise, et à plus forte raison avant le règne de Tibère. *Fiat lux!*

Dans ce même travail de toi, mon cher Adrien, je lis (page 188) : « Il est probable encore qu'on doit lire « BRIINOS (si l'on examine bien la pièce d'argent publiée « par M. Édouard Lambert, pl. XI, n° 16) le nom dans « lequel on a vu BIIINOS pour BELINOS. Brennus est un « nom célèbre; je l'ai remarqué isolé, gravé en grands caractères, BRENNOS, sur une pierre du musée de Bor- « deaux. C'est un nom d'homme et non un titre, comme « on l'a prétendu. »

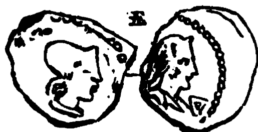
Quant à la nature de ce nom, tu es certainement dans le vrai; et il n'y a pas à y chercher autre chose qu'un nom propre d'homme. Quant à la légende monétaire que tu n'as pu examiner que sur le dessin donné par M. Lambert d'un exemplaire par trop défectueux, elle se prête très-bien à ta supposition. Du reste, je possède un magnifique spécimen de cette rarissime monnaie d'argent et on y lit, sans aucune espèce de doute, BIIINOC, qui doit certainement être l'équivalent de BPIINOC, dont l'exemplaire de M. Lambert nous offre le commencement très-net, BPIIN.

C'est sur des pièces toutes différentes que se rencontre la légende BELINOC, et je possède également un de ces

charmants deniers offrant au droit une tête casquée tournée à gauche, et au revers, un cheval en course, accompagné d'une corne d'abondance. Au-dessus du cheval, on lit très-nettement BELINO.... A qui attribuer cette belle et rare pièce connue depuis longtemps? Je n'en sais rien. Toutefois, je la crois du Midi, à cause de son analogie frappante de style et de fabrique avec les deniers des Ségusiaves. Ce qu'il y a de plus curieux en cette affaire, c'est que la pièce en question provient de Beaune [1].

Passons à autre chose.

Tu connais les jolies petites monnaies de cuivre de la *Colonia Cabellio.* Rien de plus certain que leur attribution si explicitement donnée par la légende COL—CABE., répartie sur les deux faces de la pièce. Que ferons-nous de la suivante?



Tête casquée. Pas de légende.

℟ Tête féminine; devant le cou, la lettre A isolée, et que n'a jamais pu précéder un C, grâce à la position qu'elle occupe. Nous avons à choisir parmi les villes voisines de Cavaillon, Arausio, Avenio et Arelate. Mais quelle est la bonne? That is the question. Orange et Avignon sont plus rapprochées de Cavaillon qu'Arles, qui en est assez loin. Je pencherais donc volontiers pour une de ces deux-là, en excluant la troisième de la possession de ce précieux monument.

[1] Voy. *Revue numism.*, 1860, p. 429, l'inscription de Metz contenant l'épitaphe d'un Bellinus, et le dessin de la monnaie citée, *Ibid.*, 1851, pl. XV, n° 1.

Si nous nous rappelons les formules ordinaires des légendes et des inscriptions C.I.V. pour Vienne, C.I.S. pour Orange (inscriptions de la façade du théâtre), nous sommes amenés, je crois, à trouver enfin la véritable attribution de pièces assez étranges que La Saussaye a données à Cabellio, sur la foi de ses devanciers. Voici la description de cette rare monnaie, dont j'ai cinq exemplaires sous la main.



Tête de Janus; les deux profils ont une barbe assez singulière, formée parfois de deux mèches assez longues et bien séparées. A gauche, CAI; à droite, TIO.

℞ Lion passant surmonté d'une grande accolade, dont les deux branches recroisées se terminent chacune par un gros point rond. Deux autres gros points isolés au-dessus de l'accolade (indice du sextans?); à l'exergue ...AN..., restes probables du nom d'Antoine le triumvir[1].

Tu n'as pas oublié qu'on a cru voir dans ce lion la tête d'Antoine lui-même.

La lecture des sigles CAI. va de soi. Il faut les compléter : *Colonia Apta Julia.* Mais que faire de l'autre portion de la légende TIO? Je n'en sais en vérité rien.

La Saussaye, dans sa ***Numismatique de la Gaule Narbonnaise*** (Cabellio, nº 5, p. 143, et pl. XVII, 5), donne de cette pièce intéressante la description suivante :

[1] De mes cinq exemplaires, trois proviennent de la collection Tôchon d'Annecy; le quatrième de la collection Rigollot; le cinquième a été trouvé à Vandeuil-Caply, près Breteuil.

CABE. Tête de Janus.

℞ M. ANT. Lion à droite. — Br. 3 1/2. R. S. F. *b.*

Mionnet, I, 27, et *Suppl.*, I, 24.

Il dit, à propos de cette pièce (p. 145) :

« Je ne saisis pas bien, sur la médaille de Marc-Antoine, « le rapport entre les deux types du Janus Bifrons et du « lion. Serait-ce une marque de l'alliance de Rome et de « Massalie, ou un emblème de l'origine massaliote de Ca- « bellio, joint à un signe de sa dépendance des Romains? « Cette pièce est si mal exécutée, que le lion a été pris « longtemps pour la tête de Marc-Antoine (Pellerin, *Rec.* « *de méd.*, t. I, p. 20. — Eckhel, *D. N. V.*, t. I, p. 67.— « Mionnet, *Descr. des méd. grecq. et rom.*, t. I, p. 66, « n° 29); elle n'a été rectifiée que dans le Supplément à « l'ouvrage de M. Mionnet (Mion., *Suppl.*, I, 133, n° 24). »

Puis, plus loin (page 146) :

« Nous avons déterminé les années 44 à 42 avant Jésus- « Christ pour l'époque du monnayage de Lépide dans les « Gaules; l'année 42 doit être assignée à celui de Marc- « Antoine, qui avait dépouillé à son profit son collègue « du gouvernement de la province narbonnaise, et qui en « fut dépossédé à son tour par Auguste l'année d'après. »

Duchalais (n° 44) n'avait pu reconnaître sur l'exemplaire du Cabinet des médailles que les mots CAI et AN., ou tout au plus ANT., et il a exprimé assez clairement le peu de confiance avec lequel il classait cette monnaie à Cabellio.

Pour ma part, je n'admettrai jamais que ces monnaies, plus qu'à demi-barbares, puissent venir s'intercaler entre les charmantes pièces, si élégamment fabriquées à Cabellio pour Lépide et pour Auguste. Il y aurait là une anomalie tellement criante, qu'il faut chercher mieux. Ce mieux, je pense l'avoir trouvé en lisant CAI. par *Colonia Apta Julia*,

et en classant par conséquent cette monnaie à Apt. La position géographique de cette ville nous explique l'emploi du type du lion emprunté aux monnaies massaliètes, et celui de la tête de Janus emprunté par les colons romains à la monnaie courante de cuivre frappée dans la métropole de la République.

Reste toujours les lettres TIO, dont je ne devine pas le sens. Il serait bien curieux d'avoir la certitude que l'on retrouve parfois cette monnaie à Apt même; ce serait la démonstration la plus claire de l'attribution que je te propose aujourd'hui.

Je terminerai cette lettre, déjà bien longue, par quelques observations sur les monnaies de cuivre attribuées à Avenio par MM. de Lagoy et de La Saussaye, et par la description d'une petite monnaie toute nouvelle à placer dans l'intéressante série des imitations des espèces massaliètes de cuivre.

Éprouvant une certaine répugnance à considérer comme émises par Avenio les pièces publiées par La Saussaye, d'après M. de Lagoy, sous les nos 3, 4 et 5 de sa pl. XVI, j'ai été les étudier avec soin au Cabinet des médailles, et il est résulté pour moi de cet examen attentif, qu'il n'y a pas moyen de maintenir cette classification. Sur les nos 3 et 4, au-dessus du taureau cornupète, on peut voir, tant bien que mal, les lettres OVE. Quant à l'A initial, jamais, je le déclare, il n'y a été et n'a pu y être. Les fragments de légende placés à l'exergue sont et resteront incompréhensibles pour moi.

Du reste, tu ne manqueras pas de remarquer, mon cher Adrien, la différence complète de style, de fabrique et de types qui se manifeste entre ces pièces et celles qui sont indubitablement d'Avenio. Ces deux espèces n'ont absolu-

ment rien qui leur soit commun; donc commençons par retrancher de la série d'Avenio les pièces 4 et 5 de La Saussaye, et réservons-les à quelque petite localité dépendante de Massalia, localité qui se retrouvera plus tard. En attendant, voici ce que je vois très-nettement à l'exergue de ces monnaies :

ΠΟΔΙ
ΥΟΑИ
ИΟΥΑ

Le n° 5 n'est pas plus applicable à Avenio que les précédents. La tête, tourrelée, a-t-elle jamais été accostée des lettres K et A? Je fais plus que douter de ce fait, parce qu'il faut beaucoup trop de bonne volonté pour apercevoir ces lettres. Quant au revers, je vois NE au-dessus du taureau, et cette syllabe me paraît convenir beaucoup mieux à Nemausus qu'à aucune autre localité antique de la Provence. Reste le monogramme placé devant le taureau et qui ne me semble pas donner autre chose que cette forme RT. Pour cette fois encore, *fiat lux!*

Et à propos de Nemausus, je profite de l'occasion pour mentionner ici de mémoire trois exemplaires d'une même monnaie trouvés séparément dans les ruines de Murviel, près Montpellier, et que j'ai vus chez M. Ricard. Jamais je n'ai pu obtenir de lui ni qu'il me cédât un de ses doubles, ni qu'il se chargeât de publier la pièce en question. Il attend, dit-il, pour mettre cette pièce à ma disposition, que le hasard lui en ait fait découvrir un quatrième exemplaire, assez beau pour être digne d'entrer dans ma collection : grand merci!

Le moindre grain de mil, etc.

Quoi qu'il en soit, on voit sur cette pièce une tête de

face occupant tout le champ, et au revers, un N occupant aussi tout le champ. Je crois, sauf plus ample informé, que ces monnaies sont de Nemausus.

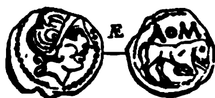
Avant de quitter Nemausus, encore un mot. Tu n'as pas oublié la petite obole que M. de Lagoy s'est efforcé d'attribuer aux Anatilii. J'ai été revoir avec la plus grande attention cette monnaie unique jusqu'ici, et je t'avoue, mon cher ami, qu'il m'est impossible d'accepter cette attribution. Le style et la fabrique ressemblent fort peu à ce que nous voyons sur les monnaies massaliètes. Ils sont, au contraire, aussi analogues que possible avec ce que nous révèlent les petites oboles de la *Colonia Nemausus*. Quant à voir deux A dans les deux signes semblables qui cantonnent la croix, c'est impossible. Jamais ni l'un ni l'autre de ces signes n'a eu de barre transversale. Ce sont donc deux V. Il faut que j'en sois bien convaincu pour ne pas céder à la tentation si naturelle de lire V. A. Volcæ Arecomici, en complétant cette légende par le nom Nemausus que nous fournirait l'N du troisième canton. Je préfère donc voir ce qu'il y a en réalité sur la pièce, c'est-à-dire deux V, initiale du nom Volcæ, et N placé entre les deux, initiale du mot Nemausus.

Quant aux Anatilii, jamais je ne me déciderai à leur faire honneur de ce petit bijou.

Puisque nous sommes en train de rectifier des lectures erronées, permets-moi de t'affirmer que la classification aux Iemerii de l'arc de Suze, d'une pièce de cuivre décrite par M. de Lagoy et sur laquelle il lisait IЄMЄP, est une classification à abandonner le plus vite possible. L'I initial c'est une jambe du cheval ; le premier Є est indubitable-

ment un sigma lunaire. Le reste est bien lu. En définitive, il n'y a sur la pièce du Cabinet des médailles provenant du cabinet de Lagoy que CMЄP. Je possède un magnifique exemplaire de cette rarissime monnaie, beaucoup mieux conservé que celui de M. de Lagoy, et sur celui-là encore on ne pourra jamais lire que CMEP. Que signifie cette légende? Une fois de plus je répondrai : Je n'en sais rien[1].

Il est grand temps de clore cette lettre, et j'y arrive par la nouveauté que je t'ai annoncée tout à l'heure.



Tête de Diane.

℟ Taureau cornupète; au-dessus, AOM. — Æ. Très-bien conservée et de petit module.

Que faire de la légende AOM.? A quelques lieues de Marseille et d'Aix, nous avons la petite ville de Lambesc. C'est à elle que j'attribue cette charmante petite pièce. A elle! entendons-nous. Assez près de Lambesc se trouve la localité nommée Vernègues, occupant un sommet de colline dans les flancs de laquelle sont creusés des tombeaux helléniques. Au bas de la colline on admire un joli temple grec, nommé dans le pays le temple de Diane, ou la Maison basse. Cette ville antique n'aurait-elle pas déménagé quelque jour pour venir accroître Lambesc, qui aurait conservé son nom primitif? Je suis tenté de le croire. Quant à Vernègues, j'y retrouve avec raison, je crois, la Bergine d'Avienus.

Ne t'impatiente pas, j'ai fini. Tout à toi de cœur,

F. DE SAULCY.

[1] Voy., au sujet des noms gaulois commençant par la syllabe *Smert*, la *Revue numism.*, 1859, p. 116.

SUR LA CHRONOLOGIE

DES

ROIS DU PONT ET DU BOSPHORE ET DES PRINCES D'OLBA

A PROPOS D'UN OPUSCULE DE M. DE SALLET [1].

La chronologie des rois du Pont et du Bosphore, après la mort de Pharnace II, présente de grandes difficultés, parce que les données de la numismatique ne paraissent pas s'accorder avec les témoignages non moins formels des auteurs contemporains. M. de Sallet a donc rendu un véritable service à l'histoire et à la numismatique en soumettant à un examen rigoureux les textes et les médailles, et en démontrant clairement que les difficultés proviennent de l'inexactitude avec laquelle certains numismatistes ont publié des monnaies de cette époque, et principalement celles d'Asandre.

On sait que les statères de ce prince présentent deux variétés. Les plus anciens et les plus rares portent la légende ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΑΣΑΝΔΡΟΥ ΒΟΣΠΟΡΟΥ; les autres, beaucoup plus nombreux dans les collections, portent l'épigraphe ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΣΑΝΔΡΟΥ; sur tous, on voit une lettre numérale, qui indique l'année du règne. Sur les statères

[1] *Beiträge zur Geschichte und Numismatik der Könige des Bosphorus und des Pontus*, von Alfred von Sallet. Berlin, 1866, in-8°, 78 pages.

de la première catégorie, tels qu'ils ont été décrits par différents auteurs, et en dernier lieu par M. de Kœhne (*Mus. Kotchoubey*, II, p. 160), on trouvait les chiffres B, Γ, Δ, Z, H, d'où il résultait qu'Asandre aurait porté le simple titre d'archonte pendant huit ans au moins; sur les statères au titre royal, les lettres numérales commencent avec Δ et continuent jusqu'à ΘK, et l'on en concluait que sous un titre ou sous l'autre, Asandre avait régné au moins trente-sept ans, ce qui ne pouvait se concilier avec l'histoire. M. de Sallet n'a retrouvé dans les différentes collections de l'Europe que les statères avec le titre d'archonte des années B et Γ; le premier se trouve au Cabinet de France, le second au Cabinet de Vienne et dans la collection Ouvaroff; de plus, il a constaté que toutes les autres dates publiées ne reposent que sur de fausses lectures ou de mauvaises descriptions. Je puis ajouter que mes propres observations sont d'accord avec celles de l'auteur. Quant aux statères de la deuxième catégorie, le plus ancien, conservé au cabinet de Vienne, porte la date Δ; les plus récents avec les dates HK et ΘK, font partie de la collection du Musée Britannique; les dates intermédiaires se trouvent sur des monnaies conservées dans différents musées. Il résulte de là que les dates se suivent sans interruption sur les deux séries de statères, qu'Asandre prit le titre de roi pendant la quatrième année de son gouvernement, et qu'il régna sous les deux titres d'archonte et de roi au moins vingt-neuf ans.

Aux médailles d'Asandre, il faut ajouter le statère unique de la reine Dynamis, publié d'abord par M. de Longpérier (*Ann. de l'Inst. arch.*, t. XIII, 1841, p. 320), et ensuite par M. de Kœhne (*Mus. Kotchoubey*, 1857, II, p. 156). Cette précieuse médaille a pour type l'astre et le croissant,

insignes de la dynastie des Achéménides du Pont, et elle porte la légende ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΔΥΝΑΜΕΩΣ avec la date ΑΠΣ. L'année 281 de l'ère du Pont s'étend de l'automne de 737 à l'automne de 738 de Rome, et, lorsque le statère fut frappé, Dynamis régnait seule; il a donc été frappé après la mort d'Asandre. De plus, comme Dynamis épousa très-peu de temps après Scribonius, dont la révolte avait causé la mort d'Asandre, elle ne peut avoir régné seule que pendant quelques mois. Ainsi la date 281 est une limite inférieure certaine pour le règne d'Asandre. Tel est le témoignage des médailles authentiques; comparons-le maintenant avec celui des historiens.

Le type constant des statères d'Asandre est une Victoire debout sur une proue, type qui se rapporte évidemment à une victoire navale; par conséquent tous les statères sont postérieurs à la bataille navale dans laquelle Asandre vainquit son rival, Mithridate de Pergame, à qui César avait octroyé le royaume du Bosphore. Or César avait investi Mithridate de sa nouvelle royauté dans l'intervalle qui s'écoula entre la défaite de Pharnace, à Zéla, le 2 août 707, et son retour en Italie au mois de septembre de la même année. Si l'on tient compte du temps nécessaire pour les préparatifs de la guerre entre Asandre et Mithridate, la défaite de ce dernier ne peut guère avoir eu lieu avant le printemps de 708, et c'est à partir de cette époque ou du commencement de 709 que M. de Sallet veut compter les années du gouvernement d'Asandre sur les monnaies. Si l'on possédait des monnaies de la première année au type de la Victoire, le système de l'auteur serait à l'abri de toute conteste; mais tant qu'on n'en connaîtra que de la seconde année, il y aura toujours une erreur possible d'une année pour le point de départ. Le véritable commencement

du gouvernement d'Asandre doit se placer, selon nous, à l'automne de 707, très-peu de temps après la bataille de Zéla. A la suite de ce désastre, Pharnace avait pris la fuite; mais il fut attaqué et vaincu par Asandre, déjà révolté contre lui, dans une nouvelle rencontre où il trouva la mort; Asandre épousa alors Dynamis, fille de Pharnace, et je crois que c'est de ce moment qu'il commença à compter les années de son règne; car il était maître du Bosphore, à la fois par droit de conquête et par son mariage avec la petite-fille du grand Mithridate.

La médaille de Dynamis, avec l'année 281 du Pont (737-738 A. U. C.), fournit un point fixe pour la fin du règne d'Asandre; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, cette princesse ne put régner seule que très-peu de temps. Si l'on compte les années d'Asandre à partir de l'automne de 707, il dut régner trente ou trente et un ans; si l'on ne compte qu'à partir de 709, l'année 29, la dernière connue par les médailles, serait aussi la dernière du règne. M. de Sallet, tout en inclinant vers le second système, est d'avis que la question n'est pas encore complétement résolue; dans tous les cas, grâce à ses savantes recherches, l'erreur possible ne dépasse pas deux ans.

Scribonius succéda à Asandre et épousa sa veuve Dynamis; il se disait descendant du grand Mithridate, et prétendait avoir reçu d'Auguste le royaume du Bosphore; mais bientôt son imposture fut découverte, et il fut mis à mort par ses nouveaux sujets. Agrippa, qui était alors en Asie, envoya Polémon, roi du Pont, pour recueillir la succession d'Asandre, et le fit reconnaître comme roi par les habitants du Bosphore, malgré leur résistance. Polémon épousa alors à son tour la reine Dynamis, tant il importait de légitimer son titre aux yeux des populations en s'alliant au sang de

Mithridate. Ces événements eurent lieu en l'an 740 de Rome (Dion., LIV, 24).

Polémon était fils du rhéteur Zénon de Laodicée, qui rendit à la cause romaine un service signalé en empêchant sa ville natale d'embrasser le parti de Labiénus et des Parthes (Strab., XII, 8, 16; XIV, 2, 24). Antoine, reconnaissant des services que lui avait rendus Zénon, et sans doute aussi Polémon, accorda à ce dernier l'investiture du royaume du Pont. Strabon dit que Polémon reçut un royaume en récompense de sa bravoure, d'Antoine d'abord, et plus tard d'Auguste; mais il ne dit pas quel était ce royaume. Il est clair cependant que ce royaume était le Pont, auquel furent plus tard ajoutés la petite Arménie et le Bosphore, parce que les services militaires dont parle Strabon se rapportent évidemment à la guerre contre les Mèdes et les Parthes où Polémon combattait dans l'armée d'Antoine, et surtout parce que Polémon eut un fils appelé Zénon; or l'usage presque universel dans les familles grecques était de donner à un des fils le nom de son grand-père. On peut donc regarder comme certain, quoique aucun auteur ne le dise expressément, que Polémon, fils du rhéteur Zénon, est bien le même personnage que Polémon I, roi du Pont.

L'avénement de Polémon I doit se placer entre les années 715 et 718 de Rome. En effet, en l'an 715, après la conclusion de la paix avec Sextus Pompée, et au moment où il commençait ses préparatifs de guerre contre les Parthes, Antoine établit en Asie un certain nombre de rois de son choix, qui devaient lui payer un tribut déterminé, entre autres Darius, fils du roi Pharnace, à qui il donna le Pont (Appian., *Bell. civ.*, V, 75). Darius n'est mentionné que par Appien, et l'on ne sait comment son règne se

termina ; toujours est-il qu'en 718 Polémon était déjà roi du Pont, et prit part, comme allié des Romains, à la campagne d'Antoine contre les Parthes et les Mèdes ; le triumvir récompensa les services que Polémon lui rendit pendant cette guerre, en ajoutant à ses états la Petite Arménie (Dion., XLIX, 25, 33, 44 ; Plut., *Anton.*, 40).

Polémon n'assista pas à la bataille d'Actium (septembre 723), mais il avait envoyé un corps de troupes à Antoine (Plut., *Anton.*, 67) ; en conséquence, il dut être compris dans la mesure générale que le vainqueur ordonna à l'égard des princes asiatiques qui devaient leur élévation à Antoine, et dont Amyntas et Archélaüs furent seuls exceptés (Dion., LI, 2). Toutefois il ne tarda pas à se faire pardonner, et, en 728, il reçut le titre d'ami et d'allié du peuple romain (Dion., LIII, 25) ; enfin, en 740, il devint roi du Bosphore. On ne connaît pas l'année de sa mort ; Strabon se borne à dire qu'il mourut chez les barbares de la Sindique. Il avait épousé, sans doute après la mort de Dynamis, Pythodoris, fille de Pythodorus de Tralles, dont il eut trois enfants, et qui lui succéda (Strab., XII, 3, 29 ; XIV, 1, 42).

La seule monnaie certaine frappée par Polémon, comme roi du Pont, est une drachme très-rare à la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΕΥΣΕΒΟΥΣ, dont il existe un exemplaire au Cabinet de France. Quant aux autres monnaies qui lui ont été assignées par différents auteurs, M. de Sallet établit que les unes sont d'une attribution douteuse, et que l'existence des autres est fort problématique. La ressemblance de la drachme de Polémon I avec celles de Pythodoris et de Polémon II montre qu'elle a été frappée pour le Pont.

On ne connaît point de monnaies frappées au nom de Polémon pour le Bosphore ; mais il existe une série de sta-

tères, certainement frappés dans cette province, et qui lui ont été attribués par quelques numismatistes. Ces pièces portent d'un côté la tête nue d'Auguste, de l'autre une tête nue imberbe, avec un monogramme composé des lettres M, Δ, et peut-être Υ, et une date de l'ère du Pont ; la plus ancienne connue est de l'an 289 (746-747 A. U. C.), et la plus récente de l'année 304 (761-762 A. U. C.) ; il existe de cette même année un statère avec un portrait différent, et un autre monogramme, composé des lettres KNE, qui continue jusqu'en 306, et en 307, commence une nouvelle série avec un monogramme différent. (Kœhne, ***Mus. Kotchoubey***, II, p. 199, sqq.) Mommsen attribue les statères de 289 à 304 à Polémon I, et en explique le monogramme par les mots ΔΥναμις Μιθραδατου ou Υναμις, Μιθραδατης, supposant, ou bien que Dynamis avait voulu rappeler sa descendance de Mithridate, ou bien que Polémon avait pris dans le Bosphore le nom de Mithridate. M. de Sallet adopte l'explication du savant auteur de l'***Histoire de la monnaie romaine***, mais j'avoue qu'il m'est impossible de le suivre dans cette voie et d'admettre une interprétation si contraire à toutes les règles de la numismatique. Le système de Kœhne me paraît infiniment préférable, et je crois avec lui que le monogramme est celui d'un prince indigène, qui fonda une nouvelle dynastie après la mort de Polémon, et s'empressa de reconnaître Auguste pour suzerain et de lui demander l'investiture. L'année 289 du Pont (746-47 A. U. C.) serait ainsi la première du règne de ce prince, et Polémon aurait été tué en 746 de Rome, et non en 761, comme le veulent MM. de Sallet et Mommsen. Nous verrons plus loin que le témoignage de Strabon, loin d'être contraire à notre hypothèse, la confirme d'une façon remarquable.

La reine Pythodoris succéda à son époux, et régnait du temps de Strabon, qui nous a laissé des détails précis à ce sujet. Les monnaies de Pythodoris, qui ne régna que dans le Pont et non dans le Bosphore, sont fort rares. On en connaît deux variétés : l'une, avec la tête d'Auguste et au revers le capricorne ; l'autre, avec la tête de Tibère et au revers une balance ; toutes les deux portent la même légende : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΠΥΘΟΔΩΡΙΣ ΕΤΟΥΣ Ξ.

Je possède un bel exemplaire de la première variété, qui de la collection Fontana a passé dans la mienne ; la seconde variété existe au Cabinet de France. Le Capricorne étant le signe du zodiaque, sous lequel Auguste est né, on a supposé que la Balance était le signe correspondant pour Tibère ; c'est assez probable, mais dans le silence des auteurs on ne peut rien affirmer à cet égard.

Les deux monnaies de Pythodoris ont été frappées l'année de la mort d'Auguste et de l'avénement de Tibère, c'est-à-dire en l'an 767 de Rome, d'où il résulte que l'ère dont on s'est servi commençait en 707 ou 708. La bataille de Zéla eut lieu en août 707, et c'est sans doute à partir de la nouvelle constitution du Pont, qui en fut la conséquence, que l'on comptait les années de cette ère ; je ne connais pas d'autre exemple certain de son emploi, à moins que la pièce suivante de ma collection n'en soit un :

ΑΜΙΣΟΥ. Tête de Pallas à droite.
℞. ΕΤΟΥΣ Ξ. Chouette.— Æ. 4.

L'ère employée sur les monnaies impériales d'Amisus commence en 721, et rien n'empêche qu'il en soit de même sur ma médaille ; mais il se pourrait aussi qu'elle ait été frappée à la même occasion que les monnaies de Pythodoris. Cette princesse régnait encore en 771-72, époque à

laquelle écrivait Strabon, qui fait un grand éloge de sa sagesse et de sa bonne administration; on ne sait pas quand elle mourut.

Les drachmes de Polémon II sont moins rares que celles de ses prédécesseurs; elles portent d'un côté sa tête et la légende BACIΛЄωC ΠΟΛЄΜωΝΟC; de l'autre, la tête de l'empereur régnant avec une date. La plus ancienne, frappée à l'effigie de Caligula, est datée de l'an 3; la dernière porte la date 23 et la tête de Néron; on a retrouvé la plupart des pièces intermédiaires, notamment celles de l'an 17 avec la tête de Claude, et celle de l'an 18 avec la tête de Néron, ce qui permet de fixer le commencement de la série à l'année 791 de Rome. Il est certain que ces années sont celles du règne de Polémon, et qu'il monta sur le trône en 791; Dion Cassius (LIX, 12) le dit formellement. M. de Sallet, d'accord en cela avec tous les numismatistes qui l'ont précédé, regarde Polémon II comme le fils aîné de Polémon I et de Pythodoris. Mais il y a une difficulté fort grave qui paraît avoir échappé à l'attention de tous ces savants, c'est que sur la médaille de l'an 3, au revers de Caligula, la tête de Polémon est celle d'un enfant âgé de quinze ans au plus; l'exemplaire du Cabinet de France est d'une conservation remarquable, et l'on ne peut s'y tromper; sur les drachmes des années postérieures, la tête est celle d'un homme jeune. Or, si Polémon II n'avait que quinze ans en l'an 793, il ne peut être le fils de Polémon I, qui, de l'aveu de tout le monde, était mort en 762, et qui, selon nous, l'était déjà en 746.

Voici en quels termes Strabon (XII, 3, 29) s'exprime au sujet de Pythodoris et de sa famille; on se rappellera que cette princesse régnait à l'époque où le géographe d'Amasia écrivait son ouvrage: « Pythodoris eut de son mariage avec

Polémon deux fils et une fille ; cette dernière épousa Cotys le Sapéen, après l'assassinat duquel elle resta veuve avec plusieurs enfants, dont l'aîné règne actuellement ; quant aux deux fils, l'un partageait (συνδιῴκει) avec sa mère les soins de l'administration sans prendre le titre royal (ἰδιώτης), l'autre est devenu tout récemment roi de la Grande-Arménie. » M. de Sallet fait remarquer qu'on doit lire συνδιοικεῖ au lieu de συνδιῴκει ; mais il n'y a rien à changer dans le texte de Strabon ; à l'époque où il écrivait, le fils aîné de Pythodoris n'avait plus part à l'administration du royaume, soit qu'il fût mort, soit qu'il eût voulu prendre le titre de roi, et que sa mère l'eût exilé. La seconde hypothèse me paraît la plus probable ; car s'il était mort, il semble que Strabon n'eût pas manqué de le dire, tandis que s'il était exilé ou en disgrâce, l'auteur pouvait avoir des motifs pour éviter le sujet. Quoi qu'il en soit, le fils aîné de Pythodoris, qui était un homme fait en 772, lorsque Strabon écrivait, et qui, par conséquent, était né peu de temps après le mariage de sa mère qui eut lieu après 740, ce fils aîné ne peut être Polémon II, qui sur les monnaies de l'an 793 a encore les traits d'un enfant. Le fils cadet de Pythodoris, qui devint roi d'Arménie en 771, se nommait Zénon. (Tacit., *Ann.*, II, 56.)

Le père de Polémon II s'appelait aussi Polémon, et il dut occuper le trône après la mort de Pythodoris, pendant une portion de l'intervalle qui s'étend de 772 à 791. En effet, Dion Cassius (LIX, 12) nous apprend qu'en 791 « Caligula octroya, sur un vote du sénat, à Polémon fils de Polémon le royaume de son père. » Ainsi le père de Polémon II avait régné et portait le même nom que son fils. Du reste, il ne résulte pas du passage de Dion, comme le pense M. de Sallet, que Caligula réunit de nouveau en cette

circonstance le Bosphore au royaume du Pont; l'historien dit seulement : πατρῴα ἀρχή, et la réunion peut avoir eu lieu soit vers la fin du règne de Pythodoris, soit sous celui de son fils. Ce qui est certain, c'est qu'en 794 Claude enleva le Bosphore à Polémon pour le donner à Mithridate, et lui donna en place un district de la Cilicie (Dion., LX, 8). L'échange semble assez désavantageux pour Polémon; mais l'absence complète de monnaies des Zénonides frappées dans le Bosphore montre que ces princes ne purent s'y établir solidement, et il est probable que depuis la mort de Polémon I ils n'en occupèrent jamais qu'une portion fort restreinte. Les populations voulaient un prince du sang de Mithridate; aussi le choix de Claude fut-il facilement accepté. Polémon II reçut de Néron, en 813, une portion de l'Arménie (Tacit., *Ann.*, XIV, 26); mais en 816, par suite de causes que l'on ignore, il céda à l'empereur tout son royaume, qui fut réduit en province romaine (Suet., *Nero*, 18. — Eckhel, *D. N. V.*, II, p. 356). Il mourut peu de temps après; car en 822, lors de la révolte de son ancien amiral Anicétus, il n'est plus question de lui (Tacit., *Hist.*, III, 47, 48). Il avait épousé d'abord Tryphæna, dont il existe des médailles, et ensuite Bérénice, fille d'Agrippa, roi des Juifs, qui lui survécut.

Nous réunissons dans le tableau suivant les principales dates de l'histoire du Pont et du Bosphore, telles qu'elles résultent de la discussion qu'on vient de lire :

A. U. C. 707. Révolte d'Asandre contre Pharnace. Bataille de Zéla, le 2 août. Fuite de Pharnace, qui est vaincu de nouveau et tué dans un combat contre Asandre. Asandre épouse Dynamis; commencement des années de

son règne. César nomme Mithridate de Pergame roi du Bosphore, et part pour l'Italie où il arrive dans le courant de septembre.

A.U.C. 708. Victoire navale d'Asandre et mort de Mithridate.

— 710. Asandre prend le titre de roi peu de temps après la mort de César.

— 715. Darius, fils de Pharnace, nommé roi du Pont par Marc-Antoine.

— 718. Polémon I devient roi du Pont cette année, ou un peu auparavant.

— 721. Il reçoit de Marc-Antoine la Petite Arménie.

— 728. Il est nommé ami et allié du peuple romain.

— 737-38. Révolte de Scribonius contre Asandre, et mort de ce dernier après un règne de trente et un ans. Dynamis lui succède et épouse Scribonius.

— 740. Scribonius mis à mort par ses sujets. Polémon I, envoyé par Agrippa pour lui succéder, épouse Dynamis et devient roi du Bosphore.

— 746-747. Mort de Polémon I, tué dans la Sindique. Commencement d'une nouvelle dynastie indigène dans le Bosphore, qui est reconnue par Auguste, et dont le premier prince règne jusqu'en 761-762. Pythodoris, femme de Polémon I, lui succède et règne sur le Pont jusqu'en 772 au moins ; elle ne paraît avoir régné sur aucune partie du Bosphore.

A.U.C. 771. Zénon, fils cadet de Pythodoris, devient roi de la Grande Arménie.

— 772-791. Lacune dans l'histoire du Pont, qui doit être remplie par la fin du règne de Pythodoris et par celui de son fils aîné Polémon.

— 791. Polémon II ou III, petit-fils de Polémon I, reçoit de Caligula le royaume de son père, c'est-à-dire le Pont et probablement une petite portion du Bosphore.

— 793. Troisième année du règne de Polémon II; sur la monnaie frappée cette année, son portrait est celui d'un enfant de quinze ans.

— 794. Claude enlève à Polémon II la portion du Bosphore qu'il possédait, et lui donne en échange une principauté en Cilicie, probablement celle d'Olba.

— 813. Néron lui donne une portion de l'Arménie.

— 816. Réduction du Pont en province romaine.

A propos des monnaies de Polémon I, M. de Sallet discute la question fort controversée de l'identité du roi du Pont avec Polémon, dynaste d'Olba en Cilicie, et il arrive à la conclusion que l'identité est possible, mais point certaine. Nous allons reprendre le sujet, en suivant les traces de M. de Sallet et en apportant quelques documents nouveaux qu'il n'a pas connus. Commençons par établir la liste complète des monnaies de Polémon frappées à Olba.

1. M. ANTΩNIOY ΠOΛEM............... Tête nue de Polémon.

℞ ΔYNAΣTOY OΛBEΩN THΣ IEPAΣ KAI KENNATΩN KAI ΛAΛAΣΣEΩN Є.I.EΠ.NEΩNOΣ. Siége sacré.—Æ. 6.

Cette belle pièce du Cabinet de France est inédite; elle donne, pour la première fois, la dixième année du règne, et met fin à toutes les hésitations au sujet de la lecture des pièces de la onzième année.

2. M. ANTΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. Même tête.

℞ ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Є. ΙΑ. Siége sacré; dans le champ, la triquetra. — Æ. 7.

Les légendes de cette pièce, dont j'ai vu cinq ou six exemplaires, ne sont jamais complètes, parce que le flan est toujours trop petit; mais en comparant deux exemplaires, on les rétablit facilement dans leur intégrité; ainsi celui du Cabinet de France et celui de ma collection se complètent mutuellement.

3. Mêmes légendes et même date. Le type du revers est un foudre ailé. — Æ. 7.

(Cabinet de France. — Voyez aussi le *Catalogue* de la collection Pembroke, n° 1004.)

Je n'ai pas rencontré dans les nombreuses collections que j'ai examinées d'autres variétés de la monnaie de Polémon. M. de Sallet en cite une quatrième d'après Belley et Le Bret, dont voici la description :

M. ANTΩΝΙΟΥ........ Tête virile avec un caducée.

℞ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΛΑΛΑΣ.ΕΤ. Β. Foudre.

(Mionnet, *Cilicie*, n° 272; Suppl., n° 319.)

Cette pièce n'existe, à ma connaissance du moins, dans aucune collection, et il me paraît évident que c'était un exemplaire mal conservé et mal lu de la monnaie d'Ajax,

que nous rapporterons plus loin; il y a précisément au Cabinet de France une pièce d'Ajax dont le droit est endommagé, et qui, j'en ai la conviction, est l'exemplaire même que Le Bret a eu sous les yeux.

Les médailles que nous avons décrites prouvent que M. Antoine Polémon gouverna la principauté d'Olba, les Cennates et les Lalasses pendant onze ans au moins, avec les titres de grand prêtre et dynaste, titres qui, selon Strabon, étaient effectivement portés par les souverains d'Olba. Le commencement de son gouvernement est fixé par Appien (*Bell. Civ.*, V, 75) à l'année 715 de Rome; en même temps qu'il donna à Darius, fils de Pharnace, le royaume du Pont, Antoine accorda à Polémon une portion de la Cilicie. De son côté, Strabon (XII, 6, 1) nous apprend qu'Iconium en Lycaonie faisait partie de la principauté de Polémon; et en effet cette ville, située dans la plaine au nord du Taurus, n'était pas très-éloignée d'Olba, qui appartenait à la Cilicie Trachée, et se trouvait sur le versant méridional de la chaîne. Ces deux auteurs sont les seuls qui aient fait mention de la principauté cilicienne de Polémon; ils le font d'une façon incidente, sans aucun détail, et sans dire qu'Olba en ait été le siége principal; mais les médailles, en constatant que Polémon portait les noms de Marc-Antoine, montrent qu'il était un client du triumvir, et que par conséquent c'est à lui qu'il devait son élévation. Il ne peut donc y avoir de doute à cet égard; le Polémon mentionné par Appien et Strabon est bien celui des médailles.

Ainsi, M. Antoine Polémon régna sur Iconium, Olba et une partie de la Cilicie Trachée de 715 à 725, et peut-être plus tard. Voyons maintenant comment on peut concilier ces faits avec le récit de Strabon (XIV, 5, 10), le seul au-

teur qui nous fasse connaître l'histoire d'Olba à cette époque.

« Au-dessus de Cyinda et de Soli, dit-il, s'étend une région montagneuse dans laquelle est située la ville d'Olba, avec un temple de Zeus, fondé par Ajax, fils de Teucer, et dont le prêtre était dynaste de la Trachéotide. Plus tard la contrée devint la proie d'une foule de tyrans, et le repaire des pirates ciliciens; après leur destruction, qui eut lieu presque de notre temps, on l'appelait la principauté de Teucer; le gouvernement et la prêtrise ne faisaient qu'un, et la plupart de ceux qui furent grands prêtres se nommaient Teucer ou Ajax. Ensuite Aba, fille de Zénophanès, l'un des tyrans de la contrée, étant entrée par mariage dans la maison des Teucrides, s'empara du pouvoir, que son père avait déjà exercé en qualité de tuteur ou d'intendant; plus tard Antoine et Cléopâtre, cédant aux flatteries d'Aba, lui firent don de la principauté; enfin elle fut déposée, et le pouvoir demeura aux mains de la race légitime. »

Tel est le récit de Strabon, dont l'autorité est si grande pour tout ce qui touche à l'histoire de l'Asie Mineure, sa patrie. Nous avons vu que Polémon reçut l'investiture d'une portion de la Cilicie en 715, et qu'il régnait encore au moins onze ans plus tard, c'est-à-dire deux ans après la bataille d'Actium, qui eut lieu le 2 septembre 723. Ainsi, depuis 715 jusqu'à la chute d'Antoine, il n'y a point place pour le règne d'Aba; cependant Strabon dit formellement qu'elle fut maintenue au pouvoir par Antoine et Cléopâtre; il faut donc de toute nécessité placer l'intervention du triumvir et de la reine d'Égypte en 711, époque où ils se virent pour la première fois, et firent ensemble un séjour de quelque durée à Tarse, capitale de la Cilicie et située non loin d'Olba; en effet, leur intervention ne put avoir

lieu avant, et dès l'année suivante Antoine était rappelé en Italie, d'où il ne revint en Grèce et en Asie qu'en 715. Ainsi, Aba régna environ quatre ans après son investiture par Antoine et Cléopâtre ; en 715 elle fut déposée, et Polémon lui succéda.

Voilà ce qui nous semble ressortir du texte de Strabon ; mais il reste encore une question à éclaircir. A quelle famille appartenait le successeur d'Aba? Les expressions de Strabon ne sont pas parfaitement claires : Ἔπειθ᾽ ἡ μὲν κατελύθη, τοῖς δ᾽ ἀπὸ τοῦ γένους διέμεινεν ἡ ἀρχή. Le mot γένος doit-il s'entendre de la famille d'Aba ou de celle des Teucrides? Il ne peut guère être question des enfants d'Aba, car Strabon se serait exprimé autrement ; mais il a pu vouloir dire que le successeur d'Aba était son neveu ou un collatéral quelconque. D'un autre côté, comme à l'époque où Strabon écrivait Olba était gouvernée par un Ajax, fils de Teucer, ainsi que nous le verrons plus loin, il est fort probable que par le mot γένος il a voulu désigner la race légitime, la race d'Olba par excellence, et il faudrait en conclure que Polémon était un Teucride, et qu'à l'exemple de son voisin Tarcondimotus il avait pris les noms de Marc-Antoine pour plaire au puissant triumvir, dont il était devenu le client.

Tel est le système qui nous parait se concilier le mieux avec le témoignage des auteurs et des médailles. Eckhel, et après lui M. de Sallet, regardent Polémon comme le mari d'Aba, mais avec cette différence que, selon Eckhel, Polémon était un Teucride, tandis que d'après M. de Sallet il était d'une autre race, peut-être le fils de Zénon de Laodicée, et que la faveur accordée à Aba par Antoine était précisément de la marier à son protégé Polémon. Il nous semble difficile de faire accorder ces interprétations avec le texte de Stra-

bon et le silence absolu que cet auteur garde au sujet de Polémon; si Polémon était un Teucride, le pouvoir devait être rentré dans cette famille par son mariage avec Aba, et non après la mort de cette dernière, comme le dit Strabon; si Polémon était un Zénonide, il était ou bien le même personnage que Polémon, roi du Pont, ou tout au moins un de ses proches parents, et alors il est inadmissible que Strabon ait omis de signaler un fait qui se rapportait à la dynastie qui régnait dans sa propre patrie.

Le passage de Strabon que nous venons de discuter est le seul texte ancien relatif à la principauté d'Olba; mais les médailles ont conservé le souvenir d'un autre prince, postérieur à Polémon, et qui y régnait à l'époque même où Strabon écrivait son ouvrage. Voici la description de ces pièces :

1. ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ. Tête d'Ajax; devant, un caducée.

℞ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤ.ΛΑΛΑΣ.ЄΤ.Α. Triquetra (Cabinets de France et de Berlin). — Æ. 5.

2. ΑΡΧΙΕΡΕ...ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ЄΤ.Α. Triquetra.

℞ ΤΟΠ..ΚΕΝΝ....ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ, écrit à travers le champ. (De ma collection.) — Æ. 3 1/2.

3. ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ. Tête d'Ajax; devant, un caducée.

℞ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧ. ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΛΑΛΑΣ. ЄΤ.Β. Foudre. (Du Cabinet de France et de ma collection.) — Æ. 5.

4. Tête d'Ajax, sans légende.

℞ ΑΙΑΝΤ.ΤΕΥΚΡΟ.ЄΤ.Β. Dans le champ, la triquetra et deux monogrammes, dont le premier est composé des lettres du mot ΔΙΟΔΩΡΟΥ. (De ma collection.) — Æ. 3.

5. ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Tête laurée d'Auguste.

℞ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣ.ЄΤ.Β. Foudre. — Æ. 5.

(Deux exemplaires du Cabinet de France et un de ma collection se complétant mutuellement.)

6. ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ...... Tête laurée de Tibère.

℞ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧ..ΕΠΙ ΔΙΟΔΩ...ЄΤ.Ε. Foudre. La légende est écrite à travers le champ; il y a eu aussi une légende circulaire dont on ne distingue plus que les lettres KEN. — Æ. 6. (De ma collection.)

Plusieurs de ces pièces sont inédites; la dernière a une véritable valeur historique, parce qu'elle permet de déterminer l'époque à laquelle régnait Ajax; auparavant on savait seulement qu'il était contemporain d'Auguste; maintenant il est évident qu'il ne commença à régner au plus tôt que quatre ans avant la mort d'Auguste, c'est-à-dire en l'an 764 de Rome. Comme Strabon rédigea sa Géographie en l'an 771 ou 772, dans les premières années du règne de Tibère, il est clair que c'est aux Teucrides qu'il fait allusion, lorsqu'il dit qu'après la chute d'Aba : Τοῖς ἀπὸ τοῦ γένους διέμεινεν ἡ ἀρχή.

L'on ne sait pas si Ajax eut des successeurs, ou s'il fut le dernier prince souverain d'Olba. La plus ancienne médaille impériale de la ville est une pièce de ma collection, frappée à l'effigie d'Antonin le Pieux, et j'en possède aussi une monnaie autonome, dont voici la description :

ΟΛΒЄΩΝ. Édifice crénelé.

℞ Massue ornée d'une bandelette. — Æ. 4.

Cette pièce est sensiblement postérieure à celles d'Ajax, ainsi que l'indiquent le style et la forme des lettres.

Il nous reste enfin à parler d'une monnaie que MM. de Sallet et de Kœhne attribuent sans hésiter à M. Antoine Polémon, dynaste d'Olba; c'est la pièce suivante :

ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Massue.

℞ ....ΩΝ ΛΑΛΑΣΕΩΝ ΚΑΙ ΚΕΝΝΑΤΩΝ. Harpé.—Æ. 3.

Cette pièce, que je n'ai pas vue et qui fait partie de la collection de M. le baron de Prokesch, a été publiée par M. de Kœhne (*Berlin. Blätt für Münzkunde*, 1864, p. 265, pl. XXI, n° 8); les légendes du revers et peut-être aussi celles du droit sont incomplètes. M. de Kœhne, adoptant l'opinion de Visconti, suppose que Marc-Antoine Polémon fut d'abord dynaste d'Olba, et plus tard roi du Pont; la médaille aurait alors été frappée à Olba par ce prince, après son élévation au trône du Pont. Le système de Visconti et de M. de Kœhne repose sur des erreurs matérielles; en effet, ces deux savants ne connaissaient pas la pièce d'Olba de l'an 10, et n'admettaient pas l'existence de celle de l'an 11; ils ne voulaient y lire que la date ЄT.A, contrairement à l'évidence, et ils adoptaient la leçon de Le Bret pour la pièce de l'an 2, qui appartient à Ajax et non à Polémon. De cette façon ils n'accordaient que deux années à Polémon, comme dynaste d'Olba, et ils supposaient qu'après ces deux années il devint roi du Pont, tout en gardant sa principauté cilicienne. Nous avons montré que Marc-Antoine Polémon régna au moins onze ans à Olba, et il n'est guère probable qu'il se fût abstenu pendant si longtemps d'inscrire son titre royal sur ses monnaies ciliciennes; d'ailleurs, comment peut-on admettre que Strabon, en racontant l'histoire d'Olba, eût omis de dire que Polémon, roi du Pont, son propre souverain, avait possédé cette principauté ?

L'identité de Marc-Antoine Polémon et de Polémon, roi du Pont, nous paraît donc complétement inadmissible, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, et ce n'est pas au second de ces princes qu'on peut attribuer la médaille de M. de Prokesch. Cette pièce a été frappée à Olba, selon toute apparence; le type de la massue se retrouve sur la monnaie autonome de cette ville, que nous avons décrite plus haut, et la harpé convient très-bien à toutes les villes de la Cilicie et de la Lycaonie, provinces où le culte de Persée était fort répandu. Il se peut à la rigueur que Marc-Antoine Polémon ait obtenu d'Auguste le titre de roi; mais ce n'est pas probable, puisque les titres qu'il portait sont à peu près les mêmes que ceux d'Ajax. Je croirais plutôt que la médaille a été frappée par Polémon II, dernier roi du Pont, à qui Claude avait donné en 794 une portion de la Cilicie, en échange du Bosphore. Cette attribution a l'avantage de ne soulever aucune difficulté historique; elle n'est peut-être point définitive, mais je crois qu'elle doit être admise jusqu'à preuve contraire. J'ajouterai en terminant cette portion du sujet que le choix fait par Claude d'une principauté cilicienne pour dédommager Polémon II de la perte du Bosphore, est le seul fait qui fasse supposer une parenté entre Marc-Antoine Polémon et les Zénonides du Pont; en effet, on comprend qu'en lui cherchant un dédommagement l'empereur ait jeté les yeux sur un district qui avait déjà appartenu à sa famille; toutefois, en présence des remaniements continuels de territoires qui eurent lieu à cette époque, cet argument a peu de valeur.

Nous avons résumé dans le tableau suivant tout ce que l'on sait de l'histoire d'Olba :

A. U. C. 711. Aba, fille de Zénophanès, est confirmée par Marc-Antoine dans la souveraineté d'Olba.

— 715. Elle est déposée, et Marc-Antoine Polémon, de la race des Teucrides, devient dynaste d'Olba, d'Iconium et des districts voisins.

— 724 et 725. Dixième et onzième années de son règne, attestées par ses médailles.

— 764 — 766. Ajax, fils de Teucer, commence à régner, et règne au moins cinq ans, d'après ses médailles.

— 794. Polémon II, roi du Pont, reçoit de l'empereur Claude la principauté d'Olba, en échange du Bosphore.

— 816. Le royaume du Pont est réduit en province romaine, et Polémon II meurt peu de temps après, entre 816 et 822.

Une branche des Zénonides resta à Laodicée, où plusieurs de ses membres exercèrent des fonctions sous les premiers empereurs; ils paraissent avoir été tous prêtres de Zeus, le principal dieu de Laodicée, et leurs noms figurent sur bon nombre de monnaies de la ville. Comme ces pièces ont été pour la plupart inexactement publiées, j'en donnerai ici le catalogue d'après mes observations personnelles, et en ne citant que des exemplaires d'une parfaite conservation et d'une lecture certaine.

1. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste.

℞ ΠΟΛΕΜΩΝ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Jupiter debout. — Æ. 4.

(Cabinet de France et Musée Britannique. — Mionnet, *Phrygie*, n° 710.)

Cette médaille doit appartenir au Polémon, fils de

Zénon, prêtre de Rome et d'Auguste, qui est mentionné dans une inscription de Cymé (*C. I. gr.*, 3524).

2. ΓΑΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Tête nue de Caligula et non de Caïus César.

℞ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aigle et les mots ΠΟΛΕ.ΦΙΛΟΠΑΤΡΙ. en deux monogrammes. — Æ. 4.

(De ma collection et du Musée Britannique. — Mionnet, n° 716.)

3. ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Tête nue de Claude.

℞ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΥΙΟΥ ΖΗΝΩΝΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Jupiter debout. — Æ. 4.

(Cabinet de France et Musée Britannique. — Mionnet, n° 718.)

4. ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ. Tête nue et imberbe de Néron.

℞ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΥΙΟΥ ΖΗΝΩΝΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Trépied. — Æ. 4.

(De ma collection et du Musée Britannique.)

5. ΔΗΜΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΚΑΙ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ. Deux têtes barbues laurées en regard.

℞ ΕΠΙ ΙΕ. [Μ]. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ℞ ΥΙΟΥ ΖΗΝΩΝΟΣ ✝ Δ. Jupiter debout. — Æ. 7.

(De ma collection.)

Les légendes de cette pièce sont complètes, à la seule exception d'une lettre après ΙΕ; la médaille est parfaitement conservée.

6. ΔΗΜΟC ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Tête laurée barbue.

℞ ΕΠΙ ΙΕ. ΖΗΝΩΝΟC ℞ ΥΙ. ✝ Δ. Jupiter debout. — Æ. 5.

(De ma collection; médaille parfaitement conservée.)

Cette pièce est une variété de celle que M. de Kœhne a publiée (*Mus. Kotchoubey*, II, p. 178) d'après un exem-

plaire défectueux, et qu'il a attribuée par erreur à Polémon, fils du rhéteur Zénon. La légende doit se lire : Ἐπὶ ἱερέως Ἀντωνίου, Πολέμωνος υἱοῦ, Ζήνωνος τὸ δ; c'est-à-dire, « lorsque Antonius Zénon, fils de Polémon, était prêtre pour la quatrième fois. » Je n'ai pas encore rencontré de pièces avec ce revers et à l'effigie d'un empereur ; mais la forme des lettres et le style des deux médailles appartiennent au règne de Néron, et il est évident que le Zénon, fils de Polémon, qui figure sur les quatre monnaies que nous venons de décrire, est toujours le même personnage.

7. ΝΕΡΩΝ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête laurée de Néron.

℟ ΖΗΝΩΝΟΣ ΖΗΝΩΝ ΥΙΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΟΜΗΡΟΣ. Homère et une femme debout se donnant la main. — Æ. 6,

Ce Zénon, fils de Zénon, peut être le fils ou le cousin du précédent.

(Cabinet de France et Musée Britannique. — Mionnet, n° 723.)

8. ΔΟΜЄΤΙΑΝΟϹ ΚΑΙϹΑΡ. Tête laurée de Domitien.

℟ ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ ΚΛΑΥΔΙΑ ΖΗΝΩΝΙϹ. Femme debout. — Æ. 5.

(De ma collection et du Musée Britannique. — Mionnet, n° 728. — Voyez aussi Mionnet, Suppl., n°s 428, 429.)

9. Μ.ΑΥΡΗΛΙΟϹ ΒΗΡΟϹ ΚΑΙϹΑΡ. Tête nue de Marc-Aurèle.

℟ Π. ΚΛ. ΑΤΤΑΛΟϹ ΑΝЄΘΗΚЄ ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ. Cybèle debout entre ses deux lions. — Æ. 10.

(De ma collection. — Voyez aussi Mionnet, n°s 746-748.)

10. ΛΑΟΔΙΚΗΑ. Buste de femme tourelé.

℟ ΙΟΥΛΙΑ ΖΗΝΩΝΙΣ. Vénus debout. — Æ. 4.

(Cabinet de France et Musée Britannique.)

Aux Zénonides, dont les monnaies de Laodicée nous font connaître les noms, il faut ajouter le sophiste Antoine Polémon, l'ami d'Hadrien, dont Philostrate a écrit la biographie, et qui est mentionné dans une inscription de Smyrne (*C. I. gr.*, nº 3148), et sur plusieurs médailles de cette ville, frappées à l'effigie d'Hadrien et d'Antinoüs. Il fut le père de P. Claudius Attalus, dont le nom se retrouve sur les monnaies de Smyrne aussi bien que sur celles de Laodicée. Une autre branche de la famille paraît s'être établie à Milet; une médaille frappée dans cette ville sous le règne de Valérien porte le nom d'un Antoine Polémon.

Nous ne terminerons pas cet article sans recommander à nos lecteurs l'ouvrage de M. de Sallet; bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec lui, nous devons reconnaître qu'il a fait preuve d'une connaissance approfondie du sujet et d'une excellente méthode critique.

W. H. Waddington.

EXAMEN

DE

DOCUMENTS APOCRYPHES RELATIFS AUX MONNAIES.

Si l'étude des textes est précieuse pour les archéologues, et particulièrement pour les numismatistes, c'est à la condition que ces textes sont authentiques et exempts d'interpolations. Par suite d'études spéciales commencées depuis plusieurs années, j'ai été amené à reconnaître que, en ce qui touche aux monnaies de France, il y avait un certain nombre de documents apocryphes, ou évidemment altérés, sur lesquels il est utile, je crois, d'appeler l'attention. Il en est plusieurs que l'on ne s'est jamais avisé de suspecter, et qu'il importe de signaler, afin qu'à l'avenir ils ne soient plus employés dans des ouvrages sérieux ; je tâcherai, toutes les fois que cela me sera possible, de déterminer la date de la fabrication ou de l'interpolation, ainsi que les circonstances qui les ont motivées. Cet examen fera le sujet de plusieurs paragraphes ; aujourd'hui je commence par la province de Bretagne.

I

Monnaie de Bretagne.

Il y a dix années, en publiant dans ce recueil quelques notes sur l'histoire monétaire de Bretagne, je rappelais plusieurs textes mentionnés dans le *Chronicon Briocense*, qui faisaient allusion au droit de frapper monnaie des anciens rois et ducs, ou pour parler plus exactement, des anciens rois et comtes de Bretagne[1]. En donnant à ces textes la valeur de souvenirs traditionnels, je me suis trompé comme tous ceux qui les ont cités avant moi. Je m'empresse de rectifier cette erreur, d'autant plus volontiers que cette rectification me fournit l'occasion de faire connaître un petit roman numismatique, inventé au XIV[e] siècle par quelque courtisan du duc Jean IV.

J'ai dit qu'en 1392 le duc de Bretagne ordonnait une enquête pour faire établir son droit à forger de la monnaie blanche : et on sait qu'à cette époque *monnaie blanche* était synonyme de *monnaie d'or et d'argent*. Or, l'ordonnance de 1315 ne l'autorisait qu'à forger des deniers et des mailles : « Les deniers doivent estre à III d. XVI gr. « de bon argent le roy et de XIX s. VI d. de pois au marc « de Paris. *Item* les maailes de la dicte monnoie doivent « estre à III d. de loy argent le roy et de XVI s. IX d. « oboles doubles au marc de Paris. »

L'enquête ne prouva rien, mais on inventa des titres, et d'après quelque document analogue à celui dont je vais parler, on inscrivit dans les chroniques que Charles le Chauve

[1] Au XIII[e] siècle, le parlement ne donnait que le titre de comte aux souverains bretons.

avait donné au roi Salomon le droit de frapper monnaie d'or et d'argent [1]. Puis on mentionna les monnaies d'argent et les deniers frappés par Geoffroy Ier [2].

En feuilletant les manuscrits du *Chronicon Briocense*, j'ai remarqué parmi les passages négligés par les Bénédictins une légende dont je transcris le commencement [3].

« Notandum est enim quod anno domini millesimo CCCmo LXVIIº fuerunt reperta et retracta in et de quodam libro antiquissimo tunc in abbacia Majoris Monasterii situata satis prope civitatem Turonensem existente, inter plures alias notabiles cronicas ea que secuntur continentes.

« Tempore enim quo Dagobertus Gallorum rex et Judicaelus Britonum Armoricanorum rex regnabant, ac eorum quilibet suum regnum per se divisum ab antiquis temporibus cum omni honore et libertate et sine alciori obsequio possidebat, quedam dissencionis materia, diabolo instigante, Gallorumque invidia mediante, inter eos, proh dolor! orta fuit pro eo quod moneta Britannica tam aurea quam argentea tum temporis in Britannia cursilis, ac etiam in majori parte Galliarum [4] nec non in ducatibus

[1] Rex Carolus Salomoni Britonum regi habere permisit coronam auream gemmis pretiosis ornatam, seu circulum aureum ad ejus libitum, et purpuream atque archiepiscopalem sedem, et numismata aurea et argentea. (*Chron. Brioc.*, ap. D. Mor., I, 25.)

[2] Gaufridus........ monetas argenteas et parvos denarios nigros per totum suum ducatum fecit, prout voluit. (Id. *ib.*, 33.)

[3] Bibl. imp., *lat.* 9888, fº 65 et seq.; *lat.* 6003. — Il est bon de noter que l'auteur du *Chronicon Briocense*, de son propre aveu, commença son œuvre en 1394.

[4] Il est curieux de rapprocher ce passage d'un texte que je prends aussi dans le *Chronicon Briocense*, fº 123 (*lat.* 9888), rapporté à l'année 1383. « Dictoque veagio Flandrie durante ac eciam tractatu pacis predicto moneta « alba et nigra dicti ducis Britannie habuit cursum per totum regnum Francie

Acquitanie et Neustrie propter ejus valorem erat melioris metalli, preciique et valoris quam moneta francigena que erat tunc debilioris metalli ac minoris valoris : propter quod omnia victualia erant nimis cara in toto Francie regno taliter quod major pars populi francigeni moriebatur fame, et e contra regnum Britannie omnibus diviciis et victualibus magis habundancius tanquam alia regna sibi com..... retinebat. »

Je continue en abrégeant le récit un peu prolixe du chroniqueur.

La richesse de la Bretagne y attirait en foule les marchands qui abandonnaient les foires du royaume de France: aussi Dagobert, irrité de cet état de choses, rend un édit par lequel il ordonne que sa monnaie soit reçue dans ses États comme celle de Bretagne dans les États de Judikaël, et interdit aux marchands français d'aller faire le commerce en Armorique: murmures du peuple; des marchands français renoncent à leur nationalité pour venir s'établir en Bretagne. Dagobert alors écrit à Judikaël des lettres menaçantes pour réclamer ses sujets. Le roi breton répond par un refus rédigé dans les termes les plus énergiques, comme un praticien du xv[e] siècle aurait pu le faire par ordre du duc Jean IV en personne. Dans cette lettre on voit que jamais les rois armoricains n'ont relevé des rois de France, qu'ils ont toujours joui dans leur pléni-

« sicut habebat et habere consueverat in Britannia. Et hoc fuit publicatum « per bannum per villam Parisiensem XIX[e] die jovis augusti post festum as- « sumpcionis beate Marie Virginis anno predicto, presentibus ad hoc religioso « et honesto viro fratre Henrico Barbuti sacre pagine magistro et abbate mo- « nasterii de Precibus consiliario, et nobili viro domino Guidone de Rupeforti « milite et chamberlano ac magistro Herveo Le Grant secretario prefati do- « mini ducis et ad hoc per ipsum deputatis. »

tude des droits régaliens, ne relevant que de Dieu et de leur épée, « *fabricandi et fieri faciendi monetas aureas et argenteas;* » on y voit aussi de nombreux anachronismes qui suffisent pour indiquer à quelle époque cette histoire apocryphe fut inventée : Le roi Judikaël parle de sa haute justice exercée par des baillis, des sénéchaux, des prévôts, et autres justiciers ; il n'oublie pas son droit de bris, celui de poissons royaux, de convoquer des tournois : *Hastiliciدia seu torneamenta in suo regno Britannico concedendi et faciendi licenciam in quibuscumque nobilibus volentibus hastiliciدiare et torneamenta facere in Britannia.*

En même temps, Judikaël assemble son armée, entre sur le territoire franc, et marche vers le Mans, pillant le pays : Dagobert envoie, sous les ordres de Gui, comte de Chartres, six mille hommes qui arrêtent les Bretons. Ceux-ci, secourus par trois mille soldats de Cornouaille et de Léon, conduits par Budic comte de Cornouaille, se rallient et reprennent l'offensive. Discours de Budic à ses hommes pour les engager à combattre prudemment en imitant la tactique du comte de Chartres; la mêlée suit. Henri, seigneur de Pont-l'Abbé, combat corps à corps contre le comte Gui; les Bretons finissent par avoir le dessus, ils reviennent triomphants conduisant leurs nombreux prisonniers à la tente du roi Judikaël, qui les envoie sous bonne escorte dans les prisons de Rennes, et promet des récompenses aux vainqueurs.

La guerre continue encore quelque temps : Dagobert découragé députe des vavasseurs à Judikaël pour traiter de la paix : ici le chroniqueur avance que Dagobert était haï de ses sujets parce qu'il préférait les flatteurs et les ignorants aux grands et aux hommes prudents et sages. — Arrivés au camp breton les vavasseurs francs adressent à

Judikaël un discours aussi humble que pourraient le faire à un grand roi les ambassadeurs d'un mince roitelet. Judikaël, qui avait toutes les vertus imaginables, accepte les excuses de Dagobert et conclut la paix. Les deux rois se font des présents ; le Breton revient dans ses États avec son armée, réunit à Nantes ses compagnons d'armes, les récompense magnifiquement, puis célèbre dans cette ville les fêtes de la Pentecôte.

Il est possible, je crois, de déterminer l'époque à laquelle ce document fut inventé ; remarquons tout d'abord qu'il a été employé en partie dans la vie de saint Judikaël par Albert le Grand, qui prétend avoir consulté *la grande chronique de Marmoutiers* : nous connaissons aujourd'hui cette chronique, éditée par André Salmon, et qui ne fait pas la moindre allusion à ces contes : les compilateurs des *Chroniques annaux* et du *Chronicum Britannicum*, et Alain Bouchart semblent aussi s'en être inspirés. Mais le chanoine Le Baud, parmi les sources auxquelles il puisa pour composer son « *Histoire de Bretagne* » eut entre les mains la vie de saint Judikaël, écrite au XIe siècle par le prêtre Ingomar : bien que cet ouvrage n'ait pas été retrouvé, il résulte néanmoins des extraits donnés par l'aumônier de la duchesse-reine Anne, que l'on ne sait rien des démêlés de Judikaël avec Dagobert : « et, dit Ingomarus, « qu'il (Judikaël) embrasa plusieurs provinces : toutefois, « n'exprime-t-il pas lesquelles ce furent [1]. »

Ce que l'on sait de plus positif se borne aux récits de Saint-Ouen et de Frédegaire, qui ne donnent aucun détail sur la lutte des Bretons et des Francs, ni sur les causes qui la motivèrent. Tout se borne à laisser deviner, ainsi que

[1] Le Baud, p. 86.

l'a établi M. de La Borderie, qu'au temps de Dagobert les hostilités entre les deux nations étaient devenues de plus en plus vives, et de moins en moins heureuses pour les Francs; de plus, que Dagobert envoya à Judikaël, vers 636, saint Éloi qui parvint à faire conclure la paix, et persuada au roi Breton de venir à la villa royale de Creil, où les deux princes ratifièrent leur alliance et se firent mutuellement de riches présents.

Maintenant, si nous examinons avec attention la légende relatée dans le *Chronicon Briocense*, nous constatons deux faits qui servent à donner la date de son invention.

D'abord elle ne peut pas être antérieure à la seconde moitié du XIVe siècle, puisque c'est à cette époque seulement que les ducs de Bretagne pensèrent à avoir des monnaies d'or. Charles de Blois avait commencé pendant ses luttes contre Jean de Montfort, et ce dernier avait suivi le même exemple. La légende ne peut être postérieure à 1414, date à laquelle finit le *Chronicon Briocense* [1]. — Ensuite nous voyons figurer dans le récit Henri de Pont-l'Abbé parmi les principaux capitaines de l'armée de Judikaël ; or, c'est justement sous Jean de Montfort que la famille de Pont-l'Abbé arriva aux honneurs; la maison était alors représentée par un personnage qui est cité parmi les premiers de la cour du duc [2].

[1] Cette limite, qui est importante pour la solution que je propose, a été constatée sur l'un des manuscrits de la Bibliothèque impériale qui a appartenu à d'Argentré : « Chronicon de rebus gentis Britonum aremicorum ab « anno salutis CCCLXVI usque ad annum MCCCCXIIII..... Ait tamen au- « thor, pagina duodecima, se non coactum aut avaritia ductum, sed sponte « corrogatis undique multorum historiographorum testimoniis primum cœ- « pisse scribere anno salutis MCCCXCIIII. »

[2] *Revue des provinces de l'Ouest*, t. VI, p. 646, article de M. du Châtellier.

J'ai dit qu'en 1392 le duc de Bretagne avait fait faire une enquête pour constater son droit à forger de la monnaie d'or et d'argent [1]. Or, cette enquête avait été évidemment motivée par les observations faites à cette époque au duc Jean IV, à Tours, par les ducs de Berry et de Bourgogne au nom du roi : il fut question des monnaies frappées par le duc en son duché, et « à l'article des monnoyes, respondit « le duc qu'il vouloit et entendoit en user, et en useroit « comme ses prédécesseurs avoient fait [2]. » Je ne crois pas être trop hardi en plaçant à cette date l'invention d'une partie des textes relatifs aux droits des ducs de Bretagne à frapper des monnaies d'or et d'argent, particulièrement celle de la légende de saint Judikaël.

Je terminerai cette note par trois autres textes apocryphes relatifs à la monnaie de Bretagne : l'un est encore emprunté au *Chronicon Briocense*, f° 100 (Lat. 9888), sous l'année 1087 ou 1088. Il s'agissait du parlement fabuleux réuni sous le duc Alain, dans lequel aurait été réglé l'ordre de préséance entre les barons de la province :

« Tunc enim temporis currebat in Britannia moneta argentea valente quolibet albo argenteo sex denarios turonenses, et eciam parvi denarii nigri currebant tunc in « Britannia : in qua siquidem moneta alba erant insculpta « due ermine circa crucem, et in pila tres ermine ; in « cujusquidem moneta margine seu circonferencia erat « sculptum sic : MONETA ALANI DEI GRACIA BRITONVM « DVCIS. »

Non contents d'avoir inventé le parlement de 1087, des faussaires avaient supposé celui de 1057, présidé par le

[1] D. Morice, pr. T. II, col. 596 et 597.

[2] Le Baud, p. 409 et 410.

comte Yvon, dans lequel il faut reconnaître Eudes, frère d'Alain, et tige des seigneurs du Penthièvre. La charte qui mentionne ce Parlement est imprimée à la suite de l'histoire de Bretagne de Le Baud comme rapportée à la fin « d'un livre manuscrit contenant les anciennes coutumes de « Bretagne et apparoist escrit il y a plus de 300 ans. » On lit à la fin : « Et en celuy temps courroit en Bretagne mon-« noye d'argent, chacun blanc valloit six deniers noirs ; « esquels blancs y avoit deux ermines près de la croix, et « vers la pille quatre ermines ; laquelle monnoye avoit fait « faire celuy duc Yvon. Et la lettre qui ensuit estoit escrite « en icelle monnoye, et contenoit MONETA EVDONIS DEI « GRATIA BRITONVM DVCIS. »

Je ne crois pas impossible de déterminer encore l'époque à laquelle furent inventés ces deux diplômes, et je propose l'année 1464.

« L'an mil CCCCLXIIII, dit Alain Bouchart, le roy Loys qui « estoit à Nogent-le-Roy, despescha une ambassade pour « venir devers le duc François qui lors estoit à Nantes, et « estoit le chancelier de France chef de cette ambassade : « quand ces ambassadeurs furent devers le duc et qu'il « luy eurent fait la révérence, le chancelier de France « proposa charge que le roy leur avoit baillée contenant « cinq points. L'un estoit que le duc ne mettroit plus en « ses tiltres ces mots *par la grâce de Dieu*. L'autre qu'il « ne feroit plus forger de monnoye d'or en sa duchié sans « le congé du roy ; etc. »

N'est-il pas évident que le but principal des diplômes d'Eudes et d'Alain était d'établir que le duc avait le droit de se qualifier *par la grâce de Dieu* ?

Je ne sais même pas si Alain Bouchart n'avait pas quelque réminiscence de la légende de Judikaël, lorsque faisant

parler le grand-maître de Bretagne Taneguy du Chastel au duc François « grandement effrayé de ces nouvelles, » il lui prête ce langage à propos de Louis XI : « Ha, mon-« seigneur, je vous advertis que ce roy icy a mal contenté « et chascun jour mal contente tous les princes de France « et tous les anciens officiers; car il ne les appelle point, « ne se conseille point à eulx en la conduite des affaires du « royaulme. Mais se conseille et gouverne par gens de « menue et basse condicion, lesquels il veult exsaulcer par « sur les grands princes. »

Ce sont justement là les reproches que faisait la légende de Saint Judikaël à Dagobert : or, on ne peut faire descendre jusqu'à 1464 la date d'une chronique dont l'auteur déclare avoir commencé à écrire soixante-dix ans auparavant, et qui d'ailleurs s'arrête à l'an 1414. — Il faut toujours se méfier des discours et des conversations particulières que les historiens prêtent aux personnages mis par eux en scène.

L'autre texte a été publié par Dom Martenne, d'après un manuscrit de N.-D. de *Fontanis*[1]. C'est une supplique des habitants de Rennes au duc Conan III et à sa mère Ermengarde pour les conjurer de faire de la meilleure monnaie :

« Domino suo principi C. et matri suae E. cives Rhedo-« nenses salutem. Quoniam apud vos et summa rerum et « consilium vestrae gentis pendet et spectat, consulite urbi « vestrae et populo pereunti quoniam invalescit fames, nec « est qui annonam vendere velit quia moneta vestra, ut « omnes aiunt, minatur ruinam, et cito casura promittitur; « denique ubi frumentum venale aut avena invenitur vi-

[1] D. Martenne, *Nov. anecd.*, I, 603.

« ginti solidis comparatur quarterium : pauperes enim « jacent pallidi et attenuati fame. In vos hoc redundat ; « properate dare concilium ne mortes pauperum de manu « vestra requirat pater orphanorum et judex viduarum. « Valete. »

J'avoue n'avoir pas encore pu déterminer exactement à quelle époque fut inventée cette supplique menaçante qui dut être contemporaine d'un affaiblissement dans les monnaies ducales de Bretagne. Peut-être faut-il penser à l'année 1315 ou à l'année 1320 ; à la dernière de ces dates, Louis X écrivait au duc de Bretagne au sujet de la fabrication de sa monnaie : à la seconde date, c'était Philippe V qui adressait de semblables reproches au duc Jean III.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

DE QUELQUES IMITATIONS

DE LA MONNAIE FRANÇAISE DU XIVe SIÈCLE AU XVIIe.

MONNAIES DES ABBÉS DE SAINT HONORAT DE LÉRINS.

(Pl. XVIII et XIX.)

La classification des séries monétaires soulève mille questions intéressantes, tantôt historiques, tantôt purement numismatiques, qu'il est du devoir des antiquaires d'examiner de temps à autre, et qui sont de nature à ranimer l'esprit d'investigation. Les changements de limites des États, la possession temporaire d'un territoire ou d'une localité par une puissance étrangère à la nationalité au milieu de laquelle elle s'implante, les droits de suzeraineté exercés à grande distance, constituent autant d'éléments de discussion, et, par conséquent, de difficultés pour le classificateur. Il est tel ou tel monument numismatique qui se rattache à la fois à deux contrées : à celle d'abord dans laquelle il a été fabriqué, à celle ensuite à laquelle appartient le personnage qui l'a fait émettre. Ainsi, par exemple, des monnaies frappées au nom d'un roi d'Espagne, à Besançon et à Anvers, appartiennent bien évidemment aux collections françaises et belges, et cependant

peuvent figurer dans les séries monétaires des princes espagnols. Le même raisonnement s'applique à un denier de Louis le Débonnaire frappé à Venise, à un gros d'Édouard III frappé à Calais, à un gros d'Henri VIII frappé à Tournay, à un ducat de Sigismond III frappé à Dantzig, au shilling anglais du Massachusets, etc.

Il serait difficile de proposer à ce sujet une règle absolue, car on peut tour à tour envisager et consulter la numismatique en se mettant au point de vue géographique et politique.

Mais il n'en est pas moins vrai que les antiquaires doivent prévoir ces alternatives et signaler toutes les applications que peut fournir l'étude des monnaies.

Ainsi, on a lieu de s'étonner de ce que dans les ouvrages généraux relatifs à la numismatique de nos provinces, on n'a pas réservé un chapitre pour la Bresse, qui appartient depuis des siècles à la France. Les monnaies qu'y ont fabriquées les comtes et ducs de Savoie sont tout aussi intéressantes pour notre histoire que celles des rois d'Aragon, émises à Perpignan et à Montpellier, et que les monnaies papales d'Avignon. Si l'on étudiait mieux chez nous les ouvrages publiés à l'étranger, on aurait remarqué les documents si curieux réunis par M. Promis, et relatifs aux ateliers de Pont d'Ain (1338 à 1398), Bourg (1338 à 1589), Saint-Genis (1354 à 1451), Montluel (1503 à 1529), Saint-Symphorien d'Ozon, en Viennois (1297 à 1340), etc.

On sait de plus que c'était dans ces localités, situées près des frontières, que l'on fabriquait le plus souvent des contrefaçons de la monnaie royale.

M. Domenico Promis vient de nous en faire connaître encore un certain nombre qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles nous aident à mieux classer nos propres

monnaies. Je les extrais de son nouveau mémoire intitulé : *Monete inedite del Piemonte*, 1866.

CHARLES II D'ANJOU.

+ KAROLVS SCL' REX (Siciliæ rex) ; croix au centre ; autour, + BNDICTV:SIT:NOmЄ:DNI:nRI:DEI:IhVXP. (Benedictum sit nomen domini nostri Dei Jesu Christi.)

℟ COES PED:MOTIS (comes Pedemontis). Tournelles surmontées d'une fleur de lis. Entourage de douze fleurs de lis. — Gros d'argent (Pl. XVIII, n° 1).

Les archives de Marseille possèdent la convention passée pour la fabrication des monnaies piémontaises de Charles II, comte de Provence, entre le sénéchal Rinaldo di Letto et trois entrepreneurs[1]. Il est dit dans cet acte, du 31 mars 1307, qu'on fabriquera des gros d'argent au poids et au titre de ceux de saint Louis, « eque boni et justi ponderis et legalitatis seu lie sicut est illa moneta grossa dive memorie dni Lodoyci, regis Francorum. » M. Domenico Promis a pu enrichir le médaillier royal d'un de ces gros, pendant que M. Chabouillet en acquérait de son côté un superbe exemplaire pour le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. Ces monnaies, frappées avec beaucoup de soin, sont tout à fait dignes du modèle proposé aux agents de Charles d'Anjou.

Elles se rapprochent tellement des gros de saint Louis, pour le beau style, qu'on serait tenté de les attribuer à Charles I[er], si l'on ne possédait pas leur acte de naissance.

[1] Cet acte, signalé et publié par San Quintino, *Notizia sopra alc. mon. batt. in Piemonte*, 1837 (trad. dans la *Revue numism.*, 1838, p. 203) a été reproduit *in extenso* par M. D. Promis dans son mémoire intitulé : *Monete del Piemonte*, 1852, p. 37.

Dans le même temps probablement, on fabriquait le denier dont je place ici la description pour ne pas le séparer du gros qui en est le multiple.

2. + KAROLVS.SCIL' REX. Tête de Charles, couronnée, tournée à gauche.

℟. + COẼS PED'MONTI'. Croix cantonnée de quatre annelets. — (Pl. XVIII, n° 2.)

C'est à M. Promis que nous devons la connaissance de ce denier[1] qui, ainsi que le fait observer le savant numismatiste, pourrait être facilement confondu avec ceux de Provence s'il ne portait au revers quatre annelets. Cette pièce doit avoir été frappée à Cuneo, comme le gros dont elle est une fraction.

Philippe, prince d'Achaie.

3. + PhILIP PRICES (Philippus princeps). Croix au centre. Autour, + BEnЄ:DITVS: QVI VEnIT:In nOmInЄ:DnI.

℟. TORINVS CIVIS. Au centre, écu de Savoie dans un entourage composé de six petits arcs de cercle. Autour, cordon de douze fleurs de lis. — Gros d'argent[2]. (Pl. XVIII, n° 3.)

Philippe est le premier prince d'Achaïe qui ait possédé la seigneurie de Piémont. Sa principauté lui fut apportée par Isabelle de Villehardouin qu'il épousa en 1301. A partir de ce moment, il fit fabriquer des imitations du denier tournois français[3]. Ensuite, lorsqu'il fut revenu en Italie

[1] *Monete del Piemonte inedite o rare*, 1852.

[2] San Quintino, *Discorso sopra un grosso tornese di Filippo di Savoia*, etc., dans les *Mém. de l'Acad. R. des Sciences de Turin*, t. X, 1849, p. 196.

[3] Saulcy, *Revue numism.*, 1841, pl. XVII, n°s 1-5. — *Numism. des croisades*, pl. XV, n°s 6 à 10.

(1305), il fit frapper à Turin des imitations du denier matapan de Venise et du gros d'argent de Philippe le Bel. Son nom lui en donnait une occasion assez tentante, et ses graveurs n'eurent pas à se mettre en frais d'imagination pour produire, à l'aide de TORINVS CIVIS, une légende qui ressemble considérablement à TVRONVS CIVIS. Cependant, s'éloignant en cela de la majorité des contrefacteurs, ils supprimèrent les tournelles et les remplacèrent par un écu aux armes de Savoie.

Philippe le Bel étant, en 1305, revenu à la forte monnaie, le comte Amédée V de Savoie qui, à ce qu'il paraît, se conformait aux fluctuations du numéraire français, ordonna, en 1306, que dans sa terre de Viennois, c'est-à-dire à Saint-Symphorien d'Ozon, on fabriquerait, entre autres monnaies, des gros d'argent à 12 deniers 1/2 de fin et à la taille de 58 au marc [1], ce qui était, comme chacun le sait, le titre et le poids fixé par saint Louis. Les gros d'Amédée V ne nous sont pas parvenus; mais M. de San-Quintino pense que celui de Philippe d'Achaïe portait le même type. Cette pièce unique, qu'il avait trouvée en France, est, ainsi qu'il le déclare, de très-bon aloi. Philippe avait, en 1297, concédé pour deux années à deux habitants d'Avignon la fabrication de sa monnaie de Turin, et leur recommande, dans le bail dont nous avons le texte intégral, de se régler sur la valeur que le comte Amédée donnerait à ses espèces émises dans l'atelier de Saint-Symphorien d'Ozon [2]. Cependant nous ne pouvons pas croire que le gros dont je place ici la curieuse effigie, soit le produit de la fabrication de Pierre et Durand d'Avignon, à

[1] D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*, 1841, t. I, p. 393.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 433.

moins que leur bail n'ait été renouvelé, car, de 1297 à 1299, période du premier bail, Philippe ne portait pas encore le titre de prince que nous voyons inscrit sur le gros.

AIMON, COMTE DE SAVOIE (1329-1343).

4. Dans le champ AIMO et deux fleurs de lis placées en ligne verticale ; autour, COMES SABAVDIE.

℞. + IN ITAL MARChO (in Italia marchio), croix haussée fleurdelisée. — Billon. Cabinet des médailles de Turin. (Pl. XVIII, n° 4.)

Cette monnaie, frappée à Chambéry de 1340 à 1341, est une imitation du double parisis de Philippe de Valois [1]. Mais, ce qui prouve combien l'étude des monnaies fabriquées par les princes voisins de la France est indispensable pour la connaissance de nos monnaies royales, c'est que celle-ci nous montre qu'une émission de doubles parisis aux deux fleurs de lis superposées avait eu lieu avant celle de 1346, signalée par Le Blanc (table chronologique) et appliquée par Delombardy au type qui nous occupe [2]. Le comte Aimon est mort le 24 juin 1343, trois mois avant l'ordonnance de Philippe de Valois par laquelle ce prince indique qu'il voulait revenir à la forte monnaie. Il semblait que c'était à l'occasion de cette amélioration de titre qu'on avait dû substituer un nouveau type à la couronne des doubles noirs. M. Promis, qui d'ailleurs n'avait aucun intérêt à examiner cette question, n'en pouvait pas saisir les données parce qu'il a cru que le comte Aimon avait imité une monnaie de Philippe le Bel.

[1] Le Blanc, *Traité des monnaies*, éd. d'Amsterdam, 1692, p. 208, n° 2.
[2] *Catal. des monn. franç. de la collect. Rignault*, 1848, p. 10, n° 75.

AMÉDÉE VI (1343-1383).

5. + mOnЄTA AMЄDЄI. Croix fleurdelisée.

℞ KBTRO.ITBDVX. Couronne fleurdelisée. — Billon. (Pl. XVIII, n° 5.)

Bianco Dozzino décrit, à ce que pense M. Promis, dans l'ordonnance d'Amédée VI, du 3 juin 1349, et certainement imité du double parisis noir de Philippe de Valois, frappé de 1328 à 1330[1]. Une pièce au même type a été attribuée à Charles le Mauvais, comte d'Évreux, par M. Poey d'Avant[2]. Le texte de cet auteur donne pour légende : KAO DTV RROPA : la monnaie gravée sur la planche VII porte : RAOI DIVPRROPA, en sorte qu'on demeure incertain sur la leçon qu'il faut choisir. Un très-bon exemplaire, que j'ai entre les mains, porte KAOnTDTVPRAoPA. Tout cela s'éloigne tellement du nom et des titres de Charles le Mauvais, que je crois qu'il vaudrait mieux considérer ces imitations de double parisis comme fabriquées hors de France. La monnaie d'Amédée de Savoie prouve que les princes voisins de notre pays avaient adopté le type en question. M. Promis suppose que le mot DVX, inscrit au droit de la pièce qu'il décrit, se rattache au titre du duc de Chablais, dont Amédée VI fit le premier usage.

Ce fut en 1355 que ce prince céda à la France son comté de Salmorenc, dont faisait partie Saint-Symphorien d'Ozon.

Voici comment s'exprime l'ordonnance de 1349 : « Bianchi dozzeni, que quidem moneta a parte pila infra circulum medium continebit unam coronam cum lilio integro in me-

[1] Delombardy, *Catal. de la collect. Rignault*, p. 8, n° 62.

[2] *Monn. féodales*, t. I, pl. VII, n° 12.

dio et dimidiis liliis in duobus angulis, qui anguli aliquantulum exeunt circulum supradictum, a qua parte extra dictum circulum in circumscriptione continebit A. COMES SABAVDIE, ab alia vero parte crucem exeuntem circulum medium cum liliis in extremitatibus ejusdem crucis, et infra dictum circulum in quatuor angulis intrinsecis dicte crucis, quatuor lilia, extra vero dictum circulum ab eadem parte in circumscriptione continebit ET DVX CHABLASII. [1] »
Les mentions si minutieuses que contient ce texte montrent bien qu'il s'agissait d'une contrefaçon, laquelle devait sortir des ateliers de Chambéry et de Pont-d'Ain. Autrement, il eût été assez indifférent que les extrémités des fleurs de lis de la couronne dépassassent ou ne dépassassent pas le grènetis. Mais la croix du revers qui coupe le cercle, mais les quatre fleurs de lis qui anglent cette croix, constituent un type différent de celui que M. Promis a retrouvé. L'ordonnance d'Amédée VI nous donne là une description du sol couronnat de Jeanne de Provence et non celle du double parisis. Ainsi, il y a encore une monnaie d'Amédée VI à rechercher, et celle que nous donne M. Promis, imitation du double noir de Philippe de Valois, n'est pas comprise parmi les espèces dont l'ordonnance prescrit la fabrication.

6. + AmE[de]VS COM[es]. Dans le champ, FRANCORV en deux lignes.

℟ + MONETA DVPLX. Croix haussée et fleurdelisée. — Billon. (Pl. XVIII, n° 6.)

Contrefaçon du double parisis de Philippe de Valois (février 1336) et de Jean, qu'Amédée VI, par un acte du 27 février 1352, chargea Bonaccorso Borgo de fabriquer

[1] D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*, 1841, t. I, p. 91.

à Pont-d'Ain (arrondissement de Bourg-en-Bresse). Cette pièce a donc, depuis deux siècles et demi, autant de droits à être classée parmi les monnaies de nos provinces que celles qui ont été fabriquées en Franche-Comté et en Alsace avant la réunion de ces pays à la France. La présence du mot FRANCORV dépasse un peu les limites que devaient garder les contrefacteurs; mais le duc de Savoie avait autorisé son monétaire à faire : « doblos consimiles monete regie in valore, pondere, in figuris et caracteribus, ita tamen quod ponatur nomen domini comitis ubi melius et consonantius videbitur magistro tailiatori[1]; » et cet entrepreneur avait usé de la permission au pied de la lettre en conservant tous les *characteres* qui ne formaient pas le nom du roi de France.

Louis II, baron de Vaud.

7. LUD D SABAVDIA. Légende divisée en quatre parties par les bras d'une croix. Autour, + BnDICTV:SIT:NOmE: DNI:nRI·DEI.

℟ PETRCORVm. Tournelles surmontées d'une couronne fleurdelisée. — Gros. (Pl. XVIII, n° 7.)

M. Soret a publié un autre gros de Louis de Savoie sur lequel on voit PET C MONET; *Petri Castelli moneta*, monnaie de Pierre-Chastel, place forte du Bugey dans laquelle Amédée VI, comte de Savoie, a frappé monnaie quelques années après la mort de Louis II, baron de Vaud (1356 à 1359)[2]. La nouvelle variété que M. Promis nous a fait connaître se rapproche bien plus complétement du gros à la

[1] *Revue numism.*, 1850, p. 143.
[2] Promis, *Monete dei reali di Savoia*, 1841, t. I, p. 94.

couronne de Philippe de Valois (1336), puisqu'on a disposé le nom de la localité de façon à calquer le mot FRANCORVM, et que les tournelles sont surmontées d'une couronne royale au lieu de cette combinaison de créneaux qui rappelle les gros de Guienne.

8 + PhILIłS DI.LEX. Croix à bras égaux, avec fleur de lis dans le second canton. Autour, +LVDOVIC:D. SABAVDIA:DnS:UAVDI.

℟ + PETR'CORVm. Grande fleur de lis au centre. Entourage composé de onze fleurs de lis. — Gros de billon. (Pl. XVIII, n° 8.)

Cette contrefaçon du gros à la fleur de lis de Philippe de Valois a déjà été publiée en 1842 dans la *Revue numismatique*[1], et, à ce qu'il semble, sur le même exemplaire qu'a fait de nouveau dessiner M. Promis. Du moins la forme du flan et la position relative des grènetis par rapport à ce flan sont-elles les mêmes dans les deux figures. Mais M. Cartier n'avait pas pu lire les légendes du gros d'une manière suffisante. Il voyait PhILIPVS REX et FRANCORVM là où il y a PhILIłS DI.LEX et PETR'CORV.M. MM. Soret et Rod. Blanchet, en publiant un autre gros de Louis II, seigneur de Vaud, ont enregistré la leçon fournie par M. Cartier sans examiner la gravure qui aurait fait naître des doutes dans leur esprit[2]. M. Promis a fort bien reconnu que cette monnaie offre, autour de la fleur de lis, le nom de l'officine, Pierre-Chastel. Quant à la légende du droit, il n'en dit rien, et cependant elle est faite pour exciter la curiosité. Lorsqu'on se reporte aux coutumes monétaires du XIVe siècle, qu'on

[1] Pl. XXIV, n° 4

[2] *Revue numism.*, 1850, p. 143. — *Monn. des pays voisins du Léman*, 1854. p. 82.

lit sur un gros tournois publié par Mader PhETRVS EPVSX [1], sur une monnaie de Ferry IV de Lorraine PhIRICVS DVEX, on comprend que le monnayeur de Pierre-Chastel aura cherché une combinaison capable de tromper les gens qui recevaient ses produits pour de la monnaie royale. Il avait assez bien réussi, puisque cinq cents ans plus tard un numismatiste exercé s'y est laissé prendre. Je serais tenté de croire que la légende PhILIISDI.LEX ou PhILIVSDI.LEX (car les gravures publiées nous laissent dans l'incertitude) a un sens religieux, et qu'il faut y chercher une phrase comme ***Filium suum dilexit*** ou ***filium Jesum dilexit.*** Je n'en puis dire davantage parce que je n'ai jamais eu la monnaie originale entre les mains; mais je renvoie au Nouveau Testament, où l'on trouvera en dix endroits des passages tels que : « Tu es filius meus dilectus; — mittam filium meum dilectum ; — sic enim Deus dilexit mundum, ut filium suum daret; — sicut dilexit me Pater et ego dilexi vos, etc. »

Le comte Aimon avait imité le double parisis de Philippe de Valois aux deux fleurs de lis superposées; le baron de Vaud a suivi l'exemple de son parent. Voici la contrefaçon exécutée, soit à Nion, soit à Pierre-Chastel. Cette monnaie était fort probablement destinée à circuler dans le Lyonnais et la Bourgogne.

9. + LVD[ovic]VS DE SA. Dans le champ, LU U.I. (quatre caractères, dont deux fort altérés), et deux fleurs de lis posées en lignes verticales.

℟ DOM (*Vaudi, tutoris?*). Croix haussée et fleurdelisée. — Billon. (Pl. XVIII, n° 9.)

Louis de Vaud fut tuteur du jeune Amédée VI, et la

[1] *Kritische Beytr.*, t. V, pl. I, n° 11.

monnaie qu'il a fait calquer sur un gros delphinal lui donne ce titre dans la légende DOMINVS.VAVDI.TVTI [1].

Ile de Chio sous les Génois.

10. + DVX. IAnVЄn. QOVЄm[*deus proteg*]AT. Le doge de Gênes la tête ceinte d'une couronne fleurdelisée, assis de face sur un siége orné de protomes de lion. Il tient de la main droite un sceptre terminé par une fleur de lis, et de la gauche un globe crucigère.

℟ + COnRADUS. RЄX. ROmAnOR...... Croix fleuronnée cantonnée de quatre fleurs de lis. — Gillat d'argent. (Pl. XIX, n° 10.) Conservé à Copenhague.

Nous trouvons ici une copie presque servile du gillat de Robert, comte de Provence et roi de Sicile. La Maone de Chio ne se faisait aucun scrupule de reproduire les fleurs de lis tant au droit qu'au revers de ses monnaies. Nous avons déjà montré dans cette *Revue* que l'émir de Magnésie, Saroukhan (1309-1343), avait eu recours à la même supercherie [2].

Ce fut en 1346 que le Génois Simon Vignoso s'empara de l'île de Chio à l'aide d'une flotte armée par une association de négociants, ses compatriotes. L'année suivante, le gouvernement de Gênes l'autorisa à fabriquer des monnaies, à la condition de conserver les légendes DVX IANVENSIVM et CONRADVS REX. Du reste la Maone, ou compagnie dirigeante, pouvait choisir le type qui lui convenait le mieux [3]. Elle commença par s'emparer de celui du lis d'argent de la

[1] Promis, *Monete dei reali di Savoia*, t. II, pl. III des seign. collat.
[2] *Revue numism.*, 1860, p. 59.
[3] D. Promis, *La Zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi*, 1865, p. 15.

maison d'Anjou, universellement recherché dans la Méditerranée.

11. + DVX.IAnVEnS.QVEm DEVS.P'TAGAT. Le doge de Gênes assis de face sur un siége décoré de protomes de lion, tenant un sceptre surmonté d'une croix de la main droite, et un globe crucigère de la gauche.

℟. + CVRADVS.REX.ROmAnORVm. Croix fleuronnée cantonnée de quatre fleurs de lis. — Gillat d'argent. (Pl. XIX, n° 11.)

Ici nous trouvons non-seulement une légère modification dans les légendes, mais la trace d'un style plus récent. Enfin, le doge assis n'a plus ni la couronne ni le sceptre fleurdelisés. Sa tête est coiffée de ce haut bonnet fort semblable au chapeau italien du XVe siècle que l'on trouve plus distinct sur des deniers de Chio évidemment contemporains de ce gillat[1], et même sur de grandes médailles de Louis XI. Cette coiffure diffère beaucoup du *corno* vénitien.

Radicati de Passerano.

12 + COMITES.REDICAT.COCO.E.PSII (Comites *Radicati, Coconati et Passerani*). Au centre H couronné et accompagné de trois fleurs de lis.

℟ + SIT.NOMEN.DNI.BENEDITO. Croix évidée dont les bras sont terminés par quatre fleurs de lis. — Billon. (Pl. XIX, n° 12.)

Notre collaborateur M. Arnold Morel-Fatio a déjà publié diverses contrefaçons de la monnaie française émises par

[1] Promis, *La Zecca di Scio*, etc., pl. I, nos 7 à 9.

les Radicati, comtes de Cocconato[1], et en cela il a rendu un très-grand service à nos amateurs de monnaies que ces pièces ont bien souvent embarrassés. Ce n'est pas tout, en effet, que de connaître la monnaie nationale, il faut savoir par qui elle a été imitée sous peine d'introduire dans les séries françaises des pièces prétendues énigmatiques qui ont ailleurs une place très-régulière.

M. Promis a encore pu retrouver de nouvelles variétés que nous reproduisons sous les nos 12, 13 et 14, renvoyant pour ce qui concerne l'histoire de l'atelier à ce que M. Morel-Fatio nous en a dit.

La copie du double sol ou pinatelle de Henri III, décrite ici sous le no 12, ne porte pas la couronne royale fermée, mais une couronne fleurdelisée à laquelle il est à peine nécessaire de faire remarquer que les Radicati n'avaient aucun droit.

13. E.IIII.D.C PRET.COCONAT. (Ercules IV de Comitibus Passerani et Coconati.) Écu de France timbré d'une couronne royale fermée et accosté de deux C.

℞ + SIT.N...... DOMIMI. BENEDIT. Croix échancrée, cantonnée de quatre couronnes.—Billon. (Pl. XIX, no 13).

M. Morel-Fatio avait émis des doutes sur l'existence d'un personnage nommé Hercule parmi les Radicati; mais actuellement M. Promis nous fournit un document qui tranche la difficulté. Un bail par lequel ces seigneurs concèdent pour quatre ans, à partir de 1591, la fabrication de leur monnaie au juif Ventura Lodi est passé au nom des « Domini comites Ioannes Matthaeus de Brossolo, capi- « taneus et rector hujus comitatus Coconati, Ercules et

[1] *Revue numism.*, 1865, p. 347, pl. XV et XVI.

« Alexander de Passerano, Ioannes Franciscus de Robella « et Antonius de Brossolo, omnes ex comitibus Cocco- « nati[1]. »

Cet acte nous donne le sens exact de la légende Moneta ex com. Rad.c. (ex comitibus Radicati). Mais il n'y a encore qu'un Hercule de retrouvé, et si le chiffre ordinal qui suit son nom se rapportait à ce nom même, les généalogistes nous devraient trois Alcides. Toutefois, avec les imitateurs de monnaies, on peut être défiant, et chercher pour le chiffre IIII une autre valeur, en le reliant aux mots qui suivent, (quattuor Domini comites). E.IIII.D.C., exprimerait l'association de cinq seigneurs.

Le double C qui accompagne l'écu aux armes de France, tout en signifiant *Concomites Coconati*, imite le type de Charles X, cardinal de Bourbon. Les douzains de ce prince n'ayant été frappés qu'après le 12 janvier 1590, la monnaie des Radicati qui les copie ne peut être antérieure à cette époque.

14. HER.CVL.IIII.D:G. FRAN ET COCONAR C. Buste barbu et lauré d'Hercule, tourné à droite.

℟ + SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTV 159[illegible]. Trèfle. Au centre, H entouré de quatre fleurons formant croix. — Demi-franc d'argent bas. Poids 6gr,136. (Pl. XIX, n° 14.)

On remarquera qu'il existe un point entre la troisième et la quatrième lettre de la légende du droit. Le C de Comitibus a été changé en G, le P de Passerani prend la forme d'un F pour produire FRAN. Les lettres R.C. peuvent représenter *rector capitaneus* ou *Radicati*. Nous avons là en somme une copie assez déshonnête du demi-franc de

[1] *Monete ined. del Piemonte*, 1866, p. 62.

Henri IV. Le dernier chiffre de la date est illisible, et il est probable que ce n'est pas seulement par suite d'un accident.

Parmi les conditions du bail de 1591, qui sont rédigées en italien et insérées dans l'acte latin, on trouve sous le n° 4 : « Che detto cechero (zecchiero) non debba imprimer arme, littere, caratteri, imprese o motti *simili a quelli de' principi*, ma tutte le arme, lettere, caratteri, imprese e moti che si voranno da imprimere sopra le monete suddette le siano designate e date in scritto dal sig. capitano e non altrimenti, sotto pena di falsità. »

Cette clause semblait faire droit aux plaintes des princes dont les Radicati avaient contrefait la monnaie. Il fallait tout au moins avoir l'air de la respecter. Donc on ne pouvait plus admettre sur une pièce imitée une date qui fût en contradiction avec la promesse du bail. Cependant Henri IV venait de faire émettre un beau demi-franc qui porte la date de 1591 après la légende *sit nomen domini benedictum* [1]. L'occasion était tentante ; on arrivait assez facilement à former une légende analogue dans sa masse à HENRICVS.IIII.D.G.FRAN.ET.NAVAR.R. Un coup de burin sur le dernier chiffre de la date suffisait pour mettre en repos la conscience de Ventura Lodi et des co-seigneurs de Passerano.

Il est avec un bail des accommodements.

Saint Honorat de Lérins.

Notre excellent collaborateur Ad. Carpentin a déjà parlé dans cette *Revue* de la monnaie des abbés de Lérins, et donné le dessin d'une belle pièce frappée par l'ordre de

[1] Delombardy, *Catal. de la collect. Rignault*, p. 48, n° 352.

l'un d'eux au Sabourg [1]. Nous ajouterons ici trois pièces portant des dates différentes et se rapportant exactement quant au module au douzième d'écu blanc de mademoiselle de Montpensier. Deux de ces monnaies, à la date de 1669 et de 1671, ont été publiées par San Quintino dans les *Mémoires de l'Académie royale de Turin* [2]. La pièce de 1668 nous est fournie par M. D. Promis [3].

Duby a donné une analyse de l'acte notarié de 1666 par lequel l'abbé de Saint Honorat concède à Bernardin Bareste le droit de fabriquer au Sabourg (Sepulchrum), diocèse de Vintimille, des monnaies d'or et d'argent, à la condition que ces monnaies seraient frappées aux coin et armes du monastère, *Monasterium Lerinense princeps Sepulchri.*

Voici d'abord le dessin de la pièce de cinq sols conservée dans le Cabinet royal de Turin.

15 MONAST.LERINENSE.P.SEP. Buste d'abbé avec la cagoulle et une croix pendue au cou, tourné à droite.

℞. MONAST.LERIN.PRIN.SEPVL. Écu chargé d'une mitre, d'une crosse et de deux palmes, timbré d'une couronne de prince à feuilles d'ache, et accompagné de deux rameaux d'olivier. Au-dessus, la date 1668. — Argent. (Pl. XIX, n° 15.)

On ne voit plus, comme sur la pièce de 1667, la légende *sub umbra sedi.* Le graveur a répété au revers le nom du monastère. C'était sur le titre de *princeps*, c'est-à-dire de seigneur souverain, que les abbés se fondaient pour s'arroger les droits régaliens. Dans leur monastère de Saint

[1] *Revue numism.*, 1860, p. 54.
[2] II[e] série, t. X, 1849, p. 189.
[3] *Monete ined. del Piemonte*, 1866.

Honorat, ils n'auraient pas osé prendre cette licence ; mais au Sabourg, en s'appuyant sur une prétendue donation d'un comte de Vintimille, constatée par un acte faux [1], ils purent se livrer pendant quelque temps à une spéculation qui leur rapportait par année 700 livres, somme qui, à cette époque, n'était pas à dédaigner.

La tête de 1668 offre des traits fort différents de ceux que nous montre le sixième d'écu blanc de 1667. La pièce suivante porte encore une autre effigie.

16 DECVS.ET.ORNAM.ECCLÆ. (ornamentum Ecclesiæ). Tête de saint Benoît avec nimbe.

℞. MONAST.LERIN.PRIN.SEPVL.C.CASS. (Congregationis cassinensis). Même écu. Dans le champ, la date 1669. — (Pl. XIX, n° 16.)

17 Même légende. Buste d'abbé, tourné à droite (sans nimbe).

℞. Semblable à la monnaie précédente. 1671.— Argent. (Pl. XIX, n° 17.)

La pièce de cinq sous, ou comme on disait en Italie, le *luigino* de 1671, présente une tête sans nimbe. Il paraît vraisemblable que l'on a ici divers portraits des abbés de Saint Honorat. Ce fait pourrait être vérifié au moyen d'une recherche iconographique qui serait peut-être plus facile en Provence qu'à Paris. Les anciennes familles du pays doivent avoir conservé quelques portraits des dignitaires de la célèbre abbaye.

En 1860, j'avançais que le sixième d'écu publié par

[1] Voir la note de M. Promis sur les actes apocryphes destinés à prouver les droits des ducs de Savoie sur Monaco, *Monete ined. del Piemonte*, 1866, p. 44.

M. Carpentin est très-certainement une imitation, et j'en donnais la raison que voici :

« Alberico II Cybo-Malaspina, duc de Massa, contrefaisait le *luigino* de Guillaume-Henri prince d'Orange, qui était une imitation de celui de mademoiselle de Montpensier.

« Jean-André III Doria Landi, contrefit, en 1665, le *luigino* de Massa..... L'abbé de Lérins, à son tour, a contrefait, en 1667, le *luigino* de Jean-André, son voisin..... Par arrêt du Conseil d'État en date du 1er juillet 1686, il fut enjoint à l'abbé d'avoir à cesser la fabrication de ses monnaies..... Peut-être les abbés continuaient-ils à faire usage de coins à la date de 1667, afin de fournir aux marchés du Levant ces *luigini* qui, vingt ans auparavant, avaient joui d'une si grande faveur et donné naissance à tant de contrefaçons[1]. »

Je me trompais sur la date des coins ; mais l'examen de la série des monnaies contemporaines m'avait suggéré, quant aux causes de la fabrication, une opinion qui se trouve complétement justifiée par un document authentique. M. l'abbé Tisserand a recherché et copié aux archives de la préfecture du Var l'acte de 1666 dont Papon, dans son *Histoire de Provence*, et Duby, ont publié une simple analyse faite en 1760 par les religieux pour l'empereur d'Allemagne. Or, dans cette copie de M. l'abbé Tisserand, on lit le passage suivant :

« Art. 1er. Que moyennant ladite rente ledit Bareste pourra fabriquer des espèces d'or et d'argent, soit grandes, soit petites, pour les débiter au pays de Levant aux coin et armes dudit monastère, du prix et bonté de celles qui ont cours, étant toutes lesdites pièces d'argent qui se fabri-

[1] *Revue numism.*, 1860, p. 60.

queront à ladite monnaie sous le titre de sept deniers de fin pour le moins, et lesdites espèces d'or au degré de 18 karats de fin; à quoi ledit Bareste s'oblige. Lesdits Pères lui donnent aussi la permission de fabriquer dans ladite monnaie des pièces de *cinq sols* et autres espèces d'argent propres pour ledit pays de Levant, des mêmes coin et armes que dessus et de la bonté et titre de celles ci-dessus. »

A cette époque la monnaie d'or de Louis XIV était à 23 karats 1/4 de fin, et la monnaie d'argent à 11 deniers 12 grains. Le sieur Bareste se tenait à 5 karats 1/4 au-dessous de la monnaie royale d'or, et ne faisait entrer dans ses pièces de cinq sols que sept douzièmes d'argent. Son commerce devait être lucratif. C'est là ce que j'avais entrevu, et ma supposition se trouve confirmée.

L'acte copié par M. l'abbé Tisserand porte que les Pères accordent la permission de fabriquer monnaie durant le temps et espace de cinq années qui commenceront dès le jour que ledit Bareste se sera mis en état de fabriquer la première espèce. Jusqu'à présent on connaît des monnaies portant les dates 1667 à 1671, embrassant par conséquent cinq années. Mais, en 1686, le sieur Daubic, protestant de Nîmes, afferma la monnaie pour trois années, moyennant une redevance de 1,500 livres par an; et ce fut en réalité une affaire de religion qui motiva la suppression de l'atelier du Sabourg.

ADR. DE LONGPÉRIER.

CHRONIQUE.

OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA NUMISMATIQUE PUBLIÉS PAR CELESTINO CAVEDONI.

(Suite. — Voir p. 379.)

84 (1845). Di alcuni Darici cilico-fenicj. — *Rivista di scienze, lettere ed arti*, Modena, 1845, p. 48-52.

84 *bis*. *Bibl.* Osservazioni sopra i monumenti illustrati nel tomo XV degli Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica[1]. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1845, p. 27-32.

85. Dell' era della Galazia. — *Ibid.*, p. 94-95.

86. Di alcune medaglie di famiglie romane[2]. (*Cf. nn.* 46, 77, 116.) — *Ibid.*, p. 177-192.

87. Delle sigle XCVI nelle monete di argento di Diocleziano o di Massimiano. (*Cf. n.* 266.) — *Ibid.*, p. 197-198.

88. Observations sur les anciennes monnaies de la Lycie, par M. Cavedoni, Paris, Imprimerie royale, 1845, in-4°. (*Cf. n.* 96.) — Extrait du t. II, série I, des *Mémoires présentés par*

[1] Il est question dans cet article (liste de M. P. Bortolotti, *Archéologie*, n. 515) des médailles de Métaponte et de Cyrène.

[2] A la fin est une lettre de Borghesi relative au surnom d'Acisculus de la famille Valeria.

divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, volume publié seulement en 1852.

88 *bis*. *Bibl.* Osservazioni sopra alcuni de' monumenti pubblicati o descritti ed illustrati nell' anno II del Bullettino archeologico Napoletano [1]. — *Bull. arch. Nap.*, 1845, n. XLIII, p. 57-63.

89 (1846). Dell' origine ed incrementi dell' odierno R. Museo Estense delle medaglie e della dispersione dell' altro ad esso anteriore, memoria dell' abate Celestino Cavedoni.

Ce mémoire est imprimé (p. 245-272) dans un volume qui porte pour titre : *Alla memoria di Francesco IV, tributo della Reale Accademia di scienze, lettere ed arti di Modena;* parte prima, Modena, Soliani, 1846, in-4°.

90. Di alcune monete antiche degli ultimi re della Tracia. (*Cf. n.* 97.)— *Memorie di religione di Modena*, III, IV, p. 133-145.

91. *Bibl.* Le monete attribuite alla zecca dell' antica città di Lucera, per Gennaro Riccio, Napoli, 1846, in-4°.—*Bull. de l'Inst. arch.*, 1846, p. 157-158.

91 *bis*. *Bibl.* Osservazioni sopra alcuni de' monumenti editi od illustrati nel anno III del Bullettino archeologico Napoletano con lettera del sign. conte Bartolomeo Borghesi sopra un antico asse inedito [2]. — *Bull. arch. Napoletano*, 1846, n. LVIII, p. 42-48; n. LIX, p. 49-50.

92. Di alcuni tipi delle monete della guerra Marsica. — *Ibid.*, 1846, n. LXXI, p. 4-8.

[1] *Archéologie*, n. 517 de la liste de M. P. Bortolotti. — Monnaies de la Guerre Sociale, de Cesennia de la Campanie (?), de Naples, de Luceria, de Caulonia.

[2] *Archéologie*, n. 523 de la liste de M. P. Bortolotti. — Outre l'as inédit dont parle Borghesi, il est question dans cet article de plusieurs monnaies de la Grande Grèce, Cumes, Naples, Tarente, Hipponium des Bruttiens, et des monnaies frappées par les Romains dans la Campanie et l'Apulie.

93. Di alcune monete di Eraclea del Ponto, lettera del ch. ab. D. Celestino Cavedoni al ch. cav. Filippo Gargallo Grimaldi. — *Annali di numismatica per l'anno* 1846, pubblicati da Giuseppe Fiorelli, Roma, in-4°, vol. I, p. 25-31.

94. Moneta dell' Etruria circonpadana? — *Ibid.*, p. 81-82.

95. Pseudo-moneta di Atene. — *Ibid.*, p. 83-85.

96. Supplimento alle osservazioni sopra le antiche monete della Licia. (*Cf. n.* 88.) — *Ibid.*, p. 97-104.

97. Monete degli ultimi re della Tracia. (*Cf. n.* 90.) — *Ibid.*, p. 107-110.

98. Sopra alcune monete pubblicate negli *Annali di numismatica.* — *Ibid.*, p. 182-186.

99. Numismatisches[1]. (*Cf. nn.* 109, 126, 131.) — *Arch Zeitung*, 1846, n. 47, p. 373-376.

100 (1847). *Bibl.* Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les rois Achæmenides, par H. de Luynes, Paris, 1846, in-4°. (*Cf. n.* 113.) — *Memorie di religione di Modena*, III, VI, p. 229-233.

101. Monete di Calcide col tempio di Giove Milichio. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1847, p. 22.

101 *bis*. *Bibl.* Annotazioni agli ultimi due volume degli Annali dell' Instituto archeologico, 1845, 1846[2]. — *Ibid.*, p. 72-80.

102. *Bibl.* S. Giorgio Spinelli. I. Ricerche sul tempo nel quale si cessò di coniare le monete denominate incuse. II. Indagini sull' epoca in cui s'incominciò a coniare moneta di bronzo. III. Ricerche intorno all' età dell' *æs flatum*, comunemente

[1] Sous le titre de *Numismatique*, on a traduit de l'italien en allemand quelques observations envoyées par Cavedoni à la *Gazette archéologique* de Berlin, observations qui se rappportent à des monnaies grecques inédites de la collection de M. le baron de Prokesch-Osten, publiées dans ce recueil.

[2] *Archéologie*, n. 526 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est question dans cet article des monnaies de l'île de Corcyre et d'une autre monnaie attribuée sans fondement aux îles *Plitaniæ* des côtes de la Troade.

denominato *æs grave*. IV. Sulla impropria denominazione di *æs grave* data a tutta la moneta fusa. — *Ibid.*, p. 140-144.

103. Asse di Lucera coi nomi dei duumviri della colonia. — *Ibid.*, p. 159-160.

104. Due monete di Thurium di riscontro ad un luogo controverso di Strabone. — *Ibid.*, p. 186-187.

104 *bis*. Sopra due tessere antiche, lettera del ch. prof. Celestino Cavedoni a Demetrio Diamilla [1]. — *Memorie numismatiche per l'anno* 1847, pubblicate da Demetrio Diamilla, Roma, 1847, et Paris, 1833, in-4°, p. 12-14.

105. Dichiarazione del tipo della testa della Virtù o sia Valore nelle monete della famiglia Aquilia. — *Ibid.*, p. 27-28.

106. Osservazioni sopra alcune delle medaglie di città, popòli e re della collezione già Wellenheim di Vienna. — *Ibid.*, p. 65-70.

107. Intorno a tre medaglie antiche inedite, lettera del ch. professore D. Celestino Cavedoni a Demetrio Diamilla. — *Ibid.*, p. 97-101.

108. Florin d'or de la république de Sienne frappé à Montalcino sous les auspices de Henri II, roi de France, en l'année 1558. — *Revue numismatique*, 1847, p. 117-119.

108 *bis*. *Bibl.* Annotazioni all' anno IV del Bullettino archeologico Napoletano [2]. — *Bull. arch. Nap.*, 1847, n. LXXVIII, p. 57-61.

109. Zur Prokesch-Ostenschen Sammlung. (*Cf.* nn. 99, 126, 131.) — *Arch. Zeitung*, 1847, n. 8, p. 125-128.

110 (1848). Omaggio archeologico dedicato all' illustrissimo e M. R. sign. dott. D. Alessandro Soli Muratori rettore del seminario vescovile di Modena. — Modena, Soliani, 1848, in-16 [3].

[1] *Epigraphie*, n. 330 de la liste de M. P. Bortolotti.

[2] *Archéologie*, n. 527 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est question dans cet article des monnaies de Naples, de Gnatia, de Crotone, de l'île de Chios et d'Ialysus de Rhodes.

[3] Dans cet opuscule, publié à l'occasion du mariage d'un neveu du recteur

111. *Bibl.* Poche osservazioni su la Guida numismatica e tassa delle medaglie antiche consolari del sig. conte Raffaele Milano; lettera di Panfilo Barone de Riseis, Napoli, 1847.

Rivista sommaria alle osservazioni portate dal Barone Panfilo de Reseis alla Guida numismatica e tariffa del conte Raffaele Milano; lettera di Demetrio Tenesi, Napoli, 1847. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1848, p. 14-16.

112. Di alcune monete attribuite già a Cartagena che pare debbansi restituire a Gnosso di Creta. (*Cf. n.* 114.) — *Ibid.*, p. 76-80.

113. *Bibl.* Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les rois Achæmenides, par H. de Luynes, Paris, 1846, in-4°. (*Cf. n.* 100.) — *Ibid.*, p. 92-95.

114. Rettificazione numismatica[1]. (*Cf. n.* 112.)—*Ibid.*, p. 126-127.

114 *bis.* *Bibl.* Annotazioni al tomo XIX degli Annali dell' Instituto archeologico[2]. — *Ibid.*, p. 169-176.

114 *ter.* *Bibl.* Annotazioni all' anno V del Bullettino archeologico Napoletano[3]. — *Bull. arch. Nap.*, 1848, n. XCVIII, p. 73-78.

115 (1849). Numismatica biblica o sia dichiarazione delle mo-

Soli Muratori, il est question d'une rare médaille d'or de l'impératrice Pulchérie et de Marcien, portant la légende FELICITER NVBTIIS. La même médaille avait déjà été décrite et publiée par Cavedoni à l'occasion d'un autre mariage, dans une lettre adressée à l'abbé Luigi Cavazzoni Pederzini. Cette lettre sera publiée dans le recueil de MM. Pietro Bortolotti, Antonio Masinelli, Antonio Dondi et Luigi Della Valle.

[1] Cet article se rapporte aux médailles attribuées à Carthagène.

[2] *Archéologie*, n. 528 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est question dans cet article de plusieurs médailles inédites grecques et romaines, publiées par M. le major A. de Rauch, dans les *Annales* de 1847, pl. P.

[3] *Archéologie*, n. 529 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est question dans cet article des médailles de la Guerre Sociale et de l'ouvrage de M. Prosper Mérimée (*Essai sur la Guerre Sociale*, Paris, 1841, in-8°. — Cf. *Revue num.*, 1845, p. 77-111). — On y traite aussi des monnaies d'Héraclée de Lucanie (Cf. *Bull. de l'Inst. arch.*, 1844, p. 157. — *Revue numism.*, 1847, p. 51), de Tarente et de la Cyrénaïque.

nete antiche memorate nelle sante Scritture. (*Cf. nn.* 120, 158, 162, 178, 203, 258, 284.) — *Memorie di religione di Modena*, III, IX, p. 321-336[1].

116. Osservazioni sopra alcune monete di famiglie romane. (*Cf. nn.* 46, 77, 86.) — *Annales de l'Inst. arch.*, 1849, p. 186-206.

117. *Bibl.* Antiquités helléniques, par A. R. Rangabé, Athènes, 1842, in-4°. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1849, p. 107-112.

117 *bis*. *Bibl.* Annotazioni al volume XX degli Annali dell' Instituto archeologico[2]. — *Ibid.*, p. 157-160.

118. Di due vittoriati quinarii di famiglie romane, l'uno dell' Egnatuleia e l'altro della Fundania. — *Ibid.*, p. 184-185.

119 (1850). Francisci Carellii Numorum Italiæ veteris tabulas CCII edidit Cælestinus Cavedonius : accesserunt Francisci Carellii Numorum quos ipse collegit descriptio, F. M. Avellinii in eam adnotationes.—Lipsiæ, MDCCCL. Sumptus fecit Gregorius Wigand, in-folio. (*Cf. nn.* 127, 132, 133.)

120. Numismatica biblica ossia dichiarazione delle monete antiche memorate nelle sante Scritture. (*Suite et fin du n.* 115.) — *Memorie di religione di Modena*, III, x, p. 5-59, p. 293-335; XI, p. 5-25.

[1] Ce travail, avec les suppléments, a été traduit en allemand par M. A. von Werlhof, Hanovr., 1856, in-8°.

[2] *Archéologie*, n. 632 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est question dans cet article des monnaies d'Oria, de Lucéria d'Apulie, d'Uxentum et de Caulonia.

(*La suite à un autre numéro.*)

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1866.

NOUVELLE SÉRIE. TOME ONZIÈME.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles romaines et byzantines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE.

SECONDE RACE.

Monnaies provinciales.

Monnaies étrangères.

Méreaux et Jetons.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

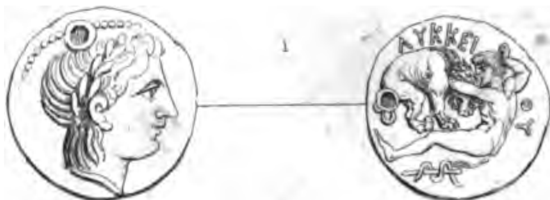
1866.

Page 225, ligne 26, OMNIVM VICTORVM, *lisez* VICTOREM.
— 302, — 15, BERD. BOMPOIS, *lisez* FERD. BOMPOIS.
— 379, — 2 des notes, dit, *lisez* doit.
— 379, — 10 des notes, vide, *lisez* vede.

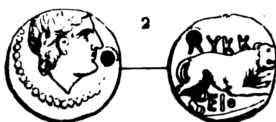
Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

Æ

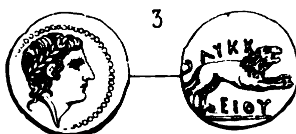
1



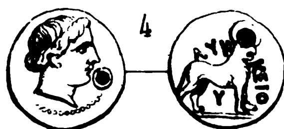
2



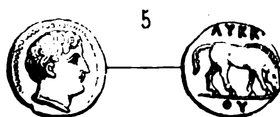
3



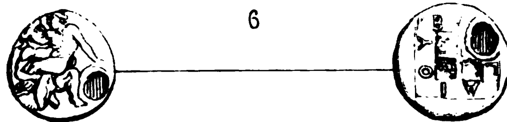
4



5



6



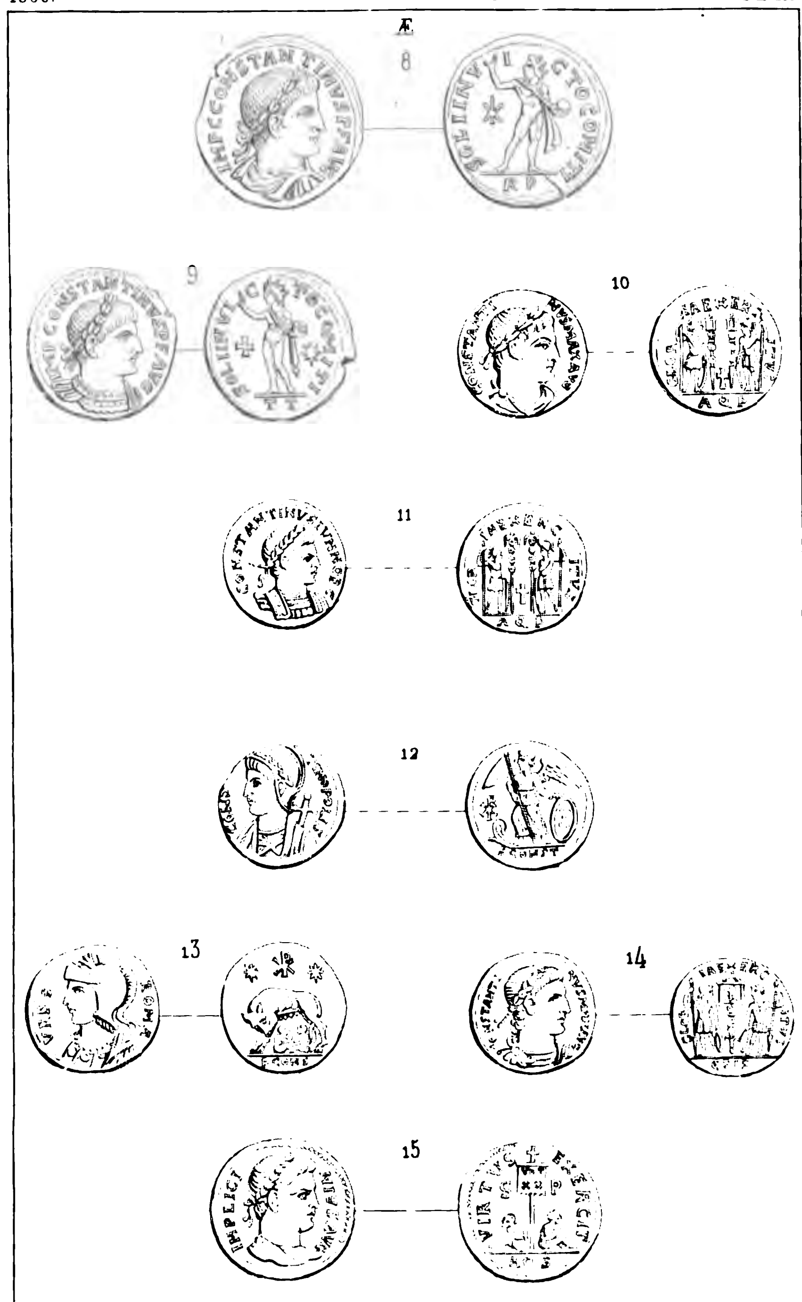
L. Dardel sc. Paris. Imp. Ch. Chardon ainé.

LYNCESTES



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

CONSTANTIN, LICINIVS ET LEURS FILS



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

CONSTANTIN, LICINIVS ET LEURS FILS

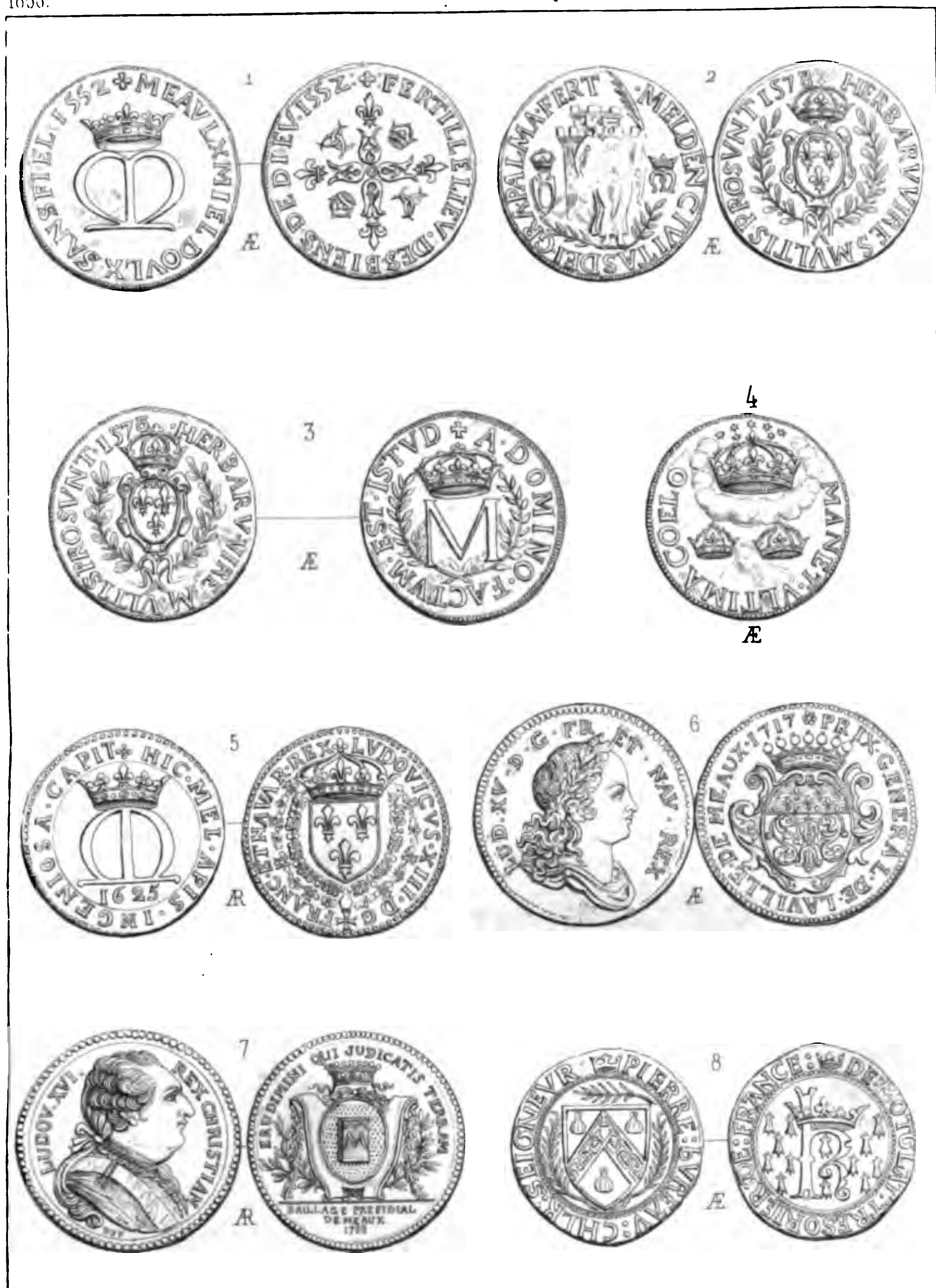


L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné

CHYPRE ET SALONA

L. Dardel sc. *Paris. Imp. Ch. Chardon aîné.*

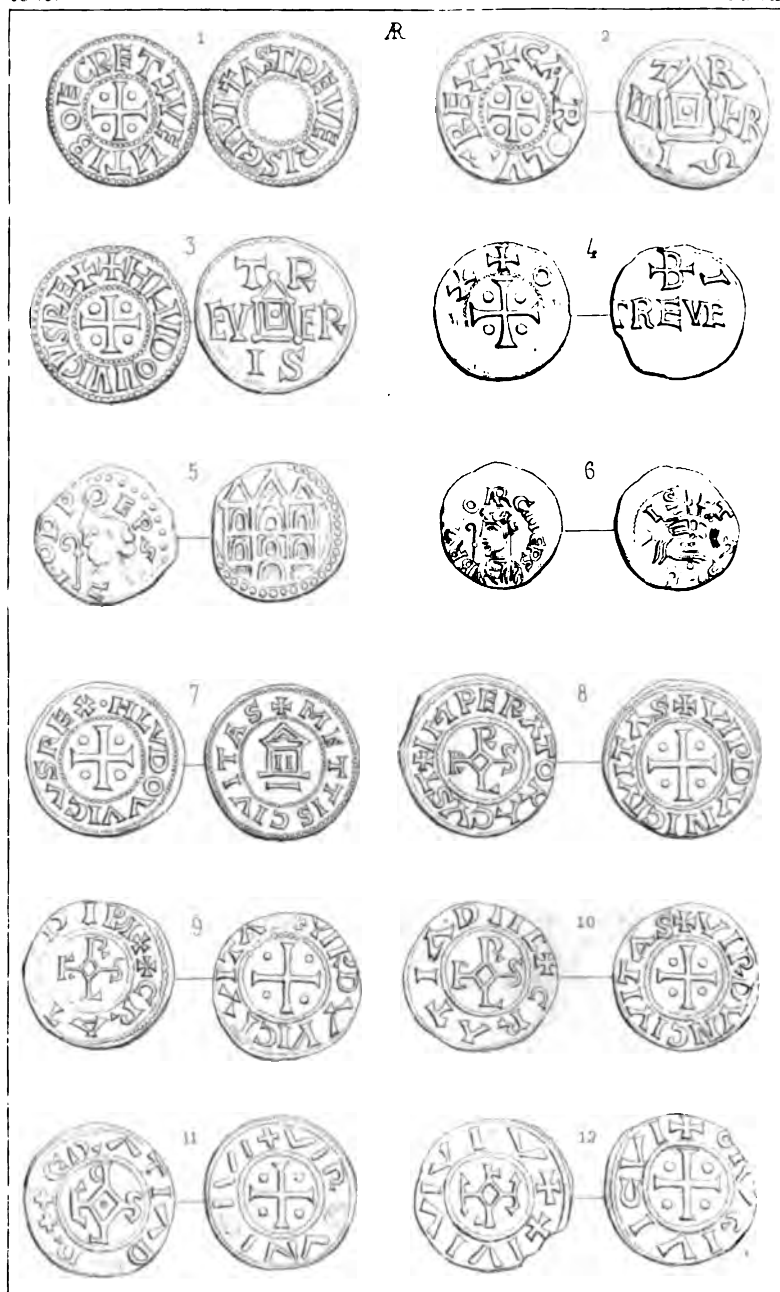
MEAUX



L. Dardel sc.

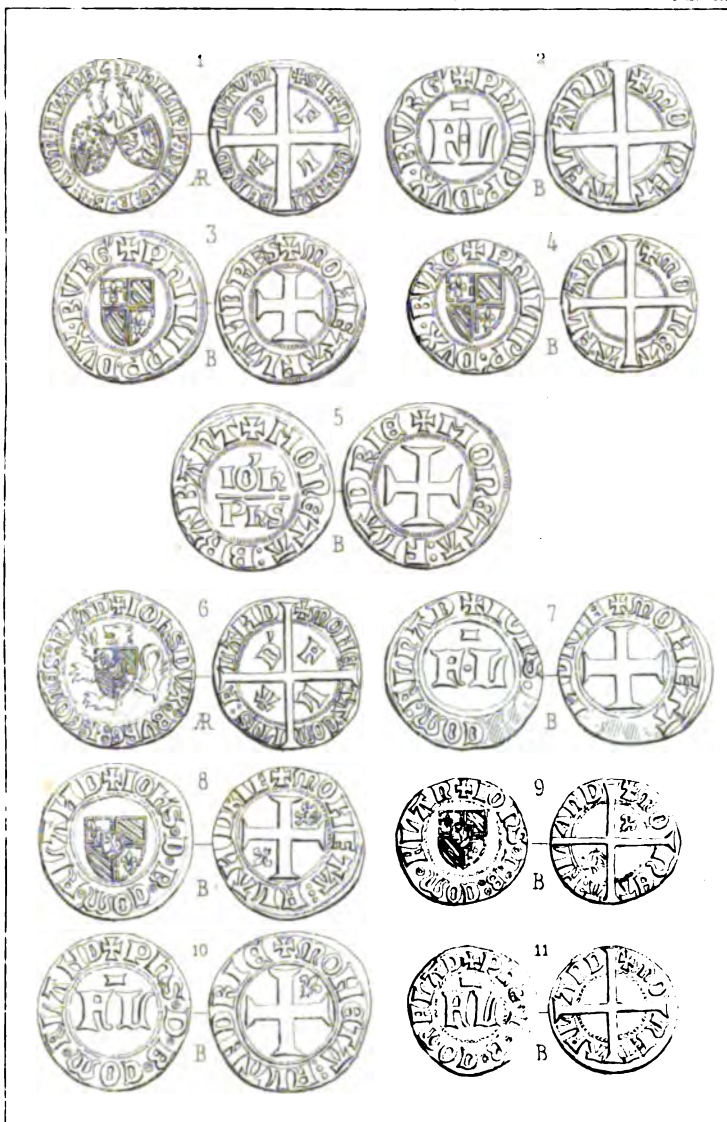
Paris Imp. Ch. Chardon aîné

MEAUX



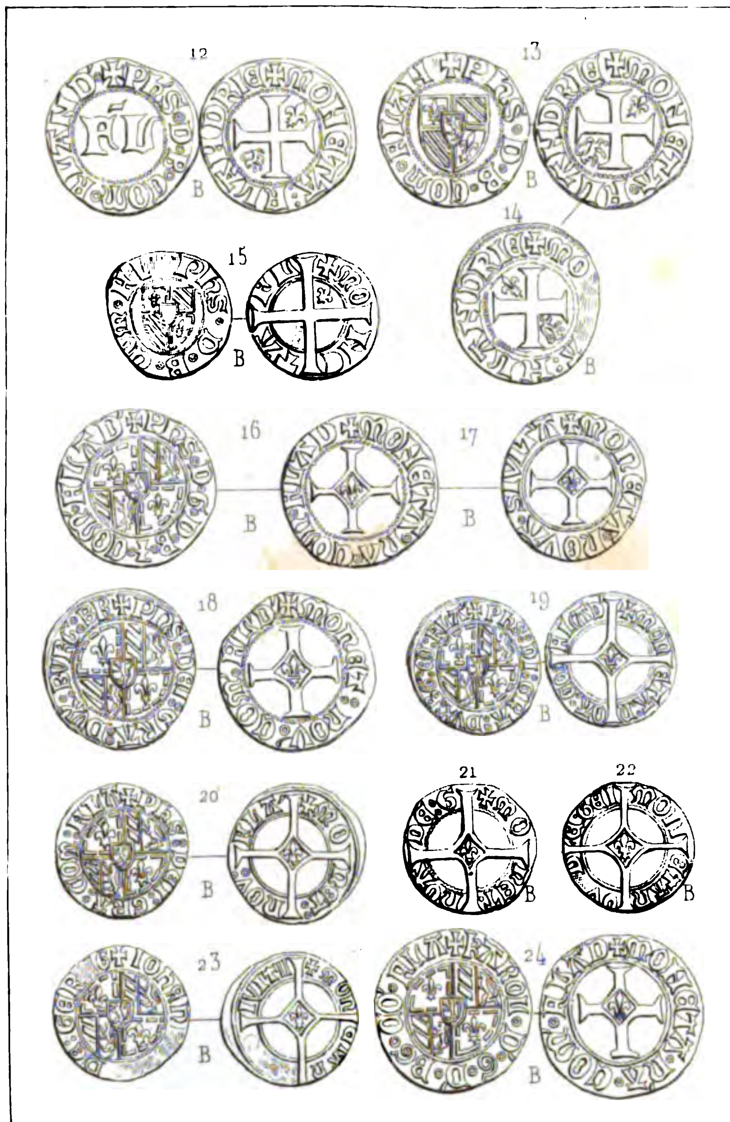
L. Dardel sc. Paris Imp. Ch. Chardon aîné

TRÊVES, METZ, VERDUN.



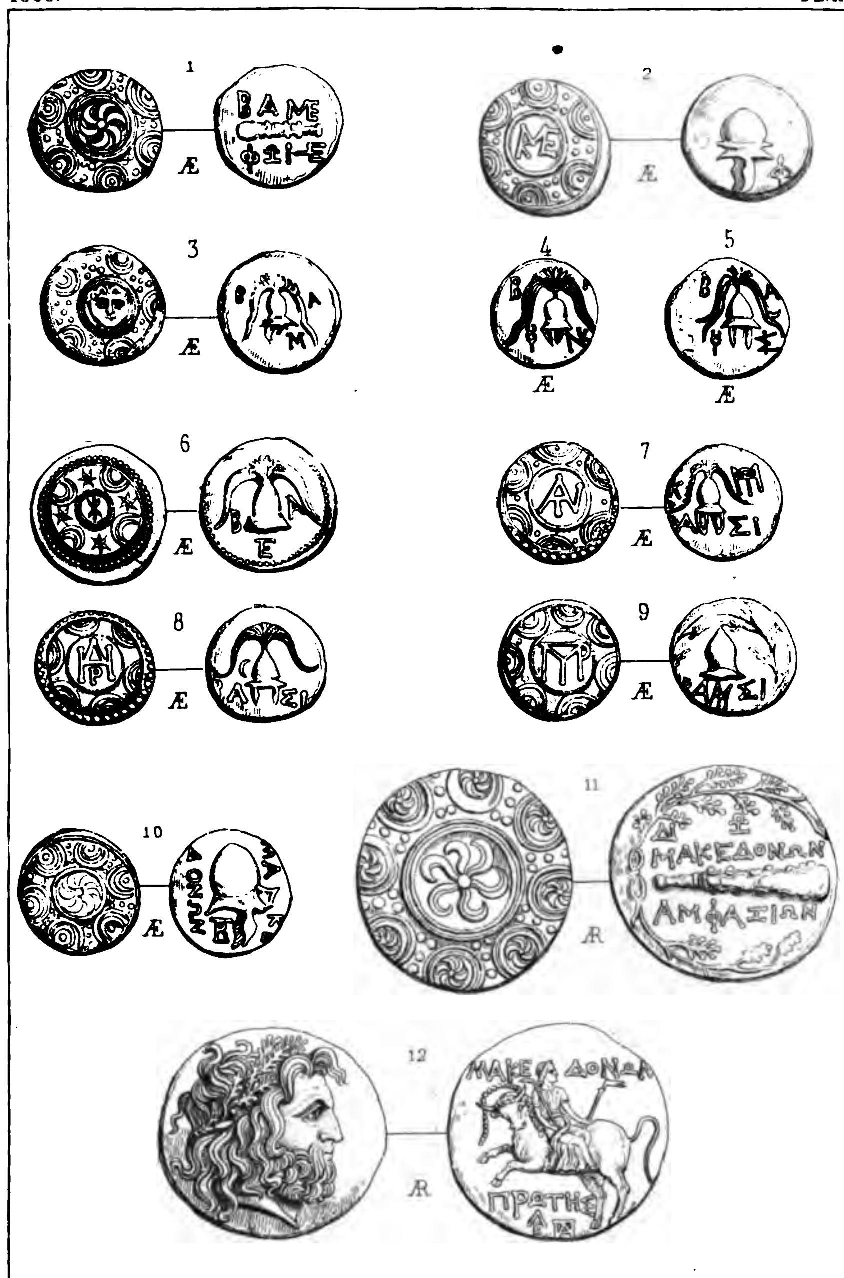
L. Dardel sc. *Paris. Imp. Ch. Chardon aîné.*

FLANDRE



L. Dardel sc. Paris. Imp. Ch. Chardon aîné.

FLANDRE



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

MACÉDOINE



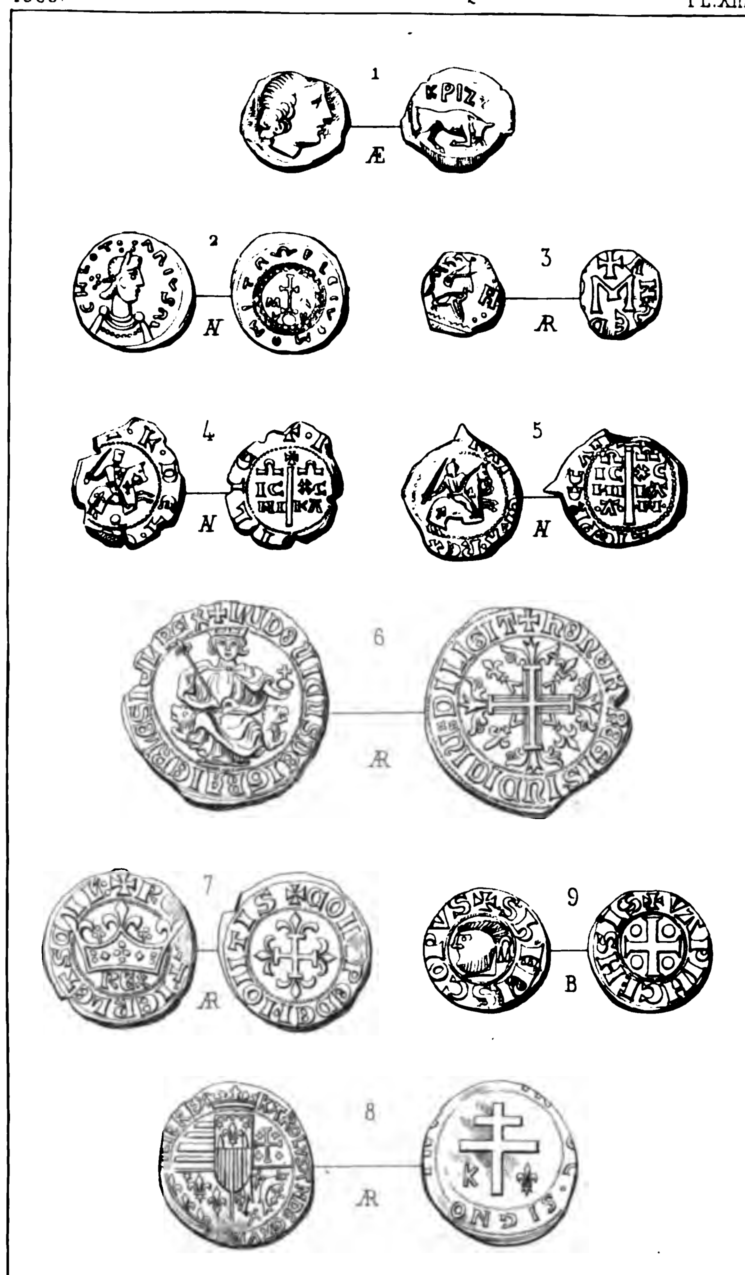
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

CHARACÈNE



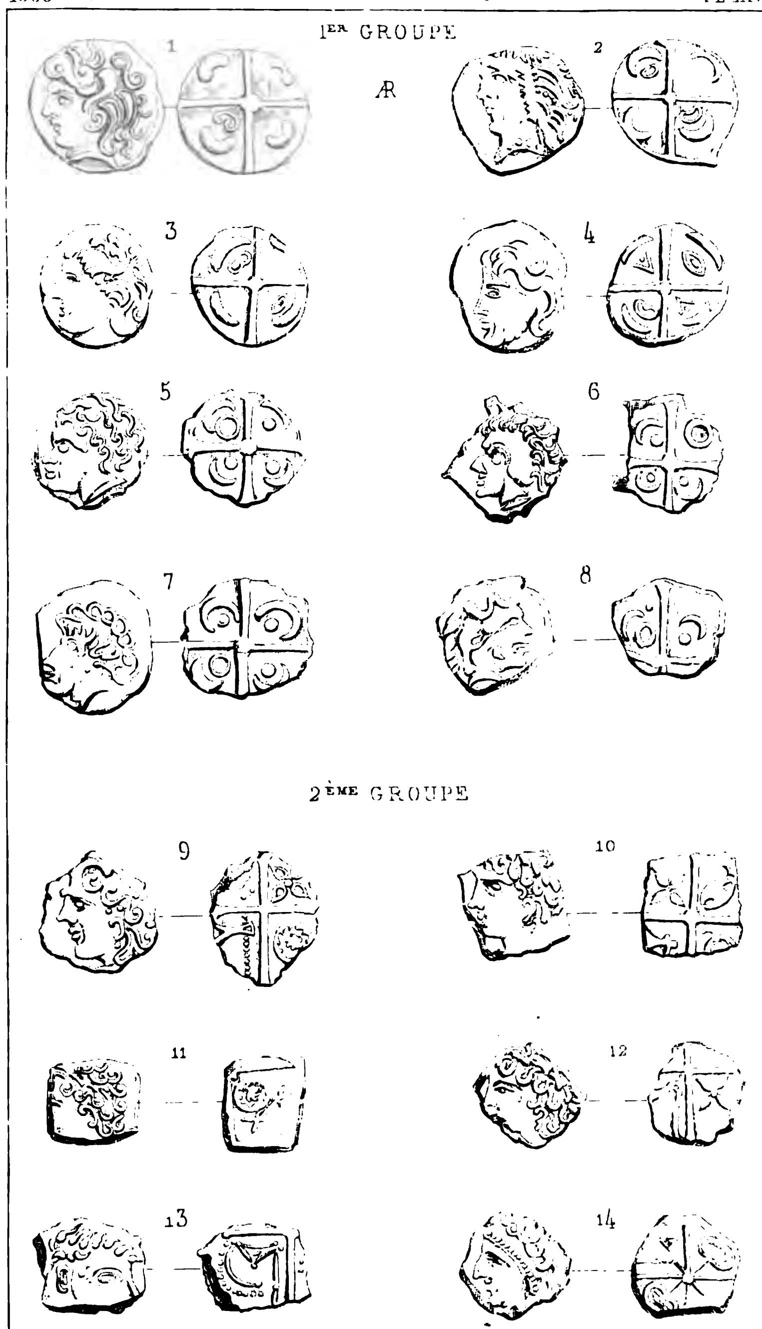
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

CHARACÈNE



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

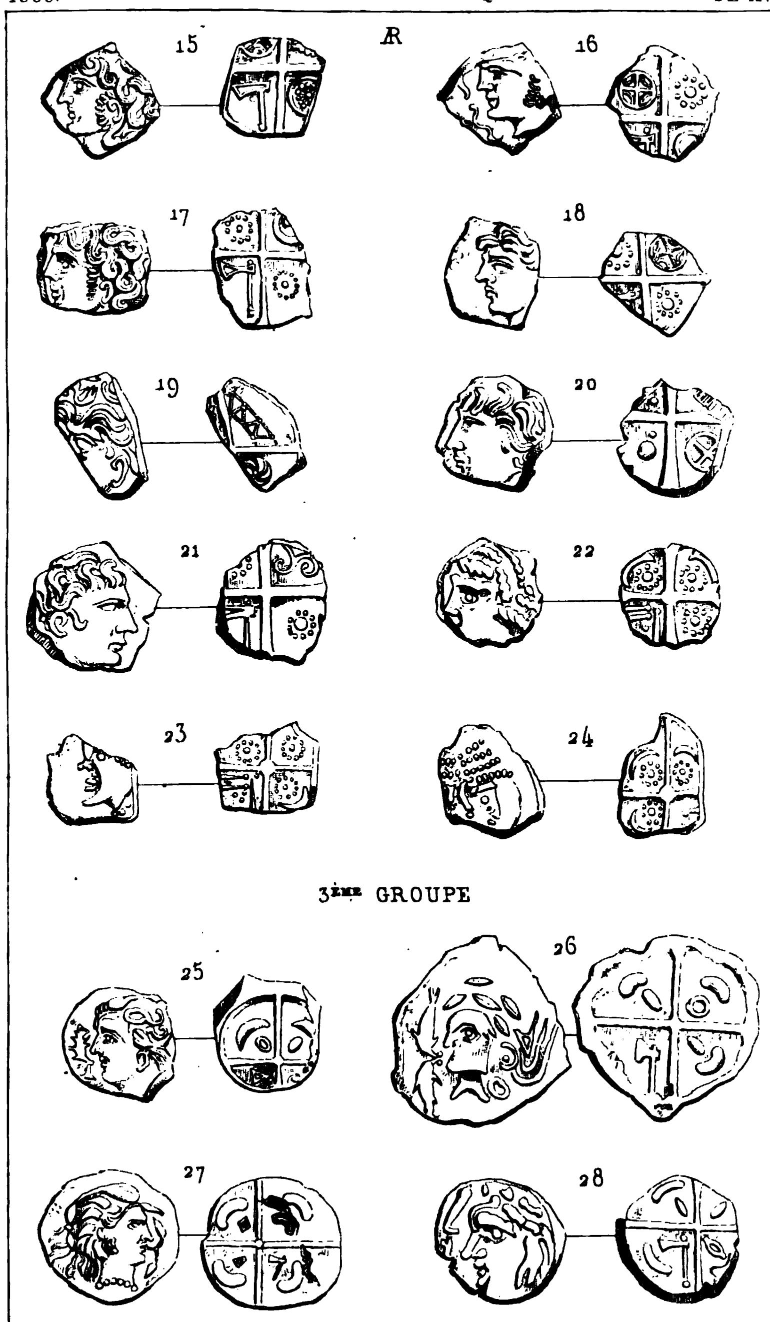
PROVENCE



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

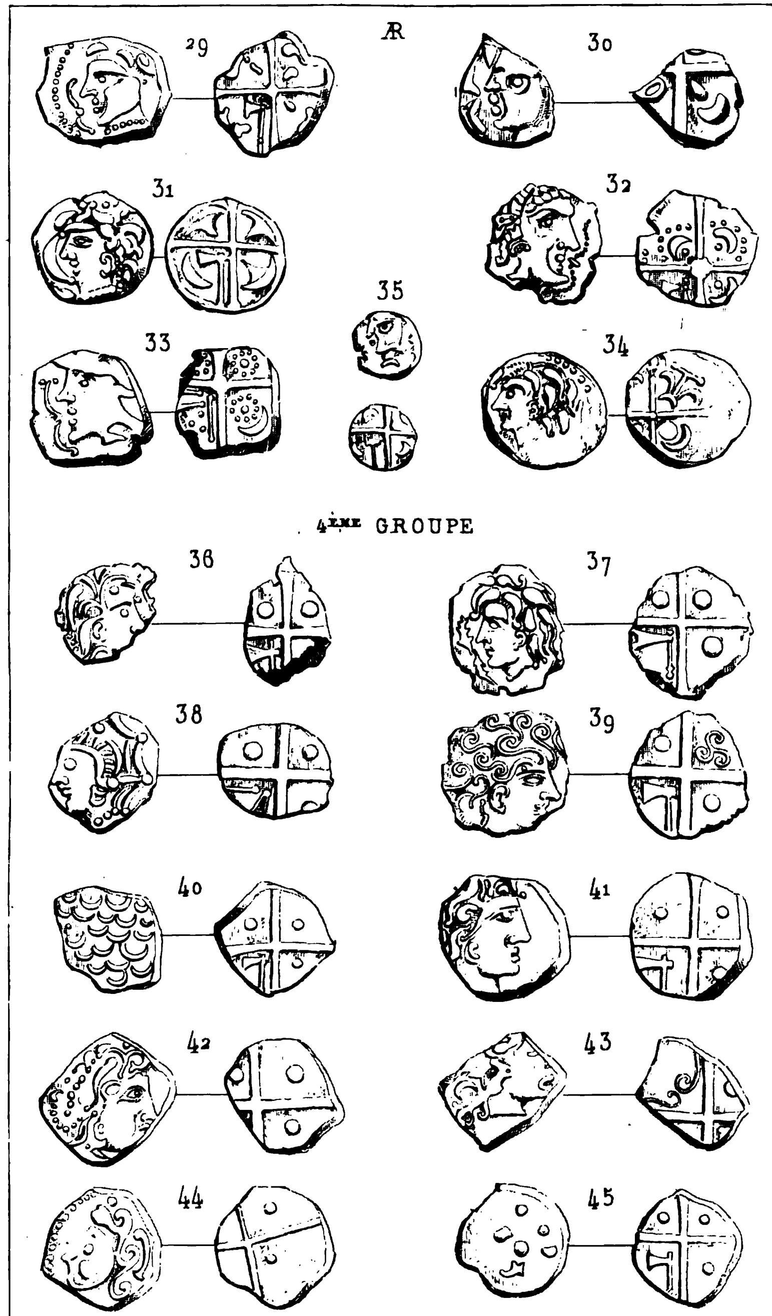
TECTOSAGES





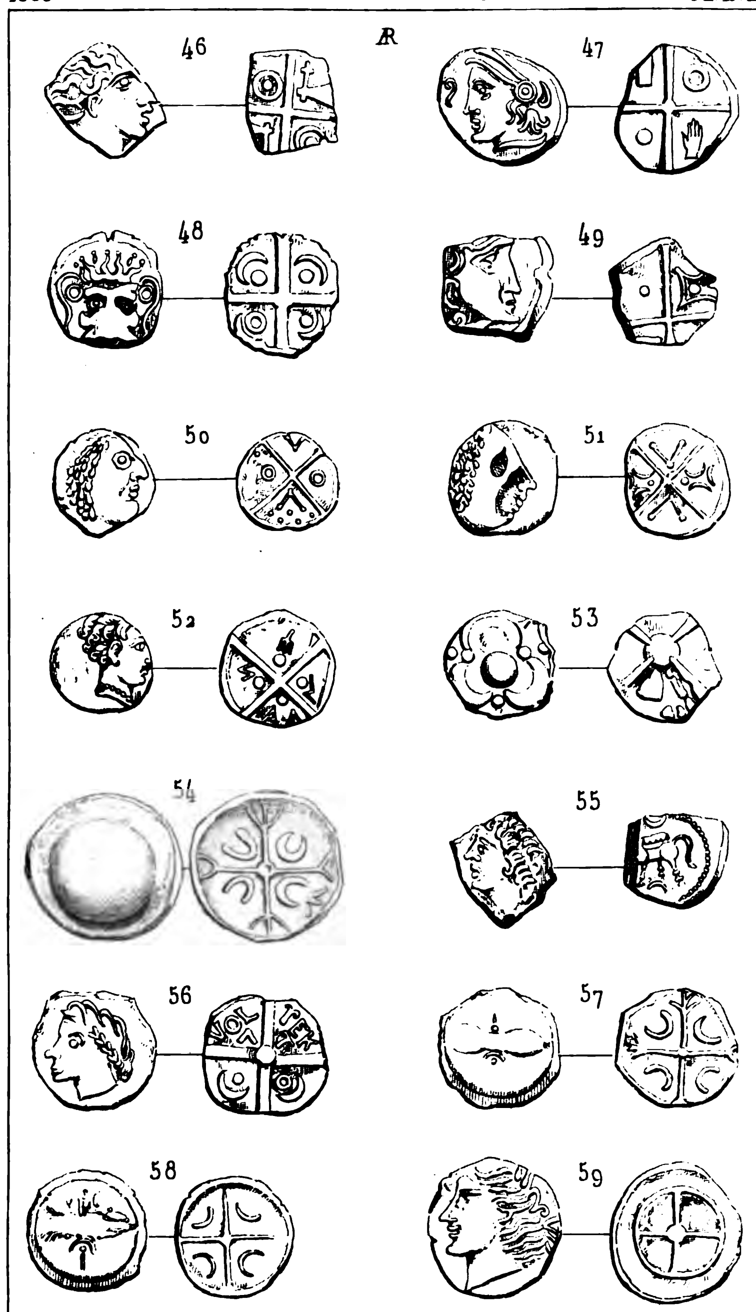
L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

TECTOSAGES



I. Pardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé.

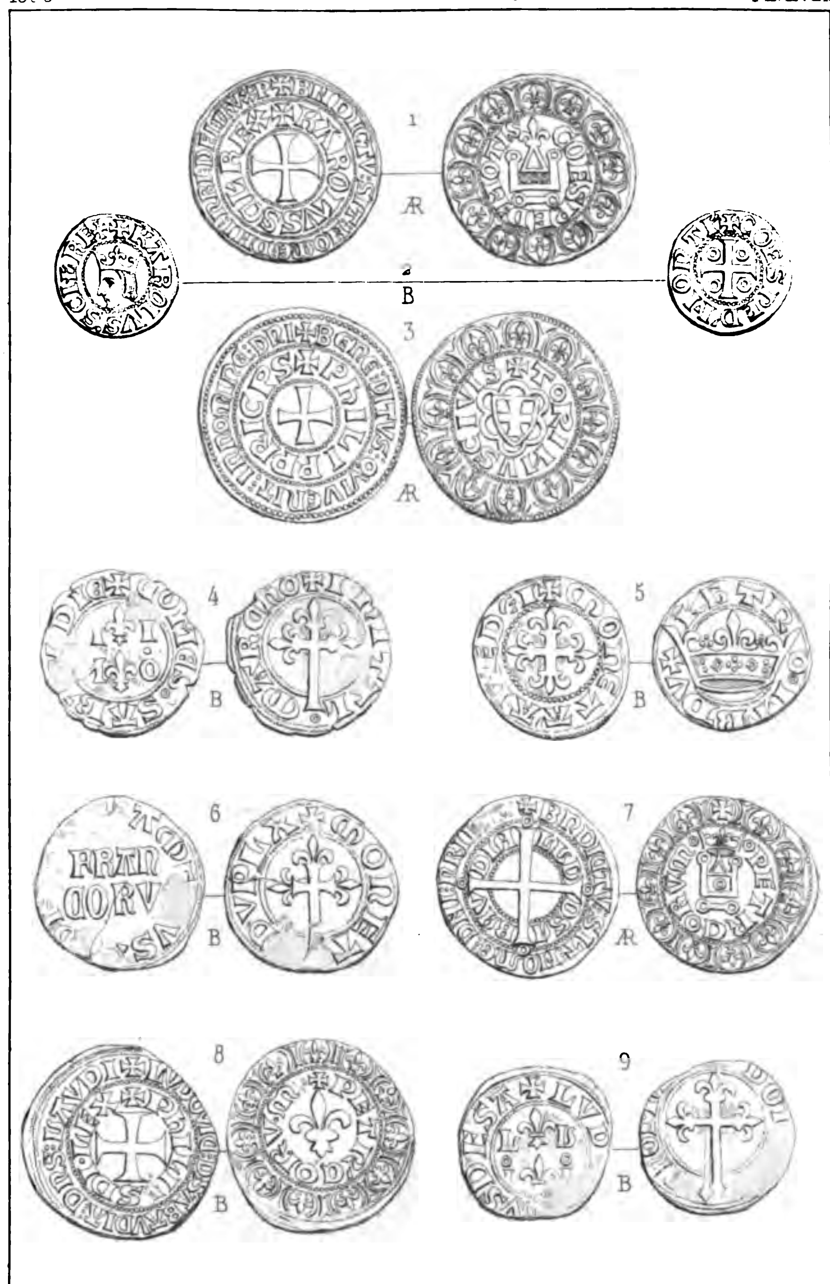
TECTOSAGES



L. Dardel sc.

Imp. Ch. Chardon ainé

TECTOSAGES



L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné.

IMITATIONS DE MONNAIES FRANÇAISES



L. Dardel sc. *Imp. Ch. Chardon aîné.*

IMITATIONS DE MONNAIES FRANÇAISES

